PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ART

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS A L'ÉTUDE DES MONUMENTS ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

III• ANNÉE

PREMIÈRE PARTIE - SECONDE

DU 15 AVRIL AU 15 SEPTEMBRE 1846 - 47

15 mars

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRAZIN, 9

1846 - 47

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET

RUE DE VAUGIRARD, 9

CC
3
R4
année 3

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (Avril a Septembre 1846).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

Lettre a M. Laurin, sur une stèle funéraire de sa collection, par M. Letronne, membre de l'Institut..... 1

Examen des écrits de Klaproth, sur la découverte de Champollion le Jeune, par M. de Saulcy, membre de l'Institut. 12, 65

Sur les noms des anciens artistes grecs ou romains, par M. Letronne, membre de l'Institut..... 34, 375

Notice sur un tombeau du moyen age dans le Musée de Niort, par M. P. Mérimée, membre de l'Institut..... 43

Notre-Dame de Blécourt, par M. Pinart. 47

Lettre de M. Letronne a M. T. Woolsey, sur une inscription grecque de Syrie et sur un ancien aqueduc..... 78

Lettre de M. Le Bas a M. Letronne, sur la stèle funéraire d'Aidinjik..... 84

Note sur un cachet punique, par M. de Saulcy, membre de l'Institut..... 99

Un portrait de J. C. et le prince Zizim, par M. J. Courtet, sous-préfet..... 101

Description de quelques chapiteaux de l'église de Saint-Denis à Amboise, par M. E. Cartier..... 106

Antiquités du département de la Creuse, par J. A. L..... 109

Explications de quelques difficultés relatives aux anciens sculpteurs Callimaque, Cléomène et autres, par M. le comte de Clarac, membre de l'Institut..... 129, 209

Lettre a M. A. Jaubert, sur la découverte d'une mosaïque à Oudnah, par M. A. Rousseau..... 142

Une amulette de J. César, par M. J. Courtet, sous-préfet..... 148

Note de M. Letronne sur l'amulette de J. César..... 153

Miroir magique du XVe ou XVIe siècle, par M. A. Maury, sous-conservateur à la bibliothèque de l'Institut..... 154

Rapport sur les résultats de l'expédition prussienne dans la haute Nubie, par M. le docteur Abeken..... 171

Considérations sur la question de savoir s'il est convenable, au XIXe siècle, de bâtir des églises en style gothique..... 179

Collection de sceaux historiques du Musée de l'École des Beaux-Arts, par J. A. L. 186

Lettre a M. Ph. Le Bas, sur les sujets funéraires qu'on croit être des repas funèbres et des scènes d'adieux, par M. Letronne, membre de l'Institut..... 214, 345

Mémoire sur les Divalia et les Angeronalia, comme culte secret de Vénus chez les Romains, par M. le docteur Sichel. 221, ... 321, 364

Lettre de M. Rangabé a M. Letronne sur une inscription grecque du Parthénon, sur les peintures du Théséum et des Propylées, et sur deux monuments inédits récemment découverts..... 234, 293

Sur une inscription antique de la ville de Saintes, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, sous-préfet..... 246

Sur l'amulette de J. César et le cachet de Sepulius Macer, par M. Letronne, membre de l'Institut..... 253

Notices sur une statuette de la bibliothèque nationale de Madrid, par M. P. Mérimée, membre de l'Institut..... 264

Lettre à l'éditeur de la *Revue Archéologique*, sur la crypte de l'église Saint-Merry, par L. J. G..... 268

Voyages et recherches archéologiques de M. Ph. Le Bas, en Grèce. Rapport à M. le ministre de l'instruction publique, sur une excursion dans l'île d'Andros.... 273

Note sur l'échelle numérique d'un abacus athénien, et sur la division de l'obole, attique, par M. Letronne, membre de l'Institut..... 305

Argus bifrons, par M. E. Vinet..... 309

Note sur la découverte d'une tête de Phidias à la Bibliothèque royale..... 335

Miroir arabe a figures, par M. A. de Longpérier, premier employé du cabinet des antiques de la Bibliothèque royale... 338

Des estampages en papier, de leur reproduction en plâtre et moyen de durcir le plâtre, par J. A. L..... 341

Lettre de M. A. J. H. Vincent a M. Letronne, sur un abacus athénien..... 401

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES

Lettre a M. A. de Longpérier, sur l'emploi des caractères arabes dans l'ornementation chez les peuples chrétiens de l'occident, par M. Henry, bibliothécaire à Toulon..... 406

Vitraux de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, par M. Troche. 412

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Déblai du temple de Danderah (Égypte). 53

Découverte d'un nouveau proscynème de l'époque d'Atin-re-Bikhan..... *Id.*

Figurines de terre cuite trouvées dans les ruines de Khorsabad..... *Id.*

MM. J. de Witte et Ad. de Longpérier élus membres de l'Académie d'archéologie de Belgique..... *Id.*

Inscription phénicienne découverte a Marseille..... *Id.*

Élections de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de la société royale des antiquaires de France..... *Id.*

Bas-relief assyrien découvert dans l'île de Chypre, et observations de M. Letronne sur ce monument..... 114

Nécropole de Memphis..... 116

M. J. Courtet, nommé correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques..... 117

Commission d'Histoire et d'Archéologie instituée dans le département de la Haute-Vienne..... *Id.*

Prix offert par la Société des antiquaires de la Morinie..... *Id.*

Mosaïque trouvée en Égypte..... 189

Antiquités trouvées dans l'île de Chypre..... 190

Rapport de la Commission des monuments historiques..... *Id.*

Congrès archéologique de Gloucester. 192

Découverte du temple de la Seine... *Id.*

Réédification de la salle des ancêtres de Thoutmes III..... 193

Visite de M. le Ministre de l'Intérieur au chateau de Blois..... 271

Publication de l'ouvrage de MM. Botta et Flandin, sur les découvertes de Ninive..... *Id.*

Création d'une société des beaux-arts a Athènes..... *Id.*

Amphores antiques trouvées à Vienne... 272

Fouilles de Pompéia..... 343

M. Letronne nommé membre des Sociétés archéologiques de Nassau et de Mayence.. 345

M. le marquis de La Grange nommé membre honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... *Id.*

PAGES

Résumé de la séance annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... 420

Rectification fournie par M. le docteur Sichel..... 424

Restauration du clocher de l'église de Vitry, près Paris..... *Id.*

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne, publiée par M. L. Renier, n° 6. 1845..... 54

Revue numismatique, publiée par MM. Cartier et de La Saussaye, n° 6. 1845..... *Id.*

Bibliothèque de l'école des Chartes, 2e série, t. II..... *Id.*

Zeitschrift fur Munz-Siegel-Und Wappenkunde, publié par le docteur B. Kœhne, 5e année. 1845..... 55

Journal asiatique, juillet à décembre 1845.

Revue de la numismatique belge, t. II, n° 3..... *Id.* 56

Recherches sur la formule funéraire *sub ascia dedicare*, par M. A. Barthélemy..... 57

Les inscriptions phéniciennes, puniques numidiques, expliquées par une méthode incontestable, par le général Duvivier, in-8°, 1846..... 58

Notice sur quelques médailles antiques et quelques monnaies du moyen âge inédites, rares ou d'intérêt local, par le baron Chaudruc de Crazannes, 8°, 1845. 59

Description de monnaies du XIVe siècle, découvertes à Buissoncourt, par M. G. Rolin, 8°, 1845..... 60

Note sur un denier inédit de Manassés Ier, par M. Duquenelle, 8°, 1845..... 61

Panorama d'Égypte et de Nubie, par Hector Horeau, 10e livraison..... 62

Antiquités de Rheinzabern, dessinées sous la direction de feu Schweighaeuser, in-4°..... *Id.*

Peinture sur verre au XIXe siècle, quelques réflexions par M. G. Bontemps, in-8°, 1845..... 63

Dictionnaire de l'architecture du moyen age, par M. A. Berty, in-8°, 1845..... 64

Choix de peintures de Pompéi, la plupart de sujets historiques, lithographiées par M. Roux, et publiés, avec l'explication archéologique de chaque peinture, et une introduction sur l'histoire de la peinture chez les Grecs et les Romains, par M. Raoul Rochette, in-fol., 1844... 118, 194

Histoire de l'art par les monuments, depuis le IVe siècle jusqu'au XVIe, par Seroux d'Agencourt..... 126

Relations des voyages faits par les Arabes et les Persans, dans l'Inde et a la Chine, dans le IXe siècle de l'ère chrétienne, texte arabe et traduction enrichie de notes et d'éclaircissements, par M. Reinaud, membre de l'Institut, 2 vol. in-18, 1845..... 128

REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

LETTRE A M. LAURIN,

CONSUL GÉNÉRAL D'AUTRICHE A ALEXANDRIE,

SUR UNE STÈLE FUNÉRAIRE DE SA COLLECTION.

MONSIEUR,

Au nombre des objets précieux d'antiquité que renferme votre collection, se trouve une stèle funéraire, accompagnée d'une inscription grecque.

L'interprétation complète de ce monument vous ayant paru offrir quelques difficultés, vous avez désiré avoir mon opinion sur le sens de l'inscription, et sur son rapport avec le sujet du bas-relief qu'elle accompagne. Vous avez en conséquence prié M. Prisse d'en faire un dessin et de le mettre sous mes yeux, en me permettant de le publier, si je croyais cette publication utile. Je pense que les archéologues vous sauront beaucoup de gré de cette permission, qui porte à leur connaissance un monument curieux à plus d'un titre. Je désire que l'explication que je vais en donner leur paraisse, ainsi qu'à vous, satisfaisante.

Au premier coup d'œil, ce petit monument (*Voir* la pl. 46), paraît avoir fort peu d'importance. Ce n'est, en effet, qu'une stèle funéraire analogue à beaucoup d'autres. Elle est terminée par un fronton d'assez bonne proportion, dont le milieu est occupé par un disque.

L'architrave du fronton repose, aux deux extrémités, sur un pilastre qui, de chaque côté, forme l'encadrement de la scène représentée; disposition qui se reproduit fort souvent sur les stèles de ce genre.

Le sujet du bas-relief n'a rien non plus de remarquable en lui-même; c'est une de ces scènes, qu'on est convenu d'appeler *repas funèbres*, fort nombreuses dans tous les musées.

La stèle semblerait donc mériter assez peu d'attention, sans l'inscription grecque qui l'accompagne et dont le sens, combiné avec la composition du bas-relief, apporte quelques lumières sur la véritable signification de ces sujets funéraires.

C'est donc par l'inscription qu'il convient de commencer. Il importe, comme on va le voir, de bien la comprendre.

I.

Heureusement elle est intacte; et les lettres en sont presque toutes parfaitement distinctes.

Avant tout, elle nous fournit le moyen de savoir, d'une manière certaine, quel est le lieu d'où cette stèle provient originairement.

Il était naturel de présumer qu'une stèle qui fait partie de votre collection provenait de l'Égypte. Néanmoins, en ce cas, une chose devait surprendre; c'est qu'on n'y aperçoit aucune trace de cet *égyptianisme*, qui, vers le troisième ou le second siècle de notre ère (et l'on ne peut faire remonter plus haut ce monument), se mêlait en Égypte dans tous les sujets funéraires. J'ai eu l'explication de cette singularité, qui m'avait frappé d'abord, lorsque j'ai su de M. Prisse que, selon votre opinion, la pierre avait été apportée, soit de Constantinople, soit d'une contrée voisine; ce qui semblait en rapport avec le nom des *Thraces* qui paraît dans l'inscription.

Depuis, j'ai découvert la provenance précise de ce monument. Il a été certainement trouvé à Aidinjik, lieu situé au sud de l'isthme de Cyzique. En voici la preuve : M. W. J. Hamilton, rapporte que, « visitant l'aga de ce lieu, celui-ci désira de lui vendre (*wished me* « *to buy*) quelques médailles byzantines et quatre *tablettes sépul-* « *crales avec inscriptions*, placées sous les bas-reliefs funéraires « *usités en pareil cas* (1). » Il ne décrit aucun de ces bas-reliefs, mais il rapporte les quatre inscriptions (2); or, l'une d'elles, quoique fort altérée dans sa copie, est évidemment la même que celle de notre stèle funéraire. On en jugera :

ΕΟΡΤΗΗΓΥΝΗΑΥΤΟΥΚΑΙΑΣΚΛ
ΠΙΑΔΗΣΟΥΟΣΑΥΤΟΥΔΑΝΑΛΩΣ
ΤΕΡΩΠΑΛΩΟΙΑΚΩΝΜΝΕΙΑΣ
ΧΑΡΙΝ
ΝΝΣΑΚΙΣ ΕΥΣΑΣ ΕΙΣ
ΑΥΤΗΝ.

(1) *Researches in Asia Minor*, t. II, p. 96.
(2) Numéros 308 à 312.

Ainsi la provenance est clairement établie. En disant que l'aga *voulait* lui vendre ces monuments, M. Hamilton n'ajoute pas qu'il les lui ait en effet vendus; mais, tôt ou tard, ils auront été achetés par quelque voyageur européen, des mains duquel vous aurez reçu celui qui est en votre possession.

L'inscription est ainsi conçue :

Ἑόρτη ἡ γυνὴ αὐτοῦ καὶ Ἀσκλη-
πιάδης ὁ ὑὸς αὐτοῦ, Δαναῷ, δευ-
τέρῳ πάλῳ Θρακῶν, μνείας
χάριν·
ἐννεάκις πυκτεύσας ᾤχετο εἰς
Ἅδην.

C'est-à-dire : « *Heorté*, sa femme, et *Asclépiade*, son fils, à *Da-*
« *naüs*, du deuxième ordre des Thraces; pour souvenir.
« Après avoir vaincu neuf fois au pugilat, [Danaüs] est allé dans
« le séjour des morts. »

Le nom de femme Ἑόρτη, ne paraît pas s'être encore rencontré. Et l'on peut s'en étonner; car il est analogue à ceux de Δύναμις, Ἀρέτη, Εἰρήνη, Ἔλπις, Νίκη, Ζώη, et autres noms propres de femme, qui sont des substantifs féminins abstraits; et celui-ci (ἑορτή, fête), était un de ces noms de bon augure que les Grecs recherchaient avec autant de soin qu'ils évitaient ceux d'un sens opposé. On ne connaît que le dérivé Ἑόρτιος, dont M. Pape, dans son lexique, ne cite qu'un seul exemple, tiré de Libanius, mais qui existe aussi dans une inscription athénienne (1).

La dernière ligne est poétique. Au moyen du léger changement de εἰς en ἐς, et en rétablissant la crase (ᾤχετ'), que les lapidaires négligent ordinairement, on obtient un vers auquel il ne manque que le premier pied pour devenir un hexamètre passable; et il est à remarquer, que pour avoir ce pied, il suffit de rappeler le nom de Danaüs, cité plus haut, et qui est, en effet, le sujet des deux verbes; on aura donc :

[Δάναος] ἐννεάκις (ou ἐννεάκις Δάναος) πυκτεύσας ᾤχετ' ἐς Ἅδην.

(1) Ross, *Ann. Inst. arch.*, XIII, p. 28. — Rangabé, *Antiq. hellén.*, n° 8.

II.

Quant au défunt, qui portait le nom de *Danaüs*, sa profession est indiquée par les mots, δευτέρῳ πάλῳ Θρακῶν. Une expression semblable s'est rencontrée pour la première fois dans un passage de Dion Cassius. Cet historien dit que l'empereur Commode, qui se flattait d'être le plus redoutable gladiateur de son empire, en se faisant représenter sous la figure d'Hercule, prenait différents titres, analogues à ses prétentions, entre autres celui de Πρωτόπαλος Σεκουτόρων (1). Lampride (2), soit qu'il ait pris ce fait à Dion Cassius, soit qu'il l'ait tiré d'une autre source, le rapporte en ces termes : *Appellatus est sane inter cœtera triumphalia nomina, etiam sexcenties vicies Paulus primus secutorum*; sur quoi les commentateurs ont depuis longtemps remarqué qu'il faut lire dans le texte de Lampride, d'après Dion Cassius, *Palus primus*, au lieu de *Paulus*; et dans celui de Dion Cassius, d'après Lampride, Πρῶτος πάλος, au lieu de Πρωτόπαλος; leur opinion est justifiée par deux inscriptions, outre celle qui m'occupe en ce moment.

L'une, autrefois de la collection de Choiseul-Gouffier, à présent au musée du Louvre (3), a été probablement apportée d'Asie. Elle a dû être originairement placée sous un bas-relief funéraire, dans le genre de celui de Danaüs, ou sous une statue érigée à Mélanippe, par son fils *Thallus* et sa fille *Zoe*. Ce Mélanippe y est qualifié de Ῥητιάρις (pour Ῥητιάριος), δεύτερος πάλος; ce qui revient à l'autre manière de s'exprimer, δεύτερος πάλος Ῥητιαρίων.

La deuxième, trouvée à Halicarnasse par Walpole (4), fait mention d'une offrande faite par un certain *Stephanos*, qui s'intitule Ῥητιάρις, ἀήττητος (ou ἀήσσητος) πρῶτος πάλος.

Ces quatre exemples nous offrent donc les expressions πρῶτος ou δεύτερος πάλος, jointes aux noms de trois espèces de gladiateurs, des *secutores*, des *retiarii* et des *thraces* ou *threces*. On peut croire que πάλος, désigne l'un des deux *rangs* des gladiateurs; le premier, composé de ceux qui commençaient ou engageaient le combat; le deuxième rang (δεύτερος πάλος), se composait de ceux qui prenaient

(1) LXXII, 22.
(2) *In Commodo*, c. 15.
(3) Clarac, *Musée de sculpture*. Inscr. pl. XXXI, n° 578.
(4) *Travels*, p. 555. — Bœckh, *Corp. Inscript.* n° 2663. Cette inscription, dont M. Welcker a très-bien compris le sens (*Sylloge*, p. 61), n'a été complétement rétablie que par M. Bœckh.

la place des gladiateurs du premier blessés ou tués, ou qu'on réservait pour le combat du lendemain, quand il devait durer plusieurs jours. C'étaient les *supposititii gladiatores*.

On voit, par les exemples cités, que le mot πάλος ne vient pas de πάλη, la *lutte*, mais, ainsi qu'on l'a déjà reconnu, de πάλος, *sortitio*, avec le sens de *lot*, de *rang* assigné. Cependant, on ne peut croire que ce rang fût tiré au sort à chaque combat; il était permanent; c'est ce que prouvent les deux exemples où ce titre est donné à des *morts* comme un signe distinctif.

Quant à l'application du mot, elle paraît avoir eu lieu en vertu d'une métonymie; on disait πρῶτος ou δεύτερος πάλος, au lieu de Θρᾷξ, Ῥητιάριος, etc. ἐκ πρώτου ou δευτέρου πάλου; comme les Latins disaient *primipilus* au lieu de *centurio primi pili*. Nous disons de même un *premier*, un *second prix*, au lieu de celui qui a remporté un *premier*, un *second* prix (1).

Danaüs était donc un gladiateur de la *classe des Thraces*. Ce fait explique divers détails qui accompagnent le bas-relief; en premier lieu, les armes qu'on y voit représentées, à savoir le *casque à visière*, placé sur une sorte de base oblongue, qui ne peut être que le *bouclier*, la seconde arme défensive des gladiateurs. En effet, les bas-reliefs du tombeau de Castricius Scaurus à Pompéi, montrent que les *Thraces* avaient indifféremment le *bouclier rond* (*parmula*) et le bouclier carré-oblong (*scutum*).

On s'étonnerait de ne pas y voir aussi figurer leur troisième arme défensive, la *cuirasse*, et en même temps une arme offensive quelconque, telle que le *coutelas* (*cultrum*), l'épée courte et droite (*sica*), ou l'épée recourbée (*harpe*).

L'absence de ces deux armes ne s'expliquerait pas sans le participe πυκτεύσας, annonçant que le Thrace Danaüs était un *pugile* qui devait combattre avec le *poing* nu ou garni d'un gantelet, et non avec le *coutelas* ou l'épée.

Le poing, ainsi garni, devenait une arme assez redoutable. Sans ces armes défensives, il aurait suffi d'un coup bien assené pour assommer ou abattre un combattant. Le casque défendait la tête; le bouclier parait les coups qui s'adressaient à la poitrine; la cuirasse devenait inutile; aussi ne figure-t-elle pas parmi les armes de Danaüs.

(1) Dans les combats de taureaux, en Espagne, on appelle *primera espada* le *matador*, et *segunda espada*, celui qui est destiné à remplacer le premier en cas d'accident, ou à venir à son secours. Ce sont des titres permanents, comme ceux de πρῶτος ou de δεύτερος πάλος.

Ces deux circonstances de notre bas-relief, qui s'accordent si bien avec l'inscription, s'appliquent d'une manière heureuse aux bas-reliefs du tombeau de Castricius Scaurus à Pompéi, dont quelques détails ne pouvaient être bien compris auparavant.

Plusieurs de ces bas-reliefs représentent, comme on sait, un *munus gladiatorium*, ou l'un de ces combats de gladiateurs qui se livraient aux funérailles des gens riches (1).

On y voit quatre paires de gladiateurs, la tête couverte du casque à visière, mais sans cuirasse, n'ayant que le *subligaculum*. Le bras gauche est nu, garanti par le bouclier rond, ou carré-oblong; le bras droit est défendu, dans toute sa longueur, par une sorte de manche formée de lames métalliques, ou peut-être de fortes bandes de cuir. Mais aucun d'eux ne porte d'armes offensives. Mazois croit

que l'artiste a oublié le *coutelas* ou l'*épée* (2). Cet oubli n'est guère vraisemblable, étant répété huit fois dans le même cas. D'ailleurs, Mazois n'a pas remarqué que, sur son propre dessin comme sur celui de Donaldson (3), ces gladiateurs ont le poing non-seulement fermé, mais garni des mêmes lames que celles du bras. Ils n'ont donc

(1) Mazois, *Ruines de Pompéi*, pl. XXXII.

(2) Mazois, p. 49.

(3) Donaldson, *Pompei illustrated with picturesque views*. London, 1827. Sur la gravure en petit qui accompagne l'ouvrage de Millin (*Descr. des tombeaux de Pompéi*, pl. III), tous les gladiateurs ont le *poing droit coupé*.

jamais pu tenir une épée ni une arme quelconque. Le poing, ainsi garni, était une arme dangereuse; aussi voyons-nous, sur un des gladiateurs, le sang jaillir d'une blessure faite à la poitrine par un de ces coups redoutables qu'il n'a pas su parer; un autre s'affaisse sur lui-même, sans blessure apparente, mais frappé en pleine poitrine d'un coup terrible. Sur une peinture, dans un tombeau de la Cyrénaïque, on voit des *pugiles* combattant tout nus sans arme; l'un d'eux vient d'être blessé, et le sang jaillit de sa blessure (1).

Et si l'on objectait que cet oubli de l'artiste tient peut-être à la difficulté de rendre l'épée quand elle ne tient pas au fond du bas-relief, on répondrait que pour deux des figures, la difficulté n'existait pas; et que rien n'empêchait d'indiquer la poignée de l'arme; ce qui aurait suffi pour exprimer l'action. Or tous ces poings sont fermés entièrement, et n'auraient pu s'ouvrir; puisqu'ils sont serrés par les mêmes lames ou courroies qui attachent tout le bras gauche. C'est le même motif qui m'empêche de croire, contre l'avis de Visconti, que sur le beau bas-relief du Vatican (2), représentant une *danse armée*, ou une *pyrrhique*, les six personnages nus (*corybantes* ou autres), armés du casque et du bouclier, n'ont dans la main droite aucune arme offensive; car leur poing fermé n'a jamais pu rien tenir. D'où il suit que cette danse s'exécutait, tantôt sans épée, et tantôt avec cette arme (3); tantôt avec un simple bâton (4).

Il est évident que ces gladiateurs sont aussi des pugiles, armés justement comme l'était Danaüs, du casque et du bouclier, mais sans cuirasse ni épée.

C'est donc avec le poing garni du gantelet, que devait combattre le Thrace; et c'est ce qu'indique clairement ce passage d'Artémidore : « Si l'on a rêvé que l'on *combat au pugilat avec un Thrace*, « (εἰ μὲν Θρᾳκὶ πυκτεύει, etc.), c'est signe que l'on épousera une « femme riche, méchante et aimant à primer (5). »

Notre inscription, combinée avec les accessoires du bas-relief, et avec les scènes gladiatoriales du tombeau de Scaurus, paraissent donc éclaircir assez complétement cette particularité de l'ancienne agonistique.

(1) Pacho, *Voyage dans la Cyrénaïque*, Atlas, Pl. LIII, n° 2.
(2) *Mus. Pio Clement.*, t. IV, pl. IX.
(3) Dans Antonini, *Vas. Antichi*, I, 45, 46; reproduit par Krause, *Gymnastik und Agonistik*, etc., pl. XXIV, f. 90.
(4) *Mus. Chiusino*, t. II, tav. 127.
(5) Artemid. *Oneirocrit.* II, 32.

J'ai traduit ἐννεάκις πυκτεύσας par ayant remporté *neuf fois la victoire*, au lieu de *ayant combattu neuf fois;* ce qui serait plus littéral et pourtant moins fidèle; car il n'est guère probable qu'un *pugile* de profession n'eût combattu que *neuf fois* dans sa vie. J'ai donc cru que ce participe revient à l'expression TVLIT. VICTORIAS (avec le nombre des victoires) qui se trouve sur les bas-reliefs du tombeau de Scaurus.

Mais, indépendamment de ce que cette explication a de probable en elle-même, elle peut seule rendre compte d'une dernière circonstance qui n'est point à négliger; ce sont les *neuf couronnes* placées sous le bas-relief, quatre de chaque côté et une au milieu. Elles expriment certainement les *neuf victoires* remportées par Danaüs dans le cours de sa carrière de *pugile;* ce qui fixe le sens de l'expression. L'auteur a préféré πυκτεύσας à πύξ νικήσας, qui n'entrait pas dans son vers.

Il n'y a nulle difficulté à prendre ici γυνή dans le sens d'*épouse légitime.* Quoique les gladiateurs fussent généralement, sous les empereurs, de condition servile (1), ils ne l'étaient pas toujours; aussi leurs femmes, selon la remarque de Morcelli, portent souvent, dans les inscriptions, le titre de *conjux*, au lieu de celui de *contubernalis; Heorté* était donc, selon toute apparence, une *conjux;* et Asclépiade un fils légitime; ce qui explique pourquoi Heorté occupe la place réservée aux *matrones* dans les repas (2). Dans deux de ces bas-reliefs, où l'on voit une femme couchée sur le lit, selon toute apparence, il s'agit d'une maîtresse ou d'une courtisane.

Je viens à présent au bas-relief, dont il faut éclaircir le sujet à l'aide des secours que l'inscription nous fournit.

III.

Elle fait mention de trois personnes, dont l'une est le *défunt* (Danaüs); les deux autres sont sa femme *Heorté,* et son fils *Asclépiade*, qui lui ont élevé ce monument.

Or, le bas-relief contient aussi *trois personnes;* deux hommes couchés sur un lit, l'un, à la place d'honneur, barbu, avec des formes athlétiques; l'autre, placé en avant de lui, portant les traits de l'adolescence; une femme demi-voilée, assise à la tête du lit.

Il est indubitable que ce sont là les trois membres de la famille,

(1) *De Styl. Inscr.*, p. 144.
(2) *Fœminæ cum viris cubantibus sedentes cœnitabant.* Val. Max. II, 1, 2.

le défunt, son fils et sa femme. En avant du lit est une table Léontocéphalopode, à trois pieds, sur laquelle sont placés des objets ronds qui paraissent être des plats ou des gâteaux de cette forme. Le père en tient un de la main gauche; le fils un autre de la main droite; la mère étend le bras droit pour en prendre un troisième. Un chien, accroupi de l'autre côté de la table, la patte levée et le museau en l'air, dans une attitude suppliante, semble demander sa part dans le repas de famille.

Ce sujet se retrouve sur une foule de monuments; sauf diverses variantes dans le nombre des personnages principaux et accessoires, puisque le seul musée du Louvre n'en contient pas moins de *dix-huit*, entre lesquels il en est deux qui sont presque identiques avec le nôtre; car on y voit aussi deux hommes couchés devant une table, et une matrone assise.

On est dans l'usage d'appeler de tels sujets des *banquets funèbres;* mais cette qualification ne saurait leur convenir, puisqu'elle ne pourrait s'entendre, ici, que de banquets en l'honneur ou en commémoration de personnes mortes. Or, les trois personnages de notre bas-relief contenant, outre le défunt, les deux personnes vivantes qui ont élevé le tombeau, tous trois prenant part au même repas, et dans l'attitude qu'elles devaient avoir lors du repas de famille, il est de toute impossibilité de voir là un *repas funèbre*. Cette scène, si souvent répétée, ne peut être autre chose qu'une scène de la vie intérieure, représentée dans les circonstances habituelles.

Ceux qui élevaient ces pieux monuments voulaient donc se procurer la satisfaction de reproduire la scène du repas commun, où la famille se réunissait chaque jour avec celui dont elle déplorait la perte. Cette explication me paraît rendre compte des circonstances diverses qu'offrent ces sortes de représentations; comme je pourrais le montrer en détail, si j'en avais le temps. Je me contente d'indiquer en note (1)

(1) Tels sont : dix-huit sujets au musée du Louvre; voyez le savant et utile ouvrage de Clarac, *Musée de sculpture*, bas-reliefs, pl. CLV, nos 677, 605, 632, 519, 521. Pl. CLVI, nos 547, 552. Pl. CLVII, nos 548, 583, 675. Pl. CLIX, nos 602, 557, 643. Pl. CLX, no 33. Pl. CLXI, nos 45, 535. Pl. CLXI, A. 866. Sur le no 519, le défunt est un athlète, à qui une femme apporte une couronne et une guirlande. La femme couchée sur le lit, dans une attitude amoureuse, est une *courtisane* ou une concubine; et de même sur le no 521. — *Musée d'Oxford*, no 143. *Musée de Munich*, no 95. (Schorn, *Beschreib. der Glyptothek*, p. 81). Un autre dans Biagi, *Mus. Nan.*, p. 97-116. Un dans Montfaucon (*Ant. expl.*, t. III, pl. 50, 3); deux dans Winckelman, *Mon. ined.*, nos 19, 20. Un autre décrit par Tournefort. Trois dans le musée de Vérone (L. III, 3, 9, 12). Deux dans Zoëga (*Bassi rilievi*, pl. XXXVI), etc.

une trentaine de bas-reliefs qu'on doit, selon moi, interpréter de cette manière, quoiqu'on les ait jusqu'ici qualifiés, soit de *banquets funèbres*, soit de *lectisternia*, ou de *supplications;* ce sont, à mon avis, autant de sujets qui, dans leurs diverses circonstances, s'expliquent facilement par notre stèle funéraire; et je pense que dorénavant les antiquaires seront disposés à substituer pour de telles scènes, au titre de *banquets funèbres*, celui de *repas de famille*.

Sur trois de ces sujets, publiés l'un par Montfaucon, deux autres par Winckelmann, on aperçoit la tête d'un cheval qui se montre par une fenêtre, ou bien *le corps* entier de cet animal au second plan de la composition. On a cru pouvoir attribuer à cet accessoire une signification symbolique. L'idée que je viens d'émettre fera peut-être sentir la nécessité de modifier cette opinion, au moins dans son application aux trois monuments dont je parle.

Que le cheval se rencontre, dans beaucoup de monuments funéraires, comme un symbole du dernier voyage; c'est un fait entrevu par Ch. Patin, et bien établi par plusieurs savants, notamment par notre confrère M. Ph. Le Bas, qui a traité ce point avec beaucoup d'érudition et de sagacité (1).

Mais on ne peut nier, ce me semble, qu'il n'y ait des cas où le cheval figure comme une expression propre et directe. On reconnaîtra, je pense, que les exemples que je viens d'indiquer sont de ce nombre, si toutefois l'on admet que les sujets qui y sont représentés sont des scènes d'intérieur.

J'en dis autant du *chien*, sur un de ces sujets et sur le nôtre. Il n'y figure pas à titre de symbole de fidélité ou de vigilance; il fait réellement partie de la scène. C'est l'ami de la maison qui assiste au repas quotidien, dont il réclame et obtient sa part.

De même, le cheval, dont on aperçoit seulement la tête par une fenêtre, ou dont on voit le corps entier, n'est là que le compagnon d'armes ou de voyage du défunt. Si l'on n'aperçoit que sa tête, c'est que l'espace ne permettait pas de le représenter en entier. On imaginait alors cette fenêtre, au moyen de laquelle on expliquait naturellement la présence de l'animal dans le tableau, sans qu'on fût obligé de représenter le reste du corps. Ce mode de représentation n'est donc rien autre chose qu'un *expédient* pour concilier la présence nécessaire de ce compagnon du défunt avec l'exiguïté de la place. De cette manière, il faisait partie de la scène sans l'embarrasser.

(1) *Expédition scientif. de Morée*, t. II, p. 118 et suiv.

Voilà, Monsieur, ce qui me paraît naturellement résulter des rapports qui existent, dans votre stèle funéraire, entre le sujet du bas-relief et l'inscription. La lumière que ce monument jette sur la véritable signification d'un sujet si fréquemment reproduit n'est pas un des moindres avantages qu'offre la connaissance de cette stèle qui, au premier abord, paraît être d'un fort médiocre intérêt. Je pourrais étendre beaucoup les vues qu'elle m'a suggérées, mais je ne veux pas faire un traité à propos d'un monument unique. Je laisse aux archéologues qui trouveront juste et fondé le principe sur lequel elles reposent, d'en étendre ou d'en restreindre les applications.

Il suffit, à mon objet, d'avoir levé les doutes qui pouvaient vous rester sur l'interprétation d'un monument qui, comme vous le voyez, Monsieur, est un des plus curieux entre ceux de ce genre qui existent dans nos musées.

LETRONNE.

EXAMEN

DES ÉCRITS DE KLAPROTH

SUR

LA DÉCOUVERTE DE CHAMPOLLION LE JEUNE.

Lorsque j'entrepris la réfutation de l'article peu mesuré que feu le docteur Dujardin avait publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, pour enlever à l'admirable découverte de Champollion le crédit qu'elle méritait, je savais que ce n'était pas à l'ennemi le plus acharné de notre illustre égyptologue que j'avais affaire ; je le savais et j'étais bien décidé à ne pas abandonner la tâche honorable (1) que je m'étais imposée, avant de l'avoir achevée de mon mieux. Après Dujardin il me restait à combattre un adversaire en apparence bien

(1) Je saisis avec empressement l'occasion de constater ici un fait très-honorable pour la mémoire du docteur Dujardin ; ce fait que je tiens de M. Letronne, de M. le comte de Clarac et de M. Champollion Figeac lui-même, ne saurait être révoqué en doute et je suis heureux d'être le premier à le faire connaître au public lettré. Au moment où le docteur Dujardin reçut du ministère de l'Instruction publique, la mission qu'il avait longtemps sollicitée, celle d'aller en Égypte à la recherche des manuscrits coptes, il crut sage de feuilleter les précieux papiers laissés par Champollion le jeune, afin d'avoir une idée précise de l'étendue des collections de textes hiéroglyphiques, recueillies pendant le voyage de cet illustre savant. Ce que M. Letronne avait prédit au critique de Champollion, en lui annonçant qu'il serait plus tard un juge sévère de son propre écrit, ne manqua pas d'arriver. Peu à peu, à mesure qu'il avançait dans cet examen, le doute remplaça la négation dans l'esprit du docteur Dujardin ; après le doute vint la pensée qu'en beaucoup de cas, celui qu'il avait critiqué avait complétement raison. De là, à une conversion complète aux idées de Champollion il n'y avait qu'un pas, et le docteur Dujardin l'eut bientôt franchi. Il partit pour l'Égypte avec la conviction que la méthode qu'il avait jugée fausse était réellement bonne ; plusieurs fois il écrivit aux savants qu'il regardait comme ses protecteurs, que plus il voyait, plus il reconnaissait le mérite immense de la découverte de Champollion ; le moment était venu où, sans doute, le docteur Dujardin eût noblement réparé le mal qu'il avait fait ; la mort vint le frapper, plein de jeunesse et d'avenir, au moment où la misère, contre laquelle il avait si longtemps lutté, semblait enfin écartée de sa vie. Il mourut sans avoir eu d'autre joie en ce monde que l'étude et l'espérance d'un avenir moins malheureux : ces deux biens, le docteur Dujardin les paya de sa vie ; le monde savant doit donc à sa mémoire une estime et des regrets sincères.

plus redoutable, Klaproth, que ses nombreux travaux ont placé au premier rang parmi les philologues modernes. Certes, il ne m'appartient pas de contester à ce savant des titres que je ne suis pas en mesure de contrôler; je suis donc tout disposé à lui reconnaître, avec le vulgaire, un mérite éminent, lorsqu'il s'agit de ses publications sur les idiomes de l'Asie, parce que dans ce cas je suis réduit à le croire sur parole; mais Klaproth, mû par un sentiment que je ne veux pas apprécier, a mis le pied sur un terrain qu'il ne connaissait pas et où il espérait attirer aux dépens d'autrui un nouvel éclat sur son nom; dès lors je me suis cru permis de l'y suivre pas à pas et de lui disputer ce terrain qu'il avait l'imprudence d'aborder. J'ai donc sérieusement étudié les écrits de Klaproth relatifs à la découverte de Champollion le jeune; à chaque page j'y ai trouvé plus qu'il ne m'en fallait pour constater de sa part de la mauvaise foi toujours, de l'ignorance profonde quelquefois. Ce n'est pas ma faute si l'homme qui critiquait les œuvres des autres avec tant d'amertume et de fiel, a laissé largement dans les siennes de quoi mériter qu'on lui rendît la pareille : loin de moi toutefois la pensée d'adopter, dans cet article, le ton injurieux si familier à l'illustre philologue; je croirais salir ma plume en le faisant; d'ailleurs Klaproth aussi a cessé de vivre, et l'on doit le respect aux morts; mais tout en respectant la mémoire de l'homme dont je ne suis pas le juge, j'ai le droit de juger ses œuvres, et ce droit je vais en user.

Le 8 juin 1829 parut, chez Pihan de La Forest, un écrit de 40 pages, in-folio, intitulé : *Observations critiques sur la découverte de l'Alphabet hiéroglyphique, faite par M. Champollion le jeune.* Cet écrit servait d'introduction au recueil d'Antiquités de M. de Palin. Trois ans plus tard le libraire Dondey-Dupré mit en vente un volume in-8° de 175 pages, intitulé : *Examen critique des travaux de feu M. Champollion sur les hiéroglyphes;* c'était une seconde édition considérablement augmentée, et modifiée, du premier travail que je viens de mentionner. Cette fois il était précédé d'une modeste dédicace à lord Kingsborough, et d'un avant-propos dont je ne puis me dispenser de reproduire ici quelques lignes.

« En soumettant au public, dit l'auteur, cet examen des travaux de feu M. Champollion sur les hiéroglyphes égyptiens, tels qu'ils ont été publiés de son vivant, mon intention n'a nullement été de diminuer le mérite de ce savant, trop tôt enlevé aux sciences qu'il cultivait avec tant de succès et de gloire. Le seul but que je me suis proposé en publiant ce petit ouvrage, a été de fixer l'opinion des

savants sur le degré des progrès qu'on a faits jusqu'à présent, dans le déchiffrement des monuments graphiques de l'Égypte. »

Ne semble-t-il pas qu'après cette déclaration mielleuse, la mémoire de Champollion n'avait plus que des compliments à attendre? Nous n'allons pas tarder à voir cependant que forcé de rendre au talent de celui qu'il venait attaquer devant le public, un hommage qu'il n'était plus en son pouvoir de refuser, nous allons voir, dis-je, que Klaproth, s'il est permis de se servir d'une expression familière, faisait patte de velours dans son avant-propos pour mieux déchirer ensuite la renommée qu'il feignait de caresser.

Dès le premier paragraphe je trouve dans les deux éditions une divergence d'énonciations qui donne à penser que le critique, au moins la première fois qu'il écrivit, n'était pas guidé par une bonne foi incorruptible. J'y lis en effet (1) :

« Depuis cinq ans on parle avec un enthousiasme singulier de la découverte de l'alphabet hiéroglyphique, mais peu de personnes paraissent avoir une idée bien nette, soit de ce qu'elle est réellement, soit des résultats qu'elle peut produire. Le docteur Young, Anglais, est sans contredit le premier auteur de cette découverte; ce fut en 1818 qu'il reconnut la valeur alphabétique de la plupart des hiéroglyphes qui composent les noms de Ptolémée et de Bérénice. Le célèbre Zoëga avait déjà soupçonné qu'une partie des signes hiéroglyphiques pouvait être employée alphabétiquement, mais l'honneur d'avoir *démontré* ce fait appartient au docteur Young. » (A. — 1.)

« Depuis dix ans on parle avec enthousiasme de la découverte de l'alphabet phonétique, faite par feu M. Champollion, mais peu de personnes paraissent avoir une idée bien nette, soit de ce qu'elle est réellement, soit des résultats qu'elle a pu produire. Le docteur Young, en Angleterre, est sans contredit le premier auteur de cette découverte. Ce fut en 1818 qu'il reconnut la valeur alphabétique de la plupart des signes hiéroglyphiques qui composent les noms de Ptolémée et de Bérénice, parmi lesquels il a bien exactement déterminé les sept suivants qui correspondent avec les résultats obtenus par M. Champollion :

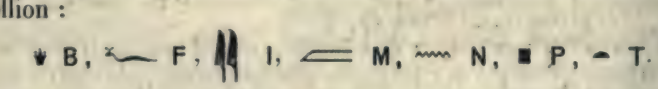

(1) Je ne saurais mieux faire que d'adopter ici l'excellente méthode employée par Klaproth lui-même pour désigner les deux éditions successives du *Précis de Champollion*; c'est-à-dire que A désignera la première édition, B la seconde édition de *la Critique de Klaproth*, le numéro qui suivra chacune de ces deux lettres, étant celui de la page où se trouve le passage indiqué.

« Quoiqu'on doive regarder la détermination de ces sept lettres comme le fondement sur lequel M. Champollion a basé son alphabet phonétique, la sagacité du savant Anglais n'alla pas au delà de cette rencontre heureuse, et il laissa à son compétiteur en France toute la gloire qui peut s'attacher à une découverte raisonnée et soumise à la démonstration. » (B.—1-2.)

Constatons d'abord une erreur matérielle dans le nombre des signes dont les valeurs déterminées par Young et Champollion sont en concordance. Les deux signes 𓇋 et 𓏏 sont lus et transcrits BIR et MA par Young, ces deux valeurs doivent donc être défalquées du nombre sept; restent cinq signes seulement, lus correctement par le docteur Young. On voit que la seconde fois que Klaproth a parlé de l'enthousiasme qui accueillit la découverte de Champollion, il n'a plus osé le qualifier de singulier : première concession dont on doit savoir beaucoup de gré à l'illustre philologue. Dans l'un et l'autre extrait, le docteur Young est déclaré, *sans contredit*, le premier auteur de la découverte; mais, dans le premier seulement, c'est encore à lui que revient l'honneur d'avoir démontré qu'une partie des hiéroglyphes pouvait être employée alphabétiquement. Dans le second extrait, au contraire, l'éloge du docteur Young est fort mince à mon avis, puisqu'il y est dit que la sagacité de ce savant ne put aller au delà de la divination heureuse de sept valeurs de signes (c'est cinq qu'il faut dire), et qu'à Champollion revient de droit toute la gloire qui peut s'attacher à une découverte raisonnée et soumise à la démonstration.

Et d'abord le *sans contredit* de Klaproth me paraît hors de mise aujourd'hui que M. Arago a si bien fait la part de Young et de Champollion, dans la lecture des hiéroglyphes. Young, ainsi que Klaproth en convient lui-même, a deviné juste sept fois sur douze (c'est toujours cinq fois qu'il faut dire); mais pour tous les autres signes des noms de Ptolémée et de Bérénice il a mal deviné, et si mal, qu'il en est résulté que son quintuple *ben trovato* n'a pu lui servir absolument à rien. Du reste la dernière phrase du second extrait nous apprend que Champollion seul a raisonné et démontré sa découverte; celle de Young n'était donc ni raisonnée ni démontrée, et par suite la première assertion si positive de Klaproth, sur la démonstration de la découverte disputée, devient un peu trop contradictoire avec la seconde. Chacun des deux compétiteurs n'a pu démontrer *le premier* la réalité du phonétisme des signes hiéroglyphiques; en dernier lieu, Klaproth confesse qu'à Champol-

lion en revient tout l'honneur ; en cela je suis parfaitement de son avis.

Dans l'un et l'autre de ses écrits, Klaproth raconte ensuite, à sa manière, les longues et persévérantes recherches de Champollion, recherches longtemps infructueuses, parce qu'elles étaient poursuivies dans une mauvaise voie. Mais il ne dit pas que, pendant dix années de sa vie, tour à tour ranimé par l'espérance, et rebuté par l'insuccès des modes de déchiffrement qu'il imaginait et qu'il essayait avec ardeur, Champollion usa sa vie à l'œuvre ; que, quand le jour heureux fut enfin venu, où le secret de cette mystérieuse écriture égyptienne fut illuminé par un éclair de son génie, il n'eut plus la force de supporter l'éclat de cette lumière inespérée ; brisé par l'émotion, ce fut de son lit et sous les étreintes de la fièvre, qu'il révéla et qu'il fit écrire par son frère, les premiers résultats de sa découverte. La sagacité de Young n'a fait que deviner, elle n'a rien démontré, dit Klaproth ; faites donc alors remonter à Zoëga la gloire de cette découverte que vous revendiquez pour le docteur Young. Mais Zoëga, tout judicieux qu'il était, n'a pas su lire un seul signe ; ne contestez donc plus à Champollion l'honneur de la découverte qui lui appartient légitimement, puisque, de votre aveu, lui seul a su la raisonner et la démontrer.

Chemin faisant Klaproth, parlant de l'ouvrage publié par Champollion, en 1821, sous le titre suivant : *de l'Écriture hiératique des anciens Égyptiens*, insinue avec une intention assez peu louable, que ce livre n'est devenu fort rare, que parce que l'auteur a fait tout son possible pour en soustraire les exemplaires aux yeux du public, en retirant du commerce et des mains de ses amis, ceux qu'il avait d'abord répandus. « Il est permis de penser, ajoute-t-il, que le véritable motif qui a déterminé M. Champollion à supprimer ce livre, a été de ne pas donner une mesure trop précise des progrès qu'il avait faits jusqu'en 1821, un an avant sa lettre à M. Dacier. Cette mesure existe dans l'assertion que les signes hiéroglyphiques sont des signes de choses et non des signes de sons. Certes, celui qui depuis dix ans avait travaillé sur les hiéroglyphes sans les déchiffrer, et qui faisait, en 1821, imprimer un axiome pareil, avait grand besoin d'être guidé, dans ses nouvelles recherches de 1822, par les découvertes du docteur Young, publiées au mois de décembre 1819, dans le supplément de l'*Encyclopédie britannique*. On ne doit donc plus douter que les découvertes de Champollion ne soient entées sur celles du docteur Young, auquel appartient le mérite d'avoir le premier dé-

montré qu'on s'est servi en Égypte de signes hiéroglyphiques pour exprimer alphabétiquement les noms propres. » (A. 1-2, note. B. 3-4.)

Examinons un peu cette note intéressante. Klaproth avait besoin de faire croire à la très-grande rareté du volume dont il parlait, pour que son argumentation eût au moins l'air d'être juste; et, quand il écrivait cette note, il était, lui, Klaproth, possesseur, non pas d'un seul, mais de deux exemplaires de ce livre! S'il était si rare à cette époque, ceci prouverait que l'illustre philologue avait un procédé à lui pour enrichir sa bibliothèque des ouvrages que les autres ne pouvaient se procurer à prix d'argent.

Quoi qu'il en soit de la rareté réelle ou prétendue du premier essai de Champollion sur l'écriture hiératique, il est curieux de voir Klaproth s'extasier sur ce qu'il y a de miraculeux à ce que Champollion ait trouvé, en 1822, ce qu'il n'avait pas encore trouvé en 1821. Mais, en vérité, pour qui écrivait-on de semblables choses? en quoi consiste donc une découverte? y en a-t-il une seule au monde qui n'ait pas été enfantée par une minute d'inspiration? Comment! parce qu'en 1821 on cherche depuis dix ans la solution d'un problème, solution qu'on n'entrevoit qu'en 1822, la découverte de cette solution doit être contestée! Un raisonnement pareil n'est-il pas digne d'être comparé à la célèbre chanson de M. de La Palisse? Et remarquons encore ici une contradiction bizarre : à la première page de son livre, Klaproth veut bien accorder à Champollion la gloire d'avoir, à l'exclusion d'Young, raisonné et démontré sa découverte; à la quatrième, il revient à son dire de 1829, et c'est à Young qu'il attribue le mérite d'avoir le premier démontré qu'on se servit en Égypte de signes hiéroglyphiques, pour exprimer alphabétiquement les sons des noms propres. Un peu plus haut (B. 3.) Klaproth avait pris le soin de dire : « Tout le monde avait reconnu dans cette inscription (celle de Rosette) la place qu'occupait le nom de Ptolémée, et on avait indiqué de même sur d'autres monuments les cadres ou cartouches qui devaient contenir ceux de Bérénice et d'Arsinoé, ainsi que de quelques-uns des rois des anciennes dynasties égyptiennes. » Tout à l'heure nous allons voir que de là provient, pour Young, un nouveau camouflet, que Klaproth lui applique libéralement, quelques pages plus loin, sans se douter de la chose; mais, procédons par ordre.

Du livre sur l'écriture hiératique, publié en 1821, Klaproth extrait les conclusions suivantes : « 1° l'écriture des manuscrits égyptiens de la seconde espèce n'est point alphabétique;

« 2° Ce second système n'est qu'une simple modification du système

hiéroglyphique et n'en diffère uniquement que par la forme des signes;

« 3° Cette seconde espèce d'écriture est l'hiératique des auteurs grecs et doit être regardée comme une tachygraphie hiéroglyphique;

« 4° Enfin les caractères hiératiques (et par conséquent aussi ceux dont ils dérivent) sont des signes de choses et non des signes de sons.

« Après un exposé pareil, ajoute Klaproth, on peut être bien convaincu qu'en 1821 Champollion ne croyait pas à l'existence de signes alphabétiques parmi les hiéroglyphes, quoique le docteur Young eût déjà communiqué sa découverte aux savants de l'Europe, par un Mémoire imprimé en 1818, et qui fut publié l'année suivante, dans le supplément de l'*Encyclopédie britannique*. » (B. 5.) Mentionnant ensuite la communication faite par Bankes à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, d'une copie lithographiée des inscriptions hiéroglyphiques de l'obélisque de Philes, inscriptions signalées avec sa sagacité ordinaire, par M. Letronne, comme devant contenir le même sens que l'inscription grecque tracée sur la base de l'obélisque, et que ce savant avait interprétée, commentée et publiée, « c'est cette copie, dit-il, qui fut communiquée à M. Champollion, et qui lui fournit les moyens de faire les observations et les comparaisons dont il consigna le résultat dans la lettre à M. Dacier, datée du 22 septembre 1822. C'est alors qu'il reconnut le nom de Cléopâtre et l'emploi des caractères phonétiques dans les hiéroglyphes, et qu'il abandonna les idées qu'il avait eues jusque-là, sur la nature des anciennes écritures égyptiennes, idées qui lui avaient fait rejeter d'abord les découvertes du docteur Young. » (B. 6.)

Champollion, de 1819 à 1822, se refusa donc à croire sur parole à une découverte que Young ne pouvait pas démontrer, et dont le savant docteur ne pouvait tirer lui-même aucun fruit. En cela il me semble que Champollion agit fort sagement. Sans aucun doute il essaya de la méthode de lecture proposée par Young; elle ne lui réussit pas mieux qu'à son auteur lui-même, et dès lors Champollion eut, cent fois pour une, raison de se dire: la découverte de Young n'en est pas une, puisqu'elle demeure inapplicable : cherchons donc autre chose. Ainsi, la prétendue découverte de Young eut incontestablement pour premier résultat, de fourvoyer pendant quatre ans de plus, celui auquel il était réservé de lire le premier les hiéroglyphes.

Cette seconde version de Klaproth est au moins exacte quant aux faits; mais que dire de celle qui l'avait précédée? La voici :

« M. le docteur Young communiqua sa découverte aux savants de l'Europe par un Mémoire imprimé en 1818, et qui fut publié, l'année suivante, dans le supplément à l'*Encyclopédie britannique*. Il n'y a pas de doute que cette découverte n'ait définitivement engagé Champollion à renoncer à tous les travaux qu'il avait faits pendant dix ans sur les hiéroglyphes. Il adopta l'opinion du docteur anglais, et avec un zèle louable, il donna un grand développement au système que celui-ci n'avait qu'indiqué. Ses recherches ont été couronnées d'un succès brillant, et il a pu offrir, en 1822, au monde savant, une suite considérable de caractères hiéroglyphiques employés alphabétiquement pour écrire les noms propres. »

On le voit, ce passage n'offre plus la moindre trace de la longue hésitation de Champollion à accepter des idées que leur propagateur n'avait pu faire fructifier, et qui étaient condamnées à rester mort-nées, s'il ne se fût chargé de les vivifier, en raisonnant et démontrant la méthode à laquelle ces idées devaient se rattacher.

Quant aux quatre conclusions sur les deux écritures sacrées, publiées, en 1821, par Champollion, c'est-à-dire un an avant sa découverte, et trois ans après la découverte tout à fait inutile de Young, deux sont parfaitement vraies, et les deux autres le sont à moitié, puisqu'il est bien démontré, aujourd'hui, que les écritures sacrées contiennent à peu près autant de signes idéographiques que de signes phonétiques.

La première édition de l'écrit de Klaproth contient (page 3) une note curieuse que je ne puis me dispenser de rapporter.

« Ce n'est qu'en passant, dit-il, que Champollion parle dans cette lettre (à M. Dacier) de ses obligations envers M. Young, à qui, néanmoins, il devait la première idée de ce qu'il appelle sa découverte (ici vient la note). *Cette manière tout à fait neuve, ce point de vue tout à fait inattendu*, comme M. Champollion le nomme (à la page 250 de la première édition de son *Précis sur le système hiéroglyphique*), appartient donc d'origine à M. Young, et quoique l'archéologue français s'applique, dans le même ouvrage, à relever dans une analyse les erreurs de l'auteur anglais, il conclut définitivement que les *prétentions de celui-ci doivent se réduire à avoir indiqué la véritable valeur phonétique de cinq caractères seulement*; cette dernière conclusion s'accorde fort mal avec l'aveu que M. Young *a déterminé la valeur de plusieurs groupes de caractères*. Champollion ne reconnaît pas moins (page 377) que le savant anglais a donné une série de plus de deux cents caractères ou groupes hiéroglyphi-

ques, et qu'il a présenté pour la première fois et avant lui au monde savant, la valeur véritable de soixante-dix-sept de ces groupes. »

Voyons ce que vaut chacune des assertions contenues dans cet extrait. Ce n'est qu'en passant, dit-on, que Champollion a parlé de ses obligations envers M. Young. En cela il a eu grand tort, car il eût pu dire, avec toute justice, que l'illustre docteur avait réussi deux fois de suite à le mettre hors de la bonne route, et à lui faire perdre une bonne partie de sa précieuse vie qui devait être si courte; la première fois ce fut quand il publia les valeurs imaginaires qu'il avait déduites de la lecture des noms de Ptolémée et de Bérénice; la deuxième fois lorsqu'il parvint à faire croire à Champollion qui s'obstinait, avec raison, à déclarer alphabétique l'écriture démotique ou enchoriale, que cette écriture était exactement de même nature que l'écriture hiéroglyphique, c'est-à-dire tout aussi surchargée qu'elle de symboles et de signes figuratifs. Telles sont les obligations de Champollion envers le docteur Young; assurément elles ne sont pas lourdes, et, à mon sens, l'obligé s'est montré généreux en ne se plaignant pas du double service qn'on lui avait rendu.

Klaproth semble trouver surprenant que Champollion se soit appliqué à mettre en évidence les erreurs du docteur Young : c'était son droit, ce me semble, et son droit le plus légitime. On lui contestait, et Klaproth tout le premier, la priorité d'une brillante découverte que l'on prétendait revendiquer pour le compte du docteur Young; il importait donc à Champollion de poser nettement les termes de la question, et de faire voir clairement à tout le monde, que la découverte de Young, par cela même qu'elle était stérile dans toute la force du terme, ne pouvait réclamer aucun droit de priorité.

En quoi sont donc étranges les expressions dont Champollion se sert en parlant de sa méthode de lecture, qu'il qualifie de manière tout à fait neuve, de point de vue tout à fait inattendu, expressions que Klaproth prend soin de reproduire en italique? Est-ce que par hasard ce fait d'une portée immense, le phonétisme des caractères hiéroglyphiques employés pour la composition des textes courants, avait été deviné par Young ou par Klaproth? Pas, que je sache. Le fait était bien réellement tout à fait neuf, tout à fait inattendu; permis donc à celui qui le mettait en lumière, de le qualifier de la sorte. Champollion, dans son *Précis*, conclut, ainsi que le dit Klaproth, que les prétentions de Young doivent se réduire à avoir indiqué la véritable valeur phonétique de cinq caractères seulement, et comme il le prouve sans réplique possible, il faut bien que Klaproth en passe par là, bon gré

mal gré. Vient ensuite la phrase suivante : « Cette dernière conclusion s'accorde fort mal avec l'aveu que Young a déterminé la valeur de plusieurs groupes de caractères. Champollion ne reconnaît pas moins (page 377) que le savant anglais a donné une série de plus de deux cents caractères ou groupes hiéroglyphiques, et qu'il a présenté pour la première fois et *avant lui* au monde savant la valeur véritable de soixante-dix-sept de ces groupes. » Ceci a besoin d'être commenté. En quoi, je le demande, la conclusion de Champollion sur les seules prétentions légitimes de Young s'accorde-t-elle fort mal avec l'aveu que Young a le premier publié la véritable valeur de soixante-dix-sept groupes hiéroglyphiques? Est-ce que par hasard Klaproth, avec son immense érudition, regardait comme tout un de deviner le sens d'un groupe de caractères quelconques, ou de lire et de prononcer ce groupe? Je ne me permettrai pas de lui imputer une semblable niaiserie, que le passage que je viens de citer semble permettre de lui reprocher. Ignorait-il donc que Young et plusieurs autres avaient fait beaucoup mieux que cela? qu'ils avaient partagé le texte démotique du décret de Rosette en groupes bien définis et de sens bien déterminé, sans pouvoir pour cela en épeler une seule syllabe? Qu'y avait-il donc de prodigieux à faire pour des groupes hiéroglyphiques, ce que l'on parvenait facilement à faire pour plus de douze cents groupes démotiques? je ne le devine pas.

Quelle que soit l'opinion qui naîtra dans l'esprit du lecteur, de toute cette discussion sur la note précitée, je demanderai maintenant pourquoi cette note qui atteste la bonne foi de Champollion et la loyauté avec laquelle il se chargeait de faire lui-même la part de son compétiteur de gloire, se trouve supprimée dans la seconde édition de l'écrit de Klaproth? Serait-ce donc qu'il importait à celui-ci de faire disparaître de son livre toute trace des faits honorables pour Champollion, qu'il voulait purement et simplement convaincre de plagiat? Klaproth avait-il compté, plus qu'il n'est sage de le faire, sur la bonhomie du public lettré? et ne savait-il pas que ce public n'est pas toujours d'humeur à prendre sans contrôle les assertions qu'on prétend faire passer dans son esprit? Je suis bien tenté de le croire. Dans tous les cas cette note ne dérangeait en rien la thèse de Klaproth, elle constatait la loyauté de Champollion, la supprimer constitue donc un acte que je m'abstiens de qualifier.

La seconde édition seule contient une espèce de résumé de la vie scientifique de Champollion depuis l'apparition de son *Précis* jusqu'à sa mort (les pages 6 à 19 sont consacrées à cette narration). On va

voir que cet exposé mérite plus d'un reproche. Ainsi, à propos du premier ouvrage important sous le rapport de l'étendue, c'est-à-dire du *Précis du système hiéroglyphique*, j'y lis ce qui suit :

« Ses observations s'étant multipliées considérablement, étendues à des objets qu'il n'avait pas touchés dans sa lettre à M. Dacier, modifiées sur certains points, vérifiées sur quelques autres, il en consigna le résultat dans un ouvrage plus étendu, qui parut, en 1824, sous le titre de *Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens*. Le titre de cet ouvrage est propre à induire en erreur sur l'étendue et les résultats des travaux de M. Champollion ; on s'attendrait à y trouver l'exposition d'un système et un résumé des principes à l'aide desquels on pourrait entreprendre la lecture et l'interprétation des textes hiéroglyphiques, tandis qu'au contraire ce livre ne contient qu'une application plus ample, mais toujours conçue dans le même esprit, des idées exposées dans la lettre à M. Dacier. » De ce paragraphe, à mon grand regret, je suis forcé de conclure, ou que Klaproth n'a pas lu le livre dont il parle, ou qu'il a cherché sciemment à tromper son lecteur. Cet exposé d'un système, ce résumé des principes sur lequel ce système se fonde, est très-amplement développé dans le livre de Champollion, et si Klaproth ne l'y a pas trouvé, c'est qu'il ne s'en est pas soucié. Du reste, je lis dans la *Critique de Klaproth* (A. 2-3, B. 10), à propos de la lettre à M. Dacier : « La marche méthodique que l'auteur suit dans cet écrit, et la bonne foi qui y règne, furent reconnues par toutes les personnes désintéressées, et il aurait été à désirer que Champollion ne s'en fût jamais départi dans ses recherches postérieures sur les écritures et les antiquités égyptiennes. »

Ce désir de Klaproth que je m'empresse de classer au nombre des personnes désintéressées dont il parle, a été accompli par Champollion, de l'aveu même de son critique, puisque celui-ci nous affirme que ce *Précis* contient une application plus ample, mais toujours conçue dans le même esprit, des idées exposées dans la lettre à M. Dacier. Comment donc se fait-il que ce second livre ait tant déplu à Klaproth, puisque son amour épuré de la science s'y trouvait servi comme à souhait? ne devait-il pas être heureux en constatant que les observations de Champollion s'y étaient multipliées considérablement, qu'elles s'étaient étendues à des objets qui n'avaient pas été touchés dans la lettre à M. Dacier, qu'elles s'étaient enfin modifiées sur certains points et vérifiées sur quelques autres? Franchement il fallait être rendu bien difficile sur le mérite des œuvres d'autrui, par

le propre mérite des siennes, pour ne pas applaudir à l'apparition d'un ouvrage qui possédait les qualités essentielles que le critique était forcé de lui reconnaître. Il est vrai qu'à côté de cette énumération de titres à l'éloge, Klaproth ajoute bien vite (B. 7) : « Ce travail, tout important qu'il est, laissait donc encore beaucoup à désirer aux amis des sciences archéologiques. » Ce reproche, je dois le dire, manque de la générosité qui sied si bien aux grands talents. Je veux croire que Klaproth, s'il se fût mis en tête de découvrir l'alphabet hiéroglyphique, eût du premier coup, et de toutes pièces, bâclé un système parfait, indubitable, absolu, dont il eût, en quelques jours, enrichi la science; mais il n'appartient pas à tout le monde de faire aussi lestement les choses; Champollion a eu le malheur de ne pouvoir tout trouver et tout démontrer, *currente calamo*, sans doute parce qu'il appartenait à cette classe de petits esprits qui mettent le temps à ce qu'ils font, afin d'avoir la conscience de le bien faire. En cela son travail a déplu à Klaproth; c'est bien fâcheux sans doute; mais je crois sincèrement que, de quelque façon qu'il s'y fût pris pour étendre et assurer sa découverte, Champollion eût bien difficilement réussi à se faire un ami et un prosélyte de l'illustre Klaproth. Probablement il en eût été fort peiné; mais tous ses disciples feront comme moi, je l'espère, et se résigneront aisément à se passer du patronage superflu que le célèbre philologue a si dédaigneusement refusé à la science des écritures et de la langue égyptiennes.

A son retour d'Italie, et après avoir à loisir étudié les monuments égyptiens de toute espèce accumulés dans le riche musée de Turin, Champollion, à qui l'examen de ce musée avait déjà suggéré ses intéressantes lettres à M. de Blacas, publia une seconde édition de son *Précis*, dans laquelle « il n'apporta que des modifications peu nombreuses aux assertions que contenait la première, et il n'y vit aucun motif de renoncer à l'opinion qu'il avait exprimée sur la nature phonétique qu'il croyait devoir attribuer à la plus grande masse des hiéroglyphes » (c'est Klaproth qui parle). Puisqu'après avoir étudié une série énorme de monuments nouveaux pour lui, Champollion ne trouva que très-peu de choses à modifier dans le système qu'il avait développé antérieurement, c'est qu'apparemment ses dernières observations vinrent concorder avec les anciennes et prêter à celles-ci une nouvelle force. Comme Klaproth se borne à énoncer ce fait en oubliant d'en tirer une conclusion quelconque, on me pardonnera d'avoir conclu pour lui.

Vient ensuite le tour du *Panthéon égyptien*, cette précieuse ébauche d'un magnifique travail qui reste encore à faire, et que nous posséderons quelque jour, il faut l'espérer, si notre savant confrère, M. Ch. Lenormant, veut bien transmettre au monde savant le bel ensemble mythologique que ses études sur les monuments de l'Égypte lui ont fait concevoir. Champollion a-t-il jamais eu la prétention d'offrir aux érudits une théogonie égyptienne complète, à l'abri de toute modification ultérieure? nullement; car à mesure qu'il publiait ce livre, il avait la bonne foi de revenir franchement sur les faits qu'il avait cru devoir énoncer antérieurement, et dont il reconnaissait plus tard le peu de valeur. Ceci, du reste, constitue un tort que Klaproth reproche à Champollion avec un ton qui frise constamment l'impertinence. Tout le monde n'est pas infaillible, et Klaproth l'étant moins que tout autre, ainsi que j'aurai le plaisir de le démontrer un peu plus loin, il eût été de bon goût de sa part, d'user d'une très-grande réserve, quand il s'exposait sur un terrain où tout, exactement tout, lui manquait pour éviter les faux pas.

Dans son *Panthéon* Champollion avait dit : « Que, malgré les profondes recherches et la vaste érudition de Jablonski, le siècle dernier n'avait pu se former une idée claire du système religieux de l'antique Égypte; que ce savant ayant pris pour guides les écrivains grecs et latins, avait cru possible avec leur seul secours de recomposer un tableau complet de la théogonie égyptienne; mais que c'était de préférence dans les monuments égyptiens qu'il fallait chercher les noms d'une foule de divinités et de personnages mythologiques qu'on chercherait en vain dans les auteurs classiques. »

Assurément cette assertion n'a rien que de parfaitement logique; cependant Klaproth a trouvé le moyen de la faire suivre de la remarque suivante : « Cette proposition ne nous paraît admissible qu'autant qu'on aurait pleinement démontré qu'on est parvenu à l'intelligence complète des monuments graphiques de l'Égypte; ce n'est qu'alors qu'on serait en droit de baser des théories nouvelles sur leur contenu. »

J'avoue que je ne comprends pas trop bien la force de ce raisonnement. Quoi! il faut l'intelligence complète des monuments graphiques de l'Égypte pour avoir le droit d'extraire d'un texte les noms divins d'un père ou d'une mère et de leur fils, d'un frère et d'une sœur, etc.; en vérité je n'accorderai pas cela facilement. On a bien pu extraire des noms de souverains, des noms de particuliers, des textes égyptiens qui les contenaient, sans qu'il fallût, pour cela faire, comprendre le premier mot de ces textes, et, pour les personnages

divins, il ne serait plus possible d'opérer de même, à moins de posséder l'intelligence complète des monuments graphiques de l'Égypte? en le disant, Klaproth se moque, je pense, car s'il ne se moque pas, il déraisonne.

Le savant philologue, abordant ensuite le problème que présente le déchiffrement des écritures égyptiennes, en fixe ainsi l'énoncé : « Il s'agit de savoir si les hiéroglyphes étaient destinés à représenter les idées, directement ou par l'entremise des sons de la langue égyptienne, s'ils étaient des symboles de choses ou des signes de prononciation, s'ils devaient, en un mot, être considérés comme idéographiques ou comme phonétiques. Dans le premier cas, il est bien évident qu'on devait renoncer à l'espoir d'en posséder jamais une pleine et complète intelligence.... Dans le cas contraire, nous voulons dire si les hiéroglyphes devaient être en grande partie regardés comme signes de sons, le déchiffrement en était non-seulement possible, mais facile sous certaines conditions, les mêmes qui sont exigées toutes les fois qu'on veut parvenir à la lecture d'un texte tracé dans une écriture inconnue. L'espoir que fait naître cette supposition doit avoir influé considérablement sur la direction que M. Champollion avait donnée à ses derniers travaux, et la possibilité qu'il apercevait de lire enfin les hiéroglyphes, s'ils étaient reconnus phonétiques, n'a sans doute pas peu contribué à lui persuader qu'ils l'étaient en effet.... Mais encore une fois, en admettant même cette supposition, que rien jusqu'ici n'autorise et ne justifie, il faudrait toujours, pour obtenir l'intelligence des textes hiéroglyphiques, remplir quelques conditions indispensables qui sont de rigueur dans toute opération de ce genre. Il faudrait avoir d'une manière assurée et invariable la valeur phonétique de tous les signes hiéroglyphiques ; il faudrait que chaque signe exprimât un seul son, et que chaque son fût toujours rendu par le même signe ; car s'il était permis de substituer à volonté un B à un M, ou un T à un D, d'altérer la forme des mots déjà si vagues par la suppression des voyelles, on se ménagerait ainsi le moyen de trouver toujours le mot dont on aurait besoin ou quelque chose d'approchant, et avec de légères variations qu'on pourrait ensuite faire subir à la signification des mots, il n'est rien qu'on ne pût, à la rigueur, trouver dans une inscription. »

Dans le passage précédent, tout ce qui concerne l'énoncé du problème à résoudre me paraît assez convenablement déterminé. Les conditions de ce problème sont sagement posées, mais Klaproth avait-il le droit de déclarer que Champollion n'avait admis le phonétisme

des hiéroglyphes que parce que c'était la seule hypothèse qui lui permît d'entrevoir le moyen de les lire? en aucune façon ; car s'exposer à énoncer un principe pareil, qui mettait le déchiffrement des textes hiéroglyphiques, à la portée d'un ignorant quelconque, sachant le copte comme Klaproth, c'était s'exposer à de rudes et perpétuels démentis, c'était manquer de bon sens ; en effet il était bien évident qu'une invention pareille devait périr immédiatement au contact de l'expérimentation. Ce principe donc, s'il était faux, devait entraîner sur-le-champ l'oubli et le mépris de la méthode de lecture à laquelle il servait de base ; il n'en a rien été, parce qu'il n'en pouvait rien être ; j'en conclus hardiment que la méthode et le principe étaient bons et les seuls bons, n'en déplaise à Klaproth. Ce passage me suggère une dernière observation. Pour un philologue de sa force, comment a-t-il été si mal choisir les lettres à citer pour exemple des permutations capricieuses qu'il n'est pas permis de faire subir aux valeurs des signes hiéroglyphiques? Il se récrie sur la possibilité de remplacer un B par un M, un T par un D, et j'en suis fâché pour sa science profonde, il commet là une double bévue. Qui ne sait que les articulations congénères subissent sans difficulté des permutations dont toutes les langues sans exception nous offrent des exemples fréquents? et qui aurait le droit de crier à l'arbitraire si, dans un mot égyptien, on voyait un B remplacer un M, un T remplacer un D? Puisqu'il s'agit d'égyptien, nous avons le droit de chercher ce que le copte, tel qui nous est connu, nous offre de permutations possibles, et si nous y reconnaissons comme licites précisément celles que Klaproth cite d'un air si triomphant, qu'en devrons-nous conclure? que Klaproth ignorait le jeu des articulations congénères? certainement je n'oserais pas le faire, vu le respect que je professe pour sa science philologique ; et pourtant si nous ouvrons le Lexique copte du savant A. Peyron, nous y lisons (page 19) : « ϧ *sæpe permutatur cum litteris affinibus* ⲟⲩ, ⲫ, ϥ. *aliquando etiam cum* ⲡ et ⲙ. ; *sic* ⲧⲟϧ *pro* ⲧⲟⲡ, ϭⲱⲗⲉϧ, ⲧⲱⲗⲉⲙ, ϩⲓⲡϧ, ϩⲓⲡⲙ, ϭⲉⲣⲱϧ, ϭⲉⲣⲱⲙ, et page 29 : ⲇ, *littera ignota Ægyptiis; eam quandoque in græcis vocibus scriptam vidi pro* ⲧ. *sic* ϭⲉⲇⲁⲣⲟⲛ, ⲇⲇⲓⲥ, etc. »

Bornons-nous à conclure de ceci que Klaproth n'a pas eu la main heureuse, et qu'il eût pu beaucoup mieux choisir. Il est vrai que ces permutations *légitimes* étant les seules qu'il lui fût possible de

reprocher à Champollion, il fallait bien s'en tenir à elles, sauf à perdre tout l'effet de sa tirade.

Après avoir exagéré de beaucoup la difficulté de déterminer l'ordre à suivre dans le déchiffrement des caractères composant les groupes hiéroglyphiques, difficulté qui n'existe réellement que dans l'imagination de Klaproth, celui-ci ajoute (B. 14-17) : « Supposons néanmoins que la forme et la valeur des lettres soient parfaitement déterminées, que leur arrangement ne donne lieu à aucune équivoque, que la suppression des voyelles ne soit l'occasion d'aucune méprise, que l'on puisse, en un mot, épeler les syllabes, couper et distinguer les mots avec autant de netteté, de certitude et de précision que s'ils étaient écrits avec quelqu'un des alphabets perfectionnés de l'Occident, il restera toujours une difficulté dont le génie lui-même ne saurait triompher, c'est de découvrir la signification des mots, quand elle n'est pas connue par la tradition. La langue cophte qui est regardée maintenant, avec toutes sortes de raisons, comme un reste précieux de la langue égyptienne, ne représente cette dernière que d'une manière très-incomplète. Dans la longue durée de l'empire égyptien, la langue avait subi sans doute plusieurs de ces révolutions dont aucun des idiomes connus n'a su se garantir pendant le cours des siècles; aurait-elle pu se conserver intacte depuis les temps des Ramessès jusqu'à l'époque des Ptolémées, à travers les invasions des Pasteurs et des Perses, sous la domination des Grecs et des Romains, et jusqu'à la conquête des Arabes? Si l'on pèse toutes ces causes de changement, d'altération et de désaccord, on s'étonnera de la confiance avec laquelle certaines personnes veulent appliquer des vocabulaires cophtes à l'interprétation des plus anciennes inscriptions égyptiennes. Elles n'agiraient pas avec plus de sécurité quand elles posséderaient un glossaire composé sous le règne même de Sésostris. Il est impossible que M. Champollion ait partagé cette confiance exagérée; il savait trop bien qu'à deux ou trois mille ans de distance, l'orthographe et la forme même des mots avaient dû changer plus d'une fois et s'altérer considérablement. »

Il est impossible de rendre plus exactement que Klaproth ne l'a fait ici, les idées que je me suis efforcé d'émettre en m'occupant de l'écrit du docteur Dujardin, écrit dans lequel l'opinion diamétralement opposée était énoncée hardiment. Remarquons cependant que le critique oublie de distinguer la langue sacrée de la langue vulgaire. Tout ce qu'il dit en effet s'applique merveilleusement à celle-ci, sans pouvoir s'appliquer à la première; car les idiomes sacrés vivent

des milliers d'années sans s'altérer, et cela parce que les monuments qui les fixent ont un caractère impérissable. Mais de ce que les formes, de ce que l'accoutrement des radicaux d'une langue se modifient, est-il vrai de conclure que de la connaissance de ces radicaux, tels qu'ils sont conservés dans un idiome moderne, il n'est plus possible de remonter à celle de leur forme primitive, appartenant à l'idiome congénère le plus ancien? en aucune façon. Ainsi, sans être un grand devin, tout homme qui rencontrera le mot *asinus*, et qui connaîtra les formes françaises successives asne et âne de ce même mot, pourra dire qu'*asinus* signifiait en latin un âne; de même du mot envie il lui sera possible de déduire la signification du latin *invidia* : ces deux exemples nous suffiront. Les lexiques coptes nous offrent donc le dernier accoutrement des radicaux égyptiens, soit; mais cet accoutrement ne les déguise pas si bien qu'il devienne impossible, à la vue du mot primitif, de reconnaître son analogie avec celui qui lui a survécu. L'immense difficulté d'interprétation dont Klaproth fait si grand bruit, est donc plus effrayante en apparence qu'en réalité; c'est ce que je tenais à dire. Klaproth n'en conclut pas moins que ses observations font pressentir dans quelles limites il est raisonnable de circonscrire d'avance le résultat du déchiffrement des hiéroglyphes. « En effet, ajoute-t-il, les découvertes de M. Champollion ne s'appliquent qu'à un nombre assez limité des signes hiéroglyphiques, c'est-à-dire qu'il ne lit presque que les noms propres et quelques autres mots, écrits avec un alphabet dont le système ressemble en quelque sorte à celui des langues sémitiques, dans lesquelles on n'écrit que les consonnes d'un mot, et qu'une partie des voyelles ou même aucune de celles-ci. »

Je le dis sans crainte d'être démenti par qui que ce soit, il suffit de lire dix pages de la grammaire de Champollion pour être parfaitement convaincu de la fausseté des faits énoncés ainsi comme constants par Klaproth. Non, la méthode de lecture découverte par Champollion n'est pas si peu efficace qu'elle ne puisse servir qu'à déchiffrer les noms propres et quelques autres mots. (Quelques autres mots! a-t-on jamais employé une expression plus vague, plus louche que celle-là!) De plus, le nombre total des hiéroglyphes connus ne dépassant guère huit cents, Champollion et d'après lui Salvolini ont fait connaître la valeur de plus du quart de ces signes, et tous les jours le nombre de ces valeurs bien déterminées va s'accroissant, grâce à la bonté de la méthode à l'aide de laquelle leur recherche s'effectue.

Ici nous retrouvons le parallélisme des deux éditions de la critique

acerbe de Klaproth. Il commence par décrire la forme ordinaire des cartouches ou encadrements elliptiques qui contiennent les noms propres de souverains et leurs titres honorifiques, ordinairement précédés, dit-il, d'un groupe symbolique qu'on prétend signifier roi du peuple obéissant. A voir les expressions dont se sert ici le critique n'est-il pas évident que cette explication adoptée par Champollion n'est pas de son goût, et qu'il entend laisser toute la responsabilité de son plus ou moins de justesse à l'illustre auteur de la grammaire? et cependant c'est Plutarque qui nous apprend que dans l'écriture égyptienne un jonc (θρύον) désigne un roi, et c'est Horapollon lui-même qui nous explique le sens de l'hiéroglyphe symbolique l'abeille, qu'il traduit : λαὸν πρὸς βασιλέα πειθήνιον (hiérogl. 1, § 1, 62). Ces deux assertions devaient suffire à Klaproth qui trouvait un peu plus haut que les notions puisées dans les classiques grecs et latins peuvent seules et à l'exclusion de toute autre, servir à former le tableau de la théogonie égyptienne. Ainsi lorsqu'il s'agissait de blâmer Champollion à propos des ressources puisées par lui dans l'étude des textes égyptiens eux-mêmes, pour rassembler les matériaux de son panthéon, les assertions des Grecs et des Latins étaient les seules bonnes; vienne dix pages plus loin l'explication d'un double groupe hiéroglyphique, basée sur une double assertion prise à la même source d'abord si respectable, et alors, comme il s'agit toujours de blâmer Champollion, les classiques n'auront plus le sens commun. Ah! M. Klaproth, vous, d'ordinaire si adroit, vous perdez quelquefois jusqu'à l'adresse la plus vulgaire, celle de l'homme qui, voulant commettre une méchante action, s'arrange de façon à ne pas se laisser prendre en flagrant délit.

Voyons maintenant ce que notre infatigable critique trouve à dire sur les cartouches, noms propres, et nous en déduirons encore quelques curieuses conséquences.

« Dans ces cadres, le nom du roi et ses épithètes ordinaires sont écrits en caractères alphabétiques ou phonétiques, comme M. Champollion les appelle d'après Zoëga (ici vient la note suivante) :

« Le monument de Rosette, dit M. Champollion dans sa lettre à M. Dacier, page 44, nous présente l'application de ce système auxiliaire d'écriture, que nous avons appelé phonétique, c'est-à-dire exprimant les sons. Cependant c'est Zoëga qui a donné le premier cette épithète grecque aux lettres alphabétiques des Égyptiens, comme on peut le voir par le passage suivant de son grand ouvrage *de Origine et usu obeliscorum*, p. 454, publié à Rome en 1797 : *Sed satis est exemplo-*

rum classis œnigmaticæ, superest quinta classis notarum phoneticarum. »

En vérité, il faut avoir la monomanie du blâme pour faire un crime à Champollion d'avoir employé la dénomination d'écriture phonétique, sans prendre la précaution de dire que vingt-cinq ans plus tôt Zoëga s'était servi du même mot *phonétique* pour caractériser les signes de cette écriture. Il est vrai qu'à la rigueur c'est l'écriture que Champollion appelle phonétique, tandis que ce sont les lettres elles-mêmes que Zoëga qualifie de la sorte; mais cette distinction est parfaitement superflue; car, je le demande, qui trouvera jamais mauvais qu'un professeur d'astronomie, par exemple, se serve en parlant ou en écrivant, des expressions : nous nommons zénith, azimuth, équateur, etc., etc.? Deviendra-t-il par le fait un plagiaire? En vérité, Klaproth, lorsqu'il s'agissait de mots, poussait bien loin le respect pour la propriété d'autrui.

Je poursuis ma citation :

« Quant aux noms et aux épithètes des rois renfermés dans les premiers cartouches, M. Champollion avait un excellent guide pour les déchiffrer. Ce sont les mêmes noms dont la liste se trouve dans les tables des dynasties égyptiennes de Manethon et d'autres auteurs de l'antiquité. Certes, quand on sait ce qu'on peut trouver dans une inscription ancienne, écrite en caractères inconnus, il n'est pas difficile de l'expliquer en partie, et je pense qu'un bon déchiffreur, auquel on aurait donné la simple indication qu'il y avait à chercher dans les cartouches des monuments égyptiens, les noms des différents rois d'Égypte cités par les anciens, écrits en caractères alphabétiques, avec un très-petit nombre de voyelles, serait parvenu au même résultat que M. Champollion. » (B. 20.)

Ici j'avoue en toute humilité que je m'embrouille, et que je ne sais plus trop où chercher la pensée de Klaproth. En effet, je lis un peu plus haut : « Tout le monde avait reconnu dans cette inscription (de Rosette) la place qu'occupait le nom de Ptolémée, et on avait indiqué de même sur d'autres monuments les cadres ou cartouches qui devaient contenir ceux de Bérénice et d'Arsinoé, ainsi que de quelques rois des anciennes dynasties égyptiennes. » (B. 3) et voilà que 17 pages plus loin, ni plus ni moins, le premier bon déchiffreur venu avec la simple indication qu'il y avait à chercher dans les cartouches des monuments égyptiens les noms des différents rois d'Égypte cités par les anciens, serait parvenu au même résultat que M. Champollion! Il faut donc en conclure que Young était un fort mauvais

déchiffreur, puisqu'il possédait les simples notions réclamées par Klaproth pour rendre facile à tout venant la lecture des cartouches royaux. Notre critique ne joue-t-il pas ici précisément le rôle de l'ours de la fable, et Young, en lisant ce paragraphe fort humiliant pour son amour-propre de déchiffreur, n'a-t-il pas dû maudire de bon cœur son imprudent ami? Je n'en fais pas le moindre doute. Et voyez quel malheur que Klaproth lui-même, dès la première apparition de la découverte de Young, n'ait pas daigné prendre la peine de nous donner tout de suite la lecture de ces cartouches si faciles à lire, quand on connaissait les listes de Manethon. Vraiment le monde savant a bien le droit de garder rancune à Klaproth, qui, sans aucun doute, était un bon déchiffreur, et, qui par son indifférence si naturelle pour une découverte de si grande importance, a fait perdre aux études égyptiennes pour le moins trois ou quatre ans.

Poursuivons encore.

« Indépendamment des noms contenus dans les cartouches, les monuments en offrent un grand nombre d'autres; ce sont ceux *des divinités* et ceux des personnes qui n'ont pas régné. Ces noms sont en grande partie écrits en caractères alphabétiques; on connaît les dénominations de la plupart des dieux par les auteurs anciens. Ainsi il n'était pas très-difficile de les découvrir dans les inscriptions. (B. 21.) Outre ces noms *propres*, il y a également quelques signes grammaticaux et quelques particules en caractères alphabétiques; tout le reste est symbolique ou idéographique. »

Décidément, en écrivant ces dernières lignes, Klaproth a eu du malheur; ne voilà-t-il pas en effet qu'il s'avise d'affirmer que la lecture des noms de divinités n'était pas très-difficile, tandis que, douze pages plus haut, il n'hésite pas à déclarer que « Champollion n'avait pas le droit de dire que c'était de préférence dans les monuments égyptiens qu'il fallait chercher les noms d'une foule de divinités et de personnages mythologiques qu'on chercherait en vain dans les auteurs classiques? » Car il ajoute : « cette proposition ne nous paraît admissible qu'autant qu'on aurait pleinement démontré qu'on est parvenu à l'intelligence complète des monuments graphiques de l'Égypte; ce n'est qu'alors qu'on serait en droit de baser des théories nouvelles sur leur contenu. » Klaproth avait la mémoire courte, puisqu'à 12 pages de distance il disait une fois blanc et une autre fois noir sur le même sujet. Je me borne à constater ce caractère psychologique de l'illustre philologue.

A la page 22, je lis : « Si l'on examine avec soin les découvertes

de M. Champollion on est convaincu qu'elles ne peuvent servir qu'à lire une partie des noms des rois d'Égypte, mais qu'elles ne conduiront vraisemblablement jamais à une intelligence même superficielle des inscriptions égyptiennes et des nombreux écrits sur papyrus qu'on trouve dans les tombeaux de ce pays ; aussi ce savant en traduisant la moindre phrase a-t-il été contraint, pour y réussir, d'inventer des mots qui ne sont pas coptes, et qu'il ne peut justifier par aucune autorité. »

La réponse à ce paragraphe nous est gracieusement fournie par Klaproth lui-même. En effet, nous trouvons que les noms des rois et leurs épithètes sont faciles à lire pour le premier bon déchiffreur venu; qu'il n'est pas plus difficile de lire les noms en grand nombre des divinités et des personnages qui n'ont pas régné ; et qu'outre ces noms propres il y a dans les textes des signes grammaticaux et des particules que l'on reconnaît aisément. (B. 20, 21.) Quant aux nombreux écrits sur papyrus qu'on trouve dans les tombeaux, je lis (B. 17) : « les livres, s'il y en eut jamais, ont été complétement anéantis; les papyrus, que quelques personnes *peu éclairées* prennent pour des livres, n'offrent qu'une perpétuelle répétition des mêmes formules toujours relatives au même sujet, la mort et ses conséquences. » Voyez-vous cela? vous étiez donc arrivé, vous, à une intelligence superficielle de ces nombreux écrits sur papyrus? Grâce à qui et par quel moyen, s'il vous plaît, M. Klaproth?

Enfin, quant aux mots lus par M. Champollion, et qui ne sont pas coptes, je lis (B. 16) : « Si l'on pèse toutes ces causes de changement, d'altération et de désaccord, on s'étonnera de la confiance avec laquelle certaines personnes veulent appliquer des vocabulaires coptes à l'interprétation des plus anciennes inscriptions égyptiennes.... Il est impossible que M. Champollion ait partagé cette confiance exagérée. Il savait trop bien qu'à deux ou trois mille ans de distance, l'orthographe et la forme même des mots avaient dû changer plus d'une fois et s'altérer considérablement. Aussi, dans les transcriptions qu'il faisait de phrases égyptiennes, supposées écrites phonétiquement, trouvait-il un très-grand nombre de mots qui n'existent avec la même forme ni dans la Bible, ni dans les légendes, ni dans les lexiques. Un tel résultat était inévitable, et de pareils mots doivent infailliblement se présenter à chaque ligne des inscriptions anciennes. Mais alors comment retrouver le sens de ces mots, et quelle foi la critique peut-elle avoir aux effets de cette sorte de divination ? » (B. 16.)

Accorde qui le pourra cette opinion de Klaproth avec le reproche

qu'il adresse à Champollion d'avoir, en traduisant la moindre phrase égyptienne, *inventé* des mots qui ne sont pas coptes, et qu'il ne peut justifier par aucune autorité. Aucune? ici Klaproth se trompe, il y a une autorité qu'on ne peut récuser, c'est celle du bon sens; je m'explique : si dans une phrase il arrive que quelques-uns seulement des mots sont de lecture certaine, le contexte fournira certainement le reste, grâce aux signes grammaticaux et aux particules alphabétiques dont Klaproth est forcé de reconnaître l'existence bien constatée; dès lors, si un groupe muni d'une valeur déterminée de cette façon, se retrouve dans d'autres phrases où il vient s'ajuster en donnant toujours un sens naturel et simple, il faudra bien, n'en déplaise à Klaproth, admettre que le mot est lu et bien lu, fût-il à cent mille lieues du copte. Ce résultat, je ne crains pas de le dire, c'est celui que fournissent invariablement les valeurs attribuées par Champollion aux groupes hiéroglyphiques phonétiques qu'il a déterminés. Hâtons-nous d'ajouter que, dans le plus grand nombre des cas, les groupes phonétiques lus par Champollion, sont immédiatement comparables à des mots coptes de même signification, quand ce ne sont pas les mots coptes eux-mêmes. Ce fait, les assertions d'une légion de Klaproth ne sauraient en aucune façon l'infirmer.

On en conviendra, l'homme qui à quelques pages de distance se contredit si complétement et sur tout ce qu'il avance, cet homme a fort mauvaise grâce en reprochant à autrui des contradictions qui ne sont en réalité que l'expression des modifications forcées que toute théorie en progrès reçoit à mesure qu'elle se développe et se fixe.

F. DE SAULCY.

(La suite au numéro prochain.)

SUR

LES NOMS DES ANCIENS ARTISTES GRECS OU ROMAINS.

Ayant été amené à parler, dans une lettre insérée au dernier numéro de la *Revue*, du *Supplément au Catalogue des anciens artistes*, ouvrage récent de M. Raoul Rochette, je me suis avancé jusqu'à prétendre que ce livre, si longuement élaboré par son auteur, n'est pas plus exact, en ce qu'il offre de nouveau et de propre à l'auteur, que les *Antiquités du Bosphore*, ou la traduction des *Fragments de Ménandre et de Philémon*. J'ai promis de donner les preuves de cette assertion. Je vais remplir cette promesse, dans le double intérêt de la *science* et des *savants*. Ceci demande une explication préliminaire, qui sera l'objet de ce premier article.

L'idée de dresser un *catalogue* ou dictionnaire des noms des anciens artistes, appartient à Fr. Junius, qui a placé le sien à la suite de son traité de *Pictura veterum* (Amstel., 1637 et 1694). Ce catalogue, qui brille plus par l'érudition que par la critique, contient beaucoup de noms qui n'auraient pas dû s'y rencontrer.

M. Sillig a sagement évité les défauts de ce livre. Son *Catalogus artificum, sive architecti, statuarii, sculptores, pictores, cœlatores, et sculptores Græcorum et Romanorum* (Dresd. et Lips., 1827), remplit très-bien son titre. C'est l'œuvre d'un esprit critique, versé dans la connaissance des textes, et qui a su se renfermer dans les limites du plan qu'il s'était tracé, en faisant main basse sur les superfétations du catalogue de Junius. Son livre est un manuel indispensable pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire des arts dans l'antiquité.

Ce n'est pas à dire cependant que cet ouvrage soit sans défaut, ni que l'auteur n'ait rien omis. Qui peut s'attendre à ce que la première édition d'un dictionnaire sera un ouvrage complet? Mais les imperfections y sont rares et peu importantes. Ce qui le prouve, c'est l'insignifiance des additions ou corrections qu'ont trouvé à y faire successivement, dans les quatre premières années, des savants très au

courant des nouvelles découvertes; en premier lieu, MM. Osann et Welcker, dans le *Kunstblatt* de 1827 et 1830; en second lieu, M. Raoul Rochette, dans sa *Lettre à M. Schorn* (insérée en 1831, au Bulletin de Férussac). Ces trois archéologues ont eu pour but de recueillir tous les noms d'artistes qui avaient pu échapper à l'attention de M. Sillig; or, le nombre en est fort peu considérable, et les omissions ont peu de gravité, ne concernant, pour la plupart, que des noms d'artistes plus ou moins obscurs, dont il ne reste pas d'ouvrages.

Depuis, de nombreuses découvertes ont fait connaître beaucoup de noms nouveaux. Ce sont tous ces noms, outre ceux du Catalogue de M. Sillig, que mon excellent ami M. de Clarac a réunis dans son savant *Catalogue des anciens artistes* (1). M. Raoul Rochette s'est, au contraire, borné à consigner, dans la deuxième édition de sa Lettre à M. Schorn, qui a paru l'an dernier, et qui est près de cinq fois plus volumineuse que la première (452 pages), les noms qui ne sont pas dans l'ouvrage de M. Sillig. Aussi la nomme-t-il justement SUPPLÉMENT *au Catalogue des anciens artistes*. M. Sillig fera donc bien d'ajouter à son livre, quand il en donnera une seconde édition, les noms qu'il ne pouvait connaître, lorsqu'il publiait la première; mais je lui conseille d'y regarder à deux fois, avant d'accepter *toutes* les *améliorations* que lui propose M. Raoul Rochette; car, s'il les suivait à la lettre, il s'exposerait à *gâter* son livre, d'abord, en y introduisant une foule d'erreurs, outre celles que M. Rangabé a déjà indiquées dans la *Revue* (2); ensuite, en retombant dans le chaos de l'ouvrage de Junius.

Relever les principales de ces erreurs est, à mon avis, chose fort nécessaire, parce que l'autorité dont jouit l'auteur peut donner crédit aux notions fausses qu'il a produites. D'ailleurs, il est utile de lui faire sentir combien est pénible, pour tout le monde, le ton vraiment intolérable qu'il continue de prendre dans son livre à l'égard de ses confrères en archéologie. L'inconvénient grave d'une pareille manière, c'est de provoquer sans cesse des représailles de la part de ceux mêmes qui désireraient le plus continuer paisiblement leur route scientifique. Car, on a beau faire, quand on se défend, on se règle toujours plus ou moins sur le ton de l'attaque! Et c'est ainsi que se perpétue l'usage de ces formes aigres et désobligeantes, dont chacun de nous

(1) Ce Catalogue n'est pas encore publié; il en a seulement été distribué des exemplaires à quelques personnes, le 8 août 1844.

(2) IIe année, p. 421 et suiv.

voudrait débarrasser la controverse scientifique, qui ne peut rendre de grands services que si elle est bornée au simple exposé ou à la critique modérée des opinions contradictoires.

C'est donc être utile à la *science* et aux *savants* que de contraindre ceux qui continuent d'employer un pareil ton, à l'abandonner désormais. Quatre exemples, tirés uniquement du *Supplément au Catalogue des anciens artistes*, éclairciront ma pensée; et, comme ils ne me concernent pas, ils montreront que M. Raoul Rochette distribue à tout le monde indistinctement, avec une égale libéralité, la manne substantielle de sa critique indulgente.

1° Dans l'introduction de son estimable *Catalogue*, M. le comte de Clarac dit de M. Raoul Rochette (1) : « On aurait recours, avec « plus de plaisir et de confiance aux renseignements qu'il nous « donne, *si l'on y trouvait plus de vrai sentiment des arts du dessin,* « *des recherches plus exactes, et si la critique, plus juste, y rendait ses* « *arrêts avec plus d'urbanité, d'aménité et d'indulgence.* » En d'autres passages du même livre, il le juge avec la même sévérité. Il va même jusqu'à lui rappeler impitoyablement qu'il a *ignoré* que telle pierre gravée existe dans le *Cabinet des Antiques* (2); à peu près comme Kœhler, qui a dû apprendre de Saint-Pétersbourg, au même conservateur, qu'un beau médaillon d'Olbia, que celui-ci croyait ne pas exister, est un des ornements du même *Cabinet des Antiques* (3).

Ces critiques sévères étonneraient dans M. de Clarac, dont on connaît l'aménité de caractère et le savoir-vivre, si l'on ne savait que M. Raoul Rochette l'a bien souvent blessé, non par des critiques, que M. de Clarac, comme tout esprit bien fait, reçoit avec soumission et reconnaissance, quand elles sont justes et convenablement exprimées, mais par les formes dédaigneuses, on ne peut plus désobligeantes, qui sont employées à son égard, dans la première édition de la *Lettre à M. Schorn.* Ce ton a produit l'effet ordinaire; c'est de pousser à bout le caractère le plus doux et le plus pacifique.

Aussi, un peu surpris de ces vertes représailles, M. Raoul Rochette, dans la préface de sa deuxième édition, convient que M. de Clarac a pu se trouver offensé; et il assure avoir, dans la deuxième édition, changé *la plupart* des passages qui avaient motivé ses plaintes. *La*

(1) Introduction, p. xxxvi.
(2) Clarac, *Catalogue*, p. 163.
(3) *Remarques sur un ouvrage*, intitulé : *Antiquités du Bosphore*, p. 68 et 69.

plupart est joli; et pourquoi pas *tous*, puisqu'il faisait tant que de s'amender? Le fait est que cette résipiscence ne s'est guère étendue au delà de la *préface*; car la *plupart* des passages dont M. de Clarac s'était trouvé offensé, sont restés, dans la deuxième édition, tels qu'ils étaient dans la première. (*Voir* les pages 147, 149, 152.) C'était bien la peine de convenir de ses torts pour les réparer si mal!

2° Il en est ainsi de Kœhler, l'antiquaire de Saint-Pétersbourg, un de ceux que M. Raoul Rochette a le plus constamment maltraités. Il n'a jamais pu lui pardonner la sévère et presque toujours victorieuse réfutation des *Antiquités du Bosphore*, d'ailleurs méritée par le ton qu'il avait pris lui-même en allant attaquer le rude Kœhler sur un terrain que celui-ci connaissait si bien.

On pouvait toutefois s'attendre à quelque adoucissement dans l'humeur de l'archéologue critiqué, en lisant cette note (page 107 de la deuxième édition) : « Je me suis quelquefois trouvé, avec regret, dans « le cas de *traiter sévèrement* M. de Kœhler;..... c'est pour moi un « sujet de satisfaction bien légitime, que d'avoir à reconnaître le « changement favorable qui s'était fait à cet égard dans les idées de « l'*illustre antiquaire*..... Il m'en donna des témoignages qui m'ont « vivement touché, et qui m'*imposent pour sa mémoire tout le respect* « *qui peut se concilier avec l'intérêt de la science*. » Après ces belles paroles, on devait espérer que l'auteur, tout en continuant d'indiquer les points sur lesquels il est en dissentiment avec Kœhler, y mettrait du moins cette aménité et cette douceur qui n'ôtent jamais rien à la force des raisons. Or, il n'a pas *changé un mot* à l'expression de ses jugements passionnés. Ce sont toujours les mêmes formes acerbes dont il avait été si prodigue dans la première édition. Il revient sur les mêmes reproches qu'il lui a adressés en 1831, dans un article du *Journal des Savants*, reproches dont, à coup sûr, l'*intérêt de la science* n'exigeait nullement la répétition. Tantôt ce sont les *allégations arbitraires* et *gratuites* (p. 111); les *assertions étranges* (p. 112) de M. de Kœhler. Tantôt cet archéologue *se donne le plaisir de forger des noms barbares* (p. 119); il *emploie la manière tranchante* et *arbitraire* qui lui est propre (p. 114). A propos d'une opinion sur un livre attribué à Visconti : *On aura une idée du savoir bibliographique de M. de Kœhler, etc.* (p. 101, n° 1); ou bien : M. de Kœhler *décèle une inexpérience numismatique ou une préoccupation dont on a droit*

d'être surpris de la part d'un homme qui s'exprime avec tant d'assurance (p. 112). Ailleurs, il lui vient *une des plus étranges idées qui soient passées par la tête d'un antiquaire* (p. 141); ou bien *son interprétation eût donné lieu de s'attendre à une révolution complète dans l'étude des pierres gravées, pour peu que l'auteur y eût appliqué le même système d'interprétation avec la même sagacité* (même page), etc. De bonne foi, est-ce ainsi que l'on parle d'un homme pour *la mémoire* de qui l'on *s'impose tout le respect qui peut se concilier avec l'intérêt de la science?* Que M. Raoul Rochette ait ainsi parlé en 1831, huit ans après la publication du livre de Kœhler, cela n'était déjà pas trop excusable; mais, quatorze ans plus tard, longtemps après sa mort, le poursuivre ainsi, *par le fait*, quand on professe, *en paroles*, un *profond respect pour sa mémoire*, cela ne ressemble pas mal à une dérision.

3° Au reste, cette habitude est tellement naturelle chez l'auteur du *Supplément*, qu'il la conserve même à l'égard de M. Welcker, qu'il a souvent nommé son *illustre ami*. A propos du sculpteur Ἔνδοιος, cité par Pausanias, M. Welcker avait présumé que ce nom pourrait bien être fictif, comme ceux de *Dædalos*, d'*Euchir* et d'*Eugrammos*, et avoir été forgé par allusion à quelque particularité de travail. Cette conjecture a été détruite par la découverte postérieure d'une inscription où se lit : ΕΝΔΟΙΟΣ ΕΠΟΙΕΣΕΝ; mais, jusqu'à cette découverte, l'idée, ingénieuse en elle-même, pouvait paraître probable, et, en tout cas, n'était pas indigne de l'habile antiquaire qui l'avait mise en avant.

Qu'aurait donc fait tout autre que M. Raoul Rochette, même sans être l'*ami* de M. Welcker? il aurait simplement remarqué que la nouvelle inscription ne confirmait pas l'idée du docte antiquaire. C'en était assez pour garantir l'*intérêt de la science*. Au lieu de cela, il entre dans une sainte colère, et écrit six pages où il fallait six lignes. « *On conviendra*, dit-il, *que jamais une existence d'homme et d'artiste n'a été retranchée de l'histoire sur un fondement plus léger* (p. 390). » Plus loin : « L'AUDACIEUX (!) CRITIQUE *raye d'un trait de plume un nom historique, sans être arrêté par rien, etc.* (même page). » Il continue du même pas : « Ce sont là les jeux d'un esprit... *qui aime à voir jusqu'où peut aller, d'une part, la hardiesse du philologue, de l'autre, la complaisance du lecteur.* » Et comme il ne peut plus contenir son

indignation, il écrase enfin l'*audacieux critique* de ce coup de tonnerre : « *Si c'est là de la critique, j'avoue, en toute humilité, que je ne sais plus ce que je dois croire..., et si c'est à cela que doit conduire l'intelligence de la langue grecque, je confesse qu'il n'y a plus rien de* SUR, *rien de* SACRÉ, *dans le domaine de l'histoire.* » Est-il permis d'enfler à ce point la voix, à propos de si peu de chose? Voilà bien ce que les Grecs appelaient faire d'*une mouche un éléphant* (ἐλέφαντα ἐκ μυίας ποιεῖν)! Ne dirait-on pas que l'excellent Welcker a violé toutes les lois divines et humaines, parce qu'il a mis en doute le nom d'un sculpteur obscur ?

On est vraiment tenté de croire que l'esprit de Mathanasius a soufflé là, et de s'écrier : « O illustre auteur du chef-d'œuvre d'un « inconnu, que ta grande ombre se console, ta postérité n'est pas « encore éteinte ! »

4° Mais ce qui passe toute croyance, c'est la manière dont l'auteur du *Supplément* traite les auteurs de l'*Élite des monuments céramographiques* (p. 23, n° 3). Ces Messieurs ont, à la vérité, un grand tort à ses yeux; c'est de ne pas croire à la *prétendue colonie athénienne de l'Hadria* du Pô, qu'il a inventée; et, à mon avis, ils ont bien raison; mais, qu'ils aient raison ou tort, il leur était bien permis de dire leur opinion, surtout avec la politesse et la réserve qu'ils ont su garder.

Il commence donc par cette critique injuste (que j'ai déjà relevée) sur le nom d'*Hadria* du Pô (1). Puis, ces auteurs (2) ayant dit que l'*idée de faire d'Hadria, un dépôt de vases grecs, ne pourrait soutenir l'examen*, M. R. R. répond qu'*une pareille manière de s'exprimer* POURRAIT *donner lieu à de* SÉVÈRES *représailles*. Ils devaient donc s'estimer heureux d'échapper cette fois à une si terrible menace. Pourtant ils n'y perdent rien, car il ajoute : *J'aime mieux n'y voir que la* LÉGÈRETÉ D'ESPRIT *dont leur travail porte l'empreinte*. Que dites-vous de cette urbanité et de cette gentillesse envers deux auteurs qui usent du droit de dire leur avis, sans nommer ni désigner, et par conséquent sans offenser personne? Notez que ces deux savants, avec qui il le prend de si haut, connaissent probablement les vases, au moins aussi bien que lui. Je crois, pour ma part, que leur *introduction* est

(1) *Revue Archéologique*, t. II, p. 762.

(2) Depuis, j'ai su que l'*introduction* de cet ouvrage est d'un seul des deux auteurs.

un bon morceau, plus clair, plus complet et plus satisfaisant que ce que M. Raoul Rochette a écrit sur ce sujet. Elle me paraît tout aussi *profonde* que peut l'être un *aperçu général*, qui doit se distinguer, moins par l'abondance des détails, que par la justesse des vues, la bonne ordonnance des faits et l'impartialité des jugements. Sous tous ces rapports, cette introduction sera fort prisée des connaisseurs. A coup sûr, il n'aurait tenu qu'aux auteurs de hérisser le bas des pages de cette *forêt* (comme dit M. Braun) de citations inutiles ou banales que M. Raoul Rochette est dans l'usage de prendre de toutes mains. Ils ont mieux fait de s'abstenir d'un appareil d'érudition, aussi vain que facile à réunir. En cela, ils ont montré autant de goût que de bon esprit, et je leur adresse, quant à moi, mes sincères compliments de leur *légèreté d'esprit*.

M. Raoul Rochette termine son inqualifiable sortie par cette phrase, qui couronne l'œuvre : « *Je ne rapporte cette opinion des auteurs* de l'Élite des monuments céramographiques, *que parce qu'elle est*, à mes yeux, *tout à fait sans conséquence*. » Cette phrase a deux graves défauts; l'un, d'être d'une impertinence rare; l'autre, de n'avoir pas le sens commun; car c'est justement parce qu'une opinion serait *tout à fait sans conséquence*, qu'on devrait se croire *tout à fait* dispensé de la rapporter. Eh bien! l'un des archéologues qu'il traite ainsi, est son *confrère* à l'Institut et son *collègue* au département des antiques de la Bibliothèque royale; il n'a jamais écrit une ligne contre lui, même pour se défendre des critiques souvent injustes et toujours sévères qu'il a faites de l'*Élite des monuments céramographiques*.

Ce dernier trait suffirait pour faire juger de ce que M. Raoul Rochette a pu dire, en ce genre de critique, dans ses écrits antérieurs, dont je n'ai point à m'occuper ici.

Or, dans la préface même du livre où sont répandues ces *douceurs* et bien d'autres encore, il ne craint pas de faire cette déclaration : « Je condamne *chez moi*, encore plus que *chez les autres*, la critique « qui *ressemble à des personnalités*. » Et plus loin : « J'ai eu *plus* « *que personne* à souffrir de ce genre de critique, *sans avoir jamais* « *voulu la* (sic) *provoquer*. » En vérité, c'est à croire que l'auteur de la *préface* n'est pas celui du livre, ou que l'auteur du livre l'avait complétement oublié, quand il a écrit sa préface.

Dans la deuxième de ces deux phrases, il a dit pourtant une vérité

incontestable. Oui, il est trop vrai que personne n'a été *plus souvent* et plus *amèrement* critiqué que lui, de tous les coins de l'Europe, tant ouvertement que sous le voile de l'anonyme. M. Raoul Rochette ne s'est peut-être jamais demandé la cause d'une préférence qu'il déplore avec raison. Je vais la lui dire : il la doit beaucoup moins encore aux erreurs graves qui lui ont, en tout temps, échappé, qu'aux formes blessantes qu'il a presque toujours données aux critiques qu'il lance à tout propos, le plus souvent injustes, où les intéressés ont été trop disposés à ne voir qu'ignorance, quand ils ne les ont pas imputées à mauvaise foi. Rien n'excite, en effet, plus d'impatience et d'humeur que des reproches non fondés, qui supposent qu'on ne vous a pas compris ou qu'on n'a pas voulu vous comprendre; surtout quand l'expression désobligeante semble annoncer l'intention de blesser plutôt que d'éclairer. Voilà ce qui explique pourquoi M. Raoul Rochette est à peu près le *seul* savant de nos jours qui ait été et qui soit encore en butte à de telles critiques, très-souvent méritées au fond, presque toujours peu ménagées, ou même blessantes dans la forme. *Par un juste retour des choses d'ici-bas*, on lui a rendu ce qu'il donnait aux autres.

On vient de voir que, malgré les protestations contenues dans la préface de son dernier livre, il n'est pas du tout amendé, et qu'il persiste à tomber sur ses confrères en archéologie avec le même empressement et le même à-propos.

Il faut pourtant que cela ait un terme, et qu'on l'oblige, à la fin, de changer de manière.

Il est des personnes, d'humeur pacifique, qui, craignant les mauvais coups, baissent la tête, le laissent dire et ne répondent rien. L'exemple des auteurs de l'*Élite des monuments céramographiques* prouve qu'on ne gagne pas grand'chose avec lui à garder, en pareil cas, le silence ; on n'en est pas moins cruellement poursuivi. D'autres plus hardis ou moins endurants, telles que Payne Knight, Rose, Kœhler, Brœndsted, Stackelberg, M. de Clarac, et tout récemment M. Emil Braun, ne se sont pas contentés de crier, en se rangeant : *fenum habet in cornu, longe fuge;* ils l'ont attendu de pied ferme, et lui ont jeté le *lasso* pour tâcher de l'arrêter dans sa course. D'après leur exemple, je vais, à mon tour, serrer le *nœud*, afin d'arriver à ce but désirable et désiré.

Je tâcherai donc d'inspirer un peu plus d'indulgence, pour le prochain, à cet *hypercritique*, en lui mettant sous les yeux quelques-unes des erreurs qu'il a commises dans ce même livre, où il maltraite si

fort des savants distingués, à propos de fautes qui sont des plus insignifiantes, quand elles ne sont pas imaginaires. J'ai déjà dit que je relèverai seulement celles de ses erreurs qui ont de l'intérêt ou de l'importance pour l'étude de l'*antiquité figurée;* mais il y en aura, je vous l'assure, bien assez pour justifier mon assertion sur l'excessive inexactitude de ce livre.

Je répète que je compte rendre par là un double service; à l'archéologie, en la débarrassant d'erreurs graves; aux antiquaires en les préservant, pour l'avenir, de critiques injustes ou blessantes qui pourraient les troubler dans le cours de leurs paisibles travaux.

Dans ce relevé, j'éviterai avec soin le ton qu'emploie M. Raoul Rochette. Je me bornerai à l'énoncé pur et simple, ainsi qu'à la rectification de l'erreur matérielle, laissant au lecteur instruit le soin d'en tirer la conclusion qui lui paraîtra juste et convenable, quand il aura pris connaissance des faits.

LETRONNE.

(La suite au prochain numéro.)

NOTICE

SUR

UN TOMBEAU DU MOYEN AGE,

DANS LE MUSÉE DE NIORT.

Les opinions des Grecs et des Romains sur la mort appartenaient à un ordre d'idées si éloigné des dogmes du christianisme, qu'on peut s'étonner de trouver quelque rapport de rites, de disposition ou d'ornementation entre nos sépultures et les leurs. Cependant il est si naturel d'imiter les pratiques anciennes, sans s'en rendre compte, qu'on voit fréquemment des tombeaux chrétiens ne différer que par leurs inscriptions des sépultures païennes. Bien plus, on y trouve quelquefois jusqu'à la formule *Diis Manibus*. Or, à l'époque où l'on traçait de semblables inscriptions, les dieux mânes n'étaient plus que du domaine de la poésie, qui a toujours trouvé son compte aux vieilles traditions mythologiques.

Les bas-reliefs, et en général l'ornementation des monuments funéraires du paganisme, surtout ceux d'une époque reculée, ont presque toujours un sens allégorique et religieux. Les divinités infernales y sont représentées, et il semble que les artistes devaient se renfermer dans un programme précis, dicté probablement par les prêtres. Peu à peu, l'art se développant aux dépens de la religion, le sens mystique fut souvent sacrifié à l'effet pittoresque. C'est particulièrement à l'époque romaine que les compositions, que j'appellerai religieuses, font place à d'autres compositions qui semblent n'avoir été choisies que parce qu'elles prêtaient à la sculpture.

Les chasses si fréquemment reproduites en bas-reliefs sur les sarcophages appartiennent, à mon avis, à cette dernière espèce de compositions. Je sais qu'il ne serait pas impossible de les rattacher à quelque mythe funéraire, et par exemple il serait facile de trouver un sens allégorique et religieux dans la chasse de Calydon et les nombreuses compositions qu'elle a inspirées. Mais on peut, je crois, expliquer avec plus de vraisemblance ces sortes de représentations.

A toutes les époques, la chasse a été considérée comme le plus noble des amusements. Dans la Gaule romaine elle paraît avoir été réservée aux hommes d'une haute naissance qui s'y livraient avec une sorte de passion. Des scènes de chasse offraient ainsi une allusion à la qualité du personnage dont le tombeau était décoré de la sorte. Enfin, peut-être encore, les chasses figurées sur quelques sarcophages romains rappelaient-elles des *venationes* données au peuple, ou quelquefois célébrées au moyen d'un legs spécial. Un tel souvenir était un titre aux regrets des passants qui avaient assisté à ces fêtes.

Au reste, quelle que soit l'origine des compositions de chasse, qu'on trouve en si grand nombre dans tous les musées d'Italie, aux Aliscamps d'Arles, à Reims, et dans cent autres lieux, elles paraissent avoir été tellement à la mode dans le Bas-Empire, que les sculpteurs en faisaient à la pacotille, en tenaient magasin, comme aujourd'hui nos marbriers de cippes, d'urnes, de pyramides. J'ai vu cette année, dans la crypte de l'église de Deols (Indre), un tombeau de ce genre, d'un style détestable, qui porte un cartouche lisse, sur lequel aucun nom n'a été tracé. Il est évident que c'est un fonds de magasin, si je puis m'exprimer ainsi, dont on a fait usage à une époque où les lapicides étaient rares, probablement assez longtemps après l'exécution des bas-reliefs.

Aujourd'hui ce tombeau est l'objet d'un culte superstitieux. La chasse aux lions qu'on voit sur la face principale, a donné lieu à une légende populaire assez curieuse. — Deux saints, dit-on, avaient délivré le pays d'animaux féroces qui le dévastaient, et c'est pour conserver le souvenir de ce service qu'on les a représentés en costume de chasseurs. On racle le marbre du tombeau que de bonnes âmes boivent dans de la tisane contre toutes sortes de maladies.

Le moyen âge, séparé des traditions romaines par un long intervalle de barbarie, fut plus grave et plus austère dans la décoration de ses tombeaux. Il y eut alors une symbolique chrétienne, essentiellement religieuse, et qui n'a cessé qu'à la renaissance, lorsque se produisit ce bizarre mélange d'emblèmes empruntés à toutes les croyances, qui est encore en vogue aujourd'hui.

Tous les tombeaux du moyen âge que j'ai pu examiner ont ce caractère religieux et chrétien, excepté le monument que nous publions aujourd'hui. (*Voir* la pl. 47.) C'est le couvercle d'un grand sarcophage d'environ $2^{m}50$, en pierre calcaire très-fine, taillé en biseau et sculpté sur quatre faces. Il a été découvert, il y a peu d'années,

dans le département des Deux-Sèvres, par M. Segretain, architecte, qui l'a donné au musée de Niort. A ma prière, mon ami M. Viollet-Leduc a bien voulu le dessiner.

C'est encore une chasse qu'on voit représentée sur les deux grands côtés obliques de la pierre, mais une chasse du moyen âge, sans aucun souvenir de l'art antique. D'un côté paraît une femme galopant à la poursuite d'un oiseau que ses chiens vont saisir au moment où il tombe à terre pour éviter un faucon qui plane au-dessus de lui. La chasseresse tient de la main droite la laisse du faucon qu'elle vient de lancer. Elle est coiffée de grandes nattes pendantes, et vêtue d'une robe à plis étroits, et multipliés surtout sur les manches. On remarquera qu'elle est assise sur le cheval de côté et non à califourchon; cependant elle ne monte pas tout à fait comme nos amazones: elle est assise *à droite*. Faut-il attribuer à une erreur de l'artiste cette position extraordinaire pour nous? ou bien, les dames d'autrefois montaient-elles à cheval à droite, comme font aujourd'hui quelques peuples orientaux? Les monuments sont trop rares pour qu'il soit facile de résoudre maintenant cette question délicate.

En face de la chasseresse, à l'autre extrémité du bas-relief, un homme à pied est placé derrière une espèce de cadre carré, rempli d'objets fort difficiles à déterminer, rangés sur des lignes horizontales. Ce cadre peut être pris pour un piége, une toile, un filet, et les lignes horizontales représentent peut-être des fleurs et des feuilles disposées de manière à cacher les mailles du filet. Peut-être encore est-ce un miroir, ou plutôt une série de plaques de métal polies, qu'on fait jouer de façon à refléter çà et là les rayons du soleil, en un mot un miroir à alouettes un peu plus compliqué que les nôtres. C'est en toute humilité que je présente ces deux explications, dont aucune ne me satisfait, je l'avoue.

Sur l'autre face oblique paraît un cavalier trottant, un faucon sur le poing. Un autre faucon déjà lancé va s'abattre sur un lièvre qui fuit devant le chasseur. Un homme à pied, un arc à la main, se prépare à tirer sur le lièvre. La forme de l'arc est tout antique, et je suis surpris de voir cette arme au lieu d'une arbalète, beaucoup plus commode pour la chasse (1).

Entre les différents personnages et sur chaque face du tombeau sont disposés des arbres ou des plantes fantastiques fort curieusement

(1) L'arbalète, du moins pourvue d'un arc d'acier, ne devint d'un usage fréquent que vers la fin du XIIe siècle.

sculptés et d'un relief notable. Cela figure, je pense, une forêt ou un taillis que traversent les chasseurs.

Une croix fort enjolivée occupe les triangles aux deux extrémités du tombeau.

Aucune inscription n'accompagne ce monument singulier, et lorsqu'il fut découvert, toute tradition était perdue sur son origine. Ce chevalier et cette dame, réunis sur la même pierre et dans deux compositions symétriques, me donnent lieu de croire que le sarcophage renfermait deux époux. La richesse et l'élégance des sculptures ne permettent pas de douter que ce ne fussent des personnages d'une haute naissance. Quant à la date qu'il convient d'assigner à ces bas-reliefs, la plus probable est le commencement du XIIe siècle. C'est celle que semble indiquer et le caractère de la sculpture et les détails des costumes, surtout les nattes pendantes de la dame, qui rappellent la coiffure des reines sculptées au portail méridional de Notre-Dame de Chartres et dans d'autres églises bâties à la même époque.

P. Mérimée.

NOTRE-DAME DE BLÉCOURT.

Sur les confins de l'ancienne province de Champagne et du diocèse de Châlons, loin des grands chemins, dans une plaine en culture légèrement accidentée, est assis le modeste village de Blécourt, qui de nos jours fait partie du département de la Haute-Marne et de l'évêché de Langres.

Son nom a varié. On le trouve écrit *Bléchicourt* dans la chronique de Joinville; auparavant il s'écrivait *Blincourt*, sans doute de *Benigni Curtis*, opinion regardée comme probable.

Une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, élevée au milieu des bois dont le pays devait être alors couvert, et que quelques miracles accréditèrent au moyen âge, semble avoir été le principe de cette commune. Le concours de fidèles augmentant, ce sanctuaire

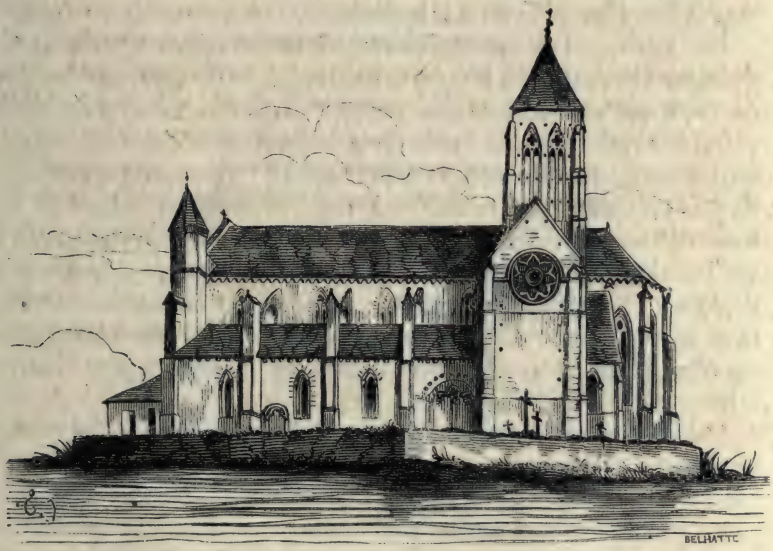

devint trop étroit; c'est alors, dans notre pensée, que fut entrepris l'édifice actuel dont les proportions sont vraiment monumentales (1).

(1) Le dessin que nous donnons ici doit être vu dans le sens inverse.

« A cette époque, dirons-nous avec M. *de Caumont* (1), beaucoup d'églises tombaient de vétusté; d'autres étaient trop petites et insuffisantes pour la population : en même temps l'enthousiasme religieux qui avait produit les croisades inspirait un zèle incroyable pour réédifier et multiplier les monuments destinés au culte. »

Suivant M. *Baugier* (2), qui le répète sur la foi d'auteurs qu'il s'abstient de nommer, le roi Dagobert étant attaqué d'une fièvre maligne, dans le temps que les Esclavons entraient dans son royaume, fit vœu, s'il recouvrait la santé, de faire bâtir une église au lieu où était cette chapelle; ce prince ayant obtenu sa guérison exécuta son vœu par les soins d'un architecte nommé Walbert. On voit encore aujourd'hui (1721), ajoute-t-il à ce récit, des restes curieux de l'architecture gothique de ce temps-là.

C'est en vain que l'œil le plus exercé chercherait dans Notre-Dame de Blécourt un seul vestige d'une pareille antiquité. Nous avons soigneusement examiné ce beau vaisseau, et il ne nous a pas été possible d'y reconnaître des traces de construction antérieures au XIIe siècle. La nef seule est du style romano-byzantin; tout le reste de l'édifice appartient au XIIIe siècle.

On sait que l'abbaye de Saint-Urbain, éloignée seulement de quelques kilomètres de Blécourt, levait la dîme de cette paroisse, et on croit que c'est à sa munificence qu'on doit ce monument. C'est ce qu'éclaircira sans doute M. l'abbé *Bouilleveaux* dans l'ouvrage qu'il prépare sur cette abbaye dont il reste à peine quelques ruines. Et puis ne serait-il pas également possible d'admettre, malgré le silence de l'histoire, que la puissante maison de Joinville contribua à son érection par de pieux dons? Ne voyons-nous pas en 1248 le *sire de Joinville*, sénéchal de Champagne, qui fut le compagnon d'armes, l'ami et l'historien de saint Louis, aller en dévotion dans les églises voisines de son château de Joinville avant de partir pour la terre sainte (3)?

Voici ce qu'il dit lui-même dans sa Chronique (page 27) si pleine de charmes, de ce pèlerinage par lequel il se préparait à un plus grand.

« Je me parti de Joinville sanz rentrer ou chastel jusques à ma « revenue, à pié deschaus et en langes (et en chemise), et ainsi alé

(1) *Histoire sommaire de l'architecture au moyen âge*, p. 134.

(2) *Mémoires historiques de Champagne*, t. I, p. 341, 342.

(3) Ce prince naquit, suivant l'opinion la plus commune, en 1224, dans la ville dont il porta le nom. Néanmoins, l'épitaphe qui se lisait sur sa tombe, dans l'église

« à Blechicourt et à Saint-Urbain, et autres cors sains qui là sont; « et en deurentières que (tandis que) je aloie à Blechicourt et à Saint-« Urbain, *je ne voz* (je ne voulus) onques retourner mes yex (mes « yeux) vers Joinville pour ce que le cuer ne me attendrisist du « biau chastel que je lessoie et de mes deux enfans. »

« Moy et mes compaingnons mangeames à la fonteinne l'arceves-« que *devant Dongieuz;* et illecques l'abbé Adam de Saint-Urbain, « que Diex absoille donna grant foison *de biaus juiaus à moy et à « mes chevaliers que j'avoie.* »

Ce prince, on le sait, ne revit sa patrie qu'en 1254. Il nous apprend qu'en revenant d'Afrique, pendant sa traversée, un des écuyers d'un *riche homme* de Provence, qui montait un des navires accompagnant la *nef* du roi, tomba à la mer d'où il fut heureusement retiré. « Je li demandai comment ce estoit que il ne metoit conseil en li « garantir, ne par noer (nager) ne par autre manière. Il me res-« pondi que il n'estoit nul mestier ne besoing que il meist conseil en « li; car sitost comme il commença à cheoir, il se commanda à

collégiale du château de Joinville, renversée durant la tourmente révolutionnaire, le faisait naître dix ans plus tôt; en voici le texte :

D. O. M.

Quisquis es, aut civis, aut viator,
Adsta ut lugeas, ut legas.
Nosti quem nunquam vidisti,
Terris datum, anno D. 1214, *cœlo natum* 1318.
Nomine, virtute, scriptis, fama, nondum mortuum,
Polo immortalitatem utique et solo.
Dominum D. Joannem de Joinvilla,
Magnum olim Campaniæ seneschallum,
In bello fortissimum, in pace æquissimum,
In utroque maximum,
Nunc ossa et cineres.
Tanti viri animam in cœlis viventem immortales amant,
Corpus in terris superstites mortales colunt,
Ingenium candidum, affabile et amabile,
Ludovico regi sanctissimo gratissimum, principibus laudatissimum,
Galliæ utilissimum, patriæ suæ perhonorificentissimum,
Immortales amant, mortales colunt, omnes honorant.
Nos zona S. Josephi e terra sancta asportata ab eo feliciter donati,
Domino subditi, cives nostrati, amici munerario,
Inclytis corporis ejus exuviis cinerumque reliquiis
Ruiturum nunquam amoris fidelissimi amantissimæque fidei
Monumentum.
III. M. LL. PPS.
Plora ne explora, sed plora, et ora ac abi obiturus.
Requiescat in pace.

« Nostre-Dame, et elle le soustint par les épaules dès que il chéi, « jusques à tant que la galie le roy le requeilli. En l'onneur de ce « miracle je l'ai fet peindre à Joinville en ma chapelle *et ès verrières* « *de Blehecourt* (page 136). »

Nous ne pensons pas que ce fut là tout ce que fit pour cette église la foi si vive de Joinville; sa modestie l'a empêché de nous en rien dire.

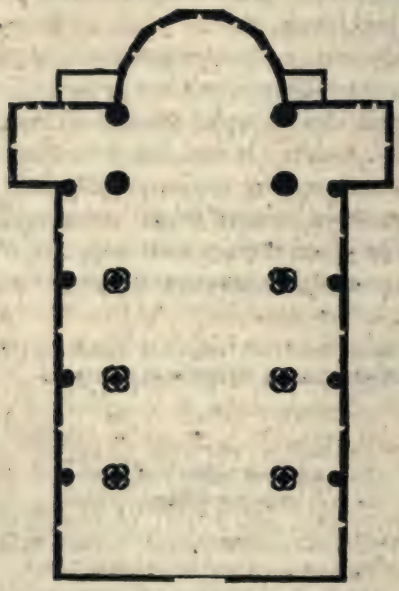

L'église de Blécourt a la figure d'une croix latine. L'ensemble extérieur de ce monument offre tous les caractères de l'architecture du XIIIe siècle. Sa tour, polygone à quatre faces inégales, s'élève au centre de l'intersection de la croix : elle est coiffée d'une charpente à double poinçon; ses fenêtres sont géminées et au nombre de trois sur les faces de l'orient et de l'occident; il n'y en a que deux sur les deux autres; leurs ogives flamboyantes s'élancent gracieusement. Le meneau qui divise ces fenêtres est extrêmement délicat; il supporte une ouverture à quatre lobes, plus généralement désignée par le mot *quatre-feuilles*, laquelle est dessinée par des tores. L'abside décrit cinq pans et est éclairée par autant de fenêtres qui, sans avoir la grâce de celles dont nous venons de parler, ont exactement la même forme. Les pignons des transsepts sont ornés de roses

à jour, artistement travaillées, qui étalent, comme de gracieux pétales, leurs riches compartiments ciselés. Celui du frontispice n'a d'autre ouverture que la porte par laquelle on arrive dans l'intérieur de l'édifice. Sa voussure ogivale formée de tores était autrefois supportée par des colonnettes dont il ne reste que les socles. Le tympan de cette porte est dépourvu d'ornements. De nombreux contre-forts, construits au pourtour du monument et liés à la maçonnerie, le soutiennent de toutes parts : ceux qui appuient les collatéraux s'élèvent au-dessus de leurs toits et reçoivent la retombée des arcs-boutants du grand comble. La corniche de cette partie de l'édifice, aussi bien que celle de l'abside, consiste en un larmier découpé en festons ; de semblables franges suivent la double rampe des pignons des transsepts. L'entablement des bas côtés repose sur des modillons qui représentent des masques humains des plus bizarres et des têtes d'animaux.

Outre l'entrée principale que nous venons de décrire, il existait jadis quatre portes latérales, deux au midi, deux au nord, dont il reste des traces ou la figure, et qui n'ont dû être murées que lorsque le pèlerinage dont nous avons parlé tomba dans l'oubli, à la suite des querelles religieuses assez vives dont la Champagne a été le théâtre au XVIe siècle. C'est au moins notre opinion. On comprend dès lors leur inutilité et leur suppression. Deux d'entre elles avaient été ménagées pour le clergé chargé de la desserte de l'église. Les deux autres, beaucoup plus remarquables par leur ornementation, étaient divisées par un trumeau. Il ne reste de ces dernières que celle au nord qui est parfaitement conservée quoique interdite. Au devant du pilier du milieu s'élève une colonne surmontée d'un chapiteau qui porte une statue de la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux ; et dans le tympan, de chaque côté de cette statuette, sont deux anges dans l'attitude de la prière qui tiennent chacun une harpe. La tunique qui leur sert de vêtement a quelque chose de l'habit monacal. La voussure de cette porte est elliptique, ses ornements consistent en tores et en rinceaux ; les chapiteaux qui la supportent sont richement sculptés ; le houx et le chêne s'y montrent artistement évidés.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur de l'édifice. Ainsi que nous l'avons dit précédemment, sa nef est du style romano-byzantin. Elle se compose de quatre travées dont les piliers, peu élevés, présentent des colonnes engagées sur toutes leurs faces ; la corbeille des chapiteaux qui les couronne est garnie de feuillages dont les motifs sont puisés dans la Flore du pays. Sur la corniche qui règne au-dessus des arcades de communication de la nef aux collatéraux, est une *galerie*

sourde composée d'une suite d'arcades simulées et géminées, dont les arcs trilobés s'encadrent deux par deux dans une arcade plein cintre. Les piliers qui supportent la tour sont cylindriques, ce qui n'empêche que des colonnes à demi engagées en sortent pour s'élancer du sol à la naissance de la voûte. L'abside a la même largeur que la nef; mais les transsepts sont remarquablement étroits. Les voûtes sont d'arêtes et supportées par des nervures toriques; celles des bas côtés sont en *anse de panier*. Les fenêtres par lesquelles cette église reçoit le jour ont autrefois été rehaussées par l'éclat de verrières peintes; Joinville nous en a fourni la preuve. Malheureusement il n'en reste pas un seul vestige.

Nous terminerons cet article en recommandant l'examen de la belle menuiserie du XVe siècle qui décore le devant de la tribune placée au-dessus de la porte d'entrée, et les *miséricordes* du chœur, attribuées au ciseau de l'un des Bouchardon, et sauvées de la destruction de l'église du *val des Écoliers*, près Chaumont.

Enfin, nous ajouterons encore que l'une des cloches de cette église, détruite en 1793, portait le nom de *Marie-Antoinette de Bourbon*, épouse de Claude de Lorraine, duc de Guise, princesse qui mourut le 22 janvier 1583, âgée de 90 ans. Nous avions donc raison de dire que ces princes de Guise, dont *la France fut folle pour ne pas dire amoureuse*, ainsi que nous le répéterons avec un historien moderne, furent dans tous les temps les bienfaiteurs de Notre-Dame de Blécourt.

T. Pinard.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Une lettre, en date du 4 février, annonce que le pacha, qui se trouve dans ce moment dans la haute Égypte, fait déblayer le temple de Denderah jusqu'au sol. Il se propose d'en faire autant au temple d'Edfou. On sait que ces deux édifices sont les monuments égyptiens les plus complets qui restent de l'époque grecque et romaine.

— On vient de découvrir, à Tel-el-Amarna (l'ancienne Psinaula), un nouveau proscynème de l'époque d'Aten-re-Bakhan, qui jette un nouveau jour sur l'époque de ces rois étrangers qui paraissent devoir occuper la fin de la dix-huitième dynastie.

— M. Jules Mohl, membre de l'Institut, a déposé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque royale, trois figurines de terre cuite, recueillies par M. P. Botta, dans les ruines de Khorsabad. Ces figurines, qui sont formées d'une matière analogue à celle qui compose les briques babyloniennes, représentent, l'une, un personnage à tête de lion, vêtu d'une longue robe; les deux autres, des dieux barbus, la tête armée de cornes, et ayant une queue et des jambes de taureau. Ces figures sont accompagnées d'un monument peut-être plus précieux encore; c'est un scarabée de pâte bleue, trouvé dans le même lieu, à la partie plane duquel se voit un taureau en creux.

— MM. J. de Witte et A. de Longpérier viennent d'être élus correspondants de l'Académie d'archéologie de Belgique.

— En faisant des fouilles près de la Major, à Marseille, un maçon découvrit dernièrement une inscription phénicienne qu'il a vendue au musée de la ville. Ce monument est une pierre d'environ un demi-mètre de longueur; tout chargé de caractères, mais malheureusement fort brisé à la partie supérieure, il n'en contient pas moins le texte le plus considérable que l'on ait retrouvé depuis que l'on s'occupe de réunir les débris de la langue phénicienne.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a, dans sa séance du 2 janvier, élu pour président M. Naudet, et pour vice-président M. Reinaud. Dans sa séance du 9, la même compagnie a nommé M. Carl Ritter à la place de correspondant étranger, vacante par suite de la mort de Millingen, et dans la séance du 13 janvier, M. J. de Pétigny a été élu correspondant en remplacement de M. Jouannet.

— Le 9 janvier, la Société royale des Antiquaires de France a procédé au renouvellement de son bureau annuel, qui se trouve ainsi composé : Président, M. de La Saussaye; vice-présidents, MM. Taillandier et Lenormant; secrétaires, MM. d'Affry et Renier; archiviste, M. A. Maury; trésorier, M. Vincent; Membres de la commission des publications, MM. Depping, de Longpérier et de Lavillegille.

BIBLIOGRAPHIE.

Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes, publiée par Léon Rénier. Paris, Klincksieck, 1845, in-8°, n° 6.

Sur les sources de la religion des Phéniciens et en particulier sur Sanchoniaton, par M. Guigniaut. — Note sur deux inscriptions phéniciennes découvertes à Citium par M. le professeur Ross, par F. de Saulcy. — Lettre à M. Letronne sur quelques inscriptions latines de l'Ombrie et du Picenum, par M. Noël des Vergers. — Sur une inscription grecque trouvée dans les montagnes de la Mysie, par Ph. Le Bas. — Bibliographie.

Revue numismatique, publiée par E. Cartier et L. de La Saussaye. Blois, 1845, in-8°, n° 6.

Attribution de quelques monnaies à Nésus de Céphallénie, par A. de Longpérier. — Observations sur quelques monnaies mérovingiennes (deuxième article), par A. Duchalais. — Découverte de monnaies du moyen âge, par C. Robert. — Note sur un denier inédit de Manassès Ier, archevêque de Reims, par M. Duquenelle (v. plus loin une notice sur cet article qui avait paru précédemment à Reims). — Lettres numismatiques, II. Restitution à Héthum Ier et Isabelle, sa femme, d'une médaille attribuée par Sestini à Héthum Ier et Léon III, rois d'Arménie, par H. Borrell. — Pièces satiriques relatives à la révolution française qui se trouvent dans le cabinet de M. Durand, par A. Durand. — Bibliographie. — Analyse des travaux de numismatique contenus dans le tome XIII des *Annales de l'Institut archéologique*, par J. de Witte.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge, 2e série, tome II.

Deuxième livraison, novembre et décembre 1845. — Anciennes coutumes d'Alais, par M. le comte Beugnot. — Des relations politiques et commerciales de l'Asie Mineure avec l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan (troisième et dernier article), par Louis de Mas-Latrie. — Histoire de Jeanne d'Arc,

d'après une chronique inédite du XVe siècle, publiée par M. Quicherat. — Bibliographie.

Zeitschrift für Münz-Siegel-und Wappenkunde, publié par le docteur B. Koehne. Berlin, 1845, in-8°, cinquième année.

Cinquième livraison. — Lettres sur l'histoire de la monnaie de Brandebourg, deuxième lettre par B. Koehne. — Monnaies allemandes du moyen âge des XIIe et XIIIe siècles, par le même. — Notice sur une médaille de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par le baron de Berstett. — Notice biographique sur Brandt, premier graveur en médailles du roi de Prusse, par M. Toelken. — Mélanges. — Bibliographie.

Journal asiatique. Paris, 1845. 4e série, tome VI. Juillet à décembre.

Ce volume contient entre autres mémoires les travaux suivants qui concernent les antiquités ou la philologie. — Lettres à M. Reinaud sur quelques points de la numismatique orientale, onzième lettre par F. de Saulcy. L'auteur y explique des monnaies à légendes bilingues, arabes et mongoles, fabriquées par Kaïkatou et Arghoun Khan, et décrit ensuite plusieurs monnaies inédites des Ilkaniens. — Étude sur la langue et les textes zends; suite, par E. Burnouf. — Pièces relatives aux inscriptions himyarites découvertes par M. J. Th. Arnaud à San'a, à Khariba, à Mareb, publiées par M. Mohl. Ces inscriptions au nombre de cinquante-six, reproduites en caractères himyaritiques (à l'aide de la fonte exécutée exprès à l'imprimerie royale et aux frais de la Société Asiatique), puis transcrites en caractères arabes par M. Fresnel, sont accompagnées de notes, d'éclaircissements fournis par ce savant qui a même donné la traduction de l'une d'elles. — Note sur un *Dinar* de Barkiaroc, par Adrien de Longpérier. — Lettre à M. Caussin de Perceval sur les diplômes arabes conservés dans les archives de la Sicile, par Noël des Vergers. — Notice sur le voyage de M. de Wrede dans la vallée de Doan et autres lieux de l'Arabie méridionale, par Fulgence Fresnel. Ce savant orientaliste compare les renseignements recueillis par M. de Wrede à ceux que fournissent les anciens géographes, et obtient les plus intéressants résultats de ce rapprochement. — Texte arabe du voyage en Sicile de Mohammed Ibn Djobaïr pendant l'an-

née 581 (1184-85 de J. C.), publié et accompagné d'une traduction par Michel Amari.

Revue de la numismatique belge. Bruxelles, 1843-45, in-8°, tome II, n° 3, 4 planches lithographiées.

Catalogue des monnaies des comtes de Hainaut, par R. Chalon. — Étude sur l'origine du nom de Picards et sur les questions intéressantes que soulève cette recherche, soit en géographie, soit en numismatique, soit en histoire, par M. Bresseau. — Monnaies de Charles le Téméraire frappées à Nimègue, par M. Charles Piot. — Siffrid, prince de Bénévent, par M. Meynaerts. — Sur une monnaie gauloise d'argent inédite, par le même. — Considération sur l'histoire monétaire du pays de Liége, par M. Ferd. Hénaux. — Monnaie obsidionale de Bruxelles de 1579, par M. Perreau. — Monnaies de la duchesse Jeanne (de Brabant) connues jusqu'à ce jour, par A. J. Everaerts.

La monnaie gauloise publiée par M. Meynaerts est attribuée par lui à Sédule, chef des Lémovices, et ainsi décrite : « D'un côté l'effigie de Sédule, à droite, entourée d'un cercle; derrière la tête un O. Le revers représente un cheval à droite; au-dessous un symbole, un O et la légende SIΔL pour *Sidoleucus* (diamètre, 9 millimètres).» Le lecteur n'a pas oublié une curieuse inscription gauloise découverte à Autun par M. Charleuf (*Rev. arch.*, t. I, p. 698), dans laquelle le mot SEDLON désigne, suivant cet antiquaire, Saulieu (*Sedlonum*); il se pourrait que la monnaie de M. Meynaerts se rapportât à la même localité. Dans tous les cas, elle nous paraît être une variété de ces deniers sur lesquels on lit le nom Q. DOCI et au revers SAMI ou SANT, et que l'on a attribués aux Santons.

Au milieu de fort bons articles sur la numismatique des provinces qui composent actuellement le royaume de Belgique, on est étonné de rencontrer un travail intitulé : *Études sur l'origine du nom des Picards*, etc., qui dénote de la part de son auteur un oubli presque complet des premiers éléments de linguistique, d'histoire et même de numismatique, quoique ce soit à l'aide de cette science que l'auteur prétende établir son système. Ainsi, ayant cru lire sur un tétradrachme frappé dans la Thrace ou la Pannonie, à l'imitation des monnaies de Philippe de Macédoine, quelques lettres qui ressemblent à PIKON, cet écrivain en fait le prototype du nom des Picards,

attribue le tétradrachme à la Gaule, et part de là pour créer une ville de *Piconiom*, une province de *Pikkinie*, et une quantité d'autres excentricités. Nous devons dire que les directeurs de la *Revue belge* ont ajouté à cet article une note par laquelle ils déclarent laisser à l'auteur toute la responsabilité de ses opinions sur la géographie et l'histoire des Gaules, mais, pour l'honneur de leur recueil, ils auraient dû faire plus, c'est-à-dire supprimer une notice qui peut jeter du ridicule sur une science pour laquelle leurs savants collaborateurs montrent tant de zèle et d'aptitude.

Recherches sur la formule funéraire sub ascia dedicare, par M. Anatole Barthélemy, in-8° (extrait des Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest).

On trouve sur un assez grand nombre de pierres funéraires la figure d'une hache, quelquefois seulement la formule *sub ascia dedicavit*. Ce symbole et cette formule ont déjà donné lieu à bien des conjectures diverses. On a cru que cette hache représentant celle des licteurs était gravée sur les tombeaux comme signe d'inviolabilité. L'abbé Lebeuf et le P. Oudin faisant venir le mot *ascia* d'un composé celtique d'*ésus* et de *sci*, crurent qu'il indiquait la protection divine. Plus tard l'abbé Lebeuf reconnut la faiblesse de cette explication et proposa de voir dans la formule un sens d'investiture analogue à celui qu'au moyen âge on donnait aux phrases *per cultellum*, *per malleolum*. M. Barthélemy fait observer, avec juste raison, qu'il serait assurément extraordinaire que cette formule figurât seulement sur des tombes, et que l'on n'en trouvât pas un seul exemple dans les textes de jurisprudence. Selon cet antiquaire, il y a un rapport incontestable entre l'idée de mort et l'*ascia*.

On trouve sur les deniers de la famille romaine Valéria la figure d'une hache qui, tout en faisant allusion au surnom de Valérius Acisculus qui a fait fabriquer ces monnaies, rappelle encore cette hache, à l'aide de laquelle, suivant une tradition des Falisques conservée par Valère Maxime, la jeune Valéria Luperca frappait légèrement les pestiférés de Faléries, en leur souhaitant de recouvrer la santé (*vale*). La peste cessa et l'on établit une cérémonie commémorative de cet événement, cérémonie qui se célébrait encore au temps de Plutarque. L'*ascia* paraît avoir été en rapport avec les croyances de l'époque où vivait Valérius Acisculus, époque fort voisine de l'ère chrétienne; ces idées ont même dû concourir à lui faire adopter un

surnom emprunté à une tradition de famille. L'*ascia* ne peut être autre chose que le marteau qui avait servi à Valéria Luperca pour faire cesser la peste. Sur les médailles il se retrouve derrière la tête de la jeune fille. M. Barthélemy rappelle ensuite qu'au sommet du Soracte qui dominait la ville de Faléries, Apollon recevait un culte particulier sous le nom de Soranus, et qu'il était assimilé à Pluton ou à *Dispater;* que, de plus, cet Apollon était une divinité infernale qui répandait la peste; l'auteur remarque l'analogie qui existe ainsi entre les sacrifices offerts à Rome, à Pluton et Proserpine, et ceux qui étaient faits à Faléries en l'honneur d'Apollon Soranus et de Junon Curitis. Chez les Falisques et les Étrusques le dieu de l'enfer est représenté armé d'un marteau à manche court; c'est le même instrument dont se servit Valéria Luperca, et les médailles lui donnent précisément la forme de l'*ascia* des tombeaux. M. Barthélemy en conclut que la formule *sub ascia dedicavit* est une consécration par laquelle le monument et le défunt sont mis sous la protection des dieux infernaux. Il observe que l'on trouve le mot *vale* sur ces monuments funéraires, mot que prononçait Valéria en touchant les malades. Tout ce travail est extrêmement ingénieux et mérite d'être mûrement étudié.

Les inscriptions phéniciennes puniques, numidiques, expliquées par une méthode incontestable, par le général Duvivier. Paris, 1846, in-8°.

La presse quotidienne ayant fait grand bruit à l'occasion de ce travail, il est nécessaire que nous en disions quelques mots. On s'abuserait fort si l'on croyait trouver dans la brochure de seize pages imprimée par le général Duvivier des textes phéniciens, accompagnés de lectures et d'une traduction mise en regard. M. Duvivier se borne à donner ses traductions sans faire intervenir le texte en aucune façon dans son travail. Ce sont des *résultats* qu'il publie, se réservant de faire connaître plus tard son alphabet et sa méthode. Disons seulement que tout d'abord on a peine à concevoir comment l'auteur peut obtenir un texte français dans lequel il entre plus de mots que l'on ne compte de lettres dans l'inscription phénicienne qu'il traduit. Nous ne relèverons qu'en passant l'erreur singulière qui a fait prendre pour l'impératrice Irène de Constantinople une femme de quelque marchand phénicien, enterrée au Pirée. Il y a là un mécompte d'un millier d'années, et personne ne sera tenté de croire que du temps de Charlemagne on gravait encore à Athènes, ou même en quelque

lieu que ce soit, des épitaphes phéniciennes. Mais nous repousserons avec insistance une tendance fâcheuse qui se remarque dans cet opuscule et qui consiste à appeler le dénigrement et le ridicule sur l'étude des langues anciennes et étrangères. En effet, nous voyons les noms phéniciens qualifiés à plusieurs reprises de *burlesques*, et en conséquence complétement proscrits par le traducteur qui ne veut pas admettre que des particuliers aient fait graver des inscriptions funéraires en l'honneur de leurs parents, qui ne comprend pas que des peuples « aient pu employer leur temps et leur argent à pareilles inutilités. »

D'après cette théorie, il faudrait rayer des *corpus inscriptionum* de Bœckh et de Gruter toutes les inscriptions grecques et latines destinées à rappeler la mémoire des morts, c'est-à-dire plus de la moitié de ces collections épigraphiques. Nous attendons que M. Duvivier ait publié son alphabet et sa méthode pour dire ce que nous pensons de ses *résultats*.

Notice sur quelques médailles antiques et quelques monnaies du moyen âge inédites, rares, ou d'intérêt local, etc., par M. le baron Chaudruc de Crazannes. Castelsarrasin, 1845, in-8°.

Une soixantaine de monnaies antiques et du moyen âge, découvertes à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), ont fourni à M. de Crazannes le sujet de cette notice intéressante à plusieurs égards. Nous ne parlerons pas des médailles consulaires et impériales qui sont toutes très-connues et ne donnent lieu à aucune observation. Un tiers de sol d'or mérovingien du Gévaudan, portant une tête sans légende, présente au revers un nom de monétaire qui, jusqu'à présent, avait été lu *Vencemius* ou *Vendemius*, et que l'auteur croit être *Venœmius;* leçon qui ne nous paraît peut-être pas autorisée. Un autre tiers de sol d'or, également frappé en Gévaudan, porte le nom de *Charibertus rex*, et au revers un calice à deux anses, avec la légende *Leugosus moneta;* c'est, comme le fait observer M. de Crazannes, un nouvel exemple de l'usage où furent les officiers monétaires de placer leur nom sur des monnaies où figurait déjà celui du roi; usage ancien, puisqu'il apparaît sur la monnaie de l'empereur Maurice. M. de Crazannes, décrivant ensuite des monnaies attribuées depuis longtemps aux évêques de Maguelone, pense que le denier et l'obole « ont été frappés à Narbonne pour et par les premiers comtes de Toulouse du nom de Raymond, ou par les anciens vicomtes de

Narbonne du même nom : ce sont de très-vieux *raymondins* d'une fabrication barbare. » L'auteur ajoute : « M. de Longpérier est disposé à attribuer ce denier et cette obole à Raymond Ier, vicomte de Narbonne, à la fin du Xe siècle et au commencement du XIe. » Nous avons, en effet, lu, comme M. de Crazannes, sur les deniers attribués à Melgueil, les mots RAMVNDS-NARBONA, que l'on avait pris autrefois pour des légendes arabes, mais nous en avons conclu que ces monnaies étaient des copies de celles de Raymond Ier, et non pas qu'elles avaient été frappées de son temps, ce qui est fort différent. Une véritable monnaie d'argent de Raymond Ier conservée dans le cabinet de feu M. Dassy, offre, comparée aux deniers attribués à Maguelone, une diversité de style qui ne peut s'expliquer que par un siècle d'intervalle. Les deniers *melgoriens* ou de Maguelone ne sont en effet, suivant Papon et Fauris de Saint-Vincens, mentionnés dans les actes que pendant les XIIe et XIIIe siècles. Or, bien que les monnaies dont il est ici question soient des imitations de la monnaie de Narbonne et portent le nom de Raymond, elles ont pu être frappées à Maguelone par les évêques de cette ville. Cette nouvelle manière de voir résulte pour nous de la connaissance d'un sceau de Jean II de Montlaur, évêque de Maguelone, au revers duquel on voit cette croix formée d'un jambage droit, accosté de deux petites mitres; croix qui semble particulière à cette localité, et que l'on remarque sur les deniers et oboles dont nous parlons. On sait, du reste, qu'une des causes qui ont fait commettre les plus grandes erreurs dans la classification des monnaies du moyen âge, c'est l'habitude que l'on a d'attribuer à tel ou tel prince toutes les monnaies qui portent son nom, tandis qu'une étude un peu attentive des pièces mêmes démontre que bon nombre d'entre elles ont été frappées bien longtemps (quelquefois plusieurs siècles) après la mort du personnage pour qui leur type a d'abord été mis en usage.

Description de monnaies du XIVe siècle, découvertes à Buissoncourt (Meurthe), par M. G. Rolin. 1845, in-8°.

On découvrit à Buissoncourt, au mois de mai 1845, cent quatre-vingts pièces d'argent du XIVe siècle, et à un mètre environ au-dessous, trente-quatre florins d'or fin de la même époque, renfermés dans un vase de terre. Parmi ces pièces, il se trouvait dix variétés de monnaies inédites dont M. Rolin donne la description : ce son

d'abord des florins d'or de Jean Ier, duc de Lorraine, avec la légende : IOHES. LOT. DVX. et IEN. DVX. LOTTR. — Des gros blancs du même prince, frappés à Neufchâteau et à Prény, portent : MONETA NOVICHAS et MONETA PRINEI. — Le demi-gros, le tiers de gros, le denier avec l'écu heaumé, l'obole du même Jean Ier. — Une obole de Jean de Bourgogne, comte de Vaudémont. — Un double denier d'Adhémar, évêque de Metz, frappé à Marsal.

Note sur un denier inédit de Manassès I, archevêque de Reims, par M. DUQUENELLE. Reims, 1845, in-8.

Nous avons publié en 1840 dans la *Revue numismatique* une Notice sur les monnaies de la ville de Reims, et nous y signalions l'absence des monnaies de Gui II, archevêque de cette antique cité. M. Duquenelle vient combler cette lacune en donnant le dessin et la description d'un denier qui, avec le type ordinaire des prélats de Reims, porte le nom GVIDONIS, écrit en deux lignes. Le même numismatiste fait encore connaître un denier de grand module sur lequel on lit d'un côté AIA-SES en deux lignes avec la légende circulaire ARCHIPRESVL, et au revers : VITA XPIANA autour d'une croix; il l'attribue à Manassès I (1069-83), tandis qu'il restitue à Manassès II un denier que nous avons publié et sur lequel ce prélat est qualifié du titre d'*archiepiscopus*. Cette opinion ne laisse pas que de soulever quelques difficultés que M. Duquenelle ne paraît pas avoir entrevues. Ainsi la pièce que nous avons publiée porte, outre le nom de Manassès, le monogramme de Gervais (1055-67), prédécesseur immédiat de Manassès I. On conçoit que ce monogramme ait été copié sous ce dernier archevêque; mais comment serait-il revenu sur la monnaie de Manassès II (1096-1106), après que les deux prélats qui le précèdent et le séparent de Gervais, à savoir Manassès I et Rainaud (1067-1096), auraient adopté d'autres types? Nous ne prétendons nullement nous opposer à la restitution proposée par M. Duquenelle, mais nous engageons les numismatistes à examiner la question et à nous aider, s'ils le peuvent, à la résoudre.

Pendant que nous nous occupons de ce sujet, il nous paraît convenable de dire quelques mots des incroyables critiques dont l'explication de certaines monnaies frappées par le comte Eudes de Champagne (explication donnée par M. de Saulcy), a été l'objet dans les séances du dernier congrès scientifique, tenu à Reims. Ces monnaies portent pour légende ODO-COMES, et au revers REMIS CIVITA. Or,

M. de Saulcy a pensé que ces légendes s'appliquaient très-bien à Eudes II, comte de Blois et de Champagne (1019-37), seigneur ambitieux qui s'emparait de toutes les villes à sa convenance. On oppose à cela que le droit monétaire exercé par Eudes à Reims n'est constaté par aucun document diplomatique. Cette raison est complétement insignifiante, car l'existence d'un très-grand nombre de monnaies du moyen âge, d'attribution parfaitement certaine, ne saurait être appuyée par aucune charte. A. L.

Panorama d'Égypte et de Nubie, texte et planches in-fol.; par Hector Horeau, architecte. 10e livraison. Paris, l'auteur.

Cet ouvrage, composé d'une suite de vues imprimées au ton local, et accompagné d'un texte descriptif, présente à tous les yeux une idée réelle de l'Égypte et de la Nubie; il offre de précieux souvenirs à qui connaît déjà cette intéressante contrée, et peut rendre quelques services aux nombreux voyageurs qui explorent maintenant l'Égypte et la Nubie.

Les souscripteurs au travail de M. Horeau lui sauront gré de l'activité qu'il met à terminer cette magnifique publication, dont dix livraisons sur douze sont en vente. La dixième livraison, que nous avons sous les yeux, contient les vues suivantes : Garthassy, Taffa, Kalapché, Guirché, Dakké et Korté. Le texte qui accompagne ces planches est orné des plans des monuments qui y sont représentés et de nombreuses vignettes d'une parfaite exécution, parmi lesquelles on remarque une petite chapelle dans les carrières de Garthassy, une ville ruinée au nord de Taffa, et une petite Nubienne gardant les champs.

Antiquités de Rheinzabern, dessinées sous la direction de feu Schweighæuser, correspondant de l'Institut, in-4° de quinze planches et quatre pages de texte descriptif. Paris, Leleux.

Les fouilles qui ont été exécutées à diverses époques à Rheinzabern, bourg de la Bavière rhénane, ont fait découvrir un grand nombre de monuments curieux, aujourd'hui dispersés dans plusieurs collections publiques et particulières. M. Schweighæuser avait fait dessiner tous ces objets avec soin, dans l'intention de les publier, lorsque la mort est venue trop tôt l'enlever à la science. M. Matter, inspecteur général des bibliothèques de France, a bien voulu se charger de recueillir, dans les manuscrits de l'illustre savant, la description de ces monuments que nous livrons aujourd'hui à l'étude des archéologues. L. L.

Peinture sur verre au XIXe siècle, quelques réflexions, par M. G. Bontemps, *directeur de la fabrique de Choisy-le-Roi.* Paris, 1845, in-8.

C'est un véritable bonheur que les hommes initiés par une longue et intelligente pratique aux procédés de l'art, veuillent bien se distraire un instant de leurs travaux, pour donner aux archéologues et aux historiens de l'art, quelques conseils, dans le but de les éclairer de leurs lumières. Car la connaissance des procédés techniques est une chose qui manque presque complétement à la classe des érudits. Combien de savants auteurs de dissertations sur l'art, sur les révolutions qu'il a subies, sont complétement ignorants des moyens qu'il a mis en œuvre, des méthodes qu'il a suivies. Or, cette absence de connaissances pratiques occasionne souvent les plus fâcheuses erreurs et déconsidère leurs estimables recherches aux yeux des hommes du métier. Les réflexions que nous présente M. G. Bontemps, l'habile directeur de la fabrique de Choisy, doivent être mises au nombre de celles qui sont d'une utilité véritable pour les antiquaires. Cet artiste a tracé en quelques pages et d'une manière fort heureuse, le caractère des diverses phases que nous offre la peinture sur verre. Il nous fait voir celle-ci arrivée à son degré de plus haute perfection au XIIe siècle, et perdant, à partir de cette époque, cette unité de composition, cette entente profonde de l'ensemble et de la disposition des sujets, qui brillait auparavant dans ses verrières. A mesure que nous approchons de la renaissance, M. Bontemps suit les modifications que cet art subit, les changements qui s'opèrent dans ses procédés. Puis il analyse rapidement les tentatives faites dans ces derniers temps pour rendre à cet art si oublié que l'on croyait ses secrets perdus, un peu de son éclat primitif. Cette analyse lui fournit l'occasion de rechercher s'il y a dans les moyens que nous avons actuellement à notre disposition, des éléments suffisants pour restituer à la peinture sur verre son ancien lustre. Son résultat est affirmatif, et il nous démontre qu'il ne nous manque plus qu'un grand artiste pour les mettre en œuvre et pour fonder une école qui soit non pas tant l'héritière des Pinaigrier, des Jean Cousin, des Bernard Palissy, que celle des grands maîtres inconnus du XIIe siècle. Nous ne louerons pas l'auteur d'avoir fait preuve d'une intelligence profonde de l'art du verrier, on devait s'y attendre, mais d'avoir déployé dans cet opuscule une érudition qu'on ne pensait pas rencontrer chez un praticien, jointe à une justesse de goût, de critique artistique qui y ajoute un nouveau prix. Nous sommes moins exclusivement amateur que lui de l'art chré-

tien du moyen âge, nous préférons les images vraies et pures de la plastique antique, aux formes naïves mais sèches, aux figures pieuses mais froides de l'école ecclésiastique, tout en reconnaissant le grandiose et la majesté des œuvres architectoniques de son époque. Nous ne pensons pas que l'élément purement spirituel soit au fond favorable à l'art, et nous en sommes d'autant plus persuadé, que nous voyons le christianisme obligé pour ne pas briser avec l'art, de descendre de la sublimité de ses conceptions intellectuelles à des conceptions plus anthropomorphistes. Mais nous désirons sincèrement que les chefs-d'œuvre de la verrerie peinte viennent rendre aux temples ces heureux effets de teintes colorées, de clair-obscur, de jours variés qui leur impriment un cachet plus religieux, qui jettent sur leur sanctuaire ce caractère mystérieux qui élève l'âme à de pieuses méditations. Cela n'aura lieu qu'autant que la peinture sur verre aura retrouvé son ancienne splendeur. M. Bontemps nous a fait voir que les moyens de cette renaissance existent encore, et son érudition, son savoir pratique nous ont habilement conduit au fond de ses ateliers où ces moyens se dérobent à nos regards.

ALFRED MAURY.

Dictionnaire de l'Architecture du moyen âge, contenant tous les termes techniques dont l'intelligence est nécessaire pour faire comprendre les descriptions des monuments religieux, civils et militaires, avec des explications détaillées et de nombreux renseignements archéologiques, par A. BERTY; 1 vol. in-8°, orné de près de 300 gravures sur bois. Paris, Derache.

Il est impossible d'étudier aucun art, aucune science, sans un Dictionnaire qui en explique les termes consacrés. On s'étonnait qu'au milieu de tant d'ouvrages qui traitent de l'archéologie au moyen âge, on ne trouvât pas en France un dictionnaire qui en donnât la clef d'une manière prompte, facile, et surtout élémentaire; tandis qu'en Angleterre plusieurs livres de ce genre sont depuis longtemps en circulation. Quelques ouvrages renferment, il est vrai, des indications très-abrégées de mots techniques; mais il n'existait pas d'ouvrage spécial et complet. M. A. Berty vient enfin de combler cette lacune d'une manière tout à fait satisfaisante. Ses gravures sont bien exécutées et les explications qui les accompagnent sont claires et précises. Le public confirmera sans doute notre opinion et encouragera le livre et l'auteur, comme ils nous semblent le mériter.

L. J. G.

EXAMEN

DES ÉCRITS DE KLAPROTH

SUR

LA DÉCOUVERTE DE CHAMPOLLION LE JEUNE.

(*Suite et fin.*)

Nous voici enfin arrivés au coup de grâce que Klaproth prétendait porter à la découverte de Champollion. Je transcris (B. 23) :

« D'abord M. Champollion n'a jamais paru d'accord avec lui-même sur l'étendue de sa découverte. Dans l'introduction de son Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens (p. 11), il disait : « Que son alphabet hiéroglyphique s'applique aux légendes royales hiéroglyphiques de toutes les époques ; que la découverte de l'alphabet phonétique des hiéroglyphes est la véritable clef de tout le système hiéroglyphique ; que les Égyptiens l'employèrent à toutes les époques pour représenter alphabétiquement les sons des mots de leur langue parlée. Au commencement du 8e chapitre de l'ouvrage (1re éd., p. 131, 2e éd., p. 184) on lit, au contraire (je prie le lecteur de remarquer cet *au contraire*) ; j'avoue, en effet, qu'on ne sait point encore d'une manière certaine si les inscriptions et les textes hiéroglyphiques dans lesquels je trouve des mots égyptiens exprimés phonétiquement, remontent au temps des Pharaons, rois de race égyptienne, ou seulement à l'époque grecque, comme l'inscription de Rosette, l'obélisque de Philæ, les temples d'Ombos et d'Edfou, ou bien à l'époque romaine, comme les obélisques Albani, Borgia, Pamphili, Barberini, celui de Bénévent, une partie des édifices de Philæ, et les temples d'Esné et de Dendera. Mais il y a deux moyens bien simples de décider cette question et de prouver en même temps que l'écriture hiéroglyphique était et a toujours été phonétique, en très-grande partie, sous les Pharaons eux-mêmes, etc. »

Voici à quoi est fort adroitement substitué cet *et cœtera* : « Ces moyens consistent d'abord à retrouver les mêmes groupes phonétiques déjà observés sur des monuments dont l'époque nous est inconnue, dans les légendes inscrites sur des constructions qui appartiennent sans difficulté aux anciennes époques pharaoniques, et en second lieu à

établir plus positivement encore la haute antiquité de ces constructions par la lecture même des noms hiéroglyphiques des rois qui les ont fait élever, noms qui en recouvrent pour ainsi dire toutes les parties. Je crois être en état d'employer l'un et l'autre de ces moyens; les savants jugeront jusqu'à quel point j'ai su le faire avec succès. » Or, pour quiconque lira le 8e chapitre du Précis de Champollion avec bonne foi, la réponse ne saurait être douteuse. Oui, certainement oui, l'auteur du Précis démontre surabondamment le fait qu'il énonce. Où est donc alors la contradiction que Klaproth croit avoir découverte? dans son imagination seulement.

Du reste, après cet *et cætera* si subtilement imaginé, Klaproth se borne à dire : « M. Champollion s'est efforcé à la vérité de prouver la dernière assertion contenue dans ce passage; mais les explications des hiéroglyphes qu'il allègue à cet effet, ne sont pour la plupart que conjecturales; il n'y suit pas cette marche de démonstration rigoureuse si nécessaire quand il s'agit d'une découverte encore contestée. » Ceci est matériellement faux de tout point, et Klaproth eût été bien en peine de fournir une seule preuve de ce qu'il avançait.

Là se termine l'avant-propos du critique; et le paragraphe suivant (A. 6, B. 23) sert d'introduction à la série des fautes que le savant philologue prétend relever.

« Pour démontrer le peu de fond des conjectures qui se trouvent dans les ouvrages que M. Champollion a publiés sur la littérature et les antiquités égyptiennes, il faudrait peut-être écrire autant de pages que ce savant en a rempli de ses recherches. Je dois donc me contenter ici d'en donner quelques preuves frappantes. Il serait facile d'en augmenter le nombre; mais le peu qu'on va lire suffira pour juger le degré de confiance que méritent en général les travaux de ce savant. »

Il n'est guère possible d'être plus impertinent que ne l'est ici le savant Klaproth, et l'on est en droit de s'étonner de l'outrecuidance qu'il laisse paraître, quand on examine de près, comme je viens de le faire, ce qu'il y a au fond de l'écrit dans lequel sont insérées ses malencontreuses attaques contre la découverte de Champollion.

Je vais maintenant passer très-rapidement en revue tous les faits sur lesquels Klaproth s'est cru autorisé à dire son opinion, et quand j'aurai bien démontré que presque toujours ses objections sont de nulle valeur, je démontrerai fort nettement et sans réplique, que maître Klaproth, qui fait si bien l'entendu en fait de copte, n'en connaissait guère que l'alphabet, et que les règles grammaticales

les plus simples de cette langue étaient lettres closes pour lui. Il me suffira de reproduire quelques-unes des énormités et des lourdes bévues échappées à son immense érudition, pour faire passer dans l'esprit de tous mes lecteurs cette conviction qui, j'en ai bien peur, enlèvera une bonne partie de leur importance aux dires de cet illustre et très-estimable philologue.

Comme fort probablement Klaproth a fait usage dans sa deuxième édition de tout ce qu'il avait acquis de science hiéroglyphique, il devrait être permis, à partir de ce moment, de faire abstraction de la première édition de son écrit, qui s'est d'ailleurs considérablement développé et sans doute amélioré, avant d'être offert pour la seconde fois au public lettré; mais en le faisant on perdrait une foule de gentillesses et d'expressions de bon goût dont je ne me crois pas le droit de priver mes lecteurs.

Les pages 27 à 45 (B.) contiennent ce que Klaproth intitule : *Observations sur l'alphabet phonétique.* Voici comment il entre en matière :

« En annonçant la découverte de l'alphabet phonétique des anciens Égyptiens, en le faisant graver dans sa lettre à M. Dacier, et en le reproduisant avec des augmentations dans la première édition du Précis, M. Champollion autorisait ses lecteurs à penser qu'il était au moins sûr de la valeur qu'il assignait aux différents caractères qui composent son alphabet des hiéroglyphes phonétiques contenu dans les dix dernières planches (A—K) de cet ouvrage. Ce n'est cependant pas le cas, plusieurs de ces signes ont été supprimés ou changés dans la seconde, de manière qu'on aurait pu s'attendre à voir dans une troisième encore plusieurs autres éléments phonétiques disparaître ou en remplacer d'autres selon la convenance de l'auteur. »

Ce préambule est d'une honnêteté touchante, on en conviendra. En effet, si nous en croyons Klaproth, Champollion, à mesure qu'il avançait dans ses recherches, faisait disparaître de son alphabet des éléments phonétiques ou en remplaçait quelques-uns par d'autres, *selon sa convenance!* C'est toujours le même reproche de n'avoir pas recomposé de toutes pièces, et d'un seul coup, l'alphabet égyptien complet. Ainsi, sous peine d'être blâmé par l'illustre philologue, il fallait tout trouver à la fois et sur-le-champ, sans commettre la moindre petite erreur. Or, je maintiens, moi, qu'une exigence semblable, formulée au sujet d'une découverte aussi importante et surtout aussi difficile que celle de Champollion, ne peut venir que d'un niais ou d'un méchant homme, habitué à dénigrer tout ce qui n'émane pas

de lui. Klaproth n'était pas un niais; il faut donc de toute nécessité lui appliquer la seconde qualification.

Qu'eût dit Klaproth, je le demande, si Champollion lui eût laissé la satisfaction de relever les fautes qui s'étaient glissées forcément, je n'hésite pas à le dire, dans la rédaction de son premier alphabet? il eût bien autrement triomphé. Mais Champollion ayant usé du mauvais procédé qui consiste à se corriger soi-même toutes les fois qu'on le peut, il ne restait plus à Klaproth qu'un moyen, détestable il est vrai, de profiter de ces premières fautes, et ce moyen c'était de constater à la fois leur existence première et leur disparition; envieux maladroit, qui ne comprenait pas que ce qu'il croyait un blâme constituait un véritable éloge. Du reste, veut-on connaître la mesure des modifications successives de cet alphabet phonétique, et de ce que Klaproth appelle si vaguement *des augmentations?* voici des chiffres instructifs qui la fourniront :

La lettre à M. Dacier (1822) contient un alphabet de soixante-trois signes phonétiques;

La première édition du Précis (1824) en contient 145;

La deuxième édition (1828) est identique, aux corrections près indiquées par Klaproth, et dont nous allons constater la légitimité;

La grammaire (rédigée en 1831) en contient 260, sans compter les variétés de forme;

Et enfin l'alphabet de Salvolini (1836), que l'on peut, sans risquer de se compromettre, attribuer à Champollion lui-même, 303.

Il est donc clair que l'alphabet phonétique de Champollion a exigé quatorze années d'un travail non interrompu, pour arriver au point de perfection où il est parvenu maintenant, et que par conséquent les modifications successives signalées par Klaproth comme autant de signes certains de défectuosité, ne sont, au contraire, que les indices d'un progrès assuré, parce qu'il était lent.

Je passe à l'énumération des *erreurs* imputées par Klaproth à Champollion. *L'œil sans cil* *était une S dans la première édition, il devient dans la seconde une voyelle vague.* Effectivement sa valeur alphabétique est A, E, I, ainsi que Salvolini le démontre dans la discussion de son alphabet phonétique (n° 48) (1). Champollion a

(1) Salvolini (dans son analyse, etc.) ayant pris le soin de donner *in extenso* la démonstration des valeurs alphabétiques adoptées par Champollion, je me bornerai à citer le numéro du paragraphe qui dans son livre concerne chacune des valeurs contre lesquelles Klaproth s'inscrit en faux. De la sorte, le lecteur pourra vérifier par lui-même que l'illustre critique n'a pas eu une heureuse idée en relevant les prétendues contradictions de Champollion.

donc bien fait de renoncer à la valeur S qui était fausse et qu'il avait reconnue pour telle.

Dans la série des S, l'œil est remplacé par la figure • *de laquelle il serait difficile de dire ce qu'elle représente.* Nous venons de voir que l'œil est l'image d'une voyelle vague, il fallait donc le faire disparaître de la série des S; quant au signe qui l'y a remplacé, Klaproth demande ce qu'il représente? un S (Salvolini, n° 137), parce que c'est la figure d'un œuf et qu'un œuf se dit ⲥⲱⲟⲩϩⲓ.

Le signe ⅂ *qui était un A dans la première édition du Précis, ne paraît plus dans la seconde*, parce qu'effectivement sa valeur est encore inconnue, et s'il a fait place à ■, c'est que ce dernier est bien légitimement un A, puisque l'on trouve, à Philes, le nom d'Antonin écrit :

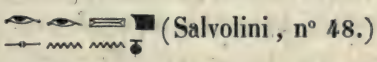 (Salvolini, n° 48.)

Le signe , *lu d'abord D ou T, par Champollion, est donné toujours par lui pour un M, depuis la seconde édition du Précis ;* en cela il a parfaitement raison (Salvolini, n° 100).

L'oiseau *se trouve dans la première édition parmi les* H (n° 55). *Il n'y est plus dans la seconde édition, et on voit à sa place le signe* ♀.

D'abord Klaproth aurait tort de prendre pour des H les lettres ⅂ (hébraïque), K (grecque), K (latine). Heureusement ceci est une simple faute d'impression, puisque dans la première édition de sa critique (page 10) cet illustre savant a placé la gracieuse phrase qui suit : *Le joli petit oiseau* *se trouvait dans la première édition parmi les K* (n° 55). *Il s'est envolé dans la seconde édition, on voit à sa place le signe* ♀.

Il serait difficile, avec de la bonne volonté même, d'inventer du galimatias plus divertissant que celui-là. Quant à la valeur alphabétique des signes, la voici : le *joli* petit oiseau représente certainement une voyelle vague (Salvolini, n°s 1, 2, 3), et le signe ♀, un K (Salvolini, n° 225).

Le parallélogramme *désignait auparavant la consonne M* (n° 66), *ce n'est plus vrai dans la réimpression du Précis, ce signe s'y trouve supprimé et remplacé par celui-ci* . En cela Champollion a encore très-bien fait, puisque le premier signe est l'image de l'articulation SCH ou CH (Salvolini, n° 188), et le second, celle de l'articulation M (Salvolini, n° 97).

Le petit vase , N (n° 79), *a eu le même sort; à sa place on voit les contours du vautour* ⲛⲟⲩⲣⲉ, *nouré.* Le petit vase est resté ce qu'il était réellement, c'est à savoir un N (grammaire, n° 133). quant au vautour c'est aussi un N (Salvolini, n° 243.)

La croix ⲭ *se trouvait dans la première édition indiquée comme ayant la valeur de la consonne C, S, ou* ϫ, *Dj* (n° 90). *Ce signe manque dans la seconde; il y est changé en* *lapin.*

L'infortuné signe ⲭ *changé en lapin*, est une voyelle A, O, Ô (Salvolini, n° 28). (Champollion, gramm. n° 28) (1), et le lapin a la valeur ⲟⲩ, ⲟⲩⲱ, ⲟⲩⲟ. (Salvolini, n° 19.)

La figure *que M. Champollion a appelée tantôt une feuille, tantôt une plume, remplace dans la seconde édition de son livre le signe* ⲥ *de la série des S* (n° 102), *lequel de cette manière se trouve supprimé.*

La feuille ou plume en question est aujourd'hui bien reconnue pour un M (Salvolini, n° 103), et le second signe (Salvolini, n° 242), représente la diphthongue ⲟⲩ, ou un ô long.

Parmi les S se trouvait aussi auparavant la figure , *à sa place on voit actuellement le signe* .

La figure assise, portant la main à sa bouche, représentant les sons ⲁ, ⲟ, ⲟⲩ, ⲩ (Salvolini, n° 44), ne pouvait rester parmi les S à côté du signe représentant un enfant , ayant certainement la valeur S (Champollion, *gramm.*, n° 177, Salvolini, n° 136.) Quant au dernier signe c'est bien réellement un S. (Salvolini, n° 271. Champollion, gramm., n° 178.)

Sous les ϣ, ⲭ, *on a supprimé un des trois signes représentant, selon M. Champollion, un jardin; il est remplacé par la figure* .

L'un des trois signes, le jardin, a été supprimé parce qu'il différait trop peu de l'un des deux autres, avec lequel il faisait double emploi, et on l'a remplacé par le signe homophone, le bassin (Salvolini, n° 188).

Ici se termine la liste imposante des *contradictions* alphabétiques

(1) Salvolini, n° 140, donne, d'après la lettre à M. Dacier, la valeur S à ce même caractère; mais cette valeur abandonnée par Champollion lui-même ne me semble pas pouvoir être proposée avec la moindre certitude.

imputées à Champollion, et nous venons de voir que sur les dix faits énumérés, il y en a tout justement dix qui prouvent que Champollion a pris soin de corriger lui-même ses erreurs, dès qu'il les a reconnues.

Ce n'était donc pas la peine de s'évertuer à rassembler d'aussi prodigieuses inculpations; mais nous ne sommes pas au bout des griefs de Klaproth. Poursuivons donc la lecture de son réquisitoire contre Champollion.

Pour la première fois, nous trouvons ici quelques reproches à peu près fondés : ainsi le groupe , lu dans les deux éditions du *Précis*, ⲟⲩⲁⲃ, ⲟⲩⲏⲃ, ne comportait certainement pas cette prononciation, cela est indubitable. Champollion a donc eu tort de le transcrire de cette façon, parce qu'il croyait deviner que le groupe signifiait le pur, le purifié. J'ignore entièrement, pour ma part, le sens de ce groupe, qui se compose des articulations OUN, précédées du symbole de la divinité, la hache; mais je me hâte de dire que rien, absolument rien, ne prouve que, postérieurement à 1828, Champollion lisait le mot de la même manière.

Dans la première édition du *Précis* (p. 179), Champollion proposait de lire : *Jerina, Iriena,* ou *Irieno*, et de traduire par l'*Iranien, le Persan*, le groupe accolé au nom de Xerxès, gravé sur un

vase d'albâtre qui porte le même nom royal, écrit en caractères cunéiformes. Cette lecture étant insoutenable, fut abandonnée promptement par Champollion lui-même, car il n'en est plus du tout question dans la seconde édition du *Précis* (pages 232-233). Il eût été loyal à Klaproth de le dire; mais nous nous sommes déjà convaincus que ce n'était pas de la loyauté qu'il fallait demander à cet habile critique.

Du reste, dès la publication du *Panthéon* (planche 6 *quater*, n° VII et VIII), ainsi que Klaproth le fait voir, toujours dans la louable intention de prendre Champollion en flagrant délit de contradiction, celui-ci avait reconnu que le signe, l'oiseau volant, avait la valeur exclusive de l'articulation P. Il y avait donc de la mauvaise foi à présenter cette observation sous la forme que lui a donnée Klaproth, puisque cette fois encore il ne résultait qu'une chose du fait

énoncé, c'est que Champollion avait purgé son livre d'une erreur commise dans les premiers temps qui suivirent sa découverte.

Vient ensuite à propos du groupe , ϣⲣϥ, la remarque suivante : « dans le tableau général, n° 21, on voit ce groupe que Champollion explique par ⲣϥ à lui, vers lui; ce groupe dont le premier élément n'est point encore connu est employé dans la cinquième ligne de l'inscription de Rosette où il répond au copte Ⲉⲣⲟϥ, ou ϩⲁⲣⲟϥ. Cependant (ajoute Klaporth), la signification du caractère , n'est pas douteuse, c'est un synonyme de la lettre phonétique ϥ, ϫ, etc. » Ici Klaproth a du malheur; car nulle part ces deux signes ne se reconnaissent pour homophones. Le second n'a jamais été un ϥ, c'est toujours un ⲱ ou un ⲟ, et le premier est certainement un ϣ. Qu'en résulte-t-il? que le mot se lit ϣⲣϥ (avec des voyelles ϣⲁⲣⲁϥ.) Or, dans le dialecte Baschmourique, le mot ϣⲁⲣⲁ avec les pronoms suffixes, signifie *ad*, à, vers (par exemple ϣⲁⲣⲁⲓ, *ad me*, à moi.) Il est clair, par conséquent, que le groupe hiéroglyphique en question se lit ϣⲁⲣⲁϥ, et signifie, à lui. La valeur du premier signe est exactement donnée dans la grammaire égyptienne, donc, indubitablement, Champollion était arrivé à la véritable lecture de ce groupe, que Klaproth eût été bien embarrassé de lire lui-même, avec sa malencontreuse synonymie des signes et .

Ce savant critique n'est pas plus heureux lorsqu'il s'étonne de ce que le cercle qui est toujours un R, suivant lui, qu'il soit strié ou non, a été transcrit de plusieurs façons différentes par Champollion. Il est certain aujourd'hui que le cercle strié est l'image de l'articulation memphitique ϧ, et qu'il est impossible de confondre ces deux hiéroglyphes. L'exemple qu'il rapporte, c'est-à-dire le nom du dieu Khons, prouverait à lui seul que Champollion a eu raison d'adopter cette valeur alphabétique; du reste, il faut le reconnaître, c'est à tort que Champollion a donné à ce signe la valeur ⲟϫ en lisant ⲟϫⲉⲧ le mot , *autre*, qui, tout en offrant le même sens, doit réellement se prononcer *khet*, ϧⲉⲧ, et devient, à l'aspiration près, identique avec le mot cophte sahidique ⲕⲉⲧ, signifiant précisément *autre*.

Quant au reproche adressé à Champollion, d'être revenu pour le signe ⊙ à la valeur ⲟⲩ, après avoir adopté la valeur ⲩ, il est tout simplement erroné, et je dirai plus, il implique un anachronisme commis sciemment, c'est-à-dire un acte honteux, un faux matériel, dont l'auteur aurait dû rougir de faire usage; c'est de 1828 que la seconde édition du *Précis* est datée; c'est de 1825 qu'est datée la douzième livraison du *Panthéon égyptien*, qui n'a eu en tout que quinze livraisons, c'est donc bien antérieurement à 1828, que la planche 14 *f. ter*, a été publiée avec le texte qui l'accompagnait, et par suite la contradiction reprochée à Champollion n'a jamais existé que dans l'imagination de Klaproth. Le lecteur fera justice de cette manière de se donner raison.

Klaproth ajoute : « Une incertitude semblable règne dans la plupart des leçons de M. Champollion, et je pense qu'on peut dire, sans être taxé d'injustice, que la valeur d'une partie très-considérable des cent trente-quatre signes de son alphabet phonétique n'est que conjecturale. »

Si nous remarquons que le critique a relevé avec un soin scrupuleux tout ce qui lui semblait attaquable, et que les prétendues erreurs ou contradictions signalées par lui, ne dépassent pas une douzaine, nous serons bien forcés à notre tour de conclure de ce fait, que l'assertion qui précède offre un échantillon de la plus insigne mauvaise foi.

Les observations sur l'alphabet phonétique sont closes par la suivante : « Parmi ces principes (ceux posés par Champollion dans son Précis), un des plus importants, et qu'il a imprimé en lettres italiques dans les deux éditions de cet ouvrage, est sans contredit celui-ci : les signes reconnus pour phonétiques dans les noms propres conservent cette valeur phonétique dans tous les textes hiéroglyphiques où ils se rencontrent. Voyons à présent si M. Champollion est resté fidèle à cette règle fondamentale, non-seulement dans ses écrits postérieurs, mais dans l'ouvrage même où il la produit. »

Pour prouver alors que l'auteur du Précis ne tient aucun compte des règles de lecture énoncées par lui, Klaproth l'accuse d'avoir attribué une valeur tantôt phonétique, tantôt figurative ou même symbolique à un seul et même signe, comme l'œil sans cil, le bras tenant un crochet, le bélier, le vase à brûler les parfums, le vautour, l'hirondelle, etc., etc.

A cela la réponse n'est pas difficile : Puisque les hiéroglyphes phonétiques sont d'ordinaire les images d'objets dont le nom égyptien

commençait précisément par l'articulation qu'ils doivent représenter, on conçoit que pour s'éviter la peine d'écrire en toutes lettres les noms des objets qui avaient fourni ces hiéroglyphes phonétiques, on ait pris souvent le parti de tracer leur image toute seule, ce qui revenait à écrire leur initiale.

Ainsi au lieu d'écrire en entier le nom ⲧⲟⲧ de la main qui, employée comme signe phonétique, avait la valeur d'un ⲧ, on a pu placer isolément l'image d'une main dans toute phrase dont le contexte nécessitait la présence de cette idée *main;* de même pour écrire le nom de la cassolette ϧⲉⲣϧⲉ, dont l'image représentait phonétiquement l'articulation ϧ, on a bien pu, sans courir le risque d'arrêter le lecteur, se contenter de représenter une cassolette. Cette méthode n'était autre chose qu'une méthode d'abréviation, et je ne crains pas de le dire, c'était la plus simple de toutes et la plus naturelle, pour un peuple habitué de longue date à l'emploi des signes figuratifs.

Réciproquement, lorsqu'une idée symbolique était attachée à l'image d'un objet, comme par exemple l'idée de mère à la figure du vautour, placée isolément dans un texte, cela pouvait-il exclure l'emploi de cette même figure comme signe phonétique représentatif de l'initiale du nom égyptien de cet oiseau, lorsqu'il n'était pas possible de se tromper et de méconnaître au premier coup d'œil l'emploi purement alphabétique de cette image, à cause de sa position dans le texte? en aucune façon.

Cet emploi double d'une même figure comme hiéroglyphe phonétique, figuratif au même symbolique, n'est donc pas une monstruosité, comme Klaproth semble le croire; c'est une conséquence toute naturelle du caractère de l'écriture égyptienne, et il n'est pas possible d'en tirer un argument contre la méthode de Champollion.

Klaproth n'en termine pas moins ce chapitre en disant : « Voilà, je pense, beaucoup d'exemples qui nous donnent déjà une mesure assez convenable de la foi qu'on doit avoir dans les assertions de M. Champollion, et de la solidité des principes qu'il a établis dans son *Précis du système hiéroglyphique.* »

Moi aussi je me permettrai d'employer les mêmes expressions et de dire de mon côté : je viens de citer beaucoup d'exemples qui nous donnent déjà une mesure assez convenable de la foi qu'on doit avoir dans les assertions de Klaproth, et de l'honnêteté des principes

qui lui ont dicté son amère critique des œuvres de Champollion. Toutefois je ne terminerai pas avant d'avoir tenu l'engagement que j'ai pris en commençant, de démontrer clairement et nettement que Klaproth eût bien fait de parler moins haut, lorsqu'il s'agissait de discuter les faits grammaticaux de la langue copte, et si je craignais que l'on ne m'accusât d'avoir usé, pour répondre à la critique de Klaproth, d'un langage trop acerbe, je répondrais que je ne puis m'en faire aucun scrupule, quand je lis dans cette critique des phrases comme la suivante (A., page 18-19).

« Je termine cette discussion déjà trop longue, en demandant à mes lecteurs quelle confiance on doit mettre dans les assertions d'un savant qui se joue aussi ouvertement du public, et qui détruit arbitrairement ce qu'il avait d'abord posé en principe. Il ne fait que marcher à tâtons dans les ténèbres, tandis que les journaux à sa solde proclament avec emphase ses découvertes lumineuses dans le chaos des antiquités égyptiennes. »

Passons à notre tour en revue quelques-unes des découvertes lumineuses faites par Klaproth dans son étude approfondie de la grammaire copte.

A la page 50 de sa seconde édition, je lis en note, à propos du mot ⲟⲩⲣⲟ, roi :

D'autres mots coptes, appartenant à la même racine, sont ϯⲟⲩⲣⲟ, *tiouro*, reine, ⲁⲣⲓⲟⲩⲣⲟ, *ariouro*, royaume et ⲉⲣⲟⲩⲣⲟ, *erouro*, régner.

Le mot ϯⲟⲩⲣⲱ (*sic*), identique, sauf le genre de l'article, avec le mot ⲡⲓⲟⲩⲣⲟ, était donc pour Klaproth un autre mot copte appartenant à la même racine ⲟⲩⲣⲟ ?

Et ⲁⲣⲓⲟⲩⲣⲟ, royaumes, où donc a-t-il été découvert par l'habile philologue (1)? Pourquoi nous en fait-il un mystère? il eût été si intéressant de le savoir? Moi qui ne me pique pas de connaître le copte comme Klaproth, j'aurais eu la bonhomie de voir dans ce mot l'impératif *règne*, du verbe ⲉⲣⲟⲩⲣⲟ, régner, lequel est certainement

(1) Très-probablement Klaproth auquel on avait communiqué une *note à copier*, contenant les mots ⲁⲣⲓⲟⲩⲣⲟ, *regna*, aura pris ce malheureux *regna*, pour un substantif pluriel, au lieu d'y reconnaître un impératif. C'est vraiment fâcheux !

composé de ⲉⲣ, faire, dont l'impératif est ϩⲣⲓ. Quant à l'idée royaumes, j'aurais encore été assez simple pour la rendre par le pluriel du substantif ⲙⲉⲧⲟⲩⲣⲟ, qui seul signifie royaume. Cette curieuse note existait déjà textuellement à la page 13 de la première édition; nous en pouvons conclure que de 1829 à 1832 les progrès de Klaproth en copte, n'ont pas été merveilleux. Un peu plus loin (A, 14, B, 52), je lis : en copte le radical ⲟⲩⲣⲟ, *ouro*, signifie régner. Ceci est faux : en copte ⲟⲩⲣⲟ, signifie roi, et nullement régner; autant vaudrait dire qu'en latin *rex* signifie régner.

A la page 54, le critique, à propos de la formule ⲧϩⲓ ϯϩⲏ, expliquée par Champollion, ceci est la figure, ceci est la ressemblance, dit : « le mot ⲧϩⲓ, signifie en effet, ceci, mais je ne vois pas où le savant auteur du *Précis sur les hiéroglyphes*, a trouvé que ϯϩⲏ, *thé*, était en copte le mot pour figure ou ressemblance. » Cette phrase contient deux grosses bévues; ⲧϩⲓ en copte n'a jamais signifié ce, ceci, mais *cette :* parce que c'est le pronom démonstratif féminin, dont le masculin est ⲡϩⲓ ou ⲫϩⲓ et le pluriel ⲛϩⲓ. Quant au mot ϯϩⲏ, si le savant Klaproth eût su comment, en copte, l'article féminin se comportait quelquefois devant les radicaux commençant par un hori, ϩ, il n'aurait plus été si étonné de ce que Champollion avait trouvé dans le mot ϯϩⲏ; car il y eût tout comme lui reconnu l'article ⲧ, et le mot ϩⲏ, face, aspect; mais Klaproth savait le copte avec son dictionnaire, il était *doctus cum libro*, et par suite exposé à d'étranges quiproquo.

Enfin (B. 77, A. 23), je trouve la phrase suivante : « Ces lectures donnent les mots ⲛϩϥ, *naf*, et ⲛϩ, *na*, qui en copte ne signifient pas *grand*. Dans cette langue l'idée de grand est exprimée par ⲛϩϩ, *naa*, au masculin, et ⲛϩϩϥ, *naaf*, au féminin.

En vérité ! je ne vois pas non plus, moi, où le savant Klaproth a trouvé que *naaf*, qu'il prend soin de transcrire deux fois à trois ans de distance, en italique, *ne varietur*, pouvait être le féminin de ⲛϩϩ. Ceci implique, philologiquement parlant, des balourdises énormes; en effet, il devient constant, par suite de ce petit aphorisme grammatical à l'usage de Klaproth, que cet érudit ne savait pas que

les adjectifs coptes sont ordinairement munis du pronom personnel affixe du genre de la personne ou de la chose à laquelle ils se rapportent, de sorte que si ⲛⲁϩ, signifie grand d'une manière absolue, ⲛⲁϩϥ muni du pronom personnel affixe ϥ, est le mot grand, qualificatif d'un homme ou d'un objet dont le nom est masculin, tandis que ⲛⲁϩⲥ, muni du pronom personnel affixe féminin est le mot *grande*, qualificatif d'une femme ou d'un objet dont le nom est féminin. De plus Klaproth ignorant ce jeu des pronoms personnels affixes, croyait fermement qu'un adjectif copte comme ⲛⲁϩ, prenait un fei pour terminaison féminine. Ne serait-on pas en droit de dire à ce savant critique :

Où votre esprit prend-il toutes ces gentillesses ?

Inutile, j'imagine, d'insister plus longtemps sur l'érudition copte de Klaproth ; il est trop clair qu'il ignorait dans toute la force du terme le premier mot et la première règle de cette langue, et pourtant c'est cet homme qui s'est audacieusement posé en juge de Champollion ! Certes il eût mieux fait d'employer son temps à se mettre en état de profiter des admirables découvertes de celui-ci.

Maintenant je crois avoir suffisamment montré ce que vaut la critique de Klaproth et j'ai quelque espoir que chacun la regardera comme non avenue.

F. De Saulcy.

LETTRE A M. THÉODORE WOOLSEY [1],

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE GRECQUE A *YATE COLLÈGE* EN CONNECTICUT (ÉTATS-UNIS),

SUR

UNE INSCRIPTION GRECQUE DE SYRIE,

ET SUR UN ANCIEN AQUEDUC, PRÈS DE BEYROUT.

MONSIEUR,

Lors de votre dernier passage à Paris, vous avez eu la bonté de me remettre la copie d'une inscription grecque dont vous deviez la connaissance à M. Élie Smith, le compagnon de voyage de M. Robinson, auteur du savant et important ouvrage intitulé *Palæstina*. Vous désiriez savoir mon avis sur ce fragment encastré dans le mur du couvent de Deir-el-Kalaah, dans le Liban, près de Beyrout. M. Smith pensait, m'avez-vous dit, avoir copié le premier cette inscription. Sur ce renseignement, je l'avais crue inédite, et je m'en étais occupé dans cette persuasion. Mon travail fait, je n'ai pas tardé à m'apercevoir que M. Smith nous avait, bien involontairement, induits en erreur; car elle a été copiée par Seetzen, en 1805, il y a déjà plus de quarante ans. Elle a été publiée d'abord par M. Francke (2), qui, traitant avec un peu trop de liberté le texte de Seetzen, a *refait* l'inscription plutôt qu'il ne l'a *rétablie*. Or, *refaire* une inscription est une opération, toujours facile pour un homme d'érudition et d'esprit; mais elle est d'une utilité fort médiocre, sinon tout à fait nulle. Il n'en a pas été ainsi des savants éditeurs du *Corpus Inscriptionum* (3), qui l'ont publiée de nouveau, en s'attachant aux éléments de la copie de Seetzen; ils l'ont lue telle qu'elle est, sans y chercher ce qui ne peut y être. La copie de M. Smith, ne présentant non plus aucune difficulté réelle, j'en ai tiré la même leçon, sauf un trait important qui fait une grande partie de l'intérêt de ce fragment d'antiquité.

(1) M. Th. Woolsey est auteur d'une savante et élégante édition du Gorgias de Platon, in-12, Boston, 1842.

(2) *Griechische und lateinische Inschriften gesammelt von O. Fr. von Richter*, p. 5. Berl. 1830.

(3) *Corpus Inscript.*, n° 4535.

Ces savants critiques se sont contentés, comme il convient à leur plan, de donner le texte, avec de courtes explications. Comme je suis entré dans un peu plus de détails sur l'interprétation archéologique du monument, je vous donnerai mon travail tel que je l'avais rédigé avant de connaître le leur.

Je vais mettre en regard la copie insérée dans le *Corpus*, n° 1, et celle que je dois à votre bienveillante communication, n° 2, pour que vous jugiez des différences :

N° 2.	N° 1.
ΡΩΝΑΝΕΘΗΚΑΙ	ΙΩΝΑΝΕΘΗΑΧ
ΛΟΘΕΝΕΚΝΗCΟΙΟ	ΛΟΘΕΝΕΚΝΩΟ
ΡΟΔΟΥΤΕΧΝΑCΠΑ	ΙΟΔΟΥΤCΧΝΑCΠΑ
ΠΟΘΙΝΟΝΛ\ ΛΙΩ	ΠΟΘΙΟΝΑΛ\ ΛΙΩ
ΝΟΕΚCΡΑΟΥΧΑΛΚΕ	ΝΟCΚΕΡΑΟΥΧΑΛΧΕ
ΟΝΑΝΤΙΤΥΠΟΝ	ΟΝΑΝΤΙΤΥΠΟΝ
ΠΡΟΧCΟΝΤΑΒΡΟ	ΠΡΟΧΕΟΝ¯ΑΒΡΟ
ΤΟΙC/ ΕΡΟΔΡΟΜΟΝ	ΤΟΙCΙΕΡΟΔΡΟΜΟΝ
ΥΔΩΡ.	ΥΔΩΡ.

Ces neuf lignes ont dû être précédées d'une dixième qui est effacée. En corrigeant quelques fautes de transcription, provenant de la confusion de lettres semblables, on obtient le texte suivant, qui ne paraît laisser aucun doute, et où il n'y a d'autre lacune que celle d'une partie du premier vers, dont on ne pourrait plus rétablir les mots que d'une manière conjecturale, mais dont on devine au moins assez facilement le sens :

. . . . .]ρων ἀνέθηκα
[Τή]λοθεν ἐκ νήσοιο Ῥόδου, τέχνασμα ποθινόν,
Ἄμμωνος κεραοῦ χάλκεον ἀντίτυπον,
. . . . . Προχέοντα βροτοῖς ἀεροδρόμον ὕδωρ.

Ces neuf lignes forment trois vers et les deux derniers pieds d'un quatrième qui commençait le quatrain : le premier et le deuxième sont des hexamètres; le troisième est un pentamètre; irrégularité qui n'est pas inconnue dans les inscriptions métriques des bas temps, auxquels celle-ci doit appartenir; car elle ne peut guère être antérieure au IIe ou au IIIe siècle; enfin, le quatrième présente cette singularité,

qu'il a toute la marche d'un hexamètre, auquel il ne manque, pour être complet, que le premier pied et la première syllabe du second.

Il manque donc, au commencement de ce vers, un mot qui devait être le complément de ἀντίτυπον ; mais ce mot a été omis par le graveur lui-même; et l'omission est d'autant plus explicable, que cet ἀντίτυπον est justement, quant au sens et à la mesure, ce qui est nécessaire pour compléter l'hexamètre. Le graveur a plus consulté son oreille que la grammaire ; car l'accusatif προχέοντα aurait dû l'avertir qu'il devait y avoir un autre mot entre ce participe masculin et le substantif neutre ἀντίτυπον.

De la première ligne, il ne reste que les deux derniers pieds de l'hexamètre, ΡΩΝΑΝΕΘΗΚΑ. Si ΡΩΝ n'est pas la fin de l'adjectif [πρόφ]ρων, ce sera celle d'un nom propre ayant cette terminaison de deux syllabes ou de trois, avec la première longue, comme Εὔφρων, Σώφρων, Ἀλκίφρων, Εὐθύφρων, Χερσίφρων, etc.

Voici donc la traduction littérale :

« Un tel... a dédié [ce monument], apporté d'un pays lointain, « de l'île de Rhode, objet d'art désiré, image d'Ammon aux cornes « [de bélier], versant aux mortels une eau venue à travers les « airs. »

Nous pouvons présumer facilement à quel usage servait cet ἀντίτυπον ou cette image de *Jupiter Ammon*. Les anciens ornaient le devant des fontaines de certaines figures auxquelles on donnait le nom générique de *Marsyas*, parce que c'étaient le plus souvent des figures de satyres (1) portant des *outres*, d'où l'eau jaillissait, ou la rendant par les parties génitales (*ex verendis*), ce qui ne paraissait pas plus choquant que *Manneken-pis* à Bruxelles; ou bien c'étaient simplement des *masques* qui rendaient l'eau par la bouche comme des mascarons. On appelait aussi ces figures, selon leur forme, *Atlantes*, *Chirons*, *Hermès*, etc. (2).

Il est difficile de savoir si cet ἀντίτυπον Ἄμμωνος était une figure entière ou seulement un masque; mais qu'il fût placé à l'orifice d'une fontaine, cela ne peut être douteux.

Ce devait être un objet d'art assez remarquable, à en juger par l'épithète ποθινόν pour ποθεινόν qui l'accompagne, et par la peine qu'on avait prise de l'apporter de *Rhode;* circonstance fort à remarquer. C'était sans doute la reproduction de quelque type connu et admiré, dont le type se trouvait à Rhode, où l'original était

(1) Petron. *Satyr.* c. 36.
(2) Wouwer. ad Petron.

moulé, et les empreintes étaient transportées dans des contrées plus ou moins lointaines.

Et comme cette inscription, d'après les caractères, ne peut être, comme je l'ai dit, plus ancienne que le IIe ou le IIIe siècle de notre ère, elle est l'indice le plus récent que l'on possède de la persistance de l'école de sculpture à Rhode.

La grande école de Lysippe, établie dans cette île, et qui avait élevé, par les mains de Charès de Lindus, le fameux colosse en bronze, était demeurée florissante, au moins jusqu'à l'époque de la ruine de cette ville par Cassius, en 43 avant notre ère (1); mais la preuve qu'elle avait subsisté, ou même qu'elle était encore florissante, longtemps après cet événement, pouvait se tirer déjà d'un seul fait avéré, c'est que le fameux groupe de Laocoon avait été exécuté, vers le temps de Néron, par les trois artistes rhodiens Agésandre, Polydore et Athénodore. On peut croire à présent que cette école était restée fameuse un ou deux siècles après; puisque notre inscription atteste qu'on tirait encore de Rhode, dans le cours du IIIe siècle, des produits importants de la statuaire en bronze.

Je viens au dernier trait, le plus important, de l'inscription. La copie de Seetzen porte ΙΕΡΟΔΡΟΜΟΝ, et cette leçon a été adoptée par les savants éditeurs du *Corpus*, et par ceux de la nouvelle édition du *Thesaurus* d'Henri Estienne; mais que peut signifier ἱεροδρόμον avec [ὕδωρ], épithète qui ne convient qu'à ceux qui couraient dans une *arène consacrée* à un dieu (2)?

La copie de M. Smith lèvera cette grave difficulté; car, de la première lettre, il reste, non un jambage droit I, mais un trait oblique /, qui ne peut provenir que d'un A; d'où résulte l'adjectif ἀεροδρόμον [ὕδωρ], l'eau *venue à travers les airs*, ou par une *voie aérienne*. Quelle idée doit-on y attacher?

Cet adjectif (ἀεροδρόμος) est connu, comme le verbe ἀεροδρομέω (3), pour avoir une signification semblable à celle des synonymes ἀεροβάτης, ἀεροβατέω; il s'applique principalement aux animaux ailés, *oiseaux* ou *insectes*; les deux premiers cependant d'un usage plus moderne, puisque le verbe ἀεροδρομέω ne se montre pas avant Lucien, et l'adjectif ἀεροδρόμος n'est que dans Eustathe et Constantin Manassès. C'est ici la première fois qu'on le trouve comme épithète de ὕδωρ.

(1) K. O. Müller, *Handbuch*, §. 155.
(2) *Thes. Ling. Gr.*, t. IV, p. 535. C. art. de M. Hase.
(3) Le même, t. I, p. 766, D.

Cette épithète ne peut s'entendre que de l'une de ces deux choses :

Ou bien elle désignera l'*eau du ciel* ou l'*eau de pluie*, par opposition à ποτάμιον, πήγαιον, ou κρήναιον ὕδωρ ; et, dans ce cas, on comprendra que la fontaine servait de déversoir à un bassin alimenté par les eaux pluviales. Ce serait une expression poétique, du même sens que l'ὄμβριον ou ὀμβρηρὸν ὕδωρ. Elle expliquerait peut-être le choix d'une figure ou d'une tête de Jupiter Ammon, au lieu d'une figure de lion, qui s'employait ordinairement à cet usage. Ce serait une allusion à l'un des principaux attributs de Jupiter, qui était, comme on sait, qualifié de ὑέτιος le *pluvieux*, et invoqué spécialement pour obtenir la pluie : *Jovem aquam exorabant* (1) : Ὕσον, ὕσον, ὦ φίλε Ζεῦ (2), comme dit Marc Antonin.

Mais l'épithète ἀεροδρόμον serait très-impropre pour rendre l'*eau de pluie*, qu'on aurait beaucoup mieux désignée par διιπετής, διοπετής, ἀεροπετής, ἀερογένης, etc.

Cette épithète, au contraire, aurait une grande propriété, si elle avait été employée pour exprimer l'eau amenée par un aqueduc, élevé *sur plusieurs rangs d'arcades*, servant à lier deux collines, en faisant passer l'eau de l'une à l'autre, *à travers les airs*, comme au *pont du Gard*. La leçon ἀεροδρόμον est évidemment la seule admissible. Elle reçoit ici une excellente acception qui n'était pas connue, et qu'on peut d'avance recommander aux futurs concurrents pour l'*Oxford prise*, qui auraient à mettre en vers la marche rapide des waggons sur le dos d'un viaduc : ἀεροδρόμον ἅρμα serait, pour le sens et la mesure, une excellente chute d'hexamètre.

Mon explication était achevée, lorsque, ne trouvant rien sur cet aqueduc dans les voyages imprimés, j'ai eu l'idée de consulter mon excellent ami le colonel Callier, qui a fait une si belle reconnaissance géographique de la Syrie. Je lui ai demandé s'il n'y avait pas réellement à Déir el Kalaah, ou dans le voisinage, un aqueduc *élevé sur des arcades*, comme j'avais lieu de le présumer d'après une inscription grecque. Voici ce qu'il m'a répondu :

« Votre inscription ne vous a pas trompé. Oui, vraiment, il y a « là un aqueduc *tel que vous le désirez*. Je n'en avais trouvé la men- « tion dans aucun voyageur. Il me fut indiqué à Beyrout même. « Je m'y rendis pour le visiter. Il est dans une situation fort écartée ;

(1) Petron. *Satyr.*, c. 44.
(2) M. Anton. *De rebus suis*, V, 7.

« et c'est sans doute pour cela qu'il a échappé aux voyageurs. Les « Arabes le nomment *Kanater Zébéïdé* (arcades, pont ou aqueduc « de Zébéïdé), et ils en attribuent la construction à une princesse « du Liban de ce nom. »

« Cet aqueduc est à deux heures trois quarts de Beyrout et à deux « heures de *Déir el Kalaah,* qui est à trois heures de cette ville. Il est « entre deux collines, et à cheval sur le Nahr Beyrout (comme le pont « du Gard sur le Gardon); sa longueur est d'environ 200 mètres (1). « Il avait autrefois *trois rangées* d'arcades; mais le temps les a ré- « duites à deux. Ce bel ouvrage antique est aujourd'hui rompu « par le milieu. J'en avais fait un croquis que je ne retrouve plus « dans mes papiers. »

Ce fait important ne laisse plus aucun doute sur la leçon ἀερόδρομον, et sur le sens qu'il faut attacher à cette leçon. La lettre de M. Callier, qui en est le commentaire, sera, pour les voyageurs artistes, un avertissement et une invitation à dessiner et à mesurer un monument qu'il ne peut qu'être infiniment curieux de connaître dans tous ses détails. Un *pont du Gard* sur le Nahr Beyrout! voilà qui appelle toute leur attention et leur talent.

La fontaine qu'ornait la figure d'Ammon, était évidemment alimentée par l'eau de cet aqueduc, dont le but, selon M. Callier, était de fournir à Beyrout l'eau nécessaire. Je me figure qu'à l'issue de l'aqueduc *aérien*, et avant que l'eau ne s'engageât dans les conduits souterrains (ὑπόνομοι) qui l'amenaient à Beyrout, on avait formé un de ces *réservoirs,* que les Latins appelaient *castella,* disposés de manière à fournir l'eau dans les points intermédiaires. A ce *castellum* était appliqué un petit monument, orné d'une figure de Jupiter, que la municipalité avait demandée, et qu'un citoyen bienfaisant avait fait venir de Rhode, dont la célébrité, pour de telles œuvres, subsistait encore à cette époque.

Vous voyez, Monsieur, que, quoique l'inscription ne soit pas inédite, comme nous l'avions cru d'abord, la copie de M. Smith n'est ni sans utilité, ni sans importance. En nous révélant une circonstance toute nouvelle et de grand intérêt, elle sert encore à montrer combien il est utile de s'attacher au moindre détail, dans les monuments de ce genre; car la leçon ἀεροδρόμον, et l'avantage qui en résulte tiennent, à quoi? à un trait *oblique*, au lieu d'un trait *vertical.*

Recevez, etc. LETRONNE.

(1) Le Pont du Gard a 272 mètres de long; il a aussi trois rangs d'arcades.

LETTRE A M. LETRONNE

SUR LA STÈLE FUNÉRAIRE D'AIDINJIK (1).

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai lu avec un vif intérêt le savant article que vous avez inséré dans le dernier numéro de la *Revue Archéologique* sur la stèle funéraire dont M. Laurin, consul général d'Autriche à Alexandrie vous a fait communiquer un dessin par M. Prisse. Tout ce que vous y dites sur la provenance de ce monument, sur les noms des personnages qui y figurent, sur la profession du personnage principal, sur les attributs de cette profession, sur les couronnes qui décorent chacun des deux pilastres de l'édicule et sur celle qui est placée à droite de l'inscription, me paraît être d'une vérité incontestable et ne peut que jeter beaucoup de lumière sur plus d'une question restée obscure jusqu'à ce jour. Mais il est quelques points sur lesquels, malgré toute ma confiance dans l'étendue de votre érudition et la sûreté de votre critique, je ne saurais tomber d'accord avec vous. Trouvez bon que je vous les fasse connaître, et que je vous expose les motifs de mon dissentiment.

Et d'abord si, comme vous, j'admets que la dernière partie de l'inscription est poétique, je n'y vois pas avec vous un hexamètre dactylique dont le premier pied aurait été oublié. J'y retrouve, au moyen d'une très-légère modification, le pentamètre suivant dont l'allure vous semblera sans doute conforme à celle des bons modèles :

Ἐννάκι πυκτεύσας ᾤχετο εἰς Ἀΐδην.

Il est très-permis d'admettre que le *graveur de lettres* aura substitué à la forme poétique ἐννάκι, dont les exemples sont assez rares (2), le mot ἐνκεάκις qui lui était beaucoup plus familier. Dès lors il n'est plus besoin de rétablir le mot Δάναος, soit au commencement du

(1) Voyez plus haut, p. 1 et suiv.

(2) Les éditeurs du *Nouveau Trésor de la langue grecque* en citent un seul exemple emprunté à l'*Anthologie palatine*, XIV, 120, 8, Ἐννάκι δ'ἐννέα Μοῦσαι.

vers, soit après ἐννεάκις, non plus que de supposer que *la crase* ou plutôt l'élision de l'ο a été oubliée dans ὤχετο, et qu'il faut de plus changer εἰς en ἐς, ce qui franchement laisserait trois erreurs en cinq mots à la charge du pauvre lapicide. Cette sorte de gens était sans doute parfois assez inhabile, mais il est vrai de dire aussi que nous autres épigraphistes, nous leur prêtons d'ordinaire, très-libéralement, beaucoup plus d'étourderies qu'ils n'en commettaient.

Dans la scène qui nous offre trois personnages prenant part à un repas commun, vous voyez non pas un *banquet funèbre*, comme on était convenu jusqu'ici de désigner ce genre de sujets qui ne se retrouvent que sur des monuments funéraires, mais *une scène de la vie intérieure représentée dans les circonstances habituelles*. Cette opinion, il faut bien le dire, se rapproche beaucoup du système d'interprétation généralement suivi par Zoëga dans l'explication de ses *Bassirilievi*, système qui tend à substituer des scènes tirées de la vie privée aux allusions religieuses et mythologiques que Winckelmann et Visconti reconnaissaient dans le plus grand nombre des monuments figurés de l'antiquité (1).

Si pour ce monument, comme pour tous les bas-reliefs de même nature, vous rejetez la qualification de *banquet funèbre* employée par la plupart des archéologues, c'est parce que, selon vous, *cette qualification ne peut s'entendre que de banquets en l'honneur ou en commémoration de personnes mortes*, et qu'ici au mort sont associées deux personnes vivantes. Vous vous élevez pour le même motif contre le titre de *lectisternia* ou de *supplications* donné à des sujets, suivant vous, d'une nature tout à fait semblable, et vous pensez que dorénavant les antiquaires seront disposés à adopter pour de telles scènes la dénomination de *repas de famille*.

Par une déduction tout à fait logique, vous vous refusez à voir dans le chien qu'on rencontre sur beaucoup de ces monuments un *symbole de fidélité ou de vigilance*, ou tout autre symbole. Ce n'est plus pour vous que *l'ami de la maison qui assiste au repas quotidien dont il réclame et obtient sa part*.

Vous allez plus loin : *la tête de cheval qui se montre par une fenêtre* sur trois de ces sujets (2) n'a point la signification symbolique qu'on

(1) Voyez ce que j'ai dit à ce sujet dans mes *Monuments figurés*, p. 122 et suiv.

(2) Le nombre des monuments auxquels vous faites allusion, est beaucoup plus considérable que vous ne paraissez le croire. Pour ma part j'en pourrais facilement citer près de vingt. On ne saurait dire qu'ici le nombre *ne fait rien à l'affaire*.

a cru pouvoir lui attribuer, et tout en admettant que *dans beaucoup de monuments funéraires le cheval est un symbole du dernier voyage*, vous voulez que dans les exemples que vous indiquez le bas-relief, publié par Montfaucon (1), et les deux bas-reliefs que Winckelmann a fait connaître le premier (2), cet accessoire *figure comme une expression propre et directe. Ce n'est là*, dites-vous, *que le compagnon d'armes ou de voyage du défunt. Si l'on n'aperçoit que sa tête c'est que l'espace ne permettait pas de le représenter en entier. On imaginait alors cette fenêtre, au moyen de laquelle on expliquait naturellement la présence de l'animal dans le tableau sans qu'on fût obligé de représenter le reste du corps. Ce mode de représentation n'est donc rien autre chose qu'un* EXPÉDIENT *pour concilier la présence nécessaire de ce compagnon du défunt avec l'exiguïté de la place. De cette manière, il faisait partie de la scène sans l'embarrasser.*

En partant du même principe que pour le chien, il semblerait résulter de tout cela que le cheval, avant la mort du défunt, assistait aux repas de la famille et qu'on l'aurait représenté dans son entier comme sur l'un des bas-reliefs de Winckelmann si l'on n'eût craint qu'il ne tînt trop de place. C'est, à bien peu de chose près, l'explication proposée assez burlesquement par Zoëga (3), qui voyait dans la fenêtre en question la lucarne d'une écurie préparée dans le voisinage de la salle à manger : *onde il padrone possa godere l'aspetto del suo bucefalo.*

Comme les idées que vous attaquez, mon savant confrère, ont été émises par moi dans un travail qui est le fruit de longues recherches et de méditations sérieuses (4), dans un travail auquel vous-même vous voulez bien donner plus d'éloges qu'il n'en mérite, surtout si j'ai aussi mal rencontré que vous le feriez supposer, vous trouverez bon, j'en suis sûr, que je les défende et que je soumette ma réponse au public, comme vous lui avez soumis votre critique.

(1) *Antiquités expliquées*, t. III, pl. 50.

(2) *Monum. ined.* pl. 19 et 20. — On pourrait croire d'après votre note 1, p. 9, que les deux bas-reliefs publiés par Winckelmann, *Mon. ined.* n° 19 et 20, sont différents de ceux que Zoëga a insérés dans ses *Bassirilievi*, non pas pl. XXXVI comme vous l'indiquez, mais pl. XI et XXXVI. Ce sont identiquement les mêmes à quelques restaurations près que l'un d'eux avait subies depuis la première édition. Du reste la liste que vous donnez pourrait être considérablement accrue, comme il vous sera facile de vous en convaincre en relisant mon Mémoire.

(3) *Bassirilievi*, t. I, pl. XXXVI.

(4) *Expéd. scient. de Morée*, t. II, p. 118 et suiv.; p. 85 à 246 du tirage à part in-8°.

Je dois avant tout prendre acte d'un fait. Vous reconnaissez que *sur beaucoup de monuments funéraires le cheval est un symbole du dernier voyage*. Cela posé, je vous demanderai si vous admettez que sur les bas-reliefs où l'on voit un ou plusieurs personnages, de l'un ou l'autre sexe, représentés avec certains attributs, ayant devant eux, dans une attitude de suppliants, des individus presque toujours d'un âge mûr, mais d'une taille beaucoup moins élevée que la leur, on peut avec toute sûreté reconnaître un dieu ou un héros invoqué par des mortels; et, pour prendre des exemples bien connus, si vous reconnaissez dans le bas-relief du Musée royal, n° 261 (1), une déesse ayant devant elle une procession de suppliants; si un bas-relief provenant d'Eleusis, et appartenant à M. Pourtalès-Gorgier, vous offre comme à M. Panofka (2), à K. O. Müller (3), et à tant d'autres, Déméter et Perséphoné auxquelles une famille vient sacrifier un porc? Si les personnages assis de la frise du Parthénon sont pour vous, comme pour Visconti (4), et pour tous les antiquaires qui ont parlé de ces précieux restes de la plus belle époque de l'art, les principales divinités de la Grèce (5)? Vous me répondrez affirmativement j'en suis sûr; mais si par hasard vous conserviez encore quelques doutes à ce sujet, il me suffirait, pour obtenir votre assentiment, de vous rappeler un monument trouvé à Athènes dans ces dernières années. On y voit un personnage nu, d'une taille plus qu'humaine, et près de la tête duquel on lit ΘΗΣΕΥΣ; il est invoqué par deux personnages d'âge différent et au-dessus de la tête du plus âgé sont gravés ces mots : ΣΩΣΙΓΓΟΣ ⁝ ΝΑΥΑΡΧΙΔΟ ⁝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ (6). Évidemment le titre de *supplication* ou d'*invocation*, si vous l'aimez mieux, ne peut être refusé à la scène que nous retrace cet ἀνάθημα et la position relative des acteurs ne saurait laisser matière à aucun doute.

Passons maintenant aux scènes sculptées sur des marbres de même

(1) Ce bas-relief décore l'une des parois de l'arcade qui précède la salle du *Héros combattant*.

(2) *Antiques du cabinet Pourtalès-Gorgier*, pl. 18.

(3) *Monuments de l'art antique*, t. II, pl. VIII, fig. 96.

(4) *Museo Worslejano*, tav. LIV, p. 154, seq.

(5) Il me serait facile de multiplier les exemples à l'aide des bas-reliefs reproduits dans les différents recueils de monuments figurés et d'y ajouter plusieurs marbres que j'ai fait dessiner à Athènes. Je me contenterai de renvoyer aux *Antichità di Ercolano, Pitture*, t. I, tav. 5, et à l'explication de cette planche.

(6) Voyez le *Journal archéologique d'Athènes*, n° 570, le *Journal archéologique de Berlin*, pl. XXXIII, fig. 2, et l'article que j'ai consacré à ce monument dans le volume des *Annales de l'institut archéologique* qui doit paraître très-prochainement.

dimension que ceux dont je viens de parler et dans un encadrement semblable, mais où les personnages plus grands que nature sont, non plus debout, mais couchés ou assis. Examinons d'abord le bas-relief de Merbacca, publié dans l'*Expédition scientifique de Morée* (1); ai-je eu tort de voir dans le bélier qu'un jeune sacrificateur conduit à l'autel les préparatifs d'un repas sacré, qu'une famille de suppliants rangée sur deux files vient offrir à deux personnages de sexe différent et plus grands que nature, dont l'un est couché sur un lit et l'autre assis au pied de ce même lit? Ai-je eu tort de voir dans le premier un dieu, et dans sa compagne une déesse? Ai-je eu tort, à la vue du serpent qui semble se dresser pour boire dans la coupe que devait tenir la déesse, de reconnaître en elle Hygiée, et dans le dieu couché son père Esculape dont la forme idéalisée, ainsi qu'on l'a déjà remarqué (2), rappelle beaucoup celle des trois plus grands dieux Jupiter, Neptune et Pluton? Si vous ne me donnez pas raison, trouvez bon que je persiste dans ce que vous regardez comme une erreur, d'autant plus que le monument en question provient, à n'en pas douter, des environs d'Argos, où Esculape avait un sanctuaire, et qu'il offre une analogie frappante avec un bas-relief inédit que j'ai fait dessiner à Ligourio, non loin de l'antique hiéron d'Épidaure, le siége principal du dieu-médecin. On y voit à droite Esculape debout, la poitrine nue, la tête ombragée d'une épaisse chevelure, la main droite appuyée sur un bâton autour duquel s'enroule un serpent. A sa droite est Hygiée soulevant son voile comme pour se manifester et annoncer qu'elle est favorable. Devant elle est un autel où un jeune ministre conduit un porc. A gauche de la scène une famille de suppliants, suivie d'une canéphore portant sur sa tête une corbeille qui doit contenir tous les objets préparés pour le sacrifice.

Il est bien vrai que sur l'ἀνάθημα de Ligourio on ne voit point la tête de cheval; mais elle ne figure pas non plus sur tous les bas-reliefs que vous appelez des *repas de famille* et il est très-permis de penser que cet accessoire n'était pas de rigueur, mais qu'il avait uniquement pour motif de donner plus de précision au sens des monuments sur lesquels il était représenté.

Si donc le bas-relief de Merbacca est bien, comme je l'ai avancé, un *ex-voto* consacré à Esculape et à Hygiée en commémoration d'une cure

(1) T. II, pl. 62.

(2) Geppert, *Die Gœtter und Heroen der alten Welt*, p. 478. K. O. Müller, *Archæologie der Kunst*, § 400, etc.

due à leur intervention, quel peut être le sens de la tête de cheval qu'on remarque dans l'angle gauche du tableau? Évidemment ce n'est point la monture du dieu. Aucune tradition mythologique, que je sache, n'autorise à lui attribuer un coursier favori. Ce ne peut donc être qu'un symbole, et une fois admis que *le cheval est un symbole du dernier voyage*, je persiste à croire que je ne puis être loin de la vérité quand j'y vois le cheval de Θάνατος, qui, sans Esculape, allait emporter dans l'autre vie le malade pour lequel on avait imploré le secours du dieu de la médecine. Si vous l'aimez mieux ce sera l'hippocampe qui, sur plusieurs monuments d'époques et de lieux très-divers (1), transporte une âme par delà les mers dans les îles fortunées, et qui figure comme symbole de ce voyage sur une peinture du tombeau des Nasonii (2). Vous allez rire, j'en suis sûr, mon cher confrère, et peut-être même hausser les épaules, mais je ne serais pas très-éloigné de croire que la superstitieuse antiquité avait trouvé entre la science et le nom du prince des médecins, *Hippocrate*, un rapport aussi frappant qu'entre le nom et les vertus d'*Aristide*. J'ajouterai encore que là où l'on observe le symbole en question l'*ex-voto* devait se rapporter à la guérison d'une maladie regardée comme mortelle, et que là où il manque il s'agissait de l'éloignement d'un danger beaucoup moins grave.

Quoi qu'il en soit relisez, je vous en prie, avec quelque attention ce que j'ai dit sur ce principal symbole de la mort imminente (3); examinez les preuves à l'aide desquelles j'établis qu'une tradition constante qui, partant de l'antiquité, a traversé le moyen âge et se retrouve encore aujourd'hui dans quelques proverbes populaires, a constamment donné pour monture à la personnification de la mort un cheval blanc, pâle, noir, ou quelque autre animal soit idéal soit réel offrant avec lui quelque analogie, et si mon explication du sym-

(1) Inghirami, *Mon. Etr.*, ser. I, tav. VI. Montfaucon, *Antiq. expl.* t. V, pl. LVI, fig. 2. Voyez encore dans la *Revue archéologique*, le savant travail de M. Maury sur les divinités psychopompes, t. II, p. 672 et suiv.

(2) *Bellori sepolcri de' Nasonii*, pl. VIII. — Le cheval et l'hippocampe ne sont pas les seules montures qui, dans les idées de l'antiquité païenne, transportaient les morts aux Champs-Élysées. Un bas-relief trouvé par Lechevalier, sur une pierre sépulcrale dans les environs d'Alexandria Troas, représente un petit personnage avec des ailes de papillon et dans une attitude mélancolique, monté sur un chameau qu'il conduit par la bride. C'est encore un symbole du dernier voyage approprié aux usages de l'Asie. *Voyez* Lechevaler, *Voyage dans la Troade*, p. 265 et suiv.

(3) Je dis le *principal*, parce qu'il est loin d'être le seul. J'aurai occasion de revenir sur ce sujet dans l'ouvrage que je prépare, et où je rendrai compte des résultats de ma mission dans le Levant.

bole en question ne vous satisfait pas, trouvez-en une meilleure, j'applaudirai, mais à la condition que vous resterez sur le terrain du symbolisme, terrain brûlant, je le sais, mais sur lequel il n'est point d'antiquaire qui ne soit obligé de s'aventurer, ne fût-ce qu'une fois dans sa vie.

J'aime à croire, mon cher confrère, que je puis maintenant faire un pas en avant avec l'idée rassurante que vous acceptez comme vrai ce qui précède, sinon dans tous les détails, au moins dans l'ensemble. J'en viens donc aux bas-reliefs de Winckelmann, et je prends celui qui est conservé à la Villa Albani. Pouvez-vous, je vous le demande, y voir encore un *repas de famille?* A l'exception de l'autel et de la victime qui y manquent, peut-être parce que l'*espace ne permettait pas de les représenter*, n'y retrouvons-nous pas identiquement le même sujet que sur le monument de Merbaka : un dieu barbu couché, une déesse assise au pied du lit, quatre suppliants, et, non plus dans l'angle gauche, mais un peu en avant du pilastre, une tête de cheval tournée, non plus à droite, mais à gauche, variante assez rare, unique même jusqu'ici, à ma connaissance, mais qu'on peut expliquer en y voyant le symbole redoutable se préparant déjà à fuir d'un lieu d'où l'intervention du dieu sauveur va le chasser? J'ajouterai que le chien qu'on aperçoit sous le lit ne saurait être ici l'*ami de la maison*, non plus qu'un *symbole de fidélité ou de vigilance*, mais bien l'un des attributs que l'antiquité donnait à Esculape pour quelqu'une des raisons que j'ai exposées dans le Mémoire auquel je prends la liberté de vous renvoyer (1). Il n'est pas plus déplacé ici qu'à Épidaure où le statuaire Thrasimède l'avait représenté auprès du trône d'Esculape, *καὶ οἱ κύων παρακατακείμενος πεποίηται* (2).

Mais me direz-vous peut-être, comment expliquez-vous le cheval qu'on voit dans son entier sur l'autre marbre dont on doit la connaissance à Winckelmann? Je vais peut-être vous paraître bien audacieux ; mais je parierais gros, et avec la presque certitude de gagner, que ce monument, qui existe sans doute encore au palais Albani, n'est pas, dans la représentation que Winckelmann en a donnée, tel qu'il était sorti des mains de l'artiste grec auquel il est dû. Toute la partie gauche à partir du siége de la déesse est évidemment, pour moi, d'une main moderne et devait être dans le principe occupé par un groupe de suppliants. L'artiste chargé de la restauration voyant

(1) P. 114, du tirage à part in-8.
(2) Pausan., liv. II, ch. 27, § 2.

une tête de cheval en avant de celle de la déesse qui écarte son voile, a complété la scène par la représentation entière de cet animal, sans rechercher s'il existait des monuments analogues qui pussent le guider plus sûrement que son imagination dans un travail qu'il a, du reste, exécuté avec une lourdeur que n'offre point la partie vraiment antique. Oui, de même que nous retrouvons à droite du dieu le jeune échanson, de même aussi devait s'offrir à gauche la famille qui avait consacré l'*ex-voto*. Que de monuments ainsi dénaturés par des restaurateurs inhabiles! Je n'en veux prendre pour exemple que le bas-relief de la Villa Albani dont nous venons de parler plus haut. A l'époque où Winckelmann l'a publié, la tête et la poitrine de chacun des quatre suppliants manquaient en entier. Les trois premiers étaient, sans aucun doute, trois hommes s'avançant, le bras nu et la poitrine découverte; eh bien! le restaurateur italien en a fait trois jeunes filles βαθύκολποι, ou, comme il devait s'exprimer dans son idiome, *tre ragazze ben pettorute*, et du quatrième qui était une femme voilée, il a eu l'idée non moins malencontreuse d'en faire un homme dans une pose qui rappelle l'Aristide, ou mieux l'Eschine de Naples.

Maintenant, mon cher confrère, si vous n'êtes point trop fatigué de cette promenade archéologique, voulez-vous que nous examiniens le monument publié par Montfaucon? Les convives y sont au nombre de trois, il est vrai, mais ils sont d'une taille plus élevée que les suppliants qui les implorent, et près d'eux se tient l'échanson obligé. Ce sont donc trois divinités, Esculape, un de ses fils et Hygiée, ainsi que je l'ai déjà avancé dans mon Mémoire, d'où l'on peut induire que ce monument provient d'un lieu où Evamérion ou Acésius, le même que Télesphore, était associé aux honneurs divins de son père. La canéphore qui suit la famille, comme dans la scène de Ligourio, ne peut laisser d'incertitude sur le sacrifice qui va précéder le repas sacré. La tête de cheval est donc encore ici une expression symbolique.

Assurément le dessin que Montfaucon a publié de cet *ex-voto*, exécuté par un artiste auquel manquait de tout point le sentiment de l'antiquité, ne doit nous donner qu'une idée fort imparfaite de l'école à laquelle il est dû; mais je suis disposé à croire qu'il appartient à une époque où les types consacrés n'avaient encore rien perdu de leur originalité.

Une réflexion me frappe, c'est que sur tous les monuments de cette classe, qu'il m'a été donné d'observer dans les différents musées de France, d'Italie et de Grèce, les deux personnages principaux ont le même caractère et pour ainsi dire la même physionomie, cette phy-

sionomie idéalisée que les artistes du grand siècle savaient si bien prêter aux dieux, tandis que sur beaucoup d'autres monuments dans lesquels on ne saurait voir des ἀναθήματα, mais bien des stèles funéraires, les physionomies, les poses et les accessoires varient à l'infini, alors même que la taille des nombreux acteurs n'offe d'autre différence que celle qui résulte des âges. On en peut conclure, ce me semble, que, dans la première classe, ce sont toujours les mêmes individus qui sont reproduits, et que par conséquent ces individus doivent être des dieux; tandis que, dans la seconde, ce ne peuvent être que des mortels. Nouvel argument en ma faveur.

Ne vous rendez-vous point encore, mon savant confrère? Persistez-vous encore à voir, dans ces banquets sacrés, des scènes d'intérieur, des *repas de famille?* Eh bien alors, dites-moi, que ferez-vous des monuments offrant, il est vrai, des sujets semblables, mais où le personnage couché est coiffé d'un *modius* (1)? Évidemment le *modius* n'a jamais coiffé un humble mortel; c'est l'attribut de Sérapis ou de Pluton. Ces bas-reliefs nous offrent donc bien des dieux.

Vous faut-il encore d'autres preuves? Prenons-les dans les inscriptions. Elles attestent que de nombreux *ex-voto* étaient consacrés par les familles à Esculape et à Hygiée pour obtenir le rétablissement de la santé de quelqu'un des leurs et surtout des enfants dont le jeune âge est sans cesse menacé jusqu'après le développement de la puberté. Vous connaissez tout aussi bien que moi celles que contient le *Corpus* (2); il me suffira donc d'en citer une, puisque presque toutes se ressemblent :

ΑΘΗΝΑΙΟΣΚΑΙΑΓΑΘΗΜΕΡΙΣ
ΥΠΕΡΤΩΝΥΙΩΝΑΘΗΝΑΙΟΥ
ΚΑΙΠΑΜΦΙΛΟΥΑΣΚΛΗΠΙΩ
ΚΑΙΥΓΕΙΑΙ.

Ἀθήναιος καὶ Ἀγαθημερὶς ὑπὲρ τῶν υἱῶν Ἀθηναίου καὶ Παμφίλου Ἀσκληπιῷ καὶ Ὑγείᾳ.

N'est-il pas plus que vraisemblable que la gravure de ces inscriptions, qui presque toutes sont entièrement isolées, n'était pas confiée à l'artiste qui avait sculpté le bas-relief qu'elles devaient accompagner; que cette partie de l'*ἀνάθημα* était exécutée séparément par un ouvrier d'un ordre inférieur et placée au-dessous de l'offrande ou du

(1) Marm. Oxon., p. I, tab. LII, fig. 137 et 138, Musée Worsley, vol. I, p. 28, Lond. 1824, tav. VI, fig. I, ed. de Milan.

(2) Nos 460, 2038, 2046, 2390, 2397, etc.

tableau votif? Il me serait facile de multiplier les exemples de ce fait. Comme il ne peut vous avoir échappé, je me bornerai à un seul qui ne vous est sans doute pas connu. C'est une tablette en bronze que je possède et que je dois à l'amitié de M. Borrell. Elle accompagnait dans le principe des candélabres garnis de leurs lampes qu'un père avait consacrés à Apollon pour la santé de sa fille, et devait être fixée à la muraille d'un temple au moyen d'un clou pour le passage duquel un trou avait été pratiqué au-dessous de la ligne 3.

M* ЄΡЄΝΝΙΟC· ЄΡΜΟ
ΛΑΟC· ΥΠЄΡ· ЄΡЄΝΝΙΑC
ΑΛΚΗC· ΤΗC· ΘΥΓΑΤΡΟC
ЄΥΧΗΝ ΑΠΟΛΛΩΝΙ
ΤΑCΛΥΧΝΙΑCCΥΝΤΟΙC
ΛΥΧΝΟΙC·

M. Ἐρέννιος Ἑρμόλαος ὑπὲρ Ἐρεννίας Ἄλκης τῆς θυγατρὸς εὐχὴν Ἀπόλλωνι τὰς λυχνίας σὺν τοῖς λύχνοις.

Comme sur les bas-reliefs que j'ai rangés dans la classe des *ex-voto*, et qui avaient pour objet de perpétuer le souvenir de supplications adressées aux dieux salutaires et accueillies favorablement par eux, des enfants plus ou moins nombreux figurent presque toujours, m'accorderez-vous, mon cher confrère, que les inscriptions en question, quand elles ne désignent pas la nature des offrandes, devaient accompagner des monuments de ce genre? Pour ma part je persiste à le croire très-fermement.

Ce n'était pas seulement Esculape et Hygiée qu'on invoquait dans les circonstances en question, c'était aussi Pluton et Proserpine (1); Apollon seul, comme dans l'exemple que je viens de citer, ou réuni à Esculape et à Hygiée, comme sur une inscription du temple d'Apollon Didyme aux Branchides (2). Et quand le culte des dieux égyptiens eut été introduit en Grèce, ce furent aussi Sérapis et Isis auxquels on réunissait, soit isolément, soit tous ensemble Anubis, Harpocrate, Canope et les Dioscures (3). Les monuments figurés le prouvent aussi bien que les inscriptions, et je soutiens que là où le dieu est coiffé d'un modius, la supplication s'adresse aux puissances infernales, tandis que là où le nombre des divinités s'élève

(1) *Corp. inscr. gr.*, n° 517.
(2) *Ibid.*, n° 2864.
(3) *Ibid.*, n°s 1729, 2304, 2302, 1808, etc.

au-dessus de deux, il faut reconnaître Apollon, Esculape et Hygiée ou ces deux derniers et Évhamérion.

Il faut donc bien convenir de bonne foi que toute cette classe de bas-reliefs nous offre des *ex-voto* consacrés aux dieux sauveurs, et que la tête de cheval est une expression symbolique, de quelque manière qu'on veuille l'entendre. Le nom de *supplications* sous lequel je les ai rangés n'était donc pas aussi blâmable que vous le pensiez.

Voyons maintenant si la dénomination de *lectisternia* que j'ai donnée à cette même classe de bas-reliefs, mérite davantage la réprobation dont vous l'avez frappée. Et d'abord, fixons-nous bien sur le sens du mot *lectisternium*. Ce mot, dans sa signification la plus ancienne et la plus généralement connue, désigne, notamment chez Tite-Live, un repas qu'on offrait aux divinités dans certaines solennités importantes, et dans lesquelles on couchait les statues des dieux, tandis que celles des déesses étaient assises. J'ai donc pu par analogie employer ce mot en parlant de la classe de monuments où je vois des repas sacrés, ἱεραὶ θοίναι. Plus tard, et par extension, on employa ce mot en parlant de certains repas funèbres qu'on offrait aux morts à l'époque des *Parentalia* et des *Feralia*, ainsi que le prouvent plusieurs inscriptions latines (1). Voilà pourquoi, à l'occasion d'une autre classe de monuments que je distingue essentiellement et avec lesquels vous voulez confondre ceux dans lesquels je vois des *ex-voto*, j'ai, par analogie, comparé cette cérémonie aux repas funèbres, aux περίδειπνα, que les Grecs donnaient dans des solennités analogues, c'est-à-dire, aux Νεκύσια (2).

Suis-je plus répréhensible pour avoir vu, dans ce dernier genre de monuments, un *repas funèbre* qu'offrent, aux morts *héroïsés*, les membres de leur famille qui leur ont survécu? Il est constant, n'est-il pas vrai, que plus on avance dans le temps, plus on voit s'accroître la facilité avec laquelle les Grecs décernaient aux morts les

(1) Gruter, 753, n° 4. *Lectisternium tempore parentaliorum* (sic) *præbeant, ex ✕ CC memoriis ejusdem Valerianæ et Appii Valerianæ filii ejus per officiales tessariorum quotannis ponatur et parentetur.*

(2) *Lectisternium*, s'il faut en croire Servius, *ad Virg. Æn.* XII, 199, a encore un autre sens, il désigne le lieu où les hommes s'asseyaient dans les temples (*Lectisternia dicuntur ubi homines in templo sedere consuerunt*). La chose cependant paraît douteuse. Je serais plutôt porté à croire que par extension on appliquait ce nom au lit lui-même sur lequel on plaçait les statues des dieux. Mais je dois convenir que les preuves manquent à l'appui de cette signification, et si vous me blâmiez de l'avoir adoptée une fois, je passerais condamnation, sans toutefois me regarder comme bien coupable.

honneurs héroïques et même les honneurs divins. On est donc conduit à admettre que le culte des morts, et surtout des morts de quelque distinction, dut avec le temps s'assimiler de plus en plus au culte des dieux. C'est ce que démontrerait avec évidence, dans l'absence même d'autres preuves, l'extension du sens qu'avait primitivement le mot *lectisternium*. Voilà pourquoi, sur les plus anciens monuments funéraires, on ne rencontre aucune représentation de repas. C'est ce dont on peut se convaincre en ouvrant l'ouvrage de Stackelberg, intitulé *Die Grœber der Hellenen*, et surtout en parcourant les musées d'Athènes. Qu'y voit-on surtout? des stèles couronnées d'un élégant antéfixe et ne portant qu'une inscription; des vases d'une forme simple et pure, sur la panse desquels on a sculpté, en très-bas relief, une scène d'adieux; des portes de tombeau, des édicules où le mort, touchant à sa dernière heure, est entouré de tous les siens, où les femmes reçoivent leur dernière parure, où les hommes livrent leur dernier combat ou bien se préparent à leur dernier voyage; où le plus souvent même on s'est borné à retracer leur image ou à inscrire leur nom. Ce n'est qu'assez tardivement qu'on voit apparaître les scènes en question, et ce qui autorise à croire qu'on y attachait une idée religieuse, et que ce genre d'honneur ne pouvait être le partage de tous, c'est que, relativement, cette sorte de monuments est beaucoup moins fréquente que les autres qui, avec le temps et à mesure que s'accroît la misère générale, deviennent de plus en plus simples, et finissent même, surtout à Athènes, par n'être plus qu'une colonne sans cannelure, avec un simple bandeau à la partie supérieure et une inscription au-dessous. Je ne crois pas être loin de la vérité en affirmant que presque aucun de ces monuments, du moins à en juger par les dessins, n'est antérieur à l'époque romaine et même à l'époque impériale, tandis qu'au contraire parmi ceux que je range dans la classe des ἀναθήματα, il en est plusieurs, un surtout encore inédit, qu'on peut regarder comme de la plus belle époque de l'art.

J'ose donc soutenir, mon cher confrère, que les scènes en question même sur des monuments funéraires, sont des scènes éminemment religieuses et non pas des *scènes de la vie intérieure, des repas de famille*, ce qui me paraîtrait tout à fait contraire au génie de l'antiquité. Si votre opinion était la vraie, si ces bas-reliefs n'étaient qu'un souvenir des habitudes de la vie commune, comment expliqueriez-vous le serpent qui se montre sur un certain nombre de ces monuments et notamment sur ceux où l'on retrouve encore le cheval? Y verriez-vous

aussi un commensal, un compagnon de la famille? Je ne vous ferai pas l'injure de le croire. Vous y voyez, j'en suis sûr, un symbole; et si le serpent est ici un symbole, il faut bien que le cheval en soit un aussi. Je connais quatre monuments qui rentrent parfaitement dans cette catégorie: celui que Tournefort a fait dessiner à Samos (1), deux marbres d'Oxford (2), un bas-relief du musée Nani, publié par Biagi (3), et acquis dans ces dernières années par le musée d'Avignon (4). Vous désirez sans doute que nous les passions en revue? En vérité je ne m'en sens guère le courage; mais cependant je tiens tellement à vous faire partager mon avis que je ne saurais me refuser à vous donner cette satisfaction.

Chose assez singulière, de ces quatre bas-reliefs, il en est trois qui nous offrent des armes suspendues; mais de ces accessoires joints à la tête de cheval je ne tirerai pas cette conséquence que le mort avait autrefois servi dans la cavalerie; les armes suspendues me disent que le guerrier a cessé de combattre et le cheval est pour moi le coursier de Θάνατος, qui a conduit le mort dans sa dernière demeure (5), ou bien encore qui menace un des enfants qu'on voit réunis à la famille, et pour lequel on invoque le héros assimilé à un dieu sauveur. Cette dernière explication vous plaira peut-être moins encore que la première, mais j'y tiens et pour cause. Les mânes étaient des dieux, des *dieux bons* (6), χρηστοί (7), et tel doit être le véritable sens de la formule χρηστὲ χαῖρε, qu'on trouve gravée sur tant de tombeaux. C'étaient les dieux protecteurs de la famille, et s'ils étaient invoqués comme tels, c'est qu'on croyait à leur intervention (8).

Ai-je besoin de répéter ce que tout le monde sait que le serpent, animal symbolique et sacré, était l'emblème des héros (9), l'image du génie familier des morts (10), et qu'il indique en quelque sorte l'apothéose? Et ce qui porterait encore à croire que le personnage principal de chacun de ces bas-reliefs est considéré comme un dieu,

(1) *Voyage du Levant*, t. II, p. 3 et 137.

(2) P. 1, tab. LII, fig. 135; et p. 11, tab. IX, fig. 67.

(3) *Mon. gr. et lat. ex mus. Nanio*, p. 97, 116.

(4) N° 14. J'en dois un excellent dessin à notre aimable confrère, M. Mérimée.

(5) Ce sens convient surtout au cippe publié pour la première fois dans les *Monumenta Maltheiana*, t. III, pl. LXXII, fig. 2, et plus tard par Gerhard, *Beschreibung Roms*, t. II, p. 181, n° 54.

(6) Paul. Diac. s. v. *Manu*. Voyez L. Lacroix, *Recherches sur la religion des Romains d'après les fastes d'Ovide*, p. 120 et suiv.

(7) Plutarque, *Quest. rom.*, LII.

(8) Voyez M. Maury, ouvrage cité, *Revue Archéol.*, t. II, p. 595.

(9) Plutarque, *Vie de Cléomène*, ch. 39.

(10) Virg. *Æn.* V, 77.

c'est que là où on lui a donné un échanson, ce jeune ministre est représenté entièrement nu comme sur les ἀναθήματα.

Je prévois une objection : tous les personnages qui prennent part au repas funèbre, sont-ils des morts? ne se trouve-t-il pas parmi eux quelques vivants? Je soutiens qu'à moins d'être éclairé à cet égard par une inscription, comme vous l'avez été pour la stèle de Danaüs, et comme je l'avais été moi-même (1) longtemps avant vous pour la stèle d'Eucléa, fille d'Agathon et femme d'Aristodème (2), et pour quelques autres encore, on ne peut rien affirmer de bien positif à cet égard. Le mort peut être une des femmes assises, comme un des hommes couchés; plusieurs des assistants peuvent être morts et même tous; car un même tombeau recevait souvent toute une famille.

Mais je vous concède que sur tous ces monuments des vivants sont réunis à un mort, le repas n'en sera pas moins pour cela un repas funèbre; seulement moins les symboles seront nombreux, plus le caractère religieux diminuera, sans que jamais cependant il puisse entièrement disparaître. Ce n'en restera pas moins une pieuse commémoration de la fête consacrée aux morts; du περίδειπνον offert au défunt à la solennité des Νεκύσια. Les vivants prenaient part à ce banquet (3) auquel ils supposaient que les morts venaient assister, et auquel même, dans certaines contrées, en Bithynie, par exemple, au témoignage d'Eustathe (4), on appelait par trois fois les âmes des parents morts sur la terre étrangère. Ce que l'imagination supposait, on le représentait comme réel sur les monuments où l'on réunissait tous les membres de la famille sans oublier le chien favori, symbole de l'affection désintéressée et persévérante, de la fidélité, bien plus encore que de la vigilance.

A ces sortes de repas, tous les convives assistaient assis (5), et voilà pourquoi, sur un grand nombre des marbres qui nous en offrent l'image, le mort, quand c'est un homme, paraît souvent seul couché. La dénomination de *repas funèbre* convient donc bien à ce genre de représentations, et, après ce nouvel examen de la question, je reste plus que jamais convaincu que j'ai rencontré juste à cet égard.

(1) Mémoire cité, p. 412 et suiv. du tirage à part, in-8.

(2) *Mus. de Vérone*, pl. XLIX, fig. 1.

(3) C'est ce dont ne permet pas de douter une inscription publiée successivement par Gudi, p. 207, par Doni, p. 208, n° 189, par Muratori, p. 512, n° 3, et par Orelli, n° 3999. On y lit : *Ex cujus reditu quotannis* (sic) *die parentaliorum ne minus homines XII ad rogum suum vescerentur.*

(4) *Od.* p. 1615, 2.

(5) Voy. les notes de Demster sur Rosini : *Roman. antiq. corpus absolut.*, p. 237, col. 1.

Je crois devoir encore combattre l'idée que vous émettez relativement aux conséquences qu'on peut tirer de l'attitude des femmes sur ces monuments. Toute femme assise, suivant vous, est une épouse légitime, toute femme couchée est une courtisane ou une maîtresse. Cette opinion repose sur un passage de Valère Maxime (1) que vous n'avez peut-être pas suffisamment compris, pour n'en avoir cité que ce qui vous convenait dans la circonstance. Que dit cet écrivain ? *Feminæ cum viris cubantibus sedentes cœnitabant : quæ consuetudo ex hominum convictu ad divina penetravit ; nam Jovis epulo ipse in lectulum, Juno et Minerva in sellas, ad cœnam invitantur. Quod genus severitatis ætas nostra diligentius in Capitolio quam in suis domibus servat : videlicet quia magis ad rem pertinet dearum quam mulierum disciplinam contineri.* Il résulte manifestement de ce passage que déjà, du temps de Valère Maxime, c'est-à-dire sous le règne d'Auguste et de Tibère, les femmes avaient déjà renoncé à cet usage qu'on n'observait plus que dans les solennités religieuses des *lectisternia ;* c'est ce qu'indique parfaitement le mot *cœnitabant.* Il est très-peu probable qu'à l'époque où vivait le gladiateur-pugile Danaüs, époque que vous fixez, avec assez de vraisemblance au deuxième ou au troisième siècle de notre ère, c'est-à-dire sous le règne des empereurs syriens, ou pendant l'anarchie militaire, on eût fait revivre, surtout dans cette classe d'hommes, la sévérité de mœurs des vieux Romains. La loi que vous posez est donc bien loin d'être absolue. Si la femme de Danaüs est assise, c'est peut-être *parce que la place manquait* sur le lit.

Telles sont, mon cher et savant confrère, les observations que j'avais à vous soumettre. Je me serais beaucoup moins ému si j'eusse vu ébranler par tout autre que par vous un édifice que presque tous les juges compétents avaient jusqu'ici regardé comme assis sur des bases solides. Mais avec un adversaire qui, comme vous, possède un nom européen et fait, à beaucoup d'égards, autorité dans la science, on ne saurait garder le silence sans danger. Me taire, c'eût été m'avouer vaincu. Or, comme je me sentais encore très-ferme sur mes étriers, j'ai riposté avec l'ardeur qu'inspire une bonne cause, mais aussi, et j'aime à croire que vous me rendrez cette justice, avec la courtoisie et la convenance dont on ne devrait jamais se départir dans de pareils débats. Je suis avec les sentiments les plus distingués,

Mon cher confrère,

Votre dévoué serviteur, PH. LE BAS.

(1) Liv. II, ch. 1, § 2.

NOTE SUR UN CACHET PUNIQUE.

Il n'y a pas de monument de l'idiome phénicien et punique assez chétif pour que son étude puisse paraître indifférente, aujourd'hui que l'alphabet de cet idiome est fixé d'une manière définitive par les recherches des philologues; nous nous empressons donc de faire connaître une pierre gravée, recueillie tout récemment à Tripoli par M. Fulgence Fresnel, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nous devons à son amitié une excellente empreinte de cette pierre, empreinte à laquelle il avait eu le soin de joindre une transcription de la légende, conçue en lettres arabes, et juste de tout point. Cette première découverte de notre savant orientaliste, semble nous donner le droit d'espérer que son voyage dans la régence de Tripoli sera fructueux pour la science, comme l'ont été ses voyages précédents en Égypte et en Arabie.

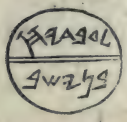

La pierre dont il s'agit est un cachet de forme elliptique, contenant une inscription en deux lignes séparées par deux traits parallèles. La première ligne contient six caractères et la deuxième cinq seulement. Ces caractères, de forme parfaitement déterminée, se lisent immédiatement :

לעבדיה
בן ישב.

et se traduisent sans aucune difficulté :

A Abdiakhi,
Fils de Jechob,

pour cachet d'Abdiakhi, fils de Jechob.

De ces deux noms propres, le premier se compose des mots עבד, serviteur, et יה, dont il importe de déterminer le sens. Chacun sait que le nom du Dieu unique adoré par les Hébreux est יהוה, Jéhovah. Or, ce nom, qui se présente très-fréquemment sous la forme apocopée יה, Jehh, n'est autre chose que la troisième personne du présent du verbe הוה, houh, qui comporte la signification : il est pour : celui

qui est, l'être par excellence. Il serait tout naturel de chercher ce mot dans le composant יה de notre nom propre; mais ce composant se rapporte évidemment au radical hébraïque חיה, vivre. Je n'hésite donc pas à traduire le nom cherché par : Le serviteur de celui qui vit; ce qui revient à notre expression religieuse : Le serviteur de l'Éternel. Maintenant est-il possible de supposer que le nom Divin, יהוה et par apocope יה, *il est*, formé du radical הוה, doit être assimilé à un nom יחיה et par apocope יח, *il vit*, dérivant du radical חיה? c'est ce que je ne me permettrai pas d'affirmer, ni même d'examiner. Quoi qu'il en soit, le nom du possesseur de notre cachet punique signifiait : Le serviteur de celui qui vit, pour le serviteur de l'Éternel.

Quant au second nom propre contenu dans l'épigraphe en question, et qui se lit ישב, il signifie proprement habitation, demeure. Je ne connais pas un seul exemple de l'emploi de ce mot isolé comme nom d'homme, mais en composition il se rencontre assez fréquemment dans les noms hébraïques qui nous ont été transmis par les saintes Écritures. Comme exemples je citerai les suivants : ישב בשבת, il siége dans le conseil, ישבאב, l'habitation du Père, etc., etc.

En résumé, notre pierre punique, dont la lecture est indubitable, porte l'inscription : A Abdiakhi, fils de Jechob; et cette pierre n'est autre chose que le cachet d'un simple particulier.

F. DE SAULCY.

UN PORTRAIT DE JÉSUS-CHRIST

ET LE PRINCE ZIZIM.

Voilà certainement deux noms qui étaient peu faits pour se trouver ensemble, comme ils le sont en tête de cet article. Quel rapport, en effet, peut-il y avoir entre le Christ et le malheureux frère du sultan Bajazet? Nous allons expliquer cette bizarre coïncidence, en souhaitant aux lecteurs la même satisfaction que nous ressentîmes, dans une de nos excursions archéologiques dans le département de Vaucluse. Nous ne savons si ce document inédit servira à éclaircir un point, encore obscur, de l'histoire; si quelqu'un, plus habile, parvient à dissiper le nuage qu'il semble, au contraire, vouloir y jeter, notre but sera complétement atteint.

A l'entrée du village de Grambois, petite commune du canton de Pertuis, arrondissement d'Apt, s'élève un modeste château, assez moderne, mais dont tout l'ameublement rappelle encore la fin du règne de Louis XIV. Tous les appartements sont tapissés en haute lisse et renferment quelques tableaux remarquables. Mais le plus curieux, sans contredit, est un buste de Notre-Seigneur, barbu, vu de profil, sur fond d'or et entouré d'une auréole, composée de têtes d'anges ailées. Les proportions de ce joli tableau sont d'environ 30 centimètres de hauteur sur 20 de largeur. Il est peint sur cuivre, avec un cadre en ébène couvert de moulures et relevé par des coins en argent ciselés. La figure du Christ est celle d'un homme dans la force de l'âge; elle est plutôt sérieuse que triste, avec ce noble caractère qui nous est transmis par l'iconographie chrétienne. Ce qui donne un attrait et un mérite particulier à ce curieux échantillon de l'art byzantin, c'est une inscription, en vieil anglais, qui occupe la partie inférieure du tableau et que je copie textuellement, avec sa naïve orthographe :

THIS PRESENT FIGVRE IS THE SIMILITVDE OF OVR LORD ĪHN OVRE SAVIOR IMPRINTED IN AMIRALD By THE PREDECESSORS OF ꝪE GREAꝪE TVRKE AND SENT TO THE POPE INNO SENT THE VIII AT THE COST OF THE GREꝪE TVRKE FOR A TOKEN FOR THIS GAWSE TO REDEME HIS BROꝪER ꝪAT WAS TAKYN PRESONOR.

Je ne crois pas m'éloigner beaucoup du texte, en le traduisant ainsi : « Cette figure est le portrait de Jésus-Christ notre sauveur, gravé sur émeraude, par les prédécesseurs du grand Turk et envoyé au pape Innocent VIII, aux frais du grand Turk, pour l'intéresser au rachat de son frère, qui avait été fait prisonnier. »

Or, ce frère prisonnier, dont le *grand Turk* recommande le rachat au pape Innocent VIII, ne peut être que le prince Dzim, dont le nom, sous la plume des chroniqueurs, s'est transformé en celui de Zizim. Mais alors comment concilier cette inscription avec ce que l'histoire nous apprend de ce prince infortuné, qui mourut victime de l'ambition et de la cupidité des princes chrétiens et surtout de son propre frère? — Fils puîné de Mahomet II, Dzim, battu par son frère, l'empereur Bajazet II, qu'il voulait dépouiller du trône, se jeta dans les bras des chevaliers de Rhodes. La bonne foi des chevaliers n'était plus à la hauteur de leur courage. Le Grand Maître venait de conclure avec Bajazet une convention, par laquelle il s'engageait à retenir son frère prisonnier, moyennant une forte somme d'argent. Cependant le jeune prince demandait à rentrer dans les États conquis par son père. On lui fit croire que, pour entrer en Hongrie, il fallait traverser la France. On le dirigea donc sur ce pays, après lui avoir enlevé tous ses officiers; et, au mépris de l'honneur et de la bonne foi chevaleresques, on le traîna, pendant dix ans, de forteresse en forteresse. A peine arrivé en France, vers 1485, Charles VIII confina Dzim dans le château de Rochechinard, près de Saint-Jean-en-Royans (Drôme). Ce château, aujourd'hui en ruines, était assis sur un roc escarpé, au milieu des bois et dans un paysage des plus agrestes. « Il y jouissait d'assez de liberté pour visiter les familles les plus considérables des environs. Ce fut dans ces courses au château de la Bâtie, qu'il se montra si fortement épris d'une fille du baron de Sassenage, qu'on le vit souvent mettre à ses pieds toute la fierté ottomane, de manière à faire penser que, s'il eût été libre du choix, il eût préféré à un grand empire le plaisir de vivre avec elle (1). » Son séjour en Dauphiné ne fut pas long; on

(1) Delacroix, *Statistique de la Drôme*, p. 98. « Les événements extraordinaires qui marquèrent la vie de Dzim, son caractère aimant et chevaleresque, sa sympathie pour la civilisation européenne, en ont fait un héros de roman. Dans un ouvrage intitulé : *Zizim, prince ottoman, amoureux de Philippine-Hélène de Sassenage*, Chorrier, l'historien du Dauphiné, a peint les amours et le séjour de ce prince à Rochechinard. Un auteur moderne a traité le même sujet d'une manière plus animée et plus intéressante encore, quant au séjour de Zizim en Auvergne. » *Ibid.*

eût dit qu'on lui enviait même le bonheur innocent d'aimer et d'être aimé peut-être, au sein d'une paisible et champêtre solitude. La politique des cours et les ordres du Grand Maître le reléguèrent en Auvergne. Le 10 mars 1487, Réné II, duc de Lorraine, essaya de le faire enlever (1). Le 10 novembre de la même année, Charles VIII le fit passer en Italie, où il devint la proie du pape Innocent VIII et de son successeur Alexandre VI ; un Grec d'origine et un Borgia !

On a voulu justifier cette inqualifiable détention du jeune prince ottoman, en alléguant que les deux pontifes songeaient réellement à une grande croisade, dans laquelle la présence et le nom du prince Dzim auraient contribué au succès des armes chrétiennes. Cela est passablement douteux. Malheureusement pour l'honneur de la papauté et comme pour mettre à nu l'infamie du Borgia, il existe une lettre de Bajazet à Alexandre, par laquelle « il le prie de faire mourir son frère, lui promettant, pour récompense de ce service, trois cent mille ducats pour acheter quelques domaines à ses enfants (2). » Or, comment expliquer la conduite indigne du pontife? Est-ce le ressentiment de ce que le prince, dégoûté des grandeurs de la terre, ne voulut, en aucune façon, se prêter à ses vues? Son acharnement prenait-il sa source impure dans l'or de Bajazet? N'était-ce pas déjà trop d'être soupçonné capable d'une pareille infamie? Quoi qu'il en soit, lors de son expédition en Italie, en 1494, Charles VIII obligea le pape de lui livrer le château Saint-Ange, et avec lui le prince musulman, auquel il fit l'accueil le plus amical. Prétendant, comme Réné II de Lorraine, au trône des Deux-Siciles, Charles croyait aussi de son intérêt d'avoir le prince Dzim pour lui. Enfin, le voilà traité comme un fils de Mahomet! Enfin, il est libre! Hélas! son bonheur ne sera pas de longue durée. On n'avait pas compté sur le poison du Borgia. Le 21 février 1495, Dzim mourut empoisonné, à Terracine, à l'âge de trente-quatre ans. Le lendemain, Charles VIII entrait, victorieux, dans la ville de Naples.

Voilà ce que dit l'histoire de ce pauvre jeune homme, né sur les

(1) La *Bibliothèque de l'École des Chartes* rapporte une pièce originale, conservée à la Bibl. roy. parmi les manuscrits de Gaignières, n° 373, fol. 70, d'après laquelle il paraîtrait que le 10 mars 1487, Réné II, duc de Lorraine, essaya de faire enlever *le Turc* de sa prison. Cette entreprise échoua. De Bassompierre, qui devait la diriger et prendre le prince de vive force, fut mis en prison et subit un interrogatoire dont le procès-verbal est cette pièce inédite, publiée par la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. III, p. 285.

(2) « Ducatorum trecenta millia ad emenda filiis suis aliqua dominia. » *Histoire de Charles VIII*, édit. de Godefroy, p. 587.

marches du trône du formidable empire ottoman et qui expia cruellement, par dix années de captivité, sa bonne foi et sa croyance chevaleresques en l'honneur des chrétiens; qui vit enfin terminer sa courte et mélancolique destinée par le poison d'un pape! Et maintenant, comment concilier ces données historiques avec l'inscription du tableau de Grambois? Le document est authentique; on ne saurait en douter. Or, comment se fait-il que Bajazet cherche à intéresser Innocent VIII au rachat de son frère, lui qui, deux ou trois ans plus tard, prie Alexandre VI de le faire mourir? S'il a été de bonne foi d'abord, comment s'est-il laissé aller par la suite à des sentiments dénaturés et indignes de lui? Pourquoi, à un si court intervalle, ces deux prières, dont le but est si différent l'un de l'autre? Est-ce à dire que, doutant d'Innocent VIII, il voulait racheter son frère par son intermédiaire, pour en faire ensuite justice lui-même? Ou bien, comptant d'avance sur Alexandre Borgia, a-t-il préféré laisser l'horreur et l'ignominie du crime à ce prince chrétien? L'envoi du tableau et l'inscription surtout, n'auraient-ils été imaginés que pour masquer les intentions les plus perfides? Faut-il les ranger dans la catégorie des mensonges historiques et des jongleries diplomatiques? Enfin, pourquoi avoir donné la préférence à la langue anglaise? — Toutes ces questions, nous les abandonnons, ou plutôt, nous les soumettons volontiers à la critique; nous expliquerons maintenant comment ce tableau curieux est arrivé dans le modeste château de Grambois. Voici quelle est la tradition de famille, telle que me l'a racontée le propriétaire actuel et sa mère, fille de l'ancien seigneur de Grambois, le marquis de Roquesante.

En 1661, parmi les membres de la commission nommée par Louis XIV et présidée par le complaisant Séguier, à l'effet de juger le célèbre surintendant Fouquet « pour crime d'État et concussion, » était Pierre Raffélis de Roquesante, conseiller au parlement de Provence, depuis 1641. Les ennemis de Fouquet (et ils étaient nombreux et puissants) désiraient beaucoup le voir condamner à mort. Raffélis prit la parole après d'Ormesson, en qualité de second rapporteur; il insista fortement sur les ordres du cardinal Mazarin, en vertu desquels Fouquet avait agi, et contribua ainsi à faire prononcer le bannissement que le grand roi convertit, on le sait, en prison perpétuelle. C'est ainsi que la haine du roi et les menées de Colbert, de Le Tellier et de son fils Louvois, conduisirent à Pignerol ce mystérieux prisonnier, que tout fait supposer avoir été le fameux *Masque de Fer*. Cependant, Louis XIV était encore mécontent; il confisqua les biens

de Raffélis et l'exila à Quimper-Corentin, le 12 février 1665. Les sollicitations et le courage de sa femme, Hélène de Cardebas-de-Bot.-Tertulle, qu'il avait épousée à Saignon-lez-Apt, en 1648, vinrent à bout de le faire rappeler, le 8 mars 1667; mais ses biens ne lui furent rendus qu'en 1674. Il mourut en 1686, avec la réputation d'un des plus grands magistrats de son siècle. Tous ces faits sont acquis à l'histoire. Après son mémorable procès, qui ne dura pas moins de trois ans, Fouquet fit faire à Roquesante les offres les plus brillantes. Le brusque Provençal répondit que ce qu'il avait fait était uniquement pour l'acquit de sa conscience; il refusa net. Alors, la famille du surintendant lui fit agréer le tableau en question; lequel avait passé en ses mains, après avoir été volé jadis, disait-on, au Vatican; c'était sans doute par les soldats du connétable de Bourbon, pendant le sac de Rome. Comme souvenir de gratitude et de reconnaissance, un médaillon allégorique était joint à l'envoi du tableau, qui ne pouvait pas tirer un grand prix de sa valeur intrinsèque. Ce médaillon, tout à fait dans le goût de l'époque, représente une couleuvre et un loup (devises de Colbert et de Louvois) poursuivant un écureuil (devise de Fouquet), lequel, pour échapper à ses mortels ennemis, se réfugie sur la roche de salut, la roche Sainte, *rocca Santa*, allusion ingénieuse à son courageux défenseur, Raffélis de Roquesante.

Certes, le château de Grambois renferme des tableaux qui valent infiniment plus, sous le rapport de l'art, que ce tableau et ce médaillon; mais on conçoit qu'aucun ne soit plus cher aux honorables personnes qui l'habitent. Cela est juste, car rien ne rappelle mieux une des illustrations de la famille et le souvenir d'un de ces nobles représentants de l'antique magistrature.

JULES COURTET,
Sous-préfet de Die.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE SAINT-DENIS, A AMBOISE.

Dans un récent voyage que j'ai fait à Amboise, j'ai dessiné et gravé, du mieux que j'ai pu, quelques fragments des chapiteaux de l'église paroissiale. Je crois que ces morceaux de sculpture ne sont pas dénués d'intérêt, et il m'a semblé utile de joindre à mes dessins quelques mots d'explication.

L'église d'Amboise, qui est sous l'invocation de saint Denis, date des commencements du XIIe siècle. Mon père, dans ses *Essais historiques sur Amboise,* pense qu'on peut en attribuer la fondation à Hugues Ier, qui devint seul seigneur d'Amboise, en 1107, et qui mourut à la Croisade en 1128. Il est regrettable que cette église n'ait pas été complétement achevée sur le plan primitif. L'ensemble en est remarquable par sa simplicité, sa noblesse et par ses élégantes proportions. Mais les changements d'appareil, les différences d'ornementation, accusent une grande lenteur dans la construction. Plusieurs chapiteaux du XIIe siècle sont restés inachevés; leur forme gracieuse se devine à peine à travers l'ébauche. Pourquoi le ciseau de l'ouvrier s'est-il arrêté? l'histoire pourrait peut-être répondre. Les malheurs qu'éprouvèrent à cette époque les seigneurs d'Amboise suspendirent sans doute les travaux en tarissant leurs libéralités.

Plus tard, au XVe siècle, des architectes sans critique et même sans habileté, ajoutèrent au chevet de l'église les deux chapelles qui terminent maintenant les bas côtés. La renaissance a également laissé trace de son passage en appliquant au midi une construction très-peu remarquable; vinrent ensuite les enlaidissements modernes, y compris les restaurations inintelligentes qu'on a faites dernièrement à la porte latérale.

Si, après cet examen d'ensemble, on arrive aux détails, on trouvera plusieurs choses vraiment dignes d'admiration et d'études. Les fenêtres de la nef principale doivent attirer surtout l'attention des architectes par la simplicité de leurs formes et de leur orne-

mentation; les chapiteaux des colonnes sont pour la plupart très-beaux et très-curieux. Les plus importants sont malheureusement trop élevés pour qu'on puisse les dessiner et les étudier à loisir; je le regrette surtout pour celui qui se trouve au-dessus de la chaire, et qui représente, je crois, le martyre de saint Denis. Les autres sont composés de feuilles et de fleurs, un surtout est un vrai chef-d'œuvre de grâce et d'élégance. Des oiseaux qui s'accrochent aux feuillages, forment les saillies de l'ancienne corbeille du chapiteau corinthien.

Les fragments que j'ai pu copier sont tirés des chapiteaux placés plus bas, mais malheureusement très-empâtés par le badigeon et mutilés par le temps et par les hommes. (Voir la pl. 49.)

Le dessin principal de ma gravure représente évidemment le massacre des innocents; la scène y est ingénieusement développée; tout s'y trouve, l'ordre donné, l'exécution et les résultats. Peut-être doit-on voir dans l'enfant qu'on présente à Hérode, une allusion à la mort de son propre fils. Le costume du roi rappelle celui qui se trouve sur les sceaux des rois de France, Robert et Henri Ier.

Les trois sujets suivants qui appartiennent au même groupe de colonnes sont moins faciles à expliquer. Si l'on exigeait de moi une explication de ces figures, je dirais que l'homme portant l'enfant est une indication de la fuite en Égypte et que le personnage dévoré par les deux bêtes féroces, représente la punition du tyran. Quant aux animaux qui vont en pèlerinage, je renverrais au *Roman du Renard*, renonçant à expliquer pourquoi l'artiste a sculpté maître Renard et maître Isaingrain à la suite du massacre des innocents.

On reconnaît bien, en général, qu'une doctrine, un ensemble d'idées a présidé à l'ornementation de nos vieilles cathédrales, et que le livre de Vincent de Beauvais est le meilleur guide en cette matière. Mais je pense qu'il ne faut rien établir d'absolu surtout pour des chapiteaux du XIIe siècle. En voulant tout faire plier à un cadre unique, on risque de tomber dans l'absurde. Beaucoup de causes ont pu rompre cette unité de plan et laisser aux caprices des individus le choix et l'exécution des sujets.

Le personnage violemment retenu par deux diables, appartient au groupe de colonnes qui fait face à celui dont je viens de parler; il représente, je crois, la punition du gourmand; la grosseur anormale de son ventre indique sans doute les tortures préparées à ceux qui font du plaisir digestif l'affaire importante de la vie. Les autres vices châtiés accompagnaient sans doute celui-ci; mais maintenant

les figures sont pour la plupart mutilées. Est-ce là l'œuvre d'un vandalisme brutal, ou bien a-t-on tout fait disparaître des naïvetés trop grandes pour une civilisation qui veut cacher les apparences. A côté du gourmand se trouvent trois figures assez bien conservées; au centre, dans des nuages, Jésus-Christ, avec le nimbe qui le caractérise, remet à deux personnages des objets que je pense être une clef et une épée, attributs de saint Pierre et de saint Paul.

Outre les chapiteaux de Saint-Denis, je signalerai aux curieux l'autel qui encombre l'abside. Il appartient à l'architecture italienne que Saint-Pierre de Rome à mis à la mode. Ce style surchargé me paraît avoir été introduit en Touraine par les artistes que les libéralités des rois y attirèrent à l'époque de la renaissance; le séjour de Léonard de Vinci, à Amboise, contribua sans doute à faire abandonner, dans cette localité, les traditions de notre art national.

En terminant cette très-courte monographie de l'église d'Amboise, je ne puis m'empêcher d'émettre un vœu : c'est qu'on fasse disparaître une monstrueuse figure de la sainte Vierge dont la vue attriste les fidèles. Cette œuvre, digne des temps barbares, devrait faire place à la charmante statue qui reste sans honneur sous une des portes anciennes de la ville. Cette statue est une de ces ravissantes créations du XIIIe siècle dont on ne saurait trop multiplier la reproduction. Le monument qui l'abrite va, dit-on, disparaître en vertu de cette loi de l'alignement si fatale à nos antiquités, si nuisible à l'aspect pittoresque de nos villes.

Ne serait-ce pas l'occasion de conserver, de remettre en lumière un monument remarquable par l'élévation de son style, en le substituant à une masse qui, par sa difformité, rappelle les divinités de l'Inde?

J'espère qu'il en sera ainsi parce que je compte sur le goût éclairé de M. le curé d'Amboise, et sur la bonne volonté des autorités compétentes.

E. Cartier.

ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.

Le département de la Creuse, formé aux dépens de trois de nos anciennes provinces, mais principalement de la Marche, renferme beaucoup de monuments antiques qui ont été signalés à l'attention des érudits; plusieurs localités ont été explorées avec soin; chaque jour et à chaque pas, le soc de la charrue met à découvert un objet nouveau. Ces richesses ont attiré l'attention de plusieurs savants et honorables citoyens du département, et les ont déterminés à former une Société sous le titre de *Société des sciences naturelles et antiquités de la Creuse.* Cette Société, qui ne compte que quelques années d'existence, a pu déjà, avec l'aide de l'administration locale et du gouvernement, exécuter des travaux d'une grande importance, et publier un bulletin dans lequel on trouve d'excellents articles sur les fouilles qui s'exécutent dans le département, des Notices sur les monuments historiques et des Mémoires archéologiques de plusieurs des membres de la Société. Il reste à désirer que ce bulletin se publie plus souvent.

Un Musée a été fondé à Guéret, chef-lieu du département, et placé sous la direction de M. Bonnafoux, dont le zèle et le désintéressement, dignes des plus grands éloges, ont contribué à enrichir cette collection confiée à son mérite. Ce Musée renferme une grande quantité d'objets importants, qui proviennent soit d'acquisition, soit de dons ou de dépôts.

Il est à regretter, dans l'intérêt de cette collection, que les fouilles exécutées sur divers points du département ne soient pas toujours faites sous la direction de la Société des sciences. Une somme assez forte avait été accordée par le gouvernement pour continuer les fouilles des Thermes et d'Évaux, ce qui a eu lieu sans le concours de la Société et dans l'intérêt exclusif de quelques propriétaires. Les réclamations de la Société des sciences à ce sujet ont été sans effet, et les objets découverts ont été accaparés par quelques amateurs et perdus pour le Musée; aussi, sommes-nous entièrement de l'avis de l'estimable conservateur : qu'il serait à désirer que ses concitoyens comprissent mieux l'intérêt général qu'offre, pour les études, un Musée

départemental où une grande réunion d'objets ajoute au mérite d'une collection d'antiquités, plutôt que de voir ces objets disséminés dans des coins obscurs, et, le plus souvent, entre les mains de personnes qui n'en comprennent pas l'importance.

Le Musée de Guéret possède des monnaies romaines et du moyen âge, et divers objets trouvés dans les fouilles faites dans le département. Des vases gaulois en argile grossière, trouvés à Montaigut-le-Blanc, près de Guéret. Plusieurs haches en bronze et en silex; l'ancien buste de saint Pardoux, avec la date de 1510, dont le corps est en ivoire; la tête, qui était en argent, a été détruite en 1793, et remplacée par une en fer-blanc. Une adoration des Mages, bas-relief en albâtre, du XVe siècle; un bénitier en cuivre de la même époque. Ce Musée possède aussi des émaux très-remarquables, parmi lesquels on distingue : un saint Benoît, bénitier; une Annonciation, une sainte Anne et une sainte Thérèse, par Baptiste Nouailher. Un triptyque du XVIe siècle et un petit reliquaire du XIIe siècle, incrustés d'émail. Un Christ et une sainte Scholastique par Joseph Laudin, et un saint Antoine de Padoue, par Noël Laudin.

Lors de leur passage à Guéret, l'année dernière, LL. AA. RR. M. le duc et Madame la duchesse de Nemours ont visité les galeries du Musée, et ont été surpris de la richesse de cette collection. LL. AA. en ont témoigné leur satisfaction aux administrateurs, en leur promettant leur appui pour faire participer la collection confiée à leurs soins aux largesses du gouvernement.

De savants Mémoires de M. J. Coudert-Lavillatte, l'un des membres de la Société des sciences, nous permettent de donner ici quelques détails sur des monuments du département de la Creuse. A une demi-heure de marche de Guéret s'élève une montagne oblongue, connue sous le nom de *Puy-de-Gaudy*. Ce lieu élevé paraît avoir été, depuis plusieurs siècles, consacré par la vénération populaire. Une chapelle, dédiée à saint Barthélemy, y existait encore au commencement du XVIIe siècle. Non loin de la chapelle était un lieu de sépulture, comme l'attestent les fouilles faites il y a peu d'années, et qui laissèrent à nu plusieurs cercueils en pierre assez bien conservés, et dont la forme donne tout lieu de croire qu'ils ont été confectionnés du XIIe au XIVe siècle. Quelques-uns contenaient des ossements humains; l'un d'eux renfermait un petit poids en plomb, une bague de cuivre et un fragment de cercle de même métal en forme de bracelet. Ce dernier objet, dont on ignore l'usage, présente quelques rainures extérieures, et sur sa face intérieure les nombres suivants en carac-

tères arabes bien conservés : 88. 5. 66. 75. 84. 93. 103. Ces trois objets ont été déposés au Musée de Guéret.

De chaque côté du plateau qui couronne le sommet du Puy-de-Gaudy, s'étend en pente douce jusqu'aux escarpements un certain espace de terrain autour duquel se dessine une enceinte dont est frappé l'œil le moins observateur ; l'arrangement des pierres démontre que la main de l'homme a créé cette solide construction. D'autres pierres brutes plus ou moins grosses, les unes debout, les autres renversées, porteraient à croire que ce lieu était déjà en vénération sous les Romains, et peut-être antérieurement à leur séjour dans le pays. Il serait même assez vraisemblable, comme le fait remarquer M. Coudert-Lavillatte, et comme semble le confirmer M. Bonnafoux dans sa savante notice historique sur la ville de Guéret, que là se pratiquait, par les Celtes, le culte des *Pierres*. Ce culte profondément enraciné dans les mœurs a survécu à l'établissement du christianisme dans les Gaules, s'est maintenu au mépris des canons des conciles et même jusqu'au IXe siècle.

Il y a tout lieu de conclure, avec M. Coudert-Lavillatte, que le Puy-de-Gaudy a été, du temps des Gaulois, une petite place fortifiée par l'art et la nature, et en même temps un sanctuaire religieux. Les Romains, après s'en être emparés, ont couronné son plateau d'un établissement militaire, comme l'attestent des tuiles romaines à rebords que l'on rencontre parfois dans les travaux de terrassements. Durant tout le moyen âge, le Puy-de-Gaudy a été considéré comme un lieu saint, ainsi qu'en témoignent les ruines de la chapelle et les tombeaux qu'on y voit encore.

M. Coudert-Lavillatte a fait aussi des recherches historiques sur l'église de Chambon, et les résume ainsi : un monastère existait depuis bien des années dans la paisible vallée de Chambon lorsque le IXe siècle vit fondre sur les Gaules les hordes des Normands. Ignoré au milieu des bois, entouré des eaux de deux rivières, il offrait un asile assuré pour soustraire à leurs rapines la châsse d'or qui renfermait les restes vénérés de la patronne des Lémovices ; des religieux se chargent de ce précieux fardeau, et franchissant des lieux sauvages et presque inconnus, ils viennent, en 856, le déposer au monastère de Chambon ; la châsse est placée et reste dans ce lieu jusqu'en 985 ; on la transporte alors dans cette chapelle, qui reçoit le nom de *Valerie*, et qui commence l'église qu'on veut construire en son honneur ; en même temps s'élève ce pavillon couvert de tuiles à rebords qui doit servir de clocher, et qui présente tous les caractères du

Xe siècle; l'abside vient s'y annexer au XIe avec ses voûtes, ses colonnes et ses arceaux portant l'empreinte de l'architecture romano-byzantine; au XIIe siècle, le grand clocher s'élève avec ses hautes fenêtres géminées, et la grande arcade orientale attendant une nef; au XIIIe siècle, c'est une tour au donjon féodal qui va se placer à l'extrémité opposée pour former sous sa voûte d'arêtes et à nervures le porche de l'église; au XVe siècle, enfin, les nefs se bâtissent, et, en reliant la tour au clocher, achèvent l'église de Chambon.

En se rappelant qu'il existe en France un très-petit nombre de monuments d'une date antérieure au XIe siècle, bien authentiquement certaine, et qu'un édifice religieux présente, avec ses vieux souvenirs et son aspect intérieur imposant, les traces positives de l'architecture des Xe, XIe, XIIe, XIIIe et XVe siècles, comme une page d'archéologie pour chacune de ces périodes de temps; qu'on y rencontre, en outre, une toiture couverte de tuiles à la forme romaine, on ne peut s'empêcher de reconnaître que cet édifice est un ornement pour le pays, et qu'il est digne de figurer au nombre des monuments historiques.

En terminant, nous joindrons nos regrets à ceux qu'exprime M. Bonnafoux dans sa savante Notice sur l'église de Malval. Ainsi que tant d'autres monuments, cette église, qui se recommande par un caractère d'architecture peut-être unique en France, a été dégradée sous prétexte de consolidation. Une chose remarquable et qui conservera toujours une physionomie toute particulière à cet édifice, c'est qu'il est beaucoup plus large que long. Avant que sa partie droite eût été abattue, elle avait 25^m,20 de largeur sur 13^m,35 de profondeur. Aujourd'hui, sa largeur est encore de 16^m,80. Le vaisseau est simple, on n'y rencontre pas ces colonnes libres qui forment la nef et les bas côtés dans les grandes églises. Sa voûte à plein cintre était séparée en trois compartiments, dont l'un, celui du milieu, est traversé horizontalement par deux nervures croisées, à leur point d'intersection est une clef de voûte. Il était séparé du chœur et des absides latérales par trois grandes arcades à plein cintre, dont les retombées étaient appuyées sur des pieds droits, offrant des colonnes engagées et terminées par des chapiteaux romans historiés de figures et de moulures bizarres; à la base d'une de ces colonnes, on remarque deux enfants placés assez grotesquement, et qui semblent en supporter tout le poids. Les deux côtés de l'édifice étaient éclairés par deux croisées cintrées. L'abside principale est éclairée par trois fenêtres cintrées, ornées à l'intérieur d'un gros tore à boudins, qui

figure très-faiblement un rudiment d'ogive, et s'appuie sur deux colonnes à chapiteaux enrichis d'entrelacs et autres moulures arabes.

L'intérieur de ce petit édifice a un air d'ancienneté qui plaît aux antiquaires. Ses ornements de sculpture sont ceux que l'on retrouve toujours dans les monuments religieux du XIIe siècle.

La tour domine le compartiment central de la voûte, celui qui est consolidé par des nervures. Elle figure un octogone dont quatre pans sont plus larges que les autres. Il est probable qu'elle a été détruite en partie, car elle ne conserve plus que 5 mètres environ de hauteur. Les soins que l'on a apportés à l'ordonnance architectonique de ce monument, construit en granit qui ne se trouve pas sur les lieux mêmes, le choix des matériaux prouvent l'importance qu'avait cette petite église et l'intention de ses auteurs de créer une chose durable. Le maire de Malval a vainement appelé l'attention du conseil général sur cette église, toute espèce de secours lui a été refusée.

J. A. L.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— *Le Moniteur* du 26 mars publie en entier le rapport que M. de Mas-Latrie adresse à M. le ministre de l'instruction publique, sur sa mission scientifique dans l'île de Chypre.

De ce rapport, très-intéressant et très-curieux, nous transcrirons seulement la fin, qui contient une annonce du plus haut intérêt pour la science archéologique.

« Une découverte qui paraît importante en ce qu'elle confirme encore, contrairement à l'opinion de Danville, et l'ancienneté de Larnaca et le véritable emplacement de Citium, patrie de Zénon le stoïcien, a été faite récemment; et, bien qu'elle s'écarte par son sujet du cadre de la mission que vous avez bien voulu me donner, je crois devoir la signaler à V. E.

« En creusant un terrain situé entre la marine et la haute ville, à Larnaca, des ouvriers ont mis à jour une grande pierre de basalte, de sept pieds de haut sur deux et demi de large et un pied d'épaisseur, couverte d'inscriptions cunéiformes, et décorée, sur sa face supérieure, de l'image en relief d'un prince ou d'un prêtre portant sceptre dans sa main gauche. Je suis tout à fait inhabile à apprécier la nature, l'âge et la valeur historique de ce monument : mais j'y vois des caractères cunéiformes, j'observe dans le costume et l'attitude du personnage le même style que dans les bas-reliefs découverts par M. Botta ; je crois donc reconnaître ici un tombeau antique et un des rares monuments de la domination des Assyriens dans l'île de Chypre. Sous ce rapport seulement, la découverte m'a paru intéressante, et le tombeau digne d'être joint, peut-être, à la galerie Assyrienne que l'on forme au Louvre.

« Dans la supposition où V. E. en jugeât ainsi, j'ai voulu pressentir les dispositions des propriétaires. Ils seraient disposés à vendre ce tombeau ; mais j'ai trouvé chez eux des prétentions qui me semblent exorbitantes, et qui sont entretenues malheureusement par la pensée bizarre que cette pierre renferme un trésor, bien qu'elle soit d'un seul bloc. C'est, du reste, l'idée fixe de tous les Cypriotes que le moindre débris ancien recèle des objets précieux.

« Les propriétaires ne voulaient pas moins de 2 ou 3,000 talarais

de leur découverte dans les premiers jours ; mais ils ont déjà compris qu'ils ne trouveraient jamais d'acquéreur à ce prix ; ils commencent même à douter de l'existence du trésor, et je crois qu'ils finiraient par le céder devant des offres sérieuses de 12 à 1500 francs.

« Si V. E. à qui j'ai l'honneur d'envoyer un dessin assez exact, quoique mal exécuté, de la forme du monument, croyait bon de donner suite à ma communication, elle n'aurait qu'à s'adresser à M. le consul de Chypre, qui a déjà fait mettre le monument à l'abri de toute dégradation, et qui attend vos ordres pour traiter de son acquisition. »

Dans la dernière séance de l'Académie des Inscriptions, M. Letronne a appelé l'attention de ce corps savant sur l'importance de cette découverte.

« Je mets, a-t-il dit, sous les yeux de l'Académie le dessin qui « accompagne le rapport ; ce dessin, bien que très-imparfait, comme « M. de Mas-Latrie le dit lui-même, est cependant fait avec assez « d'intelligence pour qu'on ne puisse y méconnaître une figure de « même style que celles qui ont été découvertes à Khorsabad par « M. Botta, et à celle qui a été sculptée sur un rocher près de Bey- « rout. Les fragments d'inscriptions cunéiformes paraissent aussi, à « M. Burnouf, appartenir au système assyrien.

« Si la sculpture était *persanne*, on ne s'étonnerait nullement de la « trouver à Chypre, puisque cette île fut conquise par les Perses, sous « le règne de Cambyse (Hérod., III, 19), et qu'elle resta sous leur « domination (Hérod., V, 104, 116), jusqu'à l'époque d'Alexandre.

« Mais on s'attend un peu moins à trouver dans cette île une sculp- « ture et des inscriptions *assyriennes*. Cependant il n'y a rien, dans « cette découverte, qui contrarie l'histoire. Les Phéniciens ont, de « très-bonne heure, formé des établissements dans cette île. Selon « Ménandre d'Éphèse, Hiram, roi de Tyr, y fit une expédition « et soumit les habitants de Citium (Ap. Joseph, *C. Apion*, I, 18, « où Τιτύοις doit se lire Κιττίοις, selon Hengstemberg, *de Rebus* « *Tyriorum*, p. 55 ; et Hitzig, *Komment. zu Jesaias*, p. 270). On « comprend donc que les *Assyriens*, qui ont fait la conquête de la « Phénicie, tant sous Salmanazar que sous Nabuchodonozor, ont pu, « à l'une ou l'autre époque, étendre leurs conquêtes jusqu'à la plus « voisine et la plus importante des possessions tyriennes.

« D'ailleurs, ce n'est pas là une simple conjecture. Dans un autre « passage du même Ménandre d'Éphèse, on voit que le roi des As- « syriens (Salmanazar) fit une expédition contre les *Cittiens* (les Cy-

« priotes), et fut ainsi maître de toute la Phénicie (ἐπὶ τούτους « (Κιτταί:υς) πέμψας ὁ τῶν Ἀσσυρίων βασιλεὺς, ἐπῆλθε Φοινίκην πολε- « μῶν ἅπασαν. Ap. Joseph., *Arch. Jud.*, IX, 14, 2). Tout indique « que cette conquête fut temporaire, et que l'île rentra ensuite sous « la domination des Phéniciens, qui la possédaient quand Amasis en « fit le premier la conquête (Hérod., II, 182).

« Le monument de Larnaca est-il un vestige de cette conquête « assyrienne? Cela est fort possible.

« Je ne fais, du reste, ce rapprochement historique que pour appe- « ler l'attention sur cette découverte curieuse, et montrer combien il « importerait que le bas-relief pût être ajouté à la collection assy- « rienne qui va bientôt être réunie au Louvre. Je propose, en con- « séquence, à l'Académie, de donner une marque du grand intérêt « qui s'attache au monument de Larnaca, en exprimant à M. le mi- « nistre de l'instruction publique le désir qu'il veuille bien faire les « diligences nécessaires pour que ce bas-relief puisse être apporté à « Paris. »

L'Académie a adopté cette proposition.

— *Extrait d'une lettre particulière*, écrite du Kaire, le 6 mars 1846. « On a trouvé dernièrement à Saqqara un puits contenant un grand nombre de *bœufs* momifiés. Ils étaient embaumés de manière à représenter un bœuf couché comme un sphinx. La forme de la tête était bien conservée; mais les oreilles étaient figurées en bois et les yeux étaient remplacés par un rond émaillé sur pierre. La plupart de ces momies ont été brisées par les Arabes, dans l'espoir d'y découvrir des antiquités, et l'on assure qu'ils ont trouvé un de ces animaux tout couvert d'ornements dorés. A notre arrivée sur les lieux, il ne restait plus qu'un amas de bitume, d'os emmaillottés et de bandelettes déchirées. Sur deux ou trois de ces bandelettes, j'ai remarqué cette petite figure ⊖ qui pourrait bien être une variante du fameux *tau* égyptien.

« On vient de détruire l'hypogée qui contenait la légende d'Assa, dont le cartouche fait maintenant partie de la collection du docteur Abbott, malheureusement la bannière et le cartouche prénom sont à peine visibles. On a trouvé dans cet hypogée, dont les sculptures appartiennent à la plus belle époque de l'art égyptien, deux statues, l'une assise, l'autre debout, dont les têtes ont été brisées.

Vous voyez, par les découvertes éventuelles, combien il reste à trouver dans la nécropole de Memphis. »

P. S. — Le docteur Abbott vient de faire l'acquisition d'une momie de bœuf dont la poitrine est couverte de découpures en or, représentant différentes images de divinités. Sur chacune des épaules de l'animal, est attaché un disque doré dans le genre des *hypocéphales*.

A. D. R.

— Sur la proposition des comités, notre collaborateur, M. Jules Courtet, vient d'être nommé membre correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

— Par arrêté, en date du 3 décembre 1845, M. T. Morisot, préfet de la Haute-Vienne, vient de constituer une commission d'histoire et d'archéologie qui aura pour mission de recueillir et de conserver tous les monuments ou documents historiques du département, et de les réunir dans un Musée fondé à Limoges par le même arrêté, lorsque ces objets seront susceptibles d'être déplacés sans nuire à leurs intérêts, non plus qu'à la conservation ou au décor de leurs monuments. M. le préfet invite MM. les maires, architectes, ingénieurs et agents voyers du département à lui prêter leur concours pour l'aider dans cette honorable et utile entreprise.

— Une médaille d'or de 300 francs sera décernée, par la Société des antiquaires de la Morinie, dans la séance du 21 décembre 1847, au meilleur Mémoire qui lui sera présenté sur la question suivante : « Rechercher les causes générales et particulières auxquelles on « doit attribuer le grand nombre de monuments d'architecture reli- « gieuse, de premier et de second ordre, qui ont été élevés pendant « les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, dans la province située au nord « de la Loire, comparativement au petit nombre de ces mêmes mo- « numents érigés pendant la même période dans les provinces au « sud de ce fleuve. » Une médaille de 200 francs sera décernée à la meilleure Notice biographique sur Robert de Fiennes, plus connu sous le nom de Moreau de Fiennes, époux de la châtelaine de Saint-Omer, et connétable de France immédiatement avec du Duesclin.

Les Mémoires présentés au concours devront être adressés *franco*, avant le 1er octobre 1847, terme de rigueur, à M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société, à Saint-Omer.

BIBLIOGRAPHIE.

Choix de peintures de Pompéi, *la plupart de sujet historique, lithographiées en couleur par M. Roux, et publiées, avec l'explication archéologique de chaque peinture, et une introduction sur l'histoire de la peinture chez les Grecs et les Romains*, par M. **Raoul Rochette**, etc. 1re livraison, 1844, Royal in-fol. (1).

Le nom de M. Raoul Rochette est à présent un des plus connus entre ceux des archéologues. Il est vrai que, de divers côtés, et à diverses époques, se sont élevées contre lui des voix fréquentes et sévères, qui ont attaqué sa méthode d'interprétation, comme peu satisfaisante, et ont mis son autorité scientifique dans un jour fort douteux. Cependant il lui reste toujours le mérite d'avoir apporté à la science des matériaux nouveaux par la publication de monuments inédits ou peu connus. Aussi, est-il fréquemment cité; et cet archéologue n'a pu manquer d'acquérir un certain renom, même une certaine autorité, auprès de ceux qui n'ont pas examiné de trop près sa manière d'exposer et de raisonner. Ayant étudié avec soin ses ouvrages antérieurs, je ne m'attendais pas à trouver dans celui-ci rien de fort méthodique; mais j'espérais pourtant y rencontrer, par compensation, le mérite de matériaux neufs et intéressants. Un examen attentif a fait évanouir cette espérance.

(1) M. le docteur Emil Braun (dans sa lettre à M. Letronne, *Revue Archéol.*, t. II, p. 683), a porté de ce splendide ouvrage un jugement sévère, mais en termes généraux, sans l'appuyer de preuves; ce qu'il ne pouvait pas faire en cette occasion.

Plusieurs de nos abonnés, craignant que ce jugement ne fût partial ou exagéré, nous ont témoigné le désir d'avoir une appréciation motivée de ce livre. C'est pour répondre à ce vœu que nous avons fait traduire un article très-approfondi qui a paru dans cinq numéros (juillet 1845) des *Annales de critique scientifique* (*Jahrbücher für wissenschaftliche Kritik*) de Berlin, l'un des meilleurs et des plus savants journaux littéraires de l'Allemagne. Si le docteur Heinrich Brunn, qui a écrit cet article, juge le livre peu favorablement, du moins il le juge, pièces en mains avec des citations précises; il fournit donc à ses lecteurs le moyen de contrôler son opinion.

Cet article important sera nouveau, non-seulement pour ceux de nos abonnés qui ne savent pas l'allemand, mais encore pour la plupart de ceux qui le savent, le journal où il se trouve étant excessivement peu répandu en France.

(*Note de l'éditeur.*)

Ce qui, dans ce livre, m'a paru bon et exact, a presque toujours été dit par d'autres, et tout aussi bien ou mieux; et ce que M. Raoul Rochette y ajoute de lui-même est presque constamment faux. Dans cet ouvrage, comme dans la plupart de ses écrits, on rencontre même des choses incroyables, et si peu dignes d'un homme qui prétend à une autorité scientifique, qu'il est souvent difficile d'employer, pour les qualifier, l'expression qui puisse y correspondre, sans paraître exagéré ou d'une sévérité excessive, à ceux qui ne connaissent pas l'ouvrage. En pareil cas, plus d'une fois : *Fecit indignatio versum.*

Quant aux planches qui l'accompagnent, je transcrirai à la fin le jugement d'un connaisseur, qui fait peu de cas de leur mérite, sous le rapport de l'exactitude et de la vérité.

La première livraison, la seule qui soit sous mes yeux, porte le titre de : *Amours des Dieux.* Je n'attacherai aucune importance à cette division qui n'a point de signification scientifique; car il n'y a aucun lien mythologique ou archéologique entre *Jupiter et Junon sur l'Ida, Neptune et Amymone; Bacchus et Ariane.* Cette division n'est caractéristique que pour M. R. R. tout seul. Elle se fonde sur sa manie de voir partout *impuretés* et *obscénités*, là où il n'y a réellement que représentations *érotiques.* Dans son introduction, il ne donne que des assertions, sans aucune preuve nouvelle en faveur de sa manière de voir. Il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter, tant que M. R. R. n'aura pas essayé de réfuter les solides objections que M. Letronne lui a faites, dans son *Appendice aux lettres d'un antiquaire* (Lettre à Fr. Jacobs). C'est ce qu'il promet d'exécuter dans une *quatrième lettre archéologique*, à laquelle il nous renvoie *quarante fois* en *cinquante-huit* pages. Attendons cette fameuse lettre.

Planche première. Jupiter et Junon sur l'Ida (de la maison du poëte tragique). Ainsi qu'on doit le présumer, M. R. R. commence par une *lamentation* sur *l'impureté* de Jupiter, qu'il prétend avoir été *inventée* par les Grecs pour excuser leurs propres excès. Il cite comme pièce justificative, la fable de Ganymède qui, déjà de très-bonne heure, a été prise, dit-il, dans un tel sens, comme le prouve un passage de Platon (*Leg*, I, p. 636 c.). Mais quiconque n'aurait pas, ainsi que M. R. R., l'habitude, ou le parti pris, de chercher le mauvais côté des choses, ne trouverait aucune *impureté* dans la forme *originelle* de cette fable. Dans Homère, ce n'est pas *Jupiter seul*, ce sont *les* dieux qui ont enlevé Ganymède : Τὸν γὰρ ἀνηρείψαντο

θεοὶ Διΐ οἰνοχοεύειν | κάλλεος εἵνεκα οἷο, ἵν' ἀθανάτοισι μετείη. (*Iliad.*, XX, 234). Dans l'hymne homérique à Vénus (v. 202), Jupiter est, il est vrai, représenté comme le ravisseur, mais il n'y a aucune trace des embellissements postérieurs : ἤτοι μὲν ξανθὸν Γανυμήδεα μητιέτα Ζεὺς | ἥρπασεν ὃν διὰ κάλλος, ἵν' ἀθανάτοισι μετείη | καί τε Διὸς κατὰ δῶμα θεοῖς ἔπι οἰνοχοεύειν; car, que voulait dire chez les Grecs : *Les dieux ont enlevé un beau jeune homme?* Seulement ceci : *une mort prématurée l'a porté vers l'Olympe,* au lieu de l'entraîner dans le Tartare. C'est un degré de cet euphémisme que les anciens employaient pour adoucir la mort, et tout ce qui était effrayant. Ganymède avait été rendu immortel κάλλεος εἵνεκα, pourquoi? uniquement pour servir d'échanson à Jupiter ou aux dieux, Διΐ ou θεοῖς οἰνοχοεύειν. Il n'y a là aucune trace de l'idée érotique qui y fut ajoutée ensuite; mais M. R. R. tient à faire remonter cette idée jusqu'à Homère : « C'est-à-dire, selon lui, jusqu'au premier « instituteur (?) de leur poésie sacrée, jusqu'au premier régulateur (?) « de leur mythologie positive, » et ainsi reporter jusqu'à Homère la *licence* et *l'impureté* de la mythologie grecque.

Une des meilleures preuves de cette impureté, à son avis, « c'est « la fable homérique de l'*Union de Jupiter et de Junon sur le mont Ida,* « fable qui fut déjà pour les philosophes païens eux-mêmes, tels « que Platon (*Républ.*, III, p. 390) et pour Maxime de Tyr (*Serm.* « 24, 5), un sujet de blâme et de confusion (p. 7.) »

Il serait pénible d'être obligé de faire à M. R. R. le reproche de *mala fides*, pour avoir représenté sous un faux jour des passages anciens. Cependant on ne pourrait échapper à cette dure nécessité, à moins de supposer, ou qu'il n'a aucune connaissance de Platon, ou qu'il l'a lu avec une impardonnable légèreté. S'il en avait lu seulement *une page*, au lieu du passage isolé qui se rapporte à ce point, il n'aurait pu manquer de s'apercevoir de sa lourde bévue. Comment Platon (et Maxime de Tyr ne fait que répéter sa pensée), aurait-il pu trouver un *sujet de blâme et de confusion*, dans ce que raconte Homère qu'Achille et que Jupiter, le héros comme le dieu, se répandent en plaintes lamentables, ou que les dieux s'amusent à tourner en dérision la tournure de Vulcain? Il suffit de parcourir le deuxième et le troisième livre de la République, pour voir que Platon ne donne pas à ces récits d'autre signification qu'à tous les autres récits des poëtes en général et d'Homère en particulier, lesquels, selon lui, prêtaient aux dieux comme aux héros, des actions ou des paroles qui peuvent être d'un mauvais exemple. Toute l'argumentation plato-

nique tend à un seul but, c'est à bannir les poëtes de sa république idéale.

On comprend que, de cette façon, toute la légende de Jupiter n'est plus, pour M. R. R., qu'une suite *d'impuretés*, « inventées et accrues « successivement, à mesure que la corruption s'est étendue sur la « terre. » On ne saurait prendre la peine de combattre une telle vue, en l'absence des preuves que l'auteur promet de nous donner dans sa IVe lettre si souvent citée, qui, selon toute apparence, va nous présenter une partie principale de la *mythologie*, comme une *pornologie*, analogue à la *pornographie* de notre auteur.

Avant de passer à l'éclaircissement du tableau de Pompéi, qu'on me permette d'ajouter quelques mots sur ce que M. R. R. appelle l'*hiérogamie de Jupiter et de Junon*. Ce sera encore un curieux exemple de sa méthode d'interprétation philologique et archéologique.

M. R. R. découvre une preuve que ce mythe est *licencieux*, dans ce vers de Théocrite (*Idyll.* XV, 64).

Πάντα γυναῖκες ἴσαντι, καὶ ὡς Ζεὺς ἀγάγεθ' Ἥραν.

et dans le passage de Plaute (*Trinum.*, I, 171).

Sciunt quod Juno fabulata est cum Jove.

« On *voit*, dit M. R. R...., qu'il devait y avoir dans *cette fable* « *licencieuse*, plus d'une de ces circonstances qui piquaient la curio- « sité des femmes grecques et dont la représentation, offerte à la vue « des initiés, avait dû fournir le sujet de plus d'un monument de l'art. »

Ici, comme à l'ordinaire, il n'a lu que le *seul* vers qu'il cite, sans se douter de ce qui le précède et le suit. Voilà pourquoi il semble ignorer que l'un et l'autre poëte se servent ici d'une expression *proverbiale*. Quand on voulait parler d'une chose que personne ne pouvait savoir, on citait, par excellence, les *noces de Jupiter et de Junon*, parce que les dieux eux-mêmes en avaient ignoré les circonstances.

Dans les vers de Théocrite, la vieille (ἁ πρεσβῦτις) fait dire aux commères syracusaines, qni prétendent savoir ce qui se passe au palais : « Vraiment les femment *veulent tout savoir*, et même comment « Jupiter a épousé Junon (πάντα γυναῖκες ἴσαντι, καὶ ὡς Ζεὺς ἀγάγεθ' « Ἥραν.)

Plaute exprime la même idée. Il s'agit de ces faiseurs de *commérages*, qui prétendent tout savoir. Voici ce passage entier : « Il n'y « a rien de plus sot, de plus bête, de plus menteur, de plus bavard, « de plus téméraire en paroles que ces citadins qui ne sortent point

« de la ville, ces plaisants de profession, et je dois me mettre avec « eux dans le même sac, moi, si pressé d'accueillir les impostures de « ces gens qui feignent de savoir tout, sans rien savoir (*qui omnia « se simulant scire, necquicquam sciunt*); qui savent ce qu'on a dans « la pensée, ou même ce qui n'y est pas encore (*quod quisque in « animo habet, aut habiturus est, sciunt*); ils savent ce que le roi a dit « tout bas à la reine (*sciunt id, quod in aurem rex reginæ dixerit*); « ils savent la conversation que Jupiter a tenue avec Junon (*sciunt « id, quod Juno fabulata est cum Jove*); et ce qui n'a jamais été, ni « ne le sera jamais, ils le savent. » Il est impossible de tirer de là le moindre indice d'une circonstance *licencieuse*, ni le moindre argument en faveur de la *pornographie sacrée*.

M. R. R. voit encore une scène de l'*hiérogamie* dans un tableau des thermes de Titus (Mirri, *Pitture delle Camere Esquiline*, tav. VI). Junon (reconnaissable au paon qui est auprès d'elle) est endormie, le sein découvert, sur lequel un enfant repose. Le dieu du sommeil élève au-dessus d'elle un voile blanc. Jupiter, près de qui se voit l'aigle, contemple l'enfant avec l'expression de la surprise, et se penche vers Junon; Minerve assiste à la scène. « On peut croire, « nous dit M. R. R., que l'enfant couché sur le sein de Junon, est « Vulcain, le *fruit illicite* de son union avec Jupiter...., et que cette « scène relative à l'allaitement de Vulcain, faisait partie de la célé- « bration de l'hiérogamie (!!); d'où il suit que cette image se rapporte « *bien certainement* aux amours de Jupiter et de Junon (p. 10). » Et pourtant le sujet est *bien certainement* très-différent pour tout autre que M. R. R.; car qui peut y méconnaître *Hercule sur le sein de Junon?*

Enfin l'auteur, à qui il paraît être désormais impossible de se figurer l'amour d'un dieu sans obscénité, explique, par l'*hiérogamie* de Jupiter et de Junon, un vase peint de Vulci, sur le côté principal duquel sont représentés Jupiter et Junon, montés sur un quadrige (comme ordinairement dans les représentations nuptiales) et accompagnés d'autres dieux. Sur le revers « qui peut en être considéré « comme la continuation (quelle preuve en avez-vous?), » nous voyons Bacchus entre deux ménades et des satyres ithyphalliques « en atti- « tude obscène. Ce sont là des détails qui ne laissent aucun doute « sur le caractère *licencieux* des représentations même hiératiques « de ce sujet, » c'est-à-dire de l'*hiérogamie de Jupiter et de Junon!!*

Après cette introduction, qui prend la moitié de la première dissertation, sans contenir presque rien qui appartienne au sujet dont il s'agit, l'auteur arrive enfin à la peinture de Pompéi, *déjà*

connue par bien d'autres publications : (*Mus. Bourbon*, II, 59. — *Gal. Omer.*, II, 131. — Gell, *Pompéi.*, *new series*, I, 41. — Raoul Rochette, *Maison du Poëte tragique*, p. 22. — Schelling, dans le *Kunstblatt*, 1833, nos 66 et 67). L'explication de M. R. R. n'offre rien de nouveau qui ait la moindre importance; rien qui la distingue de celle du premier éditeur napolitain, dont il adopte les idées, sauf ses développements qui ne sont pas toujours heureux. M. R. R. paraît n'avoir pas connu l'explication de Schelling, ce qui est étrange, puisqu'elle a été publiée il y a *douze années*, dans un *Recueil archéologique*, le *Kunstblatt*, que M. R. R. cite constamment. Schelling voit dans ce sujet le *mariage de Saturne et de Rhéa*; explication qui surpasse de beaucoup, en profondeur comme en justesse, toutes celles qu'on a proposées. Ce n'est pas ici le lieu de répéter ce que ce savant homme a dit; il suffit d'y renvoyer. Nous considérerons d'abord le mode d'interprétation de M. R. R., en prenant, provisoirement, son explication pour exacte.

La figure qu'il croit être Jupiter offre cette circonstance remarquable, qu'elle a la tête couverte d'un voile. M. R. R. prétend que « cette particularité convient à Jupiter, *dans la situation où il se* « *trouve*. » Il n'en donne que ce motif : « elle se rapporte certaine- « ment à l'intention de caractériser le dieu du ciel, d'après les exem- « ples que nous possédons de cet emploi du voile déployé au-dessus de « la tête, à pareille intention. » Personne n'admettra ce prétendu *rapport du voile avec la situation*. L'opinion est fausse. Visconti, citant les rares exemples d'un Jupiter voilé, les a rapportés, avec bien plus de raison, à l'attribut de ce dieu, comme σκότιος, νεφεληγερέτας, ἰκμαῖος, ὄμβριος, ὑέτιος, καθάρσιος, bien qu'il soit difficile de donner, dans tous les cas, à cette circonstance, une signification précise. Quant à la figure ailée derrière Junon, M. R. R. y voit « Iris, la messagère des dieux, qui pouvait *seule*, en « cette qualité, assister aux plus secrets entretiens du couple « suprême de l'Olympe (p. 14 et 15). » Il cite à ce sujet Théocrite (XVII, 132), qui parle d'Iris, ἔτι παρθένος, *lorsqu'elle était en* « *core vierge* (1), comme ayant apprêté la couche nuptiale de Jupiter

(1) M. R. R. se formalise beaucoup de ce que Théocrite qualifie Iris de *vierge*, quoique cette déesse, *selon Eustathe*, eût payé son tribut à l'*impureté*. Cette critique, contre un poëte grec qui devait connaître *sa mythologie*, vient de ce que, par suite de son ordinaire et remarquable faiblesse de vue, M. R. R. n'a pas aperçu ce petit mot ἔτι, devant παρθένος, bien qu'il rapporte *tout du long* les deux vers de Théocrite. Il ne cite qu'Eustathe à propos de Zéphyre, fils d'Iris et de l'Amour. Sans doute il aurait cité de préférence, s'il les avait connus, deux passages *anciens*, tirés de Plutarque (*Amator.*, c. 20) et de Nonnus

« et de Junon, et qui avait servi de *pronuba* à leur union clandes-« tine. » Et il en conclut que cette déesse avait bien pu assister aussi à la *scène* que nous avons sous les yeux, « et où sa présence se « trouve autorisée par *tous les témoignages de l'histoire.* » Mais pourquoi donc M. R. R. ne nous gratifie-t-il pas d'*un seul* de ces témoignages? C'est, à ce qu'il me semble, parce qu'il n'en existe pas *un seul*, relatif à cette scène (Jupiter et Junon sur l'Ida). Son opinion s'écarte du récit homérique, qui pourtant doit être pris pour unique source. C'est le *sommeil* qu'on devrait trouver ici. M. R. R. dit, il est vrai, que « le dieu du sommeil ne fut pas présent à l'entrevue. » Mais, puisqu'il s'agissait d'endormir Jupiter, ne fallait-il pas que le Sommeil fût présent? Je sais qu'Homère dit, qu'avant d'avoir été aperçu de Jupiter, le Sommeil, semblable à un oiseau, se cacha sur un sapin élevé. Cela est purement poétique; un artiste devait le représenter sous sa véritable forme, pour être compris. Mais, dit M. R. R., « cette figure est celle d'*une femme;* ce sera donc celle de « *Pasithea,* l'épouse du Sommeil. » Si c'est une femme, ce qui est probable, à coup sûr ce n'est point *Pasithea,* qui n'était pas la *déesse du Sommeil,* quoi qu'en dise M. R. R., reproduisant une de ses erreurs (*Mon. inédits*, p. 36); c'était l'amante, l'épouse d'*Hypnos,* vers qui, son œuvre achevée, il retournait avec empressement : *trepidantem eum* (*somnum*) *recepit dea Pasithea sinu* (Catull., 63, 43), passage que M. R. R. entend aussi mal (sans parler de la citation inexacte, 42, 63, au lieu de 63, 43), que celui d'Homère (XIV, 267), et de Nonnus, qui ne disent point ce qu'il leur prête. Homère la nomme une des grâces (Χαρίτων μίαν); et aucun poëte ne lui a jamais donné les attributs et les fonctions d'*Hypnos.* La femme du *Sommeil* ne pouvait donc être d'aucun secours à Junon.

Nous pensons, avec d'autres critiques, que le personnage est bien une femme. Le costume l'annonce, ainsi que l'aspect féminin de la figure. Elle se retrouve sur le tableau si connu du mariage de Zéphyre et de Chloris (dont M. R. R. a voulu, en vain, faire l'union de *Rhéa Sylvia et de Mars* (*Mon. inéd.*, pl. IX); et encore dans la pl. III de l'ouvrage que nous analysons, où Ariane repose sur son sein. Quant au costume, M. R. R. ne cite qu'une seule particularité, celle du *brodequin*, qui, selon lui, *appartient plutôt au costume d'une*

(*Dionys.* XXXI, 110). Ἔτι παρθένος (*lorsqu'elle était encore vierge*)! ceci prouve précisément que Théocrite savait qu'elle cessa de l'être. M. R. R. traite Théocrite, ni plus ni moins que si le poëte était un *antiquaire moderne;* il le critique, comme on voit, avec le même à-propos et le même fondement.

femme (p. 56). Là se montre encore son peu d'attention. Ce n'est certes pas trop exiger de lui, que de lui demander de regarder au moins le tableau qu'il explique; or, s'il l'a fait, on ne comprend nullement qu'il n'ait pas vu que Dionysos, dans ce même tableau, porte *la même chaussure*, qui, du reste, un antiquaire devrait le savoir, n'appartient aux femmes que par exception, quand elles exercent une fonction *virile*, comme Diane chasseresse et les Furies, ces *poursuivantes* infatigables et rapides. Je reviendrai tout à l'heure sur cette figure.

Quant aux trois figures d'enfants ou d'adolescents qui se voient sur le devant du tableau, ils ont été jusqu'ici une pierre d'achoppement pour tous les interprètes de ce tableau, excepté pour Schelling. M. R. R. ne peut rien nous en dire, si ce n'est pour rappeler qu'on les a pris pour les Curètes, les Corybantes ou les Dactyles. Or, leur présence à l'entrevue de Jupiter et de Junon, serait non-seulement superflue, mais gênante. Ces figures ont, au contraire, leur pleine signification dans l'hypothèse de Schelling (le mariage de Saturne et de Rhéa), d'après laquelle ils seraient *Zeus*, *Poseidon* et *Hades*, c'est-à-dire les fruits qui doivent sortir de l'union des deux principaux personnages.

D'ailleurs, que ce soit ici un *mariage* (γάμος), non la simple *rencontre* de Jupiter et de Junon ou de Saturne et de Rhéa, c'est ce que prouve une particularité que M. R. R. a entièrement négligée, tandis que Schelling y a fait une sérieuse attention. Je veux parler de l'anneau que les *deux figures* portent au quatrième doigt de la main gauche, justement comme encore aujourd'hui on porte l'anneau nuptial. L'usage est grec et romain, ce qui résulte des passages des anciens, qui ont été rassemblés par Kirchmann (*de Annulis*, cap. 18), par Brisson et Hotmann (*de Ritu nupt.* in Græv. *Thes. Ant. Rom.*, t. VIII, p. 1014, 1118). Notre peinture offre, à ma connaissance, le premier exemple d'anneaux nuptiaux; et cette particularité ne pourrait se justifier que dans une scène de mariage. Enfin, à cette scène convient parfaitement encore la figure placée derrière Rhéa, qui semble pousser la déesse dans les bras du divin époux. Ce n'est ni *Pasithea*, comme le veut M. R. R., ni la *Nuit*, comme le croient d'autres interprètes, mais bien une *nympheutria*, ainsi que le pense aussi Schelling, qui pourtant paraît lui attribuer une signification plus profonde, à laquelle on peut trouver quelque chose de trop abstrait.

De tout cela, il suit que l'explication de M. R. R. n'est ni bonne ni nouvelle, et que les arguments par lesquels il l'a soutenue, ou ne

signifient rien, ou parlent contre lui, et sont, en général, fondés sur des erreurs philologiques ou archéologiques, qu'un antiquaire ne doit jamais commettre. Sans doute, les plus habiles n'ont pas toujours rencontré juste, quand le monument, comme celui-ci, était plus ou moins énigmatique; mais, du moins, leurs explications sont-elles toujours possibles, probables et conformes aux faits qui étaient connus, lorsqu'ils les ont proposées. Leurs erreurs, quand il leur en échappe, sont toujours de celles, *quas aut incuria fudit, aut humana parum cavit natura.*

On peut juger si celles que je viens de relever sont de ce genre.

Malheureusement la deuxième et la troisième peinture de cette livraison donnent lieu à des observations non moins graves et non moins compromettantes pour l'autorité scientifique de M. R. R.

Dr Heinrich Brunn, à Rome.

(La suite au numéro prochain.)

Histoire de l'Art par les Monuments, *depuis la décadence au IVe siècle jusqu'à son renouvellement au XVIe*, par Seroux d'Agincourt.

L'origine et le progrès des arts chez les anciens ont été le sujet d'un grand nombre d'écrits. Les arts depuis leur renaissance chez les modernes, objets habituels de nos observations et de nos travaux, sont aussi chaque jour le sujet de dissertations et de travaux remarquables. L'ouvrage de d'Agincourt, fruit de trente ans de recherches et d'observations patiemment consignées, publié il y a vingt ans, forme une collection considérable de monuments recueillis depuis la chute du Bas-Empire jusqu'à la fin de la renaissance, rangés par ordre chronologique, expliqués, comparés, concourant tous à présenter encore aujourd'hui le travail le plus complet sur cette matière. Il forme six volumes in-folio, qui renferment les trois divisions naturelles de ce grand travail, savoir : l'architecture, la sculpture et la peinture. Chacune de ces sections est précédée d'introductions historiques qui offrent une foule de détails intéressants qu'il est impossible d'énumérer. L'auteur commence à peu près au point où Winckelmann s'était arrêté. Il résume, dans une ou deux planches, l'art antique, puis il entre en matière par des recherches sur la construction des basiliques chrétiennes, et fait voir en quoi elles diffèrent ou se rapprochent des temples antiques. Seize planches sont consacrées

à faire connaître les causes, les vicissitudes et la décadence de l'architecture depuis le IIIe jusqu'à la fin du VIe siècle. Dans les planches suivantes d'Agincourt a résumé l'état de l'architecture pendant la suite des dix siècles qui ont suivi. Il nous fait assister à toutes les transformations qui sont venues successivement modifier l'extérieur comme l'intérieur des basiliques ; nous voyons le byzantin céder la place au style roman, celui-ci est à son tour remplacé par le moresque, puis le gothique apparaît, et enfin l'architecture dite de la renaissance. La sculpture et la peinture sont traitées de la même manière.

Quarante-huit planches sont consacrées à reproduire les chefs-d'œuvre de la sculpture proprement dite, ainsi que celle d'ornement. On y trouve de nombreux bas-reliefs sculptés en Italie, en France, en Allemagne et en Angleterre, des diptyques, des meubles, des vases, des ameublements d'églises, tels qu'ambons, jubés, fonts de baptême; des couvertures de manuscrits, des inscriptions, des tombeaux, etc.

Dans la sculpture sont encore compris les ouvrages ciselés, repoussés au marteau, les incrustations, damasquinures; les ouvrages d'orfévrerie, d'église et de luxe; les monnaies, médailles; des sceaux, des armes, armures, etc.

Deux cent quatre planches sont consacrées à faire connaître les productions de la peinture sur pierre, telles que les mosaïques et les fresques, celles sur bois, sur toile ; celles des manuscrits forment à elles seules une suite nombreuse et variée; les nielles, les chefs-d'œuvre de la gravure en bois des premiers livres imprimés ; les cartes géographiques; les étoffes, les tentures, les tapisseries et toiles peintes ; les divers corps d'écritures usités aux différents siècles.

On trouve dans les trois volumes plus de quatorze cents monuments gravés et expliqués, dont sept cents au moins étaient inédits. Les collections publiques, surtout celles du Vatican et du Louvre, les anciens trésors des églises et les collections particulières sont venus offrir à d'Agincourt leurs riches tributs. Les planches sont bien exécutées et reproduisent assez généralement le caractère distinctif de chaque époque. Tout en admirant l'ensemble et l'exécution de cet ouvrage, nous n'ignorons pas qu'il laisse quelque chose à désirer; quel est l'ouvrage, même le plus estimé, qui n'en soit pas là? On a reproché à d'Agincourt de n'avoir vu le gothique que dans l'Italie; cependant, il cite de nombreux monuments de cette époque en Allemagne, en France, en Angleterre, et s'il ne leur a pas donné plus de

développement, c'est que la place lui a manqué. C'est une haute injustice, c'est un abus immodéré de la critique que de vouloir rayer d'un trait de plume et par quelques phrases amères, un grand œuvre parce qu'il y manque quelque chose; que ceux qui lui font ce reproche tâchent de faire mieux que lui et de combler les lacunes que d'Agincourt a laissées, ce sera bien mériter de la science, malgré tout ce qu'on pourra dire.

Ce livre, comme l'a fait remarquer le *Journal des Savants*, est du nombre de ceux qu'on ne devait guère espérer de voir entreprendre, et qu'on ne refera jamais. C'est donc un véritable service que rend au public studieux le nouvel éditeur, qui, en faisant l'acquisition de ce grand ouvrage, l'a mis à la portée du plus grand nombre de bourses.

L'*Histoire de l'Art*, par d'Agincourt, six volumes in-folio, texte, et trois cent vingt-cinq planches, coûte maintenant 300 francs au lieu de 720 francs, à Paris, chez Lenoir, éditeur, quai Malaquais, n. 5.

L. J. G.

Relation des Voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et a la Chine, dans le IXe siècle de l'ère chrétienne, *texte arabe et traduction enrichie de notes et d'éclaircissements;* par M. Reinaud, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie royale, 1845, 2 vol. in-18.

La nouvelle traduction que M. Reinaud a donnée de la relation publiée par Renaudot, au commencement du siècle dernier, est une publication utile à la fois aux géographes, aux historiens et aux antiquaires. Cet orientaliste s'est acquitté de sa tâche avec cette conscience et ce savoir qu'on est accoutumé à lui voir apporter à tous ses travaux. La Relation de Soleyman, l'Itinéraire rédigé par Abou-Zeid, jettent le plus grand jour sur une époque fort obscure de l'histoire et de la géographie asiatiques, le IXe siècle. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec l'habile académicien sur les déterminations géographiques qu'il a tirées du texte traduit par lui avec plus d'exactitude et de bonheur que ne l'avait fait Renaudot, et nous avons discuté ailleurs une partie de l'Itinéraire tel qu'il l'a rétabli (*Bulletin de la Société de Géographie*, avril, 1846); mais nous rendons complète justice à ce que son œuvre contient de positif, et nous la signalons comme une mine précieuse où devront puiser ceux qui s'occupent d'archéologie orientale.

A. M.

EXPLICATION DE QUELQUES DIFFICULTÉS

RELATIVES

AUX ANCIENS SCULPTEURS

CALLIMAQUE, CLÉOMÈNE, BUPALUS, CALAMIS, ETC.

Tout ce qui concerne ces célèbres artistes a été si bien traité par Winckelmann et ses savants commentateurs, MM. Meyer et Schulze, par MM. Sillig et Thiersch, et par d'autres philologues et antiquaires d'une grande distinction, qu'il paraîtrait superflu de revenir sur des sujets si rebattus et si bien discutés. Ayant donc terminé le catalogue des artistes de l'antiquité jusqu'au VIe siècle de notre ère, qui doit faire partie de mon *Manuel de l'histoire de l'art chez les anciens*, en 4 vol., dont trois paraîtront sous peu, et dont ce qui va suivre est un extrait, je voulais m'en tenir à ce que j'avais déjà dit dans le catalogue distribué à quelques personnes en août 1844, et dans quelques additions que j'y ai faites d'après de nouvelles publications archéologiques, et les observations de quelques savants, et surtout de mon ami M. Letronne, des conseils et de la saine critique duquel on se trouve toujours bien. Mais la nouvelle édition de la lettre de M. R. Rochette à M. Schorn (1845), et surtout la publication, en avril 1846, des *Questions de l'art*, etc. du même auteur qui, dans sa lettre, y renvoyait ses lecteurs avant qu'elles eussent paru, m'ont décidé à retarder la publication du manuel que j'annonce depuis si longtemps, mais qui enfin paraîtra bientôt. En attendant, je veux faire part aux archéologues de quelques idées que m'ont suggérées les *Questions de l'histoire de l'art*.

Entre tous les ouvrages de M. Raoul Rochette (et l'on ne connaît que trop sa fécondité, qui n'est pas toujours heureuse), il n'y en a pas qui l'emportent sur les *Questions* par une profusion d'inadvertances et de méprises qui surpasse tout ce que l'on est en droit d'attendre en ce genre, pour peu que l'on soit au courant des productions archéologiques de M. R. Rochette, et particulièrement du *Supplément au catalogue de Sillig* et *du Choix de peintures de Pompéi*. M. Le-

tronne nous a promis de nous édifier dans cette *Revue* sur les mérites du premier de ces ouvrages. Quant au second, l'excellent article du docteur H. Brunn (*Rev. arch.*, III, 118) en a signalé les défauts sous le rapport de l'érudition et de la critique. On permettra peut-être aussi à celui qui, pendant plusieurs années consécutives, et surtout lors d'un séjour de neuf mois au palais de Portici, a pu voir journellement et étudier une à une, avec toutes les facilités du monde, les mille quatre cent soixante-quinze peintures antiques qui s'y trouvaient alors, on lui permettra, dis-je, de déclarer ici qu'à l'égard des planches, l'ouvrage de M. R. R. est vraiment très-remarquable par le manque total de goût et de caractère antique dont on est parvenu à flétrir ces pauvres peintures, où l'on chercherait en vain et le dessin et l'indication du faire antique, qu'on n'y trouverait pas plus que le coloris. C'est que, et probablement M. R. R. l'a oublié s'il l'a jamais sû, il ne suffit pas, dans un texte descriptif brillanté, d'étaler, souvent à bon marché, une luxuriance d'érudition d'emprunt, il faut pour bien parler des antiquités, et surtout des peintures des villes victimes du Vésuve, et pour les reproduire avec vérité dans les planches que l'on dirige, il faut d'abord, comme mon excellent ami Mazois, avoir le sentiment fin et délicat du dessin et de la couleur des anciens, et sur ce point la réputation de M. R. Rochette n'est peut-être pas parfaitement établie; soit qu'il loue, soit qu'il blâme, on peut, en toute conscience et avec connaissance de cause, en appeler de ses jugements, et souvent les regarder comme non avenus.

Pour en revenir aux *Questions*, on dirait vraiment qu'elles ont été inspirées et écrites dans un paroxysme, une recrudescence colérique de mauvaise humeur, et sous l'influence de l'esprit de contradiction, assez souvent mauvais conseiller. C'est ce malin esprit qui a enlevé à M. R. Rochette la tranquillité et l'impartialité qui examinent froidement les faits, et jugent sainement les opinions. Ces *Questions*, en effet, sont principalement dirigées contre *l'explication de l'inscription grecque trouvée dans la statue archaïque de bronze du Musée royal* par M. Letronne, quoique au rapport des connaisseurs ce savant ait très-bien apprécié cette statue, prouvé victorieusement contre M. R. Rochette (*inde iræ*), qu'elle représente *Apollon*, qu'elle est de style archaïque d'imitation, et qu'il a parfaitement restitué et interprété l'inscription trouvée à l'intérieur de cette statue. Étant tout à fait de l'opinion de M. Letronne et sur l'ensemble et sur les détails de ce curieux monument, j'ai rendu compte avec détail de son travail dans le troisième volume de mon *Manuel*.

M. R. Rochette, selon son usage, ne veut pas démordre de son opinion sur cette statue, où il persiste à ne voir qu'un simple éphèbe, et à la manière dont il s'exprime sur l'inscription, il est aisé de reconnaître que, n'osant pas en nier ouvertement la vérité, attestée par des témoins irréfragables, il ne serait pas fâché de faire croire que cette découverte est fabuleuse. Personne assurément n'ira lui contester d'être le plus fécond et le plus disert des archéologues ; mais son ambition s'élève jusqu'à vouloir en être le premier, et cette prétention, selon nous, est un peu plus contestable. Il ne peut donc se faire à l'idée de céder un terrain sur lequel il s'arrogerait volontiers le droit de régner en maître. Ne sachant prendre son parti d'être battu à plate couture, il regimbe, et pour se donner l'air d'avoir remporté la victoire, il se lance à tout hasard et tête baissée dans les plus singulières explications. Ne soyez pas alors surpris de le voir se précipiter dans plus d'erreurs qu'il n'en avait d'abord commis, et compromettre de plus en plus une réputation qu'il travaille à faire croire inattaquable, et qui, malgré ses efforts, est depuis si longtemps percée à jour de toutes parts.

Je n'ai nullement l'envie et le talent de relever comme il le faudrait toutes ces fautes de l'hypercritique, et je m'en repose sur l'habileté et la sagacité de M. Letronne qui, plus intéressé que personne à rétablir les faits altérés, fera dans un travail spécial, prompte et bonne justice de ce fléau de l'archéologie et des archéologues. Je me bornerai donc à quelques observations qui touchent à l'histoire de l'art antique, sujet qui depuis longtemps a été pour moi l'objet d'études persévérantes.

Ces observations concernent la question, assez difficile en certains cas, de savoir si tel nom a été porté par un seul artiste ou par deux artistes différents. M. R. R. persiste à prétendre qu'il n'y en a eu qu'un seul, tels par exemple, qu'Agéladas et Agatharque, et d'autres que nous verrons (voy. *Manuel*, t. I, 2e partie, p. 945, 947) ; tandis que M. Letronne et moi nous soutenons qu'il y en a eu deux. Voici ce qui donne quelque intérêt à CETTE QUESTION.

Tout le monde connaît le passage où Pline (l. I, *Præf.*, 27, ed. Sillig) dit que les *maîtres* de l'art inscrivaient au-dessous de leurs ouvrages *faciebat* (ἐποίει), au lieu de *fecit* (ἐποίησε), indiquant par l'emploi de cet imparfait, qu'on retrouve encore, l. XXXV, s. 10 et 39, dans ἔκαεν pour ἐνέκαυσεν, qu'ils ne regardaient pas leur œuvre comme conduite à la perfection.

On a cru en général qu'en écrivant Pline s'était trompé, en nous di-

sant qu'il ne connaissait que trois artistes qui eussent signé de l'aoriste, parfait défini (ἐποίησε), *fecit*, leurs ouvrages comme n'ayant plus à y revenir. M. Letronne a le mérite d'avoir le premier cherché dans les monuments eux-mêmes la preuve que Pline était bien informé. Il fait remarquer que cet écrivain a bien pu se tromper sur les noms d'Apelle, de Polyclète, de Lysippe et de Nicias, qu'il cite, mais qu'il ne peut errer sur le témoignage de ses yeux ; et quand il dit : *Tria non amplius, ut opinor, absolute traduntur inscripta*, il est indubitable qu'il ne connaissait pas plus de trois exemples, du parfait, *tempus absolutum*, et en conséqnence que de son temps l'immense majorité des objets d'art *signés*, qu'il avait sous les yeux, devaient avoir dans leurs inscriptions l'imparfait ἐποίει, *faciebat*, au lieu de l'aoriste ἐποίησε, *fecit*.

Ce fait certain s'accorde d'ailleurs, d'après ce que m'a fait observer M. Letronne, avec le génie de la langue grecque qui, dans l'énoncé d'une action finie, n'admet que l'*aoriste* ; en sorte que l'usage de l'*imparfait* suppose une *intention particulière* et une action qui n'est pas tout à fait complète, achevée, ce que le passage de Pline explique parfaitement.

A l'appui du texte de Pline, M. Letronne fait remarquer que toutes les inscriptions antérieures à Alexandre emploient *exclusivement* l'*aoriste*, tandis que dans celles de l'époque postérieure, si l'aoriste s'y trouve encore souvent, l'*imparfait* s'y montre en plus grand nombre encore. En sorte qu'il résulte des monuments qu'une *mode* s'est réellement introduite, à une certaine époque, d'employer l'imparfait ἐποίει et ἐποίουν, au lieu de l'aoriste ἐποίησεν ou ἐποίησαν, qui auparavant était seul en usage.

Il me semble qu'il y avait tout lieu d'être frappé de tout ce qu'a de satisfaisant cette manière nouvelle de concilier un texte si remarquable avec les inscriptions des objets d'art. Bien au contraire, M. R. R., comme s'il ne pouvait pardonner à un autre d'avoir eu une idée qu'il n'avait pas eue, s'acharne à vouloir la détruire. Malheureusement pour lui, il s'y prend mal, car il commence par n'en pas comprendre le premier mot. En effet, il a bien une idée, mais elle est malencontreuse ; il oppose comme une objection capitale que les exemples de l'aoriste ἐποίησεν, après Alexandre, sont plus nombreux que ne l'a pensé M. Letronne. A chaque *aoriste* qu'il rencontre, il répète à *satiété* que cela est *contraire* à la théorie. Mais n'est-il pas évident que les exemples qu'il produit ne sont d'aucune importance, puisque M. Letronne fait remarquer expressément que cet *aoriste* est resté en

usage, concurremment avec l'imparfait? Maintenant qu'il y en ait un peu plus ou un peu moins, cela ne touche en rien à la question ; et il faut convenir qu'en ceci, M. R. R. ne se montre pas trop bon raisonneur. Ce qui serait une véritable objection, ce serait de faire voir que les exemples de l'*imparfait* sont *nombreux* avant Alexandre. En ce cas, la théorie n'aurait plus de base.

M. Letronne a été au-devant de cette objection en montrant qu'il n'y a que l'*aoriste* dans les inscriptions *anciennes*. Celles des vases, ne donnent que ΕΠΟΙΕΣΕ ; en trois exemples seulement, il y a ΕΠΟΙΕ et ΕΠΟΙΕΙ, mais les mots tronqués qui se trouvent à chaque instant sur les vases ne permettent pas de s'arrêter, en bonne critique, à ces exceptions, ΕΠΟΙΕ pouvant être pour ΕΠΟΙΕΣΕ. M. R. R. s'accroche à ces exceptions, à lui permis; il ne convaincra personne.

Dans les inscriptions statuaires, M. Letronne soutient qu'il n'y a point l'*imparfait*, et que si ce temps se trouve après des noms d'artistes *anciens*, c'est que les inscriptions ont été *mises après coup*, ou bien qu'elles appartiennent à des artistes de même nom, mais plus récents.

D'après tout ce qui précède, il me semble donc que je dois apporter ici quelque modification à ce que, dans mon *Manuel*, j'ai exprimé peut-être d'une manière trop absolue sur l'emploi de l'*aoriste* et de l'imparfait. Je dirai donc que l'*aoriste* ayant longtemps continué à être en usage, il ne peut pas servir, sans le secours de l'orthographe, de la forme des lettres et du style des ouvrages, à en déterminer l'époque d'une manière approximative ; mais que, d'un autre côté, l'imparfait, si on ne prouve pas d'une manière positive par le style et l'inscription du monument qu'il est d'une grande antiquité, doit contribuer à démontrer ou à faire fortement soupçonner qu'il n'est pas antérieur au IVe siècle avant notre ère.

Je crois donc, pour ma part, que mon ami M. Letronne a raison sur tous les points, et que les distinctions qu'il établit sont fondées sur une saine critique. Je vais le prouver en reprenant quelques-uns de ces noms, et en défendant contre M. R. R. ce que j'en ai dit moi-même. Il m'en coûtera de relever d'énormes fautes ; mais d'après la manière dont M. R. R. s'est plus d'une fois exprimé sur mon travail, je ne lui dois que la stricte justice. J'espère ne pas y manquer dans ce que je vais dire.

Callimaque. On a beaucoup parlé d'un bas-relief d'ancien style, ou peut-être qui n'en est qu'une imitation, et attribué par une inscription ainsi conçue : ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΣ ΕΓΟΙΕΙ, à Callimaque, architecte, sculpteur et même peintre; sur l'époque duquel flotte encore beaucoup d'incertitude. Les assertions formelles et solennelles de M. R. R., dans les *Questions de l'art*, p. 77, sont encore loin d'être parvenues à dissiper les doutes, et il ne *réussit pas* à prouver que le bas-relief soit de Callimaque, et encore moins, que l'inscription remonte à son temps. La question débattue depuis longtemps (depuis Winckelmann) n'a pas avancé d'un pas et ne sert à rien à M. R. R., en faveur de l'aoriste ἐποίει et de ses vicissitudes. Si nous interrogeons Winckelmann, assez bon juge en cette matière et qu'on n'accusera pas d'être *superficiel* dans l'histoire de l'art, il nous répondra, l. VIII, c. 1, que cette inscription lui paraît très-suspecte et pourrait bien avoir été copiée anciennement de quelque autre, et mise sur un bas-relief qu'on voulait faire passer pour être de Callimaque : l'on sait que les anciens ne se faisaient pas scrupule de ces petites fraudes archéologiques, et leurs écrivains nous en sont garants. En supposant que ce bas-relief, de style archaïque, fût de Callimaque, l'écriture de l'inscription ne serait pas du même temps, et ce devrait être ΚΑΛΙΜΑΚΗΟΣ ou ΚΑΛΙΜΑΧΟΣ si on admet que le Χ au lieu de ΚΗ, fut employé à une époque plus reculée que ne le pensait Winckelmann. En outre, l'historien de l'art ajouterait encore, que ce bas-relief du Capitole lui paraissait d'un style plus ancien que ne devait être Callimaque, qui n'a pas précédé Phidias, et qui d'après l'invention du chapiteau corinthien, qu'on lui attribue ainsi que celle du trépan, doit, d'après l'observation de Winckelmann confirmée par M. Sillig, avoir fleuri entre Phidias (83e ol.) et la 96e olymp., époque à laquelle Scopas orna de colonnes corinthiennes le temple de Minerve à Tégée. Aussi Winckelmann est-il loin de s'accorder avec ceux qui, sans aucun motif concluant, placent Callimaque dans la 60e olymp. Mais voici, ce me semble, une assertion assez remarquable de M. R. R., dans la note 2 de la p. 77 de ses *Questions de l'art*. Après avoir repoussé une objection paléographique de Winckelmann, notre savant et quelque peu téméraire antiquaire, ajoute en propres termes : « *Sans compter que Winckelmann plaçait Callimaque* « *dans la LXe olympiade, opinion qui ne repose sur aucun témoi-* « *gnage.* » Mais vraiment on ne sait où l'on en est en lisant de pareilles affirmations et en voyant dénaturer d'une telle manière les

expressions, les opinions d'un auteur que l'on a sous les yeux, et d'un auteur tel que Winckelmann. Ce sont de ces choses, de ces délits littéraires, archéologiques et tout ce que l'on voudra, qu'avec toute l'indulgence du monde on ne saurait laisser passer inaperçus, et qu'on est en conscience obligé de stigmatiser comme ils le méritent. Il est fâcheux qu'un philologue tel que se croit M. R. R., qui a toutes les langues à son service, se soit servi de quelque méchante traduction de Winckelmann, en je ne sais quelle langue, au lieu d'avoir tout simplement recours au texte allemand qui est très-facile et que M. R. R. aurait probablement compris sans peine. Il m'est bien force de me livrer à ces conjectures, car je ne saurais me persuader que dans l'intérêt de sa cause, M. R. R. ait eu la coupable pensée d'altérer les paroles de Winckelmann, et de lui faire dire absolument le contraire de ce qu'il exprime si clairement, pour tout écolier qui lit tant soit peu l'allemand. Voici le passage de l'auteur de l'*Histoire de l'Art*, l. VIII, c. 1, p. 221 du t. V de l'excellente éd. allem. de MM. Henri Meyer et Jean Schulze, savants commentateurs de Winckelmann, Dresde, 1812. Le passage étant très-court, je me permettrai de le citer textuellement, le voici : *Callimachus aber kann nicht vor dem Phidias gelebet haben, und die ihn in die sechzigste Olympias setzen, haben nicht den mindesten Grund, und irren grœblich;* ce qui signifie : *mais Callimaque ne peut pas avoir vécu avant Phidias, et ceux qui le placent dans la LXe olympiade n'ont pas le moindre fondement et se trompent grossièrement.* — Ceci me semble assez clair et ne ressemble guère à ce qu'avance avec tant d'assurance M. R. R. On pourra juger de l'exactitude de nos traductions. D'après cet exemple, acceptez de confiance et sans examen, les inscriptions lues par M. R. R., de ses *propres yeux*, et *copiées de sa propre main*, comme il nous l'assure sans cesse, et les citations en langues étrangères, dont il aime assez à faire parade, cela fait effet, et voyez si, en toute justice, on ne peut pas trouver qu'il juge avec peu d'équité et pas mal d'outrecuidance, ce qu'il lit, ce qu'il voit et ce qu'il transcrit avec beaucoup de légèreté. L'auteur de l'*Histoire de l'Art* semble donc abandonner l'idée que le bas-relief puisse être de Callimaque. Ce bas-relief a été d'ailleurs trouvé à Horta, ville des Étrusques, que l'on sait avoir très-longtemps employé pour leurs ouvrages un style très-ancien, pour ainsi dire consacré pour les sujets religieux, et qui avait avec le style hiératique ou sacré des Grecs une telle analogie que des sculptures étrusques pouvaient aisément passer pour être de l'ancien style grec. Alors on ne pourrait assigner

aucune époque à ce bas-relief, s'il y a lieu de le croire produit par quelque artiste étrusque, et l'on a pu, à une époque quelconque avant notre ère, ou depuis, y graver une inscription grecque, avec l'aoriste ἐποίει, pour le faire croire d'un ciseau grec. Winckelmann, p. 145, est d'autant plus porté à regarder cette inscription comme une fraude antique, assez maladroite, que le nom n'est pas gravé, mais qu'il est simplement gratté. L'auteur de l'*Histoire de l'Art*, l. VII, p. 144, n'est d'ailleurs pas persuadé qu'il n'y ait eu qu'un Callimaque. M. Sillig, partageant aussi cette idée, en admet un à qui on devait le chapiteau corinthien et le trépan, et un autre, qui serait le sculpteur du bas-relief du Capitole, et je l'ai suivi, je crois, avec raison, dans ma *Liste des Artistes*, où je donne deux Callimaque. Celui dont parle Pline et qui n'était jamais content de son travail, n'aurait certainement pas été flatté qu'on lui eût attribué le bas-relief du Capitole, exécuté, selon Winckelmann, grossièrement, sans aucun soin, et si loin de sa manière. Il est vrai que, p. 77 de ses *Questions*, M. R. R. affirme que ce qui distingue ce bas-relief et témoigne qu'il est bien du Callimaque auquel on reprochait son excès de recherche, c'est le *fini précieux* de cette sculpture. Voilà deux savants antiquaires en pleine opposition, Winckelmann et M. R. R.; l'on doit être fort embarrassé. Mais je ne sais pourquoi, quand il s'agit de sentiment de l'art et de connaissance de sa partie technique, j'incline plutôt vers l'auteur de l'*Histoire de l'Art* que vers celui des *Questions* et de la *Lettre à M. Schorn*.

Dans leur classement des bas-reliefs grecs de l'ancien style, les commentateurs de Winckelmann (t. V, p. 526, 529, note 850), ne placent le bas-relief de Callimaque qu'au septième rang, et, d'après leurs observations, ils en trouvent le style beaucoup moins ancien que celui des autres monuments qu'ils placent en première ligne, selon l'ordre de leur plus ou moins d'antiquité présumée. Ils y trouvent, avec raison, plus de justesse et d'élévation dans les proportions des figures, et plus de correction de dessin que n'en offrent d'autres bas-reliefs hiératiques. Il y a moins de roideur dans les attitudes et les mouvements, moins de simplicité dans le jet des draperies. Il me semblerait aussi qu'il y a plus de rondeur dans les bords angulaires étagés des chutes de plis moins plats que dans les bas-reliefs qui peuvent passer pour être de style sacré. Alors ce pourrait bien n'être que de l'hiératique d'imitation du genre de plusieurs de ceux qui sont reconnus pour tels.

Quant à M. R. R. (p. 77 de ses *Questions*), il met ce bas-relief au

nombre des œuvres originales de l'art archaïque grec, et c'est, dit-il, le sentiment général des antiquaires ; ce qui n'est nullement prouvé. Les commentateurs de Winckelmann (p. 536, note 865), moins décidés, se contentent d'avoir indiqué la place que, d'après leurs idées, le bas-relief de Callimaque doit occuper dans la série des bas-reliefs d'ancien style, et ils laissent à fixer, d'après les arguments assez graves contre l'authenticité de l'inscription, si ce bas-relief peut être ou ne pas être de Callimaque. Ceci ne ressemble guère à ce qu'avance, p. 76, note 4, M. R. R., qui dit que la plupart des idées de Winckelmann ont été réfutées par ses commentateurs eux-mêmes, et ne sont plus aujourd'hui soutenues par personne.

Le savant interprète italien de Winckelmann, l'antiquaire Carlo Fea, n'est de même pas éloigné de regarder ce bas-relief comme une imitation ancienne du style hiératique, exécutée librement, et il penserait que l'ΕΓΟΙΕΙ de l'inscription indiquerait qu'elle est d'un temps bien postérieur au style véritablement archaïque.

M. R. R., p. 77, dit que C. O. Müller range le bas-relief Capitolin au nombre des œuvres originales de l'art grec archaïque. C'est ce que nous allons voir.

C. O. Müller, p. 76, § 96 de son *Manuel d'archéologie*, place, au N° 21, l'avant-dernier de sa liste des ouvrages réputés archaïques, le bas-relief attribué à Callimaque, ce qui pourrait en quelque sorte indiquer que c'est celui auquel il croit le moins, et dans le petit préambule du N° 11, il fait observer avec beaucoup de justesse, ce me semble, qu'il y a très-peu de ces bas-reliefs qui puissent, d'une manière certaine, s'attribuer au temps dont ils présentent à peu près et comme fortuitement le style. D'ailleurs, ce que je n'avais pas remarqué, et ce qui a échappé à M. R. R., c'est que, p. 75, au N° 19, dans la courte note dont Müller fait précéder les trois bas-reliefs qu'il donne, et dont celui de Callimaque fait partie, il les met dans la classe de ceux qui peuvent surtout servir à indiquer de la manière la plus sensible le passage de l'ancien style au style perfectionné de la période qui le suivit. Ainsi, malgré l'allégation de M. R. R., Müller ne place pas le prétendu bas-relief de Callimaque au nombre des œuvres originales de l'art grec archaïque. Du reste, dans le peu d'endroits où il cite ce sculpteur en quelques mots, excepté § 94, 21, il ne parle ni de Callimaque, ni du bas-relief, ni de l'inscription, ce qui indiquerait qu'il n'y attachait que peu d'importance, et qu'il n'était pas persuadé de leur authenticité. Au reste, ces classifications de monuments archaïques ne peuvent jamais être très-rigoureuses.

Nous n'avons que si peu de monuments archaïques véritables, si même nous en avons, puisque l'on n'en compte que sept avant celui de Callimaque, assez douteux, qu'il n'est guère possible d'établir des comparaisons qui permissent de fixer des époques et des rangs d'ancienneté. C'est d'autant plus difficile que toujours ce caractère dut dépendre des diverses écoles qui firent plus ou moins de progrès, ou qui restèrent plus ou moins attachées à l'ancien style, devenu comme sacré, et que la religion voulut conserver pour ses simulacres; c'est ce qui s'est vu en Grèce et même dans nos écoles modernes Lorsqu'au temps des imitations on a reproduit de ces antiques sculptures, il a été facile à des artistes de talent de pousser l'exactitude de l'imitation au point de faire illusion et de tromper les adorateurs de ces simulacres vénérés. Si l'on reconnaissait la fraude, c'était à plus de perfection dans le travail, et parce que souvent, sans y penser, les copistes y mettaient moins de naïveté, et montraient, malgré eux, plus qu'ils ne l'auraient dû, leur habileté, et qu'ils en savaient plus que les auteurs de leurs modèles.

D'après toutes ces considérations, il me semble que, sans trop de hardiesse, on est en droit d'affirmer que ce bas-relief non-seulement ne peut pas être de Callimaque qui, à l'époque à laquelle on peut le placer, époque nécessairement postérieure à Phidias, ne devait pas travailler dans ce style, mais que ce n'est peut-être qu'un bas-relief ou étrusque ou imité, on ne sait en quel temps et par qui, du style archaïque grec. Ajoutez que l'inscription, dont les lettres ne dénotent pas une grande antiquité, a pu être faite à bien des époques depuis le IVe siècle avant notre ère. N'offrant pas une date positive, elle ne saurait servir, comme le voudrait M. R. R., de témoin irréfragable, dans la question du plus ou moins d'antiquité de l'emploi de l'aoriste.

Cléomène, fils d'Apollodore, sc., p. 77. — On a depuis longtemps prétendu avoir lu sur la base de la Vénus de Médicis ΚΛΕΟΜΕΝΗΣ ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ ΕΠΩΕΣΕΝ. — M. R. R., *Questions*, etc., p. 78, assure, probablement après un examen scrupuleux, que la leçon ΕΠΩΗΣΕ, donnée et regardée avec raison comme barbare et monstrueuse par Visconti, *Op. var.*, t. III, p. 13 et suiv., et soutenue, défendue même par quelques antiquaires, n'a jamais existé sur le marbre, non plus que celle d'ΕΠΟΙΕΙ, qu'on y a attribuée. Mais cependant un beau bronze de la statue de Médicis, coulé par

les Keller, au XVIIe siècle, avant que cette statue fût, selon Visconti, p. 18, transportée à Florence, porte ΕΠΟΙΕΙ, de même que l'inscription de cette statue reproduite dans le recueil de de Rossi, pl. 27, et sur un beau plâtre exposé à Paris, on lisait ΕΠΟΕΣΕΥ. Ainsi cette inscription que Gori et le savant et judicieux Lanzi ont toujours regardée comme aprocryphe, a excité bien des doutes, et ces doutes ne sont pas encore tout à fait levés. Elle a pu et a dû souffrir des réparations qu'a subies la statue, brisée en plusieurs morceaux et restaurée, comme le témoigne Richardson, *Histoire de la Peint.*, à différentes époques. M. Giraud, habile sculpteur auquel on doit le fond des idées exposées dans l'ouvrage sur la statuaire de M. Emeric David, et avec lequel j'étais très lié, m'a souvent dit qu'il regretterait toujours de ne pouvoir montrer, dans sa riche collection de plâtres, que j'avais espéré faire acquérir par le Musée Royal, un plâtre de la Vénus qu'il avait perdu dans le transport de l'Italie à Paris, et qui offrait la statue d'une manière très-différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Malheureusement cet artiste ne s'était pas occupé de l'inscription, qui demanderait peut-être encore sur le marbre des recherches plus minutieuses que celles dont elle a été l'objet et qu'indique très-bien Visconti, p. 16. Il s'agirait de voir si le morceau de la plinthe sur lequel elle se trouve et qui a été encastré, est le même que celui du reste de la plinthe, et si, dans les avaries qu'a éprouvées la statue, il a pu en être détaché et y avoir été replacé. On examinerait ensuite si les altérations dues à des mains modernes n'ont pas pu changer en ΕΠΟΗΣΕΝ, qu'a vu M. R. R., l'ΕΠΟΙΕΙ que donnent au XVIIe siècle le bronze de Keller, et, depuis, le recueil de de Rossi, leçon que sans l'adopter n'a pas rejetée Visconti, p. 18, et qui est admise par M. Letronne.

Mais dans le peu de paroles de M. R. R., que d'erreurs et de fausses citations, qu'on dirait vraiment faites à plaisir pour mystifier ses lecteurs ! C'est à ne pas croire ce que l'on a sous les yeux. D'abord Visconti ne donne pas ΕΠΩΗΣΕΝ, mais ΕΠΩΕΣΕΝ. M. R. R. affirme, p. 79, que l'on a lu ΕΠΩΗΣΕΝ « contre la foi du monu-« nument même, qui porte, en caractères parfaitement distincts, « ΕΠΟΗΣΕ et non ΕΠΩΗΣΕ, leçon qui n'a jamais existé sur le « marbre, non plus que celle d'ΕΠΟΙΕΙ que Visconti avait cru y voir « et que M. Letronne a admise sur sa liste. » M. R. R. ne se rappelle pas que, p. 255 de sa *Lettre à M. Schorn*, il dit positivement que « la « leçon primitive était ΕΠΟΙΕΙ. L'inscription antique, intacte comme « la plinthe elle-même, ajoute-t-il, offre réellement ΕΠΟΕΣΕΝ,

« ainsi que *je m'en suis assuré par mes propres yeux* (ceci est par « trop fort), et je m'en rapporte sur ce point au témoignage de tous « ceux qui pourront examiner la plinthe de la Vénus de Médicis, « dans la tribune de la galerie de Florence. » Voilà donc bien établi que M. R. R. a de *ses propres yeux* vu, je dis vu, ce qu'on appelle vu, que la plinthe de la Vénus porte ΕΓΟΕΣΕΝ, et pas autre chose. Malheureusement je n'ai pu retourner à Florence vérifier l'assertion de M. R. R. et la justesse de son coup d'œil, et j'ai été forcé de me contenter d'aller au moulage du Musée Royal du Louvre, petite excursion facile que je recommande aux *propres yeux* de M. R. R. Qu'il ait soin d'examiner la plinthe d'un plâtre de la Vénus; il y découvrira déjà quelque chose, ce n'est pas encore assez. M. Jacquet, chef du moulage, et qui est la complaisance même, lui dira que ce plâtre n'est qu'un surmoulage, mais qu'il a l'ancien moule fait sur la Vénus même lorsqu'elle était à Paris, et que l'inscription doit y être beaucoup plus nette. Alors il ne manquera pas de proposer à M. R. R. de prendre une empreinte, comme il l'a fait pour moi. M. R. R. dans ce cas, pourra voir de ses *propres yeux,* et sans doute à son grand étonnement, le plus bel Ω qu'ils aient jamais vu, étalant des deux côtés ses longs crochets, et le nom ΕΓΩΕΣΕΝ, et non son ΕΓΟΕΣΕ, aussi net que s'il eût été imprimé par les Didot. Il me paraîtrait donc assez prouvé que cette inscription qui, selon M. R. R., *n'a jamais existé* sur le marbre, y existait lors du séjour de la Vénus au Louvre, et qu'elle était avec son bel Ω, tel que l'a donné Visconti. A la différence près de forme de quelques lettres, la voici : ΚΛΕΟΜΕΝΗΣ ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ ΑΘΗΝΑΙΟΣ ΕΠΩΕΣΕΝ. Voyez avec Visconti et tout le monde, le bel ΕΓΩΕΣΕΝ que les *propres yeux* de M. R. R. ont changé en ΕΓΟΕΣΕΝ. Il se pourrait cependant, ce qui serait assez singulier, que depuis le temps où la Vénus était à Paris, on ait métamorphosé à Florence l'ΕΓΩΕΣΕΝ en l'ΕΓΟΕΣΕΝ de M. R. R.; mais alors il doit y avoir sur le marbre de fortes traces de cette altération; car les crochets de l'*oméga* de l'inscription que nous avons sont très-prononcés et très-profonds. Au reste, il me semble assez démontré que M. R. R. ne devait pas se permettre d'affirmer avec quelque peu de jactance que le mot ΕΓΩΗΣΕΝ (*lisez* ΕΓΩΕΣΕΝ) n'avait jamais existé sur le marbre; et il en jurait sur *ses propres yeux* qui, si on l'en croyait, seraient toujours infaillibles, et l'on voit que l'on peut appeler de la manière dont ils ont lu et l'inscription, et Visconti, et ces infidèles amis ont induit en erreur leur propriétaire de qui je suis loin de soupçonner la bonne foi,

mais qui aurait bien quelque raison d'être mécontent de leurs services et de n'y avoir plus autant de confiance. Cette petite affaire de l'Ω, *oméga*, de Cléomène m'en rappelle une autre sur le même sujet. Autrefois mon ami Millingen, si savant antiquaire et si excellent homme, voulait absolument voir un *omicron*, O, dans le nom d'Agamemnon, d'un assez célèbre bas-relief du Musée royal, n° 408. Ayant la vue très-faible, et y regardant de très-près, j'avais toujours vu un *oméga*, Ω, et je le soutenais fort et ferme. Millingen ne démordait pas de son *omicron*. J'eus recours alors au moulage et je montrai en triomphe les beaux crochets de mon Ω à Millingen, qui ne put résister à l'évidence, et comme il avait autant de bonne foi que de science, il renonça, quoiqu'à regret, à son *omicron* et proclama mon *oméga*, très-fier de ce succès.

Comte DE CLARAC.

(La suite et fin au prochain numéro.)

LETTRE A M. AMÉDÉE JAUBERT,

PAIR DE FRANCE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS (1),

SUR

LA DÉCOUVERTE D'UNE MOSAIQUE, A OUDNAH (UTHINA ZEUGITANÆ).

Tunis, le 16 avril 1845.

MONSIEUR,

A six lieues environ de Tunis, non loin de l'ancien aqueduc de Carthage que l'on aperçoit, à droite, coupant une partie de la plaine sur une étendue d'environ quatre milles, à deux lieues environ de la *Medjerdah* qui coule silencieusement dans le même lit que celui du fleuve *Bagradas*, connu dans l'histoire par le combat que livra sur ses bords, le consul M. Atilius Régulus à un serpent monstre qui avait jeté la terreur dans les rangs des légions romaines, subsistent encore aujourd'hui des ruines remarquables qui attestent l'existence d'une ancienne et grande ville, et dont peu de voyageurs se sont occupés, sans même en excepter le docteur Shaw, qui, d'ailleurs, est généralement exact et précis dans la partie de son précieux ouvrage qui traite de la régence de Tunis. Je veux parler ici des ruines de *Oudnah* l'ancienne *Uthina* dont il est question dans Pline et dans Ptolémée.

Morcelli, dans son *Africa Sacra*, nous apprend que Uthina, place de la province proconsulaire, était située près du fleuve *Bagradas*. *Oppidum provinciæ proconsularis fuit Uthina quæ ad Bagradam fluvium sita*. En effet, *Oudnah* n'est pas bien éloignée de ce fleuve, et d'ailleurs, la parfaite ressemblance qui existe entre le nom arabe de *Oudnah*, et celui romain de Uthina, à quelques légères altérations près dans la prononciation, ne permet pas le doute sur ce point.

Peut-être pourrait-on chercher plus haut l'origine de cette ville. — Polybe nous apprend que A. Atilius Régulus, envoyé en Afrique par le sénat romain conjointement avec L. Malius, lors de la pre-

(1) M. Jules Mohl, membre de l'Institut, a bien voulu, au nom de la commission du *Journal asiatique*, nous transmettre le travail de M. Rousseau, dont le sujet convient à la spécialité de notre recueil et s'éloigne des études philologiques de la savante société. (*Note de l'éditeur.*)

mière guerre punique, après avoir enlevé aux Carthaginois plusieurs chateaux forts, entreprit le siége de Adi ou Adis, une des places les plus considérables du pays; assez peu éloignée de Tunete, aujourd'hui Tunis, et dont il ne tarda pas également à s'emparer. Adi ou Adis est un mot évidemment carthaginois qui doit avoir son étymologie dans l'hébreu; en effet, le mot עדה Ade (élévation), dont l'usage et le langage ont pu faire Adi ou Adis, pourrait aisément s'appliquer à la ville de Oudnah, bâtie sur le revers d'une colline, formant l'horizon d'une assez vaste plaine, et qui, par la nature même de sa position, semblerait justifier le sens primitif du nom qu'elle portait. — Peut-être aussi que les Romains venant à s'emparer de cette ville, et lisant ce mot de droite à gauche, en le prononçant, par conséquent, *Edà*, en ont-ils fait *Edna* ou *Uthina*. Cette opinion paraît assez vraisemblable, en observant que le ע se prononçait, comme il se prononce maintenant encore, *na* ou *gna*.—La configuration du sol actuel de Oudnah, se rapproche d'ailleurs assez exactement du tableau que nous fait Jean Freinsheim, dans son supplément de l'histoire romaine de Tite-Live, de la ville de Adi ou Adis, lorsqu'il nous raconte le siége de cette place, fait par les troupes de Régulus.

Oudnah ou Uthina, d'après Morcelli, avait un évêque, dès le temps de Tertullien; celui-ci, déjà sectateur de Montan, écrivait sur la monogamie indigne de cet évêque : « Comme votre évêque de Uthina, dit-il, en accusant les catholiques, qui n'a pas craint la scantinia : *Sicut ille vester Utinensis nec scantiniam timent.* (La scantinia était une loi faite contre le relâchement des mœurs porté à un certain degré).

Les évêques de Uthina connus, sont :

Félix. Il assista et donna son avis au troisième concile que tint saint Cyprien, touchant le baptême, l'an 255.

Lampadius. Il assista avec Cécilius au concile d'Arles qui se tint au sujet des donatistes, l'an 314.

Isaac. Il assista à la conférence qui se tint à Carthage, au sujet des donatistes, l'an 411.

Felissime. Il est contemporain, dans l'épiscopat, de Boniface, évêque de Carthage, l'an 533.

C'est à Oudnah même qu'un heureux hasard m'a fait découvrir une mosaïque de la plus belle exécution, et dont les parties importantes sont parfaitement conservées; le dessin ci-joint (voy. pl. 50), donne une juste idée de ce précieux reste d'antiquité.

Cette mosaïque, qui couvre le fond et les parois d'un bassin, et que je suis parvenu, non sans d'énormes difficultés, à enlever et à transporter à Tunis, était déjà assez endommagée dans la partie supérieure des parois. C'est ainsi, par exemple, que la tête de Neptune et celle des deux femmes couchées sur des monstres marins, avaient entièrement disparu. D'autres parties supérieures des parois avaient également beaucoup souffert. Ces fâcheuses dégradations se trouvent marquées sur le dessin ci-joint par une teinte brune.

Après avoir fait faire tout autour de la mosaïque des excavations, afin d'en faciliter l'enlèvement, j'ai dû, pour la commodité du transport, faire scier en plusieurs morceaux les parois qui, une fois détachées de la base, m'ont donné plus de possibilité d'enlever, sans craindre de la trop endommager, la mosaïque du fond. Cette dernière, quoique fort intéressante, à son tour, est d'un travail un peu plus grossier que celui des parois.

Malgré tous les soins minutieux que j'ai apportés à leur conservation, les deux trirèmes antiques qui figurent aux deux extrémités du bassin, n'ont pu être sauvées ; l'humidité du sol s'étant infiltrée entre les petites pierres de la mosaïque, avait altéré la solidité du ciment qui les retenait, et le premier coup de pioche qui a été donné, quoique avec précaution, par derrière, pour enlever la terre, a fait tomber en mille morceaux ces deux fragments qui sont très-regrettables, tant par l'intérêt du sujet, que par la délicatesse et le fini du travail.

Les parties des parois rentrantes à droite et à gauche de l'hémicycle, et dont la mosaïque n'a pu figurer dans le dessin, représentent : celle de droite, un petit génie ailé assis sur un dauphin et tenant d'une main une lyre, celle de gauche, un génie, ailé également, debout sur un dauphin et tenant de la main un trident. — C'est le haut du trident de ce dernier personnage, qui, seul dépassait le sol, et que tout d'abord j'ai pris pour une lettre punique, qui m'a fait découvrir la mosaïque entière. Au moyen d'un petit marteau que j'avais sur moi, j'ai creusé quelque peu la terre, et j'aperçus bientôt la hampe du trident, puis la tête, puis tout le corps du petit personnage. Je recouvris aussitôt mon heureuse trouvaille pour la dérober à des yeux rivaux, et je me promis de revenir bientôt à Oudnah pour faire exécuter, sur ce point, quelques fouilles en grand. En effet, peu de jours après, toute la mosaïque était à découvert, et le lendemain je la faisais transporter, dans des caisses, à Tunis.

Derrière la paroi de gauche j'ai découvert, en faisant faire des excavations pour l'enlèvement du morceau, un conduit en plomb, de

douze centimètres de diamètre, et qui, passant sous la mosaïque, allait aboutir à la citerne dont l'entrée se voit sur le premier plan, et dans laquelle je suis descendu; cette citerne qui a cinq mètres de longueur sur trois et demi de large et six environ de hauteur, n'offre rien de remarquable. Elle est semblable à toutes celles que l'on voit, presque à chaque pas, à Oudnah comme à Utique et à Carthage.

La partie des parois du bassin qui devait faire face à celle représentant tous les personnages, n'existait plus qu'à vingt centimètres environ d'élévation. J'ai examiné avec soin si elle n'avait point été, à son tour, recouverte de mosaïque, mais à mon grand regret il ne s'en est point trouvé de traces.

Une autre mosaïque, d'un travail infiniment plus grossier, et représentant un damier noir et blanc, s'étendait, sur un plan incliné, dans la proportion de la longueur du bassin, dans la direction nord-est.

Sur le côté gauche est un morceau de colonne de quarante-sept centimètres de diamètre qui paraît avoir roulé jusque-là par le seul fait du hasard.

Cette mosaïque, qui était à un mètre environ sous terre, était placée sur le revers nord-nord-est de la colline sur laquelle s'élèvent les restes de l'ancienne acropole de Uthina. Elle semble par sa nature et par le fini de son travail, avoir fait partie de l'habitation de quelque riche particulier.

Telles sont, Monsieur, les observations que j'ai pu faire lorsque je découvris cette mosaïque. Il me reste encore à vous dire quelques mots des ruines en général de Oudnah, les plus belles que j'aie vues jusqu'à présent aux environs de Tunis, et, incontestablement, infiniment plus intéressantes sous le rapport de la conservation, que celles de Carthage et d'Utique.

Je le répète, je ne comprends pas combien peu les voyageurs se sont occupés de Oudnah. J'ai peine à m'expliquer comment ils ont omis de parler de ces citernes à l'architecture grandiose et hardie, qui ne le cèdent point en beauté à celles de Carthage; de l'amphithéâtre, dont les restes, existant encore aujourd'hui, permettent aisément au visiteur de reconnaître la place des galeries, des tribunes, des vomitoires, etc., etc.; de l'acropole si imposante par son étendue, par sa construction gigantesque, que l'on est porté à croire qu'elle a fait jadis partie d'une ville de géants! de ces chambres souterraines dont les voûtes, malgré leur quinze ou vingt siècles d'âge, supportent encore le poids incalculable des ruines qui les recouvrent; de cette pro-

digieuse quantité de débris de construction qui sont jetés çà et là sur l'emplacement d'une ville qui semble avoir eu plus de quatre milles de circonférence.

Quoi qu'il en soit du silence des voyageurs dans cette partie du Byzacium et de la Zeugitana, je ne saurais, quant à présent du moins, remplir la lacune regrettable qu'ils ont laissée, car, pour le faire, il me serait indispensable de passer une ou deux semaines au milieu de ces ruines afin de mieux les visiter et de les étudier plus en détail que je ne l'ai fait jusqu'à ce jour. Pourtant je ne puis me dispenser de vous dire quelques mots, avant de finir ma longue lettre, de l'amphithéâtre, de l'acropole et des citernes.

Le premier de ces monuments, qui est de forme ovale, est placé sur une éminence, en face de l'acropole, et séparé d'elle par un terrain plus bas et couvert également de ruines. La masse des décombres qui entoure cet amphithéâtre de tous côtés, ne m'a pas permis de prendre une mesure exacte de son étendue. Quoi qu'il en soit, j'en ai fait le tour, en tâchant d'éviter les accidents de terrain qui pouvaient causer une trop grande erreur dans mes calculs, et j'en ai estimé la circonférence à deux cent quarante pas environ. L'amphithéâtre paraît avoir été creusé par la main de l'homme; son élévation actuelle, qui peut être de soixante-dix mètres environ, arrive au niveau du sol. Il ne serait pas impossible qu'il eût servi aussi à des naumachies. Sa forme et sa profondeur, de même que celui d'Utique, peuvent autoriser cette opinion. Du reste les eaux pouvaient aisément y arriver de l'acropole, qui renfermait dans son enceinte de vastes réservoirs, dont l'existence semble justifiée par les arches encore debout d'un aqueduc, qui se terminent à la partie la plus élevée de la citadelle. Un œil exercé et bon observateur peut, sans beaucoup de difficultés, démêler, au milieu de cette quantité de ruines, la place des galeries, des siéges ou gradins rangés par étages superposés les uns aux autres, et qui, de distance en distance, se trouvaient séparés par de longs et assez étroits escaliers qui partaient de l'arène et aboutissaient à l'étage supérieur; l'on en voit encore très-bien la trace; on reconnaît aussi la place des vomitoires, les larges couloirs voûtés par derrière, les arcades qui entouraient l'amphithéâtre à sa partie supérieure actuelle, etc., etc.—Le cœur se sent attristé à la vue de ces ruines imposantes et sévères. Assis sous l'une de ces galeries voûtées, autrefois si bruyantes, si animées, maintenant si désertes, je songeais avec tristesse à ces malheureuses victimes de l'antique barbarie, qui sont venues trouver, dans cette enceinte, la mort du

martyr! Que de chrétiens ont succombé dans cette arène, en présence d'innombrables spectateurs, sous la griffe meurtrière des bêtes féroces!

La partie la plus considérable et la mieux conservée des ruines de Oudnah, est, sans contredit, l'ancienne acropolis, présentant à l'œil étonné du visiteur un style plein de sévérité et de grandeur. Cet édifice est construit sur le point le plus élevé, qui devait commander admirablement la ville, et d'où l'on découvre un panorama pittoresque et magnifique tout à la fois. Un aqueduc, dont neuf piliers d'arches sont encore debout, amenait les eaux dans d'immenses réservoirs, dont les restes sont peut-être les masses énormes de décombres qu'on voit tout auprès, ou bien qui subsistent encore intacts sous terre. C'était là un autre moyen de sûre défense contre les tentatives de révolte de la ville, puisque les citernes dont je viens de parler ne recevaient les eaux que de ces réservoirs, au moyen de canaux dont on aperçoit encore les traces. La partie nord-nord-est de l'acropolis est la moins endommagée. Les pierres de taille qui ont servi à la construction de la citadelle, ont toutes généralement un mètre et demi de long sur quatre-vingt-dix centimètres de large et de hauteur. Le ciment qui les reliait entre elles a disparu, et l'on est surpris de voir tous ces blocs immenses se tenir presqu'en l'air, comme par enchantement, en forme d'arches.

Les citernes de Oudnah sont au nombre de sept, rangées symétriquement, l'une près de l'autre, sauf la septième qui est en travers, à l'une des extrémités et sur l'étendue de la largeur des six précédentes. Elles communiquent toutes entre elles au moyen de deux hautes arches pratiquées dans les parois, en face l'une de l'autre. Elles ont trente-six pas ordinaires de longueur sur quatre et demi de largeur et douze mètres environ de hauteur. Leur conservation est parfaite et bien plus entière que celles de Carthage. Elles servent d'étables et de magasins à paille aux Arabes.

Une description de Oudnah, beaucoup plus étendue que les notes que je vous envoie aujourd'hui, et sur lesquelles j'appelle toute votre indulgence, sera l'objet d'un petit Mémoire que je me propose d'avoir l'honneur d'adresser sous peu à la société asiatique.

ALPH. ROUSSEAU,
Drogman chancelier du consulat de France,
membre de la société asiatique.

UNE AMULETTE DE JULES CÉSAR.

Je venais d'achever la lecture du Mémoire de M. Letronne sur la *Croix ansée égyptienne*, et l'article de M. le docteur Sichel sur *une pierre gravée, avec des recherches sur les Divalia et les Angeronalia des Romains*, articles publiés par la *Revue archéologique*, lorsque, en parcourant le cabinet d'un savant et trop modeste antiquaire, M. Denis Long, docteur en médecine, à Die, j'ai rencontré une pierre gravée qui m'a paru remarquable sous plusieurs rapports. J'ose donc en hasarder la description, parce que certains détails de cette gemme me semblent confirmer entièrement les assertions émises par les deux savants que je viens de mentionner.

Cette pierre, en jaspe rouge-brique, opaque, veiné de blanc, fut trouvée, il y a quelques années, dans une vigne, près de Saillans, l'ancienne *Darentiacca* (1), aujourd'hui chef-lieu de canton de l'ar-

(1) Plusieurs raisons me confirment dans cette opinion. Une voie romaine allait de Valence aux Alpes, se ralliant à celle de Milan à Vienne, par le mont Genèvre. Cette voie passait par Die (*civitas dea Vocontiorum*) et le Col-de-Cabre (*mons Gaura*). C'est encore aujourd'hui le tracé de la route royale n° 93; or, l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* donne de Die à *Darentiacca* XVI milles, ou 23,568

rondissement de Die (Drôme). C'est un parallélipipède, dont les angles sont abattus et qui se termine, des deux bouts, par deux cônes tronqués. Sa longueur est de 61 millimètres et sa largeur de 26; il a 18 millimètres d'épaisseur. Comme on peut le voir par la copie exacte que nous donnons ici, les deux grands côtés portent en beaux caractères, parfaitement conservés, ces mots en lettres gravées de 4 millimètres de hauteur :

MEM. ÆTERNÆ | IVL. CÆSARIS.

Toutes les autres faces sont couvertes de symboles ou d'attributs que nous aurons occasion de décrire.

On se demande, tout d'abord, quelle pouvait être la destination de ce curieux échantillon de l'art ou plutôt de la symbolique antique.

mètres. Le tracé de la route actuelle donne 25 kilomètres. Cette légère différence s'explique du reste par les déviations données récemment à la route pour en adoucir les pentes. Sans accorder plus qu'il ne faut aux étymologies, nous dirons que la place publique de Saillans s'appelle encore place *Daraise;* qu'on y voit dans un coin un débris de colonne milliaire avec cette inscription :

PIENTISSIMIS
PRINCIPIBUS
G. VAL. CONSTAN
TIO. ET. C. VAL. MAX
SIMIANO. PIO.
BENISSIMIS. GAES
ARIBVS.
M. P. XVI.

Dernièrement encore on a trouvé l'inscription suivante, placée aujourd'hui dans le jardin de M. Rey, maire :

D. N.
FL. DELMATIO.
NOB.
CAES.

Ce Dalmatius est un neveu de l'empereur Constantin. — Dans l'église, un bénitier est formé avec le fragment d'une autre colonne milliaire dont l'inscription est excessivement fruste. Ces diverses pierres, mais plus encore la position et surtout la distance indiquée par l'*Itinéraire*, confirment cette opinion, émise par M. Long, le premier, que le Saillans actuel est bien l'ancienne *Darentiacca*. Rien ne justifie l'opinion qui veut que Saillans soit le *Solonium*, auprès duquel le préteur Pontinus défit complétement les Allobroges, l'an 61 avant J. C. Ce n'est point dans la vallée de la Drôme, mais bien dans celle de l'Isère que se décida le sort de la malheureuse Allobrogie. C'est donc là qu'il faut chercher *Solonium* et les *Sollinii*, peuple allobrogique plutôt que vocontien. Hadrien de Valois, D. Martin et D. Bouquet ont eu raison de pencher pour *Sone* ou *La Sonne*, sur les bords de l'Isère. Telle me paraît être aussi l'opinion de M. le baron Chaudruc de Crazannes, qui attribue à la ville des Allobroges une médaille gauloise, portant la tête d'Apollon dieu-soleil, avec le lion solsticial et la légende SOLLOS. (V. la *Revue numismatique*, année 1844, n° 2, p. 85.)

On sait que la superstition éclectique qui régnait sous les successeurs des Antonins, se servit des pierres précieuses comme d'amulettes magiques contre les maladies et les influences démoniaques (1). Faut-il ranger la gemme en question dans la classe nombreuse de ces *Abraxas*, où les signes panthéistes accusent l'influence des croyances religieuses étrangères (2)? n'était-ce qu'une amulette de la famille Julienne? A-t-elle été apportée dans les Gaules et dans les environs de *Darentiacca* par un de ces vétérans que le dictateur et Auguste, après lui, distribuèrent dans les colonies militaires? Tout cela peut être; mais nous laissons à des personnes plus compétentes que nous le soin de prononcer là-dessus.

Nous croyons seulement une pareille gemme excessivement rare, même dans le midi : c'est, du reste, la première fois que nous l'avons rencontrée. Quant à son appartenance au culte de Jules César et à son analogie avec la pierre gravée, décrite par M. le docteur Sichel, cela nous paraît de la dernière évidence. La seule différence est celle qui pouvait exister entre une amulette et le cachet de Sepullius Macer.

Notre pierre porte en toutes lettres, sur les deux grands côtés, ces mots *memoriæ æternæ Julii Cæsaris*, à la mémoire éternelle de Jules César. Sur les deux faces étroites sont des attributs; d'un côté, les palmes de la consécration; de l'autre, le *lituus* et une étoile, *hesperus* sans doute. Or, il ne saurait y avoir le moindre doute dans ces symboles césariens; car au-dessus du mot MEM, court la comète chevelue. Les autres petites faces des cônes tronqués sont remplies, en général, par des étoiles, symboles de la filiation céleste. Trois seulement portent les signes suivants : ☾, sans doute le croissant lunaire, ♀ la croix ansée asiatique et ♂, le signe astronomique de Mars.

(1) O. Muller, *Manuel d'archéol.*, t. I, § 208, 6.

(2) A mesure que les richesses de l'Orient refluaient dans Rome et ramollissaient les esprits graves, sérieux et pratiques des Romains, les cultes étrangers faisaient irruption de leur côté et contribuaient également à précipiter la ruine de l'empire. Le *Culte d'Isis*, introduit violemment à Rome, vers l'an 700, servit à cacher de monstrueux excès de débauche. Commode et Caracalla assistèrent publiquement à ses cérémonies. Le *Culte de Mithra*, mélange des religions assyriennes et persanes, porté à la connaissance du monde romain par les pirates, avant Pompée, fut regardé comme indigène à Rome depuis Domitien, mais surtout à partir de Commode. La *Religion syrienne*, déjà aimée sous Néron, devint générale surtout depuis Septime Sévère. Ajoutez à cela la généthliologie chaldéenne, l'abus des amulettes magiques, la philosophie théurgique. O. Muller, *Manuel d'archéol.*, § 188, trad. Nicard, l. I, p. 259.

La croix ansée asiatique, le *lituus* et la comète se retrouvent dans le cachet de Sepullius. M. le docteur Sichel a parfaitement établi le rapport qui existe entre les *Divalia* ou *Angeronalia* et le culte de Venus Genitrix, mère de la race énéenne, à qui est due la fondation de Rome. Nous ne pouvons que renvoyer les lecteurs à son excellent travail. Or, on sait les prétentions de César à cette céleste descendance. Plusieurs de ses monnaies étaient destinées à rappeler cette circonstance et le culte de Vénus. Il n'est donc pas étonnant de retrouver sur une amulette, destinée à rappeler le souvenir ou la consécration du *divin Jules*, les attributs et les symboles qui étaient l'apanage du culte de Venus Genitrix.

Le premier, César lui consacra un temple; et, après l'apparition de la comète qui brilla lors des jeux publics, célébrés par Auguste en l'honneur de Venus Genitrix et de César, placé au rang des dieux, les deux cultes furent confondus en un seul. Donc, rien de plus naturel que la présence de la comète et des étoiles sur la pierre qui nous occupe, étoiles que l'on rencontre au-dessus de la tête de César, dans quelques statues du dictateur et dans les monnaies de la famille Julienne.

Le *lituus* ou bâton sacré augural, rappelle qu'il avait été revêtu de la dignité pontificale. C'est en sa qualité de grand pontife que Jules César confondit en un seul le culte de Vénus, déesse nationale et tutélaire, déguisée pour le profane vulgaire sous les noms de *Divalia* et d'*Angerona*, et le culte de Venus Genitrix.

Quant au signe ♀, on ne saurait y méconnaître la croix ansée asiatique. Une fois la filiation du divin Jules admise ou plutôt la fusion de son culte avec celui de Vénus, le symbole d'*Angerona* n'a plus rien qui doive embarrasser. Le culte de Vénus était originaire de l'Orient, où *Astaroth*, *Astarte*, n'était qu'une Vénus syriaque ou phénicienne. Ce culte y était très-répandu et a pu être apporté en Italie par la famille des Énéades qui le conservèrent religieusement. Dans notre pierre, il est vrai, la direction de la croix oblique de droite à gauche, M. le docteur Sichel fait remarquer que, dans les monnaies de l'île de Chypre, la croix est presque toujours tournée en bas. J'ignore si cette obliquité de direction variait, selon les circonstances et si le symbole changeait ainsi de signification; mais on pourrait à la rigueur supposer que la direction de la croix ansée dans notre pierre résulte de la place où elle se trouve, comme celle du signe astronomique de Mars dans le cadre correspondant, comme celle aussi de la comète, dont la crinière est horizontale, au lieu

d'être verticale, ainsi que cela se remarque ordinairement dans l'astre de César.

Le signe astronomique de Mars ♂ ne saurait être une anomalie sur une amulette de César. L'analogie est évidente entre le culte du dictateur et celui du dieu des combats, en faisant même abstraction des rapports mythologiques entre Mars et Vénus. J'avoue que je ne saisis pas aussi bien la présence du croissant lunaire. Il est vrai que je n'ai rien ici pour aider mes investigations sur ce point.

En résumé, le jaspe de M. le docteur Long me paraît être une sorte d'amulette, consacrée au souvenir du divin Jules, *divi Julii*, dont le culte et les symboles étaient confondus avec le culte et les symboles de la déesse protectrice de Rome, de Venus Genitrix. Ceci me paraît pleinement résulter des emblèmes qui décorent les différentes faces de cette pierre curieuse. Si nous ne sommes pas parvenu à en tirer tout le parti convenable, si même nous nous trompons dans notre hypothèse, que l'on n'accuse que notre inexpérience en pareille matière; mais nous tenions avant tout, d'abord à faire connaître aux amateurs de l'antiquité un petit monument, sinon unique en son espèce, du moins fort rare sans doute, et, ensuite, à corroborer par un argument de plus certaines assertions de M. le Dr. Sichel.

Le signe ♀, symbole asiatique, venu du pays où était honoré le culte de Vénus, ne saurait être confondu avec la croix ansée *égyptienne* de l'époque pharaonique. M. Letronne a fort bien fait ressortir, dans le *Mémoire* précité, les caractères distinctifs de ces deux espèces de croix. Ce savant avait remarqué que jamais, ni la croix ansée égyptienne ☥, ni le signe ♀ que M. Raoul Rochette prend pour elle, n'avaient paru sur un monument trouvé en Grèce ou en Étrurie, avant la découverte du vase de *Cœre*. De ce fait seul on est en droit de conclure, selon lui, que l'emploi de ces deux symboles n'était pas entré dans l'expression des croyances religieuses qui étaient propres à l'Étrurie ou à la Grèce, et l'on a tout lieu de croire que le monument unique où se trouve le signe ♀, a été apporté du pays où ce symbole était employé, c'est-à-dire des contrées voisines de la Phénicie ou de la Phénicie elle-même. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à la profonde sagacité de M. Letronne un petit monument romain portant le même signe, et rappelant effectivement le culte d'une divinité orientale. Nous n'osons faire un appel à son savoir pour nous expliquer les rapports des signes devant lesquels recule notre inexpérience; mais nous serions plus heureux encore

d'avoir son approbation sur cette opinion que nous nous sommes formée, à savoir que notre amulette de César prouve évidemment que le ♀ ou le ♀ n'est qu'un symbole asiatique, transmis à Rome par le culte de la Vénus syrienne, le culte de Vénus Angeronia, confondu plus tard avec le culte de Jules César.

JULES COURTET,
Sous-préfet de Die.

NOTE SUR CETTE PRÉTENDUE AMULETTE DE CÉSAR.

L'ingénieux interprète de ce petit monument, m'ayant fait l'honneur d'appeler mon attention, et de désirer mon avis sur plusieurs difficultés, M. l'éditeur de la *Revue* vient de me communiquer l'épreuve du précédent Mémoire. Je crois répondre à la confiance de l'auteur, en lui faisant connaître, sans plus tarder, l'opinion qui est résultée, pour moi, du premier coup d'œil jeté sur ce monument. Comme le temps me manque pour en donner immédiatement les preuves, je me borne à de simples *assertions*, que je justifierai dans le numéro du mois prochain.

1° L'amulette dont il s'agit, comme l'a très-bien vu M. Courtet, est tout à fait analogue au cachet, dit de *Sepullius Macer*, récemment publié par M. le docteur Sichel (*Revue*, t. II, p. 633-642, et 679-682), accompagné d'explications savantes.

2° Ces deux monuments, trouvés dans le *même* pays, se rapportent au *même* ordre d'idées, et s'expliquent l'un par l'autre.

3° Chacun d'eux est *unique* jusqu'à présent; et ils seraient tous les deux d'une très-grande importance, s'ils n'étaient pas de *fabrique moderne*.

4° Ce *fait* réduit au néant les idées, que, dans l'hypothèse de leur *antiquité*, on a émises sur leur origine et leur destination.

5° Quant aux symboles qui s'y trouvent, ils sont, en effet, tous relatifs à Jules César, et l'on en devine facilement la signification.

6° Le signe ♀ ou ♀, bien qu'analogue, pour la forme, à la croix ansée *asiatique*, n'a rien de commun avec ce symbole. C'est le signe planétaire de *Vénus*, comme l'autre, ♂, est celui de *Mars*. Or, l'emploi de ces deux signes, quoi qu'on en ait pu dire, ne s'est répandu que dans le moyen âge, avec les livres des astrologues et des alchimistes, en sorte qu'ils seraient à eux seuls un indice certain de l'époque récente des deux monuments, quand il n'y en aurait pas d'autres preuves non moins certaines, ainsi que je le ferai voir.

LETRONNE.

SUR

UN MIROIR MAGIQUE DU XVe OU XVIe SIÈCLE.

La magie a été fort en honneur depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIe siècle, et la presque universalité des hommes admettait la réalité des moyens surnaturels dont elle faisait usage. Maintenant la raison publique se refuse à y croire, et tout ce qui s'y rattache est tombé dans un complet discrédit. Je partage naturellement cette incrédulité; mais je pense qu'on a tort de mépriser l'histoire de cette science occulte et l'examen des procédés qu'elle employait. Il a dû se cacher sous ses dehors merveilleux des connaissances positives très-dignes de l'attention des esprits sérieux. A l'origine, les sciences se liaient toujours plus ou moins à la magie, car l'homme qui possédait quelques connaissances, cherchait à les mettre à profit pour dominer ses semblables, ou plus souvent encore l'ignorance et la crédulité lui faisaient prendre pour surnaturels des faits qu'il ne savait pas expliquer. Aujourd'hui le flambeau peut être porté au fond de ces sanctuaires mystérieux, de ces arcanes jadis impénétrables, et nous faire voir qu'il n'y avait pas qu'imposture et mystification dans la magie, que la plupart de ses prodiges peuvent être rapportés à des causes naturelles,

non alors devinées. C'est surtout l'antiquaire qui doit chercher à pénétrer au fond de cette question obscure qui se lie de si près à l'étude des sociétés anciennes; il trouvera parfois sous l'enveloppe d'une opération magique les éléments de la science ésotérique de l'antiquité qui nous échappe encore, et dans les mots qui se prononçaient aux enchantements, s'offriront à lui des données philologiques qui serviront à la solution de certains points d'histoire, d'ethnologie et de mythologie.

Cette conviction où je suis de l'utilité qu'il y aurait à ce que quelques personnes dirigeassent, sur l'histoire de la magie, des recherches suivies, me fait tenter d'entretenir un instant le lecteur d'un monument qui s'y rattache. L'examen des figures qu'offre ce monument, des mots qui sont inscrits sur l'une de ses faces, des propriétés qui lui étaient attribuées, sera comme la preuve de ce que je viens d'avancer. Et je serais heureux qu'imitant mon exemple et abordant la tâche avec plus d'érudition, de connaissances scientifiques que je n'en possède, des esprits éclairés entreprissent de soumettre à un examen de ce genre les faits de magie que les témoignages des auteurs de tous les âges nous ont conservés en si grand nombre. Quelques tentatives ont été faites, au reste, à cet égard, et tout dernièrement, M. Joseph Ennemoser a publié un ouvrage plein d'intérêt (1) sur cette matière. Mais ce qui touche à la partie la plus curieuse de cette science occulte, à la magie orientale et à la divination, n'a été que faiblement examiné. On a proposé des explications hasardées sans appeler à leur aide des expériences qui eussent été plus significatives que des hypothèses; on a obéi à des idées préconçues et systématiques dont le mesmérisme faisait habituellement les frais; on s'est montré tour à tour crédule ou incrédule à l'excès. En France surtout, hormis l'ouvrage de M. Eusèbe Salverte, encore bien incomplet, et dans lequel l'examen de faits mythologiques est presque toujours substitué à celui des faits historiques, nous ne possédons aucun travail véritablement critique sur ce sujet intéressant. La magie attend encore un historien. Puisque l'alchimie vient de rencontrer le sien (2), nous sommes en droit d'espérer que cette attente ne sera pas déçue; mais, quoi qu'il arrive, nous pensons, pour les motifs ci-dessus exposés, que les archéologues ne doivent jamais

(1) *Geschichte der Magie*, 2e auflage. Leipzig. 1844. Voyez aussi D. Tiedemann, *Disputatio de questione quæ fuerit artium magicarum origo*, Marpurgi, 1787, in-4.

(2) Voy. Ferd. Hoefer, *Histoire de la chimie*, t. I. Paris, 1842.

omettre de nous fournir, sur les sciences occultes, les renseignements qu'ils peuvent rencontrer. J'obéis à ce devoir en écrivant les pages suivantes :

Une personne de ma connaissance, D. Antonio Terceral, qui habite les environs de Sarragosse, me fit voir, au mois d'août 1845, dans cette dernière ville, un miroir métallique légèrement convexe d'un côté et presque plat de l'autre, d'une forme circulaire et d'environ 0m,25 de diamètre. Ce miroir se suspendait jadis à un anneau, maintenant brisé, et qui était fixé à la partie supérieure; la partie convexe était complétement lisse, et au contour se trouvait une sorte de bordure, que je pris d'abord pour une inscription arabe, mais qu'un examen plus attentif me fit reconnaîttre pour un assemblage d'arabesques, c'est-à-dire de caractères arabes défigurés, et employés uniquement comme ornement.

A la face concave ou plate postérieure est sculptée légèrement en relief une figure hideuse qui représente évidemment le diable. C'est un petit monstre à large tête surmontée d'un *apex*, et ayant une longue corne au-dessus de chaque oreille, à l'angle du frontal et des pariétaux. Au-dessous de cette image on a placé le sigle ♃; à gauche est sculpté, mais d'un relief plus léger et inégal dans la profondeur de ses lignes, un serpent enlacé. Les quatre lettres D, S, L, F, encadrent la figure diabolique. A la circonférence du miroir on lit, en outre, très-distinctement plusieurs mots; ce sont, en commençant par le haut et en allant de gauche à droite : *Muerte*, *Etam*, *Teteceme*, un mot effacé, *Zaps*. Il est probable qu'entre le mot effacé et ce dernier, on en lisait encore d'autres; mais la rouille a profondément mangé toute la partie droite du miroir, et elle a fait également disparaître la figure qui devait y être représentée.

Ce miroir se reconnaît au premier coup d'œil pour un miroir magique; la forme des caractères (mal reproduits dans un croquis pris par moi en quelques minutes) ne le fait pas, à mon avis, remonter au delà du XVe ou XVIe siècle. Mais les traditions qui se rattachent à son usage méritent d'être notées. Cet objet se trouve dans la famille de M. Terceral depuis 1626. Une petite notice, écrite de la main de D. Felix Terceral, son trisaïeul, et datée du 7 mars 1699, apprend que ce miroir a jadis été saisi sur un homme de Valladolid, accusé de magie et de sorcellerie. Voici, d'après cette notice, comment le magicien s'en servait. Il avait recouvert d'une toile la partie concave, celle où sont sculptées les figures et les inscriptions; cette toile était collée aux bords mêmes de cette face, puis, exposant la face lisse et convexe

devant un vase rempli d'eau préalablement par lui préparée, il faisait apparaître sur la surface de ce liquide magique la figure du démon qu'il évoquait. Il pratiquait la même opération dans une chambre légèrement obscure, en tournant la partie convexe sur un lieu de cette chambre, que les rayons solaires introduits par une ouverture, illuminaient d'une vive clarté. Ce fait, attesté par un grand nombre de témoins oculaires, fit condamner le sorcier par l'inquisition à une prison perpétuelle. La notice ajoute que plusieurs assuraient qu'il pouvait également montrer, à l'aide du miroir, aux yeux d'un enfant la personne sur laquelle on voulait opérer quelque maléfice; mais cette accusation plus grave ne put être suffisamment prouvée, et c'est cette circonstance qui probablement sauva le possesseur du miroir des horreurs de l'*auto-da-fé*.

M. Terceral, qui est un homme éclairé, ajoutait peu de confiance à la note de son trisaïeul, et il me dit qu'il ne voyait dans son contenu qu'une légende de famille à laquelle il ne faut pas prêter grande foi.

Néanmoins, ces faits me parurent assez curieux, ils s'accordaient d'ailleurs trop bien avec ce que j'avais lu çà et là des miroirs magiques et des anciens procédés d'enchantements, pour que je n'entreprisse pas quelques recherches à cet égard. Depuis, j'ai comparé divers témoignages que les livres fournissent, et je ne doute plus de la parfaite véracité de la note de D. Felix Terceral; ce qui y est consigné se trouvant parfaitement d'accord avec tout ce qui est rapporté des moyens de divination, à l'aide de miroirs solides ou liquides, chez des écrivains de diverses époques.

L'emploi des miroirs constellés et de la divination par l'évocation de l'image de certains personnages sur une face solide ou liquide est fort ancien. Varron, cité par saint Augustin (1), dit que ce procédé venait de la Perse. Didius Julianus, cet éphémère et superstitieux empereur qui immolait des enfants dans ses odieux sacrifices magiques, y eut recours pour connaître quelle serait l'issue du combat de son général Tullius Crispinus contre Sévère qui s'avançait à grands pas vers Rome pour le renverser : « Quæ ad speculum dicunt fieri, » dit Spartien (2) « in quo pueri, præligatis oculis, incantato vertice, res« picere dicuntur, Julianus fecit. Tuncque puer vidisse dicitur et ad« ventum Severi et Juliani decessum. » Ainsi, à cette époque, on faisait usage de ce procédé magique attribué précisément à notre magicien espagnol, et des enfants dont la tête avait passé par des enchantements

(1) *De civit. Dei*, lib. VII, c. 35.
(2) *Vit. Did. Julian*, c. VII.

lisaient l'avenir dans des miroirs magiques. Apulée (1), d'après Varron, mentionne un fait analogue : « Memini, » écrit-il, « apud Varronem « philosophum virum accuratissime doctum atque eruditum, cum « alia hujusmodi, tum hoc etiam legere : Trallibus de eventu « Mithidraci belli magica percontatione consulentibus, puerum in « aqua simulacrum Mercurii contemplantem, quæ futura erant cen- « tum versibus cecinisse. » Ce mode de divination était proprement ce que l'on nommait Ὑδρομαντεία. Pausanias (2) parle d'un miroir qu'on tenait avec une ficelle sur la surface de l'eau ; on récitait une prière, on brûlait de l'encens, alors on voyait apparaître dans le miroir la figure de la personne malade, et l'on reconnaissait si elle devait guérir ou non.

Casaubon, dans ses notes sur Spartien (3), cite un passage grec tiré d'un martyrologe, où il est raconté qu'un Italien chrétien qui hantait les jeux du cirque, et qui se voyait constamment vaincu aux courses de chars par la faction opposée à la sienne, alla trouver un moine d'une grande piété nommé Hilarion. Il lui demanda la raison de cette persistance de la mauvaise fortune. Le moine mit alors un vase plein d'eau entre les mains de l'Italien, et celui-ci y regardant vit dans le miroir de l'eau apparaître, à son grand étonnement, les chevaux et les chars du cirque, et sa faction enchaînée par des sortiléges magiques. Hilarion rendit grâce à Dieu de sa découverte et dissipa l'enchantement avec un signe de croix.

Jean le Grammairien, dans son commentaire sur les Météorologiques d'Aristote, cite aussi plusieurs exemples de divination par le miroir ; ce procédé portait le nom de Κατοπτρομαντεία ou δ'Ἐσοπτρομαντική. Potter, dans ses Antiquités grecques (4), dit que le fond du vase dans lequel on versait le liquide spéculaire s'appelait γάστρη, et que de là vint le nom de γαστρομαντεία que portait encore ce mode de divination. La lécanomantie, dont le nom tire son étymologie de λεκάνη, bassin, et μαντεία, divination, se pratiquait généralement par le moyen d'un bassin plein d'eau, du fond duquel on entendait des réponses, après y avoir jeté quelques lames d'or ou d'argent et des pierres précieuses sur lesquelles étaient gravés des caractères (5). Au moyen âge la catoptromantie était encore en usage ; on qualifiait

(1) *Apologia* ap. Oper. t. II, p. 474, Parisiis, 1688.
(2) Pausan., lib. VII, c. XXI.
(3) *Not. in Spartian.*, p. 250 (Parisiis, 1603).
(4) *Archæologia græca*, lib. II, c. XVIII.
(5) Cf. Plin. XXX, c. 2, Delrio, *Disquisition. magicar.*, lib. VII.

de *specularii* ceux qui s'y livraient (1). Jean de Salisbury (2) nous explique avec détails quelles pratiques ces charlatans mettaient en pratique : « Speculatorios vocant, » dit-il, « qui in corporibus lævigatis « et tersis, ut sunt lucidi enses, pelves, cyathi, speculorumque « diversa genera, divinantes, curiosis interrogationibus satisfaciunt, « quam (artem) et Joseph exercuisse aut potius simulasse descri- « bitur. Cum fratres argueret surripuisse sciphum in quo consueverat « augurari. » Et ailleurs le même auteur ajoute : « Gratias ago Deo « qui mihi etiam in teniori ætate adversus has maligni hostis insi- « dias beneplaciti sui scutum opposuit. Dum enim puer ut psalmos « addiscerem, sacerdoti traditus essem, qui forte speculariam ma- « gicam exercebat, contigit ut me et paulo grandiusculum puerum, « præmissis quibusdam maleficiis, pro pedibus suis, sedentes ad spe- « cularię sacrilegium applicaret, ut in unguibus sacro nescio (an) « oleo, aut chrismate delibutis, vel in exterso et lævigato corpore « pelvis, quod quærebat, nostro manifestaretur indicio. Cum itaque « prædictis nominibus, quæ ipso horrore, licet puerulus essem, « dæmonum videbantur et præmissis adjurationibus quas, Deo auc- « tore, nescio, socius meus nescio quas imagines, tenuiter tamen, « et nubilosas videre indicasset, ego quidem ad illud ita cœcus extiti, « ut nihil mihi appareret, nisi ungues aut pelvis, et cætera quæ « ante noveram. Exinde ergo ad hujusmodi inutilis judicatus sum « et quasi qui sacrilegia hæc impedirem, ne ad talia accederem, « condemnatus; et quoties rem, hanc exercere decreverant, ego « quasi totius divinationis impedimentum arcebar. »

Gervais de Tilbury dans son *Otia imperialia* (3) parle aussi de ces « magiciens : « Asserunt nigromantici, in experimentis gladii, vel « speculi, vel magnis aut circini solos oculos prævalere. »

En 1398 la faculté de théologie de Paris condamnait formellement cette pratique magique comme un fait d'idolâtrie : « Quod « conari per artes magicas dæmones in lapidibus, annulis speculis, « aut imaginibus nomine eorum consecratis vel potius execratis, « cogere et arctare, vel eos velle vivificare non sit idolatria, error (4). »

M. Orioli a signalé dans Muratori (5), deux passages où il est évidemment question de ces mêmes miroirs magiques :

(1) Ducange, *Glossarium ad scriptores med. et infim. latinit.*, v° *Specularii.*
(2) *Policratic.*, lib. I, c. 12 et 27.
(3) *Otia imperialia inter scriptores rerum brunsvicensium*, vol. I, p. 897.
(4) *Determinatio Parisiis facta per almam facultatem theologicam*, an. Domin. 1398.
(5) *Scriptor. rerum italicarum*, tom. I, col. 545, 293.

Le premier porte : « In casa soa (di Cola di Rienzo ucciso) fo tro-« vato uno specchio de acciaro moito pulito con caratteri e feure « assai in quello spirito erame lo spirito de Fiorone. »

Cet esprit de Fiorone (1) doit être le diable, et ce miroir semble avoir été tout à fait du genre de celui qui nous occupe.

Voici maintenant l'autre passage : « Sotto lo capitale (capezzale) « de lo lietto (letto) de questo vescovo (l'évêque de Vérone que « Martin della Scala fit mettre à mort) fo trovato uno spiecchio « naorato (dorato) con moite (molte) divise (strani) carattere. Nelo « lo manico era una feura. La littera dicea : Questo esse Fiorono. « Poi li fo trovato uno ciscrimuolo (scrignetto) nello quale stava « pinto uno diavolo lo quale abbraciava uno homo e uno aitro (altro) « diavolo li daeva (dava) una cortellata (coltellata) in pietto (petto) « in quello luoco (luogo) nello quale esso (vescovo) relevata (rice-« vuto) havea la feruta (ferita). »

Tous ces sujets magiques ont beaucoup d'analogie avec ceux que nous avons décrits comme étant sur le miroir de M. Terceral. Ils font voir qu'en Italie, comme en Espagne, on avait recours aux mêmes procédés, et que les *specularii* étaient répandus dans toute l'Europe; on les retrouve jusqu'en Irlande, au Ve siècle. Car on lit dans les canons du synode tenu vers 450 par saint Patrice, Auxilius et Isserninus : *Christianus qui crediderit esse lamiam in speculo quæ interpretatur striga, anathematizandus est* (2).

Au XVIe siècle, époque à laquelle la magie fut surtout en vogue, et où les superstitions astrologiques, alchimiques, chiromantiques venaient combler les vides que l'incrédulité commençait à faire dans des âmes qui avaient besoin de croyances, la catoptromantie joua un rôle important parmi les moyens surnaturels auxquels on avait recours dans la folle espérance de dévoiler un avenir incertain. L'art de fabriquer ces miroirs, ou, comme l'on disait, la spéculaire, avait été déjà poussé loin : « Il se fait des miroirs, dit Corneille Agrippa (3), où l'on peut voir seulement la forme d'un autre, mais non pas la sienne. Autres, posés en certains lieux, ne représentent rien ; transportés ailleurs, on y voit toutes choses comme aux autres. Certains ren-

(1) La fleur était souvent l'image du diable, témoin les paroles de saint Cyprien : « Ipsum malorum principem vidi diabolum... erat autem visio ejus quasi flos. Confess. sancti Cypriani. (*Oper. Oxon.* 1700), p. 200.

(2) *Act. concil.*, ed. Labbe, tom. I, col. 1791. Cf. Brand, *Observations on popular antiquities edited by* Ellis, tom. III, p. 31 et sv. (London, 1842).

(3) *De incertitudine et vanitate scientiarum*, ch. XXVI, trad. Turquet.

dent les figures renversées les pieds contre mont, et d'une seule chose en représentent plusieurs. Il s'en trouve aussi qui montrent à droite les parties dextres, à gauche les senestres, au contraire de ce que font communément tous miroirs. L'on fait des miroirs ardants et devant et derrière, et aucuns qui montreront les figures non en dedans. » Les miroirs magiques donnaient lieu à quelques-uns de ces phénomènes d'optique ; on en faisait aussi de constellés qui se liaient aux idées astrologiques, et d'autres théurgiques et divinatoires. On prétend que Catherine de Médicis possédait un miroir dans lequel elle voyait tout ce qui se passait en France et dans les contrées voisines. Elle découvrit, dit-on, par ce moyen, combien d'années les princes, ses fils avaient à régner (1). Il est vrai que l'on était alors fort libéral en fait d'accusations de magie, et tous les faits extraordinaires étaient attribués à cette science : les grands hommes étaient transformés en magiciens. Jusqu'à l'apparition du livre célèbre de Gabriel Naudé, intitulé : *Apologie pour les grands hommes accusés de magie*, on imputa à ces opérations diaboliques les conceptions du génie. Toutefois, il est constant que des esprits d'ailleurs éminents étaient alors entichés de ces folles rêveries. Raymond Lulle, Pic de la Mirandole, Cardan, Flamel, Paracelse s'en occupèrent, et prirent souvent pour ses effets des phénomènes naturels que leur empirisme leur faisait découvrir, absolument comme les alchimistes opéraient des découvertes réelles, en croyant être sur la route du grand œuvre. Pic de la Mirandole n'hésitait pas à dire qu'il suffisait de faire faire un miroir sous une constellation favorable et de donner à son corps la température convenable pour lire dans le miroir le passé, le présent et l'avenir (2). Rimuald (3) nous apprend que pour connaître l'auteur d'un vol on prenait un miroir, une fiole, une chandelle ou un moyen de réflexion quelconque. Si c'était une fiole, par exemple, on la remplissait d'eau bénite, on en approchait un bougeoir portant une bougie sainte, et on prononçait ces mots généralement en italien : *Angelo bianco, angelo santo, per la tua santità e per la mia virginità, mostrami che ha tolto tal cosa*, et on apercevait alors au fond de la fiole l'image du voleur.

C'est, ainsi qu'on le reconnaît, toujours à peu près le même procédé employé depuis l'antiquité ; au moyen âge, il avait revêtu une forme chrétienne, voilà tout, mais le *chercheur* devait toujours être

(1) *Dictionnaire critique* de Bayle, au mot *Pythagore*.
(2) Gilb. Legendre, *Traité de l'opinion*, tom. IX, p. 139.
(3) *Consilia in causis gravissimis* cons. 414, tom. IV, p. 254.

quelqu'un qui eût gardé sévèrement sa chasteté, circonstance qui permettait sans doute de mettre sur le compte de l'impureté secrète de l'expérimentateur la faillibilité certainement fréquente du moyen magique, et de sauver ainsi la réputation de l'enchanteur.

Toutefois, il est constant que l'opération réussissait souvent. Jean Fernel (1) nous dit notamment qu'il a vu paraître dans un miroir diverses figures qui exécutaient sur-le-champ tout ce qu'il leur commandait, et dont les gestes étaient si significatifs que chacun des assistants pouvait comprendre leur pantomime. On obtenait la vue de ces figures par certaines formules diaboliques dans lesquelles on prononçait des mots obscènes, et où l'on invoquait les puissances de l'air, les démons des vents et des quatre points cardinaux (2).

Cette invocation aux démons du midi, du nord, de l'orient et de l'occident, qui se retrouve dans le Grimoire du pape Honorius, démontre que ces procédés magiques remontent à une époque antérieure au christianisme. Ce sont les δαίμονες grecs, les génies astronomiques des anciens Égyptiens et des Chaldéens, les plus anciens peuples que nous savons s'être occupés de magie (3).

G. Wierus (4), dans son livre curieux, tient sur les *specularii* le même langage que tous les auteurs que nous avons cités plus haut : « Κατοπτρομαντεία, » dit-il, « ex nitidis tersisque divinat speculis, in « quibus propositarum rerum imagines effictæ, redditæve fulgent. » Et ailleurs il raconte le fait suivant : « Recenti adhuc memoria, « anno 1350, sacerdoti in crystallo thesauros Noribergæ ostenderat « dæmon. Hos quum, loco perfosso, ante urbem quæreret sacerdos « adhibito amico spectatore et jam in specu arcam vidisset, atque ad « eum cubantem, canem atrum, ingressus sacerdos in specum « rursus complente, etc. »

Enfin, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la cataptromantie demeura en vigueur, quoiqu'elle fût moins répandue, et les charlatans qui s'y

(1) *De abditis rerum causis*, lib. I, c. XI.

(2) V. Grimoire du pape Honorius avec un recueil des plus rares secrets (Rome, 1670, in-24), p. 27.

(3) La conjuration aux génies, ou démons des quatre points cardinaux, faisait partie du pentacle de Salomon. Elle se rattache à la magie cabalistique. Elle est mentionnée par Wierus et condamnée par la faculté de théologie de Paris : « Quod « unus dæmon sit rex orientis et præsertim suo merito, et alius occidentis, alius sep- « tentrionis, alius meridiei, error. » *Determinat. almæ facultat. theolog. Parisiens.* ann. 1398, p. 25. Les noms que l'on donnait à ces démons appartiennent évidemment à une langue sémitique.

(4) *Pseudomonarchia dæmonum* (ap. Opera, edit. Amstelod. 1660), l. III, c. XII, § 6, p. 135.

livraient furent reçus et crus jusqu'à la cour. On se rappelle la singulière anecdote racontée dans les Mémoires de Saint-Simon (1) d'après laquelle un diseur de bonne aventure aurait fait voir au duc d'Orléans, depuis régent de France, l'avenir dans un verre d'eau. C'était encore un enfant qui servait d'intermédiaire ; c'est une jeune fille, jeune et innocente, qui vit, au dire de Saint-Simon, si clairement tout ce qui devait avoir lieu à la mort du grand roi.

Les Orientaux ont hérité aussi de ces antiques procédés magiques, et ils s'exécutent encore aujourd'hui avec tant d'adresse et d'habitude, qu'ils ont parfois triomphé de l'incrédulité des Européens. J'ai connu diverses personnes qui avaient habité l'Égypte et l'Inde, et qui avaient fini par croire à la magie, faute de pouvoir s'expliquer les prestiges dont elles étaient témoins.

Les miroirs magiques et la cataptromantie sont encore usités dans ces deux contrées. Déjà Wierus, à la suite du passage que nous avons cité, avait consigné l'observation suivante : « ... Turcæ et « mulieres cum primis Egyptiæ.... nonnunquam ex aqua, speculo, « vitro et id genus similibus organis præsagiunt. »

M. le comte Léon de Laborde, un des rédacteurs de cette *Revue*, a raconté les expériences du magicien Achmed, dont il a été témoin avec lord Prudhoe (2). Il rapporte une anecdote qui correspond trait pour trait à tout ce que nous avons trouvé consigné dans les passages cités plus haut. Le témoignage de ce savant académicien, qui ne saurait être suspect, est du plus haut intérêt; car non-seulement M. de Laborde nous dit que, lui présent, un jeune Égyptien vit dans de l'encre épaisse versée dans la main les objets éloignés, cachés, inconnus, sur lesquels on appelait son attention; mais il affirme formellement avoir répété les mêmes expériences, après avoir acheté le secret d'Achmed et appris la recette dont celui-ci se servait pour composer les parfums qui doivent être brûlés sous le nez de l'enfant. Et grâce à la formule magique qui est assez simple, et à ces parfums qu'il jetait dans le feu, il faisait apparaître les personnages qu'il voulait. Ce n'est pas que nous croyions sérieusement à la seconde vue que procure le procédé des harvis égyptiens, il en est probablement d'elle comme de la prévision magnétique; examinée avec attention, elle résisterait difficilement à la critique; dans ces genres de divination les erreurs sont d'ailleurs tellement nombreuses, com-

(1) *Mémoires*, ch. CLXI.

(2) V. *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres*, par le comte de Laborde, p. 23 et suiv.

parées aux faits prédits, fussent-ils bien constatés, qu'on ne peut rien avancer de positif à cet égard. Une imagination prévenue ou désireuse de merveilleux prête toujours à la prédiction, une fois accomplie, plus de précision qu'elle n'avait à l'origine, et ne tient plus compte de tout ce qui avait été annoncé, mais qui ne s'est pas réalisé. M. Reinaud dit, en parlant des miroirs magiques, dans sa description du cabinet Blacas (1) : « Les Orientaux ont aussi des miroirs magiques dans lesquels ils s'imaginent pouvoir faire apparaître les anges, les archanges. En parfumant le miroir, en jeûnant pendant sept jours, et en gardant la plus sévère retraite, on devient en état de voir, soit par ses propres yeux, soit par ceux d'une vierge ou d'un enfant, apparaître dans le miroir les anges que l'on désire évoquer. Il n'y aura qu'à réciter les prières sacramentelles, et l'esprit de lumière se montrera à vous, et vous pourrez lui adresser vos demandes. »

Les musulmans de l'Inde et les Hindous font aussi usage de miroirs magiques nommés *unjoun* ou lampes noires. Veulent-ils savoir quel démon afflige une personne; car, pour les Orientaux et comme pour les anciens, certaines maladies, et surtout les maladies nerveuses, telles que l'aliénation mentale, l'épilepsie, la lypémanie, l'hystérie, la rage sont l'effet de la possession d'un méchant démon; alors ils placent l'*unjoun* dans la main d'un enfant, et celui-ci y voit bientôt se dessiner les traits hideux de l'esprit qui possède l'infortuné malade. Les sannyasis et les djoguis sont particulièrement habiles dans ce genre de divination. Il y a, au reste, plusieurs espèces de *unjoun*, sans compter les *hazirats* ou flammes magiques dans la clarté desquelles on voit les personnages évoqués. Le *sarwa unjoun* est le mode de divination qui rappelle le plus le procédé égyptien. Pour le mettre en pratique, on prend une poignée de *dolichos lablab* que l'on réduit en poudre fine après l'avoir carbonisée, et qu'on humecte ensuite d'huile de castor; on fait brûler cette préparation dans un vase d'argile fraîche nommée *lota*, et après avoir débité certaine formule, on applique cette composition sur la paume de la main d'un enfant qui ne tarde pas à voir la figure de personnages mystérieux et des esprits (2). Un fait digne de remarque, c'est qu'une des figures que l'enfant voit d'ordinaire apparaître en premier lieu est celle du *fourach* ou balayeur, auquel succède celle du porteur d'eau; le *fourach* reparaît ensuite, étendant un tapis, puis vient

(1) *Descrip. du cabinet Blacas*, tom. II, p. 401, 402.

(2) *Qanoon e islam, or the customs of the moosulmans of India*, by Jaffur Shurreef. Translat. by Herklots, p. 378 (London, 1832).

une armée de génies et de démons que termine l'apparition de leur chef sur un trône. Or, l'enfant dont M. le comte Léon de Laborde parle dans la première opération magique exécutée par Achmed vit aussi paraître en premier lieu un soldat turc balayant une place.

Nous n'entrerons pas dans de plus amples détails sur la cataptromantie, et surtout nous n'aborderons pas l'explication de faits encore trop obscurs pour pouvoir être éclaircis d'une manière satisfaisante. Il faudrait, en effet, préalablement déterminer nettement la distinction de ce qui a été phénomène réel et de ce qui n'a été que l'effet de l'adresse et de la fourberie du magicien : distinction difficile quand on n'assiste pas comme nous aux évocations. Il est certain qu'on peut, avec de l'adresse, aller fort loin dans l'ordre prétendu surnaturel; à tout autre qu'à un Européen éclairé, bien des tours des Philippe et des Robert Houdin sembleraient la preuve qu'il existe des procédés réellement magiques. L'enfant à double vue du premier, qui, les yeux bandés, devine les plus petits objets à une distance considérable et bien qu'ils lui soient cachés par le corps d'une personne, serait certainement tenu pour un incontestable sorcier. Mais il serait difficile de rendre raison par cette seule hypothèse de tout ce que nous avons rapporté des miroirs magiques.

A notre avis, les compositions particulières que l'on brûle dans ces diverses opérations prétendues diaboliques sont des narcotiques qui, comme le *datura stramonium*, la *jusquiame*, l'*aconit*, la *belladone*, la *mandragore*, l'*opium*, le *laudanum* provoquent des hallucinations ou sensations fantastiques de la vue, de l'odorat, de l'ouïe. On a déjà remarqué que les herbes réputées magiques chez les Égyptiens sont presque toutes des plantes de la famille des solanées, célèbres par leur action sur l'innervation. Les fakirs, les derviches tourneurs et hurleurs, les santons, les kalenders, les bonzes, les sannyasis se donnent à volonté des extases, des crises nerveuses, des délires réputés sacrés, des visions avec diverses préparations telles que les *pilules d'Esrar*, l'*opiat de Perse*, le *piripiri* (1). C'est ainsi qu'ils se procu-

(1) Voy. dans Chardin, *Voyage en Perse*, t. IV, p. 204, le récit du P. Ange de Saint-Joseph, carme et missionnaire dans le Levant.

Agrippa de Rettesheim, dans son ouvrage intitulé : *De occult. philosophia*, lib. I, c. XLIII, donne précisément comme moyen de produire des visions et des apparitions diaboliques certaines fumigations. Il affirme que les fumigations de graines de lin et de polygonum, mêlées avec des racines de violettes et d'ache, font connaître les choses futures; que si l'on fait brûler et fumer à la fois de la coriandre, de l'ache ou de la jusquiame et de la ciguë, on rassemble aussitôt les démons ; aussi appelle-t-on ces herbes *herbes aux esprits*. Nom qui est donné en effet à ces herbes

rent la vue des djinns, des effrics, et de tous les esprits auxquels ils croient d'autant plus fermement qu'ils s'imaginent avoir été en commerce avec eux. Sur certaines organisations, le vin, l'alcool, l'éther, le thé même, pris avec excès, a donné naissance à des effets analogues (1). Un savant médecin qui a voyagé en Orient, M. J. Moreau, vient, dans un livre du plus haut intérêt, de faire connaître les curieux effets du hachisch ou extrait de chanvre (2). On peut, en en prenant des doses diverses, se mettre dans un état de folie temporaire, et provoquer les hallucinations les plus variées. Le célèbre chimiste Davy, en respirant du gaz protoxyde d'azote, avait obtenu un effet analogue. En présence de tant de faits si nombreux et si bien constatés, de la production de cet état appelé par les médecins paraphrosynie magique, *delirium magicum*, il devient extrêmement probable que c'est à des électuaires narcotiques, spasmodiques, à des fumigations portant au cerveau et se transmettant du nerf olfactif à toute l'innervation, que l'on avait recours pour compléter l'action des miroirs, déjà extraordinaire par leurs effets de réfraction et de réflexion.

Une fois l'imagination mise dans une véritable diathèse hallucinatoire, la moindre idée qui lui est suggérée s'objective pour elle, et les sens perçoivent comme sensation ce qui n'est qu'une conception délirante : phénomène dont l'aliénation mentale nous rend tous les jours témoins (3). Nous rappellerons seulement l'expérience du célè-

dans les campagnes. Une autre recette d'Agrippa pour faire apparaître des démons et des figures extraordinaires consiste à faire une fumigation de racine de férule, que l'on mêle avec de l'extrait de ciguë, de jusquiame, de baies d'ifs et de pavots noirs. Si l'on ajoute au contraire une dose d'ache, on fait fuir les malins esprits, effets aussi obtenus avec l'*assa fœtida*, la semence de millepertuis, et qui a fait imposer à ces produits végétaux le nom de *fugæ dæmonum*. Le datura stramonium doit encore aujourd'hui à ses propriétés hallucinatoires son nom d'*herbe aux sorciers*, *herbe aux diables*, et les fellahs des environs du Caire, contrée dans laquelle il croît en abondance, en font usage dans leurs enchantements et le mêlent aux aliments de ceux sur lesquels ils veulent jeter des maléfices.

(1) Cf. Root, *The horrors of delirium tremens*, New York, 1844; Macnish, *Anatomy of drunkeness*, Glascow, 1829; Ch. Roesch, *De l'abus des boissons spiritueuses*, ap. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, tom. XX, p. 20 et suiv.; Hoegh. Guldberg, *Commentatio de delirio tremente*, Hafniæ, 1836.

(2) *Du hachisch et de l'aliénation mentale*, par J. Moreau, Paris, 1845.

(3) Voy. sur ce sujet l'ouvrage plein d'intérêt et auquel l'Académie royale de médecine vient d'accorder un prix, du docteur Baillarger, les savants travaux de MM. Lélut, Calmeil et Leuret, et les deux dissertations que j'ai publiées dans les *Annales médico-psychologiques du système nerveux* (mai 1845 et janvier 1846), sur l'application de cette étude à l'histoire, à propos des ouvrages de MM. Brière de Boismont et Calmeil. On objectera peut-être que l'hallucination rend bien compte de la vision, de l'apparition, mais non de la connaissance de l'avenir. Sur ce point nous avouons notre incrédulité; le hasard a pu faire souvent; l'imagination, une fois

bre philosophe Gassendi, qui, s'étant frotté d'un bol narcotique que lui avait donné un sorcier, en fut quitte pour une violente agitation et un sommeil agité, stertoreux, des songes fréquents, des cauchemars fatigants; le sorcier, dont l'esprit était nourri des idées de sabbat, s'étant frotté en même temps que lui du même bol, raconta à son réveil toute la cérémonie du sabbat à laquelle il avait assisté, et félicita Gassendi des honneurs qu'il avait reçus du bouc diabolique, président accoutumé de cette extravagante et fantastique cérémonie. Les exhalaisons qui faisaient prophétiser la Pythie à l'oracle des Branchides, les boissons d'eau qu'on donnait à cette femme ordinairement épileptique ou hystérique à Colophon, à Delphes, l'eau de la source Cassotis, au-dessus de laquelle était placé le trépied d'Apollon, avaient un effet analogue, grâce sans doute à certaines préparations. On peut faire la même observation pour la fontaine de Mnémosyne située près de l'antre de Trophonius, eau dont l'effet se faisait sentir longtemps sur le cerveau, et laissait, au dire des anciens, un fond de tristesse dans l'imagination de celui qui avait consulté l'oracle. Les Africains obtiennent aussi des hallucinations avec leur eau fétiche (1). Les prêtres ou devins de divers peuples de l'Amérique, et notamment des Tupinambas, à l'aide de longs jeûnes qui débilitaient le corps et provoquaient les visions, comme chez les moines du moyen âge et les solitaires de la Palestine et de l'Égypte, tombaient dans un état de délire extatique durant lequel ils prophétisaient (2).

Mais c'est assez nous étendre sur ces faits qui sortent du domaine de l'archéologie, et je reviens au miroir en question. J'ai dit ce que la note de D. Felix Terceral rapportait au sujet de l'apparition sur une surface polie et éclairée; de l'image placée au revers de la face convexe du miroir, lorsque l'on exposait cette dernière face vis-à-vis de la surface polie. Or il est fort étonnant de retrouver une propriété toute semblable dans les miroirs magiques japonais. Exposés devant une surface réfléchissante, ces miroirs donnent naissance à une image identique à celle qui est sculptée en relief à leur revers. Le savant James

l'événement accompli, s'est représenté la prédiction comme plus claire qu'elle n'était réellement; enfin, l'hallucination nous faisant voir par les *yeux* nos propres idées, il n'est point étonnant que quelques-uns aient perçu comme des sensations externes des faits dont leur esprit était préoccupé, des conceptions qui étaient des prévisions naturelles, et lorsque celles-ci sont venues à se réaliser plus tard elles ont donné ainsi à l'hallucination tout le caractère d'une vision prophétique. Ce dernier cas a été certainement commun.

(1) Voy. R. et T. Lander, *Journal d'une expédition au Niger*, trad. Belloc, tom. II, p. 133 et suiv.

(2) Cf. mon article *Extase* dans l'*Encyclopédie nouvelle*.

Prinsep (1) qui s'était occupé de cet effet mystérieux, en a proposé une explication tout à fait d'accord avec celles que m'ont données deux membres de l'Académie des Sciences, l'un savant physicien, M. Babinet, l'autre M Gambey, l'un des plus habiles opticiens de l'Europe. L'épaisseur de ces miroirs, faits d'un alliage d'étain et de cuivre, comme celui de M. Terceral, est inégale; mais cette inégalité échappe à l'œil, en sorte que le rayon de courbure de la partie convexe n'est pas le même; il en résulte donc des foyers différents et la formation de diverses images; or l'on peut calculer les épaisseurs à donner au miroir ou plutôt celles de la figure en relief du revers de manière à produire de l'autre côté une image du même genre que cette figure. En repoussant avec le marteau la partie lisse et convexe, la résistance inégale qu'elle offre en raison de l'épaisseur variable des figures postérieures, donne l'effet cherché.

Ainsi le monument que nous décrivons constate en Enrope au XVI siècle la connaissance empirique d'un phénomène curieux d'optique qu'on avait également en Asie. Voilà donc la confirmation de ce que nous avons dit en commençant cet article, que sous une enveloppe surnaturelle se cachait souvent dans la magie le germe de procédés scientifiques très-positifs.

C'est probablement par ce phénomène de réflexion qu'il faut s'expliquer ces figures de dieux ou de démons qui apparaissaient dans l'eau et qui n'étaient autres que celles gravées au revers. Saint Augustin (2) dit formellement que les enchanteurs produisaient sur la surface liquide l'image de ces êtres surnaturels; il attribue cette pratique magique à Numa : *Hydromanteiam facere impulsus est*, dit-il en parlant de ce roi, *ut in aqua videret imagines deorum vel potius ludificationes dæmonum, a quibus audiret quid in sacris constituere atque observare deberet.* Notre figure de diable représentée dans la planche, se dessinait par ce moyen sur un corps poli placé de l'autre côte du miroir.

Quelques mots maintenant des inscriptions gravées sur le miroir. Le nom de *Muerte* qui s'y lit se rapporte très-probablement à l'accusation dirigée contre son possesseur, et par laquelle on prétendait qu'il faisait apparaître sur une surface liquide le portrait des personnes auxquelles il voulait donner la mort; elle se rattache évidemment à la croyance à l'envoussure. On se rappelle que cette pratique magique

(1) *Note on the magic. mirors of Japon, Journal of the Asiatic society of Bengal.* Vol I, p 242 et suiv. (Calcutta, 1832).

(2) *De civit. Dei.* Lib. VII, c. xxxv.

consistait à faire périr la personne à laquelle on portait de la haine en exerçant sur son image certains maléfices, quoiqu'on donnât plus particulièrement ce nom à l'acte par lequel on piquait au cœur la figure en cire de celui que l'on voulait faire périr (1). On sait que l'envoussure, qui s'est retrouvée chez des sauvages de l'Amérique du nord, fut un des crimes dont on accusa le fameux Trois-Échelles, le sorcier de Charles IX.

Le mot *zaps* qui se trouve placé au sommet du miroir à droite, près de la partie effacée, est sans contredit le plus digne d'attention. En effet, ce mot se trouve précisément être un de ceux que Clément d'Alexandrie nomme parmi les mots qui portaient le nom de lettres milésiennes, et dont les magiciens se servaient dans les enchantements; ces mots étaient Βέδυ, Ζάψ, Χθῶν, Πλῆκτρον, Σφίγξ, Κναξζεί, Χθύπτης, Φλεγμός, Δρώψ (2), mots qui selon ce père de l'Église étaient tous d'origine phrygienne. Βέδυ, signifiait l'eau, et suivant d'autres, l'air; Ζάψ, la mer; Χθῶν, la terre; Πλῆκτρον, le soleil; Κναξζεί, la maladie; Χθύπτης, le fromage; Φλεγμός, le lait; Δρώψ était une sorte de juron.

Ainsi ces lettres milésiennes avaient laissé des souvenirs jusque dans le moyen âge; fait facile à concevoir, puisque d'après la croyance ancienne il fallait, pour conserver aux mots des invocations leur vertu magique, ne pas même les traduire dans une autre langue, et prendre garde de donner au dieu d'un pays le nom d'un dieu d'un autre (3).

Les noms de Sabaoth, Adonaï, Chérubim, Abraham, Isaac, Jacob cités par Origène et Nicéphore (4) comme prononcés dans les évocations, se retrouvent encore dans le Grimoire du pape Honorius.

Il est probable que l'on retrouverait également dans les livres de magie les traces des lettres éphésiennes, plus célèbres encore que les milésiennes, et qui avaient le même objet. Ces mots qui nous ont aussi été conservés, que Plutarque (5) nous dit être ceux par lesquels les magiciens appelaient les démons qui dominaient les énergumènes,

(1) Cette pratique remonte aussi à la magie antique, ainsi que le rappellent les vers d'Ovide :

Devovet absentes; simulacraque cerea figit
Et miserum tenues in jecur urget acus.
(*Epist. heroid. Hypsipyleæ Iasoni*, v. 88 et suiv.)

Cf. Valer. Flaccus, lib. VII, 463.

(2) Clém. Alex. *Stromat.*, V, p. 539.

(3) Origen. *adv. Cels.*, I, p. 17, et IV, p. 183. Nicephor. in Synes., p. 362.

(4) *Ibid.*

(5) *Symp.*, VII, q. 5.

c'est-à-dire les gens atteints de maladies nerveuses telles que l'aliénation mentale, l'épilepsie, l'hystérie, la catalepsie, ont été aussi cités par saint Clément d'Alexandrie (1) et Hesychius (2); ils étaient au nombre de six.

Le mot *etam* qu'on lit sur le miroir est bien célèbre dans l'histoire de la magie. De Lancre (3) nous apprend que c'était un de ceux dont se servaient les sorciers pour aller au sabbat, montés à cheval sur un balai, et parcourant ainsi les airs à la façon d'Abaris (4).

Quant au mot *bemarrouetak*, c'est une locution arabe qui signifie *à ta discrétion*, et qui s'adressait probablement au diable, entre les mains duquel se remettait le sorcier qui invoquait son assistance.

Nous ignorons le sens du mot *teteceme*, qui n'est sans doute qu'un autre mot sacramentel.

Un fait ressort de notre travail, c'est que la tradition magique n'a jamais été interrompue, et qu'elle forme une chaîne continue qui lie les temps plus reculés au nôtre. C'est une science mystérieuse qui s'est transmise, comme toutes les sciences ésotériques, par *recette, procédés, imitation*. C'est ce qui fait l'intérêt de son étude, et doit éveiller notre curiosité.

ALFRED MAURY.

(1) Clem. Alex. l. c. Cf. *Etymologic. magn.*, ed. Sylb., col. 364.
(2) Hesych. Ἐφέσια γράμματα.
(3) P. de Lancre, *Tableau de l'inconstance*, etc., p. 247. (Paris, 1620.)
(4) Scribonius, *De sagarum natura et potestate*, p. 58. (Marpurgi, 1588.)

RAPPORT

SUR LES

RÉSULTATS DE L'EXPÉDITION PRUSSIENNE

DANS LA HAUTE NUBIE (1),

PAR M. LE Dr ABEKEN.

MESSIEURS,

Mon projet n'est pas de donner ici un exposé en forme de rapport complet sur les résultats de nos voyages en Éthiopie; j'appellerai seulement votre attention sur quelques points qui peuvent jeter une nouvelle lumière sur la question longtemps contestée de la priorité de la civilisation égyptienne ou de la civilisation éthiopienne.

En remontant le cours du Nil, nous étendîmes nos recherches jusqu'au Sennâr; mais le point le plus avancé au sud où l'on rencontre des antiquités, je parle d'après les meilleures informations que nous ayons pu obtenir, est *Sobah* (2), grand amas de ruines, à une demi-journée de Khartoûm, à la rive orientale du Fleuve Bleu, et qui fut jadis la capitale du royaume chrétien d'Aloa (nom encore conservé pour les pays circonvoisins). Les ruines que l'on y trouve aujourd'hui appartiennent évidemment à cette capitale chrétienne et à ses églises: cependant le lion ou le bélier, qui, dit-on, en a été enlevé par

(1) Ce rapport, traduit de l'allemand par M. A. Clerc, a été lu en avril 1845 dans la séance annuelle de la société égyptienne du Caire. Cette lecture a été précédée d'un discours de M. Perron, secrétaire honoraire, sur le but et les travaux de cette société. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Le nom de Sobah, dont parle M. Abeken, me paraît être le même que celui de *Souiah* cité par M. Ét. Quatremère dans ses *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, t. II, p. 29; car on sait que de *Souiab* à *Sobah* dans le tracé arabe il n'y a la différence que d'un point diacritique: Voy. le Mémoire de M. Quatremère sur la Nubie. Du reste je ne sais pas si cette ville de Sobah a dû être très-ancienne, car d'après les témoignages historiques, ce ne fut que sous Dioclétien, sur la fin du IIIe siècle de notre ère, qu'une peuplade des *Noubah* du haut Sennâr vint s'installer, à l'instigation de l'empereur romain, sur les frontières de l'Égypte; et de là l'origine de la *Nubie* actuelle. (*Note du traducteur.*)

Khourchid pacha, et une statue d'Osiris en granit, d'un mauvais style et d'une époque moderne, que nous vîmes à Kamorim, et qui a été trouvée à Sobah, sembleraient indiquer que cette ville existait dès le temps du paganisme; il n'est pas probable qu'après l'introduction du christianisme des statues et des idoles y eussent été transportées d'un autre endroit. Une petite statue de Vénus, d'un bon style grec, et qu'on dit avoir été trouvée à Sobah, ne peut y avoir été apportée que comme article de commerce; mais si elle a été trouvée à Faz-Oglou, comme nous l'a assuré Osman bey, qui affirmait l'avoir vu lui-même apporter par un soldat, ce serait encore une preuve plus étonnante de l'étendue de l'ancien commerce.

Mais le point le plus intéressant peut-être par rapport à Sobah, est la découverte d'une pierre portant une inscription en caractères grecs, mais dans une langue inconnue, indiquant évidemment qu'avec l'introduction du christianisme, les Éthiopiens d'Aloa, à l'exemple des Coptes, avaient adopté les lettres grecques pour écrire leur propre langue; car anciennement ils écrivaient, comme j'aurai bientôt l'occasion de le faire remarquer, avec des caractères très-semblables au démotique égyptien.

On a cru longtemps, d'après les publications de Cailliaud et de Hoskins, que toutes les ruines de l'île nommée Méroé, dans le Wâdi Hirbekân (Naga de Cailliaud, près du fleuve), Wâdi Hawa Taïb (Aoua Tép) et Wâdi Sâffra (Méçaourat de Cailliaud), devaient appartenir à une époque comparativement récente, qui ne dépasserait pas le siècle des Ptolémées, et se rapprocherait même très-près de l'époque de la conquête romaine. Je ferai seulement remarquer, à ce propos, que, dans un séjour de plusieurs mois, nous ne pûmes trouver aucune trace d'une antiquité plus haute, excepté la statue d'un des premiers rois de la dix-huitième dynastie, travail d'un beau style égyptien, et que nous vîmes à Wadi Kirbekan, mais qui doit aussi y avoir été transportée de la basse Nubie. Parmi les nombreux cartouches que l'on rencontre à Wâdi Hawa-Taïb, et particulièrement aux pyramides de Wâdi es-Sur (Méroé), beaucoup portent les noms sacrés des anciens rois égyptiens, tels que Sesortasen Ier, Aménophis III, etc., adoptés évidemment par simple imitation. Un d'eux porte le nom d'une reine, que l'on pourrait lire Kentahie, ce qui approcherait beaucoup du nom bien connu de Candace; et la place spéciale du cartouche que prennent, dans les sculptures et les inscriptions, les titres des reines, et aussi les titres de quelques hommes et ceux des prêtres, est parfaitement en harmonie avec ce que racon-

tent les anciens sur l'empire d'Éthiopie. J'ajouterai que, non-seulement le style de l'architecture et de la sculpture, mais aussi les inscriptions hiéroglyphiques qui portent évidemment le caractère d'une époque très récente, présentent exactement le caractère égyptien. Ces inscriptions sont quelquefois fautives, comme si les auteurs n'avaient pas parfaitement compris la langue et la littérature égyptiennes.

Car le style de ces inscriptions, ainsi que les caractères, est égyptien; les sujets mythologiques sont, à quelques exceptions près, entièrement égyptiens, et les divinités sont même accompagnées d'épithètes *locales*, prises des villes égyptiennes qui leur avaient été consacrées, preuve concluante que les données principales de la religion et de la mythologie éthiopiennes n'étaient rien moins qu'une dérivation des Égyptiens.

Avec la religion, et probablement avec les sciences et les arts de la civilisation en général, ils avaient adopté la langue et les hiéroglyphes égyptiens pour tous les sujets religieux; mais, d'autre part, ils écrivaient leur propre langue en caractères particuliers. Ceci devient évident d'après plusieurs inscriptions en caractères semblables au démotique égyptien, et le docteur Lepsius est le premier voyageur, je crois, qui y ait fait attention; on trouve beaucoup de ces inscriptions aux pyramides de Wâdi es-Sur, sans doute contemporaines à la construction de ces monuments; nous les observâmes ensuite le long du Nil jusqu'à l'île de Philæ; et il n'est guère permis de douter que l'empire de Méroé ne se soit étendu, à son époque la plus florissante, depuis Méroé jusqu'aux frontières de l'Égypte. Le temple qui est à Amara (entre Dongolah et Wâdi Halfa, un peu avant Soleb) porte le même nom que les temples de Wâdi Hawa Taïb, et il n'y a pas de raison pour que l'empire de Méroé ne se soit pas prolongé jusqu'à la frontière romaine. Dans d'autres temps, cette vaste étendue de pays aurait pu être divisée en royaumes.

Ce fut seulement à *Gébel Barcal*, après avoir traversé le désert et le pays montagneux de *Gébel Agyllif* (improprement compris par plusieurs voyageurs dans le nom de Baioudah qui appartient seulement à la partie la plus méridionale, et qui est la route la plus directe de Dabbe à Khartoum), que nous fûmes ramenés à ce que l'on peut réellement appeler anciens temps. Mais ici encore, la plus vieille époque dont on puisse trouver quelques traces n'est pas celle de la domination indépendante de l'Éthiopie, mais de la conquête de ce pays par les Égyptiens, probablement durant le règne de la dix-huitième

dynastie. Quant aux béliers sur lesquels est tracé le nom d'Aménophis III, les derniers rois éthiopiens pourraient bien les avoir transportés de Soleb où Aménophis avait érigé un magnifique temple d'après sa propre idée, lequel temple est aussi mentionné dans les inscriptions de ces béliers; mais le grand et magnifique temple d'Amân, au pied du mont Barcal, a été construit au moins par Ramsès II, ou Ramsès le Grand, et avait été seulement réparé ou restauré par Tirhaka. On trouve fréquemment le nom de Ramsès parmi les ruines de ce temple et sur un grand nombre de pierres dispersées çà et là aux environs, ou employées comme pierres funéraires par les indigènes. A part le nom de Tirhaka, on trouve les noms de plusieurs autres rois éthiopiens parmi les ruines des nombreux temples qui entourent le grand temple. Ces rois sont très-probablement les successeurs immédiats de Tirhaka; quelques-uns cependant appartiennent à la dernière époque méroétique, qui est aussi l'époque de quelques pyramides que l'on rencontre près du *Mont sacré*, c'est ainsi qu'il est nommé dans les inscriptions hiéroglyphiques (ce mont est peut-être le même que le Nysa d'Hérodote, III, 97, dont les habitants étaient tributaires des Perses). Il a conservé son caractère de sainteté pendant un grand nombre de générations; et à présent encore il est en vénération parmi les Arabes Schaigiia, qui, en raison de son voisinage, l'ont choisi de préférence comme lieu de sépulture. C'est là malheureusement une des principales causes de la destruction continuelle des monuments, les dégradations ont fait de grands progrès depuis Cailliaud; car les pierres bien taillées et carrées, provenant des ruines, sont très-commodes pour servir de pierres tumulaires.

Le nom de Tirhaka et des monuments qu'il a érigés sont alors les plus anciennes traces que nous ayons pu reconnaître de la puissance des Éthiopiens. Mais, de plus, ses travaux et ceux de tous ses successeurs sont parfaitement égyptiens dans leur style et leur caractère, de sorte qu'il est presque impossible de douter qu'ils n'aient pas été exécutés par des ouvriers égyptiens envoyés là par le vainqueur, et qui peuvent avoir formé des sujets parmi les Éthiopiens afin de propager leur art. Et nous ne pouvons hésiter à admettre que la grande ville, dont les ruines s'étendent sur les deux rives du fleuve, n'ait eu la gloire d'être la plus ancienne capitale de l'Éthiopie, avant Méroé, et il est remarquable que les auteurs grecs et romains n'en font mention qu'à une période plus récente. Son nom était Napata, comme le prouve indubitablement les inscriptions hiéroglyphiques; il reste à

savoir comment Hérodote a su le nom de Méroé plutôt que celui de Napata.

Aux pyramides de Noûri, sur la rive occidentale du fleuve, nous ne pûmes trouver aucune inscription ou sculpture dont le style eût pu faire connaître l'époque de leur érection ; mais d'après l'aspect et la forme de la construction de ces pyramides, nous sommes très-persuadés qu'elles étaient la nécropole de l'ancienne Napata aux temps de l'indépendance et de la splendeur de cette ville, et ces pyramides contenaient, selon toute probabilité, les cendres des successeurs de Tirhaka.

Il est plus difficile encore d'assigner une date certaine à une quantité de sépultures et de pyramides ruinées qui s'étendent de Gébel Barcal à l'angle où le Nil reprend son cours primitif vers le nord; ces pyramides et sépultures semblent avoir échappé à l'observation des autres voyageurs. On les trouve à Tengasi (ouest), Kurroo (est) et Sooma (est); elles sont appelées, par les naturels, comme celles de Méroé, Tarabils : mais bien différentes de celles que nous venons de nommer, ce ne sont aujourd'hui que de hautes collines en forme conique; quelques-unes d'entre elles ne sont que des amas de terre et de décombres; quelques-unes paraissent être bâties de briques crues, tandis que les autres sont construites en grandes pierres de taille, mais très-irrégulièrement taillées : il n'y a aucune trace de revêtement, mais devant quelques-unes d'entre elles les fondations de petits sanctuaires ou temples qui leur sont annexés sont encore visibles. A Sooma sont aussi les ruines d'une forteresse considérable, avec d'épaisses murailles de briques crues et de pierres brutes; ces ruines sembleraient plutôt, comme quelques-unes des environs, appartenir à l'ère chrétienne ; quant à l'âge des pyramides, je ne hasarderai pas d'opinion à ce sujet.

Dans la province de Dongolah où nous nous attendîmes presque à ne trouver que les deux colosses bien connus de l'île d'Argo, qui, bien que sans inscriptions qui aient pu servir d'indication, doivent être considérés comme appartenant à des temps plus récents, je pourrais même dire aux temps méroétiques, nous fûmes agréablement surpris de trouver des traces d'un âge plus reculé. D'abord, à l'île d'Argo même, nous trouvâmes parmi les ruines la statue d'un de ses anciens rois, auquel on ne peut assigner une autre période que le temps de la domination des Pasteurs, ou celle qui l'a immédiatement précédée ; son nom est Sebek Atep ; ensuite à Kerma, à la rive orientale, un peu au-dessous d'Argo, la construction massive, que Cailliaud et

Hoskins prirent pour une forteresse, semble être réellement un tombeau d'une date très-ancienne. Un peu plus loin, dans l'intérieur, est une autre construction semblable, nommée par les naturels *Deffufa*, sur la partie supérieure de laquelle il y a deux gros blocs de pierre, et qui semblent avoir appartenu à un obélisque, quoique sans inscription. Ces deux tombeaux ressemblent beaucoup pour la forme au Mastabet Pharaôn de Saccârah, si ce n'est qu'ils sont beaucoup plus hauts; ils sont entourés d'un grand nombre d'autres tombeaux dont on n'aperçoit cependant que les fondations; quelques-uns sont ronds, d'autres carrés, quelques autres sont oblongs, et plusieurs d'entre eux sont d'une grande dimension. Le tout a évidemment été un grand *cimetière* appartenant à quelque grande ville, située aux environs, et de laquelle même on peut reconnaître quelques vestiges: les fragments épars de sculpture indiqueraient, par le style de leur travail et le peu d'hiéroglyphes qui y sont gravés, une période très-reculée.

Je n'insisterai pas sur les magnifiques monuments de la dix-huitième dynastie, trouvés entre Dongolah et Wâdi Halfa, monuments de haut intérêt dans leurs détails architecturaux et mythologiques; je me contenterai de mentionner Semne, à laquelle aucun voyageur précédent, je crois, n'a accordé l'attention qu'elle mérite. Là, nous trouvâmes, au milieu d'une grande chaîne de montagnes, non-seulement les ruines de beaux temples bâtis par les rois de la même dynastie, mais encore les traces d'immenses travaux de fortifications exécutés à une période plus éloignée, par la dynastie des Sésertasen et d'Aménemhie. Le docteur Lepsius a prouvé que ces travaux étaient antérieurs aux rois Pasteurs, et correspondaient à la douzième dynastie de Manéthon. Plusieurs stèles en granit rapportent les exploits de Sésertasen III, qui est adoré dans les temples comme le seigneur et la divinité de l'endroit. Cette vénération particulière que lui conservèrent les derniers Pharaons s'expliquerait facilement, en supposant qu'ils aient été les premiers à élever un point de défense solide pour l'autorité égyptienne dans ces contrées, et aussi par l'érection de cette forteresse, qui, dans ces temps, peut avoir été la frontière méridionale de la domination égyptienne, et avoir protégé le pays contre les invasions de ses voisins du sud.

Mais le point le plus intéressant en rapport avec cette localité est le nombre d'inscriptions gravées en partie sur les rocs, en partie sur les murailles adossées à la montagne comme appuis de ces constructions. Ces inscriptions sont courtes; elles contiennent une date avec

le nom d'un des rois de la douzième dynastie, dont nous avons parlé (très-probablement Aménemhe III), et commençant par un groupe hiéroglyphique, qui, au premier coup d'œil, ne peut que signifier *la crue du Nil à cette date;* car ce groupe contient littéralement *Bouche* ou *Ouverture du Nil.* Nous fûmes d'abord frappés de quelques inscriptions tracées sur des blocs tombés sur la rive orientale; et il était évident, d'après la place de ces inscriptions, qu'elles avaient été gravées avant que les pierres ne fussent tombées; nous trouvâmes ensuite plusieurs de ces pierres sur la rive de l'est à leur place primitive, mais à une hauteur que le Nil n'atteint plus à présent; car elles ne sont pas à moins de 9 à 10 mètres au-dessus des plus hautes eaux d'aujourd'hui. Par conséquent, ces anciens nilomètres paraissent prouver qu'avant le temps des pasteurs, le Nil, dans cette *partie de la Nubie*, s'élevait beaucoup plus haut que de nos jours, et on est fondé à croire positivement qu'à cette époque il a dû exister, dans ces cataractes, un obstacle plus grand que celui que l'on y voit aujourd'hui; que cet obstacle a dû être la raison pour laquelle le Nil s'élevait à cette époque, en Nubie, et non en Égypte, à une hauteur qu'il n'atteint plus maintenant, et a ainsi formé le dépôt d'un limon fertile pour le sol que nous trouvâmes dans la haute Nubie, à des distances et hauteurs hors de toute proportion avec les crues actuelles du fleuve; et qu'à une dernière période, cet obstacle a été rompu par quelque grand bouleversement qui a entraîné aussi la chute des blocs dont nous avons parlé, et dès lors les eaux au-dessus des cataractes furent réduites au même niveau que celles qui étaient au-dessous, et la Nubie fut ainsi privée d'une grande partie du bénéfice de l'inondation. Pour plus de détails, il faut que je renvoie le lecteur aux ingénieuses idées que le docteur Lepsius a développées dans un rapport adressé à l'Académie des sciences de Berlin. Dans ce rapport, on verra aussi la connexion qu'il établit si ingénieusement entre ces nilomètres appartenant presque exclusivement à un même règne, et les grands travaux qu'on dit avoir été exécutés par le roi Mœris pour l'irrigation du Fayoum et de la basse Égypte.

En terminant ce coup d'œil rapide et très-incomplet sur cette partie de nos recherches qui concernent l'Éthiopie, je crois que nous ne pouvons guère arriver à une autre conclusion que celle-ci : La domination égyptienne, durant l'ancien empire et probablement jusqu'à la douzième dynastie, s'étant étendue jusqu'à Semne, après que les Pasteurs se furent rendus maîtres de l'Égypte, ou au moins de sa partie septentrionale, les rois d'Égypte, chassés au sud, se retirèrent en

Éthiopie, non pas, comme on l'a supposé, en fugitifs suppliants et en hôtes des Éthiopiens; mais ils formèrent un empire indépendant et assez important en Nubie; ainsi, non-seulement ils sauvèrent la civilisation de leurs pères, mais, les premiers, ils l'introduisirent en Éthiopie, et après que, sortant de la Nubie, ils eurent chassé les pasteurs et se furent rendus maîtres une seconde fois de l'Égypte entière, ils étendirent aussi leur domination vers le sud, au moins jusqu'à Gebel Harkal ou Napata; mais ils perdirent une partie de ce pays sous les faibles successeurs de Ramsès le Grand; alors seulement cette partie de l'Éthiopie s'étant rendue indépendante se forma en un royaume, dont Napata était le centre et la capitale, et qui peut être appelé royaume d'Éthiopie; toutefois, il doit être considéré comme essentiellement égyptien dans tous ses traits (en telle sorte que je suis porté à croire que la famille régnante peut bien avoir été d'origine égyptienne) et que ce n'est que lorsque la civilisation eut remonté le Nil, qu'après Napata, Méroé fut, la première, le centre du pouvoir éthiopien; durant la dernière période du paganisme, et dans des temps encore plus récents, Soba devint la capitale du royaume chrétien d'Aloa.

Quant aux populations qui adoptèrent la civilisation égyptienne, je renvoie au nouveau développement qu'a donné le docteur Lepsius dans son rapport, résultat de laborieuses et scrupuleuses recherches sur les langues des différentes peuplades qui habitent les contrés méridionales d'Assaccan.

Dr Abeken.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA QUESTION DE SAVOIR S'IL EST CONVENABLE AU XIXe SIÈCLE DE BATIR DES ÉGLISES EN STYLE GOTHIQUE.

Le lecteur n'a peut-être pas oublié de quelle manière la *Revue* s'est exprimée l'année dernière (voy. t. II, p. 187-250), au sujet de l'Art gothique, dont quelques antiquaires veulent absolument faire l'art chrétien.

Une discussion relative au même sujet s'est engagée tout récemment dans le sein de l'Académie des Beaux-Arts, et ce corps savant a cru devoir publier une sorte de manifeste dans lequel est exposée l'opinion de ses membres les plus compétents sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir à construire des églises de style gothique.

Nous sommes heureux, en reproduisant ci-après quelques parties du rapport, rédigé sur les conclusions de l'Académie des Beaux-Arts, par son secrétaire perpétuel, M. Raoul Rochette, d'avoir à constater que les doctrines de la savante compagnie sont entièrement conformes aux nôtres.

On propose de construire de nouvelles églises gothiques qui ne peuvent être que des copies serviles de monuments déjà existant ou des inventions malheureuses, car il est impossible qu'un artiste *invente* dans les conditions d'art d'un siècle qui n'est pas le sien. D'ailleurs qui ne sait que les constructions gothiques quelque belles, quelque parfaites qu'elles soient, sont plutôt du domaine de l'équilibre que de celui de l'architecture ? qui ne sait qu'une cathédrale du XIIIe ou du XVe siècle, suspendue dans les airs à l'aide de contreforts et d'une masse effrayante de barres de fer, a besoin d'être reprise tous les demi-siècles ?

Ce que nous combattons, c'est la passion aveugle et peu intelligente qui tendrait à confondre des monuments originaux, par conséquent pleins de charmes et de valeur, avec des copies qui, encore une fois, ne peuvent satisfaire que des esprits sans critique.

Pour montrer jusqu'où la déraison peut aller, nous rappellerons que dernièrement les membres d'une association nomade discutaient gravement la question de savoir si l'on devait dans les vitraux donner à saint Vincent de Paul, à saint Stanislas Kotzka le costume du

XIIIe siècle. Un jésuite du XIIIe siècle ! et puis après cela riez si vous l'osez d'Achille en perruque et en talons rouges.

Voici comment s'exprime l'Institut :

« Une grave discussion s'est élevée dans le sein de l'Académie des Beaux-Arts sur un des sujets les plus faits pour exciter tout son intérêt ; il s'agissait d'examiner, d'après une série de questions proposées par un de ses membres qui joint à sa profession d'architecte une profonde connaissance de l'histoire de son art, d'examiner, disons-nous, si, à l'époque où nous sommes, au XIXe siècle de l'ère chrétienne, il convenait de bâtir des églises dans le style de l'architecture dite gothique.

« L'intérêt qu'excitent les beaux édifices gothiques de notre pays ne pouvait manquer de trouver dans l'Académie de nombreux et d'éloquents interprètes. Ces édifices, dont les plus parfaits rappellent l'un des plus grands siècles de notre histoire, celui de Philippe Auguste et de saint Louis, captivent au plus haut degré le sentiment religieux ; ils élèvent, à l'aspect de leurs voûtes sublimes, la pensée chrétienne vers le ciel ; ils plaisent à l'imagination, ils agissent même sur les sens par l'effet de leurs brillants vitraux, où tous les mystères de l'Église se montrent étincelants de l'éclat des plus vives couleurs, et ils réalisent ainsi, à l'œil et à l'esprit, l'image de cette Jérusalem céleste vers laquelle aspire la foi du chrétien. A ne les juger que par les impressions qu'elles produisent, impressions toutes de respect, de recueillement et de piété, les églises gothiques charment et touchent profondément.

« Mais aussi n'est-il question ni de contester cet effet, ni de combattre ce sentiment, en ce qui regarde les édifices de ce style qui couvrent notre pays, et qui sont les monuments sacrés de notre culte, les témoins respectables de notre histoire ; loin de là : il s'agit de les entourer de tous les soins que leur vieillesse exige, que leur caducité réclame ; il s'agit de les conserver, de les perpétuer, s'il est possible, aussi longtemps que les glorieux souvenirs qui les consacrent, aussi longtemps que vivra la langue et le génie de la France ; et pour cela, l'état dans lequel ils se trouvent aujourd'hui ne fournira malheureusement que trop d'occasions de se signaler au zèle patriotique, pourvu de toutes les ressources d'une nation telle que la nôtre. Que l'on répare donc les édifices gothiques, sur lesquels s'est si sensiblement appesanti le poids de huit siècles, joint à trois siècles d'indifférence et d'abandon ; qu'on les répare, avec ce respect

de l'art qui est aussi une religion, c'est-à-dire avec cette profonde intelligence de leur vrai caractère, qui n'y ajoute aucun élément étranger, qui n'en altère aucune forme essentielle; c'est ce que demande la raison, c'est ce que conseille le goût, c'est ce que veut l'Académie.

« La question se présente tout autrement, si l'on propose de bâtir de nouvelles églises dans le style gothique, c'est-à-dire de rétrograder de plus de quatre siècles en arrière, et de donner pour expression monumentale à une société qui a ses besoins, ses mœurs, ses habitudes propres, une architecture née des besoins, des mœurs, des habitudes de la société du XIIe siècle; en un mot, il s'agit de savoir si, au sein d'une nation telle que la nôtre, en présence d'une civilisation qui n'a plus rien de celle du moyen âge, il est convenable, il est possible de construire des églises qui seraient une singularité, un anachronisme, une bizarrerie, qui apparaîtraient comme un accident au milieu de tout un système de société nouvelle, puisqu'elles ne pourraient prétendre à passer pour une relique d'une société défunte; qui formeraient un contraste choquant avec tout ce qui se bâtirait, avec tout ce qui se ferait autour d'elles, et qui, par cette contradiction seule, élevée à la puissance d'un monument, blesseraient la raison, le goût, et surtout le sentiment religieux. Envisagée sous ce point de vue, la question a paru à l'Académie digne d'être sérieusement approfondie, et tout ce qu'elle a entendu de considérations alléguées de part et d'autre sur ce sujet, n'a pu que la confirmer dans l'opinion qu'elle s'était faite.

« Il importe d'écarter d'abord de cette grave discussion un de ces préjugés nés d'un sentiment respectable, mais qui ne sauraient résister au plus léger examen, l'idée que l'architecture gothique serait l'expression propre du christianisme, qu'elle serait, comme on voudrait l'appeler, l'art chrétien par excellence. Il suffit, pour réfuter cette idée, de la plus simple connaissance de l'histoire de notre religion, considérée, comme le peuvent faire des artistes, dans les monuments de son culte. S'il est un fait avéré par les travaux de tant d'hommes habiles, Français, Allemands, Italiens, Anglais, qui ont étudié l'architecture gothique dans toutes ses formes, qui en ont recherché l'origine, qui en ont suivi, sur le terrain et dans le temps, les développements successifs et les phases diverses, c'est que cette architecture s'est formée à la fin du XIIe siècle, à la suite d'une lutte qui avait commencé, un siècle auparavant, entre l'arc cintré, principal élément de l'architecture romaine, et l'arc ogive, concep-

tion de toute une société nouvelle, plutôt qu'invention de tel peuple ou de telle époque. S'il est aussi une notion familière aux artistes, tels que ceux qui remplissent l'Académie, c'est que l'architecture gothique, à quelques exceptions près, absolument sans conséquence, n'a jamais pénétré à Rome, dans le centre même du catholicisme. Rome, la ville chrétienne par excellence, Rome la grande ville, la ville éternelle, possède des monuments de toutes les époques du christianisme, depuis ceux des Catacombes, qui ont été son berceau, jusqu'à ceux du Vatican, qui offrent le plus haut degré de sa magnificence et de son génie; elle montre, à côté des premières basiliques élevées par Constantin et ses successeurs, une longue suite d'édifices chrétiens qui expriment chacun la physionomie de chaque âge, et qui aboutissent à l'immense et superbe basilique où s'est imprimé le siècle de Jules II et de Léon X, par la main de Bramante et de Michel-Ange, et Rome n'a rien de gothique. Cette architecture, née dans les siècles du moyen âge, par des causes qui ont dû produire alors leur effet et qui ont cessé plus tard d'avoir leur action, n'est donc en réalité, ni une ancienne forme, ni un type exclusivement propre de l'art chrétien; c'est l'expression d'une partie de la société chrétienne du moyen âge, très-respectable sans doute à ce titre, mais non pas au point de constituer à elle seule une règle absolue du génie chrétien.

« Il y a plus, et c'est sur ce point surtout qu'il importe de réfuter un préjugé qui ne repose sur aucune base historique. On ferait tort au christianisme, on méconnaîtrait tout à fait son esprit, si l'on croyait qu'il ait besoin d'une forme d'art particulière pour exprimer son culte. Le christianisme, cette religion du genre humain, appartient à tous les temps, à tous les pays, à toutes les sociétés; il ne se renferme pas plus dans telle forme de société, de politique et d'art, que dans telle contrée, ou dans telle époque; immuable dans sa doctrine, il se modifie dans les éléments extérieurs de son culte, suivant les besoins de chaque âge et les convenances de chaque pays. S'il corrige, s'il adoucit la barbarie, il provoque, il favorise la civilisation; et s'il s'est réfléchi dans le gothique du XIIIe siècle, il s'est imprimé dans la renaissance du XVIe. Ce qui est sensible, ce qui éclate dans l'histoire du christianisme, ce qui est le signe de sa divinité et le garant de sa durée, c'est que partout il a marché avec l'esprit humain; c'est qu'à toutes les époques il s'est servi de tous les matériaux qu'il avait à sa portée; c'est qu'il a employé à son usage, en les marquant de son empreinte, non-seulement des éléments de

l'architecture antique, des colonnes, des chapiteaux, des entablements restés sans emploi sur le sol païen, mais des édifices antiques tout entiers, dans les deux églises d'Orient et d'Occident, à Athènes aussi bien qu'à Rome. Le christianisme n'a donc jamais été exclusif, en fait d'art ni en rien de ce qui touche au régime des sociétés humaines; il s'accommode à tous les besoins, il se prête à tous les progrès; et soutenir qu'il n'a que le gothique pour expression de son culte, ce serait vouloir que l'esprit humain n'ait d'autre société possible que celle du XIIe siècle.

« Les monuments, qui appartiennent à tout un système de croyance, de civilisation et d'art qui a fourni sa carrière et accompli sa destinée, doivent rester ce qu'ils sont, l'expression d'une société détruite, un objet d'étude et de respect, suivant ce qu'ils ont en eux-mêmes de mérite propre ou d'intérêt national, et non un objet d'imitation servile et de contrefaçon impuissante. Ressusciter un art qui a cessé d'exister, parce qu'il n'avait plus sa raison d'être dans les conditions sociales où il se trouvait, c'est tenter un effort impossible, c'est lutter vainement contre la force des choses, c'est méconnaître la nature de la société, qui tend sans cesse au progrès par le changement, c'est résister au dessein même de la Providence, qui, en créant l'homme libre et intelligent, n'a pas voulu que son génie restât éternellement stationnaire et captif dans une forme déterminée; et cette vérité s'applique aussi bien au grec qu'au gothique; car il n'est pas plus possible à l'esprit humain, dans le temps où nous sommes, de revenir au siècle de Périclès ou d'Auguste, que de reculer à celui de saint Louis.

« A l'appui de ces idées générales, l'Académie a entendu des observations particulières dictées à quelques-uns de ses membres par la connaissance profonde de l'art qu'ils exercent. Elle a pu se convaincre que, sous le rapport de la solidité, les églises gothiques manquaient des conditions qu'exigerait aujourd'hui la science de l'art de bâtir. Il est certain que la hauteur de ces édifices, se trouvant hors de proportion avec leur largeur, il a fallu les étayer de tous côtés, pour empêcher, autant que possible, l'écartement des voûtes. Ceux qui admirent à l'intérieur l'effet de ces voûtes si élevées et en apparence si légères, et qui se laissent aller, en les contemplant, à l'effet d'une rêverie pieuse et d'une disposition mystique, ne se donnent pas la peine de réfléchir que cet agréable effet est acquis à l'aide de ces nombreux arcs-boutants et de ces puissants contre-forts qui masquent toute la face extérieure de ces édifices, et qui représentent

réellement en pierre l'énorme échafaudage nécessaire pour les appuyer. Or, est-il possible de nier que cet aspect extérieur des églises gothiques ne nuise essentiellement à l'effet qu'elles produisent à l'intérieur, et qui n'est acheté qu'aux dépens de la solidité, première condition de toute construction publique?

« Sous d'autres rapports, l'architecture gothique n'offre pas moins de ces inconvénients qu'il semble impossible de justifier par les lois du goût, et de concilier avec l'état de civilisation des sociétés modernes. Ces figures, sculptées en dehors de toutes les conditions de l'art, sans aucun égard à l'imitation de la nature, et qui semblent toutes exécutées d'après un type de convention, peuvent bien offrir au sentiment religieux l'espèce d'intérêt qu'elles reçoivent de l'empreinte de la vétusté, et qu'elles doivent à leur imperfection même, et à ce qui s'y trouve de naïf, en même temps que de traditionnel; mais, si on les comprend, si on les excuse, à raison de l'ignorance des temps dont elles sont l'ouvrage, voudrait-on, pourrait-on les reproduire aujourd'hui que nous sommes habitués à traiter la sculpture autrement, aujourd'hui que la vérité est pour nous la première condition de l'imitation, et la nature, le seul type de l'art? Où trouverait-on parmi nous des artistes capables de désapprendre assez tout ce qu'ils ont étudié, de se détacher assez du modèle vivant qu'ils ont sous les yeux, pour refaire des figures gothiques? Et si, dans ces tentatives désespérées d'un art qui chercherait à se renier lui-même, il restait un peu de cette vérité imitative à laquelle l'œil et la main de nos artistes sont nécessairement accoutumés; si l'on y sentait quelque chose qui accusât la nature, ne serait-on pas fondé à dire que ce n'est plus là de la sculpture gothique? et ne refuserait-on pas avec raison à ces fruits avortés d'une contrefaçon malheureuse, l'estime et l'intérêt qui ne sont dus qu'à des œuvres originales?

« Il en serait certainement de même de la peinture, qui aurait de plus à lutter contre le jour faux produit par les vitraux coloriés, et qui verrait tout l'effet de ses tableaux détruit par cette illumination factice.

« L'Académie croit qu'en présence de ce gothique de plagiat, de contrefaçon, les populations qui se sentent émues devant le vieux, devant le vrai gothique, resteraient froides et indifférentes; elle croit que la conviction du chrétien n'irait pas où aurait manqué la conviction de l'artiste; et c'est parce qu'elle aime, parce qu'elle comprend, parce qu'elle respecte les édifices religieux du moyen âge, qu'elle ne veut pas d'une imitation malheureuse, qui ferait

perdre à ces monuments sacrés du culte de nos pères l'intérêt qu'ils inspirent, en les faisant apparaître, sous cette forme nouvelle, dépouillés du caractère auguste que la vétusté leur imprime, et privés du sceau de la foi qui les éleva.

« En résumé, il n'y a, pour les arts, comme pour les sociétés, qu'un moyen naturel et légitime de se produire; c'est d'être de leur temps, c'est de vivre des idées de leur siècle; c'est de s'approprier tous les éléments de la civilisation qui se trouvent à leur portée; c'est de créer des œuvres qui leur soient propres, en recueillant dans le passé, en choisissant dans le présent, tout ce qui peut servir à leur usage. C'est, avons-nous dit, ce que fit le christianisme à toutes les époques, et c'est ce qu'il doit faire aussi dans la nôtre, dont il faut que l'on dise qu'elle a eu son art chrétien du XIXe siècle, au lieu de dire qu'elle n'a su que reproduire l'art chrétien du XIIIe. Serait-ce donc au milieu de ce progrès général dont on se vante, surtout au sein de ce retour sincère aux idées chrétiennes dont on se flatte, que notre société se déclarerait ainsi impuissante à rien inventer, et que l'on désespérerait du talent des artistes et de la foi des peuples, au point de n'en rien attendre, et de refaire ce qui a été fait? Ces grands architectes des XVe et XVIe siècles, les Léon-Baptiste Alberti, les Brunelleschi, les Bramante, les San Gallo, les Peruzzi, les Palladio, les Vignole, qui construisirent tant d'églises chrétiennes, sur la terre classique de l'antiquité et du catholicisme, n'ont-ils pas su imprimer à leurs monuments le caractère qui leur convenait, en s'assimilant, si l'on peut dire, tout ce qu'ils empruntaient à l'art antique? N'est-ce pas à la même école que s'étaient formés ces illustres artistes de notre pays, les Jean Bullant, les Philibert Delorme, les Pierre Lescot, sous la main desquels l'architecture antique prit une physionomie française? Et qui empêche nos architectes modernes de faire de même, en élevant, avec toutes les ressources de notre âge, des monuments qui répondent à tous les besoins de notre culte, et qui soient à la fois marqués du sceau du christianisme et du génie de notre société? C'est évidemment là ce que la raison conseille; c'est ce que demande l'intérêt de l'art; c'est ce que réclame l'honneur même de notre époque; et c'est aussi ce que pense l'Académie. S'il devait en être autrement, il faudrait fermer toutes nos écoles, où l'on enseigne, non pas à copier les Grecs et les Romains, mais à les imiter, en prenant, comme eux, dans l'art et dans la nature; tout ce qui se prête aux convenances de toutes les sociétés et aux besoins de tous les temps. »

COLLECTION DE SCEAUX HISTORIQUES

DU

MUSÉE DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

Il y aurait une infinité de choses à dire sur les sceaux et sur les avantages que l'on peut tirer de leur étude, mais nous ne nous arrêterons que sur quelques-uns des plus remarquables. La *Revue* a publié récemment un savant mémoire de M. Delloye sur quelques sceaux inédits (voir t. II, p. 650 et suiv.).

Le nom de sceau ne devrait être donné qu'à l'instrument ou cachet qui servait à sceller les actes; mais on le donne aussi communément aux empreintes.

Les sceaux ne furent d'abord gravés que sur des anneaux; plus tard, vers le Xe siècle, on les grava sur des morceaux de métal de figures diverses, mais le plus ordinairement ovales ou rondes, et dont l'empreinte sert à rendre un acte authentique, le confirmer, le rendre secret.

Ces matrices ont été gravées aussi sur toutes sortes de substances, métaux, pierres précieuses, verre, ivoire, etc.; les matières qui reçoivent l'empreinte ont également varié. La craie et le malthe, mélange de poix, de cire, de plâtre et de graisse, sont celles dont on s'est servi le plus anciennement. Nos rois ont emprunté des Romains l'usage des sceaux de cire.

Les sceaux sont au moyen âge ce que les médailles sont dans l'antiquité, et s'ils forment une numismatique moins pure, l'intérêt en est tout aussi grand. Les matrices étaient gravées par les artistes les plus habiles de l'époque et dont les noms de quelques-uns nous sont transmis par ces monuments. Les symboles et les inscriptions des sceaux sont ce qu'on y doit principalement remarquer; ils ont à peu près le même usage pour l'étude de l'histoire que les médailles; ce sont eux qui peuvent servir à fixer les dates, les origines. La beauté, la finesse, la franchise de leur exécution varient selon que l'art est en décadence ou en progrès; souvent même, on remarque l'analogie qui existe entre les figures qui sont représentées sur les

sceaux, et celles qui se voient sur les monnaies à l'effigie des personnages auxquels appartenaient ces sceaux.

Le plus ordinairement les sceaux des femmes étaient ovales ou en ogives. Les exceptions à cette règle sont rares et remontent presque toutes au delà du XIVe siècle. La forme ogivale est aussi l'attribut des gens d'église et des communautés religieuses; néanmoins, les ecclésiastiques, à l'exemple des barons, des rois et surtout des papes, ont fait usage des types ronds plus fréquemment que les femmes.

Il est à regretter que les matrices en cuivre deviennent de jour en jour plus rares; et quant aux empreintes, bien que nous en possédions encore un assez grand nombre, elles sont en matière si fragile qu'on peut regarder leur destruction totale dans un avenir peu éloigné comme un malheur inévitable. On ne saurait donc trop applaudir à l'idée conçue il y a quelques années par M. Dépaulis, notre habile graveur de médailles, de former une collection de ces monuments reproduits par le moulage en plâtre.

Depuis l'année 1834, époque à laquelle M. le Ministre de l'intérieur, sur le rapport favorable de M. Vitet, alors inspecteur général des monuments historiques, facilita ses recherches dans les archives de Paris et des départements, M. Dépaulis a consacré un mois chaque année à la recherche et au moulage des sceaux les plus intéressants sous le rapport de l'art et de l'intérêt historique. M. Dépaulis a visité successivement les archives des départements qui lui avaient été désignés, et indépendamment des pièces importantes trouvées dans ces dépôts, plusieurs sceaux remarquables lui ont été communiqués par des collecteurs des diverses localités qu'il a parcourues. C'est ainsi que M. Dépaulis a pu rassembler environ mille pièces du plus beau choix qui embrassent une période de douze siècles, depuis les rois de la première race jusqu'au siècle de Louis XIV. Parmi cette nombreuse collection, on distingue la série aussi complète que possible des rois de France; un certain nombre de sceaux d'abbayes, d'évêques, d'abbés et d'abbesses de diverses communautés; de villes, de colléges, de corporations, de grands feudataires ainsi que de princes et de souverains étrangers.

L'œuvre accomplie par M. Dépaulis, et à laquelle a concouru M. Cavé, directeur des Beaux-Arts, en lui accordant avec bienveillance les moyens de continuer ses recherches, sera de plus en plus appréciée, surtout lorsqu'on saura que cette belle et utile entreprise a été conçue dans une intention toute désintéressée, et

dans le seul but de créér une collection nationale, et de l'offrir en don au gouvernement pour être exposée dans un monument public et mise à la disposition des artistes et des savants.

La noble et louable intention de M. Dépaulis se réalise en ce moment. M. le Ministre de l'intérieur a désigné une salle de l'école des Beaux-Arts, pour recevoir cette collection précieuse, qui sera livrée incessamment au public. Dejà plusieurs montres sont disposées par le donateur, et nous avons pu admirer et apprécier les prodiges d'érudition, de goût et d'habileté pratique accomplis par l'habile artiste qui attache ainsi à son nom une belle part de gloire et de reconnaissance qui s'étendra dans l'avenir.

J. A. L.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— *Mosaïque trouvée en Égypte.* — On a découvert il y a peu de temps à Alexandrie, dans le jardin de Sayd pacha, situé sur le bord du lac Maréotis, une superbe mosaïque parfaitement conservée. Ce pavé, qui a environ 8 mètres de longueur sur moitié de largeur, est divisé en trois compartiments principaux; celui du milieu, qui a $2^{m},40$, représente une tête de Méduse ailée et comme de coutume entourée de serpents. De la tête divergent de nombreux rayons formés d'écailles qui vont s'agrandissant. Les deux compartiments extrêmes représentent des fleurs, des fruits, et divers oiseaux dont le plumage est rendu avec beaucoup de vérité. Les bordures d'encadrement sont formées de simples ornements en zones et en méandres. Cette mosaïque, qui est d'un travail très-fin et dont les petits cubes de la tête n'ont pas plus de 2 millimètres de côté, semble avoir appartenu à des bains ou à une de ces délicieuses villa que les Romains prodiguaient partout avec un luxe effréné. Après avoir été préservée tant de siècles grâce aux décombres qui la recouvraient, cette belle mosaïque ne résistera pas longtemps au soleil d'Égypte, si les Arabes continuent, sur la demande de chaque visiteur, d'y verser l'eau à pleine outre pour lui rendre momentanément son éclat primitif.

— M. de Mas-Latrie a fait don au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale d'une collection d'objets antiques qu'il vient de rapporter de l'île de Chypre, et qui forment une série importante à ajouter à l'archéologie asiatique. Ces monuments ont été trouvés au lieu de Dali, que ce jeune savant pense être l'ancienne Idalie. Dans une des dernières séances de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, M. Ch. Lenormant a mis sous les yeux de la compagnie plusieurs de ces objets. Ce sont des têtes ou statuettes entières qui représentent, sous des formes diverses et avec des caractères d'art fort différents, Vénus cypriote. La plus ancienne de ces figures, à l'art rudimentaire, n'offre qu'une grossière idole. Les figurines de la seconde période sont déjà d'une exécution remarquable. On y reconnaît avec évidence les traces de l'influence phénicienne et assyrienne. Une tête en terre cuite, provenant de Citium, et trouvée dans un monticule qui semblait dominer le port fermé dont parle Strabon, est encore remarquable par l'influence de l'art égyptien sur l'art cypriote. La troisième période, celle de la perfection de l'art, est représentée dans la collection de M. de Mas-Latrie par une belle tête de Vénus en marbre blanc, d'une exécution très-pure. Il est curieux de pouvoir suivre ainsi, par les antiquités trouvées dans un seul lieu qui était, il est vrai, l'un des principaux sanctuaires de Vénus, les modifications survenues, à partir d'époques très-éloignées, dans les représentations de la déesse, en même temps que les progrès de l'art depuis les ébauches informes de ses premières tentatives jusqu'à ses productions les plus parfaites. Ces observations d'archéologie comparée d'après des monuments d'une origine connue contribuent à jalonner fort utilement l'histoire de l'art ancien par des observations sûres et précises.

L'Académie a remarqué encore un fragment de statuette qui confirme la conjecture qu'on avait appliquée à une autre statuette antique du cabinet du Roi, en la désignant sous le nom de *Cyniras*, personnage de Chypre. Une tête de Jupiter, trouvée dans les ruines de Paléa Famagouste, l'ancienne Salamine, a été reconnu pour le *Jupiter Salaminius*, dont on n'avait encore de représentations que sur les médailles.

— M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, vient de présenter à M. le Ministre de l'intérieur, au nom de la Commission des monuments historiques, son rapport sur les travaux exécutés sous la direction de la Commission, et sur les projets qu'elle

désire voir se réaliser. L'économie la plus sévère a été suivie dans la répartition annuelle de la somme de six cent mille francs dont dispose la Commission pour la restauration et la conservation de nos monuments nationaux. Quelques monuments devenus propriétés particulières et qu'il importait de sauver de la destruction ont été acquis sur ces fonds. Le plus important de tous est l'église de Saint-Julien à Tours, admirable modèle de l'architecture du XIIIe siècle arrivée à son complet développement; le généreux concours de M. l'archevêque de Tours, joint à l'allocation considérable autorisée par M. le Ministre de l'intérieur, a permis d'effectuer cette acquisition. Des allocations extraordinaires, dues à la libéralité des chambres, ont pourvu aux réparations de quelques grands monuments, trop coûteuses pour être imputées sur le budget de la commission. Des secours extraordinaires sont réclamés pour des édifices qui sont pour ainsi dire des *types*, et qu'on ne pourrait abandonner à la destruction sans encourir les reproches de la postérité. Il suffit de nommer les églises de Sainte-Croix, à la Charité; de Saint-Philibert, à Tournus; de Saint-Nazaire, à Carcassonne; le temple d'Auguste et de Livie, et l'église de Saint-Maurice, à Vienne. La Commission espère que l'administration fera ses efforts pour prévenir la démolition de l'hôtel de Carnavalet, l'un des monuments de Paris les plus curieux sous les rapports historique et artistique; cette ancienne demeure de madame de Sévigné, ornée des sculptures de Jean Goujon, est menacée d'une destruction prochaine; la ville pourrait peut-être l'acquérir par échange d'immeubles avec le propriétaire. Il est à regretter de voir quelquefois les conseils municipaux entraver les dispositions du gouvernement pour la conservation des monuments. C'est cependant le spectacle que vient de donner le conseil municipal d'Orléans en faisant démolir l'ancien Hôtel-Dieu de cette ville, que l'administration supérieure aurait acquis si les prétentions de la ville ne l'eût fait renoncer à ce désir de conserver un édifice dont l'architecture si élégante et les dispositions vastes et commodes permettaient de lui donner une destination utile. Le prétexte de cette destruction était le besoin de faire une place autour de la cathédrale, ce qu'on aurait pu faire dans des proportions convenables, comme l'avait représenté la Commission, sans rien abattre. Voilà donc la ville d'Orléans dotée d'une espèce de plaine pavée au lieu d'un monument qui était un de ses plus beaux ornements; et, pour mettre le comble au mauvais goût, et par un rare oubli des convenances, cette place met en regard la salle de spectacle et la cathédrale. La commission a dû

s'occuper de conserver le souvenir de quelques monuments remarquables dont il est impossible de prolonger indéfiniment la durée; il n'y avait pas un moment à perdre pour étudier la disposition et les détails de ces habitations qui jettent le plus grand jour sur les usages et les mœurs du moyen âge; pour répondre à ce vœu, M. le Ministre de l'intérieur, à la demande de la Commission, a chargé M. Vaudoyer de relever et de dessiner un assez grand nombre de maisons anciennes qui existent encore à Orléans; ce travail, nous l'espérons, sera continué dans d'autres localités non moins intéressantes; plusieurs villes de France possèdent encore des maisons fort anciennes, et d'une architecture très-remarquable. Un autre artiste, M. Denuelle, a été chargé par le Ministre de dessiner en plusieurs lieux des peintures anciennes dont chaque jour efface quelque trait.

— Le conseil de l'association britannique d'archéologie prend d'actives mesures pour préparer le congrès qui se tiendra cette année à Gloucester, dans la première semaine d'août, sous la présidence du savant lord Albert Conyngham. On cite déjà parmi les mémoires qui seront lus dans cette assemblée, une *Notice sur la cathédrale de Gloucester*, par M. Cresy, dont le travail sur la cathédrale de Winchester a été si remarqué l'année dernière; un *Mémoire sur l'architecture domestique*, par M. Fairholt; *sur les Voies romaines du Gloucestershire*, par M. Hatcher; *sur les Antiquités de Cirencester*, par M. Roach-Smith, l'infatigable éditeur des *Reliquiæ antiquæ*. On parle encore de plusieurs écrits sur l'histoire, la géographie, la poésie du moyen âge qui seront communiqués par M. T. Wright, correspondant de l'Institut de France; de notices par sir Samuel Meyrick, et par MM. Planché, Crofton-Croker. La numismatique et la philologie du moyen âge seront représentées par MM. Akerman et Georges Corner.

Nous rendrons compte, ainsi que nous l'avons fait l'année dernière, des travaux du congrès, auquel nous espérons bien que quelques antiquaires français voudront assister.

— Les restes d'un monument gallo-romain ont été mis à découvert, près des sources de la Seine, sur la lisière du bois communal de Sainte-Seine; les fouilles, commencées en 1836, ont été continuées jusqu'en 1845 sous la direction de la commission des antiquités de la Côte-d'Or. D'après le rapport de M. H. Baudot, président de la commission, ce temple aurait été élevé au fleuve de la

Seine, dont les eaux passaient pour avoir la propriété de guérir certaines maladies, opinion qui paraît démontrée par la nature des objets trouvés au milieu des ruines. Plusieurs *ex-voto*, découpés dans des feuilles de bronze et d'argent, et représentant, d'une manière grossière, différentes parties du corps affectées de maladies, furent trouvés dans un vase de terre. Le plan des fondations mises à jour offre un quadrilatère de 57 mètres de longueur sur une largeur encore indéterminée. La quantité d'objets d'ornements, la dimension des fragments de statues et de colonnes, leur perfection de travail peuvent donner une idée de la décoration somptueuse de l'édifice. Au milieu du temple de la Seine était une salle contenant la source sacrée qui s'écoulait par une rigole taillée dans la pierre et recouverte de dalles. A droite de la source, tarie aujourd'hui, s'élevaient quatre colonnes d'ordre dorique, dont on a retrouvé des fragments et les bases encore à leur place. Deux marches donnaient entrée à une chapelle, où probablement se trouvait la statue de la Seine, assise en face de la source principale. Quant à l'âge du monument, M. Baudot, se fondant principalement sur la pureté des chapiteaux et des autres fragments retrouvés, croit pouvoir en faire remonter la fondation au règne d'Auguste. Pour fixer l'époque de sa destruction, il fait remarquer que la plus récente des médailles trouvées dans les fouilles est de Magnus Maximus, mort l'an 388 de notre ère, époque du triomphe de la religion chrétienne dans la Gaule, et d'où il conclut que le temple de la Seine subit le sort de presque tous les monuments du culte païen, renversés sur l'ordre des évêques par les néophytes.

— La salle des ancêtres de Thoutmès III, rapportée d'Égypte par M. Prisse, et réédifiée à la Bibliothèque royale, vient d'être livrée au public. Tous les détails sur l'enlèvement et le transport en France de ce curieux monument se trouvent consignés dans une brochure qui se vend chez le Suisse de la Bibliothèque. La *Revue archéologique* a donné une description détaillée de ce monument, accompagnée de dessins. (Voir le t. II, pages 1, 15 et pl. 23.)

BIBLIOGRAPHIE.

Choix de peintures de Pompéi, *la plupart de sujet historique, lithographiées en couleur par M. Roux, et publiées, avec l'explication archéologique de chaque peinture, et une introduction sur l'histoire de la peinture chez les Grecs et les Romains*, par M. Raoul Rochette, etc. 1re livraison, 1844, Royal in-fol. (1).

(*Suite et fin.*)

Il nous reste à examiner l'explication que donne M. Raoul Rochette des deuxième et troisième planches qui composent la première livraison de cet ouvrage, la seule que nous ayons sous les yeux.

Planche deuxième. *Neptune et Amymone* (de la *casa dell'ancora*, publiée dans *Mus. Borbon.*, VI, 18, et par O. Müller et Osterley, II, 7, 83).

M. R. R., on le conçoit, ne peut se dispenser de nous donner l'assurance que Neptune, sous le rapport de l'*impureté*, était un digne frère du maître de l'Olympe. Il revient encore sur l'*indignation* d'Aristide à ce sujet (*Orat. in Nept.*, I, p. 36, Dindorf); on devait pourtant croire que M. Letronne (*Append. aux lettres d'un antiquaire*, p. 33) lui avait suffisamment démontré son erreur sur le sens de ce passage. Mais point du tout! M. R. R., qui ne voit rien que ce qu'il veut voir, au lieu de baisser la tête, ce que ferait tout autre après une telle bévue, promet que « dans sa *quatrième* « *lettre* il établira de nouveau la valeur et l'autorité *de ce texte* « *capital.* » Cela sera curieux! Il est vraiment fort à regretter que cette fameuse lettre tarde tant à paraître, car, à en juger d'après l'assurance *quarante fois* répétée par M. R. R. en *cinquante-huit* pages, ce sera vraiment un morceau *di prima sfera*, dans lequel, selon lui, *avec tout l'emploi des ressources de la philologie* (p. 18); *d'une manière aussi complète et aussi approfondie que possible* (p. 4), il promet d'éclaircir (p. 18), a fond (p. 38, 41), *la liste entière* (la belle avance)! *des maîtresses de Jupiter* (p. 9), *de Neptune* (p. 18);

(1) Voir la livraison précédente, p. 118.

enfin, *toutes les questions qui ont rapport à ce qu'il a appelé, à ce qu'il appelle encore du nom de* PORNOGRAPHIE, c'est-à-dire, à toute l'impureté et à l'obscénité de l'art et de la religion antiques. Grande et belle satisfaction pour un antiquaire!

Quant au mythe d'Amymone, selon la tradition des mythographes, cette nymphe, la plus belle des Danaïdes, fut chargée par son père d'aller chercher l'eau nécessaire aux sacrifices. Dans une de ses courses, elle s'endormit; un satyre voulut abuser de son sommeil. Elle se réveilla, s'enfuit, et dans son épouvante elle appela Neptune à son secours. Le dieu mit le satyre en fuite; il obtint d'elle ce qu'elle avait refusé au satyre. Une fontaine jaillit des trois branches du trident de Neptune. Le fils qui naquit de cette union fut Nauplius, fondateur de Nauplie. Tel est le mythe, réduit à son expression la plus simple.

Après en avoir donné une courte exposition, M. R. R. remarque que déjà, de bonne heure, le théâtre s'en était occupé; « et, ce que « cette fable avait de *licencieux*, par l'intervention du satyre et par l'*ac-* « *tion effrontée* de ce personnage, par l'apparition même de Neptune, « et par sa passion si soudaine et si exigeante, la rendait surtout « propre à fournir le sujet de *drames satyriques*. » Il paraît que M. R. R. a des idées toutes nouvelles sur le *drame satyrique*. Nous espérons qu'il voudra bien ne pas négliger de nous en faire part dans sa *quatrième lettre*, qui doit nous apprendre tant de choses. « De là, « nous dit-il, des danses mimiques qu'on pourrait appeler *thymé-* « *liques* (!!), parce qu'elles s'exécutaient près du thymélé. » L'art leur avait ainsi emprunté ses représentations. Seulement M. R. R. n'aurait pas dû citer le vase de Jatta (Gerhard, *Ant. Vasenbild.*, I, XI; Jahn, *Vasenbilder*, 4), qui bien que significatif pour le mythe, ne prouve rien du tout pour le point en question.

L'énumération des monuments relatifs à Amymone, que donne M. R. R., est fort insignifiante. Aux rapprochements de Gerhard, (*Auserles. Vas.*, p. 48, suiv.), il n'ajoute qu'une représentation peu caractéristique (*Cab. Pourtalès*, n. 181, p. 41), et plusieurs autres d'une application fausse. A cet égard, ses notices sont tellement maigres et insuffisantes qu'elles ne donnent aucune idée des sujets, sur lesquels Otto Jahn (*Vasenbild.*, p. 34, suiv.) a écrit quelque chose d'un peu plus satisfaisant. Tous ces rapprochements peuvent montrer d'ailleurs de quelle façon M. R. R. se sert des travaux de ses devanciers. Il suit le travail de M. Gerhard si servilement qu'il copie même les fautes d'impression; par exemple, *Neapel antik. Bildw.*,

p. 298, au lieu de 286; et d'un autre côté, on dirait qu'il ne l'a pas même ouvert, ou qu'il ne s'en est nullement soucié. En consultant seulement l'index, il n'aurait pu lui échapper que le dessin du vase de Pisati que Gerhard s'est contenté de citer dans la note 79, et que M. R. R. se contente également de *citer* d'après cette note, a été figuré sur la pl. 65, n. 2 de ce même ouvrage. Mais ce n'est pas encore assez : M. R. R., avec raison, n'admet pas, au nombre des sujets relatifs à ce mythe, une peinture d'un vase du prince de Canino, représentant une femme poursuivie par Neptune, par la raison qu'une *corbeille*, au lieu de l'*hydrie*, se trouve parmi les accessoires (*Descr. des vases peints de l'Étrurie*, n. 64); et il pense « qu'il *n'est pas impossible* de découvrir, parmi les nombreux objets « des amours de Neptune, celui qui a pu être désigné par cette « particularité. » *Il n'est pas impossible!* je le crois bien; s'il avait tourné une seule feuille des planches de l'ouvrage de Gerhard, il aurait vu le nom d'Æthra auprès d'une femme poursuivie par Neptune, *avec la particularité de la corbeille*, qui s'explique ainsi de la manière la plus claire.

Dans une courte *addition* (p. 58) à la fable de *Neptune et Amymone*, M. R. R. cite une peinture de vase du *Museo Borbonico, qu'il avait perdue de vue*. C'est que, par malheur, Gerhard ne l'avait pas citée. « Cette peinture lui a été rappelée par l'indication qu'a donnée « M. Minervini d'un vase de la Basilicate » (*Bullettin. archeol. napol.*, « n. VII et VIII). Mais un autre sujet, dont ne parle ni Gerhard, ni Minervini, et que M. R. R. a conséquemment *perdu de vue*, c'est celui que nous donne le miroir du *Museo Gregoriano* (Gerhard, *Etr. Spiegel*, 64), remarquable par la présence du *satyre aux écoutes*, et par la *source jaillissante*, qui est caractéristique, dans la rencontre de Neptune et d'Amymone.

Du reste, l'explication même de la peinture de Pompéi ne prend qu'une *page et demie* sur les huit qu'occupe cette dissertation. M. R. R. croit « pouvoir *détruire* l'espèce de *réserve* que M. Quaranta té- « moigne au sujet de cette peinture, en montrant qu'elle *s'accorde* « *dans tous ses détails, avec tout ce que nous connaissons* des particu- « larités du mythe d'Amymone, par le *témoignage des anciens mytho-* « *graphes*, et par les *monuments qui s'y rapportent*. » Je voudrais bien savoir comment M. R. R. peut concilier cette déclaration de la p. 18, avec celle-ci de la p. 23 : « Notre peinture de Neptune et d'Amymone « représente d'une manière *encore différente de toutes les compositions* « *que nous connaissons du même sujet*; et p. 24, que l'absence de

« l'hydrie *laisse subsister quelque incertitude.* » Donc, la *réserve* de M. Minervini n'est pas *détruite.* Les livres de M. R. R. causent, à chaque instant, de ces surprises de logique.

Il voit ici : « *Amymone* qui, s'étant dérobée par la fuite à la vio-« lence du satyre, vient se livrer à la protection non moins dange-« reuse du dieu. » Puis : « elle relève son péplus de la main droite, « moins pour alléger sa fuite devant le satyre (c'était l'idée de l'édi-« teur napolitain), que pour opposer un faible et dernier obstacle « au désir de Neptune. » Contre cette explication, déjà proposée par Müller et Quaranta, Otto Jahn a objecté avec raison que, pour une telle scène, la présence du satyre serait tout à fait nécessaire, et que, d'ailleurs, Amymone n'a pas du tout l'air d'une femme effrayée qui s'enfuit.

« Neptune, ajoute M. R. R., est assis à l'ombre d'un rocher, « duquel devait bientôt jaillir la source d'Amymone. » Certes le peintre se serait exprimé plus clairement s'il avait voulu représenter une scène où la source jouait un rôle principal, comme on peut le voir sur le miroir déjà cité, et le vase dans *Neapel. antik. Bildw.*, 285 et 286 ; et *Bullet. napol.*, n. VII et XXV. Le rocher peut n'être ici qu'un ornement du paysage ; comme la mer n'est pas là pour rappeler la localité de Lerne, mais pour exprimer l'élément de Neptune.

Ce dieu tient le *trident* tout à fait en repos (comme Jupiter le sceptre). Tout le monde dirait que c'est l'ordinaire attribut de Neptune. M. R. R. n'est point de cet avis. « Ce trident, dit-il, *caractérise* « ici (!) l'*action particulière* du dieu, dans la circonstance qui suivra « son triomphe. » Et là-dessus, cette belle remarque : « Le témoi-« gnage de Lucien... *justifie déjà* la présence du trident à la main « de Neptune, dans la circonstance dont il s'agit. » Je cite toujours textuellement, autant que possible, les paroles de l'auteur, de peur qu'on ne pense que je les ai mal comprises, ou que je le rends ridicule à dessein. Ainsi, selon lui, le trident sur lequel s'appuie le maître de la mer, a besoin d'être *justifié*, et par le *témoignage de Lucien*, et par la *circonstance dont il s'agit !!!*

Selon notre auteur, si Neptune a un manteau bleu, c'est que le *bleu* est la *couleur du dieu de la mer*, comme le dit, entre autres, Philostrate : γέγραπται (ὁ Ποσειδῶν) δὲ οὐ κυάνεος, οὐδὲ θαλάττιος, ἀλλ' ἠπειρώτης) : « mais il a les cheveux et la barbe de couleur « *brune mêlée de blanc*, selon l'épithète homérique κυανοχαίτης ; « ce qui, d'après Voss (*Mytholog. Briefe*, II, 36, p. 256 ; citation

« fausse, comme cela n'arrive que trop souvent à M. R. R.), « signifie *à chevelure brune foncée.* » Encore une singulière contradiction, à quelques lignes de distance! Dans la note 2, κυάνεος veut dire de *couleur bleue*, et dans la note 3, de *couleur brune*, *e sempre bene!!*

Enfin, il prétend que, dans notre peinture, « la pose d'Amymone « a tant d'analogie avec celle qu'on voit sur le vase d'Hinzelin, « (*Amalthea*, II, 277; notez bien que le premier coup d'œil montre « qu'il n'y a rien de commun entre les deux sujets), qu'il suffit de ce « rapprochement pour *prouver* que ce groupe appartient sur notre « peinture, comme sur le vase où figure l'hydrie, au sujet de Nep- « tune et d'Amymone. »

Telles sont donc les preuves qu'il nous donne que « notre peinture « s'accorde, *dans tous ses détails*, avec *tous les témoignages et tous* « *les monuments* : » et cependant on conviendra sans peine que, si cette interprétation n'est pas radicalement impossible, elle n'a rien de bien convaincant, en sorte que la *réserve* de Minervini était bien placée. Le fait est que le mythe de *Neptune et d'Æthra* n'était pas moins célèbre, et convient ici beaucoup mieux. Pourquoi n'y pourrait-on pas voir aussi une nymphe, une divinité marine, Amphitrite elle-même, sortant de la mer, et venant chercher son divin époux?

Ce qu'il y a de certain, c'est que pour les deux premières peintures, tel est son tact archéologique, qu'entre les explications possibles, il va chercher la moins probable, qu'il soutient au moyen d'erreurs que chacun a pu juger.

Il sera plus heureux pour la troisième peinture, grâce à la clarté parfaite du sujet; mais il va rencontrer encore bon nombre de ces *mésaventures* qui, par un privilége spécial, n'arrivent qu'à lui.

Planche IIIe. *Bacchus et Ariane à Naxos* (de la *casa dei capitelli coronati*. Mus. Borbon. XIII, 6).

On se souvient que, dans les *Grenouilles* d'Aristophane, Eschyle traite de *fiole* (ληκύθιον, *ampulla*), les *prologues* d'Euripide. Bacchus finit par dire à ce dernier : « Cette fiole tient à tes prologues, comme le fic aux yeux. » Τὸ ληκύθιον γὰρ τοῦτ' ἐπὶ τοῖς προλόγοισί σου, | ὥσπερ τὰ σῦκ' ἐπὶ τοῖσιν ὀφθαλμοῖς ἔφυ (*Gren.* v. 1246). Il n'en est pas autrement des *prologues* ou *introductions* dont M. R. R. fait précéder toutes ses explications. Le ληκύθιον, l'*ampulla*, paraît en être inséparable.

Ainsi, à propos de cette troisième partie, il recommence ses *prédications morales*; et, pour prouver (contre ce qu'il appelle la *pré-*

occupation systématique de M. Letronne) l'impureté *des amours de Bacchus*, il cite deux faits qu'il regarde comme démonstratifs : un *texte* et un *monument*. Examinons-les l'un après l'autre.

1° Le texte est tiré de la fin du *Banquet* de Xénophon, où ce charmant auteur décrit avec tant de grâce la représentation mimique de l'union de Bacchus et d'Ariane. C'est là que nous devons voir, selon M. R. R., « par le *texte même de Xénophon*, que les mouvements « et les attitudes imités dans ce ballet de Bacchus *avaient pour but d'ex-* « *citer les désirs* dans tous les spectateurs (τὴν δ' Ἀφροδίτην ἐγείρειν, « Xénoph. *Convio*. III, 1). »

Je ne sais vraiment s'il est encore possible de justifier ici M. R. R. du reproche de *mala fides*, dont j'ai déjà eu tant de peine à l'absoudre (plus haut, p. 120). Comment ose-t-il donner pour preuve de ses *rêveries pornographiques* cette expression τὴν δ'Αφροδ. ἐγείρειν, qui se lit, comme il le dit lui-même, c. III, § 1, et l'appliquer à la *danse de Bacchus et d'Ariane*, quand ce qui concerne cette danse ne commence que *six chapitres* plus loin (c. IX), sans qu'auparavant Xénophon ait dit *un seul mot* à ce sujet? Car voici la liaison des idées : au chapitre précédent (II, 24), Socrate avait dit : « Semblable à la « mandragore qui agit sur les corps, le vin, arrosant les âmes, as- « soupit les chagrins (τὰς μὲν λύπας κοιμίζει), et il éveille la joie « (τὰς δὲ φιλοφροσύνας ἐγείρει), comme l'huile excite la flamme (ὥσπερ « ἔλαιον φλόγα ἐγείρει). » Un peu plus bas, Charmide reprend ces paroles de son maître, et dit (III, 1) : « Pour moi, j'attribue à ce « mélange des sexes, joint à l'harmonie des sons, le même effet que « Socrate attribuait tout à l'heure au vin; c'est d'assoupir le cha- « grin (τὰς μὲν λύπας κοιμίζειν), et d'éveiller l'amour (τὴν δ'Ἀφροδί- « την ἐγείρειν). » S'il n'y a pas ici *mala fides*, ce qui coûte toujours à penser comme à dire, on conviendra qu'il y a du moins une fâcheuse distraction.

Maintenant, que voit-il donc de si *monstrueux* dans la scène finale du banquet (IX, 7)? Les convives, voyant *Bacchus et Ariane se tenant embrassés, comme deux époux qui se dirigent vers le lit nuptial* (οἱ συμπόται, ἰδόντες περιπεπληκότας τε ἀλλήλους καὶ ὡς εἰς εὐνὴν ἀπίοντας), bien loin d'être entraînés par cette danse à aucune *impureté*, sont, au contraire, portés à s'engager dans les *saints nœuds du mariage*. Car, dit Xénophon : « Ceux qui n'étaient pas mariés jurèrent qu'ils le se- « raient bientôt; ceux qui l'étaient montèrent à cheval, et revolèrent « vers leurs épouses, afin de jouir de cette félicité (οἱ μὲν ἄγαμοι « γαμεῖν ἐπώμνυσαν, οἱ δὲ γεγαμηκότες, ἀναβάντες ἐπὶ τοὺς ἵππους,

« ἀπήλαυνον πρὸς τὰς ἑαυτῶν γυναῖκας, ὅπως τούτων τύχοιεν.) » Serait-ce là, par hasard, ce que M. R. R. qualifierait d'*immoralité* et *d'impureté?*

C'est pourtant à cette occasion qu'il ne craint pas de reprocher à M. Letronne « une *préoccupation systématique*, qui ne veut « voir, même dans les représentations de Bacchus, *que des sym-* « *boles* (*Append. aux lettres d'un antiquaire*, p. 27, 63, 74 et ail- « leurs), et qui, pour conserver l'opinion qu'il s'est faite de la chas- « teté des mœurs grecques, a dû fermer *volontairement* les yeux à « tant de peintures de vases, où la licence du pinceau est poussée « au *même degré d'effronterie* que celle de la parole et de l'action dans « la vieille comédie grecque. » Mais, M. R. R. en ceci, comme en bien d'autres circonstances, prête à M. Letronne (1) ce qu'il n'a jamais dit ni pu dire. Aux p. 27, 63, 74 de l'*Appendice*, où renvoie M. R. R., il n'est pas parlé *des amours de Bacchus*. Ce savant n'a point fermé, ni *volontairemeut* ni *involontairement*, les yeux à tant de peintures de vases, auxquelles il a eu le soin de renvoyer, comme les connaissant bien, et il ne s'est pas fait le défenseur exagéré de la *chasteté* des mœurs grecques, qu'il apprécie à sa valeur. Mais il a traité ce sujet d'un point de vue élevé et étendu que ne comprend pas son adversaire (dirai-je *volontairement* ou *involontairement?*). M. R. R. qui, à l'égard du passage de Xénophon, comme de tant d'autres, voit des étoiles en plein midi, est bien mal venu, il faut en convenir, à reprocher aux autres une *préoccupation systématique!!!*

2° Quant au vase allégué par M. R. R. (p. 29), c'est l'amphore du musée de Naples, qui a été publiée dans les *Monuments de l'Inst. archéolog.*, III, 31. Il est très-bref à ce sujet; mais, quoiqu'il déclare « avoir passé *une journée entière* à étudier ce vase, pendant « son dernier séjour à Naples, » il paraît cependant qu'il n'y a pas aperçu la circonstance principale. « Le sujet, dit-il, est la célébra- « tion du mariage sacré de Bacchus et d'Ariane, représenté d'après « l'une de ces danses mimiques, dans le moment de l'étude..... par « une suite de jeunes gens *des deux sexes*. » A la p. 41, il parle de ce même vase, « sur lequel l'état où apparaissent les bacchants des « *deux sexes* qui se préparent à célébrer, par leurs danses lascives, « l'union de Bacchus et d'Ariane, assis sur le lit nuptial, au centre « de la composition, ne saurait laisser de doute sur le *caractère li-*

(1) M. Letronne a déjà répondu à ces reproches mal fondés, dans la *Revue*. V. ses *Trois fragments*, t. II, p. 760 et suiv. (*Note du traducteur.*)

« *cencieux* de cette représentation. » Il s'ensuit que M. R. R. n'a pu découvrir, *pendant une journée entière*, ce qui s'aperçoit au premier coup d'œil, à savoir que, sur ce vase, il y a deux sujets *distincts* : l'un mythique, sans rapport avec les représentations mimiques, l'autre copié de la vie ordinaire. Dans ce dernier, au milieu des difficultés qu'offre la représentation, ce qu'il y a de fort clair, c'est qu'il s'agit de préparation à un drame satyrique, et les *bacchants des deux sexes* sont... des *hommes* tenant à la main leur *masque*. En quoi donc consiste le *licencieux* de ce sujet? Uniquement dans *les phallus postiches en cuir* (*attachés à la ceinture*) du chœur des satyres; ce qui, certainement pour les Grecs, n'avait pas plus de signification que, pour nous, tant de masques *carnavalesques* à Rome, qui, bien que fort peu décents, ne sont pris que pour *bouffons*. Ce n'en est pas moins, pour M. R. R., « l'image la plus *authentique* et la plus *conforme à la réa-* « *lité* de ces spectacles populaires de l'antiquité grecque, où le plaisir, « *sous toutes les formes*, et la licence, *à tous les degrés*, étaient provo- « qués par la religion publique. » Ληκύθιον!

Il nous tient en réserve, pour sa fameuse IVe lettre, d'autres obscénités et impuretés, et je n'ai pas à m'y arrêter ici. Qu'il me soit permis seulement de répéter cette remarque, que la pruderie affectée de nos jours ne peut être prise comme règle dans l'appréciation des anciens ouvrages de l'art; que, par exemple, l'*ithyphallisme* du satyre, être à moitié animal, pour les Grecs comme pour ceux qui le considéreront de leur point de vue, n'avait rien qui pût exciter les passions, et n'était qu'une *bouffonnerie*. C'est un point établi par M. Letronne (*Append.*, p. 7 et ailleurs), et reconnu par M. R. R. lui-même (*Peint. ant.*, p. 721), ce qui ne l'empêche pas de revenir à satiété sur l'*obscénité* des scènes satyriques.

Quant aux monuments relatifs au sujet d'Ariane et Bacchus à Naxos, il en fait six classes, d'après la circonstance qu'ils expriment. « 1° Ariane « endormie, abandonnée par Thésée; 2° Ariane s'éveillant et voyant « fuir le vaisseau de Thésée; 3° Ariane livrée pendant son sommeil à « la contemplation de Bacchus et de son thiase (c'est le sujet de la « peinture dont il s'agit ici); 4° Ariane ravie par Bacchus; 5° Ariane « menée en triomphe par Bacchus; 6° Ariane mariée à Bacchus. » Disons quelques mots de chacune de ces classes.

1° M. R. R. cite à ce sujet l'*Ariane* du Vatican (dite la *Cléopâtre*), et plusieurs répétitions, ainsi qu'un tableau de Polygnote à la Lesché de Delphes (Paus. X, 29, 2), représentant *Ariane et Phèdre*.

Nous avons déjà vu que M. R. R. prend peu de soin de concilier

entre eux les faits qu'il allègue. On en a la preuve dans ce qu'il dit de ce tableau de la Lesché. « Il est *probable* que Pausanias fait allusion « *au triste abandon* de l'une des sœurs à Naxos, et à la tragique fin « de l'autre à Athènes, *probablement* représentée dans l'état d'acca- « blement qui suivit son réveil. » M. R. R. paraît donc prendre *Ariane dans les enfers* pour une *Ariane à Naxos !* Contre la *probabilité* de l'intention que M. R. R. prête au peintre, Pausanias s'exprime assez nettement et assez clairement : « Ariane est assise sur « une pierre, *les yeux tournés sur Phèdre*, sa sœur, dont tout le « corps est suspendu en l'air à une corde, à laquelle elle se tient de « chaque côté par une main.... » Quoi qu'il en soit, il est du moins certain, d'après la manière dont s'exprime Pausanias, qu'Ariane n'était pas représentée endormie.

2° La deuxième classe ne comprend que quelques peintures murales et un sujet pris de la mosaïque de Salzbourg ; je reviendrai tout à l'heure sur la troisième classe.

4° La quatrième classe (*Ariane ravie par Bacchus*) comprend, selon M. R. R., plusieurs peintures de vases, dans lesquelles Bacchus poursuit une femme (1). Comme Ariane n'y est nulle part désignée, ce peut être aussi bien d'autres maîtresses de Bacchus, principalement des nymphes de sa suite. Ceci est même beaucoup plus vraisemblable, quand on considère de plus près les témoignages qui concernent le *rapt* d'Ariane. Car le verbe ἁρπάζειν, comme le substantif ἁρπαγή, s'y rapporte plutôt à *Thésée* qu'à *Ariane ;* ces mots

(1) Ici, une nouvelle preuve de la logique de M. R. R. Sur un vase relatif à ce sujet, du musée Blacas (pl. 21), on voit un coussin étendu sur un rocher. M. R. R. en explique l'intention d'après un passage de Clément d'Alexandrie qu'il ne se croit pas *permis de traduire*, sans doute parce qu'il y aura vu des énormités qui n'y sont pas ; car rien n'est *plus permis* que de traduire ce passage entier et même très-littéralement ; Clément reproche aux Grecs l'inconvenance de leurs fables religieuses : « Apollon, esclave chez Admète, à Phères ; Hercule auprès d'Omphale, « à Sardes ; Neptune et Apollon, en service auprès de Laomédon.... Homère ne « rougit pas de nous dire que Minerve se montre à côté d'Ulysse, lui portant une « lampe d'or ; et que Vénus, *comme une esclave éhontée, se présente, apportant* « *à Hélène et plaçant en face de l'adultère* (Pâris) *le siége* (τὸν δίφρον) *sur* « *lequel elle doit s'asseoir pour l'inviter à l'amour.* » (Clem. Alex. *Protrept.*, II, 35). M. R. R. est à cent lieues de se douter que le *terrible* passage *souligné* qu'il *n'ose traduire*, est tiré presque mot à mot d'Homère (*Il.* 3, 34), comme le précédent (*Odyss.* 19, 34). Et maintenant, parce que M. R. R. voit sur un vase un *coussin*, qui n'a nul rapport avec le δίφρος sur lequel s'assit Hélène, cela prouve, selon lui (p. 34, n. 7) : « Que S. Clément d'Alexandrie, tout chrétien et docteur de « l'Église qu'il était, connaissait, au moins aussi bien que l'auteur des *Lettres d'un* « *antiquaire*, l'antiquité grecque, *écrite et figurée*.....!!! »

ne signifient pas qu'Ariane a été violemment *ravie* ou *enlevée;* mais qu'elle a été *enlevée à Thésée* par Bacchus, c'est-à-dire que celui-ci la lui a prise. Ainsi, Pausanias, X, 29, 2, τὴν Ἀριάδνην ἀφείλετο Θησέα ὁ Διόνυσος; ajoutez Diodor. Sic. IV, 61, V, 51. Schol. Odyss. XI, 321, d'après Phérécyde; il ne peut être question d'une *poursuite;* cela est prouvé par les paroles de Pausanias, I, 20, 3, Ἀριάδνη δὲ καθεύδουσα, καὶ Θησεὺς ἀναγόμενος, καὶ Διόνυσος ἥκων ἐς τῆς Ἀριάδνης ἁρπαγήν... « [On voit dans le temple de Bacchus] « Ariane endormie; Thésée mettant à la voile; Bacchus arrivant « pour (lui) *enlever Ariane.* » Ἁρπάζειν et ἁρπαγή ne s'entendent que de *l'enlèvement* d'une femme à un autre amant; ainsi, sur un vase du plus beau style, cité par M. R. R. (à présent publié dans les *Vases étrusques et campaniens* de Gerhard, Pl. VI, VII); on voit Bacchus entraînant Ariane, et Thésée s'éloignant à regret, sur l'avis de Minerve. Il est clair que les exemples d'une femme *poursuivie* et qui *s'enfuit*, ne sont pas applicables à Ariane.

Quant aux cinquième et sixième classes, M. R. R. dit que son but n'est pas d'épuiser ici le sujet. Fort bien! mais il devait tâcher au moins de le caractériser clairement par les traits principaux, ce qu'il ne fait pas. La science n'a rien à gagner à ce mélange bigarré de citations, qu'il est toujours très-facile de rassembler, surtout à l'occasion des représentations dionysiaques. Du reste, il faut convenir que ses citations nous fournissent de riches matériaux pour un *catalogue* de satyres *ithyphalliques* (c'est peut-être là un travail préparatoire pour une *phallologie* ou *phallographie* à venir); et M. R. R. les recherche avec d'autant plus d'empressement qu'ils sont, à peu de chose près, le seul soutien de sa thèse favorite sur la *pornographie.*

Pour la cinquième classe (*Ariane menée en triomphe par Bacchus*), il nous donne, en vignette, une portion d'un vase de la collection de Santangelo, à Naples, et la description d'un semblable vase appartenant au *Museo Borbonico.* Sur l'un et l'autre se remarque la circonstance que le *vieux Silène* n'est vu que jusqu'aux genoux; une ménade, penchée de son côté, l'aide à monter sur le plan supérieur où elle se trouve. Jusqu'ici, rien d'*obscène* ni de *licencieux;* pas le plus petit *ithyphallisme!* mais, comme il faut absolument que cette peinture soit *licencieuse*, M. R. R. imagine une combinaison trop originale, pour que je ne transcrive pas ses propres paroles: « Ce Silène a la tête « et la poitrine couvertes d'un manteau, qui s'écarte sur le devant du « corps, pour laisser à découvert son ventre et ses cuisses velues, « motif dont l'*indécence* est trop sensible aux yeux pour avoir besoin

« d'être démontrée par le raisonnement, et qui montre jusqu'à quel « degré de *licence* pouvaient être portées les représentations d'une des « scènes de l'hiérogamie qui s'exécutaient publiquement sur le théâ- « tre. » M. R. R. va-t-il donc nous prouver plus tard que l'Apollon du Belvédère est *une statue licencieuse*, parce que le dieu tient sa chlamyde sur son bras, *pour laisser à découvert son ventre et ses cuisses?*

M. R. R. réunit dans cette cinquième classe, une suite de monuments où Bacchus est sur un char avec une femme; et dans la sixième (*Bacchus mariée avec Ariane*), d'autres monuments où le dieu repose avec Ariane sur un lit. Des uns et des autres, il en faut retrancher beaucoup qui n'ont pas de rapport au sujet. Ainsi, quand Bacchus repose sur le sein d'une femme, on doit plutôt songer à *Methe ;* et lorsqu'elle précède sur un char séparé, ce doit être une *pronuba*, qui, dans ce cas, serait un personnage bachique (p. e. *Sémélé*).

De même, les représentations qu'il range dans la dernière classe ne sont pas toujours caractéristiques; ainsi, par exemple, le sujet du vase qu'il cite, d'après Millingen (*Vases peints*, pl. 26), est privé de tout signe bachique, et la présence de divinités érotiques ne suffit pas pour l'élever au-dessus du cercle des représentations de la vie commune. Il paraît en être de même d'un vase provenant de Kertsch (p. 41).

Mais il est d'autant moins utile d'entrer ici dans plus de détails, que M. R. R. ne montre pas une seule fois l'intention de pénétrer un peu profondément dans son sujet. Toute cette partie de son mémoire peut être considérée comme superflue.

Après de tels détours, M. R. R. arrive enfin à la classe à laquelle appartient la peinture qu'il se propose d'expliquer, à savoir, *Bacchus qui trouve Ariane à Naxos*. Ce sujet est étranger à la céramographie; mais il se voit très-fréquemment dans les peintures murales et sur les bas-reliefs, qui semblent être étroitement liés avec le tableau décrit par Philostrate (I, 16).

M. R. R. revient bientôt à son thème favori. Il est obligé de convenir que, dans toutes les représentations connues de *Bacchus et d'Ariane*, accompagnés de Silène et des satyres, *jamais* le dieu n'est *ithyphallique*, et cet aveu lui coûte assez; mais voilà qu'heureusement on lui envoie un dessin de la peinture qu'il a reproduite, où *Bacchus est odieusement ithyphallique*. Aussi, voyez quel triomphe! « Un « rayon de lumière inattendu, dit-il dans son enthousiasme pornogra- « phique, se répand *sur tout le génie de la religion hellénique, et sur*

« *celui de l'art qui y était si étroitement lié.* » Mais, d'abord, quand cela serait vrai pour une seule peinture, on n'en conclurait rien *contre tout le génie*, etc. Cependant, prenons garde ! une lettre que je reçois de Naples en ce moment m'annonce que, dans ce tableau, Bacchus *n'est point ithyphallique*. L'auteur de cette lettre n'a pu s'en assurer par lui-même, parce qu'il n'a pu obtenir de la direction du Musée la permission de voir ces tableaux, qui sont à présent dans les magasins ; mais il rapporte le témoignage exprès de M. Quaranta, qui a manié ce tableau, et le connaît parfaitement. Il déclare que la circonstance n'a *jamais existé*. Pour éviter d'articuler le reproche de *falsification*, je ne me prononce pas en ce moment. J'attends un plus ample informé, et j'instruirai nos lecteurs du résultat. Quoi qu'il en soit, le *rayon de lumière* commence un peu à *s'évanouir!* (1)

(1) Quoique le traducteur de cet excellent morceau de critique ne veuille pas sortir de son modeste rôle, il ne peut pourtant pas se dispenser de faire remarquer combien ce passage confirme le jugement *hardi, téméraire* même en apparence, que M. Letronne a porté de ce même *trait*, dont M. H. Brunn conteste à présent l'existence. Dans la *Revue*, t. II, p. 767, il a osé s'exprimer ainsi :

« Sur un tableau de Pompéi, récemment découvert, dont le sujet est *Bacchus* et *Ariane*, Bacchus, vêtu à mi-corps de son péplum, s'approche d'Ariane ; la scène est des plus *décentes* qui se puissent voir ; et cependant le dieu était, selon M. Raoul Rochette, armé d'un monstrueux γνώμων ἀνιστάμενος, maintenant effacé. C'est *la première fois*, il l'avoue, qu'un *dieu* est ainsi représenté. Croyant la circonstance *antique*, il ne se sent pas de joie à la vue d'une *preuve* si *frappante* de l'indécence des anciens. « Voilà (s'écrie-t-il avec un enthousiasme qu'il ne peut contenir) une révélation *neuve et curieuse* qui vient jeter « un rayon de lumière *inattendu* sur tout le génie de la religion hellénique » (*Choix de peintures de Pompéi*, p. 52). Aussi s'est-il procuré la jubilation d'embellir de cet infâme accessoire quelques exemplaires *de choix*. Eh bien, moi, qui ne suis point *antiquaire*, au dire de M. R. R., je déclare qu'il faut n'avoir aucun *sentiment de l'art antique*, ni de l'esprit qui a présidé à toutes ces charmantes compositions, conçues, comme celle-ci, sans aucune intention licencieuse, pour ne pas voir que ce γνώμων ἀνιστάμενος est en contradiction manifeste avec l'ensemble de la composition, avec la pose du dieu, avec l'expression *placide* de sa figure, que ce trait ne peut être, s'il existe, qu'une surcharge *faite par quelque mauvais plaisant moderne*. *Je n'en sais rien ;* mais, en vérité, *j'en suis sûr ;* et j'invoque avec confiance, sur ce point, *le témoignage des antiquaires napolitains*, si bien placés pour savoir au juste ce qu'il en est. »

Eh bien ! cette affirmation si hardie et si tranchante, que M. Letronne fondait seulement sur un sentiment juste de l'art antique, la voilà confirmée par le témoignage, qu'il invoquait, d'un des antiquaires napolitains, de M. Quaranta. M. Brunn attend un plus ample informé ; à la bonne heure. Mais l'antiquaire français (et quiconque examinera la *chasteté* de cette composition sera de son avis) n'en a pas besoin pour être *convaincu* qu'un mauvais plaisant s'est amusé de la manie *pornographique* de M. R. R. « Ah ! s'est-il dit, vous voulez de la *pornographie !* eh bien ! soyez servi à « souhait ; en voilà ! »

Une seule réflexion en finissant. Le même archéologue qui se laisse ainsi tromper,

C'est dommage, car M. R. R. en tire de superbes conséquences, à l'égard des deux peintures de *Bacchus* et d'*Ariane*, décrites par les anciens, et qu'il s'amuse à restituer *ex ingenio*. Ce que c'est que l'imagination! La première est expliquée par Philostrate (*Icon.*, I, 15). Le *Bacchus*, selon M. R. R., *devait être ithyphallique*; car l'auteur grec dit que le dieu y est représenté *tout entier à sa passion* (ἐκ μόνου τοῦ ἐρᾶν γέγραπται); et même *ivre d'amour*, μεθύων ἔρωτι. C'est en vain, pour lui, que d'après la description même, la peinture était empreinte d'une telle modestie que le savant Welcker ne peut s'empêcher de remarquer *nostræ picturæ pudicum characterem* (p. 297).

Tout cela échappe aux regards prévenus de notre archéologue; il ne voit même pas, dit-il, où M. Welcker a pris ce *caractère pudique!* N'est-il pas évident, selon lui, que puisque Bacchus est *ithyphallique* sur la peinture de Pompéi, ce dieu doit l'être encore sur celle de Philostrate : « et *sans doute* aussi sur le tableau du temple de Bacchus « à Athènes. » Voilà un *sans doute* bien aventuré! Car tout ce que nous savons sur ce tableau consiste dans ces quelques paroles, déjà citées, de Pausanias : « On y voit Ariane dormant, Thésée mettant à « la voile, et Bacchus arrivant pour enlever Hélène. » Cependant M. R. R. nous promet « de démontrer cela ailleurs d'une manière *plus expresse*. » D'une *manière plus expresse!* ce ne sera pas superflu! et certes, s'il y parvient, il pourra se vanter d'avoir fait un vrai chef-d'œuvre d'interprétation archéologique!

Il me reste à présent peu de chose à dire. J'ai déjà parlé du dieu du Sommeil. J'ajoute seulement que M. R. R. se trompe lorsqu'il veut corriger le texte de Philostrate : ὅρα καὶ τὴν Ἀριάδνην, μᾶλλον δὲ τὸν ὕπνον; il a tort de vouloir lire τὸν Ὕπνον. Ce qui suit montre qu'il est question du *sommeil* et non du *dieu du Sommeil*. Le sens est : « Voyez combien Ariane est séduisante, et surtout *pendant son sommeil*. »

prend, à l'heure qu'il est, pour *antiques* les trois peintures obscènes, publiées il y a trente ans par Millin; et c'est encore M. Letronne qui a été obligé de lui apprendre qu'elles sont *fausses*. Cela n'empêche pas que M. R. R. ne déclare à tout propos que M. Letronne n'est *point antiquaire, qu'il est étranger à l'antiquité figurée!* D'où résulterait la nécessité de changer la définition de l'*antiquaire*, jusqu'ici admise; car il est évident que l'*antiquaire* n'est plus, comme on le croyait assez généralement, celui qu'un œil exercé, guidé par un sentiment juste de l'art et une profonde connaissance des langues et de la littérature anciennes, conduit presque à coup sûr dans l'appréciation des monuments antiques. Il faudra dire à présent que l'*antiquaire* est celui qui, écrivant comme au hasard sur ces monuments, touchant à tout, et gâtant tout ce qu'il touche, fabrique de gros livres pleins de vide, où il bronche et tombe lourdement, aussitôt qu'il veut faire un pas sans lisières.

(*Note du traducteur.*)

Après avoir parlé en détail du mérite scientifique de ce travail, il faut dire un mot de celui des planches qui l'accompagnent : car leur supériorité pourrait, jusqu'à un certain point, compenser d'autres défauts.

La première condition qu'elles doivent offrir est naturellement la fidélité du trait. Une comparaison avec les originaux m'est à présent impossible. Cependant, ayant écrit à Naples pour avoir des renseignements sur quelques particularités, il m'a été fait des réponses qui ne sont pas du tout à l'avantage de ce travail. Ainsi, dans la seconde peinture, la tête de Neptune, comme cela est exprimé sur la planche du Mus. Borbonico, porte au-dessus de la tête une espèce de calotte, et ses cheveux sont bouclés régulièrement. La partie inférieure du voile d'Amymone est mal indiquée. Ce sont là de petites infidélités, j'en conviens ; mais enfin ce sont des imperfections qu'on ne devrait pas trouver dans un ouvrage qui vise à une valeur scientifique. Quant à l'exécution, il est juste de tenir compte des difficultés qui résultent de l'imperfection du procédé lithographique. Mais cette part faite, il reste encore beaucoup à désirer. Au lieu de mon jugement, qu'on pourrait récuser, je donnerai celui d'un artiste romain, B. Bartoccini, qui, habile surtout à dessiner l'antique, a fait une étude spéciale des peintures murales (1) de Pompéi, et est parfaitement apte à juger les planches de cet ouvrage. Voici son opinion : « Le dessin est très-loin de la finesse de l'antique, il est trop « lourd. Dans la pratique du clair-obscur on ne trouve ni la largeur, « ni la facilité, ni cette belle liaison des plans qui distinguent l'original ; « on ne voit que des masses trop rondes et trop *flou*. Les couleurs sont « trop criardes. Dans les originaux, les tons, pris séparément, « ont un aspect sale et fumeux, mais pris dans leur ensemble, ils « produisent un tout flatteur et harmonieux. Ici, au contraire, tous « les tons sont également brillants, et ne produisent aucun effet « d'ensemble. Le tout a l'apparence d'un travail moderne ; le vrai « style de l'antique y est complétement perdu. »

(1) Le traducteur n'a point hésité a rendre partout le *Wandgemælde* allemand par *peintures murales*, expression que M. Letronne a le premier introduite, pour éviter l'horrible cacophonie de *peintures sur mur*. M. Raoul Rochette, dont l'oreille n'avait pas été choquée de cette cacophonie, continue à repousser l'adjectif *mural*, sous prétexte qu'il n'est pas *français* en ce sens ; mais comme il est nécessaire et parfaitement analogique, il est devenu *français*. Tout le monde s'en sert à présent, et certes M. R. R. s'en servirait lui-même, s'il pouvait oublier quel est celui à qui l'on en doit l'utile introduction. (*Note du traducteur.*)

Jetons maintenant un dernier coup d'œil sur tout le travail de M. R. R. Nous avons déjà parlé de ses *prologues* (ληκύθια). Quant à sa méthode de rassembler une multitude de monuments pour en expliquer un seul, elle ne peut se justifier que dans le cas où ils sont essentiels à l'éclaircissement de celui-ci; ou bien lorsque, par une exposition approfondie, méthodique et claire, on s'en sert pour amener un cercle quelconque de faits et de recherches à un résultat satisfaisant.

Aucune de ces conditions n'a été remplie dans le présent ouvrage. Les tableaux de Pompéi n'ont rien à y gagner, et les rapprochements de l'auteur, comme on l'a vu, ne mènent absolument à rien. Aussi ce livre n'est pas beaucoup plus qu'une vaine parade d'érudition qui, examinée de près, s'arrête à la surface, et repousse au dernier plan tout ce qui mériterait d'être mis en saillie au premier. Enfin les explications des tableaux ne nous apprennent rien qui n'ait été dit auparavant par d'autres.

Or, toute publication scientifique qui ne sert pas à avancer un sujet, doit être considérée comme étant plutôt à charge qu'utile à la science et au public; c'est le jugement que nous devons, en définitive, porter d'un ouvrage qui d'ailleurs est remarquable seulement par une suite d'erreurs, et d'erreurs telles, que même un mérite certain, si on pouvait l'y reconnaître, en serait complétement obscurci (1).

Dr Heinrich Brunn, à Rome.

(1) L'éditeur de la *Revue* n'a pas besoin de prévenir qu'il est prêt à recevoir toute rectification, qu'on lui enverrait, des *faits* qui ont été allégués dans cet *examen*. Dans toute appréciation critique, les *jugements* appartiennent à l'auteur; il en est responsable; mais les *faits* appartiennent à la science. Il est utile de les rectifier, lorsqu'ils ne sont point exacts, et qu'ils peuvent par conséquent la troubler.
(*Note de l'éditeur.*)

ERRATUM.

Page 82, ligne 15, ἀερογένης, lisez ἀερογενής.

EXPLICATION DE QUELQUES DIFFICULTÉS

RELATIVES

AUX ANCIENS SCULPTEURS

CALLIMAQUE, CLÉOMÈNE, BUPALUS, CALAMIS, ETC

(*Suite et fin.*)

Bulus. (Βοῦλος ἐποίει). Encore un imparfait dont abuse M. Raoul Rochette; car tout annonce que ce prétendu sculpteur du prétendu tombeau d'Homère dans l'île d'Ios, n'a jamais existé. M. Letronne a montré que ce nom est décidément faux et qu'il doit être, la fin d'un nom, tels qu'Aristobulus, Cléobulus, Eubulus, Théobulus, Thrasybulus, etc. Il est hors de doute qu'il faut exclure ce Bulus de la *Liste des Artistes* où l'on avait voulu l'introduire.

Bupalus. Ajoutez à ce que j'ai dit sur ce sculpteur, p. 66, auquel est attribuée une statue de Vénus, qu'on peut appliquer les mêmes raisonnements à un groupe de satyre assaillant un hermaphrodite, trouvé en même temps et au même lieu que la Vénus, et qui est à présent dans les magasins du Vatican.

Selon M. Raoul Rochette, l'existence d'un Bupalus moins ancien que celui que cite Pausanias serait extrêmement douteuse. Mais cependant, si l'inscription trouvée avec ces statues est authentique, et si, par la forme de ses lettres, elle ne peut pas remonter à l'antique époque de Bupalus, vers la 60e olympiade, 540 avant J. C., cette circonstance n'autoriserait-elle pas à présumer qu'il y eut un Bupalus plus moderne, dont on ne connaît ni les ouvrages, ni l'époque, et de qui pourrait être ou la Vénus, ou le groupe du satyre et de l'hermaphrodite? Dans tous les cas, on ne risque rien de ne pas souscrire à l'arrêt de M. R. R., qui déclare que ce second Bupalus *doit être supprimé de l'histoire de l'art.* Je crois pouvoir le conserver jusqu'à plus ample informé; car, tout en avouant qu'il est incertain, je pense qu'il y a peut-être plus de raisons pour l'admettre que pour le rejeter. Mais, de toute manière, l'inscription dont on ignore l'époque, fût-elle authentique, ne signifie

absolument rien, et ne peut servir, dans la question sur ἐποίησε et ἐποίει, à donner une nouvelle preuve de l'antiquité de l'*imparfait*, puisqu'il est bien certain, d'après la forme de ses lettres, et d'après le style de la statue, qu'elle ne peut pas avoir été tracée par l'ancien Bupalus, vers la 60e olympiade, 540 avant J. C., bien avant Phidias. Si elle n'appartient pas à un Bupalus d'une époque beaucoup plus rapprochée, ce ne peut être alors qu'une de ces inscriptions qu'on mettait, afin de donner plus de valeur à des productions des arts, et dans l'intention de les faire passer, souvent sans avoir égard à leur style, pour être de la main d'anciens grands maîtres, ainsi que le fait remarquer Visconti, *Mus. Pio Clem.*, t. I, p. x, au sujet de cette prétendue statue de Bupalus.

Je serais aussi très-porté à admettre, avec mon ami M. Letronne, que lorsque l'on rencontre les imparfaits ἐποίει, ἔγραφε, avec des noms d'artistes bien reconnus pour être très-anciens et avant l'époque d'Apelle et de Praxitèle, que l'on peut porter, avec Pline, à celle de Polyclète, on peut admettre, sans crainte de se tromper, que c'est un indice qu'il y a eu deux artistes qui ont porté le même nom, l'un très-ancien, l'autre qui l'était moins. N'est-il pas légitime de croire qu'à des époques différentes et souvent très-éloignées l'une de l'autre, il ait existé parmi les artistes, comme parmi les autres personnages, des individus qui auraient porté le même nom, sans qu'il y ait eu entre eux d'autre rapport? Rien n'est plus plausible que cette supposition qui peut devenir une certitude, surtout lorsqu'une inscription reconnue pour authentique, est unie à un ouvrage dont le style dénonce un temps beaucoup moins ancien que celui de l'artiste qui, jusqu'alors n'était connu que par ce qu'en rapportent les auteurs. Quel inconvénient peut-il y avoir, dans cette circonstance, à croire qu'il y eut deux artistes du même nom? la nomenclature des artistes y gagne, sans que la saine critique puisse en souffrir.

Calamis, stat., ΚΑΛΑΜΙΣ ΕΠΟΙΕΙ. — Il se pourrait bien que cette inscription mutilée, trouvée sur la base d'une statue détruite de ...pos, fils d'Hippasus Péloponésien, fût douteuse et qu'elle ne fût pas aussi utile à M. R. R. qu'il le pense, *Quest.*, etc., p. 75. Ce fils du philosophe pythagoricien Hippasus vivait sous Périclès, mort 428 avant J. C. Or, si l'inscription rapportée par Spon, et qui n'existe plus, était telle qu'il la donne p. 138 de ses *Miscellanea* : ....ΠΟΣ ΙΠΠΑΣΟΥ ΠΕΛΟΠΟΝ.... ΚΑΛΑΜΙΣ ΕΠΟΙΕΙ, la forme des

lettres n'appartiendrait pas à l'époque de Périclès, et elle devrait avoir celle de nos inscriptions des marbres de Nointel, *Mus. des Ant.*, n° 222, 222 bis, qui datent de l'an 403, vingt-cinq ans après la mort de ce grand homme, et elle serait ainsi figurée : ...ΓΟϟ ΙΓΓΑϟΟΥ ΓΕ ΟΓΟΝ.. ΚΑΛΑΜΙϟ ΕΓΟΙΕΙ, ou bien ΓΟΣ ΙΓΓΑΣΟΥ ΓΕ ΟΓΟΝ... ΚΑΛΑΜΙΣ ΕΓΟΙΕΙ. On pourrait dire il est vrai que du temps de Spon on n'avait pas, en transcrivant les inscriptions antiques, poussé le scrupule de l'exactitude jusqu'à les imprimer avec les formes qu'elles avaient sur les pierres. Cela est vrai; mais cependant n'est-il pas à croire que Spon était assez exact pour ne pas retrancher des lettres qui se trouvaient sur le marbre. Or, à l'époque de Périclès, comme sur nos inscriptions athéniennes, l'Η était encore une aspiration qui se joignait à l'Ι et à d'autres voyelles qui ne les portaient pas encore, comme depuis, avec elles, et Hippasus devait être écrit ΗΙΠΠΑϟΟϟ et non ΙΓΓΑΣΟΣ, comme ΗΙΠΠΟΔΑΜΑϟ, lig. 63 de notre inscription 222, et ΗΙΠΠΟΝ, lig. 62 du n° 22 bis (*Mus. de Sculpt. anc. et mod.*, pl. XXIII), ou comme plusieurs noms de notre belle inscription de Choiseul, qui est de 410 avant J. C. (*Mus. des Antiq.*, n° 597, pl. XXXVI de mon *Mus. de Sculpt. ant. et mod.*), où les mots Hellénorames, Hiéropoies, lig. 6, Hermon, lig. 10, sont écrits avec l'Η comme aspiration. Il est vrai que, aux 447 A, E, pl. XXXVII et XXXVIII, cette lettre est quelquefois employée comme Ε long, Η, à la fin des mots et qu'elle ne sert plus à faire aspirer les voyelles initiales. On voit que cette inscription est moins ancienne de quelques années que la première, et qu'elle pourrait dater d'une époque très-voisine de celle où, en 403 avant notre ère, on introduisit de grands changements et les lettres doubles dans l'orthographe. Celle ci n'était pas encore bien établie, il y avait incertitude et lutte entre l'ancienne et la nouvelle. Mais sous Périclès, du temps de Calamis et du fils d'Hippasus, l'ancienne orthographe était encore dans sa vigueur, et le nom d'Hippasus devait s'écrire ΗΙΠΠΑΣΟΣ. Si ce n'est pas positif, c'est du moins probable, et si l'inscription était telle que l'a copiée Spon, il se pourrait qu'elle eût été placée, dans des temps postérieurs, sur la base de la statue du fils d'Hippasus qu'on attribuait à Calamis, et qu'on s'y fût servi de l'orthographe et des formes des lettres alors en usage. Il faudrait donc, pour que le nom de Calamis, suivi de l'imparfait ἐποίει, eût toute sa validité, qu'il fût produit par une inscription dont l'orthographe et l'écriture fussent d'accord avec celles d'un ouvrage que, par son style, on pourrait croire de Calamis. Mais, même en admettant que

l'inscription donnée par Spon appartient au célèbre Calamis, qu'ajouterait cette concession à l'antiquité de l'imparfait ἐποίει? Rien, ou bien peu de chose, et ce ne serait nullement un triomphe sur l'opinion de M. Letronne. En effet, d'après Pline, l. l., on accorde que Polyclète put être le premier qui signa ἐποίει, et qu'il donna ce modeste exemple à Apelle, qui vécut environ quatre-vingts ans après le grand sculpteur d'Argos. Pourquoi donc tant se disputer pour Calamis? Il paraît que cet habile maître travaillait encore en 430 avant notre ère, et qu'à cette époque florissait déjà Polyclète. Pourquoi Calamis, sur la fin de sa carrière n'aurait-il pas eu, comme Polyclète, la modestie de ne mettre que l'ἐποίει au bas de sa statue et de renoncer à l'ancien ἐποίησε? Il avait bien assez de talent pour être modeste dans son expression : il n'y a là rien d'improbable. Alors Calamis ne fournirait pas un nouvel exemple de l'emploi très-ancien de l'imparfait, et il se confondrait pour ainsi dire, quant à l'époque, avec celui que, selon Pline, nous offrirait Polyclète. Mais je ne présente tout ceci que comme des hypothèses, et je reviens à celle qui me paraît plus plausible et dont j'ai dit quelques mots à l'article de Bupalus. J'admettrai donc volontiers, avec M. Letronne, qu'une inscription portant le nom de Calamis, surtout si l'orthographe et la forme des lettres n'appartiennent pas à l'époque, prouverait, ou que c'est une fraude ancienne, de temps postérieurs, ou que, malgré le silence des auteurs, il n'y eut pas qu'un seul Calamis, comme il n'y eut pas qu'un seul Praxitèle, ni même qu'un seul Phidias.

Tynnichus ou Tenichus, fit un vaisseau votif consacré à Diane Bolosia. Ce vaisseau était, disait-on, celui qu'*Agamemnon lui-même* avait dédié à Diane, pour la remercier de ce qu'elle avait laissé partir la flotte d'Aulide. Sur ce vaisseau, on lisait deux vers *élégiaques*, précédés de l'inscription ΤΥΝΝΙΧΟΣ ΕΠΟΙΕΙ ΑΡΤΕΜΙΔΙ ΒΟΛΟΣΙΑΙ. Proc., *Br. Goth.*, IV, 22; R. R., *N. L. Sch.*, p. 89, et *Questions*, p. 96. M. R. R. montre ici son défaut habituel de critique. Le sculpteur *Tynnichus* n'était pas, comme il le dit, d'*époque inconnue*, puisqu'il devait être, d'après la tradition, *contemporain* de la guerre de Troie. Il est vrai que cette tradition est absurde, et que le prétendu vaisseau d'Agamemnon a été, comme les vers *élégiaques*, fabriqué à une époque plus ou moins récente. Rien ne prouve la *haute antiquité* que M. R. R. attribue à cette inscription rapportée par Procope, qui vivait vers la fin du VIe siècle de notre ère, et

près de mille ans après Alexandre et Praxitèle. Il est assez simple qu'exposée à l'air pendant plusieurs siècles, elle fût devenue presque illisible au temps de Procope. Est-il certain qu'il y eût ΕΓΟΙΕΙ, sans qu'il y manquât quelques lettres, et ne se pourrait-il pas que Procope, en rétablissant le mot, ait suivi l'usage de signer des artistes de son temps? Ainsi, sans manquer aux premières notions de la critique, on ne peut pas l'offrir comme une preuve de l'usage de l'imparfait ΕΓΟΙΕΙ aux anciennes époques, comme le prétend M. R. R., *Quest.*, p. 97. M. Letronne remarque d'ailleurs qu'un ancien ne l'aurait pas écrit comme le rapporte Procope, mais aurait dit ΑΡΤΕΜΙΔΙ ΒΟΛΟΣΙΑΙ ΤΥΝΝΙΧΟΣ ΕΓΟΙΕΙ, le nom de la déesse et la dédicace auraient été placés avant le nom de l'artiste.

Tout ce qui précède me semble démontrer que M. R. R. ne s'est pas fortifié d'un appui très-solide en appelant à son aide ces exemples d'ἐποίει pour prouver la haute antiquité de l'imparfait, et qu'on ne peut tirer un grand secours de noms qui ont pu appartenir à des artistes différents; surtout lorsque les inscriptions qu'il invoque comme garants, ou sont suspectes, ou ne sont pas du temps des anciens artistes auxquels on les attribue.

Je me borne à ces exemples qui suffisent pour montrer que ce n'est pas sans raison que M. Letronne a révoqué en doute l'usage de l'*imparfait* dans les inscriptions des artistes antérieurs au siècle d'*Alexandre*. Je pourrais citer d'autres exemples; mais je laisse à celui que M. R. R. a si imprudemment attaqué le soin de les relever, ainsi que les erreurs de fait et de raisonnement, qui, comme je l'ai dit en commençant, déparent les *Questions d'histoire de l'art*, l'ouvrage le plus défectueux peut-être, sous ce double rapport, de tous ceux qu'a desserrés, depuis quelque temps, cet infatigable antiquaire.

Comte DE CLARAC.

LETTRE A M. PH. LEBAS

SUR

LES SUJETS FUNÉRAIRES

QU'ON CROIT ÊTRE

DES *REPAS FUNÈBRES* ET DES *SCÈNES D'ADIEUX*.

MON CHER CONFRÈRE,

Je dois vous remercier, à un double titre, de la lettre que vous m'avez adressée dans la *Revue* de l'avant-dernier mois (p. 84 et suiv.); d'abord, pour l'attention bienveillante que vous avez prêtée à mon explication de la *stèle funéraire* de M. Laurin; ensuite, pour les savantes et ingénieuses observations que ce monument vous a suggérées, sur le seul point de cette explication que vous ne croyez pas pouvoir admettre. A mon tour, je répondrai à votre franchise en vous faisant part des motifs qui ne me permettent pas de me rendre à vos observations, quel que soit d'ailleurs mon désir de penser comme vous sur tous les points.

Cinq circonstances m'avaient paru donner un assez grand intérêt à cette stèle :

1° L'inscription grecque fort curieuse qu'on y lit;
2° La condition des personnages qui y sont mentionnés;
3° Leur relation avec ceux qui sont figurés dans le bas-relief;
4° Le véritable sujet de ce bas-relief;
5° Enfin, le sujet des représentations semblables ou analogues.

De ces diverses circonstances, dont je me suis efforcé de rendre compte, les quatre premières vous ont paru clairement et suffisamment expliquées, sauf un seul trait de l'inscription, sur lequel je dirai tout à l'heure quelques mots. Sur le dernier point seulement, mon opinion vous a paru contestable, ou, pour parler net, inadmissible; puisque vous la déclarez *tout à fait contraire au génie de l'antiquité;*

et c'est le plus grave reproche qu'on puisse adresser à une opinion archéologique ; car s'il est permis de ne pas rencontrer juste dans une explication difficile, il ne peut jamais l'être d'en proposer une qui soit *contraire au génie* ou *aux usages de l'antiquité*. L'archéologue, qui se donnerait ce tort, ferait bien de laisser là l'antiquité, et de s'occuper d'autre chose.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que, si mon opinion à cet égard était fondée, il vous faudrait renoncer, en partie du moins, à celle que vous avez antérieurement établie dans une dissertation très-approfondie et très-développée. (*Expéd. de Morée*, t. II, p. 108 et suiv.)

Vous avez donc pris la défense de votre explication, et vous avez combattu la mienne. C'était votre droit et même votre devoir. A moins d'avoir contre soi l'évidence, à laquelle doit toujours céder un homme judicieux et sincère, on a raison de ne pas se rendre trop tôt aux objections, et de faire valoir, jusqu'à la fin, les raisons qu'on a de persister dans l'opinion qu'on a soutenue d'abord. En pareil cas, la persistance n'est pas entêtement ; c'est une preuve qu'on ne s'était pas décidé à la légère, mais qu'on avait considéré le sujet sous toutes ses faces avec la maturité et la réflexion convenables.

De mon côté, en émettant une vue un peu différente de la vôtre sur ce seul point, je n'ai pas obéi à un vain esprit de contradiction. J'ai fait ce qu'il est toujours utile de faire, lorsqu'en étudiant un monument nouveau on aperçoit une particularité, inconnue jusque-là, qui paraît propre à jeter du jour sur une matière obscure.

J'ai tâché d'indiquer la portée probable d'une de ces particularités, à savoir l'inscription de la stèle, et de signaler le changement qui pourrait en résulter dans les idées reçues.

Nous sommes donc, à cet égard, l'un et l'autre dans les vraies conditions de la science ; et je me félicite sincèrement d'avoir soulevé cette petite controverse ; car elle nous promet, de votre part, le remaniement d'une question importante qui vous a déjà dû de précieux éclaircissements, et sur laquelle les observations suivantes vont reporter votre attention, en vous signalant quelques difficultés peut-être plus sérieuses que vous ne l'aviez pensé.

La question dont il s'agit tient fort peu de place dans mon explication de la stèle funéraire, car elle n'y occupe que la dernière page ; c'est qu'en effet elle n'y était qu'un accessoire ; et j'aurais fort

bien pu me dispenser de l'y joindre, d'autant plus que je n'ignorais pas l'importance de cet accessoire, comme l'indiquent ces paroles : « Je pourrais étendre, ai-je dit, ces vues que notre monument m'a « suggérées; mais je ne veux pas faire un *traité* à propos d'un monu- « ment unique. Je laisse aux archéologues qui trouveront juste et « fondé le principe sur lequel elles reposent, le soin d'en étendre ou « d'en restreindre les applications. » En faisant cet appel, j'espérais bien qu'on s'y rendrait un jour ou l'autre. Vous vous êtes empressé d'y répondre, ce qui vous convenait plus qu'à tout autre, car ici vous êtes plus intéressé que personne; mais, quoique vous l'ayez fait d'une manière digne de vous, vous ne m'avez pas encore convaincu; peut-être que, tout entier à votre point de vue, vous n'avez pas complétement saisi celui qui me paraît ressortir de l'inscription de notre stèle.

Dans les quinze savantes pages de votre lettre, vous touchez à tant de questions diverses que, pour y répondre à votre satisfaction, il me faudrait composer ce traité que j'ai surtout voulu éviter de faire, et que je n'ai pas davantage le loisir ni la volonté d'entreprendre; je me bornerai donc à développer le point que je n'ai dû qu'indiquer alors sommairement, pour ne point m'écarter de mon sujet.

Avant de commencer cette discussion archéologique, permettez-moi de dire quelques mots sur la dernière ligne de l'inscription : ἐννεάκις πυκτεύσας ᾤχετο εἰς Ἅδην ou Ἀΐδην. Vous pensez, comme moi, que cette ligne est poétique, et que ce ne peut être qu'un *hexamètre* ou un *pentamètre;* vous préférez y voir un pentamètre en changeant ἐννεάκις en ἐνάκι. J'ai pensé que ce pouvait être un *hexamètre;* ce n'est peut-être ni l'un ni l'autre, comme je l'avais pensé d'abord, sachant qu'à toutes les époques on trouve de ces lignes d'inscriptions qui offrent des vestiges de versification, sans qu'on puisse les ramener à un vers régulier. Telles sont (pour remonter très-haut) celles du casque trouvé à Olympie : τῷ Δὶ τυρὸν ἀπὸ Κύμας, chute qui révèle une intention poétique, bien qu'on n'ait pu la ramener à un mètre quelconque, malgré les efforts des plus habiles critiques (1).

Mais, dans la supposition qu'il y aurait là réellement un *vers* plus ou moins altéré par le lapicide, j'ai préféré d'y chercher un hexamètre,

(1) Franz. *Elem. epigr. gr.* p. 70.

parce qu'il m'a paru que rien n'est plus rare, en pareil cas, qu'un *pentamètre isolé*. Comme ce vers est toujours dans une situation subordonnée, quand on ne voulait écrire qu'un *seul vers*, c'était l'*hexamètre* qu'appelait naturellement une oreille grecque, ou bien l'iambique trimètre, mais plus rarement; aussi les exemples de ce vers *isolé* sont-ils très-nombreux (1), tandis que ceux du pentamètre sont infiniment rares; encore paraissent-ils même avoir été, non composés *ad hoc*, mais tirés d'un distique plus ancien. Voilà le motif qui m'avait fait préférer l'autre vers. Vous dites que j'ai été obligé de faire *trois changements* pour en arriver là. Par le fait, ces changements se réduisent à celui de εἰς en ἐς. Car le lapicide pouvait se dispenser de rappeler, au commencement du vers, le nom de Δάναος qui est plus haut, et qui forme le sujet nécessaire du verbe ᾤχετο; quant à l'élision ou à la crase de l'*o* que je supprime, ce n'est pas à vous qu'il est nécessaire d'apprendre que les lapicides négligent sans cesse l'élision, en exprimant sur la pierre la lettre qui devait être élidée à la lecture. Ainsi, dans les inscriptions memnoniennes : ΤΡΙCΚΑΙΔΕΚΑΕΧΟΝΤΙ pour τρισκαίδεκ' ἔχοντι (n° 36); ΚΑΙΕΞΑΚΟΥΕΙΝ pour κἀξακούειν (n° 40); ΕΙΚΟΝΑΕΚΜΕΜΑΓΜΕΝΟΝ et ΚΑΙΑCΑΦΗ pour εἰκόν' ἐκμεμαγμένον et κἀσαφῆ (n° 42); dans une inscription en vers iambiques de Pselcis en Nubie : ΗΛΘΟΝΔΕΚΑΕΓΩ pour ἦλθον δὲ κἀγώ (Welcker, *Syllog*, n° 198*); enfin, ΚΑΙΑΔΙΚΩΝ pour κἀδίκων dans une autre trouvée à Argos, que vous avez publiée et savamment commentée (*Expéd. de Morée*, t. II, p. 97).

Vous voyez que lire ᾤχετ' ἐς pour ᾤχετο ἐς ce n'est point faire une correction; c'est rétablir la crase que les lapicides négligeaient eux-mêmes.

Reste donc la seule correction ἐς pour εἰς; mais vous me la passerez, j'espère, aussi facilement que je vous passerai la double correction ἐννάκι pour ἐννεάκις.

Je n'attache pas, je vous prie de le croire, plus d'importance à mon *hexamètre* que vous à votre *pentamètre*; car l'auteur de l'inscription n'a peut-être pas plus pensé à l'un qu'à l'autre. Mais, s'il est également fort permis de proposer une conjecture qui n'est pas la meilleure, ce qui est arrivé aux plus habiles, du moins il *est nécessaire* qu'elle soit toujours conforme aux éléments qui sont à notre disposition. J'ai tenu seulement à vous montrer que je n'avais pas manqué à cette condition essentielle.

(1) Dans le seul Sylloge de Welcker, sur seize exemples, il n'y a qu'un seul pentamètre isolé, n° 172.

Ce très-petit incident vidé, je viens à ce qui mérite un peu plus d'attention.

Les points très-nombreux que vous avez touchés dans votre savante lettre se rattachent à deux principaux :

1° Les bas-reliefs funéraires sur lesquels on voit un ou plusieurs personnages prenant une part plus ou moins directe à un *repas* ou *banquet*, représentent-ils un *banquet funèbre* ou ne sont-ils que la reproduction d'une *scène de famille?*

2° Le *cheval* et le *chien* qui se voient dans quelques-uns y figurent-ils à titre de *symboles* ou n'ont-ils qu'une expression *directe?*

Et voyez comme tout se lie dans l'étude de l'antiquité! Ce point accessoire que j'ai touché à peine, soulève une question vitale dans l'interprétation archéologique, celle de l'emploi du *symbolisme* sur les monuments de l'antiquité figurée.

Pour ne pas me lancer dans ce vaste sujet, plus qu'il ne convient au modeste but que j'ai devant les yeux, je ne sortirai pas de la classe des monuments funéraires auxquels se rattache la stèle de M. Laurin.

Dans l'immense variété de sujets que les anciens ont représentés sur leurs monuments funéraires, il en est dont le sens est clair et l'explication facile; mais il en est un grand nombre qui peuvent se prêter à plusieurs explications probables; et l'on ne saurait être sûr d'arriver à quelque résultat moins incertain, que lorsque quelque circonstance extrinsèque, telle qu'une inscription, apporte un indice plus significatif.

Malheureusement la plus grande partie des inscriptions funéraires connues, à présent séparées du monument dont elles faisaient jadis partie, ne sont plus liées à aucun bas-relief: et, d'un autre côté, la plupart des bas-reliefs funéraires n'ont point d'inscription, soit qu'on eût négligé d'en mettre; soit que celle qu'on y avait mise fût placée sur une partie du monument qui n'a pas été conservée; et, quant à celles qui accompagnent un bas-relief, on en a tiré généralement fort peu de lumière, parce qu'elles consistent le plus souvent dans des noms propres indiquant les personnes déposées dans le tombeau, et celles qui l'avaient élevé, sans rapport direct avec le sujet même de ce bas-relief.

Voilà ce qui explique l'obscurité qui plane encore sur cette classe si intéressante de monuments; et les discussions qui s'élèvent

chaque jour sur la véritable signification des sujets qu'on croit le mieux connaître.

On ne peut espérer d'y mettre un terme qu'en profitant de toutes les lumières qui peuvent se tirer des monuments qu'on découvre chaque jour. C'est ce que vous avez tâché de faire, à propos du beau bas-relief qui existe à Merbaka, près d'Argos, et qui a été pour vous le point de départ et le pivot d'une discussion du plus haut intérêt sur tous les monuments de ce genre, principalement ceux où un cheval est représenté, afin de déterminer quel sens leurs auteurs ont attribué à la figure de cet animal.

Selon vous, elle a presque toujours un sens purement *symbolique*. Tout en reconnaissant cette signification en certains cas, je la repousse en d'autres, où vous l'admettez. Ce ne serait donc, entre nous, qu'une question de *plus* ou de *moins*. Mais le dissentiment est plus grave et plus profond, comme vous l'avez très-bien aperçu ; il tient à la signification que, selon moi, il faut attribuer aux bas-reliefs, dits *repas funèbres*, dans lesquels je ne vois qu'une scène de la *vie intérieure*, un *repas de famille*, tandis que vous y voyez une scène éminemment *religieuse*. Plus j'y réfléchis, plus je crois mon opinion certaine, limitée à un *certain ordre* de monuments. Car il y a, sur ce point, des distinctions à établir, que peut-être vous avez négligées ; et, dans la *longue promenade archéologique* que vous m'avez fait faire, comme vous le dites (p. 91), où je vous ai suivi d'ailleurs avec autant de plaisir que de profit, vous m'avez conduit à travers une foule de monuments dont la plupart me paraissent avoir très-peu de rapport les uns avec les autres ; et surtout avec les banquets *funèbres* ou de *famille* ; vous avez, de cette manière, fort compliqué une question qui n'est déjà pas mal embrouillée ; et vous m'avez fait, en outre, des objections qui n'en sont pas pour moi, attendu que je n'ai rien dit de ce qu'elles supposent.

Ainsi (p. 87), vous me demandez si je ne reconnais pas qu'il y ait *invocation* ou *supplication* sur le bas-relief du Musée Royal (n° 261, il faut lire n° 257, pl. 211) ; sur celui de M. Pourtalès Gorgier (pl. 18) ; et sur un troisième publié, entre autres, par M. Gerhard (*Archeolog. Zeitschr.*, pl. XXXIII, f. 2). Je le reconnaîtrais, que cela ne m'engagerait en rien pour les *repas funèbres* ou de *famille* (le seul sujet dont je parle), attendu que ceux-ci sont étrangers à une *invocation* ou *supplication*.

Vous dites encore (p. 92) : « Voulez-vous d'autres preuves?.. Les

« inscriptions attestent que de nombreux *ex-voto* étaient consacrés « à Esculape et à Hygie par les familles ; » et vous citez deux inscriptions qui le prouvent. Vous auriez pu facilement en citer dix fois plus, que cela n'aurait pas le moins du monde avancé la question. Je n'ai pas nié, et personne ne niera l'existence des nombreux *ex-voto*, surtout en l'honneur de ces deux divinités ; mais cela ne fait absolument rien à nos *repas funèbres* ou de *famille*, qui ne sont pas des *ex-voto*.

Je vous demande donc à mon tour la permission, mon cher confrère, de circonscrire la question au seul point particulier que j'aie touché dans mon explication de la stèle. Il est déjà assez étendu ; d'autant que, pour l'éclaircir plus complétement, je me vois obligé de le lier avec un autre sujet funéraire, répété non moins souvent, qualifié par les uns, de *cérémonie nuptiale*, par d'autres, de *scène d'adieux*, et qui n'est ni l'un ni l'autre ; ce que les habiles archéologues qui s'en sont occupés auraient vu depuis longtemps, s'ils avaient fait plus d'usage des inscriptions qui s'y rapportent. Vous-même, mon cher confrère qui, dans votre beau travail, en avez tiré meilleur parti que personne, pour l'éclaircissement de ces deux sujets, vous verrez qu'elles fournissent des indications précieuses qui vous ont échappé.

A l'aide des inscriptions, tant de celles dont vous avez fait usage, que de celles, en plus grand nombre, dont vous n'avez pas cru devoir vous servir, je ne désespère pas de réussir à vous montrer que l'opinion que vous déclarez *contraire au génie de l'antiquité*, est la seule admissible.

Mais, dans le cas même où je me ferais illusion, je suis sûr, au moins de vous présenter des notions et des aperçus qui, maniés tôt ou tard, par une main habile telle que la vôtre, pourront conduire à d'utiles résultats.

LETRONNE.

(La suite au prochain numéro.)

MÉMOIRE

SUR

LES DIVALIA ET LES ANGERONALIA

COMME CULTE SECRET DE VÉNUS CHEZ LES ROMAINS (1).

DEUXIÈME PARTIE.

Nos considérations sur les Divalia ayant pris beaucoup plus de développement que nous ne pensions, et la *Revue Archéologique*, par sa nature et son plan, ne comportant pas l'insertion textuelle d'un travail aussi étendu, nous avons, quant à présent, jugé nécessaire d'en supprimer la seconde partie que nous nous réservons de publier plus tard. Mais, afin que dans la suite de ce mémoire certains passages ne soient pas inintelligibles pour nos lecteurs, nous croyons utile de leur présenter, sous forme de sommaires, les idées principales contenues dans les chapitres de cette deuxième partie.

I. Il existait à Rome un *culte secret* et très-ancien *de Vénus*, probablement institué par Énée, culte dont les *Pénates*, c'est-à-dire les *Dioscures*, semblent avoir été l'un des symboles. Dans les premiers temps de Rome, le nom de Vénus n'existant point encore, cette déesse était adorée sous les noms de *Volupia* et d'*Angerona*.

II. Cette Vénus, d'origine orientale, avait de nombreux rapports avec *Cybèle*. Comme celle-ci, elle désignait les grandes forces de la nature, et surtout la reproduction.

III. On l'avait figurée primitivement avec les attributs des deux sexes. C'est cette *Vénus Androgyne* qui, dans le principe, a été la *divinité tutélaire de Rome*, représentée aussi sous la forme d'Angeronia.

IV. Plus tard elle reçut le nom de *Venus Genitrix*, dans le double sens de *Mère de la race Enéenne* (*Genitrix Æneadum* (2)), et de déesse de la procréation (γενέτειρα, γενέσεως ἔφορος (3)). Jules César le premier lui érigea un temple.

(1) Voir la *Revue*, t. II, p. 633-676.
(2) *Lucret.* I, 1.
(3) *Schol. Aristophan. Nub.* v. 52.

V. En instituant ce culte, il est probable que César agissait au moins autant par des calculs d'intérêt dynastique que par un sentiment religieux.

VI. *Venus Genitrix* et *Venus Victrix* sont identiques.

VII. L'une et l'autre ne sont également rien autre chose que la divinité tutélaire de Rome (*Dea Roma*, *Genius Urbis*, *Genius Populi Romani*, *Angerona*), dont le nom véritable et primitif était tenu dans le secret le plus inviolable. Le sexe même de cette divinité protectrice était entouré de mystère, et pouvait l'être d'autant plus facilement qu'elle avait été d'abord adorée sous une forme bisexuelle.

VIII. Le culte de Vénus étant la religion de l'État, et devant néanmoins rester secret quant à son caractère essentiel, les images des autres dieux, sur les monuments, et particulièrement sur les monnaies, étaient substituées tour à tour à celle de Vénus, quand elle figurait comme déesse tutélaire de Rome. On conservait l'un des attributs de Vénus, et l'on y ajoutait ceux de la divinité qui servait à la déguiser.

IX. Parmi les attributs de Vénus, plusieurs, tels que les étoiles, le caducée, la corne d'abondance, le serpent, etc., n'ont pas été jusqu'ici pris en considération comme ils devaient l'être.

X. Pour représenter certains personnages allégoriques ou certaines divinités d'un ordre moins élevé, telles que *Fortuna*, *Salus*, *Clementia*, *Concordia*, *Libertas*, les Romains empruntaient également les traits et les attributs de Vénus.

XI. Les *Triumviri* et *Quatuorviri monetales* semblent avoir été choisis parmi les *Flamines divales* ou prêtres de Vénus-Angerona, afin qu'ils pussent surveiller, conformément aux règles établies pour l'observation de ce grand secret d'État, l'apposition sur les monnaies des images et des symboles des dieux. P. Sépullius Macer était investi de ces fonctions sous César.

XII. Après Vénus, Mars semble avoir joué le rôle le plus considérable dans la religion primitive des Romains.

XIII. Le culte de César déifié fut plus tard adjoint à celui de Venus Genitrix.

TROISIÈME PARTIE.

Jusqu'ici, tout en nous éclairant des documents fournis par la numismatique dans les recherches que nous avons dû faire sur le culte de Vénus et de la déesse de Rome, nous n'avons pas voulu

expliquer Angerone elle-même autrement que par les traditions puisées dans les anciens classiques. Nous nous sommes abstenu à dessein de la considérer d'après les monuments de l'art antique, et voici la raison qui nous a fait agir ainsi. Il était infiniment probable que leur explication resterait difficile, tant que nous ne serions pas parvenu à éclaircir les obscurités qui entourent les opinions et les assertions des anciens sur cette déesse. Maintenant que le mot de cette énigme est trouvé, et qu'avec son aide nous sommes arrivé à un résultat que nous nous croyons en droit de considérer comme positif, examinons les œuvres d'art où les anciens ont représenté Angerone, et voyons si leur étude, jointe à ce qu'ont dit à leur occasion les archéologues qui les ont décrites, détruit ou confirme l'opinion que nous avons émise. Voyons si l'explication de ces mêmes figures peut à son tour recevoir quelque lumière des recherches que nous avons faites sur cette mystérieuse divinité.

Nous laissons absolument de côté la question de savoir, si le cachet de Sépullius est ou non authentique. A ce sujet nous déclarons notre incompétence, et nous nous garderons d'autant plus de nous prononcer que des opinions tout à fait opposées ont été émises sur ce cachet par des connaisseurs. Dans tous les cas, la solution de cette question n'importe pas à la partie actuelle de notre travail. Quand bien même cette pierre gravée serait l'œuvre d'un faussaire, il resterait toujours très-probable que, pour sa confection, il lui a fallu recourir à des données puisées dans d'autres monuments semblables qui ne nous sont pas parvenus. Il suffit d'ailleurs du sacrifice offert chaque année par les pontifes à Angerone, dans la chapelle de Volupia, et des autres circonstances analogues que nous avons rapportées, pour maintenir tout ce que nous avons dit sur l'identité de cette divinité avec Vénus et sur le culte secret de celle-ci comme déesse tutélaire de Rome. En prenant ce point de départ, et en nous servant de ces particularités pour appliquer aux monuments figurés d'Angerone l'explication qui jusqu'aujourd'hui leur a manqué, nous essayerons de confirmer et de développer aussi complétement que possible les théories que nous avons établies. S'il nous échappe des erreurs, les archéologues voudront bien nous les pardonner, et, s'ils trouvent que le sujet le mérite, les corriger.

Pour procéder avec méthode et clarté, nous diviserons ces monuments en plusieurs groupes ou sections. Le premier comprendra ceux où Angeronia, reconnaissable par son sexe et par son geste qui commande le silence, n'offre point, à l'exception de ses formes ou de la

manière dont ses vêtements sont drapés, d'autres caractères qui puissent mettre en évidence son identité avec Vénus.

Dans un second groupe, nous réunirons les figures de cette déesse où l'on observe, outre les caractères dont nous parlions à l'instant, un ou plusieurs attributs qui la désignent comme Vénus ou comme Vénus-Cybèle.

Une troisième section enfin embrassera les images, à l'égard desquelles on ne peut décider avec certitude s'il s'agit d'Angerone ou d'Harpocrate, mais qui, selon nous, permettent de reconnaître cette ancienne Vénus masculine (1), formée par le dédoublement de la Vénus Androgyne; car la première, de même que la seconde et Angeronia, comme nous l'exposerons, semblent avoir été plus tard réunies et confondues avec Harpocrate. Dans cette catégorie nous serons forcé de placer une série d'images qui peut-être sont étrangères à notre sujet, mais qu'il vaut mieux pourtant citer sous forme dubitative, que de les passer sous silence. De cette manière au moins nous n'aurons négligé aucune des faces sous lesquelles cette question peut être considérée.

Autant que cela se pourra, nous classerons les monuments de chaque division par ordre chronologique.

PREMIÈRE SECTION.

Monuments représentant Angerone sans autres caractères ni attributs.

§ I. (Pl. 51, fig. 1.) *De La Chausse* (1) représente la statue d'une Angerone qui place l'index de la main droite sur sa bouche fermée. C'est une figure toute nue, aux formes élégantes, dont les seins sont arrondis avec grâce, et dont la chevelure abondante est arrangée comme on le voit ordinairement sur la tête de Vénus que représentent les monnaies romaines (2). Enfin, si l'on compare cette Angerone avec ces effigies de Vénus et avec ses statues, il est impossible d'en méconnaître la grande ressemblance. Elle tient derrière le dos l'avant-bras

(1) *Macrob. Saturn.* I, 8. Apud Calvum Acterianus affirmat legendum, *Pollentemque deum Venerem*, non *deam*. Signum etiam ejus est Cypri barbatum corpore, sed veste muliebri cum sceptro ac statura [natura?] virili; et putant eandem marem ac feminam esse. Aristophanes eam Ἀφρόδιτον appellat.

§ I. (1) *M. A. Causei de La Chausse*, Romanum Museum. T. I, sect. II, ed. I (1690) et II (1707), tab. 28; ed. III (1746), tab. 35. Le texte et la figure sont les mêmes dans les trois éditions.

(2) *Julia:* Riccio 6, Morell. t. 1, VIII; R. 7, M. VII, N; R. 8, M. V, M; R. 10, M. t. 4, I; etc. Voy. notre pl. 51, fig. 3.

du côté gauche, probablement dans l'attitude dont il sera question à l'occasion des statuettes décrites par Caylus (3). Si le bras droit, au lieu d'être élevé pour inviter au silence, avait une autre position, nul doute qu'on n'eût pris cette statue pour celle d'une Vénus. Les paroles de De la Chausse, à propos de cette figure, bien que Caylus leur ait donné des éloges, ne nous apprennent absolument rien de nouveau ni d'utile sur Angerone, qu'il regarde comme la déesse du silence, analogue à l'Harpocrate des Égyptiens. Il la déclare, toutefois, la divinité tutélaire de Rome.

§ II. (Pl. 51, fig. 5.) *Montfaucon* (1) a fait graver trois figures d'Angerone. La seconde est la copie de celle que donne De la Chausse, et la première seule appartient à notre première section. « Angeronie, » dit Montfaucon, « est la déesse du silence..... Elle était donc chez les Romains ce qu'était Harpocrate chez les Égyptiens. La première, et la plus belle figure que nous en donnons, a une coiffure extraordinaire, et est habillée à peu près comme une Vesta donnée aux images de cette déesse. » Cette coiffure consiste en une espèce de bandeau roulé en spirale autour des cheveux; elle me paraît phrygienne ou au moins orientale. Les tours de spirale commencent à quelque distance au-dessus du front, et se terminent en pointe au sommet. Cette figure est la même que celle qui a été représentée par Caylus, et dont il sera question tout à l'heure; seulement elle est dessinée dans des proportions un peu plus grandes que les six pouces quatre lignes indiqués par cet archéologue. Cela a mis l'artiste en position de rendre plus exactement les détails, ceux de la coiffure en particulier; mais le dessin est évidemment renversé de droite à gauche, sans doute par une erreur du graveur. La déesse a le bras gauche fléchi dans l'articulation du coude, et la main gauche, qui, par le renversement, se trouve être la main droite, est à demi fermée et appuyée sur le côté gauche. Ce qui prouve encore que la figure est renversée, c'est qu'elle tient l'index gauche sur sa bouche fermée, tandis que sur les autres monuments, par une mimique beaucoup plus naturelle, l'index de la main droite sert pour désigner le silence. Il n'y a, sous ce rapport, d'exception que dans quelques-unes des figures de Caylus (2), où la main droite, présentant des palmes, ou prenant une position par-

(3) Voy. ci-dessous, § III.

§ II. (1) Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*, t. I, 2e partie (1719), pl. 213, fig. 1, p. 359, IV.

(2) Voy. ci-dessous, sect. I, §§ 3 et 4; sect. II, § 4.

ticulière et symbolique, ne peut en même temps faire le geste du silence.

Nous joignons ici la partie essentielle de la description que Caylus donne de cette gravure (3). « On pourrait regarder cette figure comme l'emblème d'un silence particulier qu'on avait intérêt de recommander; ce pouvait être le silence sur les affaires domestiques, secret si nécessaire et si peu pratiqué dans les familles..... La gorge de la déesse est assez ferme pour faire l'office de clou et soutenir le mantelet qui recouvre la tunique..... La tunique ou le vêtement de dessous n'est retenu par aucune espèce de ceinture; cette circonstance peut être nécessaire à remarquer, d'autant qu'elle n'est pas ordinaire..... La coiffure, parfaitement conservée, n'est pas commune pour le temps auquel l'ouvrage a été fait; elle conserve une sorte de rapport avec celle de plusieurs figures étrusques des plus anciennes.

« Hauteur six pouces quatre lignes. »

Tous ces détails, indiqués par le savant dont nous venons de citer le nom, sont aussi rendus, et même plus exactement, dans la gravure de Montfaucon (4 a). Il est probable que Caylus a fait l'acquisition de cette statuette qui, d'après Montfaucon, appartenait d'abord au cabinet du père Albert. C'est sans doute à cause du renversement que l'identité n'a pas été reconnue par un observateur aussi exercé que Caylus; peut être aussi a-t-il été induit en erreur pour avoir fait la comparaison seulement d'après son dessin, dans lequel les dimensions de la statuette sont diminuées de moitié environ, de sorte que les détails, ceux de la chevelure surtout, disparaissent à cause de la petitesse. Distrait d'ailleurs qu'il était par tant de recherches, il ne portait qu'un médiocre intérêt à cette Angerone, dont le sujet, comme nous verrons plus loin (4 b), lui paraissait inintelligible; il n'y a donc rien d'étonnant qu'il ne se soit pas aperçu de la négligence du graveur de Montfaucon. Quand bien même notre remarque sur l'identité de ces deux figurines serait erronée, elles ne représenteraient pas moins le même sujet.

La ressemblance avec une Vénus ici est encore frappante. L'absence de la ceinture, signalée par Caylus, caractérise principalement cette déesse. C'est en partie à cause de cela que César, affichant avec ostentation sa dévotion pour Vénus, son aïeule (5), et voulant même

(3) *Recueil d'Antiquités*, t. IV, pl. 72, fig. 2, p. 229.
(4 a) Voy. notre pl. 51, fig. 5.
(4 b) Sect. II, § 4.
(5) *Dio Cass.* XLIII, 43. Τὸ ὅλον τῇ γε Ἀφροδίτῃ πᾶς ἀνέκειτο.

faire croire à une certaine ressemblance entre elle et lui (6), affectait de se ceindre négligemment (7), ce qui lui valut, de la part de Sylla, l'épithète de *garçon à la ceinture mal serrée* (8).

§ III. (Pl. 51, fig. 2.) *Caylus* (1) a figuré deux autres statuettes d'Angerona. Toutes les deux ressemblent à la première que nous avons décrite (§ I), en ce qu'elles sont entièrement nues, et que l'une de leurs mains affecte une position particulière. Dans la figure III, la plus grande ressemblance avec une Vénus se manifeste par la nudité complète, les belles formes du torse et des seins, et la chevelure abondante, dont l'arrangement est à peu près le même que dans l'image de Vénus sur les médailles romaines. Les trois premiers doigts de la main gauche sont appliqués sur la bouche, tandis que la main droite se trouve posée, comme on peut le voir dans la gravure (2), et comme dit Caylus, « sur la partie diamétralement opposée à la bouche. » Quant aux extrémités inférieures, elles manquent à partir du tiers moyen des cuisses. Voici les passages essentiels du texte de Caylus : « Ce fragment de la même divinité prouve que l'usage en était fréquent chez les Romains, et que l'attitude qu'on lui a donnée n'était pas absolument arbitraire. La figure précédente était l'image d'un enfant ; celle-ci représente une jeune personne. Le dessin ne laisse aucun doute sur les rapports de ces deux figures. L'exacte nudité n'est pas une de leurs moindres singularités. Heureusement, ce qui manque à ce petit monument n'est pas essentiel pour l'explication..... Ce bronze n'a plus qu'un pouce et demi de hauteur. »

La position de la main droite de cette figure et de la suivante, de même que celle du bras gauche de la statue décrite dans le § I, ne me semble pas être l'effet du hasard ou du caprice. Puisque nous voyons cette attitude dans plusieurs monuments découverts en des localités différentes et à des époques diverses, elle doit avoir une signification cachée. Vénus, en Orient, a été figurée primitivement hermaphroditique, sans doute pour indiquer, que l'amour physique n'est licite que par le congrès des deux sexes, et lorsqu'il a pour but les saintes fonctions de la propagation de l'espèce (3). Cette image

(6) *Ibid.* Καὶ πείθειν πάντας ἤθελεν, ὅτι καὶ ἄνθος τι ὥρας ἀπ' αὐτῆς ἔχει.

(7) *Ibid.* Τῇ δὲ ἐσθῆτι χαυνοτέρᾳ ἐν πᾶσιν ἐνεβρύνετο. Sueton. *Cæs.* c. 45. Cingebatur fluxiore cinctura.

(8) Suet. *ibid.* Sullæ dictum,.... ut male præcinctum puerum caverent.

§ III. (1) *Recueil d'Antiquités*, t. II, pl. 79, fig. I, II et III, p. 281 et suiv.

(2) Voy. notre pl. 51, fig. 2.

(3) Comparez sous ce rapport l'important passage de Codinus, cité dans la note 4 du § I de la sect. III.

androgyne était la réprobation sensible des débauches contre nature, si répandues dans l'Orient dès les temps les plus reculés, et châtiées dans l'Écriture sainte par l'extermination de Sodome et de Gomorrhe. Voici pourquoi le κτείς, et non le phallus, est figuré à côté de cette Vénus bisexuelle sur un monument curieux appartenant actuellement à la Bibliothèque du Roi, et décrit par M. Lajard, son premier propriétaire, dans un intéressant et savant Mémoire (4). C'est par la même raison, il est du moins permis de le supposer, qu'Angeronia, formée de cette Vénus androgyne, laisse exposé aux regards ce que cherche à couvrir pudiquement Aphrodite Anadyomène, et cache entièrement avec une de ses mains la partie opposée, comme pour désigner en elle la véritable partie honteuse. Aujourd'hui encore, par des motifs semblables, les Turcs vraiment religieux mettent la pudeur à ne pas se déshabiller facilement les uns devant les autres; le même sentiment leur inspire une répugnance invincible pour les clystères (5).

§ IV. Le sujet des gravures I et II de la même planche de Caylus (1), par sa nudité complète, son attitude, la position de la main droite, par l'application des trois premiers doigts de la main gauche sur la bouche, et par la manière dont la chevelure, très-épaisse, est arrangée, offre la plus parfaite ressemblance avec celle que nous venons de décrire. Elle n'en diffère que par les particularités suivantes : c'est la figure d'une toute jeune fille, ce qui la rend semblable à l'Angeronia représentée par Goropius (2). La main gauche est appuyée sur la bouche avec un effort plus marqué dans cette statuette que dans la précédente. « La belière, » dit Caylus, « qui la met au rang des amulettes, subsiste dans son entier, et la conservation totale du morceau ne peut être plus complète. Cette figure a été trouvée, il y a peu de temps, dans les débris d'une tour bâtie, à ce que l'on prétend, par Caligula, à l'entrée du port de Boulogne-sur-Mer. Quelques autres monuments de cette espèce pourraient autoriser le sentiment de ceux qui regardent cette ville comme l'ancien port Icius.

(4) *Nouvelles Annales*, publiées par la section française de l'Institut archéologique, t. I. Paris, 1836, p. 161 et suiv. F. Lajard, *Mém. sur la Vénus orientale androgyne*. J'avais déjà réuni de nombreux passages sur cette déesse fort importante pour mon sujet, lorsque j'eus connaissance de ce beau travail qui me permit de me dispenser de la continuation de ces recherches.

(5) A. Brayer, *Neuf années à Constantinople*. Paris, 1836, in-8, t. I, p. 183 *et passim*.

§ IV. (1) *Recueil*, t. II, pl. 79.

(2) Voy. sect. II, § I, et pl. 51, fig. 13.

« Ce petit monument est une représentation d'Angerona, divinité romaine, qui tire son origine de l'Harpocrate égyptien. Macrobe fait mention de la fête qui se célébrait à l'honneur de cette déesse. Il semble cependant qu'il ait moins en vue une divinité positive qu'une allégorie. Mais ce qu'il dit ensuite du silence que les Romains gardaient par superstition, touchant la déesse tutélaire de leur ville, dont ils défendaient qu'on proférât le nom, caractérise davantage Angerona. Il paraît même qu'elle était l'emblème et la figure de ce secret (3)..... Montfaucon a fait graver trois images de cette divinité, différentes des miennes; elles ont toutes un doigt sur la bouche, mais l'autre main est toujours dans une attitude qui paraît arbitraire. Elle n'est pas placée, ainsi que dans les deux figures de cette planche, sur la partie diamétralement opposée à la bouche.

« Cette figure est fondue en or massif. *Elle est d'un pouce de hauteur, et du poids de cent vingt et un grains.* »

§ V. M. Bernard *Quaranta* (1), dont la science archéologique déplore la mort récente, reproduit aussi un tableau d'Angerone, trouvé à Pompéi dans la maison de Castor et Pollux. Il le décrit avec soin, et après avoir réuni un grand nombre de passages des anciens sur l'avantage qu'il y a à savoir se taire à propos, il déclare que, s'il n'est pas certain que cette figure soit celle d'Angerone, au moins doit-elle représenter le Silence. Selon nous, on ne peut y méconnaître Angeronia, dont l'extérieur rappelle encore ici celui de Vénus. C'est une femme assise, aux formes accomplies; sa draperie, riche et élégante, laisse à découvert les seins, les épaules, la plus grande partie de la poitrine et les bras, qui portent des bracelets. De la tête il n'existe plus que le menton et la lèvre inférieure, au devant de laquelle est placé le doigt indicateur de la main droite, dans la position que nous connaissons déjà, mais sans être en contact immédiat avec la bouche, comme dans les autres monuments que nous avons décrits.

Sur la même planche, au-dessous de cette déesse, est figurée une truie couchée sur le côté gauche, avec trois pattes liées, et n'ayant de libre que le pied droit de derrière. A gauche de cette truie sont appuyées contre le mur deux palmes placées debout, disposées en croix, et nouées ensemble par le milieu. D'après M. Quaranta, ce

(3) On a vu, § II, n. 3, que dans le t. IV Caylus est revenu sur cette opinion fort juste ou l'a oubliée.

§ V. (1) *Real Museo Borbonico*, vol. XII, t. 19. Pittura rinvenuta in Pompei nella casa di Castore e di Polluce.

dernier tableau ne fait pas partie du tableau supérieur; mais nous sommes porté à croire que l'un a été le pendant de l'autre, ou en a formé une espèce de piédestal, comme appartenant au même sujet. S'ils n'avaient pas été découverts en même temps et l'un plus ou moins rapproché de l'autre, comment se ferait-il que, seuls parmi tant de tableaux qu'on a rencontrés dans la maison de Castor et Pollux, ils eussent été réunis sur la même planche?

Dans une note fort étendue, M. Quaranta indique les différents usages qu'avait la truie dans les sacrifices de Rome et du Latium en général. Mais ce qu'il ignore, c'est que, seule de toutes les déesses, cette Aphrodite orientale, d'où dérive Angerone, acceptait pour victime la truie, qui lui était consacrée. Plusieurs auteurs l'affirment positivement. Denys le Périégète rapporte qu'à Aspendos, ville de Pamphylie, sur l'Eurymédon, Dioné était vénérée par des sacrifices de truies (2). Callimaque, d'après Strabon (3), dit qu'Aphrodite Castnienne permet seule qu'on lui sacrifie des porcs. Le nom de cette Vénus vient du mont Castnion, près d'Aspendos (4). Si l'on songe que Lycophron, en désignant Énée comme l'aïeul du peuple romain, l'appelle le fils de cette Aphrodite Castnienne et Choeras (5), on reconnaît clairement ici Vénus l'Énéade, qui est devenue Angerone. A Argos aussi, d'après Callimaque ou Zénodote, on sacrifiait des truies à Aphrodite (6). C'est d'Aspendos sans doute, colonie d'Argos (7), que les sacrifices de cette espèce avaient été introduits dans la métropole, où ils reçurent le nom d'*Hystéria*. A Cypre encore, où le culte de cette Vénus asiatique avait pénétré de bonne heure, le porc lui était consacré, d'après un vers d'Antiphane conservé par Athénée (8). Dans cette même île, ces animaux immondes

(2) *Dionys. Périeg.* v. 852. Ἄσπενδος, ποταμοῖο παρὰ ῥόον Εὐρυμέδοντος, Ἔνθα συοκτονίῃσι Διωναίῃν ἱλάονται. *Schol.* Ὅτι ἐν Ἀσπένδῳ τῇ Παμφυλικῇ πόλει..... συῶν θυσίαις ἱλάσκεται Ἀφροδίτη, ὅ ἐστι θεραπεύεται.

(3) *Strab.* IX, p. 438. Καλλίμαχός φησι ἐν τοῖς ἰαμβοῖς, τὰς Ἀφροδίτας, ἡ θεὸς γὰρ οὐ μία, τὴν Καστνιήτην [leg. Καστνιήτιν] ὑπερβάλλεσθαι πάσας τὸ φρονεῖν, ὅτι μόνη παραδέχεται τὴν τῶν ὑῶν θυσίαν.

(4) *Steph. Byz.*, v. Κάσταξ: Ὁ Ἀππιανός φησι· Κάστνιον ὄρος ἐν Ἀσπένδῳ τῆς Παμφυλίας. Τὸ ἐθνικόν, Κάστνιος, ἐξ οὗ καὶ Καστνιήτης.

(5) *Lycophr.* 1234. Ὁ Καστνίας τε τῆς τε Χοιράδος γόνος.

(6) *Athenæus* III, p. 95, f. Ὅτι δὲ ὄντως Ἀφροδίτῃ ὗς θύεται, μαρτυρεῖ Καλλίμαχος, ἢ Ζηνόδοτος, ἐν Ἱστορικοῖς Ὑπομνήμασι, γράφων ὧδε Ἀργεῖοι Ἀφροδίτῃ ὗν θύουσι, καὶ ἡ ἑορτὴ καλεῖται Ὑστηρία.

(7) *Strab.* XIV, p. 667, *D.* Ἄσπενδος πόλις, Ἀργείων κτίσμα.

(8) *Athen.* loc. cit. Ἀντιφάνης, Κορινθίᾳ·..... ἐν τῇ Κύπρῳ οὕτω φιλήδεῖ ταῖς ὑσί (Ἀφροδίτη), ὥς τε σκατοφαγεῖν ἀπεῖρξε τὸ ζῶον, τοὺς δὲ βοῦς ἠνάγκασεν.

avaient même le privilége de servir aux oracles (9). S'ils occupaient une place aussi marquée dans les rites sacrés d'une déesse que l'antiquité devait regarder comme ayant en aversion tout ce qui est antipathique aux idées d'élégance et de grâce dont elle était la personnification, ce n'est sans doute point parce que dans le principe on les tenait en honneur, mais parce qu'on voulait en faire l'objet d'une vengeance particulière et incessante, en expiation de la mort d'Adonis et d'Attys ; car ce dernier, également tué par un sanglier, d'après quelques mythes (10), est probablement identique avec le premier, comme la Vénus des contrées de l'Asie Mineure se confond elle-même avec la Mère idéenne (*Mater Idæa*), c'est-à-dire avec Cybèle. Attys était le favori de celle-ci, comme Adonis était celui d'Aphrodite. Par le même sentiment de haine et d'horreur pour l'animal qui fit périr l'objet de sa tendre affection, cette déesse, chez d'autres peuples (11), à Sicyone par exemple, repoussait le pourceau comme victime. Il n'est pas impossible non plus que le nom d'Aphrodite Chœras (Χοιράς) et le sacrifice du porc (χοῖρος) aient été perpétués chez les Grecs par l'effet d'une de ces allusions qui leur étaient si familières, le mot χοῖρος étant en même temps l'un des synonymes du κτείς.

A ce qui vient d'être dit, il faut ajouter le rôle important que joue, dans la fondation par Énée de la première ville sur la terre du Latium (12), la truie, noire d'après Lycophron, blanche selon les autres autorités, truie que le héros troyen avait apportée d'Ilion (13), et qu'il sacrifia à ses dieux paternels (14). Au nombre de ces dieux devait nécessairement se trouver Vénus, sa mère. C'est du moins ce que nous avons essayé de prouver dans le premier chapitre de notre seconde partie, que le manque d'espace nous a forcé de supprimer.

(9) *Pausan.* VI, c. II, 2. Κύπριοι δὲ ὡς καὶ ὑσὶν ἐπεξευρόντες εἰσὶ μαντεύεσθαι.

(10) *Pausan.* VII, c. XVII, 5. Ἄλλοι τε τῶν Λυδῶν καὶ αὐτὸς Ἄττης ἀπέθανεν ὑπὸ τοῦ ὑός. Aussi voit-on un sanglier offert en sacrifice à Cybèle chez Maffei (*Gemm. antich.* II, 38).

(11) *Pausan.* II, c. X, 4. Τῶν δὲ ἱερείων τοὺς μηροὺς θύουσι (τῇ Ἀφροδίτῃ), πλὴν ὑῶν.

(12) *Dionys. Halic.* I, 55, p. 141, lin. 3 et 11 Reisk.; p. 143, lin. 16. *Virg. Æn.* III, 390; VIII, 81. *Heine Excurs.* II ad Æn. VII, p. 129, ed. 3.

(13) *Varro* de L. L., IV, p. 40. Bipont. Oppidum Alba a sue alba cognominatum. Hæc e nave Æneæ cum fugisset Lavinium, triginta parit porcos. *Lycophr.* v. 1256. Συὸς κελαινῆς, ἣν ἀπ' Ἰδαίων λόφων.... ναυσθλώσεται.

(14) *Dionys.* I, 57, p. 144, lin. 2. Αἰνείας δὲ τῆς μὲν ὑὸς τὸν τόκον ἅμα τῇ γειναμένῃ τοῖς πατρῴοις ἁγίζει θεοῖς. Le mot ἁγίζει ne désigne pas simplement un *sacrifice* (*immolavit* dans la traduction latine), mais encore une *consécration*. Aussi Denys ajoute t-il qu'au même endroit une chapelle fut érigée, qui existait encore de son temps, et dont l'accès, comme d'un sanctuaire, était défendu aux profanes. Il s'agit encore ici d'un des mystères de Vénus Énéade.

Fixons encore notre attention sur l'importance que cette même truie avait dans les cérémonies religieuses pour les traités d'alliance chez les Romains (15), et sur sa représentation si fréquente sur les monnaies romaines. Parmi celles-ci, une surtout présente un grand intérêt (16) : sur la face, elle porte deux têtes, qui, d'après la légende (D.P.P.), sont celles des Pénates. Sur le revers se trouve la truie, placée entre les Dioscures ou les Pénates, symbole de Vénus nationale et tutélaire (17).

De tous ces rapprochements nous devons conclure que la truie, dans le culte secret de Vénus Énéade, était la victime de prédilection, et que, sur ce tableau, trouvé par une remarquable coïncidence dans la maison de Castor et Pollux, elle est un attribut d'Angeronia. Les palmes, placées à côté de l'animal destiné à être immolé, donnent encore plus de probabilité à cette opinion. Elles sont pour M. Quaranta des fouets (*flagelli*) formés de morceaux de bois fendus à leur extrémité. Il les croit destinés à ouvrir dans la peau de ce quadrupède quelques plaies, dans le but d'y faire mieux pénétrer les condiments; mais il est facile de reconnaître, dans ces prétendus fouets (18), les palmes de la Victoire, avec cette différence seulement, qu'au lieu d'être recourbées comme d'ordinaire, ces deux branches de palmiers sont restées droites pour pouvoir être adossées contre le mur. En les comparant, par exemple, dans tous leurs détails à une branche semblable placée dans la main de Venus Victrix chez De la Chausse (19), on reconnaît parfaitement leur identité. La truie est vivante, comme le prouvent ses yeux ouverts; elle est par conséquent destinée, non pas à être assaisonnée et servie comme mets recherché, mais bien à être sacrifiée à Angeronia Venus Victrix, déesse que nous fait connaître une intéressante pierre gravée, publiée par Caylus (20). Les deux tableaux réunis se rapportent donc, selon nous, au sacrifice offert à cette divinité.

Nous ne pouvons nous empêcher de voir quelque analogie entre l'attitude de cette truie et celle du griffon dans une figure d'Angerone

(15) *Virg. Æn.* VIII, 641; XII, 170. *Liv.* I, 24. *Morell.* Antistia A, B; Incert. t. 1, III, C, D.

(16) Sulpicia, *Morell.* t. 2, III; *Riccio* I et suppl. LXVII en bas. Comparez *Mor. Velluria*, I et II.

(17) Voy. sect. II, § III, après les notes 11 et 13, et le chapitre I de la deuxième partie.

(18) Voir notre pl. 51, fig. 7.

(19) *Roman. Mus.* T. I, sect. II, tab. 36. Voy. notre pl. 51, fig. 9.

(20) Voy. sect. II, § IV, et pl. 51, fig. 8.

que Caylus a publiée (21). Tous les deux ont un des quatre pieds détachés des autres. Peut-être même y a-t-il quelque rapport mystérieux entre cette position particulière du pied et entre celle du bras, que dans plusieurs statues Angerone tient derrière le dos ou élevé.

(21) Voy. sect. II, § IV, et pl. 51, fig. 8.

SICHEL, D. M.

(La suite au prochain numéro.)

LETTRE DE M. RANGABÉ A M. LETRONNE

SUR

UNE INSCRIPTION GRECQUE DU PARTHÉNON;

SUR LES PEINTURES DU THÉSÉUM ET DES PROPYLÉES;

ET SUR DEUX MONUMENTS INÉDITS RÉCEMMENT DÉCOUVERTS.

Athènes 10 (22) avril 1846.

MONSIEUR,

Je consigne dans la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser plusieurs renseignements qui m'ont paru propres à vous intéresser, ainsi que tous les amis de l'antiquité. Si vous en jugez ainsi, veuillez la faire insérer dans la *Revue Archéologique*, recueil que nous lisons ici avec grand intérêt, parce qu'elle nous tient au courant des nouvelles découvertes, ainsi que des vues qu'elles suggèrent aux archéologues distingués qui la rédigent.

Le premier renseignement que je vous donnerai est relatif à une note que vous avez insérée dans le *Journal des Savants* (janvier 1846), à propos de l'inscription suivante, que M. Raoul Rochette a comprise dans son *Supplément au catalogue de M. Sillig*, p. 162.

ΓΟΝ
ΑΝΟΜΑΧΟ
ΕΓΟΙΕΣΕ

Dans une lettre à M. de Saulcy (*Revue Archéol.*, t. II, p. 423), j'ai dit avoir vainement cherché cette inscription sur l'Acropole, et m'être adressé sans plus de fruit à M. Pittaki, qui est mieux que tout autre au fait des localités et des mystères de cet immense dépôt des antiquités athéniennes (1). C'est pourquoi j'ai cru pouvoir la ranger parmi celles que le savant auteur du *supplément* avait admises dans

(1) Sur cette opinion de M. Rangabé, j'avais dit : « Cela n'est guère possible ;.... « car l'inscription est en elle-même irréprochable, et l'on ne voit pas quel intérêt « personne aurait eu à fabriquer un fragment à ce point mutilé. » Toutefois, en présence de l'affirmation de M. Rangabé, je n'avais pas osé la garantir (*Journal des Savants*, 1845, p. 731, 732). Depuis, M. Raoul Rochette m'ayant affirmé l'avoir copiée lui même d'après le marbre, j'ai déclaré n'avoir plus aucun doute (*idem*, janvier 1846). C'est à cela que se rapporte ce passage où M. Rangabé rétracte son premier dire.—L.

son ouvrage, se fiant à de faux renseignements. Mais l'affirmation de M. R. R., qui vous a déclaré l'avoir vue et copiée lui-même, ne pouvait me laisser, pas plus qu'à vous, aucun doute. Je l'ai donc cherchée de nouveau, avec toute la persévérance que devait me donner la certitude de son existence, et, aidé par les renseignements que vous m'avez transmis, j'ai été assez heureux pour la retrouver écrite sur l'un des blocs de marbre qui forment les deux montants de la grande porte occidentale du Parthénon.

A une époque postérieure à l'antiquité hellénique, lorsque le temple de la Παρθένος antique fut affecté au culte de la vierge Marie, ces blocs y furent en effet encastrés pour rétrécir l'ancienne porte de l'Opisthodome, ou pour remplacer les revêtements des montants; car il est bien probable que, comme les χάλκεοι οὐδοὶ homériques, ces montants étaient recouverts d'airain, qui en aura été arraché lorsque le respect religieux pour les anciens sanctuaires n'était plus pour eux une sauvegarde suffisante contre les spoliations de la cupidité sacrilége. Quelques-uns de ces blocs portent des inscriptions très-étendues, relatives, autant qu'il m'a été possible de le constater dans la position incommode où ils se trouvent, aux effets consacrés dans le Parthénon. Plus d'un renseignement précieux pouvant être contenu dans ces inscriptions, la Société archéologique d'Athènes a, depuis longtemps, donné la promesse de les retirer de l'endroit où elles se trouvent encastrées, pour les livrer à l'étude des antiquaires.

Quant à la pierre qui vous intéresse, c'est un piédestal haut de $0^m,6$, long de $0^m,7$ et large de $0^m,73$. Il est placé dans le montant gauche ou méridional, vers l'intérieur du temple, à la hauteur d'à peu près $1^m,2$, dans une position renversée, de manière que l'inscription se trouve écrite en dessous, vers l'extrémité gauche et supérieure du piédestal, et ne peut être vue que lorsqu'on se penche, parce que la pierre inférieure est brisée. Les lettres en sont très-belles et sculptées avec beaucoup de soin. Elles sont hautes de $0^m,013$; distantes de $0^m,016$-7, et l'intervalle des lignes est de $0^m,01$. La voici copiée avec exactitude :

ΝΕΘΕΚ
ΑΙΟΣ
ΕΝΑΙΟΣ
ΜΕΓΑΛΟΣ

ΥΟΝ
ΑΝΟΜΑΧΟ
ΕΓΟΙΕΣΕ

En même temps que je m'empresse de donner mon témoignage à M. R. R., j'adopte aussi son avis, et la considère comme ayant trait à Micon, peintre et sculpteur de l'antiquité. Ce qui reste de la première lettre de la cinquième ligne indique bien clairement un K, et ..κων, précédé d'une lacune de deux lettres, est, suivant toute probabilité, Μίκων.

Rien, je crois, dans l'histoire, ne nous dit avec une grande précision l'époque de cet artiste. Il travailla avec Polygnote aux peintures du temple de Thésée, lorsque cet édifice était entièrement achevé. Mais on a, pour sa construction, tout l'espace d'ol. 76, 1 à ol. 82, 4, c'est-à-dire de la prise de Scyros par Cimon, à la mort de ce général. J'avoue cependant qu'entre ces deux limites, je penche plutôt vers la plus récente; car le caractère glyptique de sa frise indique déjà l'aurore de l'ère de Phidias. Micon travailla aussi avec Panænus (Paus. V, 11), qui orna de peintures la barrière de Jupiter Olympien, après, sans doute, que ce chef-d'œuvre eut été terminé, ce qui n'eut lieu qu'immédiatement avant la mort de Phidias, en ol. 87, 1. Ce fait s'accorde avec la date ci-dessus. Un autre ouvrage de Micon semble nous reporter à une époque plus ancienne : c'est sa statue de Callias à Olympie, qui remporta le prix du pancrace, la 77e olympiade (Paus. V, 9). Mais si ce Callias est le même individu que celui qui figure dans une inscription attique, publiée dans mes *Antiquités helléniques*, s. n. 53, peut-être ne fit-il élever sa statue à Olympie qu'après qu'il eut remporté quelques-unes des autres victoires qui sont énumérées dans l'inscription susmentionnée. Enfin un sculpteur Micon travailla conjointement avec d'autres artistes à la frise du temple d'Érechthée (*Ant. hell.*, n. 60), qui ne fut finie qu'en ol. 92, 3. Si les ouvrages du célèbre Micon ne remontent pas plus haut que la 83e olympiade, il peut avoir encore travaillé au temple d'Érechthée dix olympiades plus tard. C'est aussi précisément cette même date qui est indiquée par le caractère paléographique de notre inscription. Il est indubitable qu'avant même l'adoption officielle de la nouvelle grammaire à Athènes, la forme des lettres nouvelles y était déjà connue, et qu'on les y employait avec l'ancienne orthographe au moins dans les actes privés. Quelques traits de cette orthographe se sont conservés encore pendant les premières années qui ont suivi la révolution littéraire; mais l'O pour Ω dans Μίκων et pour OY dans Μεγάλους de cette inscription appartient bien certainement à une date antérieure à l'archontat d'Euclide. Lors donc qu'à l'exception de la statue de Cal-

lias, dont la date peut paraître douteuse, nous voyons que tous les autres travaux de Micon le placent entre la 85e et la 90e olympiade, et qu'à la 92e olympiade nous trouvons un sculpteur du même nom chargé de travailler à l'un des plus beaux monuments d'Athènes, il y a des présomptions assez fortes pour admettre que notre Μίκων Φανομάχου est le fameux peintre Micon, dont le père est, il est vrai, nommé Φάνοχος dans un passage sans doute corrompu (1) du scholiaste d'Aristophane (*Lysistr.* 679). Il m'est impossible de faire aucune conjecture sur la première partie de l'inscription. L. 1 est ἀνέθηκε ou ἀνέθηκεν. L. 3, et peut-être aussi l. 2, Ἀθηναῖος. L. 4 est μεγάλους; peut-être μεγάλους θεούς ou μεγάλους ἀγῶνος.

De l'artiste, je passe aux peintures qu'il avait exécutées conjointement avec Polygnote dans le temple de Thésée. Dans la huitième de vos lettres à M. Hittorf sur la peinture murale, vous communiquez un passage d'une lettre que M. Thiersch vous a adressée au sujet de l'arrangement intérieur de ce temple. Éclairé par vos observations contenues dans ces lettres, et par celles que vous avez ajoutées dans leur *Appendice* (p. 134), j'ai examiné l'édifice avec attention (2).

(1) M. Rangabé n'a pas remarqué que cette hypothèse est peu admissible, parce que Φάνοχος étant un nom si rare qu'on ne connaît que cet exemple, tandis que Φανόμαχος est au contraire un nom connu, le scholiaste aurait bien pu changer Φάνοχος en Φανόμαχος, mais jamais Φανόμαχος en Φάνοχος. Pour justifier la correction, M. R. R. avait dit que Φάνοχος serait difficilement grec. Mais j'ai prouvé, au contraire, qu'il est aussi grec et attique que possible; témoin Μητίοχος, Ἀξίοχος, Δεξίοχος, Δηΐοχος, qui en est le synonyme (Φανός et δαΐς, *flambeau*).

On ne peut donc voir ici le Μίκων dont le père s'appelait Φάνοχος. Si la finale ΝΟΝ, qui convient aussi bien à Γλύκων, Γλαύκων, Πείκων, etc., est le reste du nom de Μίκων, il s'agirait donc ici d'un second *Micon*, fils de *Phanomachus*, peut-être celui qui est nommé dans l'inscription relative aux travaux du temple d'Erechthée, qui furent terminés en olymp. 92e (411). Ce qui ferait disparaître l'invraisemblance que ce même Micon aurait fait la statue de Callias en olymp. 77e (472), c'est-à-dire soixante et un ans auparavant. Le nom de *Micon* était commun à Athènes. — L.

(2) Cette observation se rapporte à l'un des points capitaux de la discussion sur l'emploi de la peinture *murale*, dans les temples grecs. Pausanias ayant parlé des peintures de Polygnote et de Micon qui décoraient l'intérieur du *Théséum* à Athènes, il devenait du plus haut intérêt de déterminer à quel genre elles avaient appartenu. D'après des indices certains, j'avais cru pouvoir démontrer qu'elles avaient été exécutées sur le stuc même (*Lettres d'un antiquaire*, p. 101 et suiv.); ce qui était une forte présomption que les autres grands temples du siècle de Phidias avaient reçu le même genre de décoration. Dans ses *Peintures antiques*, p. 148-150, M. Raoul Rochette continua de soutenir qu'elles avaient été sur *panneaux de bois*, appliqués au mur; M. Welcker partagea son avis (*Hall. allgemeine Litterat. Zeitung*, Oktober, 1836).

Dans l'*Appendice aux lettres d'un antiquaire*, p. 134, je les réfutai l'un et l'autre, par des raisons qui m'ont semblé péremptoires; c'est ce qu'a vérifié M. Ran-

Lorsque M. Thiersch écrivait : *Puis à la hauteur de dix à douze pieds vient la surface qui est couverte d'un stuc dur assez bien conservé*, ce n'est pas la hauteur du socle qu'il voulait indiquer, mais bien celle de la partie même couverte du stuc. Le soubassement n'a en

gabé, après avoir examiné ce monument, sans parti pris et à loisir, pour l'éclaircissement de ce point particulier. Afin qu'on juge mieux de l'état où en était la question, lorsque ce savant critique l'a reprise avec un soin scrupuleux, je vais transcrire le passage de l'*Appendice* où j'ai resumé, en peu de mots, les preuves de mon opinion, ainsi que les difficultés qu'on m'avait opposées. Si l'on veut bien comparer ce passage avec les observations de M. Rangabé, on verra qu'elles confirment mes vues complétement et par les mêmes motifs.

« Je n'ai pas nié, je ne nie point, ai-je dit, que l'on ait pu encastrer des *tableaux peints sur bois* dans l'épaisseur des murs. Mais je persiste à croire : 1° que cet usage a toujours été réduit à des cas particuliers et exceptionnels ; 2° qu'il ne s'est appliqué qu'à de très-petits tableaux, et cela par la raison bien simple que le bois est un corps hygrométrique sur lequel agissent fortement, lorsqu'il est réduit en plaques minces et étendues, les variations résultant de la sécheresse et de l'humidité. Toute grande surface de ce genre, composée d'ais assemblés, quelque adresse qu'on y mette, quelque épaisseur qu'on lui donne, jouera ou se fendra plus ou moins si elle est appliquée à une muraille. Or, ce qui aurait peu d'inconvénients pour de simples boiseries d'ornements, en aurait beaucoup pour de grands panneaux couverts de belles peintures. Aussi rien de moins vraisemblable, à mon avis, que l'emploi de pareilles boiseries dans les tombeaux, dans les rez-de-chaussée des temples, ainsi que sur les parois des portiques, où elles étaient exposées à tous les vents et aux intempéries des saisons ; surtout quand on sait quelle perfection les Grecs savaient donner à leur *stuc* qui, appliqué aux parois, fournissait, pour recevoir la peinture, un *substratum* aussi commode que les panneaux de bois les mieux dressés, et bien plus durable.

« Il serait donc bien nécessaire d'établir l'existence d'un tel usage sur des textes et des faits clairs et positifs ; et c'est à quoi l'on n'a pas pu réussir. Reprendre et discuter ceux qu'on allègue me mènerait trop loin. Je me borne ici à deux seuls faits qui se rapportent, l'un à l'antiquité grecque, l'autre à l'antiquité romaine.

(Je ne rapporterai ici que celui qui est relatif au *Théséum*.)

« Le premier concerne le *Théséum*, le seul monument grec qui ait conservé les murs de sa cella, et dont on sache en même temps que ses murailles étaient peintes. M. Welcker y applique sa théorie, quoique cet édifice s'y refuse absolument. Je m'en tiens aux traits principaux et caractéristiques.

« 1° Les parois intérieures de la *cella* de cet édifice étaient, au temps de Pausanias, ornées de peintures de Polygnote et de Micon.

« 2° Ces parois en marbre ont été piquées régulièrement au ciseau ou à la boucharde ; ce qui n'a pu avoir d'autre objet que d'y faire adhérer un enduit.

« 3° En effet, des fragments de cet enduit, de deux à trois lignes d'épaisseur, couvrent encore des parties considérables de ces parois : le reste est tombé.

« 4° Que ces fragments de stuc conservent ou ne conservent pas de trace de peinture, c'est là une circonstance indifférente, puisque la cella ayant été convertie de bonne heure en église, les chrétiens ont dû, selon leur usage, ou en effacer les peintures ou les recouvrir d'une couche de blanc.

« 5° Le trait important est donc l'existence de ce stuc qui n'a pu être appliqué à une paroi de marbre que pour y peindre.

« 6° Mais en supposant même que les Grecs auraient revêtu les murs de la cella d'un enduit pour n'y rien mettre, et qu'ils auraient placé par-dessus des panneaux

effet que la hauteur de $0^m,8$; le mur est sur lui en retraite seulement de $0^m,01$. A son pied règne une moulure haute de $0^m,09$, avec une saillie de $0^m,025$.

Comme le moindre détail de cette nature peut influer d'une manière plus ou moins immédiate sur la question principale, je ne dois pas taire non plus que M. Thiersch avait été trahi pas sa mémoire lorsqu'il parlait d'une frise de marbre blanc surmontant la muraille. Une telle frise n'existe point, et la muraille n'est surmontée que par une voûte cylindrique, toute moderne. La surface entière du socle est lisse et polie partout où elle n'a pas été endommagée. La partie supérieure

de bois, ces panneaux n'ont pas tenu tout seuls; on les a attachés avec des clous et des crampons, non-seulement en haut, mais en bas et sur les côtés. Or, tous les observateurs reconnaissent qu'il n'y a pas de trace des trous *antiques*, qui ont dû les fixer.

« Les adversaires de la peinture murale ont essayé de deux manières d'expliquer ce fait si concluant contre leur opinion.

« Comme la partie des parois au-dessus du soubassement, où les peintures étaient placées, forme un enfoncement d'un pouce à un pouce et demi environ (Par le fait il n'est que de 0^m, 01), M. Raoul Rochette imagine que dans ce renfoncement étaient placés les panneaux de bois peints par Micon et Polygnote. Mais on peut lui demander par quel miracle, des panneaux d'environ neuf à dix pieds de haut se tenaient ainsi tout droits, le long d'une muraille perpendiculaire, sans y être fixés par des tenons ou des clous?

« M. Welcker, qui rejette avec toute raison cette hypothèse, croit que les tableaux de Micon et de Polygnote ont été *encastrés dans l'enduit*, ce qui dispensait de les clouer. Mais il n'y a pas songé, ou il ignore que l'*enduit* antique n'a que deux à trois lignes d'épaisseur, et qu'il est *matériellement* impossible d'*encastrer* un *tableau* dans un enduit si mince, à moins de faire une entaille dans le mur même, pour recevoir le tableau.

« C'est donc en vain que l'un et l'autre se débattent contre ce fait, *clair comme le jour*, que les peintures de Micon et de Polygnote étaient exécutées sur l'*enduit même* dont on avait recouvert les parois de la cella.

« Ce fait capital domine toute la question, et, par un seul exemple, qui s'applique à l'un des plus célèbres édifices d'Athènes, nous montre de quelle nature devaient être *en général* les peintures dont les grands artistes de la belle époque avaient décoré les temples et autres édifices publics. » (*Appendice*, p. 133, 134.)

Ce qui me paraissait *clair comme le jour*, le parut si peu à M. Raoul Rochette, que, persistant à le regarder comme *non avenu*, il ne craignit pas de dire, à ce propos, dans le *Journal des Savants* (1835, p. 111) : « C'est une assertion si « *étrange*, dans un *défaut absolu* de renseignements, qu'elle ne peut procéder que « d'une *préoccupation systématique* et d'une *confiance irréfléchie*, et à laquelle « il me suffit d'opposer la *dénégation la plus formelle*, ou, du moins, le *défi de* « *citer un seul monument qui la justifie*. » En lisant de telles paroles, il fallait renoncer à tout espoir de le ramener aux conditions du vrai. Aussi, je me bornai, en lui répondant (*Journal des Savants*, p. 392), à rappeler sommairement les principales données, puis à dire : « Les faits sont là ; chacun peut en juger. »

Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui. Que nos lecteurs veuillent bien comparer, au passage rapporté ci-dessus, les observations de M. Rangabé sur le Théséum ; ils jugeront de quel côté étaient la *préoccupation systématique* et la *confiance irréfléchie*. — L.

de la muraille est au contraire piquée au ciseau avec une industrie et une application merveilleuses; les piqûres en sont si fines, si pressées, et je dirais presque si régulières, qu'il est impossible d'y méconnaître une intention de l'architecte, et de les prendre simplement pour les aspérités des pierres laissées brutes; à leur aspect, on reste au contraire convaincu qu'elles n'ont pu être faites qu'à l'époque de la construction primitive de l'édifice. Quoique le goût artistique n'ait pas toujours été le caractère distinctif des premiers chrétiens, on aurait cependant encore lieu de s'étonner qu'ils se fussent donné cette immense peine, digne d'un plus beau résultat, pour détruire le brillant poli que les anciens avaient donné à la surface du temple, afin de pouvoir le badigeonner à leur aise. L'auraient-ils fait pour y peindre les images du nouveau culte? Mais comment ne trouvaient-ils pas plus simple d'appliquer ces peintures sur le marbre même, s'il était lisse, et par conséquent préparé pour les recevoir? C'est cependant cette pratique qu'on a suivie au Parthénon, dont les parois sont encore toutes couvertes d'images chrétiennes. S'il ne s'agissait d'ailleurs que de rendre la surface raboteuse pour y faire tenir le ciment, il est sûr qu'à l'époque où le temple changea de destination, on l'aurait fait d'une manière plus grossière et plus expéditive, et jamais avec tant de perfection qu'il n'eût été possible d'y distinguer nulle part l'ancienne surface polie. Le mur a donc été, je le répète, piqué dès l'origine, dans le but de recevoir un stuc.

Le socle n'ayant, ainsi que je l'ai observé plus haut, qu'un centimètre de saillie sur le mur, je crois impossible que des panneaux eussent pu rester debout sur une base aussi étroite, ou s'ils y étaient scellés, leur épaisseur aurait dépassé celle de cette base. Il ne m'a au contraire pas paru déraisonnable, comme à M. R. R., de faire un pareil enfoncement pour y appliquer le stuc, qui, ne couvrant que la partie supérieure du mur, aurait été en saillie de quelques centimètres sur le socle, si le socle était partout de même épaisseur. Je dois en outre observer que les prolongements des murs hors de la cella et jusqu'aux autres, avaient cette même disposition, ce qui prouverait que le pronaos était aussi recouvert de peintures. On voit encore très-distinctement des décorations peintes sur les parties ornementales; mais ici les couleurs sont appliquées sur le marbre même qui est poli : un ciment très-dur, de quelques centimètres d'épaisseur, adhère encore à plusieurs parties du mur piqué. La chaux en est évidemment le principal ingrédient. A son

apparence, je ne le jugerais pas du temps de Micon. Il me semble trop grossier pour avoir servi de fond aux tableaux de ce peintre, et je ne crois pas qu'il y ait moyen d'en déterminer l'âge avec exactitude : une analyse chimique ne pourrait rien nous apprendre à ce sujet. Les ciments des anciens qui ont été examinés jusqu'ici se trouvent composés, comme ceux des temps postérieurs, de sable, de chaux, et les plus fins, de poudre de marbre et de gypse; dans quelques-uns on a cru reconnaître de la pouzzolane; et dans d'autres, qui sont noirâtres, comme sur un édifice à Délos, on voit des parcelles de charbon soumis à l'action du feu; ce ciment exhale une odeur sulfureuse assez appréciable. Il était donc mélangé ou de poudre de charbon, ou de bitume carbonisé par le temps. Panænus composait ses ciments avec du lait. Mais après vingt siècles cette substance animale ne peut qu'avoir été détruite, et il n'y a pas de procédé chimique qui l'accuserait.

Un des arguments les plus concluants que vous ayez empruntés aux circonstances extérieures, contre l'existence de panneaux ou de tableaux en bois, est l'absence de toute trace de scellement aux parois du temple. M. R. R. vous l'accorde (*Peint. ant.*, p. 149); cependant, il est de fait qu'il y a des trous en plusieurs endroits. Mais cette circonstance est décisive en votre faveur. Sur le mur septentrional, on voit, à une hauteur de près de neuf pieds, une ligne de sept trous, presque symétriquement disposés et également espacés, qui n'ont pu servir qu'à un scellement et qui, au premier abord, paraîtraient venir fort en aide aux arguments de M. R. R. On voit de ces trous aussi sur le mur méridional; mais ici ils tournent contre lui par leur forme et leur disposition. Pour ne pas m'égarer dans une description trop diffuse, j'ajoute ici une figure que vous aurez la bonté de prendre pour le mur méridional du

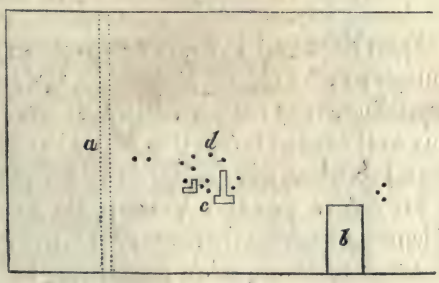

temple de Thésée. *a* est la trace de l'ancien mur du temple

qui séparait le pronaos *in antis* de la cella même, et que les chrétiens, après l'avoir abattu pour rendre leur église plus spacieuse, remplacèrent sans aucun doute par la séparation du sanctuaire ; *b* est la petite porte latérale, pratiquée à la même époque ; *c* sont deux enfoncements qu'on voit dans le mur à la hauteur de sept ou huit pieds et à égale distance de *a* et de *b ; d*, enfin, sont des trous qui entourent ces enfoncements dans une disposition semi-circulaire.

Un demi-cercle de trous, pareil à celui-ci, existe aussi sur le mur septentrional en face de la petite porte, à la hauteur de onze à douze pieds et à l'une des extrémités de la ligne dont j'ai parlé plus haut.

Pour quiconque connaît l'intérieur des églises grecques, il est de toute évidence que ces enfoncements et ces trous, ainsi placés sur le mur méridional, ont servi à y fixer le trône de l'évêque, comme ceux qui affectent une figure analogue sur le mur septentrional ont servi à assujettir la chaire et, par conséquent, ceux disposés en ligne droite à suspendre les images chrétiennes. J'observerai encore qu'on ne voit point de ces trous sur la partie du mur qui appartenait autrefois au pronaos et, plus tard, au sanctuaire, ce qui est tout naturel ; car il n'y a presque jamais de tableaux d'église suspendus dans les sanctuaires. Il est enfin évident que tous ces trous sont postérieurs à l'application du stuc, car il paraît détruit partout où ils ont été pratiqués. Je crois donc pouvoir conclure de ces observations que, dès sa construction primitive, le temple et le pronaos eurent un socle en marbre poli, au-dessus duquel le mur était enduit d'un stuc qui servait de fond aux peintures de Polygnote et de Micon ; qu'à l'époque où le temple fut changé en église, l'ancien stuc fut ou conservé et repeint, ou plutôt détruit et remplacé par un nouveau ciment, et que, par-dessus ce ciment, on fit dans le mur les trous exigés par la nouvelle destination de l'édifice.

Votre but unique, dans tout le cours de vos *Lettres* et de l'*Appendice* qui les a suivies, ayant été de rechercher la vérité et non pas de soutenir un système, vous me permettrez de vous faire observer que M. de Dreux s'est trompé lorsqu'il a déclaré que les murs de la Pinacothèque aux Propylées sont piqués de même que ceux du temple de Thésée (vos *Lettres*, p. 110). Voici quelle en est, en vérité, la disposition : leur soubassement, haut de $1^{m},07$, est lisse et poli comme toutes les parties des murs en marbre que les anciens destinaient à rester entièrement exposées aux regards. Le mur même est

en retraite de ce soubassement de $0^m,01$. A une hauteur de $0^m,83$, il est coupé par une bande en calcaire noir, dit pierre d'Éleusis, large de $0^m,14$. L'intervalle entre le soubassement et la bande, qui est au niveau de l'œil, est également lisse; et ce qui me paraît prouver qu'il n'était couvert ni de stuc ni de peintures, c'est que sur son côté méridional, à droite (à l'ouest) de la porte, on lit cette inscription, tracée irrégulièrement par les mains de quelque pieux visiteur :

ΔΕΣΠΟΙΝΑ
ΑΡΤΕΜΙΚΟΛΑΙΝΗ
V N KION

Or, si les peintures de cet édifice étaient encore à voir dans le second siècle de notre ère, serait-il permis de croire que le stuc même en aurait disparu à une époque encore assez païenne, pour que cette inscription votive puisse lui être rapportée (1)? D'ailleurs, le culte même

(1) Comme cette description pourrait ne pas paraître bien claire, je vais mettre sous les yeux du lecteur le dessin même du mur de la Pinacothèque. C'est une réduction du trait que m'a communiqué M. Morey, qui a si consciencieusement relevé et mesuré tous les monuments d'Athènes, et dont le travail, plein d'intérêt, reste enfoui dans ses cartons. Ce dessin donne la disposition du soubassement, et du reste du mur, dans toute sa hauteur; *a* est la partie du soubassement, haut de $1^m,07$; *b* est l'espace, en marbre poli, large de $0^m,83$; *c* la bande de calcaire noir d'Éleusis, large de $0^m,14$; *d* est la moulure qui encadre le mur, proprement dit, *e*, qui a dû être couvert de *tableaux* ou de *peintures murales*. Personne n'a jamais pu croire qu'il y eût de ces *peintures*, au-dessous de l'encadrement *d*, c'est-à-dire dans l'une des deux zones *lisses* et *polies* du soubassement *a* et *b*. L'inscription, citée par M. Rangabé, ayant été trouvée sur un point de la zone *b*, comme il le dit, reste tout à fait indifférente pour la question de savoir de quelle espèce étaient les peintures qui furent placées au-dessus de l'encadrement. J'avoue donc ne rien comprendre à la conséquence que M. Rangabé tire de ce fait.

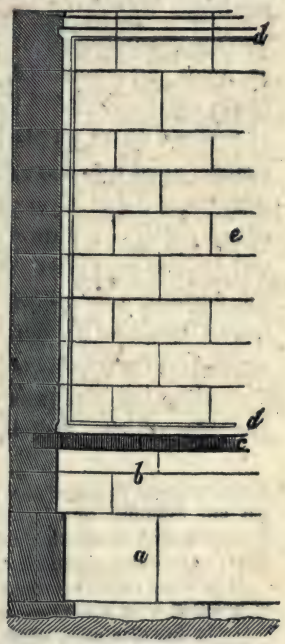

Cet argument écarté, il reste trois faits importants qui démontrent que les peintures de la Pinacothèque ont été *murales*, comme celles du *Théséum*. 1° Le nu du mur est *brut* ou non *poli*, tout à fait propre à recevoir un stuc. 2° Il y a comme au Théséum absence de trous pour attacher des tableaux. 3° L'encadrement qui affleure le mur, à deux millimètres près, ne permet pas de penser qu'on y aurait mis des tableaux, lesquels auraient débordé l'encadrement

de Diane Colænis ne nous paraît-il pas indiquer une période plus reculée des croyances helléniques? C'était une divinité purement locale; Pausanias (I, 17) nous dit qu'elle était adorée au bourg attique Myrrhinus, tirant son nom d'un roi d'Athènes, antérieur à Cécrops; et Aristophane la cite une seule fois, l'opposant par un jeu de mots à Acalanthis, un autre personnage mystique, une fille de Piérius, dont le nom signifie en même temps l'oiseau dit *tarin*. Un culte aussi partiel aurait-il résisté au temps où chancelaient les croyances les plus robustes? Quant au caractère paléographique de l'inscription, il représente une époque bien antérieure à celle de Pausanias. La troisième ligne est fort indistincte; s'il contient le nom de la personne qui a fait l'invocation, ce paraît être un de ces noms diminutifs de genre neutre, portés par cette classe de femmes qui n'invoquaient pas toujours la chaste Diane. Les deux premières lignes sont au vocatif.

Au-dessus de la bande noire, il règne une moulure rentrante et lisse, large de $0^m,05$, qui entoure et, pour ainsi dire, encadre chacun des pans du mur de la Pinacothèque; elle devient large de $0^m,2$ aux deux côtés des fenêtres qui s'ouvrent dans le mur méridional. Les jambages de ces fenêtres sont ornés de pilastres, lisses, de même que les chambranles et surmontés de moulures peintes de fleurs et de raies de cœur. La porte a ses parois en marbre entièrement brut; ses deux côtés à l'extérieur ont un enfoncement large de $0^m,23$ et profond de $0^m,06$; le marbre y est également brut. Cette circonstance, ainsi que deux rigoles creusées dans le seuil, le long des parois, prouve que la porte était revêtue ou de plaques de marbre minces et polies, ou plutôt d'airain luisant. A l'exception de ces parties, qui étaient ou polies, ou évidemment revêtues, la surface des murs est partout ailleurs un peu raboteuse, mais pas assez pour indiquer l'intention d'y faire adhérer un stuc (1). Elle n'est point piquée comme on l'a cru et comme le sont tous les murs du temple de Thésée; il ne lui manque que le dernier lustre, la dernière main; d'où l'on voit qu'elle n'était pas destinée à être vue sans décoration,

d'une manière insupportable; aussi l'impression produite sur tous les voyageurs qui ont examiné cette circonstance avec soin, est qu'il n'a pu y avoir là des *tableaux* sur bois attachés au mur. Tous les arguments que M. Rangabé fait valoir pour le Théséum, s'appliquent aux Propylées.

Je présente ces observations au docte auteur de la lettre, en le priant de soumettre la question à un nouvel examen. — L.

(1) Je dois dire que, selon M. Morey, le mur, au contraire, est piqué régulièrement à la boucharde ou à la gradine, comme dans le Théséum.—L.

comme l'intérieur du Parthénon et l'extérieur des Propylées. J'en infère donc que les peintures étaient ici exécutées sur des tableaux mobiles. Mais alors ces tableaux devaient être suspendus à des clous, et vous me demanderez si l'on en voit les traces sur les murs. Je dois répondre par la négative. Au-dessus de la porte, on voit à la vérité deux trous et deux autres à chacun des côtés, et l'on peut y distinguer encore les restes des attaches en fer et le plomb qui servait à les fixer. Mais je suis persuadé que c'étaient les attaches du revêtement de la porte ou bien de ses battants. Tout le reste de la surface du mur ne présente aucune trace de scellement. On n'y voit qu'un seul clou enfoncé dans le joint entre-bâillé de deux pierres; mais il me paraît être de l'époque où les ducs d'Athènes changèrent la Pinacothèque en une habitation et en firent leur chancellerie. Cette absence de trous ou d'attaches est, en effet, hostile à l'idée des tableaux suspendus. Mais croyez-vous impossible que les crochets eussent été fixés à la corniche intérieure du plafond, qui était probablement en bois? car des poutres en marbre de la largeur de la Pinacothèque seraient impossibles. On n'a, d'ailleurs, trouvé en cet endroit aucun débris d'un plafond en pierre. Un fragment d'inscription trouvé dans les Propylées (*Ant. hell.*, n. 88) parle de plusieurs *petits escaliers*, d'autres ouvrages en bois et aussi de crochets. J'ai supposé que cette inscription pouvait se rapporter à la Pinacothèque. Si cela est, les crochets peuvent avoir été fixés dans les ouvrages de menuiserie, que ceux-ci eussent fait partie du plafond, ou qu'ils eussent été appliqués contre le mur.

Vous avez épuisé, Monsieur, les textes qui ont rapport à la question de la peinture murale. Les observations qui précèdent, tirées des seules circonstances extérieures, ne font qu'appuyer vos propres conclusions. Elles prouvent, comme vous l'avez établi, que les anciens peignaient tantôt sur des tableaux de bois mobiles, tantôt sur le mur enduit de stuc, et je crois qu'on peut considérer comme un fait acquis à l'histoire de l'art que les peintures de la Pinacothèque étaient des tableaux suspendus, tandis que celles de Micon et de Polygnote, au temple de Thésée, étaient exécutées sur le mur même.

RANGABÉ.

(La suite au numéro prochain.)

SUR

UNE INSCRIPTION ANTIQUE DE LA VILLE DE SAINTES.

Le fragment d'inscription monumentale que nous donnons ci-après a été longtemps encastré dans le mur de revêtement de la partie des anciens remparts de Saintes (*Mediolanum Santonum*), servant de clôture au jardin de l'hôpital général de cette ville; mais placé à une élévation qui en rendait la lecture très-difficile, et d'ailleurs en partie masqué par des mousses et d'autres plantes murales qui en recouvraient entièrement la troisième ligne, il a été récemment enlevé de ce lieu par les soins de M. le conservateur du Musée des Antiques de la vieille capitale des *Santones*, et plus convenablement déposé dans ce dernier local.

. . . . . CONNETO. DVBNI. . . . . .
. . . . . AEFECTO. FABRVM. TRIB. . . . . .
. . . . . I. AD. CONFLVENTEM. C. . . . . .

Cette inscription, quoique tronquée et incomplète, est intéressante et importante pour notre ville de Saintes, parce qu'elle sert à éclairer un point de critique historique locale jusqu'ici douteux et contesté. Ce débris précieux d'un marbre votif ou commémoratif qui, selon toutes les probabilités, a appartenu à quelque monument public de *Mediolanum* sous la domination romaine, a 1 mètre $0^{m},475$ cent. de longueur sur $0^{m},461$, 31 millimètres de haut; la lettre en est fort belle. Celles de la première ligne ont de hauteur 11 centimètres 18 millimètres; elles diminuent de moitié à la seconde et à la troisième ligne.

On pourrait lire comme suit ce qui nous reste de cette inscription, sans prétendre à la retrouver en entier et à en compléter le texte :

. . . . . CONNETO. DVBNI. *filio*. . . . . .
. . . . . PRAEFECTO. FABRUM. TRIB*uno legionis*. . . .
Sacerdoti.aræ.Romæ(1)*et.Augusti*.AD.CONFLUENTEM.*carantoni et Sonæ*

En reconnaissant, ce qu'on ne peut guère se refuser ici d'admettre, que la lettre C qui suit immédiatement, à la troisième ligne, les mots AD. CONFLVENTEM, soit l'initiale du nom de *Caneutelus*, ou plutôt de *Carantonus* que Ptolémée, Marcien d'Héraclée et Ausone (2) donnent à la Charente, le texte de notre inscription, tout mutilé qu'il est, suffit encore pour compléter et expliquer ce que laissait de louche et d'équivoque celui qui, sur les deux faces de la frise de l'arc de triomphe de Saintes, contenait les circonstances de la dédicace de ce monument.

Voici cette dernière inscription, dont il ne faut plus chercher aujourd'hui les lettres éparses et mutilées dans leur chute, au front de ces portes triomphales qu'elle couronnait depuis dix-huit siècles, mais sur la grève humide, au milieu des hautes herbes des bords de ce fleuve, auquel commandait encore, il y a peu de jours, notre monument, vieux et renversé de son trône, comme tant d'autres.

Caius IVLIVS *caii* IVLI OTTVANEVM*i filius* RVEVS *caii* IVLI GEDEDMVN*is*
NEPOS
EPODSOROVIDI PRO *epos* SACERDOS ROMAE ET AVGVSTI AD ARAMQVAE
EST
AD CONFLVENTEM PRAEFECTVS F*ab*RV*m* D*edicavit*.

A l'aspect de cette dédicace, dont Élie Vinet avait déjà fait mention dans son *Antiquité de Saintes et de Barbezieux*, mais que La Sauvagère lut et interpréta le premier en son entier, et qui a souvent été reproduite depuis lui, ce savant antiquaire, et plus tard son continuateur Bourignon, ne mirent point en doute que le confluent dont il est fait ici mention, mais sans le nommer, ne fût celui de la Charente et de la Seugne, voisin de l'emplacement où les *Santones* érigèrent

(1) Ou peut-être seulement ARAE. AVGVSTI.

(2) Le poëte bordelais Ausone, dont le domaine de *Noverus* était situé sur le territoire des Santones, a dit, en parlant de cette rivière : *Santonico refluus non ipse Carœntonus istu*. C'est là le véritable nom ancien de la Charente, altéré en celui de *Caneutelus*.

l'arc de Germanicus, et dont pour cette raison il leur parut superflu de désigner plus amplement la position dans l'inscription commémorative qui nous occupe ici, et non le confluent de la Saône et du Rhône, à Lyon, où l'an de Rome 744, sous le principat de Tibère, fut élevé l'autel de Rome et d'Auguste par les soixante peuples principaux des Trois-Gaules qui y entretenaient, chacun d'eux, un prêtre, à leurs frais, pour le desservir, et dont la dédicace fut faite avec une grande solennité par Drusus, père de ce même Germanicus auquel il transmit son glorieux surnom.

Cependant M. Mahudel, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans une dissertation sur l'arc de triomphe de Saintes, admettant une opinion contraire à celle dont on vient de parler, avait vu, dans le personnage qui fit la consécration de ce monument, un prêtre de l'autel de *Lugdunum*, un *Sacerdos aræ Romæ et Augusti ad confluentem Araris et Rhodani*, dont tant de Gaulois illustres parmi leurs compatriotes, et après avoir été revêtus des premières dignités de leur cité, furent honorés par eux, et dont le sacerdoce est mentionné dans les monuments de l'épigraphie gallo-romaine.

Cette opinion du docte académicien, bien que contestée et combattue encore assez récemment par feu M. Millin dans son *Voyage dans les départements du midi de la France*, a souvent été reproduite jusqu'en ces derniers temps, et, entre autres archéologues, par mon honorable confrère et ami, M. Champollion-Figeac, dans un article du *Moniteur*, où il a rendu compte de mon ouvrage sur les *Antiquités de la ville de Saintes et du département de la Charente-Inférieure, inédites ou nouvellement expliquées* (1), sans que la question, dans l'absence ou le silence des documents nécessaires, ait pu jamais être contredite ni défendue avec un succès évidemment complet. Nul doute, d'un côté, que les *Santones*, peuple considérable de la province aquitaine, n'eussent fait élection, parmi leurs concitoyens, d'un prêtre accrédité à l'autel de Lyon, qui prenait le titre et remplissait les fonctions de son ministère; mais, d'un autre côté, on sait aussi que plusieurs cités des Gaules, et celle des Santons entre autres, avaient élevé dans leur sein des monuments particuliers, à l'instar du premier, temples ou autels, en l'honneur de ces deux mêmes divinités (Rome et Auguste). L'histoire et de nombreux marbres votifs attestent ce fait; mais aujourd'hui, et grâce à l'inscription qui fait le sujet de cette dissertation, il nous

(1) Un volume in-4, avec planches gravées. Paris, 1826.

semble qu'il ne peut plus guère rester d'incertitude et de doutes raisonnables sur le lieu où existait l'autel mentionné dans la dédicace de l'arc de Germanicus, et qu'il doit paraître suffisamment constaté que le local sur lequel il était situé était celui de la Charente et de la Seugne et non celui de la Saône et du Rhône.

Nous devons fort regretter que notre fragment d'inscription ne nous ait point fait connaître le véritable nom latin ou gallo-romain de la Seugne, appelée aussi, dans notre vieux français, *Seyne*, *Seige* ou *Sévigne* (1), et en latin du bas temps et du moyen âge, *Sona* et *Seigna*. Hadrien de Valois (*Notitia Galliarum*) et l'abbé de Longuerue (*Description de la France*) pensent que cette rivière a été connue des anciens sous le nom de *Santona* qu'elle a pu donner au peuple dont elle fécondait en partie le territoire, et particulièrement le chef-lieu, si toutefois elle n'a pas reçu le sien de ce peuple même : mais ce ne sont là que de simples conjectures auxquelles il ne faut pas s'arrêter plus de temps ni attacher plus d'importance qu'un judicieux esprit de critique ne le commande. Maichin, Mahudel et quelques autres auteurs ont aussi voulu retrouver le nom de la Seugne dans celui corrompu par d'infidèles et ignorants copistes de la table théodosienne ou de Peutinger, qui ont fait un barbare *Medilano Saneon* et *Sanaen* de notre *Mediolanum Santonum* (ainsi que l'écrivent Strabon, Marcien d'Héraclée, l'itinéraire d'Antonin (2), etc.), et par suite de cette altération dans l'orthographe de ce dernier mot *Santonum*, ils ont donné à cette capitale des Santons la dénomination de *Milan-sur-Seugne*. Il est vrai que cette rivière baignait alors les murs de *Mediolanum*, si même elle ne traversait pas son enceinte, tandis que la Charente, dont on reconnaît encore facilement l'ancien lit dans la plaine dite du *Maine*, à l'orient de Saintes, circulait à une petite distance de celui qu'elle parcourt aujourd'hui, et coupait, au point de l'abbaye des *Dames*, le faubourg du même nom. En resserrant ses rives et en desséchant ses marais, on a rapproché beaucoup plus tard cette partie de son cours, de la ville actuelle, et l'on a éloigné son point de jonction ou son confluent avec la Seugne, jadis très-voisin de l'emplacement de l'arc triomphal, en aval du pont au milieu duquel ce monument se trouva à une époque postérieure engagé sur la Charente par suite du déplacement du lit de cette rivière (3); on a cru, pendant les basses eaux, reconnaître de nos

(1) Le mot Seugne a prévalu.

(2) Et Ausone, *Civitas Santonum*.

(3) Cet arc se trouvait primitivement placé au couchant de la Charente, sur la

jours le reste du terre-plein en pilotis sur lequel était construit l'autel. Il est encore facile de se rendre compte de l'ancien état des lieux sur ce point souvent parcouru et observé par nous.

Nous devons encore regretter que notre inscription fragmentée nous laisse aussi ignorer le nom du ministre santon de l'autel ou temple de Rome et d'Auguste, car il est probable que c'est au père de cet Augustal et non à lui-même qu'appartient l'appellation toute gauloise de *Connetodubni*, si, du moins, l'on ne veut voir ici qu'un seul mot, comme il est assez probable, car, à la rigueur, on pourrait y trouver deux noms propres; le premier, au datif ou à l'ablatif, qui serait *Conneto*, appartenant au prêtre d'Auguste; et le second, au génitif, *Dubni*, qui serait celui du père.

Du reste, on sait que la terminaison d'un grand nombre de noms gaulois était en O, et indéclinables, comme on le voit par ceux inscrits sur l'arc d'Orange et par les médailles. Plusieurs de ces dernières, qui appartiennent à l'autonomie des peuples de la Belgique, nous ont conservé le nom d'un chef gaulois, DVBNO REX ou RIX (1).

Les antiquaires auront également une autre question à se faire en examinant notre inscription. De quelle espèce, de quel genre de monument a-t-elle fait partie? se rattache-t-elle à la dédicace d'un grand monument d'architecture, religieux, civil ou militaire? serait-ce une épitaphe, un débris d'une pierre sépulcrale (*mensa*), ou bien encore un autel, un cippe, mais construit dans de grandes proportions et dimensions, érigé, comme témoignage de la reconnaissance publique, à un personnage éminent, à un magistrat ou grand fonctionnaire de la province ou de la cité, à un bienfaiteur, un protecteur exerçant son salutaire patronage en faveur de la même localité? tel que parmi de nombreux exemples, nous nous bornerons à rappeler le suivant, que nous empruntons à un marbre rapporté par M. Champollion-Figeac (*Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum*, etc.), et élevé par les *Cadurci* ou Cadurques, en l'honneur d'un concitoyen illustre, mort honoré de toutes leurs dignités municipales, *Marcus Lucterius Leo*, et le petit-fils (présumé) de l'ami et du compagnon d'armes de l'Averne Vercingetorix, et du défenseur d'Uxellodunum!

voie romaine qui, un peu plus loin, se divisait pour aller, d'un côté, à *Limonum* (Poitiers), et, de l'autre, à *Vesonna* (Périgueux).

(1) Eckhel, *Doctrina Veterum nummorum*. — *Gallia Belgica*. — *Tornacum*, t. I. D'Ennery, Mionnet, etc.

M. (1) LVCTERIO
LVCTERII. SENI
CIANI. F. (2) LEONI
OMNIBVS. HON
NORIBVS. IN. PA
TRIA. FVNCTO
SACERDOS. AREA
AVG. (3) INTER. CON
FLVENT. ARAR (4)
ET. RHODANI
CIVITAS. CAD. (5)
OB. MERIT. (6) EIVS
PVB. (7) POSVIT. (8)

Ce petit-fils, dégénéré *du dernier des Cadurques* (comme Marcus Brutus fut le dernier des Romains) était aussi prêtre d'Auguste, du fils adoptif et de l'héritier de ce Jules César, l'implacable ennemi de l'aïeul de notre Cadurque; mais ici le marbre est sans lacune, et le doute inadmissible. C'est bien à l'autel de Lyon (*inter confluentem Araris et Rhodani*) que Lucterius Leo exerçait son sacerdoce, le complément des distinctions dont il fut honoré dans sa cité.

Un pareil honneur, et dans des circonstances et des conditions à peu près semblables, ne put-il pas être accordé au tribun militaire, à l'intendant ou au préfet des ouvriers et au prêtre d'Auguste de notre inscription de *Mediolanum* par les habitants de cette ville? Et à ce sujet, nous ne pouvons nous refuser à exprimer ici la conjecture que le fragment suivant d'une inscription également trouvée à Saintes, au XVIIe siècle, dans les démolitions d'une partie de ces mêmes murs de ville dont il a été parlé plus haut, et publiée par Samuel Veyrel dans l'indice de son cabinet (9), et un siècle plus tard par La Sau-

(1) M*arco*.
(2) F*ilio*.
(3) Avg*usti*.
(4) Arrar*is*.
(5) Cadur*corum*, *ante* divona.
(6) Merit*a*.
(7) Pub*lice*.
(8) Ce beau marbre antique se voit aujourd'hui sous le péristyle du grand escalier de l'hôtel de la préfecture du Lot; sa restauration, ordonnée par le comte César de Marnésia, fut dirigée et surveillée par M. Champollion-Figeac, qui la provoqua près de cet ancien préfet du Lot.
(9) Imprimé à Bordeaux, en 1655. Samuel Veyrel était un apothicaire de Saintes, amateur et collecteur d'antiques plus zélé qu'éclairé.

vagère et Bourignon, n'ait appartenu au marbre de *Connetodubni*, et n'en ait été détaché.

. . . . . ROMAE. ET. AVG. . . . . .
. . . . . TRES. PROVINCIAE. GALLIAE. DE. PVBLICO. . . . .

Mais malheureusement ce débris a disparu depuis longtems (1), ce qui ne permet pas d'établir, par un rapprochement nécessaire, la certitude de cette hypothèse, que nous produisons seulement à titre de probabilité.

La ville de Saintes, nous le disons ici à regret, a toujours été mauvaise ménagère, et s'est montrée, dans tous les temps, peu jalouse et soucieuse de la conservation de ses titres d'honneur et de gloire, et, nous ajouterons, d'une antique et incontestable noblesse, gravés sur ses vénérables monuments. En outre des nombreuses inscriptions dont nous venons de déplorer la perte, nous avons vu disparaître, depuis quelques années, les derniers débris de ses temples, de ses aqueducs, de ses bains, etc.; ses arènes, dont la ruine est si imposante et si pittoresque, offrent aux *bâtisseurs* de leur voisinage une carrière longtemps exploitée impunément et gratuitement par eux; enfin, dans les lignes qui précèdent, nous avons rapporté l'attentat commis sur la plus intéressante et la plus connue de ses antiquités, crimes dont se sont naguère vivement émus tous les amis des arts et les hommes éclairés et patriotes. Au milieu de ce besoin de destruction qui anime les hommes encore plus que le temps, il faut tenir compte et savoir gré aux populations qui, en l'absence d'un sentiment plus noble et plus généreux, conservent leurs monuments par le même calcul qui fait que les *mendiants entretiennent leurs plaies*, pour me servir d'une expression du président Dupaty, dans ses *Lettres sur l'Italie*, en parlant des Romains modernes.

(1) Ainsi que quinze autres recueillis par le même amateur, et tous ceux apportés par Bourignon, comme existant au moment où il écrivait.

Le Baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,
Membre titulaire des Comités historiques, correspondant de l'Institut (Académie des Inscript. et Belles-Lettres), etc.

SUR

L'AMULETTE DE JULES CÉSAR

ET

LE CACHET DE SÉPULLIUS MACER.

J'ai promis (plus haut, pag. 153), de justifier les *assertions* auxquelles le manque de temps et d'espace m'avait contraint de me borner dans la livraison précédente. Comme l'article de M. Courtet était composé et près d'être tiré, lorsque j'en ai eu communication, je ne pouvais disposer que d'une fin de page, que j'ai remplie avec la courte note qui exprimait ma conviction rapidement acquise, mais assez mûrement réfléchie, ainsi qu'on en pourra juger.

Je viens donc remplir ma promesse, et je le ferai le plus brièvement qu'il me sera possible, sans négliger aucun des points qu'il est indispensable de toucher, si je veux rendre complétement compte de l'origine et de la nature de ces deux monuments problématiques.

La question qu'il importe le plus d'examiner et d'établir concerne l'*authenticité* de l'un et de l'autre; car la réalité des notions historiques qu'on y a rattachées dépend, en partie, de la détermination indubitable de ce point unique. La discussion où je vais entrer introduira, je pense, un *criterium* applicable à toute une classe assez nombreuse de pierres gravées, qu'on a jusqu'ici regardées comme *antiques;* mais qui, à mon avis, ne le sont pas et même ne peuvent pas l'être.

J'ai dit qu'il n'avait pas échappé à la sagacité du spirituel interprète de l'*amulette de César* que cette pierre gravée offre la plus grande analogie avec ce que M. le docteur Sichel a nommé le *cachet de Sépullius Macer*. Ils sont, en effet, l'un et l'autre exclusivement relatifs à Jules César, et tous les symboles qu'on y voit gravés se rapportent à ce grand personnage, ainsi qu'aux traditions classiques sur l'origine de la famille *Julia*.

Il s'ensuit qu'en bonne critique on ne peut guère les séparer; et que, si l'un est *antique*, l'autre le sera probablement. Par contre, s'il est prouvé que l'un d'eux est de *fabrique moderne*, on devra

concevoir les doutes les plus sérieux sur l'*antiquité* de l'autre. Leur sort paraît être inséparable.

Dès lors, au cas où il deviendrait prouvé que tous deux sont *modernes*, l'erreur de M. Courtet, à l'égard de l'amulette, serait parfaitement excusable. Le cachet de *Sépullius Macer* avait été pris pour *antique* par M. le docteur Sichel, qui, n'étant pas versé dans cette matière, comme il le dit lui-même, avait eu le soin de prendre l'avis d'un homme du métier, de M. Raoul Rochette, qu'il devait croire très-compétent. Celui-ci, *après avoir examiné la pierre originale*, s'était prononcé sur son authenticité, et *avait engagé* le savant docteur à *continuer ses recherches curieuses*, fondées sur ce monument (Sichel, dans la *Revue*, t. II, p. 682). D'après cette garantie, qui devait sembler suffisante, le *cachet* ayant été reconnu pour *antique*, l'amulette devait l'être également ; et M. Courtet, qui avoue aussi fort modestement son inexpérience en fait d'antiquité (plus haut, p. 150), pouvait difficilement, de son côté, concevoir le moindre doute. Si donc les deux interprètes ont commis une erreur sur ce point, la responsabilité doit en retomber sur l'autorité commune à laquelle ils avaient donné toute leur confiance. Je ne veux rien conclure de ce contre-temps, sinon que la critique des monuments de ce genre était assez peu avancée pour que d'habiles gens pussent s'y tromper à ce point. C'est ce qui donnera peut-être de l'intérêt et de l'utilité à la discussion suivante.

J'ai donc affirmé, dans ma note, que les deux pierres sont *modernes* ; ce qui résultait, à mes yeux, entre autres indices, des preuves *matérielles* qui se tirent des *inscriptions* et des *signes planétaires* qu'on y voit gravés.

I. *Inscriptions* :

L'*amulette de César*, dont je reproduis la figure, est un monument *unique* en son genre. L'inscription MEM. AETERNAE annonce une intention funéraire. Or, jamais monument funéraire, soit effectif, soit commémoratif seulement, n'a revêtu, chez les Romains, une pareille forme ; toutefois ce ne serait là qu'un motif de s'en défier fortement, non de la rejeter tout à fait.

Mais ce qui ne permet aucun doute, c'est l'inscription elle-même. D'après sa teneur, si le monument est *antique*, il doit avoir été gravé à une époque voisine de la mort de César, par l'ordre d'un de ses chauds partisans, comme un hommage rendu à sa mémoire. Or, il est évident que jamais un Romain n'aura pu écrire *memoriae*

aeternae Julii Cæsaris; parce qu'à sa mort, ce grand homme devint

divus Julius, titre qu'il reçoit sur tous les monuments épigraphiques ou numismatiques postérieurs à cet événement.

Nous avons donc là une inscription imaginée par quelque *demi-savant* moderne, qui, sachant que des inscriptions funéraires commencent par MEM. AETERNAE, suivi d'un nom au génitif ou au datif, s'est avisé, en faisant de son jaspe une amulette *funéraire*, de l'appliquer à Jules César; et, cela sans se douter, 1° que pareille amulette a pu difficilement sortir d'une main romaine; 2° que Jules César, après sa mort, était DIVVS IVLIVS, et non IVLIVS CÆSAR; 3° que la formule MEM. ÆTERNÆ ne peut se trouver qu'avant le nom d'un *homme*, mais non pas d'un *dieu*, comme l'était devenu Jules César après sa mort. En sorte qu'en tout état de cause, un Romain aurait écrit sur un monument votif de ce genre, DIVO IVLIO SACRUM, ou quelque chose de semblable.

C'est cette observation qui m'avait fait prononcer la *fausseté* du monument, et cela du premier coup d'œil, sans même que j'eusse besoin de voir, de toucher la pierre, ni de vérifier si les caractères et *très-suspects* de l'inscription sont bien tels sur l'original qu'ils se montrent sur la copie; ce dont je suis sûr d'avance.

Cette observation, d'après ce que j'ai dit plus haut, suffirait pour

fixer le sort du cachet de *Publius Sépullius Macer*, et, quand même l'auteur de ce cachet, plus instruit que celui de l'amulette, aurait évité toute occasion de montrer le *bout de l'oreille*, on pourrait, sans hésiter, mettre la seconde pierre (qu'on me permette cette expression familière,) dans le *même sac* que l'autre.

Mais, d'abord, il suffit de jeter les yeux sur l'original (qui est un caillou assez commun), pour apercevoir, dans la forme des lettres, et dans toutes les parties du travail, un indice qu'il est *moderne*, tout au plus du XVIe ou du XVIIe siècle.

A côté de cette preuve de *sentiment*, qui frappera, j'ose le dire, tout connaisseur, même médiocre, se placent aussi des preuves *matérielles* également indubitables.

On remarquera qu'à l'exception de la légende VEN GENI, que l'exiguïté de la place a forcé d'abréger, tous les noms et prénoms gravés sur la pierre sont *entiers*, sans aucune *ligature* ni *abréviation* quelconque. C'est là ce qui rend impossible de croire que le graveur eût écrit ÆNEAS, au lieu de AENEAS quand rien n'obligeait à la ligature Æ, au lieu de AE.

Saumaise et Conringius affirment que la double lettre Æ a été inconnue dans l'antiquité, et ne se trouve point dans les manuscrits antérieurs au Xe siècle. Les savants bénédictins, auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique*, ont contesté le fait, d'après quelques inscriptions antiques où la *ligature* se trouve, et ils assurent l'avoir reconnue dans des manuscrits antérieurs au Xe et même au IXe siècle (1).

Cela est vrai; mais il y a pourtant une distinction à faire, que ces savants diplomatistes ont négligée. Que l'Æ ait été employé de bonne heure, comme *ligature*, cela n'a rien de plus étonnant que toute autre *ligature*, ΛΙ, ΝΕ, Ξ, etc., qu'on trouve sur des monuments du haut empire, et même de la république; mais il n'en est plus de même quand il s'agit de l'Æ comme *lettre* unique exprimant la diphthongue.

La *ligature* se trouve déjà sur des médailles consulaires de la famille *Cœcina*, dont le nom CÆ, a presque le caractère d'un monogramme; et dans les médailles (2) de Turiaso en Espagne, de la

(1) T. II, p. 576, 577.
(2) Riccio, *le Monete di famiglie romane*, tav. X.

famille CÆCILIA (1), qui offrent un caractère analogue. (2) Les Æ de l'inscription d'un tuyau de plomb, portant *Juliæ Mammeæ matris Aug. nostri* (3), ou d'une brique du temple de Nerva (4), s'expliquent par les autres ligatures qui l'accompagnent. L'Æ, à la fin des lignes, dans plusieurs inscriptions antiques (5), s'explique encore par la nécessité de rapprocher les deux lettres finales, là où la place devenait insuffisante, *ob spatii angustias*, comme dit Morcelli (6).

Cette distinction suffit pour les inscriptions lapidaires. Je n'ai rien à dire des chartes ou manuscrits antérieurs au IXe siècle qui restent étrangers à cette discussion; cependant je ferai remarquer que, s'il est bien vrai que l'Æ s'y trouve, c'est toujours, à ce qu'il me semble, dans des abréviations ou à la fin des lignes, quand l'espace manque.

Il s'ensuit que le nom ÆNEAS, écrit en toutes lettres, sur le cachet de *Sépullius Macer*, lorsque la place ne manquait nullement, ni avant ni après, et que tous les autres mots n'offrent ni abréviation ni ligature, n'a pu sortir d'une main antique. Elle ne saurait être antérieure à l'amulette, et je la crois du même temps. On doit remarquer encore l'absence du point, non-seulement après PVBLIVS et SEPVLLIVS, mais après les deux abréviations VEN et GENI, quoique l'espace permît de l'y placer; voilà ce qu'on ne trouve, sur une inscription antique, que lorsque les lettres, resserrées par l'espace, sont trop rapprochées pour permettre l'insertion du point. Enfin, l'orthographe GENI. pour GENITRIX, est un indice certain d'une main moderne. Il est reconnu que, si l'on trouve quelquefois l'adjectif *genitrix*, dans de bons manuscrits, l'orthographe GENETRIX est la *seule*, que les monuments antiques, médailles ou inscriptions, admettent pour ce mot, employé comme épithète de Vénus (7). Un ancien aurait mis, non GENI, mais GENE.; et même, comme cette

(1) Morel, *Cæcil.* Tab. III, 4.

(2) Quant à la médaille de Patres, portant INDVLGENTIAE. AVG. MONETA. IMPETRATA que citent les bénédictins et que personne, je crois, n'a vue depuis Séguin, elle porte d'après Séguin lui-même INDVLGENTIAE, non INDVLGENTIÆ, comme le disent les bénédictins. (Séguin, *Selecta numism.*, p. 115).

(3) Montfauc., *Antiq. expl.*

(4) Caylus, *Recueil*, t. III, pl. LXVIII, 3.

(5) Millin, *Mon. inéd.*, II, p. 292. Ajoutez celle de la jolie statuette, bien antique, et ingénieusement très-expliquée par M. Mérimée, à la suite de cet article.

(6) *De stylo inscript.*, t. II, p. 311.

(7) Une inscription donnée par Spon porte VEN. GENITRIC. Orelli (n° 1358) en dit : *Non omni suspicione caret.* Il pouvait être plus hardi, et la déclarer fausse.

abréviation GENE serait inusitée, il aurait mis GENET. ou GENETR. ; car il y avait place pour deux lettres, en reculant VEN. vers la gauche, et en serrant les deux mots. C'est là ce qu'ignorait l'auteur de notre cachet, dont l'érudition, comme on le verra, n'était ni complète ni sûre.

On voit que, prise séparément, chacune des deux pierres porte en elle-même la preuve de sa fausseté. Si on les rapproche l'une de l'autre, cette preuve devient l'évidence.

La question de leur authenticité serait donc décidée pleinement par les inscriptions seules ; et c'est, en effet, l'un des deux caractères qui m'avaient frappé au premier coup d'œil. Le second, qui ne m'avait pas semble moins certain, se tire de deux *signes planétaires* qui sont au nombre des symboles gravés sur toutes deux. Ces signes sont et ♂, qui ont été reconnus avec raison par le docteur Sichel et M. J. Courtet, comme étant ceux qui désignent encore maintenant les planètes de *Vénus* et de *Mars*.

II. *Signes planétaires.*

Scaliger (1), Saumaise (2) et Huet (3) font remonter jusqu'à l'antiquité les petites figures qui servent à désigner maintenant le soleil, la lune et les cinq planètes, connues des anciens, à savoir : ☉, ☾, ♀ ☿ ♂ ♃ ♄. Selon eux, on les trouve dans les plus anciens manuscrits et sur des pierres gravées *antiques*. Quant à Beckmann, il n'a fait que reproduire leur opinion, sans y joindre de nouveaux arguments (4) et sans la soumettre à aucun examen.

Tout annonce, au contraire, que les signes dont nous nous servons (à l'exception de ☽ ou ☾) ne remontent pas si haut, à beaucoup près. Sur les monuments dont l'antiquité n'est pas douteuse, médailles, pierres gravées ou bas-reliefs, les planètes sont toujours exprimées, soit par des figures entières, soit par les bustes des divinités correspondantes : Apollon (soleil), Diane (lune), Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne, avec ou sans leurs attributs : la *faux* pour Saturne ; le *caducée* pour Mercure ; le *foudre* pour Jupiter, le *croissant* pour la lune, les *rayons* pour le soleil.

Jamais on ne trouve ces signes, même sur les pierres *gnostiques* et

(1) *Ad Manil. astron.* p. 460, ed. Strasb. 1655.
(2) *Exercit. Plinian.*, p 874.
(3) *Not. in Manilium*, ad calcem edit. in usum Delphini, p. 80.
(4) *Beiträge zur Geschichte der Erfindungen*, III, 372, ff.

abraxas, bien que plusieurs puissent descendre jusqu'au VIe siècle. Les emblèmes des absurdes superstitions *gnostiques*, *carpocratiennes* ou *basilidiennes* n'y sont *jamais* mêlés avec aucun de ces signes, à l'exception de la tête radiée pour le soleil, et du *croissant* ☾ pour la lune; encore y figurent-ils, non à titre de *planètes*, mais comme divinités célestes, *soleil* et *lune*, distinctes des planètes proprement dites, *quinque stellæ errantes*. D'où vient cela? c'est que celles de ces pierres où le caractère gnostique est évident sont, presque sans exception, toutes *antiques*; je veux dire qu'elles ont été gravées au temps même où les superstitions qu'elles expriment furent en vigueur. Une fois ces superstitions éteintes, comme les pierres de ce genre étaient trop nombreuses pour avoir de la valeur, personne n'a eu un intérêt religieux ou pécuniaire à les contrefaire dans la suite. Voilà pourquoi les signes dont je parle ne s'y trouvent jamais; et ce n'est pas là une médiocre preuve qu'ils n'appartiennent pas à l'antiquité, et conséquemment que les pierres où on les trouve sont modernes.

Quant aux manuscrits, les *signes planétaires* ne se montrent que rarement dans ceux des astronomes, quelque récents que soient ces manuscrits, parce que le nom des planètes n'y revenant qu'à de longs intervalles, il était inutile d'avoir recours à une *sigle* pour les exprimer; les planètes y sont nommées en toutes lettres. C'est ce dont on pourra s'assurer, en parcourant les manuscrits de Ptolémée, de Théon, de Geminus, de Cléomède, etc.

Il n'en est pas ainsi des traités d'*astrologie* (1) et d'*alchimie*, où les noms des planètes reviennent sans cesse pour exprimer, dans les uns, les planètes en conjonction avec tel ou tel astre; dans les autres, les *métaux*, dont chacun, de bonne heure, fut attribué à une divinité ou à la planète correspondante : le *plomb* à Saturne, l'*électrum* à Jupiter, le *fer* à Mars, le *cuivre* à Vénus, l'*étain* à Mercure, l'*or* au soleil, l'*argent* à la lune.

Il a bien fallu remplacer alors les noms par des marques de convention. Aussi trouve-t-on les signes planétaires dans ces manuscrits, dont les plus anciens sont, à ma connaissance, du Xe siècle (2). Dans l'un d'eux, on trouve (Vie de Proclus par Marinus) les signes planétaires à l'occasion du thème natal de Proclus (3).

(1) Dans le papyrus astrologique de la quatrième année d'Antonin, du Musée royal, les planètes y sont nommées en toutes lettres. Les signes ne s'y montrent pas.

(2) Montfaucon, *Bibl. Coislin*, p. 302. Tels sont encore les Mss. de Julius Firmicus Maternus. *Bibl. Roy.*, n° 7311; et *Fonds de Notre-Dame*, n° 170.

(3) Cf. Marin. *Vit. Procli*, p. 138, ed. Boisson.

Plus ces manuscrits sont anciens, plus la forme de ces signes diffère de celle qu'on leur donne maintenant. Ils varient plus ou moins de manuscrit à manuscrit. En parcourant ceux du XIIe, du XIIIe siècle (par exemple, les n°s 2506, 2345, 2417 et 2423 de la Bibliothèque royale) et du XIVe siècle (1), on trouve ces mêmes signes avec peu de variantes, mais assez différents de ceux dont nous nous servons. Ainsi le *Soleil* est toujours figuré ☌, jamais ⊙; *Jupiter* ♃ ou ♄ au lieu de ♃; *Mercure* ☿, jamais ☿; *Saturne* ♄ ou ♄.

Mars ♂ plus rarement ♂ et ♂, jamais ♂; *Vénus* ♀, ♀, ♀, ♀, jamais ♀. Pour rencontrer ces dernières formes, il faut descendre aux manuscrits du XVe et du XVIe siècle ou aux livres imprimés (2).

Saumaise s'est efforcé de retrouver (3), dans les lettres initiales des noms des planètes, l'origine des signes planétaires (4). L'idée est ingénieuse et, je crois, vraie pour quelques-uns; ainsi ♃ est évidemment la première lettre de Ζεύς; ♂ paraît bien être une abréviation de Θούριος, épithète de Mars; mais ♀ sera plutôt un *miroir* avec son manche qu'un Φ, première lettre de Φωσφόρος, et ♄ ou ♄, plutôt la *harpé* que les deux lettres Κρ, de Κρόνος; quant à Mercure, ☿, c'est évidemment la même figure que celle de Vénus, avec les petites ailes de Mercure, ou ☿, le *caducée*, qu'on trouve déjà comme signe planétaire sur une pierre gravée, avec le serpent enroulé autour du bâton.

Les signes de deux planètes, proprement dites, sont donc pris des lettres initiales, *Jupiter* et *Mars;* ceux des trois autres le sont des attributs des divinités, *Vénus, Mercure* et *Saturne.* Plus tard on en joignit d'autres; *Mars* fut aussi quelquefois de ce nombre, puisque le signe ♂ est le bouclier traversé par une lance, ce qui fait la transition pour arriver à ♂, le plus récent de tous.

Quant au *Soleil* et à la *Lune,* qui, dans les manuscrits, sont toujours figurés ☌ et ☽ ou ☾, le premier signe est le disque du soleil avec un rayon; le second est le croissant, employé de toute antiquité, pour figurer l'astre. Le O ou ⊙, que nous employons maintenant et que les Égyptiens employaient déjà, il y a des milliers d'années,

(1) Walter. *Lexic. diplomat.*, p. 451.

(2) Cang. *Lexic. inf. græcit.* T. II, p. 17.

(3) Les plus anciens sont le manuscrit du *Tetrabiblos*, n° 2425; et le n° 2509, du XVe siècle (τὰ ὅρια τῶν πλανητῶν; comme celui qui contient la version latine d'Aben-Ezra de Petrus Paduanus (*Bibl. Reg. cod.* n° 7438), puis celui des Hypotyposes de Proclus et du *Tetrabiblos* (cod. 2363), qui est du XVe.

(4) *Exercit. Plin.*, p. 873.

pour exprimer le dieu Soleil, ne se voit guère que dans les livres imprimés.

Il est presque inutile d'ajouter que le signe ♁, pour désigner la *Terre*, n'a pu être en usage que depuis l'adoption du système de Copernic, la Terre n'étant pas une *planète* dans les idées des anciens. C'est alors qu'ont été adoptés définitivement ♀, ♁ et ☿ pour les trois planètes de *Vénus*, la *Terre* et *Mercure*, et, depuis les nouvelles découvertes, ♅, ⚶, ⚵ et ⚳ pour *Uranus*, *Vesta*, *Junon* et *Cérès*.

Ce qui résulte de ces observations, c'est que les formes ♂, ♀, placées en divers sens, et ♂, pour exprimer *Vénus* et *Mars*, appartiennent aux derniers temps et se trouveraient difficilement avant le XVe siècle.

Or, ce sont précisément ceux-là qui ont été figurés sur nos deux pierres gravées. J'ai donc eu raison d'avancer (p. 153) qu'il suffirait de ce seul indice pour prouver qu'elles sont de *fabrique moderne*, quand même les *inscriptions* ne nous fourniraient pas une preuve certaine.

D'où l'on voit qu'il est parfaitement inutile de chercher la *croix ansée asiatique* dans la figure ou ♁, puisque celle-ci, la plus *récente* de celles qui ont servi à représenter *Vénus*, ne remonte évidemment pas à l'antiquité. C'est encore un exemple à l'appui de ce que j'ai dit ailleurs (1), qui montre combien il est périlleux de conclure de certaines figures *identiques* une *identité* d'origine et de signification. Il peut y avoir tout un monde entre deux figures absolument *semblables*.

J'ai dit que ce résultat établit un *criterium* pour certaines pierres gravées qu'on a crues *antiques*. Saumaise, Scaliger et Huet, en se fondant sur ces mêmes pierres pour reporter l'usage des signes des planètes jusqu'à l'antiquité, n'ont fait que tourner dans un cercle vicieux; car précisément elles ne peuvent être que *modernes*, puisqu'elles portent les signes planétaires de la dernière époque. Telles sont les suivantes :

1° Du Cabinet des antiques,

(1) *Mém. sur la Croix ansée.* (*Revue*, t. II, p. 666 et suiv.)

2° Celle-ci, donnée par Gorlæus et Montfaucon (1),

3° Celle-ci, de Chifflet et Montfaucon (2).

J'y joins encore cette autre pierre du Cabinet des antiques, quoi-

qu'elle ne nous offre que le signe des *gémeaux* avec le soleil et la lune, parce que les lettres de l'inscription *Cleopatra* et *Alexander* (qui suffirait seule pour en prouver la fausseté) ont tout justement la même forme que celles du cachet de Sépullius Macer, au

(1) Gorl. pl. LIV, n° 105. — Montf. *Ant. expl.* II, 169.
(2) *Ibid.* II, 170.

point qu'on les croirait tracées par la même main. Si M. le conservateur du cabinet des médailles, qui a déclaré *antique* ce cachet, avait seulement pensé à le comparer avec la pierre de *Cléopâtre* et d'*Alexandre* qui est dans ce cabinet, il n'aurait pu concevoir aucun doute sur la fausseté de l'un et de l'autre monument.

J'y joins également, 1° une sorte de talisman, où se trouve le scorpion, entre le soleil et la lune; au-dessus, ♂ et une ★; au-dessous, la lettre gothique 𝔞, qui exprime sans doute le scorpion (1); 2° quatre pierres, que M. Matter a lui-même considérées comme de travail italien, sans avoir besoin du *criterium* qui me guide en ce moment; la première, dont le sujet est fort compliqué (2), contient le

signe ♀ et deux autres fantastiques; la deuxième, un Jupiter assis *Céraunophore*, surmonté du sagittaire; derrière lui, ♃ (3), et devant SATOVIEL. La troisième, Mercure assis; devant lui ♄, le signe moderne du scorpion ♏, et le nom MICHAEL; la quatrième, une lune ou Diane assise, avec le *Cancer* devant, ainsi que le nom GABRIEL; qu'on examine bien toute autre pierre qui se trouvera dans le même cas, on verra qu'elle n'est pas antique.

Il suffit de ces exemples pour établir ce principe : toute pierre gravée sur laquelle une ou plusieurs planètes sont exprimées, non par des figures entières ou des têtes de divinités, mais par des *signes planétaires*, est de *fabrique moderne*. Telles sont, dans Gori, les nos 2, 8, 9, 12, 35, 51, 89, 90, 91, 101.

Il reste à expliquer dans quel intérêt et sous l'influence de quelles idées ces *deux pierres* ont été composées et gravées. A mon avis, elles n'ont rien de *gnostique* ou de *basilidien*. Elles sont purement *historiques*, et les signes *planétaires* qu'on y a gravés n'ont pas d'autre caractère ; c'est ce que je vais montrer.

LETRONNE.

(1) Matter, *Hist. crit. du gnostisme*. Pl. VII, n° 6.
(2) Le même, pl. VIII, fig. 6, 7 et 8.
(3) Le même, pl. IX, nos 6, 7 et 8.

(La suite et fin au numéro prochain.)

NOTICE

SUR

UNE STATUETTE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE MADRID.

J'ai fait le croquis ci-joint, à la chambre claire, d'après une jolie statuette en bronze de la bibliothèque nationale à Madrid. Suivant M. Castellanos, un des conservateurs de cet établissement, elle provient des premières fouilles exécutées à Herculanum. Personne jusqu'à présent n'a élevé de doutes sur son origine, et à ne considérer que la conservation et l'aspect du métal, le faire et l'exécution de la statuette, il est impossible de ne pas la croire antique. L'inscription tracée sur le socle peut seule exciter quelques soupçons. J'y reviendrai tout à l'heure.

La patine est fort belle, d'un vert noirâtre, uniforme et bien lisse, sauf quelques rares aspérités produites çà et là par des efflorescences d'oxyde. Quant à l'exécution, elle est un peu lâchée, comme celle de presque toutes les bamboches de cette espèce, mais on y reconnaît comme le cachet de l'art antique. On voit que le statuaire négligeant à dessein les menus détails, a fait ressortir avec une facilité hardie et gracieuse, tout ce qui pouvait donner du caractère à

son œuvre. Ce sentiment exquis à choisir les traits caractéristiques dans la nature, à les mettre en évidence dans la plus rude ébauche, est à mon avis ce qui distingue par-dessus tout l'art antique. Aussi les anciens ont-ils donné souvent à des figurines, à des camées, cet air de grandeur que n'ont pas beaucoup de colosses, ouvrages des modernes.

Il est impossible de décrire le caractère d'une statue ; sans insister davantage, je me bornerai à dire qu'après un long examen j'ai cru cette figurine antique, et ma conviction s'est en quelque sorte opérée malgré moi, car tout d'abord l'inscription m'avait prévenu défavorablement.

L'artiste a voulu représenter une fort jeune fille, et ne s'est nullement préoccupé de lui donner des formes idéales. Au contraire, le nez un peu épaté, les yeux obliques, les lèvres grosses, un certain *déhanchement*, moitié gracieux, moitié bizarre, rappelle certains types orientaux, et je serais tenté de croire que le modèle appartenait à la race égyptienne, peut-être à la race nègre.

La coiffure est remarquable. Deux petites tresses pendent le long des joues ; une autre partant du front et collée sur le haut de la tête, va s'attacher vers la nuque. Il est évident que l'original avait les cheveux courts, ondés sinon crépus ; c'est encore un caractère qui se rapporte assez bien au type que j'ai indiqué. Le costume est des plus succincts, car il ne se compose que d'une tunique, montant jusqu'au col, avec des manches larges retroussées au coude. Cette tunique paraît fendue par derrière, mais je la crois plutôt ouverte sur le côté ; seulement la jeune fille, en la tirant et en la tournant, s'arrange de façon que la fente laisse voir ce qu'elle veut montrer.

Les genoux ployés en avant, le corps légèrement renversé en arrière, n'indiquent point une attitude de repos. Elle est en mouvement ; elle va sauter, ou elle danse ; peut-être s'enfuit-elle comme la Galathée de Virgile.

D'après les observations qui précèdent, ce n'est point assurément une Vénus Callipyge qu'il faut voir dans notre statuette, pas même une de ces Syracusaines dont Athénée raconte agréablement le débat. Tout au plus elle pourrait rappeler une des belles qui prirent Rufin pour juge de leurs charmes, car notre statuette est aussi τροχαλοῖς σφραγιζομένη γελασίνοις. Je crois que c'est tout simplement quelque danseuse, esclave ou affranchie, qui exécute un pas apprécié par les débauchés de Rome, et qui aujourd'hui ne serait pas toléré dans nos bals du mardi gras.

L'inscription nous dira d'ailleurs plus précisément quel fut le modèle de notre figurine; elle est tracée sur le socle hexagone, et occupe les trois côtés antérieurs, disposition qui peut surprendre, car la statuette ne paraît pas destinée à être vue de face. Voici cette inscription dont les lettres sont bien formées et parfaitement distinctes :

BELLA NATICA | IN VIRIDARIO | CÆSARINO ROMÆ.

Ce style est étrange assurément. Deux mots, NATICA et CÆSARINO, étonneront les latinistes. Que faire du premier? Est-ce un nom propre? ou plutôt un sobriquet, tiré du mot NATES, traduction burlesque de καλλίπυγος? C'est, après tout, ce qui me paraît le plus probable. BELLA serait l'épithète, on en trouve de nombreux exemples chez les poëtes érotiques. *Dicis amore sui bellas ardere puellas.* Mart. 2, 87.

CÆSARINUS est une forme douteuse, bien qu'elle ait été admise par quelques philologues illustres. Cet adjectif se trouve, il est vrai, dans le lexique de Forcellini, mais sans exemples certains pour l'appuyer, tandis qu'il en cite un grand nombre pour les adjectifs *Cæsareus* et *Cæsarianus*. Je ne crois pas qu'il faille supposer que le graveur de l'inscription, omettant une lettre, ait écrit *Cæsarinus* pour *Cæsarianus*. Cæsarianus, à vrai dire, serait dans ce cas peut-être plus insolite; en effet on ne voit ce mot appliqué d'ordinaire qu'à des qualités personnelles. *Cæsaraini milites*, *Cæsariana celeritas*. Au contraire *Cæsareus* s'emploie pour des choses et Particulièrement pour des monuments : *Cæsareum forum*, *amphitheatrum*. Toutefois, il faut avouer que nous ne connaissons pas fort bien la langue du peuple de Rome, et Cæsarinus dans le langage des ateliers pouvait être reçu. Peut-être encore *Cæsarinum viridarium*, désignait-il un *viridarium* bien connu; c'est ainsi que pour un Parisien le palais du roi et le palais royal sont des lieux distincts.

Je traduirais donc : la brave Natica, du parc aux cerfs de César, à Rome. Presque tous les Césars ayant eu leurs parcs aux cerfs, je crois n'en compromettre aucun particulièrement.

J'avoue que je ne connais pas d'autre exemple d'inscription tracée sur le socle d'une statuette, encore moins de monument épigraphique du genre de celui que je viens de citer; cependant je ne pense pas que ce soit un motif suffisant ponr faire regarder comme moderne la statuette de Madrid. Malheureusement pour moi, peu de mes lecteurs ont vu l'original, qui, à mon avis, ne permet pas le doute, et ma description ne peut reproduire le caractère, tout an-

tique de la statuette, comme la copie de l'inscription en révèle toutes les étrangetés.

On a vu déjà que je considérais la figurine de Madrid comme un portrait. On pourrait encore la croire la copie en petit d'une statue célèbre, placée dans un jardin impérial. Mais cette supposition me paraît peu probable. En effet ce petit bronze est si hardiment modelé, qu'il n'a nullement le caractère d'une copie. On dirait plutôt une caricature exécutée de souvenir.

En résumé, je suppose que l'artiste a représenté une danseuse égyptienne, peut-être une de ces *ambubaiæ* dont parle Horace, destinées à amuser quelque tyran par ses danses lascives. J'aurais pu citer quantité de textes plus on moins graveleux à l'occasion de la pose de la Bella Natica, mais j'ai voulu rendre hommage à ces susceptibilités respectables dont un des correspondants étrangers de la *Revue* nous entretenait il y a peu de temps.

P. Mérimée, *de l'Institut.*

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

MONSIEUR,

L'église Saint-Merry ou Médéric, à Paris, possède, ce dont bien peu de personnes se doutent, une belle chapelle basse ou crypte qui est d'une époque beaucoup plus ancienne que l'église actuelle. On descend dans cette crypte par un petit escalier placé à gauche du maître-autel; cette précieuse construction qui rappelle les anciennes confessions ou *memoriæ* des basiliques chrétiennes, est d'un

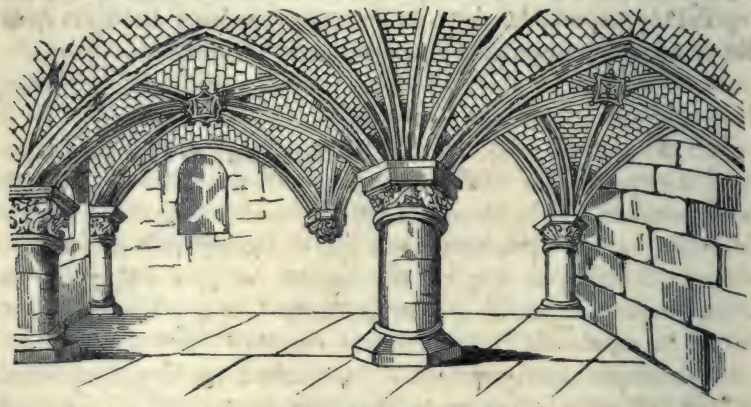

aspect très-imposant malgré son état d'abandon, et devrait être environnée d'une grande vénération, car elle renferme de précieux souvenirs. Voici ce qu'en dit l'abbé Lebeuf (*Diocèse de Paris*, page 258) : *En bâtissant le troisième édifice on y a pratiqué ou conservé, du côté septentrional, une chapelle souterraine en mémoire de la crypte où le tombeau de saint Méry avait été placé du temps des édifices précédents. Il serait à souhaiter*, ajoute l'abbé Lebeuf, *qu'on y eût laissé, dans un endroit visible, le cercueil de pierre du saint patron, aussi bien que celui du célèbre Odon, surnommé Falconarius, fondateur de l'église, et qui, en* 886, *défendait si vigoureusement Paris contre les Normands...* Cette chapelle souterraine est donc digne de toute notre vénération, quand elle ne ferait pas même partie d'une église aussi importante. Eh bien, chose incroyable! si nous ne pouvions certifier ce que nous avons vu, dans ce moment même que

l'administration s'occupe avec tant de sollicitude de la conservation de nos monuments nationaux, et particulièrement des édifices religieux, cette chapelle sert de magasin : on y trouve des bancs, des chaises cassées, des planches, des débris de vieux meubles; mais ce qui est plus révoltant, c'est que l'allumeur de quinquets attaché au service de l'église y a établi une mauvaise baraque, dont les supports et les cases sont fixés aux dépens d'un chapiteau. A travers tous les débris et autres objets qui encombrent ce lieu vénérable, abandonné aux subalternes de l'église, il nous a semblé apercevoir un autel qui viendrait encore déposer contre le triste abandon de la crypte. Nous y sommes descendu et nous avons essayé de saisir l'ensemble de la construction, et de la dessiner, en déplorant le vandalisme qui est venu s'emparer et défigurer cette précieuse portion de la maison de Dieu. Nous avons tout de suite fait une réclamation à la fabrique pour l'éclairer sur un état de choses aussi déplorable. Nous ignorons ce qu'on peut objecter à notre modeste réclamation, mais la chapelle souterraine est restée dans l'état d'abandon où nous l'avons trouvée il y a deux ou trois ans; cependant il n'y a pas de dépenses bien grandes à faire; débarrasser d'abord et nettoyer, sauf à donner à ce lieu une destination plus convenable, telle que celle qui a été donnée à la chapelle souterraine de l'église Saint-Leu, à Paris; à celle de l'église dite des Missions Étrangères, et quelques autres. Surtout pas de badigeon, nous insistons sur ce point. On pourrait y rappeler dans une inscription la mémoire du patron et du guerrier qui y sont enterrés, et dont les restes sont peut-être encore sous cette crypte. Mais, dira peut-être la fabrique ou n'importe qui, où placer tout ce qui se trouve dans cette chapelle, où mettre notre allumeur de quinquets et sa baraque, les bancs, les planches, etc.? Où l'on pourra, pourvu que ce ne soit pas là, ni dans l'église. Une aussi mince considération ne peut être invoquée pour justifier un acte de vandalisme, une sorte de profanation qui dure depuis plus de cinquante ans. Espérons que notre réclamation sera entendue et comprise, et que la crypte de Saint-Merry sera rendue à la piété des fidèles, aux souvenirs qu'elle rappelle, et aux arts qui réclament cette expiation religieuse. Je profite de cette lettre, Monsieur, pour vous signaler un autre acte de vandalisme qui a lieu à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.... A peine sortie de ses ruines, une des chapelles adossées à la rue Chilpéric est transformée en magasin d'objets ne servant pas habituellement au culte, de débris de toute sorte qui ne devraient pas s'y voir. Cepen-

dant cette chapelle a été récemment ornée d'un vitrail représentant le roi saint Louis, et en outre elle renferme deux belles statues à genoux des seigneurs de Rostaing, dans un encadrement style de la renaissance. Le gouvernement fait de grandes dépenses pour rendre aux églises ce que le temps et les révolutions leur avaient enlevé, ces dépenses ne sont pas appréciées par les personnes auxquelles appartient le droit d'empêcher ces actes répréhensibles. On dégrade, on change la destination toute naturelle des lieux, qu'on abandonne aux subalternes des églises, pour en faire ce que bon leur semble. Si nous ne pouvons nous faire écouter, si nos réclamations sont des cris dans le désert, du moins nous protesterons, nous invoquerons l'opinion du public éclairé et l'attention de l'autorité pour faire cesser, s'il est possible, de pareils actes de vandalisme.

L. J. G***.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

—M. le Ministre de l'intérieur s'est rendu récemment à Blois, accompagné de MM. les membres de la commission des monuments historiques, dans le but d'examiner les travaux de restauration de l'aile de François Ier au château de Blois, et de sauver d'une destruction imminente les autres parties de ce bel édifice servant de caserne. Les travaux autorisés par la loi de la session dernière sont confiés au talent de M. Duban, l'habile architecte sous la direction duquel s'exécute aussi la restauration de la Sainte-Chapelle. Les souvenirs qui se rattachent à cette résidence de plusieurs de nos rois, la rendent aussi importante sous le rapport historique qu'au point de vue archéologique. Le plan des bâtiments est très-irrégulier. Le palais présente des constructions de quatre styles différents, qui produisent des points de comparaison fort curieux pour l'histoire de l'architecture du XIe au XVIIe siècle. Les travaux de restauration de l'aile de François Ier, commencés il y a à peine dix mois, sont déjà très-avancés; cette partie du château, la plus mutilée, sans doute à cause de la fragilité de ses riches dentelures, a été particulièrement visitée par la commission; aujourd'hui toute la parure architecturale de l'époque de François Ier est venue couvrir les mutilations et les ruines. Les travaux intérieurs sont également très-avancés. La commission, guidée par M. de Lasaussaye, l'historien de Blois, après une visite de six heures dans les bâtiments, a quitté le château. M. le Ministre a témoigné à M. Duban la satisfaction que lui faisait éprouver la remarquable et rapide exécution des travaux. On espère que la restauration des autres parties du château ne sera pas longtemps différée.

— D'après le rapport de M. Crémieux, fait à la Chambre des députés, le 7 mai dernier, et celui de M. le chevalier Jaubert, fait à la Chambre des pairs, le 27 juin, les Chambres ont adopté le projet de loi qui ouvre un crédit extraordinaire de 292 550 francs, pour être appliqué à la publication de l'ouvrage de MM. Botta et Flandin, sur les découvertes provenant des fouilles opérées dans les ruines de l'ancienne Ninive. Nous nous proposons d'insérer dans notre prochain numéro quelques observations à ce sujet.

—Sur la proposition de M. Coletti, ministre de l'instruction publique, une Société des beaux-arts a été créée à Athènes, par ordonnance royale, le 17 octobre 1844, et définitivement constituée

le 24 février 1845. Cette société placée sous la protection du roi et sous la présidence de la reine, a pour but de concourir au développement des beaux-arts dans leurs différentes branches, la peinture la sculpture, l'architecture et la musique ; de former une collection des chefs-d'œuvre encore épars sur le sol de la Grèce, et d'établir une école spéciale pour l'enseignement des beaux-arts, et la remise en activité des idées, des règles et des procédés artistiques de l'antiquité. La Société des beaux-arts d'Athènes se compose de membres *réguliers* et de membres *correspondants*. Chaque membre régulier s'engage à une contribution annuelle d'au moins vingt drachmes. Les membres correspondants sont des étrangers qui, par leurs connaissances et leur mérite peuvent contribuer aux progrès de la société en lui accordant leur concours ; ces membres sont honoraires et ne sont tenus à aucune contribution pécuniaire. La Société des beaux-arts acceptera avec reconnaissance, pour sa bibliothèque et son musée, les offrandes en argent, livres, estampes et tous objets d'art, pour être déposés dans les salles de l'établissement et servir à l'étude. Nous avons appris avec satisfaction que des relations se sont établies immédiatement entre cette honorable société et l'Institut de France ; plusieurs membres de l'Académie des beaux-arts viennent de recevoir leur diplôme de membre correspondant.

—On vient de découvrir à Vienne (Isère), à 1 mètre de profondeur, au midi de la nouvelle halle, en creusant pour établir les fondations d'une brasserie, une grande quantité d'amphores romaines à large ventre, placées sur trois rangs, les unes au-dessus des autres. Elles sont toutes vides et paraissent n'avoir jamais reçu de liquide. Déjà, il y a environ vingt-cinq ans, on en avait trouvé de semblables dans le voisinage. En 1831, un autre dépôt d'amphores longues fut découvert au couchant du premier dont nous venons de parler, dans une fouille dirigée par M. Delorme, conservateur du Musée. Il offrit cette particularité qu'il était placé au-dessous des restes d'une magnifique salle romaine dont les murs et le sol étaient revêtus de marbre, et qui avait été décorée de colonnes et de pilastres aussi en marbre d'ordre corinthien. En fouillant sous cette salle, on rencontra d'abord une couche de cendres et de charbons qui s'étendait entre les dalles de marbre du carrelage et les amphores, ce qui attestait qu'un incendie avait détruit le bâtiment où étaient déposées ces amphores, et que, sur ses ruines, on avait élevé une somptueuse maison ou palais.

VOYAGES ET RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

DE M. LE BAS, MEMBRE DE L'INSTITUT,

EN GRÈCE ET EN ASIE MINEURE,

PENDANT LES ANNÉES 1843 ET 1844.

DIXIÈME RAPPORT A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

SUR UNE EXCURSION DANS L'ÎLE D'ANDROS.

Athènes, 31 juillet 1844.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Fatigué de voir que les événements politiques de la Grèce reculaient de jour en jour le moment où je pourrais commencer l'excursion que je me proposais depuis longtemps dans le nord du continent hellénique, je me décidai, en attendant, à entreprendre une tournée de quelques jours dans les Cyclades.

La commission de Morée n'ayant pas visité Andros, je crus devoir commencer par cette île, à laquelle son voisinage d'Athènes et surtout de l'Eubée donna dans les temps anciens une certaine importance et où à différentes époques on a retrouvé de précieux monuments de l'art ou d'intéressants documents historiques.

Presque tous ces textes communiqués par M. Mustoxydi à M. Virlet, qui m'en remit des copies à son retour en France, ont été, il est vrai, publiés et expliqués par moi dans le grand ouvrage de Morée; mais comme l'exactitude des transcriptions que j'avais eues sous les yeux m'avait toujours paru fort équivoque, et comme elle avait été de la part de M. Ross (1) l'objet de critiques qui me semblaient plus ou moins fondées, je tenais beaucoup à voir les marbres de mes propres yeux et à prendre des *fac-simile* qui ne laissassent plus d'incertitude sur les leçons à adopter dans mon travail définitif.

J'avais d'ailleurs un motif plus puissant encore. M. Ross dans le voyage qu'il fit à Andros au mois de juillet 1841, trouva chez un paysan de Palæopolis, village qui occupe l'emplacement de l'ancienne ville d'Andros, une table en marbre blanc portant une longue in-

(1) Dans le deuxième cahier de ses *Inscr. gr. inéd.* Ath. 1842, n°s 87-89.

scription gravée sur quatre colonnes. C'est une hymne d'environ cent quatre-vingts vers en l'honneur de la déesse Isis. Le savant voyageur, pressé par le temps, ne put copier que la première et la dernière colonne, les mieux conservées des quatre, et abandonna la lecture des deux autres, malheureusement très-mutilées, aux voyageurs qui, passant dans ces lieux, auraient plus de loisir que lui. Je tenais d'autant plus à compléter ce travail que l'édition qui a été donnée, en 1842, à Zurich, par M. Hermann Saup, de la partie déjà connue de ce petit poëme, prouvait à quel point il intéresse à la fois l'histoire, la mythologie et la littérature grecque. Enfin, j'espérais encore que quelque monument déterré depuis le passage de mon devancier viendrait s'ajouter à ma récolte et accroître les notions déjà acquises sur l'île d'Andros.

Le 1er juillet, le bateau à vapeur *le Papin* chargé accidentellement de porter la correspondance à Syra, et sur lequel M. le ministre de France avait bien voulu m'accorder de me faire transporter à ma destination, me débarquait à Porto Gavrio, l'antique Γαύριον, dont Alcibiade s'empara en 407 avant J. C. (1), et qu'il fortifia (2) pour pouvoir de ce point venir attaquer les Andriens. C'est de ce même port, désigné par Tite Live (3) sous le nom de *Gauroleon*, qu'Attale et les Romains se rendirent maîtres deux cent sept ans plus tard. C'était donc autrefois une position militaire assez forte. On n'y trouve plus aujourd'hui que des ruines insignifiantes; quelques assises en marbre, un beau chapiteau dorique et quelques grossiers chapiteaux byzantins provenant d'une ancienne église et décorant une fontaine au bord de la mer, que les habitants désignent sous le nom de παλαιὸ λουτρό (l'ancien bain), nom justifié par quelques ruines de la voûte, qui subsistent encore. Je ne parle pas d'un fragment de statue de femme et d'une inscription, l'une et l'autre encastrées suivant l'usage dans les murs d'une des maisons qui bordent le port actuel, puisque l'une et l'autre, de l'aveu même des habitants, proviennent de Palæopolis. Je me bornerai à reproduire ici l'inscription, bien qu'elle se trouve déjà dans le *Corpus*, sous le n° 2349 *m*, parce que le premier éditeur ne l'a pas transcrite avec une exactitude rigoureuse. Elle est gravée sur une très-petite base que surmontait sans doute une statuette d'Hadrien, considéré comme un dieu par un de ses nombreux admirateurs, et placé par lui au rang des divinités

(1) Xen. *Hell.* I, 4, 22.
(2) Diod. Sic. XIII, 69.
(3) XXXI, 45.

protectrices de son foyer domestique, ainsi que cela eut lieu dans tant d'autres villes pour les deux Antonins (1) et pour Hadrien lui-même (2) :

ΕΩΤΗΡΙΚΑΙ
ΚΤΙΕΤΗΤΗΕ
ΟΙΚΟΥΜΕ
ΝΗΕΑΥΤΟ
ΚΡΑΤΟΡΙΑ
ΔΡΙΑΝΩ
ΟΛΥΜΠΙΩ

Gavrio, où l'on compte aujourd'hui une trentaine de maisons bâties depuis environ dix ans, est le chef-lieu d'un dème qui embrasse tout le nord de l'île et dont les principaux villages sont Amolochos et Arna. Toute cette contrée est habitée par des Albanais. La population du sud au contraire est d'origine grecque.

En arrivant dans ce port, Monsieur le Ministre, nous y trouvâmes mouillée la corvette anglaise *le Beacon*, commandée par M. le capitaine Graves, chargé depuis dix ans par l'amirauté britannique de relever les côtes de l'Asie Mineure et des îles de l'Archipel, et qui achevait en ce moment la carte de l'île d'Andros. Il ne fut pas plutôt instruit de notre arrivée que, sans nous connaître, et avec un empressement qu'on rencontre bien rarement chez les officiers de sa nation, il envoya un de ses midshipmen nous inviter à venir déjeuner avec lui. Nous acceptâmes et, rendus à bord, nous fûmes de sa part l'objet de l'accueil le plus cordial et le plus empressé. Il nous communiqua toutes ses cartes, notamment la partie des côtes de la Carie que j'avais visitée en mars et en avril. Il eut l'amabilité de me donner quelques feuilles déjà tirées de sa carte d'Asie, et poussa l'obligeance jusqu'à faire immédiatement exécuter pour moi un calque du plan qu'il a levé d'une ville ancienne de la presqu'île d'Halicarnasse, dans laquelle il croit pouvoir reconnaître Bargylia, ce qui, je dois le dire, me paraît encore incertain, et vint le soir me l'apporter lui-même à terre, à notre retour de l'excursion dont je vais vous rendre compte. Certes il était difficile de pousser plus loin la courtoisie.

(1) J'en ai cité plusieurs exemples dans mon rapport sur Sparte.

(2) Dans cette inscription les deux branches des *alpha* sont unies par un chevron brisé. Il en est de même dans celle qui est reproduite à la page 283.

A une heure environ au sud-est de Gavrio, sur le penchant d'une montagne et non loin du village d'Hagios Petros s'élève une tour hellénique dont M. Ross a donné une description circonstanciée, mais incomplète et inexacte (1). Cet édifice, d'où l'œil domine toute la partie occidentale et tout le sud de la mer Égée, était vraisemblablement comme d'autres semblables que M. Ross a observés dans quelques-unes des Cyclades, notamment à Amorgos, à Myconos et à Naxos, destiné à servir de retraite et de lieu de défense aux habitants de la campagne, lorsque des pirates venaient ravager les côtes de l'île. Elle est de forme conique et a encore une hauteur de 16^{m},57; elle est située sur une pente très-rapide et dans une position qui commande toute la petite vallée s'étendant entre elle et la mer vers laquelle était dirigée sa façade principale. Cette façade est très-bien indiquée par les grandes ouvertures placées sur une même verticale et près desquelles d'autres plus petites de diverses dimensions sont disposées d'une manière symétrique. Ces fenêtres semblent du dehors indiquer quatre étages à peu près de même hauteur; quelques-unes ont tout à fait la forme de meurtrières. Le monument dont il s'agit est d'une construction assez régulière : les assises en sont horizontales, travaillées avec grand soin et les joints sont souvent obliques. Toute la partie qui s'élève à partir de la deuxième ouverture, a sa paroi repiquée et offre une surface très-régulière; tout ce qui est en dessous n'a été travaillé que sur les joints et le reste est demeuré brut, ce qui doit faire supposer que sur cette hauteur il y avait en avant de la tour une terrasse qui rachetait la pente du sol, de façon à ce que du derrière de la tour on pût arriver de plain-pied au niveau de l'ouverture qui semble aujourd'hui avoir été la fenêtre d'un premier étage, et qui alors formait la porte d'entrée de l'édifice. La description de l'intérieur fera voir que la disposition primitive ne peut avoir été différente.

La porte inférieure donne accès dans une pièce voûtée à la manière antique, c'est-à-dire par assises horizontales; cette voûte devait être complétement fermée, elle est aujourd'hui écroulée à son sommet par suite de la chute des matériaux de la partie supérieure de l'édifice. A droite et à gauche et un peu au-dessus de la porte dont nous allons parler, on remarque une ouverture en forme de meurtrière et qui faisait sans doute l'office de soupirail. Cette pièce n'avait de communication directe avec l'étage supérieur que par une espèce de puits très-étroit aboutissant au couloir que forme la porte inférieure pra-

(1) T. II, p. 12 et suiv. de ses *Voyages dans les îles grecques.*

tiquée dans le mur, lequel a dans cette partie une épaisseur de plus de deux mètres. Dans le cas où l'on n'admettrait pas la terrasse dont nous avons parlé plus haut et qui faisait de la première fenêtre la porte d'entrée du premier étage, il faudrait supposer, puisqu'il n'y eut jamais d'escalier extérieur, que ce puits était le seul passage habituel qui conduisît à ce premier étage, ce qui est tout à fait impossible si l'on en considère la dimension et la disposition. C'était tout simplement une communication secrète dont on ne se servait que dans certaines circonstances.

Tout le reste de l'intérieur de la tour était libre et en communication ; les étages dont nous avons parlé et qu'on croit reconnaître à l'extérieur n'existaient pas en dedans de l'édifice ; seulement à ces hauteurs d'étages correspondaient des banquettes disposées sur le pourtour de la tour et ayant une largeur d'environ $1^{m},70$. On arrivait à ces différentes banquettes au moyen d'un escalier général qui montait en hélice jusqu'au haut de l'édifice en s'adossant à la paroi intérieure. La hauteur de ces banquettes correspondait à la hauteur d'un quart de révolution de l'hélice, et à chaque quart d'hélice se trouvait un palier qui donnait accès à chaque banquette. C'était au moyen de ces banquettes que les défenseurs pouvaient se distribuer à chaque fenêtre et à chaque meurtrière en même temps dans toute la hauteur de la tour. Les parois intérieures sont verticales et disposées par redans à chaque étage ; les assises ne font pas parement à l'intérieur et à l'extérieur, et l'irrégularité est dissimulée au moyen d'un revêtement en petits matériaux d'un travail très-régulier. Toutes les assises de cet édifice sont de grès micaschiste, d'une très-grande dimension surtout à la base, où quelques-unes ont près de cinq mètres ; les linteaux et les jambages des fenêtres et de la porte, qui sont en pierre de la même nature, mais d'une couleur blanchâtre, ont été pris à tort pour du marbre blanc.

En suivant pendant trois quarts d'heure, droit au sud, la crête de la montagne sur le penchant de laquelle s'élève le village d'Hagios Petros, on arrive au monastère d'Hagia (Ἁγία ou Ζωόδοχος Πηγή), bâti presque au sommet d'une montagne d'où la vue s'étend, quand l'atmosphère est transparente, à l'ouest jusqu'aux montagnes de l'Attique, à l'est jusqu'à celles de Psyra et de Chio ; mais au pied de laquelle l'œil peut en tout temps contempler une vallée verdoyante et fertile. C'est dans ce cloître, le plus riche de l'île, et dont l'aspect extérieur ressemble beaucoup à celui d'une forteresse, que se trouve une inscription publiée pour la première

fois par M. Mustoxydi dans l'*Anthologie Ionienne* (1), pour la deuxième fois par moi d'après une copie que M. Virlet tenait sans doute de M. Schaubert (2), pour la troisième par M. Ross (3), pour la quatrième par M. Bœckh (4) et dont je crois, Monsieur le Ministre, devoir mettre une copie fidèle sous vos yeux :

ΟΙΣΤΡΑΤΗΓΗΣΑΝΤΕΣΕΠΑΡΧΟΝΤΟΣΑΡΙΣΤΕΟΥ
ΝΙΚΑΝΩΡΝΙΚΑΝΟΡΟΣ ΔΗΜΕΑΣΔΙΟΓΕΝΟΥ ΚΑΙΟΤΑΜΙΑΣ
ΕΒΔΟΜΙΣΚΟΣΑΡΙΣΤΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΣΑΙΝΕΟΥ ΟΥΛΙΑΔΗΣΠΑΜΦΙΛ
ΜΕΝΑΝΔΡΟΣΠΕΡΣΟΥ ΚΑΙΟΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ ΚΑΙΟΥΠΟΓΡΑΜΜΑΤΕΥ

La copie de M. Virlet laissant supposer que le monument n'était composé que de quatre lignes, et d'un autre côté tout portant à croire que les stratéges à Andros devaient être au nombre de six comme à Ténos, j'avais cru, pour retrouver ce nombre, devoir supposer que le sixième était Uliade, fils de Pamphile, et que la place occupée par ce nom sur le monument était l'effet d'une erreur commise par le lapicide : M. Ross en présence du monument s'aperçut, ce qui était facile, que la pierre avait été rognée dans la partie inférieure, postérieurement à l'époque où l'inscription y avait été gravée, et en conclut, ce qui était non moins facile, qu'une ligne avait disparu, laquelle contenait, colonne 1, le nom du quatrième stratége, colonne 2, le nom du greffier, et colonne 3 celui du sous-greffier. L'examen que j'ai fait moi-même de la pierre m'a convaincu de l'exactitude de cette conjecture, bien que je n'aie pu retrouver les traces de la cinquième ligne que mon devancier dit avoir vues.

Il faut donc avec M. Bœckh lire cette inscription de la manière suivante :

Οἱ στρατηγήσαντες ἐπ' ἄρχοντος Ἀριστέου·
Νικάνωρ Νικάνορος,
Ἑβδομίσκος Ἀριστέως,
Μένανδρος Πέρσου,
[ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος],

(1) Fasc. II, p. 476, n° 2.
(2) *Inscr. gr. et lat.* recueillies par la commission de Morée, t. II, p. 54 et suiv.
(3) *Inscr. gr. inéd.* n° 87.
(4) *Corpus inscr. gr.* n° 2349 *c*, t. II, p. 1066. M. Bœckh donne à tort au σίγμα la forme ancienne Σ malgré les indications de M. Ross.

Δημέας Διογένου,
Δημήτριος Αἰνέου,
καὶ ὁ γραμματεὺς
[ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος],
καὶ ὁ ταμίας
Οὐλιάδης Παμφίλου,
καὶ ὁ ὑπογραμματεὺς
[ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος].

Les stratéges en charge sous l'archontat d'Aristéas :
Nicanor, fils de Nicanor,
Hebdomisque, fils d'Aristée,
Ménandre, fils de Persès,
(un tel fils d'un tel),
Déméas, fils de Diogène,
Démétrius, fils d'Énée ;
et le greffier,
(un tel fils d'un tel) ;
et le trésorier,
Uliade, fils de Pamphile ;
et le sous-greffier,
(un tel fils d'un tel).

Il est à présumer que cette pierre provient de la ville d'Andros et qu'elle a été apportée de Palæopolis pour servir à la construction ou plutôt à la décoration du monastère, qui n'est pas à plus de deux heures de ce village. Le nom d'Énée porté par le père du sixième stratége rappelle et confirme jusqu'à un certain point la tradition d'après laquelle Andros avait appartenu autrefois à Ascagne, fils d'Énée (1). On sait par plus d'un exemple que les noms héroïques propres à une localité se perpétuaient dans les premières familles de cette contrée; c'est ainsi que, même assez tardivement, on retrouve à Messène les noms de Cresphonte et d'Aristomène (2).

Notre visite à l'abbé terminée, nous descendîmes à pic pendant près d'une heure et, longeant le bord de la mer nous nous dirigeâmes vers Porto Gavrio où nous avions laissé nos bagages.

S'il fallait en croire Bondelmonte dans son *Liber insularum Archipelagi* (3), il existait de son temps à l'ouest de l'île d'Andros une

(1) Conon, *Narr.* 41.
(2) *Corpus inscr. gr.* n° 1297. — *Inscr. de Morée*, n° 4.
(3) Chap. XXVIII, p. 86, éd. de Sinner.

petite île portant une cité antique à laquelle on arrivait par un pont en pierre construit en grands appareils ; et dans la mer, près du rivage s'élevait une tour où les gens du voisinage se réfugiaient la nuit pour être à l'abri des pirates (1). Suivant Pasch de Krienen (2) ces débris subsistaient encore vers le milieu du XVIIIe siècle (3) ; il ajoute même qu'on voyait à l'extrémité septentrionale de l'île, vis-à-vis de Négrepont, les ruines du temple de Jupiter avec des sculptures dignes d'attention, et même les restes du sanctuaire de Mercure (4). Malheureusement, d'après les informations que M. Ross a prises auprès des habitants, et d'après ce qui m'a été attesté par M. Graves, de toutes ces merveilles proposées à l'admiration des voyageurs, il n'existe rien qu'une tour bâtie sur un écueil, en moellons unis par le ciment et ne datant, suivant toute vraisemblance, que du moyen âge. Que Bondelmonte l'ait prise pour une forteresse antique, il n'y a rien là qui puisse surprendre. Quant à Pasch de Krienen, il aura amplifié les données du voyageur italien, sans avoir rien vu de ce dont il parle, car, ainsi que le remarque M. Ross, il résulte évidemment de son récit qu'il n'a vu de ses yeux que le port d'Apanokastro à l'est, et celui de Gavrio à l'ouest.

Une excursion dans le nord nous paraissant donc inutile, nous nous embarquâmes dès le lendemain matin pour nous rendre à Palæopolis, petit village qui, comme je l'ai déjà dit, a remplacé l'ancienne ville d'Andros. Nous nous arrêtâmes chemin faisant dans une anse appelée aujourd'hui, on ne sait trop pourquoi, l'arsenal (ταρσενάς). Nous y trouvâmes une petite chapelle dans la construction de laquelle ont été employés quelques débris de sculpture en marbre blanc dont aucun ne remonte au delà de l'époque byzantine ; dans le voisinage est un seuil de même matière ; mais en vérité on ne peut, de la présence de tels restes conclure, comme l'a fait un voyageur, qu'ils ont

(1) *Ad occiduum vero parva insula cum antiquo oppido apparet, ad quam per pontem lapideum amplis ædificiis accedebant. In mare, prope littus, turris cernitur in qua circumadstantes in nocte residebant, ut a piratis salvi fierent.*

(2) *Breve descrizione dell' archipelago Livorno*, 1773, 8°, p. 99.

(3) « Un' isoletta, o più tosto uno scoglio osservasi alla parte di ponente, e nella « sua sommità sono le distruzioni di antichissimo castello a cui non era possibile « tragittare se non se per un ponte. Sopra altro scoglio poi all' angolo boreale ve- « donsi le diroccazioni di una torre antica e ad essa congiunto altro ponte il quale, « non meno che il sopradetto è veramente meraviglioso. »

(4) « Alla estremità settentrionale dell' isola riguardante Negreponte vedonsi le « demolizioni del tempio di Giove, con diverse stimabili sculture ; parimente le « rovine di quello di Mercurio. Ambo richiamano i curiosi ammiratori delle antichità « pel merito che hanno. »

appartenu autrefois à des bains de mer (1). Tout ce qu'on peut croire, c'est que ces marbres ont été apportés, dans ce lieu, de Palæopolis, ou proviennent de quelque tombeau trouvé dans le voisinage (2); qu'ils ont été travaillés sur place pour décorer une église à l'époque byzantine, et que, cet édifice ayant été démoli, soit par la main des hommes, soit par l'action de la mer, les plus petits d'entre les débris existants ont été utilisés dans la construction de l'humble chapelle qui a remplacé l'église.

Quatre heures après notre départ de Gavrio nous débarquions sur le rivage de Palæopolis. La ville d'Andros s'élevait sur un mamelon en pente presque entièrement enveloppé à l'est et au sud par la plus élevée des montagnes d'Andros, du sommet de laquelle descendent, comme deux serpents aux reflets argentés, deux ruisseaux qui répandent la fécondité dans cette partie de l'île. Tout porte à croire que les habitations s'étendaient jusqu'au bord de la mer, et qu'un mur qui défendait la ville du côté du nord suivait le mamelon jusque dans la partie la plus élevée, laquelle se terminait par une acropole dont la partie inférieure d'une tour subsiste encore.

Andros n'avait pas de port; car on ne peut donner ce nom à la petite baie qui s'étend en avant de Palæopolis et qui n'est qu'imparfaitement défendue d'un seul côté, du côté du nord, par un petit promontoire. Il est donc probable, comme le remarque M. Ross, que Scylax, dans son périple, en faisant mention du port de cette ville (Ἄνδρος καὶ λιμήν) a voulu désigner Gaurion, qui est à dix ou douze milles environ de là.

La ville, suivant toute vraisemblance, était bâtie sur des terrasses et descendait comme de degré en degré jusqu'à la mer. C'est au pied de ce vaste amphithéâtre qu'un paysan, en fouillant le sol, découvrit, il y a quelques années, une chambre souterraine que M. Ross, croyant reconnaître quelque analogie entre cette construction et d'autres du même genre qui existent à Anaphé, regarde comme le tombeau de quelque famille considérable d'Andros. Dans l'intérieur de cette chambre furent trouvées deux statues un peu plus grandes que nature placées, dit-on, sur une espèce de socle et s'appuyant presque contre le mur du fond.

L'une d'elles dont la tête manque (3), représente une femme vêtue d'une tunique longue (χιτὼν ποδήρης) entourée d'un manteau formant

(1) C'est ce que paraît croire M. Ross. Voy. ouvr. cité, p. 14.
(2) M. Ross admet cette dernière supposition.
(3) Pl. LIII, fig. 1.

peu de plis et descendant jusqu'au-dessous des genoux (περιβόλαιον). Le bras droit, relevé à partir du coude, est entouré dans le manteau, qui laissait la main à nu. Le bras gauche est pendant le long de la cuisse et forme un beau jet de draperie, bien que la main reste en partie à découvert. Le style de cette statue est large et noble, le travail, sans être très-fini, a de la pureté et une certaine élégance. Rien dans ce monument ne dénote une époque tardive. Tout au contraire annonce qu'il est l'ouvrage d'un artiste distingué et antérieur à l'ère impériale. Je me propose de la faire mouler avant mon départ (1).

L'autre (2), dont j'ai, il y a environ trois mois, envoyé un plâtre à l'École royale des Beaux-Arts, représente un jeune homme dont la tête, d'une beauté et d'une pureté de traits remarquables, est, chose bien rare, conservée et adhérente au corps. Le tronc est nu, et seulement sur l'épaule gauche on voit un pan de draperie dont l'agencement rappelle celui de la statue de Méléagre, et mieux encore de celle qui représente Antinoüs sous la forme de Mercure (3). Les bras sont brisés; les jambes manquent à partir des genoux, mais on en a retrouvé un fragment ainsi que les pieds adhérents à la plinthe, en sorte qu'il resterait bien peu à faire pour la restaurer entièrement, du moins dans la partie inférieure. Près du pied droit est un tronc d'arbre sur lequel portait le poids du corps et autour duquel s'enroule un serpent.

Ces deux statues, dont la seconde surtout peut être à juste titre considérée comme un chef-d'œuvre de la statuaire grecque, ont été achetées par le gouvernement grec, et depuis le mois de décembre 1841 elles sont conservées, la première au carré d'Hadrien, la seconde au temple de Thésée.

Que représentent ces deux statues? Dans le voisinage du lieu où elles ont été trouvées, on voit une double inscription gravée sur une plaque de marbre qui peut, à la rigueur, avoir été encastrée dans un piédestal portant les statues des deux personnages romains, l'un homme, l'autre femme, dont il y est fait mention. Voici en quels termes elle est conçue :

(1) M. Le Bas a réalisé ce dessein. Un plâtre de la statue dont il s'agit a été envoyé par lui à l'École royale des Beaux-Arts. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Voy. Pl. LIII, fig. 2.

(3) Voy. *ibid.* fig. 3.

ΟΔΗΜΟΣ	ΟΔΗΜΟΣ
ΕΓΝΑΤΙΑΝΜΑΞΙΜΙΛΛΑΝΤΗΝ	ΠΟΥΠΛΙΟΝΓΛΕΙΤΙΟΝΓΑΛΛΟ////
ΕΑΥΤΟΥΕΥΕΡΓΕΤΙΝΑΡΕΤΗΣ	ΤΟΝΕΑΥΤΟΥΠΑΤΡΩΝΑΚΑΙ
/////// ΝΕΚΑ	ΕΥΕΡΓΕΤΗΝΑΡΕΤΗΣ
	ΕΝΕΚΑ

Il est de toute évidence que le nom de l'individu dont il est question dans l'inscription à droite a été altéré soit par le lapicide, soit par le temps. M. Mustoxydi lit ΓΑΕΙΤΙΟΝ; M. Tricupis, ΓΑΝΤΙΟΝ; M. Virlet ΤΑΕΙΤΙΟΝ, leçon sous laquelle j'avais cru reconnaître ΠΑΠΙΡΙΟΝ; M. Ross a cru voir (*legere mihi visus sum*) ΓΛΕΙΤΙΟΝ, qu'il propose de changer en ΕΓΝΑΤΙΟΝ; M. Bœckh enfin, adoptant la leçon de M. Tricupis, pense que Γάντιος n'est autre que *Cantius, gentilitium* dont je regrette qu'il n'ait pas cité quelques exemples, et qui me paraît du reste ne pouvoir être admis ici; car il résulte pour moi d'un examen attentif de la pierre, qu'il n'y a jamais eu de Ν avant la terminaison ΤΙΟΝ, et, bien que de *Caïus* les Grecs aient fait Γάϊος, je crois que dans *Cantius* il auraient changé le C, non en Γ mais en Κ comme ils l'ont fait dans Κανίνιος, Καιδίκιος, Καικίλιος, etc. Les lettres sont du reste fort effacées en cet endroit et je n'ai pu y reconnaître que ce qu'y a vu M. Ross, c'est-à-dire ΓΛΕΙΤΙΟΝ. Faut-il persévérer dans ma conjecture? faut-il lire ΓΑ[Β]Ι[Ν]ΙΟΝ, ou [Π]Λ[Ω]ΤΙΟΝ, qui se rapproche encore plus de ce qui semble rester sur le marbre (1)? C'est une question dont il faut renvoyer la solution à l'époque où j'aurai sous la main les livres nécessaires pour rechercher quelle est de ces différentes conjectures celle qui doit obtenir la préférence, et décider, s'il est possible, avec quelque certitude, quel était le véritable nom du Publius patron et bienfaiteur des Andriens auquel l'inscription dont il s'agit est consacrée.

Quoi qu'il en soit, M. Ross, frappé du rapport qui lui paraissait exister entre cette inscription et les deux statues découvertes non loin de là, en a conclu qu'inscription et statues appartenaient à un même monument (2), et que par conséquent la statue d'homme était celle de Publius.... Gallus proclamé héros par les Andriens, et que celle de femme représentait Egnatia Maximilla peut-être mère de Publius; car, suivant lui, le costume de la femme est celui d'une matrone et

(1) Dans ce cas le personnage en question aurait été de la famille du célèbre L. Plotius Gallus, qui le premier enseigna la rhétorique en latin, à Rome, et qui eut la gloire de compter Cicéron parmi ses auditeurs.

(2) « Vehementer autem suspicor hunc titulum pertinere ad præstantissima duo « simulacra marmorea Andri reperta. » (*Inscr. gr. ined.* fasc. II, p. 2.)

n'offre aucun attribut divin, ce que, soit dit en passant, je ne saurais admettre. En effet, la tête manquant, on ne peut savoir si elle ne portait pas quelque signe caractéristique, et de plus la soi-disant matrone offre la ressemblance la plus frappante avec la statue du musée Pio Clementino que Visconti, juge compétent en pareille matière, regarde comme l'image de la muse Polymnie. Mais supposons un instant que M. Ross soit dans le vrai : comment se ferait-il que le fils fût représenté nu, doué d'une beauté idéale, accompagné du serpent symbole de l'*héroïsation* (1) (qu'on me passe le mot), et que la mère n'eût que le vêtement *d'une matrone*, quand on voit que Publius et Egnatia sont honorés par le peuple d'Andros au même titre, c'est-à-dire comme *bienfaiteurs* de la cité? Je vais plus loin : si Publius eût été *héroïsé* par les Andriens, on n'eût pas manqué de faire figurer dans l'inscription le terme sacramental ἀφηρώϊξεν (2), ou quelque autre équivalent, et dans ce cas sa mère ou son épouse (car rien ne dit qu'Egnatia fût plutôt l'une que l'autre) eût, sans doute, puisqu'elle avait les mêmes titres à la reconnaissance publique, partagé cet honneur dont les femmes n'étaient pas exclues, ainsi que l'atteste entre autres monuments cette inscription de Théra publiée par M. Ross :

ΟΔΑΜΟΣΑΦΗΡΩΙΞΕΝ
ΕΡΑΣΙΚΛΕΙΑΝΕΡΑΤΟΚΡΑΤΟΥΣ
ΑΡΕΤΑΣΕΝΕΚΑΚΑΙΣΩΦΡΟΣΥΝΑΣ

Ὁ δᾶμος ἀφηρώϊξεν
Ἐρασίκλειαν Ἐρατοκράτους,
ἀρετᾶς ἕνεκα καὶ σωφροσύνας.

Mais il est une difficulté plus grande encore, et à laquelle le savant professeur ne paraît pas avoir songé; les deux statues sont manifestement d'une très-bonne époque grecque, et d'un autre côté tout prouve que l'inscription n'est pas antérieure à notre ère. Comment admettre qu'il puisse exister entre elles aucun rapport?

(1) Voy. Plutarque, *Vie de Cléomènes*, ch. 39.

(2) Voy. Ross, *Inscr. gr. inéd.* nos 203, 204, 207, 214, et dans les *Annales de Corr. Arch.* vol. XIII, p. 13 et suiv., la dissertation de ce même savant sur les tombeaux de l'île de Théra. C'est surtout dans cette île que la formule ἀφηρώϊξεν était en usage. M. Franz (*Elem. epigr. gr.*, p. 331) pense qu'elle n'a pas d'autre sens que ἔθαψε qu'on lit dans d'autres lieux, ce qui semble peu admissible. Il me paraît plus naturel de croire qu'à Théra on était plus prodigue qu'ailleurs de ce genre de récompense.

Supposera-t-on que, dans l'intention d'honorer ces deux grands personnages, les Andriens ont débaptisé ces deux statues représentant, l'une un héros, l'autre une héroïne de leur île? Mais cela ne serait vraiment admissible que pour la statue de femme, dont la tête, sans doute idéalisée dans le principe, a été évidemment enlevée à dessein, mais à une époque tardive et par des procédés assez grossiers, pour être remplacée par le portrait de la personne que cette statue aura été appelée ultérieurement à représenter; fait très-fréquent à l'époque romaine, et sur lequel il ne saurait exister aucun doute(1). D'où viendrait dans ce cas la préférence accordée à l'homme? Dira-t-on que c'était un moyen de le flatter que de lui supposer une parfaite ressemblance avec un personnage héroïque? Mais on serait en droit de demander pourquoi on n'employait pas le même moyen d'adulation à l'égard de la femme qu'on associait aux honneurs dont il était l'objet, surtout quand on peut déduire de l'ordre des deux inscriptions qu'elle occupait le premier rang dans l'estime publique?

Autre objection. La plaque sur laquelle est gravée l'inscription n'a que 1 mètre 29 cent. de largeur. Or, à qui fera-t-on croire qu'une base de cette dimension a pu porter deux statues hautes de plus de deux mètres, et dont les plinthes même rapprochées l'une de l'autre, ce qui n'est pas admissible, auraient seules occupé cet espace? Je dois ajouter que j'ai inutilement recherché dans ce lieu le socle sur lequel on assure que les deux statues ont été trouvées, et que ce socle ne paraît pas avoir été transporté avec elles à Athènes.

Il est d'ailleurs une circonstance qui ne permet pas de supposer que ces deux statues ont dans l'origine appartenu à un même monument, c'est qu'on ne peut y voir l'œuvre de la même main, et qu'elles sont de marbres très-différents, celle du jeune homme étant en marbre blanc du Pentélique, et celle de la femme en marbre bleuâtre tirant un peu sur le gris. Disons plus : dans le genre de mutilation qu'a subi la statue de femme, on pourrait voir la preuve que ces deux statues n'étaient pas réunies primitivement dans un même édifice, puisqu'on ne s'expliquerait guère pourquoi une seule d'entre elles, la plus fragile, aurait été seule respectée.

Enfin, je ne saurais me ranger davantage à l'opinion de M. Ross, relativement à la destination de l'édifice où ces deux statues ont été trouvées. Comment voir un *heroum* digne d'aussi belles et d'aussi grandes statues dans une grossière construction en briques et en

(1) C'est ce que prouvent tant de statues dont la tête manque, mais avait été évidemment rapportée.

pierres liées entre elles avec un mauvais ciment, haute d'à peine 2 mètres 50 cent., et large tout au plus de 3 ou 4 mètres? Il est bien plus vraisemblable d'y reconnaître une citerne abandonnée, où quelque paysan, soit à l'époque vénitienne, soit pendant la domination turque, aura caché ces deux chefs-d'œuvre de l'art pour pouvoir, quand l'occasion s'en présenterait, les vendre secrètement à quelque Européen, et soustraire ainsi son bénéfice à l'avidité de ses maîtres.

En résumé, tout ce qu'on peut dire de ces deux statues, c'est qu'elles sont l'une et l'autre l'ouvrage d'un artiste grec, et toutes deux d'une très-bonne époque; que la statue d'homme représentait un personnage héroïque; que rien n'empêche de supposer que c'était un personnage distingué d'Andros, auquel ses concitoyens avaient décerné l'*héroïsation* en récompense de services éminents rendus à la patrie, bien qu'il soit peut-être plus naturel encore d'y voir un héros local tel qu'Andros fils d'Anius. Quant à la statue de femme, ses dimensions, l'agencement des draperies, la noblesse de la pose permettent d'y voir une muse, une déesse ou une héroïne; mais rien n'autorise à croire que ces deux chefs-d'œuvre soient dus au même ciseau et qu'ils aient appartenu à un même monument; et dans tous les cas, il est impossible d'y voir deux statues de l'époque impériale, non plus que la représentation contemporaine des deux personnages mentionnés dans l'inscription sur laquelle M. Ross appuie son système d'interprétation.

Le lieu où j'ai lu l'inscription d'Egnatia Maximilla, et de Publius Cantius ou Plotius, paraît avoir été choisi par le propriétaire pour en former comme un lieu de dépôt, comme une sorte de musée en plein air, où il a entassé tous les débris antiques trouvés dans le voisinage. On y voit en effet, indépendamment de plusieurs chapiteaux, fûts de colonnes, architraves, etc., cinq inscriptions qui toutes sont d'époques différentes : d'abord celle dont je viens de parler, puis celles que j'ai publiées sous les n°s 177 et 181, et que M. Boeckh a reproduites sous les n°s 2349 *o* et 2349 *k*, puis deux fragments en grandes lettres d'une époque assez tardive, qui doivent avoir appartenu à une architrave.

En gravissant de terrasse en terrasse pour atteindre la partie haute du village où se trouve la demeure de Jannaki Loukretzi, propriétaire de l'hymne à Isis, nous avons presque à chaque pas rencontré des assises, des fûts, des chapiteaux, des bases de colonnes, des fragments de sculptures qui tous attestent l'existence, en ce lieu,

d'une ville assez considérable, mais nulle part des ruines bien conservées d'un caractère monumental, si ce n'est une substruction en grosses assises, qui était sans doute le mur de soutènement de l'une des terrasses sur lesquelles s'élevait la ville. Non loin de là on voit sur le chemin même une porte d'environ deux mètres de hauteur, et formée de trois blocs d'un travail assez grossier et sans aucune décoration; cette porte, pour cette raison, n'a pu appartenir à un temple, et sa position ne permet pas non plus de supposer qu'elle pût se rattacher au mur d'enceinte, dont on retrouve les vestiges dans une autre direction à vingt minutes plus haut dans la montagne.

A peu de distance de ce lieu, on voit dans un champ un bas-relief en marbre pentélique de 1 mètre sur 0,94, dans lequel M. Ross a cru reconnaître un jugement de Pâris. J'en ai fait exécuter un dessin que je me propose de publier plus tard, parce que je considère cette sculpture comme une variété d'une classe de monuments votifs très-importants dont le sens n'a pas encore été bien déterminé (1); je me dispenserai donc d'en donner ici une description après M. Ross. Je me bornerai à remarquer que le savant archéologue a pris à tort pour des nuages la voûte de la grotte où la scène se passe.

Non loin de là, j'ai découvert dans le mur d'un champ, un fragment de 29 lignes, lequel doit avoir appartenu à un décret honorifique rendu en faveur d'un citoyen qui, autant qu'on peut en juger, avait rendu d'utiles services, et rempli successivement plusieurs charges importantes.

C'est à peu près à la même hauteur qu'à la porte d'un pressoir j'ai retrouvé une inscription publiée successivement par M. Mustoxydi (2), par moi (3), par M. Ross (4), et par M. Bœckh (5), et qui est relative à la reconstruction d'un temple, de son pronaos, et peut-être de son portique, faite par un certain nombre de citoyens dont les noms, à l'exception d'un seul, ont disparu. J'ai pu me convaincre que la copie qui m'avait été remise par M. Virlet était loin d'être exacte; mais le savant qui a publié ce monument après moi, aurait dû ne pas m'attribuer des erreurs dans lesquelles je ne

(1) Voy. mon explication des monuments d'antiquité figurée, recueillie par la commission de Morée, 2e cahier.
(2) *Anth. Ionicum*, p. 478.
(3) Ouv. cité, n° 176.
(4) *Inscr. gr. inéd.* n° 18.
(5) N° 2349 *d*.

suis pas tombé, comme par exemple d'avoir lu ὑπὸ παλαιώσεως, tandis que s'il veut bien ouvrir mon livre, il verra que j'avais corrigé ὑπὸ π[α]λαι[ότητ]ος, qui est la véritable leçon. Il aurait pu aussi ne pas me faire un aussi grand crime d'avoir changé la leçon vicieuse ΡΠΟΝΑΙΟΝ en ΥΠΟΓΑΙΟΝ, puisqu'il est constant que ce changement n'a rien de contraire aux lois qu'on peut établir sur les confusions de lettres le plus ordinairement faites par les copistes, non plus qu'aux usages de la religion païenne. N'est-il pas notoire que presque tous les temples, et notamment ceux où l'on célébrait des mystères, avaient des souterrains dont les prêtres tiraient un grand parti dans les cérémonies secrètes (1)? Triste sort des archéologues qui publient des inscriptions d'après des copies exécutées par autrui et qui se font un cas de conscience de ne rien changer dans la reproduction de ces copies en caractères épigraphiques : on semble trop souvent leur attribuer toutes les erreurs de celui qui a mal lu le monument original, sans mentionner les corrections, fussent-elles les meilleures du monde, qu'ils proposent ensuite dans leurs restitutions.

Un peu plus loin, dans la maison de Georges Stéliano, j'ai lu la base que j'ai publiée sous le n° 179, et qui a paru ultérieurement dans le *Corpus*, sous le n° 2349 *h;* puis sur la sainte table d'*Hagia Sotira,* le n° 174 de ma publication, ou 2349 *g* du *Corpus*, et dans le mur d'une maison, le n° 91 du recueil de M. Ross. Tous trois m'ont présenté des variantes assez importantes, mais qu'il me paraît hors de propos, Monsieur le Ministre, de mettre en ce moment sous vos yeux.

A quelque distance de là, un peu plus vers l'ouest, j'ai trouvé, dans la cabane d'un pêcheur, une base en l'honneur d'Hadrien. Elle est conçue absolument dans les mêmes termes que celle de Porto Gavrio, mais elle en diffère par la forme des lettres, et par la division des lignes. Vous pourrez en juger par la copie suivante :

(1) Suis-je aussi bien coupable d'avoir conjecturé que le temple en question pouvait avoir été celui de Bacchus, le plus important de l'île? En disant *le temple restauré était sans doute celui de Bacchus*, je n'affirmais rien ; j'émettais une simple conjecture, qui me paraissait plus vraisemblable que toute autre. Si la chose m'eût paru incontestable, j'aurais dit : *était sans aucun doute,* etc. Il y a du reste entre ces deux locutions une nuance qui peut échapper à un étranger quelque versé qu'il soit dans la connaissance de notre langue.

ΣΩΤΗΡΙΚΑΙ
ΚΤΙΣΤΗΤΗΣ
ΟΙΚΟΥΜΕΝΗΣ
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ
ΑΔΡΙΑΝΩΙ
ΟΛΥΜΠΙΩ

Au delà du torrent, dans la maison d'un paysan, on m'a présenté le n° 90 du recueil de M. Ross, et les deux fragments suivants qui n'ont d'autre mérite que celui d'être inédits.

ΙΙΚΕΡΩΣΧΡΗΣΤΕ
ΑΙ ΡΕ
[Ν]ικέρως χρηστὲ [χ]αῖρε.

ΑΙΛΙΟ
ΔΗΜΟΣΘΕΝΟ
ΝΟΜΙΚΟΥ
Αἰλίου Δημοσθένο [υς] Νομικοῦ.

Un peu plus haut, vers le nord, dans la maison voisine du terme de notre excursion, Demetrius Loukretzi, frère du paysan auquel j'allais demander l'hospitalité et l'exhibition de son trésor épigraphique, me présenta un fragment de décret gravé en petites lettres, et par lequel le sénat et le peuple accordent le droit de cité à Sosthène, fils d'Ariston, bien qu'il soit déjà citoyen d'Eleutherne, et cela, parce qu'il a montré sa bienveillance même aux plus pauvres lorsqu'ils lui exposaient leurs besoins, etc. Il me fit voir ensuite une inscription qui doit avoir contenu une liste de noms propres et dont toute la moitié gauche paraît avoir disparu, car on ne lit plus sur ce qui reste que des noms au génitif. Enfin sur l'un des jambages d'une porte je lus, distribuée en deux lignes, cette inscription bilingue qui doit dater de l'époque où la religion catholique et la religion grecque étaient également en vigueur dans l'île, et où la première faisait peut-être des avances à l'autre pour amener un rapprochement :

SANCTUS ϑEUS SANCTUS FORTIS SANCTUS INMORTALIS
MIϹERERE NOS ✠
ΑΓΙΟϹΘΕΟϹ ΑΓΙΟϹΙϹΧΥΡΟϹ ΑΓΙΟϹ ΑΘΑΝΑΤΟϹ ΕΛΕΗϹΟΝ
ΗΜΑϹ ✠

Cette longue et fatigante pérégrination achevée nous allâmes frapper à la porte de Jannako qui nous ouvrit avec empressement, moins par un sentiment d'hospitalité que dans l'espoir d'exploiter notre curiosité épigraphique, espoir dont il ne tarda pas à faire une réalité. Tant pour retirer les haillons qui couvraient le marbre sacré; tant pour l'épousseter, tant pour le laver, tant pour le placer dans un bon jour, tant pour en permettre la lecture, tant encore pour consentir à ce que nous en prissions un estampage. Le résultat obtenu fut au delà des exigences de l'avide paysan, mais ne répondit cependant pas à mon attente. Quelques additions aux vers incomplets de la première colonne, quelques lettres des seize premiers vers et le premier pied des dix-huit derniers de la deuxième, les deux ou trois derniers pieds de presque tous les vers de la troisième, quelques futiles acquisitions pour la quatrième, voilà tout le fruit d'une journée de travail sous l'ardeur d'un soleil dévorant. Certes ce n'est pas du temps perdu, mais à moins qu'on ne retrouve un nouvel exemplaire de cette hymne, ce qui ne paraît pas impossible quand on songe à quel point le culte d'Isis devint général sous les empereurs, une complète restitution de ce précieux monument mythologique est un espoir auquel il faut désormais renoncer.

Ce travail achevé je m'enquis d'une longue inscription copiée autrefois dans le café de Léonard Bouïatzi et provenant de Palæopolis, inscription que j'avais publiée sous le n° 175 avec un long commentaire favorablement accueilli par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ainsi que par le savant éditeur du *Corpus*, et que je tenais d'autant plus à voir que M. Ross ne l'avait pas retrouvée et qu'une collation m'en paraissait indispensable.

J'appris que Léonard Bouïatzi existait encore aussi bien que son inscription, que tous deux se trouvaient à quatre heures de là de l'autre côté de la montagne dans un village, *Opiso-Lamyra*, peu éloigné d'*Apano-Kastro*, chef-lieu de l'île. Nous ne songeâmes donc plus qu'au départ, et à peine fûmes-nous parvenus à nous procurer des moyens de transport pour notre bagage, que, malgré la chaleur du jour, nous nous mîmes en route. Pendant deux heures nous gravîmes pédestrement une montagne escarpée qui s'élevait devant nous comme un mur de marbre, et après bien des fatigues, bien des efforts, nous atteignîmes le sommet, qui semblait toujours fuir devant nous. Le soir nous surprit sur la crête de cette montagne que nous suivîmes pendant deux autres heures, et il était déjà nuit

quand nous commençâmes à descendre par une route non moins difficile et plus dangereuse que ne l'avait été la montée. Il était dix heures quand nous arrivâmes au gîte et à peine commençions-nous à prendre quelque repos que nous fûmes réveillés par les bruyantes lamentations de pleureuses à gages disant un dernier adieu à une jeune femme morte en couche dans le voisinage de notre demeure. Quel que soit l'intérêt que m'inspire la persistance des anciens usages, je ne pus, dans cette occasion, me défendre de les maudire et de trouver ces chants de mort au moins très-inopportuns.

Dès le matin, grâce aux μυρολόγοι, je remontais la délicieuse vallée de la Messaria pour me rendre à Lamyra et gravissais bientôt la verdoyante colline sur laquelle s'élève ce charmant village ombragé de cyprès, d'orangers, de citronniers, de figuiers unis entre eux par des pampres de vignes, et arrosé par de nombreuses sources qui, même au fort de la canicule, y entretiennent la plus agréable fraîcheur. Léonard Bouïatzi tout charmé d'apprendre que son nom avait eu du retentissement en Europe, grâce à son inscription, nous montra ce monument avec une satisfaction désintéressée.

Je ne m'étais pas trompé, Monsieur le Ministre, en pensant qu'une collation de cette inscription était nécessaire; je n'ai pas tardé à me convaincre qu'elle avait été très-mal lue par le voyageur qui en avait communiqué une copie à M. Virlet. Au moyen de la transcription que j'en ai faite et de l'estampage que j'en ai pris, je suis en mesure de rectifier sous plus d'un rapport et de compléter en plus d'un point le mémoire que j'ai publié sur ce curieux document historique. Je dois désormais reconnaître que les trois décrets qu'il contient émanaient de la ville d'Adramytte, mais je puis dire aussi que la plupart de mes conjectures et de mes corrections se trouvent confirmées par les leçons de l'original. C'est une satisfaction qu'augmentent encore les fatigues par lesquelles il m'a fallu l'acheter; c'est une satisfaction que je vous dois, Monsieur le Ministre, et dont je me plais à vous témoigner ma vive gratitude.

De retour à Apano-Kastro, nous dûmes nous occuper des moyens de passer à Ténos, car d'après les informations prises auprès des personnes les plus capables de nous éclairer à cet égard, Andros n'avait plus rien qui pût exciter notre curiosité qu'une église du village de Ménidès dans laquelle coule une fontaine, qui, s'il faut en croire les habitants, est celle-là même dont chaque année à la fête de Bacchus les eaux pendant quelques jours se changeaient miracu-

leusement en vin (1). Sur l'assurance qui nous fut donnée que nous n'y trouverions aucuns débris antiques qui prêtassent quelque appui à cette opinion, nous nolisâmes un πέραμα qui devait nous conduire successivement à Ténos, à Myconos, à Délos et à Syros, et nous partîmes pleins de confiance dans les heureux résultats que nous présageait le nom de notre navire Νέα Τύχη, *la Nouvelle Fortune!*

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre dévoué serviteur,

PH. LE BAS.

(1) Pline, II, 103; XXXI, 13; Pausanias, VI, 26, 1. Cf. Ross, ouvr. cité, p. 22 et suiv.

LETTRE DE M. RANGABÉ A M. LETRONNE

SUR

UNE INSCRIPTION GRECQUE DU PARTHÉNON;

SUR LES PEINTURES DU THÉSÉUM ET DES PROPYLÉES;

ET SUR DEUX MONUMENTS INÉDITS RÉCEMMENT DÉCOUVERTS.

(*Suite et fin.*)

Le sujet de ces observations m'amène à vous parler d'une pierre, qui, à mon avis, n'est pas étrangère aux moyens matériels employés par la peinture des anciens, et qui doit vous intéresser à ce titre. Cette pierre fut trouvée il y a quelques mois à Athènes, dans la maison de M. le sénateur Prassakaki. Pour abréger mon explication, j'en ajoute ici (voyez pl. 52) le plan réduit, et les deux coupes (nos 2, 3, 4). C'est un parallélogramme en marbre, long de $0^m,55$, large de $0^m,38$, avec des rebords hauts de $0^m,09$. Au milieu de l'un des petits côtés du parallélogramme (*ab*), tout près du rebord, un trou conique (*c*), ayant le diamètre supérieur (*dg*) de $0^m,065$, le diamètre inférieur (*ef*) de $0^m,035$, traverse le marbre perpendiculairement dans toute son épaisseur. Ce trou a un rebord (*ghi*), haut de $0^m,048$. La surface intérieure (*gfde*) de ce trou est laissée brute. Adossé au rebord du trou, et tourné vers l'un des côtés longs (*al*), est un buste de femme (E), taillé du même marbre; la tête manque, les bras sont nus, la tunique est fixée par un seul bouton sur chacune des deux épaules. Le travail est fait avec goût, mais sans un très-grand soin. Au côté opposé au buste, le rebord est traversé par un petit trou (*ik*), incliné vers l'intérieur, et partant de la surface du marbre. Cette surface n'est pas horizontale. Depuis le côté vers lequel le buste est tourné (*al*), elle décline rapidement jusqu'au milieu (*m*), de $0^m,018$; de là elle devient presque horizontale jusqu'à l'autre côté (*bn*). Il y a aussi une très-légère inclinaison de 2-3 millimètres des deux petits côtés vers le milieu (*o*).

Dans l'angle qui est derrière le trou, il existe un exhaussement

circulaire (p), de la hauteur (qr) de $0^m,008$, et du diamètre (rs) de $0^m,11$. Il est massif; sur sa surface, et à $0^m,013$ de son bord, est tracée une ligne (tu) concentrique à sa circonférence, large (tv) à peine de $0^m,004$, et profonde (tx) de $0^m,002$. Cet exhaussement circulaire se termine par un bec de lampe (sy), long de $0^m,019$, et parallèle aux longs côtés du parallélogramme (bn), regardant vers le petit côté opposé (nl). Un petit trou (uzy) part du cercle tracé en creux, et traverse le bec de lampe dans une direction inclinée. A une distance de $0^m,05$ de ce bec, est creusé vers le milieu du côté le plus long (bn) un petit bassin quadrangulaire (R), au fond concave ($\alpha\beta\gamma\delta\varepsilon$), et profond de $0^m,019$. Il est large de $0^m,083$, long de $0^m,155$. Il a aussi un petit rebord ($\alpha\zeta\delta$), haut de $0^m,006$, qui est percé à ses trois côtés de trois petits trous inclinés ($\alpha\delta\varepsilon$), dont l'un (δ) correspond à celui qui vient de la ligne circulaire (zy). A l'extérieur et dessous le marbre est taillé en angle rentrant ($\varkappa\lambda\mu$), ayant chacun des côtés ($\varkappa\lambda, \lambda\mu$) de $0^m,02$.

Il paraît assez difficile de déterminer l'objet auquel ce marbre était destiné. Quelques-uns y ont vu une table de toilette. Quant à moi, je penche plutôt à le prendre pour un meuble où un peintre à l'encaustique, quelque artiste fashionable, ἀβροδίαιτος, préparait ses couleurs. M. Cartier, dans ses articles sur la peinture encaustique des anciens (*Revue Archéol.*, t. II, p. 278, 365, 437) soutient que les anciens préparaient leurs couleurs encaustiques en mêlant les matières colorantes à de la cire, et à un dissolvant, qui était, selon lui, le blanc d'œuf. Ce mélange s'opérait par l'action du feu, et il s'en rapporte avec raison à la caricature bien connue de Pompéi, où l'on voit un broyeur assis à côté d'une table posée sur du charbon ardent, et mêlant sans effort les couleurs à la cire déjà amollie par la chaleur.

Adoptant ses conclusions, je crois que notre marbre avait servi à ce même usage. La manière dont sa surface inférieure est taillée, indique qu'il était posé sur un autre meuble, et s'appliquait exactement à ses parois. Ce meuble pouvait être une chaufferette; mais afin que les couleurs les plus délicates ne fussent pas altérées par le contact de l'acide carbonique qui s'en exhalait, et aussi peut-être pour tempérer l'action du feu, la chaufferette aura été couverte et munie d'une cheminée qui conduisait le gaz et la fumée. Le trou (C) dans notre marbre aurait donné passage à la cheminée; c'est pourquoi aussi sa surface intérieure n'est pas polie. Mais l'ouvrier qui fit cet ustensile n'a pas eu moins en vue

l'élégance que la commodité. Trouvant que la cheminée déparait son œuvre, il la masqua par cette figure féminine que je vous ai décrite, et qui représente peut-être une déesse, une muse, ou la peinture personnifiée, ou qui n'est qu'une simple décoration. L'exhaussement circulaire (P) recevait la cire, qui, à mesure que la pierre était traversée par la chaleur, se liquéfiait, remplissait le cercle (*tzu*) creusé au bord de cet exhaussement, et par le trou (*zy*) qui le termine coulait dans le bassin opposé en petite quantité à la fois, et se mêlait graduellement à la couleur qui s'y trouvait, en même temps que le blanc d'œuf, préparé dans le fond de la pierre, pénétrait aussi en petites quantités dans le bassin par les trous latéraux. Le superflu de la cire et de l'œuf s'écoulait enfin par le trou *ik*, qui est à la partie la plus basse de la pierre. Telle me paraît avoir été la destination de ce monument. M. Cartier, publie (*ib.*, p. 447) deux vases et un broyon antiques, dont il trouva les représentations dans la bibliothèque de l'Institut, et qu'il prend avec beaucoup de vraisemblance pour des ustensiles de peinture. Le plus grand de ces vases avec le bec de lampe et le trou a exactement la forme de l'exhaussement circulaire qui est sur notre pierre.

Mais en fait de monuments, dont l'usage est difficile à deviner, je veux vous en communiquer un autre, qui n'est pas moins destiné à mettre en défaut la perspicacité des savants. C'est une plaque de marbre longue de $1^m,5$, large de $0^m,75$. Elle fut trouvée presqu'en même temps sur l'île de Salamine. Elle est d'une conservation parfaite, et ne contient absolument que ce que vous voyez dans la figure ci-jointe. Les autres dimensions du monument sont les suivantes : à une distance de $0^m,25$ du bord supérieur il y a cinq lignes parallèles, longues de $0^m,27$, distantes entre elles de $0^m,03$. A distance de $0^m,5$ au-dessous de la dernière de ces cinq lignes, il y en a onze, longues de $0^m,38$, distantes entre elles de $0^m,035$. Une ligne transversale coupe ces onze lignes perpendiculairement et en deux parties égales. La troisième, la sixième et la neuvième de ces lignes sont marquées d'une croix à leur point d'intersection. Ces croix, ainsi que les chiffres tracés sous la ligne inférieure, sont longues de $0^m,02$; la distance de ces chiffres entre eux est de $0^m,05$. Les chiffres des lignes latérales sont longs de $0^m,013$, et distants de $0^m,04$.

Je vous avoue franchement toute mon ignorance sur la destination

de ce monument curieux. Il me paraît une énigme dont le mot m'échappe. Serait-ce une de ces planches de calcul, dont parle Polybe

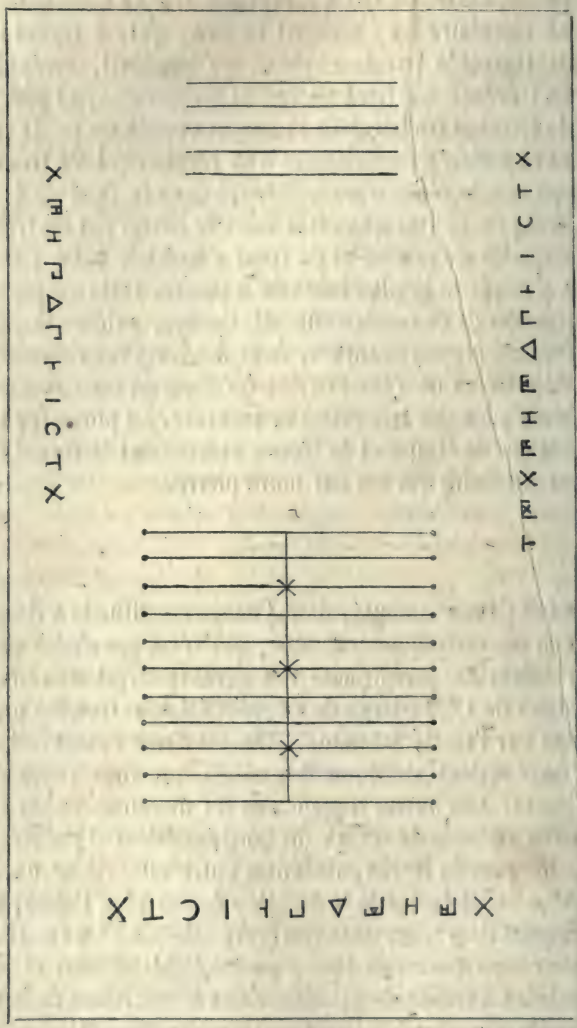

dans un passage (V, 26), où il compare avec beaucoup d'esprit les amis des rois aux cailloux de numération? Ὄντως γάρ εἰσιν οὗτοι παραπλήσιοι ταῖς ἐπὶ τῶν ἀβακίων ψήφοις. Ἐκεῖναί τε γάρ, κατὰ τὴν

τοῦ ψηφίσαντος βούλησιν, ἄρτι χαλκοῦν, καὶ παραυτίκα τάλαντον δύνανται. Nous ne connaissons rien de précis sur ces tables, et s'il faut croire qu'elles avaient une disposition particulière pour faciliter les opérations arithmétiques, celle de notre pierre ne me paraît point propre à cet usage. Ne serait-elle pas plutôt un échiquier? Cette conjecture, qui paraît offrir quelque vraisemblance, est cependant loin de me satisfaire, et de répondre aux difficultés multiples que présentent les signes tracés sur la pierre.

Nous avons des notions peu précises sur ce jeu des anciens; d'abord les grammairiens le confondent souvent avec le jeu de dés. Ainsi, par exemple, Eust., *Od.* I, p. 1397. Λίθον ἐφ' οὗ ἐπέσσευον Ἀχαιοί... καὶ ὅτι ἐχρῶντο οἱ παλαιοὶ τρισὶ κύβοις. — Hesych. Πεττεία, ἡ διὰ κύβων παιδειά. — Πεττείαις, κύβοις, τάβλαις. — Πεττεύουσι, κυβεύουσι. Cependant, ailleurs ce même auteur reconnaît la différence essentielle, de ces jeux, qui consiste en ce qu'on jette les dés, tandis qu'on ne fait que mouvoir les pièces de l'échiquier. Διαφέρει δὲ πεττεία· κυβείας· ἐν ᾗ μὲν γὰρ τοὺς κύβους ἀναῤῥίπτουσιν, ἐν δὲ τῇ πεττείᾳ αὐτὸ μόνον τὰς ψήφους μετακινοῦσι. D'autres, tels que Cedrenus, Isaac Porphyrogénète (*Paralip. Hom.*), et Suidas, confondent le jeu d'échecs des Grecs avec la *table* (ταύλαν, πεττευτήριον) des Égyptiens, qui avait deux cases, sept pièces et une tour, avec des lignes courbes diversement tracées, pour représenter les constellations, les mouvements des astres, la hauteur du ciel (*Schol. ad Plat. Phædr.* ap. Eust. *ib.*). Cette table était moins faite pour la récréation des oisifs (Τερπνὸν ἀργίας ἄκος. Soph. *Palam.*), que pour la méditation des hommes sérieux (καὶ οὐ παικτική, ἀλλὰ φιλόσοφος ἡ αἰγυπτιακὴ πεττεία λέγεται. Eust. *Il.* II). Mais aussi Meursius (*de Ludis Græc.* dans Gronov. *Thes.* t. VII, p. 982), *Souter* (*de Aleator., ib.* p. 1038), Bulengerus (*de Lud. vet. ib.*, p. 934), qui relèvent cette erreur, en commettent une autre, en confondant les πεσσοί avec le jeu dit πόλις, qui en était évidemment une variété bien distincte: Ἡ δὲ πόλις εἶδός ἐστι παιδιᾶς πεττευτικῆς. Zenob. *Cent.* V, pr. LXVIII.

Le jeu des πεσσοί était fort ancien. Platon (*Phædr.*, p. 274)) en attribue l'invention à Theuth, le dieu d'Égypte; mais nous avons vu que d'après ses scholiastes il entend parler de la table astronomique des Égyptiens. Suivant d'autres, Palamède les inventa en Aulide (Eurip. *Iph. in Aul.* 194. — Alcidam. *Palam.*, p. 74, 76. — Philost. *Her.* — *Etym. Soph. ad Palam.*), car ce jeu est le seul de cette espèce dont les Lydiens n'eussent pas réclamé l'invention (Hérod., I, 94): Πλὴν πεσσῶν· τούτων γὰρ ὧν τὴν ἐξεύρεσιν οὐκ οἰκηϊοῦνται Λυδοί. Au

moins est-il certain que les πεσσοί étaient connus du temps d'Homère, car les prétendants de Pénélope πεσσοῖσι προπάροιθε θυράων θυμὸν ἔτερπον (Hom., *Od.* I, 107). Athénée (I, 17) raconte sur la foi d'Apion d'Alexandrie qui l'avait entendu d'un certain Ctéson, lequel prétendait le savoir par la raison très-peu concluante qu'il était d'Ithaque, que ce jeu consistait en cent huit pièces ou cailloux rangés des deux côtés par cinquante-quatre. Un caillou placé seul dans l'espace intermédiaire était appelé *Pénélope*, et il s'agissait de pousser celui-ci avec son propre caillou de case en case sans avoir touché les pièces de ses partenaires; l'heureux vainqueur se flattait d'emporter la véritable Pénélope, comme il l'avait fait de la *dame* du jeu. Cette relation ne nous apprend sans doute à connaître que quelque jeu en usage à Ithaque du temps de Ctéson.

Le jeu dit πόλις ou πόλεις (πόλεις παίζειν. Zenob. *Prov. cent.*, V, 67) était un casier à pièces de deux couleurs. Le joueur enlevait la pièce de son adversaire, lorsqu'il avait réussi à l'enfermer entre deux de ses propres pièces (Πλινθίον ἐστὶ χώρας ἐν γραμμαῖς ἔχον. Poll. IX, 98. — Plat. *de Rep.* IV, p. 423 et *Schol.* — Zenob. *ib.*), ou bien assiégeait-il celui-ci de manière à l'empêcher de faire aucun mouvement? (Plat. *ib.*, p. 487. — *Eryx*, p. 395. — Polyb. I, 84). Ce jeu ne peut donc pas s'appliquer à notre pierre, qui n'est pas divisée en cases.

Mais il y avait indubitablement une autre espèce de πεσσοί, distincte de celle-ci. C'est celle que Sophocle (in Ναυπλίῳ πυρκαεῖ, ap. Hesych.) appelait : Πεσσὰ πεντάγραμμα. Pollux (IX, 97) les décrit en ces mots : Ἐπειδὴ δὲ ψῆφοι μέν εἰσιν οἱ πεσσοί, πέντε δὲ ἑκάτερος εἶχε τῶν παιζόντων ἐπὶ πέντε γραμμῶν, εἰκότως εἴρηται Σοφοκλεῖ·

Καὶ πεσσὰ πεντάγραμμα καὶ κύβων βολαί.

Τῶν δὲ πέντε τῶν ἑκατέρωθεν γραμμῶν μέση τις ἦν ἱερὰ καλουμένη γραμμή. Καὶ ὁ τὸν ἐκεῖθεν κινῶν πεττὸν παροιμίαν ἐποίει, κινεῖν τὸν ἀφ' ἱερᾶς.

Comme les pièces sont des cailloux, et que chacun des deux joueurs en avait cinq sur cinq lignes, Sophocle a bien dit : « Et des échecs à cinq lignes, et le jet des dés. » Au milieu des cinq lignes qui sont des deux côtés, il y avait une ligne qui s'appelait sacrée ; et le mouvement qu'on faisait de la pièce placée sur cette ligne a donné lieu au proverbe : mouvoir la pièce de la ligne sacrée.

Pollux paraît vouloir faire entendre que chacun des joueurs avait cinq lignes pour son jeu. Tel est aussi le sens de ce passage d'Eustathe (*Od.* I) : Τοὺς δὲ πεσσοὺς λέγει (Ἱππώναξ) ψήφους εἶναι πέντε· αἷς ἐπὶ πέντε γραμμῶν ἔπαιζον ἑκατέρωθεν, ἵνα ἕκαστος τῶν πεττευόντων ἔχῃ τὰς καθ' ἑαυτόν. D'autres s'expriment plus généralement; par exemple, Hésychius : παρ' ὅσον πεντεγραμμαῖς ἔπαιζον. De là, disent les grammairiens, le mot πεττεία pour πεντεία, πεντάς.

Il se présente maintenant la question de savoir quelle était la position de la ligne sacrée. Ces mots d'Eustathe (*ib.*), empruntés peut-être à Hipponax lui-même : Παρετείνετο δέ φησι δι' αὐτῶν καὶ μέση γραμμὴ ἣν ἱερὰν ὠνόμαζον, pourraient faire croire qu'elle traversait perpendiculairement les autres lignes du jeu. Mais ils peuvent également indiquer une ligne parallèle aux autres, et tracée dans l'espace qui sépare les lignes de chaque joueur; de même que le διὰ μέσου τεῖχος d'Athènes n'indiquait pas la partie du mur de la ville, contenue entre les deux longs murs et les coupant perpendiculairement, mais un mur construit dans le sens des deux σκέλη sur le terrain contenu entre eux (Plat. *Gorg.*, p. 455. — Harp. V, Διὰ μέσου τεῖχος. — Plut. *Pér.*, XIII, et glos. Ath. VII. — Æsch. *de f. leg.*, p. 373. — Andoc. *de Pac.*, p. 135). Dans un autre passage d'Eustathe on lit : Πέντε ἦσαν (τὰ πεσσά) οἷς ἐχρῶντο, καὶ ἐπὶ πέντε γραμμαῖς τὰς ψήφους ἐτίθουν· ὧν ἡ μέση ἱερὰ ἐκαλεῖτο; et, d'après lui, sans doute, l'*Etymologicum Magnum* répète : Ἐπὶ δὲ τῶν πέντε γραμμῶν τοὺς ψήφους ἐτίθουν, ὧν ἡ μέση γραμμὴ ἱερὰ ἐκαλεῖτο. Ici encore on pourrait traduire à la rigueur : ὧν ἡ μέση γραμμή, par *dont la ligne transversale.* Mais la traduction littérale serait : *Ils mettaient les cailloux sur cinq lignes, dont la mitoyenne s'appelait sacrée;* ce qui indiquerait que dans les cinq lignes dont chaque joueur disposait, la mitoyenne était la ligne sacrée. Enfin le passage de Pollux rapporté plus haut : Τῶν δὲ πέντε τῶν ἑκατέρωθεν γραμμῶν μέση τις ἦν ἱερὰ καλουμένη, veut dire ou qu'*entre les cinq lignes qui étaient de chaque côté il y avait une ligne mitoyenne qui s'appelait la sacrée*, ou que *des cinq lignes qui étaient de chaque côté, la mitoyenne était appelée la sacrée.* Il me paraît donc que tous les témoignages sont assez unanimes là-dessus, que cette ligne était parallèle aux autres, et était ou la ligne mitoyenne des cinq, ou celle tracée entre les cinq de chaque côté. Meursius (*Thes.* Gron., p. 983) ne me paraît pas être dans le vrai lorsqu'il dit : *A quinta linea, quæ ἱερά sacra dicebatur.*

Maintenant si nous passons à notre monument pour chercher à y appliquer ces notions incomplètes, nous voyons à sa partie inférieure des lignes parallèles, onze en nombre. A moins qu'on ne veuille voir la ligne sacrée dans la transversale qui coupe les onze lignes, pourquoi celles-ci ne représenteraient-elles pas un jeu complet avec deux fois cinq lignes, et la ligne sacrée au milieu, qui est aussi marquée d'une croix? Ou bien encore, dans l'autre supposition que la sacrée était la mitoyenne des cinq, on pourrait voir cette ligne dans la troisième et la neuvième, également marquées d'une croix; et ce même signe placé sur la sixième ligne indiquerait peut-être qu'elle n'est là que pour diviser le jeu des deux adversaires.

Mais alors que signifient les cinq lignes plus courtes qui sont au haut de la pierre? Je n'en sais rien, et nous connaissons si peu les règles et les variétés de ce jeu qu'il serait oiseux de chercher à le deviner. Hésychius parle d'un ἔφεδρος (ἔφεδρος, ταβλιστής, τρίτος ἐνεδρεύων). Je voudrais entendre par ce mot un troisième joueur qui attend son tour pour remplacer celui qui aurait perdu. Cependant rien n'empêche qu'il n'eût aussi quelquefois un rôle actif dans le jeu, et que ce ne fût là sa place. Aristænète donne à l'un des personnages de ses lettres (l. I, ép. XXIII) le nom de Μονόχωρος, emprunté évidemment aux jeux de hasard, comme celui de son correspondant Φιλόκυβος. Ne serait-il pas permis de croire qu'on le donnait à ce joueur, qui avait sa place à l'écart? Les commentateurs, remarquant sans doute que ce μονόχωρος est un joueur malheureux, veulent entendre par ce mot celui qui reste avec une seule pièce sur une seule case (*Roi dépouillé*, en langue d'échecs), et j'avoue que cette explication me paraît plus probable; car χῶραι étaient sans contredit les cases.

Il y aurait peut-être encore une manière d'expliquer ces lignes, et c'est celle qui me paraît le moins invraisemblable. Chacune des extrémités de la pierre représenterait le jeu de l'un des deux adversaires, et les lignes superflues de l'extrémité inférieure n'offriraient qu'un moyen de varier et de régler la valeur de l'enjeu, qui augmenterait ou diminuerait selon qu'on aurait pris dans les onze lignes les cinq premières, les cinq du milieu, ou les cinq dernières. Dans cette hypothèse la ligne sacrée serait la mitoyenne des cinq, et elle est marquée d'une croix pour les trois circonstances. On comprend aisément que les lignes opposées n'avaient pas besoin d'être aussi multiples, car elles acquéraient la valeur donnée au jeu moyennant le choix qu'on avait fait du système des lignes inférieures. Aussi n'y avait-il aucun

besoin d'y marquer la mitoyenne, car elle était ici facile à distinguer.

Je ne dois cependant pas passer sous silence une autre dénomination de jeu qu'on trouve dans les anciens auteurs, et qui paraît avoir quelque rapport avec notre pierre : c'est le διαγραμμισμός ou γραμμαί. Pollux (IX, 99), dit : ἐγγὺς δέ ἐστι ταύτῃ τῇ παιδιᾷ (τῇ πεττείᾳ) καὶ ὁ διαγραμμισμὸς καὶ τὸ διαγραμμίζειν, ἥντινα παιδιὰν καὶ γραμμὰς ὠνόμαζον. Eustache (*Il.* VI), la décrit plus au long : παιδιά τις ὁ διαγραμμισμός· ἐγίνετο δέ, φασιν, αὕτη, κυβείας οὖσα εἶδος διὰ τῶν ἐν πλινθίοις ψήφων (ἐν χώραις ἑλκομένων, Hésych.) ἑξήκοντα, λευκῶν τε ἅμα καὶ μελαινῶν. Si cette description est juste, le διαγραμμισμός était plutôt un jeu de dés, ou au moins, et malgré son nom, un jeu approchant les πεττεία de l'espèce dite πόλεις.

Les chiffres inscrits sur les trois côtés de la pierre ne sont pas moins extraordinaires. Ils ont sans doute rapport à la manière dont le jeu était joué, et à ses règles particulières. Mais sur ce point aussi les anciens nous laissent dans une complète ignorance. Philostrate (*Heroic.*) nous dit que c'était un jeu très-ingénieux : Οὐ ῥᾴθυμος παιδιά, ἀλλ' ἀγχίνους καὶ εἴσω σπουδῆς. Euripide (*Iph. in Aul.*) le dit très-compliqué : Ἐπὶ θακοῖς πεσσῶν ἡδομένους μορφαῖς πολυπλόκοις. Le scholiaste de Théocrite dit que la pièce placée sur la ligne sacrée s'appelait *le Roi* (τὸν οὕτω βασιλέα καλούμενον), et il s'accorde avec tous les autres à dire qu'on ne la déplaçait qu'à la dernière extrémité; ce qui donna naissance au proverbe : Κινεῖν τὸν ἀφ' ἱερᾶς, pour ceux qui ont recours à leur dernière ressource. Eust. *Od.* I : Ἀλκαῖος δέ φησιν ἐκ πλήρους « νῦν δ' οὗτος ἐπικρέκει κινήσας τὸν πείρας (l. ἀφ' ἱερᾶς) πυκινὸν λίθον. »

Ce peu de détails n'est pas suffisant pour expliquer la nature et l'application des caractères qu'on voit sur la pierre : ce sont des chiffres numériques du système décimal. Ceux du côté gauche sont les mêmes que ceux du côté inférieur. Ils représentent le nombre de 1,666 drachmes et 1 $\frac{1}{2}$ oboles ; et, ce qui doit paraître très-étonnant, après la désignation des oboles, suivent deux chiffres qui indiquent 1 talent et 1,000 drachmes, ou 7,000 drachmes. Les chiffres du côté droit présentent le même nombre, précédé de 1 talent et 5,000 dr. ou de 11,000 dr.; ces chiffres représentent donc le nombre de 12,666 dr. et 1 $\frac{1}{2}$ oboles, et puis 7,000 dr. Pourquoi ce nombre de 1,666 dr. 1 $\frac{1}{2}$ ob. qui se retrouve sur les trois côtés? Est-ce une somme de 10,000 dr. divisée en six, ou une somme de 5,000 dr. divisée en trois, et pourquoi? D'ailleurs les oboles ne donnent pas

un dividende exact. Ensuite pourquoi les talents ne précèdent-ils pas les chiffres moindres, et les milliers ne figurent-ils pas ensemble? et qu'est-ce enfin que cette similitude du nombre du côté droit avec les deux autres, dont il ne diffère que par les deux premiers chiffres? Cette observation me porte à penser que ces nombres ne sont pas le produit d'un calcul, mais bien le résultat de l'assemblage de chiffres indépendants les uns des autres. Ce qui me confirme dans cette idée, c'est que ces nombres sont composés de chiffres du système décimal, décroissant régulièrement depuis T (1 talent) au côté droit, et depuis X (1,000 drachmes) aux deux autres côtés, jusqu'à C (un $\frac{1}{2}$ obole), avec addition de deux autres chiffres à la fin. Ainsi le seconde chiffre au côté droit est ⊓, qui dans le système decimal de numération est le plus grand existant après T; le troisième est X, qui est le plus grand chiffre après ⊓, et ainsi des autres jusqu'à C qui est le plus petit chiffre exprimant une valeur monétaire. Une autre circonstance digne d'attention est que le nombre des chiffres du côté inférieur et du côté gauche est de 11, comme celui des grandes lignes.

De toutes ces remarques on pourrait peut-être inférer que chacun de ces chiffres correspond à l'une des lignes du côté inférieur, X à la première, ⊓ à la seconde et ainsi de suite. D'après la dernière des conjectures que j'ai proposées plus haut sur l'emploi des lignes, cette pierre se prêterait à trois jeux de différente force. Dans le premier les cinq lignes (de 1-5) auraient les valeurs suivantes : 1,000 dr., 500 dr., 100 dr., 50 dr., 10 dr. Dans le second, qui serait le plus petit des trois, les lignes (de 4-8) auraient la valeur de 50 dr., 10 dr., 5 dr., 1 dr., 1 ob. Dans le troisième, le plus grand des trois, les lignes (de 7-11) auraient la valeur de 1 dr., 1 ob., $\frac{1}{2}$ ob., 1 talent, 1,000 dr. Le second de ces jeux serait le plus ordinaire, celui de tous les jours; le premier serait celui des grands joueurs; le troisième enfin, le plus intéressant des trois, celui qui offrait les chances les plus extrêmes, où l'on pouvait gagner un talent, ou perdre un demi-obole.

Il y aurait enfin un jeu plus fort encore, celui qui est indiqué par les chiffres du côté droit; les cinq premières lignes auraient d'après ces chiffres la valeur de 6,000 dr., 5,000 dr., 1,000 dr., 500 dr. et 100 dr. Les cinq secondes de 500, 100, 50, 10 et 5 dr.; et les cinq dernières comme dans les jeux ci-dessus. La répétition des mêmes chiffres au côté gauche et au côté inférieur n'a, je crois, aucune raison particulière, excepté la facilité qu'elle offrait aux joueurs qui les consultaient. Il faut supposer que les lignes de l'autre partenaire

acquéraient toujours la valeur de celles sur lesquelles jouait celui qui était à l'extrémité inférieure de la pierre. La valeur de l'enjeu pourrait paraître exorbitante. Mais peut-être n'était-ce qu'une seule ligne qui gagnait, et alors la plus forte perte serait de 6,000 dr. Nous connaissons une partie jouée pour 1,000 dariques d'or (καὶ τὸ χρυσίον ἀπέδωκε. Plut. *Artax.* 17), ou 20,000 drachmes. Il est vrai que les joueurs étaient le grand roi et sa mère. Mais les jeunes Athéniens pour être des républicains n'en dépensaient pas moins de grandes fortunes en jeux et en débauches. Témoin Alcibiade, son beau-frère Callias, et tant d'autres.

Que la table eût été faite en marbre comme pour braver les siècles, ne doit pas étonner, si on la suppose placée dans un lieu public, et destinée à l'usage journalier de toute la ville. Polémon, cité par Eustath. (*Od.* I), a conservé le souvenir d'une table de jeu, en pierre, conservée à Ilium, et d'une autre existant à Argos (Λέγει δὲ καὶ ἐν μὲν Ἰλίῳ δείκνυσθαι λίθον ἐφ' οὗ ἐπέσσευον Ἀχαιοί, ἐν δὲ Ἄργει τὸν λεγόμενον Παλαμήδους πεσσόν. (Voy. aussi Eust. *Il.* II.) Cette pierre peut enfin avoir été placée dans un temple, car on nous dit que les anciens s'assemblaient souvent dans les temples pour se livrer aux jeux des dés et des échecs, et que c'est du temple de Minerve Sciras, qu'une espèce de ces jeux a reçu le nom de σκιράφεια. (Eust. *Od.* I, 107): Οἱ (Ἀθηναῖοι) καὶ ἐν ἱεροῖς ἀθροιζόμενοι ἐκύβευον, καὶ μάλιστα ἐν τῷ τῆς Σκιράδος Ἀθηνᾶς τῷ ἐπὶ Σκίρῳ, ἀφ' οὗ καὶ τὰ ἄλλα κυβευτήρια σκιράφεια ὠνομάζοντο. (Voyez aussi *Etym. M.* — Harpocr. — Suid. — Hésych. — Stéph. Σκίρος). L'endroit nommé Sciron était, d'après Pausanias (I, 36), sur le chemin d'Athènes à Eleusis. Il reçut ce nom d'un héros qui y aurait été enterré, et qui avait bâti aussi le temple de Minerve Sciras, près du Phalère. Eustathe nomme aussi Σκίρον, l'endroit où s'élevait le temple. Mais d'après Strabon (IX, p. 393, *d*), Minerve Sciras et l'endroit de l'Attique dit Sciron, et le mois scirophorion reçurent leur nom d'un héros salaminien, d'après lequel l'île elle-même était anciennement nommée Σκιράς. D'après ce qui précède ne serait-on pas autorisé à rattacher le jeu des σκιράφεια à l'île de Salamine, ou au moins à penser que les Salaminiens pourraient s'en attribuer l'invention? Et dans ce cas, quoi de plus naturel que de retrouver dans un temple de cette île un monument représentant ce jeu indigène, comme pour témoigner de cette réclamation?

Ce sont là, monsieur, des conjectures qui ont bien peu de fondement, je le sais. Mais aussi j'avoue qu'à mes yeux la pierre offre très-peu de prise à des suppositions très-fondées. C'est pourquoi j'attends avec la plus grande impatience votre opinion éclairée à ce sujet pour en faire la mienne, vous priant d'agréer l'expression de la haute estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. R. Rangabé.

NOTE

SUR

L'ÉCHELLE NUMÉRIQUE D'UN *ABACUS* ATHÉNIEN,

ET

SUR LA DIVISION DE L'OBOLE ATTIQUE.

Les deux monuments que M. Rangabé vient de nous faire connaître sont au nombre des plus intéressants que la *Revue Archéologique* ait publiés jusqu'ici. L'un et l'autre, uniques en leur espèce, présentent des difficultés bien propres à piquer la curiosité, et à exercer la sagacité des archéologues. Le premier, malgré les ingénieuses explications du docte interprète, reste peut-être encore à expliquer, comme il le reconnaît lui-même.

Mais, pour le moment, je ne trouve rien de mieux à dire que ce qu'il a dit.

Je vois un peu plus clair dans le second monument, sur lequel M. Rangabé appelle spécialement mon attention. Je ne pense pas que ce soit un *échiquier*, ni un appareil pour jouer aux dés. Les observations de ce savant helléniste sur le πεττεία et le κυβεία des anciens sont érudites et curieuses; mais elles me paraissent peu applicables à notre monument. Pour ma part, je regrette qu'il ait renoncé à sa première idée, qui était de voir là une *table* ou *planche à calcul*, autrement dit un *abacus*. Le docte interprète n'aurait peut-être pas si vite abandonné sa première conjecture, s'il n'avait pas méconnu, jusqu'à un certain point, la nature des séries numériques inscrites sur le monument.

Ces trois séries sont rangées sur trois côtés de la table de marbre, et disposées évidemment de manière qu'on pût toujours facilement lire chacune d'elles, de quelque côté qu'on tournât la table.

Ces trois séries sont composées des mêmes lettres numériques qui se suivent dans le même ordre; 𐅅 (500), H (100), 𐅆 (50), Δ (10), Π (5), ⊢ (1 drachme), I (1 obole), C ($\frac{1}{2}$), puis les deux lettres T X dont M. Rangabé n'a pas deviné la valeur. La série de droite offre en tête deux lettres de plus que les deux autres, T (1 talent ou 6000 drachmes) et 𐅇 (5,000). Ces deux lettres additionnées vaudraient 11,000, comme l'a dit M. Rangabé.

Mais il faut se garder d'*additionner* tous ces chiffres, ni d'en tirer les sommes de 12;666 drachmes ou 1,666 drachmes 1 obole $\frac{1}{2}$. Car ils expriment un ordre de quantités qui doivent être prises séparément; et ils répondent probablement aux lignes tracées au milieu. C'est une échelle numérique, qui, dans deux séries, commence au chiffre 500; et dans la troisième, au *talent* (6,000); toutes les trois finissent au *chalque* (monnaie de cuivre), c'est-à-dire qu'elles vont se terminer à la plus *faible* unité de l'échelle monétaire. Car il s'agit bien ici de quantités *monétaires* et pas d'autre chose.

La preuve se tire d'abord de la lettre T (en tête de la troisième échelle), sigle du mot τάλαντον = 6,000 drachmes; ensuite, de la figure ⊢ qui est la sigle connue de la *drachme;* et enfin, de la dernière lettre, X, qui est la sigle du mot χαλκοῦς; voilà ce que n'a pas vu M. Rangabé; et c'est ce qui l'a empêché de comprendre la sigle T qui précède le X de la fin.

Mais il a très-bien vu que ı, après ⊢, indiquait l'*obole*, ou $\frac{1}{6}$ de la drachme; c'est en effet ainsi qu'on l'exprimait (1); il a reconnu de même que C indique la demi-obole. S'il avait poussé plus loin son analyse, il aurait deviné que T signifie τρίτον, $\frac{1}{3}$, que la dernière lettre X est l'initiale de χαλκοῦς, l'unité de la monnaie de cuivre, et qu'ainsi nous avons les subdivisions de l'obole en six *chalques*, au moyen des six fractions :

$\frac{1}{2}$ ou 3 chalques,
$\frac{1}{3}$ ou 2 chalques,
1 chalque,

En tout 6 chalques.

L'obole est donc ici décomposée en nombres fractionnaires, ayant toujours 1 au numérateur, selon l'usage grec : et c'est ainsi, par exemple, que, dans la géographie de Ptolémée, les degrés sont divisés, non en minutes, mais en fractions du dégré, ayant l'unité pour numérateur comme :

$\swarrow\!\!\!\swarrow$ γ' ιϐ', $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{12}$ = 55'.
$\swarrow\!\!\!\swarrow$ γ', $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{3}$ = 50'.
$\swarrow\!\!\!\swarrow$ δ', $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ = 45'.
$\swarrow\!\!\!\swarrow$ ς', $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{6}$ = 40' (2), etc.

(1) Voy. mes *Nouv. observ. sur les noms des vases*, dans le *Journ. des Sav.* 1837, p. 750 et suiv.

(2) Pourtant, cette fraction $\frac{2}{3}$ de dégré, par une exception unique, est exprimée ainsi γο.

Ceci n'est pas sans importance pour éclaircir un point du système monétaire athénien qui n'est pas encore fixé. La *drachme*, l'unité monétaire d'argent, se divisait en 6 oboles; cela est constant. L'obole était, à son tour, divisée en *chalques*; mais en combien? Naturellement on devait croire qu'il y en avait *six*, autant que d'oboles à la drachme. Mais ici, il y a dissidence entre les autorités.

Heron-Didyme et Cléopâtre, auteurs d'époque fort récente, donnent la drachme divisée en 8 chalques; d'autres même, comme Pline, en 10 (1). On peut, en bonne critique, douter que cette division appartienne réellement à l'antiquité *attique*; et croire qu'elle est due aux métrologues de l'époque romaine, qui auront confondu les usages de divers peuples grecs, lesquels ne divisaient pas tous l'obole de la même manière; ainsi les Delphiens, par exemple, la partageaient au moins en *dix chalques*; ce qui résulte du passage d'une inscription delphique... ὀδελόν (ὀβολόν), ἡμιόδελον (ἡμιοβόλιον), χαλκέους τέττορας, *obole*, $\frac{1}{2}$ *obole*, quatre *chalques* (2). Commeil faut que *quatre chalques* soient au-dessous de l'*hémiobole*, celui-ci était au moins de *cinq* chalques; *cinq* et *quatre* donnent les $\frac{9}{10}$ de l'obole (3).

D'un autre côté, Suidas dit expressément que l'obole était divisée, *chez les Athéniens, en six chalques*: Ὀβολὸς δὲ παρ' Ἀθηναίοις ἓξ ἐστι χαλκῶν (4). Ce qu'il répète sur l'autorité de Diodore, ancien métrologue: Ὁ δὲ ὀβολὸς ϛ χαλκῶν (ὥς φησι Διόδωρος ἐν τῷ περὶ Σταθμῶν (5).

Cette dissidence, sur laquelle les meilleurs critiques n'avaient pu prendre un parti, doit maintenant cesser, d'après l'autorité de notre monument. Il est certain que l'obole était divisée en *six chalques*, chez les Athéniens, comme l'a dit Suidas; et qu'ainsi l'*obole* (ce qu'on pouvait présumer d'avance) était soumise à la même division que la drachme.

Or, la présence du mot χαλκοῦς à la fin de nos échelles numériques achève de montrer qu'elles sont *monétaires*, descendant de l'unité la plus *forte* à la plus *faible*; et c'est ici que le beau passage de Polybe, cité par M. Rangabé (p. 296 en bas), trouve son application: « Les favoris des rois sont comme les cailloux de l'*aba-* « *cus*; car, à la volonté du calculateur, ceux qui valaient tout à

(1) Boeckh, *Metrolog. Untersuch.* S. 32.
(2) *Id.*, ad *Corp. Inscr.*, p. 818, col. 2.
(3) *Voce* Ὀβολός, p. 2640.
(4) *Voce* Τάλαντον, p. 3488.
(5) Le *Schol.* d'Homère (*Iliad.* E', v. 576, éd. Bekker), citant ce même Diodore, divise l'obole en 8 chalques.

« l'heure un *chalque*, un instant après, valent un *talent*. » Nous voyons également ici les deux extrémités de l'échelle, le *talent* et le *chalque*.

Je me suis demandé pourquoi, dans l'échelle de droite, après le talent T, venait immédiatement le chiffre M, 5,000, puis le chiffre X, 1,000. Entre le *talent* de 60 mines ou de 6,000 drachmes et le nombre 1,000, il devrait y avoir des chiffres intermédiaires, divisant le talent en nombres plus réguliers, tels que 4,000, 3,000 et 2,000 donnant $\frac{2}{3}$, $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{3}$ de talent. Je crois en trouver la raison dans la symétrie de ces nombres, qui se divisent alternativement par 5 et 2. Ainsi, après le talent, nous avons :

M = 5,000
X = 1,000
M = 500
H = 100
M = 50
Δ = 10
Π = 5
⊢ = 1.

C'est donc un *abacus* attique que cette table, et probablement à l'usage de quelque banquier ou τραπεζίτης, qui s'en servait pour compter les sommes d'argent.

Quant à la manière de s'en servir, je ne la vois pas clairement. Les onze lignes à la partie inférieure, ou plutôt les dix intervalles, ainsi que les cinq lignes ou les quatre intervalles du haut, étaient certainement employés à cet usage.

On peut présumer que ces *quatre* intervalles servaient pour les fractions de la drachme I C T X, 1 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{6}$.

Je ne puis en ce moment pousser plus loin l'étude de ce monument. Mais ce que j'ai dit me paraît suffire pour en établir le vrai caractère, et mettre sur la voie d'une explication plus complète.

Ce qui me paraît certain, c'est que nous avons là un *abacus* attique, d'une époque peut-être antérieure à l'archontat d'Euclide. C'est le plus ancien que l'on connaisse ; et il serait fort intéressant de le comparer avec les *abacus* romains, pour déterminer ce que ceux-ci doivent, sous ce rapport, à l'*abacus* romain. J'espère que notre savant collaborateur, M. Vincent, si versé en cette matière, voudra bien prendre cette peine. C'est un service qu'il rendrait aux lecteurs de la *Revue*, et, en particulier, à l'auteur de cette note.

LETRONNE.

ARGUS BIFRONS.

Il est à regretter que M. Panofka n'ait point eu connaissance des deux vases que nous publions. Leur place était marquée parmi les monuments qu'il a recueillis dans son intéressante monographie sur le mythe d'Argus (1). Ils lui auraient fourni l'occasion de développer quelques-unes des théories ingénieuses dont cet archéologue éminent a si souvent enrichi la science.

L'un de ces vases (2) est un oxybaphon à figures rouges provenant de Ruvo. Nous l'avons trouvé à Naples au mois de mai de l'année dernière, chez M. Raphaele Barone, dont le magasin d'antiquités est si connu des archéologues qui voyagent en Italie. L'autre est

une amphore archaïque à figures noires, découverte à Bomarzo, près

(1) *Argos Panoptes, eine Archæologisch. Abhandlung*. Berlin, 1830, in-4.

(2) M. Minervini a donné une notice sur ce vase accompagnée d'un dessin, dans le *Bulletin napolitain* du mois de juin 1845. Nous regrettons de n'avoir pas eu connaissance de ce travail, qui malheureusement reste inédit pour les archéologues du Nord, la difficulté de se procurer le curieux journal que nous venons de citer étant extrême.

de Viterbe, et qui faisait partie, à la même époque, de la riche collection de M. Bassegio, à Rome (3).

Un Argus bifrons nous paraît une importante nouveauté archéologique, car notre indigence est grande à l'égard des représentations de ce personnage. Un vase de la collection de M. Hope (4), une pierre gravée du musée de Berlin (5), tels sont, du moins à notre connaissance, les seuls monuments qui montrent Mercure prêt à frapper ou venant de frapper Argus d'un coup mortel. Tous les autres se bornent à reproduire les scènes qui précèdent cette sanglante péripétie (6), ou bien transportent le spectateur sur le terrain

(3) Le revers de nôtre amphore représente Hercule et Iole combattant contre trois guerriers. M. Émile Braun, dans le *Bulletin archéologique* de 1839, l. XXI, indique une amphore archaïque dont la face principale est parfaitement semblable à la nôtre; mais le revers représente Hercule et le lion de Némée. De plus ce vase aurait été découvert à *Ponte dell, Abadia*, sur le territoire de Canino. Or, nous croyons être sûr de la provenance du nôtre, qui nous a été indiquée par M. Bassegio lui-même.

(4) *Argos Panoptes*, tafel III, n° 2. Cf. Panofka, *Annal.* IV, l. 365. Bronsted, *a brief Description of thirty two greek vases*, n° 1. Cf. de Witte, *Catal. Durand*, n° 318, Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder zweiter theil*, s. 118, taf. CXVI.

(5) *Argos Panoptes*, tafel III, n° 1.

(6) Une améthyste de la galerie de Florence, une pâte de verre de la collection de Stosh nous montrent Argus surveillant la vache Io (*Argos Panoptes*, tafel. I, n°s 2, 3). Une peinture de Pompéi représente Mercure offrant la syrinx à Argus en présence d'Io (*Idem*, tafel II, n° 1). Sur une autre peinture de Pompéi on voit Io ayant auprès d'elle Epaphus selon les antiquaires napolitains, et le héros Argus suivant M. Panofka (*Ibid.* taf. I, n° 6). Un vase à figures rouges, signalé dans le *Bulletin de l'institut archéologique*, année 1836, p. 171, représente la prêtresse de Junon

des allusions mythologiques (7). Il est fort heureux que les vases de Ruvo et de Bomarzo soient venus combler cette lacune.

Le vase de Ruvo porte les caractères de la décadence de cette école. On retrouve, dans cette peinture, du mouvement, de la vérité, mais le dessin en est lourd et négligé. La composition est très-simple; elle se réduit à trois figures; mais elle est bien plus intéressante que celle du vase de M. Hope, où le *Démos* de Némée (8), selon les uns, le fleuve Astérius, selon les autres (9), remplace, on ne sait pourquoi, Io, dont la présence est si nécessaire à l'action. Au centre on voit Argus couvert d'une peau de chèvre. D'une main il cherche à retenir Io, qui veut s'enfuir, et de l'autre il se défend avec une massue (10) contre les attaques de Mercure. Le corps d'Argus Panoptes est couvert d'yeux. Nous ne parlerons point de la double tête que lui a donnée l'artiste, dont l'une est imberbe et l'autre barbue et que recouvre le pétase des bergers. Nous reviendrons plus bas sur cette particularité, qui fait le principal objet de cet article.

Mercure est barbu; un casque recouvre sa tête, une tunique, qu'une étroite ceinture assujettit autour de la taille, descend jusqu'aux genoux. La chlamyde qui recouvre ses épaules est attachée autour du cou par une large fibule; il a des brodequins pour chaussure. Le dieu s'est emparé du bras d'Argus et le serre d'un poignet vigoureux. De l'autre main il tient un large glaive et, à voir la façon énergique dont il le manie, on reconnaît sans peine que les destinées d'Argus vont s'accomplir. L'aspect de ce Mercure ne rappelle en rien le svelte, le rusé messager des dieux; il nous ferait songer plutôt aux lourds, mais invincibles soldats romains qui figurent sur la colonne Trajane.

gardée par Argus. Hermès assiste à cette scène. Sur une amphore de la collection de Munich, figures noires sur un fond rouge, Argus, assis par terre, retient la vache Io par une corde que Mercure essaye de délier. *Argos Panoptes*, tafel V.

(7) Deux hydries d'Anzi, dans la Lucanie, qui ont éveillé l'intérêt des archéologues, et un superbe cratère de Ruvo faisant partie de la collection de madame Jatta à Naples, reproduisent la fable d'Io et d'Argus, avec des circonstances qui la séparent presque totalement de la tradition populaire. La scène représentée sur les deux hydries est la même, sauf quelques différences très-peu importantes. On a cru pouvoir reconnaître dans ce sujet l'union de Jupiter et d'Io (Lenormant et de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, pl. XXV et XXVI, p. 51). Sur le cratère de Ruvo, fort bien expliqué par un savant antiquaire napolitain (M. Gargallo), Io et Argus paraissent accompagnés de quelques divinités de la mer (*Annales de l'Instit. archéolog.*, t. X, p. 253, pl. LIX).

(8) Panofka, *Argos Panoptes*, s. 16.

(9) De Witte, *Catalog. Durand*, n° 318.

(10) Argus est armé d'une massue, sur l'un des vases d'Anzi cités plus haut. Cf. *Élite des Monum. céramograph.*, pl. XXV.

Derrière Argus on voit Io; à l'aspect du dieu qui doit la sauver elle s'élance impatiente de reconquérir sa liberté. Io est représentée sous la forme humaine; sa métamorphose n'est indiquée, comme dans plusieurs monuments, que par deux cornes (11) naissantes placées au-dessus du front. Elle a la tête, les pieds et les bras nus. Une tunique d'une étoffe épaisse l'enveloppe jusqu'aux talons. Une peau de chèvre, par laquelle Argus essaye de la retenir, lui sert d'hémiploïdion.

Le vase de Bomarzo nous reporte à un autre temps, à une autre école. Ici tout est fortement accentué, ce qui n'exclut nullement la finesse et la naïveté. Les artistes, encore mieux que les antiquaires, apprécieront cet heureux accord. Ils trouveront en outre, dans cette peinture, ce qui distingue le style archaïque de l'Étrurie, un grand caractère, un effet saisissant produit, chose remarquable, par l'absence de tout détail et certaines négligences de convention.

Cette peinture de vase nous fait voir Argus terrassé par Mercure. Le gardien d'Io semble demander grâce au fils de Jupiter. De même que sur le vase de Ruvo, il est représenté avec deux têtes; l'une et l'autre sont nues et terminées par une barbe pointue, σφηνοπώγων. Les bras, les cuisses et les pieds sont nus. Le vêtement d'Argus se compose d'une courte tunique brodée aux deux extrémités et recouverte d'une peau de chèvre ou d'agneau serrée sur la poitrine; au-dessus de sa tête on lit les deux dernières lettres du nom d'Argus, ΟΣ, fragment fort utile, car on ne voit point d'yeux sur son corps.

Mercure est également vêtu d'une tunique ornée d'une bordure, une courte chlamyde flotte sur ses épaules. Sa tête est surmontée d'une espèce de pétase. Il porte une barbe pointue. Le dieu s'est précipité sur Argus et le retient à terre par le bras. Pour mieux le frapper il élève son glaive à la hauteur du visage. Le nom de ΗΕΡΜΕΣ est retracé à côté de cette figure.

Cette lutte violente, les armes dont le dieu et le berger font usage se retrouvent seulement dans les peintures de vases (12). Apollodore

(11) C'est ainsi qu'elle est représentée sur les deux hydries d'Anzi dont il a déjà été question, sur un énochoé à figures rouges provenant de Vulci (*Bullet. de l'Instit. archéolog.*, 1836, l. CLXXI. Cf. *Monum. inéd. de l'Instit. archéolog.*, II, pl. LXIX, n° 1; sur le vase de la collection Jatta, dont nous avons déjà parlé, et dans deux peintures de Pompéi (Panofka, *Argos Panoptes*, tafel I, n° 6, tafel II, n° 1).

(12) Sur la pâte de verre du musée de Berlin, dont nous avons parlé plus haut, Hercule, qui tient la tête d'Argus à la main, est armé de la harpé (*Argos Panoptes*, tafel III, n° 1).

nous dit que Mercure se servit d'une pierre pour renverser Argus (13). Selon Ovide, l'imprudent berger était endormi lorsqu'il reçut le coup mortel (14). Serait-ce parce que certaines traditions prêtent à Argus un rôle héroïque que ces peintures le représentent sous les traits d'un guerrier?

Io, métamorphosée en génisse, assiste en tournant le dos, à cette scène. L'absence de toute personnification humaine, l'attitude paisible que lui donne l'artiste, ajoutent encore au caractère archaïque de cette composition (15).

Une femme placée derrière cette tranquille génisse fait, à la vue d'Argus prêt à périr, un geste de surprise et d'effroi. Cette femme a la tête, les bras et les pieds nus. Une longue tunique, ornée d'une bordure aux deux extrémités, l'enveloppe depuis le cou jusqu'au bas des jambes. Rendons grâce à l'artiste qui nous a épargné jusqu'à la plus légère incertitude sur ce personnage, en inscrivant à côté le nom de la jalouse compagne de Jupiter ΗΕΡΑΣ (sic) (16).

Nous arrivons à une question aussi curieuse que délicate; nous voulons parler de la double tête d'Argus. Ici on pourrait croire que les textes et les monuments manquent à la fois. Si nous mettons de côté le témoignage assez ambigu d'un ancien poëte, témoignage sur lequel nous allons revenir, on ne trouve nulle part qu'il soit question d'un Argus à deux têtes. D'un autre côté, nos deux vases sont les premiers sur lesquels on ait encore vu, je ne dis pas un Argus à deux têtes, mais une figure bicéphale; à l'exception d'un monument publié par Caylus, où l'on remarque deux têtes de femme accolées, la céramographie n'avait point encore offert d'exemple de ce genre (17).

Il existe, avons-nous dit, un témoignage écrit pouvant se rattacher à un Argus bifrons. Ce témoignage nous est fourni par l'auteur du poëme sur Ægimius, roi des Doriens (18). Argus, dit-il, était

(13) Λίθῳ βαλών, ὅθεν Ἀργειφόντης, II, 1, 3.

(14) *Firmatque soporem Languida permulcens medicata lumina virga.* (*Metamorph.*, I, 715.)

(15) La vache Io, sur la pâte de verre de Berlin, s'enfuit à toutes jambes, à la vue d'Argus renversé à terre.

(16) Le bas-relief de bronze de Bathyclès de Magnésie, qui décorait le trône d'Apollon, à Amycles, représentait Io sous la forme d'une génisse, ayant auprès d'elle Junon. Paus. III, 18, 7.

(17) *Recueil d'Ant.* II, pl. XXVI, 2; les têtes à double face se trouvent seulement sur des vases en relief. Cf. *Élit. des Monum. céram.*, p. 5. Nous indiquerons plus bas quelques-uns de ces monuments.

(18) Ὁ δὲ τὸν Αἰγίμιον ποιήσας φησί. Ce poëme fut attribué à Hésiode ou à Cercops de Milet.

grand et fort, sa taille était élevée et il regardait çà et là avec quatre yeux :

> Καί οἱ ἐπίσκοπον Ἄργον ἴει κρατερόν τε μέγαν τε,
> Τέτρασιν ὀφθαλμοῖσιν ὁρώμενον ἔνθα καὶ ἔνθα. (19)

Il faut l'avouer, les paroles de notre poëte manquent de clarté et peuvent donner lieu à une double interprétation.

Doit-on entendre qu'Argus était doté d'une paire d'yeux derrière la tête, idée assez bizarre, il est vrai, mais qui pourrait s'induire, à la rigueur, d'une tradition rapportée par Phérécydes, d'après laquelle Junon aurait placé un œil sur la nuque d'Argus (20) ; ou bien, est-il nécessaire d'admettre que l'auteur d'Ægimius fait ici quelque allusion à un Argus bifrons?

M. Panofka tranche la difficulté. Il compare l'Argus de notre vieux poëte au Janus des Latins (21). Nous aussi, comme on le verra plus bas, nous croyons qu'il y a lieu de rapprocher Janus d'Argus; mais, à la différence de l'habile archéologue allemand, nous éviterons de choisir, comme point de départ, les vers du poëme sur Ægimius. C'est dans des considérations puisées ailleurs que nous chercherons l'origine de cette similitude et l'explication de notre Argus bifrons.

Les vases, avons-nous dit, n'offrent point de figures bicéphales, mais les marbres, les bronzes et les médailles fournissent un grand nombre de têtes accolées ou adossées et de divinités à double face.

On connaît des hermès doubles d'Apollon et de Diane (22), de Minerve et de Mercure (23), de Vesta et de Vulcain (24), de Mars et de Mercure (25), de Bacchus et de Mars (26), de Mercure et d'Hercule selon Visconti (27), ou de Bacchus et d'Hercule suivant

(19) Ap. *Schol.* Eurip. *Phœniss.*, 1122.

(20) Pherecyd. *Fragm.*, éd. Sturz, p. 161.

(21) *Hiernach wuerde unser Argos mit dem doppelkoefigen Janus, wenn nicht eine vollkomne Æhnlichkeit des Gesichts, doch eine unbestreibare Geistesverwandtschaft fuer sich in Anspruch nehmen duerfen.* (*Argos Panoptes*, s. 7.)

(22) Gerhard, *Antik. Bildwerk*, tafel CCCXX, 7, 8. On a reconnu aussi, dans le type des monnaies de Ténédos, non-seulement le héros Ténès et sa sœur Hémithéa, mais Jupiter et Junon. Voy. Lenormant, *nouvelle Galer. mytholog.*, p. 8.

(23) *Museo capitolino*, t. I, tavol. IV, *delle Osservazioni*. Cf. Gerhard, *Beschreib d. Stad Rom.*, III, 2, 190, n° 99.

(24) Gerhard, *Antik. Bildwerk.*, tafel LXXXI, I, 3.

(25) *Ibid.*, taf. CCCXVIII, 1.

(26) *Ibid.*, taf. CCCXVIII, 3.

(27) *Museo Pio Clem.*, tav. XIII, n° 2.

M. Gerhard (28), d'Ammon et de Bacchus (29), de Silène et d'Ariadne (30), de Bacchus et d'Ariadne (31), de Pan et d'Ariadne (32), d'un Triton et d'une Tritonide (33). Plusieurs vases de la collection Durand ont la forme de deux têtes accolées, surmontées d'un modius (34); une pierre gravée du Cabinet des Antiques représente les têtes adossées de Minerve et de Marsyas.

On connaît aussi, ce qui rentre bien mieux dans la catégorie de notre Argus bifrons, un assez grand nombre de monuments qui montrent deux têtes parfaitement semblables ou du moins offrant une grande analogie; nous citerons le Bacchus barbu du musée Pio Clementino (35), le type d'une divinité mâle, à double face, sur les médailles de Thessalonique, d'Amphipolis (36), de Catane (37), de Panorme (38) et des Ætoliens (39), la Minerve à double face des médailles d'Athènes (40) et d'Uxente (41) et un assez grand nombre de figures féminines géminées sur les monnaies de Lampsaque (42), de Rhégium (43) et de Syracuse (44). Enfin nous signalerons les nombreuses têtes de Janus qui figurent dans la numismatique italienne, notamment sur les as de Volterra (45) et sur les monnaies des familles romaines (46).

Plusieurs savants ont recherché l'origine des figures bicéphales, et, comme cette question a été traitée diversement par des hommes

(28) *Beschreib. d. Stad Rom.*, II, 2, s. 279, n° 5.
(29) Visconti, *Museo Pio Clem.*, t. V, A. III, p. 47. Cf. Gerhard, *Beschreib. d. Stad Rom.*, II, p. 281; Campana, *Opera plastica*, taf. XXVII.
(30) *Antik. Bildwerk*, taf. CCCXX, 4.
(31) *Beschreib d. Stad Rom.*, II, 2, s. 281, n°s 27, 35.
(32) *Ibid.*, II, 2, s. 281, n°s 25, 38.
(33) *Antik. Bildwerk*, taf. CCCXX, 1, 2.
(34) De Witte, *Catalogue Durand*, n°s 1256, 1257. On peut ranger aussi dans cette classe, les médailles de Ténédos sur lesquelles on voit une tête mâle et barbue à côté d'une tête de femme.
(35) Visconti, t. VI, tavol. VIII.
(36) Mionnet, *Descript.*, I, p. 492.
(37) *Ibid.*, I, p. 465. Cf. *nouv. Galer. mythol.*, p. 11, n° 6.
(38) Mionnet, *ibid.*, I, p. 222.
(39) *Ibid.*, I, p. 279.
(40) *Ibid.*, II, p. 88, n° 16.
(41) Hunter, *Num. populor.*, tab. X, 26; Mionnet, t. III, *Suppl.*
(42) Mionnet, I, 149. Cf. *nouv. Gal. mytholog.*, pl. II, n° 14.
(43) *Ibid.*, II, p. 560, 56.
(44) *Ibid.*, I, p. 200, 201.
(45) *Ibid.*, I, p. 303, 304.
(46) Telles par exemple que les médailles des familles *Accilia*, *Afrania*, *Antistia*, *Cœcilia*, etc., etc.

très-habiles, on nous permettra de passer rapidement en revue les opinions les plus graves de ce débat scientifique.

Caylus (47) considère les monuments nombreux où l'on voit deux têtes de femmes adossées, comme un emprunt fait aux Étrusques par les Grecs et les Romains. Plus tard il a supposé que les doubles têtes de l'antiquité étrusque et le Janus des Étrusques n'étaient que des imitations d'un type adopté par les Égyptiens ou l'application d'une des idées de ce peuple inventeur (48).

Le prudent Eckhel (49) évite de se prononcer sur cette question, sans doute pour ne point compromettre sa haute réputation de critique. Le motif qui a fait accoupler deux têtes lui échappe; il y a ici une idée allégorique, mais laquelle? Il faut se garder, dit-il, de toutes les subtilités plus ou moins ingénieuses débitées par les anciens sur l'origine des deux têtes de Janus.

Visconti (50) trouve, dans les hermès doubles, un exemple de cette coutume des peuples primitifs, d'employer les formes sensibles pour représenter les qualités et les analogies de l'esprit. C'est ainsi qu'on a exprimé la supériorité de l'intelligence et de la prudence par plusieurs têtes ou quantité d'yeux.

Le savant Zoéga (51) nous paraît beaucoup plus précis qu'Eckhel et beaucoup plus instructif que Visconti. Selon lui, pour trouver l'origine de ces simulacres doubles, où l'art hellénique se montre dans toute sa puissance, il est nécessaire de remonter à un type grossier, aux hermès qui servaient à marquer la borne des héritages et auxquels on donnait très-souvent une double tête, comme si on avait voulu exprimer de la sorte que la mission de ce dieu Terme était de surveiller, avec une égale sollicitude, la contenance et les limites des propriétés qu'il séparait.

Dans sa prédilection pour les Phéniciens, Boettiger (52) ne pouvait manquer de trouver chez ce peuple l'origine des figures à deux faces. Ce type est le symbole des deux grandes divinités, des mystérieux Cabires, le dieu Soleil et la déesse Lune. Énée apporte ce symbole dans les montagnes du Latium; la côte orientale de l'Italie le reçoit aussi par la mer Égée; les Étrusques l'adoptent; mais sa véritable signification se perd, sa forme se modifie. Deux têtes d'hommes âgés,

(47) *Recueil d'antiquités*, II, p. 150.
(48) *Ibid.*, IV, p. 18.
(49) *Doctrina Num.*, VI, p. 216.
(50) *Museo Pio Clem.*, t. VI, p. 67.
(51) *De origine et usu Obeliscorum*, p. 224. Cf. Pausanias, II, 38, 7.
(52) *Ideen zur Kunst-Mythologie*, I, § 263.

ou bien celle d'un homme barbu associée à une tête de femme ou bien encore deux têtes de femmes, tels sont les altérations du type primitif.

Le symbole des têtes accouplées, ajoute le savant Allemand, a laissé des traces de son passage d'Asie en Italie, les médailles des villes grecques en font foi, ici sous des formes helléniques se cache une idée phénicienne.

Nous voudrions pouvoir reproduire les développements ingénieux auxquels se livre M. Lenormant (53) pour expliquer la double face de Janus qui, selon lui, exprime le dualisme, l'antagonisme, la stabilité, le mouvement; mais l'espace nous manque et, d'ailleurs, le travail d'un antiquaire aussi judicieux qu'expérimenté, M. Gerhard, sur le caractère religieux des hermès (54), peut nous servir beaucoup plus que les remarques de M. Lenormant, toutes savantes qu'elles sont.

M. Gerhard ne conteste point l'emploi assigné en Grèce aux hermès par Zoéga; mais il leur reconnaît une destination plus élevée et plus sainte. Leur origine se rattache à la religion de Samothrace, dont la liaison avec les mystères d'Éleusis et du reste de la Grèce est si étroite. Cette forme, dit-il, était particulière à Hermès et même à Bacchus qui, sous les noms de Cadmile et d'Axieros, jouent un rôle si important dans cette religion. Plus tard, on fit usage de ce type pour représenter les divinités que certain trait rapprochait de Mercure. De là vient, ajoute le savant auteur, que l'on rencontre, sous forme d'Hermès, un Jupiter-borne et un Jupiter infernal, dont l'analogie avec Mercure, à raison des fonctions que la mythologie lui assigne, ne peut être un instant contestée. Un motif sembable fit appliquer la forme de l'hermès aux statues de Minerve et d'Hercule, leurs attributions les appelant à présider aux exercices des gymnases, lesquels étaient, comme on sait, consacrés à Mercure (55).

Si ce principal objet de notre recherche était de connaître l'origine des têtes accolées, les vues de M. Gerhard, combinées avec le système de Zoéga, pourraient nous mettre sur la voie. Nous pensons même en savoir assez quant à présent pour dire que nous ne sommes pas très-loin de la vérité, en considérant un grand nombre de monuments de ce genre comme une imitation des antiques hermès (56), imitation

(53) *Nouvelle Galer. mythol.*, p. 5 et suiv.
(54) *De religione Hermarum*, Berlin, 1845, in-4.
(55) *De religione Hermar.*, p. 12.
(56) Les antiquaires connaissent la double tête féminine, au revers d'un triobole

déterminée le plus souvent par quelques idées mystiques ou religieuses.

Maintenant il est temps de revenir à nos deux figures d'Argus, les faits nouveaux que nous avons rencontrés et les instructions qui en ressortent pouvant nous servir utilement pour les expliquer.

Il est possible que le peintre de Ruvo et celui de Bomarzo aient eu connaissance d'une tradition sur un Argus à deux têtes, tradition dont il n'existe plus de trace aujourd'hui. Mais en tout cas, le passage du poëme sur Ægimius, cité plus haut, ne nous semble point assez positif, assez précis pour faire supposer qu'il ait servi de guide à des artistes. D'ailleurs, ceux-ci, en général, ne s'inspiraient, ne devaient s'inspirer que des traditions bien établies, bien populaires; une légende douteuse, un fait mythologique en dehors des idées vulgaires ne donnait que très-rarement à leur pinceau l'occasion de s'exercer.

Quand on est réduit à expliquer un monument en l'absence des textes, on a le droit d'admettre tout ce qui ne choque point outre mesure la raison ou le bon sens. Ainsi, on peut supposer que nos peintres, en donnant une double tête à Argus, aient voulu indiquer une vigilance supérieure. Mais ceci nous semble bien abstrait, bien métaphysique. Si cette pensée est véritablement celle de ces deux artistes, il est assez probable qu'elle se lie à un ensemble d'idées que nous croyons nécessaire d'exposer.

Nous avons vu que l'on donnait la forme d'hermès aux divinités qui se rapprochaient de Mercure. Or, la relation étroite entre ce dieu et Argus laisse supposer qu'on a pu représenter le surveillant d'Io sous cette même forme; c'est-à-dire celle d'un hermès bicéphale.

Quel est le trait dominant d'Argus? C'est celui de surveillant, de

athénien, au type de Minerve, publié par Hunter, *Num. Populor.*, lib. X, 26, et dont M. de Longpérier a donné l'explication dans la *Revue numismatique*. Année 1843, p. 424. M. de Longpérier et M. de Witte (*Élite des monum. céram.*, p. 98), reconnaissent ici la figure d'une double Minerve, ce qui exprimerait, selon eux, l'existence complexe de cette divinité, personnifiée tantôt sous le nom de Pallas, tantôt sous celui d'Athénée; en un mot, l'image du dualisme féminin. Nous croyons pouvoir donner une interprétation plus simple et plus locale de ce type, en voyant ici un hermès bifrons de Minerve, tel qu'il s'en trouvait dans les gymnases : *Hermathena gratum et ornamentum academiæ proprium meæ*, dit Cicéron dans une de ses lettres à Atticus, I, 4; ce qui signifie, comme l'explique fort bien M. Gerhard, une Minerve en forme d'Hermès, *de religione Hermarum*, p. 98. Le monument du Musée Capitolin, dans lequel on a cru reconnaître les têtes adossées de Minerve et de Mercure, n'est peut-être qu'un hermès bifrons de Minerve. Cf. Gerhard *loc. cit.*, p. 11.

gardien. On le considérait dans la vieille religion de l'Argolide comme le Κληδοῦχος ou le portier du temple de Junon (57). D'un autre côté, une des principales fonctions de Mercure, c'était également celle de surveillant, attributions transférées, en partie, à Priape, son fils (58), constitué par la mythologie gardien des jardins et des héritages, qu'il protégeait sous la figure d'un hermès. Les images de Mercure étaient placées à l'entrée des habitations afin d'arrêter la main des voleurs (59). Ces images, du moins il y a lieu de le croire, n'étaient, le plus souvent, que des hermès à double visage (60), exprimant ainsi une double surveillance, celle qui s'exerçait sur l'entrée et la sortie (61).

Nous n'affirmons rien, mais il nous semble que des considérations de cette nature ont pu agir sur l'esprit de nos artistes lorsqu'ils ont voulu représenter Argus. Seulement, comme ils ne se trouvaient point en Grèce mais en Italie, au lieu de placer sur les épaules de leur Argus un hermès bicéphale, ils lui ont implanté la double tête d'une des principales divinités de cette contrée, celle de Janus, qui rappelle si parfaitement l'Hermès des Grecs (62). Il est certain que le masque géminé de Janus, le gardien des portes, des murailles et des maisons de la vieille Rome, s'applique parfaitement sur la figure d'Argus, dont le nom seul éveille l'idée de la vigilance.

L'Argus représenté sur le vase de Bomarzo semblerait surtout appuyer cette conjecture. Il paraît avoir été emprunté à un type de Janus parfaitement semblable à celui qui figure sur les monnaies de la famille Titia.

L'Argus bifrons de Ruvo peut très-bien rentrer aussi dans la catégorie des têtes de Janus. Toutefois, ce monument nous suggère la remarque suivante : cette figure nous rappelle les *Hemeracles*, c'est-

(57) Voy. Panofka, *Argos Panoptes*, s. 34.

(58) Hygin, *Fabul.*, 168.

(59) *Scholiast. Aristoph. in Plut.*, 1152.

(60) Lucien dans son *Jupiter tragœdus*, décrit fort nettement ces sortes d'hermès : Ἀμφήκης ἦν καὶ διπρόσωπος οἷοί εἰσι τῶν Ἑρμῶν ἔνιοι, διττοὶ καὶ ἀμφοτέρωθεν ὅμοιοι, πρὸς ὁπότερον ἂν αὐτῶν μέρος ἐπιστραφήσῃ. *Hemster.*, II, p. 691.

(61) Ce trait particulier aux hermès, n'a point échappé à Zoéga : *Nam ostiorum pariter viarumque deos bifrontes finxerunt prisci homines, velut exitus et introitus reditusque potentes.* (*De usu Obeliscor.*, p. 224.)

(62) Zoéga, *loc. cit.* et M. Gerhard, *de religione Hermarum*, p. 21, reconnaissent pleinement cette analogie. Le premier s'exprime ainsi : *Dico Janum Mercurio quam cuilibet alii Græco deo similiorem esse.* Quant au second, après avoir observé que partout on rencontrait des hermès de Mercure Agoræus, Enagonius, Chthonius, etc., il continue ainsi : *Eumque ipsum morem seculi Latini atque Etrusci Janum simillimum Mercurio deum, solo bifronte capite truncoque quadrato expresserunt.*

à-dire les têtes conjuguées d'Hercule et de Mercure (63), comme dans l'hermès double du Vatican, ou sur les monnaies de la famille Rubria. La massue dont est armé le bras placé du côté de la tête barbue, le pétase qui couronne la tête imberbe, sont des particularités tout à fait dignes de fixer l'attention. L'observation d'Eckhel (64), que le plus souvent les hermès à double face cachent une allégorie, trouverait-elle ici son application? La physionomie herculéenne donnée à Argus serait-elle une allusion au caractère héroïque qu'il revêt dans certaine partie de la légende? Le masque de Mercure, reproduit sur son autre face, indiquerait-il l'étroite relation qui existe entre le dieu et le gardien d'Io, relation si bien exprimée par l'épithète d'Ἀργειφόντης, et qui indiquerait, en quelque sorte, que la personnalité d'Argus s'absorbe dans celle de Mercure?

Cette conjecture, qui peut, par la suite, donner naissance à quelques observations utiles, nous paraît assez fondée pour ne point hésiter à la soumettre au lecteur.

ERNEST VINET.

(63) L'association des têtes d'Hercule et d'Hermès paraît avoir été assez fréquente dans l'antiquité. A cet égard il nous suffirait de citer le passage suivant du rhéteur Aristide : Ἑρμοῦ γε καὶ Ἡρακλέους ἐστὶ νῦν ἀγάλματα κοινά. *Orat. de Laud. Hercul.* p. 63.

(64) *Doctrin. Num.* VI, p. 216.

MÉMOIRE

SUR

LES DIVALIA ET LES ANGERONALIA

COMME CULTE SECRET DE VÉNUS CHEZ LES ROMAINS.

TROISIÈME PARTIE (1).

§ VI. La rédaction de ce Mémoire était complétement achevée, il était même déjà imprimé en partie, quand les matériaux de ce paragraphe et des deux suivants sont venus à ma connaissance.

Une figure tout à fait semblable à celle que j'ai décrite, d'après Caylus, dans le § IV, se trouve dans le dernier ouvrage de M. l'abbé *Lanci* (2), pour ainsi dire perdue au milieu des monuments arabes que ce volume représente exclusivement. M. A. de Longpérier m'en a communiqué l'Atlas. Le texte n'ayant point encore paru, il m'est impossible de dire, par quel singulier hasard cette statuette romaine fait partie d'une planche qui, comme le dit son titre : *Da profumiero e da piatto in Bologna*, contient un parfumoir et un plat conservés à Bologne, l'un et l'autre d'origine arabe. Au premier coup d'œil, cette statuette ressemble tellement à celle reproduite par Caylus que, n'ayant pas sous les yeux cette dernière, je crus tout d'abord qu'il s'agissait peut-être d'un monument identique observé par les deux antiquaires. Mais on ne peut s'arrêter un seul instant à cette idée, dès qu'on place ces deux gravures l'une à côté de l'autre. Telles sont les différences essentielles que la comparaison fait ressortir : la figurine

(1) Voir la *Revue*, t. III, p. 221-233.

§ VI. (2) Michelangelo Lanci, *Trattato delle simboliche rappresentanze arabiche*. T. III. Parigi. 1845, in-4. maj. Atlante, tav. VI.

de Caylus est un amulette, muni d'une belière, et sans piédestal; elle tient l'index gauche seul sur les lèvres fermées, et la main droite à l'endroit indiqué. Celle de M. Lanci, au contraire, est une statuette sans belière, ayant les pieds plus rapprochés et posés sur une espèce de soubassement assez semblable à celui de la figurine donnée par Pignorius, et copiée par Cuper (3), mais formé de deux marches carrées, qui font croire que cette figurine était plutôt destinée à être placée debout qu'à être fixée contre un mur. La chevelure, plus riche, à la jonction de l'occiput et de la nuque forme une natte semi-circulaire qui remonte à quelque distance au-dessus du front; cette natte, qu'on ne voit pas chez Caylus, rend la tête encore plus ressemblante aux Vénus des médailles. C'est la main *gauche* qui a la position déjà mentionnée; l'index et le médius *droits* ferment la bouche. Ce geste du silence, plus conforme aux autres monuments figurés d'Angérone, me fait soupçonner que peut-être, dans ceux de la planche 79 de Caylus (4), le graveur a par erreur oublié de redresser le dessin. M. Lanci a représenté cette figure de deux manières : une fois, comme Caylus, en face; une seconde fois, non pas de profil, comme l'antiquaire français, mais vue par derrière, ce qui permet de mieux juger l'arrangement des cheveux et la position de la main bien plus franchement accusée. Nous avons fait copier cette dernière gravure.

Voici donc quatre monuments différents où cette singulière position de la main d'Angérone est répétée sans la moindre modification. On en verra encore plusieurs autres de la même nature dans le paragraphe suivant. Cela ne prouve-t-il point que cette attitude, loin d'être l'effet du hasard, doit avoir une signification symbolique, et que notre explication, quelque risquée qu'elle puisse paraître, ne manque pas d'un certain degré de probabilité?

§ VII. M. Raoul Rochette nous a fait connaître les planches XII et XIII de l'ouvrage de M. *Gerhard* sur les miroirs étrusques (1). Ces planches contiennent des monuments d'une très-haute importance pour la question que nous avons essayé d'élucider. Malheureusement nous n'avons ni le temps ni l'espace nécessaires pour en parler avec d'assez grands détails, et en tirer tout le parti possible. Nous nous contenterons donc de les faire connaître d'une manière

(3) Voy. sect. II, § II, pl. 51, fig. 12.
(4) Voy. § III et IV et pl. 51, fig. 2.
§ VII. (1) Ed. Gerhard, *Etruskische Spiegel*. Berlin, 1839, in-fol. p. 36 à 46. *Pennacchische Cista*.

succincte, en y ajoutant l'explication qui nous paraît la plus naturelle.

En 1696, dans des fouilles faites à Rome, on trouva, au milieu d'autres antiquités, une ciste mystique, fermée de toutes parts, et contenant de nombreux objets de petite dimension et de trois catégories différentes. Ceux de la première et de la troisième catégorie sont figurés dans la planche XII de M. Gerhard. Ce sont :

1° Une quantité considérable d'amulettes en pierre, dont un très-grand nombre représentent le κτείς.

2° De petites images métalliques d'animaux de tous genres, réunis par couples. Pour les grandes espèces, au moins, on pouvait manifestement distinguer que chaque couple se composait d'un mâle et d'une femelle.

3° Cette catégorie, la plus remarquable de toutes, se composait de figurines humaines, également en métal, au nombre de trente-six (2), toutes complétement nues, isolées, ou réunies par groupes de deux ou de trois, suivant une espèce de gradation. Nous les décrivons d'après la planche de M. Gerhard.

Les figures isolées représentent les unes une femme, les autres un homme. La femme a tantôt le bras droit pendant et appliqué contre la cuisse droite, et le bras gauche plié dans l'articulation du coude avec le poing fermé, attitude très-semblable à celle que nous avons déjà vue chez une statue d'Angérone (3), et que nous trouverons chez une autre encore; tantôt l'une des deux mains, la gauche ou la droite indifféremment, appliquée sur la bouche et l'autre à l'endroit déjà désigné, absolument comme les figurines que nous avons décrites dans les paragraphes I, III, IV et VI de la première section. L'homme a toujours la main droite placée sur la bouche, et le bras gauche pendant le long du côté. Une note de M. Gerhard nous apprend (4) qu'il existe même, parmi celles de ces images qui seraient encore actuellement conservées au Musée de Naples, une figure d'homme semblable en tout à celle de la femme, ayant une des mains posée sur la bouche, l'autre par derrière.

Les groupes de deux sont formés de la même femme et d'un homme dans une attitude un peu différente; mais presque toujours la femme, posée sur les épaules de son compagnon, lui ferme la bouche et même les yeux avec les mains.

(2) *Loc. cit.* p. 38, *med.*
(3) Sect. I, § II.
(4) P. 45, n. 72.

Enfin, dans les groupes de trois, la femme, placée au milieu des deux hommes, soit debout, soit sur leurs épaules, leur ferme de la même manière la bouche et l'un des yeux.

Bianchini, qui le premier a décrit ce monument excessivement curieux et important, l'a regardé comme symbolique du déluge de Deucalion. M. Gerhard le rapporte aux mystères bachiques. L'un et l'autre manquaient des éléments nécessaires pour interpréter cette représentation très-complète des mystères de Vénus Angérone bisexuelle, déesse tutélaire de la ville de Rome, où la ciste a été trouvée. C'est elle, sans aucun doute, que désigne cette femme nue. Lorsqu'elle est accompagnée d'une figure mâle placée dans la même attitude du silence, nous y voyons la déesse androgyne dans son dédoublement (5). Lorsqu'elle est placée entre deux hommes, elle est entourée des Pénates ou des Castors, qui forment son symbole mystérieux, et auxquels elle ferme la bouche et les yeux, pour indiquer d'une manière sensible que rien ne doit être divulgué aux profanes ni sur la nature de la déesse, ni sur la signification véritable et profonde du symbole. Pour mieux inculquer aux yeux et à l'esprit des adeptes le devoir du silence le plus inviolable et la punition formidable qui attendait le parjure, l'un des groupes de trois figures (6) est placé sur le dos d'un homme mort en apparence, étendu par terre sur le ventre, et foulé aux pieds par les trois personnages qui composent ce groupe. N'y a-t-il pas, dans cette représentation terrible du châtiment, de quoi expliquer les hésitations et les craintes manifestées par Denys d'Halicarnasse et Ovide (7), lorsqu'il s'agit de la véritable signification des Pénates et de la divinité que le culte de l'État défendait de nommer? Les animaux réunis par paires sont également une allusion aux éternelles lois de la reproduction et à la pérennité des races, attributions de Vénus-Cybèle, identique, comme nous verrons (8), avec Angérone. Les amulettes de la forme du κτείς rappellent plus positivement encore Vénus.

Sur la planche XIII, M. Gerhard a réuni d'autres monuments semblables, pour expliquer et confirmer son opinion; mais ils déposent encore mieux en faveur de la nôtre. Ces monuments figurés nous semblent plutôt appartenir à notre troisième groupe d'images d'Angérone devenue mâle par son dédoublement. Néanmoins, nous les

(5) Voy. sect. III, § I, notes 4 et 5.
(6) Pl. XII, fig. 10. Voy. notre pl. 51, fig. 10.
(7) Voy. 4e partie, § II, notes 11 et 12.
(8) Voy. sect. II, § III.

conserverons ici, afin de ne pas scinder ce que M. Gerhard a réuni dans l'intention d'apporter une preuve de plus en faveur de son explication.

La première de ces figures (fig. 2 à 4), qui est un amulette à belière, comme l'une des figures de Caylus (9), représente, vue de face, un jeune garçon qui se comprime la bouche avec la main droite, et vue par derrière, une figure à tête de lion, se couvrant de la main droite toute la région inguinale qui correspond à la région postérieure du jeune garçon. Cette tête, que M. Gerhard regarde comme celle de Bacchus à tête de lion, peut très-bien rappeler le lion de Cybèle, déesse identique avec Angérone. Cette figure rentre dans la catégorie de celles de notre troisième section qui pouvaient donner lieu à la confusion entre Harpocrate et Angérone.

Le second monument (fig. 5 à 6) représente un hermaphrodite qui porte dans la main gauche une figure semblable à celle que nous venons de décrire, c'est-à-dire un jeune garçon qui tient une des deux mains sur la bouche et l'autre du côté opposé. Vu par derrière, cet enfant porte une tête de lion; mais les contours en étant moins bien accusés, il est plus difficile de la reconnaître. Cette figure à tête de lion se cache également toute la région inguinale avec la main.

M. Gerhard (10) cite quelques autres figures qu'il a décrites dans le *Kunstblatt* (11). Parmi elles, il y a encore une Angérone avec une main sur la bouche et l'autre sur la partie opposée, selon l'expression de Caylus. Nous n'avons pas eu le temps de nous procurer cette feuille. M. Gerhard rapporte ces figures, et même celles de Caylus que nous avons citées dans les paragraphes III et IV, aux mystères de Bacchus à tête de lion.

§ VIII. (Pl. 51, fig. 6). *Cartari* (1) nous fournit encore une curieuse figure d'Angérone. Les images que cet auteur donne des divinités anciennes semblent, pour la plupart, non pas des copies fidèles ou même approximatives de monuments antiques, mais des compositions arbitraires faites seulement d'après les descriptions des anciens. Je n'aurais donc attaché nulle importance à la représentation d'Angérone que je reproduis, si elle n'offrait quelques particularités non mentionnées par les auteurs et, sous certains rapports,

(9) Voy. sect. I, § IV.
(10) P. 41, n. 40-42.
(11) Année 1827, p. 349.
§ VIII. (1) Vincenzo Cartari, *Le imagini dei Dei degli antichi*. Ed. II. Venetia, 1580, in-4, p. 373 et suiv.

une grande analogie avec plusieurs monuments figurés que j'ai déjà décrits. Ces circonstances me font présumer qu'ici, par exception, Cartari a copié un monument perdu depuis, ou du moins non mentionné par aucun antiquaire.

La statue d'Angeronia qu'il a fait graver est conforme par sa chevelure à plusieurs de celles qui, telles que nos figures 1-3, pl. 51, ont déjà été passées en revue dans notre mémoire. La draperie et la manière dont la tunique est, pour ainsi dire, suspendue aux seins fermes et parfaitement modelés, se rapportent assez exactement à ce qui se voit dans les statues que donnent Caylus et Montfaucon (2). La position des bras est, à peu près, celle que l'on trouve chez plusieurs des figurines découvertes dans la ciste mystique, et que M. Gerhard a représentées (3). Toutes ces circonstances ne peuvent être fortuites ni inventées à plaisir par Cartari; on y reconnaît manifestement une copie fidèle d'un monument dont cet antiquaire a eu connaissance.

La bouche, au lieu d'être fermée avec le doigt, est entourée d'une bande et scellée d'un cachet, d'après les paroles déjà citées de Pline, Solin et Macrobe : *Ore obligato obsignatoque simulacrum habet, prænexo obsignatoque ore simulacrum habet, simulacrum ore obligato atque signato in ara Volupiæ collocatum* (4). Ce bandeau, après avoir ceint la bouche et la partie correspondante de la tête, s'enroule une seconde fois autour du cou, sans doute pour faire allusion aux mots *angere* et *angina* (5). Personne, parmi les anciens, n'a signalé cette bande enveloppant le cou; il faut donc que Cartari l'aît copiée sur un monument réel. Aussi ajoute-t-il qu'il regarde cette bande qui serre le cou comme une allusion à l'épidémie d'angine, dont quelques auteurs font dériver le nom de la déesse (6) : .....*Il male della squilantia chiamata angina da' Latini... E per questo forse il suo simulacro haveva* qualche panno intorno al collo, *che gli legava anco la bocca.*

Peut-être que cette curieuse statue, dans laquelle on reconnaît encore, quant au port et à la draperie, une certaine analogie avec Vénus, existe en Italie, et qu'elle se retrouvera, lorsqu'on y aura dirigé l'attention des connaisseurs.

(2) Voy. troisième partie, sect. I, § II, et notre pl. 51, fig. 5.

(3) Voy. le § précédent, note 3, et l'ouvrage cité de M. Gerhard, pl. XII, fig. 7.

(4) Voy. *Revue Archéologique*, 2e année, p. 635 et suiv.

(5) Voy. *Revue Archéologique*, 2e année, p. 636, deuxième alinéa, et p. 639, à la fin du premier alinéa.

(6) P. 374.

DEUXIÈME SECTION.

Images d'Angérone figurées avec un ou plusieurs attributs de Vénus ou de Cybèle.

§ I. (Pl. 51, fig. 13). Nous avons déjà parlé (1) d'une statuette de jeune fille figurant Angérone et publiée par Caylus. *Goropius* (2) en donne une autre que Cuper (3) a copiée. Ni l'un ni l'autre n'a décrit ou expliqué cette image, qu'ils regardent comme celle d'Harpocrate. Une jeune fille assise se comprime les lèvres fermées avec l'index droit. La draperie de sa tunique ressemble un peu à celle décrite dans le § II de la première section. Parmi ses attributs se trouvent le carquois et l'arc qui rappellent l'Amour et, indirectement, sa mère. Trois têtes de pavot, placées dans sa main gauche, indiquent la fécondité dont ils étaient le symbole (4), et, par conséquent, Venus Genitrix. Dans sa chevelure, magnifique comme celle de Vénus, se trouvent, en guise de diadème, le serpent et le croissant de la lune, autres symboles de cette divinité (5). Dans la même main, elle tient un flambeau allumé qui peut faire allusion à celui de l'hyménée, et qui se trouve d'ailleurs parmi les emblèmes d'Aphrodite (6). Le coq, placé à côté de la déesse et sous son bras gauche, indique la virilité, dont les attributs se trouvaient également dans les images de cette antique Vénus androgyne. Le hibou, oiseau de Luna, semble encore se rapporter au croissant, et, par ce symbole, à Vénus. Le coq, le flambeau et les pavots, dans leur réunion, peuvent encore servir à rappeler qu'Aphrodite préside à l'amour légitime, dont le but est la fécondité.

On pourrait aussi voir dans le croissant, l'arc, le carquois, et même dans le flambeau, les attributs de Diane, et dans le hibou, l'emblème de Minerve. Cette image deviendrait ainsi celle d'une Angérone

§ I. (1) Sect. I, § IV.

(2) Jo. Goropii Becani *Opera*, etc. Antverp. 1580, in-fol. *Hieroglyphicor.* lib. IV, p. 49.

(3) Gisb. Cuperi *Harpocrates*. Traj. ad Rhen. 1687, in-4, p. 154.

(4) Euseb. *Præpar. Evang.* III, 11, p. 66. Lutet. 1544, in-fol. Μήκωνες τῆς πολυγονίας σύμβολον. Vénus chez Maffei (*Gemm. ant. fig.* P. III, t. 3), et Cybèle chez Montfaucon (*Ant. expl.* t. I, première partie, pl. 8, fig. 10) tiennent chacune deux pavots à la main. Pausanias aussi (II, c. x, 4) décrit une statue d'Aphrodite qui porte une tête de pavot dans l'une des mains.

(5) Lajard, *Mém. sur la Vénus Androgyne, loc. cit.*, p. 165, 169, 177.

(6) Vénus porte un flambeau dans beaucoup de monuments antiques, comme, par exemple, chez Maffei, *Gemm. ant. fig.* II, 74; III, 2 et 9.

panthée; sa destination serait, de mettre en évidence les rapports qui, dans le polythéisme romain, existaient entre Vénus et les différentes divinités qu'on y substituait, et qui, pour les initiés, lui étaient identiques. C'est un point sur lequel nous ne pouvons ici nous étendre davantage, attendu que nous l'avons développé dans le chapitre VIII de la deuxième partie. Nous aurons occasion de faire une remarque analogue à propos de la figure 11 qui fait le sujet du troisième paragraphe de la présente section.

Quant à l'espèce de fleur de lotus que la déesse, ainsi que le hibou, porte sur la tête, et qu'on voit si souvent sur les images d'Harpocrate, elle est évidemment empruntée à ce dieu. Néanmoins, ce n'est pas là une raison suffisante pour voir, avec Goropius et Cuper, Harpocrate dans la figure qui nous occupe. Plus la signification d'Angeronia était obscure et incomprise des Romains mêmes, plus ceux-ci pouvaient la confondre avec ce dieu égyptien, alors que son culte commençait à s'étendre parmi eux, ce qui semble avoir eu lieu de bonne heure (7). Il n'y a donc rien d'étonnant, s'ils ajoutaient parfois aux attributs d'Angérone quelques-uns de ceux du dieu du silence.

Cette statuette, en bronze, semble avoir été trouvée en Italie (8).

Sur un Abraxas, reproduit par Maffei (9), on voit la réunion de tous les emblèmes dont l'Angeronia que nous venons de décrire est entourée; mais il y en est encore ajouté plusieurs autres qui appartiennent également à Vénus, tels que le dauphin, le lièvre, la palme, le bélier et, en outre, une tête d'homme, que Maffei regarde, nous ne savons pourquoi, comme celle de Sérapis. L'explication de cette tête se trouvera peut-être dans le profil d'une autre tête d'homme qu'on voit tracée sur le bouclier de Venus Victrix chez Morel (10), à moins que ce profil ne soit l'effet d'une erreur du graveur, puisque dans la description de cette médaille le numismatiste cité n'en fait aucune mention.

Un clypeus que de La Chausse (11) a fait graver, porte aussi une

(7) Plin. *H. N.* XXXIII, 12, ed. Bipont. Jam vero etiam Harpocratem, statuasque Ægyptiorum numinum, in digitis viri quoque portare incipiunt.

(8) Gorop. *loc. laud.*, p. 48, *infrà*. « Priorem imaginem Pighius, curiosissimus « Romæ veteris explorator, et plurimorum mihi per totum Latium priscæ memoriæ « vestigiorum præmonstrator, se fatetur a Pyrrho Ligorio, Neapolitano, diligen- « tissimo item antiquario, accepisse. » Voici à quoi se réduit, mot pour mot, tout ce que Goropius nous apprend sur cette intéressante figure.

(9) *Gemm. ant. fig.* II, 20.

(10) Julia, t. 4, VI.

(11) *Roman. Museum*, t. I, sect. I, tab. 64.

figure humaine semblable; cet antiquaire la regarde, sans en indiquer aucune raison, comme celle de la Sagesse (*Sapientia*). Nous croyons qu'on doit bien plutôt y reconnaître la tête de Venus Victrix.

§ II. (Pl. 51, fig. 12). Chez *Cuper* (1) on voit une figure féminine qu'il ne décrit ni n'explique, et qui, par sa nudité, a les plus grands rapports avec celles dont nous avons déjà rapporté la description. De la main droite, élevée au-dessus des seins, elle tient une spatule assez longue avec laquelle elle se comprime les lèvres fermées. Dans le bras gauche elle porte une corne d'abondance, symbole que nous trouvons très-fréquemment sur les images de Vénus (2). Sur la partie postérieure de la tête, elle a une espèce de coiffure qui ressemble assez à un bonnet phrygien. Cet attribut, qui, sur des monnaies (3), est quelquefois placé à côté de la tête de Vénus, a été interprété d'une manière trop exclusive comme le signe de la liberté (4). Toutefois, dans la gravure originale de Pignorius, fort mal dessinée à la vérité, cette coiffure ressemble davantage à la fleur de lotus, telle qu'on la voit fréquemment sur la tête d'Harpocrate. La statuette est posée sur un petit socle plus étroit en bas qu'en haut, d'après la forme duquel on peut croire qu'elle était destinée à être fixée contre un mur.

Cuper donne de cette figure une gravure assez bien faite, et qui représente très-manifestement une femme. Il dit l'avoir empruntée à Pignorius, dans l'un des ouvrages duquel j'ai réussi, après beaucoup de recherches, à découvrir l'original (5); il est fort mal gravé, et ressemble plutôt à un homme qu'à une femme. Il en est de même de la spatule que Cuper a fait dessiner si nettement, et qu'il déclare sans hésitation pour cet instrument. Chez Pignorius, elle n'est pas reconnaissable, et pourrait fort bien être regardée comme un doigt allongé et mal fait. Comme dans le texte de Pignorius on ne trouve pas un seul mot d'explication, il serait possible que l'auteur de l'Harpocrate se fût servi d'une autre édition, dans laquelle une gravure en traits plus nets lui eût permis de reconnaître positivement des formes féminines.

En tout cas, dans l'état actuel des choses, j'ai dû maintenir cette

§ II. (1) *Harpocrates*. Traj. ad Rhen. 1687, in-4, p. 28.
(2) Voy. sect. II, § III, note 20.
(3) Voy. sect. II, § III, note 13.
(4) Voy. sect. II, § III, note 18.
(5) Laur. Pignorius, *Vetustissimæ tabulæ æneæ sacris Ægyptiorum simulacris cœlatæ explicatio*. Venet., 1605, in-4. (Pl. II, dernière figure.)

image dans cette section, sauf à la reléguer dans la troisième, ou à la regarder comme un Harpocrate, si j'arrive à trouver une autre édition de Pignorius qui ne laisse plus aucun doute à ce sujet.

§ III. (Pl. 51, fig. 11.) Cette figure a été publiée par *Maffei* (1), d'après une carnéole gravée, et reproduite par *Montfaucon* (2). C'est une femme qui place l'index de la main droite sur la bouche fermée; elle est revêtue d'une tunique très-lâche et sans ceinture, absolument comme l'une de celles déjà décrites (3). Maffei y voit « Harpocrate, ou bien un signe panthée. » Elle a sur la tête un boisseau et un voile; selon l'antiquaire que nous venons de nommer, l'un désigne Osiris, et l'autre Isis. « Elle pourrait, » dit Montfaucon, « être prise pour Harpocrate, si elle n'avait pas la figure et l'habit de femme. » Tous les deux déclarent les autres emblèmes pour la massue d'Hercule et les bonnets de Castor et Pollux avec les étoiles au-dessus.

Pour moi, je ne puis m'empêcher de voir dans cette curieuse figure une statue destinée à rappeler l'identité entre Angérone, Venus Genitrix et Cybèle. Le culte de ces deux dernières tirait également son origine de l'Asie Mineure. Ce que Maffei et Montfaucon regardent comme le *modius*, n'est peut-être qu'une forme particulière de la tour qui, avec le voile, forme l'attribut principal de Cybèle. De même que Venus Genitrix, Cybèle est le symbole de la fécondité et de la perpétuité dans la création. Aussi la nommait-on la Mère de toutes choses, *Magna Mater*. L'idée de la procréation chez elle s'étend même aux dieux : elle est la Mère des dieux, *Mater deorum*, ce qui en fait naturellement une divinité panthée, et pourrait, à la rigueur, expliquer la multiplicité des emblèmes réunis dans cette pierre gravée. C'est sans doute à cause de son identité avec la déesse, sous la protection directe de laquelle Rome et ses destinées étaient placées, que les Romains attachaient un si grand prix à la possession de son image conservée à Pessinunte, et que plus tard ils la confondirent dans le culte mystérieux d'Angeronia Venus Genitrix. C'est donc, selon nous, une Angérone-Cybèle que représente cette statue. Dans la massue, attribut ordinaire d'Hercule et devenu l'insigne de la force, nous voyons une allusion à l'étymologie grecque qu'on a assignée au nom de Rome (Ῥώμη, *Force, Puissance*), qui l'a fait traduire par *Valentia*. Nous croyons devoir lui donner le même

§ III. (1) *Gemm. ant. fig.*, parte II, 1707, tav. 19.
(2) *Antiq. expl.*, t. I, 2e partie, pl. 213, p. 359, IV.
(3) Voy. ci-dessus, sect. I, § II, et pl. 51, fig. 5.

sens dans plusieurs médailles romaines. C'est ainsi que la massue seule se trouve figurée sur le revers de monnaies de César (4) et de Cn. Domitius (5). Cette allusion devient plus manifeste dans une autre médaille (6), où, directement au-dessous de la massue, on lit le mot *Roma*. On m'objectera peut-être que sur la face de cette dernière médaille se trouve la tête d'Hercule; mais Hercule lui-même, par suite du polythéisme, sous lequel les Romains déguisaient Vénus, la déesse tutélaire de leur race, de leur ville et de leur empire, ne sert ici qu'à remplacer *Venus Dea Roma*. C'est ainsi qu'on voit son image sur d'autres monnaies associée tantôt à celle de la Déesse Rome (7), tantôt à celles des Pénates (8), symbole de Vénus (9). Le mot *Roma*, regardé par les numismatistes comme indiquant tout simplement qu'une monnaie a été frappée à Rome, me semble cacher le plus souvent un sens plus profond, et désigner que le simulacre de la divinité, au-dessous duquel il se trouve, est le symbole de Venus Dea Roma. A l'appui de l'explication que nous avons donnée de la massue comme personnification de Rome et de sa déesse tutélaire, nous trouvons une pierre gravée chez Maffei (10), sur laquelle est figurée une massue avec deux palmes, un caducée et deux épis, tous attributs de Vénus.

Les deux emblèmes, placés au-dessus et des deux côtés de cette Angérone-Cybèle, peuvent être deux bonnets phrygiens destinés à rappeler Attys son favori, et surmontés d'une double étoile de Vénus que nous avons également vue double au-dessus de l'autel de cette déesse (11). Mais rien ne s'oppose à les regarder comme les chapeaux et les étoiles des Dioscures qui, eux-mêmes, sont un des symboles du culte de Vénus. On trouve également au-dessus d'un Amour, dans une pierre gravée (12), dont Maffei a en vain essayé de

(4) *Cornelia*, Morell. t. 6, IV, Riccio, 9, n. 38.
(5) *Curtia*, M. IV, R. 2.
(6) *Opeimia*, M. II, R. suppl. 2.
(7) *Acilia*, M. t. 1, V, R. 5.
(8) *Antia*, M. II, R. 2.
(9) Voy. p. 232, note 17.
(10) *Gemm. ant. fig.*, IV, 82.
(11) Voy. la *Revue Archéologique*, 2e année, au bas de la p. 641. Ce que nous avons dit, dans ce passage cité, des deux étoiles de Vénus et, à la même page, de ses deux colombes placées sur une monnaie de Marc-Antoine, est confirmé par plusieurs médailles grecques de Cypre, où ces étoiles et ces oiseaux figurent au-dessus de la pierre conique qui représente symboliquement Aphrodite. Voy. Lajard, *Mém. sur la Vénus androgyne, loc. cit.*, p. 203, et pl. IV, nos 10, 11 et 12.
(12) Maffei, *Gemm. ant. fig.*, III, 14.

donner l'explication, ces bonnets surmontés des étoiles; preuve nouvelle qu'il existait une étroite corrélation entre les Dioscures et la déesse de l'amour, et que c'est elle que cette coiffure doit désigner dans la figure d'Angérone dont il s'agit ici.

Je ne doute nullement que les deux étoiles de Vénus, mentionnées dans la note 11 de la page précédente, ne soient une des causes principales pour laquelle les Dioscures ont été si souvent substitués à Vénus dans le système monétaire et religieux des Romains, et pour laquelle ici nous trouvons leurs attributs sur l'image d'Angérone-Cybèle. Cela était d'autant plus naturel que le *pileus* de Castor et Pollux ressemble parfaitement au bonnet phrygien qui désignait primitivement Attys, chéri par Cybèle. Ce bonnet phrygien a été conservé, sur certaines médailles romaines, à Venus Genitrix, à cause des rapports qui existent entre elle et Adonis d'un côté, et Cybèle et Attys d'autre part. Bien que le *pileus* soit aussi un emblème de la liberté, les numismatistes, selon moi, n'ont pas tout à fait raison de lui donner cette signification constante et exclusive. C'est ainsi, par exemple, qu'un denier romain, fort curieux et inexpliqué jusqu'ici (13), porte une tête absolument semblable à celle de Venus Genitrix placée sur d'autres monnaies, et ayant à côté d'elle le bonnet phrygien. Sur le revers on voit, dans une couronne de myrte et sous les deux bonnets étoilés, un enfant ailé monté sur une chèvre. L'exergue est occupé par un thyrse. Dans cette tête, regardée jusqu'ici comme celle de la Liberté, je crois reconnaître Venus Genitrix, synonyme de Cybèle dans la religion intime des Romains. Il me semble impossible d'expliquer les emblèmes du revers autrement que par une allusion aux mystères de Vénus, dans lesquels les Dioscures étaient le symbole visible de cette déesse. Celle-ci est encore révélée ici par son fils, l'Amour, par le myrte, son arbre sacré, par le thyrse, qu'elle porte également dans d'autres monuments de l'antiquité (14), et, enfin, par la chèvre. Cette dernière est celle de la nymphe Amalthea (15); elle-même est appelée Amalthea par quelques auteurs (16). Elle a fourni la corne d'abondance, un des attributs les plus fréquents de Vénus (17). Dans une gravure sur pierre, publiée par Maffei (18),

(13) Morell. *Fonteia*, D.

(14) Maffei, *Gemm. ant. fig.*, III, 8.

(15) Ovid. *Fast.* V, 115-128.

(16) Apollodor. I, 1, s. 7. Hygin. *Astron.* II, 13, p. 448, ed. Staveren. Muncker sur Hygin, p. 300, 12.

(17) Voy. note 20.

(18) *Gemm. ant. fig.*, III, 66.

qu'il regarde comme représentant la Liberté, nous croyons aussi reconnaître une Venus Victrix caractérisée par le sceptre, le bonnet phrygien et la palme. Comment, en effet, appliquer ce dernier emblème à la Liberté? Quant aux rapports mystérieux qui existaient entre les Pénates, c'est-à-dire entre Castor et Pollux, comme symbole, et Vénus, déesse tutélaire de Rome, nous les avons exposés tout au long dans le chapitre I de la seconde partie de ce Mémoire. Ce que nous venons de dire nous semble suffisant pour expliquer la figure d'Angérone-Cybèle, publiée par Maffei, et pour attirer l'attention des archéologues sur ce point capital de la religion des Romains.

Au sujet de la multiplicité des emblèmes, on peut encore comparer deux statues représentées par de La Chausse (19), que cet auteur considère comme des signes panthées, opinion analogue à celle de Maffei sur la figure d'Angérone que nous venons de décrire. Pour nous, ces images, sous le rapport des attributs essentiels (les ailes, le casque, la cuirasse), ne sont que des figures de *Venus Victrix*, désignée en même temps comme *Venus Felix* par la corne d'abondance et le gouvernail. La corne d'abondance, symbole de la fécondité, est fréquemment attribuée à Vénus, même quand elle prend la forme de Venus Victrix (20). Le carquois de l'Amour est encore ajouté pour désigner Aphrodite. Si, dans l'une de ces deux figures, il fallait absolument reconnaître les attributs de quelques autres dieux, cela s'expliquerait par l'analogie qui existe entre Venus Genitrix et la Mère des dieux, et entre celle-ci et Isis; car il ne faut pas oublier la grande extension que l'adoration des divinités égyptiennes avait prise chez les Romains à une certaine époque, ce qui leur fit souvent réunir les emblèmes de ces dieux à ceux de leurs dieux indigènes, comme nous le verrons encore pour Harpocrate et Angérone. Lorsqu'il s'agissait d'Angérone ou de la Déesse Rome, une pareille confusion devait être d'autant plus facile de la part des Romains que leurs prêtres avaient pris à tâche d'envelopper de l'ob-

(19) *Roman. Mus.*, sect. II, tab. 31 et 32.

(20) Comparez entre elles, et avec Maffei *Gemm. ant. fig.* II, 75, les médailles suivantes: *Carisia*, Morell. VI; Riccio, 1, 2. *Considia*, R. 9. *Julia*, M. t. 1, VIII; R. 6. M. t. 1, VII, N; R. 7; M. t. 4, A; M. t. 7, H; R. 75. *Luria*, M. III; R. 2. *Mœcilia*, M. B, C; R. 1. *Mussidia*, M. VI, F, G; R. 1. *Oppia*, M. I, A, B; R. 2. (Ici Venus Victrix, en place de la corne d'abondance, tient une patère remplie de fruits, comme Isis chez Jac. Oisel. *Thesaur. numism.*, t. 47, n. 5.) *Sempronia*, M. V; R. 9. *Tullia*, R. 3.

curité la plus profonde le culte de ces divinités, et qu'en effet, dans leur polythéisme systématique, Isis elle-même (21) était la personnification des grandes forces créatrices de la nature et regardée comme une divinité analogue à Vénus et à Cybèle.

La coiffure de cette Angérone que nous avons mise sous les yeux de nos lecteurs (fig. 11) pourrait, à la rigueur, être aussi bien celle d'Isis que celle de Cybèle. D'après ce qui vient d'être dit, cela ne produirait pas un changement bien essentiel dans le sens intime de cette figure.

(21) Voy. sect. III, § I, n. 6, et 4e partie, § II, n. 9 b. Comparez p. 333, à la fin de la n. 20.

SICHEL, D. M.

(La suite et fin au prochain numéro.)

NOTE

SUR

LA DÉCOUVERTE D'UNE TÊTE DE PHIDIAS

A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

Un Mémoire de M. Mérimée, inséré dans le *Revue*, t. I, p. 832 et suiv., décrit l'heureuse découverte faite à Venise, par M. le comte de Laborde, d'une tête de déesse provenant du fronton du Parthénon.

Une découverte du même genre, et plus inattendue encore, vient d'être faite à la Bibliothèque royale.

En déblayant une cave de cet établissement, on a trouvé, au milieu de débris de peu de valeur, une tête colossale de femme, ayant de hauteur $0^m,26$; de largeur $0^m,17$. Le nez est cassé; et la cassure régulière, ainsi que le trou pratiqué au milieu pour recevoir un tenon, annoncent qu'on a eu, à une époque quelconque, l'intention de le restaurer.

L'un des conservateurs du Cabinet des Antiques, M. Ch. Lenormant, dont on connaît le goût et l'œil exercé, frappé du style grandiose de cette tête, en marbre pentélique, n'a pas hésité à y reconnaître la plus grande analogie avec ce qui reste des sculptures du tympan du Parthénon; la dimension colossale, qui correspond à celle des autres figures, était encore une preuve à l'appui de son hypothèse. Tout lui parut donc se réunir pour établir que ce débris précieux de sculpture provenait d'une des statues jadis placées dans le tympan du Parthénon.

Il eut alors l'idée de consulter le dessin de Carey, fait par les ordres de Nointel en 1674, treize ans avant le bombardement de Morosini, en 1687. Il reconnut facilement, sur ce dessin, à quelle figure cette tête doit avoir appartenu. Le sexe de la figure, son attitude, le mouvement de sa tête rendent l'identité à peu près certaine. On explique même par là, d'une manière très-satisfaisante, une circonstance qui, au premier abord, semblait être une grave objection.

On sait que les statues des frontons grecs sont entièrement de ronde bosse, et aussi terminées derrière que devant. Or, cette tête n'est pas finie à la partie postérieure, le marbre n'y est pas même dégrossi;

le derrière de tête manque absolument et a toujours manqué; mais M. Lenormant remarque très-à propos que la figure, à laquelle il la rapporte, est mise au second plan dans le dessin du fronton; or, comme la saillie du tympan était limitée, il fallait de deux choses l'une, ou qu'une figure ainsi placée ne fût pas, en totalité, de ronde bosse, ou qu'on entaillât le nu du mur, ce qui n'était guère possible.

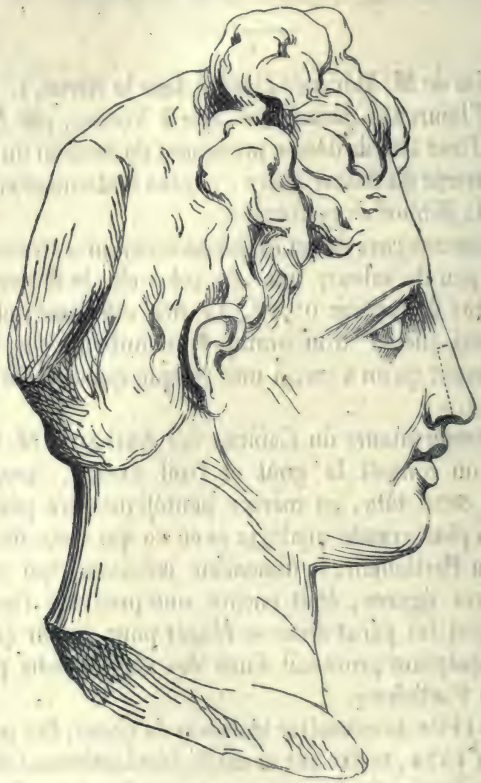

Cette circonstance même est donc favorable à l'hypothèse de M. Lenormant, qui l'a exposée, vendredi 31 juillet, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans une note développée, dont celle-ci n'est qu'un extrait, fait d'après une simple audition.

Il paraît qu'à cette heure toute tradition est perdue sur l'époque où cette tête a pu entrer au Cabinet des Antiques. Cependant il est

possible que des recherches ultérieures fassent connaître par quelle route ce précieux débris a passé, pour arriver d'Athènes à Paris. Mais, en attendant, l'origine *attique* ne nous semble pas douteuse.

C'est une découverte qui fera beaucoup d'honneur à la sagacité de M. Lenormant.

Nous publions le trait ci-joint, sans autre prétention que de plaire aux lecteurs de la *Revue*, en leur offrant un modeste croquis de ce beau reste de la sculpture athénienne. Cette tête mérite certainement d'être reproduite par un très-habile crayon; et nous avons lieu d'espérer que l'auteur de cette heureuse découverte, en publiant le Mémoire où il l'a exposée, y joindra un dessin digne du modèle.

L.

MIROIR ARABE A FIGURES.

PL. XLVIII.

L'usage des miroirs de métal remonte à une haute antiquité, et les ustensiles de cette nature qui ont été mis au jour par les fouilles pratiquées en Étrurie ont, depuis quelques années, été le sujet de nombreux mémoires archéologiques et même d'ouvrages considérables. Parmi les monuments de cette classe découverts en Italie, il ne s'en est trouvé qu'un très-petit nombre qui fussent ornés de figures en relief; presque tous sont gravés au simple trait. Les miroirs orientaux au contraire sont presque toujours ornés de reliefs assez saillants; mais, à cette différence près, la forme générale, les dimensions et le métal établissent une relation frappante entre les miroirs étrusques et ceux que les musulmans de la Mésopotamie fabriquèrent au moyen âge en se conformant très-vraisemblablement au modèle adopté dans cette contrée depuis la haute antiquité. M. Micali a publié (1) un miroir étrusque sur lequel on remarque une bordure ornée d'animaux qui se poursuivent et se combattent; il est extrêmement intéressant de retrouver cette particularité dans le miroir arabe que cette notice a pour but de décrire. Déjà nous avons eu occasion de parler de ces rangées processionnelles d'animaux employées par les artistes arabes (2), et de rappeler qu'elles forment le motif principal de décoration pour tous ces vases de fabrique archaïque que l'on recueille dans l'archipel grec, dans les plus anciennes sépultures de l'Italie et qui sont depuis quelques années désignés par le nom de tyrrhéno-phéniciens.

Le miroir, dont M. Prisse a rapporté d'Alexandrie une fort bonne empreinte et que la planche 48 reproduit en demi-grandeur, porte au centre un cavalier coiffé d'un turban, en costume de chasse, tenant sur le poing gauche un oiseau de vol; à ses côtés est un chien et dans un plan éloigné on voit fuir un lièvre. Autour de ce médaillon est une zone chargée de dix animaux; deux lièvres, deux renards, une biche, une panthère, un lion, une lionne et deux anti-

(1) *Storia degli ant. pop. Italiani*, tav. XLIX.
(2) *Revue Archéolog.*, t. I, 1844, p. 544. Voy. aussi 1845, p. 777.

lopes. Vient ensuite une seconde zone qui borde le miroir et sur laquelle on lit en beaux caractères, élégamment tracés :

العز الدايم والنعمة الشاملة والسعادة الدايمة والسلامة والعافية
والغبطة المتو المتواترة لصاحبه

C'est-à-dire : *Gloire perpétuelle et félicité complète, prospérité continuelle, salut, santé, bonheur toujours renouvelé à son possesseur.*

Le sens de cette légende n'a rien qui nous fixe sur l'âge du miroir; toute cette phrase ressemble à celle que l'on connaît sur la coupe de Fano qui représente aussi des chasseurs (1). Ici cependant il existe une petite difficulté de lecture. Après le mot الغبطة vient un groupe de caractères المتو que je considère comme le commencement du mot المتواترة répété par inadvertance ou plutôt pour remplir la bordure; on pourrait lire ce mot المتم *entier, parfait*, mais il serait inconcevable que la terminaison de cet adjectif ne s'accordât pas avec celle du substantif qui précède. Je crois qu'il est assez naturel de penser qu'un ouvrier auquel on avait donné à graver un certain nombre de mots et qui n'était pas assez lettré pour allonger la phrase, aura redoublé une portion de mot pour remplir l'espace libre, et que s'il a choisi un mot dans l'intérieur de l'inscription et non pas répété celui qui la termine, c'était pour que son expédient fût moins remarqué.

Le style de ce miroir, la forme des lettres qui composent la légende, se rapportent au XIIIe siècle. A cette époque on fabriquait dans la Mésopotamie des ustensiles de cuivre, ce qui résulte non-seulement de la mention du nom de Mouçoul sur des vases de ce métal (2), mais d'un passage d'Ibn Saïd, recueilli par M. Reinaud. Il existe dans cette partie de l'Asie des mines de cuivre très-importantes à l'exploitation desquelles on peut attribuer l'émission de cette quantité considérable de monnaies de grand module que frappèrent les Ortokides et les Atabegs des XIIe et XIIIe siècles. Aujourd'hui encore on remarque à Diarbekr, près de la porte de Mardin, un fourneau où l'on épure le cuivre qui provient de la mine d'Argana

(1) *Revue Archéol.*, t. I, 1844, p. 541.
(2) Reinaud, *Monum. arab.* du cabinet de M. le duc de Blacas, t. II, p. 424.

Maden; et à Tokat on fabrique des ustensiles de cuivre qui sont expédiés en Syrie et en Égypte.

Dans les *Mille et une Nuits* et même dans la chronique d'Abou'l-féda, il est question d'une étoffe nommée طردوحش qui a plus d'une fois embarrassé les commentateurs. M. Reinaud en examinant ce nom, qui exprime l'action des animaux sauvages qui se poursuivent, a pensé qu'il se rapportait à des étoffes ornées de sujets analogues à ceux que représente ce miroir. Il est constant que sous l'influence des hordes turques qui, au temps des Croisades, avaient envahi l'empire des Khalifs, les musulmans se laissèrent aller à retracer des figures d'êtres animés, non-seulement composés ou imaginaires comme la jument du prophète, mais aussi tels que la nature en produit, ce qui est manifestement contraire à la doctrine du Coran.

M. Maury, dans la savante notice d'un miroir magique qu'il a donnée dans cette *Revue* (voy. plus haut, p. 169), a fait observer que le mot ζαψ qui se lit sur ce bizarre monument des sciences occultes, figure parmi les lettres milésiennes, au nombre desquelles je remarque aussi Βεδυ qui n'a aucune signification en grec et qu'il me sera peut-être permis de rapprocher de بدوح, *bedouh*, mot qui n'appartient pas aux idiomes sémitiques et qui se trouve cependant inscrit sur les monuments magiques ou astrologiques des Arabes. Je sais que ce mot *bedouh* a été expliqué de différentes façons par les musulmans; les uns y voient le nom d'un patriarche, les autres une progression arithmétique douée d'un sens mystique; mais en pareil cas il n'est pas interdit de se défier de l'érudition orientale.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

DES ESTAMPAGES EN PAPIER

ET DE LEUR REPRODUCTION EN PLATRE.

On est parvenu, depuis quelques années, à reproduire les anciennes inscriptions au moyen d'estampages en papier faits dans le creux ou sur le relief de la pierre même.

Ces *fac-simile* ont, sur les meilleurs dessins, un avantage incontestable, en ce sens qu'ils n'altèrent en rien les caractères du style qui sont souvent, faute de dates, une indication presque certaine pour déterminer l'époque à laquelle appartient tel ou tel monument.

Le papier estampé a l'apparence d'un plâtre; malheureusement il a peu de consistance, et s'altère aisément par le fripage et l'humidité. C'est pourquoi tous ceux qui s'occupent d'art et d'antiquités apprendront probablement avec plaisir que ces fragiles empreintes, seul bagage archéologique que les voyageurs rapportent facilement de pays éloignés, peuvent aujourd'hui se reproduire en plâtre ou en stuc, grâce à un procédé fort ingénieux d'un de nos meilleurs artistes, M. Achille Dévéria.

On a, depuis longtemps, publié la manière d'obtenir ces estampages en papier; mais comme ce procédé simple et expéditif est encore fort peu connu, et qu'il peut être employé avec succès par tous les voyageurs, nous allons l'indiquer en peu de mots.

On choisit pour ces estampages du papier peu collé, du papier d'imprimerie, par exemple, assez mince pour les petites inscriptions, mais fort et épais pour les bas-reliefs et les grands monuments; on l'imbibe d'eau avec une éponge ou en le plaçant entre des linges mouillés, puis on l'applique sur l'inscription qu'on a soin de bien nettoyer auparavant. On presse ensuite légèrement ce papier sur la pierre avec un tampon de linge bien sec, et on le bat avec une brosse dont les poils sont assez longs sans être trop flexibles, pour que les moindres détails du monument soient reproduits d'une manière satisfaisante. Si la brosse venait à plucher le papier, on le tamponne de nouveau avec le linge sec, ou bien si, par la profondeur des caractères ou le relief des figures il venait à se percer, on recouvre les déchirures par d'autres morceaux, jusqu'à ce que le relief reste tout entier dans cette espèce de moule. Après cette opération, on enlève soigneusement le papier de dessus l'inscription, et on le laisse sécher sur une surface plane. Si l'inscription est grande, on ajoute d'autres feuilles à la première et on a soin de les numéroter ou de les repérer.

Ce procédé donne en quelques minutes une double empreinte de l'inscription dans le sens direct des lettres et dans le sens inverse, contre-épreuve fort utile pour la reproduction des textes par l'impression. Quand on opère sur une surface verticale et bien polie, il est nécessaire de fixer le papier avec quelques pains à cacheter, et de le détacher aussitôt que l'empreinte est prise afin que le retrait du papier se fasse d'une manière uniforme. Quand les feuilles estampées sont bien sèches, on les place dans un portefeuille, ou dans une caisse sans trop les presser; elles se transportent ainsi facilement, en ayant soin de les mettre à l'abri de l'humidité.

La reproduction en plâtre des estampages de papier avait été maintes fois tentée sans succès. M. A. Dévéria, qui s'est dernièrement occupé de la solution de ce problème, a réussi à obtenir des épreuves aussi belles que les estampages mêmes.

Le procédé de moulage de M. Dévéria est aussi simple que celui de l'estampage. Au lieu de chercher, comme on a fait jusqu'ici, à solidifier le papier, ce qui n'en ôtait pas le fripage, il lui donne, au contraire, tout son développement au moyen d'une couche de savon noir peu étendu d'eau.

Aussitôt que le papier a repris la forme tranquille qu'il devait avoir lorsqu'il fut estampé sur le monument, il y passe une légère couche d'huile de lin, puis il y verse son plâtre, ayant le soin de réserver intact environ un centimètre de papier tout autour, afin qu'il ne soit pas soudé sur la table.

Dès que le plâtre est bien pris, le papier, si l'on agit avec précaution, s'enlève comme une étoffe gaufrée qu'on détache du moule. Le plâtre a absorbé l'huile et une partie du savon, et le peu qui reste sur le papier, ne l'empêche pas de sécher et d'être remis en portefeuille si on désire le conserver.

Les nombreuses et intéressantes empreintes rapportées d'Égypte, par M. Prisse, viennent d'être presque toutes reproduites par ce procédé et nous avons pu juger de toute la pureté de l'exécution.

Nous ajouterons ici deux procédés différents et très-simples pour rendre ces empreintes moins fragiles et leur donner la consistance de la pierre : le premier s'opère en les imbibant de silicate de potasse en liqueur. Le second consiste à mêler et bien triturer avec le plâtre, avant de l'employer, une forte pincée d'alun en poudre pour deux poignées de plâtre. Ce mélange bien fait suffit pour rendre très-durs les objets moulés avec cette préparation.

J. A. L.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— *Fouilles de Pompéia.* — La visite du septième congrès scientifique d'Italie et celle de l'empereur et de l'impératrice ont fait faire à Pompéia des excavations nouvelles. Le résultat de la première a été la découverte d'une maison près de la voie des Taverniers, maison qui, évidemment a été la demeure d'un riche citoyen, et a toutes les commodités d'une habitation somptueuse. L'*atrium* est spacieux, et en partie pavé en mosaïque d'un élégant dessin. L'*impluvium* a une fontaine de marbre de couleurs variées, derrière laquelle, chose peu commune, on a trouvé une table portée par des pattes de lion à griffes. Les appartements particuliers, de l'un et de l'autre côté de la cour, sont ornés de fresques peintes, d'un mérite artistique ordinaire.

En février dernier, on a achevé de mettre au jour la maison dite du *Chasseur;* c'est une demeure fort curieuse et qui a fourni quelques détails nouveaux. Elle appartenait sans doute à quelque riche Romain amoureux de la chasse. Une peinture sur la droite occupe tout un côté d'une large salle. Là, sont représentés des animaux sauvages, un lion chassant un taureau. L'autre partie de la maison est un peu plus élevée; on y trouve une colonne agréablement peinte et couverte de festons rouges et jaunes; derrière cette salle, sur une porte, est une fresque qui représente une résidence d'été, sans doute quelque possession du propriétaire. De l'autre côté sont peintes des trompes de chasse. Franchissant cette porte, on arrive à une salle carrée parfaitement conservée. La plus belle peinture de cet appartement est un Vulcain à la forge, assisté par trois hommes nus et noircis par la fumée. Le Vulcain est fort beau, et fait avec beaucoup de hardiesse et de vigueur. Dans la niche de la salle extérieure, on a trouvé une petite statue.

L'architecture et les ornements de cette maison ont été dus évidemment au caprice du propriétaire; elle est remarquablement riche en décorations, qui diffèrent de celles qu'exécutaient ordinairement les artistes lorsqu'ils étaient laissés à leur inspiration. Les couleurs sont très-brillantes et très-vives, particulièrement celles des oiseaux et des vases qui font immédiatement face à l'entrée.

La maison que l'on a mise au jour lors de la visite de l'empereur de Russie, n'a rien présenté de curieux. Quelques amphores, quelques bronzes ont été trouvés, mais fort ordinaires.

Les inspecteurs qui sont venus présider récemment aux fouilles ont été plus heureux. Les travaux venaient d'être commencés, quand un des travailleurs s'est écrié : *Des ossements et des pièces.* On entra alors dans une petite salle où se trouvaient, en effet, trois squelettes complets; près de l'un d'eux, qui paraissait être celui d'un jeune homme, étaient trente-six pièces d'argent et deux d'or. Quelques-unes des premières étaient attachées à une clef. Les deux pièces d'or étaient bien conservées et portaient l'effigie de Domitien; le revers de l'une d'elles était très-remarquable. Quant à celles d'argent, elles sont à l'effigie de Vespasien. Les malheureux qui ont péri là étaient-ils les habitants de cette demeure, ou des larrons qui profitaient du trouble général? C'est une énigme dont personne ne peut donner le mot. Nous dirons seulement que le petit nombre des squelettes trouvés à Pompéia se comprend, si l'on se rappelle que, selon Pline, les gens alertes, et qui ne le sont pas par peur, eurent le temps de fuir.

Nous allions oublier de mentionner que la fouille partielle faite devant l'impératrice de Russie, a amené la découverte d'un meuble domestique curieux, *une cuisine portative.* Cet ustensile, assez grand et qui ne serait pas sans analogie avec une plaque de fourneau, est en fer et surmonté de deux trous circulaires disposés pour recevoir des marmites. La table de fer était sans doute couverte de feu pour pouvoir chauffer les mets, plats, etc. Une poignée, placée en avant, prouve bien que ce meuble était portatif.

— Notre collaborateur M. Letronne vient d'être nommé membre honoraire des deux sociétés archéologiques de Nassau et Mayence.

Il vient aussi de recevoir le diplôme de docteur en philosophie et maître ès arts à l'université de Tubingen.

— M. le marquis de la Grange vient d'être nommé membre honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en remplacement de M. Eyriès, décédé.

DEUXIÈME LETTRE A M. PH. LE BAS

SUR

LES BAS-RELIEFS FUNÉRAIRES

QU'ON CROIT REPRÉSENTER

DES *REPAS FUNÈBRES* ET DES *SCÈNES D'ADIEUX*.

MON CHER CONFRÈRE,

L'explication d'un monument isolé n'est jamais entièrement dénuée d'intérêt ni d'utilité, quand elle rend compte, d'une manière probable, de tous les détails qu'il présente. Mais cette explication peut acquérir une véritable importance, si le monument tient à un ensemble de sujets semblables, qui sont restés encore plus ou moins obscurs; car elle peut servir à jeter sur tout cet ensemble une lumière nouvelle, en nous révélant le sens des idées morales ou la nature des notions historiques dont ils sont l'expression commune.

Voilà, mon cher confrère, ce qui vous a fait donner une attention sérieuse au bas-relief trouvé à Merbaka, près d'Argos. Votre savoir et votre tact archéologiques ne vous ont pas trompé sur l'intérêt des circonstances qui l'accompagnent, et vous en avez fait le point de départ de cette discussion approfondie dont j'ai déjà reconnu le mérite, quoique je ne croie pas pouvoir en adopter tous les résultats.

A votre exemple, je n'ai pas non plus considéré isolément la *stèle de Danaüs* (1), que le hasard avait placée sous mes yeux; et, tout

(1) Cette stèle vient d'être donnée au Musée impérial des Antiques de Vienne par son propriétaire, M. Laurin; c'est ce que m'apprend, par une lettre du 25 juin, le savant directeur de ce Musée, M. J. Arneth. Ayant le monument sous les yeux, il a pu l'étudier à loisir. Il approuve tout ce que j'en ai dit; et veut bien qualifier ma dissertation d'*excellente*, même de *magnifique*; éloges dont je ne prends que ce qui m'en revient légitimement, c'est-à-dire la plus faible part. M. Arneth m'a envoyé aussi le catalogue imprimé (Wien, 1846) des antiques du Musée. Ce catalogue, rédigé avec autant de précision que de savoir, donne les indications sommaires qu'on peut désirer sur les dimensions, l'état et l'objet des monuments, ainsi que le texte exact des inscriptions latines et grecques, en petit nombre, que ce musée contient. Je soumettrai à l'auteur deux rectifications. La première concerne le nom ACACLYTO, dans une inscription funéraire (n° 185): il le lit *Acaclyto*; mais ce nom n'est ni

en me renfermant dans l'explication du monument en lui-même, j'ai voulu au moins indiquer ou faire pressentir quelle lumière pourrait en rejaillir sur tous les sujets du même genre. A cette occasion, j'ai touché indirectement au bas-relief de Merbaka, et à quelques-unes des conséquences ingénieuses et savantes que vous en avez tirées.

Je vais reprendre cette discussion; et, comme je crois que notre dissentiment tient, en grande partie, à ce que je n'ai pu suffisamment exposer les fondements de mon opinion, je vais la développer davantage, en continuant de partir de la *stèle de Danaüs*, dont le sujet, vous en convenez, est parfaitement établi par l'inscription. J'espère vous montrer que, dans l'usage que j'avais fait de ce monument, je m'étais fondé sur un examen assez exact des autres bas-reliefs analogues, et que j'avais pensé à la plupart des points sur lesquels vous avez cru nécessaire d'appeler mon attention.

Entre les sujets funéraires que vous avez passés en revue dans votre érudite dissertation, j'en choisirai deux seulement qui tiennent en même temps à la *stèle de Danaüs* et au bas-relief de *Merbaka*. Ces deux *sujets* sont au nombre des plus curieux qu'offrent les monuments antiques, parce qu'ils peuvent nous amener à chercher dans une foule d'autres, non une cérémonie religieuse, ou des souvenirs mytholo-

grec ni latin. En regardant bien l'original, on verra peut-être un petit crochet à la partie inférieure du C, qui en fait un G; car la vraie leçon est AGACLYTO; c'est le grec Ἀγάκλυτος (nom d'un ancien historien. Voss. *Hist. græc.*, p. 378, West.), synonyme de Ἀγακλῆς (de ἄγαν et de κλυτός ou κλέος). La confusion réciproque du C et du G est ordinaire; elle suffit souvent pour dénaturer entièrement un nom. Ainsi, que faire de GALOMEDES (Otto Jahn, *Spec. Epigr.*, p. 98), à moins de lire CALOMEDES (Καλομήδης, comme Καλλιμήδης)? Ce sont de ces noms grecs que M. Pape pourra joindre à son utile lexique, quoiqu'ils ne nous aient été fournis que par une source latine.

L'autre rectification est relative à l'inscription (n° 23).

ΚΡΑΤΗΣ
ΥΠΕΡΕΥΦΡΑΝΟΡΟΣ
ΣΑΡΑΠΗΝΣΙ (*sic*)

qu'il traduit *Crates, fils d'Hypereuphranor, à Sarapis*. Mais *Hypereuphranor* est un nom impossible, et, à la dernière ligne, il y a certainement sur la pierre ΣΑΡΑΠΗΣΙ; il faut lire Κράτης, ὑπὲρ Εὐφράνορος, Σαράπι, Ἴσι [ἀνέθηκε], c'est-à-dire *Crates, pro salute Euphranoris, Sarapidi, Isidi, D. D.* M. Arneth qualifie cette pierre de *fragment*. L'inscription, du moins, paraît être entière.

giques, mais l'expression d'une pensée morale, d'un sentiment ou d'un acte de la vie commune. Il y a là comme une sorte de *question vitale* pour une des théories les plus importantes de l'archéologie.

Veuillez donc, mon cher confrère, me suivre dans l'examen régulier de ces deux sujets, auxquels je me borne, pour le moment.

I.

Sur les bas-reliefs qualifiés de banquets funèbres.

La *stèle de Danaüs* (2) représente un *repas*, auquel prennent part trois personnes : un homme barbu, couché, ou plutôt *accoudé* (*accumbens*, *reclinatus*), sur un lit (*lectus tricliniaris*), à la place d'honneur (*superior locus*); un jeune homme demi-nu, couché devant lui, et une femme vêtue complétement et voilée, *assise* à la tête du lit sur un siége à part. Un sujet analogue se retrouve, avec des variantes, dans un grand nombre de bas-reliefs funéraires. Tous, comme celui-ci, sont de fort petite dimension; car la plupart n'excèdent pas 0m,40 à 0m,50 en un sens, et 0m,20 à 0m,30 dans l'autre, et plusieurs sont plus petits encore.

Celui-ci se distingue par une inscription grecque qui fixe nettement la condition des trois personnages; car ce sont évidemment ceux qu'elle mentionne, à savoir : le gladiateur thrace *Danaüs* à qui le monument est consacré, sa femme *Héorté* (3) et son fils *Asclépiade* qui le lui ont élevé. Quant aux accessoires, les *neuf couronnes* se rapportent aux *neuf* victoires remportées par Danaüs (ἐννεάκις πυκτεύσας); et les *armes* (à savoir le casque et le bouclier), sont celles de ce gladiateur; je ne doute pas que si, au lieu d'être un *Thrace*, il avait été un *Andabata*, ou *gladiateur à cheval*, on verrait *la tête de son cheval* dans un des coins du tableau.

Tous ces accessoires, y compris le *chien*, qui, la patte levée, demande sa part du repas, ont un sens *direct*, relatif à la situation des personnages.

D'après l'accord du sujet et de l'inscription, il m'a paru que ce *repas* ne peut être un *repas funèbre*, puisqu'il est de l'époque où Danaüs était encore vivant, où les trois membres de la famille se réunissaient pour prendre en commun leur repas quotidien.

En étendant cette explication, comme il était légitime de le faire, à tous les sujets semblables (sauf quelques variantes dans le nombre

(2) Voy. la pl. 46, en tête de la 1re livraison de la 3e année (15 avril 1846).

(3) Je ne connaissais pas d'exemple grec du nom d'*Héorté*. Depuis, j'en ai trouvé deux latins, HEORTE. (Gruter, p. 768, 10. Passionei, *Iscr. antiche*, p. 101, 15.)

des personnages), j'en avais conclu qu'ils doivent également représenter une *scène d'intérieur*, dont les acteurs sont les membres de la famille, avant la mort d'aucun d'eux, et non pas, soit un *banquet funèbre*, soit une *cérémonie religieuse*, telle qu'un *lectisternium;* sujet que vous croyez reconnaître dans le bas-relief de Merbaka, dans la stèle de Samos rapportée par Tournefort, et d'autres monuments (plus haut, p. 96). C'est par suite de cette interprétation que vous voulez voir une *déesse* (p. 90) dans la femme le plus souvent voilée, *assise auprès du lit*, compagne ordinaire des hommes couchés, qui n'est à mes yeux que l'*épouse*, que la *mère de famille*.

C'est là, j'en conviens, un système fort différent du vôtre, et qui doit influer sur la signification que vous avez donnée à divers accessoires du sujet; aussi avez-vous beaucoup de peine à vous y rendre; et vous persistez à voir dans ces bas-reliefs, tantôt un *lectisternium* ayant des divinités pour *acteurs*, tantôt un de ces *repas funèbres que les membres d'une famille offraient aux morts héroïsés* (p. 94), en tout cas, une cérémonie *éminemment religieuse* (p. 95). En vous exposant ici, avec quelques détails, les motifs sur lesquels se fondait alors ma conviction, je ne désespère pas de vous y ramener cette fois.

Et d'abord, je dois le dire, cette dénomination de *repas* ou de *banquet funèbre* appliquée à ces monuments, me paraît être une de celles qui, introduites de bonne heure, ont été consacrées par l'usage, et sont répétées par habitude, mais qu'on se sent disposé à abandonner dès qu'on cherche à en apprécier la justesse ou la convenance. Celle-ci, en effet, ne me semble pas pouvoir soutenir un examen sérieux.

Je ne reproduirai pas les détails que chacun peut trouver réunis dans l'érudite monographie de Kirchmann (4). Je me borne à rappeler que les *repas funèbres* privés (*epulæ funebres privatæ*), les seuls dont il puisse être ici question (les *lectisternia* étant exclus, comme je le montrerai), étaient de deux espèces :

1° Le *repas des morts*, qui consistait à déposer sur le bûcher même certains mets auxquels les vivants ne pouvaient toucher. Les âmes des morts étaient censées voltiger autour, se nourrir de la fumée des graisses, et boire le vin qu'on jetait dans la fosse (5).

Il est clair que ce n'est pas un tel repas que peuvent représenter les bas-reliefs du genre de celui de Danaüs.

(4) *De Funer. Roman.* IV, 5.
(5) Lucian. *Contempl.*, § 22, ibique Hemsterh.

2° Le *repas des vivants :* c'est celui que les parents célébraient en l'honneur du défunt; ils se réunissaient dans un banquet commémoratif, près du tombeau, *ad tumulum*, soit neuf jours après la mort (*novemdialis cœna*), soit une fois par an, lors des *Feralia*. Ce festin, appelé en grec περίδειπνον, faisait ordinairement partie des *parentalia*, en grec νεκύσια.

C'est la deuxième de ces cérémonies qui seule pourrait être représentée dans nos bas-reliefs; et conséquemment on pourrait, au premier coup d'œil, les qualifier de *repas funèbres*, bien que célébrés par des vivants. Ce serait à la fois un *repas de famille*, en ce sens que la famille du mort s'y trouvait réunie, et en même temps un *repas funèbre*, puisqu'il aurait lieu en *mémoire du défunt*. De cette manière, les deux opinions seraient réunies et conciliées.

Mais la conciliation n'est possible qu'à cette condition, c'est que tous ceux qui assistent au repas sont les *survivants*, c'est-à-dire ceux qui le *donnent aux morts*. Or, s'il était prouvé, au contraire, par les inscriptions, qu'au nombre des convives sont aussi les personnes défuntes, ce ne pourrait plus être un *repas funèbre;* évidemment ce ne serait que le *repas ordinaire*, le *repas quotidien*, où *tous* les membres d'une famille étaient réunis, avant qu'aucun d'eux n'eût été ravi par la mort; et cette explication rendrait en outre parfaitement compte des variétés qui existent dans le nombre des personnages couchés sur le lit, tantôt un seul, souvent deux, parfois trois, de même que dans celui des personnes assises ou debout, femmes, enfants ou esclaves, qui assistent ou prennent part au repas; car toutes ces variétés n'exprimeraient que la situation ou la condition particulière de chaque famille.

Vous accordez, mon cher confrère, que la stèle de Danaüs offre ce mélange de *morts* et de *vivants;* vous le reconnaissez aussi pour la stèle d'Eucléa, au musée de Vérone (sur laquelle je reviendrai), mais ce sont, à votre avis, de ces *exceptions* dont on ne peut juger que si l'on a pour se guider le secours d'une inscription (p. 97). Permettez-moi de presser un peu plus l'argument, et de dire qu'il suffirait de ces *deux* inscriptions, non-seulement pour établir le fait, mais pour nous donner le droit de l'étendre à tout autre sujet *semblable*, qui n'aurait *point d'inscription;* car c'est un principe sur lequel toute l'*archéologie interprétative* se fonde, que deux monuments *semblables* doivent recevoir la même explication. Or, les inscriptions dont on peut tirer des lumières sur ce point sont bien plus nombreuses que vous ne l'avez cru; et la plupart, comme vous le verrez, presque aussi claires que celle de

Danaüs, prouvent aussi que ce sont *exclusivement* des *vivants* qui assistent à ces *repas*, lesquels sont *toujours* d'une époque antérieure à la *mort* des personnages que l'inscription du monument donne comme *défunts*. Tout se réunit donc, sujets et inscriptions, pour repousser l'*idée de banquets funèbres*.

Afin d'expliquer ce mélange des *vivants* et des *morts* en de telles scènes, mélange que vous êtes obligé de reconnaître, au moins pour quelques-unes, vous avez recours à une conjecture qui ne me semble pas suffisamment autorisée. Vous dites (p. 97) que, comme les *morts étaient censés* assister au repas funèbre, on pouvait, *par une sorte de fiction*, les y faire *assister réellement;* et, pour le prouver, vous rappelez que, selon Eustathe (il fallait dire Arrien cité par Eustathe, le fait en a plus de poids), les Bithyniens, dans les νεκύσια, appelaient par trois fois les âmes de ceux qui étaient morts en pays étranger, et les suppliaient de remonter sur terre, pour prendre part au festin (6). D'abord, Arrien, par cela seul qu'il attribue cet usage *aux Bithyniens en particulier*, exclut tous les autres Grecs; mais, existât-il parmi ceux-ci, vous lui donnez une extension un peu forte, ce me semble, en présumant que les âmes des défunts, par la raison qu'elles étaient *invitées* à assister au repas, pouvaient être représentées dans ces bas-reliefs, comme si elles y assistaient, sous la figure qu'ils avaient de leur vivant; car, entre les *inviter à être présents* et les *figurer en personne*, il y a une grande distance, qu'on ne peut franchir, sans y être autorisé par un texte ou par un monument. Une simple observation me semble repousser la conjecture; il paraît évident, en effet, que si, au moyen d'une fiction, on les avait représentés comme *vivants*, quoique *morts*, ils auraient été distingués des autres convives par quelque signe particulier; ce qui eût été d'autant plus nécessaire qu'ils sont, presque partout, comme dans la stèle de Danaüs, couchés sur le même lit et dans la même attitude que les vivants. Mais on ne trouve jamais rien qui les distingue du reste de la compagnie.

Vous reconnaissez que « le *mort* peut être une des *femmes* « *assises*, aussi bien qu'un des *hommes couchés;* que *plusieurs* des « assistants *peuvent être morts*, et même *tous* (p. 97) : » et plus bas (même page), vous dites : « A ces repas, *tous les convives* assistaient « *assis;* et voilà pourquoi, sur un grand nombre de marbres, le *mort*,

(6) Arrian. ap. Eustath *ad Odyss.* I, v. 65, p. 1615, 2.

« quand c'est un homme, paraît souvent *seul couché;* la dénomina-
« tion de *repas funèbre* convient donc bien à ce genre de représenta-
« tions. » Tout cela me semble un peu confus, et, en certains points, contradictoire.

Ce que je vois de bien clair dans ce double passage, c'est que vous admettez qu'il peut y avoir mélange, en de telles scènes, des *vivants* et des *morts*. Mais votre bon sens ne tarde pas à se choquer d'une telle association ; alors vous avez recours, pour la rendre possible, à l'hypothèse que le sujet serait un *lectisternium*. Or, je ne crois pas que vous fassiez là une juste application de cet usage *romain*.

Personne n'ignore que le *lectisternium* (*a lectis sternendis*) consistait à dresser, dans certains temples de Rome, principalement dans celui de *Jupiter Capitolin*, des lits et des siéges sur lesquels les statues des dieux étaient, les unes *couchées*, les autres *assises*, comme l'auraient été des personnes vivantes; on mettait alors devant elles des tables chargées de mets. C'étaient là des *banquets divins*, non *funèbres*.

Cette cérémonie n'était célébrée qu'en de *solennelles* circonstances, comme lorsqu'on voulait apaiser les dieux à la suite de quelque fléau ou au moment de commencer une guerre dont on sentait la gravité. Elle était donc, de toute nécessité, fort rare.

En effet, le premier *lectisternium* fut célébré, selon Tite Live, l'an 355 de Rome (7); et le cinquième le fut l'an 429 (8). Il n'y en avait donc eu que *cinq* en soixante-quatre ans. Tite Live, qui les note avec soin, en place un sixième (9) en 534, un septième (10) en 535, un huitième (11) en 538, un neuvième (12) en 548, un dixième (13) et un onzième (14) en 561 et 573. Il n'en compte que onze en tout, dans un laps de deux cent dix-huit ans; c'est à peu près un tous les vingt ans.

Lorsque cet usage s'est introduit chez les Romains, l'an 355 de Rome, d'où venait-il? Était-ce une invention romaine? je le croirais; car rien n'indique qu'elle fût connue, ni des Étrusques, ni des Grecs; ceux-ci même n'eurent jamais de mot pour rendre l'idée du *lectisternium* (15).

(7) Tit. Liv. V, 13.
(8) *Id.* VIII, 25.
(9) *Id.* XXI, 62.
(10) *Id.* XXII, 10.
(11) *Id.* XXIV, 10.
(12) *Id.* XXIX, 14.
(13) *Id.* XXXVI, 1.
(14) XL, 59.
(15) Si Vénus et Adonis sont représentés couchés sur des lits, dans la fête de Pto-

Vous parlez des ἱεραὶ θοίναι, *repas sacrés* des Grecs, sans citer d'exemples de cette expression, et pour moi, je n'en connais pas; mais je m'en rapporte à vous; si vous la citez, c'est que vous l'avez vue employée quelque part. En tout cas, je suis convaincu que ces *repas sacrés* ne peuvent être que ceux qui avaient lieu à la suite de certaines cérémonies religieuses, sans avoir rien de commun, ni avec le *lectisternium* latin, ni avec les *repas funèbres*, qui portaient le nom de περίδειπνα.

Or, c'est d'après l'hypothèse que ces bas-reliefs représentent des *lectisternia* que vous essayez d'expliquer la présence des personnes *mortes couchées sur le lit*, en disant qu'elles sont *héroïsées* et traitées en qualité de *héros*, ainsi que les *dieux* dans les *lectisternia*; c'est-à-dire que leur *effigie* était transportée dans la salle du festin et étendue sur le lit. Pour justifier cette explication, vous dites que *plusieurs inscriptions* latines montrent que le *lectisternium* était, par la suite, devenu une cérémonie *funéraire* faisant partie des *parentalia*.

J'aurais désiré que vous eussiez indiqué où se trouvent *ces inscriptions*; car vous n'en citez qu'*une seule*, et je n'en connais pas d'autre (16). Il y est dit, à propos des *parentalia* : *Præbeant item lectisternium tempore parentaliorum* (*sic*). Dans cette inscription, qui est de bas temps (comme l'indique le barbarisme *parentaliorum* pour *parentalium*), rien ne prouve que le mot *lectisternium* ne soit pas ici une impropriété de langage au lieu de *silicernium*; impropriété d'autant plus explicable, à cette époque, que le *silicernium* ou *repas funèbre* exigeait des *lits dressés* exprès (*lecti strati*), comme le vrai *lectisternium*, et c'est ainsi que Gudio et Guthier ont entendu ce passage (17). Quand on accorderait que, dans cet unique exemple, *lectisternium* se rapporte au *mort*, il faudrait bien admettre qu'on aurait apporté dans la salle du repas sa *statue* ou son *buste*; mais comment reconnaître une *effigie* de ce genre dans ce personnage toujours bien vivant, qui mange et boit comme le reste des mortels, dont rien absolument ne le distingue?

Je crois donc que la notion du *lectisternium* n'est nullement applicable ici; mais, avant de vous en donner la preuve, je dois encore établir une notion importante que vous m'avez contestée.

---

lémée Philadelphe (Theocrit. *Idyll.* XV, v. 127), cela n'a rien de commun avec le *lectisternium*.

(16) Gruter, p. 753, 4.

(17) *De Jure Manium*, II, 10, p. 241.

Ayant donc reconnu des *lectisternia* ou des *banquets sacrés* dans plusieurs de ces bas-reliefs, que vous assimilez à ceux de Merbaka, de Samos, etc., et, conséquemment, des *personnages divins* dans les convives, vous êtes amené à prendre pour une *déesse* la femme *vêtue*, le plus souvent *voilée*, assise auprès du lit. J'ai dit, au contraire (p. 8), que cette prétendue *déesse* est *toujours l'épouse* d'un des hommes couchés sur le lit; ce qui est évident pour la stèle de Danaüs; et j'avais cru pouvoir rapprocher de ce monument le passage de Valère Maxime : *Feminæ cum viris cubantibus sedentes cœnitabant* (18).

Vous m'objectez (p. 98) que, dans ce passage, Valère Maxime parle d'un temps antérieur; selon vous, l'imparfait *cœnitabant* montre bien que « du temps de cet historien, sous Auguste et Tibère, les « *femmes avaient renoncé à cet usage*, qu'on n'*observait plus* que dans « les solennités des *lectisternia*. » Vous en concluez que tous nos bas-reliefs dont l'époque paraît être du IIe ou du IIIe siècle, ne peuvent représenter un usage perdu depuis si longtemps; enfin, vous pensez que, n'ayant pas suffisamment compris le texte en entier, j'ai un peu abusé de la première phrase. Je ne crois pourtant pas que l'erreur soit de mon côté; car voici, les unes après les autres, les quatre phrases dont se compose ce *passage :*

Feminæ cum viris cubantibus sedentes cœnitabant; c'était, en effet, l'usage chez les Romains au temps de la république (19). Mais, à l'époque de Valère Maxime, cet usage n'était *plus aussi général;* toutefois les femmes *n'y avaient pas renoncé*, comme vous le dites; c'est ce que prouve la suite :

Quæ consuetudo ex hominum convictu ad divina penetravit; ce qui veut dire que cet usage avait passé des repas de famille dans les *lectisternia*, banquets donnés aux dieux, où leurs statues étaient amenées et placées autour de la table du festin; celles des dieux toujours *couchées* (*cubantes*) sur les lits, et celles des déesses *assises* (*sedentes*) sur des siéges, comme cela avait lieu dans la vie ordinaire pour les *hommes* et les *femmes*.

C'est ce que l'auteur explique : *Nam Jovis epulo, ipse in lectulum, Juno et Minerva in sellas, ad cœnam invitantur*. Il arrivait même que si, en certaines occasions, le *lectisternium* était célébré uniquement par des *femmes*, il ne concernait que les *déesses;* et, dans ce cas, leurs statues

(18) II, 1, 2.
(19) Varro, ap. Isid. *Orig.* XX, 2, 9.

seules étaient alors déplacées et *assises sur des siéges;* d'où la cérémonie prenait le nom de *sellisternium* (*a sellis sternendis*); c'est ce qui explique le passage où Tacite, parlant des cérémonies expiatoires qui suivirent l'incendie de Rome sous Néron, dit que « les femmes en « possession de mari célébrèrent des *sellisternes* et des veillées; » *et sellisternia ac pervigilia celebravere feminæ quibus mariti erant* (20); où quelques commentateurs veulent à tort lire *lectisternia* (21).

La suite du passage de Valère Maxime montre bien que les femmes n'avaient pas *renoncé* à cet usage dans l'intérieur des maisons : *Quod genus severitatis ætas nostra* DILIGENTIUS *in Capitolio* QUAM *in suis domibus servat.* C'est-à-dire qu'au Capitole, où avait lieu le *lectisternium* de Jupiter, on maintenait l'usage d'*asseoir* les déesses au banquet divin *plus soigneusement* qu'on ne conservait, dans les maisons des particuliers, celui de faire *asseoir* les matrones. Donc l'usage n'avait pas été *abandonné*, seulement il était *constamment* observé pour les déesses, mais *quelquefois* négligé pour les femmes, quoiqu'il fût convenable à la pudicité féminine (*turpis visus est in muliere accubitus*, dit Varron); Valère Maxime finit par cette réflexion : *Videlicet quia* MAGIS *ad rem pertinet dearum* QUAM *mulierum disciplinam contineri.* Ces comparatifs *diligentius* et *magis quam* prouvent que, dans la pensée de Valère Maxime, l'usage était, de son temps à Rome, *plus négligé* qu'autrefois, mais non *abandonné.* J'ai donc pu le chercher sans invraisemblance sur des bas-reliefs *romains* du IIe siècle, à plus forte raison, sur des bas-reliefs *grecs*, comme le sont ceux qui nous occupent?

Car, en Grèce, tout annonce qu'à l'époque romaine, dans l'intérieur de la famille, lors des repas, les hommes continuaient d'être couchés sur le lit, et la *femme*, la *matrone*, d'être assise, comme *Héorté* la femme de Danaüs : ce qu'atteste, entre autres, un passage où Dion Chrysostome, vers la fin du Ier siècle de notre ère, décrit un de ces repas familiers comme ils avaient lieu ordinairement : « Étant « entrés dans la maison, nous passâmes le reste du jour à nous « réjouir; nous autres hommes, *couchés* (ἡμεῖς μὲν κατακλιθέντες) « sur des feuilles et des peaux formant une épaisse litière; la « femme, *assise près de son mari* (ἡ δὲ γυνὴ πλησίον παρὰ τὸν ἄνδρα « καθημένη); la fille, en âge d'être mariée, nous servait et nous ver- « sait un vin délectable, haut en couleur (μέλανα οἶνον ἡδύν); les

(20) *Annal.* XV, 44.
(21) Voy. l'excellente note de mon savant ami Dübner sur ce passage.

« enfants distribuaient les viandes, et eux-mêmes mangeaient placés « à côté de nous (καὶ αὐτοὶ ἅμα ἐδείπνουν παρατιθέντες) (22). »

Ce passage semble fait exprès pour expliquer tous ceux de nos bas-reliefs qui offrent, outre un ou plusieurs hommes *couchés*, une femme *assise* près du principal personnage, et des enfants ou des esclaves qui *servent les convives*.

Ce passage d'un auteur grec, décrivant un usage grec, est d'autant plus remarquable que presque tous ces bas-reliefs sont *grecs* et non *romains*. Ce fait important ressort de ces deux observations :

La première, c'est que la plupart de ceux dont la provenance est connue appartiennent à la Grèce ou à l'Asie Mineure. Cela est certain (sans parler de ceux qui existent en Grèce), pour ceux qu'ont publiés Biagi et Pacciaudi; pour celui de Samos décrit par Tournefort; pour la stèle de Danaüs, qui vient de Cyzique; pour une autre copiée par M. Dubois aux Dardanelles; pour ceux des musées de Vérone et d'Oxford; et enfin pour *quinze* (sur *dix-sept*) des bas-reliefs du musée du Louvre, lesquels proviennent de la collection Choiseul-Gouffier, ou ont été acquis du consul de Saint-Sauveur; il n'en reste donc plus qu'un fort petit nombre dont la provenance soit inconnue; et, à peu d'exceptions près, on a toute liberté de leur attribuer la même origine qu'aux autres.

La seconde observation confirme la première. J'ai dit que plusieurs de ces bas-reliefs sont dénués d'inscription. Or, un monument funéraire peut difficilement s'en passer. Il devrait porter au moins le nom du mort. Je crois donc qu'ils ont tous eu jadis une inscription. Si elle a disparu, c'est que la partie qui la portait a été cassée et perdue; ou bien que l'inscription, seulement *écrite* à l'encre rouge et non gravée (ce dont on a plus d'un exemple), a été effacée par le temps.

Quoi qu'il en soit, il s'est conservé beaucoup de ces inscriptions, douze au seul Musée du Louvre; quatre à celui de Vérone; deux à celui d'Oxford, sans compter une dans la collection Nani, une parmi celles qu'a publiés Pacciaudi, etc. Ainsi, plus des quatre cinquièmes ont conservé leur inscription. Or, elle est toujours *grecque*, à peu d'exceptions près, qui concernent des bas-reliefs d'un caractère tout particulier.

Ceci achève de prouver que la plupart de ces stèles ont été élevées

(22) Dio Chrysost. *Orat.* VII, p. 243, 244, Reiske.

à des *Grecs*, ou à des Romains établis dans les pays helléniques; d'où il suit que l'usage de représenter de ces repas sur les stèles funéraires, était, à cette époque, principalement répandu en Grèce; car pourquoi en trouverait-on si peu en Italie?

De ces deux observations on concluera qu'il faut renoncer, pour les expliquer, au *lectisternium*, que les Grecs ne connaissaient point; en sorte que l'association des *vivants* et des *morts* devient inexplicable; et l'on ne peut plus voir dans de telles scènes, que l'expression d'un *repas quotidien*, qui réunissait tous les membres d'une famille, comme celui que décrit Dion Chrysostome.

Permettez-moi d'achever cette démonstration en vous présentant encore une observation qui me paraît exclure tout aussi nettement l'idée du *repas funèbre donné aux morts héroïsés*.

Il n'y a presque jamais que des *hommes couchés sur le lit;* quand une *femme* prend part au repas, elle est presque toujours, comme dans la stèle de Danaüs, *assise sur le bord du lit*, ou *sur un siége* à part, complétement *vêtue*, le plus souvent *voilée*, et ramenant le voile sur son visage; or, c'est là un des caractères de la *pudicité*, qui convient aux mères de famille.

Que cette *femme* soit l'*épouse* de l'homme couché *auprès de qui* elle se trouve placée, c'est ce dont personne ne doutera plus maintenant, si l'on rapproche du passage de Dion Chrysostome, notre stèle de Danaüs, où sa femme *Héorté* est *assise* auprès de lui.

Or, s'il fallait reconnaître là des *banquets funèbres*, en l'*honneur des morts*, qui y assistent comme des convives ordinaires, on devrait en conclure que ces banquets n'avaient pas lieu pour les *femmes*, les *hommes* étant les seuls qui sont représentés couchés sur des lits. Conclusion entièrement inadmissible.

J'appellerai maintenant votre attention sur deux distinctions à faire entre ces divers sujets; distinctions fondées sur l'attitude et le costume de la femme, le deuxième acteur principal dans ces scènes.

Première distinction. — Je connais quatre ou cinq exemples de repas où la femme, assise sur le bord du lit, n'est ni *vêtue* ni *voilée;* mais il est à remarquer que ce sont les *seuls* qui soient accompagnés d'une *inscription latine*.

Dans le premier, composé de deux personnages, homme et femme,

l'homme est couché à l'ordinaire; d'une main, il tient un vase, il pose l'autre sur l'épaule d'une jeune femme, *à moitié nue*, assise sur le bord du lit, les pieds sur un escabeau (23).

Au-dessous du bas-relief, il y a une inscription latine fort mutilée, où je distingue les lettres QVINC..... BENE. MERENTI. ET. RARISSIMAE. CONJVGI; d'où il résulte que la femme est bien une *épouse légitime*, mais que les deux époux ne tenaient plus à l'ancienne rigidité des mœurs romaines.

Un autre, tout semblable, est relatif à une jeune mariée, enlevée par la mort, à peine le mariage était-il consommé. Le bas-relief exprime le moment où l'époux attire à lui sa jeune femme. L'inscription latine en vers exprime sa profonde douleur (24).

Dans un troisième (25), la femme vêtue, non voilée, tient une guirlande; l'inscription : D. M. || C. LICINI. C. LIB. || PRIMIGENI. ET. || LICINIAE. C. LIB. HYGIAE. montre que *C. Licinius Primigenius* et *Licinia Hygia* étaient deux affranchis de C. Licinius. Licinia était non une *conjux*, mais une simple *contubernalis*, peut-être une maîtresse. Des amis ou des parents leur ont élevé ce tombeau à tous deux.

La même observation peut s'appliquer à un quatrième bas-relief que Montfaucon a tiré de Boissard (26). On y voit un repas entre *deux* personnes; l'homme sur le lit; la femme assise au pied, le sein nu, non voilée; un *chien* est couché à ses pieds, un *serpent* se roule sur la table (je parlerai plus bas de ces deux accessoires). L'homme couché est *L. Statilius Tenesimus;* la femme, *Terentia Successa*, d'après l'inscription : L. STATILIO. TENESIMO. || TERENTIA. SVCCESSA. | PATRONO. BENE MERENTI. | F. F. Il s'ensuit que le tombeau a été élevé par *Terentia Successa* à son *patron*. L'attitude un peu libre de la Terentia, et son vêtement *décolleté* attestent qu'après avoir été l'esclave de Statilicus Ténésimus, elle était devenue sa maîtresse. Elle avait voulu représenter leur manière de vivre.

Ce résultat me semble assez remarquable, car il s'ensuit que de ces quatre exemples où la femme est *nue* ou non *voilée*, portant des inscriptions *latines*, deux ne concernent que des *maîtresses*. Dans presque toutes *les autres*, la femme est *vêtue*, presque toujours *voilée*, toujours *assise*, presque *jamais couchée* sur le lit.

(23) Clarac, *Mus. de Sculp.*, pl. 155, n° 338.

(24) Gruter, p. 843. Un autre semblable (Spon, p. 118) n'a pas d'inscription.

(25) Clarac, pl. 155, n° 339. *Inscriptions*, pl. 19.

(26) *Ant. expl.* III, pl. 57. Boissard, IV, p. 126.

Vous devez reconnaître, mon cher confrère, que vous n'avez pas eu raison de me blâmer, pour avoir dit « que toute femme *assise* (vêtue « ou voilée) est une *épouse légitime*, et toute femme *couchée* est une « *courtisane ou une maîtresse ;* » ni d'ajouter (en vous fondant sur le passage de Valère Maxime) « que la loi que je pose *est bien loin d'être* « *absolue*, et que, si la femme de *Danaüs est assise, c'est peut-être* « *parce que la place manquait sur le lit.* » Point du tout ; elle est *assise*, parce que c'est la position de presque toutes les femmes en de telles scènes ; elle est *vêtue* et *voilée*, parce que c'était le costume obligé des *matrones*. Il n'y a donc pas moyen de chercher une *déesse* dans chacune de ces femmes !

Deuxième distinction. — En combattant ma proposition, mon cher confrère, vous me paraissez avoir perdu de vue un autre fait, que je signalerai à votre attention : c'est que, dans le grand nombre de ces sujets, sculptés sur des monuments funèbres, il n'en est que quatre ou cinq où la femme soit *couchée* à côté de l'*homme ;* et encore, dans une attitude *amoureuse* qui annonce, non pas une scène paisible et décente, comme le serait un repas entre l'homme et la femme, mais une *orgie*, une *débauche*, entre un amant et sa maîtresse.

Un de ces exemples est fourni par un bas-relief du musée du Louvre (27), où l'on voit un homme barbu, demi-nu, aux formes athlétiques, comme Danaüs, couché devant une table chargée de mets ; de la main gauche il tient une couronne, de la droite il prend un vase que lui présente un jeune esclave ; sur le même lit est *couchée* une femme demi-nue, qui se penche vers lui et l'embrasse amoureusement.

Voilà encore une scène *familière*, et de plus tout à fait *érotique*. L'absence d'inscription ne nous permet pas de savoir si le tombeau avait été élevé par la maîtresse à l'amant ou *vice versa*. Mais certainement l'un ou l'autre a voulu représenter leur façon habituelle de vivre, et *mettre en action*, sur le monument qui recouvrait l'un d'eux, cette maxime, qui leur servait de règle : Τί δὲ τερπνόν, ἄτερ χρυσῆς Ἀφροδίτης ; « Où serait l'agrément de la vie, sans la belle Aphrodite ? » comme disait Mimnerme (28) ; pensée imitée par Horace (29), qui se retrouve

(27) Clarac, pl. 160, n° 336. Un sujet analogue se voit dans Spon, p. 306, 5.
(28) Ap. Stob. *Florileg.* LXIII, 6. 16. Cf. Naeke *in Chœril.*, p. 228.
(29) Horat. *Epist.* I, 6, 65.

encore dans Catulle : *Vivamus, mea Lesbia, atque amemur* (30); dans une inscription funéraire : *Amici, dum vivimus, vivamus* (31), etc.

Un autre exemple est dans un bas-relief funéraire, publié, d'après Boissard (32), par Gruter et Montfaucon (33), on y voit un autre repas *épicurien*, où un homme est couché sur un lit; une femme est *couchée* à côté ou plutôt sur lui; un serpent se roule sur la table. Une autre femme, faisant fonction de *citharède*, assise dans un fauteuil à dossier, chante, en s'accompagnant d'une sorte de mandoline; des enfants et trois femmes servent les deux convives. Si l'on pouvait avoir des doutes sur la signification de cette scène et de la précédente, elle serait établie par l'inscription, gravée le long du bord du lit : ΗΔΥCΒΙΟCΤΟΖΗΝΓΛΥΚΥΤΟΘΑΝΕΙΝΥΠΟΦΙΑ... J'ignore si personne s'est occupé de cette inscription; mais je la lis et la complète ainsi : Ἡδὺς βίος, τὸ ζῆν· γλυκὺ τὸ θανεῖν ὑπὸ φια[λῶν]. « Une « existence douce, [c'est de] *vivre;* il est doux de mourir au bruit des « phiales. » Ces deux phrases sont remarquables.

1° Ἡδὺς βίος, τὸ ζῆν. On sait que ζῆν, ainsi que *vivere*, en latin, signifie *mener joyeuse vie*, comme nous disons, *faire la vie, être viveur*. Ainsi, Agathias s'adressant à un vieillard, lui dit : πῖνε, γέρον, καὶ ζῆθι (34). Il y a donc ici opposition entre βίος, la *vie ordinaire*, et τὸ ζῆν, la *vie de plaisir;* comme dans l'épitaphe de Similis, rapportée par Dion Cassius. Retiré des affaires, sur ses vieux jours, Similis avait vécu sept années au sein du repos. Il fit mettre sur sa tombe : Σίμιλις ἐνταῦθα κεῖται· βιοὺς μὲν ἔτη τόσα, ζήσας δὲ ἔτη ζ. « Ci-gît Similis; sur tant d'années qu'a duré son existence, il n'en a « *vécu que sept* (35). »

2° Γλυκὺ τὸ θανεῖν ὑπὸ φια[λῶν], ce supplément me paraît certain, puisqu'il y a place pour trois lettres après ΦΙΑ. La locution est très-belle et très-élégante; ὑπό s'employait au lieu de μετά pour indiquer la cause concomitante. Hérodote : ἐστρατεύοντο ὑπὸ σαλπίγγων (36), ὤρυσσον ὑπὸ μαστίγων (37); ὑπὸ κήρυκος προηγόρευε (38); Euripide : ὑπ' εὐκλείας θανεῖν, *mourir accompagné d'une bonne renommée* (39), etc. De même τὸ θανεῖν ὑπὸ φιαλῶν, est mourir au

(30) Catull. V, 1.
(31) Gruter, p. 619.
(32) T. IV, p. 145.
(33) Gruter., p. 843; Montf. *Ant. expl.*, t. III, p. 57.
(34) Agath. ép. 26, *Anthol.* IV, p. 13 et la note de Jacobs.
(35) Dio Cassius, LXIX, 19, et la note de Fabricius. — Cf. Boissonade, *Anécd. gr.*, t. IV, p. 151.
(36) Herod. I, 17 et la note de Larcher.
(37) *Id.* VII, 22, 56.
(38) *Id.* IX, 98.
(39) *Hippol.* v. 1299. Cf. Matthiæ, *Ausführl. gr. Gramm.* §. 593, *b*.

bruit des *phiales*, avec accompagnement de *phiales*; φιάλη étant pris ici d'une manière générique pour ποτήριον (40).

Cette pensée a été gravée sur le bord du lit, parce qu'elle exprime ce que chante la citharède, en s'accompagnant de la cithare; ce sera donc le refrain de quelque *scolie* (σκόλιον), ou *chanson à boire* (παροίνιος ὠδή) qui se chantait dans les repas. Selon toute apparence, ce sont des vers lyriques, où l'on peut s'attendre à trouver cette irrégularité (σκολιὸς νόμος) qui distinguait ce genre de poësie. Je soupçonne qu'ils étaient disposés ainsi :

Ἡδὺς βίος, τὸ ζῆν· (– – ⏑ – ⏑ –)
γλυκὺ τὸ θανεῖν (⏑ ⏑ ⏑ ⏑ –)
ὑπὸ φιαλῶν. (⏑ ⏑ ⏑ ⏑ –)

Le premier vers peut être un iambique dimètre brachycatalectique; les deux autres, des monomètres, uniformément composés d'un tribraque et d'un iambe. Je préfère cette coupe, parce qu'elle suspend le sens après θανεῖν; ici la musique faisait une pose qui arrêtait la pensée sur le paradoxe : γλυκὺ τὸ θανεῖν, *mourir est doux;* puis, après quelques moments de suspension, arrivait le correctif ὑπὸ φιαλῶν, *au bruit des phiales,* qui complétait la pensée; car dans ces *scolia,* comme dans nos chansons, la musique s'ajoutait au mètre, pour compléter le sens et l'effet. Le *scolion,* dont je crois retrouver ici un fragment, doit être d'un bon temps, à en juger par l'excellent emploi de ὑπό dans ὑπὸ φιαλῶν. Un poëtastre, de la basse époque qu'annoncent la forme des lettres et le style du bas-relief, aurait parlé tout autrement.

Un sujet semblable, auquel se joint une pensée philosophique qui est bien dans l'esprit des anciens, se remarque sur un bas-relief funéraire découvert à Chiusi (41). On y voit représenté un repas auquel assistent plusieurs personnages, dont les deux principaux, l'homme et la femme, sont couchés sur le lit tricliniaire; au-dessus d'eux sont suspendues des guirlandes et des couronnes. Tout y respire la joie; mais derrière se montre une divinité infernale, cachée sous un linceul qui ne laisse à découvert que son visage; elle semble menacer de mettre fin à toute cette allégresse. C'est la pensée de la mort qui se mêle aux scènes les plus joyeuses de la vie; les anciens aimaient à rappeler, en de telles occasions, combien la vie est courte et passagère; ils y trouvaient un stimulant à se livrer au plaisir avec plus d'abandon : Πῖνε, παῖζε, θνητὸς ὁ βίος· ὀλίγος οὐπὶ γῆς χρόνος. « Bois (dit le poëte Amphis) et amuse-toi, la vie est mortelle; tu

(40) Voy. mes *Observations sur les noms des vases*, p. 65.
(41) Emil Braun, dans le *Bulletino dell' Instit.*, ann. 1844, p. 87.

« n'as que peu de temps à passer sur terre (42); » pensée qui fait le fond de la fameuse épitaphe de Sardanapale (43). Le poëte anacréontique dit de même : « Dans peu, nous ne serons que poussière. Couronnez-moi donc de roses et faites venir mon amie (44). » Quand Trimalchion, à l'imitation des Égyptiens, fait apporter un squelette au milieu du festin, il s'écrie : *Sic erimus cuncti.... ergo vivamus, dum licet esse bene* (45).

Le bas-relief de Chiusi n'est que la traduction d'une pensée qui a été très-bien exprimée par l'auteur de l'opéra des *Danaïdes*, et merveilleusement mise en relief par la muse de Salieri :

Souvent, sans bruit, la mort se glisse,
Et nous frappe au sein des plaisirs.

Ce sont là, mon cher confrère, autant de *scènes familières* ou d'*actes de la vie privée*, qui se retrouvent sur des vases grecs et dans des peintures murales de tombes (46); elles expriment la *pensée joyeuse* que les anciens aimaient à rappeler au moment suprême, en reproduisant sur leurs monuments funèbres les images de la vie sensuelle (47). Telle est cette charmante peinture d'Herculanum (48) qui représente un homme demi-nu, couché sur un lit, buvant ἀμυστί, à même d'un rhython, et ayant devant lui une jeune femme, sa maîtresse (49), assise sur le lit, le bras gauche amoureusement appuyé sur sa cuisse; scène érotique tout à fait semblable à plusieurs de celles qui viennent d'être citées, et qui en montre clairement la nature et la signification.

Ainsi, la tombe des célibataires, qui avaient vécu dégagés des liens moraux de la famille, était décorée des joyeuses images de leur vie passée; mais, sur celle des pères ou mères de famille, on reproduisait principalement la scène qui les montrait réunis, avec leurs enfants et leurs esclaves, autour de la table du repas quotidien.

En deux exemples, nous avons une scène *familière* d'un tout

(42) Ap. Athen. VIII, p. 336, E. — Meineke, *Fragm. poet. com.*, t. III, p. 303.
(43) Cf. Naeke, *ad Chœril.*, p. 223, sq.
(44) Pseudo-Anacr. od. 4.
(45) Petron. *Satyr.*, c. 34, p. 197. Burm.
(46) Entre autres, *Mon. dell' Instit.* t. II, pl. 33.
(47) *Museo Chiusino*, pl. 36, 38, 106, 123, 183.
(48) *Peint. d'Hercul.*, t. I, pl. 14, p. 75, 79.
(49) L'interprète dit *una moglie o un' amica*. Tout ce qui précède rend le deuxième plus probable.

autre caractère (50). L'homme *couché* et la femme *assise* à côté de lui ont devant eux une table sur laquelle on ne voit ni mets ni vases à boire; *chacun d'eux tient un volume* qu'il lit tranquillement de son côté. L'inscription latine porte qu'*Alfidia Irène* a élevé ce tombeau à son mari, C. Alfidius Callippe, et à son fils, C. Alfidius Triumphalis. Elle a donc voulu se représenter, elle et son mari (défunt), dans l'occupation qui charmait leur intérieur, lorsque, à côté l'un de l'autre, chacun d'eux passait les longues soirées d'hiver à lire un livre qui les intéressait.

Une autre fois, nous voyons le mari et la femme paisiblement *assis* à côté l'un de l'autre sur un sopha et faisant la conversation (51). Ce sont encore là des actes *de la vie privée*, dont l'objet ne peut laisser de doute.

Une scène *familière* d'un genre différent est représentée dans un bas-relief de Cyzique (52). Un homme, accoudé sur les coussins d'un lit, couronne une femme *vêtue* et *voilée*, assise au milieu et sur le bord du même lit, les pieds sur un escabeau; un jeune homme est debout, derrière l'homme couché qu'il couronne à son tour. La table n'est pas devant, la place étant prise; elle est reculée au pied du lit. Aussi les personnages sont occupés à tout autre chose qu'à manger. Sur la table, il n'y a pas de mets, on n'y voit que deux vases, un cratère et une coupe; deux jeunes filles, dont l'une est adulte, contemplent les trois personnages. Il est évident que le repas est fini, et qu'à l'issue on célèbre quelque cérémonie, comme serait un anniversaire de mariage ou de naissance, dans laquelle la fille couronne son père, et celui-ci son épouse; car telle est la condition des trois personnages; comme le prouve surabondamment l'inscription: Μήνιος Ἑρμαίου, γυνὴ Νικόπολις, υἱὸς Δημήτριος, χαίρετε (53). « *Ménius*, fils d'Hermæus, *Nicopolis*, sa femme, *Démétrius*, son fils; « adieu (tous trois). » Autre *scène d'intérieur*, dont le souvenir était cher au parent ou à l'ami qui leur a élevé ce tombeau.

Les exemples que je viens de citer vous feront peut-être regretter, mon cher confrère, d'avoir dit que « l'idée de voir des *scènes de*

(50) Boissard, IV, pl. 92.
(51) *Mus. Capitol.* IV, pl. 29.
(52) Caylus, *Recueil*, t. II, pl. 74, p. 265.
(53) Le nom de Μήνιος, qui manque au lexique de Pape, se retrouve dans une inscription des environs de Cyzique (*Corp. Inscr.*, n° 3699). C'est le même que Μῆνις (*Id.* n° 1585), venant du dieu Μήν.

« *famille ou d'intérieur dans ces bas-reliefs est contraire aux usages* « *de l'antiquité;* » car il est clair à présent que, dans tous ceux que je viens de citer, et dans ceux qui leur ressemblent, le sujet ne peut avoir d'autre signification; et qu'il exprime, dans ses variétés, soit les situations ou conditions diverses des personnes en l'honneur de qui ces monuments furent élevés, soit la pensée qui les occupait au moment suprême, ou était censée chère à leur mémoire.

Je vais compléter ces résultats au moyen des autres inscriptions. Celles que je viens de rapprocher des bas-reliefs qu'elles accompagnent montrent déjà qu'elles se rapportent aux personnages dont elles font connaître le nom et la qualité.

Si je ne me trompe, il en est de même de toutes celles dont on peut deviner le sens; elles expliquent le rapport des personnages entre eux, et par conséquent la nature du sujet, presque aussi clairement que peut le faire l'inscription de Danaüs; enfin elles prouvent que les principales figures de ces bas-reliefs sont des *portraits,* autant que l'a permis la petitesse ou la faiblesse de l'exécution; en sorte qu'ils nous offrent le plus souvent, non seulement un acte *de la vie privée*, mais un vrai *tableau de famille.*

C'est après avoir éclairci ces divers sujets, que j'arriverai à votre *bas-relief de Merbaka* et à ceux de même espèce, qui sont bien réellement des *banquets funèbres,* où les deux convives sont des *défunts*, mais représentés *ad formam deorum ;* sujet distinct, à la fois, et des précédents, et des *ex voto,* avec lesquels on ne doitpas les confondre.

Je finirai donc par où vous avez commencé; mais peut-être jugerez-vous que ce détour était nécessaire pour pouvoir justement caractériser ces sujets, si divers dans leur apparente uniformité, et fixer le sens des accessoires qui les accompagnent, tels que le chien, le serpent, la tête de cheval, et les objets d'armure, qu'on y trouve quelquefois représentés; lesquels, *dans ces cas au moins* (je m'explique), ne me paraissent pas avoir la signification symbolique que vous leur attribuez, ainsi que d'autres habiles archéologues. Vous allez juger, au reste, de la valeur des raisons sur lesquelles j'appuie cette théorie, si différente de la vôtre.

LETRONNE.

(La suite à un prochain cahier.)

MÉMOIRE

SUR

LES DIVALIA ET LES ANGERONALIA

COMME CULTE SECRET DE VÉNUS CHEZ LES ROMAINS.

TROISIÈME PARTIE (1).

§ IV. (Pl. 51, fig. 8.) Nous empruntons encore cette figure à Caylus (2), qui l'accompagne des réflexions suivantes : « Cette gravure, sur une cornaline, se ressent encore beaucoup des impressions égyptiennes ; mais tout est énigme dans le sujet : la principale figure représente une femme drapée, et qui porte de très-grandes ailes. Les Romains ont été dans l'habitude de représenter ainsi la Victoire ; d'ailleurs, je ne connais point d'autre divinité que l'on puisse soupçonner : il est vrai que le silence ne fut jamais un attribut de cette déesse légère et bruyante ; cependant elle a le doigt sur la bouche, et semble recommander le secret à un Amour assis par terre et sur le premier plan, dont la disposition est absolument celle d'un captif. Il paraît appuyé contre un piédestal qui porte la représentation d'un griffon ailé, auquel la Victoire offre ou laisse prendre trois palmes qu'elle tient dans la main qui n'est point employée à caractériser le secret.

« *On avoue, sans rougir, qu'on ne comprend rien à une pareille composition.*

« La gravure de cette pierre est médiocre dans toutes ses parties ; la bizarrerie du sujet peut seule la rendre recommandable. »

L'aveu que fait ici un archéologue si renommé montre combien dans la science de l'antiquité, ainsi que dans toutes les autres, lorsqu'il s'agit d'un point particulier, tout l'édifice peut pendant longtemps être mal établi à défaut de la clef de voûte. Cette clef de voûte dans l'histoire du culte d'Angérone, c'est son identité avec Volupia, c'est-à-dire Vénus. Avant que ce point ne fût élucidé, l'explication des

(1) Voir la *Revue*, t. III, p. 321-334.
§ IV. (2) *Recueil*, t. VI, p. 262 ; pl. 81, fig. 2.

monuments était impossible, et, comme si le silence recommandé par Angérone elle-même dût se prolonger indéfiniment, son culte restait obscur même pour les plus profonds connaisseurs de l'antiquité. Au contraire, cette identité une fois trouvée, les ténèbres qui entourent cette déesse se dissipent. La figure dont il s'agit ici est, de la manière la plus évidente, une Angérone victorieuse ou Venus Victrix Angeronia. Son attitude est absolument la même que dans les autres statues; seulement, ici c'est l'index gauche qui clôt la bouche, la main droite tenant les palmes, attributs de la Victoire. Ses formes parfaites, les beaux contours de son sein, la draperie de sa tunique, sa ceinture lâche, sa belle chevelure, arrangée comme dans les autres figures et statues de Vénus et d'Angerona, et, pour ne point laisser de doute, l'Amour assis à terre devant elle : tout enfin indique Vénus. Les ailes, attribut, comme les palmes, de Venus Victrix, sont plus grandes que ne le sont d'ordinaire les ailes de la Victoire, sans doute pour faire allusion à Vénus Uranie. L'Amour aussi, peut-être par la même raison, a des ailes plus grandes que de coutume. Par ses mains liées derrière le dos, on a voulu probablement indiquer qu'on doit proscrire la légèreté et l'imprudence dans l'accomplissement des rites sacrés; que la raison, au contraire, doit dominer le sentiment et réprimer les mouvements de la passion, lorsqu'il s'agit d'une religion sur laquelle repose le salut de l'État. On peut donc reconnaître encore dans cette attitude de l'Amour une allusion au secret exigé dans le culte de Vénus-Angérone. Enfin, cette déesse elle-même est placée devant un griffon ailé posé sur un piédestal. Cet animal, absolument dans la même attitude que nous lui voyons ici, se trouve figuré sur quelques monuments, avec la patte qui est élevée reposant sur une roue (3). En tant que symbole du soleil, il concourt ici à désigner d'une manière mystérieuse Vénus Uranie, parmi les attributions et les emblèmes de laquelle se trouvait cet astre (4).

TROISIÈME SECTION.

Monuments figurés, où Angerona revêt la forme mâle.

§ I. Nous nous sommes déjà expliqué d'une manière générale sur les monuments compris dans cette section (1). La déesse tutélaire de

(3) Maffei, *Gemm. ant. fig.*, II, 15, et surtout De la Chausse, *Roman. Mus.* T. I, sect. v, tab. 8.

(4) Lajard, *Mém. sur la Vénus Androgyne*, loc. cit., p. 177.

§ I. (1) Voy. p. 224, troisième alinéa.

Rome était primitivement cette Vénus orientale bisexuelle dont parlent plusieurs auteurs. De là vient l'inscription du bouclier consacré qui existait au Capitole : *Genio urbis Romæ, sive mas, sive femina* (2). De là également l'interdiction, mentionnée par Plutarque, de la recherche du sexe de cette divinité (3). Le dédoublement de cette Aphrodite androgyne (ἀῤῥενόθηλυς) (4) a produit un dieu Vénus mâle (5). Cette circonstance explique pourquoi Angérone prend quelquefois l'extérieur d'un jeune garçon ou celui d'un homme. Parmi les figures qui jusqu'à présent ont été classées parmi celles d'Harpocrate, nous en trouvons plusieurs que nous ne pouvons nous empêcher de regarder comme des Angérones.

Dans les images et statues où Angérone, selon nous, revêt la forme d'un enfant mâle ou d'un homme, il est vrai qu'il y a très-souvent un mélange d'attributs qui rappellent Harpocrate; mais il n'y a rien là qui doive nous étonner. De même qu'Angérone ordonne le silence sur le secret de sa conformité avec Vénus, Harpocrate le commande en sa qualité de dépositaire et de gardien des mystères d'Isis et d'Osiris. Il est permis en même temps de rappeler l'analogie qui existait, surtout d'après un passage de Varron (6), entre Vénus orientale (Astarté), Cybèle et Isis, déesses qui toutes étaient la personnification des grandes forces de la nature, et, plus particulièrement, de la reproduction. Il n'y a donc rien de surprenant dans l'analogie qu'on trouve entre Harpocrate et Angérone, et dans la similitude d'une partie de leurs attributs.

Cette similitude devait être augmentée forcément, et même avec l'intention calculée d'entourer de ténèbres la véritable signification d'Angérone, dans les siècles où, par suite du polythéisme romain, le culte des divinités égyptiennes fut mêlé à celui des dieux du Latium et de la Grèce. On trouvera donc moins étrange de ma

(2) Serv. *ad Æn.* II, 351.

(3) Voy. *Revue Archéologique*, 2e année, p. 636.

(4) Joh. Lydus, *de Mensib.*, ed. Rœther, p. 25. Codinus (*Selecta de originib. constantinopolitanis.* Aurel. Allobrog. 1607, in-8, p. 45) dit avoir vu à Constantinople la statue de l'Aphrodite bisexuelle. Il ajoute expressément que cette Vénus, révérée par les Romains, était figurée avec les attributs des deux sexes, pour indiquer qu'elle présidait à la reproduction de l'espèce (ἔφορος γενέσεως), et qu'Énée avait érigé en l'honneur de sa mère un simulacre ayant cette forme (τὴν μητέρα ἐτίμησε τοιούτῳ ἀγάλματι).

(5) Voy troisième partie, p. 224, note 1.

(6) *De L. L.* IV, p. 17, ed. Bipont. Principes dei, Cœlum et Terra; hi dei iidem, qui in Ægypto Serapis et Isis, et st [etsi?] Harpocrates digito [silentium?] significat; qui sunt Taautes et Astarte apud Phœnicas, ut iidem principes in Latio Saturnus et Ops.

part une opinion qui peut d'abord sembler paradoxale, et qui, cependant, découle naturellement de la corrélation entre la divinité tutélaire de Rome et la Vénus orientale androgyne, dont le dédoublement a produit une Vénus mâle. Je crois donc qu'il existait une Angérone mâle, d'après le même principe qui fit représenter aux Cypriotes leur Aphrodite avec une barbe et d'autres attributs de la virilité. Nous avons d'ailleurs vu que l'image d'une Angérone mâle a été trouvée dans la ciste mystique de Pennacchi (7).

§ II. Cuper (1) a figuré un jeune garçon ailé et presque nu, ayant le bras gauche appuyé sur une massue entourée d'un serpent, près de laquelle se trouvent deux oiseaux. L'index de sa main droite est appliqué sur les lèvres fermées. A côté de son pied droit se trouve un lièvre. Dans cet enfant, que Cuper regarde comme un Harpocrate, nous voyons Amor-Angerona, dans la massue l'allusion déjà signalée au mot Rome (2), dans les oiseaux, les colombes de Vénus.

Quant au serpent, nous avons parlé de ses rapports avec Vénus (3). Le lièvre était consacré à Aphrodite (4), principalement à cause de sa prodigieuse fécondité, qui avait frappé les anciens (5), mais aussi, très-présumablement, à cause d'une fable bizarre qui, chez eux, s'était accréditée sur cet animal (6). Le mâle, dans les fonctions de la reproduction de l'espèce, passait pour remplir l'office des deux sexes : tantôt il fécondait; tantôt, fécondé à son tour, il mettait des petits au monde. Peut-on méconnaître ici, dans la consécration à Vénus de cet animal réputé hermaphrodite, un nouvel indice d'Aphrodite androgyne?

Tous les emblèmes réunis sur cette planche de Cuper se rapportent donc aussi bien, et mieux peut-être, à Vénus qu'à Harpocrate. Il en reste deux seulement capables de soulever quelques doutes, le vase que la figure porte au bras (*situla*), et le lotus placé sur sa tête.

(7) Voy. p. 323, n. 4.

§ II. (1) *Harpocrates*, p. 2.

(2) Voy. sect. II, § III, avant la note 4.

(3) Sect. II, § I, note 5.

(4) Philostrat. *Icon.* I, 6, ed. Olear. p. 772. Λαγώς, ἱερεῖον Ἀφροδίτῃ ἡδιστον. Eustath. *ad Iliad.* A, 206, p. 87. Καὶ λαγωὸς ἐρώτων ἀνάθημα.

(5) Herodot. III, 108, copié par Pline, *H. N.* VIII, 55, § 81.

(6) Plin. *H. N.* VIII, 55, § 81. Ælian. *de Anim. nat.* XIII, 12. *Geoponic.*, XIX, 4. Cette erreur reposait peut-être sur la fausse interprétation et l'amplification d'une particularité observée par Aristote (*H. A.* V, 2) : pendant l'accouplement la femelle monte quelquefois sur le mâle. Dans le siècle dernier cette fable n'avait pas encore perdu toute croyance. Voy. Niclas *sur les Géoponiques*, p. 1219.

Mais nous avons aussi vu ce dernier, dans le § I de la seconde section, parmi les emblèmes d'une déesse, qui est très-manifestement une Angérone et ne peut être expliquée autrement. Il n'y a donc pas lieu de se laisser arrêter par quelques symboles du dieu égyptien. Les artistes romains, par des raisons que nous avons déjà développées, les ont ajoutés à ceux d'Angérone, divinité que les précautions de leurs prêtres avaient réussi à leur rendre incompréhensible, et à faire prendre souvent pour Harpocrate.

§ III. Aux pages 32 et 118 de son ouvrage cité, Cuper a fait graver deux autres figures d'Harpocrate, presque entièrement conformes, par leurs attributs, à celle que nous venons de décrire. Il doit être facile d'en réunir d'autres semblables, mais nous nous en dispenserons; car nous ne croyons pas que cela puisse répandre aucune nouvelle lumière sur notre sujet.

La ressemblance entre les symboles de Vénus et d'Harpocrate n'a d'ailleurs rien qui doive surprendre, ce dernier étant regardé comme la personnification du soleil, astre qui, nous l'avons déjà dit (1), est dans les attributions de Vénus-Uranie. Celle-ci, en outre, a été regardée par les Romains comme analogue à l'Isis (2) des Égyptiens, dont les mystères étaient confiés à la garde d'Harpocrate.

§ IV (1). Il y a peu de jours, on a découvert, dans le cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, une figurine d'Angérone, en tous points semblable à celles qui sont décrites dans les § III et IV de la 1re section, et représentées pl. 51, fig. 2.

La coiffure, la nudité complète, les formes du torse, la position des mains, et surtout celle de la main gauche, tout enfin rend l'identité complète. Ici encore la main gauche est placée par derrière et la main droite sur la bouche; malheureusement il ne reste plus qu'une partie de cette main qui, toutefois, est dans une attitude telle que l'on peut parfaitement reconnaître de quelle déesse il s'agit. Cette figurine est en argent; il y a entre elle et les autres monuments du même ordre une différence marquée, quant à leur destination probable. Ce n'est ni un amulette, ni une statuette à piédestal libre. Le petit socle sur lequel elle repose est soudé à la partie supérieure d'une sorte de style également en argent, qui va en s'amincissant de haut en bas et se termine en pointe à son extrémité

§ III. (1) Sect. II, § IV, fin.

(2) Varro, *loc. cit.* Voy. ci-dessus, p. 366, n. 6.

§ IV. (1) Ce paragraphe et les deux suivants complètent la première section dont ils forment les § IX à XI.

inférieure, ce qui fait croire qu'il s'agit ici d'une épingle à cheveux. C'est aussi parmi les épingles à cheveux que cet objet d'art se trouve classé dans la collection.

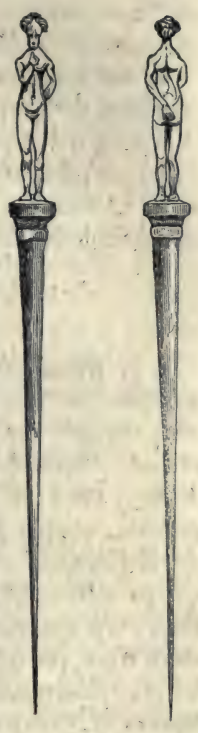

§ V. Parmi ces épingles, il y en a une autre en cuivre, dont la partie supérieure porte une figurine très-fruste, mais dans laquelle je crois reconnaître une Angérone mâle, ou plutôt une statuette tout à fait semblable à celle décrite, dans le § VII de la 1re section (1), par M. Gerhard, qui la rapporte au culte de Bacchus à tête de lion.

Le côté antérieur de cette figurine me semble présenter les particularités suivantes, que, néanmoins, vu son état de dégradation, je n'ose donner comme positives. La tête, sur laquelle la main droite est appliquée, est celle d'un lion; les parties génitales indiquent un homme; l'avant-bras gauche occupe la partie postérieure et inférieure du corps.

Le dos et le derrière de la tête sont tellement altérés qu'on ne saurait juger si primitivement une seconde figure était adossée à celle que je viens de décrire; mais je penche pour l'affirmative.

Il ne paraît pas y avoir eu de socle, et les pieds ne sont pas soudés, mais font corps avec la partie supérieure de l'épingle.

§ VI. M. Prévoteau, à Chartres, possède une petite statuette d'Angérone, en cuivre fortement oxidé, d'un travail assez grossier et dans un état de conservation peu satisfaisant. Elle a 47 millimètres (21 lignes) de hauteur. On l'a trouvée, vers le milieu du mois de juin de cette année, au débarcadère du chemin de fer de Chartres, avec des fragments de poteries romaines.

Sa nudité complète, son attitude, sa chevelure épaisse enroulée autour de la tête, *la main droite placée sur la bouche et la gauche fortement tendue sur la fesse du même côté,* enfin, une bélière entre les épaules, lui donnent la plus parfaite ressemblance avec la statuette décrite d'après Caylus dans le § IV de la première section.

Je dois ces détails descriptifs à la bonté de MM. Cartier fils et Prévoteau, et je regrette de ne pouvoir donner un dessin de cette

1) P. 325, alinéa 2 et 3.

figurine, mais je n'en ai eu connaissance qu'au moment de la mise en pages du présent cahier de la *Revue*.

Les monuments inédits décrits dans les trois derniers paragraphes viennent de nouveau à l'appui de ce que j'ai dit sur l'identité de Vénus et d'Angérone. Ils confirment l'explication que j'ai donnée de l'attitude particulière de cette dernière, et l'opinion que j'ai émise (1) sur l'interversion probable de la position des deux bras dans les deux gravures de Caylus.

QUATRIÈME PARTIE.

§ I. *Historique*. Pour rendre ces recherches aussi complètes que possible, j'ai compulsé consciencieusement tous les auteurs qui se sont occupés de ce sujet, à l'exception d'un seul, *J. van Vliet, præside Christophoro Saxio, Diatribe de dea Angerona, Trajecti Batav.*, 1766, in-4°, qu'aucune bibliothèque publique de Paris ne possède, et que je n'ai même pu jusqu'ici me procurer dans celles de la Hollande et de la Belgique. Aucun auteur, pas même ceux qui se sont spécialement occupés du culte de Vénus et des mystères, n'a soupçonné l'identité de Vénus et d'Angérone. Cette dernière n'est que très-superficiellement mentionnée dans les ouvrages les plus remarquables sur les religions des anciens. Dans la *Symbolique* de M. Creuzer, son nom n'est prononcé qu'une seule fois et en passant (1). Sainte-Croix, dans son *Traité des mystères*, n'en a point parlé du tout. M. Hartung (2) regarde Angeronia comme la déesse de l'anxiété, et comme un être directement opposé à Volupia. M. L. Lacroix (3-4) passe sous silence l'une et l'autre de ces divinités. Klausen et M. Gerhard, non plus que les autres archéologues, ne soupçonnèrent la véritable signification de cette divinité. Le premier dit (5) qu'elle est plutôt le gardien du secret du génie de la ville de Rome que ce génie lui-même. Le second (6), en saisissant les indices fournis dans le passage déjà cité de Macrobe (7), passage que, par erreur, il regarde comme le seul qui puisse nous éclairer sur Angé-

(1) P. 322, note 4.

§ I. (1) Ed. 2, t. II, p. 1004 (livre II, ch. IX), note 248.

(2) *Die Religion der Rœmer*, t. II, p. 247.

(3-4) *La Religion des Romains*. Paris, 1846.

(5) Klausen, *Æneas und die Penaten*, t. II, p. 1037. Hamburg, 1840.

(6) Ed. Gerhard, *Prodromus mythologischer Kunsterklærung*, p. 103, note 145. Muenchen, 1828.

(7) Voy. *Revue Archéologique*, 2e année, p. 636, en haut.

rone, dit que le génie de la ville de Rome a été interprété tantôt comme Jupiter, tantôt comme Némésis-Hécate Rhamnusienne. Puis il ajoute les mots suivants, qui sont d'une grande vérité : « Privé que nous sommes des formules empruntées aux temples qui pourraient déterminer les rapports de ce démon énigmatique avec les autres divinités romaines, nous pouvons à peine échapper à des procédés arbitraires, quand il s'agit ici d'interpréter ou de choisir..... Mais peut-être que des comparaisons générales d'anciens mystères on pourrait faire ressortir une solution même pour cette énigme. » On voit que la solution s'est fait attendre jusqu'au moment où une de ces *formules empruntées aux temples* nous a été révélée par le cachet de Sepullius Macer; car cette pierre, fût-elle fausse, n'en doit pas moins avoir été composée avec des éléments puisés dans des monuments antiques se rapportant aux mystères et qui n'existent plus aujourd'hui. En faveur de cette assertion il suffit d'invoquer la conformité remarquable entre le sens des inscriptions de ce cachet et le résultat de nos recherches sur les figures d'Angérone.

§ II. *Conclusion*. D'après tout ce qui a été dit jusqu'ici, l'identité qui existe entre Angerona, Volupia, Vénus et Cybèle, dans le culte de l'ancienne Rome, ne nous semble pas douteuse. Nous avons encore à mentionner Junon et Ops, divinités qui, conformément à la teneur d'un passage déjà rapporté (1), avaient été regardées, d'après certaines autorités citées par Macrobe, comme le génie tutélaire de Rome. Elles aussi se confondaient avec Vénus-Angérone, ou lui étaient substituées successivement (2). Junon était synonyme de la Mère des dieux. On représentait l'image d'Astarté-Cybèle à Hiérapolis sous la forme de Junon, avec la tour et le sceptre de Cybèle et la ceinture (κεστός) de Vénus-Uranie (3). La truie blanche, si importante dans les mystères de Vénus Énéade (3 b), a été sacrifiée à Junon la grande déesse; et si Virgile, avec une emphase extraordinaire et néanmoins avec une certaine hésitation, dit, à cette occasion (4) : *sus, Quam pius Æneas tibi enim, tibi, maxuma Juno, Mactat sacra ferens;* cela me semble indiquer que, initié peut-être comme ami de la famille julienne aux secrets de la religion de l'État, il n'osait révéler

§ II. (1) Voy. *Revue Archéologique*, 2e année, p. 636, en haut.

(2) Il n'est pas impossible que la déesse Tacita, mentionnée par Plutarque (*Numa*, c. 8) et Ovide (*Fast.* II, 569, sqq. et surtout 581), se rapporte également à Angérone. Toutefois c'est une question difficile à résoudre.

(3) Lucian., *de Dea syria*, § 32, p. 478, ed. Hemsterh.

(3 b) Voy. troisième partie, sect. I, § V.

(4) *Æn.* VIII, 83, sqq.

autrement que par une réticence l'identité de cette Junon la grande déesse avec la Mère des dieux, c'est-à-dire avec Vénus-Cybèle, déesse tutélaire de Rome (4 b). Cette même identité avec les déesses de la reproduction et de la fécondité ressort mieux encore dans Juno Lucina. C'est pour cette raison, et pour donner le change à l'indiscrète curiosité des profanes, que les triumvirs monnayeurs, prêtres de la religion de l'État, avaient mis le système monétaire de Rome sous le patronage de Juno Moneta, dont la tête, sur les médailles (5), est absolument celle de Venus Genitrix. Quant à Ops elle-même, son nom n'est qu'un de ces noms latins, tels que ceux de Volupia et d'Angerona, sous lesquels les prêtres romains avaient caché Vénus-Cybèle. Seulement ils attribuaient à Ops des points de ressemblance avec Junon qui, elle aussi, sous le nom de Lucina, quoique dans d'autres circonstances, portait secours (6). C'est ainsi qu'Ops pouvait être regardée comme cette déesse tutélaire obscure « qui était inconnue même des plus savants (7). » Aussi un vieux glossaire (8), en définissant Angérone : ἡ θεὸς βουλῆς καὶ καιρῶν, vient-il corroborer l'opinion qu'Ops Consivia, ainsi appelée, comme Consus (9), *a consiliis*, n'était autre qu'Angeronia. On substituait Jupiter lui-même à la divinité tutélaire, pour ne pas le frustrer d'un culte qui était dû au maître de la terre et des cieux. De là vient qu'on voit sa tête sur des monnaies dont le revers porte Venus Victrix avec l'inscription *Roma*.

Le polythéisme romain forme de cette manière un cercle fermé de toutes parts, dans lequel se trouvent comprises les divinités nationales et étrangères, rangées autour de Vénus-Cybèle. C'est vers celle-ci qu'elles convergent toutes. Ses représentants les plus importants étaient Angérone, Volupia, Ops et même les Pénates, c'est-à-dire les Dioscures. Junon, Diane, Minerve, Isis, et jusqu'aux dieux

(4 b) Servius *ad loc. cit.* Quæsitum est quæ sit Juno maxima. Nam, ut diximus, variæ sunt ejus potestates : ut Curetis, Lucina, Matrona, Regina. Et dicunt theologi ipsam esse matrem Deûm, quæ Terra dicitur, unde etiam porca ei sacrificatur. Ergo perite elegit epitheton, ut maximam diceret.

(5) *Carisia*, Mor. III, IV.

(6) *Juno Lucina, fer opem!* Terent. *Andr.* III, I, 15. — *Ipse* (Jupiter) *sit Lucina, quæ a parturientibus invocetur; ipse opem ferat nascentibus, excipiendo in sinu terræ, et vocetur Opis.* S. Augustin. *Civ. D.* IV, 11.

(7) Macrob. *loc. cit.* Voy. p. 371, n. 1.

(8) Salmas. *ad Solin.* c. 1.

(9) Festus, v. *Consulia.* Consus quem Deum consilii putabant. — S. Augustin. *Civ. D.* IV, 11. (Jupiter) Ipse sit et Deus Consus, præbendo consilia. — Une autre étymologie fait dériver le nom Consivia *a conserendo.*

mâles, tels que Jupiter, avaient leur part dans ce culte primitivement consacré à la Nature créatrice, mère de tous les êtres (9 b).

La vraie signification de ces divinités, leurs noms véritables et pour ainsi dire intimes, surtout le nom hiératique du génie tutélaire de Rome, d'après les lois religieuses sur lesquelles des auteurs dignes de foi ne nous laissent aucune espèce de doute, devaient rester cachés pour les masses, et n'étaient connus que des prêtres et d'un petit nombre d'initiés. Nous insistons de nouveau sur cette idée qui, loin d'être imaginaire, nous semble reposer sur des bases solides. Elle est encore confirmée par un passage très-explicite de Servius (10) que nous avons oublié de rapporter.

Sans parler de l'exécution déjà mentionnée de Valerius Soranus, Denys d'Halicarnasse (11) et Ovide (12) nous fournissent des exemples de ce scrupule religieux qui interdisait d'appeler par son vrai nom la divinité protectrice, pour laquelle les Romains professaient une si haute vénération. Il ne faut pas chercher d'autre cause à l'absence de nom latin ou grec chez les anciens Romains pour exprimer Vénus, non plus qu'au silence complet des Saliens qui, dans leurs chants, ne font aucune mention de cette déesse (13). Dans les temps primitifs de Rome, elle n'était invoquée ostensiblement que sous les noms de Volupia, d'Angeronia, d'Ops ou des autres divinités qu'on lui substituait.

Ce travail, assurément, à cause de la nouveauté et de l'importance du sujet, comporterait des développements plus étendus ; mais actuellement ni le temps ni les dimensions d'une publication mensuelle, ne nous permettent de nous y livrer.

(9 b) Apulei *Metamorph.* l. XI, *paulo post initium* : Rerum Natura parens, elementorum omnium domina...., cujus numen unicum, multiformi specie, ritu vario, nomine multijugo, totus veneratur orbis. Me primigenii Phryges Pessinunticam nominant deum matrem; hinc Autochthones Attici Cecropiam Minervam; illinc fluctuantes Cyprii Paphiam Venerem; Cretes sagittiferi Dictynnam Dianam;... Junonem alii;... et... Æthiopes, Ariique, priscaque doctrina pollentes Ægyptii... appellant vero nomine Reginam Isidem.

Sur l'analogie entre Vénus et Isis comparez aussi p. 334, n. 21, et troisième partie, sect. III, § III, n. 2.

(10) *Æn.* II, 351. *Excessere omnes templis adytisque relictis Di quibus imperium hoc steterat.* Quia ante expugnationem evocabantur ab hostibus numina, propter vitanda sacrilegia. Inde est, quod Romani celatum esse voluerunt, in cujus dei tutela urbs Roma sit, et jure pontificum cautum est, ne suis nominibus dii Romani appellarentur, ne exaugurari possint, etc.

(11) *Antiq. rom.*, l. I, 67 fin. 68 init.

(12) *Metamorph.* XV, 867, sqq.

(13) Macrob. *Saturn.* I, 12.

Si quelques-unes de nos opinions et de nos conjectures semblent trop hasardées, nous prions les lecteurs de ne pas oublier qu'elles ne sont, pour ainsi dire, que le résumé des idées développées dans la deuxième partie supprimée par manque d'espace. Nous avons donc l'espoir que, jusqu'à sa publication, on voudra bien ne pas juger trop sévèrement celles de nos assertions dont l'exactitude, quant à présent, ne paraîtrait pas suffisamment démontrée.

SICHEL D. M.

SUR

LES NOMS DES ARTISTES GRECS OU ROMAINS.

(DEUXIÈME ARTICLE.)

Dans le premier article, publié il y a cinq mois (*Revue*, p. 34 et suiv. de ce volume), j'ai dit que mes *observations* ont été rédigées principalement en vue du *Supplément au Catalogue des Artistes de M. Sillig*, par M. Raoul Rochette, ouvrage dont le but est de résumer ce qu'on savait, à l'époque de sa publication, sur un sujet qui intéresse à un haut degré l'*histoire de l'art* chez les anciens. J'ai dit aussi que je désirais tirer de mon travail une double utilité; et qu'en rectifiant les principales des nombreuses et graves erreurs que contient ce livre, j'ai voulu d'abord débarrasser la science d'une foule de notions fausses qui pourraient entraver sa marche; ensuite, faire sentir à l'auteur de ce livre la nécessité d'être à l'avenir plus indulgent pour son prochain, et moins prodigue de ces critiques acerbes, de ces jugements passionnés dont j'ai montré qu'il continue de poursuivre les antiquaires qui ont le malheur de lui déplaire ou de n'être pas de son avis. Tels sont Kœhler, MM. Welcker, Emil Braun, Lenormant, de Witte, Dubois, surtout M. de Clarac, dont M. R. R. a payé le généreux dévouement à la science par des appréciations aussi blessantes qu'injustes, qui ont provoqué, de la part de ce savant, des représailles aussi rudes que méritées. Je ne parle pas de moi, parce qu'étant, comme l'assure M. R. R., *tout à fait dépourvu de la connaissance de l'antiquité figurée*, et écrivant en français d'un *style qui n'est bon*, selon lui, *que pour l'Allemagne*, je ne dois me compter, accablé de ce double anathème, ni *parmi les antiquaires* ni *parmi les écrivains*.

Déjà, la lettre de M. Emil Braun sur la statue antique de Daphné, que M. R. R. l'a si ridiculement accusé de confondre avec le groupe connu du Bernini; le profond et spirituel article de M. H. Brunn sur les *peintures de Pompéi*, et celui de M. le comte de Clarac sur les *questions d'Histoire de l'Art*, deux écrits tout récens de M. R. R., ont signalé aux lecteurs de la *Revue* les énormes défauts de ses derniers ouvrages; or, comme leurs articles me semblent très-propres à lui inculquer cette indulgence que nous lui désirons tous, j'aurais peut-être renoncé à la besogne ingrate de faire *chorus* avec eux sur le troisième ouvrage, le *Supplément aux Noms des Artistes*, si,

d'une part, je n'avais porté de ce livre un jugement très-sévère, dont on me *somme* à présent d'articuler enfin la preuve, ce que je ne puis refuser; et si, de l'autre, je n'avais à produire quelques notions nouvelles, qui ne sont pas dénuées d'intérêt.

Je reprends donc la publication interrompue de mon travail, dans l'espoir de donner satisfaction à tout le monde.

L'auteur du *Supplément* n'a pas suivi la méthode de MM. Sillig et de Clarac, qui consiste à ranger tous les noms dans un ordre alphabétique continu. Il a quatre fois brisé cet ordre, et présenté à part les noms des *potiers* et des *peintres* de *vases;* puis, ceux des *graveurs en médailles;* ensuite, ceux des *graveurs en pierres fines;* enfin, ceux des *artistes de toute profession;* disposition que je ne veux point blâmer, mais qui aurait exigé, pour la facilité des recherches, que l'ouvrage eût été terminé par une table générale de tous ces noms.

La première classe contient 69 noms; la seconde 28; la troisième 83; la quatrième 388, plus 16 à l'appendice; en tout 584 noms d'artistes; et, comme l'ouvrage de M. Sillig en contient déjà 766, le nombre total des anciens artistes connus serait maintenant porté à 1350.

Mais ce nombre doit être considérablement réduit; car ces 584 noms ne sont pas tous *nouveaux,* c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas *inconnus* avant la publication du *Supplément.* En effet, l'auteur y a réuni tous ceux que MM. Osann, Welcker, Gerhard, etc., ont recueillis sur divers monuments, et que M. de Clarac a ensuite consignés dans son *Catalogue*, ouvrage aussi complet qu'il pouvait l'être au mois d'août 1844. D'ailleurs, il est un bon nombre de noms que le *Catalogue* de M. Sillig contient déjà; mais que l'auteur du *Supplément* rappelle, sous prétexte d'y ajouter quelques détails qu'il croit avoir été *omis* par M. Sillig, ou de relever quelque erreur qu'il lui attribue.

J'aurais beaucoup à reprendre dans ces remarques de M. R. R. Le plus souvent elles sont insignifiantes; quelquefois elles tombent à faux, M. Sillig ayant justement cité les noms que M. R. R. lui reproche d'avoir omis; ou ayant eu parfaitement raison de ne pas dire ce que M. R. R. voudrait qu'il eût dit. Mais, comme ces observations ne portent que sur des inexactitudes dont la rectification aurait peu d'utilité pour la science, je n'en parlerai pas, non plus que des cri-

tiques inconsidérées et fausses qu'il lance à droite et à gauche avec une incomparable assurance, comme on l'a vu (plus haut, t. II, p. 762). Je réserve mon attention et celle de nos lecteurs, pour les points qui auraient dû fournir à l'auteur une occasion de dire quelque chose de *nouveau*; occasion qu'il a presque toujours laissé échapper; ou, quand il l'a saisie, c'est pour avancer des erreurs dans lesquelles un antiquaire un peu au courant de la science ne devrait jamais tomber.

Je suivrai, dans cet examen critique, la division en quatre classes adoptée par l'auteur.

1re CLASSE. *Noms des fabricants et des peintres de vases.*

Le catalogue de ces noms est précédé d'un mémoire qui a déjà paru dans le *Journal des Savants*, contenant des *considérations générales* limitées à une question unique, celle de la *provenance* des vases grecs.

Dans l'origine, on les avait crus tous indigènes de l'Italie moyenne, et ils avaient été nommés, par excellence, *étrusques*. Cette dénomination n'a pu subsister, depuis qu'on en a trouvé, en plus ou moins grande abondance, dans nombre d'établissements grecs de l'Italie méridionale et de la Sicile, dans la Grèce proprement dite, dans les Cyclades, et en d'autres lieux (jusqu'au Bosphore, à Alexandrie d'Égypte et à Tripoli d'Afrique). De là, cette autre opinion que la Grèce était la véritable patrie de ces précieux restes de l'art *céramentique*, que le commerce avait transportés en tous lieux. Puis, est venue cette troisième opinion mixte, plus voisine peut-être de la vérité, c'est qu'on a dû fabriquer de ces vases partout où les Grecs avaient introduit leurs usages et leurs arts. Mais, chez eux, comme chez nous, il a pu y avoir des fabriques plus célèbres que d'autres (comme celles d'Athènes), dont les produits auront été recherchés et conséquemment portés en divers lieux, même là où l'on en fabriquait aussi. Il devient donc plus difficile que jamais de distinguer, parmi les vases qu'on trouve dans un pays, ceux qui s'y fabriquaient, de ceux qu'y amenait le commerce. La question est, à certains égards, presque insoluble. Heureusement que, réduite à ces termes, elle a au fond peu d'importance.

Dans tous les cas, M. R. R., qui énumère (sans les nommer tous), les lieux où l'on a trouvé de ces vases, n'a rien ajouté d'utile à ce que nous savions, ni apporté aucune lumière nouvelle pour ceux qui

ont lu ce que tant d'hommes habiles ont écrit à ce sujet, depuis l'admirable *Rapporto volcente* de Gerhard, jusqu'à l'*Introduction à l'Élite des Monuments céramographiques*. Cette introduction, bien que traitée, comme on l'a vu (plus haut, p. 39, 40), avec un suprême dédain par M. R. R., qui n'y trouve que *légèreté d'esprit*, offre un exposé, à mon avis, plus complet et plus instructif que le sien, lequel n'offre rien de *nouveau*, si ce n'est des *erreurs* de *fait* ou de *raisonnement*, dont j'ai tâché de me garder moi-même, comme je vais m'efforcer d'en garder les autres.

1° Tout le monde connaît le beau vase (trouvé à Corinthe par Dodwell), qui, par ses peintures et son inscription, paraît appartenir à une très-ancienne fabrique. Selon M. R. R. : « *Il suit* [de cette dé« couverte] que Corinthe fut, dès une *haute époque*, un des siéges « de cette fabrique (p. 5). » Cela est possible; mais nul ne conclura ce fait de la découverte d'un *vase unique* ou même de deux ou trois vases, qui ont pu tout aussi bien être apportés d'ailleurs. M. R. R. tire là une très-mauvaise conséquence, dont il s'est chargé lui-même de montrer le vice, en reconnaissant que de tels vases ont été trouvés à *Nola*, à *Vulci*, à *Athènes*, à *Égine*, dans les îles de *Milo*, de *Santorin* et d'*Eubée* (p. 6). Comment donc savoir s'ils émanent d'une source commune, ou s'ils ont été fabriqués dans ces diverses localités? Je me contente de donner ce seul exemple d'un raisonnement qu'affectionne beaucoup M. R. R., et qui consiste à conclure du *particulier* au général.

2° Pour revenir à la dispersion des vases grecs, je dirai encore un mot de la *colonie* et de l'*entrepôt* d'Adria, qui ont valu une si verte semonce, de la part de notre impeccable archéologue, aux auteurs de *l'Élite des Monuments céramographiques* (plus haut, p. 40). L'*entrepôt*, selon lui, est *irrésistiblement prouvé* (p. 27) par les fragments de vases peints trouvés à Adria. Mais ces débris, au nombre de trente ou quarante, *prouvent* seulement que le commerce les avait amenés jusque-là, et non qu'il y en eût un *dépôt* ou un *entrepôt*, d'où ils étaient colportés dans les lieux environnants. On avait d'abord admis l'existence d'une colonie des Épidamniens à Adria (*Bullettino* de 1834, p. 134, sg.), par suite d'une mauvaise explication des mots εἰς τὸν Ἀδρίαν.

Quant à la *colonie* athénienne, dont l'histoire n'a conservé au-

cune trace, elle repose uniquement sur le passage d'une inscription athénienne où il est question d'une *colonie*, ἀποικία, envoyée εἰς τὸν Ἀδρίαν. Mais, dans l'un et l'autre cas, on n'avait pas réfléchi que εἰς τὸν Ἀδρίαν (*dans l'Adriatique*), n'est pas la même chose que εἰς τὴν Ἀδρίαν (à Adria), et qu'il ne peut être question là que d'établissements de colons épidamniens et athéniens, en tels ou tels lieux des côtes *de l'Adriatique*. M. R. R. reconnaît que ce passage ne peut avoir d'autre sens; d'où il suit que l'inscription n'a plus aucun rapport avec une *colonie d'Adria;* ce qui ne l'empêche pas de dire que « le fait de cette colonie nous a été *révélé* par *l'in-* « *scription athénienne* (p. 23). » On ne comprend pas une telle inconséquence.

3° L'auteur parle des *lécythus* de fabrique *athénienne*, trouvés dans la fouille d'un des tumulus du cap Sigée, celui qui est connu sous le nom de *tombeau d'Achille* ou de Festus. « Ces lécythus *prou-* « *vent*, dit-il, d'accord avec ce que nous connaissons de l'histoire « d'Athènes, que ce monument avait dû être *renouvelé* dans le cours « du VIe siècle avant notre ère (p. 9). »

M. R. R. devait s'exprimer avec plus de réserve. Comment ne sait-il pas que la fameuse découverte faite aux frais de Choiseul-Gouffier, par le juif Salomon Gormezzano, dans le tombeau dit d'Achille ou de Festus, repose uniquement sur le témoignage de cet effronté coquin, qui voulut gagner à toute force la montre d'or et le *barat* que l'ambassadeur lui avait promis, si la fouille produisait quelque chose. Cet honnête juif profita de l'éloignement de Choiseul-Gouffier, pour vendre aux *touristes* ce qui lui tombait sous la main, comme venant *toujours* du tombeau d'Achille. Ce loyal commerce, qui prospérait encore, lorsque Dallaway visita la Troade (*Constantinople anc. et moderne*, t. II, p. 190), ne cessa que lorsque mon ami M. Dubois arriva aux Dardanelles en 1815. Ces vases provenaient, selon toute apparence, des environs du Gargare et des tombeaux de Parium et de Lampsaque, où l'on en découvre de ce genre. Je puis affirmer que, sur la fin de sa vie, le comte de Choiseul-Gouffier regrettait fort d'avoir été la dupe du Gormezzano.

Il est donc très-douteux que ces *lécythus prouvent* quelque chose pour le *renouvellement* du tombeau d'Achille.

4° Un autre fait (p. 10), que M. R. R. a produit, je crois, le premier (*Ann. de l'Inst. arch.*, t. VI, p. 287), et que lui et d'autres ont répété plusieurs fois, c'est qu'une amphore panathénaïque, avec

l'inscription ΤΟΝΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ, « a été trouvée à Cyrène, « au temps de Paul Lucas. » Il croit aussi que ce vase est celui « dont « M. Bœckh a publié de nouveau l'inscription (*Corp. Inscr.*, n° 2035). » Il y a là une double erreur; 1° cette inscription, déjà publiée par Muratori, d'après l'envoi que lui en avait fait Bimard de La Bastie, avait été trouvée par P. Lucas non à *Cyrène*, mais *à Péra* (*Peræ, in urna fictili*). Aussi M. Bœckh l'a-t-il mise parmi les inscriptions de *Byzance*. 2° Quant au vase dont il est question dans le Mémoire de éd. Lemaire (à la fin du second voyage de Paul Lucas, t. II, p. 184, Amst.; et t. II, p. 108, Par., 1710), il n'a point été trouvé à *Cyrène*, mais bien à *Tripoli* d'Afrique, comme le dit expressément Lemaire. Ce ne peut être le même que celui dont M. Bœckh a donné l'inscription, puisque les mots τῶν Ἀθηνήθεν ἄθλων, n'y sont pas précédés, comme sur le vase de Péra, des mots Ἀγασίας ἄρχων. Ainsi, la confusion entre les deux objets n'est pas possible. Il s'agit donc de *deux* vases distincts, portant τῶν Ἀθήνηθεν ἄθλων, trouvés, l'un à Tripoli, l'autre à Péra. C'est une autre erreur qu'il faut se garder de répéter désormais, et qui doit être, une bonne fois, bannie de la science.

Après les considérations générales, M. R. R. vient aux noms qu'il propose d'ajouter à ceux que l'on connaît déjà. Sur ces noms eux-mêmes, il n'est ni plus exact ni plus clairvoyant, quand ils offrent quelque difficulté.

5° Par exemple, il cite (p. 7) un vase qu'il a vu à Naxos, où sont représentés, de style archaïque (à figures noires sur fond blanchâtre), deux hommes, dont l'un à cheval; chacun d'eux est accompagné d'une inscription en lettres très-anciennes et rétrogrades; à savoir : ΜΑΤΑΖΟΠΠΖΒ et ΜΟΦΟϘΤΜΟΠΠΖΒ. Sans nous dire ce que signifient ces deux mots, il les lit l'un et l'autre : ΗΙΠΠΟΖΑΤΑΣ et ΗΙΠΠΟΣΤΡΟΦΟΣ, « peut-être, dit-il, ΗΙΠΠΟΤΡΟΦΟΣ. »

De ces deux mots, qui sont des noms propres, le premier a été mal lu et le deuxième à tort corrigé. En effet, en lisant ΗΙΠΠΟΖΑΤΑΣ, M. R. R. change, au milieu du mot, la valeur de la lettre Ζ (ou plutôt ϟ) qui le commence, ainsi que l'autre, et qui ne peut être qu'un Ι. Il faut donc lire ce nom, sans y rien changer, ΗΙΠΠΟΙΑΤΑΣ, Ἱπποϊάτας pour Ἱππιάτας, comme on disait φιλοΐατρος pour φιλίατρος, φιλόεργος pour φίλεργος, etc.; c'est, en effet, un nom de profession devenu un nom propre, synonyme de Ἱππίατρος

(*hippiatre*, médecin de chevaux), car ἰατήρ et ἰατής, doriquement ἰατάς, sont des synonymes de ἰατρός.

Le second n'a pas été mieux compris de M. R. R., comme le prouve sa conjecture ΙΠΠΟΤΡΟΦΟΣ, au lieu de ΙΠΠΟΣΤΡΟΦΟΣ. Pourquoi retrancher le Σ moyen qu'il a lui-même copié d'après le monument? C'est qu'il n'a pas vu que Ἱππόστροφος est un nom excellent, analogue au Ναύστροφος, père de l'architecte Eupalinus de Mégare, dont parle Hérodote (III, 60). Le sens de celui-ci est : « qui fait *virer, évoluer* les vaisseaux; » épithète laudative d'un marin. Celui du premier est : « qui *dirige, manie, fait évoluer* les chevaux; » épithète d'un bon écuyer; l'une et l'autre étaient devenues des noms propres.

Le nom d'Ἱπποτρόφος, qui n'est pas mauvais en lui-même (quoique les finales des noms propres composés venant de τρέφω soient ordinairement en τρέφης; ainsi Διϊτρέφης, Ἐπιτρέφης), a rappelé à M. R. R. l'*aristocratie des Hippobotes* (Ἱπποβόται) d'Hérodote. Ἱπποτρόφος est, en effet, un synonyme de Ἱπποβότης, mais Ἱππόστροφος n'y a plus aucun rapport. D'ailleurs les *Hippobotes*, au moins d'après cet historien, le seul qui en parle, ne formaient pas ce qu'on appelle une *aristocratie*, comme les Géomores de Syracuse : c'étaient, dans l'île d'Eubée, ceux qui avaient assez de terre pour nourrir un cheval, les riches de l'île, les *gros*, οἱ παχέες, dit Hérodote (V, 77).

6° Un vase porte l'inscription ΑΛΣΙΜΟΣΕΓΡΑΨΕ, très-bien lue dès le temps de Winckelmann. « Ce nom, dit M. R. R., a donné « lieu à plusieurs leçons sur lesquelles les antiquaires ne *sont pas* « *encore bien fixés* (p. 15). » En conséquence, il passe en revue les leçons proposées, ΛΑΣΙΜΟΣ et ΜΑΞΙΜΟΣ, qu'il écarte avec raison toutes deux; puis, il propose de son chef ΑΙΣΙΜΟΣ, qui se lit dans Aristophane, et qu'il croit être la vraie leçon. Tout cela est de l'érudition perdue. Si M. R. R. avait su que le vase est au Musée du Louvre, il y aurait jeté les yeux, et se serait convaincu qu'il y a bien ΑΛΣΙΜΟΣ, comme avait lu Winckelmann; ce qui doit à la fin *fixer les antiquaires*. Son ΑΙΣΙΜΟΣ (*Æsimos*) doit disparaître de la liste des peintres de vases.

7° Un autre nom à retrancher est celui de *Chariton*, que M. R. R. écrit, par inadvertance, ΧΑΡΙΘΩΝ (p. 36). Il reproche à M. Sillig de l'avoir cité comme *peintre*, au lieu de le citer comme *potier*. Le fait est qu'il aurait mieux valu ne pas le citer du tout. M. R. R. n'aura pas regardé le vase *unique* qui porte ce nom, quoiqu'il renvoie à la planche XI de Millingen (*Vases de Coghill*), où, en effet, il s'est

dessiné ; car le nom y est isolé, ΧΑΡΙΤΩΝ, sans être suivi de l'un des deux verbes ἐποίησε et ἔγραψεν. Il n'y a point de motif suffisant pour suppléer l'un ou l'autre. Ce n'est qu'un de ces noms, au nominatif, avec ou sans καλός, si nombreux sur les vases, indiquant, soit un *donataire*, soit le *propriétaire*, soit celui ou l'ami de celui qui avait commandé le vase. M. Sillig n'était certainement pas autorisé à en faire un *peintre*; mais on ne l'est pas davantage à en faire un *potier*.

8° Il se flatte d'avoir le premier introduit dans l'*histoire de l'art* (p. 21), ce fait, *plus curieux encore*, dit-il, qu'un des fragments de vase trouvés à Adria, porte le nom de ΧΑΙΡΕΣΤΡΑΤΟΣ; et, comme un poëte attique, Phrynichus, parle d'un potier athénien de ce nom, il identifie ce potier avec le *Chérestrate* du vase; c'est donc là, selon lui, un vase *athénien*, transporté dans l'*entrepôt* d'Adria. Mais, encore ici, je n'aperçois pas de quel droit on ferait du *Chérestrate* du vase un *potier* ou un *peintre*. Si M. R. R. avait eu recours au texte même de Lanzi, le seul auteur qui en parle, il aurait vu que Lanzi dit expressément qu'il y avait sur le vase seulement ΧΑΙΡΕΣΤΡΑΤ, et rien au delà (*Giornale dell' italiana Letteratura*, t. XX, p. 181, 182). Tout ce qu'il est légitime d'en tirer, c'est le nom de ΧΑΙΡΕΣΤΡΑΤΟΣ. Il est vrai que Lanzi rappelle à cette occasion le Χαιρέστρατος du poëte comique; mais il s'exprime avec la plus grande réserve : *Che fosse il nome Cherestrato, i cui vasi fossero trasportati in Adria, chi può assicurarlò?* Quant à M. R. R., il ne doute pas, lui, de ce qui est au plus haut degré douteux, à savoir que ce Χαιρέστρατος est le potier de Phrynichus, comme si ce nom grec ne pouvait pas se trouver tout autre part qu'à Athènes, ainsi que Χαίριππος, Χαιρέδημος, Χαιρέτιμος, etc. Par inadvertance, Lanzi a cru qu'un tel nom est celui d'un homme qui *quitte l'armée*, qui lui *dit adieu*. « Che si allontana dall' esercito, e gli dà, per fine, il *vale*, « *exercitus* (!). »

A propos du fragment de Phrynichus (ap. Athen. XI, p. 474, b) je rappellerai que c'est moi qui, le premier, l'ai rendu intelligible, par une correction fort simple, en lisant ἔκαεν (*il mettait au feu cent canthares*), au lieu de ἔκλαιεν (*il pleurait*) qui ne donnait aucun sens. M. R. R. approuve cette correction; mais il dit qu'elle a été *proposée aussi par M. Bergk*, expression qui donnerait lieu de croire que la correction a été faite par un autre, *en même temps* que par moi; ce qui n'est pas. M. Bergk (*Comment. de Reliq. Com. attic. Antiq.*, p. 366, Lips. 1838) l'a proposée *cinq ans* après que je l'avais indiquée dans le *Journal des Savants* (en 1833),

comme l'a remarqué M. Meineke (*Fragm. Poet. comic.*, t. II, p. 586). On voudra bien me pardonner cette petite réclamation. Un fin connaisseur en ce genre, M. Fr. Jacobs, ayant jugé cette correction fort heureuse, je désire assez naturellement m'en conserver le petit mérite, puisqu'il m'appartient.

9° Un nom que M. R. R. veut ajouter à ceux des anciens artistes (lisez *potiers*) (p. 34), mais qui n'existe pas et n'a jamais pu exister, est celui d'ΑΡΑΧΙΟΝ qu'il a cru discerner dans une inscription de vase, indéchiffrable à la vérité. Il ne tient pas beaucoup, dit-il, à cette leçon conjecturale; mais il ne devait pas même la proposer, parce que le nom n'est pas grec; le seul nom possible est ΑΡΡΙΧΙΟΝ, comme on lit à présent dans le texte de Pausanias (VIII, 40, 1, éd. Dindorf); le même nom est dans Philostrate (*Imag.* II, 6).

10° A l'intérieur d'un vase de Vulci, on lit deux inscriptions.

La première est ΕΥΚΕΡΟΣ (ἐποίεσεν). M. R. R. lit ce nom, *Eukeros;* mais Εὔκερος ou Εὐκέρως n'est guère possible. M. de Witte, en lisant *Eucheros* (*Catal. de Canino*, n° 121) l'avait cependant mis sur la voie; il est évident, en effet, que le Κ est ici pour un Χ, ainsi qu'en vingt autres cas, où ces deux lettres sont mises l'une pour l'autre comme dans Χαχρυλίων pour Καχρυλίων, Χόλχος pour Κόλχος, etc. Εὔχερος est pour Εὔχειρος, un nom déjà connu pour être celui d'un sculpteur (Paus. VI, 4, 4). Ce nom revient à celui d'Εὔχειρ, autre sculpteur, fils d'Eubulide (Paus. VIII, 14, 10).

La seconde inscription porte ΗΟΡΓΟΤΙΜΟ ΗΥΙΗΥϹ, que M. de Witte a lu Ἐργοτίμου υἱός, c'est-à-dire que *Eucheros* le potier, était *fils d'Ergotime*. M. R. R. assure que cette *interprétation ne lui a inspiré aucune confiance*. C'est un malheur dont M. de Witte peut se consoler; car sa leçon est de toute certitude. ΗΟΡΓΟΤΙΜΟ est pour ὁ Ἐργοτίμου, l'Ε initial ayant été omis par suite d'un de ces oublis si communs dans les inscriptions des vases; et il est inutile de recourir au dorisme Ὀργότιμος pour Ἐργότιμος, comme ὄργον se disait en éolien pour ἔργον. ΗΥΙΗΥϹ pour υἱός ne devait pas arrêter non plus M. R. R., l'aspiration tenant ici lieu du digamma, qu'on ne trouve jamais dans les inscriptions des vases grecs; et l'Υ s'y trouvant aussi à la place de Ο, comme ΔΕΙΦΥΒΟΣ pour ΔΕΙΦΟΒΟΣ (Gherard, *Rapporto volcente*, n° 636).

11° Il propose de lire ΠΟΘΕΙΝΟΣ (ΕΓΡΑΨΕ) sur un vase, au lieu de ΠΕΙΘΙΝΟΣ qui s'y trouve; mais ces deux noms ne peuvent se confondre; et il n'est pas possible de changer ΠΕΙΘΙ en ΠΟΘΕΙ. M. R. R. n'aurait certes pas proposé cette correction, paléographi-

quement impossible, s'il avait réfléchi que ΠΕΙΘΙΝΟΣ, parfaitement conforme à l'analogie, est un nom excellent, qu'on le lise Πειθῖνος ou Πειθίνος ; car, ce sera, dans le premier cas, un dérivé en ῖνος de Πειθώ ; dans le second, un nom identique avec Πειθίνους, comme on trouve sur des vases Πειρίθος pour Πειρίθους, Δόρις pour Δούρις, etc.

12° Il en sera de même du dessinateur dont il lit le nom *Taconides* (p. 60), qui ne peut pas non plus exister. M. Gerhard avait pourtant averti M. R. R. qu'il y a sur l'original ϟΑΚΟΝΙΔΕΣ ; avertissement perdu ; car celui-ci n'a pas vu qu'en ce cas la seule leçon possible est ΣΑΚΟΝΙΔΕΣ ; c'est le patronymique de Σάκων (ωνος), un des Zancliens fondateurs d'Himère, selon Thucydide (VI, 5) ; et Σάκων est le dérivé du substantif σάκος, *bouclier*.

13° *Theoxotos*, qui ne le choque pas non plus, n'existe pas davantage ; c'est un nom impossible. Le nom doit être écrit ΘΕΟΞΟΤΟΣ (Θεόζοτος pour Θεόδοτος) et non ΘΕΟΞΟΤΟΣ, qui n'est pas grec.

14° Le nom ΚΑΙΛΥΜΑΣ (*Kœlymas*), que M. R. R. persiste à lire sur un vase, n'est pas moins étrange. J'ai fait voir ailleurs que l'inscription ΚΙΤΤΟΣΗΟΚΑΙΛΥΜΑ, doit se lire Κίττος ὁ καὶ Λύμαχος (pour Λυσίμαχος. On trouve en effet, sur des médailles, Λύμμαχος pour Λυσίμαχος et Λύμα pour Λύμαχος ; comme, sur une pierre gravée, Ἀμφο pour Ἀμφοτερός.

15° M. R. R. en terminant (p. 68), cite l'inscription d'un vase de la forme *balsamaire* : ΔΡΟΣΥΛΑΜΗΤΗΡΠΛΟΥΤΩΝΙ. Il veut changer la traduction du P. Lupi (1) : *Drosyla mater Plutoni* (*filio dat*) en (*hoc vasculum consecrat*). Mais il est évident que Πλούτων est le nom du fils de Drosyla, non celui du dieu *Pluton* ; et que Δροσύλα μήτηρ Πλούτωνι a le même sens que Δροσύλα τῷ τέκνῳ Πλούτωνι. Dans l'autre cas, μήτηρ, mis absolument, serait dénué de sens. Les noms de Πλούτων, Πλουτίων, Πλουτίας, Πλουτιάδης, sont dérivés de Πλοῦτος. Δροσύλα, est un diminutif du féminin Δρόση, Δροσίς ou Δροσώ, comme Δρόσιλλα, qui pourrait bien être aussi le *Drusilla* des Latins.

16° Si notre auteur ne trouve rien à dire de nouveau dans les détails, il est également stérile quant aux vues d'ensemble. Je cherche en vain dans ce travail, une idée ou une observation utile qui lui appartienne ; et cependant le sujet particulier qui l'occupait,

(1) Le P. Lupi avait lu, par inadvertance, ΗΔΟΥΤΩΝΙ, au lieu de ΠΛΟΥΤΩΝΙ.

les *noms d'artistes sur les vases*, donnait lieu à plus d'une recherche de quelque intérêt.

17° Par exemple, il remarque que M. Sillig n'a cité que cinq de ces noms, les seuls qui fussent connus en 1827, année où son livre a paru; tandis qu'on en connaît maintenant environ *soixante-dix*, qui tous, pour la plupart, proviennent des fouilles de l'Étrurie. Comment n'a-t-il pas cherché à se rendre compte de cette singularité? Pourquoi, en effet, ces noms d'*artistes* ou de *potiers*, si rares dans le reste du monde grec, étaient-ils si communs dans l'Étrurie, principalement à Vulci? Je ne crois pas qu'on soit, à présent, en état d'expliquer cette singularité d'une manière certaine; mais, du moins, un *antiquaire* qui s'occupe des *noms des artistes*, devait-il en faire la remarque, s'il n'en essayait pas la solution? Pour moi, il me semble que, si les vases italo-grecs, comme le croyent à présent les plus habiles archéologues, et comme je suis assez porté à le croire aussi, sont un produit de fabricants athéniens établis dans l'Étrurie, on devra admettre que, travaillant sur les lieux, ils tenaient davantage à répandre leurs noms dans ce pays étranger, où ils briguaient la vogue et la fortune qui s'y attache. Ce serait un indice de plus de l'établissement d'artistes athéniens en Étrurie.

Toutefois je ne présente cette conjecture que pour en susciter une meilleure; mais on s'étonne qu'un fait de ce genre ait été négligé par M. R. R. Je le recommande donc à l'attention des auteurs de l'*Élite des Monuments céramographiques*, qui n'ont donné que la première partie de leur *introduction*. Car j'espère bien qu'ils ne se laisseront pas décourager par les duretés que leur adresse M. R. R., à propos de la *légèreté d'esprit* dont il les gratifie généreusement.

18° Un second point que je leur recommande est celui-ci : dans tous les exemples de ἐποίησε que l'on connaît, sur les vases peints, à la suite du nom du fabricant, ce verbe est écrit ΕΠΟΙΕΣΕ et non ΕΠΟΙΗΣΕ; ce qui annoncerait que l'usage de ces sortes d'inscriptions ne s'est pas étendu jusqu'à l'époque où l'emploi de l'Η a remplacé l'Ε; à moins que, par archaïsme, on eût conservé l'Ε, comme les Athéniens l'ont fait pour le mot ΑΘΕ dans leurs médailles. Ceci mérite encore d'être étudié.

19° Enfin un troisième fait remarquable n'a pas été moins négligé, c'est qu'avant les découvertes de l'Étrurie, les vases à sujets *obscènes* étaient fort rares, et que la plupart de ceux que l'on connaît à présent proviennent des fouilles de l'Étrurie, principalement de Vulci; ce qui semble attester, dans ce pays, un goût particulier, et annoncer une

corruption de mœurs plus grande et plus répandue, au moins parmi les gens riches, auxquels appartiennent les tombeaux où ces vases ont été déposés, comme objet de luxe et de caprice; car on sait que la plupart des vases peints ne servaient pas dans l'usage de la vie. C'est encore là une raison de croire que ces vases et leurs peintures sont le fruit d'une *industrie locale;* car si l'on en avait exécuté de même dans les fabriques d'Athènes ou d'autres pays de la Grèce ou de l'Italie, on les trouverait aussi nombreux dans ces mêmes pays, au lieu qu'ils y sont très-rares.

Ce sont encore deux observations que je livre à l'étude des personnes qui s'occupent des vases grecs.

20° M. R. R. ne nous donne point d'idées nouvelles; mais, en revanche, il conserve une classification fausse qu'il a déjà mise en avant dans sa première édition, et qui a été assez constamment reproduite, d'après lui. « Il se propose [dans ce premier chapitre], dit-il, de dres- « ser la liste des *artistes* qui prirent part à la fabrication des vases, soit « comme *dessinateurs*, soit comme *fabricants* ou *potiers*.» Les uns et les autres ne montent pas, dit-il, à moins de soixante-cinq, au lieu de cinq que M. Sillig avait connus et insérés dans son catalogue. C'est donc une *soixantaine* de plus. L'addition est considérable; mais j'en retrancherais, sans hésiter, une *cinquantaine*, au moins les quatre cinquièmes, d'un *catalogue d'artistes*. Partout, il qualifie ces *potiers* du nom d'*artistes*. C'est abuser des termes, et se laisser entraîner trop loin par le désir d'enfler un catalogue. Que dirait-on de l'auteur d'un *catalogue d'artistes modernes* qui jugerait à propos d'y insérer tous les fabricants de *porcelaine* ou de *faïence*, sous prétexte que ces poteries ont quelquefois des figures ou des paysages, qui ne sont pas leur œuvre? Ainsi, des *soixante-cinq* noms que M. R. R. a rassemblés, à l'aide de ses propres recherches ou de celles de ses prédécesseurs, il n'y en a qu'une *vingtaine* environ que M. Sillig devra joindre à son catalogue, sous peine de *gâter* son livre; car c'est *gâter* un livre que d'en rompre l'unité, en y mettant ce qui n'y doit pas être.

21° On peut objecter, il est vrai, que M. Sillig ayant déjà mis, dans son catalogue, deux noms suivis de ΕΠΟΙΗΣΕ, il peut bien y joindre les *cinquante* autres qui y figureraient au même titre. A cela je réponds, et M. Sillig, au besoin, répondrait pour moi, qu'à l'époque où il a fait paraître son livre, on n'était pas encore fixé sur la différence du sens de ἐποίησε et de ἔγραψε dont il y avait si peu d'exemples; on pensait, en général, que ἐποίησε pouvait s'entendre du travail de l'artiste, comme dans les inscriptions des statuaires. Depuis les découvertes de l'Étru-

rie, le doute n'est plus permis, ainsi que M. Gerhard l'a remarqué le premier; et personne ne peut croire, à présent, que les individus dont les noms sont accompagnés de ἐποίησε, soient autre chose que des *potiers*. On ne pourrait donc les ranger au nombre des *artistes*, à moins d'y mettre aussi les *menuisiers*, les *tourneurs*, les *teinturiers*, les *tisserands*, les *cordonniers* et autres *artisans*; ce qui serait retomber dans le cahos du catalogue de Junius, qui n'a pas craint d'y fourrer les *ouvriers* de soixante métiers différents. J'en fais la remarque, parce que de savants archéologues, entraînés par l'exemple de M. R. R., mettent encore ces potiers parmi les *artistes*. J'espère que M. Sillig ne se laissera point gagner par ces exemples.

22° Au reste, M. R. R. ne persiste pas seulement à convertir en *artistes* des *potiers de vases*. Confondant toujours le *métier* de la *céramentique* avec l'*art* de la *céramographie*, il se met à rechercher curieusement les noms de tous ceux que les anciens ont appelés, en général, κεραμεῖς, *potiers*, et qui ont pu n'être que de simples fabricants de *cruches*, de *tonneaux* et de *marmites*; il va même jusqu'à reprocher à M. Welcker d'avoir négligé les secours que pouvait lui fournir, à ce sujet, l'*ancienne comédie attique*. De là, des citations sans but, sans utilité, et malheureusement accompagnées des plus grosses erreurs.

23° Ainsi, qu'importe à l'éclaircissement d'un tel sujet que le poëte *phlyacographe* (qu'il valait mieux nommer *burlesque* pour se faire comprendre) appelé *Rhinthon* (et non *Rhinton*) fût le *fils d'un potier?* que le fameux Agathocle eût pour père *un potier* du nom de *Carcinus*, selon Diodore de Sicile (p. 30)? L'*histoire de l'art* n'a rien à faire avec eux; mais au moins devait-on mettre, dans ces inutiles détails, un peu d'exactitude; or, il n'est pas dit que le père d'Agathocle fût *un potier*. M. R. R. n'a certainement pas jeté les yeux sur le passage de Diodore qu'il cite; il y aurait vu que Carcinus, obligé, par crainte des Carthaginois, de quitter *Thermes*, ville de Sicile, qui était en leur pouvoir, s'enfuit à Syracuse, et que là, à bout de ressources, *il fit apprendre* à son fils Agathocle, l'*état de potier*; ἐδίδαξε (sens transitif) τὸν Ἀγαθοκλέα τὴν κεραμευτικὴν τέχνην (Diod., XIX, 2, 7). Polybe dit qu'il exerça ce métier jusqu'à l'âge de dix-huit ans (XII, 15, 6; XV, 35, 2).

24° A quoi bon encore une longue dissertation pour savoir si le démagogue Céphalus fut un *mauvais fabricant de petits plats* (τρυβλία), et si un autre démagogue, Hyperbolus, fut simplement

marchand de lampes, λυχνοπώλης, selon Aristophane, ou un *fabricant*, λυχνοποιός, selon le scholiaste?

25° Là-dessus, M. R. R. fait cette remarque incroyable : « L'usage « des *lampes d'argile* qui se fabriquaient *au moyen du tour à potier*, « τοῦ τροχηλάτου τροχοῦ (Aristoph. *Eccles.*, 1), ou qui se *tiraient* « *d'un moule*, οὐ γὰρ ἐν τροχῷ ἐλαύνεται, ἀλλὰ τύπῳ γίνεται, est « établi, ainsi qu'on le voit, par le témoignagne d'Aristophane lui-« même, comme un usage *essentiellement* attique (p. 29, n. 6).» M. R. R. n'entend rien à ce grec. Les lampes de terre cuite devaient le plus souvent être fabriquées *au moule* et non *au tour*. Si donc Aristophane se sert de l'expression τοῦ τροχηλάτου λύχνου, le scholiaste a le soin de remarquer que le mot τροχήλατος, est ici employé *par catachrèse* (abus), καταχρηστικῶς εἶπεν ; car, ajoute-t-il (dans ce même passage que M. R. R. a cité sans le comprendre) : οὐ γὰρ (ὁ λύχνος) ἐν τροχῷ ἐλαύνεται, ἀλλὰ τύπῳ γίνεται. « La *lampe* n'est point *formée au tour*, « mais elle est faite *au moule*. » C'est assez clair, ce me semble.

26° Ce qui n'est pas moins singulier, c'est que M. R. R. conclut de là que l'usage des lampes d'argile *était essentiellement attique*, comme si cet usage n'était pas *essentiellement général* et commun à toute la Grèce; il va même jusqu'à tirer de cette glose d'Hesychius (κεραμεὺς ὁ λυχνοῦργος), la preuve que, « dans l'acception la plus « usuelle de ce mot (κεραμεύς), la *profession de potier* s'enten-« dait d'un *fabricant de lampes*, tant on faisait généralement, à « Athènes, usage de *lampes de terre cuite*. » C'est l'inverse de l'idée qu'il fallait prendre, et M. R. R. devait dire : « Le *fabricant de lampes* « était compris dans la classe des *potiers*. » Il n'a pas entendu la glose d'Hesychius qui, selon son usage, se rapporte à un passage de quelque auteur classique où l'on désignait un λυχνοῦργος par le mot κεραμεύς ; sur quoi le glossateur remarque qu'ici, par κεραμεύς, l'auteur entend le λυχνοῦργος dont il est question dans le passage allégué. M. R. R. observe « qu'au lieu de λυκοῦργος, que porte le texte d'Hesychius, « il faut lire λυχνοῦργος. » La correction est heureuse; mais il n'aurait pas été superflu d'ajouter qu'elle appartient à Samuel Petit, comme le remarque Alberti dans sa note.

Quoique j'aie annoncé plus haut (p. 376) que je ne relèverais pas les critiques fausses et inconsidérées que, dans ce livre, M. R. R. lance à tort et à travers contre plusieurs archéologues, et surtout contre moi (j'en ai cité des exemples, t. II, p. 762, note), je crois devoir

faire deux seules exceptions pour deux reproches qui supposeraient, de ma part, l'ignorance ou l'oubli des principes de la matière.

27° Sur le bord de la tunique d'une Pallas, à la villa Ludovisi, on lit :

ΤΙΟΧΟϹ
ΙΝΑΙΟϹ
ΠΟΙΕΙ

Cette inscription a été lue par Winckelman et par tous ceux qui l'ont citée : Ἀντίοχος (ou Μητίοχος) Ἀθηναῖος ἐποίει. Rien de plus naturel que cette leçon; toutefois, je me suis demandé si ΙΝΑΙΟϹ ne proviendrait pas plutôt de [ΑΙΓ]ΙΝΑΙΟϹ, conjecture qui devait avoir au moins l'avantage de faire examiner de plus près l'original; car si le premier Ι de ΙΝΑΙΟϹ ne porte aucun vestige du trait transversal de l'Η, il faudra bien lire ΑΙΓΙΝΑΙΟϹ; dans le cas contraire, ce sera ΑΘΗΝΑΙΟϹ. Toute la question est là.

M. R. R. transporte cette innocente conjecture sur un autre terrain; et, enflant la voix à son ordinaire quand il croit trouver les gens en défaut, il assure qu'en proposant de lire Αἰγιναῖος, j'ai fait deux méprises : 1° contre l'*histoire de l'art*, attendu que l'*école d'Égine* n'existant plus depuis longtemps à l'époque romaine, qui est celle de l'inscription, c'est violer toutes les notions de l'*histoire de l'art* que de supposer qu'un *sculpteur* pût être de cette île; 2° contre la *langue grecque*, attendu qu'un homme né à Égine, s'appelait *toujours* Αἰγινήτης, et *jamais* Αἰγιναῖος. Je réponds :

1° C'est un bien *faux raisonnement* que celui-ci : « Le *sculpteur* « Antiochus (ou Métiochus) était de l'époque romaine; or, l'école « de *sculpture* d'Égine n'existait plus depuis longtemps; donc c'est « violer l'*histoire de l'art*, que d'en faire un *Éginète*. » N'est-ce pas justement comme si l'on prétendait qu'il ne peut pas y avoir *à présent* un peintre né à *Milan*, à *Venise* ou à *Bologne*, parceque les anciennes écoles *milanaise*, *vénitienne* et *bolonaise* sont depuis longtemps éteintes? L'*histoire de l'art* ne s'oppose donc pas à ce que l'île d'Égine, à l'époque romaine, eût donné naissance à un sculpteur.

2° L'*éthnique* usité était en effet Αἰγινήτης ou Αἰγινεύς, ce que personne n'ignore ni ne conteste; mais il est faux que les Grecs n'aient *jamais* employé, dans le même sens, l'adjectif Αἰγιναῖος, et qu'il soit *contraire à la langue grecque* de lire ΑΙΓΙΝΑΙΟϹ. M. R. R., sans aller plus loin, n'avait qu'à regarder seulement l'article Αἴγινα, dans Étienne de Byzance, il aurait vu que l'adjectif Αἰγιναῖος servait

aussi comme ethnique, puisqu'on disait fort bien Αἰγιναῖος (pour Αἰγινήτης) ἔποικος; et qu'un orateur *athénien*, Dinarque, avait dit : Αἰγιναία (pour Αἰγινῆτις) γυνή.

28° La seconde méprise qu'il m'attribue concerne un nom d'artiste dans l'inscription d'une statue du Louvre. Elle porte :

. . . . . .

ΗΡΑ. . . .	ΔΗΣ
ΑΓΑ·ϹΥ	ΕΦΕΣΙΟΣ
ΚΑΙΑΓ	ΝΕΙΟΣ
ΕΠΟΙ	ΟΥΝ (1)

Il n'y a rien eu entre les deux parties de chaque ligne, on le voit par le mot ἐποίουν; il s'ensuit que ces parties doivent être immédiatement rapprochées. Le premier nom ne fait aucun doute. On a lu le deuxième ΑΓΑϹΙΟΥ; mais l'intervalle (2) ne permet pas d'insérer les deux lettres ϹΙ entre ΑΓΑ et ΟΥ. Je le lis ΑΓΑΥΟΥ (Ἀγαύου), nom connu dérivé de l'adjectif ἀγαυός. Quant au troisième, ΑΓΝΕΙΟΣ, M. de Clarac et moi nous avons proposé de lire ΑΓΝΕΙΟΣ ou ΑΡΝΕΙΟΣ; je persiste à croire que c'est l'un ou l'autre. M. R. R., qui les repousse tous deux, renonce à lire ce nom d'aucune manière; ce qui est plus commode. Mais il a tort d'objecter, contre Ἄγνειος, que le nom est *faux* et n'a pas une *forme vraiment grecque* (p. 165, 166). Avec un peu de réflexion, il aurait aperçu que ΑΓΝΙΟΣ et ΑΓΝΙΑΣ sont des noms fort usités, et qu'à la place de ce dernier on trouve aussi ΑΓΝΕΙΑΣ. Pourquoi n'aurait-on pas dit également ΑΓΝΕΙΟΣ, puisque la double orthographe par Ι et ΕΙ est employée dans tous ces noms? D'ailleurs, les inscriptions latines donnent AGNEIVS (Grut., p. 349, 7; Gud. *Inscr.*, p. 9, 6), le même nom grec en lettres latines, sans l'aspiration, ce qui arrive souvent. La leçon est donc légitime et le nom *très-grec*. S'il y a ici une méprise, on voit de quel côté elle se trouve.

Ces deux exemples donneront lieu de juger jusqu'à quel point M. R. R. réussit, quand il veut faire entrer les autres en partage des méprises dont il garde, au moins jusqu'à ce jour, le *privilége exclusif*, entre tous les érudits passés et présents.

Et, afin que personne ne songe à le lui contester, je vais terminer ce deuxième article par un *Appendice* qui, sous un autre rapport, est devenu, de ma part, nécessaire.

(1) Clarac, *Inscr.* pl. LVI, n° 411.
(2) Cet intervalle est tenu un peu trop large dans la copie de M. de Clarac.

Dans le morceau intitulé *trois Fragments* (voyez la *Revue*, t. II, p. 758), j'avais affirmé, sans donner à l'appui ni preuve ni citation précise (ce n'était pas la place), que M. R. R., dans son *Supplément au Catalogue de Sillig*, où il gourmande si rudement les autres, avait poussé l'inexactitude et le défaut de critique jusqu'à « changer un « *poëte* en *potier;* un *pharmacien* en *graveur;* et un *peintre* en *bou-* « *langer.* » Quelques personnes instruites, ne pouvant se figurer qu'un académicien tombe en de telles erreurs, m'ont mis tout récemment *au défi* de prouver mon dire. Je ne puis donc, sans compromettre ma sincérité, me dispenser de leur répondre et de justifier mon assertion sur trois points aussi graves. Je ferai plus; pour montrer que, bien loin de m'être trop avancé, j'en savais à cet égard beaucoup plus que je n'en disais, aux trois *métamorphoses* annoncées, j'en joindrai *neuf* autres de la même force, opérées par la même baguette magique, et toujours dans ce même *Supplément au Catalogue de Sillig*. Ce sera une *douzaine* de *métamorphoses*, dont *six* latines et *six* grecques; d'où l'on pourra conclure que les deux langues sont aussi bien traitées l'une que l'autre dans ce livre extraordinaire.

29° *Première métamorphose. Un peintre en boulanger.* — Dans une inscription de Pisauro, on lit : D. M. TI. CLAVDI. SOTERIS. PICTORIS. QVADRIGVLARI (Orelli, n° 4262). M. R. R. (p. 443-445) propose de changer *pictoris* (*peintre*) en *pistoris* (*boulanger*), correction qui, prise en elle-même, est assurément fort naturelle, et pourrait être admise sans peine. Mais la difficulté n'est pas là; elle est dans l'adjectif *quadrigularius;* car que peut signifier *pistor quadrigularius?* Rien de plus simple, répond M. R. R. « De même qu'on disait *pistor can-* « *didarius* (boulanger de *pain blanc*) ou *similaginarius* (*de fleur de* « *farine*), on disait aussi *pistor quadrigularius*, boulanger de *pain en* « *quatre* ou *partagé en* quatre. » On peut lui faire cette petite objection qu'il aurait dû prévoir : c'est qu'un boulanger peut très-bien ne manipuler qu'une *seule espèce* de pain, du *pain blanc*, du *pain bis*, du *pain de gruau;* mais je vous prie, qu'est-ce qu'un *boulanger de pain* en *quatre* ou en *trois* ou en *deux?* Cela n'a pas le sens commun. En vain, pour expliquer ces *pains en quatre*, M. R. R. va chercher le mot latin *quadræ;* il ne montre là que la plus incroyable inadvertance. Car *quadrus* ne veut pas dire ce qui est *en quatre*, mais ce qui a *quatre côtés*. Il cite en sa faveur Virgile et Sénèque. Mais le *quadra* de ces deux auteurs n'a rien de commun avec *un pain en quatre*. Dans le passage *allégué* de Virgile (*Æneid.*, VII, 114 : *Pa-*

tulis nec parcere QUADRIS), le mot *quadræ* ne désigne que les gâteaux carrés (*adorea liba per herbas epulis subjecta*) étendus sur l'herbe en *guise de tables* (*quadræ*). Dans le second : *Quadra panis aut stips æris abjecti.* (Senec., *de Benefic.*, IV, 29), le mot *quadra* ne signifie que ce que nous appellerions *un morceau de pain.* On ne saurait abuser davantage de textes plus clairs.

Mais ce n'est pas tout. La nature même du mot *quadrigularius*, s'oppose à son idée ; car c'est évidemment l'adjectif dérivé de *quadrigula* (petit quadrige) comme *quadrigarius* de *quadriga* ou *quadrigæ;* en sorte que *pictor quadrigularius* ou *quadrigarius* n'est rien autre chose qu'un *peintre en voitures.* On sait que, dans la décadence de la langue latine, les diminutifs prirent quelquefois la place du positif (1). Toutefois, je pense qu'on donnait le nom de *quadrigulæ* aux chars légèrement et délicatement construits, tels que ceux qui servaient dans les jeux du cirque. Ils devaient être peints et vernis avec soin, comme nos voitures de luxe.

On peut donc garder *Soter* sur la liste des *peintres;* pourtant je ne jurerais pas que ce fût autre chose qu'un *barbouilleur.*

30° *Deuxième métamorphose. Un inspecteur de théâtre en peintre* ou *dessinateur.* — Celle-ci est inverse de la précédente. M. R. R. « pro-« pose d'ajouter à la liste des anciens artistes T. Statilius Myron, qua-« lifié DISSIGNATOR (DESIGNATOR) SCENARVM, un de ces *dessinateurs* « ou *peintres* de scènes dramatiques, qui, le plus souvent, exerçaient « en même temps la profession d'*architectes* (p. 366). » Ici l'auteur a été trompé par l'italien *designatore* qui signifie un *dessinateur;* mais, en latin, il n'y a rien de commun entre l'art du *dessin* et *designator* ou *designare*, dont les sens divers se rattachent tous à l'idée de *désigner*, de *distribuer*, d'*ordonner;* de là *designator* signifiait l'ordonnateur dans les théâtres, ou dans les funérailles, ou le juge qui distribuait les prix dans les jeux. *Designator scenarum* ne pourra donc être autre chose que l'*inspecteur du théâtre*, ou bien celui qui surveille la mise en scène, l'entrée et la marche des acteurs; jamais ni *dessinateur*, ni *peintre* ou un *architecte.*

31° *Troisième métamorphose. Un brodeur en armurier.* — Dans une autre inscription (ap. Gud., p. 282, et Orelli, n° 4152), un certain *Hermès* est qualifié de *barbaricarius.* M. R. R. traduit ce mot par

(1) En grec, les diminutifs sont employés souvent pour une classe d'objets ; ainsi τὰ οἰνάρια, τὰ σίτια ou même σιτάρια ont le même sens *de classe* qu'en français les *vins*, les *vivres*, les *huiles*, les *sucres*, etc.

fabricant de casques et d'armures (p. 325); mais est-il permis d'ignorer que les *barbaricarii*, dont le nom classique est *phrygiones*, étaient les ouvriers qui travaillaient les étoffes brochées en *or?* (*qui ex auro coloratis filis exprimebant hominum formas, animalium*, etc., comme dit Donatus.) Ces étoffes étaient quelquefois appelées *barbaricæ vestes*, c'est-à-dire *barbarico vel phrygio more pictæ*. Du Cange et Forcellini, sur ce mot, me dispensent d'en dire davantage.

32° *Quatrième métamorphose. Un nom propre en architecte.* — A la page 415, on lit cet article : « P. Cornelius Thallus, fils de Corne-« lius, *architecte*, et sans doute *architecte* lui-même... sur une *inscrip-« tion latine*. Si l'on n'admet pas que le fils exerçât la profession du « père, au moins celui-ci doit-il être admis à titre d'*architecte*, sur « la liste des *artistes romains*. » M. R. R. n'a rien compris à cette inscription : P. CORNELIVS. THALLUS. P. CORNELI. ARCHITECTI. FIL. MAG. QVINQ. COLL. FABR. TIGNAR. LVSTR. XXVII. NOMINE. P. CORNELI. ARCHITECTIANI. FIL. SVI. ALLECTI. IN. ORDINEM. DECVRION. FIDEI. SIGNVM. DEDIT. (Grut., p. 99, 9). Il est clair que le mot ARCHITECTI ne désigne pas une *profession;* c'est le *cognomen* du père de P. CORNELIVS THALLVS; et, ce qui le prouve, c'est que le fils de celui-ci s'appelait ARCHITECTIANVS, dérivation latine du nom de l'aïeul, selon l'usage grec et romain. Nous avons donc ce *stemma :* P. CORN. ARCHITECTVS, père de P. CORN. THALLUS (*magister quinquennalis collegii fabrum tignariorum* (charpentiers), *lustri.* XXVII), et aïeul de P. CORN. ARCHITECTIANVS. Chacun d'eux a son *cognomen* différent joint aux mêmes *prænomen* et *nomen*, P. CORNELIVS. Il faut, sans hésiter, retrancher l'un et l'autre de la *liste des artistes romains*.

33° *Cinquième métamorphose. Deux personnes en une seule.* — M. R. R. (p. 348) parle « d'un *sculpteur sur argent* nommé dans une « inscription (*Mus. Veron.*, p. 267, 3.) MALCHIO. PHILEROS. ARG., » sur quoi l'on peut observer, d'abord qu'*argentarius* signifie, non pas *sculpteur sur argent*, mais simplement *argentier*, *ouvrier en ustensiles d'argent*, *banquier* ou même *caissier;* mais ceci tient à ce que M. R. R. veut faire des *artistes* de tous les *orfèvres*, *argentiers*, *bijoutiers*, *marchands de perles* ou de *pierres fines*, *potiers*, etc. qu'il rencontre. J'en parlerai ailleurs. Ensuite, on ne *sculpte* pas *sur les métaux;* on les *fond*, on les *repousse*, on les *ciselle*. Mais le point principal, c'est que l'*argentier en question* ne s'appelait pas *Malchio Phileros;* il s'appelait seulement *Phileros;* le nom précédent désigne une autre personne. Si M. R. R. a lu l'inscription qu'il cite,

à coup sûr il ne l'a pas comprise; à la vérité, la formule n'en est pas claire. Comme l'inscription, qui est au Vatican (Otto Jahn, *Specim epigr.*, p. 97), n'est expliquée nulle part, je la transcris, et j'en donne le sens pour que d'autres ne s'y trompent pas, comme M. R. R.

CN. CN. CN. SEPTVMIEIS. CN. CN. C. L.
PHILARGVRVS. MALCHIO. PHILEROS. ARG. (1)
CORNVFICIA. D. L. SELENIO.
SEPTVMIA. CN. CN. L. AVGE.

Il s'agit d'une dédicace en l'honneur de trois *Cneius Septumius*, par cinq affranchis, trois hommes et deux femmes. Les hommes sont *Phylargyrus, Malchio* et *Phileros;* les deux premiers, affranchis de deux *Cneius Septumius;* le troisième de *Caius Septumius;* les femmes sont *Cornuficia Selenio* (Σελήνιον), affranchie de Caius Cornuficius, et *Septumia Auge*, affranchie de deux *Cneius Septumius*.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est que les noms de *Phylargyrus*, de *Malchio* et de *Phileros* désignent *trois* personnes distinctes. M. R. R. n'a pu faire une seule personne des deux dernières que parce qu'il ne s'est pas demandé ce que devient *Phylargyrus* dans cette hypothèse. Ce sont les trois noms grecs Φιλάργυρος, Μαλχίων, Φιλέρως. *Malchio* se lit dans plusieurs inscriptions latines (Grut., p. 578, 2; 597, 6; 627, 13); et dans Martial (*Epigr.*, III, 82, 32). Il est singulier que d'habiles critiques hésitent encore sur l'étymologie de ce nom, et penchent à le faire venir de l'adjectif μαλακός (Weichert, *Relliq. Poet. latin.*, p. 433 sq.). C'est le nom grec Μαλχίων, dérivé de Μάλχος, nom syrien (tiré de *melk*, roi) qui est celui d'un roi arabe (Joseph., *Ant. jud.*, XII, 5, 1; XIV, 14, 1; XV, 6, 27), et de l'esclave (de Caïphe) dont saint Pierre coupa l'oreille droite (Johan., 18, 10). Il répond au βασίλειος grec. Le nom de *Malchio*, qui est donné à une femme (Gori, *Columbar.*, p. 98, 35) s'écrirait en grec Μάλχιον, non Μαλχίων, comme *Malchis*, autre nom de femme (Passionei *Inscr. ant.*, p. 36, 13), est le grec Μαλχίς. L'origine est la même.

34° *Sixième métamorphose. Une tribu romaine en adjectif conjonctif.* — Dans une autre inscription latine que cite M. R. R. (p. 363), un architecte porte le nom de C. VEDENNIVS. C. F. QVI. MODERATVS. Il

(1) Je ne serais pas étonné qu'il y eût sur la pierre ARC. (*arcarius*, caissier). La sigle ARC. se trouve aussi bien que ARK, qui est plus commun. Le G et le C se confondent sans cesse. (Plus haut, p. 346.)

prétend que QVI. veut dire *qui et Moderatus* (*qui s'appelle aussi Moderatus*), locution, dit-il, *dont il y a tant d'exemples* (!). Il cherchera bien, avant d'en trouver *un seul*. La formule *qui et, quæ et* est souvent employée sans doute, mais en *tout autre* cas; ainsi PAVLVS. QVI. ET. SAVLVS (Morcelli, *de Stylo Inscr.* III, 5, 4, 3, p. 46); ou PARDO. QVAE. ET. HILARINE (Otto Jahn, *Spec. Epig.* p. 80) qu'on dirait en grec, Παρδὼ (1) ἡ καὶ Ἱλαρίνη; parce que cet homme et cette femme portaient deux *noms*. Au contraire, *jamais* on ne trouve *qui et* comme ici, pour joindre le *nomen* au *cognomen*, après le nom *paternel* et le F. de *filius*; d'ailleurs la conjonction ET, qui serait indispensable, manque ici. QVI. est donc tout simplement l'abréviation du nom de la tribu romaine QVIRINA, et il faut lire : *caius* VEDRENNIVS, *caii filius*, QVI*rinâ*, MODERATVS? L'usage, comme personne ne l'ignore, était de placer ainsi le nom de la tribu, souvent abrégé, QVI. OVF. AEM. CAM., etc. *Quirinâ*, *Oufentinâ*, *Æmiliâ*, *Camiliâ*, etc. M. R. R. cite lui-même plus bas (p. 422), l'inscription K. AEMILIVS. K. F. QVIRINA. VARRIVS.

Il ne fallait pourtant pas un grand effort de critique pour s'élever de QVI. à *Quirinâ*, et éviter cette grave mésaventure de prendre une *tribu romaine* pour un *adjectif conjonctif*.

Que M. R. R. entende l'épigraphie latine, je le crois; mais, d'après ces six métamorphoses, auxquelles je me borne, on conviendra qu'il s'en sert, comme s'il avait oublié les premiers éléments.

Je passe maintenant aux six métamorphoses grecques, qui sont à peu près de la même force.

35° *Septième métamorphose. Une forteresse en tour à potier.* — Nous avons vu (p. 388) que le τροχός, ou *tour à potier*, a été pour M. R. R. une pierre d'achoppement dans un passage d'Aristophane; ce mot lui porte encore une fois malheur, à propos d'un fragment de Sophocle cité dans une autre glose d'Hésychius, dont il ne comprend pas un mot : « Hyperbios, dit-il, avait inventé le *tour à potier*, « κυκλώπειον τροχόν, comme s'exprime Sophocle, et ici nous retrou- « vons une allusion aux ouvrages de l'âge pélasgique (p. 335). »

Le texte d'Hésychius porte : Κύκλους καὶ τροχούς· τὰ τείχη· τροχὸν δὲ τὸ τεῖχος, ὡς Σοφοκλῆς, Ἡρακλεῖ· Κυκλώπειον τροχόν. Ce qui signifie littéralement : « κύκλοι et τροχοί [s'entendent] des murailles. « Τροχός [se dit] de la *muraille*, témoin Sophocle, dans l'*Hercule* :

(1) Il est clair que ce nom féminin, n'est que la transcription latine, du nom de femme terminé en ώ, Παρδώ.

« τροχός *cyclopéen.* » Nous voilà terriblement loin du *tour à potier* (1). Il s'agit ici d'une acception particulière du mot τροχός, que Sophocle avait employé dans le sens de τεῖχος, en disant κυκλώπειος τροχός au lieu de κυκλ. τεῖχος, parce qu'il voulait désigner une fortification *circulaire* ou une *enceinte de ville*, à laquelle convenaient également les mots κύκλος et τροχός. L'erreur est d'autant plus singulière que ce fragment a été déjà, depuis longtemps, très-bien expliqué (Brunck, *Lex. Sophocl.*, h. v.; ensuite, Bast, *sur Grégoire de Corinthe*, p. 512; enfin, Gœttling dans le *Rh. Museum*, 1845, p. 325 et suivantes). Par κυκλώπειος τροχός (Hesychius met l'accusatif parce qu'il cite textuellement), Sophocle désignait une de ces constructions que les anciens appelaient *cyclopéennes*, comme celles de Tyrinthe, de Mycènes, d'Argos, etc.

36° *Huitième métamorphose. Un poëte en potier.* — Celle-ci est plus extraordinaire encore. M. R. R. a découvert le nom de l'*artiste* athénien qui a inventé les *petits plats à saumure* ou *fioles à vinaigre* qu'on nommait ὀξίδες! « Aristophane, dit M. R. R. (p. 28, n. 3), « semble attribuer l'invention des ὀξίδες à un certain *Céphisophon* « (*Ran.*, 1439, Cf. Suid. v. Κηφισοφῶν.) » Les citations ne manquent pas. On va voir ce qu'il y a derrière.

Dans des vers qu'Aristarque et Apollonius ont cru, en grande partie, interpolés, et que les critiques modernes traitent de *spurii*, Aristophane fait dire à Euripide « qu'en cas de combat naval, Ciné- « sias et Cléocrite jetteraient dans les yeux de l'ennemi des ὀξίδες, « *de petits plats* (ou *fioles*) remplis de vinaigre pour l'aveugler. » Εἰ ναυμαχοῖεν, κᾆτ' ἔχοντες ὀξίδας ῥαίνοιεν ἐς τὰ βλέφαρα τῶν ἐναντίων. Alors Bacchus lui demande : « As-tu *trouvé* cela tout seul, ou bien « est-ce Céphisophon » ? Ταυτὶ πότερ' αὐτὸς εὗρες, ἢ Κηφισοφῶν; Or, il faut savoir que ce Céphisophon était un *poëte*, esclave d'Euripide, qui passait pour son collaborateur (sch. ad *Ran.*, 944, 1408. *Acharn.*, 395. *Fragm.* 231, b, éd. Didot). Euripide répond : « Oui, moi tout seul; mais c'est *Céphisophon* qui a trouvé les *oxides*. » Ἐγὼ μόνος· τὰς δ' ὀξίδας Κηφισοφῶν. Ainsi, l'*invention* se rapporte au procédé

(1) M. Rangabé a déjà signalé cette erreur (*Revue*, t. II, p. 431). On pourrait s'étonner que notre savant collaborateur n'ait trouvé que *six* remarques critiques à faire sur ce livre, qui offre matière à plus de *deux cents* autres, aussi sérieuses pour le moins; or, comme il comble le reste du livre d'éloges sans restriction, on est en droit d'en conclure qu'il n'en a pas aperçu davantage. Ceci montre que ces erreurs peuvent échapper aux plus clairvoyants, qui n'y regardent pas d'assez près. C'est ainsi qu'elles s'introduiraient dans l'archéologie, à la faveur du silence, si les principales n'étaient une bonne fois signalées.

imaginé par Céphisophon pour aveugler l'ennemi, et non pas au vase appelé ὀξίς, *inventé* longtemps avant lui.

37° *Neuvième et dixième métamorphoses. Deux pharmaciens en graveurs.* — Je finis cette énumération par *quatre* métamorphoses que M. R. R. a réunies dans un *seul article* de *huit lignes* et de *trois phrases* seulement. Je vais le transcrire en entier; ce sera un exemple, entre beaucoup d'autres, de ce qu'il peut réussir à condenser d'erreurs (et quelles erreurs!) dans un si court espace.

(P. 135) « EUDAMOS. *On doit* comprendre au nombre des *anciens* « *artistes* ce personnage athénien désigné par Aristophane (*Plut.*, « v. 884) *comme un graveur* de ces sortes d'*anneaux magiques* dont « il se faisait un si grand usage à Athènes. » (Id. *Nub.*, 756-758; v. schol. ad l. c. Amipsias et Eupol. ap. schol. ad *Plut.*, v. 884). — « Un autre de ces *graveurs athéniens*, PHERTATOS, est nommé par « Antiphane (ap. Athen., III, p. 123).... Il est fait dans Aris- « tophane d'assez *fréquentes* allusions à cet usage attique. » (*Lysistr.*, v. 1027.)

C'est Aristophane qui a défrayé à peu près ce petit article; mais ce poëte, si maltraité dans les exemples cités plus haut, continue d'être tout aussi *funeste* à M. R. R. que l'ont été jadis *Ménandre* et *Philémon*.

Eudamos (ou Eudémos) et *Phertatos* n'étaient pas plus des *graveurs* l'un que l'autre; c'étaient des *pharmaciens*, φαρμακοπῶλαι, qui *vendaient*, entre autres remèdes, des *bagues* auxquelles la superstition prêtait des vertus curatives.

Voici d'abord ce qui concerne *Eudémus* dans Aristophane. « Je « ne me soucie pas mal de toi (dit l'homme de bien, ὁ δίκαιος, à « Chremylus), je porte cet anneau qu'Eudémus m'a *vendu* une « drachme. » Οὐδὲν προτιμῶ σου· φορῶ γὰρ πριάμενος τὸν δακτύλιον τόνδε παρ' Εὐδήμου δραχμῆς. Ces anneaux étaient censés une sorte de talismans préservatifs du *mauvais œil*, et curatifs de certaines affections morbides, surtout des effets de la morsure des serpents; aussi Chrémylus répond : « Fort bien! mais cet anneau n'est pas *un re-* « *mède* contre une morsure de sycophante. » Ἀλλ' οὐκ ἔνεστι συκοφάντου δήγματος. Cet Eudémus était donc un φαρμακοπώλης, ou *vendeur d'anneaux* (τετελεσμένους δακτυλίους πωλῶν. Schol.) *et d'autres médicaments*, en un mot un *pharmacien* qui *vendait* ces anneaux *comme remède* (ὃν οἱ φαρμακοπῶλαι εἰώθασι πιπράσκειν ἀντὶ φαρμάκου. Hesych. l. c.).

38° Il en est de même du *Phertatos* d'Antiphane (ap. Athen., III, p. 123; Meineke, *Fragm. Com. græcor.*, t. III, p. 97). Dans un passage de l'*Omphale* de ce poëte comique, Hercule dit : « Si la co-« lique me tourmente, j'ai un anneau [acheté] de Phertatos *au prix* « *d'une drachme.* » Παρὰ Φερτάτου δακτύλιός ἐστί μοι δραχμῆς. La modicité de ce *prix* (90 cent.), qui paraît avoir été *fixe,* montre assez que ces *bagues médicinales* devaient être en cuivre, en argent ou en fer, sans gravure aucune, comme ces *anneaux de fer* ou d'acier qui se vendent encore de nos jours chez les pharmaciens et les serruriers, pour la guérison prétendue de la migraine, des rhumatismes ou de l'épilepsie; car il est assez remarquable que cet absurde préjugé des bagues merveilleuses a traversé les siècles.

39° *Onzième métamorphose. Une bague ordinaire en bague médicinale.* — Pour prouver qu'Aristophane fait d'assez *fréquentes allusions* à cet usage superstitieux, M. R. R. renvoie au v. 1027 de la *Lysistrate;* mais en cet endroit, il ne s'agit nullement de ces anneaux. Le chœur des femmes dit au chœur des vieillards : « Si tu ne m'avais « pas tant maltraitée, je retirerais (ἐξεῖλον ἄν) l'insecte (τὸ θήριον) « qui t'est entré dans l'œil (τοὐπὶ τῷφθαλμῷ). » Le chœur répond : « C'est en effet lui (l'insecte) qui me tourmente fort. Tiens, voici « mon *anneau* (δακτύλιος οὑτοσί), retire l'insecte (ἐκσάλευσον αὐτό), « et montre-le-moi (κᾆτα δεῖξον), après me l'avoir ôté (ἀφελοῦσά « μοι). »

Il s'agit donc ici, non d'une *bague médicinale*, mais d'un *anneau* mince, que le vieillard doit ôter de son doigt et donner à la femme pour qu'elle le lui passe sous la paupière et retire l'insecte qui s'y était logé. C'est là ce qui se fait, encore maintenant, pour retirer ainsi les petits insectes ou les ordures qui entrent dans l'œil.

Le scholiaste ne s'y est pas trompé : Δίδωσιν αὐτῇ δακτύλιον, ἵνα ἐξενέγκῃ τὴν ἐμπίδα τοῦ ὀφθαλμοῦ. « Il lui donne son anneau pour « qu'elle lui ôte le cousin de l'œil. »

40° *Douzième métamorphose. Une magicienne en anneau.* — Dans le passage des *Nuées* d'Aristophane (v. 756-758), auquel M. R. R. nous renvoie à propos des anneaux magiques, il s'agit de bien autre chose. Strepsiade annonce à Socrate qu'il a trouvé un bon moyen de ne pas payer ses dettes. « Socr. Voyons donc en quoi il consiste. Streps. Eh « bien! que dirais-tu si j'achetais une magicienne de Thessalie (γυναῖκα « φαρμακίδ' εἰ πριάμενος Θετταλήν), et si je lui ordonnais de faire « descendre la lune pendant la nuit, je la renfermerais dans une

« boîte ronde comme un miroir, et je la garderais près de moi. » (C'est-à-dire que, comme la lune ne marcherait plus, le 1er du mois, terme fatal, n'arriverait pas, et Strepsiade serait dispensé de payer ses dettes). On cherche en vain dans ce passage (comme dans le *Schol. ad l. c.* que cite M. R. R.), la moindre mention du φαρμακίτης δακτύλιος; rien n'y ressemble, excepté le mot φαρμακίδ', qui s'y trouve en effet; c'est donc là ce que M. R. R. a pris pour un φαρμακίτης δακτύλιος, n'apercevant ni γυναῖκα qui est avant, ni Θετταλήν qui est après; il a, de cette façon, changé une *magicienne* en *anneau*, ainsi que, dans les *Fragments de Ménandre et de Philémon*, il avait métamorphosé une *tunique* (χλανίς) en une *femme* (et quelle femme!), descendant jusque-là par une suite de cascades qui ont soulevé un rire homérique dans tout le monde érudit. Cette dernière métamorphose fera le pendant.

Je pense que ceux qui m'avaient *défié* de prouver mon dire seront à présent satisfaits; je n'ajouterai plus qu'une réflexion dont personne ne contestera la justesse.

Les plus habiles se trompent; outre les oublis et les inadvertances légères que personne n'évite entièrement (*quas aut incuria fudit, aut humana parum cavit natura*), il leur arrive parfois de mal rencontrer dans leurs conjectures, et même de ne pas prendre la bonne route en présence d'un texte ou d'un monument difficile. Ni Bentley ni Visconti, les héros de la philologie et de l'archéologie, ne sont exempts de fautes de ce dernier genre, fautes presque toujours *savantes*, et qui sont rarement inutiles. Mais quant à des méprises pareilles à celles qui viennent d'être signalées dans les récents écrits de M. R. R., on peut mettre au défi qui que ce soit d'en découvrir une seule dans les travaux, je ne dis pas des maîtres de l'art, mais de tout homme qui, suffisamment préparé par des études classiques, parle d'antiquité avec réflexion et connaissance de cause.

Je termine ici ce que j'avais à dire sur la première partie du *Supplément*, relative aux vases. Quoiqu'elle n'ait que soixante-neuf pages, j'y trouverais à faire une fois autant de remarques semblables. Mais ces exemples suffisent, en ce qui concerne cette première partie.

Je ne m'étais donc pas trop avancé, quand je disais (t. II, p. 758, note) que l'auteur ne s'est montré ni plus fort ni moins léger dans ce livre, élaboré pendant quatorze ans, que lorsqu'il composait les *Antiquités du Bosphore*, ou traduisait *Ménandre* et *Philémon*.

Il en sera de même de la seconde et principale partie, que je vais examiner, de celle qui concerne les *graveurs de médailles et de pierres fines*. Les erreurs y sont nombreuses, et tellement graves, que si tout autre archéologue, et, par exemple, l'un de ceux qui n'ont point l'heur de lui plaire, en eût fait seulement le *quart*, M. R. R. n'aurait pas manqué, avec cette urbanité qui lui est propre, de lui reprocher sa *légèreté d'esprit*, et de lui dénier *toute connaissance de l'antiquité figurée*.

Pour moi, je serai plus poli et plus équitable. Je ne lui contesterai aucun de ses mérites. Je veux seulement, dans l'intérêt de la science, démontrer, non par des *assertions*, mais par des *faits positifs*, dont tout homme instruit et impartial peut être excellent juge, avec quelle précaution il faut lire les derniers écrits qu'enfantent son activité souvent malheureuse et sa précipitation toujours regrettable ; et, en même temps, lui ôter tout droit d'être tranchant, rigoureux et dur envers les autres.

Or, si le présent article, joint à ceux de MM. Emil Braun, Heinrich Brunn et de Clarac, n'avait point la vertu de guérir en lui cette cruelle habitude, je doute qu'il en conserve la moindre trace, quand il aura lu le suivant. LETRONNE.

(La suite à un numéro prochain.)

P. S. Le tome XVI des *Annali dell' Instituto di Corrisp. archeologica* vient de m'arriver, depuis l'impression de cet article. Ce volume contient (p. 268-287) une excellente critique de M. Heinrich Brunn sur le *Supplément au Catalogue de Sillig*. Le jugement qu'en porte ce savant philologue et antiquaire est tout aussi peu favorable que le mien; et il le fonde sur une *cinquantaine* de remarques, dont il n'en est que trois ou quatre qui se retrouvent dans les *quarante* qu'on vient de lire. Toutes les autres portent sur des points différents. Cela tient à ce que M. H. Brunn s'est attaché à la dernière partie de l'ouvrage, négligeant les *vases* et les pierres *gravées*, tandis que cet article et le suivant portent principalement sur ces deux seules classes de monuments antiques.

— Mon observation n° 10, page 385, vient d'être confirmée par un autre vase trouvé à Vulci, portant l'inscription ΕΥΧΕΡΣ (pour Εὔχειρος) ΗΟΕΓΟΤΙΜΟΥ ΥΙΗΗΣ (ὁ Ἐργοτίμου υἱός), qui ne laisse aucun doute ni sur la leçon de M. de Witte, que j'ai défendue contre M. R. R., ni sur les raisons que j'ai données à l'appui. (V. H. Brunn et Th. Panofka, dans le *Arch. Zeitung*, februar. 1846, S. 233.)

LETTRE A M. LETRONNE
SUR UN ABACUS ATHÉNIEN.

MONSIEUR,

Dans le précédent cahier, vous m'avez fait l'honneur d'appeler mon attention sur un monument curieux découvert à Salamine, et dans lequel vous proposez, avec toute raison, je crois, de voir un *abacus* ou une *table à compter*. Vous avez, d'ailleurs, complétement expliqué la véritable signification des signes numériques qui s'y trouvent : il me restera donc peu de chose à dire pour faire comprendre l'usage et de cette table et de ces signes ; et c'est ce que je vais essayer, en commençant, conformément à votre désir, Monsieur, par comparer l'abacus grec aux abacus romains que nous trouvons décrits d'après Welser, dans Gruter (p. 224), dans Bianchini (*la Istoria universale*, p. 107), dans Pignorius (*de Servis*, p. 165), et enfin, à l'abacus de la bibliothèque du roi, décrit par du Molinet dans *le Cabinet de Sainte-Geneviève* (p. 23) ; cette comparaison aura l'avantage de nous aider à comprendre l'abacus athénien, dont la composition est moins explicite, si je puis m'exprimer ainsi.

Les abacus romains dont nous parlons consistent en plaques de métal percées de rainures oblongues, dans lesquelles glissent à frottement des boutons ou clous à deux têtes. En voici la figure telle que la donne Gruter (voy. la fig. 1) :

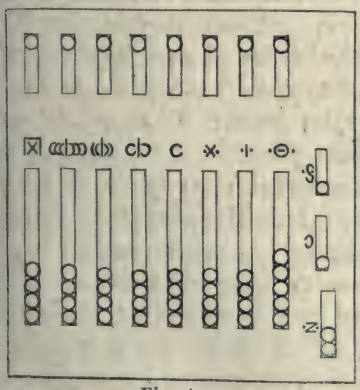

Fig. 1.

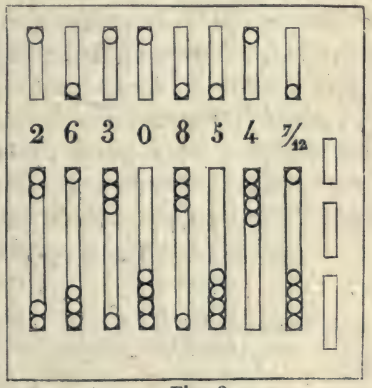

Fig. 2.

On y remarque d'abord huit longues rainures inférieures, et huit supérieures. Chacune des premières (inférieures) porte quatre bou-

tons, excepté la huitième, qui en a un de plus. Quant aux rainures supérieures, elles portent toutes uniformément un seul bouton. Entre chaque rainure inférieure et la rainure supérieure qui lui correspond, se trouve, en allant de droite à gauche, une des sigles Θ, I, X, C, C|Ɔ, CC|ƆƆ, CCC|ƆƆƆ, $\overline{\text{IXI}}$, signifiant, la première, Θ, l'once ou le douzième de l'*as*, et les autres, 1 *as*, 10 *as*, 100 *as*, jusqu'à un million d'*as*, je dis d'*as* ou de *tout autre* espèce d'unités, *sive asses sive quid aliud* (Gruter).

Le moyen de représenter un nombre quelconque avec ce petit appareil, est fort simple; les unités d'un certain ordre, quand elles ne dépassent pas 4, se désignent par un pareil nombre de boutons de la rainure inférieure correspondante, que l'on pousse vers le haut; le bouton supérieur désigne 5 unités quand on le rapproche des premiers. De cette façon, on peut, avec les boutons des deux rainures correspondantes, représenter tous les nombres absolus depuis 1 jusqu'à 9. Pour les onces, on peut aller de 1 à 11, parce que le bouton isolé vaut 6. Ainsi, la figure deuxième, représente 2630854 *as* et 7 *onces*.

Quant aux trois petites rainures, dont je n'ai pas parlé, et qui sont marquées S, Ɔ, Z, les boutons qui s'y trouvent valaient (suivant Gruter), pour la première, S, une *demi-once*, pour la seconde, Ɔ, une *sicilique* ou un *quart d'once*, et pour la troisième Z, chacun une *duelle* ou un *tiers d'once*.

La manière de calculer avec cet instrument se déduit facilement de ce qui précède; et ce serait, je crois, Monsieur, abuser de votre patience et vous faire perdre un temps précieux, que de vous faire suivre le détail d'une méthode d'opération fort simple, pour laquelle je crois pouvoir me contenter de renvoyer les lecteurs de la *Revue* au procédé très-connu que suivent les joueurs de piquet *au cent* pour marquer leurs points : la carte découpée à l'ordinaire pour remplir cette destination, est un véritable abacus à l'antique : seulement il ne va que jusqu'à 100. Mais comme tout calcul réduit à ses derniers éléments, ne porte jamais à la fois que sur deux chiffres ou sur deux ordres d'unités, ou, pour m'exprimer comme les Romains, sur des *digits* (*unités*) et des *articles* (dizaines), il s'ensuit que quand on sait marquer un cent de piquet avec la carte découpée, on sait se servir de l'abacus romain, quelque loin qu'il s'étende; et ainsi, cette simple comparaison du connu à l'inconnu me dispensera, je l'espère, d'une explication fastidieuse. Je ferai seulement remarquer combien

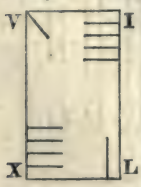

ce genre d'instrument est merveilleusement adapté au système de numération écrite des Romains, système *semi-décimal*, si je puis m'exprimer ainsi, où non-seulement chacune des puissances de 10, chaque ordre d'unité décimale, est représenté par un caractère spécial X, C, C|Ɔ, etc., mais encore la moitié de chacune de ces puissances a sa figure, sa *sigle* propre, V, L, IƆ, etc. (1).

Ce qui précède va nous mettre à même d'expliquer l'abacus athénien. (V. *Rev.*, t. III, p. 296.) Pour cela, supposons notre table de marbre placée horizontalement, le calculateur assis à l'un des deux longs côtés où sont inscrits les caractères dont vous avez, Monsieur, complétement expliqué la signification. Ici, nous n'avons point de boutons mobiles; ils seront remplacés par des monnaies, ou plus généralement par des jetons de valeurs conventionnelles : c'est le seul mode d'emploi de la table, qui soit admissible ici; et ces jetons seront placés sur les diverses bandes que séparent les lignes creusées dans la table. L'analogie nous porte donc à penser, qu'outre l'usage spécial de la table pour la supputation des monnaies, elle en avait un plus général, c'est-à-dire qu'elle servait à compter toute espèce de quantité (*asses sive quid aliud*) exprimée, quant à sa partie entière, conformément au système décimal de numération tel qu'il était admis par les Grecs et par les Romains, et qu'en conséquence, les nombres 1, 10, 100, 1 000, 10 000, figurés par les caractères ⊢, Δ, H, X, M (le dernier M, initial de μύρια, remplaçant alors la *sigle* du talent), étaient représentés par des jetons que le calculateur plaçait à la partie antérieure de la table, *en deçà de la ligne transversale*, tandis que les unités quinaires Π, , , 5, 50, 500, etc., étaient rejetées à la partie de la table la plus éloignée, *au delà de la transversale*, absolument comme dans l'abacus romain. Or, comme pour cela il ne fallait que les cinq bandes qui sont à la droite de la *croix* centrale, les cinq bandes restantes devaient servir à continuer le calcul suivant la progression décuple, et sur des unités 100 000 fois plus grandes que l'unité simple, s'étendant ainsi jusqu'aux unités du 10e ordre, tandis que l'abacus romain ne s'étendait que jusqu'aux millions ou aux unités du 7e ordre.

(1) Les Chinois ont également une machine à compter qu'ils nomment *souan-pan*, et dans laquelle, au lieu de boutons, ils emploient des boules enfilées dans des tringles de fer. Une autre différence plus notable, en ce qu'elle accuse chez les Chinois une sorte de faiblesse et de lenteur de conception à l'égard des procédés du calcul, ou simplement du principe de la numération, c'est qu'ils emploient pour chaque ordre d'unité cinq boules *unitaires* au lieu de quatre qui suffisent, et deux boules *quinaires* au lieu d'une.

Telle serait donc l'explication de cette croix centrale. Quant aux deux autres, j'ai déjà dit plus haut que tous les calculs se réduisant élémentairement à deux ordres d'unités, *digits* et *articles*, ils devaient en conséquence se faire sur les deux premières bandes à droite, sauf à reporter ensuite les jetons obtenus dans les bandes qui leur appartiennent respectivement en ayant égard à l'ordre des unités. Ce serait là l'usage de la croix de droite, celle de gauche servant pour la position opposée du calculateur (1).

Quant aux quatre petites bandes isolées, vous avez supposé, Monsieur, qu'elles servaient pour les fractions de la drachme I, C, T, X; cette opinion me paraît incontestable; nous trouvons l'analogue dans les abacus romains, comme nous l'avons vu plus haut. Il y a cependant cette différence à noter, qu'ici, dans l'abacus grec, il faut faire la somme de ces trois fractions, la *moitié* C, le *tiers* T, et le *sixième* X, pour avoir une obole, tandis que les fractions de l'abacus romain semblent appartenir à deux systèmes distincts: d'une part on a la moitié S et le quart Ↄ de l'once, auxquels, ajoutant un nouveau quart, on a *une* once; d'autre part on a deux *duelles* ou deux tiers, auxquels, ajoutant un nouveau tiers, on a aussi une once; mais les trois fractions réunies ne reproduisent pas l'once.

Je terminerai, Monsieur, en vous soumettant une conjecture. M. Rangabé a cru voir dans l'abacus athénien une *table à jouer*; et vous avez décidé fort judicieusement, je le pense, que ce ne pouvait être là son usage, au moins, dis-je, son usage principal. Il se pourrait bien, toutefois, que M. Rangabé n'eût pas tout à fait tort; car, secondairement, n'a-t-on pas pu employer la *table à compter* à un usage moins sérieux? Quant à moi, après y avoir réfléchi, je suis porté à penser que cette sorte d'abacus aux jetons pourrait bien être l'origine, non pas de l'*échiquier*, mais de notre jeu de *tric trac*; et cette hypothèse du double usage de la table athénienne expliquerait peut-être d'une manière plus satisfaisante, diverses particularités que nous avons remarquées dans sa description. Ainsi, l'on

(1) Il fallait une explication de ces croix : bien que celle que j'ai donnée puisse paraître satisfaisante, cependant j'avoue que je serais assez disposé à croire que leur usage, tout matériel, était étranger au calcul : je m'explique. Nous voyons, dans la figure de M. Rangabé, que les lignes noires tracées sur la table sont terminées par de gros points. Cela me semble indiquer que les lignes noires étaient remplies ou couvertes par des tringles métalliques ayant leurs extrémités enfoncées dans la table, ces tringles étant ainsi comme des *rails* entre lesquels se plaçaient les jetons, et servant à les empêcher de glisser d'une bande à l'autre. Les croix ne seraient alors que la marque des attaches métalliques employées pour assujettir la tringle transversale après les autres.

verrait d'abord clairement pourquoi il y avait dix colonnes au lieu des cinq rigoureusement nécessaires pour supputer jusqu'aux talents inclusivement, chacun des joueurs assis aux deux longs côtés de la table, opérant sur les cinq colonnes qui étaient à sa droite, et y marquant les points amenés par le jet successif de deux ou de trois dés; et nous aurions encore ainsi l'explication complète des cinq jetons sur cinq colonnes mentionnées dans le texte de Pollux relatif au jeu nommé πέσσοι. La croix qui occupe le milieu de la table indiquerait la *ligne sacrée* (1), chaque joueur visant ainsi à la dépasser le premier pour vaincre son adversaire, ce qui exigeait qu'il eût fait cent mille points (2). L'ennemi était alors obligé de retirer les pièces qu'il avait sur sa cinquième colonne, d'où le proverbe κινεῖν λίθον ἀφ' ἱερᾶς, ἀφίεναι ἀφ' ἱερᾶς, ἀφ' ἱεροῦ πεσσεύειν, etc., pour dire *être réduit à l'extrémité*. Alors le combat s'établissait dans le jeu de l'adversaire vaincu; et le gain définitif de la partie consistait à parvenir à la croix latérale qui était comme la forteresse de chacun des deux jeux.

J'ajoute une dernière remarque. Si vous m'accordez, Monsieur, ce double usage de l'abacus athénien, et que vous consentiez pour un moment à voir une sorte de synonymie, ou du moins d'analogie, aux expressions *tric trac*, *échiquier*, *abacus*, peut-être alors reconnaîtrez-vous, dans cette assimilation, l'origine de l'expression *chambre de l'échiquier*, pour dire *chambre des comptes*. (Voir à cet égard la nouvelle *Revue encyclopédique* publiée par M. Firmin Didot, n° I.) Au reste, je le répète, Monsieur, je vous livre ces idées comme purement conjecturales, m'en rapportant à vous pour leur faire bonne justice.

Je termine, Monsieur, en vous priant d'agréer l'expression du dévouement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

A. J. H. VINCENT.

(1) Pour correspondante, nous avons sur le trictrac la *case du diable*, qui est également la porte du jeu de l'adversaire.

(2) On objectera que la partie devait durer bien longtemps. Mais le joueur qui avait le premier fait cent points, et en conséquence dépassé sa croix, aurait pu être autorisé à compter toutes les nouvelles unités à partir de cette croix, et à leur donner ainsi une valeur cent fois plus grande; alors il ne fallait plus réellement que onze cents points pour franchir la ligne sacrée.

LETTRE A M. A. DE LONGPÉRIER

SUR

L'EMPLOI DES CARACTÈRES ARABES DANS L'ORNEMENTATION CHEZ LES PEUPLES CHRÉTIENS DE L'OCCIDENT.

Pl. LIV.

Monsieur,

Dans l'article que vous avez inséré dans le numéro de février dernier de la *Revue* (t. II, p. 696 et pl. 45), au sujet de l'emploi des caractères arabes dans l'ornementation chez les peuples chrétiens de l'Occident, vous citez diverses inscriptions de ce genre figurées sur des monuments d'espèce différente, et vous nous faites connaître qu'au XVe et au XVIe siècles de grands peintres avaient fréquemment simulé des inscriptions arabes sur la bordure des vêtements du Christ, de la Vierge et des Saints. Aux exemples que vous citez, voulez-vous me permettre d'ajouter celui d'un tableau assez remarquable, non par le mérite de l'exécution, mais par sa composition, peint en 1504 sur l'un des volets de l'orgue de la cathédrale de Perpignan, et représentant la décollation de saint Jean? Le moment choisi par l'artiste est celui où Hérode et sa femme étant assis à table, Salomé leur présente sur un plat la tête du saint précurseur. Suivant l'usage du temps, les personnages sont vêtus à la moderne. La fille d'Hérodiade, la seule qui doive nous occuper, porte une robe blanche dont les lés sont séparés par une large bande rouge, faisant également le tour du bas de la jupe. Sur ces bandes court un ornement supposé brodé en or, affectant des formes de caractères coufiques symétriquement accouplés, mais sans signification.

Voici encore quelques exemples d'un autre genre. L'église de l'ancienne abbaye de Saint-Martin du Canigou, près de Vernet, commune célèbre par son bel établissement thermal et par le séjour que vient d'y faire Ibrahim-Pacha, possédait autrefois deux devants d'autel et deux voiles de calice, en toile blanche, brodés très-anciennement en soies de couleur. Ces broderies formaient des arabesques très-artiste-

ment agencées, parmi lesquelles on remarquait des espèces de cartouches remplis d'enlacements de caractères arabes. Ces quatre précieuses reliques de l'art de la broderie au moyen âge, qui lors de la sécularisation du monastère, en 1781, avaient été données à l'église du petit village de Castell, situé au pied du mont Canigou entre l'abbaye et Vernet, où je les avais vues il y a un quart de siècle, en ont été enlevées depuis et ont complétement disparu; la seule idée qu'on puisse en prendre maintenant, à ma connaissance, c'est sur un dessin qu'en avait fait dans le temps mon savant ami M. Tastu, l'un des conservateurs de la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

Les ornements d'église dont je parle n'étaient pas les seuls monuments de ce genre qui existassent dans les Pyrénées-Orientales; en voici un autre exemple plus curieux et plus intéressant. Dans l'église de cette même commune de Vernet, on voit un vieux reliquaire en argent représentant un avant-bras avec la main, reliquaire qui, comme beaucoup d'autres existant dans les églises de cette partie des Pyrénées, et qui tous sont plus ou moins curieux et précieux souvent, sous le rapport de l'art, ont été sauvés pendant la révolution par la piété des habitants. Quelques réparations à faire au reliquaire dont il s'agit ayant amené l'ouverture de la partie vitrée de cette pièce d'orfévrerie, on trouva dans l'intérieur deux lambeaux de toile blanche qui avaient dû servir probablement à envelopper la relique de saint Saturnin, et qu'on avait voulu conserver en les déposant dans son reliquaire. De ces deux lambeaux, l'un est nu et uni, l'autre porte un fragment d'inscription arabe en broderie de soies de couleurs, dont je joins ici un *fac-simile* réduit au quart de la grandeur de l'original (V. pl. LIV, n° 1). Cette inscription, vous le voyez, était en très-beaux et très-grands caractères coufiques, formant par leur symétrie quatre carrés et demi, où je crois voir les mots *el melek*, suivis d'un autre mot que je vous laisse le soin de lire, ma science n'allant pas au delà des cinq premières lettres. Ce même mot *el melek* est répété en petit dans le troisième carré, avec un *lam* isolé à la suite, et un autre mot au côté opposé. Cette broderie singulière, toute au point de chaînette, est aussi remarquable par la vivacité de couleur des soies que par la manière artistique avec laquelle on a décoré l'inscription, dont chacun des carrés est fermé par une espèce de papillon aux ailes étendues, décoration très-variée et pleine de goût dans son uniformité.

J'ai pensé, Monsieur, que la connaissance de ces divers faits, se rattachant au sujet de votre notice, pourrait vous paraître de quelque

intérêt, et je me fais un devoir autant qu'un plaisir de vous la transmettre.

Veuillez agréer en même temps, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

HENRY.

Toulon, le 5 juin 1846.

OBSERVATIONS.

Je dois véritablement des remercîments à M. Henry pour la bienveillante attention qu'il a prêtée au travail que j'ai publié dans la *Revue*, aussi bien que pour les nouveaux renseignements qu'il m'a fournis, et dont j'ai tenu à faire profiter les lecteurs de ce recueil. La question n'est pas tout à fait sans importance; elle constitue un petit chapitre d'esthétique qui doit trouver sa place dans l'histoire de l'art. D'ailleurs, quand même les faits que j'ai rassemblés et la notion qui en résulte n'auraient pour effet immédiat que de prévenir des explications forcées analogues à celles que j'ai signalées dans le *Traité de Diplomatique* des bénédictins, ce serait déjà un progrès utile.

Mais quelque simples et quelque clairs que soient en eux-mêmes ces faits que j'ai exposés, ils n'ont pas été acceptés par tout le monde avec la même confiance que montre M. Henry; il est vrai que ce savant a étudié l'arabe. Certains antiquaires, moins heureusement préparés, m'ont refusé leur assentiment. J'en suis, je dois l'avouer, moins touché pour moi-même que pour l'honneur de l'archéologie, et en attendant que l'on prouve publiquement combien je me suis abusé, je tiens à faire savoir que ma doctrine « tend à « rabaisser l'art national, qui ne dut jamais rien qu'au génie français, « et à donner une fausse idée de l'influence chrétienne au moyen âge. » Un de mes contradicteurs, qui, bien malheureusement pour la cause que je soutiens, n'imprimera pas son opinion, m'affirmait qu'il était impossible de reconnaître des caractères arabes dans les échantillons d'ornements que j'ai reproduits dans ma notice (v. *Rev.* 1846, p. 699 et suiv., et pl. XLV). Seulement, par une distraction que j'excuse très-volontiers, il enveloppait dans son arrêt de proscription les fractions de lignes écrites empruntées à des inscriptions réellement musulmanes en même temps que les imi-

tations tirées des monuments chrétiens. Ma réponse était abrégée d'autant.

Ce qu'il y a de remarquable dans les oppositions que je signale, c'est qu'elles sont manifestées par des gens qui, trouvant fort *humiliant* pour l'occident l'emploi des caractères arabes dans quelques monuments chrétiens, n'en considèrent pas moins comme très-naturel de professer une religion instituée au mont Sinaï et sur les bords du Jourdain. Oublient-ils qu'à l'exception de quelques figures, relativement très-rares, de saints nationaux, ce sont toujours des représentations orientales, comme les anges, les prophètes, les patriarches, les apôtres qui ornent nos œuvres de peinture, de sculpture pendant tout le moyen âge?

Que dirait-on donc si j'osais soutenir que la monnaie d'or et d'argent du roi saint Louis dut son grand module, qui la rend si remarquable, à l'imitation des espèces arabes, lesquelles avaient emprunté leurs dimensions aux drachmes des Sassanides; en sorte que ce sont des adorateurs du feu, des sectateurs d'Ormouzd qui ont fourni au bienheureux fils de Blanche de Castille et à toute l'Europe chrétienne des XIIIe et XIVe siècles la forme de leur monnaie?

Je reviens à l'inscription copiée avec tant de soin par M. Henry (v. pl. 54), et dont l'interprétation soulève quelques difficultés. On se rappellera peut-être que pour expliquer la formation de cet orne-

ment, j'ai indiqué « un genre d'écriture architecturale qui consiste « à élever certains jambages deux à deux au-dessus des autres lettres, « en découpant l'extrémité supérieure de ces jambages en forme de « fleurons. » (*Revue*, t. II, p. 705). La riche bordure qui décore le fragment d'étoffe découvert dans le reliquaire de saint Saturnin, offre une application parfaite du système graphique que j'ai tâché de définir. C'est même à l'observation, beaucoup trop rigoureuse comme on va le voir, de la symétrie qu'il faut attribuer selon moi la présence d'une lettre superflue dans l'inscription. On y lit en effet : المُلْك لله (el moullk lillah), pour المُلْك لله (el moulk lillah), *la puissance est à Dieu;* on pourrait vouloir reconnaître المَالِك (el malik) dans le premier mot; cela ne donnerait aucun sens, et

d'ailleurs les deux *lam* consécutifs dans le premier mot sont clairement liés par le même ornement qui se retrouve entre le *lam* et le *he* de الله. Il semble, en outre, que le brodeur ait voulu expliquer son intention en ajoutant à l'intérieur du mot الله la même petite phrase correctement orthographiée [الله] الملك qu'il a répétée en sens rétrograde الملك الله et toujours en caractères qui se rapprochent beaucoup du *neskhi* ordinaire.

Si l'on observe la forme exagérée du *hé* final de الله et l'épaisseur insolite donnée à la tête du *kef*, la distance régulière qui sépare chaque couple de jambages, on ne doutera pas de l'intention générale qui a présidé à l'exécution de cette bordure, et l'on admettra avec moi que le *lam* parasite ne peut être attribué qu'au parallélisme d'un dessin dans lequel la *forme* l'a emporté sur le *fond*.

Maintenant, il me reste un second point à examiner. Il s'agit de savoir si la broderie a été exécutée par un Arabe ou par un chrétien. Malgré la faute d'orthographe que je viens de discuter, je crois voir ici des indices frappants d'une origine musulmane. Ces caractères qui, comparés à ceux que nous conservent les monnaies, me paraissent appartenir à la dernière moitié du XIIe siècle, sont trop purs et trop bien conçus dans le sentiment sémitique, pour n'être que des imitations européennes. Je ne vois rien dans cette bordure qui rappelle le style des Maures d'Espagne, et je serais tenté d'affirmer qu'elle a été brodée en Égypte sous les Ayoubites. Je serais heureux que M. Henry voulût accepter mes explications ; car, bien que faute d'avoir sous les yeux comme moyens de comparaison les nombreux documents que j'ai rassemblés, il n'ait pas lu en entier la belle inscription dont nous lui devons la découverte, je ne l'en reconnais pas moins pour un juge compétent. La paléographie est une étude toute spéciale que de très-habiles philologues n'ont jamais abordée, et d'éminents hellénistes font souvent à l'humble déchiffreur l'honneur de le consulter sur la lecture de médailles grecques dont les légendes appartiennent cependant à une langue qu'ils savent admirablement.

Je profite de l'occasion qui se présente à moi de faire connaître un monument inédit qui donne un nouvel exemple d'imitation d'inscriptions arabes. C'est une dague que M. l'amiral Massieu de Clerval m'a bien voulu communiquer. (V. pl. 54, n°s 2 et 3.) Un vieil ecclésiastique lui donna cette arme lorsqu'il était au début de sa carrière maritime, en lui enseignant que, suivant une tra-

dition constante, elle provenait d'Anguerran de Coucy. A cela, je vois une objection, c'est que cette dague paraît appartenir à la fin du XVe siècle, et qu'Anguerran VII, dernier seigneur de la seconde branche de Coucy, est mort en 1397. Mais on sait sur quel fondement reposent la plupart des attributions d'armes et d'ustensiles divers à tel ou tel personnage historique (1). Je n'insisterai donc pas sur l'illusion qu'a pu se faire de très-bonne foi le vieil ecclésiastique de Coucy.

Cependant, pour n'avoir pas été rapportée des croisades, cette dague n'en est pas moins très-curieuse et très-élégante. La lame, damasquinée d'or à sa naissance, est très-forte et à deux tranchants. La poignée est d'ivoire gravé à l'aide d'un fer chaud qui a noirci les fonds, sur lesquels se détachent de gracieux arabesques. Le pommeau est, comme celui de quelques yatagans arabes, divisé en deux rondelles entre lesquelles se place le pouce; la face intérieure de ces rondelles est revêtue d'acier damasquiné et chargé de fausses inscriptions. L'extérieur, qui est en cône irrégulier dont le sommet est au point où l'on voit le centre d'une rosace, est entièrement d'ivoire gravé. Au-dessus de cette rosace est un écusson portant une barre avec une inscription لا غا لله qui me semble empruntée à la légende لا غالب الا الله لا غالب الا الله dont on a pris seulement le centre en négligeant la première lettre d'الله et les deux dernières de غالب ; cette devise *la rhalleb illa Allah* (il n'y a de vainqueur que Dieu) est répétée plusieurs fois de suite en divers endroits de l'Alhambra ; c'était la devise des rois de Grenade, et les lecteurs de la *Revue* la trouveront (t. I, pl. 24, fig. 12), placée dans un écusson peint sur une brique arabe qui provient du célèbre palais. J'ai la conviction que le poignard de M. l'amiral Massieu de Clerval a été fabriqué en Espagne à l'imitation des armes maurésques, mais par un ouvrier chrétien. Les caractères qui sont damasquinés à la naissance de la lame, ne présentent aucun sens.

AD. DE LONGPÉRIER.

(1) Voy. *Moniteur des Arts*, année 1845, t. I, p. 53, les nombreux exemples de fausses traditions dont j'ai présenté le tableau.

VITRAUX

DE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS, A PARIS.

Un des premiers organes de la presse quotidienne avait osé, le 16 février 1831, formuler en ces termes incroyables l'arrêt de destruction de l'antique paroisse de nos rois, l'un des plus beaux et des plus curieux monuments religieux de Paris : « L'église qui a servi à vos coupables *De profundis*, est rayée du nombre des églises de France. » Depuis que l'ordonnance royale du 12 mai 1837 a, par un acte de stricte justice, relevé le vénérable édifice de cet anathème, offensant tout à la fois la religion et les arts, anathème qui pesa pendant sept ans sur lui, le conseil municipal de Paris n'a cessé, par d'immenses travaux de consolidations et de réparations, par des décorations monumentales de toute nature, d'effacer les traces des désastres causés par les ravages des hommes plutôt que par les outrages du temps, et les stigmates des odieuses profanations d'une populace aveugle et frénétique. Le chiffre de ces généreux sacrifices pour cette restauration typique qui, sous le point de vue archéologique, doit avoir dans l'avenir une immense influence, s'élevait déjà en 1840, à 260,499 fr. 05 c., en ce non compris le fonds de 26,000 fr. alloué par le gouvernement pour les peintures du porche; décoration considérée par quelques-uns comme une superfétation insolite, puisque, sauf l'ornementation de la voussure de la grande porte, ce vestibule n'a jamais été peint (1).

Sur la production d'un Mémoire de M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, portant proposition d'encourager les efforts tentés pour les reproductions des vitraux historiés des églises, suivant l'ancien système, et de l'appliquer d'abord aux trois croisées du fond du chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois, le conseil municipal, par arrêté du 15 juin 1838, vota 10,000 fr. pour ces trois verrières de neuf mètres de hauteur, qu'il fit suivre aussitôt de deux autres. De son côté, M. Demerson, curé de la paroisse, donna le vitrail de la Passion, placé au centre de la chapelle du milieu du rond point, composé par MM. Lassus et Didron, d'après des miniatures de ma-

(1) En effet, tout ou rien. Si l'église est dorée au dehors, il faut qu'elle soit peinte au dedans comme elle l'était autrefois, ainsi qu'il résulte d'un devis de peinture du 25 avril 1635, dont nous avons pris copie sur l'original que nous avons découvert et que possède aujourd'hui notre ami M. Lassus, architecte.

nuscrits du XIIIe siècle, et les vitraux de la Sainte-Chapelle, et exécuté par M. Steinheil, peintre, et M. Reboulleau, chimiste, pour le prix de 4,000 fr. Malgré la juste critique dont il est susceptible, il n'en est pas moins vrai que ce vitrail peut être considéré comme la première tentative sérieuse faite pour arriver à la reproduction des vitraux du XIIIe siècle. Peu de temps après, la ville de Paris fit exécuter à Clermont-Ferrand les deux autres verrières qui décorent la même chapelle.

La restitution partielle de ce brillant ornement de la belle église qui a conservé dans son transsept huit de ses vieux vitraux des XVe et XVIe siècles (1), était la prémice rationnelle d'une restauration aussi importante. Telle fut l'impression qui en résulta, que M. le curé et le bureau de la fabrique émirent le vœu de rétablir, avec le temps, toute la vitrerie historiée de Saint-Germain l'Auxerrois. Le conseil municipal, ami de toutes les gloires nationales, encourageant la réalisation de ce projet, consentit à contribuer pour une part dans la dépense que s'est imposée la fabrique pour cet objet. En conséquence, des vitraux ont été commandés simultanément, à Paris, au Mans, à Choisy, à Clermont-Ferrand et à Metz; de sorte que d'ici à trois ans toutes les chapelles du pourtour seront vitrées en verres de couleur. Et plus tard on pourra entreprendre la rose occidentale, les grandes vitres de la nef et du chœur.

Si la restauration d'une église doit, selon la doctrine archéologique professée aujourd'hui, être faite rigoureusement dans le style et le caractère de l'édifice, sans y rien ajouter ni retrancher, on ne doit pas apporter moins de soins et de précision dans l'agencement chronologique ou l'ordre historique des vitraux à sujets, surtout quand rien n'existe encore et qu'il faut créer. On sait quel ordre hiératique existait jadis dans les vitraux de la plupart de nos vieilles églises cathédrales et collégiales. Dans le chœur étaient représentés les mystères, les patriarches, les prophètes, les apôtres et les évangélistes; les plus sublimes actions de la vie et de la mort du Sauveur, ou les grandeurs de Marie, la reine du ciel. La nef retraçait les histoires et les leçons de l'Ancien et du Nouveau Testament, car l'Église avait voulu que cette magnificence ne fût point un luxe stérile et

(1) La fenêtre rose du midi représente la descente du Saint-Esprit; les deux fenêtres du transsept de ce côté ont pour sujet l'incrédulité de saint Thomas et l'Assomption. La rose du midi retrace la gloire des saints dans le ciel; trois des vitraux du transsept offrent les miracles de Jésus-Christ et la Passion; le quatrième est la légende du martyre de saint Vincent, diacre de Saragosse, second patron de la paroisse.

sans fruit pour ses enfants : ou bien le fidèle y contemplait le triomphe des martyrs, la gloire des confesseurs et des vierges, l'humilité des saints moines et cénobites, les rois, les évêques, abbés et princes, saints et saintes, directeurs des peuples et pasteurs des âmes. Les vitres des bas côtés ou des chapelles représentaient les miracles et les légendes merveilleuses des saints patrons, les hauts faits des croisades et des preux chevaliers. Leurs armoiries resplendissant sur les vitres, portaient encore éclat et défense au saint lieu. Souvent une belle verrière, offrande de la commune piété d'une corporation de marchands ou d'artisans, se dressait dans la chapelle de la Confrérie, auprès de l'autel du saint patron, et où presque toujours figuraient les insignes et les produits de leurs professions, comme un hommage à Dieu qui a commandé le travail, et au bienheureux dont l'exemple encourageait et sanctifiait le leur.

En se décidant à restituer à l'église de Saint-Germain l'Auxerrois l'antique magnificence de sa vitrerie peinte, on avait compris combien il était rationnel de suivre l'ancienne règle chronologique du symbolisme et de l'esthétique chrétiens. Ainsi à l'abside le vitrail du centre représente, élevés ascensionnellement les uns au-dessus des autres, les quatre personnages principaux de la généalogie de Jésus-Christ. Dans la verrière de gauche les quatre grands prophètes, et dans celle de droite les quatre évangélistes. Dans les deux autres fenêtres de chaque côté sont figurés, au nord, quatre des petits prophètes, et au midi, quatre apôtres. Au-dessous, dans les trois vitraux de la chapelle du rond-point, sont représentés les faits principaux de la vie du Sauveur; sa passion, sa mort et sa résurrection glorieuse. Nous avons peu à nous préoccuper ici de ces verrières sous le rapport de l'art; elles offrent à cet égard un intérêt plus ou moins contestable; nous n'en parlons que sous le point de vue de l'ordre hiératique et chronologique parfaitement observé. Mais bientôt on s'est lassé de cette ordonnance si poétique qui aurait formé de tout le monument comme un livre ouvert où le peuple aurait lu le rudiment de l'histoire sacrée, comme un hymne national, ou une prière à Dieu. L'ordre est désormais interverti. Le caprice ou un but d'économie ont détruit la sage unité du système hiératique projeté. Les vitres de trois des chapelles polygonales du chevet se sont remplies de verrières en compartiments mosaïques, simplement d'ornement et sans figures. Ainsi, les deux croisées de l'ancienne chapelle des chanceliers d'Aligre, dite aujourd'hui de saint Landry, sont remplies par deux grisailles polychromes à feuilles d'un

vert tendre sur fond bleu plat. Une bordure bleue et verte encadre l'ensemble, et donne à ces verrières une lourdeur qu'on évitait au moyen âge en détachant le tout par un liseré lumineux et bleu; trois gros pavots rouges, sans styles, sont assoupis au sommet de ces fenêtres. La grisaille argentine en entrelacs, semée de croisillons rouge et bleu, au centre de la chapelle du Purgatoire, est aussi légère de ton et de dessin que celles de saint Landry sont pesantes : c'est un heureux essai d'une peinture sur verre qui coûte beaucoup moins cher que celle des vitraux à personnages; mais qui, comme nous le disions tout à l'heure, interrompt l'ordre hiératique si bien commmencé. La grande verrière de la chapelle de sainte Geneviève, qui fut autrefois la chapelle de famille des ducs de Villeroy, est une grisaille imitée, dit-on, d'un vitrail du XVe siècle; elle offre un damassé de feuilles et de médaillons blancs sur une hachure en résilles noirâtres. Quelques feuilles jaunes et quelques fleurs rouges relèvent le ton pâle de cette fenêtre, qui perd beaucoup à être vue de loin. Ces trois vitres ont été exécutées en 1843 à Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Thevenot.

Si ces vitraux, ainsi que ceux du chœur et les deux latéraux de la chapelle du Calvaire, n'offrent réellement aucun mérite qu'on ne puisse aisément surpasser, M. Thevenot s'est en revanche montré dessinateur et coloriste habile dans les cinq délicieux panneaux cintrés qui composent le vitrail de la tribune de la reine, au-dessus de la porte Sainte-Anne, tribune qui, soit dit en passant, n'a jamais été fréquentée, et, selon toute apparence, ne le sera jamais par cette princesse, qui préfère la luxueuse église de Saint-Roch. Les deux tableaux du centre offrent pour sujet l'Annonciation : dans l'un est l'ange Gabriel, dans l'autre la Sainte Vierge. Dans les deux panneaux des côtés sont représentées les quatre reines canonisées de France : sainte Clotilde, femme de Clovis Ier; sainte Batilde, femme de Clovis II, fondatrice des abbayes de Chelles et de Corbie; sainte Radegonde, femme de Clotaire Ier, et Jeanne de Valois, femme répudiée de Louis XII, institutrice de l'ordre de l'Annonciade. Le panneau ovale au-dessus représente la Vierge conversant avec Jésus-Christ. Ce vitrail est signé Thevenot, 1845.

La transition est rude et le contraste désagréable, lorsqu'après avoir regardé cette série de petits tableaux diaphanes, si remarquable par la pureté et la rectitude du dessin, la finesse et la variété dans les tons, on examine les vitraux des cinq chapelles qui suivent, où des couleurs ternes et mornes le disputent à la lourdeur, la mol-

lesse et la confusion du dessin, ou à la médiocrité de l'exécution. Des vases en fuseau d'où sortent des flammes, surmontés d'une espèce de thyrse auquel se rattachent des arabesques et des feuilles retombant en panaches : telle est l'ornementation qui sert d'encadrement aux effigies en pied des saints patrons, sous le vocable desquels ont été récemment dédiées ces chapelles. Et, sans doute pour s'éviter la fatigue de la composition d'autres dessins, l'artiste a répété comme un estampage le même type dans toutes les fenêtres, en changeant seulement la couleur de chaque pièce d'ornement, sauf à la chapelle de saint Denis et ses compagnons, où la dimension étroite de la fenêtre ne lui ayant pas permis de peindre de figure, il a modifié le dessin et s'est borné à inscrire dans le haut le nom des trois saints, en faisant figurer en bas six haches, instrument de leur martyre. Le panneau au-dessous des pieds de chaque personnage retrace une action de sa vie, et l'ovale dans l'ogive offre un emblème qui rappelle sa charité, ou le blason de ses armes. Du reste, les images de ces bienheureux ne sont guère mieux traitées que l'ornementation, surtout saint Charles Borromée et saint Vincent de Paul, dont les portraits sont si connus. Il semble, en vérité, que le dessinateur ou le peintre verrier aient oubliés ces paroles divines : *Creamus hominem ad imaginem nostram*. Nous ne pousserons pas plus loin ces détails, ce serait une description fastidieuse. Il y a là toute la bizarrerie du style sans nom qui fleurissait entre les galanteries de Louis XIV et les orgies de Louis XV. Il est fâcheux qu'à ces vitraux donnés en 1846 par la ville de Paris, se rattachent les noms de deux artistes de qui on devait attendre mieux, M. Quentin comme dessinateur et M. Vigné comme peintre. Ce dernier disait, dans un opuscule sur *la peinture sur verre*, qu'il publia en 1840, que les vitraux anciens de Saint-Germain l'Auxerrois sont de véritables chefs-d'œuvre des XVe et XVIe siècles, qu'on remarque à peine. Tout porte à croire que les siens partageront à plus juste titre la même indifférence.

Les éclatantes verrières qui sont aux deux fenêtres de la façade occidentale, en regard des bas côtés, ont été exécutées à Metz, en 1845, par un artiste plein de talent, M. Maréchal. Celle au bas de la chapelle de la Sainte Vierge représente le commencement de la généalogie de Jésus-Christ, qui doit se développer dans tous les vitraux de cette chapelle et se relier avec les peintures de l'autel, représentant le couronnement de Marie, confiées, par le ministère de l'intérieur, au talent de M. Amaury-Duval. Dans les trois grands

jours de cette fenêtre, sont les images en pied des patriarches Abraham, Isaac et Jacob, se détachant sur un riche fond fleuri. Dans les réseaux de l'ogive et parmi une riche végétation de feuilles et de fleurs, apparaissent les gracieuses figures de Sara, femme d'Abraham; d'Agar, l'Égyptienne, servante de Sara et mère d'Ismaël; et de Rebecca, femme d'Isaac. L'autre verrière auprès des fonts baptismaux est consacrée à la liturgie catholique, et semble raconter au peuple chrétien « les mystérieuses beautés et les harmonies célestes que l'Esprit-Saint a répandues sur les formes du culte divin, tel que l'exerce la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres. » Comme à l'autre vitrail, les grands jours sont remplis par trois personnages debout. Le premier à droite est Pepin le Bref, père de Charlemagne, protecteur de l'Église romaine, dont le goût était si vif pour tout ce qui concerne le culte et la liturgie, qu'on appelait alors l'*amour des lettres*, que le pape Paul Ier lui envoya des chantres pour instruire ceux de son palais; au centre est saint Grégoire le Grand, considéré comme l'instaurateur de la liturgie romaine après saint Gelase, dont l'effigie se remarque dans les trèfles de l'ogive en regard de saint Célestin Ier, qui perfectionna la liturgie, et au-dessous de saint Pierre, caractérisé par les clefs. Saint Grégoire s'occupa particulièrement du chant ecclésiastique, qui, de son nom est appelé *Grégorien*. Son Antiphonaire et son Graduel sont encore en usage dans le rit romain. Le troisième personnage est Charlemagne, qui introduisit le chant grégorien dans les églises de son empire, et fit des règlements spéciaux sur le culte dans ses Capitulaires. Dans les lobes sous les courbes de l'ogive sont figurés tous les objets nécessaires à la célébration du culte, tels que la croix, les chandeliers, les cierges, les livres, les encensoirs, les vases sacrés, etc. Le ton de ces deux verrières est trop vif pour la place où elles sont, où le soleil les frappe longtemps dans les jours sereins. Cela provient de ce qu'assez généralement les artistes de notre époque emploient des verres trop minces, des nuances trop fines et des couleurs qui ont trop de transparence et d'éclat; aussi, ne peut-on regarder plus d'un moment les deux vitraux de M. Maréchal sans se fatiguer les yeux. On ne devrait employer pour les vitraux d'églises que des verres épais, des nuances prononcées, telles que le bleu, le jaune et le rouge foncés, à travers lesquels ne pénètre qu'un jour doux, sombre et religieux, comme dans les admirables roses de Notre-Dame de Paris, et les vitres de la Sainte-Chapelle. Au reste, cette trop vive chaleur de coloris est rachetée ici, tant par la vigueur du

dessin, que par le luxe varié des costumes et des ornements; seulement, il serait à désirer que le peintre eût donné un regard moins farouche aux deux monarques français, et un caractère plus imposant aux patriarches.

Le gracieux vitrail dû aux talents réunis de MM. Gallimard et Lami de Nozan, représentant les funérailles de saint Landry, évêque de Paris, et la translation de ses reliques dans la collégiale de Saint-Germain l'Auxerrois, paraît bien incolore par l'opposition résultant de son voisinage avec l'œuvre si éclatante de M. Maréchal. Mais il n'est là que provisoirement, et doit être bientôt remplacé par une des verrières qui retraceront la vie de la Sainte Vierge. La destination de ce vitrail est d'autant plus incertaine, qu'étant fait spécialement pour la forme de fenêtre qu'il remplit actuellement, il sera difficile de le placer ailleurs. Les auteurs l'ont offert même en don à l'église; mais M. le curé, tenant à l'exécution de son plan historique pour cette chapelle, et engagé d'ailleurs par les commandes de vitraux faites précédemment, n'a pas cru pouvoir agréer cette offre généreuse. Cependant cette vitre présente un double intérêt : le mérite de l'exécution et le choix du sujet retraçant une page des chroniques de la paroisse. Elle appartient évidemment par son style à la seconde moitié du XVe siècle. Elle est du genre historié le plus brillant de cette époque; et, chose fort rare, les costumes rappellent ceux de l'époque de Louis XII. La rosace supérieure, environnée d'anges, représente saint Landry fondant l'Hôtel-Dieu de Paris.

L'ancienne chapelle sépulcrale des Ponchers, des Sourdis et des d'Alluyes, à droite du chœur, a été ornée, en juin 1846, d'un vitrail exécuté au Mans par M. Lusson, sur les dessins de M. Viollet-Leduc, qui assurément laisse moins à désirer que ceux dont nous venons de parler. La science de composition des figures, la correction du dessin, la suavité et la vérité des tons, accusent dans cette œuvre un progrès réel qui met en évidence la supériorité des procédés nouveaux sur les anciens. Assurément cette verrière peut être mise en parallèle avec les vitraux si vantés du XVIe siècle, dont les teintes et les carnations ordinairement sombres et tirant sur le roux, sont en général plus ou moins éloignées de la nature et de la vérité. Le sujet est parfaitement d'accord avec le nouveau vocable de la chapelle dédiée aux saints pères de l'Église. Dans la bande du milieu de la fenêtre, Jésus docteur est assis sur un trône à dossier gothique, vêtu d'une longue tunique ornée de broderies. Le nimbe crucifère environne sa tête, et ses pieds sont nus, parce qu'en

iconologie chrétienne la nudité des pieds est un signe des plus illustres; on ne fait les pieds nus qu'à Dieu, aux anges et aux apôtres. La Sainte Vierge elle-même a les pieds chaussés; et les plus grands saints, même les pères de l'Église, ne doivent pas être représentés les pieds nus. Jésus-Christ tient la main droite levée pour bénir; de la main gauche il tient un livre à fermails. Sous ses pieds deux anges aux ailes en ciseaux, l'un vêtu d'une robe bleue, l'autre d'une robe brun clair, tiennent un phylactère sur lequel on lit : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus*. Le Christ est entre saint Léon et saint Grégoire, papes; ce dernier est attentif aux inspirations que souffle à son oreille le Saint-Esprit sous la forme d'une blanche colombe placée à sa droite. Ces deux figures sont debout, sous des dais gothiques, revêtues des insignes du souverain pontificat, et coiffées de la tiare. Leur main gauche est armée de la croix à double croisillon, et de la droite ils bénissent. Le panneau sous leurs pieds est rempli par des végétations vigoureuses, encadrées d'une décoration architecturale où figurent de petites colonnes torses. Dans l'ovale, à la pointe de l'ogive, se détache sur un ciel bleu, parsemé d'étoiles, un ange assis et vêtu d'une robe blanche, tenant ouvert devant lui le livre des Évangiles. A ses côtés, des anges à genoux tiennent des chandeliers garnis de cierges flamboyants. Tout est calme et harmonieux dans cette composition. Mais nous dirons pour être impartial, que les figures des papes sont trop jeunes, surtout celle de saint Grégoire.

Les bornes de cet article ne nous permettant pas d'entrer dans tous les détails techniques, nous faisons seulement remarquer que, suivant la pratique de l'art moderne, les résilles de plomb servant à réunir les nombreuses pièces de verre de tous ces vitraux, tracent les contours du dessin représenté par l'artiste, ou se perdent dans les ombres et les plis des draperies, de manière à éviter toute confusion pour l'œil du spectateur.

Tel est, aujourd'hui, l'état avancé de la restauration monumentale de Saint-Germain l'Auxerrois. Rien n'a été épargné pour que la perfection y égalât la splendeur; si ce but n'a point été tout à fait atteint, on n'en doit pas moins féliciter le conseil municipal de Paris d'avoir encouragé les arts, et particulièrement celui de la peinture sur verre, avec tant de libéralité.

TROCHE,

Auteur d'une *Monographie* inédite de l'église Saint-Germain l'Auxerrois.

Paris, le 1er septembre 1846.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Dans la séance annuelle, tenue le 21 août 1846, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'assemblée a entendu la lecture des écrits suivants :

1° Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Mionnet, par M. le baron Walckenaër, secrétaire perpétuel.

C'est la peinture très-fidèle d'une de ces existences toutes dévouées à l'étude, qui ne se révèlent au monde extérieur que par d'utiles travaux. Mionnet, qui n'a jamais écrit une page de théorie ou de critique, est continuellement cité par les archéologues ; son livre est un immense répertoire où les savants puiseront toujours d'indispensables renseignements.

2° Introduction au mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien, considéré dans ses rapports avec l'Hercule grec, principalement à l'aide des monuments de l'antiquité figurée, par M. Raoul Rochette.

Travail empreint de cette facilité qui distingue les écrits du même auteur. Les assertions contenues dans cette introduction ont tellement besoin d'être appuyées de preuves que l'on doit s'abstenir de tout jugement jusqu'au jour où paraîtra le Mémoire annoncé. Quelques auditeurs ont semblé surpris en entendant déclarer que l'Asie Mineure était, dès la haute antiquité, tout imprégnée de l'élément sémitique. Ce n'est pas là jusqu'à présent ce que révèlent l'étude des langues et la découverte des monuments, tels que ceux par exemple qui ont été retrouvés en Phrygie et en Lycie. Mais il est probable que M. Raoul Rochette n'a pas avancé une telle proposition sans être en mesure d'en démontrer l'exactitude, et ce sera certainement un des grands mérites de son travail.

3° Extrait d'un Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde, antérieurement au milieu du XIe siècle de l'ère chrétienne, d'après les écrivains arabes, persans et chinois, par M. Reinaud, vice-président.

Depuis quelques années, M. Reinaud s'est appliqué à découvrir dans les auteurs arabes et persans, les documents propres à fixer des points de chronologie qui sont si nécessaires pour classer les faits que les annales de l'Inde ont enregistrés sans indication de temps.

Cette fois, le savant académicien avait pu ajouter au résultat de ses propres recherches les renseignements qu'a extraits pour lui des écrivains chinois, M. Stanislas Julien, le plus habile des sinologues contemporains.

Ces lectures ont été précédées par l'annonce des prix suivants décernés par la savante compagnie, et proclamés par le président, M. Naudet :

JUGEMENT DES CONCOURS. — L'Académie, dans sa séance publique de 1845, avait prorogé jusqu'au 1er avril 1846, le concours ouvert en 1842, sur la question suivante :

Tracer l'histoire des guerres qui, depuis l'empereur Gordien jusqu'à l'invasion des Arabes, eurent lieu entre les Romains et les rois de Perse de la dynastie des Sassanides, et dont fut le théâtre le bassin de l'Euphrate et du Tigre, depuis l'Oronte jusqu'en Médie, entre Erzeroum au nord, Ctésiphon et Pétra au sud.

L'Académie, qui a reçu deux mémoires, accorde le prix au numéro deux, écrit en latin, intitulé : *De Bellis inter reges Persiæ Sassanidas atque imperium romanum ab Alexandro Severo ad Heraclium imperatorem gestis Disquisitiones maxime geographicæ*, qui a pour auteur M. Henri Kiepert, docteur en philosophie, géographe de l'Institut industriel à Weimar.

L'Académie avait proposé, dans sa séance de 1843, pour sujet de prix à décerner en 1845, la question suivante :

Examen critique des historiens de Constantin le Grand, comparés aux derniers monuments de son règne.

L'Académie, pour donner aux concurrents le temps de perfectionner leur travail, avait prorogé ce concours jusqu'au 1er avril 1846.

Deux Mémoires ont été envoyés à ce concours.

L'Académie accorde le prix au numéro premier, qui a pour auteur M. Nicard.

L'Académie a proposé, dans sa séance de 1844, pour sujet de prix à décerner en 1846, la question suivante :

Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes, d'après les textes historiques et les monuments nationaux.

Deux Mémoires ont été envoyés.

L'Académie accorde le prix au numéro premier, qui est de M. Lesueur, architecte;

Et une mention très-honorable au numéro deux, dont l'auteur est M. Brunet de Presle.

L'Académie, quoiqu'elle n'ait reçu que ces deux Mémoires, déclare qu'elle se félicite d'avoir proposé cette question, et émet le vœu que ces Mémoires soient publiés.

PRIX DE NUMISMATIQUE. — L'Académie décerne le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à M. Duchalais, pour son ouvrage intitulé : *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque royale.*

Il a été décerné une mention très-honorable à M. Giulio di San-Quintino, pour l'ouvrage intitulé : *Delle monete dell' imperatore Giustiano II.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE. — M. Lenormant qui, depuis plusieurs années, a présenté le rapport sur le concours, s'est encore cette fois-ci acquitté de cette tâche avec son habileté ordinaire. Sous sa plume, les jugements de l'Académie revêtent souvent la forme de préceptes et de conseils ; il prouve que la commission des antiquités de la France n'est pas comme la pierre à aiguiser, *acutum reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.*

L'Académie a décerné la première médaille à M. Long, pour ses *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*, manuscrit ;

La seconde médaille à M. Leymarie, pour son *Histoire du Limousin, La Bourgeoisie*, 2 vol. in-8°.

Elle partage la troisième médaille *ex æquo* entre M. Cartier, pour ses *Recherches sur les monnaies au type chartrain*, 1 vol. in-8° ;

Et M. Girardot, pour son *Histoire du Chapitre de Saint-Étienne de Bourges*, manuscrit.

L'Académie exprime le regret qu'il n'y ait pas une quatrième médaille à partager entre M. Vaudoyer pour son ouvrage intitulé : *Ancien Orléanais. — Architecture privée*, manuscrit,

Et M. Le Roux de Lincy, pour son *Histoire de l'hôtel de ville de Paris*, 1 vol. in-4.

Rappel de médailles.

M. Marchegay, pour son ouvrage intitulé : *Archives du bas Poitou, recueil de chartes et documents inédits*, in-8°.

M. Clerc, pour son *Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté*, 1 vol. in-8°.

Des mentions très-honorables sont accordées :

1° A MM. Mazure et Hatoulet, pour leur ouvrage intitulé : *Fors du Béarn, législation inédite du XIe au XIIIe siècle in-4°* ;

2° A M. de la Querrière, pour son ouvrage intitulé : *Architecture du moyen âge*, in-8° ;

3° A M. Bouthors, pour son ouvrage intitulé : *Coutumes locales du baillage d'Amiens rédigées en* 1507, in-4° ;

4° A M. de la Villemarqué, pour son ouvrage intitulé : *Chants populaires de la Bretagne*, in-18 ;

5° A M. de Quatrebarbes, pour son ouvrage intitulé : *Œuvres complètes du roi René*, in-4° ;

6° A M. Louandre, pour son ouvrage intitulé : *Histoire d'Abbeville et du comté de Pontieu jusqu'en* 1789, in-8 ;

7° A M. Batissier, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'art monumental au moyen âge, suivie d'un Traité de peinture sur verre*, in-8° ;

8° A M. Guignard, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Lettre à M. le comte de Montalembert sur les reliques de saint Bernard et de saint Malachie ;*

9° A M. Haureau, pour son ouvrage intitulé : *Histoire littéraire du Maine*, 2 vol. in-8° ;

10° A M. Eysenbach, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Histoire des évêques de Nevers.*

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Baudot, pour son ouvrage intitulé : *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine*, in-4° ;

2° A M. l'abbé Saint-Yves, pour son ouvrage intitulé : *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris et du royaume de France*, in-8° ;

3° A M. de Chergé, pour son *Mémoire historique de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers*, broch. in-8° ;

4° A M. Barbeu du Rocher, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Ambassade de Pétrarque auprès du roi Jean le Bon ;*

5° A M. Duchalais, pour sa *Dissertation sur une charte inédite de l'an* 1138, *relative à l'histoire des vicomtes de Melun*, in-8° ;

6° A M. Boileau et Morand, pour leur *Esquisse iconographique et historique sur l'église de Saint-Pierre d'Aire sur la Lys*, in-fol. ;

7° A M. Dumège, pour son *Histoire des institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de Toulouse*, in-8° ;

8° A M. Fouque, pour son *Histoire de Châlon-sur-Saône, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, in-8°.

PRIX EXTRAORDINAIRES FONDÉS PAR M. LE BARON GOBERT, *pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.*

L'Académie décerne le premier de ces prix à M. Aurélien de Courson, pour son *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles britanniques, langues, coutumes, mœurs et institutions*, 2 vol. in-8°; et elle décide que M. de Monteil sera maintenu dans la possession du second prix qui lui a été décerné en 1840. Le livre de M. de Courson dénote une connaissance approfondie de l'histoire des Bretons, mais il a l'inconvénient de remettre en présence des antagonismes fondés sur les différences de race; il va donc diamétralement contre l'heureuse tendance des meilleurs esprits de notre époque. On est affligé aussi de trouver dans cet ouvrage certaines attaques contre d'illustres écrivains, que l'honnêteté de leurs vues et leur talent incontestable auraient dû faire citer avec plus de respect.

RAPPEL DU PRIX PROPOSÉ POUR 1847. L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1847, l'*Histoire de l'étude de la langue grecque dans l'occident de l'Europe, depuis la fin du Ve siècle jusqu'à celle du XIVe.*

NOUVEAU SUJET DE PRIX PROPOSÉ POUR 1848. — L'Académie propose pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1848 :

Éclaircir les annales et retracer l'état de la France pendant la seconde moitié du Xe siècle, d'après les documents publiés ou inédits.

— M. Sichel nous informe qu'il a été induit en erreur par un de ses correspondants, en annonçant (*Revue Archéologique*, t. III, p. 229, § V) la mort de M. Bernard *Quaranta*, de Naples. Ce n'est pas le célèbre antiquaire, mais un de ses parents ou homonymes qui a succombé récemment.

— Le clocher de l'église de Vitry, près Paris, monument remarquable du XIIIe siècle, va être restauré; outre un secours que la commune a reçu du département, elle est autorisée à s'imposer extraordinairement en sept ans d'une somme de 13,000 francs pour concourir au payement des travaux projetés.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS A L'ÉTUDE DES MONUMENTS ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

IIIe ANNÉE

SECONDE PARTIE

DU 15 OCTOBRE 1846 AU 15 MARS 1847

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRAZIN, 9

1847

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

424

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (Octobre 1846 a Mars 1847).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

Sur l'amulette de Jules César, le cachet de Sépullius Macer, le sabre de Vespasien et autres antiquités modernes, deuxième article, par M. Letronne, membre de l'Institut. ..... page 425

Polémon, le Voyageur archéologue, esquisses de l'antiquité, par M. Egger, professeur à la faculté des lettres..... 446, 494

Lettre de M. Letronne a M. Lenormant sur la tête de Phidias, trouvée à la Bibliothèque royale, et sur la Collection de Nointel 460

Le Chateau de Loches (Indre-et-Loire), par M. Pinard..... 476

Sur le grand Aqueduc près de Beyrout, par M. Letronne..... 489

Épitaphe latine d'un peintre grec établi dans la Gaule, par M. Letronne..... 512

Dissertation sur l'arme qui se voit dans une peinture de vase grec conservé au Musée de Naples, par M. B. Quaranta, professeur de l'Université de Naples..... 515

Embellissements de Paris, ancien monastère des Filles-du-Calvaire, par M. Troche..... 520

Inscription cunéiforme de Behistun, par M. A. Maury, sous-conservateur à la Bibliothèque de l'Institut..... 549

Rectification de la valeur alphabétique d'un caractère de l'écriture punique, par M. de Saulcy, membre de l'Institut 567

Notice sur une statuette antique en bronze d'Isis, par M. le baron Chaudrue de Crazannes, correspondant de l'Institut 576

Lettre a M. Letronne sur le nom romain du peintre grec Diogène, par M. J. Chevrier..... 583

Notice sur un monument connu sous le nom de haute borne, par M. Pinard..... 585

Mémoire Historique et Critique sur le portail, le porche et les peintures de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, par M. Troche..... page 591

Lettre de M. J. de Bertou a M. Letronne sur les ruines antiques de Deir-el-Kalaah, près de Beyrout..... 617

Lettre a M. Ch. Lenormant sur un point de l'épigraphie punique, par M. de Saulcy..... 629

Nouvelles observations sur les Augustales, par M. Egger..... 635, 774

Lettre a M. de Saulcy sur quelques antiquités égyptiennes et sur le bœuf Apis, par M. A. Clerc..... 649

Lettre de M. J. Courtet sur l'amulette de César, le cachet de Sépullius Macer et le pont Julien..... 668

Lettre a M. Prisse, sur un four romain à cuire les poteries, par M. Henry..... 672

Sur un Sceau de saint Louis de 1240; de la Collection des Sceaux des Archives du royaume, par M. E. Cartier..... 675

Inscription funéraire de Nicolas Flamel, par M. J. A. L..... 680

Église de Bougival, par M. Pinart..... 685

Antiquités égyptiennes du Musée Britannique, par M. Prisse d'Avennes..... 693

Aperçu statistique des monuments de l'Algérie, par M. Ch. Texier, inspecteur gén. des bât. civils de l'Algérie; complété avec des Notes, par M. A. Maury..... 724

Sceau inédit de Philippe Ier, par M. E. de Stadler..... 736

Notice historique sur le quartier de la Cité a Paris, à l'occasion de la démolition des restes de l'église paroissiale de Sainte-Croix, par M. Troche..... 740

Inscription phénicienne gravée sur la jambe du colosse brisé d'Ipsamboul, par M. Saulcy..... 757

Sur une Statue du dieu Aschmoun ou Esmon, par M. A. Maury..... 763

Extrait d'une Lettre de M. Layard a M. Botta, au sujet des fouilles de Nimroud..... 791

TABLE DES MATIÈRES.

Statue d'Hercule, découverte à Dénia, par M. P. Mérimée.... ..... page 793
Description de l'église Saint-Nicolas du Port (Meurthe), par M. l'abbé Balthasar 805
Notes archéologiques et historiques sur la crypte de l'ancienne cathédrale de Boulogne, par M. P. Hédouin..... 815

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Description de divers objets antiques trouvées au pont de Metz, près Amiens (Somme)..... page 485
Préparation de plusieurs salles au Louvre pour les antiquités de Ninive. 530
Création d'une chaire d'archéologie égyptienne à l'Université de Berlin, par M. le docteur Leptius..... 530
Chaussée romaine, dite les Ponts Chartrains..... *Id.*
Eglise de Vaugirard..... *Id.*
Église de Belleville..... 531
Peintures de l'Église Saint-Germain l'Auxerrois ..... *Id.*
Hôtel de ville de Louvain..... *Id.*
Découverte de Monnaies a Rouen..... 532
Incendie de l'Abbaye de Dissentis..... *Id.*
Le Cabinet des antiques a la Bibliothèque royale 624
Ancienne porte de l'Hôtel des Guises a Paris..... 625
Arrivée au Havre des antiquités de Korsabad 627
Visite de S. A. le Bey de Tunis à la Bibliothèque royale..... *Id.*
Objets antiques découverts a Audenge (Gironde)..... 628
Rectification fournie par M. J. J. Dubois. 628
Nominations des correspondants, des président et vice-président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... 689
Renouvellement du bureau de la Société royale des Antiquaires..... *Id.*
Antiquités et Inscriptions rapportées d'Orient par M. Lottin de Laval..... *Id.*
Découverte de la sépulture de l'impératrice Mathilde..... 690
Concours pour la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle à Paris..... 691
Nécrologie. M. J. J. Dubois..... *Id.*
—— M. le comte de Clarac..... 754
M. le comte de Laborde et M. Ad. de Longpérier, nommés Conservateurs du Musée des Antiques au Louvre..... 756
Dalles de pierres gravées du XIIIe siècle, provenant de l'église Saint-Nicaise de Reims..... 820
Objets antiques découverts dans les fouilles du théâtre romain à Arles..... *Id.*
Empreintes de sceaux de la bibliothèque de Grenoble envoyée à M. le Ministre de l'Instruction publique qui en fait don au musée sigillographique des Archives du Royaume..... 821
Interprétations des Hiéroglyphes, par le R. P. Secchi..... *Id.*

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles..... 488

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Rome au siècle d'Auguste, par M. Ch. Dézobry, 4 vol. in-8°..... 486
Annales de l'Institut de correspondance archéologique, t. XVI, XVII. 533
Virgilius Nauticus, examen des passages de l'*Énéide* qui ont trait à la marine, par Jal, in-8°..... 539
L'Arbre de Jessé, peinture murale du XVe siècle, décrite par M. Janssen..... 542
Statistique monumentale de la Charente, par M. l'abbé Michon..... 547
The youth of Jason renewed by Medeia, par Samuel Birch..... 821

SUR

L'AMULETTE DE JULES CÉSAR,

LE CACHET DE SÉPULLIUS MACER, LE MÉDAILLON DE ZÉNOBIE, LE COFFRET D'ANTINOÜS, LE SABRE DE VESPASIEN, LE VASE DE LYSIPPE

ET D'AUTRES ANTIQUITÉS MODERNES.

(DEUXIÈME MÉMOIRE.)

Dans un précédent mémoire (1), j'ai traité de l'authenticité des deux premiers monuments. J'ai dit que le sort de l'un est lié à celui de l'autre; que si l'un est vrai, l'autre l'est certainement, et *vice versa;* que, s'ils sont vrais tous deux, ce sont des monuments *uniques en leur genre;* enfin que le deuxième est la plus importante pierre gravée qui existe, sinon pour le travail, du moins pour le sujet. Mais j'ai prouvé en même temps que, par malheur, elles sont *modernes* l'une et l'autre; ce qui résulte, pour le prétendu amulette, de l'inscription : AETERNAE. MEMORIAE. IVLII. CAESARIS; pour le cachet de Sepullius Macer, 1° de l'orthographe ÆNEAS, au lieu de AENEAS, qu'un Romain du temps de Jules César aurait écrit certainement, rien ne l'obligeant à aucune abréviation ou ligature; 2° de l'orthographe GENI. pour GENETR.; 3° pour toutes les deux, de l'emploi des signes planétaires d'une forme moderne. Ces indices, qui seraient certains, pris séparément, le sont, à plus forte raison, réunis sur deux pierres que condamnent d'avance leur aspect et le travail de la gravure.

Pour compléter l'enseignement *archéologique* qui doit résulter de mes observations, et tenir encore plus en garde contre d'autres produits non moins mensongers qui ont trompé, ou pourraient tromper plus tard, même des yeux exercés, il faut montrer sous l'influence de quelles idées et dans quelles intentions ont été exécutées les deux pierres de *Jules César*, ainsi que d'autres *forgeries* analogues. Ce sera le moyen de faire servir à l'intérêt général de la science, l'étude

(1) Voir *Revue*, t. III, p. 252-263.

d'un point spécial qui, par lui-même, semblait avoir peu d'importance.

J'ai annoncé (p. 263) que ces deux pierres sont étrangères aux superstitions *gnostiques* et *cabalistiques*, auxquelles on avait cru devoir rattacher l'une d'elles ; j'ajoute ici que le sujet en est exclusivement *historique*, relatif à *Jules César*, et choisi de préférence, par suite du crédit que ce grand nom a conservé depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, tant en France qu'en Italie ; souvenir qui prit une nouvelle force à la renaissance des lettres classiques.

En France, par exemple, ce conquérant de la Gaule avait continué d'être considéré comme le héros principal de l'ancienne Rome. Son nom est encore maintenant attribué à tous les mouvements de terrain qui peuvent ressembler à un ancien campement : ce sont tous des *camps de César* (2) ; mais la plupart remontent aussi sûrement à ce grand homme, que le *fort de Caligula*, dans l'*Antiquaire* de W. Scott, remonte à ce méchant empereur ; le vieux pont *Julian*, près d'Apt (3), qui n'est pas même romain ; la *pile d'Amboise* et celle *de Cinq-Mars*, près de Tours (4), avaient pris leur nom du conquérant ; une des sources de Cauterets s'appelle encore le *bain de César*, quoique ni César ni aucun empereur n'aient jamais pris les eaux de Cauterets ; et, lorsqu'en 1755 on refouilla le sol des bains de Luxeuil pour retrouver et nettoyer les sources minérales, on ne manqua pas de découvrir cette belle inscription latine :

LIXOVII. THERM.
REPAR. LABIENVS
IVSSV. IVL. CAES.
IMP.

qui donnait à ces bains une antiquité fort respectable, puisqu'ils auraient eu déjà besoin d'être *réparés* au temps de Jules César, et qu'ils le furent ni plus ni moins que par ses ordres (*jussu*) et par l'entremise de son lieutenant *Labienus*. La découverte de cette pièce curieuse, trouvée, dit-on, enfouie en terre, fut constatée par un procès-verbal authentique qu'avait rédigé le médecin du lieu. Ce procès-verbal, en

(2) Voy. les observations de Caylus, *Recueil*, t. IV, p. 404.
(3) Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. III, p. 91, 92.
(4) Voy. une bonne dissertation de M. De la Saussaye, *sur la pile de Cinq-Mars*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XI, p. 47-55.

bonne forme, n'empêche pas que l'inscription ne soit de toute fausseté, comme l'a reconnu Caylus lui-même (5), et comme le reconnaîtront tous ceux qui prendront la peine d'y jeter les yeux. Il paraît bien que ce sont les moines bénédictins de l'endroit qui, à une époque quelconque, s'étaient amusés à fabriquer cette inscription, et probablement une seconde, trouvée au même lieu, et rédigée tout aussi maladroitement, quoique aussi bien *authentiquée* (6).

Je donne la même origine à cette inscription que cite Gruter d'après Scaliger, comme étant sur un arc d'Antibes : S. IVLII. CAESARIS. ARCHITECTVS. (7). Elle ne peut être antique : un érudit du lieu l'aura fait graver pour illustrer le monument ; mais, ne connaissant pas d'*architecte de César*, et craignant de faire quelque *sottise*, il a prudemment désigné le prétendu architecte par une *lettre unique ;* ce qui, pensait-il, ne pourrait le compromettre : il s'est trompé, car la désignation, parfaitement inusitée, est absurde dans l'espèce. Imagine-t-on qu'un architecte, qui veut *transmettre son nom* à la postérité, en le faisant graver sur le monument qu'il a construit, se contente d'une initiale qui ne pouvait rien apprendre à personne? M. Raoul Rochette pouvait donc se dispenser de compter un S. parmi les *noms* des anciens artistes (8).

Depuis la renaissance des lettres, on vit paraître une multitude de monuments *faux* de tout genre, inscriptions, médailles, pierres gravées, figurines et ustensiles de bronze, *fabriqués*, à l'aide des monuments, réellement antiques, qui se découvraient chaque jour. Une foule d'artistes furent occupés à profiter de ce goût pour l'*antique*, qu'avaient éveillé ces découvertes et l'étude des auteurs classiques grecs et latins. Les cabinets des curieux se remplirent de ces *antiques* modernes, qui se payaient souvent fort cher, parce que l'adresse des faussaires, aidée de la mauvaise érudition du temps, rendait très-souvent la fraude difficile à reconnaître ; et, maintenant encore, il est peu de collections publiques d'où une critique, même indulgente, ne trouve à éliminer plus d'un monument fort en crédit, qui n'en est pas pour cela plus antique.

Cette coupable industrie s'est continuée sans relâche ; elle est

(5) Caylus, *Recueil*, t. III, pl. XLIX, n° 1, et p. 364.
(6) Le même, p. 366.
(7) Gruter, p. 594, 5.
(8) *Lettre à M. Schorn*, ou *Supplément au Catalogue de Sillig*, p. 402.

même devenue plus *florissante* que jamais. Le nombre toujours croissant des points de comparaison, ainsi que l'habileté des faussaires qui s'est perfectionnée de jour en jour, donnent souvent à leurs mensonges toutes les apparences de la vérité. Aussi l'on voit de grands connaisseurs en dissentiment sur telle inscription, sculpture, médaille, pierre gravée ou figurine, les uns la croyant authentique, les autres la déclarant fausse, sans pouvoir s'accorder (quelquefois la prévention aidant), parce que les faussaires n'ont laissé aucune marque certaine où la critique puisse se prendre avec assurance. Et c'est ainsi, par exemple, que les sculptures et les inscriptions de Nérac, faites d'hier, ont pendant longtemps trompé des yeux exercés.

Nos deux pierres sont le produit d'une semblable fraude; mais heureusement que l'inhabileté des auteurs a laissé visiblement percer le *bout de l'oreille;* aussi, quoiqu'ils se soient mis sous l'égide de Jules César, ce grand nom ne protégera pas plus leurs œuvres que celles des graveurs auxquels on doit d'autres gemmes du même temps et du même goût; par exemple, deux pierres représentant, l'une un aigle sur un foudre, avec la légende IVLIVS (9); la deuxième, un aigle sur une colonne, qui sépare en deux le nom de:

IVL || IVS
CES || AR (10)

Le faussaire ignorait que CAESAR est le *dernier* des noms où un Romain du temps aurait mis l'E à la place de l'AE, réduisant à *cinq* lettres ce nom illustre, qui n'en pouvait avoir moins de *six*. On sait que, lorsqu'on portait la santé de l'empereur, on devait remplir *six verres* et non *cinq :*

Nunc mihi dic, quis erit, cui te, Calocisse, Deorum
Sex jubeo cyathos fundere? CAESAR erit (11).

Pour DOMITIANVS, on préparait *dix couronnes* de roses, autant que de lettres à son nom:

Sutilis aptetur decies rosa crinibus...

Le faussaire, en écrivant CESAR, a lui-même démasqué sa fraude.

(9) Gori, *Gemm. astrif.* n° 171. Gorl., *Cabinet de pierres gravées*, t. I, n° 135.
(10) Gori, n° 170. Gorl., t. I, n° 157.
(11) Mart. *Epigr.*, IX, 94.

De même fabrique sont plusieurs autres gemmes qui portent aussi la tête de *César*, avec divers attributs, parmi lesquels se trouve assez constamment le lituus, symbole du pontificat de ce grand homme (12); et d'autres pierres, dont les sujets ont été composés avec des médailles de César et d'Auguste.

César n'est pas encore à l'abri même des faussaires de nos jours. Tout récemment un habile homme de Sens n'a-t-il pas essayé de nous tromper par une inscription en bronze, couverte d'une superbe *patine*, obtenue par des moyens chimiques? Ce fabricant aurait pu faire des dupes, s'il avait su un peu plus de latin et d'histoire. Depuis cette mésaventure, l'inscription de César et *les ustensiles si bien patinés* n'ont plus osé se produire.

Mais ce nom illustre n'est pas le seul dont les faussaires de ce temps-là et du nôtre aient abusé; tout nom romain un peu célèbre leur a paru de bonne prise. On voit, sur une agate donnée pour antique, *Mutius Scevola*, armé de pied en cap, qui met hardiment sa main dans un brasier. Au-dessus de sa tête, entre deux étoiles, est le signe *moderne* de Mars ♂, qui *orne* aussi l'*amulette* de César et le *cachet* de Sepullius; c'est là un *symbole* du courage *martial* de Mutius Scévola; ce qui forme un très-joli *jeu de mots* tout à fait dans le goût *antique* (13). Sur une autre pierre se lisent les noms de MARC. ANTONIVS et de CLEOPATRA (14); alliance un peu mieux assortie que celle de CLEOPATRA et d'ALEXANDER, que j'ai déjà signalée sur une pierre du cabinet des antiques, qui doit être mise au rang des fausses (15). Faut-il citer encore un beau profil de Néron (16); puis les portraits de Néron et d'Agrippine (17); de Claude (18), de Sabine (19), d'Adrien (20), d'Antonin (21), l'apothéose de Lucius Verus (22), Cléopâtre piquée au sein par l'aspic (23); et cette jolie femme qu'on a voulu faire passer pour *Anna Lucilla*; femme de Lucius Verus, en écrivant, autour de la tête, LVCILLA AV-

(12) Gorl., t. I, n° 3, 50; II, 81, 138.
(13) *Id.*, t. I, n° 14. Cf. n° 182; t. II, n°s 206, 207.
(14) Gori, *Gemm. astrif.*, n° 172.
(15) Plus haut, p. 262.
(16) Gorl., t. I, n° 201.
(17) *Id.*, t. I, n° 111.
(18) *Id.*, t. II, n° 138.
(19) *Id.*, t. II, n° 33, 34.
(20) *Id.*, t. II, n°s 177, 269.
(21) *Id.*, t. II, n° 270.
(22) *Id.*, t. II, n° 464.
(23) *Id.*, t. II, n° 146.

GVSTA VIRGO (24). Enfin, parlerai-je du disque en marbre publié par Caylus, sur lequel se voit une tête de femme couverte du plus beau casque de style florentin qu'il soit possible de voir, et entourée de la pompeuse inscription : ZENOBIA-ORIENTIS DOMINA (25). Malgré l'autorité de Caylus, qui croit le médaillon *antique*, mais des *derniers temps de la Grèce*, l'auteur de l'*Iconographie* grecque et romaine a eu le mauvais esprit de ne pas y puiser un portrait *authentique* de la fameuse reine de Palmyre, d'autant plus précieux et nécessaire, que les médailles font connaître bien imparfaitement la figure de cette *maîtresse de l'Orient*. Or, nous voyons ici qu'elle avait un gros œil à fleur de tête, comme Pallas βοῶπις, le nez retroussé à la Roxelane, et la bouche en cœur ; ce qui est bon à savoir.

Outre ces noms célèbres, les faussaires ne dédaignaient pas de prendre des inscriptions romaines insignifiantes, mais à leur convenance, et qu'ils croyaient propres à donner du prix à des ustensiles de leur façon : tels sont deux petits vases de bronze (que d'autres diraient des *OEnochoë*) absolument semblables de forme, de grandeur et de patine, portant *tous deux*, sur la panse, cette inscription latine, dont les lettres sont *en relief* :

IVLIO. GRATO
FVLVIA. MESTISS.
SOROR. L. C.

L'inscription *funéraire*, originale, copiée par notre *vascularius*, portait F. ou P. C. ; mais, ne distinguant pas la première lettre, il aura fait du F un L, qui ne signifie rien avant le C (26). Ces deux vases ont été, à bon droit, relégués au rebut par les conservateurs du Cabinet des Antiques, avec d'autres ustensiles (27) de même aloi, parmi lesquels je citerai (parce qu'on l'a publié comme *antique* (28)) un coffret votif en plomb, *coulé* d'après un modèle bien travaillé, orné avec élégance et recherche, œuvre de quelque artiste florentin assez habile ; sur le couvercle sont les sept planètes, figurées par sept étoiles ; sur

(24) Gorl., t. I, n° 212.

(25) *Recueil*, t. VI, pl. 45, p. 157.

(26) Cette même inscription, *copiée en camée*, a passé de la collection Van-Hoorn au cabinet de la Haye.

(27) Il est bon que, dans un cabinet d'antiquités, on possède au moins un échantillon de chacun des objets que produit l'industrie des faussaires. Ce sont des points de comparaison utiles pour aider à découvrir leurs fraudes, trop souvent difficiles à discerner.

(28) Dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle* au mot *Représentations zodiacales*.

l'une de ses grandes faces est une inscription latine, en relief, de sept lignes, qui annonce l'intention d'exprimer une dédicace au favori d'Adrien, Antinoüs, car elle commence par DIV. ANTINO. HER. SAC. Mais le reste est composé de mots tronqués mis au hasard, sans suite et dénués de sens. Sur l'autre face, est un beau médaillon d'Antinoüs, entouré des lettres DIV. ANTINO. HERO., et dont l'encadrement circulaire renferme les *douze signes du zodiaque*, à l'imitation des médailles où l'on voit un empereur ou Sérapis ainsi entouré, dont une est déjà publiée dans le *Voyage de Spon* (29), où notre faussaire a pu la voir.

J'insiste un peu sur ce *coffret d'Antinoüs*, parce qu'il montre combien les faussaires étaient attentifs à combiner toutes les circonstances propres à donner du relief et par conséquent du prix à leurs inventions. Remarquez, en effet, quelle serait la rareté de ce *coffret en plomb*, s'il était vrai! La forme, la matière, qui n'est jamais employée pour un tel objet, les sculptures, le zodiaque, les inscriptions, le choix du héros *Antinoüs*, dont le nom ne se montre *jamais* sur les médailles *romaines* (30), et une seule fois dans une inscription latine (31), tout concourrait à faire de ce coffret un monument *du premier ordre, unique en son genre*. Du même genre, sont les quatre petits cailloux *roulés* (32), de l'espèce de ceux qu'on trouve dans le Rhône, sur lesquels ont été gravés, 1° l'inscription DIVVS. AVGVSTVS. et IMP. NERV. CAE. AVG. REST. copiée d'une *médaille de restitution* (33). Le faussaire était loin de se douter combien devait paraître *merveilleuse*, gravée sur une *pierre*, la médaille d'Auguste, restituée par Nerva. S'il l'avait su, il aurait évité le danger de rendre sa pierre *trop rare;* 2° une formule propitiatoire en grec; 3° une invocation; 4° un fragment d'une lettre des empereurs Valentinien et Valens, où la date est exprimée en chiffres *arabes* (!) 18 *Kalend. Febr.* De tels cailloux, selon la remarque de Caylus, ne se trouvent qu'en France. « A quel dessein, dit-il, sont-ils « chargés d'inscriptions en latin et en grec? (34) » Faut-il le demander? Évidemment pour donner une grande valeur à des cailloux qui n'en avaient aucune. Pour ce but, toute invention semblait bonne. On n'en savait pas assez pour être timide.

(29) T. III, p. 191, éd. de 1678, t. I, p. 358, éd. de 1724.
(30) Eckhel, *Doct. numm.*, VI, p. 530.
(31) Orelli, n° 823. Encore cette inscription unique me paraît-elle suspecte.
(32) Caylus, *Recueil*, t. IV, pl. 106.
(33) Lebeau, *Mém. de l'Acad.*, t. XX, p. 384, 385.
(34) Caylus, t. IV, p. 339.

Le même caractère distingue l'*amulette de César* et le cachet de *Sépullius Macer* qui, *s'ils étaient vrais*, seraient, comme je l'ai dit, les *premières pierres gravées du monde*, par leur importance historique.

Il en faut dire autant d'un *sabre* ou *coutelas votif de Vespasien*, que M. Raoul Rochette a fait connaître, par une dissertation spéciale, accompagnée d'un dessin exact (35). Cet antiquaire ne doute pas de *l'authenticité* de cette arme votive; selon lui, « le *travail seul suffirait* « pour attester qu'il appartient à *une assez haute époque de l'empire*, « quand bien même l'*inscription* qui se lit d'un côté, sur la plaque « carrée, qui forme la partie supérieure de la lame, n'en fournirait « pas la *preuve positive*. IMP. CESAR. VESPASIANVS. AVG. PONTIF. « MAX. TRIB. POT. VI. IMP. »

Je regrette d'être encore ici d'un avis diamétralement opposé à celui de M. Raoul Rochette, dont le tact archéologique me paraît s'être trouvé en défaut sur ce point, autant qu'à l'égard du *cachet de Sépullius Macer*. J'oserai dire de ce *sabre votif* (l'inverse de ce qu'il en a dit) : « Le *travail seul* suffirait pour attester que le « sabre est *moderne*, fabriqué au XVIIe siècle, quand bien même « l'*inscription* ne le démontrerait pas *sans réplique*. »

Dans la crainte de me tromper, en me fondant sur un dessin qui pouvait être fautif, j'écrivis à M. Balbâtre aîné, de Nancy, le propriétaire de l'arme redoutable, pour lui demander si l'on pouvait se fier au dessin publié. Il me répondit affirmativement; il fit plus; il eut l'extrême bonté de m'envoyer le sabre même dont la vue n'a fait que confirmer ma première impression.

Or, comme le point est curieux et très-propre à faire connaître les procédés des faussaires, je vais mettre nos lecteurs en état de se former par eux-mêmes une opinion à ce sujet, en leur mettant sous les yeux un dessin de ce sabre, dont la longueur totale est de $0^{m},505$. (V. la pl. 55.)

A ceux de nos lecteurs qui ont quelque expérience des monuments, la vue seule de ce dessin en apprendra plus que je ne pourrais ici leur dire en beaucoup de paroles. La forme de la lame, de la garde, de la poignée (36); les ornements mesquins et sans

(35) Dans les *Mém. de la Société royale des Antiquaires de France*, t. XI, p. 346 et suiv. Paris, 1837.

(36) La garde est *ornée* de chaque côté d'un *bœuf* d'un fort mauvais travail; elle

goût qui entourent la poignée, tout décèle à l'œil le moins exercé une fabrication moderne. Que sera-ce, quand on saura que le sabre a été *fondu d'une seule pièce*, lame, garde et poignée?

Quant à l'inscription, elle ne peut supporter l'examen; tout la condamne, la forme des lettres, leur relief, leur disposition, mais surtout l'orthographe et la ponctuation, avant même qu'une étude plus attentive n'y découvre des preuves certaines de fausseté.

M. R. R. croit « qu'un gladiateur émérite, *missus*, ou bien quelque « chasseur, vieilli dans les hasards d'un exercice cher à nos ancêtres, « a consacré cette arme à Diane. Entre ces deux suppositions, je « pencherais davantage pour la seconde, qui s'accorde mieux, ce « me semble, avec le *mérite d'art* et avec *l'exécution soignée* du mo- « nument qui en est l'objet (37). »

Il est fâcheux pour le docte antiquaire, qu'il n'ait pas même essayé de construire la phrase de l'inscription, qu'il a transcrite de sa main; car il aurait renoncé à l'une et à l'autre de ses deux conjectures, qu'elle repousse également. Il lui suffisait de remarquer qu'il n'y a, ni IMP. CAESARE. VESPASIANO, ni PRO. SALVTE. IMP. CAES. VESPASIANI.; il y a IMP... VESPASIANVS.; en sorte qu'on ne peut traduire autrement que : *l'empereur Vespasien... à Artemis Oritène.* C'est donc *l'empereur lui-même* qui dédie le sabre à la déesse.

Or, voyez la conséquence d'une première erreur : ce sabre ou *coutelas recourbé*, inusité chez les Romains, *comme arme de guerre*, ne servait qu'aux combats de gladiateurs, sous le nom de *sica* ou *harpé*; M. R. R. avait donc fait une conjecture raisonnable, en présumant que l'arme fut dédiée par un gladiateur *émérite;* mais, du moment que l'auteur de la dédicace est *Vespasien*, il devient inexplicable que *l'empereur* eût dédié un *sabre gladiatorial.* Voilà ce que le faussaire ne savait pas; autrement, ou il aurait donné une autre forme à la lame de son coutelas, ou il aurait choisi un autre *consécrateur* qu'un empereur romain. C'est ce qu'aurait compris sans doute M. R. R. lui-même, s'il avait remarqué le nominatif VESPASIANVS, dans l'inscription qu'il *copiait de sa main;* mais, par malheur, il aura suivi l'exemple de ce prudent *expéditionnaire* qui, en *transcrivant* les pièces qu'on lui confiait, poussait la discrétion jusqu'à ne pas les *lire.*

se termine par une tête d'animal que M. R. R. croit être une *brebis.* « Ce sont, « dit-il, les deux victimes qu'il était d'usage d'offrir dans les sacrifices romains « (p. 351). » Par malheur pour cette explication, la *tête de brebis* est une *tête de cheval,* d'une exécution détestable. Le *savant* qui dirigeait l'*artiste* aura choisi la *tête de cheval* comme *symbole* de guerre.

(37) Mémoire cité, p. 356.

Remarquons que, d'après le sens indubitable de l'inscription, le sabre devient bien plus *rare* et *précieux* que ne l'a cru M. le conservateur du *Cabinet des Antiques*. On peut dire même qu'à raison de son caractère historique, c'est le plus *précieux ustensile en bronze* qui existe. Maintenant, il est à peine nécessaire d'ajouter que le *mérite d'art* attribué par M. R. R. à ce sabre, *fondu d'une seule pièce*, est réellement si mince, et l'exécution en est *si peu soignée* (38), quoi qu'il en dise, qu'on serait bien surpris que l'empereur Vespasien eût dédié dans un temple, un aussi pauvre ustensile, qui n'est pas plus *impérial* par le travail que par la forme; à moins qu'on ne trouve là une preuve de l'avarice proverbiale de cet empereur. C'est une défaite que je suggère.

Je ferais injure à mes lecteurs, si je les arrêtais, en détail, devant les preuves de fausseté qui, dans l'inscription, trahissent la main du faussaire. J'en citerai trois qui me dispenseront des autres.

1° Le mot CESAR, pour CAESAR. J'ai déjà dit ce qui condamne décidément cette orthographe, qui n'a pu sortir que d'une main moderne, italienne ou française. M. R. R. croit la faute due à l'*inadvertance du graveur, comme on en a tant d'exemples* (39). Il n'y a nul exemple de CESAR pour CAESAR, surtout dans les monuments du haut empire; et la faute serait principalement inexplicable sur un ustensile dédié par l'empereur lui-même ou par son ordre.

2° Le faussaire n'a pas mis de chiffre après IMP., quoique ce chiffre fût indispensable, et que la place ne manquât pas pour le recevoir; mais il n'a pas osé l'exprimer, parce que l'inscription qu'il copiait était mutilée en cet endroit. Or, ne sachant pas quel chiffre *impératorial* pouvait répondre à la VIe puissance tribunitienne, il a craint de se fourvoyer en mettant un chiffre pour un autre. Il s'est abstenu, comme le prétendu *architecte de César*, qui n'a osé mettre que l'*initiale* de son nom. C'est avec cette prudence qu'agissaient en pareil cas les faussaires embarrassés. Et celui-ci en donne une seconde preuve bien évidente, dans l'inscription de l'autre côté.

(38) Il n'y a de passable que l'extrémité de la poignée, qui consiste en une tête d'aigle d'assez bonne forme, qui me paraît avoir été moulée sur un original inconnu, analogue à la poignée en ivoire conservée au musée de Naples, publiée dans le *Museo Borbonico* (t. V, pl. 29, 4); le savant interprète, M. Avellino, rappelle fort à propos un passage du romancier Héliodore (τὸ ἐπίσημον τῆς λαβῆς ἔλεφας εἰς ἀετὸν ἐκτετόρνευται, *Æthiop.* II, 11), que notre faussaire a pu connaître par la traduction d'Amyot. La tête d'aigle est trop petite et mal emmanchée; mais il n'avait rien de mieux. Quant à la petite figure et à la tête de profil, elles auront été prises de quelque pierre antique, dont il aura introduit une empreinte dans son moule.

(39) Mémoire cité, p. 347.

3° Car ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le nom de la divinité, écrit en *grec* avec *lettres latines*, ΑΡΤΕΜΙΔΙ ΟΡΕΙΤ... La Diane *Oritène* ou *montagnarde*, n'est jusqu'ici connue que par une médaille et une inscription de Thyatira. Sur la médaille, le nom est écrit ΒΟΡΕΙΤΗΝΗ, sur l'inscription publiée par Pococke et Peyssonel, ΟΡΕΙΤΗΝΗ, ce qui revient au même, comme l'a bien vu Eckhel (40).

Maintenant, par quelle bizarrerie l'empereur Vespasien, à la suite de ses nom et titre *en latin*, aurait-il fait mettre celui de la déesse en *grec*, ΑΡΤΕΜΙΔΙ ΟΡΕΙΤ... au lieu de *Dianæ montanæ* (41), qui en est la traduction, ou tout au moins de DIANAE ORITENE?

M. R. R. prétend qu'il y a des exemples de cette bizarrerie. Il ne pourrait citer que le mélange de quelques lettres grecques parmi des latines, ou du latin en lettres grecques, et *vice versa;* mais un exemple comme celui-ci, où une dédicace toute latine finit par du *grec* en *caractères latins*, il n'en trouvera pas. Celui-ci principalement est impossible, le monument émanant de l'empereur Vespasien, et étant dédié par lui-même ou par son ordre.

D'un autre côté, pourquoi s'est-on arrêté au Τ, et n'a-t-on pas donné le nom entier OREITENE, au lieu de OREIT...., quand on avait la place nécessaire pour achever le mot? C'est évidemment parce que, dans l'inscription que l'on copiait, l'épithète n'était pas entière, et qu'on ne savait comment la compléter.

Ceci montre que le faussaire n'a pu tirer ce mot ni de Pococke, ni de Peyssonnel (42), qui donnent le nom entier ΑΡΤΕΜΙΔΙ ΟΡΕΙΤΗΝΗ. Il l'a pris certainement de Spon, qui, dans ses *Miscellanea*, et dans son Voyage, cite les deux mots, comme les a

(40) *Doct. Num.*, III, 121. Il est à remarquer toutefois que, tandis que Spon, Smith, Pococke et Peyssonnel s'accordent pour lire ΟΡΕΙΤΗΝΗ dans l'inscription, Sherard, qui l'a aussi copiée, donne ΒΟΡΕΙΤΗΝΗ, comme sur la médaille, leçon que M. Bœckh a préférée. (*Corp. Insc.* n° 3477). Au reste, elles reviennent au même et ne diffèrent que par l'aspiration. Ainsi ΒΙΕΡΟΘΕΟΣ sur une médaille d'Olbiopolis, est pour ΙΕΡΟΘΕΟΣ (Ἱερόθεος).

(41) Une *Diana montana* paraît n'avoir pas été connue des Romains. Il n'en est question nulle part. Durandi a voulu introduire ce nom dans une inscription latine (*Dissert. degli antichi cacciatori*, p. 2; mais ce n'est qu'une correction que n'admettent ni Marini (*Frat. Arv.*, p. 302), ni Orelli (n° 1462). Tout annonce que la Diane *Oritène* ou *montagnarde*, était une divinité locale à Thyatira. Ce qui rend tout à fait singulière cette grande dévotion de Vespasien; mais nous ne devons pas nous embarrasser d'un caprice de faussaire.

(42) Pococke, *Insc. ant.*, p. 39, 3. 1752. Peyssonnel, *Voyage à Thyatira*, p. 253, 1765.

écrits l'auteur du sabre, APTEMIΔI OPEIT..., avec les trois points qui indiquent que le mot n'est pas fini; mais le faussaire a cru niaisement que ces points faisaient partie du mot, et il les a fidèlement reproduits.

On peut se demander pourquoi Spon, ayant écrit APTEMIΔI OPEIT... l'auteur du sabre a substitué les R aux P, et écrit ARTEMIΔI OREIT... Le fait s'explique facilement. Dans les *Miscellanea* (43) et dans la première édition du Voyage (1678), les deux mots sont écrits en grec; mais, dans l'édition de 1679 et celle de Hollande, 1724 (44), ils sont écrits justement ARTEMIΔI OREIT..., avec une seule lettre grecque, Δ, qui est aussi de *plus petit corps* que les autres lettres du mot; et si le faussaire l'a mise un peu plus bas, c'est probablement parce que, dans l'exemplaire qu'il copiait, la lettre avait *glissé* et était *descendue* (45). C'est donc l'une des deux éditions de 1679 ou de 1724 que le faussaire avait sous les yeux; ce qui donne une limite supérieure pour l'époque de la fabrication de cet *antique moderne*.

C'est ainsi que ces faussaires ont presque toujours *travaillé*. Ils s'environnaient d'une érudition à bon marché, que le plus souvent ils ne comprenaient pas; et elle leur plaisait d'autant plus qu'elle leur paraissait plus abstruse. C'est le cas, comme nous l'allons voir, des graveurs du prétendu *amulette* et du cachet de *Sépullius Macer*.

Mais que nos lecteurs nous permettent encore deux exemples, qui contribuent à prouver combien il importe de regarder de près les *antiques* qu'on vous présente.

Il y a quelques mois, un de mes amis, mon confrère à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, me parla d'un amateur étranger qui possédait une admirable figurine en bronze, représentant le *groupe du Laocoon*. A la manière dont on m'en parla, ma curiosité

(43) P. 88.

(44) T. I, p. 311.

(45) Dans la nouvelle édition du *Thesaurus* (t. VI, p. 2162, A), on cite OPEIT. d'après Spon, et l'on admet le complément Ὀρεῖτις (ιδος), proposée par Koen, sur Grég. de Corinthe (p. 307). Le savant éditeur n'a pas remarqué que le mot est entier dans l'inscription de Peyssonnel et sur la médaille, OPEITHNH et BOPEITHNH; et qu'en conséquence la leçon OPEITIΣ ne devait pas être admise.

fut très-éveillée ; car ce ne devait pas être moins qu'un *pendant* à cette admirable figurine en bronze, qui rappelle (malgré quelques différences) le *sphériste* ou *héros combattant* d'Agasias. On sait que cette figurine, qui pourrait être la perle de tout musée, est à présent recluse dans le cabinet Blacas, d'où elle passera peut-être à l'étranger un jour ou l'autre; tandis qu'elle devrait faire l'ornement *perpétuel* du *musée de Lyon;* ce qui aurait eu lieu certainement, si le *conservateur*, excellent homme d'ailleurs, n'avait pas été possédé de la manie (déplorable dans un conservateur) d'avoir une *collection particulière*, qu'il aimait, choyait et nourrissait avec autant de sollicitude, pour le moins, que la collection publique confiée à sa garde (46).

Pour en revenir au Laocoon, comme j'avais témoigné un vif désir de le voir, mon confrère m'amena, il y a peu de temps, l'amateur étranger, qui m'apportait le précieux antique. Lorsqu'on l'eut tiré de son enveloppe, à peine y avais-je jeté les yeux, que je m'écriai : « *Il est moderne!* — Et pourquoi donc *moderne?* — Je n'ai pas besoin, dis-je, de m'arrêter sur la patine, ni sur d'autres détails suspects, tels que la maigreur et la sécheresse du *faire;* il me suffit de voir la pose *tourmentée* de ces deux pauvres *petits hommes*, pour y reconnaître l'exagération *florentine*, et être sûr que j'ai devant les yeux l'œuvre de quelque artiste italien du XVIIe siècle, qui, mécontent des fils de Laocoon, aura voulu faire mieux que l'antique, en donnant à leur douleur une expression plus poignante. Ne dirait-on pas qu'il s'est inspiré de quelque tableau ou dessin représentant l'horrible supplice d'Ugolino et de ses malheureux enfants, qui se tordent autour de leur père dans les angoisses de la faim? » (V. la pl. 56.)

L'amateur, qui est homme d'esprit, bien loin de se fâcher de ma franchise, me laissa le bronze pour que je pusse l'examiner plus à loisir. Quelques jours après, M. J. J. Dubois, connaisseur d'autant plus sûr qu'il est dessinateur excellent, vit le Laocoon chez moi; il en porta le même jugement, et, le lendemain, il m'écrivit la lettre instructive que je mets en note (47). Les antiquaires seront édifiés sur l'*histoire* de cet antique *moderne*.

(46) Voy. mes observations sur cette manie, *Revue,* t. II, p. 756.

(47) « Vous avez parfaitement jugé le *nouveau* Laocoon. C'est tout ce qu'il y a de moins antique. Je ne me trompais pas moi-même, quand je lui ai trouvé tout de suite un petit air de connaissance. L'original, en effet, a appartenu autrefois à M. de Smeth, amateur hollandais, qui possédait aussi une suite de pierres gravées, bonnes et mauvaises, dont Gori a publié les figures et la description.

« Quant au bronze sur lequel le vôtre a été moulé, il avait attiré l'attention du sculpteur Falconet qui le vit à son passage, à Amsterdam, et qui n'hésitait pas à le

Au reste, les auteurs de ces bronzes n'ont pas toujours eu l'intention de frauder. Quand ils n'ont pas mis de ces inscriptions prétendues antiques, qui prouvent cette intention, on peut croire qu'ils n'ont voulu que reproduire un modèle qui leur plaisait, le modifiant à leur guise ou le copiant avec fidélité. Ce sont les brocanteurs qui, plus tard, pour en rehausser le prix, les *patinent* et les donnent pour antiques.

Je croirais que notre *Laocooncino* est de ce genre, de même que le *vase de Lysippe*, qui fit tant de bruit, il y a quelques années, dans le monde archéologique, et dont je vais donner, en peu de mots, l'histoire assez peu connue :

Dans la collection d'antiquités rapportée par M. Mimaut, consul général d'Alexandrie, se trouvait un superbe *vase en bronze* qu'il disait avoir vu lui-même retirer d'une fouille à Saïs, circonstance qui repose, quant à présent, sur son unique témoignage. Il lui donnait le nom pompeux de *vase de Lysippe*, le croyant une œuvre de ce sculpteur *privilégié* d'Alexandre. Il l'estimait 200,000 fr., et ce n'était pas trop cher pour un *vase de Lysippe*. A sa mort, la collection dut être mise en vente. M. Dubois fut chargé d'en dresser le catalogue ; on ne pouvait mieux s'adresser. Quant au *vase de*

croire *antique* et *supérieur même de composition* au groupe célèbre conservé au Vatican. Cette opinion particulière d'un homme qui n'avait pas étudié l'antique, ne mérite aucune attention. (Voy. Falconet, *Œuvres diverses*, III, p. 284). Il y a là, comme vous l'avez très-bien vu, un *florentinisme* évident. J'ignore tout à fait ce qu'est devenu le bronze de Falconet ; tout ce que je puis dire, c'est qu'il a dû être moulé, il y a quelque trente ans, époque où ses reproductions, assez bien *patinées*, ont commencé à paraître chez nos marchands et à s'introduire chez quelques amateurs. Le sculpteur Ruxthiel en avait un qui a été vendu avec le reste de ses curiosités.

« Le sujet si tragique de la mort de Laocoon avait été traité par d'autres artistes que les trois fameux Rhodiens. Voici la liste assez complète de ce qui nous est resté de ces divers ouvrages :

« 1. Le groupe du Vatican.

« 2. Grande tête et débris de serpents, trouvés derrière le palais Farnèse, aujourd'hui au Museo Borbonico.

« 3. Tête, appartenant au comte Litta, à Milan ; gravée dans l'*Histoire de l'Art*, de Winckelmann. Édition de Jansen, II, p. 309.

« 4. Tête, qui appartenait au cardinal Maffei (Voy. Aldovrandi, *Statue di Roma*, p. 241).

« 5. Tête, au musée de Leyde (*Mon. ant. inéd. de l'inst. arch.*, pl. 41).

« 6. Tête, chez le duc d'Aremberg, à Bruxelles (est-elle antique ?).

« 7. Le sujet entier sur une médaille de Lampsaque.

« 8. Le même sujet parmi les peintures du Virgile du Vatican.

« Les pierres gravées connues qui représentent la même scène sont *toutes modernes*.

« J. J. DUBOIS. »

Lysippe, la famille désira que M. de Clarac, M. Dubois et moi, le vissions des premiers. On voulait avoir notre opinion sur l'importance de cet inappréciable trésor.

Le fameux vase fut déballé et apporté devant nous. Le premier aspect lui fut très-favorable ; c'était une très-élégante répétition en petit du célèbre vase de Warwick, qui est en Angleterre ; bien entendu que cette *répétition*, étant de la main de *Lysippe*, devait être l'original, et celui de Warwick seulement la copie. Examiné de plus près, il perdit beaucoup de ses avantages ; la patine n'en parut pas sincère, et le travail, quoique élégant, nous sembla trop sec et trop maigre pour être antique. Toutefois, quoique unanimes sur ce point, comme notre opinion n'était, après tout, qu'une affaire de *goût* et de *sentiment*, nous y aurions regardé à deux fois avant de produire un avis défavorable, dans la crainte de faire naître des préventions fâcheuses, peut-être injustes. Mais voilà qu'un de nous s'avise (de quoi ne s'avise-t-on pas?) d'un de ces arguments qui coupent une question dans le vif et la décident sans réplique. Nous avions sous les yeux un dessin exact du vase de Warwick. Or, le *vase de Lysippe* était, dans ses détails, exactement identique avec le dessin, sans qu'il y manquât un trait. Mais nous savions, et aucun antiquaire n'ignore, que le vase de Warwick, quand il fut découvert en Italie, était fort mutilé en quelques parties essentielles, et qu'il fut complétement réparé par Cavaceppi. Il était donc évident, de deux choses l'une, ou que Lysippe avait deviné les restaurations de Cavaceppi, ou que le bronze avait été *fabriqué* d'après le marbre antique, lorsqu'il eut été remis à neuf. Il n'y avait plus à douter que le *vase de Lysippe* n'eût été exécuté depuis cette opération, acheté par quelque brocanteur, apporté à Alexandrie, et enterré à Saïs, la veille du jour où le consul général devait venir visiter les célèbres ruines. N'est-ce pas ainsi que de nos jours on retire, de plus d'un lieu antique, en Grèce ou en Asie Mineure, de belles médailles gravées en Italie ou à Constantinople, et qui sont toujours *déterrées*, à point nommé, devant les *touristes* ébahis?

Nous présentâmes avec modestie notre petit argument qui ne fut pas trop apprécié, encore moins bien accueilli. Nous promîmes le secret ; mais les antiquaires qui virent ensuite le vase furent de notre avis. Aussi, quand, lors de la vente, le vase fut mis sur table au prix modeste de 10,000 fr., un plaisant cria 10,000 *sous;* et personne n'enchérit. Le vase fut retiré et n'a plus reparu.

J'espère que les observations précédentes mettront les anti-

quaires un peu en garde contre ces plus ou moins *anciens* produits de la fraude ou de la cupidité, qui se montrent de temps en temps. Si l'on s'était tenu à ce sujet un peu plus en défiance, on aurait évité la grave mésaventure de prendre pour *antiques* des pièces aussi évidemment fausses que l'*amulette de César*, le *cachet de Sépullius Macer* et le *sabre de Vespasien;* peut-être aussi que la fameuse controverse sur les sculptures et inscriptions de Tétricus *découvertes* à Nérac, n'aurait été ni si longue, ni si vive, et qu'on se serait plutôt rendu à l'opinion de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui a plaidé longtemps, en vain, la cause de la raison et de la vérité (48).

Je reviens aux deux pierres, l'objet spécial de cette dissertation. A présent, nous ferons plus facilement apprécier à nos lecteurs l'esprit qui a présidé à leur composition.

Ainsi, la pierre dont il a été fait ce qu'on a nommé l'*amulette de César,* doit être assez commune d'après la désignation de M. Courtet (jaspe rouge). La taille à *six pans*, si elle n'est pas antique, doit avoir été imitée de quelque autre pierre, comme la pierre gnostique qu'a donnée Gorlée (49), et deux autres amulettes en cornaline du musée du Louvre, a eu pour objet de donner déjà une certaine valeur à un morceau qui, par lui-même, n'en avait guère. Mais l'inscription MEM. AETERNAE. IVLII. CAESARIS, en faisait décidément un monument des plus rares. Car il devenait la *pieuse consécration* d'un chaud partisan de César, qui professait une sorte de culte à sa mémoire. Pour escorter ce nom illustre, on eut le soin d'ajouter deux symboles, qui s'y rattachent ordinairement, la *palme* qui rappelle les *victoires* du héros; le *lituus* qui se rapporte à son pontificat.

(48) La défaite complète de l'empereur Tétricus, en cette occasion, n'a pas empêché que depuis on n'ait encore exploité son nom. Quelque temps après cette mémorable défaite, on produisit une amphore en forme de *pithos* ou de *dolium* (trouvée, disait-on, à Nérac). Elle n'a de remarquable qu'une double inscription latine, où se montre encore le nom de Lucius Publius *Caïus* Tétricus. Le vase lui-même doit être antique; mais la double inscription latine, profondément gravée après coup, des deux côtés, est de même fabrique que les autres inscriptions de Nérac. On en a jugé ainsi, avec toute raison, au Cabinet des Antiques où il a été offert et refusé. Heureusement pour le propriétaire, le vase a trouvé un asile inespéré au musée de Rouen, où une critique moins difficile ne s'est pas effrayée des fautes contre la langue et le bon sens qui, dans cette inscription, trahissent la main du faussaire. (V. Deville, *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen,* en 1842).

(49) T. II, n° 388.

Mais, comme notre graveur ne connaissait probablement encore aucune de ces médailles, il ignorait que les artistes romains avaient représenté la comète de César par une sorte de chevelure placée le long d'un des rayons de l'étoile; aussi l'a-t-il figurée d'une manière toute fantastique, sous forme d'une belle queue qui flotte au vent, comme celle d'un cheval à tous crins. (V. plus haut, p. 255.)

D'une autre part, les planètes de *Vénus* et de *Mars* se rapportent à Jules César, en ce sens que ces deux *divinités*, outre le rôle qu'elles jouaient dans les traditions sur l'origine de Rome, étaient surtout vénérées de la famille *Julia*, qui prétendait descendre de Vénus par Énée et son fils *Jule*. Mais ici se montre encore la fausse érudition de notre graveur; car ce ne sont pas les signes *planétaires* de *Vénus* et de *Mars* qu'un contemporain aurait représentées en cet endroit, ce sont les divinités elles-mêmes, figurées au moins en buste. Mais la préoccupation *astrologique* du temps a entraîné l'artiste qui, trouvant plus facile de graver un *sigle* qu'une *tête*, n'était nullement arrêté par l'objection qu'on pouvait lui faire; car il était loin de la prévoir.

Il a mis pourtant une certaine sobriété dans l'emploi des symboles *Juliens*, car le champ dont il disposait en aurait pu recevoir bien davantage s'il avait voulu ou osé.

Mais l'auteur du cachet de Sépullius Macer ne s'est pas montré si réservé. Avec une prodigalité qui l'a compromis beaucoup plus, il a accumulé les symboles sur le petit ovale de sa pierre, brûlée avant la gravure et, par là, fort dépréciée.

Il a montré une érudition qui n'est assurément pas moins fausse que celle du premier graveur, mais qui est assez étendue. Je soupçonne qu'il a dû travailler, comme l'auteur du *sabre de Vespasien*, sous l'inspiration et avec les conseils de quelque *scholar* du temps, peut-être de celui-là même qui lui avait commandé cette œuvre méritoire.

On voit qu'il a mis à contribution à la fois les auteurs classiques et les recueils, alors connus, de médailles romaines. Aussi, la disposition générale des symboles et des inscriptions autour d'un autel, donne à la pierre l'aspect de certaines médailles de Jules César, qu'on trouve déjà dans les autres anciens recueils.

La *comète* ne pouvait manquer d'y figurer aussi; mais le graveur a connu une des médailles où cet astre a été représenté; car la queue y est exprimée d'une manière analogue, le long de deux branches de l'étoile; on voit cette *queue* en haut et en bas, formée par des points isolés qui ressemblent à des *gouttes* de pluie, imitation qui tient à la difficulté d'exprimer avec la bouterolle les poils de cette queue; ce que le burin exprimait facilement sur le flan de cuivre.

Le *lituus* et le signe de la planète *Vénus* ornent les deux coins de l'autel.

De chaque côté, en regard, sont les noms d'ÆNEAS et de IVLVS, les auteurs de la famille IVLIA; et au-dessous, VEN. GENI. (pour GENETR.) *Venus Genitrix*, la mère d'Énée, souche divine de la race. Ἡ ἀρχηγέτις τοῦ γένους, comme dit Dion Cassius (50), ἡ ἑαυτοῦ πρόγονος, comme dit Appien (51), qu'il honorait d'un culte particulier (52), parce qu'il prétendait à cette céleste origine, comme il le dit lui-même dans l'éloge de sa tante Marcia. *Nam ab Anco Marcio sunt Marcii reges, quo nomine fuit mater · a Venere Julii, cujus gentis familia est nostra* (53).

Mais ce n'était pas le tout de faire un pareil cachet, il fallait lui trouver un propriétaire parmi les personnages du temps, amis de Jules César. Le faussaire n'a rien trouvé de mieux (et il pouvait plus mal choisir) que de prendre PVBLIVS SEPVLLIVS MACER, un des *quatuorvirs* monétaires, dont le nom se trouve sur un assez grand nombre de médailles de César. Il devait paraître en effet bien naturel qu'un de ses *monétaires* eût fait graver un *cachet*, où il perpétuait tous les symboles relatifs à son ami divinisé. Ce nom était d'autant mieux choisi, qu'il se lit encore sur des médailles, avec DIVVS IVLIVS, frappées après la mort de César.

La même recherche d'érudition se montre encore mieux dans le mot DIVALIA gravé le long de l'autel. Ce nom de fête ne se trouve, dans toute l'antiquité latine, que dans les *Fasti calendares*, sans autre indication que le jour de la célébration (XII des calendes de janvier); il a placé là le nom de cette fête, justement parce que personne

(50) XLIII, 22.
(51) *Bell. civ.* II, 68.
(52) Sueton. *J. Cæs.*, c. 61.
(53) *Ibid.*, c. 6.

n'en parle, et qu'il ne savait pas plus que nous ce qu'elle pouvait être. Les érudits modernes l'ont identifiée avec les *Angeronalia* par une simple conjecture, fondée sur ce que les *Angeronalia* se célébraient, selon Pline et Macrobe, le XII des calendes de janvier, le même jour qui est assigné aux *Divalia* dans les *Fastes*. Le fondement paraît assez léger, car rien n'empêche qu'on ne célébrât à Rome deux fêtes différentes dans le même jour, en divers temples. Il paraîtra toujours singulier que lorsqu'une fête avait un nom connu et déterminé, celui d'*Angeronalia*, on lui eût substitué, dans les *Fastes*, un tout autre nom parfaitement inconnu d'ailleurs. Quoi qu'il en soit de cette identité conjecturale, qui ne fait rien à notre sujet, on ne peut douter que le DIVALIA de la pierre ne soit une recherche d'érudition qui ne surprendra pas au milieu des autres traits analogues.

Je crois avoir suffisamment rendu compte de la présence de ces divers symboles, en partant du fait, à présent certain, que le cachet de Macer est *moderne*. Ce fait détruit toutes les conséquences qu'on avait cru pouvoir en tirer, d'après l'hypothèse qu'elle serait l'œuvre d'un artiste *contemporain de César*. Dans ce cas, elle exprimait un fait réel ; dans l'autre, elle n'est plus que la combinaison capricieuse d'un homme qui n'en savait pas plus que nous.

Ainsi les fêtes *Divalia*, qui jusqu'ici ne sont nommées que dans les *Fastes*, trouvaient là une *seconde* mention, d'autant plus remarquable qu'elle se montrait liée avec Jules César, avec les traditions sur l'origine de la famille *Julia*, et avec la *Venus Genetrix*, qui en était la souche; ce que M. le docteur Sichel a d'ailleurs fait ressortir avec beaucoup de sagacité; et il en avait ingénieusement déduit que ces *Divalia*, en les supposant la même fête que les *Angeronalia*, devaient être la fête de cette mystérieuse divinité protectrice de Rome, dont il était défendu, sous peine de mort, de prononcer le nom.

Cet ingénieux édifice perd maintenant sa base principale. Les *Divalia* ne viennent plus là que par hasard ; et s'il n'est pas impossible que cette fête soit la même que les *Angeronalia*, ou celle de la déesse *Angerona*, la conjecture qui fait de cette divinité, tout à la fois la *Divinité secrète* des Romains et une *Vénus orientale*, amenée en Italie par les *Ænéades*, devient entièrement problématique, étant d'ailleurs soumise à de graves difficultés.

N'est-il pas, en effet, bien difficile de croire que nous autres modernes, nous puissions découvrir maintenant ce qu'était cette *Divinité secrète*, lorsqu'il est constant que les plus savants romains l'igno-

raient entièrement; et la preuve qu'ils l'ignoraient se trouve dans le passage même où Macrobe énumère les *diverses* opinions des archéologues romains à ce sujet: les uns croyaient que c'était *Jupiter;* d'autres la *Lune;* d'autres *Angerona,* déesse qui indique le silence en portant un doigt à sa bouche; d'autres, enfin (et leur opinion paraît la plus solide à Macrobe), pensaient que c'était *Ops consivia* (54); d'où il est facile de conclure que personne ne savait ce qu'elle était réellement.

En outre, le moyen de croire qu'*Angerona*, dont le nom et le culte n'étaient un *secret* pour personne, fût cette même déesse dont il n'était pas permis de prononcer ni même de rechercher le nom, sous peine de mort?

Pour Pline (55), Plutarque (56) et Macrobe (57), cette *déesse* n'est qu'un *dieu* (θεός ou *deus*), sous la protection duquel Rome était placée; il était défendu d'en prononcer le nom, dans la crainte qu'un ennemi n'en abusât, en invoquant contre Rome elle-même cette divinité mystérieuse. Ce que Pline ajoute prouve bien que, pour lui, la déesse (*diva*) *Angerona* n'a rien de commun avec la divinité secrète. Car, après avoir parlé de son nom mystérieux, il parle de la déesse *Angerona* de manière à montrer qu'il la croyait toute différente, la citant comme un *second exemple* de l'emploi du silence recommandé dans l'ancienne religion: *Non alienum videtur inserere hoc loco exemplum religionis antiquæ ob hoc maxime silentium institutæ. Namque Diva Angerona, cui sacrificatur a. d. XII kalend. Ianuarii, ore obligato obsignatoque simulacrum habet.* Il est évident que Pline ne se doute pas le moins du monde de l'identité d'*Angerona* et du *dieu secret.* Or, comment pourrions-nous savoir, sur un point de la religion romaine, ce qu'ignore le plus savant des Romains?

Relativement à *Angerona*, où trouver un indice que cette *déesse du silence* est la même qu'une *Vénus* orientale ou autre?

Et pour faire arriver cette Vénus de l'*Orient*, n'est-ce pas abuser beaucoup de l'étymologie, que de chercher *Astarté* ou *Astaroth* dans *Angerona*, dont les Latins s'accordent à dériver le nom des mots *angores animi* ou du verbe *angere?*

Expliquer l'arrivée de cette *Vénus phénicienne* en Italie par la colonie des *Ænéades asiatiques* (qui n'étaient pas *Phéniciens*), n'est-ce

(54) III, 519. Macrob. *sat.* I, 10.
(55) Plin. III, 5, 9. XXVIII, 2, 3. Solin. c. 1.
(56) *Quæst. Rom.*, p. 61.
(57) *Saturn.*, III, 9.

pas faire rétrograder la critique historique, en fondant ces conjectures hasardées sur une tradition fabuleuse due à un préjugé national, que détruit le témoignage d'Homère lui-même?

Enfin, partir de là pour établir chez les Romains l'existence d'un *culte secret de Vénus*, dont aucun auteur n'a jamais parlé, ne serait-ce pas abuser un peu de la permission qu'on a de conjecturer dans une matière obscure, surtout à présent qu'on ne peut plus croire à l'authenticité du seul monument qui pouvait donner un appui très-faible à ces ingénieuses hypothèses?

Je ne voudrais pas, par ces observations, décourager des recherches qui, conduites comme elles l'ont été, avec conscience et talent, auront toujours leur utilité, quel qu'en soit le résultat positif.

Je veux seulement faire sentir la nécessité d'épurer ces recherches, en les séparant des renseignements suspects qui ne pourraient qu'en compromettre les résultats.

Quant au but principal de ce travail, je rappellerai qu'invité par l'ingénieux interprète du prétendu amulette de César à lui donner mon avis sur un détail de son explication, j'ai cru devoir lui présenter mon sentiment sur ce monument lui-même et sur le *cachet de Sépullius Macer*, qui me paraissaient *modernes* l'un et l'autre. Je ne donnai d'abord cette opinion que sous forme d'assertions dans une note de quelques lignes *improvisée*, mais assez *réfléchie* pour que les assertions fort explicites qu'elle contenait aient été complétement justifiées dans ces deux mémoires, où je me suis efforcé de remettre en lumière des principes de critique trop souvent oubliés ou méconnus, quoiqu'ils soient la base de l'archéologie. Car c'est par leur application seule qu'on peut discerner ces plantes parasites qui se glissent dans le champ de la science, y prennent racine, et finiraient par en étouffer les produits les plus salutaires, si, de temps en temps, on ne prenait la peine de les extirper.

A présent, j'ai lieu d'espérer que si l'on vient présenter aux archéologues ou aux amateurs quelque belle *antiquité*, ornée d'un nom *illustre* encadré de circonstances *remarquables*, ils voudront bien s'en défier d'autant plus qu'elle leur paraîtra *plus rare*, et l'examiner d'un peu près, en pensant à l'*Amulette de César*, au *Cachet de Sépullius Macer*, au *Médaillon de Zénobie*, au *Coffret d'Antinoüs*, et surtout au *Sabre de Vespasien*.

LETRONNE.

POLÉMON,

LE VOYAGEUR ARCHÉOLOGUE.

ESQUISSE DE L'ANTIQUITÉ (1).

I.

Nous nous étonnons de voir sur le sol de la France certains monuments bâtis au moyen âge avec des ruines romaines; mais on a découvert en Égypte des temples construits dans le XVIe siècle avant notre ère avec les débris d'édifices plus anciens encore. Aux temps de Salamine et de Platée, Troie n'était plus qu'un amas de poussière, entouré de souvenirs glorieux. Des peuples entiers avaient disparu de la Grèce, n'y laissant d'autre trace de leur séjour que des constructions informes, mais d'une masse en quelque sorte impérissable. A Athènes, il y avait le *Pelasgicon*, monument mystérieux d'un âge sans histoire. Ailleurs c'étaient des figures de Dieu en bois ou en pierre, hideusement absurdes; c'étaient des plaques d'airain couvertes de caractères étranges qu'on ne savait plus lire, ou qu'une vanité complaisante reportait jusqu'aux origines de la nation. Hérodote, dans un de ses voyages, avait vu à Delphes quelques-uns de ces vieux textes sur des trépieds, déposés là, disait-on, dès les temps héroïques; il y croyait reconnaître les traits de l'alphabet phénicien, de cet alphabet primitivement commun à la Grèce et à l'Italie, et qui de l'Italie s'est répandu avec la civilisation sur toute une moitié du globe.

(1) En publiant la présente esquisse dans une *Revue* spécialement consacrée à l'exposition des découvertes et des recherches nouvelles, nous croyons devoir avertir le lecteur savant qu'il n'y trouvera pas ce genre d'intérêt, et que notre intention a été simplement de réunir dans un cadre historique quelques traits propres à caractériser et à faire aimer les études d'archéologie. Notre Polémon d'ailleurs n'est pas un personnage imaginaire, comme le jeune Anacharsis, et, dans cette restauration de son œuvre, nous avons toujours distingué avec soin les conjectures et les rapprochements artificiels des faits établis sur les témoignages anciens. Quant aux citations, qu'il était facile de multiplier en un pareil sujet, on nous pardonnera de ne les avoir pas prodiguées. Pour les inscriptions surtout, l'ordre géographique que nous suivons, permettra de retrouver sans peine dans les recueils les principaux textes qui ont servi à notre travail.

Peu de mois avant la mort du grand César des colons romains découvrirent à Capoue, dans un tombeau, une inscription grecque où l'assassinat du dictateur était clairement annoncé; et quelle fut l'occasion de cette découverte? Des fouilles d'abord entreprises pour les fondements d'une villa, puis continuées avec plus d'ardeur dans un autre intérêt : on avait rencontré d'anciens tombeaux d'où l'on tirait des vases peints qui, sans doute, se vendaient à grand prix aux *amateurs* (1). Ces fouilles ont été reprises sur plusieurs points de l'Italie et elles ont enrichi nos musées de véritables trésors.

Il y avait donc une antiquité pour l'antiquité elle-même, et l'*archéologie* n'est pas une invention de la curiosité moderne.

Toutefois l'archéologie n'a pris qu'assez tard une place dans l'encyclopédie des sciences et des lettres grecques. Les premiers historiens préoccupés surtout du spectacle des grands événements politiques, n'ont guère décrit que les luttes de la tribune et les champs de bataille, ou, s'ils ont quelquefois peint les mœurs et les institutions d'un peuple, c'était moins d'après les monuments de l'art que d'après le témoignage des personnes qu'ils avaient pu consulter. Qu'on lise le second livre d'Hérodote, on y sera frappé de ce singulier caractère. L'historien veut nous faire connaître l'Égypte, et il est incroyable avec quelle insouciance il a passé devant les plus curieux monuments de sa civilisation. Il semble devoir à l'observation des hommes, à la tradition, presque tout ce qu'il nous apprend des sciences, des arts et de la religion pharaoniques. Thucydide, Xénophon, tous deux Athéniens de naissance, n'ont peut-être jamais écrit dans leurs histoires le nom d'un artiste ou d'un poëte contemporain. Cette école d'écrivains éminents s'attache avec prédilection à certains faits, à certains personnages d'un caractère solennel et en quelque sorte héroïque; elle a honte des vérités triviales, on dirait qu'elle ne compte même pas parmi les titres d'un peuple à l'immortalité les œuvres peu bruyantes, fussent-ce des tragédies comme l'*OEdipe roi* ou des temples comme le *Parthénon*. Mais après les Xénophon et les Thucydide, il s'est formé en Grèce une école d'écrivains plus modestes, qui, comme Philochore (2), ont pris pour tâche d'exposer sans réticence, sans omission dédaigneuse, la vie tout entière d'un peuple. Ces recueils où la géographie de l'Attique, la chronologie de son

(1) Suétone, *César*, c. 18. Cf. Gerhard, *Rapporto intorno i vasi volcenti*, et l'*Élite des Monuments céramographiques*, par MM. Lenormant et de Witte.

(2) Voy. *Philochori fragmenta*, par Lenz et Siebelis. Lips. 1811.

histoire, tout le détail de ses institutions et de ses mœurs, sont traités avec le même respect, avec la même exactitude, s'appellent des *atthides;* leurs auteurs ne sont pas des historiens orateurs, mais de simples grammairiens. Ils n'ont pas eu sans doute, comme le montre ce qui reste de leurs ouvrages, cette haute intelligence des affaires de la Grèce, cet art d'expression éloquente que Démosthène étudiait dans Thucydide. Peut-être cependant ne seraient-ils pas moins lus aujourd'hui, parce qu'ils satisferaient, sur bien des points, notre curiosité devenue exigeante à l'endroit des petites choses méprisées par les écrivains de génie.

Après les compilateurs d'atthides, il y a des écrivains plus modestes encore et d'une plus humble origine. Ce sont les *périégètes.* Sous ce nom de *periégètes* ou *exégètes* ou *mystagogues*, on désigna d'abord les gens dont la fonction était de guider les étrangers dans une ville, dans un lieu sacré, de leur montrer, de leur expliquer les antiquités, les monuments, les traditions relatives aux vieux héros du pays. Ce sont les *ciceroni* de ce temps, babillards à l'érudition aventureuse et imperturbable, sachant la date et l'auteur des statues, des peintures, l'âge des moindres pierres, la généalogie de tout personnage dont ils rencontraient le nom ou la figure; exerçant d'ailleurs cet honnête métier sans nul souci de l'avenir, ni de l'histoire. La crédulité des *touristes* les faisait vivre; « Si l'on avait ôté, dit Lucien, toutes les fables dont s'amusait la Grèce, les guides seraient morts de faim, car pas un voyageur n'eût voulu, même pour rien, entendre d'eux la vérité. »

Quelques *periégètes* cependant se sont élevés au-dessus de leur condition, ils sont sortis de leur petite ville, pour visiter le monde, c'est-à-dire le monde connu, les peuples civilisés; ils ont écrit et publié la relation de leurs voyages. Alors on a eu des *Guides du voyageur en Grèce,* des *Conducteurs dans les rues d'Athènes,* chose, comme on le voit, bien peu nouvelle au XIXe siècle. Enfin dans cette foule de petits archéologues, collecteurs d'anecdotes, il s'est trouvé de véritables savants. Partis d'un peu plus bas les *guides pittoresques* ont rejoint l'*histoire,* non pas à ses plus hautes régions, mais dans la sphère où nous avons vu briller tout à l'heure les écrivains d'*atthides.* A côté de Philochore est venu se placer Polémon, son successeur dans l'ordre des temps, comme il fut son rival de gloire (1).

(1) Voy. *Polemonis periegetæ fragmenta. Collegit, digessit, notis auxit* L. Preller. *Accedunt de Polemonis vita et scriptis et de historia atque arte periegetarum commentationes.* Lipsiæ, 1838, in-8 de 200 pages.

Polémon, fils d'Évégétus, naquit vers la fin du IIIe siècle avant notre ère, dans un bourg du territoire de la Nouvelle-Ilion. On ne sait rien de son éducation, et ce n'est que par conjectures qu'on en a fait un élève des grammairiens de Pergame ou d'Alexandrie. Il eut de bonne heure sans doute le goût des voyages, il y consacra la plus grande partie de sa vie, et recueillit d'honorables distinctions dans les villes qu'il parcourut; c'est ainsi qu'on le voit tour à tour appelé citoyen d'Athènes, de Samos, de Sicyone. Il connaissait sans doute ces villes aussi bien que la Nouvelle-Ilion (1), et par ses recherches il avait répandu quelque jour sur leurs antiquités; de tels services touchaient vivement la vanité grecque, fort prodigue d'ailleurs de récompenses envers ceux qui savaient la flatter.

Les nombreux ouvrages de notre voyageur offrent à première vue des titres très-variés. C'est d'abord son *Voyage autour du monde* qui comprenait depuis l'Asie Mineure et le Pont jusqu'à Carthage; puis des livres de polémique contre l'historien Timée, contre le géographe et astronome Ératosthène, contre l'historien Ister (que, pour le dire en passant, il proposait de jeter dans le fleuve du même nom, sans doute en punition de quelque grosse méprise); des lettres à divers personnages, dont l'une à un certain Attale, que l'on croit sans raison positive être le troisième roi de Pergame; des Mémoires sur divers points d'antiquité ou de géographie. Mais en regardant de près les cent fragments ou environ qui nous restent de ces diverses compositions, on y retrouve partout le même caractère; c'est partout de la science recueillie sur les lieux mêmes, d'apres les monuments ou les traditions locales; c'est l'histoire des inventions, des arts, des mœurs, des institutions rattachée à la topographie. Que Polémon ait dédié à un protecteur, à un ami tel ou tel de ses Mémoires, ou qu'il ait particulièrement attaqué sur tel ou tel sujet quelque savant de ses prédécesseurs comme étaient Ératosthène et Timée, cela est fort naturel, sans doute, et fort convenable au rôle d'un voyageur érudit, qui avait pu apprendre, en parcourant le théâtre de grands événements, combien il est difficile d'être exact dans la description des lieux que l'on n'a point vus. Ératosthène, écrivain honnête et laborieux, avait vécu à Athènes, on n'en saurait douter; mais il en parlait trop légèrement, de souvenir; de là bien des erreurs dont

(1) Un ancien, dit de lui, comme nous dirions en français, qu'*il savait bien sa ville de Dodone* (fragment 30, dans le recueil de Preller). Quant au titre de citoyen obtenu dans plusieurs villes par la même personne, on en a des exemples dans Bœckh, n° 2811, b, 3674 et ailleurs.

s'irritait Polémon jusqu'à dire que le savant astronome n'était pas même allé à Athènes, hyperbole de colère qu'on a eu tort de prendre au mot. Timée le Sicilien était un grand érudit sans jugement, puisant à toutes les sources, le vrai comme le faux ; crédule jusqu'à la puérilité, rhéteur à l'excès dans son style. Polybe a cruellement relevé les méprises grossières dont ses histoires étaient semées ; il lui reproche surtout d'ignorer la géographie ; il trouve fort impertinent qu'on décrive les lieux qu'on n'a pu visiter et qu'on fasse de la stratégie d'après des cartes. Polémon, un siècle avant, relevait sans doute les mêmes impertinences. Mais, comme on le voit, c'étaient là autant d'épisodes dans la rédaction de ses voyages. En réalité, il semble, toute sa vie, n'avoir fait qu'une chose, observer et recueillir des documents, en rectifiant çà et là les fautes de ses devanciers. Nous pouvons donc renvoyer les amateurs d'un plus exact détail à l'excellent travail de M. Preller, sur la vie et les ouvrages de Polémon, et, quant à nous, suivre simplement ce voyageur sur les divers points de la Grèce où il reste des traces de son passage ; comme ces traces d'ailleurs sont rares et souvent à demi effacées, nous nous permettrons d'y suppléer par des témoignages plus récents, mais non moins dignes de foi. Strabon, Plutarque, Pausanias, plusieurs siècles après Polémon, visitant les mêmes lieux que lui, y rencontraient de nouvelles villes, de nouveaux chefs-d'œuvre ; mais aussi d'autres ruines ; et les voyageurs modernes, sur un sol tant de fois exploré, découvrent encore chaque jour des objets d'art, des inscriptions, qui confirment ou complètent les récits de notre voyageur ; nous nous aiderons de ces secours pour faire comprendre tout ce que dès l'antiquité, l'archéologie prêtait de lumières à l'histoire ; car tel est en réalité l'objet principal de cette esquisse. Aussi bien le nom même de Polémon étant devenu celui du voyageur par excellence, ce n'est pas une grave licence de personnifier en lui la recherche de ces faits historiques qui n'ont guère d'autres historiens que les archéologues.

II.

Il y a des lieux prédestinés à la gloire des lettres et des sciences, comme il en a de prédestinés à la prospérité commerciale ou maritime. Dans la plaine de Troie on devait naître antiquaire et mythologue, et si quelque chose m'étonne c'est de ne trouver que deux ou trois savants de ce pays dans l'histoire des lettres anciennes. Là, en effet, on n'avait qu'à choisir entre les plus belles et les plus piquantes

études. Aimez-vous les grands problèmes et les conjectures hardies sur l'origine des sociétés? Contemplez ces ruines échelonnées à diverses hauteurs sur les flancs du mont Ida et du mont Olympus. Les plus hautes appartiennent aux villes primitives; tout l'atteste; à mesure qu'on descend vers la plaine on s'approche en même temps des époques historiques. Platon avait jadis remarqué ce fait, et le rattachant au souvenir des déluges qui jadis couvrirent le monde, il supposait que les hommes alors réduits à n'habiter que le sommet des montagnes avaient peu à peu suivi la retraite des eaux; ainsi les villes maritimes auraient été fondées les dernières, lorsque l'Océan fut rentré dans son lit. D'autres expliquaient plus sagement par les progrès de la civilisation et par ceux de la sécurité publique cette tendance des hommes à quitter les montagnes pour s'établir dans la plaine, sur le bord des fleuves et de la mer (1); on a souvent de nos jours observé le même phénomène; et Vico en a fait une des lois de sa *Science nouvelle* (2). Voulez-vous, Homère à la main, étudier les champs de bataille de l'Iliade? Pas un monticule, dans cet espace de quelques lieues, pas une source, un ruisseau, qui n'ait son nom et sa légende. Seulement il ne faut pas se montrer trop sévère sur le menu détail, ni chercher une trop juste coïncidence entre l'état présent des lieux et les descriptions du poëte. La topographie homérique est chose fort satisfaisante pour l'antiquaire, à une condition toutefois, c'est qu'il ne consultera là-dessus qu'un seul auteur; dès qu'on en rapproche deux les débats commencent, et voilà des siècles qu'ils durent. Démétrius, natif de Scepsis (c'était une ville de la Troade) avait son système sur l'application des vers homériques aux diverses localités de la plaine de Troie; Strabon a le sien; chez les modernes, autant de voyageurs, autant de systèmes. Dans ce dédale, à défaut d'inscriptions, les monuments fourniraient d'utiles indices. Mais dès le temps de Polémon sans doute il ne restait plus une seule pierre authentique de l'ancienne Troie. C'est pis encore aujourd'hui; ce qu'on avait longtemps pris pour le tombeau d'Achille, et où l'on déterrait encore il y a cinquante ans pour M. de Choiseul des curiosités d'un âge prétendu homérique (3), s'est trouvé le tombeau d'un favori de Caracalla. Une tour grecque où l'on avait mis l'espoir de belles découvertes s'est trouvée n'être que la base d'un moulin à vent.

(1) Platon (*Lois*, livre III), cité par Strabon, *Geogr.*, XIII, c. 1.

(2) Fin du livre II, p. 292 de la traduction publiée par l'auteur de l'*Essai sur la formation du dogme catholique*.

(3) Voy. Le Chevalier, *Voyage dans la Troade*, t. II, p. 315.

Recherchez-vous les questions moins générales dans la critique des monuments d'antiquité ? La plaine de Troie est couverte de petites villes assez riches en vieux débris et en inscriptions curieuses. Sigée, par exemple, renferme une pierre qui devait faire un jour le désespoir des érudits européens ; on y a vu longtemps l'un des premiers monuments de l'art d'écrire, puis regardée de plus près la double inscription de cette pierre a laissé deviner quelque supercherie, une supercherie déjà ancienne, contemporaine peut-être de Polémon ; en effet chez les Grecs, certains amateurs ont eu cette manie du *faux antique ;* un avocat millionnaire du siècle des Antonins, Hérode Atticus, faisait graver pour ses villas des inscriptions en lettres du temps de Lycurgue ; on en possède au musée de Naples quelques échantillons (1).

Enfin l'histoire seule de Troie offrait, au milieu d'obscurités dignes d'exciter l'attention curieuse d'un philologue, les plus intéressantes vicissitudes. Durant deux ou trois siècles après la victoire des Grecs, Troie paraît être demeurée sans habitant; une sorte de malédiction plana longtemps sur les lieux profanés par l'adultère de Pâris et ensanglantés par la vengeance des Grecs ; c'est seulement sous la domination des Lydiens qu'on voit se former auprès de la ville de Priam, un pauvre village sous le nom d'Ilion. Là était un temple de Minerve où les Locriens envoyaient tous les ans deux jeunes filles choisies dans les cent plus nobles familles pour expier le crime d'Ajax qui jadis avait souillé le sanctuaire de la déesse en y violant Cassandre. Ces jeunes filles, dit un ancien poëte, « les corps et les pieds nus balayaient dès l'aurore le pavé du temple, toujours esclaves jusqu'à la vieillesse. » Un oracle avait prononcé que l'expiation durerait dix siècles ; elle finit vers le temps de Plutarque. Un grave témoignage, celui de l'historien Hellanicus se mêle à ces fables qui entourent le berceau obscur de la nouvelle ville ; sans doute pour flatter la vanité de ses voisins, Hellanicus de Lesbos reconnaissait en eux les descendants directs de Priam et d'Hector. Décidément Troie allait revivre, Xerxès passant en Grèce, s'arrêtait pour sacrifier à Minerve *Iliade;* Alexandre en partant pour la conquête de l'Asie venait s'incliner devant le tombeau d'Achille et accordait aux gardiens de ces ruines des priviléges importants avec une sorte de liberté. Les successeurs du conquérant macédonien se firent honneur de continuer la protection généreuse dont il avait donné l'exemple. Un décret des Iliens,

(1) Franz, *Elementa epigr. gr.*, n° 33.

parvenu jusqu'à nous, témoigne de leur reconnaissance envers Antiochus Soter, vainqueur et pacificateur de l'Asie. Du temps même de notre Polémon, le frère d'Antiochus le Grand ayant été blessé à la guerre et guéri par un médecin d'Amphipolis, nommé Métrodore, un autre décret des Iliens conférait des distinction honorifiques à Métrodore en souvenir de cet insigne service. On voit quels liens étroits de clientèle et d'amitié unissaient les nouveaux Troyens avec la dynastie macédonienne; mais cette prospérité devait durer peu. Déjà Polémon avait pu voir Lucius Scipion, sacrifier après Xerxès, après Alexandre, après les rois de Syrie, sur l'autel de Minerve; de tels hommages étaient des menaces. Ilion fut bientôt enveloppée dans la ruine d'Antiochus; au milieu du IIe siècle elle n'offrait plus que des cabanes couvertes de chaume; on dit que les Gaulois nos ancêtres l'avaient prise pour but d'une expédition, espérant s'en faire une place forte; mais la voyant faible et sans rempart, ils l'eurent bientôt abandonnée. Dans la guerre contre Mithridate, Fimbria s'en empara après onze jours de siége; comme il se vantait d'avoir en onze jours fait plus que n'avait fait Agamemnon en dix ans avec mille vaisseaux, « C'est, lui répondirent les Iliens, que nous n'avions pas Hector pour nous défendre. » Le farouche Sylla fut touché apparemment des malheurs d'Ilion et de son imperturbable patriotisme : il la releva une fois encore. César, puis Auguste, ajoutèrent aux bienfaits de Sylla en mémoire d'Alexandre, sans doute, et aussi en mémoire de Vénus et d'Énée que de jour en jour on s'habituait mieux à considérer comme les auteurs du peuple romain; c'est en effet vers le temps de notre voyageur que se répandent et s'établissent moitié par le zèle des Grecs érudits et flatteurs, moitié par la crédulité du peuple, les traditions qui rattachaient les origines de Rome à celles de Troie; César les invoquait sérieusement dans l'oraison funèbre de sa tante Julia; Tite-Live, qui doutait peut-être de la vérité de ces fables séduisantes, affirmait du moins que Rome avait le droit de les imposer au monde, comme elle lui imposait ses lois. Après l'*Énéide* on ne douta même plus. Troie fut désormais considérée comme le berceau de Rome. A seize ans, Néron, comme descendant d'Énée, plaidait devant le tribunal de Claude en faveur des Iliens (1), et leur faisait restituer de vieux priviléges. Au temps de Pline, Troie était redevenue la ville des souvenirs et des reliques; on y montrait la lyre de Pâris, l'échi-

(1) Tacite, *Annales*, XII, 58.

quier de Palamède (1) et une lettre écrite sur *papyrus*, par Sarpédon le Lycien, l'un des héros de l'Iliade (2).

On ne saurait dire aujourd'hui si Polémon se laissa séduire à ces complaisances envers les vainqueurs de la Grèce, ni s'il croyait bien sérieusement comme quelques-uns de ses contemporains à l'origine grecque de Romulus, mais je pense qu'il écoutait volontiers les contes où se reflète au moins d'une manière naïve la croyance vulgaire, et à ce titre il avait pu recueillir avec une exactitude qui n'était pas de la crédulité, certains mensonges qui se propageaient par le monde au temps de la conquête romaine pour la favoriser ou la consacrer.

Voici d'autres traditions du même genre qu'il recueillait sans y croire. A Sminthe dans la Troade était un temple d'Apollon *Sminthien*, c'est-à-dire *Dieu des rats ;* selon les gens du lieu, un certain Crinis, prêtre d'Apollon à Chrysé s'était attiré la colère de ce Dieu; celui-ci envoya dans les champs de Crinis une armée de rats qui les ravagèrent; puis voulant arrêter le fléau, il vint sans se faire connaître chez Ordès, chef des troupeaux de son prêtre, tua tous les rats à coups de flèches, puis se découvrit à Ordès et lui ordonna d'annoncer ce miracle à Crinis. Justement reconnaissant, Crinis fit construire en l'honneur d'Apollon, vainqueur des rats, le temple que desservait le Chrysès dont l'imprécation ouvre si dramatiquement l'Iliade.

Ailleurs Polémon notera que la statue de Bacchus, à Chio, se voyait enchaînée, comme à Érythrée celle de Diane, parce que selon l'opinion vulgaire, les statues des dieux s'évadaient quelquefois et couraient le monde. Ainsi les Romains croyaient par des formules religieuses décider les dieux d'une ville ennemie à la quitter pour se rendre dans leur camp (3). Polémon avait vu quelque part une statue d'Apollon *gastronome;* une autre d'Apollon *béant;* cette dernière avait sa légende que Pline nous a conservée, en la rapportant à Bacchus au lieu d'Apollon. Elpis de Samos étant débarqué en Afrique, un lion se présente à lui la gueule béante. Elpis s'élance sur un arbre en invoquant le secours de Bacchus, alors le lion se couche au pied de l'arbre, toujours la gueule béante, mais cette fois avec une expression pitoyable; le pauvre animal s'était démis la mâ-

(1) Voy. plus haut, dans la *Revue archéol.*, t. III, p. 303.

(2) La plupart de ces faits sont réunis, soit dans Strabon, soit dans l'introduction de M. Bœckh en tête des inscriptions de la *Nouvelle Troie*.

(3) Voir sur ce sujet la dissertation spéciale d'Ansaldi : *De Romana tutelarium Deorum in oppugnationibus urbium evocatione*, 2e éd. Venise, 1756, in-8.

choire. Elpis descend de l'arbre et le sauve d'embarras; le lion reconnaissant, tant que le navire d'Elpis resta sur le rivage, apportait chaque jour à son bienfaiteur le produit de sa chasse. De retour à Samos, Elpis y consacra la statue de Bacchus *béant*. Changez les noms des divinités, ne dirait-on pas quelque légende chrétienne du moyen âge?

Enfin Polémon apparemment ne dédaignait pas même les contes de bonne femme, quand il écrivait que la poule d'eau est douée d'une telle sensibilité à l'endroit de l'adultère, que si son maître est menacé de certain malheur conjugal, elle s'étrangle pour l'en avertir. Nous irions loin à vouloir le suivre dans ces petites digressions. Revenons à l'histoire sérieuse dont les monuments abondent à chaque pas; que va faire notre archéologue sortant de son glorieux village.

S'il n'admet pas le fabuleux blason qui rattache la généalogie des Romains à celle de Vénus et d'Énée, il y a du moins des pièces authentiques où les rapports présents de Rome et de la Grèce se montrent au grand jour. A Téos, en Ionie, on lit sur la place publique le dossier presque complet d'une négociation concernant le droit d'asile dont jouissent les Téiens. L'affaire se traite en 193, lorsque Polémon a vingt ans peut-être, ou environ. Treize villes grecques ont par autant de décrets, confirmé ce droit d'asile. Le roi Antiochus le confirme également, mais que seront les onze décrets et l'autorisation du roi Antiochus, si les Romains n'y consentent? Heureusement Rome a parlé. Par une lettre aux Téiens, lettre dont nous avons la traduction grecque, M. Valérius Messalla, préteur, les tribuns et le sénat ont promis de respecter et de faire respecter l'asile. Malgré la dignité affectueuse du langage, on sent dans cette dépêche la puissante main du peuple qui ne protége que pour dominer. Rome n'a pas plutôt paru en Grèce qu'elle y a pris le premier rang, et pourtant Carthage la menace toujours, malgré sa défaite à Zama; que Carthage succombe, Rome n'aura plus de rivale. On proclame déjà ses généraux *Sauveurs* du pays qu'ils oppriment (1); on élèvera bientôt des autels *à Rome* et *au peuple romain* (2); il sera même permis d'offrir les honneurs divins aux gouverneurs proconsuls, à de simples citoyens romains. Mais, chose remarquable, dans leur humiliation, souvent volontaire, les Grecs seront traités encore avec

(1) Inscription en l'honneur de T. Quinctius Flamininus, à Gythea, dans le Péloponèse. Bœckh, n° 1325.

(2) Voy. Le Bas, *Explication d'une inscription grecque de l'île d'Égine*. Paris, 1842, in-8.

quelque respect. Un siècle après cette lettre de Messalla aux Téiens, je vois le sénat traiter comme de puissance à puissance avec une toute petite île des Sporades. Les habitants d'Astypalée envoient en Italie des commissaires pour conclure une *alliance*. Un sénatus-consulte décrète l'*alliance* dont les termes sont acceptés par Astypalée: qu'on s'imagine la république de Saint-Marin concluant un traité avec la France ou avec la Grande-Bretagne.

Toutefois les mœurs de l'Italie s'imposent moins vite que ses armes à la Grèce conquise. Dès le temps de Ménandre on avait entendu parler à Athènes de ces combats de gladiateurs récemment introduits dans les fêtes de Rome : « Nous sommes plus malheureux que les gladiateurs en champ clos », disait alors un personnage de comédie ; mais il se passe plus d'un siècle avant que ces jeux barbares s'établissent dans les pays grecs, et c'est toujours par les Romains qu'ils y sont introduits. Entre autres spectacles offerts par Sylla aux Asiatiques réunis dans Éphèse, on trouve des combats de gladiateurs et d'athlètes; on en trouve à Corinthe avec la colonie qu'y envoie Jules César; et là ils devinrent l'objet d'une vive passion ; il paraît même que l'émulation gagna un jour le peuple d'Athènes ; lorsqu'un orateur lui proposa d'imiter les fêtes sanguinaires de Corinthe, un philosophe s'écria, dit-on, dans l'assemblée : « Athéniens, avant d'appeler les gladiateurs renversez donc l'autel de la Pitié. » L'autel resta debout, et Athènes eut des gladiateurs; mais cela se passait seulement au premier siècle de l'empire.

Les Athéniens n'aimaient pas le sang; et s'ils l'avaient plus d'une fois versé, c'était du moins pour d'apparentes raisons d'État. Les jeux mêmes d'athlète répugnaient à leur humanité, ou, si l'on veut, à leur élégante mollesse. J'en juge par l'amère dérision qu'en a faite un poëte de la comédie nouvelle; il fallut trois cents ans, le contact et presque l'invasion d'une société toute romaine pour leur faire accepter les divertissements du cirque. C'est à la même date que se rapportent le petit nombre de monuments où sont mentionnés des jeux de gladiateurs à Mégare, à Milet, à Aphrodisias, en Carie, à Ancyre, en Galatie où on les voit aussi joints à des combats de taureaux. Mais on n'a pas, que je sache, trouvé les traces d'un seul amphithéâtre construit par des Grecs et pour eux avant la conquête des Romains; c'est là un fait honorable pour les mœurs grecques et que l'on ne saurait trop remarquer (1).

(1) Bœckh, nos 1053, 2880, 2889, 2759, b, 4039, où la mention des jeux de gla-

Au contraire dès le temps de Polémon la Grèce était couverte de théâtres. On en peut compter plus de cent connus par les ruines qui en restent ou par des témoignages certains (1). Rien n'égalait l'émulation des cités helléniques pour les exercices du gymnase et surtout pour les fêtes de l'intelligence. Sur les côtes seules de l'Asie Mineure d'innombrables fragments d'archives municipales attestent quelles dépenses s'imposaient les habitants des plus humbles villes pour honorer leurs fêtes par la lutte des artistes les plus distingués. La seule Téos, patrie d'Anacréon, nous en fournira des exemples. Elle avait des concours de musique, de déclamation pour tous les genres, et elle était même devenue le chef-lieu d'une corporation d'artistes dont l'existence nous serait à peine connue sans le témoignage des monuments (2). Cette corporation renfermait des musiciens et des acteurs; placée sous la tutelle particulière du dieu Bacchus dont les fêtes se célébraient ordinairement par des représentations dramatiques, elle s'intitulait *Synode des artistes de Bacchus pour l'Ionie et l'Hellespont;* mais on voit qu'en réalité ses services s'étendaient au delà de ces deux pays. En effet d'autres confréries analogues se rattachaient au synode de Téos, d'abord à Téos même celle des *artistes auxiliaires* sans doute recrutée tous les ans par de nouveaux venus de diverses écoles grecques; puis à Pergame, celle des *Attalistes* plus spécialement placée sous la protection des Eumène et des Attale; celle de l'Isthme, de Némée, de Delphes, de Thespie. Toutes étaient en vertu d'un oracle d'Apollon également inviolables, en temps de paix comme en temps de guerre; chacune avait ses fonctionnaires, ses règlements, ses revenus; elle pouvait décréter des distinctions honorifiques à ses protecteurs et à ses bienfaiteurs. Ainsi un joueur de flûte, natif de Chalcédoine et nommé Craton, deux fois

diateurs est presque toujours accompagnée de quelque nom romain, preuve que les Grecs y avaient rarement l'initiative. Les autres textes relatifs à ces jeux en Grèce sont réunis par M. Welcker, livre cité, p. 62, 63; et par M. Letronne, à l'occasion d'un monument inédit, dans un article de la *Revue Archéologique*, 15 avril 1846.

(1) Voy. Welcker, *la Tragédie grecque dans ses rapports avec le Cycle*, p. 1298 et suiv.

(2) Les principaux textes relatifs aux Artistes de Bacchus sont réunis par Grysar, *de Tragœdia circum tempora Demosthenis* (in-4. Cologne, 1830); et par Bœckh, dans son riche commentaire sur la première des inscriptions relatives à Craton, *Corpus*, n° 3067. Quant au dernier trait de notre esquisse, voir le fragment 95e de Polémon. Sur la mise en scène chez les anciens, on peut lire trois savants articles, publiés sur ce sujet, par M. Magnin, dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er septembre 1839; 1er avril et 1er novembre 1840).

prêtre du synode de Téos et ordonnateur des jeux, d'ailleurs bon chef de troupe, ayant rendu à ses confrères et administrés d'éminents services par sa générosité personnelle et en appelant sur eux les bienfaits des Attales, les artistes du grand synode lui ont successivement voté des couronnes avec proclamation au théâtre et dans les repas de corps, trois statues dont une à Téos, l'autre à Délos, la troisième au lieu qu'il choisira lui-même, enfin un trépied destiné à être placé sous sa statue dans le temple de Bacchus à Téos. Les attalistes ont ajouté, pour leur part, à ces honneurs, et l'exemple a été suivi par ceux de l'Isthme, et ceux de Némée. Tant de reconnaissance stimula sans doute le zèle bienfaisant de Craton. En mourant il légua aux attalistes des sommes considérables pour les dépenses de leurs fêtes; l'emploi de ces sommes était réglé par un acte spécial qu'approuva le roi de Pergame. Craton laissait encore à ses anciens confrères un mobilier dont l'inventaire minutieux était annexé aux deux pièces précédentes. Il s'est conservé de cet inventaire quelques lignes où je remarque, entre autres curiosités, des *tapis*, une *lampe à deux mèches*, un *bouclier* et une *lance*; c'était donc à n'en pas douter des ustensiles de théâtre. Polémon s'intéressait dans ses visites à tous ces détails, et c'est peut-être dans le magasin de quelque théâtre comme celui de Craton qu'il avait vu ces épées, qu'il nous montre fabriquées tout exprès pour que la lame au moindre effort rentrât dans le fourreau. Ajax en avait une ainsi faite lorsqu'il se donnait la mort dans la pièce de Sophocle. Combien est vieux le secret de se tuer au théâtre sans danger pour la vie!

Cette société des artistes que Polémon avait vue si florissante sous la protection des Attales, changea plusieurs fois de chef-lieu et aussi de fortune pendant les révolutions qui ravagèrent l'Asie avant l'établissement définitif des Romains, mais il ne paraît pas qu'elle ait un instant cessé de desservir les théâtres grecs de l'Orient; on la retrouve sous les empereurs à Smyrne, à Aphrodisias, à Athènes; elle avait alors des affiliés dans les artistes latins, et le féroce Commode compte parmi ses derniers protecteurs. C'était, à ne partir que des Attales environ, cinq siècles de durée. D'abord salariées par les républiques comme jadis chez les Athéniens, puis constitués en corps presque indépendants, les artistes allaient retomber sous l'étroite dépendance du despotisme impérial (1). L'époque des *synodes* est

(1) Voy. Orelli, *Insc. lat.*, nos 884, 2203, 2625, 2627. Le Beau, dans les *Mém. de l'Acad. de l'Ins.*, t. XXXI, p. 58-61. Hist. L'étrange oppression qui pèse sur les artistes dramatiques, au IVe siècle de l'ère chrétienne, est constatée par diverses

peut-être la plus brillante de leur histoire, comme c'est la plus négligée par les historiens. Nos confréries dramatiques du moyen âge ont eu moins longue et moins glorieuse vie; et quant à la Société du théâtre français, si riche de noms illustres, sommes-nous sûrs que dans vingt siècles la postérité lise encore les registres de ses délibérations, comme nous lisons aujourd'hui dans le musée du Louvre (1) le décret rédigé à l'honneur de Craton par les ancêtres de Lekain et de Talma ?

E. Egger.

constitutions du *code Théodosien*, XIV, 9, 1; XV, 7 et 12. Cf. Justinien, *Nov.* 51. *Auth.* 50.

(1) Voir le *fac-simile* de ce marbre précieux dans le recueil de M. de Clarac, *Inscriptions du musée du Louvre*, pl. XXXIV.

(La suite au prochain numéro.)

LETTRE DE M. LETRONNE A M. LENORMANT

SUR

LA TÊTE DE PHIDIAS

TROUVÉE A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE,

ET

SUR LA COLLECTION DE NOINTEL DONT ELLE FAISAIT JADIS PARTIE.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Dans une des dernières séances de l'Académie, vous avez lu un très-intéressant Mémoire sur une tête de femme en marbre pentélique, qui se trouvait dans les caves de la Bibliothèque royale. Vous avez établi que cette tête doit être celle d'une des figures qui ornaient l'un des frontons du Parthénon. C'est là une découverte, aussi curieuse qu'inattendue, qui, dès le premier moment que j'ai entendu votre exposition, m'a paru complétement démontrée. Vous vous souviendrez que, séance tenante, je vous ai témoigné combien j'étais frappé de la justesse de vos rapprochements, et convaincu de la réalité de votre conjecture. Une note que j'ai fait insérer dans la *Revue*, quelques jours après (1), en rappelant très-sommairement les preuves que vous aviez données, exprimait aussi ma propre conviction.

En avouant, ainsi que vous, l'ignorance complète où j'étais sur la provenance de ce beau reste antique, je témoignais l'espoir qu'on la découvrirait un jour, comme on y était parvenu pour deux autres restes des sculptures du Parthénon, trouvés, de même que celui-ci, en des lieux où personne ne soupçonnait qu'ils pussent être.

C'est en effet la troisième découverte de ce genre.

La première eut lieu en 1828, au musée de Copenhague. Mon savant ami Olaüs Brœndsted y remarqua deux fragments en haut relief antiques du plus beau temps de l'art, qui gisaient là sans

(1) Voir la *Revue*, p. 336 de ce volume.

honneur, personne n'en connaissant ni la valeur ni la provenance. Ayant fait une étude approfondie des sculptures du Parthénon, tant sur les lieux qu'en Angleterre, il reconnut aussitôt dans ces deux fragments deux têtes ayant appartenu à une des métopes du temple de Minerve. Mais n'osant pas, comme il le dit, « s'en rapporter « uniquement à des ressemblances qui pouvaient le tromper (2), » il ne fut certain d'une découverte, qui le surprenait lui-même, que lorsqu'il fut parvenu, à force de recherches, à démontrer que ces fragments avaient été apportés d'Athènes, en 1688, par le capitaine danois Hartmand, qui accompagnait le comte de Kœnigsmark, commandant la cavalerie dans l'armée du général vénitien Morosini, lors du siége et du bombardement de l'Acropole, en 1687. Tous ses doutes furent alors dissipés (3).

La seconde découverte du même genre fut faite à Venise, il y a deux ans, par notre confrère M. de Laborde; après avoir constaté, par une comparaison attentive et éclairée, que la tête de femme qu'il trouva, malheureusement très-mutilée, provenait des sculptures du Parthénon, il chercha une explication historique, et la trouva facilement. On sait que Morosini emporta d'Athènes plusieurs antiquités, entre autres le lion colossal du Pirée, et un autre lion trouvé près d'Athènes; en outre, qu'il tenta même d'enlever les chevaux du char de Minerve sur le fronton occidental du Parthénon; mais qu'on s'y prit si maladroitement, que le groupe tomba et se brisa sur le rocher. Cette circonstance explique très-bien, comme l'a remarqué M. Mérimée, d'après les observations de M. de Laborde (4), la présence à Venise de cette belle tête de Phidias, que notre confrère a eu le bon goût de reconnaître, et le bonheur d'acquérir.

Nous vous devrons, monsieur et cher confrère, la troisième découverte de ce genre; car vous avez très-bien établi que la tête de femme provient du Parthénon, et déterminé à quelle figure elle appartenait; mais vous n'aviez pu deviner quand et comment elle a pu être apportée d'Athènes, et par quel hasard elle se trouvait dans les caves de la Bibliothèque royale, à l'insu de tout le monde.

Convaincu qu'avec un peu de peine on devait y parvenir, j'ai fait quelques recherches qui m'ont mis, je crois, en état de tracer la

(2) Brœndsted, *Voyages et recherches en Grèce*, 2e livraison, p. 175.
(3) Le même, p. 182.
(4) Voir la *Revue*, t. I, p. 832.

route fort différente que ce fragment a suivie pour arriver d'Athènes au lieu où il a été si heureusement retrouvé.

J'ai pensé qu'un exposé de ces recherches ne serait pas sans intérêt, puisqu'il doit ajouter une *preuve historique* aux ingénieux rapprochements que vous avez faits.

On n'aperçoit qu'une seule occasion qui puisse historiquement expliquer le transport à Paris de ce fragment du Parthénon. C'est le retour de M. de Nointel, qui fut ambassadeur à Constantinople, entre 1670 et 1679. On sait que cet ami éclairé des arts, voulant mettre à profit sa mission en Orient, avait emmené avec lui deux dessinateurs, dont l'un était Carrey, disciple de Le Brun, que ce grand peintre désigna lui-même. Nointel, après être resté à Constantinople jusqu'au 15 octobre 1673, en partit pour visiter les diverses échelles du Levant. Arrivé à Athènes vers la fin de 1674, il y fit dessiner par Carrey un grand nombre d'antiquités, notamment les figures des deux frontons du Parthénon dans l'état où elles se trouvaient alors.

Ces précieux dessins, dont M. Quatremère de Quincy, et, après lui, d'autres savants, ont fait un judicieux usage pour la restitution conjecturale des deux frontons, existent à la Bibliothèque royale. Sur le dessin qui représente le fronton occidental, la figure à laquelle, d'après vos rapprochements, a dû appartenir la tête en question, est intacte; du moins cette tête y est-elle en place. Mais, il serait possible que ce fût une restauration de Carrey; et que la tête fût alors tombée, gisant au pied de la figure, sur la saillie même du fronton. Dans cette chute de quelques pieds, la tête, tombée sur le nez, n'a perdu que cette partie saillante; car tout le reste, même les lèvres et le menton, est presque intact. Carrey ne devait avoir aucun doute sur la figure à laquelle la tête avait appartenu; il put sans erreur la remettre en place dans son dessin. Quant à la tête elle-même, il la descendit, et elle fit partie de cette belle collection d'*Antiquités attiques*, que Nointel rapporta de son ambassade.

Voilà donc par quelle voie la tête de Phidias a dû parvenir à Paris. Maintenant comment est-elle entrée si secrètement à la Bibliothèque royale ? Pour s'en rendre compte, il faut suivre, autant que possible, les vicissitudes de la collection de Nointel.

De retour à Paris, en 1679, l'ex-ambassadeur y vécut encore six

années jusqu'au 31 mars 1685, gardant avec soin auprès de lui les précieux monuments qu'il avait réunis avec tant de sollicitude; et ce fut probablement lui qui, sachant bien que la tête provenait du Parthénon, et en connaissant toute la valeur, y fit remettre un nouveau nez qui sera tombé dans l'une des translations postérieures de la collection.

Caylus écrit, en 1764 : « Nointel avait donné plusieurs de ses « antiquités à Baudelot de Dairval, qui a légué son cabinet à l'Aca- « démie des Inscriptions et Belles-Lettres (5); et je publie, *de l'as- « semblage qu'on y conserve*, les quatre planches suivantes (LXI à « LXIV, du t. VI), » contenant deux inscriptions et sept bas-reliefs funéraires, qui tous sont au Musée du Louvre, moins un qui s'est égaré en chemin. Caylus croit que la collection de Nointel contenait d'autres monuments que ceux qui formaient le legs académique, puisqu'il dit : « J'avoue, à la honte de mon pays, qu'on « ignore ce qu'ils sont devenus. »

Je ne sais où Caylus a pris que la collection de Nointel n'était pas entière; mais il semble en contradiction avec de Boze, qui a rédigé l'éloge de Baudelot vers 1724, deux années seulement après la mort de celui-ci, et quarante ans avant que Caylus n'écrivît le passage cité. Parlant du legs fait par Baudelot à l'Académie, *de ses médailles, de ses bronzes* et *de ses marbres antiques*, notamment des deux grandes inscriptions, de Boze dit seulement : *Ces marbres passèrent de M. de Nointel à M.* (Melchisedec) *Thévenot, garde de la Bibliothèque du roi* (6). Il ne dit point que M. de Nointel en eût *donné* aucun de son vivant, et j'avoue qu'il ne me paraît pas fort probable que l'ex-ambassadeur, qui attachait tant de prix à sa collection, l'eût décomplétée en se privant de quelques-uns des morceaux qui la composaient. De Boze ne laisse pas même soupçonner que la collection ne passa pas tout entière dans les mains de Thévenot; et il n'y a nulle raison de croire qu'il en fût autrement.

On ne s'étonnera pas que Nointel eût choisi Thévenot pour légataire de sa collection. Il connaissait l'instruction profonde et variée de ce savant communicatif, qui était consulté avec fruit par tous les voyageurs; et il avait pu profiter de ses conseils pour la relation de ses propres voyages, qui l'occupa constamment dans sa retraite. A quelles plus dignes mains pouvait-il laisser son trésor?

D'ailleurs, au moment de la mort de Nointel, le 31 mars 1685,

(5) Caylus, *Rec. d'Antiq.*, t. VI, p. 197.
(6) *Mem. Acad. Inscr.*, t. V. *Hist.*, p. 410, 411.

il y avait déjà un an que Thévenot était *garde de la Bibliothèque du roi*. Nointel devait désirer et espérer que celui-ci, à son tour, léguerait la collection à cet établissement public.

Mais il n'en fut rien, peut-être uniquement par la négligence de Thévenot à faire son testament; ce qui arrive trop souvent à ceux même qui ont le plus de motifs pour laisser des dispositions dernières, et qui, attendant toujours au dernier moment, sont surpris par la mort, avant d'avoir rien arrêté.

De Boze nous apprend que Thévenot avait fait transporter la collection à sa maison de campagne, située à Issy, où il mourut en 1692, peu de mois après avoir renoncé à ses fonctions de bibliothécaire.

C'est alors que, dans le récit de de Boze, se montre pour la première fois le nom de Baudelot de Dairval. Baudelot apprit que Thévenot n'avait fait aucune disposition à l'égard de sa collection d'antiquités. Pour prévenir une dispersion fâcheuse, il se rendit à la maison d'Issy. « Là, continue son biographe, profitant de la mauvaise humeur « que causaient aux héritiers ces maudites masses de pierre qui « leur remplissaient toute une salle basse, il leur en proposa « le marché, les acquit enfin et ne les perdit pas de vue. Sa joie « lui prêta ce jour-là des forces d'athlète pour les charger presque « seul sur la première voiture qu'on trouva, et les conduire pas à « pas, jusqu'au faubourg Saint-Marceau, où il demeurait. Il donna « la même attention à son déménagement quand il vint loger au « faubourg Saint-Germain. »

C'est de là que les marbres antiques de Nointel, par suite du legs de Baudelot, passèrent à l'Académie, et furent placés dans une pièce du vieux Louvre, comme il est dit dans une note de l'édition de 1727 de son livre, intitulé *de l'Utilité des Voyages* (7): « A l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, qui siége « au vieux Louvre, on conserve le cabinet de feu M. Baudelot, qui « était pensionnaire de cette académie; il est composé d'une suite « de médailles antiques d'argent et de bronze, etc. Mais, ce qui est « ici de plus précieux sont, entre autres, *plusieurs morceaux antiques « de marbre*, et deux tables chargées d'inscriptions grecques. » (Ce sont celles que l'on connaît sous le nom de Nointel.)

Je ne doute point, pour ma part, que la tête de Phidias ne fût au nombre de ces *morceaux antiques de marbre*. Personne ne s'éton-

(7) T. II, p. 324.

(8) L'auteur anonyme de cette addition à l'ouvrage de Baudelot dit que les inscriptions avaient été rapportées par Thévenot; cela n'est guère vraisemblable.

nera qu'une pièce de ce mérite n'y ait pas été remarquée, même de Caylus, qui pourtant était connaisseur. Pour sentir la valeur et deviner l'origine de ce morceau mutilé, il aurait fallu avoir des points de comparaison dont on manquait entièrement. La sculpture de Phidias était inconnue. Vous-même, monsieur et cher confrère, vous êtes convenu que, si vous n'aviez pas eu sous les yeux les plâtres des figures du Parthénon, et surtout la tête rapportée de Venise par notre confrère M. de Laborde, vous n'auriez peut-être pas eu l'idée de chercher dans celle-ci un débris du Parthénon, tant on devait être loin de soupçonner qu'un pareil débris pût se trouver égaré dans une cave de la Bibliothèque au milieu d'autres débris.

La collection de Nointel resta au Louvre, telle que Caylus l'avait vue, jusqu'à la destruction des Académies, qui eut lieu le 8 août 1793 (21 thermidor an I); j'avais d'abord cru qu'elle passa aussitôt après, partie au *Musée central des arts* formé au Louvre, partie au Musée des monuments français ou au Cabinet des Antiques de la bibliothèque nationale. Mais les pièces qui existent aux Archives du Royaume montrent qu'il en fut autrement.

J'ai trouvé d'abord un inventaire des *objets d'antiquités provenant du mobilier de la ci-devant Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, déposés dans un cabinet au rez-de-chaussée, derrière la salle de la ci-devant Académie française*. Cet inventaire, signé *Le Blond* (agent et secrétaire de la commission des monuments), est du 18 nivôse de l'an II (7 janvier 1794), environ six mois après la destruction de l'Académie. Cet inventaire contient :

1° Les cinq bas-reliefs, trouvés en 1711, dans une fouille à Notre-Dame (maintenant au Musée de Cluny);

2° L'inscription ΑΒΥΔΗΝΟΙΤΟΝΑΥΤΩΝΣΩΤΗΡΑ (Caylus, t. VI, p. LXI, 1);

3° Les deux marbres de Nointel;

4° Le bas-relief avec l'inscription ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ, etc. (Caylus, t. VI, pl. LXIII, 2);

5° Un bas-relief avec inscription grecque (sans autre désignation);

6° Inscription grecque commençant par ΕΠΙ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΦΑΙΔΡΙΟΥ (*Musée du Louvre*, n° 452);

7° L'inscription greco-phénicienne : ΝΟΥΜΗΝΙΟΣ (le même, n° 488);

8° *Vingt-six fragments de marbre*, bas-reliefs, petites statues antiques, etc. *que l'espace* (le temps) *n'a pas permis de décrire.*

Et nous devons fort le regretter, car nous aurions là un inventaire détaillé et probablement complet de la collection de Nointel.

Elle était donc encore au Louvre le 7 janvier 1794.

En août (thermidor) de cette même année, elle y était encore; mais un autre inventaire de l'année suivante, à la même époque (thermidor an III), prouve qu'elle n'y était plus. On croirait naturellement qu'elle dut être retirée de la salle au rez-de-chaussée, pour être réunie au *Musée central des antiques* au Louvre. Mais, par une bizarrerie que je ne m'explique pas, elle fut portée au *Musée des monuments français*, rue des Petits-Augustins.

J'ai sous les yeux un *inventaire* de la *Salle des Antiques* au Louvre, daté du 4 septembre 1793 (18 fructidor an I). Les antiques se composent de statues, bustes et bas-reliefs en marbre, parmi lesquels rien ne se trouve de ce qui faisait partie, soit du dépôt des *monuments français*, soit de la collection de Nointel.

Depuis, on commença de retirer du *dépôt des monuments français*, les objets d'antiquités qu'on y avait réunis. Ce *dépôt* avait reçu d'abord ce qui se trouvait dans les églises, les châteaux, les hôtels des émigrés, sans distinction des natures d'objets. Il s'y trouva donc un grand nombre d'objets antiques dont il existe un inventaire du 29 septembre 1793, signé Favé et Lenoir. On en retira peu à peu tout ce qui n'était pas relatif à l'histoire nationale.

Une lettre de Ginguené, du 27 frimaire an III (17 décembre 1794), écrite à Al. Lenoir, au nom de la commission exécutive de l'instruction publique, annonce que le *Conservatoire du musée des arts* est autorisé à prendre dans le *Musée des monuments français* tout ce qui lui paraîtra de nature à en faire partie, et l'invite à remettre tout ce que ce conservatoire voudra choisir.

Suit un état des objets d'art remis au Muséum : ce sont, en fait d'antiquités, les statues de Méléagre, de Junon, de Germanicus, de Bacchus, du petit Méléagre. Ces statues y avaient été apportées du jardin de Richelieu, comme on le voit par un catalogue, adressé le 22 thermidor an II (9 août 1794), où Lenoir décrit en détail les statues, bustes et bas-reliefs, *antiques* ou *modernes*, que possédait ce qu'on appelait encore le *dépôt provisoire des Petits-Augustins*, et il indique la provenance de chacun des objets. Lenoir demandait la permission de faire imprimer son catalogue; Lebrun, qui fut chargé de l'examiner, ne fut pas de cet avis, par la raison assez bonne, que le dépôt étant provisoire et movible (*sic*), le catalogue, avant que l'impression ne fût même terminé, serait inexact et incomplet. Il donnait cette autre raison, qu'il *s'y est glissé quelques erreurs accréditées par les possesseurs de ces objets qui s'étaient*

fait un devoir très-chrétien de mentir et de tromper le peuple continuellement. Je ne serais pas surpris que cette raison n'ait paru alors la meilleure.

Quoi qu'il en soit, ce catalogue ne contient, en fait de monuments antiques, que les statues que Lenoir fut obligé de céder au Muséum, en vertu de la lettre de Ginguené du 27 frimaire an III.

Mais ce conservateur voyait toujours avec déplaisir qu'on retirât de son *dépôt* des objets antiques qu'il avait l'espoir de conserver, même quand ce *dépôt provisoire* serait devenu *musée;* ce qui arriva enfin le 19 germinal an IV (8 mars 1796), qu'il prit le titre de *Musée spécial des monuments français.*

Le *second catalogue* de Lenoir est daté du 22 thermidor de l'an III (9 août 1795), juste une année après le premier. Ce catalogue, qui lui fut demandé par la commission temporaire des arts, contient, au chapitre *antiquités,* tous les objets (qui n'étaient pas dans le précédent inventaire), appartenant à la collection de l'Académie (plus haut, p. 465). Ce sont :

1° Un tombeau égyptien en porphyre (celui de Caylus);

2° L'inscription greco-phénicienne, Νουμήνιος;

3° Quatre inscriptions grecques (dont les deux de Nointel);

4° Huit statues antiques;

5° Treize bas-reliefs antiques, chargés d'inscriptions (les stèles funéraires publiées par Caylus, de la collection de Nointel);

6° Treize *bustes antiques* en marbre, *tant grands que petits;*

7° Dix-neuf bustes en bronze;

8° Un tombeau antique, avec bas-relief;

9° Un vase antique en marbre gris; un autre en albâtre;

10° Un vase cinéraire en verre;

11° Un autel antique en pierre chargé de bas-reliefs;

12° Quatre autres pierres antiques chargées d'inscriptions et bas-reliefs;

13° Une armoire garnie de petites figures en bronze inventoriées par les membres de la commission (je n'ai pas retrouvé cet inventaire);

14° Médailles inventoriées par les mêmes (inventaire non retrouvé).

On reconnaît ici, avec quelques autres objets, tous ceux qu'indique sommairement l'inventaire, rapporté plus haut, de ce qui avait appartenu à l'Académie, provenant de la collection de Nointel. Ainsi, le 22 thermidor an II, ils n'étaient pas au dépôt des Petits-Au-

gustins; un an après, ils y étaient entrés, et la plupart, comme nous l'allons voir, n'en sortirent qu'en l'an XI, huit ans après.

Or, il m'est impossible de me rendre compte de cette translation. On a vu, par la lettre de Guiguené du 27 frimaire de cette année, que Lenoir devait céder les *antiques* qu'il possédait au Musée du Louvre. Comprend-on que *huit mois après*, la *collection académique*, toute composée d'*antiquités*, bas-reliefs, tombeaux, inscriptions, bronzes et médailles, déposés dans une salle au Louvre, soit portée en bloc, au dépôt des Petits-Augustins, où elle était complétement déplacée, au lieu d'être mise, soit au Musée du Louvre, soit au Cabinet des Antiques, où elle était appelée si naturellement?

Ce que je ne comprends pas davantage, c'est qu'il n'existe aucune trace de cette translation. J'ai lu les recueils des pièces relatives au Musée des Petits-Augustins; de plus, tous les procès-verbaux, jour par jour, de la commission des arts, signés *Le Blond*, où se trouve mentionné tout ce qui tient au mouvement des Musées, et en outre les états partiels contenant le mouvement du dépôt provisoire que Lenoir dressait une ou deux fois par mois, et présentait à la commission; il m'a été impossible de trouver entre les époques des deux inventaires de thermidor an II et de thermidor an III, aucune trace de la translation de la collection Nointel, du Louvre au dépôt des Petits-Augustins. Le dernier de ces états est daté du 15 prairial an III, je n'en trouve plus un seul entre cette époque et le 22 thermidor, date de l'inventaire. Il y a là une lacune administrative d'un peu plus de deux mois. C'est dans cet intervalle que la translation s'est opérée.

Tout semble donc indiquer que ce transport n'a pas eu lieu régulièrement, ni en vertu d'autorisations écrites. Lenoir, qui ne se consolait pas de n'avoir plus d'*antiques*, aura profité d'un moment de trouble, lorsque la commission du Musée ne veillait plus aux intérêts de cet établissement, pour se hâter de transporter aux Petits-Augustins la collection du Louvre; Le Blond, ainsi que Mongez, anciens membres de l'Académie, obtinrent de détacher quelques morceaux pour le cabinet de la Bibliothèque nationale; et, dans le nombre, se trouvèrent avec le buste provenant du Parthénon, les autres têtes, *grandes et petites*, en marbre grec qui y ont été trouvées en même temps, mais dont l'entrée, opérée à la même époque, n'avait pas laissé plus de trace que celles que reçut le Musée des Petits-Augustins.

L'ordre régulier des opérations administratives se rétablit. On en

voit le premier indice dans une lettre du ministre de l'intérieur Benezech, aux conservateurs du Musée des arts, en date du 4 germinal an 4 (24 mars 1796), ainsi conçu :

Je vous préviens, citoyens, que j'ai chargé le citoyen Le Noir, conservateur du *Musée des antiquités et monuments français*, rue des Petits-Augustins, de mettre à votre disposition, les statues, vases, tombeaux et antiques, colonnes précieuses, enfin tous les objets qui, n'étant point des monuments de notre histoire, seraient conséquemment déplacés dans ce Muséum et peuvent embellir la belle collection confiée à vos soins.

Mais j'autorise d'une autre côté ce conservateur à revendiquer dans les autres dépôts les objets qui peuvent compléter la collection des monuments français.

Mon intention est que, désormais, chaque Muséum spécial ne contienne que des objets analogues au but de son établissement, et qu'ils y soient placés dans un ordre méthodique. Il me semble que l'un de ces moyens doit contribuer à compléter ces collections, et l'autre à les rendre plus utiles à l'instruction publique.

J'espère que l'avenir nous donnera les moyens de réunir au palais national du Muséum, tout ce qui peut compléter l'histoire de l'art et de ses collections.

Le Musée de la rue des Petits-Augustins n'est qu'une branche du Musée central de la république, mais en attendant qu'elle soit réunie, il ne faut pas la décomposer et lui ôter son caractère, il faut au contraire la compléter. C'était le but de l'arrêté du comité d'instruction publique du 29 vendémiaire dernier; mais cet arrêté n'organisait rien et empêchait le Muséum central de la république de prendre aux Petits-Augustins ce qui lui appartenait réellement.

Voici les mesures qui m'ont paru convenables pour éviter les inconvénients et remplir le but d'utilité et de conservation, etc.

Cette lettre est remarquable, parce qu'elle exprime une pensée *d'unité* et de *concentration* dans la composition des Musées, qui pouvait être exécutée, à cette époque de réforme radicale; et qui, ne l'ayant pas été alors, ne pourra plus l'être désormais (9).

(9) Cette pensée d'unité se montre plus clairement et d'une manière plus complète dans une lettre des membres du *Conservatoire des arts*, aux représentants composant la deuxième section du comité d'instruction publique ; il s'agissait de savoir si le *casque*, le *bouclier* et l'*épée*, dits à tort de François Ier, apportés de Belgique, devaient être déposés au *Muséum central des arts* (au Louvre); ou au *Muséum d'antiquités* (Bibl. nationale). La lettre est du 12 messidor an 3, antérieure de dix mois à celle de Benezech.

« Le Muséum des antiques réclame un bouclier, un casque, une épée ciselée et damasquinée, récemment arrivés de Hollande. Nous pensons que ces objets seront placés plus utilement au Muséum des arts. Voici nos motifs :

« Les objets dont il s'agit sont précieux par l'art du dessin et de la ciselure; mais ils ne peuvent être considérés comme devant faire partie d'une collection d'antiques, car ces ouvrages florentins portent l'empreinte d'une date récente, celle du règne des Médiçis.

« Un décret, dit-on, attribue au Muséum des antiques toutes les armures antiques ou étrangères. Nous ignorons si l'intention des législateurs a été de tracer une ligne de démarcation entre les deux Musées dont, au contraire, *tous les intérêts généraux nous semblent demander la réunion*, mais nous pensons que cette ligne

Une lettre à peu près semblable fut écrite par le ministre, un mois après, le 2 floréal an IV (21 avril 1796), *aux conservateurs d'antiquités près la Bibliothèque nationale*. Elle commence ainsi :

Le dépôt situé rue des Petits-Augustins doit être, citoyens, une espèce de *Muséum provisoire des antiquités et monuments français*, mais s'il renferme des objets qui ne puissent pas être compris sous cette dénomination ; ils doivent selon leur classification passer dans les autres établissements. Ainsi, *les inscriptions anciennes, grecques et latines* qui y sont, appartiennent à la collection confiée à vos soins. Je vous invite à les visiter et à les faire enlever, ainsi que *tout ce qui tiendrait à votre Musée d'antiquités*. Le citoyen Lenoir est chargé de mettre à votre disposition tous les objets de ce genre que vous réclamerez. Je l'ai autorisé par la même raison à revendiquer dans les autres dépôts les objets qui peuvent compléter la collection des monuments français.

Mon intention est que, désormais, chaque Muséum spécial *ne contienne que des objets analogues au but de son établissement*, et qu'ils y soient placés dans un ordre méthodique. Il me paraît que l'un de ces moyens doit contribuer à compléter les collections, et l'autre à les rendre plus utiles pour l'instruction publique.

Le ministre a parlé dans sa première lettre, *de statues, de vases, de tombeaux, d'antiques, de colonnes précieuses*, etc. Dans la seconde, il ne spécifie que les *inscriptions grecques et latines* ; pour le reste, il se contente de dire, *tout ce qui tiendrait à votre Musée d'antiquités* : par là, il entend ce qui n'était pas exprimé dans la première lettre, à savoir, les *idoles* ou *figures des dieux*, les *ustensiles*, *instruments*, etc. C'est, en effet, tout ce que comprend l'inventaire qui fut dressé plus tard. Mais, dès lors, en vertu de cette lettre, la place des *inscriptions de Noinïel* était marquée au *Cabinet des Antiques*, où pourtant, *elles n'ont jamais été*, ainsi qu'on va le voir.

Mais on comprend que ce n'est pas à la suite de cette lettre que la *tête de Phidias* put y être portée. Si elle eût été encore au *dépôt des monuments français*, c'est au Louvre qu'on l'aurait alors transportée,

serait difficile à bien prononcer : le droit qu'on oppose à la justice de nos motifs en sont la preuve.

« Le Muséum des antiques possède toutes les armes qui étaient à Chantilly. Il en réunit donc, non-seulement de l'âge, mais encore du genre et du mérite de celles dont il veut, sans utilité pour lui-même, priver le Muséum des arts.

« Ce n'est point une armure complète qu'on nous envie ; le bouclier, l'épée et le casque en litige ne servant point à la chronologie des armes, mais seulement à l'histoire des arts. Nous devons les offrir aux étudiants ; ce qui est parfait dans l'art du dessin doit, dans chaque genre, avoir des modèles au Muséum des arts.

« C'est en leur nom, citoyens représentants, que nous vous portons nos réclamations. Les progrès des arts dépendront essentiellement de la réunion dans un même local des modèles de tout genre, et surtout de beaux antiques : de l'étude de ceux-ci et de leur comparaison facile et fréquente, naîtra le perfectionnement de l'art ; mais l'émulation s'éteindra si les moyens d'étudier sont divisés. »

et non au *Cabinet des Antiques*. Mais, comme nous l'avons vu, elle était déjà à la Bibliothèque nationale.

Cinq ans se passèrent, sans qu'il fût donné suite aux dispositions contenues dans ces deux lettres, du moins en ce qui concerne le Cabinet des Antiques; car l'inventaire des objets d'antiquités qui lui furent cédés par le Musée des monuments français, n'est pas plus ancien que l'an IX, comme on va le voir.

Une lettre de Millin à Lenoir, en date du 4 frimaire de cette année (25 novembre 1801), est ainsi conçue :

Je viens d'apprendre que l'administration du Musée central des arts a enlevé chez vous plusieurs objets déjà destinés au cabinet de la Bibliothèque nationale. Je vous prie, au moins, de vouloir bien retenir les deux inscriptions de Nointel que vous avez encore, jusqu'à ce que je les puisse enlever, d'après une nouvelle disposition du ministre.

Cette lettre prouve deux choses : qu'un arrêté ministériel, rendu probablement sur la demande des conservateurs de la Bibliothèque nationale avait accordé la remise de *certains objets*, autres que des inscriptions grecques et latines; mais que le *Musée des arts*, prenant les devants, avait, sans façon, mis la main sur ce qui était destiné à l'autre établissement. Millin, ne voulant pas établir une lutte difficile, peut-être inégale, accepte les faits accomplis, et se borne à réclamer les *deux inscriptions de Nointel*. On croirait qu'il dut être fait droit à une si juste réclamation. Point du tout. Elles restèrent au Musée des monuments français, par l'effet d'une résistance qui, dans notre temps de ponctualité administrative, paraîtra fort extraordinaire; c'est plus tard qu'elles furent transportées au Musée du Louvre.

En effet, je trouve, à la date du 7 frimaire an IX, trois jours seulement après la lettre de Millin, un *inventaire* des objets d'antiquités remis par Lenoir à Capperonnier, administrateur de la bibliothèque nationale, sous le titre de : *objets d'antiquités déposés au Muséum des monuments français, et remis par le citoyen Lenoir au conservateur Capperonnier*. C'est le premier et le seul inventaire de ce genre que j'aie trouvé, et j'ai tout lieu de croire que le Cabinet des Antiques n'a pas reçu du Musée des monuments français, d'autres objets que ceux-là. Il ne contient que des bronzes égyptiens, étrusques et grecs, terres cuites, ustensiles, etc., exprimés d'une manière trop vague, pour que l'identité ne soit pas souvent difficile à constater.

On voit par cet inventaire, que la part du Cabinet des Antiques fut assez large, et comprenait, aux termes de la lettre du 4 frimaire an IV, tout ce qui paraissait être *du ressort des antiquités*. On remarquera pourtant, qu'il n'est pas parlé d'une seule *inscription* dans le cours de l'inventaire. Ce n'est qu'après la rédaction qu'on semble s'être ravisé : car, au-dessous de la barre qui le termine, et d'une autre main, on lit cette addition : *Inscriptions grecques en marbre. Deux grandes inscriptions à colonnes; deux petites, dont une mutilée.* Nous retrouvons ici les *quatre* inscriptions que mentionne l'inventaire de l'Académie (plus haut, p. 467), quant aux deux *grandes inscriptions à colonnes*, elles ne peuvent être que celles de Nointel. Car cette désignation ne saurait convenir à aucune autre du Musée ou du Cabinet des Antiques. Ainsi, on n'avait pas d'abord songé à les y comprendre, mais on se ravisa; et il est permis de croire que c'est grâces à la réclamation de Millin qu'elles furent ajoutées *après coup*. Au-dessous de l'addition, se lisent les deux signatures de *Lenoir* et de *Capperonnier*, qui attestent que les objets ci-dessus mentionnés ont été livrés par l'un et reçus par l'autre.

Qui ne croirait, d'après cela, que les inscriptions de Nointel, *reçues par Capperonnier*, ont été transportées alors avec les autres objets au *Cabinet des Antiques?* Cependant il est certain qu'elles n'y ont jamais été, et que Lenoir, par suite de ce même zèle pour l'antiquité qui lui avait fait transporter dans son Musée la collection de Nointel, parvint à retenir et ces inscriptions et d'autres objets antiques. J'ai trouvé cette lettre, adressée à Lenoir par Chaptal, ministre intérimaire de l'intérieur, le 23 frimaire de l'an IX, postérieure de quinze jours à la rédaction de cet inventaire :

Il existe, citoyen, dans le Musée que vous dirigez, deux *inscriptions grecques* sans bas-relief ni ornement, et qui, par cette raison, appartiennent spécialement à l'étude de la paléographie.

J'ai *arrêté* que ces monuments seraient réunis *au Cabinet des Antiques* de la Bibliothèque nationale. Je vous invite, en conséquence, à vouloir bien les remettre à la personne qui se présentera de la part de l'administration de cet établissement.

Chaptal ignorait donc que ces inscriptions fussent déjà acquises au Cabinet des Antiques, où elles auraient dû être déjà déposées aux termes de l'acte signé des deux conservateurs !

Or, l'arrêté du ministre ne fut pas exécuté davantage. Les inscriptions restèrent au Musée des monuments français. Elles y étaient

encore *deux ans* après; car dans la septième édition de sa *Description du musée des monuments français*, qui a paru à la fin de 1802, A. Lenoir décrit comme appartenant à ce Musée, non-seulement les *deux inscriptions de Nointel*, dont il donne même la copie; mais douze autres pièces, tant bas-reliefs antiques qu'inscriptions latines et grecques, qu'il avait trouvé moyen de garder; et l'on voit, par le texte même de son livre, qu'en dépit des prescriptions ministérielles, il persistait à croire que son Musée devait avoir, pour introduction, un certain nombre de monuments antiques (11), tant grecs que gaulois. C'est ainsi qu'un rapport, rédigé en ventôse de l'an III par Barthélemy et Millin, et écrit tout entier de la main du premier, adressé à la *commission d'instruction publique*, contient la demande expresse du monument relatif à la déesse Nehallénia. Un arrêté de cette commission, en date du 24 ventôse an III (18 février 1795), ordonne le transport de ce monument au Cabinet des Antiques; et une note, en marge de cette lettre, dit : « Déposé au « Muséum des Antiques, ce 28 ventôse an III, signé Dulaure. » Cependant le bas-relief de *Néhallénia* n'a jamais quitté le Musée des monuments français, où il est resté jusqu'en 1815, qu'il fut rendu à la Hollande.

Que Lenoir ait tenu à conserver ces monuments qu'il persistait à croire du domaine de son Musée, on le conçoit; c'est une prétention qui fait honneur à son zèle pour les intérêts de l'établissement qu'il avait formé avec tant de peine; mais qu'il ait pu la soutenir et résister si longtemps à ces injonctions réitérées, c'est ce qu'on a plus de peine à comprendre.

Toutefois cette résistance opiniâtre devait enfin être vaincue par une force à laquelle il était difficile de résister.

L'administration du Musée des arts fut changée. Le premier consul remplaça le conservatoire par un *Directeur unique;* le 6 floréal, an XI (26 avril 1803), Denon fut nommé *Directeur général du Musée central des arts,* contre l'avis de Chaptal, qui aurait bien voulu nommer son fils à cette place, et l'avait même fait voyager en Italie pour lui créer un droit. Mais le premier consul en ordonna autrement et Chaptal fut obligé de céder. A. Lenoir fut informé de ce changement par une lettre ministérielle, qui lui annonce que désormais il aura un supérieur; ce qui lui plut assez médiocrement, comme on l'apprend d'une note de sa main, où perce un peu d'humeur.

(11) P. 79 et suiv.

Quoi qu'il en soit, le 24 messidor an XI (13 juillet 1803), trois mois après sa nomination, Denon écrit cette lettre à Lenoir.

Je vous préviens, citoyen conservateur, que les places destinées dans le Musée des Antiques aux deux inscriptions grecques où sont mentionnés *les noms des braves morts dans la guerre du Péloponnèse*, sont prêts à les recevoir. Ces deux monuments précieux ont été marqués *par l'ancienne administration pour le Musée* et n'ont été laissés en dépôt dans votre établissement, que parce qu'ils ne pouvaient être exposés aussitôt.

Je vous invite à les remettre aux charpentiers du Musée qui se présenteront le 26 messidor pour les enlever.

Tout ce que j'ai dit plus haut montre que cette lettre contient une allégation matériellement fausse. Les inscriptions de Nointel avaient été *marquées par l'ancienne administration*, mais pour être déposées au *Musée du Cabinet des Antiques*, et non pas au *Musée du Louvre*. Denon ne pouvait l'ignorer, Lenoir encore moins, qui avait signé l'inventaire. Ce fut là un pas rétrograde dans la voie sage qu'avait tracée Benezech, aux directeurs des grandes collections. Depuis, ces empiétements mutuels n'ont fait qu'augmenter, au détriment des collections publiques. La volonté de Denon fut donc accomplie. Il était en mesure de se faire la part du lion.

Toutefois, le 26 messidor, jour fixé pour la cession tant reculée, se passa sans que Denon fût obéi. Il fut obligé de revenir encore une fois à la charge. Le 11 thermidor, quinze jours après, Lenoir reçoit une nouvelle injonction plus pressante; et le 17 du même mois, il annonce enfin qu'il a fait transporter les deux inscriptions de Nointel, « avec les encadrements de marbre, dont il avait orné ces « monuments précieux (12). » Ils furent dès lors placées au Musée du Louvre, avec les autres marbres antiques de Nointel, qui sont décrits dans la septième édition du livre de Lenoir. Aucun d'eux n'est parvenu au Cabinet des Antiques. Lenoir, ne pouvant s'habituer à ne pas avoir d'antiques dans son *Musée des monuments français*, se consola en conservant au moins les *plâtres* (qu'il appelle des *archétypes*) des objets qu'il avait été obligé de rendre; et il continue de les décrire encore dans sa *huitième édition* (de 1806).

Cette dernière mesure mit fin à toutes les vicissitudes de la riche collection de Nointel, léguée par Baudelot à l'Académie. La pos-

(12) Comme singularité, je remarque que, sur sa lettre du 11 thermidor, Denon prend encore le titre de *directeur du* MUSÉE CENTRAL *des arts*; et que Lenoir, en lui répondant le 17 du même mois, lui donne le titre de *directeur du* MUSÉE NAPOLÉON. Est-ce donc, dans cet intervalle de six jours, que s'est fait le changement de titre?

sède-t-on entière, répartie entre le musée du Louvre et le Cabinet des Antiques? J'en doute; du moins, je puis citer deux monuments qui en faisaient partie, et qui ne se trouvent plus dans l'un ni dans l'autre. Le premier est un petit bas-relief funéraire publié par Caylus (13), avec l'inscription Αὔξησις Ἀνδρέου, χρηστὴ, χαῖρε; l'autre est un charmant bas-relief choragique, qui, porté du Louvre au Musée des monuments français, fut ensuite donné à la citoyenne Bonaparte. Il fut depuis déposé à la Malmaison, d'où il a passé dans le cabinet Pourtalès (14) où il se trouve à présent. Il est donc fort à craindre que d'autres pièces se soient également égarées en route, comme par exemple, les *médailles*, dont je perds entièrement la trace.

Telles sont, monsieur et cher confrère, les vicissitudes qu'a subies la belle et précieuse collection que la France devait à l'un de ses ambassadeurs les plus éclairés.

C'est dans une de ces vicissitudes que la belle tête de Phidias rapportée en France, fut portée à la Bibliothèque royale, à l'insu de tout le monde, lorsqu'elle aurait dû être placée au Musée du Louvre. Par compensation, les inscriptions de Nointel sont au Louvre, lorsqu'elles seraient si bien placées au Cabinet des Antiques.

Mais à présent, il n'y a guère lieu d'espérer qu'un échange *intelligent* vienne réparer les effets de la précipitation, du caprice ou du hasard.

Je serais heureux si ces recherches, en faisant sortir de l'obscurité quelques notions curieuses, donnaient à votre belle conjecture l'appui historique qui lui manquait. C'est le but principal que je me suis proposé en écrivant cette lettre.

Quoi qu'il arrive, cette tête, après être restée inconnue, au Louvre pendant soixante-dix ans, à la Bibliothèque royale pendant un demi-siècle, va partager enfin, grâce à votre sagacité, la gloire et l'éclat qui environnent les autres restes de la sculpture de Phidias.

LETRONNE.

(13) T. VI, pl. LXIV, 2.

(14) Publiés dans le *Catalogue de Pourtalès*, p. 12, n° 48.

LE CHATEAU DE LOCHES.

(INDRE-ET-LOIRE.)

La Touraine dont on a formé le département d'Indre-et-Loire, est couverte de débris des monuments féodaux dont la dota le moyen âge ; l'un des plus vastes, des plus imposants et des mieux conservés, est sans contredit le château de Loches, qui offre encore beaucoup d'intérêt, malgré son état d'abandon et de dégradation.

On prétend, sans preuves, qu'il existait une forteresse sur le même emplacement dès le VIe siècle; ce n'est toutefois qu'au XIe que le *cap* qu'occupe ce château, si bien protégé déjà par sa position, fut enveloppé de tours et de courtines, qui le rendirent longtemps inexpugnable. Il reste encore, çà et là, quelques vestiges informes de la triple muraille qui défendait l'accès d'un pareil nombre d'enceintes ; la dernière était précédée d'un fossé que le temps n'a pas complétement comblé, et où se répandaient au besoin les eaux de l'Indre. Telle était l'importance du *castra* de Loches au moyen âge.

Les constructions qui couvrent encore la vaste esplanade qu'il occupe, eurent dans tous les temps une destination différente : les unes furent élevées pour sa défense, les autres pour l'habitation ; au centre est le noyau primitif de la *cité*, qui est dominé par l'église ci-devant collégiale de *Saint-Ours*, monument remarquable de la période romane, devenu la principale paroisse de Loches, depuis la suppression de son chapitre en 1791 (1).

La première partie est la plus ancienne, elle servit de tout temps à la défense de la place, jusqu'à ce que Louis XI en eût fait une prison d'État, destination qu'elle a conservée jusqu'en 1789 ; elle a depuis été convertie en une maison de détention et est encore affectée à cet usage.

Il est difficile de fixer la date à laquelle peut appartenir le beau donjon, qui s'élève au milieu des ruines de cette partie du château. La hauteur de ce polygone irrégulier est encore, malgré les outrages

(1) C'était un usage généralement adopté au moyen âge, d'ériger des collégiales dans l'intérieur des châteaux : Amboise, Blois, Vendôme, eurent la leur ; plus loin, Melun, Pontoise, Provins. Nous pourrions en citer un grand nombre d'autres.

du temps et des siéges qu'il eut à soutenir, de cent vingt pieds au-dessus du sol; son intérieur, jadis pourvu d'appartements distribués dans trois étages, dont l'inférieur seul était voûté, est aujourd'hui entièrement nu et à jour. Nous ne savons s'il se terminait supérieurement par une plate-forme, ou par une toiture à quatre pans aigus, ou enfin par une galerie de mâchicoulis, surmontée de créneaux, ainsi que cela se pratiquait alors. Ainsi ruinée, cette tour sert de *préau* aux plus coupables des détenus, qui ne sauraient s'en évader, ses murs n'ont pas moins de huit pieds d'épaisseur. On respire à peine dans cet espace étroit, de soixante-seize pieds environ de l'est à l'ouest, et de quarante-deux pieds du nord au sud. L'humidité y règne même pendant la chaude saison, parce que les fenêtres ouvertes sur toutes ses faces, sensiblement évasées à l'intérieur, n'offrent qu'une ouverture extrêmement étroite à l'extérieur.

Plusieurs personnes attribuent la construction de ce remarquable édifice à Foulques-Nerra, comte d'Anjou, qui vivait sous le roi Robert, et qui fut la terreur de la Touraine; d'autres à Geoffroy-Grisegonelle, son père, ainsi surnommé à cause de la couleur de la casaque de grossière étoffe qu'il était dans l'habitude de porter. Cette

tour, bâtie en moellons, est solidifiée par des contreforts, ornés de demi-colonnes cylindriques; elle est si bien établie et si élégante dans

son genre, malgré ses fenêtres irrégulièrement espacées, que l'on serait tenté de ne la faire remonter qu'au XIIe siècle, époque à laquelle l'architecture militaire était plus perfectionnée; on peut au reste en juger par le dessin exact que nous en donnons.

La féodalité n'a rien élevé de plus horrible que les cachots superposés qui existent dans une autre partie de cette masse de pierres. Combien d'innocentes victimes ont coulé des jours de douleur dans ces souterrains, privés d'air et de lumière, à côté de criminels d'État, souvent plus insensés que coupables !

Notre *cicérone* nous y fit voir l'emplacement des *oubliettes* ou *vade in pace*, creusées sous Louis XI, et que des règnes moins barbares ont comblées. Il existait jadis dans ces mêmes cachots deux *cages* en

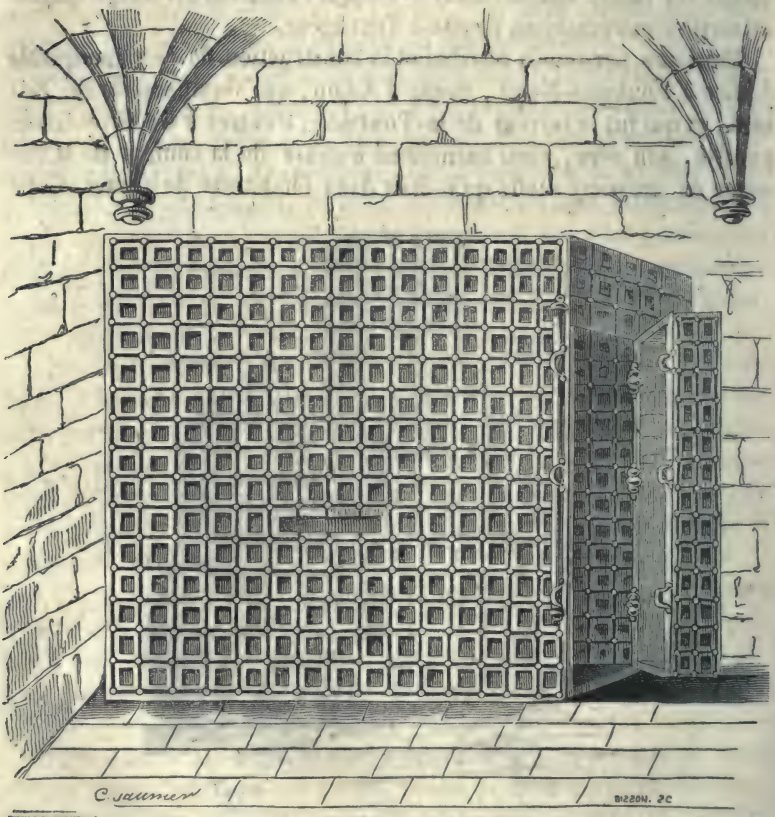

bois, garnies de fers, qui avaient chacune huit pieds carrés sur six de hauteur. Ces instruments de la vengeance des hommes n'ont été dé-

truits qu'en 1789. Le dessin d'autre part, de l'une d'elles, est extrait de l'un des portefeuilles du cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, qui renferme les monuments d'Indre-et-Loire.

Parmi les plus célèbres personnages qui ont été détenus au château de Loches, nous trouvons, en 1455, Jean, duc d'Alençon, l'un des descendants de Charles de Valois, et cousin germain du roi Charles VII (1). Il fut arrêté au milieu de Paris, sous l'accusation d'intelligence avec les Anglais, par le comte de Dunois (2), qui en avait reçu l'ordre, et subit son premier interrogatoire à Melun; il fut de là transféré à Montargis, puis à Vendôme, où il fut condamné à mort. Le roi commua cette peine capitale en une détention perpétuelle, et c'est alors qu'il fut conduit au château de Loches, d'où il sortit lors de l'avénement de Louis XI au trône. Il avait conspiré pour ce prince contre lequel il dirigea de nouvelles intrigues lorsque la liberté lui eut été rendue : condamné de nouveau à la détention, ce fut encore le château de Loches qui le reçut; il obtint encore son pardon dans la suite. Ainsi, deux fois sur le point d'expier par sa mort ses trahisons, et deux fois pardonné, il finit par mourir tranquillement dans son lit, de la mort des justes et des sages (1476).

Sous le même règne, nous y trouvons (1477) Jean, comte de Roucy, militaire distingué, qui suivit Dunois à la reddition de la Guyenne, et prit part à la bataille de Fronsac, où il fut fait chevalier (3). On cite encore, Pierre de Brézé, deuxième du nom, grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie.

Il n'est pas constant, ainsi que quelques auteurs l'ont avancé, que ce soit à Loches que Louis XI ait fait enfermer pendant onze années, *à la grande joie du peuple qui en fit des chansons*, le cardinal de La Balue, l'un de ses plus ingrats favoris. M. Bodin (4) dit qu'il eut le château d'Angers pour prison. Cependant nous lisons ce passage dans une pièce ayant pour titre : *Extrait des comptes et dépenses de Louis XI* (5) : « A Guion de Broc, escuier, seigneur de Var, maistre « d'hostel du roy nostre sire, la somme de soixante livres tournois, « que ledit seigneur, par sa cédule signée de sa main, donnée à Am-

(1) Ce fut le premier prince du sang qui fut condamné à mort par la cour des Pairs.

(2) Fruit illégitime des amours de Louis d'Orléans; l'un des héros de notre histoire, mort en 1468 à l'âge de soixante-six ans. Il avait été créé *duc de Longueville*, et fut le chef de cette maison qui finit par un imbécile.

(3) E. Dumont, *Histoire de Commercy* (Meuse), t. I, p. 269.

(4) *Recherches sur l'Anjou et ses Monuments.*

(5) Archives curieuses de l'histoire de France.

« boise le onzième jour de février 1469, lui a ordonné et fait bailler « comptant ledit jour pour icelle estre par lui emploiée à faire faire « une caige de fer au chasteau Douzain (1), laquelle ledit seigneur « a ordonné y estre faite pour la seureté et garde du cardinal d'An- « giers. » C'est évidemment de La Balue dont il est ici question; on sait qu'il a été évêque de cette ville. Enfin, suivant l'auteur des *Tablettes chronologiques de la Touraine* (2), il fut incarcéré au château du Plessis-lès-Tours; Chalmel ajoute plus loin (3) : « Le cardinal de La Balue sort de sa prison de Loches, à la sollicitation du cardinal de La Rovère, et se retire à Rome (1480). » Ces contradictions ne prouvent qu'une chose, c'est que ce prélat aura successivement eu ces divers lieux pour prison.

Charles de Melun (4), capitaine du château d'Usson, en Auvergne, fut décapité en la ville de Loches, pour avoir laissé évader le seigneur d'Usson, que le roi lui avait donné en garde, et dont il répondait sur sa tête (5).

On sait aussi que le jeune et bouillant Philippe de Bresse, duc de Savoie, fut retenu deux années au château de Loches par Louis XI, à la suite des démêlés qu'il eut avec Anne de Chypre, sa mère. Le roi, d'accord avec cette dernière, attira l'étourdi à Lyon, et l'ayant mis sous bonne garde, il le fit conduire dans cette prison d'État, où il le logea *royalement* pendant le temps que nons venons d'indiquer.

Philippe de la Clyte, plus connu sous le nom de *Commines*, qui était celui du lieu de sa naissance, et qui a été surnommé *le Tacite français*, a également eu ce château pour prison, parce qu'il avait trempé dans les entreprises audacieuses du duc d'Orléans. Il y fut enfermé dans une cage de fer, ainsi qu'il nous l'apprend dans ce passage de ses curieux Mémoires : « Plusieurs depuis l'ont maudit, et « moy aussi, qui en ay tasté, sous le roy de présent, l'espace de huict « mois. » Hélène de Montsoreau, sa femme, sollicita si vivement

(1) C'est *Onzain*. Ce château qui était d'une grande beauté et d'une grande antiquité, n'existe plus. Depuis La Balue, qui y fut détenu par ordre de Louis XI, Catherine de Médicis y fit enfermer le prince de Condé, chef du parti huguenot, qui avait été fait prisonnier à la bataille de Dreux.

(2) J. L. Chalmel, p. 208.

(3) *Tablettes chronologiques de la Touraine*, p. 214.

(4) Il ne faut pas le confondre avec le chef de sa famille, des mêmes nom et prénom, grand-maître de France et gouverneur de Paris, qui fut décapité au Château-Gaillard, près les Andelys (Eure), dans le même temps (1468), par suite des intrigues gouvernementales dans lesquelles il avait trempé avec La Balue, qui eut le talent de sauver sa tête.

(5) J. Rouillard, *Histoire de Melun*, p. 575.

qu'elle obtint son transfèrement à la Conciergerie du palais, à Paris, pour y être jugé. Il comparut devant le parlement le 14 mars 1488, et cette cour le déclara atteint et convaincu d'intelligence suspecte ; ordonna la confiscation du quart de ses biens, et le condamna à l'exil. Il fut, par suite de cet arrêt, relégué dans une de ses terres de la province de Flandre, et y subit tout d'abord cette peine dans toute sa vigueur; mais Charles VIII le rappela au bout de quelques années à sa cour, et le chargea de négociations importantes.

C'est une tradition populaire que Louis Sforce, duc de Milan, surnommé le *More*, ayant été livré aux Français par les Suisses en 1500, fut conduit par ordre de Louis XII au château de Loches. On y montre le cachot où il fut enfermé, et où, à côté des tons verts et rougeâtres produits par l'humidité des murailles, se voient encore quelques restes de peintures, qu'on dit être les résultats de ses interminables loisirs. Mais cette tradition est démentie par le récit de plusieurs écrivains contemporains.

En 1512, Pierre de Navarre, l'un de ces hardis capitaines du XVIe siècle, dont le nom seul valait une armée, est fait prisonnier à la bataille de Ravennes et amené à Loches. Quelques années plus tard (1524), ce fut le tour de ce Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, qui avait si bien bravé la mort sur les champs de bataille, et dont les cheveux blanchirent dans l'espace d'une seule nuit, à la pensée de l'échafaud qui l'attendait.

Le maréchal Oudard de Biez, condamné à mort par arrêt du parlement de Paris du 3 août 1552, vit l'exécution de son jugement suspendue, et sa peine commuée par le roi en une détention perpétuelle dans le château de Loches; il finit par recouvrer sa liberté (1).

Enfin, après l'assassinat des Guise, au château de Blois, le duc d'Elbeuf eut également ce même château pour prison (2).

Nous nommerons encore le marquis de Chandenier, l'aîné de la maison de Rochechouart, qui vécut au château de Loches (1653), du pain du roi, comme un criminel, et de ce que les bourgeois de cette ville lui envoyaient à dîner et à souper dans une petite écuelle qui chaque jour faisait le tour de la cité; cette dure captivité dura plus de deux ans.

La seconde partie du château, appelée le *Logis du roi*, est occupée de nos jours par la sous-préfecture et le tribunal civil de l'arrondis-

(1) J. L. Chalmel, *Tablettes chronologiques de la Touraine*, p. 243.
(2) *Ibid.*, p. 261.

sement de Loches. Une portion de ces bâtiments a été élevée par Charles VII, alors que les railleurs parisiens ne l'appelaient que le *roi de Bourges*, parce qu'il ne possédait de son royaume, à cette époque, que le Languedoc, le Poitou, le Berry et quelques places fortes qui avaient refusé d'ouvrir leurs portes aux Anglais. C'est là qu'Agnès lui dit : *Sire, il m'a été prédit que je deviendrais la maîtresse du plus grand roi de l'Europe; permettez que je vous quitte pour me rendre auprès du roi Henri d'Angleterre.* Et le roi de France se lève et s'arme. *Sire,* vient lui dire une autre jeune fille de dix-huit ans, à Chinon, *suivez-moi, je prendrai avec vous Orléans, et vous ferai sacrer roi de France à Reims.* Et, s'appuyant sur ces deux femmes, Charles VII combat, triomphe et règne!

L'autre portion date du règne de Louis XII. Quelle finesse se remarque dans les sculptures qui l'ornent à l'extérieur. Ici, point de ces lubricités qui désolent le regard, comme à Blois, sur la façade additionnelle du château, élevée du temps de ce prince.

La tourelle au levant, qui est adhérente à cette partie du château, est divisée en deux étages voûtés; le supérieur renferme l'*oratoire* discret et mignon d'Anne de Bretagne; ses parois, parsemées d'hermines, sont encadrées dans de riches dentelles de pierre; le tout est fort endommagé; on le doit à l'incurie des sous-préfets de Loches, qui ont longtemps fait de ce lieu d'oraisons le dortoir de leur postérité. L'inférieur a reçu, en 1809, le cénotaphe d'Agnès *la Sorelle* ou *Surelle* (1), qui occupait jadis le milieu du chœur de la collégiale Saint-Ours, dont nous dirons bientôt un mot. Louis XVI, sur la demande des chanoines, en permit le déplacement en 1777; il fut alors transféré dans la nef, d'où la révolution le déplaça de nouveau (2). Par suite, il gisait oublié dans une des chapelles du monument, lorsque vint la pensée de le réédifier dans ce lieu. En voici le dessin fidèle.

La statue de *la mie par amour* du sire roi Charles VII est d'albâtre, et couchée sur une base cubique en marbre noir; ses pieds

(1) Elle naquit dans cette bonne Touraine (au château de Fromenteau, voisin de Loches), où le paysan parle encore notre vieux gaulois dans tout son charme, mollement, lentement et avec un semblant de naïveté. La promptitude de sa mort, arrivée au château du Mesnil, près Jumièges (Seine-Inférieure), en 1450, fit penser qu'elle était le résultat du poison. Son corps rapporté à Loches, fut inhumé, suivant son désir dans la collégiale Saint-Ours.

(2) A cette époque, Amédée Pocholle, député à la Convention nationale, envoyé en mission dans la Vendée, passa par Loches; le premier il porta la main dans le cercueil d'Agnès, et arracha une partie des cheveux dont sa tête était encore garnie.

sont appuyés sur deux agneaux, figures symboliques dont il serait assurément difficile d'expliquer le sens ; ajoutons encore que les deux

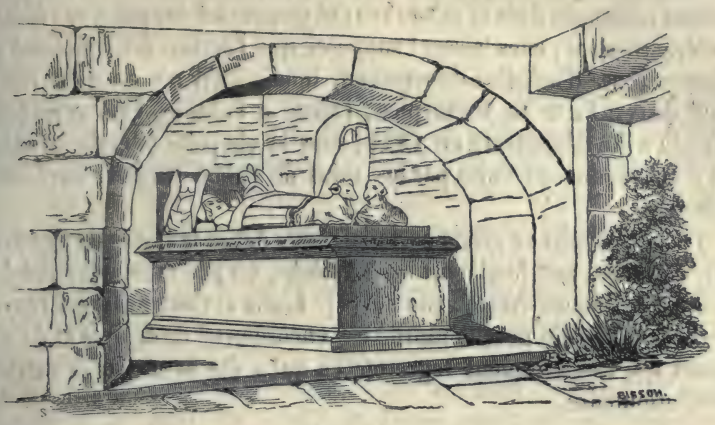

anges agenouillés qui soutiennent l'oreiller sur lequel repose la tête de *madame de Beauté* (1), et semblent épier son réveil, ont une attitude toute céleste (2). On lit à la base de ce monument ces vers singuliers et agréables tout à la fois :

Hac jacet in tumba mitis simplexque columba,
Candidior cygnis, flamma rubicondior ignis;
Agnès pulchra nimis, terræ latitatur in imis.
Ut flores veris, facies hujus mulieris.
Belaltæque domum, nemus adstans Vincenarium
Rexit, et a specie nomen suscepit utrumque...
Alloquio mitis, compescens scandala litis,
Ecclesiisque dabat, et egenos sponte fovebat, etc.

Cette espèce de *caveau* reçoit son jour par des vitraux coloriés qui portent d'un côté les armes de France et de l'autre celles d'Agnès : un *sureau d'or*, par allusion à son nom. Il faut deviner l'existence de ce tombeau ; on a dit avec raison que la popularité manquerait toujours à un monument tenu sous clef.

L'ancienne église collégiale Saint-Ours, dont nous n'indiquerons pas de nouveau la position, vient d'être soigneusement restaurée sous la direction de la commission du ministère de l'intérieur, et par suite de

(1) Ce nom lui fut donné par Charles VII ; c'était celui que portait alors un délicieux *castel*, bâti dans le bois de Vincennes, non loin de la Marne.

(2) Il est étonnant qu'on n'ait pas songé jusqu'ici à mouler ce beau monument, pour figurer au Musée national de Versailles.

l'inspection de M. Mérimée. Cette belle et curieuse église est accompagnée de deux collatéraux remarquablement étroits. La voûte principale de ce temple est des plus singulières; elle offre quatre dômes construits dans le même axe; et comme ces coupoles se répètent extérieurement, elles laissent supposer que l'édifice est couronné par quatre tours d'inégales dimensions, tandis qu'il n'y en a en réalité que deux : l'une au frontispice, l'autre à l'abside. Une crypte fort simple a été découverte en 1844, sous la chapelle latérale au midi, et a été rendue au culte par les soins de l'abbé Nogret, curé de la paroisse.

On voyait jadis au grand portail de cette église la statue de Geoffroy-Grisegonelle, son fondateur au Xe siècle, où elle avait pour pendant celle de Foulques-Nerra, son fils (1). L'une et l'autre ont été renversées en 1794. Ce porche mutilé est encore orné de figures et de rinceaux qui font vivement regretter ce qui a été brisé par le marteau révolutionnaire.

T. Pinard.

(1) Ces comtes d'Anjou avaient obtenu de grands priviléges pour le doyen et les chanoines qu'ils avaient établis à Saint-Ours.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— On avait trouvé il y a quelques années dans une propriété située au pont de Metz, près Amiens, un priape dont M. Guenard a fait don à la bibliothèque de la ville. Une nouvelle découverte, beaucoup plus considérable, et, comme on va en juger, bien plus importante, vient d'avoir lieu dans le même endroit. En voici le détail :

1° Un petit vase cylindrique en terre noire; 2° un vase de bronze, en forme d'aiguière, dont l'anse est ornée à la naissance d'une tête d'un beau style; l'ouverture est largement évasée en forme de trèfle; 3° un anneau en or à onze facettes, sur lesquelles sont ces lettres : V. CAMPANILLA; 4° une belle médaille d'or munie d'une belière; d'un côté, on y voit le buste couronné de l'empereur Probus, portant un javelot sur l'épaule droite. On lit autour cette inscription : IMP. PROBVS. AVG.; de l'autre côté, six soldats des légions, tenant des enseignes, écoutent l'empereur monté sur une estrade et accompagné d'un second personnage; autour est l'inscription suivante : ADLOCVTIO. AVG.; on nous signale ce monument comme un *médaillon*, ce que nous ne pouvons vérifier. Dans ce cas, il serait inédit et fort précieux. Si c'est un *aureus* ordinaire, il est encore assez rare, mais publié et bien connu. Il paraît que la soudure de la belière recouvre deux caractères; la lettre V de PROBVS au droit, et la lettre A de AVG. au revers; 5° un anneau en or, composé d'un serpent qui se mord la queue; une pierre fine, formant collier, sépare la tête du corps; 6° deux petites fioles en verre; 7° un petit vase en verre, en forme de cuvette; 8° une belle paire de boucles d'oreilles en or; des pierres fines de couleur rouge, taillées en rosettes et en globes à côtes, leur donnent beaucoup d'élégance.

Tous ces objets, dont l'époque se trouve fixée au milieu du IIIe siècle par la présence d'une médaille de Probus, ont été immédiatement acquis par M. Bouvier-Guenard, déjà possesseur d'objets antiques d'une grande valeur et de curiosités remarquables. On espère que cet antiquaire conservera ces nouveaux monuments dont la découverte est intéressante pour l'histoire du département de la Somme.

BIBLIOGRAPHIE.

Rome au siècle d'Auguste, *ou Voyage d'un Gaulois à Rome, à l'époque du règne d'Auguste et pendant une partie du règne de Tibère, précédé d'une Description de Rome aux époques d'Auguste et de Tibère...*, par M. Ch. Dezobry ; 4 vol in-8°, nouvelle édition, revue, augmentée et ornée d'un grand plan et de vues de Rome antique. (Les deux premiers volumes sont en vente.)

Quelques personnes condamneront peut-être cet ouvrage à la seule lecture du titre, estimant que le temps des *Voyages d'Anacharsis* est passé, et que la science de l'antiquité réclame une forme plus sévère, plus rigoureusement vraie. On nous pardonnera d'être moins exigeant même dans cette *Revue*, et de croire que la science de l'antiquité peut s'adresser à d'autres qu'aux savants de profession, et, jusqu'à un certain point, se rendre populaire par l'intérêt habilement mesuré d'une fiction dramatique. C'est dans cet esprit qu'a été conçu le livre de M. Dezobry ; et le succès a prouvé que l'auteur avait bien rempli sa tâche, unissant au charme d'une exposition piquante le mérite d'une érudition très-solide (1). Nous ne voulons rien exagérer à cet égard : les *Lettres du Gaulois Camulogène* n'ont pas l'élégance et le sel des *Lettres d'Anacharsis*, même dans cette seconde édition, dont le style est souvent corrigé avec bonheur. Peut-être l'histoire des mœurs et des institutions romaines ne devra pas non plus à la critique de M. Dezobry un grand nombre de résultats importants ; mais l'archéologie proprement dite s'enrichira par ses efforts d'acquisitions précieuses. Dans l'intervalle de ses deux publications, M. Dezobry a visité l'Italie ; il a observé la plupart des lieux où il place la scène de ses petits drames ; il a formé avec d'habiles architectes des relations qui, aujourd'hui, servent singulièrement au perfectionnement de son travail. De là est sortie cette *Description de Rome sous Auguste et*

(1) Il nous est tombé sous la main une traduction allemande de la première édition de ce livre, par M. Hell. C'est plutôt un nouvel ouvrage sur le même sujet. On a supprimé, sans en rien dire, plusieurs lettres, *toutes* les notes, les tables, plusieurs planches, et la *Table générale*, qui, à elle seule, forme un demi-volume. Nous souhaitons fort que les critiques d'outre-Rhin n'aient pas jugé l'original par ce produit d'une spéculation mercantile.

sous Tibère, morceau tout à fait neuf dans la présente édition, et qui forme, en dehors du plan épistolaire de l'ouvrage, un manuel des plus complets et des plus commodes pour l'étude de la ville éternelle à cette époque de sa splendeur. Tout ce qu'une lecture attentive des auteurs anciens ou les recueils épigraphiques renferment de document sur chaque édifice de Rome y est classé, selon l'ordre des régions, avec une lucidité et une exactitude remarquables. Les fragments du vieux plan en relief de Rome y sont tous insérés à leur place, outre plusieurs figures fournies par les médailles. Les faits surtout parlent dans ce recueil, où les conjectures sont rares et toujours produites avec réserve. On peut çà et là penser autrement que l'auteur sur tel ou tel monument; mais c'est l'auteur lui-même qui nous offre les textes contraires à son opinion, comme ceux qui l'appuient : par exemple, s'il soutient qu'il n'y eut jamais à Rome qu'une tribune aux harangues, et que les *rostra julia* n'étaient qu'une partie antérieure du temple de Jules César, d'où l'on a pu, par accident, prononcer des discours dans certaines circonstances solennelles, nous demeurons libres de penser autrement, en lisant dans la même page ce témoignage de Suétone : *Bifariam laudatus est Augustus pro æde D. Julii a Tiberio, et pro rostris veteribus a Druso Tiberii filio;* et ces lignes d'un plébiscite du temps d'Auguste : *T. Quinctius Crispinus cos. populum jure rogavit, populusque jure scivit in foro pro rostris ædis Divi Julii.* Une table alphabétique (p. 198-206) rend d'ailleurs très-facile la recherche des renseignements topographiques que le lecteur désire en parcourant Rome à la suite du jeune Gaulois.

Les Lettres de Camulogène sont aussi, en général, d'une concision instructive, et annotées avec une religion de consciense qui dépasse Barthélemy. Les plus simples jugements, les plus innocentes plaisanteries, tout est traduit du grec et du latin. L'auteur ici n'a voulu fournir que le cadre et comme le ciment. Quelques *notes et explications supplémentaires* rejetées à la fin exposent ses doutes sur les points les plus obscurs, ou expriment les réserves de sa bonne foi sur de petites libertés hasardées dans le texte, ou, enfin, expliquent certains traits des mœurs romaines par des rapprochements avec nos mœurs modernes. C'est là surtout qu'abondent les sujets de discussion. M. Dezobry tout le premier nous provoque à la controverse. Nous pourrions donc lui demander s'il n'hésite pas sur l'explication qu'il nous donne de l'abréviation *R. R.* dans une inscription relative au *pomœrium* (t. I, p. 483-484). M. Orelli (*Inscr. lat.*, n° 5011) en offre une beaucoup plus satisfaisante, qu'il appuie sur des exem-

ples sans réplique. Nous doutons fort aussi que M. Dezobry ait raison de traduire *cavea* par *arcade, par laquelle on devait entrer* dans un théâtre ou un amphithéâtre. Que signifierait alors cette expression de Senèque : *Verba ad summam caveam spectantia*, pour désigner les mots qui s'adressent à la populace (*de Tranquill. animi,* 11. Cf. Cic. *de Senect.* 14. Suétone, *Aug.* 44)? On entend d'ordinaire par *cavea* une ceinture de gradins, et on admet que les mots *summa, media* et *ima cavea* marquent trois ceintures de gradins séparées l'une de l'autre par une espèce de couloir, et divisées chacune en un certain nombre de *cunei.* Pourquoi s'écarter de cette explication vulgaire? Les artistes aussi trouveront ample matière à leurs observations dans les plans et vues de Rome exécutés pour M. Dezobry, et, quelquefois sous sa direction, par d'habiles collaborateurs. Nous devions nous borner ici à signaler en peu de mots le caractère sérieux d'un ouvrage qui formera bientôt une véritable encyclopédie des antiquités romaines, rédigée tout entière d'après les textes originaux et avec l'étude directe des monuments.

E.

NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

THE ARCHAEOLOGICAL JOURNAL, published under the direction of the central committee of the archaeological institute of Great Britain and Ireland, for the encouragement and prosecution of researches into the arts and monuments of the early and middle ages. N° 10, june 1846. London.

MONUMENTS ANCIENS, recueillis en Belgique, par L. Haghe de Tournai, in-f. Bruxelles, 1845.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN, in-8°, t. I, 2e livraison, 15 juillet 1846. Limoges.

NOUVEAU PROGRAMME D'UN LITURGISTE, par Joseph Bard, in-4°, de huit pages. Lyon, 1846.

SUR

LE GRAND AQUEDUC, PRÈS DE BEYROUT.

(V. Pl. 57.)

Les lecteurs de la *Revue* n'ont peut-être pas entièrement perdu le souvenir d'une inscription de *Deir-el-Kalaah*, près de Beyrout, que j'ai expliquée, dans la livraison de mai dernier (p. 78-83), et qui m'a conduit, je ne dis pas à découvrir, mais à faire connaître l'existence d'un monument dont aucun voyageur n'avait parlé.

On a vu que cette inscription, qui a dû se rapporter à une fontaine d'où l'eau sortait par la bouche d'un masque de Jupiter Ammon (p. 83), se termine par les mots προχέοντα βροτοῖς ΑΕΡΟΔΡΟΜΟΝ ὕδωρ, leçon que j'avais tirée des lettres /ΕΡΟΔΡΟΜΟΝ, qui se trouvaient dans une copie rapportée par M. Smith, au lieu de ΙΕΡΟΔΡΟΜΟΝ, que donnait la copie publiée dans le *Corpus inscriptionum*. La leçon ἀερόδρομον me parut ne pouvoir exprimer qu'une *eau qui était venue par une voie aérienne*, ou *à travers les airs* (1), c'est-à-dire amenée par un *aqueduc*, élevé sur plusieurs rangs d'arcades, comme le *Pont du Gard* (p. 81). J'en avais conclu qu'il a dû nécessairement exister en ce lieu un monument de ce genre, quoique aucun voyageur n'en ait fait mention.

Enfin, on se souviendra peut-être encore que, plein de confiance dans mon explication, je m'adressai à M. le colonel Callier, qui, ayant séjourné à Beyrout, en connaissait tous les environs. Il me donna l'assurance qu'il existait, bien réellement, près de *Deir-el-Kalaah*, un aqueduc tel que je pouvais le désirer, formé de trois arcades superposées, tout à fait analogue au *Pont du Gard*.

C'était la première nouvelle de l'existence d'un monument de cette importance, dans une telle localité.

(1) L'obligation de faire brève la première de ἀερόδρομον, de longue qu'elle est ordinairement, ne peut arrêter dans une inscription du IIe ou IIIe siècle. La même quantité se trouve dans le *Pseudo-Phocylide* (v. 102), qui doit être de ce temps; et dans *Grégoire de Nazianze* (p. 99, A). On a trouvé cette quantité jusque dans Sophocle (*Electr.*, v. 87). Mais M. G. Hermann a écarté cet exemple, unique dans un auteur de la belle époque, en lisant ἰσόμοιρ' ἀήρ, au lieu de ἰσόμοιρος ἀήρ, leçon qui rendait brève la première de ἀήρ.

Il ne me restait plus à désirer qu'une chose, c'était d'en posséder une vue qui pût en donner au moins une idée approximative. Je viens d'avoir cette satisfaction, et je puis la faire partager à nos lecteurs, grâce à la complaisance de M. Jules de Bertou, voyageur connu par ses excursions en Syrie, et par ses belles observations sur le niveau comparé de la mer Morte et de la mer Rouge (1), qu'il a le premier déterminé avec une grande exactitude, et par son mémoire sur la ville de Tyr.

A son retour de Rome, M. de Bertou vint me voir; je l'interrogeai sur l'*aqueduc* de Beyrout; il me dit le connaître parfaitement, et avoir souvent chassé de ce côté; il m'en donna la description suivante, qui revient à celle que m'avait donnée M. le colonel Callier:

« A deux heures environ, à l'est de Beyrout, dans la vallée où coule le Nahr-Beyrout, ou plutôt le Nahr-el-Sazib, on rencontre un fort bel aqueduc, qui m'a tout d'abord rappelé le fameux pont du Gard.

« L'aqueduc syrien, désigné ici sous le nom de *Konoter-Sbaïdy*, ou *Kanater-Esbaïdie*, a été construit en fort belles et fort grandes pierres, et avait trois ordres d'arcades superposés; sa plus grande hauteur, avant l'écroulement presque complet du troisième ordre, devait être de cinquante mètres à peu près, et sa plus grande largeur, de cent soixante à cent quatre-vingts mètres.

« L'eau ne traverse plus la vallée sur son canal suspendu, mais elle tombe encore en grande abondance sur la roue d'un moulin à farine qu'elle fait marcher sans interruption, et entretient ainsi la vie et le mouvement dans un endroit qui, sans elle, serait tout à fait désert.

« Les belles cascades que cette nappe d'eau forme en tombant de pierres en pierres, les mousses, les lichens et les autres végétations qui croissent partout sur son passage, tout cela ajoute quelque chose de souriant et de pittoresque qui contraste fortement avec l'aspect imposant et sévère de cette grande ruine, et contribue à faire de cet endroit le motif d'un tableau qui aurait été digne du pinceau d'un Salvator Rosa. »

A l'appui de cette description, il m'envoya de plus, non pas un *simple croquis*, mais un *superbe dessin*, exécuté sur les lieux mêmes, par un artiste des plus distingués, M. Montfort, son compagnon de

(1) Callier, dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, août 1838, Humboldt, *Asie centrale*, t. II, p. 321.

voyage. C'est ce dessin, qu'avec la permission de l'artiste, M. de Bertou m'a permis de reproduire, et que l'éditeur de la *Revue*, n'épargnant rien pour donner à ce recueil tout l'intérêt dont il est susceptible, a fait graver sur acier d'une manière digne du beau dessin qui lui était confié.

Nos lecteurs seront frappés de la ressemblance de ce monument avec le *Pont du Gard* (voir pl. 57). Il réunit de même deux collines élevées, et il traverse le lit du *Nahr-Beyrout*, comme l'autre, le lit du Gardon; il a de même trois rangs d'arcades, et est construit en grands matériaux superposés sans chaux ni ciment.

Ce grand monument, à présent acquis à l'histoire, serait encore caché dans le portefeuille ou les notes inédites de nos voyageurs, si un jambage *oblique*, au lieu d'un jambage *droit*, ne s'était pas rencontré dans une copie d'inscription.

Il est peu de traits plus indifférents, qui aient conduit à un résultat plus heureux.

Je tiens, en outre, de la bonté de M. de Bertou, un plan des ruines antiques qui existent à Deir-el-Kalaah. Elles seront publiées dans un prochain cahier, ainsi que plusieurs inscriptions recueillies sur les lieux par le même voyageur. Ce sont des documents d'un assez grand intérêt, qui seraient aussi restés dans le carton du voyageur, sans l'heureux hasard qui m'a fourni une occasion de les connaître et de les mettre au jour.

LETRONNE.

POLÉMON,

LE VOYAGEUR ARCHÉOLOGUE.

ESQUISSE DE L'ANTIQUITÉ (1).

III.

La Carie et les provinces les plus méridionales de la mer Égée, Rhodes, la Crète, la Syrie, n'étaient guère moins riches en monuments et en souvenirs que les villes ioniennes; mais de cette partie du journal de notre voyageur il reste à peine deux lignes. Je ne vois pas même sûrement qu'il ait été en Égypte. Comment croire pourtant, s'il ne fut point élevé à Alexandrie, qu'il n'ait pas du moins visité l'école où brillaient alors tant de personnages célèbres : Hipparque, Ératosthène dans les sciences; Aristophane dans l'érudition, Apollonius et Nicandre dans la poésie? Alexandrie d'ailleurs était sur la route de Carthage, où nous le verrons tout à l'heure. Entre ces deux villes, Cyrène offrait un repos utile avec une ample collection d'œuvres curieuses à observer pour un antiquaire. Au reste, même à Alexandrie, la bibliothèque du Musée ne devait pas seule retenir notre voyageur; il aimait déchiffrer sur le marbre ou l'airain les vieux textes de lois, les traités, les dédicaces, les épitaphes, et en Égypte le contact de deux civilisations donnait un double intérêt aux monuments de ce genre; ils étaient souvent bilingues ou même trilingues, comme la fameuse inscription de Rosette, qui s'écrivait précisément vers cette époque. Qui nous dira aujourd'hui si l'attention des touristes philologues allait jusqu'à recueillir à côté des textes grecs les traductions hiéroglyphiques et démotiques; s'ils consultaient quelquefois le collége des interprètes sur le secret de ces langues mystérieuses? Pour ma part, j'en doute fort; telle était l'insouciance des Grecs pour les langues barbares, telle était l'inclination des autres peuples à se faire grecs pour comprendre Homère dans sa langue! Dans la foule d'écrits sur la grammaire

(1) *Voir* plus haut p. 446 et suiv.

qu'ont produits les écoles grecques, je n'en vois qu'un seul qui semble attester quelque souci de cette comparaison entre les idiomes, devenue aujourd'hui une branche nouvelle et féconde des connaissances humaines, c'est le traité de Didyme *sur la langue des Romains*, dont il reste quelques fragments; mais le latin avait pris, grâce à la conquête romaine, une si grande importance dans le monde qu'il fallait bien se relâcher un peu à son égard du dédain où l'on enveloppait tous les autres idiomes étrangers (1). D'ailleurs, chose remarquable et peu remarquée dans l'antiquité comme de nos jours, ce n'est pas d'ordinaire par les savants que se développe cette connaissance des langues : les relations du commerce en font naître le premier besoin. Les grammairiens ne viennent que bien longtemps après les *interprètes*. Ceux-ci sont constitués en Égypte dès le VIIe siècle avant notre ère, on en retrouve plus tard sur toutes les frontières grecques, ou romaines, dans tous les comptoirs où s'échangeaient les marchandises de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique; on cite même une ville de la Colchide, où cent trente interprètes desservaient le commerce romain avec soixante-dix, ou selon d'autres, trois cents nations de l'Orient. En Italie, où le latin s'était formé de divers idiomes primitifs, l'osque était familier à beaucoup de Romains; l'étrusque était appris par quelques jeunes citoyens comme langue des vieux rituels. Le grec, plus tard, remplaça l'osque et l'étrusque, et les grammairiens romains nous laissent voir quelque chose de l'heureuse influence que ces études exerçaient naturellement sur le progrès des théories grammaticales. La traduction des livres hébreux, dès le temps des Ptolémées en Égypte, celle des livres hébreux et chrétiens sous l'empire, mettaient en contact des langues bien autrement diverses de génie. C'était à renverser les petites théories des grammairiens occidentaux; il n'en fut rien cependant; on n'apprit de l'hébreu que tout juste ce qu'il en fallait pour le métier de traducteur. On n'y chercha pas de quoi éclairer les procédés généraux de l'esprit humain dans la formation du langage; cette insouciance devait durer jusqu'à la renaissance des lettres (2).

Si Polémon ne savait rien des idiomes nationaux de l'Égypte, sans doute il ne savait pas mieux le phénicien ou le numide de Car-

(1) « Opera data est, » dit noblement saint Augustin (*de Civitate Dei*, XIX, 7), « ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus et per pacem sociatis imponeret. »

(2) Tous les textes relatifs à la connaissance des langues étrangères chez les anciens sont réunis dans une dissertation intéressante de M. J. F. Cramer sur ce sujet. Stralsund, 1844, in-4.

thage; heureusement cette ville lui réservait d'autres sujets d'études que les livres de Magon sur l'agriculture et les autres richesses des bibliothèques que les Romains *distribuèrent*, quelques années après, *aux petits rois de l'Afrique* (1). L'autre partie du butin de Carthage, les objets d'art, les offrandes de tout genre ornaient encore la puissante cité dans l'intervalle des deux dernières guerres puniques; c'étaient rarement des œuvres d'artistes carthaginois, presque toujours des statues ou des peintures enlevées aux villes grecques. Scipion Émilien, après sa victoire, convia les Siciliens et les Italiens à venir reprendre ce qui avait pu échapper aux flammes. Himère y retrouva sa statue personnifiée sous les traits d'une femme, et celle du poëte Stésichore; Ségeste sa Diane; Agrigente le fameux taureau de Phalaris. « La destinée de ces admirables statues de la Sicile, dit un savant archéologue, est tout à fait singulière. Transportées de Sicile à Carthage par la victoire, une autre victoire les rend à la Sicile; le pillard Verrès les conduit à Rome, d'où un autre pillard, Genséric, les emporte et les ramène à Carthage, d'où elles avaient été enlevées six siècles auparavant » (2).

La seule note qui nous reste des observations de Polémon, à Carthage, prouve à quelles minuties descendait sa curiosité; il avait consacré un chapitre, peut-être tout un livre aux *peplus*, c'est-à-dire à ces longs voiles ou manteaux dont les Grecs, dès le temps d'Homère, décoraient souvent les statues de leurs divinités. L'un de ces péplus orné de figures en broderie qu'Aristote a brièvement dépeintes, était l'ouvrage d'un artiste de Sybaris. Celui-ci l'exposa dans le temple de Junon Lacinienne, dont la fête réunissait tous les habitants de l'Italie. Là, Denys l'Ancien s'en empara un jour et le vendit aux Carthaginois pour le prix énorme de cent vingt talents. On ignore si les Romains restituèrent à la déesse ce précieux tissu. Ainsi Polémon ne s'est pas seulement occupé des peintres et des statuaires: les artistes de tout genre obtenaient quelque mention dans son journal; et en chaque genre les plus humbles comme les plus illustres apparemment; car ceux que nous trouvons nommés dans ses fragments sont tout à fait inconnus; mais rien n'est petit pour les amateurs d'antiquités.

En Sicile, où nous pouvons sans invraisemblance le faire aborder après son excursion dans la capitale des Carthaginois, Polémon retrouvait bien des souvenirs de Carthage et de ses conquêtes, mais

(1) Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 5, p. 204, éd. Sillig.
(2) Dureau de La Malle, *Recherches sur la Topogr. de Carthage*, p. 99, 100.

encore plus de fables et de monuments grecs. Ici encore j'admire la profondeur et la variété de son érudition, qui s'étend depuis la plus ancienne histoire des villes et la description des lieux célèbres jusqu'aux petites superstitions locales. Pourquoi ne pouvons-nous lire aujourd'hui de sa relation pittoresque qu'une page sur les dieux *Palici*? Pourquoi faut-il que nous ne sachions plus comment Polémon retrouvait, dans la patrie même de Théocrite, les origines du poëme bucolique, et ce qu'il pensait des traditions relatives au sicilien Daphnis; on aimerait aussi à le suivre au tombeau d'Archimède, à lire avec lui l'inscription alors récente, qu'un siècle et demi plus tard Cicéron y recherchait avec peine, sous les broussailles. Rome alors occupait déjà Syracuse, mais Archimède n'y était pas encore oublié.

Rome, toujours Rome. Ce nom fatal que, dès son enfance, Polémon devait entendre prononcer avec terreur, ce nom le poursuit partout, à Téos, à Alexandrie, à Carthage, en Sicile. Le voilà près du centre de la puissance romaine; s'y laissera-t-il attirer par cet invincible charme qui nous entraîne au spectacle des grandes choses, même quand ces grandes choses sont pour nous un reproche, une humiliation? Quelques traits de ses ouvrages le montrent si bien instruit des fables du Latium, qu'il faut croire du moins qu'il séjourna beaucoup en Italie. C'est le temps où y vieillissaient, comme otages, mille Achéens et parmi eux Polybe, que Polémon avait déjà pu voir, dans Alexandrie, à la cour du roi Ptolémée Épiphane. Voilà pour notre archéologue un digne introducteur auprès des Scipions; mais aussi le vieux Caton est là avec sa haine contre les Grecs et contre leur langue qu'il n'a pas encore apprise. Pour lui tous ces hommes sont des *brigands* et des *empoisonneurs* (1). Il paraît peu sensible au service que leur érudition veut rendre à Rome en décorant son berceau des glorieuses fables de Troie. Polémon fera bien de descendre vers la grande Grèce à Rhegium, à Sybaris, à Tarente, à Héraclée, il y trouvera une hospitalité plus sûre. Ces cités sont demeurées toutes grecques, avec la permission de leurs vainqueurs; elles rédigent en grec leurs actes publics, elles adorent leurs héros fondateurs, qui sont quelquefois des capitaines d'Agamemnon. Arrivé en Messapie, Polémon n'a plus qu'à traverser un étroit bras de mer, le voici à Ithaque dans le royaume d'Ulysse; encore quelques heures et il

(1) Voy. surtout les curieuses paroles citées par Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 7. Cf. Van Bolhuis, *Diatribe litt. in M. P. Catonis Censorii quæ supersunt scripta et fragmenta*, p. 194.

touchera la côte d'Épire; c'est l'un des plus vénérables lieux de la Grèce, celui peut-être où parurent les premiers Hellènes. L'oracle de Dodone est un de ceux d'où partirent dès la plus haute antiquité ces voix mystérieuses qui lançaient les peuples helléniques sur les pays ouverts à leur génie civilisateur. Mais à Dodone comme à Carthage c'est nous qui cherchons les secrets de l'histoire; Polémon tout simplement observe et recueille des faits.

Voici, par exemple, une œuvre d'art assez étrange qu'il a ainsi décrite sans emphase: « Il y a, dit-il, à Dodone (dans le temple de Jupiter) deux colonnes voisines et de même hauteur; sur l'une des deux est un vase d'airain à peu près de la dimension de nos chaudrons, sur l'autre une statue d'enfant tenant un fouet à la main droite; c'est à la droite de cet enfant qu'est située la seconde colonne. Quand le vent souffle, les lanières du fouet, qui sont cependant en métal, sont soulevées comme des lanières en cuir, et vont frapper le vase; cela dure tant que le vent souffle. » Cette œuvre était une offrandes de Corcyréens. Du temps de Strabon, soit qu'on l'eût en effet changée en quelque partie, soit que l'imagination du narrateur ait augmenté le fait de quelques accessoires fabuleux, il n'est plus question de deux colonnes. La statue repose sur le vase même (apparemment renversé); le fouet qu'elle porte se compose de trois chaînes de métal terminées par un bouton et un osselet, et la durée du son est telle que l'on peut avant qu'il cesse compter jusqu'au nombre quatre cents. De là est venu le proverbe : *C'est un fouet de Corcyre*, pour désigner les gens babillards. Trois siècles plus tard la tradition s'est encore altérée. Des Pères de l'Église font de l'offrande des Corcyréens une machine sacrée dont les sons inspiraient la prophétesse de Dodone. On se souvenait vaguement alors que jadis, dans le même temple, des cloches disposées d'une certaine façon servaient au charlatanisme des prêtres pour rendre au peuple de prétendus oracles. Des deux récits confondus s'est formé le troisième qui les défigure également l'un et l'autre. C'est ainsi que souvent les chefs-d'œuvre de l'art deviennent peu à peu des merveilles, ou pour mieux dire des miracles. Nous ne savons pas assez aujourd'hui combien l'histoire des temps primitifs est pleine de ces métamorphoses.

Si au lieu de gagner par le continent Delphes, cet autre sanctuaire des superstitions grecques, nous redescendons par mer dans le Péloponèse, nous trouverons parmi les notes de notre voyageur, certains traits de mœurs plus caractéristiques encore. Ce sont des épigrammes comme celle-ci sur la ville d'Élis : « Élis boit et ment;

ainsi fait chacun dans sa maison, ainsi toute la ville ; » et cette autre, probablement relative à quelque habitant d'Élis : « Au buveur Arcadion, ses fils Dorcon et Charmyle ont élevé ce tombeau près du chemin que tu vois. Le bonhomme est mort, ô passant, en buvant tout pur en une large coupe. » On croira peut-être que de telles plaisanteries couraient les almanachs poétiques du temps, mais ne s'inscrivaient pas sur les monuments ; ce serait une erreur. Les marbres nous en ont conservé d'aussi étranges, et que la volonté même du mort a souvent fait inscrire sur son tombeau. Ici c'est un mari qui se plaint d'avoir été tué par l'amant de sa femme (le monument est à Paris, au Musée du Louvre) ; là un élégant à bonnes fortunes qui se vante de mourir *regretté des belles ;* ailleurs c'est un épicurien qui traite de vaine chimère la croyance aux dieux. Mais souvent aussi, il faut le dire, des pensées nobles et touchantes ont traversé les siècles sur la pierre où une main obscure les avait gravées. Au premier rang je citerai celle de l'immortalité de l'âme, qui se renouvelle sous cent formes diverses ; puis ces pieuses formules, sur la tombe d'un jeune homme de vingt ans : « Eutychus, jadis l'espoir de ses parents, maintenant leur chagrin ; » sur celle d'un enfant de trois ans : « Heureuse pierre qui renferme un tel trésor. » Un mari compare en vers élégants les vertus de sa femme à celles de Pénélope ; une jeune esclave, une pauvre nourrice reçoivent des hommages qui respirent la tendresse chrétienne. « Il n'y a qu'une belle chose en la vie, dit un de ces païens dont nous parcourons les tombes, c'est la bienfaisance. » J'aime encore mieux cela que l'emphase de Pline : « *Deus est juvare mortales,* c'est être Dieu que secourir les hommes (1). »

Beaucoup d'humbles sépultures ne se distinguent que par la brièveté, par la recherche malheureuse ou par la barbarie du style ; il n'importe, qualités ou défauts, ce sont des traits dignes de l'observateur. « L'homme, dit un célèbre archéologue, ne croit pas mourir tout entier, s'il laisse de lui-même quelque souvenir, et quand il ne l'attend pas du témoignage de l'histoire ou des productions de son génie, il veut au moins qu'un marbre annonce à la postérité quelque édifice élevé par ses soins, quelque présent de sa munificence, ou qu'une inscription gravée sur l'urne funéraire y fasse foi de son existence passée (2). »

(1) Voir la *Sylloge* de Welcker, nos 8, 14-16, 56, 59, 60, 75, 186. Je ne parle pas des épitaphes d'animaux, bien qu'on en ait d'assez nombreux exemples. Voy. le même recueil, n° 102. — Ai-je besoin d'ajouter que ma traduction émousse tristement, quelque effort que j'y mette, les traits de l'original ?

(2) Lanzi, *Saggio di lingua etrusca.*

L'anthologie grecque contient plusieurs centaines de ces pièces qui sans doute ne sont pas toutes des jeux d'esprit. Les successeurs modernes de Polémon en ont recueilli un plus grand nombre encore dans les cimetières de l'ancien monde. Ce n'est pas, à mon sens, la moins intéressante partie de leurs recueils. Le testament des hommes d'État est dans Thucydide et dans Tacite, mais le testament du peuple est sur ces pierres (1), non moins honorable pour l'antiquité que bien des pages éloquentes de ses historiens (2).

Nous sommes bien près d'Olympie, ou plutôt puisqu'il n'y avait point de ville de ce nom, nous sommes près du temple de Jupiter Olympien, ce grand rendez-vous de toutes les vanités, de toutes les ambitions de la Grèce. Polémon faisait l'histoire des jeux divers que comprenait la solennité olympique; il décrivait les merveilles des arts déposés dans le temple et dans les édifices voisins. A Sicyone, il visite une riche galerie de tableaux; c'était le moment favorable pour étudier la peinture grecque, elle venait d'atteindre sous Alexandre et ses successeurs le plus haut point de perfection, et les Romains peu curieux de beaux-arts ne dépeuplaient pas encore les musées de l'Orient pour enrichir leurs monuments publics ou leurs villas. En sortant de Sicyone, Polémon pourra admirer à Corinthe les nombreuses merveilles de l'art que bientôt après dévastèrent les soldats de Memnius. J'ai hâte d'arriver à Athènes, mais je ne puis m'empêcher de transcrire auparavant, d'après la relation de notre antiquaire, cette anecdote qui peint au naturel l'admirable enthousiasme des Grecs pour les chefs-d'œuvre : « Alors florissait l'école de Sicyone, et on

(1) Je ne puis résister au plaisir de citer cette épitaphe dont un *pauvre* citoyen de la Gaule romaine décorait la tombe de sa femme :

CVPITIAE FLORENTINAE
CONIVGI PIAE ET CASTAE
D IANVARIVS PRIMITIVVS M
MARITVS QVALEM PAVPER
TAS POTVIT MEMORIAM DEDI.

La simple beauté de ces deux dernières lignes ne peut être traduite.

(2) Sur ce point il y aurait à faire de curieuses comparaisons avec les monuments modernes. *L'histoire des morts* a eu des vicissitudes intéressantes et tout à fait dignes de trouver un historien. Qu'il me suffise de renvoyer ici à quelques ouvrages où l'on peut se faire une idée de notre épigraphie funéraire : 1° *Le Champ du Repos* ou *Cimetière Mont-Louis*, par MM. Roger père et fils, 1816, 2 vol. in-8; 2° *Recueil de tombeaux des quatre cimetières de Paris*, par C. P. Arnaud, 1817, 2 vol. in-8. L'ouvrage est dédié *aux âmes sensibles*; 3° *Promenade aux cimetières de Paris*, par P. de S. A. 2e édition, 1825, in-12; 4° *Promenade aux sépultures royales de Saint-Denis et aux Catacombes*, par le même, 1826, in-12.

la regardait comme seule dépositaire des traditions du beau ; au point que le grand Apelle, déjà célèbre, y vint et fréquenta pour un talent (plus de cinq mille francs) les ateliers de ces artistes, moins pour s'instruire que pour en partager la gloire. Aussi Aratus rendant la liberté à la ville de Sicyone, lorsqu'il détruisit les portraits et les statues des tyrans, délibéra longtemps sur celui d'Aristratus le contemporain de Philippe ; le tyran y était représenté debout derrière un char portant une Victoire. Toute l'école de Mélanthe avait travaillé à cette œuvre. Apelle même y avait mis la main. Partagé entre son admiration pour une si belle œuvre et sa haine contre les tyrans, Aratus finit par condamner le tableau. Alors le peintre Néalcès, qui était de ses amis, intercéda avec des larmes. Aratus restait inflexible. Néalcès s'écria qu'il était bon de faire la guerre aux tyrans, mais non pas à leur cortége : « Laissons le char et la Victoire ; je me charge « de faire sortir Aristratus du tableau ». Cette fois le terrible Aratus se laissa vaincre ; Néalcès effaça la figure d'Aristratus, et peignit à la place une palme (ou un palmier) n'osant faire plus à côté de telles merveilles. On dit même que les pieds du tyran s'aperçoivent encore derrière le char (1). » Ce n'est pas la seule fois que le fanatisme des révolutions a fait main basse sur les monuments des arts. Le moyen âge et la réforme ont eu leurs iconoclastes, et le temps n'est pas seul coupable de la destruction de nombreux chefs-d'œuvre.

IV.

A mesure qu'on approche de l'Attique et de sa capitale, les monuments se pressent sur la route, soit que de Mégare on gagne Éleusis, soit qu'on passe à Salamine pour se rendre par mer de Salamine au Pirée. Il paraît que Polémon suivit de préférence le premier de ces deux chemins, puisqu'il avait écrit un livre entier sur la seule *voie sacrée* par où se rendaient d'Athènes à Éleusis les processions en l'honneur de Cérès. Malheureusement il ne reste de ce livre que le titre, et une perte aussi regrettable est mal compensée par les deux maigres chapitres que Pausanias consacre au même sujet. Entrons dans Athènes. C'est le musée national de la Grèce ; chaque page de son histoire revit en traits immortels ici sur les murs d'un portique ou d'un temple, là, sur un tombeau, à la citadelle, au Pirée, dans les

(1) Plutarque, *Vie d'Aratus*, c. 13. Il ne cite Polémon que pour une circonstance particulière de cette petite histoire, mais il est évident qu'il lui emprunte davantage.

bibliothèques, par la main des Sophocle, des Thucydide, des Praxitèle, et des Parrhasius. Strabon (1) nous dépeint l'enthousiasme et aussi l'embarras d'un historien, esprit médiocre d'ailleurs, en présence de cet éblouissant panorama. Ne sachant par où commencer, par où finir, Hégesias (c'est l'historien dont il nous parle) se borna à décrire *un seul des monuments qui se voyaient dans la citadelle.* Mais Polémon n'était pas un historien occupé à faire des harangues pour Miltiade ou Périclès, à creuser les grands secrets de la politique d'Athènes et de Lacédémone; c'était un archéologue, il avait tout son temps à lui pour se promener et prendre des notes; aussi écrivait-il, dans sa relation, quatre livres *sur les offrandes consacrées dans l'Acropole*, un, *sur les héros qui ont donné leur nom aux tribus et aux bourgs de l'Attique;* un, enfin, *sur les peintures des Propylées.*

Les offrandes déposées dans le temple de Minerve étaient de tout genre, de tout prix, et de dates fort diverses. C'étaient tantôt des hommages volontaires, tantôt des curiosités prises parmi le butin que rapportaient de leurs guerres les armées athéniennes. On en dressait annuellement l'inventaire, que les gardiens du temple se transmettaient avec les clefs du trésor. On pourra lire dans le recueil de Bœckh d'assez longs fragments de ces inventaires où quelques noms historiques se distinguent dans la foule des donateurs obscurs. C'est par exemple le nom de la femme ou de la fille de Cimon, celui de Lysandre dans un inventaire postérieur de cinq ans à la prise d'Athènes par le général lacédémonien (2). Ainsi celui qui écrivait fièrement en trois mots à ses concitoyens : *Athènes est prise,* quelques jours peut-être après avoir fait raser les murailles d'Athènes et brûler ses vaisseaux au son de la flûte, venait s'incliner devant la déesse protectrice du peuple vaincu, et il signait de son nom l'humble offrande d'une petite couronne d'or; ce trait-là manque aux récits de Xénophon et de Plutarque.

Les trésors de quelques églises chrétiennes se peuvent seuls comparer à ces riches collections déposées dans l'Acropole d'Athènes, dans le temple d'Apollon Pythien à Delphes, dans celui d'Apollon Didyméen à Milet. De tant d'objets, bien peu sont parvenus jusqu'à nous, bien peu surtout de ceux que la matière rendait doublement précieux. On sait qu'il faut fabriquer en airain les statues, les mon-

(1) Ce passage du célèbre géographe est malheureusement fort mutilé.

(2) Bœckh, n. 150. Franz, n. 58. Inscription qui confirme la restitution proposée pour le nom du père de Lysandre dans le texte de Plutarque. *Lysandr.*, c. 2, p. 322, éd. Sintenis.

naies, les ustensiles, où l'on veut que la beauté du travail soit longtemps respectée; quelquefois le bronze même n'a pas aussi bien protégé que la pierre les inscriptions qu'on lui confiait. Si nos musées comptent aujourd'hui à peine un texte sur bronze contre cent textes sur pierre, cela ne tient pas seulement à la cherté relative de ces deux substances chez les anciens, cela tient encore à ce que l'on trouva plus facilement des pierres neuves (1) pour construire, que du métal pour fabriquer des armes ou des instruments d'agriculture. La conquête romaine commença le ravage dans les trésors des temples grecs. Polémon arrivait à temps pour jouir encore des richesses qui allaient bientôt être dispersées. Titus Flamininus, Manius Acilius, Paul Émile, chassant de la Grèce Antiochus ou ruinant les rois de Macédoine, s'abstinrent de violer les lieux sacrés : ils commandaient encore à des soldats bien disciplinés. Mais lorsque la corruption eut relâché les liens de cette vieille discipline qui avait fait tant de miracles, les généraux, trop souvent, n'achetèrent que par de honteux sacrifices l'obéissance de leurs armées. Sylla fut, le croirait-on si l'aveu ne s'en lisait dans Plutarque (2)? un des premiers qui subirent cette nécessité. Après la prise d'Athènes, manquant de ressources pour continuer la guerre, il fit argent des opulentes offrandes arrachées aux sanctuaires des dieux d'Epidaure et d'Olympie. Il écrivit même aux amphictyons de Delphes que les trésors d'Apollon seraient mieux dans son camp; en effet, ou Apollon n'en aurait pas besoin, et alors personne mieux que lui n'était capable de les garder; ou il s'en servirait, mais alors c'était pour les rendre avec usure. Deux Grecs, amis de Sylla, vinrent bientôt appuyer de leur présence ces paroles hautaines; on leur raconta, comme un prodige menaçant, qu'on avait entendu la lyre du dieu résonner d'elle-même au fond du sanctuaire; l'un des honnêtes députés crut devoir en référer à Sylla qui répondit en badinant: « Eh! ne voyez-vous pas que le dieu abandonne gaiement ce que je lui demande? » Nous sommes loin du temps où le Dorien, vainqueur de la métropole de l'Ionie, laissait à Minerve un témoignage de respect et, pour ainsi dire, de réconciliation. Quelque chose de fraternel tempère les inimitiés d'Athènes et de Lacédémone : on voit que vainqueurs et vaincus ado-

(1) Il est vrai pourtant que l'industrie exercée, chez nous, par la *bande noire*, n'était pas inconnue à l'antiquité, comme le témoignent explicitement deux inscriptions latines du temps de l'empire, dont l'une ne renferme rien moins qu'un sénatus-consulte sur ce sujet. Voy. Orelli, n. 3115. Cf. 3316.

(2) Plutarque, *Vie de Sylla*.

rent les mêmes dieux; mais quel autre dieu que leur ambition adorent donc ces Romains qui promènent avec une si impitoyable énergie sur le front des peuples un niveau de servitude? Et pourtant ce Sylla, en ses jours de bataille, portait sur lui, comme notre Louis XI, des reliques et des amulettes!

Toutefois les Romains ne détruisaient pas pour le plaisir de détruire; ils ne pillaient les temples que pour payer les frais de la guerre; ils ne brisaient les constitutions nationales que si elles répugnaient absolument aux convenances du nouveau gouvernement; en tout cas ils laissaient volontiers subsister les monuments législatifs qui rappelaient dans leurs anciennes vicissitudes des libertés abolies; il faut que ces monuments fussent bien nombreux, à Athènes surtout, pour qu'après tant de ravages de la barbarie on les retrouve encore par centaines, souvent mutilés, il est vrai, mais encore assez riches pour doubler presque nos connaissances sur l'histoire ancienne de la Grèce.

Je ne finirais pas si je voulais relever seulement les plus remarquables des pièces officielles qui se disputent ici l'attention de notre archéologue. On gravait alors sur le marbre tout ce qu'on imprime aujourd'hui dans *le Bulletin des lois*, dans *les Almanachs royaux*, dans *les Annuaires*, dans *le Moniteur* enfin; c'étaient les décrets du sénat et du peuple, les comptes de finance, les listes de soldats morts pour la défense d'Athènes, les procès-verbaux d'installation, de concours dramatiques. Nous avons quelques fragments à peine déchiffrables des registres de la comédie athénienne; j'aimerais en voir une copie sous le vestibule du Théâtre français; nous avons une liste de dépenses pour la construction du temple de Minerve Poliade, morceau qui a besoin d'être commenté par les architectes autant que par les philologues; un compte pareil pour la dépense des murailles d'Athènes; une liste des tributs que payaient aux Athéniens leurs prétendus *alliés* (il y a là tel nom de peuple qui ne se retrouve nulle part ailleurs sur les monuments, ni dans les livres, et qui ne figure ainsi dans l'histoire que par un stigmate de servitude); un traité d'alliance et d'amitié avec Denys le fameux tyran de Syracuse. Mais au milieu de ces richesses, il faut choisir, et je choisirai celles que me signalent les fragments du voyage de Polémon, je veux dire les lois de Solon et les règlements relatifs aux parasites.

On écrivait peu du temps de Solon, parce qu'on manquait de matière commode pour écrire. Les lois alors étaient donc en petit nombre et fort concises. Solon avait fait graver les siennes sur des pièces de

bois carrées, selon les uns, triangulaires, selon les autres (*axones* ou *cyrbis*), Polémon les lut dans le Prytanée. Mais, comme on le pense bien, ce n'étaient pas les seuls exemplaires de ces lois. Outre que le temps avait dû agir sur la matière de ces pièces de bois, l'alphabet et le dialecte attiques avaient changé à tel point, surtout vers l'époque de Périclès, que les vieux textes devaient être fort difficiles à lire. Chez nous ce qui *s'imprime, se réimprime*, quand les exemplaires d'une première édition sont devenus trop rares ou d'une lecture incommode. A Athènes, en pareil cas, on *regravait* les lois et autres actes, sans parler des copies qui se répandaient dans les livres quand on eut des livres; et c'est une chose curieuse combien souvent ces transcriptions se renouvelaient, dans la mobilité perpétuelle de la législation. A Athènes on ignorait l'art que les Romains, et à leur exemple les modernes ont poussé si loin, de coordonner et de concilier les vieilles lois dans un ensemble approprié aux mœurs nouvelles, en un mot l'art de *codifier*. Aussi on était sans cesse forcé de reproduire sous leur forme primitive, ou avec les seuls changements nécessités par le progrès de la langue, une foule de lois à demi abrogées par l'oubli, plutôt que par des lois contraires. Tout simple qu'il paraisse, ce travail ne se faisait pas quelquefois sans d'étranges infidélités au texte original, comme nous le voyons dans un curieux plaidoyer de Lysias contre un citoyen accusé à ce chef (1). La sévère rigueur de nos procédés d'impression rendrait aujourd'hui impossibles de pareils désordres. Tant de nouvelles causes de procès sont dues aux progrès mêmes de la civilisation, qu'on est heureux de reconnaître que celle-là du moins a disparu.

Pour revenir aux lois de Solon, dont la sagesse profonde pour le temps où elles parurent, contrastait avec le style bref et naïf du législateur, il en est une surtout qu'un Grec ne devait pas relire sans tristesse au temps de Polémon : c'est celle qui déclarait infâme le citoyen coupable d'être resté neutre dans une sédition. Tout l'esprit des républiques anciennes est dans ces deux lignes. La neutralité, c'est le calcul des intérêts privés au milieu des troubles publics, c'est la mort d'un État populaire; Solon avait résumé d'avance le génie des trois siècles où la gloire d'Athènes se répandit si loin et s'éleva si

(1) Voy. Weijers, *Diatribe in Lysiæ orationem in Nicomachum*, Leyde, 1839, in-8., surtout p. 43-60. Nous possédons quelques exemples d'inscriptions recopiées. Bœckh, n. 1050 (le monument est à Paris, à la Bibliothèque royale, vestibule qui mène à l'escalier de la salle de lecture, mur de droite), 1051 et 2655. Orelli, n. 4409. Cf. J. V. Le Clerc, *des Journaux chez les Romains*, p. 77 et suiv.

haut; il excitait cette noble émulation qui arme tous les citoyens pour la défense commune, à la tribune, devant les tribunaux; il préparait de loin cette école de grands orateurs couronnée par le nom de Démosthène. Aucune démocratie ne fut plus vivace que celle d'Athènes, et c'est aussi la seule où l'éloquence ait jeté un grand éclat; Cicéron (1) a remarqué avant nous que ni Thèbes, ni Argos, ni Corinthe, n'ont produit d'orateurs célèbres. — Au IIe siècle avant notre ère la loi de Solon n'était plus qu'un beau souvenir comme la liberté; et dans l'Europe moderne, il y a telle république, telle monarchie où l'on pourrait utilement tempérer par une loi contraire l'impatience du patriotisme.

On s'étonnera peut-être que Solon eût parlé des *parasites*. C'est que ce nom, devenu plus tard une injure, désignait dans l'origine une espèce de dignité religieuse. Laissons témoigner là-dessus un parasite de la comédie athénienne, donnant l'histoire et la théorie de son métier : « Je veux vous montrer clairement que c'est là une grande institution, une invention des dieux, oui des dieux, tandis que tous les autres arts sont nés de l'industrie humaine. L'inventeur de notre métier, c'est Jupiter Philius (dieu de l'amitié), le plus grand de tous les dieux, chacun le sait. C'est lui qui entre dans les maisons, pauvres ou riches, peu lui importe, et partout où il voit un lit bien couvert et, devant, une table bien pourvue, se couche proprement avec les convives, prend sa part du dîner, boit et mange, et s'en retourne chez lui sans rien payer. C'est là précisément ce que je fais. Quand je vois les lits couverts, la table servie et la porte ouverte, j'entre en silence, je me fais petit pour ne pas gêner mon voisin, et quand j'ai pris ma part de tout le service, quand j'ai bien bu, je me retire chez moi à la façon de Jupiter Philius. Veut-on une preuve plus claire encore que ce métier fut de tout temps glorieux et estimé? Notre ville, honorant Hercule par de brillants sacrifices dans tous les bourgs, n'a jamais exclu de ces sacrifices les parasites du dieu, et pour ces fonctions elle ne prend même pas les premiers venus; elle choisit avec soin douze citoyens de haute naissance, ayant biens-fonds et bonne renommée. Depuis, à l'exemple d'Hercule, de riches citoyens ont invité à leur table des parasites choisis, non parmi les plus beaux, mais parmi les plus habiles à flatter, à louer toujours, etc. (2) » Tout n'est pas plaisanterie dans cette page plaisante; plusieurs textes de lois réunis par Athénée et

(1) Brutus, c. 13.
(2) Diodorus, dans un fragment de sa comédie intitulée *Epiclerus*.

dont quelques-uns sont dus au recueil de Polémon, prouvent qu'en effet les parasites d'Hercule et d'Apollon remplissaient, dans les repas célébrés en l'honneur de ces dieux, l'étrange fonction de bien boire et de bien manger. Une loi de Solon, citée par Plutarque, leur infligeait même une amende, s'ils ne faisaient honneur à ce devoir. Les parasites avaient à Athènes un lieu officiel de réunion, ils étaient régulièrement inscrits comme les plus honorés d'entre les magistrats, sur les registres publics, ils signaient ce titre avec leur nom sur les offrandes qu'ils faisaient aux dieux. De tout temps, à ce qu'il semble, on a fait de bons repas dans les temples. A Rome certains ministres du culte s'appelaient *epulones*, comme qui dirait *ministres des repas*. La cuisine des prêtres saliens était proverbiale. En France, nous avons eu les ordres mendiants et les chanoines fainéants qui ont aussi laissé dans la langue du peuple un proverbe ineffaçable. Mais ce qui ne s'est pas vu ailleurs que chez les Athéniens, c'est la *bombance* érigée en acte de dévotion, c'est l'obligation de se régaler sous peine d'amende. Il se cache sans doute derrière ce bizarre usage quelque ancien mystère de superstition, je voudrais pouvoir dire de charité.

Les inscriptions qui révèlent tant de traits des mœurs grecques ne sont pas sans fruit non plus pour l'histoire des lettres; or Polémon aimait aussi les recherches littéraires; nous lui devons à peu près tout ce qu'on sait aujourd'hui sur la parodie dramatique en Grèce. A Corinthe, je vois qu'il avait recueilli un chant religieux et populaire; en Béotie l'épitaphe d'un chanteur, nommé Cléon, avec une petite légende qui s'y rapportait; à Sicyone, il remarquait l'offrande faite par une femme poëte couronnée aux jeux isthmiques.

Nous pourrions aller plus loin que lui sur les mêmes traces, et, par exemple, relever un peu la Béotie de l'injuste renommée qui pèse sur elle, comme si son peuple eût été sans goût et sans vocation pour les arts (1). La tradition qui place dans ce pays le séjour des Muses passera facilement pour une fable; Pindare et Corinne avec Épaminondas pour de brillantes exceptions. Mais quand on suit sur les monuments, depuis l'époque de Polémon jusqu'à celle de Plutarque, la célébration des jeux de Thèbes, d'Orchomène, de Thespies, où figurent les exercices les plus variés de poésie et de musique, et où les vainqueurs sont souvent natifs de Béotie, on n'hésite pas à rendre aux Béotiens une place honorable dans la grande famille hellé-

(1) « Thebis crassum cœlum, itaque pingues Thebani et valentes. » Cicéron, *de Fato*, c. 4. L'influence fatale des climats préoccupait, dès l'antiquité, les philosophes observateurs.

nique(1). Ceux qui couronnaient annuellement des poëtes épiques et lyriques, des rhapsodes, des auteurs de *satires* (ou drames satiriques), de tragédies, de comédies, des acteurs et des musiciens de tout genre, et qui ouvraient des concours aux talents de tous les pays grecs, n'étaient certainement pas insensibles aux nobles plaisirs de l'imagination. Ceux qui conservaient comme une relique précieuse les vers d'Hésiode gravés sur des plaques de plomb, et dans leurs édifices publics, gardaient encore, lorsque les visita Pausanias, tant d'exquises productions de l'art, méritaient sans doute une mention d'honneur dans le récit de notre archéologue.

Le style seul des inscriptions béotiennes offrait à Polémon un bien curieux phénomène. Elles étaient la plupart écrites en dialecte du pays, c'est-à-dire en un patois de famille éolienne, et fort éloigné de la belle langue de Pindare le Thébain; d'autre part, cette langue même ne diffère pas moins du dorien de la Phocide ou de Lacédémone; comprise à Thèbes comme à Delphes ou à Sparte, parce qu'elle se compose, outre le fond commun à toute la Grèce, de formes empruntées aux idiomes de ces diverses localités, c'est avant tout la langue d'un poëte. Hérodote, natif d'une ville dorienne, n'écrit pas non plus en dialecte dorien; c'est l'ionique qu'il a choisi comme plus convenable à la prose, mais non pas l'ionique de telle ville de l'Asie Mineure où il signalait lui-même dans des limites assez étroites quatre variétés de ce dialecte. Comme celle de Pindare, la langue d'Hérodote s'est faite d'éléments pris aux dialectes de plusieurs petits peuples pour être ensuite fondus avec un art à la fois savant et populaire qui est le secret du génie. A Lesbos, Sapho n'écrit pas le pur dialecte de sa patrie, elle a pris ses licences pour l'embellir. Ainsi le patois grossier qu'on déchiffre sur les marbres de Thèbes et d'Orchomène dans des contrats de vente ou des comptes de finances; l'idiome roide et grave où les amphictyons rédigeaient leurs décrets; les formes archaïques et sévères du lesbien; les formes traînantes et molles qui allongent le style des Ioniens asiatiques, tout cela constituait en quelque sorte le fonds nourricier du beau langage qu'immortalisent les chants de Pindare, d'Eschyle et de Sapho, la prose d'Hérodote et de Platon. Ainsi chacun de ces dialectes *littéraires* dont

(1) Cf. sur les fêtes béotiennes, Plutarque, *de sera Numinis Vindicta*, p. 55, 56, éd. de Wyttenbach. Le sensualisme béotien se déploie avec complaisance dans un décret de la ville d'Acræphiæ en l'honneur d'un de ses citoyens, nommé Épaminondas, qui avait dépensé beaucoup d'argent en fêtes et en festins publics. Bœckh, n° 1625.

nous admirons dans leurs œuvres l'éclatante variété, avait ses racines au sein du peuple, et c'est par la merveille d'une culture industrieuse qu'il venait s'épanouir aux plus hautes régions de l'art et de la pensée. Voilà ce qu'on soupçonnait à peine avant les découvertes récentes et les travaux qui ont jeté tant de jour sur l'étude des dialectes grecs; voilà ce qui nous apparaît aujourd'hui avec toute l'évidence d'un fait démontré.

On ose maintenant aller plus loin, jusqu'à comparer la création des quatre langues littéraires de la Grèce avec les procédés qui, en Italie au XIIIe siècle, ont fait naître de plusieurs idiomes vulgaires l'*eloquio illustre* de la *Divine Comédie* (1). Mais pourquoi s'arrêter à cette comparaison, et ne voir pas là quelque chose de plus encore, une véritable loi du développement des langues humaines? Le peuple prépare sa langue, elle s'achève par les écrivains créateurs, qui seuls la rendent capable de vivre jusqu'à la postérité. Chez le peuple, elle a tous les charmes de l'invention naïve, mais aussi toutes les infirmités du désordre et du morcellement. La littérature, qui est une expression plus générale de la vie intellectuelle, a besoin d'un instrument plus régulier, plus étendu que ne sont tous ces petits idiomes de villages; aussi quand une littérature commence, et qu'avec elle paraît une langue proprement dite, c'est qu'une grande nationalité se forme, c'est que du sein des *provinces*, il est sorti des hommes supérieurs qui en ont résumé les caractères communs en leur laissant à chacune ce qu'elles ont d'étroit et de mesquin, qui ont su ressembler un peu à tout le monde sans calquer les traits de personne. Ce travail est plus ou moins long, et l'œuvre qu'il produit plus ou moins brillante, selon les facultés qu'un peuple a reçues de la nature. Tantôt c'est (comme en Grèce, Homère, ou comme en Italie, Dante) un seul homme qui fonde l'unité du langage en produisant un modèle sublime; tantôt ce sont des écoles entières qui travaillent lentement, comme dans la France du moyen âge, à rapprocher et à fondre les éléments épars dont se doit former un jour la langue nationale; d'abord il y a vingt idiomes voisins et presque étrangers l'un à l'autre; puis ces vingt idiomes se ramènent à deux variétés principales, celle du nord et celle du midi, dont chacune peut avoir une littérature; mais c'est seulement quand les troubadours et les trouvères ne feront plus qu'une seule école, qu'il y aura vraiment une

(1) Voy. un très-ingénieux mémoire de M. A. Peyron, dans le recueil de l'Académie de Turin, série II, vol. I: *Origine dei tre illustri dialetti greci parangonata con quella dell' eloquio illustre italiano.*

langue et une littérature françaises ; c'est aussi le moment où se constitue la monarchie, splendide et vivante image, sous Louis XIV, de l'unité du grand peuple. En Grèce, cette unité ne put devenir parfaite comme nous voudrions l'entendre ; il n'y eut jamais de capitale, jamais de monarchie hellénique ; partout de petits États souvent en guerre, Athènes et Sparte tour à tour prédominantes ; mais dans ces discordes passionnées un vif sentiment de la famille commune, une vive opposition aux idées, aux langages des barbares ; des rendez-vous où se rencontrent sans se méconnaître, malgré bien des dissonances, les divers dialectes du monde grec, où toutes les sympathies se resserrent et se raniment. Olympie, Delphes, Némée, c'étaient comme les mobiles capitales de la Grèce ; aux jours de fêtes elles avaient cent mille habitants, et le lendemain elles restaient presque vides avec leurs magnifiques monuments, avec leurs registres de victoires où des rois étaient venus conquérir une place. Quant à la ville d'Athènes, c'était, disent les historiens et les rhéteurs, un théâtre perpétuellement ouvert aux fêtes de la civilisation (1) ; son dialecte servait et à la politique et aux relations commerciales. Aussi quand s'affaiblirent pour s'éteindre peu à peu sous le gouvernement romain les différentes nationalités dont la lutte anime si vivement l'ancienne histoire grecque, c'est du dialecte attique corrompu que sortit la langue commune, parlée en Grèce depuis les Césars jusque sous la domination ottomane ; long et pacifique triomphe d'Athènes et de son génie.

Soit que je ramène Polémon dans sa patrie par la Macédoine et la Thrace, soit que je traverse avec lui pour la seconde fois l'Archipel où nous avons fait à sa suite une rapide excursion, les monuments vont encore se presser sur notre passage. En Macédoine, ce sont les antiquités de cette nation devenue en un demi-siècle maîtresse de la Grèce ; en Thrace, ce sont les colonies d'Athènes, les petites royautés

(1) Madame de Staël, *de la Littérature :* « Toutes les institutions d'Athènes excitaient l'émulation. Les Athéniens n'ont pas toujours été libres, mais l'esprit d'encouragement n'a jamais cessé d'exercer chez eux la plus grande force. Aucune nation ne s'est jamais montrée plus sensible à tous les talents distingués. Le penchant à l'admiration créait les chefs-d'œuvre qui la méritent. La Grèce, et dans la Grèce l'Attique, était un petit pays civilisé au milieu du monde encore barbare. Les Grecs étaient peu nombreux, mais l'univers les regardait. Ils réunissaient le double avantage des petits États et des grands théâtres : l'émulation qui naît de la certitude de se faire connaître et celle que doit produire la possibilité d'une gloire sans bornes. Ce qu'ils disaient entre eux retentissait dans le monde. » C'est la pensée qui respire dans le *Panégyrique* d'Isocrate et dans l'oraison funèbre que Thucydide fait prononcer à Périclès au IIe livre de son *Histoire de la guerre du Péloponèse.*

demi-barbares qui briguaient l'honneur de son amitié, en lui assurant l'avantage de certaines importations dont l'Attique avait grand besoin. A Samothrace, ce sont ces mystères les plus anciens peut-être du monde grec, laissés là, comme en passant, par quelques-unes des premières peuplades qui émigraient de l'Asie vers l'Occident, et conservées presque dans leur rudesse originelle, au milieu des progrès de la religion et du symbolisme païens. Mais il faut résister à la tentation de tout observer avec notre voyageur : il avait rempli de ses notes et de ses récits quarante volumes ou plus, et nous ne pouvons ici étendre davantage un cadre où la multiplicité des sujets fatiguerait l'attention.

E. Egger.

LETTRE A M. A. DE LONGPÉRIER.

MON CHER MONSIEUR,

La pierre dont vous m'avez parlé est toujours entre mes mains; elle appartient au Muséum d'Histoire naturelle : M. Brongniart me l'a depuis longtemps remise dans l'espoir que le Cabinet du Roi pourrait lui offrir en échange un objet plus propre à figurer dans les galeries minéralogiques du Muséum; mais jusqu'ici je n'ai pas trouvé l'occasion de proposer une opération avantageuse pour les deux établissements.

C'est un jaspe rouge, très-beau et très-pur, de forme ovale (haut. mèt. 0,049, larg. mèt. 0,035), au revers duquel on voit gravée en creux la *triple Hécate*, coiffée du modius, et tenant dans ses mains les attributs ordinaires de cette divinité, le flambeau, le glaive et le fouet. Au-dessus de cette figure on lit : IAΩ, au-dessous en deux lignes ABPACAZ (*sic*). Le *droit* est plus curieux : il représente *Hercule nu et debout, étouffant le lion de Némée;* à la gauche du dieu est sa massue : l'exergue est décoré de trois K, dont les extrémités se terminent en boucle (*sic* ⋊), et une étoile à huit rayons qui présente la même particularité : une légende circulaire se développe au-dessus du groupe d'Hercule et du lion. Le travail de cette pierre est misérable et ne répond nullement à la beauté de la matière.

Cet Abraxas se trouve expliqué par une *recette* qu'a conservée Alexandre de Tralles (*Med. lib. X, sub finem*) : Εἰς λίθον Μηδικὸν γλύψον Ἡρακλέα, ὀρθὸν πνίγοντα λέοντα, καὶ ἐγκλείσας εἰς δακτυλίδιον χρυσοῦν, δίδου φορεῖν : *Gravez sur une pierre médique* (1), *Hercule étouffant le*

(1) Nous ne saurions dire précisément ce que c'était que la *pierre médique*; mais le *jaspe* de toute couleur était considéré comme la matière la plus propre à faire des amulettes : *Dioscor. de Mat. med.* V, 159 : Λέγονται δὲ πάντες εἶναι φυλακτήρια περίαπτα.

lion qui se dresse, et après avoir fait enchâsser cette pierre dans un anneau d'or, donnez-la à porter. La *recette* que nous venons de transcrire est rangée par Alexandre parmi les remèdes propres à guérir la colique : c'est ce qui a fait penser à Macaire, chanoine d'Aire (1), que les K qui accompagnent la figure d'Hercule, étouffant le lion sur un autre Abraxas qu'il a publié (nos 89 et 90) avaient pour but d'indiquer l'affection dont on cherchait ainsi le remède.

L'inscription de la pierre du Muséum est ainsi conçue :

ΑΝΑΧΩΡΙΚΟΛΕΤΟΘΙΟΝΟΕΔΙΟΚΕΙ

je crois qu'il faut la lire ainsi en la corrigeant : Ἀναχώρει, χωλή· τὸ θεῖόν σε διώκει : *Retire-toi, ô bile : la divinité te poursuit.* Le médecin grec que je citais tout à l'heure vient encore ici à notre secours par cette autre *recette*, transcrite quelques lignes plus bas que la précédente : Λαβὼν δακτύλιον σιδηροῦν, ποίησον γίγνεσθαι τὸ κρικέλλιον αὐτοῦ ὀκτάγωνον καὶ οὕτως ἐπίγραφε εἰς τὸ ὀκτάγωνον (2)· φεῦγε, φεῦγε (3), ἰοῦ χωλή· ἡ κορύδαλος ἐζήτει (l. ἡ κορύδαλός σε ζητεῖ) : *Prenez un anneau de fer, faites-en tailler le chaton à huit pans, et inscrivez ces mots sur l'octogone : fuis, fuis, ô bile : l'alouette* (aliment recommandé pour la cure de la colique ; *ibid.* : Κορύδαλος ἐσθιόμενος τὸ αὐτὸ ποιεῖ καλῶς) *te cherche.* Alexandre ajoute : *Inscrivez en tête de cette pierre le caractère suivant* ⲕ (4). Τὸν δὲ χαρακτῆρα τὸν ὑποκείμενον γράφε εἰς τὴν κεφαλὴν τοῦ δακτυλίου ⲕ. Mais notre monument nous permet encore de corriger le texte grec : évidemment c'est le ⲕ initial du mot κωλική, qui devait se trouver dans le manuscrit d'Alexandre de Tralles.

Alexandre de Tralles était frère de l'architecte Anthemius qui rebâtit pour Justinien la basilique de Sainte-Sophie entre les années 532 et 537. Ainsi tandis que l'empereur proscrivait les derniers philosophes platoniciens, le premier médecin de l'époque employait encore les *représentations mythologiques* au traitement des maladies. Le style de notre pierre paraît coïncider avec l'époque même où florissait ce médecin, c'est-à-dire la première moitié du VIe siècle de notre ère.

Agréez, etc. CH. LENORMANT.

(1) Dans son curieux ouvrage intitulé : *Abraxas seu Apistopistus* (Anvers, Plantin, 1657, in-4°).

(2) L'*étoile* à huit *rayons* qui, sur notre pierre, est placée en bas de l'exergue, a le même sens que le *chaton octogone.*

(3) C'est bien comme cela qu'il faut lire : la bile (χωλή) était en effet considérée comme une des principales causes de la colique : *Alex. Trall.* X, I. Καὶ γὰρ διὰ ψυχροὺς χυμοὺς καὶ χολώδεις..... τὸ τοιοῦτον γίνεται παθος.

(4) L'imprimé reproduit ici exactement la figure qui se trouve à la même place dans tous les manuscrits d'Alexandre de Tralles que possède la Bibliothèque royale.

ÉPITAPHE LATINE

D'UN PEINTRE GREC ÉTABLI DANS LA GAULE.

Cette inscription inédite est gravée sur une pierre tumulaire servant de dalle dans le chœur de Saint-Nazaire, à Bourbon-Lancy. J'en dois la communication à M. Compin, maire de cette petite ville, qui m'a envoyé en même temps le *fac simile* d'une autre inscription, que Millin a déjà publiée dans ses monuments inédits (1).

Ce qui fait l'intérêt de celle dont je donne ici la copie exacte, c'est le nom et la profession du personnage : *Diis Manibus* DIOGENI ALPI*no* PICTORI. Le défaut de place a empêché de finir le deuxième nom ; ce qui le rend incertain. Je pense toutefois que c'est un surnom romain à la suite du nom grec (comme en *Dio Cassius, Aristides Quintilianus*, *Achilles Tatius*, etc.), indiquant un Grec affilié à une famille romaine ; ALP me paraît ne pouvoir être que ALPINO, nom que portait un poëte tragique ampoulé, dont se moque Horace (2) ;

(1) T. I, p. 146 et suiv.
(2) *Satir.* I, 10, 36.

Turgidus Alpinus jugulat dum Memnona; et qu'on trouve aussi dans une inscription de Salzbourg, au Musée de Vienne (3).

ALPINVS
SILVANI. F.
OBIIT. ANN.
VIII.

« Alpinus, fils de Silvanus, est mort à huit ans. » Si l'on s'était contenté d'écrire les trois lettres ALP, la place manquant pour en mettre davantage, ces lettres auraient pu appartenir à un autre nom qu'*Alpinus*, par exemple à *Alphius*. C'est pourquoi l'on a mis l'I dans l'interligne; ce qui, ne pouvant convenir qu'à *Alpinus*, levait toute équivoque. J'ai déjà remarqué qu'en pareil cas, on ne faisait nulle difficulté de tronquer les noms; ainsi AMΦO et AYMA, qui ne conviennent à aucun autre nom qu'à AMΦOτερός et AYMAχος pour Λυσίμαχος (4).

Dans le mot *pictor*, on remarquera la forme du C, dont la partie inférieure est recourbée, comme on le voit ordinairement au G; ce qui explique très-bien la confusion perpétuelle des deux lettres C et G que j'ai déjà remarquée (5). *Pictor*, n'étant pas suivi d'un qualificatif, tel que *scenarius* (peintre de décors), *quadrigularius* (peintre de voitures (6), etc., doit désigner ici un *véritable artiste*, non un barbouilleur.

Voilà donc un *peintre grec*, qui s'était établi dans la Gaule, et y avait fini ses jours. La forme des lettres est d'un très-bon temps, qui doit appartenir au Ier siècle de l'empire. Ce devait être un contemporain du sculpteur et ciseleur grec *Zénodore*, qui, à l'époque de Néron, vint exercer ses talents dans la Gaule, où il exécuta, pour les Arvernes, une statue colossale de Mercure; et, dans le même temps, cisela deux coupes, d'après deux ouvrages de *Calamis*, qu'il sut imiter si bien, qu'on ne pouvait distinguer l'original de la copie (7).

On voit, par cet exemple, que ce n'étaient pas seulement des

(3) J. Arneth, *Beschreibung der K. K. münz-und-antiken Kabinette*, p. 9, n° 20.

(4) *Mém. sur les noms propres grecs*, dans les *Nouvelles Annales de l'Institut archéologiques*, t. XVII, p. 260.

(5) Plus haut, p. 346.

(6) Plus haut, p. 391.

(7) Plin. XXXIV, 7, 18.

artistes grecs du dernier ordre qui se rendaient alors dans la Gaule. Il n'y a donc nulle difficulté à croire que les vases d'argent trouvés près de Bernay (qui sont de plusieurs mains et de plusieurs temps) aient été exécutés, même les plus beaux, par des artistes grecs, plus ou moins habiles, établis à diverses époques dans la Gaule, depuis le temps de Pline, jusqu'au IIIe siècle; car l'exécution de quelques-uns de ces vases peut descendre jusque-là, sinon plus bas encore.

Il me paraît impossible de ne pas trouver une sorte de ressemblance entre le travail des vases de Bernay qui offrent des sujets homériques, avec celui du grand *plat* d'argent déposé au Cabinet des Antiques (8), *pinax* ou *lanx*, appelé vulgairement le *bouclier de Scipion*, quoiqu'il représente *Achille et Briséis*, comme on le reconnaît depuis Winckelmann; les figures y ont moins de relief que sur le vase; mais le style du dessin est analogue dans tous les deux; et la pose de *Phœnix* sur l'un, celle d'*Ulysse* sur l'autre, sont presque semblables. Ce *plat*, du genre de ceux qui ornaient les buffets des riches, a probablement été exécuté en Gaule, par un de ces artistes grecs qui, comme Zénodore et *Diogène Alpinus*, étaient venus y exercer un art dont nos ancêtres les Gaulois paraissent avoir aimé et recherché les produits.

Ceci m'a paru donner de l'intérêt à cette petite inscription qui, sans le nom du *peintre* grec, serait fort insignifiante.

LETRONNE.

(8) Publié plusieurs fois, et en dernier lieu par Millin, *Mon. inédits*, t. I, p. 94, 95.

DISSERTATION SUR L'ARME

QUI SE VOIT DANS UNE PEINTURE DE VASE GREC

CONSERVÉE AU MUSÉE DE NAPLES.

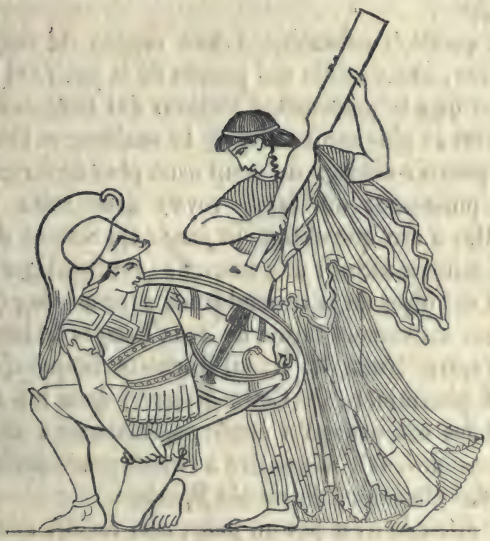

Les archéologues ne réussissent pas toujours à expliquer d'une manière complète les œuvres de l'art antique; et cependant plus l'importance d'un monument est grande, plus le désir de le voir illustré dans tous ses détails devient impérieux. Les difficultés aiguillonnent l'intelligence suivant cette disposition de l'esprit qui nous porte à désirer avec plus d'énergie ce qui nous est refusé. D'ailleurs il y a toujours une grande utilité à tenter l'interprétation des parties inexpliquées d'un monument, parce que si les résultats de cette nouvelle recherche concordent avec l'interprétation des autres parties de ce même monument, c'est la preuve la plus certaine de la justesse des appréciations des précédents commentateurs. Ce que je viens d'indiquer est précisement arrivé pour l'admirable vase de Vivenzio (1),

(1) Ce célèbre monument, qui représente le sac de Troie, est, par son grand

découvert il y a un demi-siècle et publié infidèlement par plusieurs archéologues. Quelques détails de la scène qu'il retrace n'ont pas été interprétés comme ils auraient dû l'être; un entre autres est resté une énigme. Me réservant de décrire complétement ce vase dans un autre mémoire, je me borne actuellement à discuter la nature de l'arme tant de fois étudiée que tient une femme troyenne, et à l'aide de laquelle, elle va achever un guerrier grec qui est devant elle tombé sur le genou et qui cherche à se défendre, se couvrant de son bouclier, qu'il soutient d'une main, tandis que de l'autre il manie son épée.

L'arme en question ressemble à une espèce de massue, mais elle a, au milieu, une entaille qui permet de la saisir, et l'on remarquera du reste que le personnage féminin qui tient cette arme, la tient par le bout le plus mince afin de la soulever et l'abaisser avec facilité et de pouvoir asséner un coup avec plus de force.

Vivenzio, possesseur du vase, voyait dans cette figure une *lance* (1); Millin a cru que c'était un *joug* (2); Schorn désapprouve cette opinion sans en fournir une nouvelle (3); Boettiger de son côté avait trouvé à cet objet de la ressemblance avec un *joug* (4); M. Panofka y voit un instrument formé de deux *hampes* de lance, placées l'une contre l'autre. Enfin M. Raoul Rochette dit que c'est un objet très-difficile à déterminer (5). Cette diversité dans les opinions de savants si habiles m'a engagé à étudier spécialement un point dont l'éclaircissement devenait nécessaire à l'intelligence parfaite de l'un de vases les plus classiques du musée Bourbon.

Que l'arme discutée n'est pas un *joug*, cela ressort non-seulement de sa dissemblance avec tous les autres jougs que représentent les peintures et les bas-reliefs antiques, mais encore de cette simple observation que l'une des extrémités est plus mince que l'autre, particularité qui ne se rencontre dans aucun joug.

Quant à l'opinion de M. Panofka, je ne puis que répéter une observation fort judicieuse de M. Raoul Rochette, c'est qu'il est très-

style, sa couleur, la finesse du dessin, sa remarquable conservation, l'un des plus précieux morceaux de ce musée de Naples, si riche en raretés de toute espèce. Il n'est pas un voyageur, quelque peu versé dans l'étude de la céramographie qu'on le suppose, qui ne soit arrêté par l'admiration, en présence du vase des Troyennes.

(1) *Catal.*, etc., p. 71.

(2) *Vases peints*, I, XXVI, 54.

(3) *Homer nach Antika*, Heft IX, V, VI. 33, 34.

(4) *Arch. de Mahlerei*, p. 341.

(5) *Mon. inéd.*, Achilleid., p. 80.

difficile de comprendre ce que pourrait être un instrument résultant de la juxta-position de deux bois de lance, et j'ajoute qu'en effet l'auteur lui-même ne s'explique pas sur l'usage d'un semblable objet.

Pour moi je crois que c'est un *pilon*, et j'espère donner une complète démonstration de ce que j'avance. On ne peut nier que la forme de cet objet est celle qui convient à un pilon, car il a deux extrémités d'inégales grosseurs, propres à broyer des corps plus ou moins durs et résistants, et une entaille au milieu, au moyen de laquelle on peut le saisir et l'agiter. Les Grecs nommaient cet ustensile : ὕπερος, ἀλιτριβανόν et δοίδυξ; les Latins, *pilum*. Il servait à moudre divers grains; consultons Popma. (*De instr. fundi in Scriptor. rei rusticæ*, t. IV.)

« Villatici opifices et ministri sunt molitores, pistores, coqui..... « Horum instrumenta quum sint multa et diversa pro ratione artis et « operæ recensentur inter cætera a scriptoribus rei rusticæ, maxime « a Catone pila farraria ad far pinsendum, pila fabaria ad fabam fre- « sam, pila seminaria ad terendos seminum nucleos. »

Pline (XVIII, 16), dit aussi : « Pilum fabarium, farrearium, « seminarium quo faba, far et semina in pilo sive mortario feriuntur « et tunduntur. »

On m'objectera sans doute, avec beaucoup d'apparence de raison qu'un *pilon* n'a pu avoir ces dimensions, mais je répondrai que c'est ce même pilon dont on fait usage aujourd'hui en Asie, comme l'observe M. d'Olenine (*Lettres d'un dilettante à un Antiquaire*, p. 35), renseignement précieux qui m'a été communiqué par mon savant ami et confrère M. Letronne au moment où il jettait les yeux sur une épreuve imprimée de ma dissertation. D'ailleurs Hésiode nous apprend que les anciens en fabriquaient, non-seulement de la taille de celui que nous montre le vase de Vivenzio, mais même de trois coudées.

Ἧμος δὴ λήγει μένος ὀξέος ἠελίοιο
καύματος ἰδαλίμου, μετοπωρινὸν ὀμβρήσαντος
Ζηνὸς ἐρισθενέος, μετὰ δὲ τρέπεται βρότεος χρὼς
πολλὸν ἐλαφρότερος· δὴ γὰρ τότε Σείριος ἀστὴρ
βαιὸν ὑπὲρ κεφαλῆς κηριτρεφέων ἀνθρώπων
ἔρχεται ἠμάτιος, πλεῖον δέ τε νυκτὸς ἐπαυρεῖ·
τῆμος ἀδηκτοτάτη πέλεται τμηθεῖσα σιδήρῳ
ὕλη, φύλλα δ' ἔραζε χέει, πτόρθοιό τε λήγει·
τῆμος ἄρ' ὑλοτομεῖν μεμνημένος ὥρια ἔργα.
Ὁλμον μὲν τριπόδην τάμνειν, ὕπερον δὲ τρίπηχυν, κ. τ. λ.
(*Opera et Dies*, v. 412-421.)

« Lorsque déjà la force d'un ardent soleil, décline avec l'été acca-
« blant, quand le grand Jupiter envoie la pluie d'automne, le corps
« humain influencé par ce changement devient plus agile; déjà
« l'étoile de Sirius vient pendant le jour presque sur la tête des mor-
« tels et fait plus encore pendant la nuit. Alors la forêt jaunie est
« abattue par le fer, les feuilles couvrent la terre et n'ont plus de
« séve; alors souviens-toi que c'est la saison de couper le bois, taille
« un mortier à trois pieds et un pilon de trois coudées. »

Maintenant que pourra-t-on dire en trouvant que l'arme qui nous occupe a environ trois coudées de hauteur, et le passage d'Hésiode ne semblera-t-il pas écrit par quelqu'un qui l'aurait eu sous les yeux? Cette preuve ne vient-elle pas appuyer celle qui est fournie par la forme, et ne se réunissent-elles pas étroitement toutes deux pour confirmer ce que j'ai avancé?

Si l'on me demandait encore quel rapport peut avoir existé entre un pilon et la nuit suprême de Troie, et pourquoi je le considère comme une *arme?* à la dernière de ces questions je répondrai qu'au dire de Varron, on nomme *arme* toute chose avec laquelle on repousse l'ennemi : « Arma ab arcendo, quod his arcemus hostem. » (IV *de Ling. lat.*). C'est pourquoi Caïus le jurisconsulte assurait que les pierres et les bâtons doivent être considérées comme *armes* lorsqu'ils servent contre l'ennemi; ainsi le mot arme est convenablement appliqué à un objet quelconque que l'on emploie à attaquer ou à se défendre.

Les paroles si connues de Virgile : « Furor arma ministrat, » satisfont à la seconde question.

Le triumvir M. Antoine, fuyant de Modène, donna des écorces d'arbre à ses soldats en place de boucliers. Dans la troisième guerre punique, comme les Carthaginois manquaient de cordes, les femmes leur livrèrent leurs tresses pour garnir les arcs. Les femmes d'Aquilée assiégée par l'empereur Maximin firent la même chose ainsi que les Marseillais attaqués par César et les Romains resserrés dans le Capitole par le siége des Gaulois; c'est pour cela que les Romains dédièrent une statue à Vénus Chauve. Il n'est donc pas étonnant qu'une femme troyenne qui n'aura pu se procurer une véritable massue pour se défendre contre le glaive du soldat grec; d'ailleurs enflammée d'une ardeur virile, se soit emparée d'un pilon et que le désespoir ait changé cet ustensile en arme de guerre. C'est ce que j'affirme avec d'autant plus de confiance que dans ce grand désastre les Troyens cherchèrent à exterminer les Grecs à l'aide de tout ce qui

leur tombait sous la main et qu'ils lancèrent contre eux des vases, des tables, les tisons ardents du foyer, et les percèrent avec des broches dans lesquelles étaient enfilées les pièces de viande rôtie :

Οὐδὲ μὲν Ἀργείοισιν ἀνούτατος πέλε δῆρις,
ἀλλ' οἱ μὲν δεπάεσσι τετυγμένοι, οἱ δὲ τραπέζαις,
οἵδ' ἔτι καιόμενοι ὑπ' ἐσχαρεῶσι τυπέντες
δαλοῖς, ἠδ' ὀβελοῖσι πεπαρμένοι, ἐκπνείεσκον,
Οἷς ἔτι που καὶ σπλάγχνα συῶν περὶ θερμὰ λέλειπτο
Ἡφαίστου μαλεροῖο περιζείοντος ἀϋτμῇ (1).

« Le combat que les Grecs avaient à soutenir ne laissait pas que « d'être meurtrier. On lançait aux uns des vases et des tables; les « autres perdaient la vie, atteints tantôt par des tisons qui flambaient « encore sur le foyer, ou bien traversés de part en part par des « broches auxquelles les entrailles brûlantes des porcs se trouvaient « encore attachées, et dont s'échappait une vapeur épaisse. »

C'est ainsi que s'exprime Quintus Calaber, et c'est par ces vers que je termine, me flattant d'avoir enfin trouvé l'explication d'un objet qui était une énigme pour les plus savants archéologues.

BERNARDO QUARANTA,
Professeur d'archéologie et de littérature grecque à l'université de Naples, Correspondant de l'Institut de France.

(1) Παραλειπ., lib. XIII, 145, 150.

EMBELLISSEMENTS DE PARIS

ANCIEN MONASTÈRE DES FILLES DU CALVAIRE,

RUE DE VAUGIRARD, 23.

Chaque lieu où l'homme vit en société résume, dans des proportions plus ou moins restreintes, l'éternelle loi de la mutabilité des choses terrestres; mais Paris, cette reine des cités de la France, est assurément le point de départ qu'un philosophe chrétien peut choisir aujourd'hui pour rendre cette vérité plus sensible, puisque toutes les secousses y naissent ou vont y aboutir, que tous les progrès moraux, intellectuels et industriels en proviennent ou s'y perfectionnent. Le vieux Paris ne vit plus que dans les ouvrages de ses annalistes et dans leurs topographies à figures. Disons mieux : quiconque n'a pas visité depuis trente ans cette vaste capitale, aurait quelque peine à s'y reconnaître, et trouverait dans ses rues nouvelles et spacieuses, dans ses quais agréablement ombragés d'arbres, dans ses nouveaux édifices, et enfin jusque dans la disparition d'une foule de monuments historiques, des signes matériels de la révolution que les années, que les siècles apportent dans les choses de la société.

Les voies publiques se sont formées au hasard, par suite de l'accroissement des populations et les nécessités survenues dans l'intérêt général de la sûreté et de la salubrité. Les courbes décrites par nos rues doivent particulièrement leur origine à ce que la plupart furent d'anciens chemins qui se sont successivement bordés de maisons, sans qu'on ait pensé à en redresser les sinuosités. Chez nos aïeux, les rues principales avaient seize pieds environ de largeur; les autres, de six à dix pieds. Ce qui reste du vieux Paris peut nous donner une idée de ce qu'il fut au moyen âge.

A la fin du XVIe siècle, lorsque l'usage des carrosses fut substitué aux palefrois des grandes dames, et aux mules que montaient les magistrats et les personnages éminents, les villes du moyen âge commencèrent à changer de physionomie par la nécessité qui se fit sentir d'élargir les rues, et de faire plus spacieuses celles que l'on créa.

L'assainissement de plusieurs quartiers de Paris, l'élargissement

de ses vieilles rues, le percement de nouvelles voies pour faciliter les grandes communications entre les points les plus éloignés, les substructions pour l'écoulement des eaux, étaient un des besoins les plus impérieux de la population. De grands et utiles travaux d'assainissement furent entrepris sous la Restauration; c'est aussi une des améliorations physiques dont le pouvoir s'occupe aujourd'hui avec une louable persévérance : et ces immenses travaux assurent à ceux qui les dirigent la reconnaissance des générations, en perpétuant parmi elles, le souvenir de leur édilité.

Au XVIIe siècle, nous voyons des ordonnances royales prescrire le redressement des rues. En 1765, et à des époques plus rapprochées, des plans d'alignement ont été tracés en vertu d'édits royaux, afin d'améliorer les rues existantes et d'organiser à l'avenir les constructions futures. D'après ces plans et d'autres plus récents, déposés dans chaque mairie, on recule ou on avance les constructions irrégulières. Soixante-douze communications nouvelles furent ouvertes en moins de quinze années, sous le règne de trop courte durée du bon et infortuné Louis XVI. Quand le règne de la terreur se fut établi en France : le vandalisme s'attaquant aux pierres vint, par la destruction d'un grand nombre d'édifices civils et religieux, apporter de notables changements à l'aspect général de Paris. Les monuments des siècles passés, ces derniers témoins qui disent ce que furent nos pères, s'écroulèrent et disparurent sous une double cause de ruines : la fièvre de l'anarchie et la spéculation égoïste. Peut-être même l'avidité sordide de ces acquéreurs de biens nationaux, réunis en sociétés mercantiles, qu'on a stigmatisées du nom de *bandes noires*, fit-elle plus de mal encore que l'effervescence révolutionnaire.

Après le Consulat, l'Empire nous arriva avec toutes ses gloires et ses misères. Le sabre régnait de par la force; cependant l'embellissement de Paris préoccupait Napoléon. En même temps que nos armées victorieuses portaient leurs aigles de capitale en capitale, il faisait percer des rues, construire des fontaines et restaurer le Louvre. Alors le démon des alignements s'empara de l'administration : une église, un cloître, une maison historique, s'ils se trouvaient, même dans la partie la plus accessoire d'un projet, ne pouvaient trouver grâce devant les ingénieurs; car, dans leur pensée, ces jalons de notre histoire nationale ne valaient pas la peine qu'on fît faire la plus imperceptible déviation à une rue. Le niveau, le cordeau et la chaîne de l'arpenteur devaient passer sans rencontrer le moindre obstacle, parce que tout devait reculer devant l'inflexible ligne droite. Puis

enfin, de honteuses spéculations, l'ignorance et la barbarie des particuliers vint en aide à l'entraînement officiel.

Sous la Restauration l'autorité municipale eut bien aussi à se reprocher la destruction de divers monuments historiques, destruction qui tourna souvent, il est vrai, au profit de la voie publique ou de la salubrité, mais qui aurait pu être évitée quelquefois, avec moins d'insouciance ou de préventions de la part de certains agents. Nous vivons aujourd'hui sous un pouvoir véritablement restaurateur et conservateur de nos richesses monumentales et historiques; cependant l'œuvre de destruction commencée en 1792, se continue dans l'occasion avec un calcul désespérant, pour tous les amis des arts, de la religion et du pays. Entre des exemples que nous pourrions multiplier, choisissons le plus récent. Au mois de février 1846 et à la face du *comité des arts et monuments*, M. le ministre de la guerre, ou ses représentants, viennent de faire abattre sans regret comme sans urgente nécessité, dans l'enclos de l'École polytechnique la vaste et vénérable chapelle de Navarre toute parfumée encore des souvenirs de *Nicolas Oresme*, précepteur de Charles V, des cardinaux d'Ailly et Descamps, de Jean Gerson, l'auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ*, de Rollin, de Bossuet, et d'une foule d'autres savants hommes, la gloire de la France (1).

Mieux inspirée que les destructeurs de la chapelle de Navarre l'autorité qui vient de diriger en 1845, l'élargissement de la rue de Vaugirard, en vertu d'une loi du 2 juillet 1844, a, au contraire apporté tous ses soins pour conserver une autre chapelle, monument de la piété de Marie de Médicis, beaucoup moins intéressante au point de vue de l'art et de l'antiquité que la chapelle de l'ancien collége de Navarre; et cependant le portail de l'édifice de la rue de Vaugirard avançait de trois mètres sur le nouvel alignement. Ce serait sans doute ne pas trop présumer que d'attribuer à la haute influence de M. le chancelier de France, ou à celle de M. le grand référendaire de la Chambre des Pairs, la précaution avec laquelle on a démonté et numéroté pierre à pierre ce portail : après quoi on l'a réédifié au niveau du nouveau tracé de la rue, d'une manière si parfaite, qu'il faut savoir en le voyant qu'il a été déplacé. Cette restauration a été faite par M. de Gisors.

Cette chapelle construite il y a deux cent vingt et un ans, au temps où l'architecture encore distinguée expirait en France, pour laisser

(1) Nous avons publié en 1844, une Notice historique et descriptive de la chapelle de Navarre, *Revue Archéologique*, t. I, p. 192 et suiv.

prévaloir le style sans couleur et sans richesse qui caractérise l'époque de Louis XIII, était l'église des religieuses observantines de la primitive règle de Saint-Benoît, connues sous le nom de *Congrégation de Notre-Dame du mont Calvaire*, fondée en 1620, par Marie de Médicis, épouse de Henri IV. « L'église et le couvent de ces religieuses, dit Germain Brice, n'ont rien que de triste et de fort mauvais goût; l'espace qu'elles occupent est si serré qu'elles ont bien de la peine à y trouver les commodités qui leur sont nécessaires. » (T. III, p. 104.) Or, l'on sait que Brice était aussi ignorant archéologue que pauvre historien.

Le père Joseph, Le Clerc du Tremblay, capucin, confesseur et agent du cardinal de Richelieu, est regardé comme le premier instituteur de cet ordre : soit qu'il en ait conçu l'idée, soit qu'il en ait seulement rectifié le plan, il est certain que cette institution prit naissance à Poitiers, en 1617, par les soins d'Antoinette d'Orléans Longueville, après la mort de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, qui la laissa veuve à vingt-deux ans, elle se retira dans le monastère des Feuillantines de Toulouse, dont elle prit l'habit en 1559, elle passa ensuite à Fontevrault, dont elle embrassa la règle, et fut nommée coadjutrice de cette abbaye. Ce fut vraisemblablement alors que, de concert avec le père Joseph, elle établit dans un monastère de son ordre, à Poitiers, la dévotion à la Sainte-Vierge accablée de douleur sur le Calvaire, et qu'elle en fit une loi particulière. Le pape Paul V, par son bref du 25 octobre 1617, lui permit de sortir de l'ordre de Fontevrault, de prendre à Poitiers l'habit particulier qu'elle avait choisi pour les nouvelles religieuses, d'y mener tel nombre de filles qu'elle jugerait à propos, et d'établir des monastères de cette nouvelle congrégation, sous le titre de *Notre-Dame du Calvaire*. Sa mort, qui arriva le 25 avril 1618, n'arrêta pas les progrès de cet ordre naissant. Le père Joseph en établit un couvent à Angers, dont la reine Marie de Médicis se déclara la fondatrice; elle fit plus, car elle voulut établir ces religieuses à Paris dans l'enceinte même du palais du Luxembourg, qu'elle avait fait bâtir en 1615, sur le modèle du palais Pitti, à Florence, et sur les dessins de Jacques de Brosses. Le père Joseph, qui avait inspiré ce pieux dessein à la reine, avait pris de son côté des mesures dignes de sa prudence. Il avait ménagé aux bénédictines la protection de madame de Lauzon, veuve d'un conseiller au parlement, qui avait promis douze cents livres de rente, et dix-huit mille livres en argent pour cet établissement. En conséquence la révérende mère Gabrielle de

Saint-Benoît, dite de l'Espronière, et cinq autres religieuses d Notre-Dame du Calvaire, sous la conduite de la baronne de Ché merau, arrivèrent à Paris le 22 octobre 1620. On les logea pro visoirement dans une maison que madame de Lauzon leur avait fa préparer, rue des Francs-Bourgeois, près de la porte Saint-Michel où, par acte du même jour, le cardinal Henri de Gondi, évêque d Paris, leur permit d'avoir une chapelle.

Leur ordre fut approuvé sous le titre de *Notre-Dame du Calvair* et sous la règle de Saint-Benoît, par une bulle de Grégoire XV, d 22 mars 1621. Marie de Médicis passa en même temps un contra de fondation avec ces religieuses, par lequel elle leur donna cin arpents de terre, joignant son palais, et mille livres de rente prendre sur son domaine du comté de Dourdan, à charge, dit ce acte du 16 juin 1621, de célébrer à perpétuité son anniversair après son décès, de faire dire tous les ans une messe pour le roi, so fils, et après sa mort, un anniversaire aussi à perpétuité.

L'auguste fondatrice voulant planter de ses royales mains la croi du Sauveur sur le terrain qu'elle venait de concéder aux bénédictine du Calvaire, elles firent commencer aussitôt les constructions, ma les architectes de Sa Majesté s'y opposèrent, lui représentant que le bâtiments du monastère intercepteraient les vues de son palais. Le religieuses, obligées de chercher un autre emplacement dans le vois nage, achetèrent, le 19 mars 1622, une grande maison et ses dé pendances, nommée *Hôtel du Mont-Herbu*, située rue de Vaugirard et deux autres propriétés contiguës, appelées dans les titres *Hôte des Trois Rois* et *de Saint-Nicolas*, elles y firent construire quelqu cellules et une petite chapelle, et en payèrent le prix avec les dix huit mille livres de madame de Lauzon, leur bienfaitrice. Ell prirent possession de leur nouveau monastère le 28 juillet 1622 et y furent introduites par mademoiselle de Longueville, si célèb sous la Fronde, et par madame de Lauzon, qui les meubla de to ce qui leur était nécessaire.

Environ trois ans après, Marie de Médicis fit bâtir la chapel que nous voyons aujourd'hui sur l'emplacement d'un corps de logi qu'elle donna à cet effet, joignant le Petit-Luxembourg. La premiè pierre en fut posée en son nom au mois de mai 1625, par Marie Braguelogne, femme de Claude de Bouthilliers, son chancelier, présence de la mère Gabrielle de Saint-Benoît, supérieure du mon stère. On encastra dans cette pierre une médaille d'argent porta cette inscription : « A LA GLOIRE DE DIEU *et de la très-Sainte-Vier*

sa mère ; Marie de Médicis *a posé la première pierre de cette église e monastère, afin que, comme elle reconnaît cette mère du Roi des Rois pour la conservatrice du Royaume et de sa Royale lignée, et pour le modèle et exemplaire de sa vie et de son nom, aussi elle la puisse avoir dans le ciel pour médiatrice de son salut éternel, l'an de notre rédemption* 1625. » La chapelle fut bénite par René de Rieux, évêque de Saint-Pol de Léon, qui y célébra la messe le jeudi-saint 1631, et le même jour les religieuses commencèrent à y célébrer l'office divin, mais elle ne fut dédiée qu'en 1650, par René du Louest, évêque de Quimper, sous l'invocation de saint *Jean-Baptiste*. La cloche avait aussi été bénite le 13 avril 1631, elle fut nommée *Marie*, nom de la reine fondatrice qui l'avait donnée. Cette princesse mettant le comble à tant de libéralités, donna à ce monastère, par brevet, daté de Lyon le 3 juillet 1630, un demi-pouce d'eau des fontaines de son palais; puis elle fit construire le chœur des religieuses, le cloître, qui subsiste encore; le logement du prédicateur et une chapelle dans l'intérieur, appelée *Chapelle de la reine*, parce qu'elle venait y entendre la messe. Une bulle du pape Urbain VIII confirmée par lettres patentes de Louis XIII du mois de juin 1621, avait bien permis aux bénédictines du Calvaire de s'établir à Paris, mais il leur fallut encore l'agrément de Henri de Bourbon, duc de Verneuil, évêque de Metz et abbé de Saint-Germain des Prés, qui leur permît, comme seigneur foncier, de s'établir et de bâtir, rue de Vaugirard; suivant acte du 27 juillet 1621, Marie de Médicis fit approuver le tout par autres lettres patentes de Louis XIII, du mois de juillet 1634, enregistrées le 22 août suivant.

Le but spécial de l'institut des bénédictines de *Notre-Dame du Calvaire*, était d'honorer et d'imiter le mystère de la compassion de la Sainte-Vierge aux douleurs de Jésus-Christ, son fils, et à cet effet, il y avait continuellement dans cette chapelle, employée aujourd'hui à des usages si divers et si profanes, des religieuses prosternées incessamment au pied de la croix, tant le jour que la nuit. Et pour indiquer ostensiblement cette dévote pratique, on avait orné le portail d'une statue de Notre-Dame de Piété, tenant son fils mort sur ses genoux, image qui était très-estimée comme œuvre d'art. La générale de l'ordre faisait sa résidence au couvent du Calvaire du Marais, qui était situé entre les rues Neuve-de-Bretagne et Neuve-de-Ménilmontant, lequel avait été bâti en 1637 par les soins du père Joseph.

Le palais du Luxembourg, après avoir été successivement palais

d'Orléans, prison pendant la terreur, palais du Directoire, du Consulat et du Sénat conservateur, est aujourd'hui le siége de la Chambre des Pairs, l'un des trois pouvoirs de notre État constitutionnel : pouvoir à qui est dévolue la mission de poursuivre les crimes d'État. L'humble monastère du *Petit Calvaire* a partagé les vicissitudes du palais de sa royale fondatrice dans le pourpris duquel il est enclavé. Supprimé par la loi de 1790 et devenu propriété nationale, il fut vendu en deux portions, les 2 décembre 1790 et 28 juillet 1791. Les bâtiments ont été longtemps affectés à une caserne d'abord pour les gendarmes des chasses, ensuite pour les vétérans faisant le service du Luxembourg.

Depuis 1834 ils sont devenus la geôle criminelle de cette cour suprême de justice, attribuée à la pairie. Quel sujet de graves réflexions et d'étonnants rapprochements! Ce vieil et saint asile, où pendant cent soixante-dix ans, vécurent des anges de paix, modèles de toutes les vertus, fut habité dès lors par des meurtriers fanatiques. Une hideuse succession de furieux, en qui toute pensée du ciel s'est évanouie, et qui, repoussant l'idée de la majesté, se sont livrés sur le chef de l'État au délire d'une aveugle vengeance, ont attendu dans cette ruine chrétienne l'arrêt vengeur de leur crime, que la main de Dieu a toujours empêché. Lecomte, l'assassin de Fontainebleau, y occupait naguère leur place, qu'un autre misérable, Joseph Henry est venu remplir à son tour. C'est dans une salle basse de ce monastère, qu'à sa voûte en plein cintre et ses colonnes monocylindriques on pourrait prendre pour l'ancien chapitre des religieuses, aujourd'hui travestie en ateliers de moulage et de menuiserie; c'est, disons nous, dans cette salle, que furent faits sur Fieschi et ses deux complices, Morey et Pépin, les tristes apprêts du supplice. Ainsi des ruines d'un monument jadis consacré à honorer le mystère de la rédemption des hommes, sort aujourd'hui la preuve matérielle de cette grande vérité, que là où l'on a ôté le respect de la seconde majesté et de l'inviolabilité des rois; les faits de la politique, deviennent seuls la règle naturelle du commandement et de l'obéissance.

L'église et le cloître existent encore, mais bien mutilés. L'église qui servit d'écurie à Paul Barras, l'un des cinq directeurs de la république, est un petit édifice rectangle, voûté à plein cintre, dont la voûte de plâtre est ornée de lourds cartouches, profilés en relief et de rinceaux de fleurs, de graines et de fruits. Les parois latérales offrent une décoration en relief figurant quatre travées, dont les arc

retombent sur des pilastres avec une frise régnant au pourtour. La nef est éclairée par de petites fenêtres cintrées, percées irrégulièrement, et dont deux sont géminées. Plusieurs niches sont creusées dans les murs. La décoration à colonnes, ou retable de l'autel, d'assez bon style, sépare encore cette nef de ce qui formait au chevet le chœur des dames. La grande fenêtre en plein cintre, régnant au-dessus de la porte, est ornée sur sa face intérieure d'un fronton circulaire surbaissé, reposant sur des pilastres portés par des demi-figures de femme ou cariatides à gaînes.

L'extérieur présente une remarquable corrélation d'ordonnance avec l'aspect pesant de l'intérieur. Les murs sont soutenus par des contre-forts, entre les fenêtres surmontées d'arcs-boutants en consoles,

pour soutenir la voûte. Le portail, d'une ordonnance simple et lourde, bien qu'offrant assez de symétrie dans l'ensemble, est décoré de pi-

lastres divisés en trois ordres. Le gable ou pignon percé de deux oculés dans son tympan, avec chaperons à moulures sur les rampants est accompagné de deux vases clos à sa naissance, l'acrotère formant la pointe de ce pignon supporte le symbole chrétien du pélican se perçant avec son bec pour nourrir ses petits; touchante allégorie, exprimant le dévouement du Fils de Dieu pour la créature, et parfaitement choisie pour caractériser une église destinée spécialement au culte de la croix. Ce portail a été soumis à un retranchement, qui, en raison de sa disposition oblique l'a fait rentrer de cinquante centimètres à trois mètres d'un angle à l'autre.

L'intérieur de la chapelle est divisé par un plancher horizontal; à l'étage supérieur est le magasin des décors du théâtre de l'Odéon, le bas sert de bûcher et de remise; la chapelle de la reine est changée en cuisines à l'usage de M. le grand-chancelier. Telle est aujourd'hui la condition de cette royale fondation où d'humbles religieuses unissaient dans la méditation et la prière, le mystère douloureux de la déchéance de l'homme, au glorieux mystère de sa réparation.

Le cloître, qui a servi de passage public pendant quelques mois en

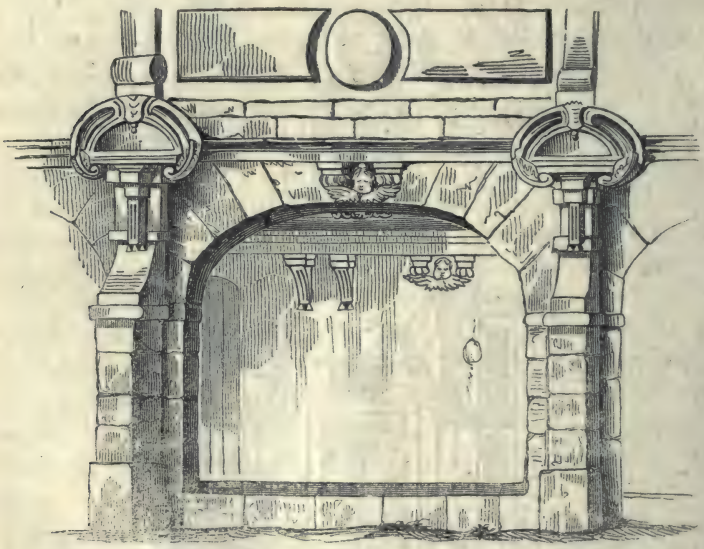

1836, est un petit édifice quadrilatère, dont les travées cintrées en anse de panier ont pour clef des têtes de chérubins sous des consoles écrasées. Un méridien porte la date de 1698. Les murs de fond étaient couverts d'ornements d'architecture, peints à la fresque, aujourd'hui

presque effacés. Nous y avons remarqué des niches dont la voussure est en coquille, et déchiffré ces deux sentences : « *Je vous envoie mon ange qui préparera ma voye devant vous. — Dieu a commandé à ses anges de vous garder dans toutes vos voies.* » (Ps. 90).

Ainsi en même temps que la rue de Vaugirard, d'étroite et fangeuse qu'elle était, dans la partie longeant le palais de la Chambre des Pairs et l'hôtel de la présidence, se transformait en une large voie ornée d'une belle grille, qui, des maisons riveraines laisse planer sur le jardin du Luxembourg, l'un des plus beaux de l'Europe : le portail de l'ancienne chapelle du *Petit Calvaire*, conservé à l'archéologie, était reculé et réédifié, sans lui ravir le cachet architectural du temps où la reine Marie de Médicis le fit construire. Au point de vue de l'art, cette restauration est bonne à constater; mais nous avons besoin de dire aussi que pour la rendre plus utile ou plus rationnelle il eût été convenable de faire cesser une profanation permanente, qui afflige les cœurs catholiques, en faisant de cet édifice la chapelle de la Chambre des Pairs. Ses proportions assez vastes et son aspect sévère pourraient assurément inspirer plus de recueillement que la chapelle-salon où la noble Chambre fait célébrer le service divin.

TROCHE,

Auteur d'une *Monographie* inédite de l'église Saint-Germain l'Auxerrois.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— On s'occupe très-activement de déblayer les trois salles du Louvre qui doivent contenir les sculptures découvertes à Ninive. Ces salles, situées au rez-de-chaussée de la partie nord du Palais, étaient occupées par les bureaux de l'architecte du roi, le logement de M. l'adjudant commandant, remplaçant le gouverneur, et, enfin, l'atelier de moulage, qui retourne à l'hôtel d'Angiviller. On ignore encore quels sont les moyens qu'on pourra prendre pour introduire en ce lieu les colosses qui font partie du même envoi. On doit s'occuper d'autant plus de cette difficulté, que les monuments en question sont formés d'une pierre peu dure par elle-même, et dont la décomposition serait très-rapide si elle était exposée à l'air variable de notre climat.

— M. le docteur Lepsius vient d'être nommé à la chaire d'archéologie égyptienne créée récemment par S. M. le roi de Prusse, à l'université de Berlin.

— Un antiquaire d'une petite ville du département de Loire-et-Cher, nous communique la note suivante : Nous avons été, par suite de l'inondation, sans communication avec Blois, sans lettres et sans nouvelles pendant quatre jours; quelques personnes seulement se hasardaient dans les deux derniers jours à passer en nacelle. La route étant entièrement détruite, les communications ne seraient pas encore rétablies, et je ne sais quand elles pourraient l'être, si, par bonheur, il n'existait pas, au milieu de la vallée, une vieille chaussée romaine qu'on nomme les Ponts-Chartrains; cette voie antique, au-dessus de laquelle l'eau passait à la hauteur de neuf mètres, a résisté à tout; elle s'est retrouvée parfaitement intacte, à l'exception d'une petite portion que nos ingénieurs avaient cru devoir refaire, et qui a été emportée. La chaussée romaine est aujourd'hui le seul moyen de communication qui reste entre les deux rives de la Loire, entre la Sologne et la Beauce.

— L'église de Vaugirard, l'une des plus anciennes des environs de

Paris, va être démolie. Cet édifice modeste, sous le vocable de saint Lambert, martyr et évêque de Maestricht, n'était dans l'origine qu'une chapelle dépendant de la paroisse d'Issy. Elle fut érigée en cure en 1346. Simon de Bucy, premier président du parlement de Paris à cette époque, fit agrandir la chapelle à deux reprises différentes; c'est ce qui explique l'irrégularité de sa construction, qui est du reste sans aucun mérite d'architecture. Son état de vétusté et sa position à l'une des extrémités de la commune, sur la principale voie publique qu'elle obstrue, sont les motifs qui font prendre la détermination de la démolir et d'ériger une nouvelle paroisse plus au centre des habitations de ce village, l'un des plus considérables de la banlieue de Paris, et d'une dimension plus en rapport avec sa nombreuse population, évaluée d'après le dernier recensement à dix mille habitants.

— L'église de Belleville vient d'être classée au nombre des monuments historiques, M. le ministre de l'intérieur a promis d'allouer des fonds pour la faire convenablement restaurer.

— Les peintures du porche de l'église Saint-Germain l'Auxerrois de Paris, exécutées par M. Mottez, viennent d'être livrées aux regards du public. M. Troche, l'historien de ce remarquable monument et l'un de nos collaborateurs, nous promet, pour le prochain numéro, un mémoire historique et critique sur cette portion de l'église.

— M. Jean Theys, élève archiviste, à l'hôtel de ville de Louvain, vient de découvrir le nom de l'architecte qui a construit ce bel édifice, et qui était demeuré ignoré jusqu'à ce jour. M. Jean Theys a acquis la preuve incontestable que le constructeur de l'hôtel de ville s'appelait Matheeus de Layens. Ce maître maçon de la ville et banlieue avait, pendant près de trente ans, manié, pour le compte du magistrat, la truelle et la pioche, au prix de quatre sols par jour en été, et un peu moins de trois sols en hiver. Il a reçu, comme gratification, cinq florins ou cinq péters dix sols, pour la confection de cet immortel édifice. Ce prix, bien que supérieur à celui qu'il annonce de prime abord, à raison de la valeur du sou à cette époque, est cependant encore bien faible, quand on pense au travail, au talent même qu'il était destiné à rétribuer.

— On a fait dernièrement à Rouen une découverte numismatique tout à fait intéressante. Dans les travaux de percement qui s'exécutaient à travers la rue du Loup pour l'établissement de la rue Royale, on eut à détruire un ancien mur d'enceinte, épais de plus d'un mètre, et l'on découvrit, à environ trois mètres de profondeur, un vase de terre noire grossière, qui contenait environ quatre cents monnaies romaines de petit bronze; trois pièces d'argent seulement y étaient mêlées. Comme ces médailles étaient fort oxidées, il fallut les nettoyer, et dans cette opération, il y en eut environ quatre-vingts de détruites. Un peu plus de deux cents pièces furent portées à M. Deville, le savant directeur du Musée, qui reconnut que, sauf une douzaine de petits bronzes, à l'effigie de Gallien, Postume, Victorin, Tétricus, ce dépôt tout entier appartenait à l'empereur anglais Carausius. Voici un aperçu des différents revers que signale M. Deville :

Bronze. —	*Ecuitas mundi.*	5 pièces.
	Fortuna red.	14
	Romæ æternæ.	1
	Concord milit.	1
	Virtus aug.	10
	Securitas per.	20
	Salus aug.	29
	Temporum fe.	19
	Lætitia.	6
	Providentia aug et *prvidentia aug.*	30
	Tutela aug.	72
Argent. —	*Uberita aug.* Femme qui trait une vache.	2
	Uberitas aug. L'empereur et une femme debout.	1
	Total.	210

On pourrait supposer que ce dépôt date de l'époque de Carausius, si un petit bronze de *Constantinopolis* qui s'est rencontré au milieu des médailles de ce tyran, ne le reportait à Constantin le Grand, c'est-à-dire, à une quarantaine d'années plus près de nous.

— L'antique et belle abbaye de Dissentis, au canton des Grisons, fondée au VIIe siècle, par Sigebert, bénédictin écossais, vient d'être entièrement détruite par un incendie. Sa magnifique église, son trésor, sa riche et précieuse bibliothèque, tout est détruit. Cette abbaye avait déjà été incendiée en 1799.

BIBLIOGRAPHIE.

Annales de l'Institut de Correpondance Archéologique, tome XVI et XVII. Paris, Benjamin Duprat.

Un de nos collaborateurs a déjà rendu compte, dans la *Revue Archéologique*, du tome XVe des *Annales de l'Institut de Rome*. Aujourd'hui nous allons essayer de faire connaître à nos lecteurs les tomes XVIe et XVIIe de cette intéressante collection.

On sait que la savante association dont se compose l'Institut Archéologique se divise en deux sections : l'une, qui compte dans son sein les érudits allemands et italiens, porte le nom de section italienne ; l'autre, comme son nom l'indique, doit sa formation aux érudits français.

C'est aux membres de la section italienne que nous devons le tome XVIe des *Annales*. Ce volume contient plusieurs mémoires concernant divers monuments de sculpture, des peintures, des vases, des médailles, des inscriptions, et quelques articles de critique. Nous commencerons par nous occuper des travaux relatifs à la sculpture.

Une tête de Minerve, un bas-relief de la villa Albani, et une coupe de verre antique du musée de Modène, ont été l'objet des recherches de deux savants allemands et d'un célèbre antiquaire italien. Dans la tête de Minerve, M. Hermann Hettner reconnaît Pallas *Tritogenia ;* sur le bas-relief de la célèbre villa du cardinal Albani, M. C. Blessig voit la représentation d'une de ces distributions faites par les empereurs au peuple, et nommées communément *congiaria ;* enfin, la coupe de verre du musée de Modène fournit à l'abbé Cavedoni l'occasion d'ajouter un nom nouveau au catalogue des anciens artistes, celui d'Ennion, lequel Ennion recommande son œuvre aux acheteurs par une petite légende gravée au haut du vase.

M. Émile Braun, secrétaire de l'Institut Archéologique, a donné une explication des bas-reliefs qui ornent le fameux sépulcre de la ville de Xanthus en Lycie ; l'interprétation de l'habile archéologue diffère de celle de M. Panofka, auquel on doit un mémoire très-curieux sur le même monument ; elle s'éloigne du naturalisme mythologique de l'antiquaire de Berlin, et se rapproche du symbolisme moral de l'ancienne érudition française. Ainsi, par exemple, les harpies

figurées sur ce sépulcre expriment, selon M. Braun, cette pensée, que l'homme soit dans la fleur de la jeunesse ou comblé de dons de la fortune, ne peut échapper à la mort.

Investigateur infatigable, M. Welcker saisit toutes les occasions de jeter du jour sur un point d'antiquité, n'importe lequel. Aujourd'hui il nous explique un bas-relief de la ville d'Oropus; il y voit Amphiaraus et son fidèle aurige Baton au moment où la terre s'entr'ouvre pour les engloutir. Nous n'avons nulle besoin de dire que cette dissertation porte tous les caractères d'une vieille expérience dans le champ de l'antiquité.

M. H. Keil a essayé d'expliquer deux groupes, l'un de bronze et l'autre de marbre, représentant Hercule et la biche de Diane. L'auteur abordant la question mythologique, a combattu les explications astronomiques de M. Gerhard, et vu dans cet hercule dont l'archéologue de Berlin fait un dieu solaire, une divinité de la course et de la lutte.

On doit savoir gré à M. H. Brunn d'avoir songé à illustrer le beau sarcophage découvert assez récemment par les soins de M. Campana dans les environs de Tivoli. Ce monument, que nous avons eu occasion d'admirer à Rome, reproduit, ce qui n'est pas très-commun parmi ceux de ce genre, un acte de la vie réelle, une scène de mariage. Mais cette représentation prend ici un caractère tout poétique, parfaitement en rapport avec les épithalames de Claudien et des écrivains de même sorte: c'est ce que M. Brunn met très-bien en lumière.

Les études céramographiques sont représentées dans ce volume avec un certain éclat: nous indiquerons un mémoire de M. Émile Braun sur un vase du musée de Palerme, où l'on voit *Silène et Midas*. M. J. Louis Ussing s'est chargé d'interpréter les peintures qui décorent un vase de l'Étrurie, dans lesquelles il reconnaît *le triomphe d'Hercule et d'Iolaüs*. Un vase du musée de Berlin reproduit, selon M. Panofka, le *combat de Diomède contre les Messapiens*. Le même savant trouve les images de la Persuasion et de la Grâce, *Pitho* et *Charis*, sur une hydrie de Nola. Enfin, nous devons signaler une longue dissertation de M. Ludolfo Stephani, concernant un vase de Lentini. Le savant archéologue voit ici un sujet assez rare, une scène empruntée à quelque comédie antique, dont Hercule et Augé auraient été les principaux personnages.

La numismatique n'occupe, dans le XVIe volume des *Annales*, qu'une place très-restreinte. Nous ne pouvons citer qu'une notice de

M. G. Friedlaender, concernant une nouvelle monnaie autonome : il s'agit d'une médaille trouvée dans la Russie méridionale, qu'il attribue à la ville de Cercine, dans la Chersonèse taurique.

Nous arrivons à l'épigraphie : deux mémoires, l'un de M. Henzen, l'autre du professeur Matranga, en font les frais. Le travail de M. Henzen intitulé *de Tabula alimentaria Bœbianorum* est très-important et très-curieux. Il s'agissait d'interpréter une inscription sur une table de bronze trouvée il y a quelques années à Campolati près de Bénevent. Cette inscription, relative à l'une des libéralités de Trajan en faveur des Liguriens réduits à l'indigence, est expliquée et complétée par l'auteur de manière à lui mériter les suffrages de tous les érudits ; nous croyons aussi qu'il a quelque droit aux éloges de ceux qui étudient l'histoire de la charité publique chez les Romains. Le mémoire de M. le professeur Matranga est d'un intérêt moins général, mais plus littéraire. L'auteur a retrouvé, sur une tuile conservée dans le musée de Syracuse, l'antistrophe de la VIe olympique de Pindare. C'est une petite découverte, mais qui n'en doit pas moins piquer la curiosité des philologues, puisque l'inscription offre une variante que n'indiquent point les manuscrits.

Il nous reste à dire un mot au sujet des observations de M. H. Brunn sur le dernier ouvrage d'un célèbre antiquaire français, intitulé : *Lettres à M. Schorn, Supplément au Catalogue des Artistes de l'antiquité grecque et romaine*, par M. Raoul Rochette. Il y a des livres malheureux, et celui que nous citons est du nombre. Les lecteurs de la *Revue* connaissent les critiques dont les *Lettres à M. Schorn* ont été l'objet de la part d'un philologue éminent ; et voilà que du fond de l'Allemagne ou de l'Italie un autre érudit adresse à M. Raoul Rochette des reproches non moins vifs à propos de quelques erreurs fort peu pardonnables. On a beau se souvenir de la prodigieuse activité de M. Raoul Rochette, des services incontestables rendus par lui à l'archéologie, on ne peut méconnaître la justesse des remarques de l'antiquaire allemand. La franchise de M. H. Brunn est empreinte de rudesse germanique ; mais la vérité nous contraint d'avouer qu'il est difficile de connaître mieux que lui l'histoire des artistes anciens, et toutes les questions qui peuvent s'y rattacher.

Deux morceaux fort remarquables terminent ce XVIe volume. Nous devons le premier à la plume de M. Th. Mommsen. L'auteur traite ici sous forme d'observations une de ces questions de topographie, sujet éternel de controverse entre les antiquaires. Il recherche quel était dans le forum l'emplacement des comices ; il veut retrou-

ver les vestiges du temple de Janus. Nous devons le dire, l'auteur apporte un soin minutieux à débattre ces divers points ; et comme il déploie beaucoup de science, nous serions tenté de lui donner raison, s'il n'était pas téméraire de rien affirmer en pareil cas; car on sait que les monuments du forum romain, comme ceux qui l'environnent, changent de nom et de destination tous les dix ans.

Une lettre du comte Borghesi au docteur Henzen forme le second article. Il s'agissait de restituer le nom d'un personnage désigné seulement dans le chapitre 116 de l'*Histoire* de Velleius Paterculus, par un titre honorifique. M. le comte Borghesi suppose que cet inconnu doit être un certain Ælius Lamia qu'Horace dépeint dans une de ses odes comme un ami des muses. Le nom de M. Borghesi nous donne toute confiance dans cette résurrection historique.

Le XVIIe volume des *Annales*, publié par la section française, n'offre pas moins d'attrait à la curiosité que celui dont nous venons de rendre compte. Si nous suivons l'ordre adopté dans notre précédente analyse, nous devons signaler dès l'abord quelques observations fort curieuses et fort bien présentées par M. Le Bas. Au sujet de deux bas-reliefs votifs de Gortyne et d'Athènes. Nous citerons ensuite un mémoire de M. Lenormant sur une statuette de bronze que cet antiquaire considère comme le génie de la tragédie en appuyant cette opinion, à défaut de textes, sur la comparaison ingénieuse de divers monuments figurés. Pour ne rien omettre d'important nous indiquerons une note de M. le duc de Luynes sur un bronze représentant un nègre. Ce monument, publié par Caylus, mais d'une manière inexacte, a été trouvé à Châlons-sur-Saône vers la fin du siècle dernier.

Dans ce volume comme dans le précédent, les vases peints ont fourni ample matière aux recherches des savants rédacteurs des *Annales*. Nous trouvons dès les premières pages les conclusions d'un mémoire de M. le duc de Luynes concernant les Harpies. La vue d'un vase athénien représentant ces monstres emplumés expulsés du palais de Phinée a suggéré ce travail à l'habile antiquaire. Les opinions de M. le duc de Luynes sur la mythologie peuvent être discutées ; mais ce qu'on ne peut lui refuser, c'est la connaissance approfondie des monuments figurés. Un vase de la Lucanie a donné occasion à un savant napolitain, M. Gargallo, de disserter sur le mythe d'Amymone et de Neptune ; et plusieurs autres vases ont fourni à M. Panofka le sujet de trois opuscules, intitulées : *Dionysus et les Cabires, Marsyas et Olympus*, et, enfin, *Athéné Memnon*.

Dans ce dernier écrit, le célèbre archéologue de Berlin émet une opinion difficile à justifier ; il croit pouvoir retrouver sur deux vases, l'un de Nola et l'autre de Vulci, l'image ou plutôt le type grec de cette *Minerva memor*, qui n'est connue que par plusieurs inscriptions latines. M. Roulez est un antiquaire laborieux auquel on doit une très-bonne dissertation sur une peinture représentant les *fureurs de Lycurgue*. Quant à M. de Longpérier, il s'est fort bien acquitté d'une tâche difficile, celle d'expliquer un vase du musée de Naples représentant Bellérophon ; car la scène est disposée de manière qu'on ne sait si le héros reçoit de Prœtus les tablettes qui doivent lui être si fatales, ou bien si c'est à Iobates qu'il les remet. Nous retrouvons dans ce volume un mémoire de M. Welcker, fait avec cette conscience allemande qui recueille tout et s'éclaire des lumières de la plus vaste érudition. A l'occasion d'un vase de Pistici dans la Basilicate, sur lequel on voit d'un côté le *Jugement de Pâris*, et de l'autre *Ulysse évoquant l'ombre de Tirésias*, ce savant passe en revue tous les jugements de Pâris connus jusqu'à ce jour. Dans cet examen, il donne une nouvelle preuve de son habileté à tirer parti de la comparaison des textes aux monuments.

Les limites de cette analyse sont bien étroites ; aussi avons-nous le regret de ne pouvoir indiquer qu'en passant une nouvelle explication d'un des plus beaux et des plus curieux miroirs étrusques du musée grégorien. Cette explication, qui est la troisième, si je ne me trompe, à laquelle ce monument a donné naissance, appartient à M. Panofka. L'ingénieux archéologue reconnaît sur ce miroir *Apollon faisant à Neptune cession de l'île de Calaurie*. Nous avons encore à signaler les recherches de M. de La Saussaye concernant des monnaies gauloises, celles des Éduens, et un excellent mémoire de M. Letronne, intitulé : *Observations philologiques et archéologiques sur l'étude des noms propres grecs, suivies de l'examen particulier d'une famille de ces noms*. Le savant académicien s'est proposé, dans ce mémoire, de prouver que l'étude des noms propres grecs pouvait rendre de grands services non point seulement à l'histoire et à la géographie, mais à l'archéologie, en servant à rectifier les légendes des médailles, et à mieux lire les inscriptions. M. Letronne possède un mérite rare, c'est d'avoir introduit dans l'érudition, à une époque où les théories les plus hasardées menacent l'étude de l'antiquité, cette précision rigoureuse, cette logique sévère qui paraissaient n'appartenir jusqu'ici qu'aux sciences naturelles. C'est un de ces esprits pour lesquels la vérité est un besoin, que les paradoxes irritent,

et qui les combat avec une verve et un talent de style peu communs chez les érudits.

En terminant, nous signalerons un mémoire : *Sur l'origine et la signification de la croix ansée*, par M. Lajard, et les *Recherches de M. de Saulcy sur les inscriptions votives, phéniciennes et puniques*. Le travail de M. Lajard est en quelque sorte le complément de la discussion survenue entre M. Raoul Rochette et M. Letronne au sujet de ce symbole. M. Letronne considère la croix ansée comme particulière à l'Égypte. M. Lajard, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, la fait venir de l'Asie : c'est, dit-il, *la reproduction abrégée et linéaire de la triade divine*. Voilà une découverte dont nous féliciterons le savant auteur si jamais elle parvient à être suffisamment établie. Le mémoire de M. de Saulcy renferme de précieux documents. On s'étonne quand on voit M. de Saulcy, dont on connaît l'esprit si vif, l'heureuse et souple intelligence, traiter avec tant de patience et de scrupule des sujets d'une aridité désolante. C'est un véritable service rendu à la science, et dont les amis de l'épigraphie phénicienne et punique doivent lui savoir un gré infini.

La partie critique du XVIIe volume des *Annales* se compose d'une lettre de M. Otto Jahn à M. de Witte, de la réponse de M. de Witte, et d'une lettre adressée à ce dernier par M. Lenormant. Le mythe d'Adonis fait le fond de cette discussion. L'habile antiquaire allemand reproche à M. de Witte de voir trop généralement dans les peintures de vases et dans d'autres monuments qui représentent un couple amoureux, l'union de Vénus et de son amant. M. de Witte se défend, et, pour mieux combattre, il appelle à son secours ce qu'il nomme l'*euphémisme grec*. Il entend par là ces allusions délicates aux idées de mort que la fable d'Adonis, à la fois érotique et funèbre, exprimait d'une manière si heureuse.

Dans la lettre qu'il adresse à M. de Witte, M. Lenormant tente une nouvelle explication des peintures examinées par cet antiquaire et par M. Jahn. Il défend l'interprétation qu'il a donnée d'un vase de la collection Durand sur lequel il reconnaît : *Bacchus, Orphée* et *Prosymnus auprès de Vénus et d'Adonis*. Si les idées qu'il émet peuvent paraître hasardées, voici du moins comment il se justifie : « Je me serai compromis peut-être, dit-il, mais j'aurai excité à la recherche et à la discussion ; et je ne crois pas qu'il en soit de même des savants qui, plus prudents que moi, aiment mieux rester en deçà de la vérité que d'aller au delà. »

Il y a dans les deux volumes que nous annonçons beaucoup d'éru-

dition, quelques idées nouvelles et des monuments inédits; en un mot, tout ce qu'il faut pour contribuer au progrès des bonnes et saines études archéologiques. Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage pour inspirer aux lecteurs de la *Revue* le désir de les lire.

O.

VIRGILIUS NAUTICUS, examen des passages de l'*Énéide* qui ont trait à la marine, par M. JAL, historiographe de la marine, auteur de l'*Archéologie navale*. Paris, 1843, in-8.

Le titre latin de cet opuscule pourrait prévenir défavorablement le lecteur sur les connaissances de M. Jal en fait de latinité classique, mais une telle prévention serait injuste. A lire l'ouvrage on s'aperçoit bien que l'auteur connaît à merveille la langue de Virgile et qu'il l'a seulement oubliée un instant par amour de la brièveté. L'objet qu'il se propose est assez piquant et assez neuf. Virgile était un peintre de la nature, ses traducteurs sont ordinairement des écrivains de cabinet. Ce que Virgile a vu, ses traducteurs ne le connaissent que par ouï dire; de là vient que souvent ils comprennent mal dans le poëte certains détails techniques et remplacent par des synonymes inexacts, par des périphrases plus ou moins mensongères le mot propre dont il s'était servi. Cela est surtout sensible en ce qui touche à la marine. Virgile, selon son vieux biographe, est resté sept ans à Naples, écrivant les *Géorgiques*, puis onze ans en Sicile, dans la Campanie, composant l'*Énéide*. Ce sont dix-huit années pendant lesquelles il n'a cessé de voir des vaisseaux, des manœuvres de mer, et sans doute, avant de s'embarquer en Grèce, il avait plus d'une fois cédé à la tentation de visiter dans tout leur détail quelques-uns de ces navires élégants et agiles où l'art romain égalait, s'il ne surpassait pas celui des Grecs et des Carthaginois. Enfin le voyage du poëte en Orient, voyage précisément entrepris pour achever l'*Énéide*, dut perfectionner son éducation nautique; d'où il faut conclure, selon M. Jal, que Virgile n'a pu parler légèrement de choses qu'il savait si bien, et que dans toutes les descriptions qu'il a faites d'un navire et de ses manœuvres, dans toutes ses allusions aux travaux de la marine, on doit trouver, malgré les exigences de la forme poétique, une rigoureuse exactitude. Chez lui *puppis* doit toujours signifier la *poupe*, c'est-à-dire l'arrière du vaisseau, *prora*, la *proue*, c'est-à-dire l'avant; *carina*, ce qu'on appelle proprement la *carène*, etc. Or cette précision savante disparaît presque toujours dans les para-

phrases, comme celle du père La Rue, dans les traductions en vers, en quelque langue qu'elles soient écrites. A cet égard M. Jal n'épargne pas même la merveilleuse traduction allemande de Voss. La plupart de ses critiques sont aussi justes qu'ingénieuses. Quand Virgile écrit, par exemple :

> Obvertunt pelago *proras*.... et littora curvæ
> Prætexunt *puppes*;

quand il nous peint Hector :

> Danaum Phrygios jaculatus *puppibus* ignes,

il est évident que remplacer dans ces passages *puppis* par *navis*, le traduire vaguement par *vaisseaux*, c'est en altérer ou même détruire le sens de l'original. Mais dans cet autre vers d'un discours de Junon (*Énéide*, I, 73) :

> Incute vim ventis submersasque obrue *puppes*,

peut-on dire que *naves* serait mal employé à la place de *puppes?* « Junon voulant que les poupes renversées soient submergées, abîmées, brisées, et ne puissent revenir à la surface des ondes, parce que c'est à l'arrière des navires que sont les Pénates (?) et les chefs des Troyens, c'est-à-dire tout Ilion qu'Énée porte en Italie :

> Ilium in Italiam portans victosque Penates. (P. 23.) »

Si, dans le second livre, Anchise, après l'embarquement de tous les siens, se tient debout *celsa in puppi*, pour offrir aux dieux des prières et des libations, est-ce parce que « la poupe est la place d'honneur, celle qu'il doit occuper, et en ce moment plus que jamais, puisque, s'il fait un sacrifice aux dieux de la mer et des tempêtes, il en fait en même temps un aux divinités de la terre, et qu'il faut (?) qu'en tombant de la coupe des libations le vin touche à la fois le rivage et l'onde qui le baigne? » (P. 30.) J'accorde que Virgile aime en général peindre fidèlement les objets; mais enfin c'est un poëte, et je ne puis me résigner à lui attribuer en toute occasion ces subtiles recherches d'exactitude; je veux bien qu'on l'appelle un poëte exact, mais non pas un *homme spécial*. Qu'on y prenne garde d'ailleurs, quelquefois ces calculs dont on lui fait honneur, pourraient bien tourner aussi à sa confusion. « Beroë, dit, à la p. 32, M. Jal, conseille aux Troyennes d'incendier les navires de leurs époux (l. V, v. 635); et ce sont les *infaustas puppes* qu'elle les engage à brûler d'abord, tant parce que les poupes sont approchées du rivage, que parce qu'elles recèlent des

dieux qui les ont trompées, des dieux funestes (*infaustos*). Mais Jupiter sauve les poupes à demi-brûlées en les inondant d'une pluie abondante, *implenturque super puppes*. — Vénus, priant Neptune d'être favorable à son fils, entre autres cruautés de Junon, lui raconte les poupes brûlées par les femmes troyennes; ces poupes où étaient ses images avec celles des dieux de Troie (?), et auxquelles Iris s'est acharnée peut-être pour cette seule raison. » Mais que veulent donc les Troyennes? rester en Sicile et mettre fin à tant de périlleux voyages. Pour cela il faut brûler les *vaisseaux*, non pas seulement la poupe ou la proue des vaisseaux, ce qui serait un jeu puéril; aussi est-ce bien les vaisseaux tout entiers que désigne le poëte, dans la suite du même récit, par ces variantes et ces périphrases :

> At matres, primo ancipites, oculisque malignis
> Ambiguæ spectare *rates*, miserum inter amorem
> Præsentis terræ fatisque vocantia regna.
> . . . . . .
> . . . Furit immissis Vulcanus habenis
> *Transtra* per et *remos* et pictas abiete *puppes*.
> . . . . . .
> Incensas perfert *naves* Eumelus....
> . . . . . .
> . . . . . Udo sub robore vivit
> Stuppa, vomens tardum fumum, lentusque *carinas*
> Est vapor et *toto* descendit *corpore* pestis.

Et l'hémistiche *implenturque super puppes* est suivi de ces mots significatifs :

> . . . . Semiusta madescunt
> Robora, restinctus donec vapor omnis, et *omnes*,
> *Quatuor amissis*, servatæ a peste *carinæ*.

On pourrait relever dans le *Virgilius nauticus* plusieurs traits du même genre. M. Jal est avant tout un très-habile archéologue; et bien qu'il se montre animé d'un vif sentiment des beautés poétiques de l'*Énéide*, c'est surtout au point de vue de l'archéologie qu'il a étudié ce poëme. Dès lors il est difficile qu'il n'ait pas quelquefois prêté à Virgile des intentions qui lui sont plus ou moins étrangères. Mais cet inconvénient n'ôte rien au mérite solide de ses recherches, qui resteront comme un fort bon chapitre d'archéologie navale. Nous recommanderons surtout au lecteur les dernières pages et les notes, pleines de discussions et de rapprochements curieux. En général, de telles monographies sont utiles au progrès de la science; elles éclairent la critique des traducteurs et des interprètes; elles préparent les matériaux à ceux qui veulent rédiger avec suite l'histoire des arts dans l'antiquité. E.

Den Boom van Jessé, eene muurschilderij uit de XV eeuw in de Buurkerk te Utrecht, beschreven en opgehelderd, door L. F. Janssen. Utrecht, 1846.

L'Arbre de Jessé, peinture murale du XVe siècle de l'église dite Buurkerk, *à Utrecht, décrite par* L. F. Janssen.

Le savant conservateur du Musée des Antiquités de Leyde, M. Janssen, vient de publier cette brochure que nous jugeons utile d'annoncer aux lecteurs de la *Revue*, attendu qu'elle se rapporte à un sujet que nous avons traité dans un des numéros de l'année 1844. Comme cette dissertation est écrite en hollandais, langue qui n'est pas familière à la majeure partie des archéologues français, nous pensons leur rendre service, en mettant sous les yeux l'analyse des faits qui y sont consignés.

L'église d'Utrecht, appelée *Buurkerk*, est dédiée à la Vierge, et porte le nom de Sainte-Marie-Mineure, *H. Maria de Mindere*, mais on lui a imposé vulgairement le sobriquet de Buurkerk (*Ecclesia civilis* ou *popularis*), parce qu'elle fut longtemps le lieu de réunion du conseil de la ville qui y rendait ses ordonnances ou plébiscites (*Buurspraken.*)

Sur la muraille méridionale de cette église, se trouvent les restes d'une peinture à fresque, fort curieuse, représentant le sujet célèbre de l'arbre de Jessé ou de la généalogie de la Vierge. Les dimensions du tableau sont de 5^el,07 de hauteur, et de 4^el,52 de largeur. Les figures sont un peu plus grandes que nature, proportion nécessaire pour que les personnages parussent de taille naturelle, le tableau étant élevé de 3^el,45 au-dessus du sol.

Retrouvée par hasard, en 1840, cette peinture a été restaurée par les soins de l'ancien bourguemestre, feu Van Asch van Wijck, et, depuis, soigneusement conservée. Elle est actuellement préservée par un rideau qui ne se tire que pour les étrangers. Malheureusement, le temps avait déjà, lors de la découverte, fortement endommagé diverses parties.

Voici la description qu'en donne M. Janssen :

Jessé repose sur un lit de couleur jaune, dans une salle tendue en bleu, percée de fenêtres à plein cintre, et carrelée de carreaux vert-clair ou sombre. Sa tête est coiffée d'une toque ronde, de couleur rouge, comme sa tunique de dessous. Son manteau et les couver-

tures du lit sont bleu-clair, semé de taches brunes. Le nom de *Jessé*, qui se lit au-dessus de la tête de ce personnage endormi, ne laisse aucun doute sur son identité avec le père de David. Au sommet de l'arbre qui sort de son côté droit, est la Vierge debout, portant l'Enfant Jésus. Sa tête est ceinte d'une couronne formée de trèfles ou de lis d'or, et surmontée d'une auréole de la même couleur. La tunique qu'elle porte est bleu de ciel, et son manteau de la même nuance que celui de Jessé. Le petit Jésus est revêtu de la pourpre royale, et ce riche vêtement laisse apercevoir dessous une tunique verte. La tête du Dieu-Enfant est ceinte de rayons lumineux. Les figures des rois, ancêtres de Marie, sont disposées symétriquement sur les deux rameaux de l'arbre qui se bifurquent eux-mêmes, chacun, au sortir du tronc dont ils s'échappent. L'artiste n'a représenté que les bustes de ces personnages qu'il a placés dans des espèces de fenêtres ou de niches. Chacun d'eux porte la couronne et le sceptre, emblême de la royauté. David seul n'a point été posé sur la tige généalogique, et il est peint assis et jouant de la harpe au chevet de Jessé. Une portion de sa figure est effacée. Il en est de même des figures de Salomon, de Roboam et de Joram. Le vêtement varie de couleur pour chacun d'eux, mais dans la distribution qu'il a adoptée, le peintre paraît n'avoir consulté que son goût ou son caprice, et nullement les règles du symbolisme iconologique.

Tout cela est peint, non pas à l'huile, mais en détrempe. M. Janssen soupçonne que l'on a pu employer aussi pour la préparation des couleurs, la gomme, le miel, le jaune d'œuf, et peut-être même le vin. Le vernis qui recouvrait l'aire du tableau, a disparu, par l'effet du grattage du mur.

Il eût été à souhaiter que la planche jointe à la dissertation, ne nous offrît pas qu'un trait fort imparfait, et qu'elle eût reproduit les couleurs qui contribuent puissamment à l'intérêt de cette fresque.

Le nom des rois figurés étant inscrits près d'eux sur des phylactères ou banderolles, cette circonstance fait disparaître la difficulté d'identifier chacun d'eux à l'un des ancêtres de la Vierge, difficulté qui nous avait embarrassé dans la notice que nous avons rappelée plus haut. Nous retrouvons parmi ces noms celui de Salomon, que nous avions supposé, avec raison, devoir être au nombre des aïeux que l'artiste avait représentés. Mais celui de Sadoc n'y paraît pas, ce qui rend probable l'absence de ce docteur tant soit peu hérétique sur la boiserie de M. Gallois. La place toute particulière qu'occupe le roi David, assis et jouant de la harpe, au chevet du lit de Jessé,

donne à penser que, sur cette boiserie, le monarque devait occuper une place analogue, et que le défaut d'espace a empêché, une fois le reste du sujet déjà exécuté, de l'introduire sur le premier plan. Cette supposition expliquerait son absence sur l'arbre symbolique de M. Gallois. Car, comme le roi-prophète ne paraît jamais sans sa harpe caractéristique, on a lieu de penser qu'il n'est pas compris parmi les rois représentés.

Les noms font aussi voir que, dans l'impossibilité où le défaut d'espace suffisant le mettait de figurer ces vingt-huit ou deux fois quatorze générations, l'artiste n'a peint que la première moitié, celle qui va jusqu'à l'époque de la captivité à Babylone.

La manière dont la tige sort de la région subthoracique du corps de Jessé est tout à fait conforme à la prescription que donne Denys, moine de Fourna d'Agrapha, dans son *Guide de la Peinture*, qui a été traduit par le docteur Paul Durand, conformité que l'on ne remarque pas partout, ainsi que l'a fait remarquer M. Didron, dans ses notes sur cet ouvrage (1).

Dans la fresque de Buurkerk, aux pieds de Jessé, sont deux personnages à genoux, ayant près d'eux l'écusson blasonné à leurs armoiries. Tout le monde reconnaîtra en eux, avec M. Janssen, le couple qui fait hommage de cette peinture à la Vierge. C'est un homme et une femme. Le premier a la tête nue; il porte un manteau noir, et une épée courte engainée d'or est suspendue à sa ceinture; la seconde a le chef recouvert d'un capuchon. Ces deux figures sont plus petites que les autres. Au-dessous, on lit:

IN 'T JAER ONS HERE MCCCC EN L... SINTE MATHEUS DACH
STERF GHERTRUT. FLORES. OTTE... WYF. BIT VOR DE SIEL.

C'est-à-dire : *En l'an de Notre-Seigneur* MCCCC. L.., *le jour de saint Matthieu, mourut Gertrude Flores, femme de Othon. Priez pour son âme.*

Cette inscription fait supposer qu'Othon avait perdu Gertrude lorsqu'il fit faire cette peinture en l'honneur de Marie et pour le salut de l'âme de sa compagne. Mais il a voulu placer à ses côtés celle aux prières célestes de laquelle il se joignait sur la terre.

M. Janssen a vainement parcouru tout l'armorial des Pays-Bas,

(1) M. Didron cite notamment une bible historiale qui est à la bibliothèque publique de Reims où l'arbre sort de la bouche du patriarche, une bible latine, dans laquelle le tronc sort du crâne. Voy. *Ouv. cit.*, p. 154.

il n'a pu y découvrir à qui appartenaient les armoiries dont sont chargés les écussons. Il croit reconnaître sur celui de l'homme trois lanternes. Le champ de l'écu de la femme est de deux émaux différents, il est parti, à gauche au même que son époux, à droite, tiercé de faces d'or et d'argent.

La date étant en partie effacée, le savant archéologue hollandais a dû rechercher celle qui avait été originairement inscrite, et qui donne par conséquent l'époque de l'exécution de cette peinture. En considérant l'espace vide qui suit le chiffre romain L, et en tenant compte de l'époque de la construction de la partie de l'église attenante à cette muraille, il est conduit à adopter la date MCCCCLXXX (1480). C'est en effet dans la seconde moitié du XVe siècle et au commencement du XVIe, que les peintures à fresque, jusqu'alors si rares dans les églises des contrées septentrionales, sont devenues plus communes.

Plusieurs des noms inscrits sur les phylactères ont été effacés en partie. M. Janssen les a facilement restitués. Deux des noms écrits ne semblent pas s'accorder avec ceux qui sont consignés dans la généalogie de saint Matthieu. Mais cela n'est que le résultat d'une erreur. Voici en effet l'ordre de la première *tetracœdecade* donnée par l'évangéliste :

Jessé.	*Abias.*	*Ozias.*	*Manassès.*
David.	*Asa.*	*Joathan.*	*Amon.*
Salomon.	*Josaphat.*	*Achaz.*	
Roboam.	*Joram.*	*Ézéchias.*	

La peinture présente au contraire la lignée divine de la manière suivante :

Jessé.	*Abias.*	*Anas.*	*Manassès.*
David.	*Asa.*	*Joathan.*	*Amon.*
Salomon.	*Josaphat.*	*Achar.*	
Roboam.	. . . *m.* (*Joram*).	. . . *chias.*	

Or, évidemment, c'est par erreur que le nom de *Achar* a été inscrit pour celui de *Achaz;* il y là une substitution de lettres facile à comprendre (2). Quant au changement du nom de *Ozias* en celui d'*Anas*, M. Janssen l'explique en admettant qu'on a écrit par erreur *Anas* pour *Ahas*, et qu'*Ahas* est une forme altérée d'Ozias, en hébreu

(2) M. Janssen a retrouvé ce même nom d'*Achar*, mis en place d'*Achaz* dans une vulgate de la Bibliothèque royale de La Haye.

Achazia, traduit en grec par Ὀζίας. On sait l'analogie de l'*o* et de l'*a* long; analogie qui s'offre en anglais dans la prononciation des mots *all*, *salt* et autres, et qui est démontrée en hébreu dans l'emploi des points-voyelles, par l'identité du kamets et du kamets-kateph. Le savant néerlandais, fait de plus observer que, dans le *Codex Alexandrinus*, on trouve Ὀχοζίας écrit par Ὀζίας, forme qui rend plus exactement le nom hébreu, et sert de passage à celle de Ahas qui paraît avoir été ici adoptée. Quant à la syllabe finale *chias*, elle termine sans aucun doute le nom d'Ézéchias.

Ainsi rétablie, cette généalogie confirme ce que nous avons dit dans notre notice, que la liste donnée par saint Matthieu était adoptée de préférence à celle de saint Luc. Nous n'avons du moins jamais vu celle-ci dans les manuscrits offrant la miniature de l'arbre de Jessé que nous avons eu occasion de feuilleter.

M. Janssen a signalé, dans sa dissertation, diverses autres représentations de l'arbre de Jessé qui se trouvent dans la Néerlande : 1° une peinture d'un manuscrit de la vulgate du XIVe siècle, appartenant à la Bibliothèque de l'Académie de Leyde; 2° une seconde sur un manuscrit d'une autre vulgate appartenant à la Bibliothèque royale de la Haye, peinture placée comme dans le précédent, en tête de l'Évangile selon saint Matthieu; 3° une troisième occupant la même place dans un second manuscrit de la vulgate de la même Bibliothèque; 4° une quatrième, sur une traduction flamande manuscrite de la Bible, du XVe siècle, appartenant aussi à la Bibliothèque de la Haye. On n'a représenté également que la première tetracœdécade, et les paroles d'Isaïe : *Egredietur virga de radice Jesse*, etc., expliquent le sujet; 5° une cinquième dans un livre de prières, manuscrit du XVe siècle, appartenant à M. Schinkel, de la Haye. Dans cette dernière, qui est d'une fort belle exécution, et offre de curieux détails, la Vierge n'est plus seule au sommet de la tige symbolique, tenant entre ses mains son divin Enfant; elle est agenouillée entre les trois personnes de la Trinité.

M. Janssen a cité, d'après notre article, les représentations de l'arbre de Jessé que nous avons rappelées. Nous devons dire que nous n'avons pas eu l'intention de donner de ce sujet si souvent répété, une iconographie complète. Si le savant Néerlandais eût consulté l'utile *Dictionnaire iconographique des Monuments* de M. Guenebault à l'article *Tige de Jessé*, il y eût trouvé un Catalogue bien plus complet que celui qu'il a bien voulu extraire de nos citations, en nous faisant l'honneur de prévenir le public qu'il nous en était redevable.

Toutefois, la liste donnée, depuis l'impression de notre article, par M. Guenebault est loin encore de faire connaître toutes les représentations que l'art du dessin a reproduites, et nous espérons qu'en publiant un supplément à son ouvrage, cet estimable bibliographe enrichira cet article, ainsi que bien d'autres, de nouvelles indications. Nous renverrons donc M. Janssen au *Dictionnaire iconographique*, au mérite duquel nous rendons une justice d'autant plus désintéressée, que l'auteur s'y est permis, en nous citant plusieurs fois, des réflexions qui ne semblent guère à leur place dans un ouvrage qui n'a aucun caractère polémique. Mais il n'en faut sans doute accuser que l'excès d'orthodoxie de l'auteur; seulement il lui eût été plus simple de marquer d'un astérisque les noms de ceux contre les écrits desquels il prémunissait ses lecteurs. Nous n'eussions pas alors été les seuls ainsi mis à l'index de M. Guenebault, et plus d'un antiquaire eût partagé avec nous les reproches catholiques dont nos travaux sont l'objet. Du reste, qu'importe que M. Guenebault approuve ou non notre mode de critique! son livre est utile, voilà le principal, et toutes les personnes qui s'occupent d'archéologie chrétienne, y puiseront de précieux renseignements.

Nous ne finirons pas l'analyse du travail de M. Janssen, sans signaler comme une des plus belles représentations de l'arbre de Jessé que nous connaissions, celle qui est sculptée sur le retable du grand autel de la chapelle du duc d'Abrantès, dans la cathédrale de Burgos. C'est un excellent morceau dû à un artiste du XVIe siècle, Rodrigo del Haya, et qui jusqu'à présent avait échappé à l'attention de presque tous les antiquaires. Une autre représentation également curieuse du même sujet se voit sur les stalles du chœur de la célèbre abbaye de Solesmes. La disposition en est toute particulière, chaque stalle est ornée de deux rangs de bustes, en relief, représentant les ancêtres de Jésus-Christ. Le rameau généalogique se continue sous chacun des personnages et aboutit à la statue de Marie. Il serait à désirer qu'on publiât une bonne planche de ces stalles singulières.

ALFRED MAURY.

Statistique monumentale de la Charente, publiée par livraisons, in-4°, par M. l'abbé MICHON, correspondant du Comité des Arts et Monuments. Angoulême, 1844 à 1846; et Paris, DERACHE, BORANI, dépositaires.

L'étude des monuments n'intéresse plus seulement aujourd'hui les

érudits de profession, les ecclésiastiques, sans abandonner leurs études spéciales et l'exercice de leurs graves fonctions, sont aussi descendus dans la mine féconde de l'archéologie, et plusieurs se sont déjà montrés maîtres dans un genre d'étude qui semblait ne devoir les intéresser que fort médiocrement.

L'ouvrage que nous signalons aujourd'hui en est une preuve, le savant abbé, l'un des plus laborieux correspondants du comité des arts et monuments, n'a pas fait son ouvrage en copiant ce que d'autres ont pu dire déjà sur la province dont il donne la statistique. On reconnaît de suite qu'il a voulu voir par lui-même, qu'il ne s'est pas contenté de copier des descriptions toutes faites et qu'il a fouillé aux sources; aussi il relève bien des inexactitudes, rétablit la vérité sur plusieurs points, jette la clarté sur des textes restés obscurs, et rend aux faits vraiment historiques toute la lumière dont ils avaient été bien souvent privés. C'est un véritable service, c'est un beau monument élevé à la fois à la science et à la religion que cette *Statistique monumentale de la Charente;* déjà vingt livraisons sur trente sont publiées, et tout ce qui est livré aux souscripteurs peut donner l'assurance que ce qui reste à faire sera traité avec le même soin et le même talent. Au mérite du texte cette publication réunit la bonne exécution des planches, ce qui n'existe pas toujours, surtout dans les ouvrages faits à longs intervales. Nous citerons la Vue générale d'Angoulême, le Château de la Rochefoucault, les Ruines de l'abbaye de la Couronne, l'Abbaye de Chartres, la Cathédrale d'Angoulême et plusieurs planches de détails; le Bâtiment du trésor de l'abbaye de Nanteuil, monument curieux du XIe au XIIe siècle, et dont on trouve peu d'exemples en France et ailleurs; le beau Château de Boutteville, construction militaire du XVIe siècle; une crosse du XIIe siècle; des sceaux et des monnaies de diverses époques dont le texte donne les origines historiques et monumentales, appuyés de preuves authentiques. On y trouve diverses inscriptions et d'autres détails qu'il serait trop long d'énumérer ici. Ce que nous disons peut suffire à nos lecteurs pour leur donner une idée exacte du travail consciencieux de l'auteur et de l'ouvrage que nous indiquons à ceux qui aiment les antiquités nationales.

L. J. G.

L'INSCRIPTION CUNÉIFORME DE BÉHISTUN.

« The Persian cuneiform inscription at Behistun decyphered and translated with « a memoir on Persian cuneiform inscriptions in general and on that of Be- « histun in particular, by major H. C. Rawlinson. » (*Journal of the Royal Asiatic Society*, vol. I, part. I. London, 1846, in-8.)

« L'inscription cunéiforme persane de Béhistun, déchiffrée et traduite et accom- « pagnée d'un mémoire sur les inscriptions persanes cunéiformes en général « et sur celle de Béhistun en particulier, par le major H. C. Rawlinson, au « service de la Compagnie des Indes de Bombay, agent politique à Bagdad, « correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptionset Belles- « Lettres.) »

Nulle inscription n'était venue depuis longtemps jeter sur l'histoire ancienne une lumière plus vive et plus inattendue que celle dont M. le major Rawlinson vient de nous donner la traduction. Écrite en caractères cunéiformes, et gravée sur un rocher à Béhistun, dans le Curdistan méridional, cette inscription entoure un vaste bas-relief. En examinant celui-ci, on reconnaît un style analogue à celui des sculptures assyriennes. Un roi, d'une taille plus élevée que celle des autres personnages qui composent la scène, fait amener devant lui des prisonniers. Chacun de ceux-ci a les mains liées au dos, et une chaîne commune les retient par le cou. Le premier de la file est seul renversé à terre, *supinatus humi;* il élève ses mains suppliantes vers le monarque, qui, appuyant sur lui l'arc qu'il tient à la main, pose le pied sur son ventre. Derrière ce prince sont deux gardes ou officiers ; au-dessus, dans une sorte d'auréole, on aperçoit une divinité qui étend sur le roi ses bénédictions, et lui présente de la main gauche une couronne, emblème de son triomphe. L'inscription est donc destinée, à en juger uniquement par la place qu'elle occupe, à expliquer le sujet de ce curieux bas-relief. M. Rawlinson l'a copiée avec un dévouement et un courage bien dignes d'éloges, car l'on sait quels dangers court le voyageur dans ce pays inhospitalier : le massacre récent des Nestoriens peut donner la mesure des périls auxquels s'expose celui qui brave la cruauté et le brigandage des Curdes, les préjugés superstitieux qu'ils attachent

à ces antiques monuments. Le savant anglais a reconnu, dans ces gigantesques colonnes d'écriture cunéiforme, trois ordres de caractères, constituant chacun un alphabet différent. C'est donc une inscription trilingue, écrite dans les trois écritures cunéiformes connues, la babylonienne, la médique et la persépolitaine; et naturellement M. Rawlinson s'est attaché à déchiffrer la dernière; car, outre que les parties de l'inscription écrites avec les deux autres caractères, sont beaucoup moins bien conservées que la partie persépolitaine, l'ignorance où l'on est encore des langues dans lesquelles elles sont composées, s'est jusqu'à présent opposée à ce qu'on pût en entreprendre une version littérale : si la philologie seule y perd, l'histoire en effet n'eût eu que peu à gagner de cette triple traduction, puisque les trois inscriptions ne sont que la version en trois langues d'un seul et même récit.

La société asiatique de Londres vient de publier le travail de l'orientaliste anglais; et nous nous hâtons de dire qu'il a reçu des hommes compétents un assentiment qui fait honneur à la sagacité et au zèle de son auteur. Cette compagnie savante a joint au texte et à la version de M. Rawlinson, la première partie d'un mémoire composé par ce dernier sur les inscriptions cunéiformes en général; et elle nous fait espérer la prochaine publication de la suite de cette intéressante dissertation.

Quoiqu'il eût semblé plus régulier d'entretenir d'abord le lecteur du contenu de l'inscription de Béhistun, nous pensons qu'il est préférable d'assigner tout d'abord à son interprète la part qui lui revient dans le mérite du déchiffrement. L'introduction du mémoire est consacrée à ce que l'on peut appeler l'histoire de la découverte de l'alphabet persépolitain : c'est donc à cette partie de la publication que nous nous arrêterons préalablement.

M. Rawlinson paye à ses devanciers, à MM. Grotefend, E. Burnouf et Lassen, le tribut d'éloges qu'ils méritent; il rend justice aux efforts que ces savants ont tentés pour arriver à la détermination de ces lettres mystérieuses; il montre combien le dernier de ces orientalistes surtout s'était approché de l'exacte détermination, malgré l'incorrection des copies qu'il avait entre les mains. Toutefois, en rectifiant sur plusieurs points les idées du savant professeur de Bonn (1), le philologue anglais prétend partager avec lui, avec

(1) MM. Beer et Jacquet avaient déterminé chacun deux nouvelles lettres de l'écriture persépolitaine, M. Rawlinson a déterminé le *t'*, le *m'*, le *ch*, lu improprement *s*, le *tr̃* le *n'* et le *ñ*.

M. E. Burnouf, son émule, l'honneur de cette découverte. Loin de tout secours, à Téheran, à Bagdad, en Afghanistan, il n'a pu, nous dit-il, recevoir que bien longtemps après leur publication les travaux de ces deux maîtres ; et l'on comprend facilement qu'il ait pu, de son côté, être déjà arrivé aussi loin qu'eux quand il a eu connaissance de leurs découvertes. M. Rawlinson affirme ce fait, que nous ne pouvons vérifier. C'est ici une question de bonne foi ; et nous jugeons trop favorablement M. Rawlinson, par le dévouement qu'il a mis à poursuivre son travail au milieu des dangers et des obstacles de toute nature, pour en douter un instant. Nous concevons aisément qu'ignorant la langue allemande, il n'ait pu trouver, dans l'excellent mémoire de M. Lassen, toutes les lumières qu'il y cherchait, et qu'un interprète germanique lui ait souvent fait défaut. Cependant, comme nous savons aussi à quel point on s'illusionne sur ses propres œuvres, et avec quelle facilité on s'attribue, de fort bonne foi du reste, les idées que d'autres vous ont suggérées, nous dirons que peut-être M. Rawlinson n'a pas fait une appréciation assez sévère de la part qui revient à MM. Burnouf et Lassen, non pas seulement dans la découverte de l'alphabet, mais encore dans le déchiffrement de l'inscription de Béhistun même.

Et d'abord le savant anglais reconnaît lui-même que c'est à l'admirable commentaire de M. Burnouf sur le Yaçna (nous ne faisons que reproduire ses expressions), qu'il est redevable d'une connaissance grammaticale et sérieuse de la langue zende. Comment alors concevoir qu'avant cette époque il ait pu être arrivé aussi loin que l'académicien français dans le déchiffrement du persépolitain ? Qu'il ait été plus loin que Saint-Martin, cela est probable ; car cet orientaliste n'avait guère avancé la question ; mais qu'il ait devancé les résultats consignés dans le mémoire sur les inscriptions d'Hamadan, voilà ce qui nous semble invraisemblable ; et, sans nier le fait, nous engageons M. Rawlinson à revoir les notes qu'il écrivait en 1836 et 1837.

Cette réclamation, faite par nous, absolument étranger à la contestation de priorité qui pourrait s'élever, nous est uniquement dictée par un sentiment de justice. Elle a dû être présentée dès le début de ce compte rendu, afin qu'en admirant la sagacité et la finesse philologique qui nous a rendu des pages entières perdues de l'histoire de Perse, le lecteur impartial n'oublie pas que la France et l'Allemagne ont des droits à cette admiration, droits que l'équité ne permet pas qu'on aliène.

Passons maintenant à l'étude du contenu de l'inscription, telle que M. Rawlinson l'a donnée, en l'appuyant d'excellentes notes grammaticales et épigraphiques.

Nous allons voir que le roi représenté dans le bas-relief est Darius, fils d'Hystaspes, et que ce monument date, par conséquent, de la fin du VIe siècle avant notre ère.

C'est Darius qui parle lui-même; c'est lui qui nous expose le récit de ses hauts faits, ainsi que l'indique la formule initiale de chaque paragraphe : *Le roi Darius dit.* Il nous apprend d'abord le nom de ses ancêtres en remontant jusqu'à Acheménès, qui formait la tête de sa dynastie. Ni les historiens anciens, ni les inscriptions cunéiformes déjà expliquées par MM. Lassen et Burnouf, n'avaient encore fait connaître cette généalogie d'une manière complète. Voici les noms que lit M. Rawlinson, en remontant de Darius à Achéménès : Hystaspes, Arsamis, Ariyaramnis, Teispes. Nous prévenons, en passant, le lecteur, que nous transcrivons ici les formes gréco-latines que le savant anglais a données aux noms persépolitains, pour les mettre d'accord avec les noms tels que les Grecs nous les avaient transmis, et tels qu'ils sont passés dans notre langue. Les noms sont naturellement un peu différents dans le texte; mais il est toujours facile de reconnaître leur identité avec ceux que nous avons adoptés.

Dans les lignes suivantes, Darius nous dit qu'il est devenu roi par la grâce d'Ormuzd qui a soumis à sa puissance le vaste empire dont il énumère les provinces dans l'ordre suivant : la Perse, la Susiane, la Babylonie, l'Assyrie, l'Arabie, l'Égypte, Sparte et l'Ionie, provinces maritimes, l'Arménie, la Cappadoce, la Parthie, la Zarangie, l'Arie, la Chorasmie, la Bactriane, la Sogdiane, le pays des Saces, celui des Sattagydes, l'Arachosie et le pays des Méciens; en tout vingt contrées. On est étonné de rencontrer dans cette énumération Sparte qui ne subit jamais, à ce que nous sachions, le joug de la Perse. Sans doute cette ville n'est mentionnée que pour mémoire et à raison des droits que le monarque persan s'attribuait sur cette république. S'il en était ainsi nous aurions là un exemple fort ancien de ces prétentions bizarres dont les souverains de France et d'Angleterre nous donnaient le spectacle ridicule, en s'intitulant, le premier, roi de Navarre et le second, roi de France, et qu'aujourd'hui encore, continuent les rois de Sardaigne en prenant le titre de rois de Jérusalem et de Chypre.

Cette énumération ne correspond qu'en partie à celle qu'Hérodote nous a laissée des États qui composaient l'empire persan. Cette diffé-

rence s'explique facilement, soit en admettant que l'inscription ne fait connaître que le nom des pays qui relevaient du grand roi, sans s'attacher à donner la division par satrapies que l'écrivain grec nous a minutieusement fait connaître, soit en supposant que le monument de Béhistun est antérieur à l'établissement de cette division administrative.

Darius annonce qu'il protége dans son royaume tous les fidèles adorateurs d'Ormuzd et qu'il en extirpe tous les hérétiques. Pompeuse démonstration d'intolérance, d'accord, sans doute, avec les idées religieuses de cette époque, mais qu'il faut plus rapporter à la politique qu'à la religion, car sous ce nom d'hérétique la teneur de l'inscription nous laisse entrevoir qu'il ne faut guère entendre autre chose que les ennemis de la dynastie. En effet, pour un monarque qui s'intitule roi par la grâce d'Ormuzd, de la rébellion est de l'hérésie.

Le récit historique commence par le meurtre de Smerdis nommé *Bart'iya* dans l'inscription. Ce meurtre est mis sur le compte des troubles que ce frère de Cambyse avait suscités dans l'État. Hérodote n'assigne pas précisement les mêmes causes à cet odieux fratricide. Nous sommes plus porté à nous ranger de son côté, le pensant plus en position d'être impartial et véridique, qu'un prince achéménide. Certainement la haine de Cambyse pour son malheureux frère a eu sa bonne part dans le crime. Il est au reste à noter que le texte, admirablement d'accord avec l'historien grec, dit que Bart'iya était frère de Cambyse de père et de mère, et par conséquent également fils de Cyrus et de Cassandane, bien qu'il ne soit rien rapporté du songe qui, selon l'écrivain d'Halicarnasse, détermina Cambyse à faire assassiner secrètement un frère qu'il haïssait.

A la courte mention de ce triste événement, succède la relation succincte de l'usurpation du faux Smerdis, appelé dans le persépolitain Gomates. Nous apprenons par le monument de Béhistun que ce mage imposteur était natif de Pissiachada. La Perse, la Médie et les provinces de l'empire reconnurent le faux Bart'iya, et Cambyse abandonné de ses sujets mourut.

Darius, continue le texte persépolitain, dévoila la fourbe du mage; il s'écria : N'y aura-t-il personne, soit un Persan, soit un Mède, quelque membre de ma famille qui dépossède du trône ce Gomates? Mais on redoutait l'usurpateur, et personne n'osait répondre en face à l'affirmation effrontée qu'il faisait sur son identité avec Smerdis. Alors le fils d'Hystaspes implora l'appui d'Ormuzd et par le secours du dieu,

le 10 du mois de Bagayadich, assisté de ses partisans, il tua Gomates et tous ses adhérents, dans le fort de Siktakhotes, situé au district de Médie, nommé Nisæa. Ce récit ne contredit en rien Hérodote. Toutefois il semble, par la relation donnée par ce dernier, que le meurtre eut lieu à Persépolis, ou dans la capitale quelle qu'elle fût du royaume, car on est loin d'être assuré que ce fut alors Persépolis, tandis qu'ici il est fait mention d'une simple forteresse, soit qu'il se trouvât là un des châteaux des rois de Perse, soit que Gomates, pour sauver sa vie, s'y fût refugié.

Darius triomphant rétablit donc la couronne dans la dynastie des Achéménides. Il restaura les anciens rites abolis par le faux Bart'iya et en rendit la direction à la famille qui en avait été dépossédée par cet usurpateur.

Darius dit ensuite: Voici ce que je fis, une fois monté sur le trône: Après le meurtre de Gomates, un certain Atrines (1), fils d'Opadarmes, se déclara roi de Susiane et fit insurger la province; à Babylone, un Babylonien nommé Natitabirus, fils d'Aena..... s'empara également de la couronne, se donnant faussement pour Nabokhodrosor fils de Nabonidé.

Hérodote ne dit rien de l'insurrection du premier, à moins que, ce qui est au reste peu vraisemblable, on ne veuille voir dans cet Atrines, l'Intapherne dont il parle, et dont une insulte faite à Darius fut punie de mort.

L'inscription ajoute que le roi de Perse envoya une armée en Susiane; celle-ci ramena prisonnier Atrines qui fut mis à mort.

Quant à la révolte de la Babylonie on sait qu'Hérodote en a parlé avec de grands détails, et l'on se rappelle le célèbre trait de Zopyre, dont il n'est ici fait aucune mention; le nom de ce dévoué serviteur n'est pas même rapporté. Ne nous étonnons pas de cette omission, toute cette inscription n'est guère qu'un hymne à la louange du monarque persan et il n'y a eu de place que pour ce qui le touche personnellement.

On reconnaît dans le Nabonide, cité comme père de Nabokhodrossor le Labynetes d'Hérodote, que Bérose désigne par son véritable nom de Nabonide; c'était le fils de Nitocris que Cyrus avait dépossédé de son empire. Le siége de Babylone ici rapporté est-il celui dont il est question dans le prophète Daniel? Une difficulté cé-

(1) Nous prévenons ici, une fois pour toutes, le lecteur que nous adoptons la transcription latine des noms persans que M. Rawlinson a suivie dans la version anglaise qu'il a jointe à la traduction latine interlinéaire de l'inscription.

lèbre se représente naturellement à ce propos. Faut-il croire que Cyrus a été désigné dans ce livre de la Bible sous le nom de Darius le Mède? Ce fait, plus qu'improbable, le devient d'autant plus que notre inscription nous apprend actuellement qu'un roi gouvernait à Babylone, lors du siége de Darius, et qu'il s'appellait Natitabirus; Balthasar serait-il ce dernier personnage, et régnerait-il dans le livre attribué au prophète quelque confusion à ce sujet? Nous le pensons. Darius a été, ce nous semble, substitué à Cyrus; les deux siéges ont été confondus l'un pour l'autre, en même temps que le double souvenir de Labynetes et de Natitabirus, qui se donnait pour son fils, s'est réuni dans le personnage de Balthasar. Une confusion de ce genre enlève au livre de Daniel une authenticité que tant d'exégistes célèbres lui ont contestée. Elle confirme l'opinion plus d'une fois avancée que cet écrit chaldéen est postérieur à la mort d'Alexandre. Le récit du partage des États du roi de Macédoine, mis sous forme de prophétie, est trop clair pour qu'on ne reconnaisse pas une main moderne, et d'un autre côté les renseignements historiques incomplets que possédait l'auteur et que trahit le chiffre inexact qu'il donne du nombre des successeurs de Darius, fils d'Hystaspes, expliquent la confusion qu'il a introduite dans l'histoire de Babylone.

Reprenons maintenant l'étude de notre inscription. Darius envoya une armée contre le prétendu Nabokhodrossor, dont les troupes étaient campées sur les bords du Tigre. Des bateaux armés avaient été placés par les Babyloniens sur le fleuve. Un détachement perse passa la rivière sur des radeaux et défit l'armée de Natitabirus le 27 du mois d'Atriyata.

De là Darius marcha sur Babylone; il rencontra de nouveau les insurgés qui avaient opéré leur retraite, à Zazana, ville située à peu de distance de la première sur les bords de l'Euphrate. Un nouvel engagement eut lieu, il se termina par la déroute des Babyloniens, le second du mois d'Anamarka. Natitabirus harcelé de si près, s'enfuit à Babylone, suivi de quelques cavaliers. Il s'y fortifia; mais le roi de Perse continuant de marcher à sa poursuite, alla mettre le siége devant cette capitale, la prit, et le faux Nabokhodrossor paya de sa vie cette tentative malheureuse d'indépendance.

Pendant que Darius était devant Babylone, la Perse, la Susiane, la Médie, l'Assyrie, l'Arménie, la Parthie, la Margiane, la Sattagydie, et le pays des Saces levèrent l'étendard de la révolte. Un certain Martius, fils de Sisicres, habitant de la ville de Cyganaca, se déclara roi de Susiane sous le nom d'Omanes. Darius expédia une armée

pour cette province; mais les habitants, effrayés, firent leur soumission et livrèrent Martius, qui fut mis à mort.

Le Mède Phraortes, usant d'un stratagème fort en vogue à ce qu'il paraît à cette époque, se donna pour Xathrites, fils de Cyaxares, et s'empara de la couronne de Médie. Sans doute que le soin pris par les monarques persans et mèdes de tenir leurs enfants enfermés et comme prisonniers au fond de leurs palais, de peur qu'ils ne les détrônassent, usage répandu encore aujourd'hui en Asie, était cause que ces princes étaient peu connus du peuple, et il était facile à des imposteurs de se faire passer pour eux.

L'armée des Perses et des Mèdes qui servait sous Darius lui demeura fidèle. Il envoya contre Phraortes Hydarnes à la tête d'un corps de troupes. Ce corps atteignit les partisans de cet usurpateur dans une ville de Médie, dont le nom est effacé dans l'inscription, et les battit le 6 du mois d'Anamarka. Puis, d'après l'ordre du roi de Perse, l'armée persane prit ses quartiers à Kapada, ville de Médie, attendant, dit le texte, Darius en personne, ou plutôt, ainsi que la suite nous le fait voir, l'envoi de nouveaux renforts. Le monarque ordonna à l'Arménien Dadarses, un de ses sujets, de se rendre en Arménie pour achever la soumission des rebelles. Dadarses alla à la rencontre de l'armée de Phraortes près d'un village d'Arménie, dont le nom est effacé, et grâce à l'appui d'Ormuzd, le dieu toujours protecteur des Achéménides, il la défit le 8 du mois de Thurawahara. Cette victoire fut suivie d'une autre que Dadarses remporta le 18 du même mois à Tigra, en Arménie, puis d'une troisième gagnée le 3 du mois de Thaigarchich. Cependant les rebelles n'étaient point encore soumis, ce qui donne à penser que la campagne de Dadarses fut moins heureuse que l'inscription ne semble l'indiquer. A Dadarses succéda Vomises, qui battit les troupes de Phraortes, une première fois dans un district d'Assyrie, dont le nom n'est plus lisible, une seconde dans le district arménien d'Otiara. Darius fut enfin forcé d'arriver en personne. Il rencontra l'armée mède à Gudrusia en Médie, et y défit Phraortes le 26 du mois d'Askhana. Phraortes fut contraint de se réfugier à Rhages, avec sa cavalerie. Darius envoya à sa poursuite et le fit prisonnier : on lui coupa le nez et les oreilles; et, amené au monarque persan, ce Mède fut enchaîné à la porte de son palais pour se voir bientôt crucifié à Ecbatane; ses partisans, si l'on peut suivre du moins M. Rawlinson, dans la traduction d'une phrase qui lui laisse encore des doutes, furent emprisonnés dans la citadelle de la ville.

Ce tableau rapide de l'expédition des Perses contre Phraortes est plein d'intérêt. Quelques-unes des localités, dont l'inscription donne les noms, nous étaient connues par les géographes anciens, et cette circonstance est une preuve nouvelle de l'exactitude de la lecture de M. Rawlinson. Tigra est probablement Tigrana; quant au district de Rhages, c'est certainement la Rhagiane, dont la capitale était Rhaga, ville qui est mentionnée dans l'expédition d'Alexandre contre les Parthes. C'est dans cette province de Rhagiane que se trouvait la contrée appelée Nisée, Πέδιον μέγα Νίσαιον, dans laquelle nous avons vu plus haut que fut tué Gomates, ou le faux Smerdis. Cette contrée montagneuse, défendue par les célèbres portes caspiennes, était éminemment propre à perpétuer des guerres, et l'on conçoit la longue résistance de Phraortes contre la Perse.

Cette révolte était à peine apaisée qu'une nouvelle s'élevait en Sagartie, où un certain Sitratachmes se déclarait roi, se donnant pour appartenir à la race de Cyaxares. On voit que le sentiment national était vivace dans l'ancienne Médie, et que la population n'acceptait que forcément la domination persane. Darius envoya contre Sitratachmes une armée de Perses et de Mèdes, commandée par un Mède du nom de Camaspathes. Le général, toujours grâce à l'appui d'Ormuzd, l'intervention favorable de la divinité n'est jamais oubliée, vainquit les Sagartiens, et fit prisonnier Sitratachmes. On amena l'usurpateur à Darius qui lui fit endurer le même traitement qu'au malheureux Phraortes, c'est-à-dire que le roi de Sagartie fut crucifié à Arbelles, après avoir été exposé enchaîné à la porte du palais du monarque perse, le nez et les oreilles coupés.

La suite du récit est ici si effacée que M. Rawlinson a été malheureusement dans l'impossibilité d'en donner la traduction; cependant en interrogeant le texte mède, le savant anglais a pu comprendre que la Parthie et l'Hyrcanie se révoltèrent pour Phraortes; Darius envoya contre ces provinces son père Hystaspes, qui défit les rebelles à Hyspaotoisa, ville de Parthie, le 22 du mois de Viyakhana.

Nous voudrions être bien assuré de l'exactitude de la traduction de ce paragraphe. Nous ne comprenons pas bien comment il est dit que la Parthie et l'Hyrcanie se déclarèrent pour Phraortes, puisque celui-ci était mort, à moins qu'il ne soit question d'un fils de cet usurpateur, ou que l'inscription ait voulu exprimer que les Parthes et les Hyrcaniens continuèrent l'insurrection que Phraortes avait provoquée.

Dans la troisième colonne, M. Rawlinson reprend le texte persé-

politain ; nous y voyons que Hystaspes bat les rebelles à Patigapana, et soumet la province. Vient le tour de la terre de la Margiane; et disons ici que bien qu'on ait été obligé dans l'inscription de raconter ces événements les uns après les autres, ceux-ci doivent être néanmoins à peu près contemporains, puisque l'inscription nous dit plus haut que ces révoltes éclatèrent pendant que Darius était devant Babylone. Le monarque envoya contre les révoltés Dadarses, alors satrape de Bactriane. Cette circonstance semble établir que l'insurrection éclata en Margiane, lors de l'envoi de Vomises en Arménie à la place de Dadarses. Celui-ci battit les insurgés, et rétablit l'ordre dans la province. Un certain Veisdates, de Tarba en Perse, dans le district de Yutiya, essaya à cette époque de recommencer à son profit le mensonge de Gomates; il se donna pour Barthya ou Smerdis, et se déclara roi de Perse. Darius envoya contre lui Artabardes, tandis qu'il faisait marcher une autre armée perse contre la Médie. Artabardes rencontra les troupes de Veisdates à Racha et les battit. Peut-être cette ville est elle celle que Ptolémée nomma Rapsa, Ῥάψα, et qu'il place en Médie.

Veisdates s'enfuit à Pissiachada, cette même ville qui avait donné le jour à Gomates ; mais Artabardes le battit de nouveau dans les montagnes de Parga, le fit prisonnier, et l'amena à Darius, qui le fit empaler à Chadidie, en Perse, si toutefois M. Rawlinson a bien compris; car il y a ici quelque doute sur le supplice qui fut infligé à ce malheureux.

En Arachosie, Vibanus, qui en était satrape, se révolta. Darius envoya, pour le soumettre, ces mêmes troupes qui avaient triomphé de Veisdates. Vibanus fut battu près de la forteresse de Capiscania, peut-être l'Arachotus de Ptolémée, qui s'appelait auparavant Cophen. Les insurgés livrèrent une seconde bataille aux Perses dans le district de Gadytia, près de la forteresse d'Archada. Est-il besoin de répéter que ce fut pour se voir encore vaincus ? L'inscription ne mentionne, on l'a remarqué, que les victoires. Vibanus étant fait prisonnier, l'insurrection fut étouffée.

Pendant que Darius était en Perse ou en Médie, la Babylonie tentait une nouvelle insurrection. Un Arménien du nom d'Aracus s'y faisait passer pour Nabokhodrossor, fils de Nabonide, dont Natitabirus avait déjà cherché à jouer le personnage. Le district de Dobaña donnait l'exemple de la soumission au monarque improvisé, et Babylone le suivait dans sa défection contre Darius. Ce monarque expédia dans cette province Intaphres :..... la suite est effacée;

mais quelques mots qu'on peut lire encore semblent indiquer qu'Aracus fut tué et la Babylonie réduite à l'obéissance.

La quatrième colonne qui reprend ici est tellement altérée, que M. Rawlinson n'en garantit pas la traduction. Disons cependant ce qu'il a pu y déchiffrer. Darius récapitule les succès qu'il a remportés sur les révoltés dont nous venons de donner les noms. Il reprend donc, mais plus succinctement, le récit précédent, et compte dix-neuf victoires. Il annonce que c'est au dieu Ormuzd, à la fidélité qu'il a montrée à son culte, à son zèle à combattre les hérétiques, à son caractère de roi légitime, qui ne cherche pas à abuser le peuple par un nom mensonger, qu'il est redevable de l'heureuse issue des guerres qu'il a entreprises. Il rappelle que c'est à cette même fidélité pour le culte d'Ormuzd que ses prédécesseurs ont dû leur prospérité. Il promet l'amour d'Ormuzd à ceux qui publieront les hauts faits consignés dans l'inscription; et il menace de l'inimitié du dieu, de la privation d'héritiers ceux qui les déroberont à la connaissance de l'univers. Il invite donc chacun à ne point détruire ce monument de sa puissance, et de le conserver à la postérité, afin de s'attirer les bénédictions d'Ormuzd.

Darius fait ensuite connaître le nom de ceux qui l'ont aidé à renverser Gomates. Plusieurs de ces noms sont malheureusement effacés. M. Rawlinson a néanmoins pu en déchiffrer quelques-uns qui s'accordent parfaitement avec ceux que nous a fait connaître Hérodote : tels sont ceux d'Intaphernes, fils d'Hys..... d'Otanes, fils de ...., persan; de Gobryas, fils de Mardonius; d'Hydarnes, fils de ...., persan; de Mégabyze, fils de Zopyre; d'Aspathines, fils de ...., persan.

On ne saurait trop regretter la disparition de cette partie de l'inscription.

La cinquième et dernière colonne n'est pas d'une conservation meilleure que la précédente; elle mentionne deux révoltes, l'une en Susiane : le nom de celui qui en fut le chef a disparu; l'autre dans le pays des Saces, soulevée par Saruk'ha, habitant des bords du Tigre. Darius envoya contre ce rebelle Gobryas.

Cette colonne, plus courte que les précédentes, paraît avoir été ajoutée après coup; elle se termine par des actions de grâces à Ormuzd, et une injonction de conserver ce monument, dans le même style que celui de la colonne précédente.

Ce sont donc ces divers chefs de révoltés qui sont représentés dans le bas-relief comme des captifs amenés à Darius. L'image du

Sace Saruk'ha a été ajoutée plus tard; mais il n'est point resté de place pour le provocateur de la dernière insurrection de Susiane, dont nous avons ainsi perdu la figure et le nom. Au-dessus de chacun de ces personnages est inscrit, dans une tablette écrite seulement en mède et en persépolitain, le nom de chacun d'eux. On retrouve donc ceux que nous venons d'énumérer; ils sont tous qualifiés d'*imposteurs*, à l'exception du dernier, pour lequel on lit seulement : *Celui-ci est Saruk'ha le Sace*. La traduction d'une seule de ces petites inscriptions donnera une idée suffisante de la teneur de toutes les autres : la première porte :

« Celui-ci est Gomates le mage ; c'était un imposteur ; il déclarait qu'il était Bart'ya, fils de Cyrus et roi. »

On voit combien le contenu de cette inscription ajoute aux faits que nous a transmis Hérodote, puisque cet écrivain ne dit rien de toutes ces dernières insurrections, qui lui étaient inconnues, ou dont le récit n'entrait pas dans le cadre qu'il s'était tracé. Peut-être voudra-t-on voir, dans la campagne de Gobryas contre Saruk'ha, le chef des Saces, la célèbre expédition de Darius contre les Scythes, à propos de laquelle le père de l'histoire nous a donné de si précieux détails sur les peuples compris sous ce nom. En effet, il nous dit ailleurs que les Perses appelaient les Scythes Saces. Néanmoins, la mention faite de la révolte de Saruk'ha est trop courte pour que nous puissions y reconnaître la célèbre expédition dans laquelle Darius marcha en personne, circonstance qui n'eût pas manqué d'être mentionnée ici, en l'honneur de ce grand roi.

Nous retrouvons, dans quelques détails du costume attribué dans le bas-relief à chacun des personnages, plusieurs particularités qu'Hérodote a signalées dans la description qu'il donne de la manière de se vêtir et de s'armer des différents peuples composant l'armée de Xerxès. Le Sace Saruk'ha a bien le bonnet pointu propre à cette nation, ainsi qu'on le lit au livre de *Polymnie*; l'officier perse placé derrière Darius porte le grand arc et les flèches de canne en usage chez les Perses. Sitratachmes a un vêtement court : c'est probablement la saie de peau de chèvre que les Sagartiens portaient, ainsi que les Pactyices; Atrines est vêtu de la longue robe qui était sans doute propre aux habitants de la Susiane comme à ceux de la Perse.

S'il était permis de tirer quelques inductions ethnologiques du trait si imparfait que M. Rawlinson nous a donné du bas-relief de Béhistun, nous dirions que la figure du dieu Ormuzd, qui est placée dans le ciel, au-dessus de la scène, nous a rappelé, par son profil,

le type persan moderne. Tous les personnages ont le nez aquilin, et le Sace plus qu'aucun autre, circonstance qui tend à confirmer l'origine indo-germanique ou japétique des Scythes.

Nous avons été aussi très-frappé de la ressemblance du visage de Veisdates avec la figure juive. Si l'on rapprochait cette circonstance du nom de Yutiya donné par l'inscription au district dont il était originaire, on sera peut-être tenté de penser que ce pays avait été habité par des Hébreux lors de la captivité, et l'était même encore à cette époque. Il est à noter, en effet, que c'est précisément dans les livres contemporains du siècle de Darius, qu'on commença à désigner les Hébreux sous le nom de Juifs; dans le livre d'*Esther*, on lit *Jehoudi*, au pluriel *Jehoudim;* dans Daniel, le mot est écrit *Jehoudaïé*. Nous laissons, au reste, cette conjecture pour ce qu'elle mérite, et nous la livrons à l'appréciation des savants.

Nous avons fait connaître l'inscription de Béhistun; il nous reste à parler du mémoire de M. Rawlinson sur les inscriptions cunéiformes; nous serons plus bref; car ici ce n'est plus le témoignage formel de l'antiquité, ce ne sont plus que les idées propres à un orientaliste moderne que nous exposons.

M. Rawlinson, remarquant que le caractère cunéiforme babylonien se rencontre sur les briques déterrées en Babylonie, en Mésopotamie et en Chaldée, le regarde comme le plus ancien des trois alphabets cunéiformes que nous connaissons. Il croit reconnaître trois variétés de cet alphabet qu'il nomme *babylonienne*, *assyrienne* et *élyméenne*. Dans la première de ces variétés, l'alphabet babylonien, il distingue deux sous-variétés : l'une, à ses yeux, la plus ancienne, est celle qu'on voit sur les cylindres babyloniens; l'autre constitue la troisième colonne des inscriptions trilingues de la Perse. La sous-variété observée sur les cylindres se voit également sur les briques avec lesquelles étaient construits les édifices de Schinar, Babylone, Erech, Accad, Calneh. On possède quelques fragments sur pierre d'inscriptions écrites avec les caractères qui lui sont propres, lesquels ont été déterrés à Babylone et à Cutha. M. Rawlinson pense que l'inscription gravée sur un rocher à Cheikhan, entre les anciennes villes de Resen et du Calah est le seul monument épigraphique de ce genre que l'on possède en vieux babylonien. Il va jusqu'à penser que c'est peut-être l'alphabet dont les peuples se servaient avant la dispersion. La seconde sous-variété se rencontre dans les inscriptions de Persépolis, de Van, de Hamadan, de Béhistun. M. Rawlinson ne dit absolument rien de

précis à son sujet. Ainsi, sur le caractère babylonien, cet orientaliste ne nous a proposé que des hypothèses fort arbitraires, et aussi vagues qu'elles sont hasardées. Sur les caractères qu'il nomme *assyriens*, le savant anglais est plus précis ; il ne pense pas qu'on puisse identifier l'alphabet employé dans les inscriptions de Khorsabad (Ninive), et celui qui figure dans celles de Van ; il rencontre dans les unes et les autres des lettres qui ne sont pas communes. Il désigne donc, sous le nom d'alphabet médo-assyrien, celui qui se rencontre sur les rochers de Van, à Dasch-Tappeh, dans la plaine de Miyandab et sur les colonnes de Kel-è-Chin, et réserve le nom d'assyrien à celui des inscriptions de Khorsabad, qu'il pense être particulier à l'Assyrie (1). L'inscription trouvée à l'embouchure du Nahr-el-Kalb, près de Beirouth, paraît appartenir à cette catégorie, bien que quelques groupes rappellent le type adopté dans les inscriptions de Van. Le caractère que M. Rawlinson nomme *élyméen* n'est encore connu que par deux inscriptions découvertes dans le voisinage de Mal-Amir, l'ancienne cité des Uxii, contrée qui n'a été encore explorée que par deux voyageurs, le baron de Bode et M. Layard. En somme, notre orientaliste distingue donc cinq caractères assyriens différents : 1° l'alphabet babylonien primitif ; 2° le babylonien de l'époque des Achéménides ; 3° le médo-assyrien ; 4° l'assyrien ; 5° l'élyméen. Les recherches ultérieures décideront de la valeur de cette classification. Elles nous apprendront si ces variétés sont réellement des alphabets différents, répondant peut-être à un système phonétique identique, ou si ces différences ne doivent être attribuées qu'à la main qui les a gravées, à la diversité du style, opinion vers laquelle paraît incliner le célèbre découvreur des ruines de Ninive, M. Botta.

M. Rawlinson a cherché à donner la raison de la grande variété que l'on observe dans la manière d'écrire les noms adoptée sur les inscriptions assyriennes ; il en trouve l'explication dans la supposition qu'il existait deux formes distinctes pour les consonnes, selon que celles-ci figurent comme muettes ou comme vocales, en admettant, en outre, l'emploi de consonnes euphoniques ; enfin, en tenant compte des erreurs dans lesquelles la complication de l'écriture a dû fréquemment entraîner l'artiste.

(1) On a trouvé, il est vrai, dans les ruines de Ninive une inscription écrite avec les caractères propres aux cylindres, et que M. Rawlinson désigne par le nom de *babylonien*, mais cet orientaliste suppose que cette inscription est d'une provenance étrangère à la localité.

L'ingénieux orientaliste conjecture avec beaucoup de vraisemblance qu'il devait exister en Perse et en Assyrie une écriture cursive employée concurremment avec l'écriture cunéiforme réservée à l'usage épigraphique; et cet alphabet plus commode semble même être celui qu'on retrouve sur quelques briques.

Le mémoire dont nous analysons la première partie ne fournit que bien peu de détails sur l'écriture cunéiforme qui a été appelée *médique*. M. Rawlinson fait observer qu'on y a compté jusqu'à présent environ cent lettres, dans lesquelles les voyelles sont liées aux consonnes toutes les fois qu'elles ne commencent pas les mots; le système phonétique de cet alphabet semble assez avancé, et l'orthographe paraît à notre orientaliste offrir une grande affinité avec celle de l'écriture cunéiforme babylonienne.

L'étude des formes grammaticales des inscriptions médiques, autant qu'on a pu, du reste, en juger, à l'aide d'un déchiffrement douteux et incomplet, classe, au dire du savant anglais, la place des inscriptions médiques parmi les langues scythiques, bien que la construction se rattache plutôt à celle des langues de souche arienne.

La première partie du mémoire de M. Rawlinson se termine par une esquisse de l'histoire de l'alphabet persépolitain, telle qu'on peut la tracer avec les faibles linéaments que l'histoire et l'épigraphie nous fournissent.

Les témoignages historiques ne nous permettent guère de douter qu'il n'ait existé en Perse, dès l'époque de Cyrus, une écriture cursive. Le caractère cunéiforme lapidaire était-il employé aussi à cette époque? nous ne pouvons l'assurer; mais l'inscription du tombeau de Cyrus à Murghab, qui ne peut être de beaucoup supérieure à la mort de ce monarque, rend ce fait extrêmement probable.

L'inscription la plus moderne que nous possédons en caractères persépolitains, est du règne d'Artaxerxès III, Ochus.

Nous ne dirons que peu de chose des idées de M. Rawlinson sur l'origine de cet alphabet; car, dans l'absence d'éléments suffisants pour résoudre la question, ce savant n'a pu émettre que quelques vagues suppositions. Il incline à croire à l'existence de deux antiques alphabets, l'un d'origine arienne, l'autre d'origine sémitique; l'un écrit de gauche à droite, l'autre, de droite à gauche. Ces deux alphabets prototypes auraient été usités dans les États persans antérieurement à Cyrus.

Quel était le plus ancien? M. Rawlinson n'est pas éloigné de donner le droit d'aînesse au premier, l'écriture cunéiforme persépo-

litaine présentant un système d'organisation en quelque sorte plus primitif. C'est de cet alphabet arien que dériveraient les caractères pâlis et ceux avec lesquels furent écrits les premiers livres bouddhiques. Le cunéiforme babylonien, que M. Rawlinson croit radicalement distinct du persépolitain, serait, au contraire, le prototype des alphabets sémitiques. Notre orientaliste rattache volontiers à cette seconde source les caractères employés sur les dariques de Cilicie, l'alphabet de l'Ariane, dont le plus ancien spécimen nous est fourni par l'édit d'Asoka, et ses dérivés, qui se voient sur les monnaies bactriennes; les caractères des topes ou stupas bouddhiques, le zend, les trois variétés du parthe, les trois écritures pehlvies, lapidaire, monétaire et cursive. La direction sinistriligne, la forme des lettres accuse, suivant M. Rawlinson, une origine commune, bien que la dérivation ait pu s'opérer chez chacun de ces alphabets, indépendamment les uns des autres.

Pourquoi ne trouvons-nous pas d'inscriptions cunéiformes postérieures à Artaxerxès III? Sans doute que l'usage de cette écriture s'est perdue lors de la chute des Achéménides et de la conquête d'Alexandre. Faut-il croire que c'est à cette époque de décadence de la puissance persane, que s'est formé le zend dans lequel sont écrits les livres du Zend-Avesta? Les fables et le caractère mythologique qu'on remarque dans ceux-ci accusent-ils une œuvre moderne, la supposition de quelque prêtre? c'est ce que soupçonne M. Rawlinson; et ici nous nous inscrivons formellement contre son assertion, fort des excellentes raisons qu'ont fait valoir MM. E. Burnouf et Lassen. Quand on compare la langue des descriptions persépolitaines avec celle du Zend-Avesta, on s'aperçoit que la première est dans la même relation avec la seconde, que l'italien avec le latin, le grec moderne avec le grec ancien, c'est-à-dire que le persépolitain a tous les caractères d'une langue dérivée du zend, et que celle-ci, plus voisine du sanscrit, porte avec elle la trace de son antiquité.

M. Rawlinson n'a rien établi qui combatte ces beaux résultats du travail de MM. Burnouf et Lassen; et il nous permettra de préférer, jusqu'à preuve du contraire, l'opinion des deux illustres philologues.

Est-ce à dire pour cela que le Zend-Avesta soit de beaucoup antérieur à Darius? non, sans doute; il peut même lui être contemporain; car le langage écrit pouvait s'être conservé, au temps de ce monarque, pur des altérations que l'usage fait subir au langage vulgaire, langage dans lequel étaient probablement écrites les inscrip-

tions que nous possédons. L'altération est sensible du règne de Darius à celui d'Artaxerxès III, et la langue de l'inscription contemporaine de ce dernier roi s'éloigne plus du zend que celle de l'inscription de Béhistun.

Il est d'ailleurs à remarquer que le Zend-Avesta est non pas un livre persépolitain, mais un livre bactrien; que rien n'y annonce la moindre connaissance de la Perse; qu'aucune mention, par exemple, n'y est faite de l'Euphrate; l'on ne peut, par conséquent, rien inférer de la dissemblance du langage employé d'une part dans une inscription de la Perse, et de l'autre, dans un rituel religieux de la Bactriane. Rien ne légitime non plus l'hypothèse faite par M. Rawlinson, que l'écriture zende fut inventée pour la transcription des livres sacrés mazdéens, à une époque où l'on ne savait plus lire la cunéiforme : ce sont là des suppositions fort gratuites que l'on est étonné de rencontrer dans la bouche d'un orientaliste qui a dû faire une étude approfondie de la langue zende.

Le culte d'Ormuzd mentionné dans l'inscription de Béhistun, et plusieurs autres expliquées par MM. Burnouf et Lassen, le caractère qui est donné à ce dieu suprême du mazdéisme, sont parfaitement d'accord avec ce que nous trouvons dans le Vendidad-Sadé. L'inscription de Béhistun nous démontre même que le mazdéisme était bien antérieur au fils d'Hystaspes; qu'il était la religion de toute la race des Achéménides : cette analogie est en faveur de l'antiquité du Zend-Avesta. Quant aux fables qu'on rencontre dans ce livre sacré, et dont M. Rawlinson accuse les mages d'avoir travesti l'histoire, elles se lient évidemment à des traditions antéhistoriques, mythologiques, et ne contredisaient pas pour cela l'histoire plus moderne que chacun pouvait lire dans les inscriptions commémoratives des Achéménides, dont nous déchiffrons aujourd'hui le contenu.

Nous sommes loin de nier que ce ne soit sous le règne des Sassanides, restaurateurs du culte d'Ormuzd, que les livres de Zoroastre ont été recueillis. Mais, comme les monnaies et les inscriptions de l'époque de cette dynastie nous démontrent que c'était la langue pehlvie qui était alors en usage; comme la rédaction en pehlvi du livre incontestablement assez moderne *le Boun-Dehesch,* nous indique que cette langue était aussi celle du corps sacerdotal, nous devons croire que le zend et les livres écrits en cette langue étaient beaucoup plus anciens ; le peu d'altérations que cet antique idiome a subies témoignent du soin que la tradition religieuse avait mis à transmettre à la mémoire des Guèbres les paroles d'une loi qu'on avait cessé de

comprendre. M. Rawlinson est lui-même forcé de reconnaître l'existence de livres attribués à Zoroastre précisément à une époque bien antérieure aux Sassanides. Ces livres, cités par Platon, étaient entre les mains des disciples de Prodicus dès le Ve siècle avant notre ère; et ils avaient fourni à Osthanes, qui accompagna Xerxès dans son expédition en Grèce, les matériaux de son ouvrage sur la magie. Quelle raison s'oppose alors à ce que ces livres ne soient précisément ceux qui composent le Zend-Avesta?

A notre avis, M. Rawlinson a donc tort de faire descendre à une époque aussi moderne tout le code sacré du mazdéisme et la langue dans laquelle il est écrit. Si la religion d'Ormuzd, si celle de Mithra, que rappelle l'inscription du règne d'Artaxerxès-Ochus, ont pu se conserver après la conquête macédonienne, y a-t-il lieu de s'étonner que l'alphabet employé dans les rituels de ce culte n'ait pas péri? Faut-il lui chercher une origine plus moderne, quand la langue qu'il traduit aux yeux s'annonce, par les formes grammaticales, comme la sœur aînée du persépolitain? Nous ne le croyons pas.

ALFRED MAURY.

NOTA. La planche donnée ici, est une réduction du dessin publié par M. Rawlinson. On a cru inutile de reproduire l'indication de l'inscription même et l'artiste a seulement indiqué les tablettes placées au-dessus des personnages; on comprend qu'il ait été difficile dans cette réduction de reproduire toujours exactement le type propre à chacune des figures.

RECTIFICATION

DE LA VALEUR ALPHABÉTIQUE

D'UN CARACTÈRE DE L'ÉCRITURE PUNIQUE.

De toutes les satisfactions qu'on peut se promettre en se livrant à l'étude de la paléographie, il n'en est pas de plus vraie, à mon sens, que celle que l'on éprouve quand on parvient à reconnaître une erreur que l'on a longtemps admise et défendue, et quand surtout on sait dire hautement et de bon cœur : Je me suis trompé. Tous les esprits honnêtes qui cherchent la vérité pour elle-même, et qui savent se garantir des fâcheux conseils de l'amour-propre, comprendront toute la sincérité de la joie avec laquelle je saisis l'occasion de revenir sur la réalité d'un fait paléographique admis par beaucoup d'autres avant moi, et que je suis aujourd'hui forcé de reconnaître erroné. Il s'agit de la valeur d'une lettre ! C'est bien peu de chose, sans doute ; mais si les conséquences d'une rectification de ce genre peuvent être nombreuses et importantes, on pensera comme moi, je l'espère, que c'est un devoir de la proposer le plus promptement possible, et un devoir d'autant plus impérieux, que, l'erreur que l'on doit combattre, on a plus activement servi à la propager. Or, c'est précisément le cas dans lequel je me trouve. Dans un mémoire sur les inscriptions votives phéniciennes et puniques, publié cette année, je me suis efforcé de reconstruire l'alphabet de l'Écriture que Gesenius a nommée numidique. Sur la parole de Lindberg et de Gesenius, j'ai admis que le signe punique, tout à fait semblable à l'*R* latin rétrograde, était un *resch*. Aujourd'hui, je puis démontrer que cette analogie de son, basée sur une simple analogie de forme, est purement illusoire, et que le signe en question n'est autre chose que le *hhe*, dont je n'avais pu trouver nulle part l'équivalent punique des bas temps, grâce à la malencontreuse attribution qui me l'avait fait reléguer parmi les équivalents du *resch*.

Je viens de promettre de démontrer la légitimité de cette rectifi-

cation alphabétique ; c'est ce que je vais tâcher de faire. Dans l'alphabet punique primitif, lequel n'est autre chose que l'alphabet phénicien pur, les deux lettres si voisines *khet* et *hhe* sont représentées par deux signes qui ne diffèrent que par l'addition pour le *khet*, d'un trait parallèle au corps du *hhe*, et placé à gauche de celui-ci. Dans l'écriture punique des bas temps le nom divin Baal-Khamon nous a fourni le *khet ;* il se compose d'une sorte de *R* latin rétrograde, muni vers la gauche d'un petit trait parallèle au trait rectiligne du corps de la lettre. Cet alphabet des bas temps étant dérivé de la manière la plus palpable de l'alphabet primitif, il eût été *a priori* assez raisonnable d'imaginer que le même signe débarrassé du petit trait supplémentaire de gauche devenait un *hhe*. Cette idée, parce qu'elle était toute simple et toute naturelle, n'est venue à personne. Le signe en question ressemblait si bien à un *R* écrit de droite à gauche, qu'on s'est décidé à en faire un *resch*. Quelques légendes numismatiques se sont tant bien que mal accommodées de cette valeur hypothétique, et dès lors on a regardé celle-ci comme parfaitement constatée, tandis qu'elle n'était qu'un heureux *ben trovato*, et rien de plus. Ainsi donc, si l'on eût bien voulu, et moi tout comme mes devanciers, mettre de côté cette analogie de forme entre un signe punique et un signe latin, en respectant cette même analogie de forme dès qu'elle rattachait entre eux deux signes de l'écriture punique, on eût infailliblement trouvé sur-le-champ la véritable valeur de cette lettre, et l'on n'eût pas eu si longtemps lieu de s'étonner de l'absence d'une *hhe* dans l'alphabet punique des bas temps.

Voici maintenant ce qui m'a révélé la véritable valeur de ce caractère. M. Fulgence Fresnel a eu le bonheur de trouver à Leptis Magna deux inscriptions trilingues, latine-grecque-puniques qui viennent d'être publiées par lui dans le *Journal Asiatique* : ce sont les épitaphes fort courtes d'un médecin et de sa mère. Les textes puniques recueillis ne sont pas très-corrects; mais il est heureusement facile de les reconstruire d'une manière satisfaisante. Voici ces textes précieux :

BONCAR MECRASI CLODIUS MEDICUS.

Βωνκαρ μεκρασι Κλωδιος ιατρος.

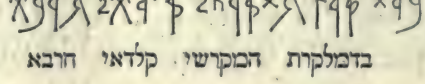

בדמלקרת המקרשי קלדאי חרבא

Boncar est un nom punique connu déjà par une inscription latine du musée de Cortone (Gesenius, p. 397); mais ce nom est altéré et sa forme primitive עבדמלקרת (*abdmelkart*), se trouve déjà modifiée dans le texte punique de notre épitaphe, par la suppression de l'*aïn* initial du mot *âbd*. Par erreur le *mem* et le *lamed* ont été copiés comme s'ils ne formaient qu'un seul signe. *Mecrasi* ne peut être qu'un ethnique, servant de surnom à Boncar, puisqu'il est répété correctement dans les trois textes. Mais dans le texte punique il est précédé du signe toujours pris jusqu'ici pour un *resch*, parce qu'il ressemble à l'*R* latin; deux lettres seules peuvent se trouver dans cette position, l'*aleph* ou le *hhe*. Ce ne peut être un *aleph*, dont nous connaissons la forme et que nous allons d'ailleurs retrouver tout à l'heure dans le mot אם, *mère*, de la deuxième épitaphe; il est donc déjà probable que c'est un *hhe*.

Le groupe punique qui correspond au *Clodius* et au Κλωδιος des deux textes latin et grec, se lirait קלעאי *Kloaï*, *Klogaï*, si la copie de M. Fresnel était rigoureusement exacte; mais il se peut qu'au lieu d'un *aïn* après le *lamed*, il y ait véritablement sur la pierre un *daleth* dont la tête seule aura été reconnue, et dès lors le nom se lirait *Klodeï*, ou *Klodaï*.

Reste un dernier groupe qui doit correspondre au *medicus* et au ἰάτρος des deux textes supérieurs; ce groupe, précédé du signe punique qui fait le sujet de cette note, se lit רבא. Or, en hébreu, רפא, signifie médecin. De l'F au B il y a bien près, et la permutation de ces deux sons congénères, si fréquente en copte, a pu faire du רפא hébraïque, le רבא phénicien et punique. Il est inutile, je pense, de faire observer ici que les Juifs prononcent le plus souvent leur lettre ף comme le P de notre alphabet, ce qui achève d'établir l'analogie des trois sons P, B, F, et de légitimer la transcription et la traduction de ce groupe. La lettre qui le précède ne peut, cette fois encore être que l'article א ou ה. Ce n'est pas א, qui se lit nettement à la fin du mot lui-même; c'est donc bien ה.

Voici maintenant les textes de la deuxième inscription :

BYRYCTH BALSILECHIS F. MATER CLODII MEDICI.

Βυρυχθ Βαλσιλληχ θυγατηρ μητηρ Κλωδιου ιατρου.

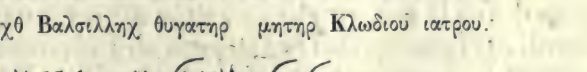

ברכת בת בעלסלך אם קלעאעי הרבא

Les mots *Byrycth-beth-Baâlsillech-am*, c'est-à-dire « Byrycth, fille de Baalsillech, mère....., » se lisent sans aucune difficulté. Je crois reconnaître un *samech* dans le quatrième signe du nom Baalsillech. Quant au *caf* final de ce nom, sa transcription n'est pas douteuse; mais la régularité voudrait que ce fût un *khet*, puisque le véritable radical, signifiant *condonare*, est סלח.

Le nom propre du médecin Clodius, dans la copie de M. Fresnel, est écrit cette fois avec deux *aïn* entre lesquels serait placé un *aleph*. L'un de ces deux *aïn* est sûrement un *daleth* mal reconnu, et je n'hésite pas à lire *Klaodi*, en faisant le *daleth* nécessaire du second *aïn* de la copie.

Reste encore le groupe correspondant aux génitifs *medici* et ιατρου, c'est celui que nous avons trouvé dans la première épitaphe, c'est-à-dire le mot רבא, précédé de l'article ה qui se trouve ici parfaitement à sa place.

On voit que l'étude de ces deux épitaphes trilingues est décisive et qu'elle impose forcément au signe la valeur du *hhe* hébraïque.

Voyons maintenant si cette nouvelle valeur peut conduire à des sens admissibles pour les légendes qui avaient suggéré l'idée d'en faire un *resch*.

Cette valeur du *resch* a été attribuée pour la première fois au caractère punique en question par Lindberg. Il la déduisit de l'analyse de la légende des monnaies bilingues de Juba Ier. Quiconque s'est occupé de la numismatique punique, sait que cette légende se partage en deux lignes superposées :

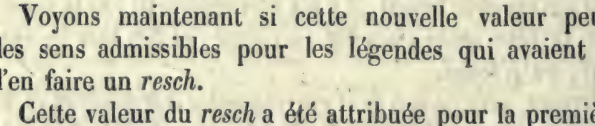

Swinton a lu la première יובעי, et y a retrouvé le nom royal de la légende latine REX JUBA. Lindberg transcrit la seconde ligne רם מלכת, et la traduit *magnum regnum*. Gesenius, adoptant la lecture de Lindberg, pour cette seconde ligne, la traduit par *alta sedes imperii*. Quant à la première, il rejette la lecture matérielle de Swinton, et, faisant du *vav* un *tzade*, il obtient יצב עי, qu'il traduit *erexit ruinam*, d'où le sens complet, *erexit* ou *qui erexit ruinam altæ sedis imperii*. Je l'avoue, ce sens m'a toujours paru peu vraisemblable, précisément à cause de ce qu'il présentait d'ampoulé. J'aime mieux voir simplement dans la légende les mots יובעי, *Joubaï*, *Juba*, ou שיובעי, *à Juba*, et הרמלכת, *imperium*, *regnum*, *dignitas regia*;

de telle sorte que nous avons la phrase יובעי הממלכת ou שיובעי : « A Juba la royauté ou l'empire. »

Ce qui donne beaucoup de poids à cette supposition sur la valeur du signe ⅄ déduite de la légende des monnaies de Juba, c'est l'existence des monnaies puniques de cuivre, attribuées à tort à Juba le Jeune (Gesen. Tab. 42, XXI. Juba II. Lett. A, B, C). Ces monnaies offrent au revers un cavalier au-galop, au-dessous duquel se voit une légende formée malheureusement de très-petits caractères, Mionnet (t. I, p. 273, n° 548, et pl. XX, n° 49), mais dont la fin se lit clairement הממלכת. Cette légende étant écrite en caractères puniques primitifs, c'est-à-dire avec les formes phéniciennes pures des lettres *hhe* et *mem*, il me paraît hors de doute ou que ces monnaies sont antérieures à celles de Juba, ou qu'elles ont été frappées dans une autre région plus rapprochée de Carthage. Revenons maintenant aux trois premiers caractères de la légende. Ils se lisent, comme Mionnet les a lus, באק, *bak*, *bôk*. Je n'hésite donc pas à traduire : « A Bocchus la royauté, » et si ces monnaies étaient bilingues, elles offriraient la légende BOCCHVS REX.

Gesenius a cru deviner que la légende devait se transcrire בת קהם מלכת, et se traduire *domus perpetua imperii*, ou *domus sustentans imperium*. Ce sens est tout aussi peu satisfaisant que celui des monnaies de Juba.

Mionnet (t. VI, 592, n° 15) décrit une autre monnaie punique dont Gesenius rapporte la légende (tab. 43, XXIV, Sabratha, lett. F). Cette légende certainement altérée, peut se rétablir aisément; le troisième signe est vraisemblablement un ק, et la légende se lit alors sans difficulté :

המקם עכבר שברתען

La grande ville ou *la métropole*, *Sabrathan.*

L'*aïn* qui précède le mot כבר est superflu; mais l'on trouve dans toutes les épigraphes conçues en écriture punique des bas temps, une telle surabondance de *aïn* intercalés sans raison apparente dans les textes, que l'on a véritablement le droit de ne pas trop se préoccuper de leur présence. Peut-être ici cet *aïn* ne joue-t-il d'autre rôle que celui d'une prise de son guttural inhérente au *caph* initial du mot כבר, sous sa forme punique; peut-être encore avons-nous réellement l'équivalent du superlatif arabe *elakbar*, formé de l'adjectif *kebir*. Je ne me permettrai pas de le décider.

Quoi qu'il en soit, les trois leçons que je viens de proposer ont l'avantage de substituer des légendes simples et naturelles à des phrases entortillées et invraisemblables ; et je vois là un grand motif de plus pour les transcrire ainsi que je viens de le faire.

Examinons maintenant quelques inscriptions lapidaires, et commençons par la fameuse inscription bilingue de Tripoli, publiée pour la première fois par le chevalier Badia (Ali-Bey-el-Abbassi), et qui, en 1825, fut transportée en Angleterre, où Gesenius l'a retrouvée servant de base à une statue de Flore ou de Cérès, dans le jardin d'un château royal (Virginia-Water), situé près de Windsor ; notre lettre s'y retrouve, et le nouveau rôle que je lui assigne n'est pas moins satisfaisant. On se rappelle (V. Gesenius, LXIV. *Tripolitana prima*) que la pierre porte les deux textes AVG. SVFE. pour *Augusto sufetes*. Et

.....אגוסטוס אפיקא מן אפקא.....

Gesenius, pour arriver à sa transcription et surtout à sa traduction

רשת למלכת רם קם עלם

Dominium imperii Romani perstat in æternum

a été obligé de supposer qu'à la droite du bloc de pierre il ne manquait qu'une lettre, et rien du tout à la gauche, et que l'ouvrier avait taillé la pierre des deux côtés pour la ramener aux dimensions dont il avait besoin. « Cæterum ab utraque ejus parte aliquid deest : « non quod fractus sit lapis, sed quia fabri murarii inscriptionem « minus curantes, et minore lapide opus habentes partem ejus deci- « derunt. Quod ab anteriore parte decisum est, perexiguum et ipsa « inscriptio ibi integra est : a posteriore tantum deest quantum ad « unius litteræ spatium requiritur. » Outre que l'ouvrier mis en cause par Gesenius, eût été un maladroit de tailler sa pierre à droite et à gauche, quand il pouvait se contenter d'en entamer un seul côté, il eût été plus mal avisé encore de toucher précisément la seule pierre offrant l'inscription dédicatoire de l'arc de triomphe. Enfin, il ne paraît pas possible d'admettre que ces deux lambeaux de texte latin et punique aient jamais pu constituer à eux seuls une inscription en l'honneur d'un empereur romain, et probablement de Septime Sévère comme l'a pensé Gesenius. Quoi qu'il en soit, je

crois qu'il est prudent de s'abstenir de toute restitution du premier mot de la partie punique dont nous ne reconnaissons, avec netteté, que le ת final. Le reste se lit couramment :

למלכת המקם עלם

Remarquons d'ailleurs que les groupes puniques sont si nettement séparés les uns des autres par les blancs que le lapicide a laissés à dessein, qu'il devient impossible de ne pas transcrire ce texte ainsi que je viens de le faire. Quant au sens des trois mots que je retrouve, il est assez clair pour n'être pas trop sujet à contestation. Nous avons donc la fin de phrase :

A la souveraine de la demeure éternelle.

מקם étant écrit ainsi pour מקום, *locus*, *domicilium*, *oppidum*, rien de plus régulier que la forme המקם, « la demeure, le séjour. »

C'est ici le lieu de revenir sur les inscriptions votives que j'ai décrites dans le mémoire précité, et de les analyser de nouveau en tous les points où le *hhe*, aujourd'hui bien reconnu, se trouve remplacé par un *resch* dans mes précédentes transcriptions.

Parmi ces épigraphes précieuses, il s'en trouve deux qui ont été découvertes à Guelma, par MM. Delcambe et de Lamare, et dans le contexte desquelles un seul passage présentait une incertitude qui se dissipe aujourd'hui, grâce à la nouvelle lecture du caractère en question. Ce passage se reproduit textuellement dans l'une et l'autre inscription, et il est précédé de la particule ך, « lorsque, dès que, selon que, ou parce que, » qui le sépare nettement de tout le reste du texte.

Dans la première (celle de M. Delcambe), je lis aujourd'hui :

— כאשרא האש ו שע
— מא אתקולא

Dans la deuxième (celle de M. de Lamare), je lis de même :

— כאשרא ה
— אש ד שעמא אתקולא

On se rappelle que ces inscriptions votives ont été gravées en actions de grâces.

La fin de la phrase se traduit nettement : *Et qu'il a écouté ma voix ;* pour : *Et qu'il a exaucé ma prière.*

Restent les mots אשרא האש, qu'il ne me paraît plus possible de lire autrement. En effet, l'inclinaison de gauche à droite du *daleth* du mot אדן des mêmes textes, démontre que la troisième lettre du

premier mot est un *resch*, que sa position tout à fait verticale caractérise suffisamment. Nous avons donc bien אשרא.

Quant au mot suivant האש, il pourrait y avoir des doutes sur sa transcription, si l'on ne possédait que l'inscription de M. Delcambe. Sur celle-là, en effet, il semble que l'on doive lire היש. Mais dans celle de M. de Lamare, toute incertitude de transcription s'évanouit, et il faut lire האש.

Voyons maintenant ce que signifient ces mots. Je crois avoir, dans le mémoire précité, établi que l'*aleph* affixe tenait lieu de pronom personnel de la première personne, ce qui rend bien compte de la formule ordinaire כשמע קלא ברכא : *Lorsqu'il a entendu ma prière, il m'a béni.* S'il en est réellement ainsi, nous avons pour le nouveau passage formulaire dont il s'agit cette fois, כאשרא האש ן *ubi* ou *quia*, אשרא, *me felicem, me beatum effecit*, האש, *sacrificium.* C'est-à-dire : *Parce que le sacrifice que j'ai offert m'a donné le bonheur.* Je ne développerai pas ici la convenance de cette traduction; cela me semblerait superflu. De la sorte, le sens des deux inscriptions votives de Guelma devient complet et simple dans toutes ses parties. La nouvelle transcription du caractère, toujours pris à tort pour un *resch*, malgré la présence dans les mêmes textes d'un autre *resch* bien distinct et bien déterminé, a donc encore cette fois le mérite d'éclaircir singulièrement le seul passage obscur de ces épigraphes.

Il y a plus encore, cette nouvelle attribution du *hhe* permet aujourd'hui de pénétrer plus avant dans le sens d'une inscription votive punique, dont je ne connais pas d'autre copie que celle qu'a publiée Gesenius, et sur le compte de laquelle je n'avais pu émettre que des doutes et des hypothèses plus ou moins satisfaisantes. Je veux parler de la première numidique de Gesenius (LVII. Tab. 21). En effet, elle se transcrit aujourd'hui de la manière suivante :

לאדן בעל חמן כע שמע
קלם ברכם בעלא המכתעבם
עת..א... בן משינען ו
יעשכתך בן משיתנען

Au seigneur Baal-Khamon; dès qu'il a écouté leurs prières, il les a bénis. Ceux qui ont ordonné d'écrire ces lignes sont at.... ben Mesinan et Iachiktak ben Mesitenan.

Ce qui complète le sens de cette inscription, c'est précisément l'ensemble des deux mots בעלא המכתעבם, *ont ordonné tous deux ces*

écritures. Il me semble que בעלא peut s'assimiler au duel arabe; בעל, signifie au propre, *dominatus est in aliquem*, et ce duel du prétérit signifierait par conséquent : *Ont été tous les deux maîtres de*, pour *ont ordonné tous deux*. Je ne sais jusqu'à quel point on admettra cette assimilation d'un duel arabe avec un duel punique; mais comme nous ignorons à peu près complétement le mécanisme grammatical du dialecte phénicien et punique, il peut fort bien se faire que ce dialecte ait, comme l'arabe, conservé l'emploi de ce nombre dans la conjugaison des verbes. D'ailleurs, de ce qu'un fait n'a pas encore été reconnu, il ne s'ensuit pas qu'il n'a pas existé, et jusqu'à meilleure explication, on me permettra d'admettre celle-là. Quant au pluriel המכתעבם, je me permets aussi d'y voir un analogue du pluriel arabe *el mekatib*, *les écritures*, comportant l'article punique ordinaire ה et la finale ם indice du pluriel. L'*aïn* qui suit le *tau* est une lettre d'une prononciation et d'un emploi si vagues dans les textes puniques, que sa présence ne peut en aucune façon empêcher que l'on admette la leçon que je propose.

Dans un mémoire qui va suivre immédiatement celui-ci, j'examinerai quelques inscriptions funéraires, appartenant à la classe des épigraphes que Gesenius appelait numidiques, et j'espère, tout en publiant bon nombre de monuments entièrement inédits, montrer que le fait que je me suis efforcé d'établir dans ce premier travail, se vérifie de la manière la plus constante, et mérite toute confiance.

F. DE SAULCY.

NOTICE

SUR

UNE STATUETTE ANTIQUE EN BRONZE, D'ISIS,

RÉCEMMENT DÉCOUVERTE AUX ENVIRONS DE TOULOUSE.

Dans la statuaire symbolique et religieuse des anciens, comme dans la sculpture, sur leurs médailles, etc., certains types convenus, et, l'on pourrait dire, consacrés, se reproduisent assez fréquemment

d'une manière uniforme. Entre mille exemples de ce fait que tous les archéologues et les observateurs des monuments de l'antiq uité

figurée ont eu mainte occasion de remarquer, nous produirons le suivant, qui vient encore de nous être offert, à l'occasion d'une statuette en bronze (1), découverte tout récemment, en creusant le lit du canal latéral à la Garonne, entre Dieupentale et Pompignan, à côté des voies romaines de *Tolosa* (Toulouse), *Aginnum* (Agen), et à *Divona* (Cahors) (2), et de la grande route actuelle de Toulouse à Bordeaux et à Paris, mine féconde en débris antiques de tout genre. La figurine dont nous donnons ici la gravure, quoique inédite, en rappelle deux autres déjà connues et de même métal, l'une ayant appartenu à M. le maréchal d'Estrées, et publiée et expliquée par Montfaucon, dans son grand ouvrage (*Supplément*, t. I, p. 220), l'autre provenant du cabinet de M. le duc de Sully, gravée, et l'objet d'une nouvelle explication, dans dom Martin, *Explication de divers monuments singuliers*, etc., p. 319 et suivantes.

L'auteur de l'antiquité expliquée s'exprime de la manière suivante au sujet de l'exemplaire de notre antique ayant appartenu à M. d'Estrées : « Voici une lune représentée dans toute sa grandeur (c'est-à-dire les dimensions exactes de la statuette); l'image est fort singulière, elle a un grand croissant sur la tête, les bras, les épaules et la gorge nus. Une large bande qu'elle porte en écharpe, relève, d'un côté, sa tunique : une ceinture encore plus large retient cette tunique, qui ne commence qu'au-dessous des aisselles. Dans sa main droite élevée, est un vase rond d'où il sort quelque chose; quelques-uns prétendent que c'est une flamme, d'autres pensent que c'est un vase rempli d'une liqueur soporifère, ce qui conviendrait fort à Diane la lune, ou à la nuit qui est la même chose. Si ce qu'elle tient à sa main gauche est un pavot, comme je l'avais d'abord cru, cela favoriserait cette première explication; mais ce pourrait bien être une partie de sa robe qu'elle relève de ce côté-là, comme l'écharpe la relève de l'autre : cela n'est pas bien clair; il vaut mieux demeurer dans le doute, que de prendre parti dans l'incertitude. Quelqu'autre monument nous fera peut-être mieux connaître celui-ci (3). »

(1) Grandeur de la gravure.

(2) La première de ces voies militaires des Romains, encore conservée dans une grande partie de son cours, n'a point été indiquée dans l'itinéraire d'Antonin ni dans la table de Pentinger, et est demeurée inconnue à Danville, à M. Walckenaer, à M. Dumège, et nous l'avons les premiers reconnue et décrite de son point de départ à son point d'arrivée, après l'avoir parcourue en son entier. La seconde de ces lignes militaires est marquée dans la table théodosienne.

(3) Deux autres, à notre connaissance, ont été effectivement découverts depuis.

Nous ne donnerons qu'un précis ou un résumé de l'opinion beaucoup plus étendue, de D. Martin, sur l'exemplaire de M. le duc de Sully. « La divinité qui est ici représentée, dit ce savant bénédictin, n'a pour tout habit qu'une simple et unique tunique (bien que Montfaucon ait cru voir deux vêtements séparés et superposés), relevée d'un côté par cette large bande qui est en écharpe, et de l'autre, par la main gauche de la déesse. C'est donc, sans le plus léger fondement, qu'on a soupçonné que cette divinité tenait un pavot ou quelqu'autre chose que ses habits : il n'en est pas de même de la main droite; il est constant qu'elle tient, non *un vase rempli d'une liqueur soporifère*, mais une mamelle pleine, que la divinité presse, et d'où elle exprime et fait sortir le lait qu'elle contient : et c'est ce qui décide de la nature et du nom de la déesse qui tient cette mamelle; car, il n'y a qu'*Isis* dans les mystères de laquelle figure la mamelle, et à qui les anciens avaient donné cet organe comme symbole. Aussi, Apulée observe-t-il, que dans la pompe magnifique, instituée en l'honneur de cette divinité, où il fut rétabli dans son premier état (d'homme), il y avait un prêtre qui tenait en l'air un vase d'or, fait en forme de mamelle, d'où il faisait sortir du lait qu'il répandait dans le chemin où devait passer la déesse, etc., etc. (4). »

D. Martin, auteur parfois très-systématique, a bien vu ce petit monument, et la description qu'il a donnée de notre idole d'Isis est assez exacte. Mais nous pensons qu'il en a fort embelli la représentation dans la gravure qui accompagne sa dissertation, si nous en jugeons du moins par la pièce de comparaison que nous mettons ici, avec fidélité, sous les yeux des lecteurs; mais à l'époque où écrivaient nos deux doctes bénédictins, l'exactitude était chose inconnue aux dessinateurs et aux graveurs d'antiques, figurines, médailles, pierres gravées, etc., etc.

Nous pensons, avec D. Martin, que notre figurine représente la reine et principale divinité de l'Égypte, Isis, devenue plus tard, en quelque sorte, *cosmopolite*, et celle des divinités *étrangères* dont le culte et les mystères (avec ceux de Mithra), eurent le plus de vogue à Rome et dans nos Gaules, dans les derniers temps de la république et sous les empereurs, attribution qui, du reste, ne

(1) Il est à remarquer que la statuette d'Isis de M. le duc de Sully était creuse et évidée par derrière. Nous avons observé cette même particularité sur une figurine en pied de Bacchus.

s'éloigne point de celle de Montfaucon, puisqu'Isis et Diane-Lune sont deux personnages mythologiques identiques.

L'ornement ou attribut dont la tête de notre idole est surmontée, nous paraît ressembler davantage aux cornes naissantes d'un jeune taureau dont la déesse égyptienne était quelquefois coiffée, qu'au disque de la lune (5). Son vêtement, par sa forme et son agencement, n'est rien moins que celui de la chaste et mystérieuse déesse de Saïs, *dont nul mortel n'avait soulevé le voile.* Mais c'est ici un costume tout romain, jusqu'à l'ordonnance de la coiffure, et qui, par conséquent, n'a rien d'égyptien. Notre statuette date du temps des empereurs, or, l'Isis de Commode, d'Élagabale et des orgies (6) auxquelles ils présidaient sous les prétendus noms d'initiations et de mystères isiaques, n'était plus cette déesse dont le voile était impénétrable et immuable; et d'ailleurs, cette tunique sans corsage, retenue au-dessous de la gorge nue, et qui laissait le buste à découvert, convenait assez à cette reine de la nature, à cette mère de toutes choses, nommée *Multimamia*, et qui, entre autres attributions, présidait à la fécondité et à la reproduction de tous les êtres, dont étaient l'emblème dans ses pompes et ses processions, le *phallus* et le *ctéis* que renfermait la cyste mystique qu'on y portait avec tant de solennité.....

Nous remarquerons encore ici, dans la disposition de la draperie de nos Isis, une différence sensible au premier coup-d'œil, et qui prouve qu'elles n'ont point été jetées au même moule, et qu'elles appartiennent sans doute à des ouvriers, et nous pourrions même ajouter avec beaucoup de probabilité, à des temps différents, du moins, s'il y a quelque vérité dans les gravures de nos deux érudits de la congrégation de Saint-Maur : dans mon exemplaire la tunique est fixée immédiatement sous le sein, dans les deux premiers, elle l'est beaucoup plus bas. Ce vêtement y paraît ouvert par devant, et rien

(5) Si l'on peut ajouter foi à l'exactitude des gravures des deux bénédictins, l'ornement de tête ou le disque ou croissant qui surmonte la tête de leurs Isis varie sensiblement de forme avec celui qui domine le front de la nôtre. Sur les premières les deux branches du croissant s'arrondissent et se rapprochent par le haut, au lieu qu'elles s'écartent sensiblement, en forme de petites cornes, sur notre idole, ce qui indiquerait plutôt une ταυροκέρως. Cette différence est à signaler.

(6) Ces mystères avaient bien dégénéré de leur but primitif qu'exprimaient leurs symboles, leurs allégories dont les seuls initiés avaient la clef, à l'époque dont nous parlons. A Rome, les temples d'Isis et ses initiations, devinrent des lieux et des occasions de débauches, de prostitutions et de scandale, ce qui y fit souvent défendre son culte toujours rétabli par le crédit des partisans de ces orgies, en tête desquels, au rapport de Lampride, il faut placer l'empereur Commode.

n'indique qu'il ait cette forme sur notre monument; on pourrait plutôt présumer, à l'aspect de la partie qui tombe par derrière jusque sur les talons de l'idole, que la tunique doit être ouverte sur les côtés et composée de deux pièces distinctes, selon l'usage des Lacédémoniennes.

La ceinture est plus large que celles destinées au même objet, qu'on remarque ordinairement sur les statues antiques, et qui paraissent n'avoir été qu'un simple cordon ou ruban. Celle dont il s'agit ici ressemble à une sorte de ceste ou d'ornement peut-être destiné à soutenir la gorge à la hauteur convenable, comme le font les corsets d'aujourd'hui. Dans la gravure publiée par D. Martin, cette ceinture offre encore une forme différente de celle qu'on voit ici. Elle a la figure d'un diadème, présente dans l'espace compris entre les deux seins, une éminence qui se termine en pointe, peut-être destinée à les tenir séparés. Le savant Nadal, de l'Académie des Inscriptions, pense que cette partie de la parure des femmes, soumise à l'empire et aux variations de la mode, reçut, avec le temps, une forme particulière, et que sa largeur fut augmentée, appuyant cette conjecture très-probable, de cette exclamation d'une jeune fille qui, dans le poëte Turpilius, s'écrie : « Ah! malheureuse que je suis, j'ai perdu une lettre qui s'est échappée de mon sein. » Plusieurs statues justifient cette assertion du savant Académicien. L'emploi de la main gauche de notre figurine nous paraît être, comme à D. Martin, celui de tenir relevés et comme suspendus à la hauteur du genou, les pans ou jets de sa tunique de ce même côté. Il nous paraît difficile d'y voir un attribut quelconque de la déesse qui ne pourrait guère être que le vase rempli d'eau du Nil qu'elle porte quelquefois dans cette main, mais dans une autre attitude (7). L'objet que nous voyons figurer dans la main droite élevée de notre Isis, et qui diffère encore sensiblement de forme et d'action de celui que la statuette de D. Martin tient dans la même main, et qui a la forme d'une mamelle dont la pression fait jaillir du lait, peut être effectivement la représentation de cet emblème défini par Macrobe (8),

(7) Dans quelques-unes de ses statues ou des bas-reliefs où elle est figurée, Isis est représentée, tenant dans la main gauche étendue le long du corps, un vase contenant de l'eau du fleuve sacré, et un sistre, instrument de musique, qui lui était consacré, dans la droite qu'elle élève à la hauteur de sa tête.

(8) Macrobe et Porphyre nous apprennent que les initiés aux mystères d'Isis traitaient de la *théorie des âmes*, et que l'aliment symbolique du lait employé dans ces mêmes mystères, et renfermé dans cette mamelle, ou plutôt le vase en ayant la

quoique la configuration n'en soit pas très-exacte, et d'un dessin gracieux, et qu'il ne s'en épanche pas plus de flamme, que de liquide. Mais nous y trouverions plutôt ce vase ou récipient destiné à contenir la liqueur lactée, signalé dans les mystères et les solennités isiaques. C'est avec cette même bouteille, car notre prétendue mamelle ne s'éloigne guère de cette forme (9), que sur un bas-relief en ivoire, de Buonarroti, Isis allaite le bœuf Apis. La déesse a la tête coiffée de la poule de Numidie; elle porte des brasselets au haut des bras, aux poignets et aux chevilles des pieds, comme on le voit sur d'autres figures égyptiennes : elle est placée sur une barque de Papyrus, tandis qu'elle vaque à ce soin. (Buonarroti, *Osserv. istor. soprà alc. Medagl.*, etc., et Winkelmann, *Hist. de l'art*, t. I, pages 562, 569 et 570.)

Winkelmann s'est évidemment trompé en paraissant croire que c'est avec son véritable sein, et non avec cette bouteille qu'elle soutient et élève de la main droite, à la hauteur de sa gorge, entièrement couverte, et presque dissimulée par son vêtement, qu'Isis donne à teter à Apis.

Du reste, on doit dire que plusieurs statues, bas-reliefs où l'on croit voir figurée la grande déesse de l'Égypte, ne représentent que ses prêtresses, les initiées à ses mystères; telle est, entre autres, la belle statue de cette divinité, de la galerie du Capitole, offrant la tunique à longues manches qui descendent jusqu'aux poignets, tandis que les parties inférieures du même vêtement abritent les pieds du marbre et que par-dessus se drapent l'habit et le manteau, ouvrage d'un habile artiste grec fait sur le costume égyptien, mais agencé avec plus de grâces, de légèreté et de souplesse.

Notre idole, d'origine égyptienne, mais de style romain ou gallo-romain, accuse les bas temps (10) de l'art ; c'est une copie, une imitation imparfaite d'un bon modèle (11), qu'on aimerait à re-

forme, faisait allusion *à la voie lactée où les âmes descendaient et remontaient.* Beaucoup y voyaient seulement un emblème de la fécondité et de l'abondance.

(9) Ce vase ressemble aussi beaucoup au biberon dont on se sert de nos jours pour l'allaitement artificiel des enfants.

(10) Sans doute, entre la seconde moitié du IIe siècle, et la première partie du IIIe.

(11) Peut-être une statue d'Isis ou d'une de ses prêtresses par quelque sculpteur célèbre de l'antiquité. C'est ainsi que, dans les fouilles de Saintes, nous avons vu découvrir une figurine en marbre, de Diane chasseresse, d'après la belle statue antique, dite *de Rambouillet*, et qu'on admire aujourd'hui au Musée du Louvre où elle occupe dignement la place qu'avait conquise à son frère l'inconstante victoire.

trouver dans les gravures publiées par D. Bernard de Montfaucon et D. Martin, et surtout dans celles de ce dernier antiquaire, si quelque chose de moderne qu'on y remarque dès la première vue, n'attestait le burin d'un artiste complaisant. Ce serait donc encore une *belle infidèle*, comme les traductions de Perrot d'Ablancourt.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Correspondant de l'Institut (Académie royale des Inscriptions), membre titulaire des Comités historiques, Officier de l'Université, etc.

LETTRE A M. LETRONNE

SUR

LE NOM ROMAIN DU PEINTRE GREC DIOGÈNE.

Châlon-sur-Saône, 29 novembre 1846.

MONSIEUR,

Abonné à la *Revue Archéologique*, je reçois aujourd'hui le numéro du 15 novembre. Vous y avez inséré une notice sur une pierre tumulaire qui existe dans l'église Saint-Nazaire à Bourbon-Lancy,

D,M DIOGENI. ALP. PICTOR.

Ayant découvert cette pierre, j'eus l'honneur inattendu de vous en envoyer, par M. Compin, un *fac-simile* en même temps qu'un estampage fait par moi sur l'inscription presque illisible de C. IVLIVS. EPOREDIRIGIS..... que depuis quelque temps j'étais occupé à nettoyer et à débrouiller. Ce *fac-simile* avait été fait après une première lecture un peu rapide; aussi, plus tard, en nettoyant et en étudiant attentivement cette épitaphe, je reconnus qu'il fallait lire ALB au lieu de ALP. . . . En effet, le bord de la pierre étant usé, le bas du B était un peu effacé. Son peu d'apparence m'avait empêché de le voir.

C'est donc DIOGENES ALBINVS (1) PICTOR qu'il faut inscrire au Catalogue des noms d'artistes anciens.

Je suis heureux d'avoir pu, pendant mon séjour à Bourbon-Lancy, rendre quelques services à l'archéologie, d'une part en découvrant cette pierre tumulaire qui, sans moi, serait encore et peut-être pour toujours ignorée ou perdue; d'autre part en débrouillant et rétablissant la véritable leçon de l'inscription suivante, mal écrite (2) dans Millin :

C· IVLIVS · EPOREDIRIGIS · F· MAGNVS
PRO · L · IVLIO · CALENO · FILIO
BORMONI · ET · DAMONAE
VOT SOL

(1) Ou *Albinius*, nom qui n'est pas moins connu qu'*Albinus*. — L.

(2) Elle n'est pas si mal écrite. Il n'y a qu'une seule variante : BORMONIEE DAMONAE, au lieu de BORMONI. ET. DAMONAE ; mais Millin avait déjà proposé la correction. Cette légère différence ne me paraissait pas assez importante pour rendre nécessaire une seconde publication. — L.

Aussi, Monsieur, viens-je, à ce sujet, vous réclamer la part qui me revient (3). A vous, illustre archéologue, l'honneur d'expliquer et de commenter ces inscriptions; nul mieux que vous ne saurait le faire; à moi, modeste antiquaire, celui d'avoir découvert l'une et rétabli l'autre.

Je suis très-flatté, Monsieur, que cette circonstance m'autorise à entrer directement en relation avec vous, et j'ose espérer que vous voudrez bien faire insérer ma lettre dans la prochaine livraison de la *Revue*.

Agréez, etc.

J. CHEVRIER,

Membre de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.

(3) J'aurais accordé, de grand cœur, cette part à M. Chevrier, si la lettre de M. Compin eût fait mention de lui. Il est de toute justice que le zèle des archéologues reçoive de nous la seule récompense qu'il soit en notre pouvoir de leur donner, la mention publique de leurs découvertes et de notre reconnaissance. — L.

NOTICE

SUR

UN MONUMENT CONNU SOUS LE NOM DE HAUTE-BORNE.

Le département de la *Haute-Marne* est un des plus riches du royaume en antiquités romaines, apparentes ou enfouies ; il les doit à l'opulence dont jouissait la célèbre cité d'*Andematunum*, aujourd'hui Langres (1).

Le monument dont nous allons parler, connu dans le pays sous le nom de *Haute-Borne*, nom qui n'est pas dépourvu de sens, est du nombre de ceux qui appartiennent à cette même période, quoique quelques archéologues aient voulu le classer dans la catégorie de ceux appelés *pierres levées*, reconnaître dans sa forme ce que l'on appelle un *peulvan* ou un *men-hir*, et le faire ainsi remonter jusqu'à l'ère celtique. Bien que sa forme soit à peu près celle de ces sortes de monuments, produits d'une civilisation barbare, dont nous avons vu un grand nombre dans nos anciennes provinces d'Anjou et de Bretagne, et que nous reconnaissions que le lieu où nous le voyons ait jadis été couvert de bois (c'est au milieu des forêts qu'ils étaient ordinairement dressés), nous ne pouvons admettre que les Gaulois aient donné une destination à ce prétendu fétiche des Druides, alors qu'il est reconnu qu'aucun d'eux, en France du moins, ne porte d'inscription (2) ; et puis, n'eût-il pas été bien extraordinaire que cette *borne* se rencontrât précisément sur les confins des deux États qu'elle allait délimiter? Mais n'anticipons pas.

Ce monolithe domine une plaine très-élevée, assez accidentée, au pied de laquelle coule la Marne, à l'aspect du sud-ouest. Le point qu'il occupe fait partie du territoire de Fontaines-sur-Marne

(1) Ce qui a valu la création de la *Société historique et archéologique Langroise*, autorisée par décision ministérielle du 17 juillet 1836 ; et l'établissement dans cette ville, d'un *Musée* qui est disposé dans la partie absidiale de l'ancienne église Saint-Didier, partie seule encore debout.

(2) On ne cite que la *pierre-écrite* de Saulieu, dont un des côtés présente des figures grossièrement dessinées, et le *peulvan* de Tredion, en Basse-Bretagne, qui se termine par une tête barbare, à peine dégrossie.

et se trouve à même distance des villes de Joinville et de Saint-Dizier qui sont également arrosées par cette rivière. Cette énorme

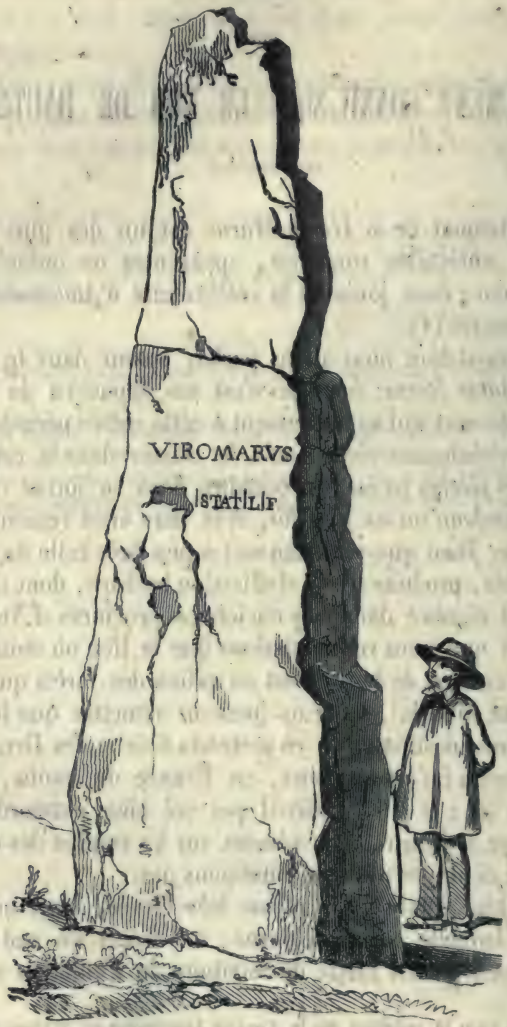

pierre brute, originairement d'une seule pièce, est de l'espèce dite *fromentelle*. Son grain est presque aussi fin que celui du marbre. Elle est néanmoins raboteuse, chargée de saillies et de fonds sur toutes ses faces, et semble avoir été plantée dans l'endroit où nous la

voyons, telle qu'elle fut extraite de la carrière. Sa hauteur est de 6 mètres 56 centimètres; sa plus grande largeur à la base de 2 mètres 24 centimètres, et son épaisseur moyenne de 45 à 60 centimètres.

M. Legendre, ingénieur de la généralité de Champagne, fit opérer des fouilles à sa base, en 1751, dans l'espoir de rencontrer des indices de sa destination; *M. Grignon* (3), membre correspondant de l'Académie des Sciences, si connu dans nos cantons par ses recherches sur la montagne du Châtelet (4), à l'est de laquelle se trouve la *haute-borne*, à une distance de 1 kilomètre environ, les fit renouveler en 1773, dans la même intention et tout aussi infructueusement. Cette malencontreuse pensée ne servit qu'à ébranler le monument et à en déterminer la chute pendant la durée d'un vent violent, le 25 novembre 1782. Cet accident occasionna la fracture qui l'a divisé en deux parties; fort heureusement, le morceau détaché étant resté presque intact, il a été possible de le rajuster à la place qu'il avait occupée, lors du redressement du monolithe, le 5 juin 1845, par les soins du préfet du département (5), qui avait obtenu du conseil général les fonds nécessaires pour cette restauration.

L'inscription que porte ce monument, se lit sur la face au levant : ce n'est pas sa partie la moins curieuse. Les caractères qui la composent sont romains et assez irrégulièrement formés; les lettres de la première ligne ont toutes 15 centimètres de hauteur,

(3) Pierre-Clément Grignon, né à Saint-Dizier le 24 août 1723, mort à Bourbonne-lès-Bains le 2 août 1784. L'histoire naturelle, la physique pratique et l'archéologie réclament également cet homme laborieux, zélé pour sa propre gloire et pour l'utilité publique. Ses recherches sur le *Châtelet* surtout, lui ont fait une réputation qui a eu un immense retentissement au XVIIIe siècle. Il a publié les résultats des découvertes faites dans les fouilles qu'il fit opérer sur cette montagne, et les bulletins qu'il en a donnés, ont été insérés dans les Mémoires de l'Académie, dont il était le correspondant (t. IX, p. 170 et t. XL, p. 153.)

(4) Il existait sur le plateau de cette montagne, du temps des Romains, une cité qu'on suppose avoir été fondée par les Gaulois, et avoir porté le nom de *Gorse*, *Gorson*, *Gorsum*, qui est d'origine celtique et signifie *lieu frontière*, ou *limite dressée*. C'est un élément de preuve en faveur de la traduction donnée par M. Pothier, de l'inscription que porte la *haute-borne*.

Les anciens habitants de cette cité se sont transplantés sur la rive gauche de la Marne, opposée à celle où se trouve le *Châtelet*, lorsqu'ils furent forcés d'abandonner leur ville après les malheurs qui amenèrent sa destruction, avant l'établissement du christianisme dans les Gaules. Le village formé alors a conservé le nom de *Gourzon*.

(5) M. A. Romieu, maître des requêtes au conseil d'État.

et celles de la deuxième 11 ; mais les première, sixième et huitième de cette dernière, en ont environ 16, ainsi que le deuxième T, dont la ligne perpendiculaire dépasse l'horizontale et le rend aussi grand que les trois I. Voyez la figure plus haut et l'inscription qui s y trouve gravée.

Elle a longtemps exercé la sagacité des savants du dernier siècle, témoins l'antiquaire *Moreau de Mautour* (6) et *Grignon*. Voici ce qu'en dit le premier : *Viromarus*, qu'on ne trouve nulle autre part, paraît être l'abrégé du nom de *Viridomarus*, prince d'Autun, mentionné par César au septième livre de ses *Commentaires*. A l'égard des lettres *istat il if*, comme elles ne signifient rien par elles-mêmes, il faut qu'elles soient initiales; elles doivent naturellement se rendre ainsi : *Jovi* STAT*ori Ingentem Lapidem Inscribi Fecit*. Le second dit : « Dans une dissertation que nous avons lue à l'Académie des Belles-Lettres, nous avons essayé de rendre le sens de cette inscription par les termes les plus simples, et nous croyons qu'elle doit se lire ainsi : *Viromarus Julii Statili Filius* (7). »

L'abbé *Lebœuf*, ce savant infatigable, et le comte *de Caylus* (8), s'en sont aussi occupés ; le premier cherche à prouver, par des légendes et chroniques du Ve siècle, l'existence du nom gaulois *Viromarus*. Le second, qui le cite, dit : « Je crois qu'il faut lire ainsi la dernière ligne de l'inscription : *In* STR*ata* ATILA *Infossus*. Pour moi, ajoute-t-il, je voudrais conserver à *Viromarus* le monument qu'on a élevé à sa mémoire : ce n'est pas sa faute si César n'a point parlé de lui dans ses commentaires. D'ailleurs, l'histoire nous apprend que plusieurs Gaulois ont suivi le parti des Romains, et leur ont donné des preuves d'attachement. »

De nos jours, M. l'abbé *Phulpin* (9), curé de Fontaines pendant plus d'un demi-siècle, pour avoir été plus à même de vérifier, n'a

(6) Né à Beaune, le 23 décembre 1654, mort à Paris le 7 septembre 1737. L'Académie des Inscriptions lui ouvrit ses portes en 1701. Boze, son ami, lui a consacré une courte notice imprimée dans le tome III du Recueil de cette compagnie, p. 379, édition in-12.

(7) Second *Bulletin*; Paris, 1775.

(8) *Antiquités Gauloises*, t. III, p. 427. Il donne la figure de ce monument, planche CXVIII.

(9) Antoine Phulpin, né à Mathons, le 4 septembre 1758, mort curé de Fontaines, le 30 octobre 1845. Il sut mettre à profit les indications laissées par Grignon, pour faire opérer sur le Châtelet de nouvelles fouilles, qui furent pour lui une source de fortune, par de précieuses découvertes de médailles en or, en argent et en bronze, de différents modules, parmi lesquelles des Tibère, des Caligula, des Néron et des Éliogabale, dont tout le monde connaît les monstrueux désordres, à

pas été plus heureux. «Nous pensons, dit-il (10), qu'on peut expliquer cette inscription, comme Grignon, ou adopter l'interprétation suivante : *Viromarus Julio Statilio Filio;* ce qui ferait de cette pierre un monument funèbre élevé par un père à son fils. »

Disons encore que *M. Jacob-Kolb*, associé correspondant des Académies royales des antiquaires de France et de Châlons-sur-Marne, l'a ainsi rendue, dans son *Traité sur la Numismatique* (11) : *Viromarus Jovi Statori Istam Lapidem Jussit Fieri.*

On voit combien ces interprétations sont variées et même opposées.

Nous nous associons plus volontiers à la traduction qui en a été donnée par *M. Pothier*, juge-de-paix du canton de Chevillon (dans lequel se trouve la haute-borne), à qui nous en devons la communication officieuse, parce qu'elle nous semble être l'expression de la vérité ; la voici : « *Viromarus Imperator* STAT*uit Ibi Leucorum Imperii Fines. Viromarus*, nom propre de celui qui a érigé le monument, qu'elle qu'ait été sa destination ; *imperator*, titre honorifique qui n'est ni celui d'empereur, ni celui de général, mais tient comme le milieu entre l'un et l'autre. Ce titre était très-usité chez les Romains. *Viromarus imperator a fixé en cet endroit la frontière de l'État des Leuci* (12). Effectivement, Toul (*Tulli Leucorum*) faisait partie de la Gaule-Belgique, qui était séparée de la Gaule-Celtique par la Marne (*Matrona*), et cette rivière coule non loin du monument.

La même pensée a été émise, il y a quelques années, par *MM. Batissier*, dans ses *Éléments d'Archéologie nationale* (p. 163); et *Bourrassé*, dans son *Archéologie chrétienne*, (p. 38); il est certain pour nous que *M. Pothier* l'ignorait absolument. Cette coïncidence a l'avantage de fortifier notre opinion. Mais les deux auteurs précités, font de la haute-borne un *men-hir*, ce que nous ne pouvons admettre ; nous voudrions cependant (notre notice n'a pas d'autre but) appeler

côté d'hommes incomparables, tels que des César, des Auguste, des Antonin le Pieux et des Marc Aurèle, qui seront à jamais la gloire de leurs siècles!

M. Benjamin Phulpin, curé de Fronville, son neveu et son légataire, est en possession de ce riche médailler que nous voudrions bien voir devenir la propriété de l'État.

(10) *Notes archéologiques sur le Châtelet*, pages 86 et 87; Neufchâteau, 1840, in-8°.

(11) Paris, 1825; t. Ier, p. 66.

(12) Ou bien encore, *Viromarus Judicio* STAT*uit Iniri Leucorum Ibi Fines;* c'est-à dire, Viromarus a décidé par jugement, qu'ici commence la frontière des *Leuci*. Nous devons également cette interprétation à l'obligeance de M. Pothier.

de nouveau l'attention des érudits sur la haute-borne, soit pour donner une nouvelle interprétation à l'inscription qu'elle porte, soit enfin pour nous fixer sur les motifs de son érection ; en attendant, nous persistons à dire que si elle eût été d'origine druidique, les Gaulois l'eussent renversée quand ils reçurent les bienfaits de la foi catholique.

En terminant, nous ajouterons qu'à quelques mètres de ce monolithe, existent encore les restes d'une *voie romaine*, dont on suit le tracé depuis la montagne du Châtelet jusqu'à Naix (*Nasium*), quatre lieues plus loin dans la Meuse, entre lesquelles ce chemin servait alors de communication. Il est à peu près certain qu'elle a été établie sur une voie plus ancienne, construite alors que fut élevée la *haute-borne*.

T. PINARD.

MÉMOIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

LE PORTAIL, LE PORCHE ET LES PEINTURES DU PORCHE

DE L'ÉGLISE ROYALE ET PAROISSIALE

DE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS, A PARIS.

Omnia autem honeste, et secundum ordinem fiant.
I *Cor.* XIV, 40.

Après cinq longues années de curieuse attente, le porche de Saint-Germain l'Auxerrois, l'un des plus précieux et rares monuments du vieux Paris, confié exclusivement aux savantes élucubrations de M. Victor Mottez, vient enfin d'être livré aux regards et aux études du public. Par une heureuse coïncidence, c'est le jour même où l'église célébrait le triomphe de tous les saints qu'a été exposée, pour la première fois, cette grande page retraçant : *L'établissement de l'enseignement évangélique par Jésus-Christ.* Dès le mois de juillet 1844, nous avions fait, pour notre part, des réflexions sur l'état trop disgracieux et stationnaire du vieux portique (*Revue Archéolog.* t. I, p. 254); mais l'honorable artiste aurait pu, avec quelque fondement, taxer d'injustice notre trop vive impatience, en nous citant l'exemple d'un de ses savants confrères qui tient une des chapelles du collatéral nord de Saint-Sulpice, fermée depuis douze ans, au moins. Il est vrai, qu'après avoir bien et dûment barricadé le porche, M. Mottez, qui nous avait déjà prouvé qu'il connaissait parfaitement le procédé d'exécution (1), est allé s'inspirer sur les fresques de Rome et de l'Italie; mais qu'il nous permette de le lui demander : pour rendre au portail gothique de Saint-Germain l'Auxerrois son ornementation dogmatique, et même pour l'augmenter, était-il nécessaire d'aller chercher des modèles en Italie? Non, car il avait en France tout ce qu'il lui importait de connaître; en étudiant nos

(1) Par son essai de la fresque de l'*Aumône*, peinte dans une arcade muette, sous le collatéral sud, auprès de la sacristie. Nous avons consacré un article à cette fresque dans le journal l'*Univers*, 18 février 1841.

richesses en ce genre, nous y aurions gagné du temps et peut-être plus d'homogénéité hiératique.

L'ornementation du portail et du porche de Saint-Germain l'Auxerrois était plus endommagée que l'architecture; parce que le tronc de l'arbre résiste toujours plus longtemps aux tempêtes que les branches. Le temps avait rongé les moulures, détaché les feuilles sculptées, émoussé les pinacles, mutilé les statues, décoloré la grande voussure de la porte centrale de ses peintures séculaires; les hommes et les animaux, les monstres fantastiques des gargouilles, agraffés aux corniches, étaient corrodés, enduits d'une poussière séculaire dans leurs refouillements, ou totalement disparus. L'homme venant en aide à l'action lente des intempéries, avait raclé la psychostasie du pèsement des âmes dans le tympan, abattu le trumeau de la baie et sa statue, rasé la galerie à jour qui couronnait le portique, les toits aigus, les lucarnes, les crêtes et les panonceaux de ses pavillons latéraux. La réparation de tous ces ravages naturels et physiques est maintenant aussi digne et aussi complète que fut aveugle et injuste le mépris dont pendant trois siècles on a flétri l'architecture du moyen âge. Aujourd'hui que la faveur revient aux idées du passé, que l'administration civile déploie un grand zèle et une activité prodigieuse pour la description, la conservation et la restauration des monuments religieux que nous ont légués nos pères : ceux qui les dédaignaient naguère se laissent guider aujourd'hui par des pensées plus nobles et des sentiments plus élevés. Ainsi les publicistes qui, dans un moment d'égarement, avaient demandé qu'on renversât cette vénérable église de Saint-Germain l'Auxerrois que le savant historien du Louvre, M. le comte de Clarac, a appelée le *Saint-Denis du génie, de la probité et du talent* (1); viennent aujourd'hui par un juste retour applaudir à la bienveillance dont elle est l'objet, et déclarer qu'elle en est digne à bien des titres. Mais avant que d'examiner l'exécution, l'intelligence et l'esprit religieux des peintures de la statuaire et du porche, qui viennent d'être livrées au public, l'urgence ou la nécessité de cette décoration, et si on y a toujours suivi les règles qu'impose une sérieuse restauration monumentale, nous avons jugé qu'il était indispensable de donner quelques détails historiques et techniques sur ce portail.

Il n'y a à Paris que deux monuments du style ogival qui soient

(1) Par allusion aux sépultures des personnages illustres et des savants qui y furent inhumés.

précédés d'un porche : la Sainte-Chapelle et Saint-Germain l'Auxerrois. Le portail occidental de Notre-Dame a perdu les statues de ses trois voussures, parce qu'elles se présentèrent au premier plan à l'œil des iconoclastes de 1793. Tout porte à croire que le curieux porche de Saint-Germain l'Auxerrois a protégé contre leur fureur les effigies de rois, reines et saints qui se dressent encore dans l'ébrasement de la grande entrée du portail de l'ouest. Ce magnifique portail fut construit de 1285 à 1300, sous le règne de Philippe le Bel, pendant l'épiscopat d'Étienne Tempier ou de Ranulphe de la Homblonnière; mais la sculpture n'en fut exécutée que de 1300 à 1314. Tandis que Philippe faisait bâtir le portail collatéral nord de Notre-Dame, avec une partie des sommes qu'il avait confisquées sur les templiers, les chanoines de Saint-Germain l'Auxerrois, considérant que l'instruction du peuple et l'édification des fidèles est le but principal du christianisme, firent sculpter, sur la voussure et le tympan de la porte d'honneur de leur collégiale (1), la représentation du jugement dernier, figurée au milieu par le prince de la milice céleste, Saint-Michel pesant les âmes dans une balance; le paradis où les âmes des justes voyent Dieu, et jouissent d'un bonheur éternel; les anges qui prient le trois fois saint; les apôtres qui siégent sur des trônes en chantant sa gloire et sa justice. La parabole divine des vierges sages attendant l'époux, et des vierges folles privées de lumière au moment de son avénement. Puis l'enfer destiné au supplice éternel de ceux qui, par une mauvaise vie, se sont rendus indignes de l'inépuisable miséricorde. Sur le trumeau séparant la porte en deux parties, le Christ, lumière du monde, ou bien, suivant une opinion avancée sans preuve par quelques topographes, Saint-Germain, évêque d'Auxerre, siégeant dans la niche attachée à ce pilier central. Ainsi le chapitre de la royale église voulait qu'en entrant dans la maison de Dieu, tous, même le grand nombre de ceux qui ne savaient pas lire, eussent sous leurs regards, partout où ils les dirigeraient, l'image toujours aimable du Christ et de ses saints; il provoquait ainsi la méditation sur le bienfait de l'incarnation du Verbe, sur les promesses divines, et rappelait en montrant le dernier jugement la nécessité de s'examiner sévèrement, et d'expier ses fautes par la pénitence.

Au-dessous de cette imposante psychostasie dogmatique, et de

(1) Anciennement la porte du centre était exclusivement réservée aux processions et aux personnes royales. Les hommes et les femmes étant séparés pendant les offices, entraient et sortaient par les portes latérales, du côté qui leur était affecté.

chaque côté de l'arcade formant l'encadrement de cette solennelle entrée, se dressèrent les personnages d'élite, rois, reines et saints, fondateurs, patrons et protecteurs de la collégiale. Toutes ces statues roides et immobiles portées depuis six siècles par des monstres grotesques et fantastiques, personnification ingénieuse des vices dont ces bienheureux ou princes avaient triomphé, et qui semblent hurler de désespoir, comme si les redoutables paroles de l'exorcisme prononcées le jour de la consécration de l'église, avaient frappé leur fureur d'impuissance : toutes ces statues, disons-nous, étaient alors nuancées de haut en bas; les parties nues avec les tons de la carnation; les draperies alternativement en couleur et en dorure, à l'imitation des étoffes damassées. Déjà ce portail était dès l'origine précédé d'un porche dont il nous reste des vestiges dans les deux pavillons latéraux, contenant à droite la curieuse chambre aux archives, et à gauche l'ancien retrait du gardien prêtre de l'église, occupé aujourd'hui par la soufflerie du grand orgue. Jusqu'en 1838, les fenêtres à meneaux trefflés de ces chambres furent armées de treillis de fer dont les mailles à nœuds étaient fort serrées. On a descellé ces vieux treillis; à peu près contemporains des fenêtres qu'ils protégaient, sous le prétexte que formant saillie sur l'architecture, ils en brisaient les lignes; comme si l'architecture gothique, celle des XIVe et XVe siècles surtout, ne se distinguait pas essentiellement par des lignes brisées, des ressorts, des saillies et des retraites continuelles.

Environ cent trente ans après l'élévation du portail, et pendant la domination des Anglais, les marguilliers de la paroisse, dont l'érection ne remontait pas encore à deux siècles, firent construire avec l'autorisation du chapitre, aux frais de l'œuvre et des paroissiens, le porche à physionomie anglaise que nous voyons, sur l'emplacement de l'ancien. Jean Gaussel, *maçon-tailleur de pierres*, ainsi que se qualifiaient modestement les architectes de ce temps, y procéda en comblant l'intervalle qui séparait les pavillons, et en les réunissant au moyen des trois grandes arcades du devant, qu'il raccorda habilement avec les constructions de la fin du XIIIe siècle. Suivant un renseignement puisé par nous dans un cartulaire du chapitre, Gaussel commença ce travail en 1431, et non en 1435 comme l'a écrit Sauval, t. I, p. 302. Or ce fut en cette même année 1431 que Henry V, roi d'Angleterre, croyant ranimer son parti, affaibli par la haine des Français et les exploits victorieux de Charles VII, vint se faire sacrer à Paris : les troubles incessants et la misère publique qui suivirent cette vaine cérémonie, firent suspendre les travaux du porche,

ils ne furent continués qu'après la prise de Paris sur les Anglais, le 13 avril 1436 : expulsion à laquelle contribua glorieusement un des plus notables paroissiens de Saint-Germain l'Auxerrois, Michel de Lallier, prévôt des marchands en 1437, dont les cendres reposaient dans cette église, sous le collatéral nord, vers le banc de l'œuvre. Le porche de Saint-Germain ne fut totalement achevé qu'en 1439. Jean Gaussel reçut pour sa main d'œuvre neuf cent soixante livres parisis, représentant environ six mille six cent dix francs de notre valeur actuelle (1). Alors les chanoines, rigides observateurs des formules liturgiques, eurent pour l'accomplissement de certaines cérémonies extérieures du culte, une large et long portique, ouvert par deux arcades ogivales sur les côtés, et par cinq de face qui répondent, ou à peu près, aux cinq nefs de l'intérieur (2).

(1) Suivant l'Almanach des monnaies de 1785, et le *Dict. des dates*, au mot : *argent*, le marc d'argent valait alors huit livres, et la livre représentait 6 francs 88 c. 4 m. d'aujourd'hui. Nous disons que Gaussel reçut cette somme pour sa main-d'œuvre, parce que rien ne prouve qu'il ait fourni les matériaux qui sont, en général, d'excellente roche dure pour les soubassements et de roche du moulin pour le corps du monument. Cette pierre, d'un grain fin et serré, paraît provenir des carrières Saint-Jacques, qu'on exploitait alors, et de celles du territoire entre Arcueil et Gentilly. Son prix devait être peu élevé et relatif au taux de l'argent : puisqu'au siècle suivant, la pierre qui entra dans la construction de la tour de Saint-Jacques la Boucherie, de 1508 à 1522, ne coûta que vingt sous le charriot. (Levillain, *Hist. de Saint-Jacques la Boucherie*, p. 71.)

(2) A l'imitation du temple de Jérusalem les premières églises eurent des portiques devant lesquels il y avait souvent une fontaine ou une citerne. Les personnes qui entraient dans l'église allaient s'y laver le visage et les mains. Cette purification était un emblème de la pureté intérieure de l'âme. C'est sous le portique que, suivant l'ancienne *discipline*, se tenaient les pénitents. On y instruisait les catéchumènes, et plusieurs cérémonies du culte s'y accomplissaient. Le clergé du moyen âge observa longtemps ces édifiantes coutumes, soit sous le porche ou, à défaut, à la porte de l'église. C'était sous le porche que siégeait le juge ecclésiastique, soit official, soit archi-prêtre, dans les siècles où leurs sentences se prononçaient aux portes des églises. C'était là que se faisaient les exorcismes et les initiations du baptême, la célébration des mariages, les relevailles et l'imposition des cendres au peuple. C'était là, en France, la destination des porches ; peu d'églises en étaient privées ; on en voit encore beaucoup, surtout devant les églises des campagnes ; mais selon la discipline actuelle ils ne servent plus à aucun usage, sinon pour abriter dans les jours de grandes solennités annuelles, ceux qui n'ont pu trouver place dans les rangs pressés des fidèles qui remplissent l'intérieur de l'église. Cependant il est bien de conserver les porches, non-seulement sous le point de vue archéologique ; mais pour ne pas rompre la chaîne qui lie les temps anciens aux temps modernes. Sous ce rapport, le porche de Saint-Germain l'Auxerrois offre un immense intérêt, puisqu'il fut bâti pour y continuer la pratique de saintes cérémonies qui s'accomplissaient avant à l'air libre, dans les temps où la civilisation était moins avancée et nos pères plus robustes. On sait que cette église fut longtemps le baptistère de la cathédrale pour les habitants des campagnes à l'ouest de Paris : « Alors, dit l'abbé Lebeuf, « qu'elle était dans la campagne et qu'elle n'était pas resserrée dans une cité dont

Nous avons trouvé dans une espèce d'invention de titres faisant partie des anciennes archives capitulaires de cette collégiale, que la cotisation des paroissiens pour subvenir aux frais de construction de ce porche, devenait une sorte d'impôt exigible, même en justice. Ce qui le prouve, c'est qu'un boulanger, que ce document manuscrit appelle *Regnault* DESTE, ayant été taxé pour sa part à huit sous parisis, dont il paya d'abord la moitié, subit ensuite un procès que lui intentèrent les marguilliers, parce qu'il leur avait sans doute fait difficulté de solder le reste de sa taxe, et il fut condamné à payer, avec dépends (1).

Le porche de Saint-Germain l'Auxerrois appartient au style ogival tertiaire ou flamboyant introduit dans les édifices de 1400 à 1450. Les piliers sont cantonnés de nervures prismatiques qui suivent le contour des arcades jusqu'aux voûtes qu'elles traversent pour se réunir à des clefs délicatement ciselées. A l'extérieur, les rampants sont ourlés d'une élégante archivolte formée de feuilles de lierre, de vigne ou de chardon, réunies en guirlandes dans les gorges ; de distance en distance, de larges feuilles de chou ou de chicorée s'en échappent pour se développer en crosses ou en crochets. Le sommet de l'arc est amorti par un acrotère dont le culot de couronnement est formé par un ajustement singulier d'hommes et d'animaux entrelacés. On y remarque, entre autres grotesques, un singe jouant de la cornemuse devant trois autres singes qui gambadent, et un autre qui prend un chien par le cou, tandis qu'un loup le mord lui-même au bas de l'échine. Du reste, les piliers à l'extérieur sont chargés de niches remplies récemment de statues abritées sous leurs dais déchiquetés, et de pinacles simulés appliqués sur les murs. Les feuilles qui courent dans les gorges ou qui grimpent sur les ram-

les murs impénétrables étaient solidement entretenus. La Seine y avait été conduite fort facilement, et elle y formait un bassin pour y donner le baptême par immersion. L'évêque s'y transportait dans le besoin avec quelques-uns de son clergé, qui étaient censés ne faire qu'un corps avec celui de cette église baptismale. » (*Dissertation sur l'origine de l'église Saint-Germain l'Auxerrois. — Dissertations*, t. II, p. xj.)

(1) Suivant la législation ecclésiastique et civile du moyen âge, la réparation des églises paroissiales était une charge privilégiée partagée entre la fabrique et les habitants. Ces derniers étaient tenus de réparer la nef, le portail, les murs du cimetière et de fournir un logement au curé ; mais ni l'entretien ni les reconstructions du chœur et du cancel, ainsi que les livres, ornements et vases sacrés, n'étaient à la charge des paroissiens, mais à celle de l'œuvre. A Saint-Germain l'Auxerrois, le chapitre, comme gros décimateur, était tenu subsidiairement des grosses réparations du chœur, dont il jouissait exclusivement.

pants des arcs de la façade et des extrémités, sont fouillées avec la plus grande délicatesse. Parmi cette végétation de pierre, on distingue des escargots qui s'y traînent et des chiens qui en piétinent les rinceaux. Tel est le caractère général de ce curieux monument de style anglais à surface horizontale, style qui exclut les toitures et les combles. Mais, pour mieux en faire ressortir tout l'archaïsme et la gracieuse originalité, entrons dans quelques détails rapides.

Des trois grandes voûtes du porche, celle du milieu comprend la grande porte historiée du XIIIe siècle. Toutes les trois ont la forme d'une voûte d'arête croisée en pendentif, pénétrée par quatre berceaux en ogives ; seulement la plus grande se présente en largeur, et les deux autres dans le petit sens. Toutes les nervures formées de moulures prismatiques sont décorées à leur point d'intersection par de fines rosaces et de bizarres figures fantastiques d'hommes et d'animaux. Elles tombent ou se pénètrent, suivant la manière caractéristique de cette époque, sur de délicieux culs-de-lampe de même nature que les clefs, dont celui à gauche de la porte représente un fou qui tire une espèce de lézard par la queue ; et celui à droite, un personnage tenant un phylactère entre deux figures grotesques (1). On voit, aux quatre points de la rosace centrale, les quatre animaux mystérieux de la vision d'Ézéchiel, dont ce prophète a fait le symbole de toute la nature vivante, et dont chacun est le roi de son espèce : l'homme, le lion, le bœuf et l'aigle, êtres allégoriques que ce même prophète attache au char de l'Éternel, et dont les saints Pères ont appliqué la figure aux quatre évangélistes. Dans les deux arcades de flanc, on retrouve la même décoration que sur la façade : elles sont encadrées de pinacles anguleux, accompagnées de niches avec dais et piédestaux ornés. Ces niches sont au nombre de dix-huit, réparties dans toute l'étendue du porche. Deux seulement à l'intérieur avaient conservé leurs figures : dans celle à gauche on voyait saint François d'Assise, instituteur de l'ordre des frères mineurs, ou capucins, enlevée mal à propos de la place qu'elle occupait depuis un siècle, et placée aujourd'hui dans la niche en retour du côté de la

(1) On pourrait voir dans ces sculptures drôlatiques du portail de Saint-Germain l'Auxerrois, une réminiscence de *Grand Johan*, le fou en titre d'office de Charles V, que ce roi, surnommé *le Sage*, fit inhumer dans cette collégiale, sous un riche mausolée de divers marbres, surmonté de l'effigie en pied de ce prince de la Marotte. Charles porta même la générosité jusqu'à faire brûler douze livres de cire aux obsèques de Grand Johan, dont M. A. A. Monteil a retrouvé la quittance dans les comptes de la maison de ce roi. (*Hist. des Français des div. États.* XIVe siècle. *Les anc. et les nouv. abus.* Ep. 97, t. II, p. 310 et note 132e.)

rue des Prêtres. Et dans celle à droite, où elle est restée, sainte Marie l'Égyptienne, pénitente des déserts de la Palestine, tenant cinq pains enveloppés dans un linge, et couverte, pour tout vêtement, de ses longs cheveux, que M. Mottez a eu l'attention de dorer à la manière des divinités païennes trouvées dans les ruines de la Grèce et de l'Italie.

Dans les gorges des ogives, sur les rampans des archivoltes, ou en support, apparaissent parmi les légers rinceaux de feuilles et de fleurs, des figures humaines, des aigles, des coqs, des salamandres, des dragons et des chiens. Sur la clef principale de la voûte latérale à gauche, on a sculpté plus tard un assez beau bas-relief représentant l'adoration des mages; et à la clef correspondante de l'autre voûte à droite, qui était demeurée lisse, on a appliqué dernièrement un bas-relief dont le sujet est la Cène. Ce bas-relief, dont la dimension exacte nous fait présumer qu'il aurait pu avoir été détaché jadis de cette même clef, a été retrouvé en 1839 par M. Lassus : il fermait en guise de tampon l'œillard que l'on remarque à la voûte en bas du collatéral de la Sainte-Vierge, et qui est un vestige de l'ancien clocher ou campanille paroissial, au temps où le chapitre ne laissait que ce collatéral pour l'usage d'une paroisse six fois plus considérable en population qu'aujourd'hui.

Les seize niches qui étaient vides ont été remplies, en 1842, par des statues en pierre tendre, exécutées par M. Desprez, sculpteur, ou sous sa direction. On y remarque particulièrement les effigies des six évêques canonisés de Paris et des quatre reines de France mises aussi au nombre des saints (1). Toutes ces statues sont placées dans l'ordre suivant, y compris les deux anciennes dont nous venons de parler :

(1) Toutes ces statues, trop courtes pour les niches, et qui semblent n'avoir pas été faites pour la place qu'elles occupent, puisqu'elles ne s'y collent pas parfaitement, laissent aussi beaucoup à désirer sous le rapport du fini d'exécution : il est vrai qu'elles n'ont été payées que deux cent quatre-vingt-cinq francs vingt-cinq centimes chacune, suivant délibération du conseil municipal du 12 juin 1840, qui alloue un crédit de treize mille quatre cent cinquante-deux francs, destiné à l'exécution de quarante-huit statues pour les façades de Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Merry et Saint-Nicolas des Champs. Ceci rappelle un peu l'anecdote de ce bibliophile qui demandait à un libraire combien il lui vendrait la toise cube de livres. Au reste, les statues de Saint-Germain l'Auxerrois sont assurément les plus mauvaises de cette commande en bloc. Indépendamment de leurs effigies au portail, les quatre reines canonisées de France, sont encore représentées dans le vitrail qui éclaire la tribune de la reine. (Voir *Revue Archéolog.*, t. III, p. 412.)

Partie du milieu du porche (XVe siècle) :

Saint Charlemagne, empereur, mort le 28 janvier 814.
Saint Louis, roi de France, mort à Tunis le 25 août 1270.
Saint Denis, premier évêque de Paris et martyr, entre 275 et 286.
Saint Marcel, neuvième évêque de Paris, le 1er novembre 436.
Saint Germain, vingtième évêque de Paris, le 28 mai 576.
Saint Céran, vingt-cinquième évêque de Paris, qui vivait en 614.
Saint Landry, vingt-huitième évêque de Paris, enterré dans cette église vers 656.
Saint Agilbert (ou Aglibert), trente-deuxième évêque de Paris, mort en 681.

(La proportion de ces huit statues est de 1 mètre 40 c.)

Parties latérales du porche (XIVe siècle) :

Côté gauche.
- Sainte Clotilde, femme de Clovis Ier, morte entre 537 et 555.
- Sainte Radegonde, femme de Clotaire Ier, 13 août 587.
- Sainte Marie l'Égyptienne, solitaire vers 431.
- Saint Cloud, prêtre, petit-fils de sainte Clotilde, 560. (En retour d'angle.)
- Saint Amateur, évêque d'Auxerre, prédécesseur de Saint-Germain l'Auxerrois, sur ce siége, mort en 418. (Au fond.)

Côté droit.
- Sainte Isabelle de France, vierge, sœur de saint Louis, abbesse et fondatrice de Longchamps, morte en 1270.
- Sainte Bathilde, femme de Clovis II, et abbesse de Chelles, en 680.
- Sainte Jeanne de Valois, fille de Louis XI, et première femme de Louis XII, en 1505.
- Saint François d'Assise, fondateur des frères mineurs, en 1226. (Statue ancienne, en retour d'angle.)
- Saint Allode, disciple et successeur de Saint-Germain sur le siége d'Auxerre, vers 460.

(La proportion de ces dix statues est de 1 mètre 70 c.)

Ce porche, si richement ciselé et dont les pavillons ont recouvré, en 1840, leurs toits à angles aigus, leurs lucarnes et leurs riches faîtages à découpures, est là, comme une sorte de *proscenium*, au fond duquel se développe le dogme sacré de la vie future, des peines et des récompenses éternelles. Les portes de cette façade, que recouvre le porche, sont au nombre symbolique de trois, comme à la plupart des cathédrales, pour honorer le mystère d'un seul Dieu en trois personnes, et parce qu'aux XIIIe et XIVe siècles, les hommes étant placés du côté de l'Épitre et les femmes du côté de l'Évangile, les hommes sortaient par la porte à droite et les femmes par la porte à gauche. La grande porte centrale, étant réservée à Dieu qui com-

mande à l'univers et au roi son représentant sur la terre, devait se distinguer par sa magnificence; aussi y retrouve-t-on tout le caractère de l'ornementation chrétienne à la fin du XIIIe siècle. Sa vaste baie est décorée, dans l'ébrasement, de colonnes et de colonnettes couronnées de chapiteaux finement découpés. Six grandes figures d'un caractère hiératique très-remarquable sont adossées contre les colonnes et abritées de dais figurant des villes, où on distingue des tours rondes, coniques ou en pointe obtuse, percées de fenêtres ogives et carrées; des remparts crénelés et des maisons dont les toits à deux pentes simulent des tuiles ciselées avec une indicible patience de détails. Le soubassement au-dessous de cette ordonnance se compose d'un système d'arcatures en ogives tréflées, supportées par de triples colonnettes engagées. Les trois bandeaux de la voussure sont garnis de figures en demi-relief, échelonnées de la base de l'ogive au sommet, comme les anges de l'échelle mystérieuse de Jacob.

La critique historique s'est tellement exercée sur les six grandes statues qui remplissent si majestueusement l'ébrasement, qu'il est difficile de les bien expliquer et de concilier les opinions de Dubreul, de Sauval, de Piganiol de La Force et de l'abbé Lebeuf sur cette question. S'il fallait, suivant le livret que M. le curé fait vendre en ce moment au profit des pauvres, considérer comme étant celles de saint Vincent et de saint Germain d'Auxerre, ces deux statues de diacre et d'évêque les plus rapprochées des vantaux de la porte, on serait en contradiction avec Lebeuf, le plus compétent des antiquaires de son époque, qui y reconnaît l'évêque saint Landry, et saint Vulfranc, diacre de Paris, tous deux inhumés dans cette église. Il est évident que Lebeuf se fonde sur ce que Piganiol prétend, d'après Sauval, qu'au XVIIe siècle la statue du patron titulaire ornait le trumeau, et qu'à l'époque où ce trumeau fut supprimé pour élargir la porte, cette statue fut enfouie, suivant une prescription canonique, sous la première arcade de la contre-nef à droite (1); mais le savant

(1) La manière habile dont les vanteaux de la belle porte gothique qui clôt cette baie avaient été élargis sans déranger l'harmonie de sa décoration, aurait pu conduire à admettre que la suppression du trumeau avait été opérée par Jean Gaussel; car cette remarquable menuiserie sculptée est véritablement contemporaine du porche. Mais il est plus plausible de fixer l'époque de cette suppression vers la fin de la première moitié du XVIIe siècle, lorsqu'on imagina de modifier la forme des dais de processions, pour lui substituer les immenses et disgracieux ciels carrés avec pentes et panaches, en usage en France depuis lors. On conçoit qu'une simple pièce de riche étoffe jetée sur quatre bâtons ou portée par des lances se prêtait facilement aux inégalités du sol, aussi bien qu'aux descentes ou aux montées des emmarchements. Le dais passait sans difficulté par la porte gothique divisée par le trumeau,

archéologue ignorait sans doute que sur le tympan déjà depuis longtemps privé de son bas-relief, était jadis sculpté, conformément à l'usage du XIIIe siècle, saint Michel pesant les âmes, et que, suivant ce système hiératique, c'était la statue du Christ et non celle de saint Germain d'Auxerre qui devait occuper la place d'honneur (1). Or, puisque l'église a deux patrons, saint Germain et saint Vincent, qui, dans les clefs de la grande voûte de la nef sont représentés avec leurs insignes et leurs monogrammes, c'est-à-dire, saint Vincent en diacre, entre un S et un V, et saint Germain entre un S et un G, il était rationnel qu'on les plaçât encore au portail, de chaque côté du Christ, de préférence à deux autres saints moins connus. Mais sans nous arrêter plus longtemps à cette controverse archéologique, passons à la description de ces curieuses figures.

La première à droite, que l'on croit aujourd'hui être saint Germain d'Auxerre, est en costume épiscopal et coiffé de la mitre; sa crosse dans la main droite, un livre à fermoir appuyé sur la poitrine et soutenu par la main gauche. Ses pieds foulent une figure d'homme accroupie, les mains pendantes, et enveloppée d'une draperie. — Après la figure du saint prélat, vient celle de sainte Geneviève, l'illustre patronne de Paris, dont la sainteté future avait été prédite par le même saint Germain. L'humble bergère est vêtue d'un manteau gracieusement agraffé sur sa poitrine, sa tête est couverte d'un voile; elle tient dans sa main gauche un livre richement relié et sa robe relevée; de la droite elle tient un cierge allumé. A la hauteur de son oreille, un petit démon ailé, cornu et grotesque, paraît lui adresser des paroles insidieuses tout en cherchant à éteindre de son

complément de l'imagerie du portail. Mais quand chaque paroisse tint à se distinguer par le dais le plus vaste, le plus riche et le plus lourd, qui souvent n'exigeait pas moins de douze à seize robustes porteurs, il n'y eut plus moyen de faire passer une telle machine par une porte ordinaire. La raison et le goût eussent conseillé de réduire le meuble aux proportions de l'immeuble; ce fut le parti contraire qu'on adopta, et l'édifice que l'on contraignit de s'élargir par la suppression du trumeau.

(1) Il est plus que probable que la statue adossée à ce trumeau était celle du Sauveur; car, parmi divers fragments de sculpture trouvés dans les tranchées faites en juillet 1839 dans la chapelle polygonale à droite du chevet, dite *des morts*, pour la reprise en sous-œuvre du mur d'enceinte, on découvrit, employée comme blocage, une belle tête de Christ, dont la longue chevelure est ciselée avec finesse. Cette tête, fort mutilée, est déposée dans la chambre aux Archives, et paraît être du XIIIe siècle. Elle est identique avec le style des figures du portail. Or, on sait qu'à cette époque il était d'un usage presque général, lorsqu'il n'y avait qu'une seule grande entrée au portail principal, de placer sur le pilier du milieu une grande statue de Jésus-Christ portant le livre des Évangiles, pour indiquer qu'il est la lumière du monde : *Ego lux mundi*, et donnant sa bénédiction.

souffle impur le cierge qu'elle tient (1). Sous les pieds de la sainte, l'Esprit de ténèbre exhale en rampant sa fureur impuissante, sous la forme d'un monstre fantastique à la tête d'animal sur un corps d'homme. — Sainte Geneviève est accompagnée d'une délicieuse figure d'ange, aisée à reconnaître par les ailes étroites et emplumées attachées à ses épaules. Sa tête est nue et abondamment pourvue de cheveux bouclés ; il est vêtu d'une robe attachée par une ceinture et recouverte d'une longue draperie. Protecteur attentif de la vertu miraculeuse de Geneviève, il tient dans ses deux mains un chandelier garni d'un cierge flamboyant qu'il semble présenter à sa protégée, tout en écrasant sous ses pieds une figure chimérique ayant une tête de lion attachée à un corps d'homme.

La première statue à gauche, présumée être celle de saint Vincent, diacre de Saragosse, tient dans ses deux mains un livre à fermail appliqué sur sa poitrine, les manches de l'aube, le manipule et l'étole (qui pourrait bien n'être qu'une ceinture dont on voit seulement les bouts dépasser sous l'aube) sont ornés de fines broderies. Ses pieds reposent sur une figure humaine accroupie, vêtue d'une longue robe et la tête ceinte d'une couronne orientale rehaussée de fleurons et de pierreries. En reconnaissant ici l'effigie de saint Vincent, diacre, cette figure en support pourrait bien être celle de Dacien, gouverneur, pour les Romains, de la province d'Espagne, par les ordres duquel saint Vincent fut martyrisé. Comme les gouverneurs et les proconsuls romains sont souvent représentés couronnés sur d'anciens monuments d'art, il est possible que le tailleur d'images du XIIIe siècle ait voulu glorifier le martyr, en condamnant son persécuteur à lui servir de marchepied, tout couvert des insignes

(1) Les anciens sculpteurs et peintres verriers représentaient toujours sainte Geneviève avec un cierge, à cause de cette légende racontée par les anciens hagiographes. Un dimanche qu'elle allait, avant l'aurore, visiter la basilique de Saint-Denis, le cierge porté devant elle par les filles qui l'accompagnaient fut éteint par le vent. Il pleuvait ; le chemin était mauvais, et les ténèbres épaisses. Dans cette position, Geneviève prit le cierge, qui se ralluma aussitôt qu'elle l'eût touché, et elle le porta ainsi jusqu'à l'église, où il acheva de brûler sur le tombeau de Saint-Denis. D'autres légendaires, poétisant ce prodige, y firent intervenir le diable en personne. Nous avons vu jadis, au Musée des monuments français, un vitrail représentant sainte Geneviève qui tenait un livre d'une main, et, de l'autre, un cierge allumé, que le diable essayait d'éteindre avec un soufflet, tandis qu'un ange, planant au-dessus de la sainte, repoussait le souffle du malin esprit. Nicolas Pinaigrier a représenté le même sujet dans un des vingt-deux vitraux du charnier de Saint-Étienne du Mont. Il y était encore en 1833, lorsqu'un vicaire de la paroisse inspira la déplorable idée de noyer ce précieux morceau de six pieds sur quatre dans une immense vitre blanche, où il perd tout son effet.

de sa puissance. — Auprès du saint diacre se dresse une statue de roi, la couronne en tête, un sceptre dans la main gauche et la droite passée dans le cordon de son manteau. Il a sous les pieds un monstre fantastique à pattes de chien et à tête de vautour, dont les ailes recouvrent une queue de reptile. — La figure qui vient ensuite est celle d'une reine, la tête ceinte du diadème, vêtue d'une longue robe attachée avec une ceinture brodée, à laquelle est suspendue une escarcelle qui tombe du côté droit. Elle relève sa robe de la main gauche et tient dans la droite un bouquet de fleurs. Elle foule de tout son poids une figure d'homme velue, péniblement accroupie, dont une main s'appuie sur le genou gauche, tandis que la droite saisit avec effort la partie postérieure de son corps. Le savant M. Alfred Maury a cru voir, dans ces deux monstres fantastiques, le démon en personne, écrasé par le couple royal, par allusion à ce texte de saint Paul : *Deus autem pacis conterat Satanam sub pedibus vestris velociter* : « Que le Dieu de paix écrase bientôt Satan sous vos pieds. » Ép. Rom., XVI, v. 20 (1).

Jaillot, le plus judicieux et le plus exact des topographes de Paris, se fondant, avec une grande puissance de logique, sur le testament de Bertichram, évêque du Mans, établit invinciblement que cette église n'a point été originairement construite par Childebert et Ultrogothe, mais bien par *Chilperic* Ier. Or, si ces deux statues sont en possession, depuis longtemps, des noms de *Childebert* et d'*Ultrogothe*, premiers fondateurs supposés de Saint-Germain l'Auxerrois, c'est qu'on lisait ces deux noms sur une inscription jadis placée entre ces deux personnages, et évidemment apocryphe, puisque l'abbé Lebeuf a remarqué que les caractères de cette inscription ne pouvaient être estimés plus anciens que le XVe siècle, et que dès lors ces noms n'avaient qu'une autorité traditionnelle qu'il était permis de contester, aussi bien que celles qui s'appliquent aux autres statues de ce portail. « Ainsi, dit M. Pottier, en écartant l'autorité suspecte de l'inscription, on pourrait supposer, avec non moins de fondement, que ces deux statues représentent le roi Robert et la reine Constance, seconds fondateurs, et à titres bien plus incontestables, de Saint-Germain l'Auxerrois (2). » Toutes ces statues, qui préparent à l'intelligence de la psychologie évangélique représentée au-dessus d'elles dans l'ogive, se distinguent par de longs bustes, des corsages élevés, une certaine immobilité dans la pose, peu de mouvement dans les

(1) *Essai sur les légendes pieuses*, p. 136.
(2) Texte des *Monuments français inédits de X. Villemin*, t. Ier, p. 57.

draperies, et par une naïveté ascétique bien supérieure au sensualisme luxuriant de la beauté païenne.

L'idée du jugement universel, aussi effrayante pour les pécheurs que consolante pour les justes, est de toutes les leçons de morale du christianisme la plus capable de faire une impression forte et de laisser un souvenir durable : c'est ce qu'explique la prédilection des artistes du XIIIe siècle pour la représentation de cet événement redoutable, du bonheur des élus et des supplices que l'enfer garde aux réprouvés. L'avertissement suprême de la fin du monde plane sur toutes les têtes à Saint-Germain l'Auxerrois, comme à Notre-Dame de Paris, dans la voussure et le tympan de la porte occidentale, pour graver dans les cœurs ces paroles du psalmiste : *Initium sapientiæ timor Domini* (Ps. 110).

La voussure est divisée en trois bandeaux ou cordons de figures couronnées de dais en arcatures : dans le premier, les douze apôtres, tenant les divers attributs qui les caractérisent, siégent sur des trônes et chantent les louanges, la justice et la gloire de Jésus-Christ. Au sommet, les deux dais crénelés qui se rencontrent à la jonction forment des couronnes symboliques qui rappellent ce passage de saint Paul : *Le Seigneur, comme un juste juge, donnera en ce jour la couronne de justice à tous ceux qui désirent son avénement.* (2e Ép. à Tim., 4.) Puis, afin de rappeler que *le fils de l'homme apparaîtra tout d'un coup, comme un éclair qui sort de l'orient* (Matth., XXIV, v. 27), pour frapper aux consciences, l'artiste a sculpté dans le second bandeau la parabole des vierges sages et des vierges folles, que Jésus-Christ expliqua lui-même en recommandant de veiller, parce qu'on ne sait ni le jour ni l'heure de son avénement (Matth. XXV, 1 à 13). Les cinq vierges sages, placées à droite du portail (la gauche du spectateur), sont coiffées d'un voile ; elles tiennent leurs lampes droites et pleines, attendant l'époux qui doit venir. Les cinq folles, portant la coiffe mondaine du XIIIe siècle, tiennent avec imprévoyance leurs lampes renversées. A la pointe de l'ogive apparaît le sens mystique de la parabole : Les sages sont recompensées et les folles punies. Deux mains sortent des nuages tenant chacune un rouleau. Sur celui de gauche était écrit : *Je ne vous connais pas ;* et sur celui de droite : *Entrez avec moi.* Ces deux mains sont celles de Jésus-Christ, époux aimé des sages et dédaigné des folles. Ainsi, d'un côté la foi vive, gage de l'immortelle béatitude ; de l'autre l'indifférence qui produit la mort de l'âme.

Ainsi, bien averti de se tenir prêt pour « le jour du Seigneur, »

l'homme est appelé par les anges, ministres du Très-Haut, au jugement final, qu'on voyait autrefois au milieu de ce cadre (1). Sept de ces esprits célestes occupent le troisième bandeau de la voussure. Ils sont représentés debout, et plusieurs ont les mains jointes, dans l'attitude de la prière, qu'on faisait autrefois le corps droit, sur ses pieds, cherchant ainsi à fléchir l'inexorable justice : car la foi nous enseigne que les anges intercèdent souvent pour nous, et que c'est une salutaire pratique de les invoquer. Au bas du bandeau et à gauche, le Paradis est figuré par un vieillard barbu et assis, tenant dans un linceul trois âmes sous forme d'enfants nus et vus à mi-corps. Au-dessus, sont suspendues deux palmes qui se croisent sur la tête du vieillard : touchant et poétique symbole de la victoire et du bonheur des élus, recueillis comme le fut l'âme de Lazare portée par les anges dans le sein d'Abraham.—De l'autre côté, à droite, aussi au bas du bandeau, le pieux artiste, pénétré de la pensée que l'enfer bien vu et médité peut conduire au ciel et former les plus grands saints, a exposé dans cet étroit espace un sommaire des peines éternelles : deux démons hideux et cornus foulent sous leurs pieds les réprouvés. Satan, le plus grand de ces impitoyables exécuteurs de la justice de Dieu, se prend d'un rire effroyable à la vue des pleurs et des contorsions des damnés ; puis, en même temps qu'il précipite une femme à peu près nue, la tête en bas, dans l'abîme éternel des vengeances divines, il excite l'autre démon, armé d'une massue, à frapper trois personnages grimaçants dans un gouffre de feu, et dont les flammes ne laissent apercevoir que les têtes. L'un de ces personnages, coiffé d'une mitre, est un évêque ; les deux autres sont un prince et un bourgeois : ce qui constitue les trois ordres du monde social, *le clergé*, *la noblesse* et *le peuple* ; et qui, en nous rappelant que tous les rangs et toutes les conditions fournissent des reprouvés à l'enfer, nous enseigne aussi que personne ne peut être justifié devant Dieu que par un effet tout gratuit de sa miséricorde.

Puisque le dogme chrétien des *peines* et des *récompenses éternelles* a été représenté avec tant de détails dans cette voussure, il devient évident que, suivant la même pensée hiératique, l'artiste avait aussi retracé, dans le tympan, le jugement dernier qui doit les décerner. En effet, cette formidable scène y formait, ainsi que nous le prouverons, le complément des sujets que nous venons d'expliquer. Comme

(1) « Il enverra ses anges, qui feront entendre le son éclatant de leurs trompettes, et qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre. » (Matth., XXIV, v. 31.)

aux Notre-Dame de Paris, d'Amiens et de Rouen, le pèsement des âmes, un des sujets allégoriques les plus singuliers et les plus souvent reproduits au moyen âge, était sculpté au fond de cette suite d'arcs concentrique et décroissante qui simule une perspective, où M. Mottez à peint si peu à propos son Christ en croix, au milieu de la glorieuse plèbe des saints. Saint Michel occupait cette place, que tôt ou tard la science éclairée devra lui rendre, non pas en *peinture*, chose inusitée dans l'espèce, mais en *relief*, comme il était autrefois; à peine, pour les hommes d'art qui ont dirigé cette restauration monumentale, de voir suspecter leur science archéologique. L'archange tenait d'une main le glaive de la justice; de l'autre, la balance du jugement. Dans l'un des bassins de cette balançe étaient les âmes, sous la forme de têtes humaines, avec leurs bonnes actions et leurs mérites; dans l'autre bassin se trouvaient sans doute les péchés et toutes les mauvaises actions. A côté des âmes, un ange très-bienveillant surveillait cette opération, et, de l'autre côte, un ange déchu cherchait sournoisement à faire pencher vers lui le plateau des actions coupables, en posant sa lourde griffe sur le bord. La statue de saint Michel terrassant le diable s'élevait en outre sur la pointe du pignon occidental, à la place de cet ange si hétéroclyte qui l'amortit aujourd'hui, symbole de la vélocité, bien que porté sur une tortue. Le conseil municipal ayant préféré à l'archange, pour éviter certaines allusions, cette figure singulière due cependant au savant ciseau de M. Marochetti, mais qui, sans doute, n'a fait qu'exécuter un programme imposé.

Sur le trumeau l'artiste inspiré avait placé une haute statue de Jésus-Christ debout, dans l'action de bénir, ou tenant le livre des Évangiles ouvert, avec ce texte de saint Jean gravé sur les pages: *Ego sum via, veritas et vita*, ou tout autre applicable au sujet; car cette figure était le corollaire de la symbolique de l'ogive et du tympan. D'où il résulte qu'il est également subversif du sens de cette symbolique de placer sur ce trumeau, qu'on a bien fait de rétablir, une statue de la Vierge divine, que termine en ce moment M. Desprez, œuvre dont la perfection devra racheter l'inanité des statues du porche.

Vers les premières années du XVIIe siècle commença l'ère des modifications inintelligentes de la belle collégiale de Saint-Germain l'Auxerrois, et la destruction de son unité monumentale. Le vandalisme *embellisseur* du chapitre et des marguilliers, préludant aux dévastations architecturales de Baccarit, exécutées plus d'un siècle

après, avec l'agrément de Louis XV, sous le patronage de l'Académie royale d'architecture, fit supprimer, vers 1645, le trumeau symbolique du portail (1), sous prétexte de rendre l'entrée de l'église plus vaste et plus commode. C'est, en conséquence, de cette opération funeste que disparut du tympan le demi-relief du pèsement des âmes. Il fut remplacé par une mesquine rosace à huit redans, au-dessus d'un linteau, décoré à son milieu d'une tête de chérubin, bouffie et de mauvais style : tête reproduite à la pointe et qui a survécu. Toute cette ornementation pauvre et bizarre vient de disparaître, même l'inscription tirée du vingt-sixième chapitre du Lévitique, gravée en lettres d'or sur le revêtement de marbre du linteau : *Pavete ad sanctuarium meum.* « Tremblez en entrant dans mon sanctuaire. » Malheureusement les règles archéologiques n'ont pas été plus respectées dans ce qu'on y a substitué. La décoration nouvelle de la voussure est anormale et insolite. Quant aux peintures murales du porche, c'est une question à part, sur laquelle nous reviendrons en son lieu (2).

C'était, comme nous venons de le démontrer, tout un poëme sacré que le ciseau de l'artiste avait écrit dans cette voussure au moyen âge; mais il en manquait deux chants, qu'une stupide manie de rajeunissement avait lacérés il y a deux siècles, et que les fraîches peintures de M. V. Mottez ne nous ont point rendus. Cet habile et patient frescateur travaillait cependant sous les auspices, peut-être même sous la direction de la commission des monuments historiques du ministère de l'intérieur, au sein de laquelle se trouvent probablement des membres correspondants du comité historique des arts et monuments du ministère de l'instruction publique. Il est donc surprenant que ce docte collége ait laissé intercaller dans ce vieux poëme de pierre, qui chantait si harmonieusement les fins dernières de l'homme, deux pages (la fresque du Christ en croix et la statue de la sainte Vierge), qui en détruisent l'ordre et la pagination. Toutefois, nous ne pouvons croire que cette commission savante ait pu ignorer ou ne pas deviner ce qui manquait à cette précieuse psychologie : nous aimons mieux penser que la faute a été commise à son insu. Il est vrai que, pour compenser cette lacune déplorable, et racheter l'incohérence

(1) La porte était séparée en deux par allusion aux deux voies prédites dans l'Évangile : l'une à droite, pour les justes ; l'autre à gauche, pour les pécheurs.

(2) Pour faciliter l'intelligence de toute la description ci-dessus, nous donnons, en tête de cette notice, un dessin de l'arcade du portail de Saint-Germain l'Auxerrois, gravé au trait. Voy. pl. 59.

hiératique du tympan, on a prodigué l'or jusqu'à l'abus sur les anges et les grandes statues; mais cet or, peut-être d'aloi équivoque, comme la plupart des substances falsifiées du commerce de nos jours, et que les intempéries altéreront bientôt, en le faisant passer du bronze au noir, a pour inconvénients d'empâter les longs plis tuyautés et les ondulations des vêtements; de fatiguer l'œil du spectateur qui regarde toutes ces faces de bienheureux se dessinant sous des nimbes pleins, qu'on aurait peut-être pu indiquer par des cercles lumineux, et qui, de loin, lui paraissent coiffés d'assiettes d'or. C'est ce que nous avons entendu dire à ceux qui ignorent le symbolisme du nimbe, et qu'on le représentait encore ainsi sous forme de disque au XIVe siècle (1).

Pour être dans la vérité classique des costumes, les esprits sérieux et connaisseurs auraient préféré à tout ce fracas de dorures la blancheur mystique des aubes de lin, le damassé des étoffes, les galons ouvrés, les broderies, les perles et les pierreries des ornements sacrés et des habits royaux : c'est ainsi qu'on a procédé à la Sainte-Chapelle à l'égard des statuts des douze apôtres, et ce sage exemple aurait dû être suivi au portail de Saint-Germain l'Auxerrois, dont la statuaire est presque de l'époque hiératique. Un jeune artiste qui a coopéré aux travaux manuels de cette décoration grandiose, et à qui nous faisions cette objection, nous a laissé entendre que M. Mottez aurait été excité à prendre le parti de dorer pour économiser le surcroît de dépense qu'aurait entraîné une foule de minutieux détails sur les surfaces des étoffes et entre les nombreux plis des vêtements; de sorte que cette économie après coup a tourné au préjudice d'une restauration véritablement monumentale; c'est ce même esprit parcimonieux qui a fait *peindre* où il fallait *sculpter*, et qui avait fait d'abord surgir la bizarre idée de peindre le tympan et la figure du trumeau en grisailles, comme celles exécutées à la Bourse par MM. Abel de Pujol et Meûnier. On fait aisément justice de cette économie étroite quand on sait tout ce que le conseil municipal et le ministère de l'intérieur ont alloué, depuis 1838 jusqu'en 1846, pour la restauration de cette église : quelques centaines de francs de plus ou de moins ne pouvaient balancer un intérêt d'esthétique et d'histoire. Une restauration aussi capitale est autant une œuvre historique qu'une œuvre

(1) La vue de ces brillantes statues rangées comme six lingots d'or présente encore un autre inconvénient très-dangereux : c'est que le populaire voit dans ce clinquant une valeur *idéale*, qu'il prétend mal employée, et qu'il décuple; or, cette erreur soulève des passions haineuses qui se résument en paroles qu'on ne peut répéter pour la honte de notre époque.

d'art, et non une opération industrielle où l'épargne est une règle de nécessité.

Nous prétendons que ce porche n'a jamais été peint, sauf l'arcade centrale du portail, son imagerie, et, tout au plus, la voûte médiaire en azur étoilé d'or. Nous soutenons pareillement que le tympan était rempli par un bas-relief représentant la psychostasie du pèsement des âmes par saint Michel : nous en avons puisé la preuve dans un devis authentique en onze articles, provenant des anciennes archives paroissiales, dressé par « Edme Petitpas, maître paintre à Paris, et Jean « Maressal, paintre et valet de chambre ordinaire du roy. » Reçu et approuvé le 25 avril 1635 par les marguilliers de l'œuvre, y dénommés et qualifiés. Cette pièce est intitulée : « Devis des ouvrages de « paintures d'or et d'azur et autres, qu'il convient faire de neuf en « la voulte de la nef et dans la grande croisée de l'église de Saint-« Germain l'Auxerrois, à Paris, en l'année 1635. » Le huitième article est ainsi conçu : « *Item.* Sera encore tout pareillement imprimé « deux fois à huille et fleurdelysé d'or à champ d'azur, pouldré « comme dessus, sur blanc de plomb à huille. Le fondz de la nef « despuis la gallerie qui est au-dessus de la porte jusques en bas, à « quatre pieds de l'aire de l'église, y compris les deux demy-piliers du « costé de la grand'porte qui seront paintz et enrichis de mesmes « jusqu'aux petites portes pour monter au trésor et aux orgues. Et « sera repeint de neuf *l'image de saint Michel qui est au-dessus de « ladite grand'porte, avec les anges et le ciel qui sont autour et dessus ; « le tout comme il estoit à champ d'azur et estoiles d'or.* » Il nous semble que rien n'est plus positif en faveur de nos assertions.

On a voulu, dit-on, embellir la ville de Paris d'un ornement religieux qu'elle n'avait jamais vu jusqu'ici, et ouvrir une nouvelle carrière à l'art en décorant extérieurement de peintures à fresques, à l'instar des églises d'Italie, celle de Saint-Germain l'Auxerrois ; c'est fort bien ; et à part la question mixte d'archéologie et de hiératique qui s'opposait ici à cette innovation, on pourrait aussi rendre hommage à la pensée pieuse qui a desiré *satisfaire tout à la fois l'œil, l'esprit et la foi* par l'exposition iconographique de l'*Établissement de l'Enseignement évangélique par Jésus-Christ.* Mais assurément, les hommes éminents dans la science de l'art religieux, tous ceux qui en possèdent la théorie générale et les règles fondamentales, n'applaudiront jamais à une nouveauté qui a dépouillé ce porche typique de son caractère classique et sévère. Ils diront au contraire que ce n'est pas tout que de se constituer restaurateur ou décorateur d'un monu-

ment historique, mais qu'il faut d'abord être logicien, et qu'il n'est pas rationnel de décorer si splendidement l'extérieur de l'église, lorsque l'intérieur n'offre que des murs poudreux et nus (1). Or, d'après ce raisonnement sans réplique possible, l'ornementation seule de la grande porte devait être peinte avec la simplicité du coloris qu'elle devait comporter au moyen âge, et là aurait dû se borner la restauration historiée du portail.

Il n'existe point d'exemples de peintures murales sous les porches des églises de France au moyen âge; mais toutes étaient ornées de sculptures magnifiques où les textes sacrés, mis en action, formaient une sorte de catéchisme qui instruisait les ignorants et les simples selon le cœur de Dieu. Sauf quelques exceptions fort rares, les fresques à l'extérieur n'ont jamais été employées, à cause de l'intempérie de notre climat. C'est donc en raison de l'absence totale de ce système d'ornementation que M. Mottez s'est cru obligé d'aller en Italie pour y étudier les fresques du bienheureux *Fiesole*, et celles de *Giotto*. Alors, l'imagination remplie de ces beautés ineffables, l'artiste est venu se remettre à l'œuvre, et a produit dans l'espace de cinq ans une vaste composition dont le désaccord iconographique avec les antiques sculptures du portail n'est pas le seul défaut qu'on ait à blâmer.

Cependant, lorsque nous voyons le pouvoir civil faire rechercher avec tant de sollicitude les témoignages, les preuves et les solutions

(1) Ce précédent déterminera probablement à peindre l'intérieur de l'église. Si jamais on s'y décidait, il serait bien à désirer qu'on ne représentât sur les surfaces propres à recevoir des décorations historiées que des sujets relatifs aux nombreux fastes de cette collégiale, jadis l'aide de la métropole, *sa fille aînée*, et le berceau de l'Université. Il est fâcheux que cette idée n'ait point été suggérée à M. Guichard, lorsque sa générosité l'a porté à peindre *gratuitement*, à la cire, la descente de croix, d'après Rubens, sur le mur du transsept, au sud, près la porte des Prêtres, sujet intéressant, assurément, mais choisi bénévolement, sans autre but motivé que d'utiliser une place vide. Il eût été, sans contredit, plus à propos de retracer à cette place, si favorable par son étendue, une page des chroniques paroissiales, telle que les funérailles de saint Landry en 656; son exhumation en 1171, par Maurice de Sully, évêque de Paris, en présence du doyen Remy, ou la translation de ses reliques, par l'évêque Pierre d'Orgemont, en 1408; le baptême du fils posthume de Louis le Hutin, en 1316; d'Isabelle de France, fille de Charles VI, en 1389, ou celui d'Isabelle, fille de Charles IX, en 1573; quelques-unes des processions générales à diverses époques et pour diverses causes, où l'on apporta à Saint-Germain l'Auxerrois toutes les châsses de la Sainte-Chapelle, de Notre-Dame, etc., et où assistèrent nos rois et tous les corps de l'État; enfin le pain bénit offert par Henri IV et Louis XIV en personnes, etc. En voilà assez, il nous semble, pour démontrer qu'aucun monument religieux à Paris, après Notre-Dame et la Sainte-Chapelle, n'est plus fertile en événements que les arts peuvent reproduire. Nous en avons dressé une chronologie, depuis 556 jusqu'en 1842, dans notre monographie.

du symbolisme hiératique écrits en caractères de granit sur les façades de nos basiliques du moyen âge, il était bien permis d'espérer qu'il exigerait des architectes et des artistes à qui il confie la restauration de ces vénérables monuments, de replacer le sujet même qui a été détruit, surtout lorsqu'il doit compléter l'action dogmatique ou symbolique représentée par les autres sujets qui ont résisté aux causes de destruction, ou sa copie la plus exacte, autant que possible, d'après les types des autres églises qui offrent encore le même sujet. Mais, au lieu d'en agir ainsi, M. Mottez s'est permis une innovation esthétique sans analogue. C'est en vain qu'on chercherait au frontispice des églises du moyen âge l'image de Jésus crucifié occupant cette place principale, entourée d'une réunion *idéale* de saints personnages de différents siècles, *triés* dans toutes les conditions sociales, y compris Jeanne d'Arc, qui cependant n'est point encore inscrite, que nous sachions, aux diptyques sacrés (1). Malgré notre sentiment de respect et de profonde adoration à l'aspect de ce signe auguste de notre salut, nous ferons observer que jamais thème aussi contraire aux règles de l'esthétique chrétienne ne s'est vu sur le front de nos temples. L'esthétique est la science du sentiment; mais, en vérité, il a fallu y être absolument étranger pour concevoir cette fantasque mystagogie. Ce que la pensée religieuse des artistes a créé dans les tympans de nos basiliques, sous les auspices des évêques ou des abbés, ce fut d'abord la représentation *sculptée* de Jésus-Christ revêtu de quelques-uns des attributs que lui prêtent les livres saints, entouré des apôtres ou du symbole des évangélistes, d'après l'Apocalypse; tantôt debout avec un aspect terrible, il porte le livre des sept sceaux, et de sa bouche sort le glaive à deux tranchants; tantôt assis sur son trône et vêtu d'une longue tunique, il tient la main droite levée pour bénir son peuple. Ce n'est qu'à dater du milieu du

(1) Ces personnages, au nombre de dix-huit, sont ainsi placés : *à gauche :* Saint Éloy, orfévre, évêque de Noyon, et conseiller du roi Dagobert. — Saint-Denis, premier évêque de Paris, et martyr. — Saint Landry, évêque de Paris, fondateur de l'Hôtel-Dieu. — Saint Remy, évêque de Reims. — Saint Louis, roi de France. — Saint Jean de Valois, fondateur des Trinitaires pour la rédemption des captifs. — Saint Martin, soldat, puis évêque de Tours. — Sainte Geneviève, bergère, patronne de Paris. — Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans. — *A droite :* Saint Crespin, cordonnier et martyr. — Saint Bernard, abbé de Clerveaux, docteur de l'Église. — Saint Léon IX, pape. — Saint Roch, solitaire, mort, par dévouement, de la peste. — Saint Vincent de Paul, fondateur des Missionnaires lazaristes et des Sœurs de la Charité. — Saint Cloud, prêtre. — Saint Ambroise, archevêque de Milan, et docteur de l'Église. — Sainte Clotilde, reine de France. — Sainte Blandine, esclave, martyre à Lyon.

XIIe siècle qu'on vit pour la première fois l'imposante scène du jugement dernier, non *en peinture*, mais *sculptée* dans le tympan de la porte principale de l'abbatiale de Saint-Denis, point de départ des nombreuses représentations de ce redoutable événement, qui décorent ou décoraient le frontispice des églises de France, depuis cette époque jusqu'à la fin du XVe siècle. Alors, et au commencement du XVIe, cette symbolique fut remplacée par l'arbre de Jessé, ou la généalogie de la sainte Vierge, telle qu'on la voit au grand portail de Notre-Dame de Rouen, et à celui de l'ancienne église bénédictine de Saint-Riquier, en Picardie. Ainsi donc que nous le disions plus haut, une statue de la sainte Vierge sur le trumeau du portail de Saint-Germain l'Auxerrois vient encore, sous le point de vue hiératique, augmenter le désordre et le non-sens de cette tropologie mystique : c'était Jésus-Christ debout et bénissant qui devait occuper cette place. L'image de la Reine du ciel ne pouvait rationnellement s'y trouver que si l'église lui était dédiée. Il eût été même plus régulier de restituer le nom de saint Landry, donné par l'abbé Lebeuf à la statue d'évêque qui est à droite de l'ébrasement de l'arcade, et de mettre dans la niche centrale la statue de saint Germain d'Auxerre, patron titulaire.

Au reste, c'est dans la fresque du tympan que le génie et le talent incontestables de M. Mottez apparaissent le moins : peintre catholique, la fibre mystique ne s'est point réveillée dans son cœur en peignant cette page. Le Sauveur, attaché sur la croix, manque de style et sent trop le naturalisme. Il est impossible de deviner dans ce corps chétif et que la douleur fait contracter, le calme, la résignation et l'expression divine du Sauveur mourant pour le salut des hommes. Un tel sujet ne souffre point de médiocrité et demande de la conviction : Angelico Fiesole se mettait en prières avant de commencer à peindre, et c'était à genoux qu'André del Sarto peignait le Christ et la Vierge : malheureusement, nous avons aujourd'hui peu d'artistes pénétrés à ce point de la sublime mission de l'art chrétien. Une erreur qui blesse essentiellement la saine doctrine en matière de foi a aussi échappé à l'intelligence catholique de M. Mottez, dans le classement des trois personnes de la sainte Trinité : il a biffé d'un coup de pinceau ces paroles du symbole de Nycée : *Qui ex Patre Filioque procedit;* car au lieu de placer le Saint-Esprit au-dessous de la face du Père Éternel, sur le sommet de la croix, suivant l'usage des artistes du XVe siècle qu'il a voulu imiter, il l'a perché, plutôt que posé, sur le nimbe de cette première personne divine dans l'ordre hiératique.

Tous ceux qui ne sont pas initiés dans l'étude de nos monuments sacrés, ou qui n'ont pas d'idées arrêtées sur cette science qui a ses règles, ses principes et ses motifs, considéreront avec complaisance cette ornementation polychrome extérieure jusqu'alors inusitée. Ils préféreront ces statues, ces figurines couvertes d'or et d'enluminures, l'aspect luxuriant et juvénile des fresques, aux teintes grisâtres et austères que les siècles avaient déposées sur les murailles et sous les arceaux du vieux porche; puis, faisant abnégation de la vraisemblance archéologique, ils ne se demanderont pas par quelle fantaisie on s'est déterminé à peindre ces pierres que les générations, eux compris, ont vues constamment nues. Pour nous, cette décoration nouvelle est un hors-d'œuvre sans connexion avec l'ornementation hiératique de la porte centrale. Mais puisque, par l'effet d'un retour d'admiration pour l'art religieux qui élève l'âme à la contemplation de l'éternelle beauté et de l'immortelle espérance, on a voulu, par cette exhibition inusitée, familiariser le peuple avec les scènes évangéliques et les plus secrets mystères de l'amour divin, nous rendrons justice aux heureuses inspirations qui se font remarquer dans diverses parties de ces peintures murales. Telle doit être d'ailleurs toute critique sage et amie des arts, plus curieuse d'en exalter la beauté que d'en faire ressortir les imperfections; au reste, celles qui peuvent se rencontrer dans l'immense et patient travail de M. Mottez servent à démontrer combien il est difficile à l'homme de peindre les choses du ciel, ou d'atteindre cette perfection idéale qui appartient seulement aux créatures angéliques.

Toutefois, à ne considérer les fresques de M. Mottez que sous le point de vue technique de l'exécution, on peut dire avec raison qu'il a sagement divisé, suivant le caractère et les dispositions architecturales du monument, les scènes qu'il devait représenter. Il faut louer l'agencement des tableaux et la disposition des personnages de manière à produire un grand effet de perspective. Il a profité habilement de tous les espaces si étroits qu'ils fussent, pour y développer dans un ordre méthodique tous les sujets de l'édifiant thème de *l'Établissement*, c'est-à-dire de la *Stabilité de l'enseignement évangélique par Jésus-Christ*. Voici dans quel ordre il a disposé les interprétations hiératiques de cette religieuse pensée.

1° *Tympan de la porte latérale à gauche :* — Jésus enseignant dans le temple, assis au milieu des docteurs de la loi.

2° *Grand mur du même côté :* — Jésus prêchant sur la montagne, et instruisant ses disciples et le peuple par la sublime leçon des huit béatitudes.

3° *Tympan de la porte centrale :* — Jésus sur la croix, au pied de laquelle sont réunis des personnages qui l'ont glorifié, pris dans les diverses conditions, comme réalisation de la promesse du Rédempteur d'attirer tout à lui après son glorieux sacrifice.

4° *Grand mur à droite :* — Mission des apôtres envoyés par Jésus-Christ pour instruire et baptiser les nations au nom de la Trinité divine.

5° *Tympan de la porte latérale :* — L'esprit Saint descendant sur les apôtres réunis dans le cénacle.

6° *Sur les murs latéraux en pendentifs :* — Les quatre évangélistes écrivant leurs textes sacrés sous l'inspiration du Saint-Esprit.

En regard, dans les moulures creuses des piliers du porche se développent huit figures dont la pensée allégorique est puisée dans la cosmogonie biblique pour caractériser quelques-uns des vices et des passions que l'enseignement évangélique vient combattre et extirper. Ainsi, en suivant de droite à gauche apparaissent *Adam* et *Ève*, coupables de désobéissance, condamnés à la mort du corps et aux douleurs de l'âme. — Le juste *Abel* et *Caïn* fratricide : crimes de l'homme contre l'homme. — *Absalon :* révolte contre l'autorité paternelle. — *Balthasar :* impiété, profanation des choses saintes. — *Hérodiade :* impudicité et cruauté. — *Judas :* type de l'avarice et de la trahison. On voit que l'artiste n'a pu donner tout l'essor désirable à sa pensée en peignant ces huit sujets symboliques ; s'il était possible de les arracher de ces moulures concaves où ils se dressent, pour les soumettre au jugement d'une académie, assurément ils feraient une figure étrange ; au lieu que dans la place étroite qu'ils occupent, ils font un certain effet et offrent quelque valeur esthétique.

Les petits tableaux dans les deux ogives au-dessus des portes latérales sont pleins de grâces et d'élégance. Ils ont une vigueur de ton qui contraste avec la couleur un peu grise et terne des deux fresques en pendentif au-dessus des arcades latérales du porche. Les voûtes sont enduites d'un bleu zénith, étincelant d'étoiles, pour figurer le firmament ; leurs nervures et formerets sont réchampis en or, rehaussé d'ornements en arabesques pour relier le tout avec la décoration générale.

C'est plus spécialement dans les deux grandes fresques séparées par la porte principale, que M. Mottez nous paraît avoir le plus approché de la conciliation difficile dans le dessin et le coloris avec la suavité et la profondeur des traditions mystiques. Dans le sujet du *Sermon sur la montagne*, la figure du Sauveur est pleine de cette sublime expression où le calme laisse deviner que la beauté physique n'est que le rayonnement de la beauté morale. Tous ceux qui l'entourent ont

la tête levée pour écouter sa parole; tous le regardent avec amour et reconnaissance. Dans la *Mission des apôtres*, on remarque assez généralement la beauté grave et pure du visage de la Vierge, à genoux et étendant les mains au milieu des saintes femmes qui l'environnent et semblent lui dire, en sollicitant sa miséricordieuse protection: « Vous êtes bénie entre toutes les femmes ! » Au-dessous des apôtres, de ces douze pêcheurs qui vont conquérir le monde, Madelaine, l'amie du Christ, à genoux et absorbée dans les sentiments de l'amour et de l'adoration, est une figure d'un dessin correct et sans exagération anatomique; mais nonobstant sa noble extraction nous ne pouvons en dire autant de sa robe de brocart d'or à fin corsage. Quelques-unes des autres figures de ce grand travail présentent peut-être beaucoup moins de perfection dans certains détails; nous pensons que, dans un esprit de juste impartialité, il faudrait voir tous ces personnages avec leur valeur de position et d'harmonie; mais en somme on y remarque de l'union, de l'inspiration et du technique de l'art.

Il faut encore tenir compte à M. Mottez de la tâche complexe et difficile qu'il avait à remplir, soit pour s'identifier avec l'art catholique du moyen âge et suppléer à l'insuffisance de ses théories par les pratiques plus arrêtées et plus savantes de l'art moderne, soit pour vaincre les difficultés qui abondent dans le système de peintures à la fresque. Plusieurs des artistes qui le critiquent auraient peut-être moins bien réussi; mais quelque nombreux que puissent être les défauts que la science y découvrira, il restera encore assez de beautés qu'elle proclamera comme telles. Quant à savoir si ces fresques résisteront aux intempéries, à l'humidité de nos hivers longs et brumeux, à la poussière et aux vents d'équinoxe si destructeurs, ce n'est là qu'une question de temps qui ne tardera pas à se décider; quelques peintures murales dans l'intérieur de l'église, déjà endommagées par l'humidité, pourraient justifier les craintes que l'on exprime à cet égard. Bien que la peinture à la fresque ne se détériore et ne périsse que par la destruction progressive de l'enduit sur lequel elle est appliquée, cependant il est de fait que cette destruction est beaucoup moins lente qu'on pourrait le croire, surtout sous les climats humides. Mais il est un fait qui pourrait, jusqu'à certain point, nous rassurer sur les détériorations que l'on redoute : nous avons vu, en 1844, sur le pignon d'une église de Turin, une fresque exposée à ciel nu, et qui résiste peut-être depuis plus d'un siècle à l'âpreté des hivers des Alpes qui en sont très-proches, sans que son coloris, plus chaud que

celui des fresques de M. Mottez, en paraisse sensiblement altéré. Il est vrai que sous ce climat on ne voit jamais de ces vapeurs salines qui noircissent et dégradent insensiblement nos monuments.

En résumé, de tout ce travail monumental, il jaillit çà et là des accidents de génie qui feront tolérer le fait accompli de cette décoration insolite du vieux porche ; mais nous dirons ici franchement et sans crainte d'être contredit, qu'on aurait employé bien plus utilement dans l'église même, les vingt-six mille francs que M. le Ministre de l'Intérieur a donnés pour cette décoration polychrome en plein air. Si les pieux sujets qui y sont exposés aux yeux du peuple pouvaient être vus sans toucher les âmes, du moins les indifférents devront confesser, en les regardant, qu'il y a dans le dogme du catholicisme quelque chose de merveilleusement approprié aux besoins et au cœur de l'homme. Le faire et la religieuse simplicité de composition de cette œuvre feraient presque deviner, si on ne le savait, que M. Mottez est élève de M. Ingres, aujourd'hui à peu près le seul représentant de ces grandes écoles qui obéissaient à une inspiration religieuse, et qui réalisaient quelques-uns de ces types sublimes transmis par les traditions catholiques. Les fresques du portail de Saint-Germain l'Auxerrois font honneur au talent individuel de l'artiste, et nous paraissent montrer tout ce qu'il est possible de faire aujourd'hui avec ce système de peinture.

TROCHE,

Auteur d'une *Monographie* inédite de l'église Saint-Germain l'Auxerrois.

LETTRE DE M. J. DE BERTOU A M. LETRONNE

SUR

LES RUINES ANTIQUES DE DEIR-EL-KALAAH,

PRÈS DE BEYROUT.

MONSIEUR,

Les deux articles que vous avez publiés sur l'*aqueduc* romain situé près de Beyrouth, ont mis en lumière un monument qui n'était jusqu'ici connu que de quelques voyageurs isolés ; et, sans la sagacité qui vous l'a fait découvrir dans le jambage oblique d'une seule lettre d'une inscription, il serait encore caché dans leurs cartons et leurs souvenirs. La science de l'antiquité a donc aussi ses prévisions que l'événement vient confirmer !

En vous remettant le dessin de M. Montfort, j'ai placé sous vos yeux le plan que j'ai dressé sur les lieux des ruines de Deir-el-Kalaah ; et vous les avez honorablement mentionnés ; ce qui suffira pour tirer ces ruines de l'obscurité dans laquelle ils sont restés jusqu'ici, et engagera quelque voyageur architecte à reprendre un travail ébauché et bien imparfait, qui n'aura que le mérite d'en faire exécuter un bien meilleur, tant sur ces ruines que sur celles du grand aqueduc.

Je m'empresse, sur votre demande, de vous dire sommairement le peu de détails qui sont restés dans mes notes ou mes souvenirs à l'égard des ruines de Deir-el-Kalaah.

En quittant Beyrout par la porte du nord-est, et en suivant la route de Tripoli jusqu'un peu au delà du pont qui réunit les deux rives du Nahr-Beyrout, on rencontre bientôt un petit chemin qui se dirige droit à l'est vers la montagne ; c'est celui-là qu'il faut prendre pour arriver à Deir-el-Kalaah.

Ce chemin, ou plutôt ce sentier, frayé par les bêtes de somme qui montent et descendent de la montagne, serpente capricieusement au milieu d'un bois de pins, sur un sol quelquefois sablonneux, quelquefois hérissé de rochers et couvert d'innombrables silex, dont l'abondance sur ces montagnes fait dire à leurs habitants que Dieu,

après qu'il eut terminé l'œuvre de la création, ne sachant que faire des cailloux qui lui restaient, les répandit sur le Liban (1).

Après une ascension de deux heures, on arrive au sommet d'un mamelon qui s'élève d'environ sept cents mètres au-dessus du niveau de la mer, et là, tout à coup et sans y être préparé, au lieu d'un horizon borné par les détours d'un chemin sinueux, on aperçoit un magnifique panorama : d'un côté c'est le cap Beyrout, qui porte bien loin au sein des flots la verdure de ses jardins et les remparts crénelés de la petite ville qui lui donne son nom ; puis l'immensité de la mer bleue comme le ciel et se confondant avec lui ; du côté opposé, on découvre les pentes du Liban qui s'échelonnent les unes au-dessus des autres, et qui sont couvertes d'abord de petits villages, puis, un peu plus haut, de forêts de pins, et, enfin, couronnées de neiges qui ne fondent jamais complétement.

Le mamelon dont je viens de parler est parfaitement isolé; il a la forme d'un cône tronqué très-près de son sommet; en sorte que le plateau qu'il présente n'a pas beaucoup plus d'un hectare de superficie : c'est là que l'on trouve les monuments qui vous occupent, et que les Arabes connaissent sous le nom de Deir-el-Kalaah (couvent du château), à cause du monastère que des religieux de l'ordre de Saint-Antoine ont élevé au milieu de ces ruines. Les pieux moines sont les seuls habitants de la localité ; ils y prient Dieu, y cultivent la terre de leurs mains, et y pratiquent la charité envers les habitants pauvres des villages voisins.

Quand on arrive à Deir-el-Kalaah, on n'y aperçoit d'abord distinctement les ruines que d'un seul monument, celui qui est désigné sur le plan qui accompagne cette note par la lettre A ; et c'est ensuite par un examen plus attentif des matériaux entassés sur ce petit plateau, qu'on arrive à reconnaître qu'il a servi d'assiette à plusieurs monuments considérables qui peuvent être divisés en deux groupes de trois temples chacun. Dans le premier groupe, qui comprend les temples A, B, C, l'axe des monuments est dans le sens du nord-

(1) Cette explication *mythique* d'un fait *géologique* est tout à fait analogue à celle que les poëtes grecs donnaient de l'immense quantité de cailloux roulés qui couvrent la plaine de la Crau, située entre le Rhône et l'étang de Berre ou de Martigues. Dans le *Prométhée délivré* d'Eschyle, Prométhée, indiquant à Hercule le chemin du Caucase aux Hespérides, lui prédit qu'à son arrivée dans le pays des Ligyes, ses flèches seront épuisées, mais que Jupiter fera pleuvoir sur la terre une grêle de pierres rondes avec lesquelles il pourra facilement repousser l'armée ligyenne. (Strab. IV, p. 183.) — L.

ouest au sud-est; dans le second, qui comprend les temples D, E, F, l'axe est, au contraire, du nord-est au sud-ouest.

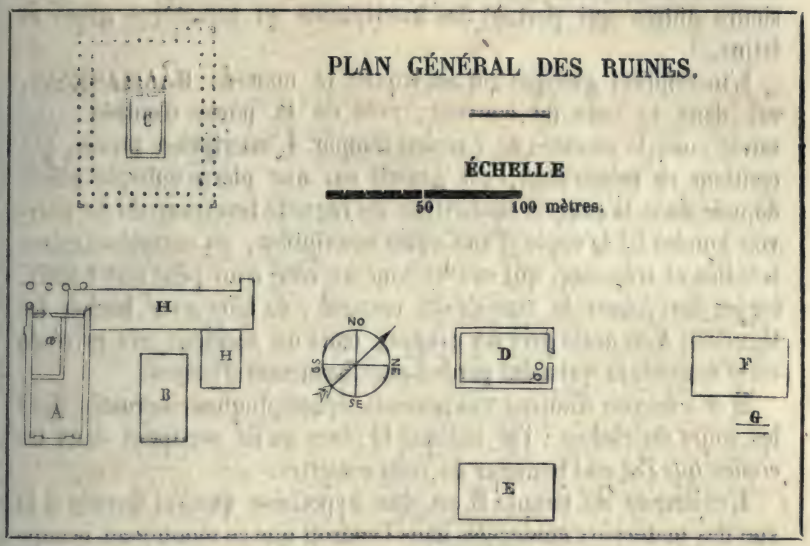

Deux inscriptions, l'une grecque, l'autre latine, trouvées au milieu des ruines du premier groupe, portent le nom de Jupiter-Balmarcos, tandis que le nom de Junon se lit sur une des inscriptions retrouvées au milieu des monuments du second groupe. Sans vouloir tirer moi-même aucune conséquence de cette remarque, je la livre, monsieur, à votre savante pénétration.

Les dimensions du temple A (voir la planche 58) sont parfaitement déterminées par les murailles qui existent encore jusqu'à la hauteur d'un mètre environ sur trois côtés du parallélogramme, et par les cinq colonnes qui restent debout sur les huit qui formaient son pronaos. Leur piédestal est figuré en I, p. 621.

Je serais disposé à croire, sans avoir aucune certitude à cet égard, que ces colonnes étaient corinthiennes, car je n'ai retrouvé qu'un seul chapiteau dont les proportions fussent en rapport avec les leurs, et il appartient à cet ordre. Aujourd'hui, ce chapiteau unique a été creusé, et sert de margelle à une citerne; malheureusement ses ornements sont si frustes, qu'il m'a paru impossible d'en donner un dessin.

Comme vous le verrez sur mon plan, les religieux de Saint-Antoine ont inscrit leur église *a* dans l'enceinte du temple A, et ils y ont

appuyé leur couvent H qui a été construit avec les matériaux que cet édifice leur a fourni. Aussi, retrouve-t-on dans les murs de la construction nouvelle une grande quantité de pierres sculptées et plusieurs autres qui portent des inscriptions en caractères grecs et latins.

L'inscription grecque où se trouve le nom de BAAMARKWC, est dans le mur du couvent, près de la porte d'entrée, qui ouvre sous le pronaos de l'ancien temple. L'inscription latine, qui contient ce même nom, est gravée sur une pierre cubique abandonnée dans la cour du monastère. Je regrette beaucoup de ne pouvoir joindre ici la copie d'une autre inscription, en caractères grecs très-fins et très-nets, qui couvre tout un côté d'un petit autel votif, lequel sert, dans la cuisine du couvent, de bloc pour hâcher les légumes. J'en avais pris un calque, mais un accident m'a privé de cette empreinte qui a été perdue avec beaucoup d'autres.

Il y a encore d'autres monuments épigraphiques incrustés dans les murs du cloître : j'ai indiqué la place qu'ils occupent dans les copies que j'ai eu l'honneur de vous remettre.

L'existence du temple B est une hypothèse que j'ai formée à la vue des matériaux amoncelés dans l'endroit que ce monument occupe sur le plan. J'ai exécuté, au milieu de ces décombres, quelques fouilles qui m'ont fait découvrir les fondations d'après lesquelles j'ai cru pouvoir déterminer les proportions de cet édifice. Les colonnes représentées en K, sont celles qui paraissent avoir appartenu à ce monument.

Le temple C est encore une restauration hypothétique qui repose aussi sur la réunion, la forme des matériaux et sur la découverte de substructions considérables. Au milieu d'un grand nombre de fûts de colonnes abandonnés en cet endroit et figurés en J, j'en ai trouvé plusieurs qui sont taillés de manière à présenter, d'un côté, l'apparence de deux fûts accouplés, tandis que du côté opposé, ils forment un angle droit, de sorte que ces tronçons ont à peu près la forme d'un cœur. Comme j'avais vu à Gérasa des colonnes tout à fait semblables à celles que je viens de décrire, et que là elles formaient les angles d'un portique qui existe encore en partie, et régnait autrefois tout autour d'un des principaux temples de cette ancienne ville, j'ai pensé que les colonnes de Deir-el-Kalaah avaient dû avoir une destination pareille, et c'est cette analogie qui m'a conduit à proposer la restauration du temple C.

Voilà pour les trois temples du premier groupe; ceux du second sont au milieu d'un petit bois de chênes verts qui les cache sous ses ombrages, et donne à leurs ruines un aspect singulièrement mystérieux.

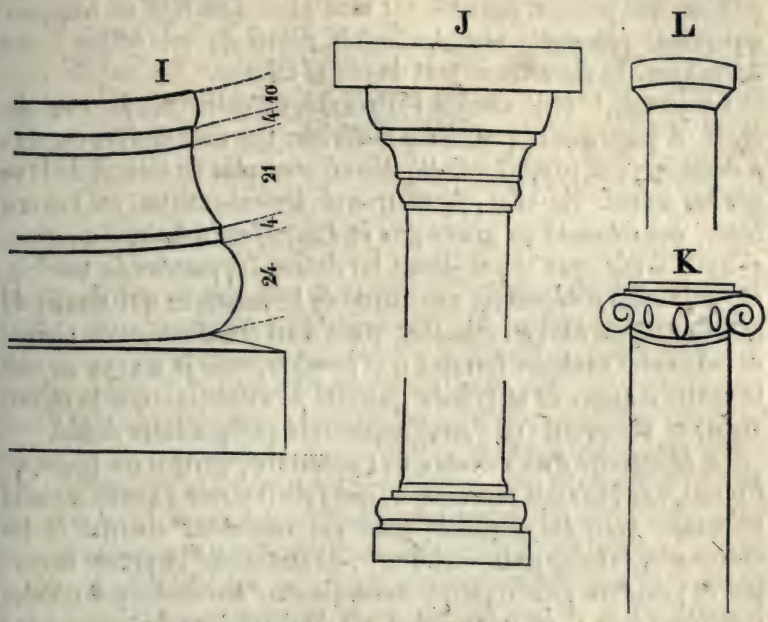

Je ne sais si le bois est contemporain des monuments; je comprends qu'il serait téméraire à moi de hasarder aucune supposition à ce sujet, mais ce que je puis dire, c'est que les autres voyageurs que j'ai dirigés vers ces ruines, ont spontanément, comme je l'avais fait moi-même, nommé ce bosquet *le Bois sacré.*

Le temple D est, dans le second groupe, celui dont la forme et les dimensions sont le plus faciles à relever, parce que ses murailles existent encore presque partout jusqu'au niveau du sol, et même un peu au-dessus en plusieurs endroits.

Ce monument paraît n'avoir pas eu de pronaos extérieur, mais il était orné à l'intérieur de quatre colonnes, dont deux, quoique tronquées, sont encore assises sur leurs bases; elles sont figurées sur le plan. Ces colonnes sont en calcaire très-dur, et elles ont près de la base, environ 63 centim. de diamètre. C'est près de ce temple que j'ai trouvé l'autel votif sur lequel on lit le nom de Junon.

Le temple E n'est plus qu'un amas de décombres, et si je n'ai pas mis partout ses fondations à découvert, j'ai cependant fait assez

de fouilles pour en retrouver une partie et me convaincre que les matériaux que j'avais sous les yeux, étaient bien réellement les ruines d'un monument qui avait existé dans la situation et les proportions que je lui ai données sur mon plan. Les fûts de colonnes qui gisent pêle-mêle avec les autres débris de cet édifice, ont 53 centim. de diamètre et tout de pierre calcaire.

Le temple F était situé à l'extrémité du petit bois du côté du N. E. A juger par la qualité des matériaux que mes fouilles ont mis à découvert, il paraît avoir été décoré avec plus de soin et de luxe que les autres. En effet, j'y ai trouvé des colonnettes en marbre blanc, des colonnes en granit gris et d'autres en calcaire d'un grain si fin et si dur, que le poli devait lui donner l'apparence du marbre. J'ai mis aussi à découvert une partie de la mosaïque qui servait de pavement à cet édifice; elle était ornée d'un encadrement en pierres de différentes couleurs formant une grecque, mais je n'ai pu en voir le centre à cause de la grande quantité de matériaux qui le recouvrent, et j'ignore si l'on y avait représenté quelque autre dessin.

La découverte d'un morceau de l'architrave, portant un fragment d'inscription, m'avait fait espérer que j'allais savoir à quelle divinité ce temple avait été consacré; mais j'ai vainement cherché là les autres morceaux de cette architrave, ils auront été dispersés et employés peut-être dans d'autres constructions. J'ai remarqué que les caractères dont il est ici question, se rapportent parfaitement pour la forme et les dimensions à ceux qui se trouvent sur une pierre formant le seuil de l'une des cellules du monastère. Cette pierre serait-elle un fragment de l'architrave? cela me paraît possible, et peut-être, en rapprochant ces deux lambeaux, parviendrez-vous à les faire parler.

A quelques mètres du temple F, du côté du S. E., il y a un petit caveau G à environ 2 m. 50 centim. en contre-bas du sol. Je l'ai débarrassé d'une partie de la terre que les eaux y avaient amenée, mais sans y rien rencontrer, ni ossements, ni inscriptions qui pussent me fixer sur l'usage auquel il avait été destiné. On ne voit pas dans cet hypogée les petites niches dont sont ordinairement criblées les parois des colombarium, et cependant il paraît difficile de supposer qu'il ait été autre chose, puisque la lumière n'y pénétrait que par une porte d'entrée... Les murs et la voûte de ce souterrain sont recouverts d'un stuc fort dur et très-blanc, dans lequel une main habile a ménagé des moulures et des ornements d'un goût délicat.

Les derniers objets sur lesquels il me reste encore à appeler votre attention, Monsieur, avant de terminer cette lettre déjà bien longue, sont d'abord un chapiteau d'ordre ionique (1) qui m'a paru d'un

M

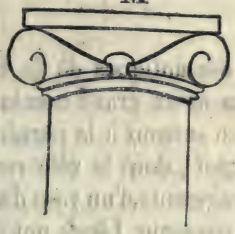

dessin et d'un travail très-supérieur aux autres ornements d'architecture que j'ai trouvés à Deir-el-Kalaah, et ensuite une urne cinéraire qui n'a pas moins de 80 centim. de diamètre. Cette urne, en marbre blanc, n'a point d'ornements, mais elle est couverte de caractères latins formant *quatre* lignes. A ma première visite aux ruines de Deir-el-Kalaah, j'avais fait de ces caractères la copie que j'ai eu l'honneur de vous remettre, et plus tard, j'en pris un calque sur l'original, mais il a eu malheureusement le même sort que celui dont je regrettais la perte en commençant ma lettre.

Je ne terminerai pas sans vous exprimer encore une fois, Monsieur, combien je regrette de ne pouvoir fournir à vos savantes recherches, des matériaux plus complets sur les monuments de cette localité, qui paraît avoir été le mont sacré des Beyritiens. Le peu que j'ai pu vous dire ne vous permettra pas sans doute de pénétrer encore tous les secrets de ces ruines, mais l'attention que vous venez de leur accorder, stimulera le zèle des voyageurs qui visiteront la Syrie, et bientôt, j'espère, toutes les lacunes que j'ai laissées dans mes recherches seront remplies par de plus heureux et de plus habiles explorateurs (2).

Veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus distingués. J. DE BERTOU.

(1) Ce chapiteau est unique de son modèle. Je l'ai trouvé au milieu d'un tas de décombres non loin de l'emplacement du temple C. Généralement les chapiteaux sont très-rares parmi les ruines de Deir-el-Kalaah, il paraîtrait qu'après la ruine des monuments on les a enlevés pour s'en servir ailleurs. La colonne figurée en L (p. 621) se retrouve très-souvent dans les constructions modernes.

(2) L'abondance des matières ne permet pas, à l'éditeur de la *Revue*, d'insérer ma réponse à cette lettre intéressante, qui renferme la première description connue de cet *hiéron* remarquable. Cette réponse paraîtra dans le cahier suivant, accompagnée des inscriptions, trouvées en ce lieu, de celles, du moins, qui ont quelque intérêt.—L.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Le département des antiques de la Bibliothèque royale s'est enrichi cette année d'un assez grand nombre de monuments d'une haute importance, grâce surtout à la persévérance de l'un des conservateurs, M. Lenormant, dont le zèle rencontre des obstacles de plus d'un genre. Les fragments d'un vase d'argent de travail attique, acquis des héritiers du voyageur Linck ont été réunis et soudés. On peut juger maintenant de la forme gracieuse de ce rare monument dont Stackelberg avait publié une restauration tout à fait infidèle (*Die Graeber der Hellenen*, tab. LIV). Ce vase en effet n'a jamais eu la hauteur qui lui est donnée par l'antiquaire allemand, et le dessous travaillé au repoussé montre une rosace élégante. Un autre vase de grandes dimensions (haut. 35 cent.) et d'un travail tout différent a été également acquis et restauré avec le plus grand soin. C'est une aiguière d'argent du temps des rois Sassanides de Perse, dont la forme est tout à fait celle d'un vase publié dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, par le président de Brosses (t. XXX, p. 777). Sur celui du Cabinet des Antiques on voit deux groupes composés chacun de deux lions qui se croisent, et qui portent un astre sur le milieu du corps; ces groupes sont séparés par deux arbres dont l'un est couvert de feuillages et de fleurs, tandis que l'autre, cepé à la base, a poussé deux tiges dont les rameaux sont entièrement dépouillés. Ces figures se détachent en relief sur un fond doré. — La collection des pierres gravées s'est augmentée d'une intaille de grande dimension, représentant l'empereur Commode à cheval, lançant un javelot contre un tigre, sardonyx à deux couches d'un très-beau style; et d'un grand camée de 132 millimètres de hauteur sur 80 de largeur, pierre magnifique dont la matière est déjà fort précieuse et dont le sujet qui est un buste de Minerve ou de Déesse-Rome, présente les caractères d'un très-bon ouvrage romain du règne de Constantin. Ce monument a été découvert à Bavay, l'ancien *Bagacum Nerviorum*, lieu qui avait à l'époque de l'occupation romaine une grande importance qu'il a perdue totalement aujourd'hui.

Nous avons déjà parlé de la trouvaille faite au Gourdon, près

Dijon, d'un vase d'or, accompagné de son plateau et d'une quantité considérable de monnaies d'or d'Anastase et de Justinien. Le vase et le plateau (qui porte au centre une croix incrustée de verre rouge, comme les monuments recueillis dans le tombeau de Childéric), ont été achetés par la Bibliothèque royale, et sont exposés au regard du public. Cet établissement a pu encore ajouter à la riche collection de monuments d'argent qu'il possède, un beau vase antique, d'environ quinze centimètres de diamètre, sur lequel on voit en bas-relief, un autel entre deux cyprès, accompagné de groupes, dont l'un représente un lion dévorant un cheval, et l'autre une lionne dévorant un sanglier, composition évidemment symbolique, et qui rappelle le double type des monnaies d'Acanthe, en Macédoine. Enfin, la collection de vases peints antiques, a reçu un choix de monuments céramographiques, recueillis à Athènes et dans la Cyrénaïque par MM. le baron de Prokesch-Osten et de Bourville. Le second envoi, surtout, offre un haut intérêt pour l'histoire de l'art. Les vases peints et les terres cuites, rassemblées par les soins de M. de Bourville, font connaître la fabrique particulière de Cyrène, et montrent aussi qu'elle extension l'importation des ouvrages athéniens, avait reçue en Afrique.

— L'entrée des archives du royaume vient d'être transférée de la rue du Chaume dans la rue de Paradis. Ce changement a donné lieu à deux petites découvertes qui ne sont pas sans importance pour l'histoire de l'ancien Paris, et dont nous allons dire un mot à nos lecteurs (1).

On sait que les Archives occupent l'ancien hôtel Soubise, au Marais, connu auparavant sous le nom d'hôtel de Guise, et plus anciennement sous celui d'hôtel de Clisson ou de la Miséricorde.

En 1697, François de Rohan, prince de Soubise, l'acheta des héritiers de la duchesse de Guise, et le fit reconstruire presque en entier, tel qu'on le voit à présent. Le Maire, architecte en réputation de ce temps, sous la conduite duquel les travaux furent commencés en 1702, ne laissa guère subsister que les deux tours du XIVe siècle que l'on voit encore sur la rue du Chaume. A ces deux tours, qui forment un angle avec la rue, s'applique une misérable

(1) Ces découvertes sont dues à M. Lallemand, commis d'ordre aux Archives du royaume.

construction moderne qui lui est parallèle et qui masque entièrement l'ancienne porte de l'hôtel de Guise placée entre elles deux : c'était le logement du portier. Or, le changement de l'entrée des Archives l'ayant laissé libre, on y a découvert, dans une soupente, les armes de Henri de Lorraine, duc de Guise, et de Catherine de Clèves, sa femme, peintes sur le cintre de l'ancienne porte.

La seconde découverte offre encore plus d'intérêt, quoiqu'il ne s'agisse que d'une pauvre lettre, une M couronnée peinte en noir sur la lucarne de l'une des deux tours. Mais c'est que cette M est à elle seule toute une histoire. La voici en deux mots :

En 1383, au moment où Charles VI était encore occupé à sa guerre de Flandre, les Parisiens se révoltèrent au sujet de nouveaux impôts. Cette sédition est fameuse dans l'histoire sous le nom de *révolte des Maillotins*. La punition suivit de près la faute. Vers le milieu du mois d'avril, le roi rentra dans Paris à la tête de son armée partagée en trois corps, commandés l'un par le connétable de Clisson, l'autre par le maréchal de Sancerre, le troisième par lui-même. Seul à cheval dans les rangs pressés de ses hommes d'armes, il s'avança d'un pas lent et menaçant jusqu'à Notre-Dame, après avoir fait renverser devant lui les barrières et les portes de la ville. De là il se rendit au Palais, où ses troupes lui rabattirent, si l'on peut s'exprimer ainsi, toute une population désarmée et pâle d'effroi, qui, se jetant à genoux dans la cour du Palais, lui cria miséricorde. Donc, cette petite chose, cette M onciale, c'est le signe ineffacé, subsistant, implacable d'une journée qui fut, pour les Parisiens, un jour terrible.

Piganiol dit que ce fut à cette occasion que les Parisiens donnèrent au connétable une maison qui était nommée *le grand chantier du Temple*, et qui devint ainsi l'hôtel de Clisson. Il cite Pasquier, dans lequel nous n'avons pu retrouver ce fait. Quoi qu'il en soit, il paraît, d'après le Religieux de Saint-Denis, que Clisson chercha à adoucir la colère du roi, ou, du moins, tempéra quelque peu la rigueur du châtiment infligé aux Parisiens. Piganiol ajoute qu'on a vu longtemps, sur les murailles et les combles de l'hôtel dont nous parlons, des M. d'or couronnées, qui, dit-il, « faisoient connoître « qu'on les avoit ainsi peintes pour insulter aux Parisiens et leur « reprocher leur faute. Elles indiquent aussi la raison pour laquelle, « sous Charles VI, et même après, on nommoit cet hôtel l'*Hôtel de « la Miséricorde.* »

Nous savons que M. le garde général des archives est dans l'intention de demander, lorsque le moment sera venu, que l'on déblaye et restaure cette porte. On n'attendait pas moins de son zèle pour les monuments de nos arts anciens et de notre histoire.

— On apprend que les monuments assyriens, découverts à Khorsabad, par M. Botta, viennent d'arriver au Havre, et seront dans peu de jours à Paris.

A ce sujet nous ferons observer qu'il eut été bien naturel d'attendre la venue de ces précieuses antiquités, pour commencer la gravure des dessins de M. Flandin. Quelque confiance que puisse inspirer le talent de cet artiste, on ne pourra nier qu'il se fût inspiré avec avantage de la vue des monuments originaux considérés à tête reposée et dans des conditions de calme et d'étude qui ne pouvaient exister sous le ciel brûlant de l'Asie. Les graveurs de leur côté eussent gagné à connaître la nature du marbre employé par les sculpteurs assyriens, et leur burin eut acquis plus de sûreté et de vérité. Nous espérons que la commission qui veille à la publication des antiquités de Ninive, sera du même avis que nous.

— Ahmed-Pacha, bey de Tunis, a, la semaine dernière, visité la Bibliothèque royale. S. A. a examiné avec intérêt le plan en relief des pyramides d'Égypte, et s'est fait présenter M. Champollion, frère du savant interprète de la langue hiéroglyphique. Parvenu au Cabinet des Antiques, Ahmed-Bey a regardé avec attention différents monuments, particulièrement l'armure de Henri IV. Ensuite S. A. a voulu voir les monnaies des différentes dynasties musulmanes, et s'est arrêtée à la collection des khalifs, des princes africains de Tunis et de Maroc, lisant à haute voix à ses officiers les explications écrites en langue arabe sous chacune des pièces par M. de Longpérier. Le bey s'entretenant en arabe avec cet antiquaire et un savant scheïk qu'il a amené de Tunis, a commenté diverses monnaies très-rares, dont l'existence excitait son intérêt et son étonnement. Ahmed-Bey a terminé sa visite par le département des manuscrits où il a demandé à examiner les ouvrages historiques; une charte arabe contenant le traité passé entre Philippe le Hardi et le prince de Tunis a fixé son attention ; S. A. a paru attacher beaucoup de prix à en emporter une copie imprimée. Le bey de Tunis est sans contredit le souverain le plus éclairé qu'il y ait en Orient.

— On a fait récemment, à Audenge et à Cestas (Gironde), une découverte assez intéressante. M. Dumur a trouvé divers fragments antiques ou romans, dont les traces sont, en général, rares dans ces contrées. Ce sont des débris de vases, d'amphores et le buste d'une statue d'homme en marbre blanc d'un beau travail. La tête en est bien conservée, les cheveux courts et bouclés sont entourés d'une couronne dc chêne.

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Monsieur, en parcourant le tome III *des Monuments inédits*, publiés par l'Institut archéologique de Rome, je remarquai particulièrement (pl. XLI, B) la gravure d'une tête de Laocoon dont la provenance était ainsi indiquée : *del Museo di Leida*, d'où je conclus que ce morceau de sculpture faisait partie du musée de Leide.

Mais, apprenant aujourd'hui, par une lettre de M. Leemans, que la tête en question n'est autre que celle qui appartient à M. le duc d'Aremberg, à Bruxelles, et que son attribution au musée de Leide est le résultat d'une erreur déjà signalée par M. Schorn, je m'empresse de réparer la faute assez excusable que j'ai commise à cet égard, et de réformer en ce point la petite note que j'ai donnée dans l'avant-dernier numéro de votre *Revue* (p. 438), sur quelques-uns des monuments antiques relatifs à Laocoon.

Agréez, etc.

J. J. Dubois.

LETTRE A M. CH. LENORMANT,

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

SUR UN POINT DE L'ÉPIGRAPHIE PUNIQUE.

MON CHER CONFRÈRE,

Mieux que personne vous savez que tous les points de la science archéologique se touchent, et que pour éclaircir un seul fait il est presque toujours indispensable d'emprunter à d'autres faits la lumière qui lui manque. Je viens donc faire un appel à votre grande connaissance des théogonies de tous les peuples de l'antiquité, et signaler à votre attention une rectification qu'il faut nécessairement faire subir à la version de certaines inscriptions votives puniques, version admise par les philologues les plus éminents. Si je ne me suis pas trompé, cette rectification doit donner lieu à quelques remarques curieuses, à quelques rapprochements intéressants qui ajouteront quelque peu à l'histoire de la mythologie carthaginoise.

Comme je ne me sens pas de force à les déduire moi-même, parce qu'il faut pour oser aborder des questions de ce genre, être pourvu d'une connaissance approfondie des idées théogoniques de l'antiquité tout entière, je ne saurais mieux m'adresser qu'à vous, mon cher confrère, pour obtenir les éclaircissements que je désire, et qui ne peuvent manquer de piquer la curiosité des archéologues. D'ailleurs le terrain sur lequel je vais vous conduire, vous est si familier, vous en êtes si bien le maître, que ce qui pour moi resterait une difficulté probablement inextricable, vous semblera tout simple et tout naturel; à vous donc l'honneur d'expliquer ce qui me semble obscur : aux lecteurs de la *Revue* et à moi surtout le plaisir et l'avantage de profiter de l'explication que j'attends de votre bonne amitié.

Vous connaissez à merveille les inscriptions votives, déterrées à Carthage même, et qui ont été rédigées en l'honneur de la déesse Tanit, et du dieu solaire, Baal-Khamon. Beaucoup d'habiles philologues ont appliqué leur savoir au déchiffrement de ces textes pré-

cieux, et un travail spécial que j'ai inséré, l'an dernier, dans les *Mémoires de l'Institut archéologique de Rome*, a résumé les recherches de mes devanciers sur cette classe de monuments; j'y adoptais pleinement la traduction tout à fait naturelle et vraisemblable proposée par notre savant confrère, M. E. Quatremère, dans un article dont il a enrichi le *Journal Asiatique* (année 1828). Les inscriptions expliquées par M. Quatremère sont les première, deuxième, troisième et quatrième carthaginoises du recueil de Gesenius (1). Un peu plus tard (1833), M. Falbe en publiant ses recherches sur l'emplacement de Carthage, fit connaître une nouvelle inscription de la même famille, recueillie dans la régence de Tunis, par Scheele, secrétaire du consulat de Danemark. Gesenius reproduisit cette nouvelle inscription dont l'état parfait de conservation avait suggéré au savant Lindberg une transcription un peu différente de celle qu'ont adoptée MM. Quatremère et Gesenius. Ce dernier (p. 70) me semblait pourtant avoir victorieusement réfuté l'assertion de Lindberg, qui prétendait que la lettre qui suit le mot לבעל n'était pas un *noun* mais bien un *caph*, et qu'il fallait lire : ו לבעל כל אדן, *et Domino cujusque heri;* à cette transcription et à cette traduction, Gesenius substituait la leçon suivante : ו לבעלן לאדן *et Domino nostro*, *hero*, que j'ai moi-même adoptée sur sa parole dans le travail précité. Maintenant je viens protester contre l'une et l'autre de ces deux transcriptions, parce qu'elles ne sont basées que sur la supposition toute gratuite que les graveurs de ces inscriptions se sont trompés, en copiant les textes qu'ils étaient chargés de reproduire. Peut-être use-t-on quelquefois trop largement du moyen d'interprétation qui consiste à dire : Il doit y avoir ceci, au lieu de cela que le lapicide n'a pu tracer que par erreur. A mon avis il n'est jamais bien prudent de prêter aux autres des erreurs de copie, pour arriver plus aisément au sens que l'on cherche, et je n'en veux d'autre preuve que celle que va me fournir la transcription matérielle du passage sur lequel Gesenius et Lindberg sont restés en désaccord.

Vous savez tout aussi bien que moi, mon cher confrère, qu'il n'y a presque jamais possibilité de se tromper sur la valeur des caractères alphabétiques employés dans les inscriptions carthaginoises primitives. Chaque lettre, en effet, comporte son *criterium* qui la distingue invariablement des lettres qui offrent avec elle une certaine analogie de formes. Il est donc tout à fait impossible à moins de le

(1) En les interprétant, notre confrère se plaignait avec raison de la négligence avec laquelle avaient été tracées les copies remises entre ses mains.

vouloir *a priori*, de prendre un ף pour un ו, un ו pour un ך, un ל pour un ן et un ש pour un ם. Je ne prétends pas nier d'ailleurs qu'il puisse arriver qu'un *lapsus scalpri* ait substitué parfois une de ces lettres à son analogue. Mais si ce prétendu *lapsus scalpri* se reproduit invariablement sur plusieurs épigraphes tracées par des mains diverses, et à des époques différentes, il devient impossible d'admettre l'existence d'un parti pris de commettre perpétuellement les mêmes bévues.

Or c'est là précisément le cas qui se présente lorsqu'il s'agit des inscriptions votives puniques, dédiées à Tanit et à Baal-Khamon. Passons-les donc rapidement en revue et examinons sur chacune d'elles la forme matérielle du passage douteux dont il s'agit.

La première carthaginoise de Gesenius (tab. XIV) est mutilée ; la première ligne presque entière a disparu et on n'y retrouve que les lettres

ו לדן (*sic*) ל ב (עד)

Le ו est d'ailleurs très-reconnaissable à cause de la direction du trait principal. En général cette lettre se distingue du *caph*, en ce que celui-ci est incliné de droite à gauche, tandis que le *vau* est incliné de gauche à droite.

Cette première inscription ne nous donne que cette seule indication, que la lettre qui précède les mots לבעל חמן, doit se lire ו, et représente par conséquent la conjonction ordinaire.

La deuxième carthaginoise de Gesenius (tab. XV) est plus entière que la précédente, et cependant elle a perdu quelques lettres. Il n'en résulte pas moins que le caractère qui suit le nom divin תנת est un ף et ne peut être un ו.

Au reste toute cette inscription me paraît peu fidèlement copiée, et je ne crains pas d'affirmer que la figure publiée par Gesenius est fort souvent incorrecte. Il n'y a donc pas en réalité de conclusion péremptoire à tirer de son examen, malgré l'assurance que nous donne Gesenius, qu'il a fait des textes des quatre premières carthanoises conservées à Leyde, une étude si scrupuleuse que ses copies sont d'une fidélité inattaquable. Je n'en persiste pas moins à croire que Gesenius n'a pas toujours exactement copié ce qu'il avait sous les yeux.

La troisième carthaginoise (tab. XVI) est si parfaitement conservée qu'à elle seule elle suffirait pour donner le texte le plus pur, en ce qui concerne le passage en question. Pour quiconque voudra

lire ce qui est écrit et rien de plus, la transcription suivante sera nécessairement la seule à prendre :

פן בעל ו לאדן

Il n'y a rien à tirer de la quatrième carthaginoise de Gesenius (tab. XVII); car celle-ci n'est qu'un fragment tronqué et sans grande valeur scientifique.

La cinquième carthaginoise (tab. XVII) se lit encore sans hésitation possible :

פן בעל ו לאדן

Des quatre premières inscriptions que je viens de citer, une seule, la troisième, étant entière, il était bien permis de supposer un défaut de gravure, et d'admettre *a priori* la leçon toute simple

ו לבעלן לאדן

Mais une fois la cinquième trouvée, il devait résulter de la comparaison des deux seuls textes entiers, faite avec tout le soin qu'exige ce genre d'étude, la conviction que la leçon proposée était purement hypothétique et devait être abandonnée. Cette comparaison, j'ai, sur la parole du maître de la science, négligé de la faire, et j'ai ainsi servi à propager son erreur, que je m'impose le devoir de combattre aujourd'hui, parce que j'y ai regardé de plus près.

Enfin la douzième carthaginoise de Gesenius (tab. XLVII) commence bien nettement par les mots ו לאדן que j'ai correctement lus dans mon mémoire sur les inscriptions votives, sans en tirer la conclusion nécessaire que toutes mes autres lectures de la même formule consacrée étaient fautives.

Aujourd'hui trois textes de plus nous sont connus: ce sont d'abord l'inscription de la stèle votive découverte dans les fouilles de Carthage et échue par la voie du sort à notre savant confrère M. Dureau de La Malle. On y lit sans hésitation

פן בעל ו לאדן

Ensuite deux inscriptions découvertes tout récemment à l'île du Port-Cothon, par M. l'abbé Bourgade, desservant de la chapelle de Saint-Louis, et conservées à Tunis. L'honneur de publier ces textes curieux appartenant de plein droit à celui qui a eu la satisfaction de les découvrir, je dois me borner à dire que l'une et l'autre de ces

inscriptions, parfaitement claires et lisibles d'ailleurs, porte encore en toutes lettres

פן בעל ו לאדן

Pourrions-nous maintenant persister à voir des fautes de gravure dans ce passage qui se reproduit invariablement tant de fois, bien que tracé par des mains différentes? Ce serait par trop abuser du privilége de suspecter l'habileté des graveurs carthaginois. Ce ne sont donc pas eux qui se sont trompés, et l'erreur doit nous être imputée à nous-mêmes.

Mais il ne suffit pas d'avoir obtenu la transcription matérielle de ce passage, il faut maintenant voir ce qu'il signifie. Prenons donc la formule dédicatoire entière : nous lisons avec la rectification indispensable que je viens de reconnaître (je prends la troisième carthaginoise pour exemple) :

לרבת לתנת פן בעל ו לאדן לבעל המן
אש נדר בדעשתרת הספר בן עבדמלקר

Or פן veut dire, *facies, vultus, aspectus*, et ce mot entre en composition dans le nom propre hébraïque פניאל ou פנואל, *Faniel* ou *Fanuel, aspectus Dei*; il en résulte, je crois, que les mots, פנ בעל, signifient *aspectus Baalis*, et que la déesse Tanit portait, chez les Carthaginois, un surnom signifiant, *manifestation de Baal.*

Nous avons donc en définitive :

A la souveraine Tanit, manifestation de Baal, et au seigneur Baal-Khamon. Ceci est consacré par Gadastaroth le scribe, fils d'Abdmelkart.

De la sorte le texte se simplifie et devient plus naturel, car comment expliquer la présence du pronom possessif *noun* après le mot Baal, tandis qu'il n'est pas exprimé après le mot Rabbet? Pourquoi nommer simplement *la souveraine*, la déesse qui paraît au premier rang, tandis que l'on dit *notre maître*, en parlant de Baal-Khamon? Je ne me chargerais pas d'expliquer cette étrange anomalie.

Quant aux deux mots formulaires אש נדר que Gesenius traduisait : *vir vovens*, M. Quatremère a démontré que cette leçon était inadmissible, puisque l'une des inscriptions votives de cette classe avait été dédiée par une femme. Il a en conséquence proposé de traduire ainsi : *hoc quod vovit*, et je me suis empressé de suivre cette version. Aujourd'hui j'éprouve, à mon tour, quelques scrupules pour

continuer à l'admettre, précisément à cause de l'accord qui devrait se trouver et qui manque entre le prétérit נדר et le nom féminin de celle qui a dédié l'inscription; il devrait y avoir en effet, quand il s'agit d'une femme, נדרה ou נדרת. Ce désaccord est bien plus frappant encore lorsqu'il s'agit, comme sur les candélabres de Malte, de deux frères qui accomplissent un vœu commun; là nous devrions lire pour *quod voverunt*, אש נדרו, et nous lisons encore אש נדר simplement; il y a donc probablement un autre sens caché sous cette expression formulaire. M. le docteur Judas voit dans le mot אש, le mot *ignis, sacrificium accendendum*, et prenant la partie pour le tout, il conclut que les mots אש נדר, signifient *autel, pierre consacrée*. Sans me permettre de décider entre ces trois leçons, je crois fermement aujourd'hui que le mot נדר qui reste constamment le même, que ce soit un homme ou une femme, ou une collection d'hommes qui érige l'objet consacré, est en réalité le substantif נדר, *votum, res voto promissa*. Peut-il y avoir une liaison entre notre אש punique et le יש hébreu, signifiant, *fuit, est?* Si cela était possible, le sens deviendrait tout à fait clair, car יש נדר se traduirait alors : *est res voto promissa*. A de plus habiles revient le droit de prononcer.

Quoi qu'il en soit, mon cher confrère, le but de cette lettre est de soumettre à votre appréciation le surnom de *manifestation de Baal*, attribué à Tanit. J'espère que vous voudrez bien me communiquer votre opinion sur ce point et je vous en remercie sincèrement à l'avance.

Veuillez agréer, etc.

F. DE SAULCY.

Paris, 7 décembre 1846.

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR LES AUGUSTALES.

I.

De toutes les corporations du monde romain, la corporation des Augustales est sans contredit la plus célèbre; c'est en même temps une de celles dont il est le plus difficile de marquer précisément l'origine et les attributions. Des milliers d'inscriptions la mentionnent; mais son nom même ne se trouve pas une seule fois dans l'immense recueil des lois romaines, et Pétrone est le seul de tous les auteurs anciens qui en parle, encore est-ce avec une excessive brièveté. Reinesius, Noris, Fabretti, Oderici, Morcelli, et, de nos jours, M. Orelli, M. Borghesi (1), M. Aldini (2), M. Roulez (3), ont traité ce sujet, les uns en passant, les autres avec quelque étendue; aucun ne l'a fait avec ensemble et de manière à présenter sous une seule vue tous les éléments du problème, et à en donner une solution aussi définitive qu'il la comporte. Conduits à l'étudier, dans tous ses détails, par des recherches sur les historiens de la vie et du règne d'Auguste (4), nous croyons avoir le premier réuni sur le sujet des Augustales, sinon la totalité des faits épars dans les livres de nos devanciers, au moins les plus intéressants et les plus utiles (5); nous croyons en avoir

(1) *Bolletino dell' Instituto di Corresp. archeol.*, 1842, p. 101-108, à l'occasion de quelques inscriptions nouvellement découvertes en Dalmatie.

(2) Aldini : *Sulle antiche lapidi Ticinesi*, Pavia, 1831; in-8, p. 135 et suiv.

(3) Dans un Mémoire lu à l'Académie de Bruxelles, et dont un résumé se trouve dans le Journal *l'Institut*, 1840, p. 90. Je ne mentionne ici que les travaux qui m'avaient échappé, lorsque je publiai mes études sur ce sujet. Quant à l'article *Augustales*, dans l'Encyclopédie de Pauly (Stuttgard, 1839), ce n'est qu'une très-courte notice rédigée d'après le livre et selon l'opinion même de M. Orelli sur ce sujet.

(4) *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste* (Mémoire couronné en 1839 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Paris, 1844. *Appendice* II. Quelques exemplaires de cet Appendice ont été tirés à part, sous le titre de *Recherches sur les Augustales*.

(5) A ce propos, je me permettrai de réclamer contre une assertion échappée à la

déduit quelques conclusions précises. Partant d'un rapprochement heureux qu'avait indiqué M. Orelli, nous avons essayé d'établir :

1° Que le corps des Augustales fut, dans les provinces, l'imitation d'une institution analogue existant dans la métropole;

2° Que cette institution, à Rome, était le corps à la fois municipal et sacerdotal des *magistri vicorum* ou quarteniers, rétabli par Auguste après plusieurs années de désuétude, et rétabli sur des bases en partie nouvelles;

3° Que de même que les *magistri vicorum* cumulaient la charge du culte des Dieux Lares avec certaines attributions civiles très-secondaires, de même, dans les provinces, des *magistri Larum augustorum*, ou *magistri augustales*, appelés depuis *seviri augustales*, ou simplement *Augustales*, avaient, du vivant même d'Auguste, exercé des fonctions à la fois municipales et religieuses, qui peu à peu, de l'état de simple corporation, les avaient élevés au rang d'un ordre dans le municipe, et qui en avaient fait de véritables *chevaliers municipaux*, classe intermédiaire entre le peuple et les décurions;

4° Que cette institution, indirectement associée au culte tout païen dont la personne des empereurs était l'objet, après avoir fleuri pendant trois siècles, avait dû disparaître avec les autres institutions païennes, soit par le progrès même des mœurs publiques, soit par l'effet des rescrits des empereurs chrétiens;

5° En marquant *ce qu'était*, selon nous, l'*augustalité*, et d'où elle venait, nous avions dit aussi *ce qu'elle n'était pas;* et, sur ce point, nous avions cru ou réfuter d'anciennes erreurs, ou répondre d'avance à des objections prévues.

L'auteur d'une dissertation récente sur le même sujet (1), M. A. W. Zumpt, déjà connu par divers mémoires philologiques fort distingués (2), vient de remettre en doute plusieurs des

critique, d'ailleurs trop bienveillante à mon égard, de M. Ch. Giraud. L'auteur de l'*Essai sur l'histoire du droit français au moyen-âge*, me reproche (T. I, p. 142, note 7), d'avoir omis dans mes recherches sur les Augustales, une inscription importante; celle que rapporte Gruter, p. 378, 1. Je l'ai citée et, en partie, transcrite p. 394 du volume sur les historiens d'Auguste (p. 42 du tirage à part de la dissertation sur les Augustales).

(1) *De Augustalibus et Seviris Augustalibus*, commentatio epigraphica. Berolini, 86 pages in-4°, 1846.

(2) Cæsaris Augusti *Index Rerum a se gestarum*, sive Monumentum Ancyranum

résultats de notre travail, et les plus importants. Nous saisissons volontiers cette occasion pour y revenir nous-mêmes, et nous corriger en quelques points, mais avec l'espoir de maintenir nos premières conclusions. Malgré toutes les réserves d'une courtoisie qu'il nous sera facile d'imiter, M. Zumpt nous déclare coupable de propager une grave erreur parmi les savants. Examinons donc si l'erreur est de ce côté du Rhin ou de l'autre, et tâchons de ramener le problème à ses éléments les plus essentiels.

Voici d'abord les faits que M. Zumpt admet avec nous comme incontestables :

1° Le culte des Dieux Lares existait à Rome de toute antiquité. Il était confié aux soins des chefs de quartiers, *magistri vicorum*; il avait, dans le calendrier romain, ses jours solennels.

2° Quand Auguste, en 746, divisa Rome en quatorze régions et en deux cent soixante-cinq quartiers, qu'à chaque *vicus* il préposa quatre *magistri*, assistés d'autant de *ministri*, et qu'il chargea ces magistrats du culte des *Dieux Lares*, il ne fonda pas un nouveau culte, pas plus qu'il ne fonda l'organisation municipale de Rome. Il restaura seulement et il étendit une vieille institution, ce qui n'empêche pas que les Dieux remis en honneur par ce prince aient pu légitimement se parer de son surnom et devenir *Lares Augusti*.

3° Comme tous les sacerdoces, comme toutes les magistratures temporaires, la magistrature demi-sacerdotale des quarteniers avait ses fastes, comptant à partir de l'an 746 de Rome. Nous avions formé, dans notre mémoire, la liste de toutes les inscriptions qui se rapportent textuellement à des années de cette ère peu connue. M. Zumpt veut bien louer l'exactitude de ce petit travail. Comme nous en sommes aujourd'hui un peu moins satisfaits que lui, nous prions qu'on nous permette de le reproduire ici corrigé et complété en plusieurs points qui ne manquent pas d'importance.

ex reliquiis græcæ interpretationis restituit Jo. Franzius, commentario perpetuo instruxit A. W. Zumpt, Berlin, 1845, in-4°. — *De Lavinio et Laurentibus Lavinatibus*, 1845. in-4°—*De Ciceronis ad Brutum et Bruti ad Ciceronem epistolis quæ vulgo feruntur*. Berlin, 1845. in-4°, etc.

ANS DE ROME.	ANS de l'ère chrétienne, AVANT J. C.	Ans de l'ère des *magistri vicorum*.	INSCRIPTIONS CORRESPONDANTES.
746—747	7—6	1	Orelli, nos 1386, 1658, 1659, 3220. Fabr. p. 487, no 170. Visc. M. P. C. IV, p. 93 (*).
747—748	6—5	2	Orelli, no 1388, sans indication de consuls.
750—751	3—2	5	Gruter, 54, 1, sans indication de consuls. Gruter, 106, 7 consuls de 751, sans indication d'ère.
751—752	2—1	6	Gruter, 36, 7, sans indication de consuls.
752—753	1—1	7	Orelli, no 2425; consuls de 753, sans indic. d'ère.
	APRÈS J. C.		
756—757	4—5	11	Orelli, no 1530, sans indication de consuls. Fabr., p. 528, no 379, sans indication de consuls.
763—764	11—12	18	Orelli, no 18, consuls de 764, avec indication de l'année XVIII.
764—765	12—13	19	Orelli, no 1530, sans indication de consuls.
776—777	24—25	31	Orelli, no 1574, sans indication de consuls.
795—796	43—44	50	Orelli, no 1387, sans indication de consuls.
797—798	45—46	52	Orelli, no 1436, sans indication de consuls (**).
837—838	85—86	92	Gruter, 106, 6; consulat de Domitien et année de l'ère; la 1re indication demande correction.
845—846	93—94	100	Donius, II, 5; consuls de 846, et année de l'ère, mais mutilée.
849—850	97—98	104	Donius, I, 137; consulat de 850 et année de l'ère, mais à restituer, si cette inscription n'est pas la même que celle de M. Gruter, 128, 3.
851—852	99—100	106	Orelli, no 782, en conservant le chiffre CVI que M. Borghesi a lu sur la pierre même.
852—853	100—101	107	Inscription publiée par M. Sarti et communiquée par M. Borghesi, consuls et année de l'ère indiqués; et Orelli, no 782, en corrigeant CVII pour CVI, ce qui paraît exigé par les noms des consuls que porte cette inscription.
861—862	109—110	116	Fabretti, p. 103, no 241, où il faut lire CXVI au lieu de CXXI, selon la conjecture de M. Borghesi.

(*) Par une coïncidence assez singulière, cette année initiale de l'ère des *magistri vicorum* se trouve être celle même de l'ère chrétienne, selon les calculs de plusieurs habiles chronologistes. Voyez E. W. Fischer, *Rœmische Zeittafeln von Rom's Gründung bis auf Augustus' Tod.* Altona, 1846, 4o, p. 418.

(**) Ni de lieu; c'est donc par conjecture, mais par une conjecture très-vraisemblable que je la rapporte aux *magistri* de Rome.

4° M. Zumpt pense encore volontiers avec nous que les *magistri vicorum* entraient en charge au mois d'août; c'est ce qu'indique assez clairement un passage des *Fastes* d'Ovide. Mais il n'accepte pas l'induction que nous avons tirée de ce fait, relativement à la formule *qui primi Kalendis augustis magisterium* ou *ministerium inierunt*, lorsque nous rapportions les monuments où elle se trouve à des magistrats de l'année de l'installation 746-747. Ces monuments se réduisent à quatre, dont nous donnerons le texte :

LARIB. AVG
MINISTRI
QVI. K. AVG. PRIMI. INIERVNT
ANTIGONVS. M. IVNI. EROTIS
ANTEROS. D. POBLICI. BARNAE
EROS. A. POBLICI. DAMAE
IVCVNDVS. M. PLOTIANI. EROTIS

(Dans l'île du Tibre. Fabretti, p. 465, n°s 96, 97. Orelli, n° 1658.)

MERCVRI ?] O. AVGVSTO. SACRVM. MAG. VICI
QVI. KAL.] AVG. PRIMI. MAGISTER. INIER[VNT
N. LVCIVS. N. L. HERMEROS
L. SVTORIVS. L. L. ANTIOCHVS
Q. CLODIVS. Q. Q. L. NICANOR

(Fabretti, p. 487, n° 170 et 171. Un peu moins complète dans Donius, I, 96.)

L]ARIBVS. AVGVSTIS. G[ENIO QVE. CAESARIS. AVGVSTI. SA]CRVM
Q. RVBRIVS. SP. F. L. AVFIDIVS... CN..... [LI]CINIV[S
COL. POLLIO FELIX..... [PH]ILEROS
MAGI]STRI. QVI. K. AVGVSTIS. PRIMI. MAG[IST. INIE]RVNT

(Marini, dans Visconti, *Museo Pio Clem.*, IV, p. 93. Cf. Orelli, n°s 1659, 3220.)

FORTVNAE. AVGVST
SACRVM
Q. AVILLIVS. ADAEVS
MAGISTER. VICI
QVI. K. AVGVSTIS. PRIMVS
MAGISTERIVM. INIT.

(Gruter, 40, 14. Complété à l'aide d'une autre leçon de la même inscription, p. 74, n° 2.)

A l'égard de cette formule, M. Zumpt pense que, de même que pour les consuls et autres magistrats de premier ordre, c'était un honneur d'être nommé (*renuntiari*) le premier d'un *collége*, de même parmi les *magistri vicorum*, le premier désigné s'honorait sans doute de cette distinction (p. 7, note 1). Nous lui répondrons d'abord par le témoignage d'une autorité qu'il ne récusera pas (1), celle du comte Borghesi. Dans une lettre qu'il voulut bien nous écrire, à l'occasion de nos recherches sur les Augustales (2), l'illustre antiquaire nous communiquait les observations suivantes que nous croyons devoir reproduire dans leur intégrité, parce qu'elles établissent à la fois et le point initial de l'ère des *magistri vicorum* et le vrai sens de la formule en question :

« . . . . . Ces observations me sont suggérées par un monument « nouveau et parfaitement authentique, que vous n'avez point con- « nu : il a été trouvé à Rome, et publié par le professeur Sarti dans « son Appendice *In Dionysii opus de Cryptis Vaticanis*, p. 62. Vous « avez dit que les *vicomagistri* avaient aussi leurs *fastes* et leur *al-* « *bum*, et c'est précisément un fragment de ces fastes, en compre- « nant quatre années dont je ne transcrirai qu'une seule, les « débris des trois autres étant trop minimes pour qu'on en puisse « rien tirer :

IMP. NERVA. TRAIANO. CA
ESARE. AVG. GER. III. SEX. IVLIO
FRONTINO. III. COS. MAGISTRI
ANNI CVII
M. OPTICIVS. HELPISTVS
. . . . . AGATHOPVS
. . . . . VS. HERMES
. . . . . HERMOLAVS

« or, du rapprochement de cette pierre avec celle d'Orelli, n° 18, je « crois qu'il ressort d'importantes conséquences :

GERMANICO. CAESARE
C. FONTEIO. [CAP]ITONE. COS
K[AL. I]AN.

(1) M. Zumpt, *Dissert. citée*, p. 53, s'exprime en ces termes sur M. Borghesi : « Viro « longe omnium in hoc genere litterarum peritissimo, quem et populares sui tanquam « oraculum aliquod consulere solent, et nos merito veneramur. »

(2) En date du 26 janvier 1845.

SIEIAE. (*sic*) FORTVNAE. AVG
SACR
SEX. FONTEIVS. D. L. TROPHIMVS
CN. POMPEIVS. CN. L. NICEPHOR
MAG. VICI. SANDALIARI. REG
IIII. ANNI. XVIII
D. D

« Si l'ère des *magistri vicorum* s'ouvrait avec l'année 746 (1), leur « année XVIIIe aurait dû commencer avec le 1er janvier et finir avec « le 31 décembre de l'an 763, à quoi s'oppose l'inscription citée « d'Orelli qui rattache ladite année XVIIIe aux calendes de 764. « *Vice versa*, si on abaisse d'un an le point initial de cette ère, et « qu'on le transporte au commencement de 747, on verra que leur « année CVII^e^ aurait dû commencer au 1er janvier de 853, à quoi « s'oppose le nouveau monument produit ci-dessus, parce que ce jour « là était déjà expiré le troisième consulat de Trajan et de Frontin que « chacun sait avoir occupé l'an 852. Il est donc évident que l'ère des « *magistri vicorum*, comptait réellement de l'an 746, mais d'un autre « jour que celui où commençait l'année civile. Cela étant, il me « semble qu'aucun jour n'avait plus de droit à cette distinction que « le 1er du mois d'août, mois qui était précisément consacré à Au- « guste, l'auteur de ladite institution. On se rappelera qu'il existe « au moins six marbres (2) mentionnant des MAG. VIC. Q. K. AVG. « PRIMI. MAGISTERIVM INIERVNT. Or, si ces *magistri* entrèrent en « charge pour la première fois aux calendes d'août, rien ne leur « était plus naturel que d'attacher à ce jour l'ouverture de leur ère. « Si, maintenant, c'est de ce jour, en 763, que commençait leur « XVIIIe année, elle comprenait aussi les calendes de janvier 764; « et si c'est du même jour en 852 que commençait leur CVII^e^ an- « née, il reste vrai qu'elle comprenait cinq mois du consulat de « Trajan et de Frontin. On en peut dire autant de la pierre d'Orelli, « n° 782, que j'ai vue, et qui, étant écornée, ne montre plus que « le chiffre CVI; on ne peut douter que ce chiffre ait perdu une

(1) M. le comte Borghesi a suivi dans ses calculs l'ère de Varron. Je prends ici, en le traduisant, la liberté de ramener tous ses chiffres à l'ère des Fastes Capitolins, que j'avais constamment suivie dans mes recherches sur Auguste et les Augustales.

(2) En rapprochant les citations que me fournissait ici le savant archéologue et celles que j'avais moi-même recueillies, je ne trouve, tout compte fait, que les quatre monuments dont on vient de voir le texte.

« unité, puisqu'il y est question de la quatrième *tribunitia potestas* « de Trajan :

LARIBVS. AVGVSTIS. ET. GENIS. CAESARVM
IMP. CAESARI. DIVI. NERVAE. FILIO. NERVAI (*sic*) TRAIANO. AVG
GERM. PONTIFICI. MAXIMO. TRIB. POT. IIII. COS. III. DESIG. IIII
PERMISSV. C. CASSI. INTERAMNANI. PISIBANI. PRISCI. PRAETORIS
AEDICVLAM. REGIONIS. XIIII. VICI. CENSORI. MAGISTRI. ANNI. CVI
VETVSTATE. DILAPSAM. IMPENSA. SVA. RESTITVERVNT. IDEM. PR
PROBAVIT.

L. ROSCIO. AELIANO
TI. CLAVDIO. SACERDOTAE (*sic*) COS (an de R. 852)
L. CERCENIVS. L. LIB. HERMES. M. LIVIVS. D. LIB. EVARISTVS
DEDICATA
IIII. K. IANVARIAS (29 décembre.)

« Car depuis les changements que les nouveaux diplômes publiés par « M. Arneth (1), ont forcé de faire au calcul des puissances tribuni- « tiennes de ce prince, à partir de la mort de Nerva, cette quatrième « puissance tribunitienne ayant commencé au 27 janvier 852, le « 29 décembre de cette année, l'année courante des *magistri vicorum* « était la CVII^e^. D'après les mêmes règles, les cinq derniers mois du « second consulat de Trajan se rattachent bien à l'an CV^e^ qu'on « trouve dans l'inscription de Gruter, p. 128, 3. Le même accord « n'existerait pas dans l'inscription de Fabretti, p. 103, n° 241, « qu'il a lui-même jugée incorrecte, et où l'an CXXI des *magistri* « se trouve uni à la XIIIe puissance tribunitienne de Trajan, com- « mençant au 27 janvier 861 ; mais il est facile de s'apercevoir que, « soit par la faute du graveur, soit par celle du copiste, un V a été « changé en un X. En lisant CXVI on remet ce monument en pleine « concordance avec les autres. Le seul texte qui reste en désaccord « avec ces résultats est un fragment du temps de Domitien donné par « Gruter, p. 106, 6, et conservé aujourd'hui au musée de Vérone « (Maffei, p. 107, 1). Mais avant de prendre en sérieuse considération « cette discordance, il faudrait vérifier si on a bien lu sur le monument « COS. IX. DESIG. X. P. P. au lieu de COS. XI. DESIG. XII. Quoi qu'il « en soit, cette dissidence ne suffit pas pour ébranler une théorie « déjà établie sur d'assez solides fondements. »

(1) *Zwœlf rœmische militœr-Diplomen.* Vienne, 1843, in-4°.

Après une discussion si nette et si concluante, nous n'avons plus qu'une remarque à faire sur l'opinion de M. Zumpt concernant la formule en question : le savant philologue ne remarque pas que pour les consuls et autres magistrats de première classe, il s'agit d'un *ordre de proclamation* et non d'un ordre d'*entrée en fonctions*. Les consuls entraient tous deux en fonctions le même jour, les préteurs aussi, et les édiles; mais ils n'étaient pas élus tous au même tour du scrutin, ni proclamés sur le même rang après l'élection. Voilà pourquoi c'était un honneur d'être élu et proclamé le premier. Il n'en était pas de même des *magistri vicorum* choisis dans le peuple par l'autorité supérieure. PRIMI INIERVNT ne peut donc marquer que leur entrée en charge *avant* d'autres collègues. Mais quels collègues? *ceux des années suivantes*, selon notre première opinion, confirmée par M. Borghesi; ou si l'on veut revenir à une seconde conjecture que nous avions aussi proposée, en admettant que les quatre *magistri* se partageassent en deux *collegia*, un pour chaque semestre de l'année, les *primi* seraient ceux qui exerçaient leurs fonctions dans le premier semestre de l'année particulière aux *magistri*, c'est-à-dire dans le semestre commençant *aux kalendes d'août*. Alors les quatre inscriptions ci-dessus transcrites, au lieu d'appartenir toutes à l'an de Rome 746-747, pourraient appartenir à toute autre année des trois premiers siècles de l'empire. Mais à quoi bon tant de conjectures quand on a sous la main une explication si naturelle, quand il est si facile de concevoir que, sur deux cent soixante-cinq *vici*, organisés en 746-747, et par conséquent sur autant de dédicaces des édicules consacrées alors aux dieux Lares, il nous soit parvenu quatre ou cinq inscriptions en partie mutilées?

5° M. Zumpt reconnaît aussi comme nous qu'à l'imitation de Rome le culte des dieux Lares était répandu dans les provinces. Mais nous croyons que dans les provinces, ainsi qu'à Rome, ce sacerdoce était joint à l'exercice d'une charge municipale; avec M. Orelli, avec M. Aldini, nous pensons que les prêtres provinciaux des dieux *Lares augusti* sont devenus peu à peu la corporation puissante des *Augustales*, veritable chevalerie, intermédiaire, dans les municipes et les colonies, entre le peuple et les décurions. Ici commence le débat. Selon M. Zumpt, on n'a pas apporté une seule preuve à l'appui de cette origine des Augustales; au contraire elle est sujette à de graves objections. Voyons d'abord si l'on n'a apporté *aucune preuve* de l'affinité originelle des *magistri vicorum* et des *Augustales*.

S'il s'agit de témoignages historiques, il est vrai qu'aucun historien

grec ou latin ne nous a rien laissé sur ce point; on lit seulement dans les scoliastes d'Horace, à l'occasion de ces deux vers (*Satir.* II, 3, v. 281):

> Libertinus erat qui circum compita siccus
> Lautis mane senex manibus currebat.

« Ab Augusto enim Lares, id est dii domestici, in compitis positi « sunt; ex libertinis sacerdotes dati, qui Augustales sunt appellati. » (Porphyrion.)— « Jusserat enim Augustus in compitis deos Penates « constitui, ut studiosius colorentur. Erant autem libertini sacer- « dotes qui Augustales dicuntur. » (Acron). Il est vrai que les faits contenus dans ces deux scholies ne peuvent se rapporter au sens des deux vers d'Horace, écrits bien avant la réforme municipale et religieuse de l'an 746; il est vrai que les quarteniers de Rome ne s'appelaient pas *Augustales*, mais seulement *magistri vicorum;* que ce ne fut pas de la part d'Auguste une création toute nouvelle, mais plutôt la restauration d'un ancien culte. Mais ce ne sont pas là des raisons pour dénier toute autorité à ces deux témoignages, confirmés d'ailleurs, dans leur partie essentielle, par les monuments! Pourquoi Acron et Porphyrion n'auraient-il pas confondu les *magistri Larum augustorum* de la métropole avec les *Augustales* de la province, à cause même de la similitude de leurs fonctions?

Quant aux témoignages des monuments, nous avons cité d'abord cette inscription qui appartient à une ville du pays des Falisques :

HONORIS
IMP. CAESARIS. DIVI. F
AVGVSTI. PONT. MAXIM
PATR. PATRIAE. ET. MVNICIP
MAGISTRI AVGVSTALES
C. EGNATIVS. M. L. GLYCO
C. EGNATIVS. C. L. MVSICVS
C. IVLIVS. CAESAR. L. ISOCHRYSVS
Q. FLORONIVS. Q. L. PRINCEPS
VIAM. AVGVSTAM. AB. VIA
ANNIA. EXTRA. PORTAM. AD
CERERIS. SILICE. STERNENDAM
CVRARVNT. PECVNIA. SVA
PRO. LVDIS.

(Gruter, p. 149, 5. Orelli, n° 3310.)

L'on y remarquera : 1° la date, évidemment comprise entre 750, année où Auguste fut proclamé *père de la patrie*, et 766, année de sa mort ; 2° la mention d'un affranchi des Césars, le troisième ici sur la liste; 3° l'expression *pro ludis*, qui prouve que légalement les *magistri* nommés sur ce marbre devaient donner des jeux, et qui rappelle deux vers de Calpurnius (*Ecloga*, IV, 125) :

> Ut quoque turba bono plaudat saginata *magistro*
> Qui facit egregios ad pervia *compita* ludos ;

et ce curieux témoignage d'Asconius, notoirement relatif aux usages de l'ancienne Rome, abolis pendant les troubles politiques, mais restaurés par Auguste : *Solebant magistri collegiorum ludos facere, sicut magistri vicorum faciebant compitalicios prætextati, qui sublatis collegiis discussi sunt.* (*In Pisonianam*, p. 7, ed. Baiter, dans le Cicéron de M. Orelli.) On sait en effet que c'est dans les *compita* que se trouvaient les édicules des Lares et que se célébraient les *compitalia* en l'honneur de ces dieux, d'où l'expression *Lares compitales* dans un monument de Mayence. (Orelli, n° 1664, Cf. 1654.)

Nous avons cité cette inscription de Vérone, qui est de l'an 752 :

MAGISTRI
M. LICINIVS. M. F. PVSILIO
SEX. VIPSANIVS. M. F. CLEMENS
Q. CASSIVS. C. F. NIGER
MINISTRI
BLANDVS. C. AFINI. ASCLAE. SER
MVRRANVS. P. CLODI. TVRPIONIS. SER
AVCTVS. M. FABRICI. HILARI. SER
COMPITVM. REFECERVNT. TECTVM
PARIETES. ALLEVARVNT. VALVAS
LIMEN. DE. SVA. PECVNIA. LARIBVS. DANT
COSSO. CORNELIO. LENTVLO. L. (?). PISONE
AVGVRE. COS.

(Gruter, 107, 1.)

où l'on ne peut méconnaître les *magistri Larum compitalium* et les charges attachées à leur sacerdoce.

Nous avons cité deux inscriptions qui prennent surtout de la va-

leur par leur rapprochement avec les deux précédentes. L'une est celle de Bologne :

APOLLINI. GENIOQVE. AVGVSTI. CAESARIS
L. APVSVLENVS. L. L. EROS. MAGISTER
PVTEVM. PVTEAL. LAVRVS
SACRVM. D. S. P.

(Orelli, n° 1435.)

et l'autre, celle d'Osimo dans le Picenum (Donius, V, 80), où l'on voit un *C. Octavius Aug. lib.* (donc, selon toute apparence, avant la mort d'Auguste) faire distribuer des sommes d'argent aux décurions, aux colons et à un troisième corps, désigné par l'abréviation AVG., qui ne peut être que les Augustales.

Enfin nous avions cité dans un autre passage de notre mémoire l'inscription de Pérouse que M. Zumpt a aussi reproduite, et qui est de l'an de Rome 753 :

C. CAESARE. AVG. F. L. PAVLO. COS
LARES AVGVSTOS
Q. NVMISIVS. Q. L. LECTO
L. SAFINIVS. L. L. HILARVS
SODALIS. C. MODI. CIMBRI. SER
AESCHINVS. OCTAVI. M. (*sic*) SER
MAGISTR. DE SVO. F. C.

(Orelli, n° 2425.)

Nous avions renvoyé aussi à une inscription de Santiponce :

C. MARCIVS. APILVS
MAGISTER. LARVM
AVGVSTOR. ET. GENI
CAESARIS. AVGVST
HIC. SITVS. EST. IN. F. P. XX. IN. AG. P. XX.

(Orelli, n° 1661.)

Si maintenant nous voulons dépasser la limite chronologique de la mort d'Auguste (1), nous trouvons de nouvelles preuves de l'affinité

(1) Je n'ai pas mentionné dans cette première série de documents l'inscription d'Orelli, n° 1386, qui nous donne une dédicace à *Stata mater*, la mère des Dieux Lares, par un *magister vici*, l'an de Rome 747, parce que ce monument, aujourd'hui conservé à Florence, me paraît originaire de Rome même. Aussi l'ai-je indiqué, dans la liste ci-dessus, parmi ceux qui se rapportent à l'année initiale des *magistri vicorum*.—Je ne m'autorise pas non plus d'un MIN. AVG. qui se trouva à Pompeï

des *Augustales* de province avec les *magistri* de Rome. On peut citer un ingénu et un affranchi avec le titre de SEVIR. MAG. LARVM. AVG. à Tarracone. (Orelli, n° 2424. Cf. Gruter, 406, 4; 432, 5; 462, 5. Masdeu, *Hist. crit. de Esp.*, t. VI, n° 801-806.)

Un affranchi MAG. AVG. à Hadria. (Orelli, n° 3018. Cf. Reinesius, p. 185, n° 168; Gruter, 452, 3.)

Un affranchi (?) VIVIR. MAGISTER. AVGVSTALIS à Parentium en Histrie. (Orelli, n° 3956. Cf. Muratori, 194, 3, répété 677, 3; Donati, 261, 3; Zumpt, *de Augustalibus*, p. 50, 51.)

Un ingénu (?) LARVM AVG. MAGISTER à Antequera, en Espagne. (Gruter, 1068, 8.)

On trouve parmi les inscriptions de Venuse (1) cette dédicace encore plus significative :

LARIBVS. AVG
G. AVITTIVS
EPAPHRODITVS
MAG. AVG.
(Orelli, n° 1660.)

En troisième lieu, on peut remarquer que, si à Rome presque tous les monuments des *magistri vicorum* sont des dédicaces, soit aux *Lares augusti*, soit à quelque autre divinité dont le nom est décoré de la même épithète, de même, dans les provinces, les *Augustales* figurent très-souvent dans des dédicaces à quelque dieu AVGVSTVS ou à quelque déesse AVGVSTA. Par exemple :

VICTORIAE. AVGVSTAE, dans deux villes d'Espagne (Céan-Bermudez, *Sumario de las Antigüedades romanas en España*. Madrid, 1832, p. 147, 230. Cf. Gruter, 1075, 7).

MARTI. AVGVSTO, à Antequera (Masdeu, l. c., n° 805).

NYMPHIS. ET. VIRIBVS. AVGVSTIS (Pietro de Lama, *Iscr. Ant. collocate ne' muri della scala Farnese*. Parme, 1818, n° xxi).

NVMINI. AVG. (id. *ibid.*, n° ix).

avant la mort d'Auguste (B. Guarini, *Fasti Duumvirali ed Annali della Colonia di Pompei*, Naples, 1842, p. 58), parce que ce pouvait être un *minister Fortunae Augustae*, déesse dont le culte fut précisément institué à Pompeï sous le règne d'Auguste. V. Orelli, n°s 2465, 2466, 4044, et l'ouvrage cité de M. Guarini, *passim*.

(1) Il n'est pas inutile de noter que si les premières inscriptions de cette liste appartiennent à des villes d'Espagne, et peuvent par là même exciter quelques soupçons, le reste appartient à d'autres localités. Il nous semble d'ailleurs qu'à l'égard des inscriptions espagnoles, le scepticisme a été poussé un peu trop loin, ou, du moins, appliqué sans règles précises.

SILVANO. AVG. à Aquilée (Labus, *de la Certitude de la science des Antiquités*, p. 56. Cf. Gruter, 64, 1).

TVTELAE. AVG. à Decursa (*Esp. cit.* Gruter, 104, 11).

VOLKANO. AVG. à Brescia (Gruter, 356, 3).

MERCVRIO. AVG. à Narona en Dalmatie (Donati, 27, 2. Cf. Borghesi, *Bolletino dell' Instit. di Corresp. archeol.* 1842, p. 101 et suiv.).

MINERVAE. AVGVST. près de Brescia (Donati, 30, 1).

APOLLINI. AVG. à Sassina (?) (Fabretti, p. 409, n° 344).

SATVRNO. AVG. à Verone (Gruter, 25, 14).

DIANAE. AVG. à Alba Julia (Gruter, 40, 15).

LVNAE. ET. ISIDI. AVG. à Nîmes (Gruter, 42, 1).

Et d'autres qu'il serait superflu d'énumérer ici.

Enfin nous aurions pu ajouter à tout ce qui précède un rapprochement curieux qui nous est suggéré par M. Zumpt lui-même. Pétrone, le seul auteur de l'antiquité, avec les deux scholiastes d'Horace, qui mentionne les Augustales, paraît indiquer que des faisceaux étaient l'insigne principal de cette magistrature : « In postibus tri- « clinii fasces erant cum securibus fixi, quorum imam partem quasi « embolum navis æneum finiebat, in quo erat scriptum : C. POMPEIO. « TRIMALCHIONI. VIVIRO. AVGVSTALI. CINNAMVS. DISPENSATOR. » Or, Dion Cassius, dans le précieux témoignage qu'il nous a laissé sur l'organisation des *vici* par Auguste, dit positivement que les *magistri vicorum* avaient le droit de porter la prétexte et d'avoir des faisceaux dans la circonscription de leurs quartiers respectifs (1).

Voilà, ce nous semble, sinon des preuves directes et péremptoires, au moins beaucoup de vraisemblances en faveur de l'opinion qui rattache les *Augustales* aux *magistri vicorum*, et l'on s'est trop haté de la déclarer une opinion purement arbitraire (2). Il nous reste maintenant à examiner : 1° les difficultés que cette opinion rencontre ; 2° l'hypothèse que M. Zumpt croit devoir y substituer. Ce sera l'objet d'un second article.

E. EGGER.

(1) Pétrone, *Satyricon*, c. 30, cf. 65, et Zumpt, p. 73 ; Dion Cassius, LV, 8.

(2) *Dissertation citée*, p. 10 : « Statuit hoc *nullo prorsus documento addito*, ac ne illud quidem scholiastarum horatianorum testimonium urget, quod et parum per se accuratum, et aliter intelligendum esse docuimus. Ita, *cum nulla sit ratio* qua illa de origine Augustalium opinio defendatur.... — Cum Orellii Eggerique sententia *non modo nulla ratione ac ne levissimo quidem scholiastarum horatianorum testimonio nitatur*, sed etiam, etc. »

LETTRE A M. DE SAULCY

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES

ET SUR LE BOEUF APIS.

MONSIEUR,

Nous avons causé quelquefois ensemble d'Antiquités égyptiennes, et il m'a paru que vous n'aviez pas vu sans intérêt les quelques débris que j'ai réunis du fruit de mes petites économies pendant les dernières années que j'ai passées au Caire. C'était pour moi un amusement attachant par lequel j'occupais mes loisirs et qui m'a conduit tout naturellement à étudier un peu les mythes et les divinités nombreuses dont se composait la théodicée si multiple des anciens hiérophantes du Nil, les dieux du ciel, les dieux de la terre et les dieux de l'Amenthi, tous pauvres dieux dont l'existence est finie depuis longtemps et qui reposent aujourd'hui bien tranquillement dans les hypogées et les tombeaux, les temples, les grottes où repose aussi l'ancienne Égypte.

Vous me parliez encore de ce que valaient, comme prix d'achat, ces vieux restes souvent rouillés ou mutilés, restes de dieux, de rois, de prêtres, figurines, animaux, scarabées, décors, parures; par suite nous vînmes à parler des falsifications et adultérations que l'avidité curieuse et mal éclairée des voyageurs en Égypte, avait donné l'idée de faire aux Égyptiens actuels, et c'est de cela que je veux principalement vous entretenir dans cette lettre toute simple, qui peut-être au moins servira à mettre en défiance les curieux ou les amateurs qui, chaque année, dans la saison d'hiver, vont visiter les souvenirs de la vallée pharaonienne du Nil. Touristes ou Voyageurs, tous veulent avoir à rapporter d'Égypte quelques fragments qui, en Europe, dans leur ville, témoignent de leur course sur la terre d'Égypte, de leur venue chez ce peuple qui a dressé les pyramides et cru à une si longue vie dans la postérité.

Il n'y a guère que trois ou quatre ans que l'on fabrique en assez grand nombre de fausses antiquités. Avant ce temps on se procurait des antiquités vraies et antiques, à un prix très-modéré. Mais depuis que le nombre des Voyageurs a augmenté, les restes pharaoniens, les moindres brimborions, les plus vulgaires débris sont devenus d'une cherté exagérée; bon, mauvais, tout est cher. Depuis 1843 surtout, un grand nombre de Voyageurs, de Touristes, plus ou moins aptes à voir ce qu'ils venaient voir, sont tombés comme des nuées de sauterelles sur et dans les catacombes, les hypogées, les grottes, et se sont jetés sur tout ce que les Arabes ou les fouilleurs européens autorisés par le Pacha, exhumaient de reliques des Pharaons. Ces messieurs, ardents coureurs, ne regardaient à aucun prix; il leur fallait des statuettes, des scarabées, des anneaux, des vases, des dieux, des diables en pierre, ou bois, ou cuivre, ou or, ou toute matière possible, et ils achetaient et achetaient; l'œuvre était toujours bonne, *materiam superabat opus*, pourvu que cela parlât de l'Égypte ancienne. Un ventre de Typhon, un poupon d'Isis, un museau d'Anubis, une crinière de Pashte, une babine d'Apis, que sais-je encore? tout cela se vendait à outrance et s'achetait sans marchander. Les Touristes anglais surtout ont tout gâté; ils mettaient à l'enchère, et un morceau d'Apis avait pour eux un fumet alléchant, qu'ils eussent payé trois fois plus que n'en demandait le vendeur. L'espèce de vanité que ces messieurs mettent à semer des guinées sur tous les chemins par où ils passent, attise partout la cupidité, et tout est gâté.

Comment fallait-il faire, bon Dieu! pour fournir des antiquités à tant d'amateurs, de demandeurs, de curieux? comment trouver des divinités, des statuettes, des scarabées? comment en trouver quand on n'en a pas? on en cherche, ou l'on en fabrique. On en fabriqua; ce fut le chemin le plus court. Et le Voyageur ou le Touriste qui ne fut pas assez connaisseur pour éviter le piége ou la fraude, fut à chaque moment exposé à être la dupe de l'apparente simplicité des Arabes, ou de l'adroite malice de deux ou trois Européens qui aussi, et plus habilement que les Arabes, façonnent, taillent des antiquités qui, bien qu'âgées de quelques jours, sont cotées à quelques deux ou trois mille ans de vétusté et à quelque cinq francs de cherté. Car en tout et partout c'est la foi qui sauve. Le moyen de croire qu'une statuette bien brunie de cette couleur brune qui sent, à l'œil et à l'odorat, le pharaon et l'asphalte, n'est pas de quelque bon et véritable hypogée? Le diable lui-même, qui est bien fin, s'y laisserait peut-

être tromper, s'il n'était pas, comme le disent les Musulmans, pour beaucoup dans ces *maçâkhyt* ou lithomorphoses? Car sachez bien que toutes ces figurines en pierre ou bois sont des Coptes qui ont jadis vécu comme vous et moi en chair et en os, et qui, pour leurs péchés, pour leur incrédulité obstinée, ont été bien et dûment transmutés en pierre et bois, lesquels ont gardé les traits rapetissés, mais toujours humains, de ces incorrigibles hommes, de ces individus réfractaires aux paroles d'Abraham, de Jacob, de Joseph et de Moïse dont les voix prophétiques n'ont pu avoir prise et effet sur ces intelligences. Des masses de ce peuple égyptien de jadis ont été ainsi et à cause de cela métamorphosées, et aujourd'hui on les trouve par paniers pleins, par sarcophages. Des gens, simples qu'ils sont! s'imaginent peut-être que l'histoire de Battus, de Daphné, etc., n'avait eu lieu qu'en Grèce, chez les polythéistes de l'Hellade, de l'Ionie et autres; erreur! Voyez plutôt dans les restes de la vieille Égypte; des milliers de milliers de statuettes, de figurines; bêtes et gens ont été métamorphosés dans la Thébaïde et la Mestrée. Fort heureusement! car alors il y en a pour tout le monde, pour tous ceux qui en veulent; il ne s'agit que de chercher, de fouiller. Rien que dans l'espace qui va de Gyzeh à Sakkâra, il y en a certainement bien plus qu'il n'est possible de trouver de truffes dans tout le Périgord et la banlieue. Mais aussi que l'on se donne la peine de chercher et de fouiller, et que l'on ne vous trompe pas.

Qui sait même, et on pourrait presque en répondre, qui sait si autour, aux environs du beau colosse de Sésostris, qui là-bas sur le sol de l'antique Memphis gît depuis tant d'années déjà, la face dans la boue, dans un ignoble fossé inondé durant quatre mois de l'année, qui sait s'il n'y a pas un autre beau fragment de cette sculpture antique, magnifique pendant de ce magnifique Sésostris qui devait, majestueuse cariatide, être enchâssée et cimentée par son dos brut et fruste, à la porte d'un temple? Qui sait si autour et aux environs il n'y a pas des statues et des figures de toute grandeur, depuis la mince et courte figurine jusqu'aux proportions des figures et statues gigantesques?

Le malheur pour les découvertes qu'on pourrait faire, c'est qu'il n'y a que deux individus au Caire qui aient reçu du Pacha d'Égypte l'autorisation écrite de faire des fouilles; et d'autre part, il est défendu d'exporter hors d'Égypte toute espèce d'antiquité. Néanmoins une permission du pacha lève cet embargo, et ordinairement ce n'est guère qu'aux consuls qu'est accordée cette permission soit pour eux,

soit pour des voyageurs. Il y a donc licence à deux individus d'exploiter, de fouiller, et il y a défense d'exporter; contradiction singulière qui a pour but d'empêcher une trop grande soustraction d'antiquités, et surtout la mutilation et la dégradation des monuments anciens et des grandes pièces que l'on pourrait découvrir; mais en réalité à quoi sert cette mesure? Quel avantage y a-t-il à laisser tout ce passé dormir inaperçu sous le sol? Il vaudrait mieux, ce semble, laisser les fouilles libres, les faire surveiller pour prévenir les dégâts, et être utile à la science. Encore si avec cette défense, le Pacha faisait recueillir pour construire et enrichir un musée d'antiques, s'il pensait à réunir un panorama de tout ce que l'ancienne Pharaonie a produit, à exhumer ces âges si vieux pour les offrir aux regards et aux investigations des curieux et des savants! Mais non, l'Égypte nouvelle ne se soucie nullement de l'Égypte antique. L'islamisme a si peur des statues et des idoles! On défend donc de chercher et on ne laisse pas les autres chercher. Si le Pacha le voulait, on aurait au Caire, avant trois ou quatre ans, la plus riche, la plus magnifique, la plus scientifique galerie du monde, et cela presque sans frais. On irait en Égypte ne fût-ce que pour voir les trésors pharaoniens et les sciences hermétiques dans un temple de notre siècle. Que l'Égypte devienne jamais possession européenne, et le monument sera, il le faut espérer, bientôt inauguré et rempli. L'olympe égyptien, les restes des sciences hiérophantiques, seront arrachés de dessous terre, l'Égypte morte de longtemps se remontrera aux vivants étonnés. Ce pauvre Sésostris sera retiré de son trou et fera reparaître debout sa face admirable. Mais si ce temps est encore loin, il n'y aura donc pas un homme qui demandera au Pacha à faire transplanter en France le Grand Roi, fils d'Aménophis?

En attendant, on fabrique en Égypte, des statuettes, des figurines, des scarabées, pour tromper ces bons Voyageurs qui en désirent. Il est vrai que cette fabrication est contraire à la religion musulmane; mais qu'importe? C'est pour tromper des chrétiens, et alors c'est bénédiction.

Voici comment ces supercheries s'accomplissent, voici toute la malice du métier qui, du reste, n'est pas chose bien merveilleuse et ne se pratique en somme que par peu d'individus, au moins parmi les Arabes ou Musulmans.

Pour les objets en bois, les fabricateurs d'antiquités récentes et fraîches prennent un moyen bien simple; le premier fait à accomplir, est de leur donner l'odeur et l'aspect antique. Ils prennent du

bois de sycomore, et le taillent sur un modèle qu'ils veulent imiter; ensuite ils le font bouillir dans une décoction de tabac, puis le frottent de bitume en poussière, ce qui lui fait sentir la momie et l'antique et le fait jaunir à la nuance convenable. Aussi, mon cher monsieur, conseillez bien de n'acheter nul objet en bois qu'avec beaucoup de sagesse et de réserve, parce qu'il est très-facile de s'y tromper.

J'ai vu aussi faire beaucoup de statuettes en plâtre. Je l'ai vu, vous dis-je, de mes propres yeux vu; et voici le mode d'opérer : on fabrique une statuette en plâtre, on lui barbouille la tête de rouge, on y mêle des raies noires pour marquer les yeux. Le devant des jambes, depuis la poitrine, c'est-à-dire depuis l'endroit où l'on veut et doit dessiner des hiéroglyphes, est peint en jaune, et ensuite tout simplement avec du *cirage anglais,* on trace quelques à peu près hiéroglyphiques, surtout en haut. On s'arrange de manière que ces inscriptions qui devraient descendre jusqu'en bas, aient l'air d'avoir été effacées par le temps, ce qui doit donner à la statuette un extérieur antique. Mais voici le malheur : si on considère une statuette de ce genre un peu attentivement, pendant une minute, on arrive de suite à se demander comment il se fait que les trois quarts de l'inscription soient effacés et que la statuette et le premier groupe hiéroglyphique soient frais. Du reste cette partie manufacturière des antiquités, est de beaucoup en retard sur la partie industrielle des fabrications en bois, comme vous le voyez. Mais, outre les défauts que je viens de vous indiquer, il en est un autre non moins saillant et saisissable : c'est que le relief qui semble vouloir dessiner la place des fesses, se trouve porté beaucoup trop haut sur la colonne vertébrale et bien au-dessus du niveau du ventre, ridicule qui ne se rencontre pas dans les statuettes antiques. Je m'étonne qu'on n'ait pas encore eu l'idée de fabriquer des statuettes à dossier ou appui plat sur le dos. D'ailleurs les hiéroglyphes sont faciles à reconnaître par leurs formes hasardées et fautives, par leur allure gauche et mal assurée, et, surtout pour ceux qui savent les lire, par leur sens coupé et incomplet et souvent nul. Car parfois on trace au hasard un hiéroglyphe d'une statuette vraie, et un d'une autre, au lieu de chercher toujours à copier une légende.

Il se trouve quelques statuettes qui ont des hiéroglyphes jusqu'aux pieds, mais celles-là se vendent très-cher, parce qu'elles sont alors très-bien conservées.

Malgré les défauts que j'ai indiqués tout à l'heure, beaucoup

d'acheteurs se laissent tromper dans l'acquisition des statuettes. Je connais au Caire une personne possédant une assez belle collection d'antiquités, et par conséquent devant avoir quelque habitude de ces choses-là, qui a acheté au prix de quinze francs une statuette en plâtre, fausse. Il est vrai que cette statuette avait une superbe inscription hiéroglyphique; mais par malheur, presque tous les groupes étaient insignifians, et la saillie du derrière était au milieu du dos.

On prépare aussi à la même fabrique, des scarabées prétendus funéraires, en plâtre et sans inscriptions. L'animal est assez bien posé; mais les formes de sa tête trahissent visiblement la supercherie et le mensonge. Dans les scarabées antiques, la tête se continue horizontalement et en droite ligne avec le corps, et les yeux sont petits et placés de côté ; dans ceux que l'on fait, la tête tombe tout à coup, et présente deux gros yeux ronds et de front; la couronne de la tête, au lieu d'être dentelée et en avant, est ronde et rampe par terre. J'ai acheté un de ces scarabées par curiosité et comme échantillon de comparaison. Un jour que je reprochais à celui qui les fabrique, de tromper ainsi les acheteurs et les amateurs, et que je lui demandais quelles étaient les personnes qui pouvaient acheter de pareilles monstruosités, il me répondit : « Les Anglais prennent tout, bon ou mauvais; ils ne s'y connaissent pas. » Du reste je n'ai presque pas vu de petits scarabées faux.

Les Voyageurs qui vont visiter les pyramides de Gyzeh ou de Sakkâra sont assaillis par les Arabes qui tâchent de leur vendre de petits objets antiques; mais ces objets sont presque toujours faux. Toutes les fois que je suis allé visiter ou les monuments de Gyzeh ou ceux de Sakkâra, les Arabes étaient surpris de s'entendre dire : « Ceci est faux, cela est de la fabrique d'un tel. » Mais ils se gardent bien de convenir du fait, d'accepter la vérité de l'accusation; ils ont toujours à donner quelques raisons qui tendent à absoudre leur improbité.

Les Arabes taillent encore des espèces de bas-reliefs. Ils prennent une pierre calcaire, la polissent avec quelque soin et y copient, d'une autre pierre, un sujet antique; mais ils n'y tracent que des hiéroglyphes, et jamais des figures; n'ayant aucune habitude du dessin, ils sentent qu'ils ne représenteraient que des monstruosités à faire peur et qui ne se rapprocheraient en rien des formes humaines ou animales dont ils voudraient agencer et coordonner les linéaments; ils ne peuvent obtenir cette netteté de traits, cette justesse

d'ensemble, ce galbe particulier et physiognomonique qui caractérise les dessins et les images antiques.

Les fabricants arabes s'essayent rarement à faire de petits objets d'antiquités, comme divinités, animaux sacrés et symboliques, etc. Toutes ces menues figurines sont empreintes d'un caractère trop particulier et sont trop bien découpées et allurées pour être imitées par des artistes aussi peu exercés et adroits que le sont les Arabes, tous les Arabes, voulais-je dire.

Je doute qu'ils tentent aussi de fabriquer des pièces de bronze, bien que ce soit peut-être pour eux l'œuvre la plus facile par le moyen du moulage et du coulage; mais l'esprit peu inventif des artistes arabes, si artistes arabes il y avait, Juifs, si artistes juifs il y avait dans les juifs nés en Orient, Coptes, si artistes coptes existaient aujourd'hui dans la Coptie ou Égypte actuelle, l'esprit peu inventif, dis-je, du jour en la vallée du Nil, n'a pas eu encore cette idée, ne peut pas encore s'élever jusque-là. Les quelques bronzes faux que l'on ait, viennent de l'étranger, de Grèce principalement et aussi d'Italie. Du reste, on ne m'en a jamais apporté. C'est d'Italie surtout qu'on apporte en Égypte, des scarabées bien taillés, bien imités et dans le dessin et dans la pose du coléoptère. C'est encore d'Italie que viennent tout faits et avec la forme et la tournure antiques, des pendants d'oreilles, des bagues; mais ces objets ont généralement trop de fini et de parfait.

Je n'ai vu pendant mon séjour en Égypte, c'est-à-dire depuis que je me suis occupé d'antiquités et d'histoire égyptienne, que trois faux scarabées en bronze. Ils étaient affreux et tous trois pareils, ce qui est presque impossible; je n'ai jamais rencontré deux scarabées de la même taille, se ressemblant parfaitement par l'inscription, la matière, la grandeur et la tournure. J'eus l'envie un moment de me donner la satisfaction d'en avoir un, mais ils étaient plus chers que les vrais scarabées et j'y renonçai.

On vend, au Caire, un nombre considérable de fausses médailles. Ce sont, la plupart du temps, des Juifs qui en font le trafic. Ces médailles viennent d'Italie et d'Athènes; mais il paraît que la fabrique d'Athènes est la plus productive et la plus renommée. Il faut, et vous le savez mieux que moi, avoir un peu d'habitude et d'expérience pour reconnaître une fausse médaille d'une vraie. Il importe quand on achète une médaille de voir si les lettres, les traits de la tête sont bien nets, si le coup du coin est marqué, et c'est ce qui caractérise les bonnes médailles; car toutes les médailles fausses

sont coulées, et dès lors, quoiqu'elles aient l'air d'être neuves, elles n'ont jamais que des traits mousses, sans reliefs vifs et bien dressés. On m'apporta un jour un sac qui contenait environ trois cents médailles, parmi lesquelles il pouvait y en avoir cinq, six et jusqu'à dix parfaitement pareilles, même dans leurs défauts, leurs éraillures, etc. Or il est presque impossible de trouver plus de deux ou trois médailles ou monnaies antiques qui aient cette exactitude rigoureuse de ressemblance dans tous les moindres détails. Je regardai donc le sac comme un sac de charlatan et ne voulus pas donner de bonne monnaie nouvelle pour de mauvaises monnaies anciennes. Je congédiai le juif en lui souriant en face.

Il n'y a guère que les médailles en billon qui soient fausses. Il est rare d'en rencontrer en or qui le soient, et encore plus rare d'en trouver en cuivre. Dans ce cas, on vend plutôt la matière que la médaille; car bonnes ou mauvaises, dans ce qu'on me présentait, toutes valaient soixante-quinze centimes ou trois piastres d'Égypte. Enfin certains individus d'assez louable apparence, vantent parfois au Voyageur l'antiquité des monnaies qu'ils lui offrent à acheter; c'est encore une autre malice dont il faut se défier. Quelquefois aussi ces éloges de mérite d'antiquité sont allégués de bonne foi; n'a-t-on pas vu à Paris le haut personnage égyptien qui visita le cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, assurer d'un air péremptoire qu'il avait, lui, des monnaies des quatre premiers khalifes?

Mais voici bien un autre fait sur un autre article, l'article momie: Il y a deux ans un Anglais touriste voulut avoir une momie dépouillée de toutes ses bandelettes. Un Arabe de Thèbes promit au gentleman de lui en envoyer une. Comme il est assez difficile de se procurer une momie parfaitement conservée telle que la désirait l'Anglais, voici comment s'y prit mon gaillard d'Arabe : il prit le cadavre d'un Anglais qui venait de mourir, et le fit bouillir dans du goudron; l'Anglais qui, vivant, n'était rien moins que dodu, une fois qu'il fut bouilli dans son brouet noir, joua admirablement le rôle de momie; le Touriste acheta son *countryman* pour une belle et bonne momie très-antique, et il retourna en Angleterre avec son compatriote momifié. Voyez le monde; trois mois avant, l'Anglais sortait plein de vie de Londres, et le voilà, de retour dans sa patrie, momifié, Pharaon antique, que sais-je encore! Il est vraiment bien dommage que les morts ne puissent pas réclamer, car je suis intimement persuadé que ce brave squire eût revendiqué son titre de bon et récent Anglais; mais que réclamer ou plaider étant

mort? Avisez-vous donc d'aller mourir en Égypte pour revenir, trois mois après, momie des siècles les plus reculés! Et l'Arabe, qu'en dites-vous? Que dites-vous de l'idée qui lui vint en tête? Dut-il rire, cet enfant de l'Islamisme? Et la ruse n'a-t-elle pas son côté plaisant? Pour l'Anglais-momie, qu'est-il devenu? Je l'ignore; je ne l'ai jamais su. Au moins il eut la consolation de rentrer dans sa patrie, et c'est quelque chose.

Voilà pour une momie; mais pour les toiles, Arabes et Juifs n'ont jamais essayé de frauder sur cet article. La tromperie est trop difficile pour eux. Il en est de même pour les papyrus. La contrefaçon est impossible.

Dans toutes ces indications de malices que je vous ai exposées jusqu'ici, je ne vous ai dit que ce que j'ai vu, excepté cependant le dernier fait de la momie-gentleman. Je l'ai entendu raconter et l'authenticité m'en a été certifiée, jurée par des personnes dignes de foi.

Passons à autre chose.

Les Arabes appellent les antiquités *entîquéh*, du mot italien *antica*, qu'ils ont arabisé, et ils appellent les médailles *Felouŝ-el-Kouffâr* (argent des infidèles, des païens). Il n'y a pas de contes ridicules qu'ils n'aient inventés et débités sur les antiquités. Ils racontent avec la plus parfaite persuasion, avec la plus ferme assurance, que toutes les statuettes en pierre, en terre cuite et en bois, étaient, comme je vous l'ai déjà fait remarquer, des hommes que Dieu, à cause de leur incrédulité, a maudits et transformés en viles statuettes pour être cassées dans les siècles d'ensuite par les vrais croyants, c'est-à-dire les musulmans; et, ajoutent-ils encore, les plus coupables de ces vieux mécréans, de ces vieux endurcis, sont ceux qui ont été transformés en statuettes de bois, car ça été pour être brûlés. Ce sont des idées consacrées d'ailleurs depuis longtemps par des traditions, qui portent les paysans égyptiens à tout abimer, casser et détruire, et puis il est de l'essence, du devoir même du musulman de détruire tout ce qui n'est pas lui, tout ce qu'il n'a pas fait, et il ne fait rien. Mahomet a renversé toutes les idoles de Kaabah; ses religionnaires l'imitent; ils sont iconoclastes dans toute l'étendue du terme. Ils ne peuvent pas voir une statue sans crier au scandale, à l'impiété.

Toutes les figurines égyptiennes antiques sont bien faites; les animaux surtout sont parfaitement bien posés; et ce sont là les plus saillants caractères qui trahissent les pièces vraies et les pièces fausses. Mais il est assez rare de trouver des statuettes qui aient les bras détachés, et les jambes, le genou, la rotule, le mollet bien indiqués.

J'ai un petit groupe en bronze de cinq chats assis, dont voici la figure :

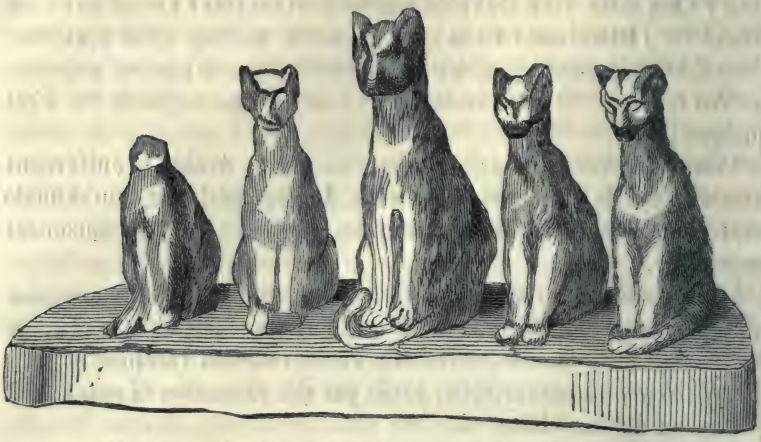

Celui du milieu est plus grand que tous les autres. Personne n'a pu me donner d'indications sur ce que signifiait ce groupe.

C'est dans la basse Égypte que se trouvent les plus beaux bronzes. Dans cette partie de l'Égypte, beaucoup plus humide et plus coupée de canaux, et plus longtemps inondée que le reste du pays, on a dû songer surtout à faire des bronzes ; les plâtres auraient eu trop peu de durée. C'est à Sakkâra, qui est sur la limite du désert et sur un lieu élevé, que se trouvent les plus beaux papyrus et les statuettes le mieux conservées. Les plus belles momies proviennent de Thèbes. A Sakkâra, on en trouve de fort belles aussi ; mais il est rare d'en rencontrer là à doubles cercueils, tandis que dans la haute Égypte on en rencontre même à triples cercueils.

Les Arabes brisent et détruisent les momies qui ne sont pas suffisamment bien conservées, et ils trouvent assez souvent dans l'intérieur des antiquités curieuses. Quelquefois les bandelettes qui enveloppent la momie sont couvertes de dessins et de caractères hiératiques. Il y a quelques années ces toiles étaient jetées comme quelque chose de nul ; aujourd'hui elles sont rares. Je possède des échantillons assez beaux de ces toiles.

J'ai vu extraire d'une momie une fort belle Isis en or, les ailes étendues. Cette forme d'Isis n'est pas commune, même en bronze. J'en ai une de ce dernier métal ; c'est la seule que j'aie rencontrée. La personne qui me l'a procurée assistait à l'ouverture de la momie

dont elle a été retirée. J'ai vu vendre une fort belle bague en or provenant aussi d'une momie ; dessus était gravée une figure de reine, et une ligne d'hiéroglyphes fins en encadrait le dessin. Cette bague fut achetée par M. le marquis de La Valette, alors consul général en Égypte.

On trouve aussi, dans le cercueil de quelques momies, des figurines plates collées au moyen de bitume sur les parois intérieures. Ces figurines sont arrangées de manière à représenter les hiéroglyphes peints sur le cercueil. Je possède quelques-unes de ces figurines : telles sont les deux suivantes :

Il y a environ trois ans on pouvait se procurer de fort jolies pièces à très-bon marché ; les Arabes n'en connaissaient pas encore le prix. Ainsi, les petits scarabées valaient de cinquante à soixante-quinze centimes, les scarabées moyens de dix à quinze francs, et les plus beaux scarabées funéraires valaient de vingt-cinq à trente francs. A présent, les petits valent de cinq à sept, et même dix francs, les autres ont augmenté dans la même proportion. Des statuettes, que j'ai achetées vingt paras ou deux sous et demi, se vendent à présent neuf piastres, aux Anglais, par exemple.

Dans le nombre de ces objets, il s'en trouve assez souvent de curieux et au même prix que les médiocres. Ainsi, j'ai acheté une fois trois scarabées pour cinq francs. Parmi les trois, il y en avait un très-beau comme exécution et comme gravure. A présent, je suis persuadé que je ne l'aurais pas lui seul pour vingt francs ; je n'ai pas vu en ce genre de gravure plus fine, plus parfaite :

Les élytres mêmes sont indiquées avec une délicatesse extrême.

Dans le premier achat d'antiquités que je fis en 1842, j'eus, pardessus le marché, un petit scarabée d'un très-joli travail. Il s'est trouvé que ce scarabée est assez intéressant . Il est dommage qu'il soit ébréché d'un côté, mais l'inscription est intacte.

Les anciens Égyptiens avaient le talent de représenter, avec quelques traits seulement, les caractères d'une figure. J'ai une toute petite tête de nègre en cornaline qui est remarquable par la vérité de l'expression de la figure :

Je n'ai pas pu savoir ce que représentait une espèce de cachet ou pièce carrée portant d'un côté l'inscription :

et de l'autre :

Cette pierre vient de Sakkâra ; c'est la seule que j'ai vue en ce genre.

On a découvert il y a environ dix mois, dans la basse Égypte, un grand nombre d'antiquités grecques en pierre, et surtout en bronze, et aussi beaucoup de médailles. Mais tous ces objets sont nécessairement d'une époque postérieure, quoique le caractère soit grec ; la justesse de la pose, l'exactitude du dessin et des proportions ne sont pas toujours irréprochables, et plusieurs statues ont l'air boiteuses et mal articulées.

Je vais vous indiquer en deux mots l'état des ruines et des fouilles de Sakkâra, car ce sont les seules que j'ai vues. En fouillant, les Arabes trouvent beaucoup de tombeaux ; mais comme ils ne travaillent que dans l'intention de chercher et de trouver des antiquités, ils cassent et dégradent la plupart des bas-reliefs et des inscriptions, et les jettent sur le sable, les inscriptions en dessous. Dans ce dernier fait, il n'y aurait pas grand mal, si les sables ne venaient bientôt recouvrir et enfouir une seconde fois ces débris, qui, alors, se perdent de nouveau, au moins pour un certain temps. A Sakkâra,

il y a un magnifique tombeau, découvert depuis environ une douzaine d'années seulement. Les inscriptions, qui en sont anciennes, sont d'une fraîcheur admirable. Eh bien ! des Voyageurs français et anglais surtout gravent leurs noms au milieu d'un cartouche, qui reste alors défiguré et méconnaissable. Il y a des Anglais qui ont voulu enlever des inscriptions d'une petite niche charmante ; mais comme tout est gravé dans des pierres de taille solidement cimentées et fixées sur les parois du roc, ils ne peuvent parvenir à rien détacher qu'en mettant tout en morceaux. S'ils réussissaient à déplacer des fragments assez considérables, afin de les réunir ensuite après les avoir emportés en Europe, le mal serait presque excusable, puisqu'on pourrait étudier ces débris ; mais ces voyageurs vandales ne font que marteler, casser, réduire en poussière ; et, dans leur dépit ridicule et sot, là où ils n'ont pu faire d'autre dégradation, ils plantent leurs noms. La belle chose, en effet, que de rencontrer là un nom français, anglais, italien et autres ! Les visiteurs, qui n'ont pas à ce point l'amour du sacrilége, méprisent ces vandales, et parfois les régalent de blasphèmes plus ou moins violemment exprimés.

Dans la haute Égypte, ces mêmes outrages sont faits souvent aux monuments ; mais, heureusement, le pacha a fait des magasins de coton de plusieurs temples antiques, ce qui les garde d'incidents désastreux, de la griffe dégradatrice des touristes et des coureurs ; ils sont à l'abri de la poussière et aussi du marteau destructeur.

Aux Pyramides de Gyzeh et aux environs, il n'y a presque pas de dégâts, vu d'abord qu'il y a fort peu de ruines à découvert ; mais les deux ou trois tombeaux qui sont à une centaine de mètres des Pyramides, et qui sont assez bien conservés, n'ont rien eu à souffrir de l'esprit vandale des voyageurs et des Arabes.

Pour les Pyramides en particulier, ceux qui désirent avoir quelques notions curieuses sur ces monuments, objets de tant de conjectures plus hasardées les unes que les autres, peuvent lire l'intéressant ouvrage du colonel Vyse et le mémoire de M. Fialin de Persigny, intitulé : *De la destination et de l'utilité permanente des Pyramides*, dans lequel l'auteur, pour soutenir une hypothèse plus ingénieuse que solide, a rassemblé d'utiles renseignements.

Je vais vous raconter une petite histoire arabe concernant les pierres de taille tombées des Pyramides, et qui sont semées çà et là alentour.

« Un Pharaon, la légende ne dit pas quel fut ce roi, ni quel fut

son nom, ni à quelle époque il vécut, n'importe. Or donc, un roi Pharaon fort riche, très-riche, immensément riche, se fit bâtir un palais d'or et d'argent. Le palais était presque entièrement fini; mais les trésors du Pharaon étaient épuisés; et il ne fallait plus qu'un petit morceau d'or, un tout petit morceau pour terminer la porte, qui était aussi en or. Ni les ministres, ni les amis du roi ne pouvaient se procurer le petit morceau de métal précieux. Comment faire? Pendant que le Pharaon et ses courtisans étaient à délibérer en face de la porte du palais, voilà que vint à passer un enfant qui portait aux oreilles un anneau d'or, juste ce qu'il en fallait pour terminer la porte. Les braves gens du roi, en courtisans attentifs, tuèrent le pauvre enfant et lui enlevèrent sa boucle d'oreille. Ils n'eurent pas plutôt terminé la porte, que le palais s'écroula sur le roi et sur sa suite; les pierres de taille, qui étaient en or et en argent, se métamorphosèrent en véritables pierres de taille ordinaires. » Mais voici le plus beau de l'histoire : on a découvert depuis lors le moyen de rendre à ces pierres leur origine métallique; écoutez-moi; voici comment, et s'il vous prenait par hasard l'envie d'en avoir, remarquez-le bien, une pierre de taille en or! employez la recette, et vous m'en direz *des bonnes nouvelles*. Or donc, mon cher monsieur, la voici, cette recette merveilleuse, très-simple moyen de trouver la pierre philosophale, et une pierre philosophale de taille. Chacun ne risque que de gagner son poids d'or, et son pesant d'argent au moins. Réfléchissez, cela en vaut la peine, et surtout tâchez de réussir.

Dunque, comme on dirait en italien, allez d'abord aux Pyramides de Gyzeh; puis, là, vous vous coucherez à deux heures après le soleil; mais il faut qu'il y ait clair de lune, sans cela vous ne ferez rien qui vaille; vous vous coucherez donc, la tête appuyée sur une de ces pierres, que vous choisirez aussi grosse que vous voudrez; au risque d'avoir une affreuse courbature, un solide torticolis le lendemain, il faut dormir, et bien dormir, jusqu'à un peu avant le lever du soleil; et, à votre réveil, vous trouverez votre pierre transformée en or ou en argent; mais si vous bougiez le moins du monde durant votre sommeil, ou bien si vous le prolongiez jusqu'après le lever du soleil, votre affaire serait manquée, votre pierre d'or ou d'argent redeviendrait pierre de pierre, comme devant. Ce qu'il y a de singulier, c'est que je n'ai encore vu personne qui ait rapporté un petit brin d'or ou d'argent de cette expérience; personne qui ait tenté cette simple nuitée, cet expédient par lequel l'or,

la fortune nous vient en dormant. Moi, je n'ai pas encore fait l'essai ; je suis encore jeune ; je remue toujours dans mon sommeil. Quand un peu d'âge m'aura calmé le sang et le sommeil, j'espère bien essayer du procédé.

Les Arabes, si avides d'or et d'argent, comme tant d'autres, ne veulent pas hasarder la tentative. Ils croient, comme article du Coran, à l'efficacité du moyen ; mais quand je leur demandais pourquoi nul d'entre eux n'allait essayer le procédé, et ne confondait par expérience les incrédules, ils me répondaient : « Ce serait de l'argent mal gagné et qui ne serait pas agréable à Dieu. » Si vous avez les mêmes scrupules de conscience, n'allez pas dormir au pied des pyramides ; et puis il y a par là des hyènes qui pourraient bien manger un chrétien tout comme un musulman.

A propos des Pyramides, les Arabes vous racontent encore que Pharaon (et par là ils entendent toujours le pharaon de Moïse ; ils ne connaissent que celui-là), fit bâtir les Pyramides par les Juifs, et que la plus haute lui servait de tabouret : il était alors assis comme vous sur une chaise dans votre cabinet.

Les livres arabes disent que ce fut un Pharaon d'avant Noë qui fit bâtir les Pyramides pour s'y réfugier lors du déluge, car il avait été instruit, par la science de la divination, de l'arrivée du grand cataclysme. Vraiment on s'instruit en voyageant.

Mais quittons nos Pyramides, et allons un moment du côté du sud jusqu'à Boucyr, tout petit hameau situé entre le désert et les terres cultivées, et qui rappelle le nom de Busiris. Là, à trois ou quatre cents mètres dans le désert, il y a environ dix mois, on a découvert (et c'est un des fouilleurs autorisés du Caire qui a fait la découverte) un hypogée à galeries rempli de bœufs Apis. Cette découverte est unique jusqu'à présent, je crois, et me semble d'une grave importance, en ce qu'elle pourra jeter quelque lumière sur plusieurs points de la religion de l'antique Égypte, et provoquer les réflexions et les travaux de plusieurs savants européens.

Jusque aujourd'hui l'on n'avait encore trouvé que çà et là de petits veaux dans les hypogées. L'hypogée de Boucyr est une véritable galerie souterraine à plusieurs embranchements ; on y descend par plusieurs puits ; mais le principal est beaucoup plus large que les autres. Autour de l'embouchure de cette descente, il y a des monceaux d'ossements, de têtes dépouillées de leurs toiles, de membres épars, de sabots, de cornes, etc. En fouillant dans ces débris, j'aperçus un morceau de branche de dattier, qui, comme vous le

pensez-bien, n'était pas très-fraîche; je la tirai, elle me vint avec une épine dorsale de bœuf dans laquelle elle était passée. Il paraît de là que jadis on employait ce simple procédé pour maintenir la colonne vertébrale dans sa position, et conserver les vertèbres dans leur ordre et place naturelle. Les momies de ces bœufs sont enveloppées d'une quantité considérable de toiles. M. Perron, mon oncle, en a recueilli une tête entière qu'il a envoyée au musée de la ville de Langres; la couche de toile qui l'enveloppe est de plus de deux pouces d'épaisseur. Des yeux en verre noir enchâssés dans une pierre calcaire grise, sont maintenus dans l'épaisseur des toiles d'enveloppe, et sont recouverts encore d'une toile, sur laquelle est collée une figure d'œil peint sur un morceau de toile taillé en forme oculaire, comme la figure que voici :

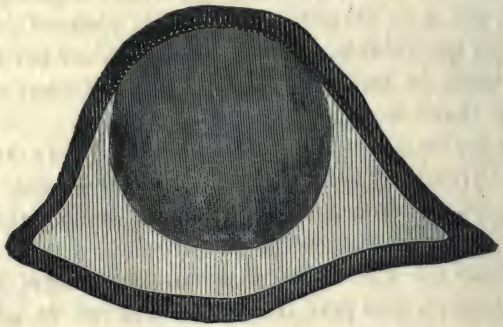

J'ai deux de ces formes d'yeux que j'ai recueillies au puits même. J'ai vu là aussi des oreilles telles qu'elles sont dessinées dans Horapollon Nilous (1). Les bœufs que l'on exhume de l'hypogée de Boucyr, devaient être beaucoup plus gros que ceux de l'Égypte actuelle. On voit collés immédiatement sur le front de l'animal des morceaux de papyrus sur lesquels il y avait des dessins, et souvent par-dessus il y a une toile qui enveloppait la tête; cette toile était enduite d'une matière qui permettait de tracer des dessins ou ornements en rose tendre, en or et en bleu de cobalt, et, malgré le temps, ces couleurs sont parfaitement conservées et ont encore toute leur première fraîcheur ; tout cela est recouvert de plusieurs couches de toiles.

On trouve aussi parmi ces bœufs de tout petits veaux embaumés qui ont de grandes cornes postiches en forme de croissant. Il est à

(1) Voy. l'édition de Leemans, grecque-anglaise.

remarquer que la plupart de ces bœufs ont tous de belles cornes formant bien le croissant lunaire. Dans la magnifique tête de bœuf qui a été envoyée à Langres, et qui est parfaitement conservée avec toutes ses toiles, je remarquai qu'une des cornes avait été sciée, apparemment pour qu'elles fussent toutes deux de la même longueur de saillie, car il ne manquait rien à l'autre, et elles formaient le croissant exact : cette tête a aussi deux beaux yeux en verre.

Les Arabes brisent beaucoup de ces bœufs, c'est-à-dire ceux qui sont un peu avariés et qui ne pourraient que difficilement supporter le voyage de Boucyr au Caire, vu la fatigue de la route ; car on est obligé de les emporter à dos de chameau. Les Arabes les ouvrent pour y chercher quelques antiquités. Dans le ventre de ces momies bovines, on trouve quelquefois une figure de divinité, ordinairement une figure de bœuf Apis, presque toujours en bronze et de petite taille. J'ai demandé aux Arabes s'ils n'avaient rien trouvé dans le puits ; ils me répondirent qu'ils n'avaient encore trouvé qu'une statue en bronze d'un pied et demi de haut. Je n'ai pu savoir ce que représentait cette statue ; cela eût été intéressant, sans doute. Il serait, je pense, curieux et utile pour les savants, de faire venir de ces momies de bœufs Apis. Il n'y a guère, je crois, que le musée de Turin qui en possède un. Une pareille pièce ne serait pas déplacée dans un musée royal, et j'espère que celui du Louvre ne tardera pas à avoir le sien.

Peu d'auteurs ont parlé en détail du bœuf Apis. M. Champollion-Figeac, dans son *Égypte ancienne*, en dit peu de chose, et il ne s'occupe que du matériel ; M. Henry, dans son *Égypte pharaonique* (1), en parle un peu plus longuement. M. Champollion-Figeac n'indique guère que l'époque où on l'adorait et l'époque où l'on rétablit son culte.

« .... A Bôchos, dit-il, succéda Choüs, qui régna trente-neuf ans, et régla le culte des trois animaux sacrés, Apis à Memphis, Mnévis à Héliopolis, et le bouc à Mendès. »

Plus loin, il dit : « Psammétichus fit construire les propylées méridionaux du temple de Phtha, à Memphis, ainsi que le promenoir du bœuf Apis. Ce promenoir était situé en face du péristyle ; le mur d'enceinte était couvert de sculptures, et, au lieu de colonnes, on y avait employé des statues colossales de douze coudées de hauteur. »

(1) 2 vol. in-8°, chez Firmin Didot. Paris, 1846.

Plus loin, il ajoute : « Le règne de Julien fut plus favorable pour les Égyptiens demeurés fidèles à l'ancien culte maternel, et le préfet d'Égypte annonça comme une heureuse nouvelle à l'empereur, qu'on venait de découvrir un nouveau bœuf Apis. » Voilà à peu près tout ce qu'on lit à ce sujet dans Champollion-Figeac ; mais cela n'indique point quel but on se proposa dans l'établissement du culte du bœuf Apis. Écoutons un moment Henry :

« Au culte des astres, vint se mêler, en Égypte, celui de certains animaux utiles. Toutes les bêtes fuient à l'approche de l'homme, ou redoutent sa société ; quelques-unes seulement semblent appelées à recevoir de sa main leur nourriture. Le bœuf, qui à la force réunit la patience et la mansuétude, supporte une grande partie de la fatigue qui doit assurer la fertilité de la terre ; il dut être le premier des animaux réputés sacrés. Mais le bœuf n'était pas indispensable à l'Égypte pour la culture de ses dépôts de limon ; la sanctification de cet animal, n'est donc pas, à ce titre, originaire de ce pays. Aussi Manéthon ne laisse pas ignorer que ce fut sous le second roi de la deuxième dynastie que cette idolâtrie s'introduisit en Égypte. Deux villes l'accueillirent particulièrement : Memphis, qui reçut le taureau sacré sous le nom d'*Apis ;* Héliopolis, qui lui donna le nom de *Mnévis.* Une troisième ville, Hermonthès, l'adopta sous le nom d'*Onuphès.* Une fois admis dans les temples, le bœuf, type de la force physique, devint le symbole du Dieu fort et puissant ; et c'est en cette qualité qu'il commença à recevoir des honneurs auxquels le mythe d'Osiris vint, par la suite, mettre le comble. »

D'après une idée que j'ai entendu répéter à mon oncle, et que je n'ai trouvée indiquée dans aucun des livres que je connais, le bœuf, dans un pays tel que l'Égypte, c'est-à-dire qui a sa plus grande richesse dans la fertilité de son sol, et par conséquent dans la culture, a dû être considéré comme la ressource la plus utile et la plus puissamment productive ; et, me disait encore mon oncle : « Les prêtres égyptiens, pour exprimer cette idée aux yeux de la multitude ignorante, ont consacré le bœuf, et en ont fait un DIEU VIVANT ET VISIBLE, un dieu qui avait son temple, et des honneurs pendant ses apparitions dans le monde, sous la forme de la vie ordinaire, et après ses disparitions du monde. Les colléges des prêtres, ces sanctuaires étonnants de science et de philosophie rationnelle et pratique, savaient bien ce que valaient, dans la réalité, ces consécrations, ces divinisations ; ils avaient et gardaient la science pure et, pour ainsi dire, contemplative dans leurs prêtres ; et l'appa-

rence, la partie matérielle de la science était offerte et communiquée à la multitude incapable de pénétrer les grands mystères du monde. L'adoration des figures, le culte des idoles a toujours été la question palpable de la science religieuse, de la science de la réflexion : l'esprit était dans les colléges, la matière était pour les masses.

« Ces idées de consécrations s'appliquèrent, pour les yeux du peuple, à une foule d'êtres animaux ; et en cela encore se trouvait une belle et magnifique pensée : c'est que la divinité était partout, pénétrait tout, et que les animaux même nuisibles en étaient aussi une manifestation. Pour faire entrer cette manière de voir dans les esprits, on avait consacré tel animal à tel dieu, à telle fonction auprès d'un dieu ou par ordre d'un dieu ; mais il y avait toujours le Dieu suprême. Et tous ces dieux avaient des formes multiples comme indications matérielles de leur puissance. En donnant même aux dieux des formes animales, on voulait signifier que tout rentre dans la Divinité, qu'elle n'est dégradée par rien, et qu'elle paraît partout digne d'elle-même. Enfin, un signe, le haut signe, résumant, par son emblème, toute la haute métaphysique, était comme le sommet et le nœud central de la science : je veux parler du sphinx : UNE tête humaine, c'est-à-dire la forme matérielle la plus élevée dans ce monde et le siége de l'intelligence, c'est-à-dire de la plus noble faculté humaine, puisqu'elle monte jusqu'à la connaissance de la Divinité ; et UN corps d'animal, c'est à-dire la dernière représentation de la matière agissante, composait la qualité combinée de l'esprit et de l'animalité, de l'intelligence et de la matière.... Il fallait bien qu'il y eût une immense science dans les colléges de l'antique Égypte, pour que les Grecs, qui, certes, avaient une véritable valeur dans le champ des connaissances humaines, et surtout en philosophie, eussent consenti, malgré leur orgueil, à qualifier le nom d'Hermès, dans lequel se rassemble toute la science de l'Égypte pharaonienne dès sa plus haute antiquité, du titre imposant de TRISMÉGISTE (ou trois fois grand), titre que la Grèce et, après elle, les autres nations, n'ont donné et conservé à personne. »

ALFRED CLERC, *bibliophile.*

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE,

SUR

L'AMULETTE DE CÉSAR, LE CACHET DE SEPULLIUS MACER ET LE PONT JULIEN, PRÈS D'APT.

MONSIEUR,

Ce n'est pas sans motif qu'en finissant la description de l'amulette, que j'avais quelque raison alors d'attribuer à Jules César (*Revue*, t. III, p. 152), j'invoquais la grave autorité de M. Letronne. Quelque chose me faisait douter de l'antiquité de cette pièce, et j'étais persuadé d'avance que, tout en donnant l'explication des signes *devant lesquels reculait mon inexpérience*, le savant et judicieux archéologue, auquel j'osais faire un appel, saurait démêler le caractère vrai ou faux de la gemme en question. Je m'applaudis aujourd'hui de cette détermination. Nous y avons tous gagné : moi, une conviction raisonnée à l'endroit de cette pierre dont j'admettais l'authenticité avec quelque peine, et le public un excellent article qui servira désormais de criterium aux archéologues. Pour excuser mon erreur, je n'irai pas invoquer le brevet d'authenticité, un peu légèrement donné au prétendu cachet de Sepullius Macer par un de nos savants les plus féconds, par un homme du métier, en un mot. Que gagnerai-je à mettre mon inexpérience à l'abri d'un nom respectable aux yeux de beaucoup de gens? Tous les pornographes du monde échoueraient aujourd'hui à vouloir réhabiliter le cachet du docteur Sichel et la gemme du docteur Long, objets que M. Letronne vient, d'une manière évidente, de réduire, ce me semble, à leur plus juste valeur. Je me permettrai quelques courtes observations.

Les arguments tirés de l'inscription me paraissent rationnels et sans réplique. Aussi, j'en prends mon parti, beaucoup plus facilement que M. le docteur Long qui ne renonce pas tout à fait à pos-

séder un monument *unique*, et qui serait *une des premières pierres gravées du monde*, s'il était vrai. Un contemporain du dictateur n'eût pas manqué d'accompagner son nom de l'épithète *Divus* : cela est incontestable. Mais plus tard, quand les idées chrétiennes se furent propagées, aux époques de Constantin ou de Julien, un admirateur de Jules César ne pouvait-il pas se montrer moins scrupuleux? Voilà ce que se demande le propriétaire de l'amulette dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de couronner récemment le *Mémoire sur les antiquités des Voconces*.

Quant aux signes planétaires, l'opinion de Scaliger, de Saumaise et de Huet, est certainement fort respectable; mais pour croire avec eux que les petites figures qui servent à désigner maintenant les planètes ont été connues des anciens, et qu'on les trouve sur des pierres gravées antiques, cela me devient impossible. M. Letronne nous l'a démontré victorieusement, à moi, du moins. Sur ce second chef, je lui donne donc encore pleinement raison. Seulement (car il y a des restrictions à tout), je n'aurais pas voulu qu'il intercalât une *petite erreur* à l'appui de ses excellentes preuves, et cela, pour s'être fié au témoignage de Millin.

Dans son second Mémoire, M. Letronne, rappelant quelques monuments que la tradition reporte à tort jusqu'au temps de Jules César, cite le *vieux pont Julian, près d'Apt, qui n'est pas même romain* (voy. plus haut, p. 426). Jusqu'à présent, tout le monde l'avait cru tel, M. l'inspecteur-général des monuments historiques tout comme les autres (1), et je suis persuadé que M. Letronne lui-même en serait convaincu, si jamais il le voyait de ses propres yeux.

Et d'abord le pont romain, qui est près d'Apt, s'appelle *Julien* plutôt que *Julian*, qui est une locution vulgaire : c'est le patois du pays. Les deux locutions ont une origine commune, pour *Julianus*. Or, cette dénomination n'est-elle, comme tant d'autres, qu'une ambitieuse allusion à Jules César? Ici, l'histoire indique le contraire. Apt devint *cité Julienne*, sinon sous le dictateur, du moins sous Auguste : elle s'appela *Colonia Apta Julia*. Qu'y aurait-il d'étonnant à ce qu'un pont voisin prît le nom de la cité Julienne, et devînt ainsi *pons Julianus*, pont Julien?

Voici maintenant une présomption en faveur de son origine. Ce pont est situé sur le Caulon, précisément à l'endroit où la voie ro-

(1) *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, par Mérimée, p. 215.

maine de Milan à Arles par les Alpes Cottiennes, appelée encore aujourd'hui chemin *romain* dans le pays, sautait de la rive gauche sur la rive droite du torrent. Vous conviendrez, Monsieur, qu'un pont romain ne jure pas trop sur un débris de voie romaine. Vous m'objecterez qu'il pourrait être roman; mais je répondrai à cela que nous avons des ponts du moyen-âge dans le Midi; que l'inclinaison de la voie, que l'appareil, que la coupe en sont bien différents; en un mot, que, malgré toute notre bonne volonté de nous soumettre aux lumières d'un docte académicien, il nous est impossible, sur ce chef, de ne pas nous montrer tant soit peu récalcitrant.

Au reste, M. Letronne est tout à fait excusable de ne pas croire à la *romanité* du pont Julien; n'ayant pas visité les lieux, il a cru Millin sur parole. Millin était un fort habile homme pour son temps; mais il avait une singulière manière de voir. N'a-t-il pas vu des ogives au pont Saint-Benezet d'Avignon? Etait-ce une manie de l'époque? Un dédain pour ce qui venait du moyen-âge? Les auteurs du *Voyage pittoresque de la France* (T. III, pl. 73), donnent aux arcades du pont Saint-Esprit la forme ogivale. Millin dit que c'est à tort; à la bonne heure pour cette fois. Mais lui-même, en parlant du pont Saint-Benezet, écrit: « La forme *ogive* de ses arches annonce « qu'il avait été fait dans un temps de superstition et d'ignorance où « le génie des lettres et le goût des arts d'imitation étaient presque en- « tièrement éteints, mais où l'on vit s'élever cependant des édifices qui « nous étonnent encore par la grandeur de leur plan et la hardiesse de « leur construction (2). » Abstraction faite de tout ce qu'il y a de faux dans cette phrase, qui a été longtemps stéréotypée dans une foule d'ouvrages estimables, pense-t-on que celui qui voyait des ogives aux arcades à plein cintre du pont Saint-Benezet ne devait pas se tromper sur l'âge du pont Julien?

Je ne chercherai pas à prouver par les détails de construction l'origine romaine et non romane du pont Julien, en invoquant les arguments irrésistibles de l'appareil, du plan, etc., etc. Autant vaudrait-il prouver que le Panthéon d'Agrippa est du siècle d'Auguste, la Sainte-Chapelle de Paris du siècle de Saint-Louis, et la colonne Vendôme, de nos jours. Si M. Letronne n'a pas eu de peine à prouver que l'amulette de Jules César et le cachet de Sepullius sont *ejusdem farinæ* que le sabre de Vespasien et tant d'autres fausses antiquailles; s'il a démontré que mon *antiquité* était *moderne*, il voudra bien me

(2) *Voyage dans le midi de la France*, IV, p. 202.

pardonner d'avoir osé lui prouver que son *moderne*, ou plutôt *celui de Millin*, était véritablement *antique*.

Agréez, etc.

JULES COURTET,
Sous-préfet de Die, correspondant des comités historiques.

NOTE SUR LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

J'apprends avec plaisir que le *pont Julien* ou *Julian*, près d'Apt, est de construction romaine. Tout en étant surpris que Millin ait pu se méprendre sur un point si facile à reconnaître, je n'hésite pas à m'en rapporter au jugement de M. J. Courtet, qui a examiné le monument à loisir. Mais de ce que le pont est romain, il ne s'ensuit pas qu'il mérite l'épithète de *Julien*, c'est-à-dire qu'il ait été construit du temps de *Jules César*. Sans doute cela est fort possible; mais rien encore ne le prouve, puisqu'on ne sait pas même si la *Colonia Apta Julia* avait reçu son nom du conquérant de la Gaule, plutôt que d'Auguste, fondateur d'autres *colonies juliennes*.

Je suis bien aise d'avoir intercalé cette observation dans mon Mémoire, puisqu'elle a fourni à M. Courtet l'occasion de rectifier une erreur de Millin, que d'autres, faute d'avoir vu les lieux, auraient pu partager aussi. LETRONNE.

LETTRE A M. PRISSE D'AVENNES

SUR

UN FOUR ROMAIN A CUIRE LES POTERIES.

Toulon, le 3 octobre 1846.

MONSIEUR,

Permettez-moi de vous entretenir quelques instants d'une découverte faite depuis près d'un an, non loin de l'établissement thermal d'Amélie-les-Bains (département des Pyrénées-Orientales), et sur laquelle personne n'a appelé encore l'attention des antiquaires, bien que l'objet en vaille assez la peine : je veux parler d'un four romain à cuire les poteries.

L'établissement thermal d'Arles, désigné aujourd'hui sous le nom d'*Amélie-les-Bains*, remonte à une grande antiquité dans la période gallo-romaine. Il n'y a pas bien longtemps encore qu'on y voyait beaucoup de restes de la construction primitive ; tout cela a disparu sous les exigences des dispositions modernes. La vaste et belle piscine, dont on voyait encore il y a peu d'années, une portion notable, parfaitement conservée, a achevé de s'effacer pour faire place à des cabinets particuliers, il ne reste plus guère de l'établissement antique que la salle voûtée qui enclôt le tout et l'église de la commune attenant à l'établissement, dont le local était une dépendance des thermes.

Certaines restaurations qu'on fit il y a un an, ayant amené la démolition de quelques bâtisses modernes adossées au monument, on a pu reconnaître que cet édifice était flanqué de tours dont on a retrouvé les vestiges. En escarpant, il y a quelque temps, la roche de granit à travers laquelle coule la principale source minérale, dans le but d'augmenter le volume de son jet, ces eaux, en sortant en effet avec plus d'abondance, entraînèrent avec elles des médailles romaines et celtibériennes, des inscriptions sur lames de plomb pliées en plusieurs doubles, et d'autres objets sur lesquels je reviendrai une autre fois avec détail ; pour le moment, je ne vous parlerai que de la découverte plus récente du four à poteries.

Les restes de ce four, qui n'étaient couverts que d'environ cinquante centimètres de terre, consistaient en une aire formée de deux épaisseurs de briques posées obliquement, et en sens contraire l'une de l'autre, de manière à produire l'*opus spicatum* de Vitruve, système de construction qui, pour le dire en passant, s'est conservé en Roussillon pendant tout le moyen âge. Ces briques laissaient entre elles, de distance en distance, des ouvertures rondes pour le passage de la flamme (*Voyez* b, b, b, *dans la coupe transversale*). Le pavé de l'aire, que devait recouvrir une voûte-réverbère depuis des siècles sans doute, reposait sur des cloisons formées par une brique posée de champ et percée pour le libre passage du calorique. Deux canaux hauts

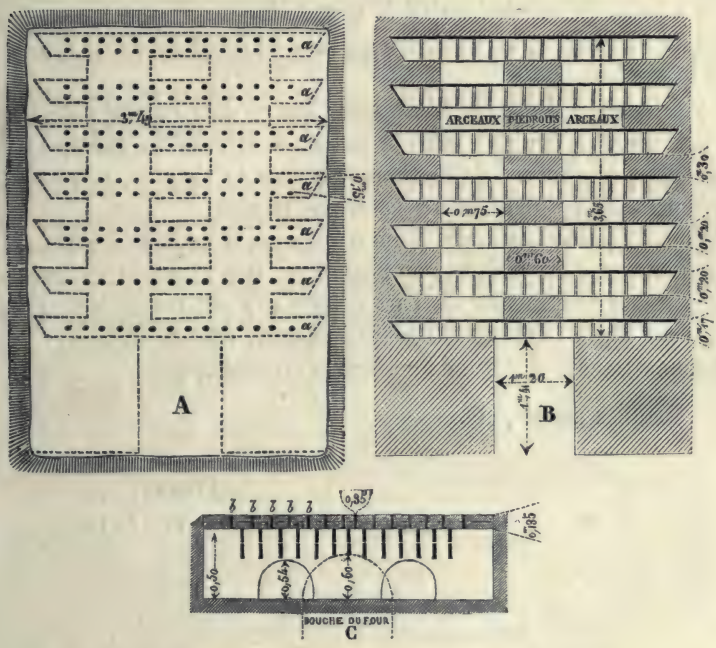

A. Aire du four sur laquelle se plaçaient les poteries à cuire.
B. Coupe horizontale, au-dessous de l'aire.
C. Coupe transversale.

de 54 centimètres sous la clef des arceaux, s'étendaient parallèlement dans toute la profondeur du four, qui était de 3^{m},65, et étaient séparés l'un de l'autre par un massif à peu près égal à leur largeur, formant les pied-droits des arceaux. Entre ces arceaux, au nombre de six sur chaque canal, s'étendaient les bandes des briques constituant le sol

de l'aire, percé d'ouvertures pour le passage de la flamme. L'aire était composée de sept de ces bandes, dont les deux plus rapprochées de la bouche du four ne présentaient qu'une seule rangée de trous; les cinq autres en avaient deux rangées symétriquement disposées dans toute l'étendue de la bande. Les poteries les plus fortes et qui devaient être soumises à l'action d'un feu plus violent, étaient placées vraisemblablement au fond du four; les vases de moindre volume devaient être rangés sur le devant. Le sol des deux canaux conducteurs du feu offraient encore quelques vestiges de charbon. Les trous traversant ainsi l'aire avaient $0^{m},035$ de diamètre, et l'intervalle qui séparait ceux placés de deux en deux, était de $0^{m},15$. Les briques étaient à rebord pour le plus grand nombre, et semblables à celles qu'on employait à la toiture des maisons, à la construction des tombeaux, et souvent en guise de moellons dans l'épaisseur des murailles.

J'ai le regret d'être obligé d'ajouter que ce débris d'antiquité a subi le sort qu'avait éprouvé jadis la voûte; le fermier du champ l'a démoli pour que le soc de sa charrue puisse, à l'avenir, se promener librement sur ces neuf mètres carrés de terrain!

Pour ne pas me parer des plumes du paon, et voulant rendre justice à qui elle est due, je dirai, en terminant, que le dessin de ces restes intéressants des travaux de l'art romain m'a été transmis de Perpignan par M. le capitaine du génie Puiggari, officier studieux, plein de connaissances et dévoué aux études archéologiques.

Veuillez agréer, etc.

HENRY,
Archiviste de la ville de Toulon.

SCEAU DE SAINT LOUIS EN 1240.

Dans les travaux sérieux qu'on fait maintenant sur les arts du moyen âge, l'étude des sceaux doit occuper une place très-importante. Ces précieux monuments ayant leur authentique, leur date certaine, sont pour notre passé ce que les médailles de la Grèce et de Rome sont pour l'antiquité païenne. La numismatique française entre dans peu de détails, et n'exprime qu'imparfaitement les croyances par ses types et ses inscriptions; les sceaux fournissent en abondance, au contraire, les documents les plus précis sur l'histoire, les légendes, les usages, les costumes, la civilisation et les arts d'autrefois. Malgré cette rude guerre de 93 contre les chartes et les parchemins, nos archives offrent encore à l'étude de nombreux matériaux. Mais ces matériaux perdraient beaucoup de leur utilité, s'ils n'étaient point réunis dans une collection générale. C'est là seulement que la science peut comparer, compléter et classer ces débris faits par le temps et par les hommes. Aussi bien, avant le travail de M. Dépaulis, qui lui a fait tant d'honneur (1), on avait songé à réunir les empreintes de nos anciens sceaux, et à les rendre, par le moulage, indestructibles et populaires. Dès l'année 1821 (séance du 3 août), il en était question à l'Académie des inscriptions et des belles-lettres; mais ce fut en 1842 seulement que ce projet reçut sa complète exécution. Maintenant, grâce à la puissante direction de M. Letronne, et à l'infatigable érudition de M. de Wailly, nous possédons une collection de sceaux unique en France et en Europe.

M. Letronne et M. de Wailly ont été heureusement secondés pour l'exécution matérielle de cette collection par M. Lallemand, commis d'ordre aux archives.

M. Lallemand s'est fait mouleur, et est parvenu, à force de recherches, de patience et d'adresse, à n'avoir aucun rival dans sa spécialité. Quelques empreintes de sa collection sont de véritables énigmes

(1) Lorsque M. Dépaulis s'occupait de moulage aux archives, M. Dubois, graveur, y travaillait de son côté à mouler une collection de sceaux des rois de France, destinée au musée monétaire. Les archives possèdent des échantillons des belles épreuves qu'il a obtenues.

pour les plus habiles praticiens. Le moulage n'est point une opération purement mécanique : la reproduction d'une œuvre d'art demande le concours de l'intelligence. M. Lallemand est devenu artiste, comme les imprimeurs anciens étaient savants pour produire ces éditions si parfaites qui ne pâlissent devant aucun de nos chefs-d'œuvre modernes. Il a étudié les sceaux avec passion, et il est parvenu à les rendre avec toute la fidélité possible. Au lieu d'employer le plâtre, qui offre plus de facilité, plus de promptitude, mais aussi moins de finesse et de solidité, il a moulé ses épreuves en soufre, et il a su donner à cette matière une dureté qui assure la conservation des moindres détails, et une couleur agréable qui, en rappelant la cire, en évite les teintes trop foncées et trop transparentes. Non-seulement il a choisi avec un goût parfait les exemplaires, mais encore il a réussi à restituer des sceaux perdus, en réunissant, avec une adresse inconcevable, leurs fragments séparés, et à reconstruire ainsi leur ensemble. Un amateur n'est pas plus passionné pour sa suite de gravures ou de médailles que M. Lallemand ne l'est pour la collection confiée à ses soins. Aucune considération ne l'arrête : quand il trouve un exemplaire meilleur, il renonce au moule qui souvent lui a donné tant de peine, et il en fait un nouveau, qu'il n'hésitera point à remplacer encore, si le hasard vient lui offrir, le lendemain, la possibilité d'avoir quelque chose de plus parfait. Tant de zèle, de dévouement, a été récompensé par l'estime de ses chefs; je me plais à y joindre ces premières lignes de publicité; elles sont non-seulement une justice, mais encore l'acquittement d'une dette personnelle. J'ai eu bonne part, en effet, à cette complaisance affectueuse que rencontrent toujours chez M. Lallemand ceux qui désirent quelques renseignements.

La collection des archives du royaume est nécessairement la plus complète. Déjà très-riche par elle-même, elle s'est augmentée rapidement des sceaux fournis par les archives des départements et par les cabinets des amateurs. Elle possède maintenant plus de douze mille types, qui sont tous savamment classés en deux cents catégories : cent vingt pour la partie ecclésiastique, les papes, les cardinaux, les évêques, les abbés, les chapitres et les congrégations ; quatre-vingts pour la partie laïque, les rois de France, les souverains d'Europe, les grands feudataires, la noblesse, les villes, les corporations, la bourgeoisie.

La suite des rois de France, qui est, sans contredit, la plus remarquable, a été présentée dernièrement au roi, qui a donné l'ordre d'en enrichir son musée national de Versailles.

C'est de cette collection que vient le sceau de saint Louis que nous publions (voir la pl. 60). Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Lallemand.

Ce sceau pend à un acte de 1240; il intéresse, par sa date et sa conservation, l'iconographie de saint Louis. C'est une pièce au procès intenté par l'archéologie moderne contre ce type encore généralement suivi par les artistes pour représenter le chevaleresque Louis IX. Leur entêtement à ce sujet est une triste preuve de la pauvreté intellectuelle des écoles modernes en fait de types et de connaissances historiques et religieuses. Parce que le véritable héros du moyen âge a joint à toutes les gloires humaines celle d'être honoré comme saint par l'Église catholique, on a cru bien faire en lui donnant, bon gré malgré, la figure débonnaire de Charles V, qu'on s'est efforcé d'appauvrir et de rendre naïve à l'excès. Est-ce là pourtant le signalement donné par Joinville, qui déclare son maître et son ami le plus bel homme de son royaume? Est-ce là le type, la portraiture idéalisée de ce génie supérieur, digne de nommer son époque, comme ont nommé la leur Auguste, Léon X et Louis XIV? Si l'âme de saint Louis avait eu pour enveloppe l'extérieur de Charles V, elle l'aurait certainement illuminé d'un merveilleux éclat. L'être immatériel et invisible que nous portons en nous prend une forme dans nos traits; le vice y flétrit la beauté la plus parfaite, tandis qu'il n'est pas de laideur que la vertu ne sache modifier et ennoblir. L'âme est présente à notre figure; elle y écrit, elle finit même par y graver profondément ses pensées, ses désirs, ses habitudes, ses mérites, et, si nous ne les voyons pas, c'est que nous ne savons pas y lire.

Maintenant qu'il est bien constaté par les monuments et par le bon sens que la figure qui convient très-bien à Charles V n'est point celle de saint Louis, l'artiste, pour représenter cette gloire de la France, doit interroger le passé, et savoir si le temps n'a pas épargné quelques souvenirs des traits qu'il cherche à reproduire. Il doit remonter à travers les siècles jusqu'à des données contemporaines, et examiner les travaux d'une époque où l'art était une œuvre collective, et non un chaos de caprices individuels. Il doit, pour être dans la justice et la vérité à l'égard de son modèle, consulter consciencieusement les monuments, les vitraux, les manuscrits et jusqu'à cette figure que la douce main de Fra Angelico de Fiesole a placée dans le couronnement de la Vierge que nous avons au Louvre. Une iconographie complète de saint Louis est encore à faire. Je n'ai pas la

prétention de l'ébaucher dans cette courte notice; j'apporte simplement une pierre à qui voudra bâtir.

Les figures historiques qui se trouvent sur les sceaux ne peuvent certainement pas être données comme offrant l'exacte ressemblance des personnes qu'elles représentent. Elles indiquent cependant un certain degré de vérité, une exactitude de costume et de caractère, un reflet enfin de cette harmonie, de cette unité qui distingue chaque siècle et chaque pays. L'artiste peut y trouver aussi quelquefois des détails plus exacts et plus précis. Le défaut de ressemblance ne vient pas d'un système, d'un parti pris; l'impuissance en est la véritable cause. Pourquoi un artiste du XIIIe siècle n'aurait-il pas été plus heureux ou plus habile que les autres à reproduire son modèle?

Dans le sceau que nous publions, l'intention est incontestable; la date de 1240 s'accorde parfaitement avec l'âge qu'on peut donner à cette figure élégante et juvénile qui porte ici le sceptre et la couronne. L'imagination n'est point choquée des proportions et des traits donnés par l'artiste au fils de la reine Blanche, à celui qui savait si bien réunir dans une même âme sa passion si touchante pour Marguerite de Provence, son amour si actif pour Dieu et pour l'Église, et une énergie si grande et si éclairée pour l'accomplissement de tous ses devoirs; rien ne nous blesse dans ce souvenir lointain d'une vie si merveilleusement tissue de poésie, de justice, de religion et de gloire.

Quoique le sceau qui servit la première année du règne de saint Louis semble être identique à celui de 1240 par la forme des lettres et le détail des ornements, il y a quelque chose de plus mâle et de plus vigoureux dans celui que nous publions; mais la différence d'âge est incontestable sur le sceau qui fut employé au retour des Croisades. Malgré le fâcheux état de la figure, on ne peut se refuser à reconnaître que l'artiste a voulu représenter un personnage moins jeune que sur les précédents.

Ainsi l'intention est positive; reste maintenant le succès à constater. Je n'ai pas les preuves nécessaires, et je me contenterai de protester en faveur des graveurs du XIIIe siècle, beaucoup trop légèrement accusés d'inhabileté en fait de ressemblance. Les remarques précieuses que M. de Wailly a bien voulu me communiquer sur l'emploi simultané de plusieurs sceaux copiés les uns sur les autres me portent à croire que les artistes d'alors joignaient, au contraire, à un talent réel et à des qualités bien rares de nos jours une fidélité remarquable de copiste. Il existe, par exemple, trois sceaux de Phi-

lippe le Bel, différents de grandeur, mais parfaitement semblables par le caractère, les détails et le modelé de la figure royale. Celui qui a réussi à reproduire si exactement, si minutieusement, une même tête était capable sans doute de la copier sur un modèle, et il n'eût pas été si scrupuleux dans son imitation successive, si la première œuvre n'avait été qu'une création capricieuse de son talent.

J'ai comparé le sceau de saint Louis aux figures de ce roi qui étaient sur nos anciens monuments, et, quoique la ressemblance ait bien dû s'affaiblir dans les dessins et les gravures d'une époque incapable d'en apprécier la valeur artistique, et surtout d'en rendre le caractère, j'ai cru y reconnaître des rapports véritables; mais je me méfie de cette manie d'accaparement qu'on a toujours pour son sujet, et je m'en remets à l'examen impartial de mes lecteurs, qui trouveront dans le *Dictionnaire iconographique* de M. Guenebault toutes les facilités de faire de consciencieuses et complètes recherches. Puisse la science préparer toujours ainsi à l'art un meilleur avenir, en renouant cette tradition, cette filiation avec le passé, sans laquelle le talent isolé s'épuise dans des études et des efforts individuels, et s'éteint dans des œuvres sans grandeur et sans portée sociale!

E. Cartier.

INSCRIPTION FUNÉRAIRE

DE NICOLAS FLAMEL.

Les fables ridicules débitées par quelques historiens sur Nicolas Flamel, qui vivait à Paris au XIVe siècle, et y mourut en 1418, le merveilleux dont on avait voulu entourer ses actions, lui ont donné une célébrité plus grande qu'il ne lui appartenait d'en avoir, et sur laquelle il n'avait sans doute pas compté.

L'existence de ce personnage parut mystérieuse et pleine de prodiges à ses contemporains, parce qu'ils lui virent faire des choses qui leur semblèrent fort au-dessus de la condition obscure dans laquelle il était né, et des moyens que pouvait lui fournir la position d'écrivain qu'il exerçait; car, sortant tout à coup de la médiocrité où il semblait devoir toujours vivre, on le vit fonder ou doter des hôpitaux, faire restaurer à ses frais des édifices religieux, enfin répandre ses largesses avec une opulence extraordinaire. Toutefois, il est probable qu'il ne produisit cet effet qu'à la classe populaire, qu'étonne tout ce qui est nouveau à ses yeux, qui est disposée à trouver du merveilleux dans tout ce qui lui paraît inexplicable, et qui est la meilleure trompette pour toutes les renommées. Voyant donc un homme dont l'état semblait peu lucratif faire tout à coup des dépenses aussi considérables, le peuple de ce temps-là, ne pouvant approfondir les causes d'un événement dont les apparences avaient quelque chose d'extraordinaire, se fit sur le compte de Flamel mille idées bizarres dont la tradition s'est perpétuée et peut-être grossie d'âge en âge. Les moins exagérés crurent qu'il avait trouvé la pierre philosophale, et cette croyance a trouvé des partisans jusque vers la fin du dernier siècle; divers ustensiles de chimie découverts à cette époque dans les caves de la maison qu'il habitait, et qui lui avaient probablement servi à préparer les couleurs qu'il employait pour peindre ses manuscrits, semblèrent confirmer ces idées de sciences occultes, au moyen desquelles on cherchait à expliquer les actions de ce personnage. Quelques autres, cherchant des explications plus raisonnables, prétendirent que cet homme avait dû ses immenses richesses à la connaissance qu'il avait, comme écrivain, des affaires des juifs, et aux

dépôts d'argent qu'ils lui firent et qu'il s'appropria lors de leur bannissement. Ce fait n'a pas plus de fondement que les autres, et il suffit, pour être convaincu de sa fausseté, de lire les déclarations de Charles VI, à l'occasion de ce bannissement : la première, du 17 septembre 1394, porte plusieurs clauses, tant pour la sûreté de leurs personnes que pour celles de leurs biens et le remboursement de leurs créances; les autres, de 1395 et 1397, sont dans le même esprit.

Toutes les fables ridicules et les conjectures qui ont été faites et débitées sur Nicolas Flamel prenaient leur source dans une erreur première, qui leur faisait supposer qu'en effet, il avait fallu d'immenses richesses pour exécuter tout ce que ce personnage avait fait. Il a suffi à un homme de sens, pour anéantir toutes ces fables, d'écarter d'abord cette supposition. M. l'abbé Villain, dans son Histoire de la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie, et Histoire de Nicolas Flamel et de Pernelle, son épouse, prouve, qu'à l'exception de quelques bizarreries de caractère, les œuvres et la vie de Nicolas Flamel ne sortent pas de la classe des événements les plus communs. Il fait remarquer que la profession d'écrivain était très-lucrative à cette époque, antérieure à la découverte de l'imprimerie, que sa femme, à laquelle il survécut plus de vingt années, avait accru sa fortune par une donation qu'elle lui fit du patrimoine qu'elle possédait; et, enfin, après un recensement fait de son avoir, il est démontré que cet homme, qui vivait avec l'économie la plus sévère, n'a pas dépassé la valeur de son capital dans toutes les donations ou fondations qu'il a faites.

Nicolas Flamel, par un goût naturel aux parvenus, aimait à reproduire son effigie et d'autres signes caractéristiques sur les monuments dont il était le fondateur ou le bienfaiteur. C'est ainsi que l'on trouvait son effigie et celle de sa femme sculptées sur la seconde arcade du charnier des Innocents. Sa statue à genoux se voyait à côté du portail de Sainte-Geneviève des Ardents, dans la Cité, pour la reconstruction duquel il avait donné une somme d'argent, en 1402.

Le portail de l'église Saint-Jacques la Boucherie, du côté de la rue Marivaux, avait été bati en 1399, aux dépens de Nicolas Flamel. La maison qu'il habitait faisait le coin de cette rue et de celle des Écrivains, aussi dans le siècle dernier on voyait encore sur ce portail la représentation de Flamel et de Pernelle, sa femme, et sur un pilier de cette église, près de la chaire, était l'inscription que nous

publions aujourd'hui. Cette inscription est gravée sur une pierre de liais, sa hauteur est de 0m,58, sa largeur de 0m,45 et son épaisseur

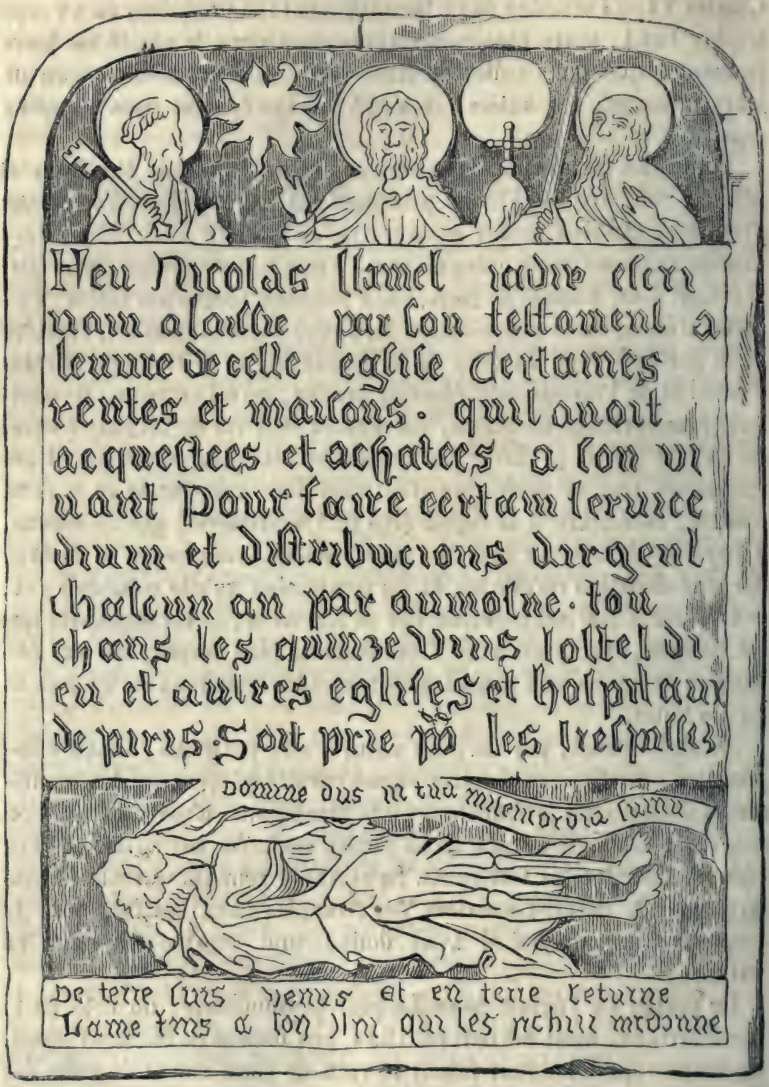

de 0m,04; la partie supérieure est occupée par trois figures dessinées sur le plan même de la pierre, et qui ne s'en détachent que parce

que la pierre a été fouillée entre les figures. Celle du milieu représente Jésus-Christ tenant le monde, sous la forme d'une boule surmontée d'une croix, dans la main gauche; saint Pierre, une clef à la main, est placé à droite, et saint Paul, armé d'une épée, à gauche. Entre le Sauveur et saint Pierre, on remarque le soleil, et du côté de saint Paul, la lune. Au-dessous de l'inscription est un squelette couché dans un suaire. Quelques vestiges d'une matière résineuse et noire, que l'on était dans l'usage de mettre au fond de ce genre de gravure pour en faire ressortir le travail, sont encore adhérents à cette pierre, et indiquent que le fond du tableau devait être autrefois de cette couleur.

Cette inscription, mentionnée par tous les historiens de Paris, et que l'on croyait détruite depuis la démolition de l'église, a été retrouvée récemment par M. Dépaulis, graveur de médailles, chez un marchand de curiosités qui avait longtemps cherché amateur, et qui, n'en trouvant pas, commençait à éprouver un dédain pour ce monument, qui aurait certainement amené sa destruction pour toujours. M. Dépaulis, frappé de l'intérêt qu'offrait cette pierre, en a de suite donné connaissance à M. Pontonnier, chef de division à la préfecture de la Seine, qui fit un rapport à M. le comte de Rambuteau, pour lui en demander l'acquisition. C'est donc aux soins empressés de M. Pontonnier que nous devons la conservation de ce monument.

M. de La Villegille, membre de la Société des antiquaires, chargé par le préfet de dire son avis sur l'authenticité de cette pierre, reconnut, après un examen scrupuleux, que le dessin des figures, le caractère des lettres employées pour l'inscription, l'orthographe des mots, tout concourait à démontrer que cette inscription date du commencement du XVe siècle, et est bien le monument funèbre que Nicolas Flamel s'était élevé à lui-même, qu'il avait fait exécuter de son vivant et gardé chez lui jusqu'à sa mort. M. de La Villegille a constaté la différence qui existe entre l'original et les diverses copies qu'en ont données les historiens de Paris; celle entre autres renfermée dans le recueil manuscrit de la Bibliothèque royale, des épitaphes des personnes remarquables inhumées dans les églises de Paris, ce qu'il attribue au peu de soin que l'on apportait autrefois à la reproduction des inscriptions, comme aussi à la difficulté de les lire lorsqu'elles étaient placées à une trop grande hauteur.

Cette pierre, après avoir été scellée à un pilier de l'église Saint-Jacques de la Boucherie, suivant les intentions de Flamel, y est restée jusqu'à la démolition de l'église. Alors, c'est-à-dire vers l'an 1797,

cette table de pierre aura semblé pouvoir être de quelque utilité à un habitant du voisinage, qui l'aura achetée.

Ce monument était depuis six ans en la possession d'un marchand de curiosités, qui le tenait de l'un de ses confrères, qui lui-même l'avait acheté à une fruitière de la rue Saint-Jacques de la Boucherie, qui s'en servait pour mettre dessus *ses épinards*.

M. de La Villegille, ayant fait partager sa conviction sur l'authenticité de ce monument à M. le comte de Rambuteau, le préfet en fit l'acquisition pour le compte de la ville. On eut d'abord l'idée de le placer dans la tour de Saint-Jacques de la Boucherie; mais, sur la demande de M. le ministre de l'intérieur, M. le comte de Rambuteau en a fait don au musée de Cluny, où il se voit dans une des salles du rez-de-chaussée.

La tour de l'église Saint-Jacques de la Boucherie, dont nous donnons ici un dessin, s'élève aujourd'hui muette et solitaire, car il y a déjà longtemps que l'édifice dont elle faisait partie a cédé la place à un marché public. Cette tour, remarquable par son élévation et la beauté de son travail, ne fut terminée que sous le règne de François Ier. Ce curieux monument, vendu à l'époque de la révolution comme propriété nationale, a été utilisé jusqu'en 1836, par un fabricant de plomb de chasse; à cette époque, M. Pontonnier, dont nous avons déjà cité le zèle pour la conservation de nos monuments historiques, contribua puissamment à en faire faire l'acquisition par la ville de Paris, pour la somme de 250,000 francs. (Voir le *Dictionnaire historique et topographique des rues et des monuments de Paris*, 1 vol. in-8°.) Le pied de cette tour, maintenant dégarni des maisons qui s'appuyaient dessus, porte les empreintes des dégradations occasionnées par ces constructions modernes, et qu'il conviendrait de restaurer.

J. A. L.

L'ÉGLISE DE BOUGIVAL

(SEINE-ET-OISE.)

Le village de Bougival ne consiste pas seulement dans cette magnifique chaussée qui présente une suite de jolies maisons, aussi remarquables par leurs décorations et leurs dispositions, que par leur agréable situation, et que la voie de fer de Saint-Germain a déshéritée du passage des voyageurs. La majeure partie du village est groupée dans une gorge fort pittoresque, irrégulièrement ouverte et montueuse, qui ne laisse apercevoir son église que quand on y est en quelque sorte arrivé. Nous allons tâcher de donner la monographie de ce petit édifice, qui mérite vraiment l'attention de l'archéologue et du curieux.

Quoique ce lieu ne se trouve mentionné pour la première fois que dans quelques titres du XIIIe siècle; il est bien évident pour nous qu'il a une antiquité plus reculée. Il suffit d'ailleurs, d'examiner son église pour le reconnaître. La sainte Vierge dans son Assomption en est la patronne; on y invoque aussi Saint-Avertin, qui, après avoir été archidiacre de Chartres, gouverna cet évêché en qualité de cor-évêque (1), du vivant de Saint-Souleine, auquel il succéda sur ce siége, et mourut l'an 528 (2). On conservait autrefois des reliques de ce saint dans cette église où il existait une confrérie en son honneur qui s'est soutenue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Le judicieux abbé Lebeuf (3) pense que quelque abbaye a dû contribuer à l'érection de cet édifice, et que ce ne peut être que celle de Saint-Florent de Saumur. A la vérité, ajoute-t-il, cette église est petite, mais très-solidement bâtie : le chœur paraît être de la fin du XIIe siècle. Il est étroit, ainsi qu'on les bâtissait alors, mais

(1) Dignité qui consistait à suppléer l'évêque dans ses fonctions pastorales à la campagne.

(2) Il ne faut pas le confondre avec un bienheureux du même nom, mort en Touraine l'an 1189, et où son nom est porté par un bourg arrosé par le Cher, qui est posé non loin de Tours.

(3) *Histoire du diocèse de Paris*, t. VII, p. 168.

voûté aussi bien que le sanctuaire, au-dessus duquel est élevée une belle pyramide de pierres, taillées en écailles : les arcs sont en demi-cercles sans pointes, et quatre petits pavillons de pierre en ornent les quatre coins. » On peut juger de la beauté de cette tour par le dessin que nous en donnons.

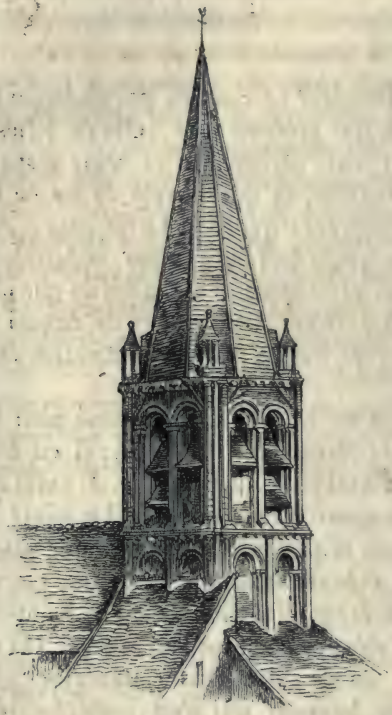

L'auteur précité dit encore : « La nef, quoique seulement lambrissée, a des galeries bouchées et des colonnades qui sont au plus tard du XIIIe siècle; l'église a aussi deux ailes terminées par des chapelles bâties également dans le même siècle. Son portail méridional paraît être d'une construction du XIIe siècle, ou même du XIe; on y voit la statue d'un saint évêque qui a un nimbe derrière la tête; il tient un livre de la main gauche; la main droite, qui, ainsi que le bras, est cassée, devait tenir la crosse. » Cette image était, au dire de l'abbé Lebeuf, celle de Saint-Avertin, invoquée dans la chapelle voisine, pour obtenir la guérison de la folie.

Nous aussi, nous avons été frappé des belles proportions de cette

église dans certaines de ses parties; mais depuis un siècle qu'elle a été examinée par le laborieux historien du diocèse de Paris, combien a-t-elle souffert des injures du temps et des hommes! Sa curieuse tour, surmontée d'une flèche hexagone, ne se soutient plus qu'à l'aide de charpentes dont sont obstruées les arcades de communication avec les bas côtés, et qui en détruisent les lignes autrefois si pures. Il ne nous reste d'espoir, pour conserver ce monument, que de le voir classer par la commission des monuments historiques, dans la catégorie de ceux qu'elle sauve par ce moyen de la destruction; autrement, le triste état des finances de la fabrique ne permettra jamais de faire face à cette dépense excessive.

La nef qui, beaucoup plus tôt eut également besoin d'urgentes réparations, a été restaurée de nos jours par des barbares qui en ont détruit la voûte hardie et une portion notable du *triforium*, figuré dans l'attique, des deux côtés de la nef. Ils n'ont trouvé rien de mieux à faire non plus, que de murer l'immense rosace dont le frontispice était décoré, sans doute, parce que leur ignorance ne leur donnait pas les moyens de la consolider.

Mais c'est surtout au dehors, que ces modernes restaurateurs se sont complu à deshonorer cet édifice, en lui enlevant le cachet si auguste d'antiquité; fort heureusement leurs mains sacriléges ont respecté la tour.

Nous sommes d'avis, qu'en fait de monuments délabrés, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir, et que dans aucuns cas il ne faut supprimer.

L'abside décrit cinq pans; elle était jadis éclairée par cinq croisées étroites et allongées, d'un style grave et sévère, en rapport avec le reste du monument, elles ont toutes été murées; il serait convenable de les rouvrir à tous égards; cette partie de l'édifice nous semble beaucoup trop sombre, quoique nous aimions le jour mystérieux dans nos églises; c'est sans doute en souvenir des cryptes où les premiers chrétiens se retiraient pour leurs exercices de religion, pendant la persécution. L'usage des lampes et des cierges, conservé aujourd'hui même, dans les églises les plus éclairées, est dû à la profonde obscurité qui régnait dans ces souterrains, et ce fut encore moins pour les décorer que pour les rendre plus sombres, que l'on imagina, au moyen âge, d'en peindre les verrières; le goût en était si fort répandu au XIIIe siècle, que nous pensons avoir à regretter ceux qui garnissaient autrefois ces fenêtres où il serait facile de les remplacer.

Nous ne savons ce qui a déterminé l'addition de la construction

insolite qui enferme dans l'église l'ancien portail méridional dont nous avons déjà parlé; sa vaste ouverture ogivale, dépourvue de ses portes, est libre. Elle était autrefois décorée de la statue de Saint-Avertin, ainsi que nous l'avons dit plus haut; elle ne s'y voit plus; il est à présumer que ce sont nos iconoclastes de 1793 qui l'auront renversée et détruite.

Avant de sortir de cet édifice, nous rappelerons que l'inventeur de l'étonnante et merveilleuse machine de Marly y reçut la sépulture. Son épitaphe, gravée sur un marbre blanc, était placée au bout occidental de l'aile méridionale; elle était ainsi conçue : *Cy gissent honorables personnes sieur Rennequin Sualem, seul inventeur de la machine de Marly, décédé le* 29 *juillet* 1708, *âgé de* 64 *ans; et dame Marie Houelle, son épouse, décédée le* 4 *mai* 1714, *âgée de* 84 *ans.* La veuve Philibert, de Marly, en fit l'acquisition, lorsqu'on la vendit pendant la révolution. Il serait fort convenable, il nous semble, de restituer ce marbre à l'église de Bougival, pour perpétuer le souvenir de ce charpentier liégeois, qui, dit-on, ne savait pas même lire; ses derniers jours, au dire des historiens, ses contemporains, furent abreuvés d'amertume et de dégoûts.

T. Pinard.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a procédé, dans sa séance du 23 décembre 1846, à l'élection d'un correspondant en remplacement de M. Ideler, décédé. Les candidats présentés étaient, 1° M. Lobeck, à Kœnigsberg; 2° M. Panofka, à Berlin; 3° M. K. F. Hermann, à Berlin, auxquels l'Académie avait adjoint M. Leemans à Leyde. M. Panofka, a réuni la majorité des suffrages.

Dans la même séance, l'Académie a pourvu au remplacement de M. Duboys-Aimé, correspondant regnicole, décédé. Les candidats présentés par la commission étaient, 1° M. Long, à Die; 2° M. Eichoff, à Lyon; 3° M. Rouard, à Aix; auxquels l'Académie a adjoint MM. Fontanier et Prisse. M. Fontanier, agent diplomatique à Sérampour, a réuni la majorité des suffrages.

Dans la séance du 30 décembre, l'Académie a procédé au renouvellement de son bureau annuel; M. Reinaud, vice-président sortant, est monté au fauteuil de la présidence, M. Eugène Burnouf a été élu vice-président.

— Dans sa séance du 9 janvier, la Société royale des Antiquaires de France a renouvelé son bureau, qui est ainsi composé :

Président : M. Taillandier;

Vice-présidents : MM. Ch. Lenormant et Ph. Le Bas.

Secrétaires : MM. Léon Renier et Grézy;

Bibliothécaire : M. Maury;

Trésorier : M. Vincent;

Commission des impressions : MM. de La Villegille, de Longpérier et Bourquelot.

— M. Lottin de Laval, jeune et courageux artiste, parti il y a trois années pour l'Orient, vient de rapporter, après avoir enduré mille fatigues et bravé mille dangers, une collection de plâtres moulés, par un procédé qu'il a découvert, sur des monuments perses et assyriens d'un haut intérêt. A la différence de tant de voyageurs qui, après avoir épuisé les sommes, quelquefois considérables, que le gouvernement leur a allouées, reviennent les mains vides, M. Lottin de Laval a fait des sacrifices pécuniaires importants dans le seul intérêt de la science. Sa récolte est abondante et lorsque l'on considère avec quelle habileté il a su reproduire des sculptures du plus haut relief ou du travail le plus délicat, on se prend à regretter que le

voyageur n'ait pas été, par l'envoi de quelque argent, mis à même d'exécuter le vaste projet qu'il avait conçu, et qui consistait à mouler dans leur entier les grandes sculptures de Persépolis, les inscriptions du même lieu, celles de Van et les bas-reliefs de Schapour.

A défaut de ces richesses, que le procédé inventé par M. Lottin de Laval nous permettra peut-être d'acquérir un jour, les nombreux échantillons que nous avons pu examiner seront accueillis avec reconnaissance par les archéologues et les artistes.

Dans le prochain numéro de la *Revue*, nous donnerons un catalogue détaillé de ces monuments dont la description n'a pu trouver place dans cette livraison.

— Dans les travaux de nivellement que M. le capitaine Germain, commandant le dépôt de remonte du Bec-Hellouin (Eure), fait exécuter sur l'emplacement de l'ancienne abbaye des Bénédictins du Bec-Hellouin, on a trouvé une boîte en plomb d'environ 0m,65 de long sur 0m,40 de large et 0m,15 de haut, dans laquelle était parmi des ossements et quelques parties de galons d'argent, une inscription gravée sur plomb, qui établit l'authenticité de cette sépulture. M. Germain a bien voulu nous transmettre une copie exacte de cette inscription, dont l'original est encore entre ses mains, elle est ainsi conçue :

OSSA ILLUSTRISSIMÆ D. D. MATHILDIS IMPERATRICIS INFRA MAJORE ALTARE REPERTA 2 MARTI 1684, IN EODEM LOCO COLLOCATA, EODEM MENSE ET ANNO.

Mathilde était fille d'Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, veuve d'Henri V, dit le Jeune, empereur d'Allemagne, et mère d'Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie; c'était la petite-fille de Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant; elle mourut à Rouen en 1167, et fut inhumée dans l'église du prieuré de Notre-Dame du Pré, aujourd'hui Bonne-Nouvelle.

D'après la chronique de l'abbaye du Bec-Hellouin, les restes de Mathilde furent transférés du prieuré Bonne-Nouvelle en l'abbaye du Bec, et déposés dans le chœur, devant l'autel.

En l'année 1684, lorsque les religieux du Bec firent établir les fondements du magnifique autel qui, depuis 1793, décore le chœur de l'église Sainte-Croix de Bernay, on découvrit les restes de l'impératrice Mathilde renfermés dans un cuir de bœuf; c'est alors qu'ils furent placés dans la boîte de plomb qui vient d'être retrouvée.

— M. le Ministre des travaux publics a chargé une commission, composée en grande partie de membres de l'Académie des sciences et de l'Académie des beaux-arts, d'examiner les moyens les plus propres à assurer le succès de l'une des parties les plus importantes des travaux qui s'exécutent depuis plusieurs années à la Sainte-Chapelle de Paris; cette partie des travaux s'applique à la restauration des vitraux peints qui offrent un si grand intérêt. La commission, après avoir entendu plusieurs verriers habiles, et passé en revue leurs procédés, a été d'avis qu'il serait avantageux d'ouvrir un concours sur un programme donné, et auquel seraient appelés à prendre part tous ceux qui ont fait une étude spéciale de la peinture sur verre. Les artistes et fabricants français qui désirent être admis à concourir, devront adresser, à cet effet, une demande à M. le Ministre des travaux publics, avant le 15 février 1847. A l'appui de leur demande, ils devront justifier de ressources industrielles suffisantes pour l'exécution complète de la restauration projetée.

Nécrologie. — L'archéologie a fait depuis la publication de notre dernier numéro, une perte que nous avons apprise avec un regret d'autant plus vif qu'elle nous prive d'un de nos collaborateurs les plus distingués : M. L. J. J. Dubois, sous-conservateur des Antiques du Louvre, est mort, à Paris, le 2 décembre, à l'âge de soixante-six ans.

Il n'était point un *savant*, et n'a jamais eu la prétention de l'être. Mais il s'était fait, dans l'archéologie, une place à part, qui ne sera pas remplie de longtemps.

Son éducation fut celle d'un artiste. Élève de David, il avait puisé dans cette école, le sentiment et le grand goût de dessin qui la distinguait des autres. Toute sa vie, il a été un excellent dessinateur, non-seulement de l'antique, mais de toute espèce de figure.

De bonne heure, lié avec Millin et plusieurs antiquaires du temps, il s'appliqua à l'étude de tous les monuments figurés, principalement des vases et des pierres gravées; il devint en ce genre un des meilleurs connaisseurs. Dans ses voyages en Grèce, d'abord en 1814 et 1815, par les ordres de M. le comte de Choiseul-Gouffier, puis lors de l'expédition de Morée, il rendit plus d'un service à la science. On lui doit plusieurs catalogues raisonnés, tels que ceux des collections de Choiseul-Gouffier, de Mimaut, de Pourtalès, où l'on re-

marque une grande sûreté d'appréciation, une simplicité et une brieveté d'explication, qui en font des modèles du genre. Son ami Champollion le Jeune, l'appela au Musée du Louvre, pour l'aider dans le rangement du Musée égyptien au Louvre. La diversité de ses talents ne tarda pas à lui donner, dans cet établissement, une position stable, et le rang de sous-conservateur des Antiquités. Dans cette place, il a continué de rendre les plus grands services, non-seulement pour le classement, et le rangement des antiquités, mais pour l'acquisition des objets, faisant fonction d'*expert*. Nul mieux que lui ne connaissait leur valeur vénale, et n'appréciait leur authenticité. On ne cite pas, dans toute sa carrière, un seul exemple d'une de ces méprises, dont les antiquaires les plus habiles, sans en excepter Visconti, n'ont pas toujours su se garantir.

Dubois, qui n'écrivait rien, emporte avec lui une foule de détails curieux, dont il se proposait de faire part au public, lorsque la mort l'a enlevé à une science qu'il aimait, et dont il aurait certainement hâté les progrès, s'il avait été moins modeste, et moins défiant de ses forces.

Le dernier travail de Dubois, celui qui fera vivre sa mémoire, est le dessin des poinçons destinés à reproduire typographiquement les *hiéroglyphes*, à l'Imprimerie royale. Tout le monde admire l'élégance et la pureté de trait de ces poinçons, tirés des monuments pharaoniques des plus beaux temps.

Dubois préparait, dans les derniers années de sa vie, une nouvelle édition de l'*Introduction à la science des pierres gravées* de Millin, son maître. Nul n'a été plus que lui versé dans cette branche de l'archéologie et au courant comme il l'était, des richesses glyptiques contenues dans tous les cabinets de l'Europe, il eût certainement fait de cette nouvelle édition un ouvrage entièrement neuf et plein d'intérêt.

Tous ceux qui l'ont connu, et qui ont eu recours à lui pour obtenir des renseignements l'ont toujours trouvé bienveillant, communicatif, tout prêt à leur dire ce qui pourrait leur être utile.

Dubois n'a vécu que pour la science à laquelle il s'était exclusivement consacré; chargé des acquisitions du Musée des Antiques, il s'est acquitté de ces fonctions délicates avec une probité et un désintéressement dont témoigne hautement l'honorable pauvreté dans laquelle il est mort.

ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES

DU

MUSÉE BRITANNIQUE

(BRITISH MUSEUM).

La collection d'antiquités égyptiennes du Musée britannique est la plus vieille et l'une des plus riches de l'Europe : c'est notre brillante et aventureuse expédition sur les rives du Nil qui a en fourni le noyau. Les objets recueillis en Égypte par Salt, Belzoni, Burton, Yani et quelques dons de riches particuliers tels que lord Prudhoe, sir G. Wilkinson, H. Vyse, etc., ont successivement augmenté cette intéressante série du *British Museum*.

Deux superbes lions de syénite ouvrent, d'une manière tout égyptienne, l'entrée de la galerie, appelée *the Egyptian saloon*. La première chose qui frappe les regards des visiteurs, et surtout des Français, c'est une pompeuse inscription peinte sur les plus beaux monuments de la grande salle, — la pierre de Rosette, le sarcophage d'Amyrtée, le buste colossal de Ramsès et autres, sur lesquels on lit en grands caractères :

CAPTURED IN EGYPT BY THE BRITISH ARMY, 1801.
PRESENTED BY KING GEORGE III.

Sans la fermeté et le courage des membres de l'Institut d'Égypte, cette collection serait bien plus nombreuse. Le troisième article de la capitulation qui fut offerte à Menou par le général anglais, lord Hutchinson, portait :

« Quant à la Commission des Sciences et Arts, elle n'emportera aucun des monuments publics, ni manuscrits arabes, ni cartes, ni dessins, ni mémoires, ni collections, et elle les laissera à la disposition des généraux et commandants anglais. »

A peine les savants de l'expédition eurent-ils connaissance de cet article de la capitulation qu'ils s'adressèrent au général Menou pour protester contre le pouvoir abusif qui, sans les consulter, aliénait

leur propriété individuelle et les dépouillait du fruit de leurs travaux. Obligé de reconnaître la justice de leur réclamation, Menou écrivit au général anglais qui refusa de résilier cette étrange condition. Les membres de l'Institut députèrent alors vers le général ennemi trois de leurs collègues, MM. Geoffroy, Delille et Savigny, chargés de lui déclarer que la violence dont ils se voyaient menacés était contraire à toutes les lois des nations, et que s'il persistait à exiger leurs dessins, manuscrits et collections, ils les jeteraient à la mer et dénonceraient à l'Europe l'odieux attentat qui frappait en eux le monde civilisé. Cette détermination, qui menaçait d'anathème le nom de Hutchinson, fit révoquer sa mesure spoliatrice. Ce fut ainsi que nos savants sauvèrent, par la seule énergie de leur caractère, le précieux trésor de documents qu'ils avaient recueilli au milieu des dangers et des privations de tout genre. Les monuments, considérés comme propriété nationale, tombèrent en la possession des Anglais et figurent aujourd'hui au *British Museum* en témoignage de la *valeur britannique*. Le grand ouvrage intitulé *Description de l'Égypte*, ce beau livre, destiné par son prix à ceux qui n'ont pas le loisir ou la volonté de le lire, fut notre seul trophée de cette mémorable campagne (1).

Parmi les monuments tombés entre les mains des Anglais, par

(1) On aime autant à connaître le caractère des auteurs qu'on lit que celui des gens qu'on rencontre dans le monde; il n'est pas hors de propos de dire ici que l'instigateur des mesures qui ont failli nous priver de tous les matériaux recueillis par les savants de la commission, est M. William Hamilton, l'illustre auteur d'un ouvrage beaucoup trop estimé et intitulé: *Ægyptiaca or some account of the ancient and modern state of Egypt as obtained in the years* 1801-1802. 1 vol. in-4° de texte et 1 vol. pet. in-fol. de planches (fort mal dessinées). London, 1800.

Martin, dans son *Histoire de l'expédition d'Égypte*, t. II, p. 291, rapporte que: « M. Hutchinson était poussé dans cette affaire par un M. Hamilton qui désirait infiniment s'approprier les travaux faits par les Français en Égypte..... M. Hutchinson se désista enfin de ses prétentions; M. Hamilton même, se rapprochant des membres de la Commission, leur demanda la permission d'aller les voir à Alexandrie, dans l'espoir au moins de jouir de la vue de leurs beaux dessins, les assurant qu'il n'avait rien tant à cœur que de regagner leur estime et leur confiance; qu'étant venu dans le même but qu'eux, il désirait profiter de leurs lumières et de leur expérience. Les trois commissaires lui promirent au nom de leurs collègues de faire tout ce qui, sous ce rapport, pourrait lui être agréable. M. Hamilton vint en effet, et, après avoir vu une grande partie des dessins, il proposa à quelques-uns des membres de la Commission de retourner avec lui dans la haute Égypte; il alla même jusqu'à les engager à publier en Angleterre le résultat de leurs travaux, leur promettant les plus brillants effets de la munificence du gouvernement anglais. Mais on lui ferma la bouche par un seul mot: « Si vous étiez dans la même position « que nous, lui dit-on, viendriez-vous en France? » Il sentit la justesse de cette réplique et se tut. »

suite de la capitulation d'Alexandrie, figure en première ligne la fameuse pierre de Rosette dont la triple inscription a été, comme on sait, la source féconde de l'interprétation des écritures égyptiennes. Près de cent ouvrages ont été écrits sur ce précieux monument, et nous dispensent d'entrer ici dans aucun détail à ce sujet. Nous mentionnerons seulement la belle découverte de M. de Saulcy (1) qui complète l'étude philologique du décret des prêtres de Memphis en faveur de Ptolémée Épiphane.

Le fameux sarcophage, trouvé à Alexandrie dans la mosquée de Saint-Athanase et décoré si pompeusement par les Anglais du nom de *tombeau d'Alexandre le grand*, fait aussi partie de leurs dépouilles opimes (2). Ce sarcophage de brèche verte paraît avoir contenu la momie d'un roi dont le nom, fort difficile à lire, a toujours été considéré comme celui d'Amyrtée, pharaon de la vingt-huitième dynastie, qui réussit à délivrer l'Égypte du joug des Perses et s'empressa de réparer leurs dévastations. L'exécution des hiéroglyphes et des figurines qui couvrent ce magnifique sarcophage est parfaite, et l'on est tenté de croire, vu la longueur d'un pareil travail sur la matière la plus dure, que le premier soin de ce pharaon, dont le règne dura seulement six ans, fut de commander son tombeau. La pensée de la mort était la préoccupation journalière des Égyptiens ; elle se manifeste dans tous les actes de leur vie, ils semblent n'en avoir jamais envisagé que le dernier terme : ils ont consacré toute la force, toute la puissance dont ils étaient animés à rendre leur cadavre impérissable, à lui faire une demeure indestructible, à édifier ce qu'ils appelaient une *maison éternelle*.

Deux autres sarcophages, possédés aujourd'hui par les Anglais, étaient également destinés à orner notre collection nationale : l'un, en granit noir, a fait longtemps au Caire, au bas de l'escalier de *Gama-el-Goury*, l'ornement d'une citerne que les Égyptiens appelaient la *Fontaine des Amants*, et sur laquelle ils débitaient maints contes merveilleux. Il avait été taillé et soigneusement sculpté pour contenir la dépouille mortelle et perpétuer la mémoire d'un scribe royal, nommé *Hapimen*. L'autre sarcophage, en basalte noir, est aussi d'un superbe travail. Il porte le nom d'Amasis, pharaon de la vingt-sixième dynastie (3), qui usurpa la couronne sur Apriès.

(1) Voy. *Analyse grammaticale du texte démotique du décret de Rosette*, par F. de Saulcy, t. I, 1re partie, 1 vol. in-4. Paris, 1845.

(2) Pour avoir une idée de ce monument voyez *Description de l'Égypte. Antiquités*, vol. V, pl. 40.

(3) Voyez *Description de l'Égypte*. Antiquités, t. V, pl. 25.

Deux petits obélisques de basalte noir portent les légendes d'Amyrtée en l'honneur du dieu Thoth Ibiocéphale (le second Hermès) auquel ce pharaon paraît avoir voué un culte tout particulier. Les légendes hiéroglyphiques gravées sur les quatre faces disent que : *le Souten et le Hit, seigneur du monde, <soleil..... approuvé par Moui>, le fils du soleil, <*MERI-THOT, *Nacht Hor em Hebi>, vivant comme le soleil, a fait exécuter ce monument en l'honneur du dieu Thoth, deux fois grand, seigneur de Schmoun (Hermopolis), seigneur-dieu, grand, et a érigé les obélisques dans la demeure du dieu.* Ces deux obélisques, dont les hiéroglyphes sont sculptés avec une rare perfection, ont été trouvés au Caire et paraissent provenir des ruines de Memphis. Ils ont été gravés dans le grand ouvrage de la Commission (1).

Deux poings colossaux en granit, capturés aussi par l'armée britannique, sont parfaitement placés dans cette collection. C'est un véritable emblème national que tout Anglais doit considérer avec orgueil. Ces deux poings, qui proviennent des ruines de Memphis, sont connus par divers dessins et ont été souvent reproduits.

A côté de ces monuments conquis par la valeur britannique, suivant l'expression du docteur Young, on en voit d'autres dont tout paraissait assurer la possession à la France, et qui ont été acquis sur notre sol par l'argent britannique ; ce sont la *Table d'Abydos* et le *sarcophage d'Onkhnas*. J'écrirais volontiers sur ces deux monuments : CAPTURED IN FRANCE BY THE BRITISH MONEY, 1834-1837.

La table d'Abydos, cette vénérable page de l'histoire égyptienne, semblait devoir, à plus d'un titre, orner le Musée royal du Louvre. Elle avait été acquise en Égypte par M. Mimaut, consul général de France, qui l'apporta à Paris. A sa mort, survenue peu de temps après son arrivée, sa collection fut mise en vente et la table d'Abydos fut achetée par les conservateurs du *British Museum* pour la somme de quatorze mille francs. C'est ainsi que, par une misérable spéculation des héritiers de M. Mimaut, ce précieux monument, vendu à l'enchère, a passé au Musée britannique, dont il est un des plus beaux ornements.

Cette Table célèbre a été plusieurs fois décrite et dessinée ; après tout ce qui a été dit, pour en parler de nouveau il faudrait écrire un mémoire sur les dynasties égyptiennes. Je me bornerai en passant à noter ici que le catalogue de la collection Mimaut, dressé par M. J. J. Dubois, contient une notice intéressante sur l'état de con-

(1) Voyez *Antiquités*, t. V, pl. XXI et XXII.

servation de ce précieux monument et un examen critique des copies qu'en ont données divers voyageurs (1).

La Table d'Abydos, qui est en calcaire d'un grain fin et dont plusieurs parties ont été détruites, est aujourd'hui maladroitement encastrée dans un cadre de pierre; il eût été plus intelligent de laisser un peu d'espace autour de ce curieux fragment pour le restaurer et lui rendre sa valeur primitive en figurant par un trait rouge tout ce qui a disparu, soit avant, soit depuis sa découverte.

Une autre spéculation a mis aussi le *British Museum* en possession du plus beau sarcophage connu, celui qui avait contenu la momie de la reine Onkhnas, épouse d'Amasis. On ne saurait trop flétrir de pareils marchés, quand ils sont faits par des fonctionnaires de l'État, qu'une mission conduit en pays étranger. Lors du voyage fait à Thèbes par le navire français *le Luxor*, les officiers de l'équipage trouvèrent, près du temple de Tmei et Hâthor, un superbe sarcophage de basalte vert tout sculpté de bas-reliefs et d'inscriptions. Séduits par la beauté de la pierre autant que par les qualités du travail, ils le firent tirer à grand'peine, par les matelots, d'un puits funéraire de cent vingt-cinq pieds de profondeur, avec les cabestans d'un bâtiment de l'État, l'apportèrent en France avec l'obélisque, et le vendirent au Musée royal de Londres (2). TRIUMPH OF THE BRITISH MONEY OVER THE FRENCH NAVY! La loi n'atteint pas de semblables félonies, mais, à défaut de châtiment infligé par les tribunaux, l'opinion publique, cette justice suprême de la société, doit punir les auteurs de ce genre d'incivisme, et punir sévèrement, tant l'exemple est contagieux, tant la chose devient fréquente :

This is a common vice, though all things here
Are sold, and sold unconscionably dear.

Le magnifique sarcophage d'Onkhnas est couvert, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, d'inscriptions hiéroglyphiques qui retracent à plusieurs reprises le nom de la défunte dont l'image, sous les attributs d'Hâthor, est sculptée en haut relief sur le couvercle du sarcophage. Le nom de la reine ONKHSEN ou ONKHNAS *Re nofre Hét*, est beaucoup plus fréquent sur les monuments de la vingt-sixième dynastie que celui de son époux, AMASIS-*Neithse*. En effet, les légendes du

(1) Cf. *Description des Antiquités égyptiennes*, etc., *composant la collection de feu M. Mimaut*. Paris, 1837, p. 19 et suiv.

(2) Voyez au sujet de ce sarcophage un intéressant article de M. Champollion-Figeac dans le *Moniteur* du 25 juillet 1833. — Voy. aussi *Synopsis or guide book of the British Museum*, p. 4. London, 1843. — Léon de Joannis, *Campagne pittoresque du Luxor*, p. 143 et suiv.

sarcophage disent que cette reine eut pour mère Netocris, épouse de Psammetik II. Amasis, qui usurpa la couronne d'Apriès et épousa la sœur de ce pharaon, gouvernait pour ainsi dire au nom de la reine, qui succédait à la couronne, à défaut d'enfant mâle ; le titre qu'elle porte dans son cartouche — *Re nofre Hêt* est un véritable prénom royal.

Il est probable qu'au jour de l'invasion des Perses, ce sarcophage, tiré de son caveau royal, fut caché au fond d'un puits dont quelque traître livra le secret. Le sarcophage fut ouvert, et la momie dorée, après avoir subi sans doute des outrages pires que ceux infligés au corps d'Amasis, fut brûlée près du cercueil. Le puits, à demi comblé aujourd'hui, renferme plusieurs chambres sépulcrales qui paraissent n'avoir jamais reçu de décoration.

Revenons maintenant aux autres monuments contenus dans cette salle, et commençons par les deux superbes lions qui en décorent

l'entrée. Ils ont été rapportés de Gebel Barkal par lord Prudhoe qui en a fait présent au Musée britannique. Ces deux lions de granit rose sont d'un admirable travail et probablement le chef-d'œuvre de la plus belle époque de la sculpture égyptienne. Ils reposent l'un sur le flanc gauche, l'autre sur le flanc droit, la tête tournée vers le spectateur, les pattes de devant croisées et l'une des pattes de derrière retournée. Il y a un naturel parfait dans ce repos et une mollesse étonnante dans les chairs de ces lions de syénite : ils semblent pétrifiés. L'un d'eux était brisé, mais les fragments ont été réunis avec soin, et, ainsi restaurés, ils nous offrent ce que l'art égyptien a laissé de plus beau et de plus noble en ce genre.

Ces monuments portent diverses inscriptions, celle qui se lit sur

la base de celui que nous représentons ici se traduit :.... *L'approuvé des dieux, le roi seigneur des deux terres, seigneur des autres choses royales <soleil seigneur des Mondes>, le fils du soleil seigneur des diadèmes <Amoun.....> a réparé ou embelli les édifices de son père, le roi seigneur des deux mondes <soleil seigneur de justice, germe (?) du soleil>, le fils du soleil <Amounôph, directeur d'Egypte> a fait (le lion) avec ses constructions à son père Amon-Ra, seigneur des trônes du monde, à Athom, seigneur de la terre de Pouné et à Ioh-Thoth; il l'a fait afin d'être vivifié comme le soleil à toujours.* Cette inscription n'occupe qu'une moitié de la base et devait être complétée par une autre qui n'a pas été gravée : sur la crinière, on voit aussi le nom et les titres d'Amounôph III, appelé *dieu bienfaisant, lion des rois,* ou *modérateur,* etc. Enfin, au-dessous de cette inscription, on lit les cartouches d'Amounasro.

Leemans, qui a rapporté ces inscriptions d'une manière assez fautive (1), prétend que le cartouche martelé est celui d'Horus, et que le roi éthiopien, Amounasro de la vingt-cinquième dynastie, y a laissé subsister seulement le mot Amoun pour inscrire à la suite les signes qui achèvent son propre nom. Pourtant la fin du cartouche qu'on voit sur la poitrine ne concorde certainement pas avec celui du roi Horus, mais suivant toute probabilité celui d'Amounôph III. Le cartouche martelé paraît être celui de *Amountoonkh* ou *Amounonkhtou*, dont il présente encore les principaux éléments. Cette inscription est d'autant plus importante qu'elle fixe la place de ce cartouche qu'on ne savait encore au juste dans quelle dynastie ranger. Mais cet Amountoonkh était-il le frère aîné d'Amounôph III comme le prétend Wilkinson? Était-il le fils aîné de ce pharaon, ou tout simplement son gendre? En attendant une solution précise de ces questions difficiles dont l'examen dépasse les bornes de cet article, on peut hardiment placer ce cartouche avant celui d'Horus dans les listes royales.

(1) *Monuments égyptiens*, etc., pl. XI et XII, p. 64.

Du reste, ce monarque a dû avoir un règne assez glorieux pour mériter un souvenir dans l'histoire. Plusieurs pierres employées dans les propylées de Karnac et le pylone de la salle hypostyle contiennent des bas-reliefs qui portent ses légendes et des fragments de scènes militaires (1). Dans le superbe hypogée de *Gournah morrai*, creusé pour un gouverneur des terres du midi (l'Éthiopie), le royal fils de Kousch présente à ce pharaon de nombreux tributs en anneaux d'or, en sachets de pierreries et de matières précieuses; plus loin il reçoit de semblables tributs des chefs de Lodan ou Rotennou. Enfin, on trouve représentés, parmi les divers fonctionnaires qui assistent à ces cérémonies, un purificateur, un grand pontife et un prêtre d'Amountoonkh (2), personnages dont la présence atteste suffisamment les honneurs rendus à ce pharaon.

L'autre lion porte une inscription du même genre que la précédente; elle occupe toute la base, mais les cartouches ont dû contenir primitivement un même prénom semblable en tout à celui d'Amenophis, qui à cette époque portait les mêmes signes hiéroglyphiques dans les deux cartouches de sa légende.

Champollion, ni Rosellini n'ont aperçu cette particularité; sir G. Wilkinson (3) est le premier qui a remarqué cette identité des deux cartouches primitifs d'Amounôph. J'ai depuis fait la même observation sur divers cartouches de rois de la même dynastie, et je n'ai pu encore en trouver une raison explicative. L'inscription gravée sur le deuxième lion met en évidence, pour les savants dont les explorations ne sortent pas des musées d'Europe, que lorsque Amounôph fit sculpter cette dédicace il portait le nom et le prénom composés des mêmes signes.

Il est probable que ces lions qui étaient placés à l'entrée d'un dromos des temples de *Djebel Barkal*, selon toute apparence l'ancienne Napata, capitale de la basse Éthiopie, y avaient été transportés de Soleb par un roi éthiopien, nommé Amounasro ou Asorouamon, qui fit graver son nom sur les pattes de l'un et sur le cou de l'autre. A en juger par le travail et par la place qu'elles occupent, ces légendes

(1) Voyez *Monuments égyptiens, bas-reliefs, peintures, inscriptions*, etc., *d'après les dessins exécutés sur les lieux, par* E. Prisse d'Avennes, *pour faire suite aux Monuments de l'Égypte et de la Nubie, de Champollion le Jeune.* 1 vol. grand in-folio. Paris, Didot, 1846.

(2) Champollion, qui a décrit avec soin ce tombeau du prince d'Éthiopie, n'ayant pas eu connaissance d'autres cartouches, qu'on ne trouve complétement conservés que dans les ruines de Karnac et sur quelques amulettes, attribue ce nom à un des Amenothph. « Le cartouche du roi, dit-il, p. 480 des *Notices descriptives*, est bien le prénom du roi Amenôph ou Aménémès ou Amenemsès. »

(3) *Materia Hierog.*, p. 87. — *Topography of Thebes*, p. 473.

ont été sculptées longtemps après celles d'Amounôph III. L'époque précise du règne de ce roi éthiopien est assez difficile à déterminer, mais, d'après le style des hiéroglyphes, et d'autres circonstances, on est porté à le croire contemporain des Ptolémées plutôt qu'à lui assigner une place dans les lacunes laissées par les monuments entre les rois connus de la XXVe et de la XXVIe dynastie.

On remarque dans cette première salle du Musée égyptien un bloc de syénite d'environ quatre pieds de hauteur autour duquel sont taillées, presque en ronde bosse, six figures qui se donnent la main. Il y en a deux sur les faces les plus larges et une seulement sur chacun des côtés. Le pharaon Thoutmès III, qualifié de *dieu bienfaisant, soleil stabiliteur de l'univers, aimé d'Amon-Ra*, y est représenté deux fois en relief plus saillant que les autres figures,

vêtu de la *schentei*, et coiffé probablement du *pschent* qui a disparu.

1 et 5. 2. 3. 4. 6.

Il donne la main d'un côté à *Mandou*, ou *Month-Ra*, *seigneur du ciel, résidant au milieu de la terre de puissance* (*l'Égypte*), et de l'autre à *Hâthor, gardienne de la terre de puissance, dame du ciel, régente des dieux.*

Ce monolithe remarquable par la beauté et le poli de la matière, l'est encore davantage par la pureté et le fini du travail. Malheureusement il a été fort endommagé : les pieds de toutes les figures manquent et quelques têtes ont été brisées. Il gisait au milieu des ruines du palais de Karnak, en face du promenoir de Thotmès, où l'on voit encore un large piédestal qui paraît lui avoir servi de base. Lors de l'expédition d'Égypte, des Français avaient l'intention de l'enlever, mais ils abandonnèrent ce projet à cause des difficultés de l'exécution (1). Il fut enlevé et expédié en Angleterre par Belzoni pour le le compte de M. Salt, qui le céda au Musée britannique, en 1821. Ce monument a été gravé dans la *Description de l'Égypte*, A. t. III, pl. XXXI, mais d'une manière assez inexacte. Les hiéroglyphes en sont si incorrects que Champollion (lettre au duc de Blacas) avait lu les noms de Amon-Ra, Mandouei, Neith et le roi Thoutmosis, au lieu de ceux que nous avons transcrits.

(1) « If we may judge from the French engraving one of the male figures was « entire at the time when their drawing was made ; and the other was entire all « but the head. The injury was possibly done in the attempt to remove it. » (*The British Museum*, p. 37, vol. II). Avis aux amateurs qui restaurent leurs dessins.

Un des plus curieux spécimens du symbolisme égyptien est un petit monument en granit noir, représentant une barque ou *bari*

dont la proue est ornée d'une double tête d'Hâthor, et sur les bords de laquelle on a sculpté les yeux d'Horus. La reine est assise sur un trône, tenant l'emblème de la vie divine; debout derrière elle le

vautour sacré, emblème de la maternité (*Horap. Hierog.*, I, 11), semble la protéger de ses ailes. Une inscription enfermée dans un long cartouche court sur les deux côtés de la barque, et, si l'on examine la légende qu'elle contient ou plutôt celle qui se lit aux pieds de la reine, près d'un groupe d'offrandes, on voit que tout ce petit monument est une allusion au nom que renferme ce cartouche, — *la royale épouse, la grande, la mère divine Mauth-hem-ba* ou *Mautemoua*, qui signifie *la mère dans la barque*, et fut porté par la reine épouse de Thoutmès IV et mère d'Amenophis III. Ce petit monument a beaucoup souffert et toute la partie supérieure de la figure et les extrémités de la base manquent; il fut trouvé dans le palais de Louqsor, où Amounôph l'avait sans doute consacré à la mémoire de sa mère.

Deux chambranles de porte pris dans un hypogée des environs des pyramides sont d'une haute antiquité; ils décoraient l'entrée du tombeau d'un haut fonctionnaire nommé Toti qui doit avoir vécu sous le règne de Schafre, pharaon de la quatrième dynastie. Par une flatterie assez commune à l'époque des premières dynasties et qui a été remise en usage sous les Saïtes, les noms d'hommes et même de femmes étaient souvent composés du cartouche du roi suivi de quelque épithète. Ainsi, un des fils de Toti s'appela *Schafre-ônkh*, c'est-à-dire le vivant Schafré; un autre *Schafre-osh*, le glorieux Schafré; une fille *Schrafre-nofre....* la bonne Schafré. Cette particularité qui avait induit en erreur plusieurs égyptologues (1), a été signalée par M. Birch dans un opuscule sur le tombeau qui nous occupe (2).

Il existe au *British Museum* deux proscynèmes et des petits sphinx provenant du temple compris entre les pattes du grand sphinx des pyramides de Ghizeh.

(1) C'est de l'ignorance de ce fait que provient l'erreur de Rosellini et de Wilkinson qui ont qualifié *Cheops* de prêtre royal, parce que le cartouche de ce roi entrait dans le nom d'un prêtre attaché à son service. N. L'Hôte a poussé l'ignorance encore plus loin en donnant, p. 32 de ses *Lettres*, l'image d'un fonctionnaire nommé *Papi-ônkh* pour le portrait du pharaon Papi lui-même. Dans ces mêmes *Lettres*, p. 47-48, l'auteur fait descendre Osortasen II d'un intendant nommé Thoutopht. « Cette circonstance, dit-il, est un fait nouveau acquis à l'histoire des dynasties égyptiennes. *Elle est mise hors de doute* par la lecture des inscriptions qui accompagnent la figure du roi. » Le prétendu pharaon qui marche à la suite du défunt est tout simplement son troisième fils qui se nommait *Osortasen-ônkh*, probablement parce qu'il était né sous le règne du pharaon de ce nom. Les *Lettres* de N. L'Hôte fourmillent d'erreurs de ce genre et d'assertions aussi fausses que ridicules.

(2) Voy. S. Birch's *Description of an Egyptian Tomb*, in-4. London, 1841.

Parmi quelques figures de divinités, de grandeur naturelle, on distingue une statue du dieu Nil, appelé en égyptien *Hapi-moou*, les nombreuses eaux, par allusion à tous les canaux qui fécondent la vallée. Derrière la jambe du dieu, on a représenté une petite image de Scheshonk, pharaon de la vingt-deuxième dynastie.

On voit un fragment d'un naos en basalte vert taillé sous le règne de Nectanèbe dont le cartouche-prénom est inscrit dans les franges de la bannière. Au-dessus de la corniche de ce petit monument, il reste encore une ligne de pattes d'oiseaux; ce vestige indique qu'il était couronné d'une rangée de volatiles, de vautours ou d'ibis, au lieu d'avoir, comme de coutume, des uræus ou des cynocéphales. C'est le seul exemple de ce genre que j'aie jamais rencontré. Les pattes sont trop faibles pour appartenir à des vautours, qui sont des symboles de l'hémisphère supérieur tandis que l'hémisphère inférieur est représenté par un uræus, elles doivent avoir fait partie de figures d'Ibis, symboles de Thoth.

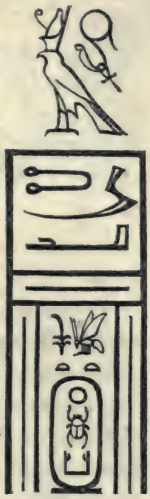

Sur le sarcophage n° 86 du catalogue, on voit un petit pyramidion en pierre calcaire portant les légendes d'Enintefnaa que j'ai déjà publiées dans cette *Revue* (t. II, p. 7). Ce petit monument a été trouvé à Gournah et offert au Musée par sir G. Wilkinson.

Les stèles que renferme la collection du *British Museum* sont assez nombreuses. Parmi celles qui portent des dates et des légendes royales, nous citerons les suivantes :

1.

2.

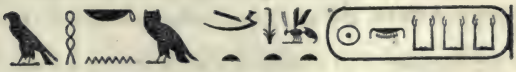

3.

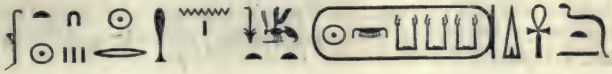

4.

5.

(1)

Parmi les monuments historiques du même genre, on distingue encore une petite stèle en calcaire, grossièrement peinte, qui représente un acte d'adoration à Amounôph Ier ou Amounôph Resorka, suivi de sa femme, *Ames* ou *Ahmes-Nofreari* l'Éthiopienne, et d'une autre reine, une blanche, une Égyptienne sans doute, qui bien que son titre semble la désigner comme fille du roi, me paraît avoir été une de ses femmes, épousée dans la vieillesse du pharaon. Le dicton égyptien d'aujourd'hui avait peut-être déjà cours alors. « Prends une noire pour le plaisir et une blanche pour les yeux. » La reine Ames Nofreari, toujours peinte en noir (2), paraît être une Éthiopienne de sang royal dont la plupart des pharaons de la dix-huitième dynastie et des dynasties thébaines postérieures, sont issus et à laquelle ils rendirent des honneurs religieux. Le nom ne se retrouve point dans le

(1) La plupart des légendes hiéroglyphiques qui entrent dans cette notice présentent des incorrections inhérentes aux caractères typographiques qu'on a voulu employer pour en faciliter l'impression. N'ayant pu obtenir de l'Imprimerie royale un texte plus correct, après deux mois de délais, on a été forcé de laisser subsister ces erreurs en se réservant de les signaler.

Nos 1, 2 et 3. Tous les signes de ces trois inscriptions sont exacts : ils ne sont pas groupés de la même manière que sur les monuments originaux, mais le sens n'en est pas altéré.

N° 4. Il manque au-dessus du cartouche le signe symbolique du *ciel*.

N° 5. Les deux segments de sphère qui suivent les deux parties du Pschent devraient être placés au-dessous de ces coiffures royales.

(2) Une peinture des tombeaux de Gournah représente Amounôph Ier peint en noir comme un Éthiopien. Voy. aussi Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*. Pl. CLXII.

tableau de famille d'Amounôph Ier (1), ni dans une autre liste découverte à Thèbes par un de mes amis, G. Lloyd de Brynestyn.

Une stèle ptolémaïque, portant le n° 147, offre une grande analogie avec la stèle de M. Harris que j'ai publiée dans mes *Monuments Égyptiens*. Voy. pl. XXVI.

Enfin une stèle en grès du règne de Tiberius César. Cet empereur

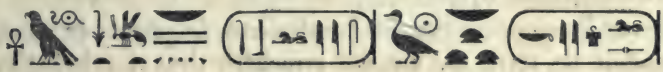

y est représenté agenouillé, faisant offrande à Mauth et à Khons (2).

Il y a encore diverses stèles de l'époque romaine, mais elles manquent de cartouches et de dates.

Parmi les stèles funéraires qui ne portent point de légendes royales et ne contiennent que des actes d'adoration et des prières, la plus intéressante, non-seulement du Musée britannique, mais encore de toutes celles connues jusqu'à ce jour, est une petite stèle en pierre

(1) Conf. *Monuments Égyptiens*, etc., pl. III.

(2) Les caractères de l'Imprimerie royale ont forcé de disposer les signes de ces deux cartouches autrement que sur l'original, mais la lecture reste la même.

calcaire, dont sir G. Wilkinson avait publié une partie dans son *Panthéon* et que je viens de publier en entier dans mes *Monuments Égyptiens*, pl. XXXVII. La partie supérieure est occupée par une déesse vue de face et placée debout sur un lion passant : elle présente d'une main un bouquet de lotus à Amon *Rhat-en-nouf* (1), et de l'autre deux serpents à *Ranpo* ou *Renpho*, divinité dont le rôle n'est pas connu et qui ne se rencontre que sur des monuments de ce genre, jamais dans les temples, que je sache. La légende de la déesse, qui se traduit Koun, *reine absolue du ciel,* semble indiquer que cette divinité représente le principe femelle de la nature, en rapport avec Amon, le principe mâle, et un autre dieu qui complète peut-être cette triade à la manière indienne et paraît indiquer la destruction. La divinité représentée dans le registre inférieur, et à laquelle les défunts adressent leur prière, est *Anta* ou *Tanata* (avec le T article féminin), l'origine primordiale du grec θάνατος, *la mort*, et qui a la même signification dans les langues sémitiques. *Tanata* est la compagne habituelle du dieu Ranpo.

Il existe au *British Museum* un autre petit monument en pierre calcaire, portant de chaque côté une figure en bas-relief. L'une représente Ramsès le grand, tenant l'emblème des panégyries , et l'autre, la déesse , montée sur un lion, tenant d'une main des *lotus* et de l'autre des *serpents*. La déesse ne porte aucun nom, mais tout l'ensemble de cette représentation ne laisse aucun doute sur l'identité des déesses auxquelles sont consacrées l'une et l'autre stèle, non plus qu'à l'égard des attributs mutilés sur celle que j'ai publiée et qui paraît aussi, par son beau style, remonter à l'époque de la dix-huitième dynastie.

On voit encore dans cette salle plusieurs fragments de peintures sur enduit de terre qui ont été arrachées dans les hypogées de Thèbes. Ils sont compris sous les numéros 169 à 181, et furent présentés en 1834 par sir H. Ellis, directeur du Musée.

On peut juger, par tout ce qu'il existe au *British Museum* de fragments brutalement détachés des ruines égyptiennes, que les Anglais ont plus *dévasté* que nous. S'ils n'entretiennent point le public des nombreuses déprédations de Salt, de *Bob-straw*, Beck, etc., ils ne manquent pas de mentionner l'enlèvement par Champollion

(1) *Koun*, en égyptien, signifie les *aînes* sans distinction de sexe : avec l'article féminin le *cunnus* des latins, dont il est évidemment l'origine.

d'un bas-relief du tombeau de Menepthah, à Thèbes (1), et de le désigner à tous les visiteurs comme l'auteur de mutilations exercées par d'autres. J'ai passé bien des heures à effacer des injures et des malédictions prodiguées à l'immortel auteur de la *Grammaire égyptienne*, et entre autres cette inscription, parodie d'une célèbre épitaphe :

CHAMPOLLION.

Dost thou wish to behold his works, look around.

En vérité, regardez donc impartialement autour de vous et confessez que si vous comprenez aujourd'hui quelque chose à ces mystérieuses représentations, si tous ces textes ne sont plus lettre close, c'est à son génie que vous le devez. *Dost thou wish to comprehend his genius, look around and try to read.*

Les salles supérieures du Musée égyptien contiennent une foule d'objets, parmi lesquels je remarquai d'abord des cercueils du plus haut intérêt, ceux de Menkaré, d'Enintef, et plusieurs momies gréco-romaines.

Le cercueil de *Menkaré* ou *Mycérinus*, dont M. Lenormant a révélé l'existence au public français, en traduisant et annotant l'opuscule de M. Birch, est un des plus intéressants débris de l'antiquité égyptienne. Composé de plusieurs planches de bois de sapin, ce cercueil porte une inscription hiéroglyphique dont la signification prouve non-seulement qu'il a servi à contenir la dépouille mortelle de Mankaré, mais encore qu'à l'époque de la quatrième dynastie la langue égyptienne était déjà fixée et écrite avec les mêmes caractères que nous retrouvons encore employés trois mille ans plus tard sur les monuments. Le cartouche de Mankaré offre beaucoup d'analogie avec un autre qui paraît aussi fort ancien, et qui pourrait bien en être une variante. Le Musée du Louvre possède un scarabée qui porte ce cartouche doublé.

Le sarcophage de Mankaré, trouvé aussi par le colonel H. Vyse dans la troisième pyramide, ne portait aucune inscription, et était simplement orné comme un naos égyptien. Il fut embarqué à Alexandrie, dans l'automne de 1838, à bord d'un navire marchand qui naufragea et se perdit corps et biens aux environs de Carthagène.

Le colonel H. Vyse, qui a fait exécuter d'importants travaux dans la nécropole de Memphis, a dépensé, dit-on, environ dix mille livres

(1) Ce superbe bas-relief colorié est déposé dans les salles basses du Louvre.

sterling (deux cent cinquante mille francs) pour faire des fouilles aux pyramides et publier le résultat de ses recherches. Le chiffre est évidemment fort exagéré : avec une pareille somme il y aurait de quoi explorer toute l'Égypte d'une manière plus fructueuse.

On voit dans cette même salle une caisse de momie entièrement dorée, couverte de légendes royales et parfaitement conservée, qui fut découverte, en 1827, par les Arabes de Gournah dans une partie de la nécropole de Thèbes appelée *Dra abou nagga*. Elle était dans un sarcophage, qui n'a jamais été détaché du roc calcaire dans lequel a été creusée l'unique salle du petit tombeau isolé de ce roi. Au-dessus des linceuls et des bandelettes, sur la tête du défunt, on trouva un diadème orné de l'uræus en or, et, de chaque côté du corps, deux arcs et des flèches armées de silex. L'appât du gain engagea les Arabes à briser la momie dans l'espoir d'y trouver un trésor; mais rien ne paraît avoir réalisé leur attente : la momie ne contenait aucune chose précieuse, à l'exception d'un scarabée en jaspe vert, monté en or, avec une inscription de cinq lignes sur la partie inférieure, et une ligne d'hiéroglyphes autour de la base. La caisse fut achetée par un Grec nommé Yanni Athanasi, et fut vendue à Londres en 1835, avec la collection Salt. Mais pour rendre toute sa valeur à la caisse dont ils avaient sacrifié la momie royale à l'envie de recueillir de l'or, les Arabes substituèrent, au corps qu'elle avait renfermé, la momie d'un prêtre qui fut achetée comme la dépouille d'un roi. Le cadavre du pharaon, ou plutôt ses membres mutilés restèrent épars sur le sol qui les avait préservés tant de siècles de l'avidité des conquérants et des ravages du temps. La caisse et le scarabée se trouvent à présent dans la magnifique collection du Musée britannique. Le diadème, objet unique par le genre du travail autant que par son antiquité, tomba en partage à d'autres Arabes, fut vendu séparément, et acquis par le Musée de Leyde avec quelques autres antiquités. Il ressemble par sa forme aux diadèmes que portent les pharaons, et au signe hiéroglyphique du mot *mour*, ⊢⟨ *le chef*, *le préposé*. Il est formé d'une bande de cuir ornée de petites plaques d'or et d'argent, et le milieu du bandeau est décoré d'un uræus d'or. Ces renseignements m'ont été fournis à Thèbes par l'associé de Yanni, qui a bien voulu me guider dans de minutieuses recherches pour retrouver le tombeau d'Enintef, comblé, selon toute apparence, par des fouilles postérieures.

A côté de ces vieux cercueils, on en voit d'autres bien moins anciens, et qui datent de l'époque gréco-égyptienne : ce sont deux

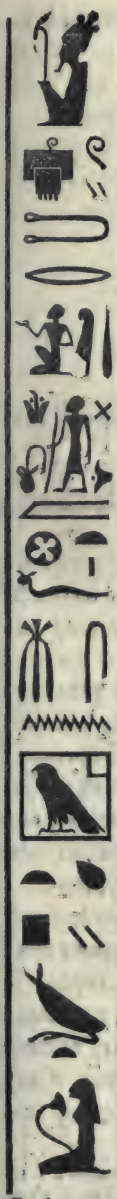

caisses de momies provenant d'un même hypogée de Thèbes, d'où paraissent aussi avoir été tirées la momie de *Petamenoph* rapportée par M. Cailliaud et qui se trouve aujourd'hui au Musée royal du Louvre (1), celle de *Phaminis* que possède le Musée de Berlin et celle de *Sensaos* qui est au Musée de Leyde. Ces diverses momies paraissent avoir appartenu aux membres d'une puissante famille établie à Thèbes sous les règnes de Trajan, d'Hadrien et d'Antonin le Pieux. La collection égyptienne du Louvre contient encore : 1° une toile de momie représentant un portrait en pied d'un membre de cette famille, vêtu de la toge romaine et environné d'attributs égyptiens ; 2° cinq portraits peints à l'encaustique représentant des parents de Soter ; 3° enfin trois papyrus qui se rapportent à d'autres individus ses consanguins ou alliés. Il y aurait un intéressant mémoire à faire sur cette famille avec toutes les dépouilles éparses dans les divers musées de l'Europe.

La forme des deux cercueils du Musée britannique est celle du *tabout*, nom donné par les Arabes de Gournah aux caisses de momies qui ne dessinent point la forme du corps, mais sont construites carrément, couvertes en berceaux, et dans lesquelles les quatre montants des angles s'élèvent au-dessus du cercueil. Le style des peintures de ces deux caisses est de la même époque, les scènes funéraires qui y sont peintes sont les mêmes ; enfin, elles contiennent toutes deux des représentations *zodiacales*.

L'une de ces représentations a déjà été publiée dans les *Transactions of the royal Society of Literature*, t. III, part. IIe. Elle est peinte à l'intérieur du couvercle du cercueil, qui renfermait la dépouille ou la momie

(1) Voy. Ch. *Musée Charles X*, p. 155.

d'un nommé *Soter, archonte de Thèbes,* ainsi que nous l'apprend l'in-

scription grecque peinte sur le listel d'un petit naos qui décore l'extrémité du cercueil du côté de la tête :

CΩTHPKOPNHΛIOYΠOΛΛIOYMHTPOCΦIΛOYTOCAPXΩNΘHBΩN

Les légendes hiéroglyphiques expriment aussi le nom et le titre du défunt : *l'Osirien Soter, le véridique, le grand chef dans sa terre, né de l'Athorienne* (1) *Philout.* Les légendes hiéroglyphiques sont curieuses, en ce qu'elles donnent : 1° l'équivalent égyptien du mot *archonte ;* 2° le nom égyptien de la mère de Soter ; enfin, plusieurs variantes du nom du défunt qui démontrent la valeur homophone du *carquois* et du *segment* employés indifféremment. Outre la représentation des signes du zodiaque, ce cercueil est encore décoré du jugement de l'âme du défunt, scène tout à fait semblable à celle qu'on rencontre sur la plupart des rituels funéraires. Le fond du cercueil est orné d'une grande figure de femme d'un style gréco-égyptien.

Le deuxième zodiaque est inédit, mais diffère peu du précédent. La forme et l'ordre des douze signes sont les mêmes, seulement ceux qui sont peints dans le premier à droite de la figure de Nepte, le sont dans celui-ci à gauche. Les légères différences qu'on remarque dans l'ensemble de ces deux tableaux semblent n'avoir aucune importance réelle. Cette caisse, qui contenait la momie d'une femme nommée Cléopatra dans les légendes hiéroglyphiques, est

(1) Les défunts hommes ou femmes étaient généralement appelés *Osiriens, Osiriennes,* après la seizième dynastie et leurs corps étaient enveloppés de bandelettes, suivant le mode usité pour cette divinité. Mais à l'époque des premières dynasties et à la renaissance qui eut lieu sous les Psammétiques, on voit la plupart des défuntes appelées *Athoriennes* au lieu d'Osiriennes. On sait que Hâthor était régente de l'Amenti.

dénuée d'inscription grecque ; mais le style des peintures me porte à croire qu'elle est de la même époque que la précédente. J'ai copié avec soin les représentations zodiacales de ces deux cercueils, et je les ai données à M. Letronne qui les publiera probablement dans la deuxième partie de son *Mémoire sur les Zodiaques égyptiens* (1).

Les vitrines de ces deux salles renferment divers petits monuments qui portent des légendes royales. Un des plus curieux est un

cylindre de bronze sur lequel est gravé non-seulement le cartouche de *Remai* ou *Maire*, mais encore une bannière appartenant au pharaon *Papi* ou *Apep* dont le cartouche se rencontre très-souvent avec celui de Maire. Une union aussi fréquente me paraît attester que cette bannière et ces deux cartouches doivent être attribués à la légende royale d'un seul et même pharaon, tous ses titres rassemblés d'après divers monuments, se composeraient ainsi, à mon avis :

(1) Voyez, pour de plus amples détails archéologiques et paléographiques sur ces curieuses sépultures, le savant ouvrage de M. Letronne : *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité, à l'occasion d'un zodiaque égyptien peint sur une caisse de momie qui porte une inscription grecque du temps de Trajan.* In-8. Paris, 1824.

Les inscriptions de la vallée de Qosseir, de Koum-el-Akhmar, de Qasr-Essayad, de Bercheh ; les vases de la collection Abbott ; un petit cylindre conservé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque royale, lequel porte la bannière ci-contre ; enfin, la série de la chambre des ancêtres de Thoutmes III, dans laquelle il n'a point été ménagé de place pour le nom de *Maire*, qui se trouve sur les inscriptions des hypogées de Qasr Es-sayad et ailleurs toujours placé entre et — ces divers documents rapprochés, éclaircis l'un par l'autre, semblent ne laisser aucun doute sur la liaison de ces deux cartouches et l'identité de leur bannière commune. Quant aux deux colonnes d'hiéroglyphes du cylindre, dont j'ai donné ci-dessus le développement, elles contiennent des titres qu'il me paraît impossible de traduire d'une manière satisfaisante dans l'état actuel des études égyptiennes, mais je les ai estimées trop intéressantes pour négliger de les reproduire ici.

Une petite feuille d'or porte les deux cartouches ci-dessous, sur

l'authenticité desquels on a élevé quelques doutes, mais que je crois d'autant plus orthodoxes qu'ils se retrouvent sur la table d'Abydos, numéros 21 et 22, première ligne.

Une tablette, formée de toile préparée avec du stuc, a été évidemment quadrillée en rouge par un artiste de l'époque, pour réduire ou proportionner une figure. Il y a, en effet, tracé l'image d'un pharaon assis et portant d'une main la masse, et de l'autre une canne. Le cartouche peint à côté de cette figure est un nouveau prénom qui semble devoir trouver place dans la dix-huitième dynastie, et qu'on a pris à tort pour une variante du prénom de Thoutmes III. Les variantes contiennent des titres divers ajoutés au nom, mais jamais un signe qui en change complétement

le sens. Malheureusement, on n'a pas encore rencontré le nom qui doit accompagner ce prénom ; et à l'époque où cette esquisse a été tracée, certes les pharaons portaient déjà dans leur légende le double cartouche.

On voit aussi des objets nécessaires à la toilette des dames d'autrefois : des peignes en bois, des petits vases à parfums et à cosmétiques, des vases ou étuis de diverses matières pour contenir la poudre noire, le *sthem* dont les Égyptiennes, comme les Arabes, se coloraient le bord des paupières. L'un d'eux, en faïence blanche, porte le prénom d'*Amountuonkh* et celui de sa femme *Amounonkhsen* ou *Onkhsen Amoun* (1).

Enfin, un petit naos de bronze, qui contient une image d'Amoun-Ra, présente sur un de ses montants la bannière et le prénom de Siphthah, le mari de la reine Taoser ou Taosra, de la dix-neuvième dynastie (2). La bannière est nouvelle; celle que j'ai découverte à Thèbes porte : *Le seigneur des Panégyries, comme Pthah Toutounen.* Le prénom offre une variante où ne figure pas le titre — *Approuvé du Soleil,* qui est joint ordinairement au groupe initial de ce cartouche.

Les grandes divinités égyptiennes, dont se compose le panthéon du Musée britannique, sont réparties — les plus grandes dans les salles basses, les plus petites dans les vitrines des salles supérieures, et ne sont point classées suivant le rang que tenait chacune d'elles dans le système théogonique. La plupart des statuettes et figurines que renferment les armoires furent des objets d'un culte privé professé dans l'intérieur des familles, ou des amulettes portées par dévotion; elles sont toutes de petite dimension, et quelques-unes sont aussi précieuses sous le rapport de l'art que sous celui de la matière.

Parmi les nombreuses images d'Amon, le roi des dieux, on distingue une statuette d'argent dont les ornements sont damasquinés ou plaqués en or. Cette figurine, du plus précieux travail, a été trouvée dans les habitations incendiées, au nord du palais de Kar-

(1) Le nom d'Amon dans ce dernier cartouche, devrait être écrit comme il l'est généralement dans tous les textes, mais l'emploi des caractères de l'Imprimerie royale a, sans doute, forcé le Prote à le composer ainsi.

(2) Voyez Ch. *Lettres écrites d'Égypte*, p. 255.

nac. On voit à côté une statuette du même dieu sous une autre forme : c'est une image en bronze d'Amoun-Harsaphès ou *Khamoun,* tenant d'une main l'aspersoir mystique, de l'autre son phallus dans toute son intumescence. Ses pieds reposent sur les neuf arcs, emblèmes des peuples barbares ; au-devant, on a gravé le cartouche de la reine Onkhnas ou Onkhsen Renofre hêt, l'épouse d'Amasis. La légende du dieu se traduit : « Amoun-Ra, le fécondateur (*Rhat en nouf*) (1), résidant au cœur de Thèbes, vivificateur, etc. »

Viennent ensuite plusieurs images d'Amon, de Mauth, Khons, Noum-Pthah, Neith, Sevek, Osiris, Isis, et autres divinités du panthéon égyptien. Je m'arrête seulement ici à celles qui présentent quelques particularités remarquables.

Une petite statuette de Pascht-*Mérépha*, une des formes de Neith, donne un curieux symbole employé au lieu de son nom phonétique. Ce signe, qui paraît représenter un sistre, en égyptien *schash*, est une variante remarquable du nom symbolique de cette déesse, écrit tantôt par une lionne, et tantôt par un vase qui sert ordinairement de déterminatif pour indiquer les corps gras.

Une statuette de Nofre-Athom, debout sur un lion couché.

Une figurine en or d'Hathor Boucéphale.

La statuette qui fait l'objet de notre vignette, paraît d'époque grecque ou romaine ; elle représente le dieu appelé

(1) Rhat en nouf, *Emanans semen.* J'adopte ici la lecture de M. Lanci qui me paraît beaucoup plus orthodoxe et plus claire que la version *Mari de sa mère*, proposée par Champollion et adoptée sans examen sur l'autorité du maître. Le sens de cette légende est démontré dans un ouvrage intitulé : *De l'Interprétation des Hiéroglyphes*, que publie en ce moment M. Lanci.

Onouris par Champollion, qui en fait le Mars égyptien, principe de désordre et de destruction, et par suite dieu de la guerre. C'est un patæque barbu, portant sur la tête un diadème de plumes surmonté d'un petit naos renfermant un bœuf. Ce dieu trapu, vêtu d'un court jupon appelé *shantei*, porte un bouclier de la main gauche et brandit un glaive de la droite. Cette divinité, dont le véritable nom hiéroglyphique paraît inconnu, n'est jamais représentée sur les sculptures; elle offre beaucoup d'analogie avec le dieu Ranpo ou Renpho, et semble être une forme de Pthah ou de Seth. Il est bien démontré que ces dieux lares appelés *patæques* étaient également et indifféremment chez les Grecs Hercule et Vulcain, avec lesquels les divinités égyptiennes offrent une analogie remarquable.

On trouve encore dans ces vitrines beaucoup de petites divinités et d'images de génies qui ne sont guère connues que par le rituel funéraire.

Après les divinités viennent les animaux qui leur étaient consacrés, et qui en étaient le symbole. On sait que le cynocéphale et l'ibis étaient des emblèmes du dieu Thoth dans différentes fonctions : le lion, d'Horus et d'Athom; la lionne, de Mauth et de Pascht; le bélier, d'Amon et de Noum; le crocodile, de Sevek; le chacal, d'Anubis; l'oie, de Seb; un héron appelé *ben* (*ardea bubulcus*), d'Osiris; le scarabée, de Thoré; le scorpion, de Selk, etc.

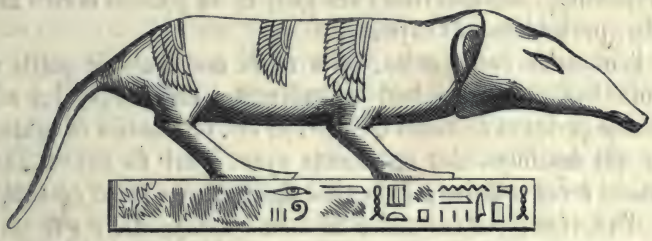

La mygale ou musaraigne paraît avoir été consacrée à Mauth ou Buto. Elle n'est jamais représentée dans les bas-reliefs, et on en trouve rarement des figurines. Celle que représente notre vignette est en bronze et d'un beau travail; le corps est couvert de trois disques ailés, symboles de Hat. L'inscription du piédestal *Hor Neb Skhem vivificateur*, semblerait indiquer que cet animal était consacré à Horus.

On remarque aussi dans cette collection un *oxyrhyncus*, poisson

consacré, selon quelques auteurs, à Hathor, dame de Sné, ou suivant Champollion à Thot ou à la Lune. Celui que représente notre vignette est un bronze provenant de Thèbes ; il porte sur la tête un disque flanqué de cornes et orné d'un uræus, coiffure ordinaire de la déesse Hâthor.

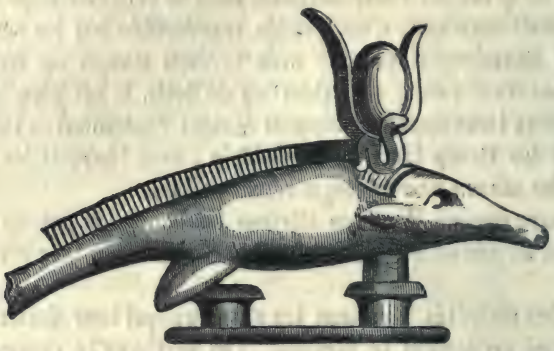

Dans les salles supérieures, de nombreuses vitrines, élevées en forme de naos égyptien, contiennent plusieurs momies humaines avec leurs triples enveloppes de bandelettes, de cartonnage et de bois, couvertes de peintures. Dans les armoires environnantes, on voit une collection d'animaux momifiés, des chacals, des singes, des chats, des crocodiles, des éperviers, des ibis, et un poisson doré à museau pointu, probablement l'oxyrhincus.

A l'entour de ces momies, on a réuni une foule de petits objets qui ornaient et consacraient les cadavres : des tissus, des réseaux formés de perles et de tubes d'émail, et des verroteries de toutes couleurs qui dessinent des ornements ayant servi de couvertes et de ceintures à ces momies ; de petites figurines en terre émaillée percées d'un trou ; des scarabées de même composition qui se trouvaient aussi enfilés au cou des momies, placés dans leurs mains, derrière leurs oreilles, entre les couches de bandelettes, ou noyés dans le bitume qui les préservait. Ceux de ces derniers qui sont de grande dimension portent ordinairement une prière extraite du *Rituel funéraire*. Cette prière, constamment la même, ne diffère que par le nom du défunt. Les amulettes de bois, de pierre, et les petites divinités étaient placées, soit auprès, soit dans l'intérieur des cercueils.

On voit encore, rangés avec ordre dans ces vitrines, une foule d'objets qui nous initient aux usages et aux mœurs des anciens Égyptiens ·

Une grande variété de vases de toutes formes, de toutes couleurs, en terre, en poterie, en faïence, en albâtre, en serpentine, en stéatite et en bronze; quelques-uns portent des légendes royales.

Parmi les meubles, j'ai distingué des chevets ou accotoirs appelés *ouols*, faits de diverses matières et semblables à ceux dont se servent encore les Ababdehs et les Nubiens pour dormir sans déranger leur coiffure. J'ai remarqué aussi un fauteuil en bois de sandal incrusté d'ébène et d'ivoire, d'un galbe élégant, et dont les pieds sont sculptés en forme de pattes de lion; des tabourets en bois incrustés en ivoire; des pliants dont les jambages, qui se meuvent sur un pivot de bronze, sont terminés par des têtes d'oie.

J'ai vu beaucoup d'objets fabriqués avec des feuilles de jonc entrelacées comme les sparteries modernes; des tabourets sur lesquels on pourrait encore s'asseoir; des corbeilles, des paniers tressés et ornés de dessins comme les Nubiens en fabriquent encore aujourd'hui, et jusqu'à l'humble balai formé d'une feuille de dattier divisée en faisceaux, industrie que les Égyptiens ont continuée jusqu'à nos jours.

Une suite de petits objets : des boîtes de différentes formes, richement peintes ou incrustées; des ustensiles de ménage, des quenouilles avec leurs fuseaux, et de grands peignes pour le teillage du lin et du chanvre; des petites cuillers de diverses formes.

Un grand nombre d'objets, de vêtements, de parures, de linges d'une finesse étonnante; des bracelets en émail, en bronze, en ivoire et en or; des colliers de figurines et d'amulettes en or et en pierres dures; des bagues et des sceaux; des sandales, des semelles en palmier, en jonc, en papyrus et en cuir travaillées avec soin; des bottines en cuir; plusieurs perruques à cheveux crépus et tressés, montés assez grossièrement sur un réseau, qui témoignent que la coutume de porter de faux cheveux est beaucoup plus ancienne qu'on ne le croit généralement : une d'elles est fort remarquable, d'un excellent travail, et ferait honneur à nos artistes modernes. La couronne de la perruque, qui descend aussi bas que les oreilles, est entièrement couverte de petites boucles, tandis que la partie qui tombe sur les épaules est formée d'un grand nombre de petites tresses de cheveux comme les portent encore actuellement les Égyptiennes. La couleur de cette perruque est presque noire, et la légère teinte brunâtre qu'elle présente pourrait être attribuée à sa vétusté; elle provient d'un hypogée situé derrière le petit temple de Tmei et Hâthor, à Thèbes. On voit des perruques semblables sur la tête des musiciennes et sur celle des dames de haut rang. L'usage de raser la

tête, et de suppléer à son vêtement naturel par des moyens artificiels, est une coutume égyptienne qui paraît remonter à la plus haute antiquité.

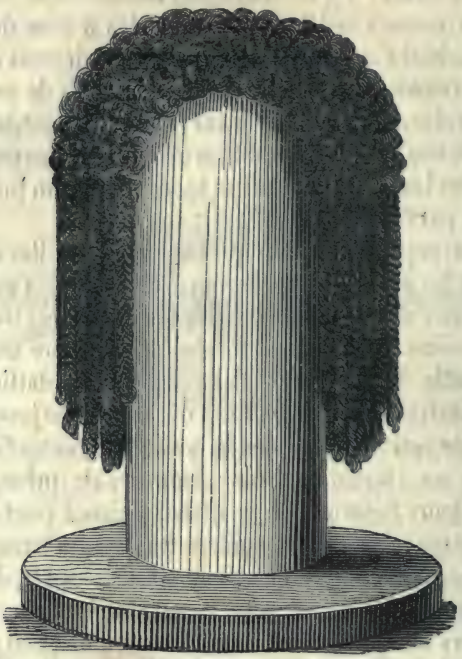

On remarque au Musée britannique plusieurs instruments de musique : des clochettes; des cymbales; une flûte en roseau percée de sept trous; différents sistres, dont l'un est fort remarquable; des harpes et des mandores à long manche. Ce dernier instrument, si souvent représenté dans les hiéroglyphes comme le symbole de la bonté et de la bienfaisance, témoigne que les anciens croyaient à la présence constante de ces deux qualités chez tout être sensible à la musique.

J'ai parcouru à la hâte une belle collection de papyrus bien conservés, qui doivent sans doute nous apprendre encore quelques détails sur l'histoire et la vie des anciens Égyptiens; j'ai regretté de n'avoir pas le loisir de les étudier. A côté des papyrus, on a réuni des boîtes de bureau, des étuis à pinceaux, des longues palettes de scribe avec leurs *calem* ou *kasch;* la palette d'un peintre où se voient encore des couleurs; des godets de diverses formes et de diverses

matières; enfin, plusieurs tablettes portant des inscriptions hiéra tiques et démotiques.

Divers ustensiles et instruments employés dans les cérémonies du culte; un fragment d'*amschir* ou encensoir en bronze, formé d'un petit fourneau posé sur une main sortant d'une tige de lotus terminée par une tête d'épervier. On voit de semblables instruments dans les mains des rois et des prêtres qui brûlent des parfums devant les dieux.

Un chacal sur une espèce de potence, petit modèle en bois des grands étendards qu'on portait dans les processions funéraires; plusieurs autels à libations, avec des bas-reliefs représentant des vases, des gâteaux et des fleurs de lotus; un grand sceau, qui servait peut-être à marquer les bœufs mondes propres aux sacrifices, et d'autres sceaux plus petits pour marquer des victimes de moindre taille.

Plusieurs beaux vases à anses en bronze, couverts d'inscriptions et de figures gravées au burin; ils paraissent avoir servi à contenir l'eau lustrale dans les cérémonies religieuses.

Des armes et des instruments en pierre, en bois, en bronze trempé et en *fer*; des arcs en bois; quelques flèches, les unes armées de pointes triangulaires en bronze, les autres d'un silex aigu; des javelines armées d'une pointe de fer ou de bronze; des haches d'armes, des poignards à lame de bronze, et dont les manches d'ivoire sont ornés de clous d'argent; des *boumerangs* pour la chasse des oiseaux; des cannes, des bâtons noueux ornés d'une inscription hiéroglyphique, et qui ressemblent aux *nabbouts* que portent encore les Arabes.

J'ai remarqué une suite d'outils de menuisier : une doloire, un drill, son archet, ses forets et sa plaque; de petites scies à main, des maillets, des ciseaux, des manches d'outils, une corne pour l'huile, et plusieurs outils dont l'usage est inconnu. J'ai vu aussi quelques clous de bronze et de fer; mais ils ont dû être d'un emploi bien rare, car tous les ouvrages de menuiserie égyptienne ne sont assemblés qu'avec des chevilles et une colle très-forte, dans laquelle était mêlée de la filasse. On voit encore des gonds et des pivots en bronze qui proviennent de portes, et une clef de fer. Le Musée contient quelques petites maisons, véritables jouets qui ne peuvent donner une idée aussi complète des habitations égyptiennes que les peintures retrouvées encore dans les tombeaux, mais qui montrent quelques détails domestiques fort intéressants.

On voit aussi quelques instruments aratoires : des pioches et des

houes en bois, une faucille de fer brisée en trois parties, et trouvée sous une statue à Karnac; un joug pour atteler les bœufs. On peut examiner à côté des instruments les produits de l'agriculture : des graines de *Palma Christi*, dont l'huile était employée sans doute jadis à oindre les cheveux, comme elle l'est encore aujourd'hui chez les Nubiens; le fruit du tamarin, dont la médecine faisait déjà peut-être usage; des petits paniers avec des fruits de doum, de nebbek, de *heglyg* ou perséa; du raisin, et d'autres fruits inconnus; enfin, du pain et du blé conservés jusqu'à nous à travers quarante siècles (1).

La dernière salle du Musée égyptien est ornée d'un long bas-relief colorié, moulé sur les superbes sculptures historiques du spéos de *Beit-el-Waly* en Nubie. C'est un des plus beaux sujets de l'histoire de Ramsès, et un des plus précieux spécimens de l'art égyptien. La paroi droite représente Sésostris, jeune encore, triomphant d'un peuple asiatique; la paroi gauche, la déroute d'un peuple africain. Les types de ces deux races, éternelles ennemies de l'Égypte, sont parfaitement représentés : d'un côté, ce sont des peuples au teint blanc, à haute stature, à larges épaules, au nez aquilin, à la barbe roide et pointue; de l'autre des noirs, bien caractérisés d'ailleurs par leurs nez épatés, leurs lèvres épaisses et leurs chevelures laineuses. Il serait trop long de décrire minutieusement ces bas-reliefs et tout ce qu'ils présentent d'intéressant pour l'étude de l'art et de l'histoire. La vérité des types, la précision des mouvements, la naïveté des détails, la finesse de l'exécution, et l'imitation parfaite des animaux, recommandent ces sculptures comme un résumé de l'art égyptien, auquel Thèbes même n'offre rien à comparer. Champollion a donné une description et des planches de ces deux superbes tableaux; M. Lenormant les a décrits d'une manière très-éloquente; enfin, M. de Cailleux, qui a senti toute l'importance de ces bas-reliefs pour les études historiques et artistiques, les a fait mouler sur les lieux, et les nouvelles salles du Musée royal du Louvre en seront bientôt ornées.

On voit encore, dans les salles du Musée britannique, plusieurs plâtres moulés en Égypte et de charmantes petites réductions des principaux obélisques égyptiens exécutés par M. J. Bonomi, qui,

(1) Le blé égyptien, préservé du contact de l'air dans des vases hermétiquement fermés, conserve encore toutes ses qualités après plusieurs siècles. En 1845, j'ai vu à l'exposition des produits agricoles de Chester, dans le pays de Galles, du blé égyptien provenant de semences extraites d'une amphore apportée de Thèbes avec d'autres antiquités.

pendant son long séjour dans la vallée du Nil, s'est tellement initié à l'art égyptien qu'on le croirait sorti d'un collége de Thèbes ou de Memphis.

En résumé, la collection égyptienne du Musée britannique ne vaut pas celle du Musée royal du Louvre, mais les antiquités y sont disposées avec autant de goût que de discernement. Tous les débris, tous les fragments sont encadrés dans des *naos* construits en pierre, ce qui leur donne beaucoup d'apparence. Les stèles n'adhèrent point au mur et on a laissé en dessous de petites ouvertures, afin que la chaleur puisse circuler entre elles, les pierres qui les environnent et celles sur lesquelles elles reposent, et les préserver ainsi de l'humidité. Enfin, tous les objets contenus dans les salles que nous venons de parcourir y sont classés avec science et méthode, — deux choses qui manquent chez nous depuis la mort de Champollion.

Je ne saurais terminer cet article sans recommander à mes lecteurs et spécialement à ceux qui voudraient prendre une connaissance plus approfondie des richesses du Musée britannique, l'intéressant ouvrage publié par MM. J. Bonomi et S. Birch, et intitulé : *Gallery of Antiquities selected from the British Museum* (1). Le texte est dû à M. Birch, sous-conservateur du *British Museum*, et l'un de nos plus savants égyptologues.

PRISSE D'AVENNES.

(1) 1 vol. in-4°. London, 1841.

EXTRAIT

D'UN

APERÇU STATISTIQUE DES MONUMENTS DE L'ALGÉRIE (1)

PAR M. CHARLES TEXIER,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS CIVILS DE L'ALGÉRIE.

Dans une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Charles Texier, inspecteur général des bâtiments civils en Algérie, et chargé en cette qualité de la conservation des monuments historiques, a lu la partie de son dernier rapport au ministre de la guerre, où est exposé l'état de ces monuments dans plusieurs parties de l'Afrique française. C'est au mois d'août dernier que M. Texier a exploré la plupart de ces lieux, en se joignant à M. le contre-amiral Rigodit, qui avait à inspecter tous les ports de l'ouest. Il a pu aussi observer, avec les autres détails des bâtiments civils, les moyens de conserver les ruines, traces des anciennes civilisations. Par des circulaires du gouverneur général, les principaux chefs militaires et M. le général Charon, commandant supérieur du génie, avaient été informés de la mission officielle de M. Texier. Aussi a-t-il trouvé partout, chez les généraux et chez les commandants des territoires mixtes, le plus grand empressement à seconder les intentions conservatrices du ministre de la guerre.

Le corps du génie a puissamment contribué à la formation d'une collection des inscriptions antiques de l'Algérie. Mais cette collection ne peut s'accroître autant qu'elle en est susceptible, que lorsque des moyens seront fournis par l'administration pour le transport des

(1) Nous joignons à l'intéressant Aperçu que M. Ch. Texier présente ici des antiquités de l'Algérie, des notes qui ont pour but de compléter les renseignements fournis par le célèbre voyageur. Ces notes sont empruntées soit à des publications antérieures à cette esquisse, soit à nos observations personnelles. Nous avons cru être agréable et utile au lecteur en remettant sous ses yeux les faits qu'il lui est nécessaire d'avoir présent à l'esprit pour se représenter exactement ce qu'on peut appeler l'état archéologique de l'Algérie. — ALFRED MAURY.

pierres épigraphiques dans le musée local le plus voisin, comme celui que le ministre de l'instruction publique a récemment visité à Cherchell. Bien des inscriptions anciennes gisent encore sur le bord des chemins, exposées à chaque instant à être brisées ou employées comme matériaux de construction. Tel a été l'emploi des restes de beaucoup de monuments à Philippeville, à Cherchell, à Ghelma. Il faut sans doute faire la part de la nécessité qui commandait de construire au plus vite les édifices nécessaires aux principaux centres de population. Ces considérations-là passent avant toutes les autres. « Mais, dit M. Texier, si l'on peut regretter ainsi quelques monuments détruits, il en est encore une multitude qui, convenablement dégagés de leurs décombres et restaurés seulement pour en arrêter la ruine, seront encore un des ornements de l'Algérie et un but d'excursion pour les voyageurs de l'Europe. Il est urgent pour cela que l'administration les prenne sous sa garde et qu'un crédit soit demandé pour les soutenir. »

Les instructions du ministre de la guerre s'opposent, en général, à la destruction des monuments antiques. Mais, pour prescrire des mesures précises, « il serait nécessaire, dit M. Texier, que l'administration fût informée des découvertes produites par les fouilles et par les travaux des routes, et pût envoyer sur-le-champ un dessinateur pour copier les monuments découverts, de manière à pouvoir statuer sur leur conservation. Les archives recevraient tous les documents recueillis, tant par les officiers du génie que par les agents des batiments civils et des ponts et chaussées, et chaque année ces documents seraient imprimés à la suite du tableau statistique. Alors si, par la force des choses, les monuments se trouvaient détruits, leur description serait au moins consignée dans un registre officiel, et ainsi conservée pour la science. »

M. Texier présente lui-même un spécimen de ce genre de statistique des monuments anciens. Dans l'extrait que nous allons donner de cette partie de son travail, nous classerons ces indications topographiquement, sous le nom des villes ou des lieux principaux auxquels elles se rapportent.

Djebel Chenouan.

Le monument, encore indéterminé aujourd'hui, connu sous le nom de *Tombeau de la Chrétienne*, et dominant la chaîne de collines que baigne le cours du Mazafran, est un des plus remarquables de

l'Algérie (2). Il aurait besoin d'être dégagé des terres accumulées à l'entour. Il doit se composer, comme les grands tumulus asiatiques, d'un soubassement circulaire, surmonté d'un cône dont la majeure partie est conservée. L'intérieur renferme, sans aucun doute, une chambre sépulcrale, et rien dans la tradition ne peut faire supposer que les Arabes ou les Romains auraient visité l'intérieur. Dût-on ne rien trouver dans le Tombeau de la Chrétienne, l'état de ses dispositions intérieures et de la forme sépulcrale qui en forme le centre serait d'un véritable intérêt pour la science historique, et pourrait mettre fin aux incertitudes sur la destination primitive de ce monument. Loin de l'endommager, les travaux de ce genre, en le dégageant des terres qui l'entourent, le débarrasseraient des buissons qui croissent dans les insterstices et deviennent une cause progressive de ruine.

Tefesed.

Depuis le cap Caxine jusqu'au pied du mont Chenouan, la côte n'offre aucun mouillage, même pour les balancelles. Une petite anse, formée par une presqu'île élevée, a été regardée par les anciens comme propre à former un port. Bientôt les habitations se seront multipliées, et on découvre aujourd'hui des ruines qui, s'étendant de la presqu'île sur le continent, ont dû appartenir à une ville considérable. Les Arabes appellent ce lieu *Tefesed.* On retrouve dans ce nom les traces de celui de Tepasa, ville romaine de la Mauritanie césarienne (3).

Abrité à l'ouest par la haute presqu'île dont je viens de parler, le port est clos à l'est par une langue rocheuse que des ouvrages pa-

(2) Ce monument est appelé par les Arabes *K'ber Roumia,* c'est-à-dire le *Tombeau de la Chrétienne* ou *de la Romaine.* Pomponius Mela (I, VI, 10) en fait mention, et dit qu'il est situé entre *Icosium* et Césarée (Cherchell); d'après ce géographe, c'était la sépulture de famille des rois de Numidie et de Mauritanie. Ce curieux monument rappelle celui que Peyssonnel a trouvé à huit ou dix lieues au nord-ouest de Lamba, à Medrachem ou Medresen, lequel est aussi formé d'une pyramide placée sur une base cylindrique; la hauteur est également de 90 mètres. Cf. Dureau de La Malle, *Province de Constantine,* p. 212-213. Marmol a soutenu sans fondement que le *K'ber Roumia* était le tombeau de la fameuse Cava, la fille du comte Julien. On prétend que l'on a jadis découvert près de ce monument une inscription latine qui portait le nom de Cléopâtre. Si le fait est vrai, ce monument était peut-être le lieu de la sépulture de Cléopâtre Sélené, la fille de Marc-Antoine et de la célèbre Cléopâtre, laquelle avait été mariée par Auguste à Juba II. — A. M.

(3) Tepasa était, selon Pline, une colonie de vétérans établie par l'empereur Claude. Cette ville est mentionnée par Ptolémée et l'*Itinéraire* d'Antonin. — A. M.

raissent avoir rattachée à des roches plus avancées dans la mer, ce qui formait une jetée aujourd'hui détruite ; mais on en voit des blocs, d'un volume considérable, épars sur la plage ou sortant des basses eaux. Ce port, de petite dimension, était suffisant pour les barques romaines et pourrait être utilisé si jamais on établit dans le voisinage un centre de population. Du côté de l'ouest, le pied de la presqu'île est formée par un plateau de rochers dont la surface, quoique inégale, est à peu près de niveau. Dans ces rochers tendres les anciens ont taillé un bassin carré de trente mètres de côté, et dont la conservation est encore parfaite. Le fond de ce bassin est seulement de cinquante centimètres en contre-bas du niveau de la mer, à laquelle il ne communique que par une entrée de deux mètres de longueur. Il serait difficile de voir dans cet ouvrage un bassin destiné aux barques; c'était plutôt , à mon avis, un vivier pour retenir et engraisser le poisson. Les anciens mettaient de la recherche dans cette industrie. On observe encore de ces viviers sur les côtes de France et sur celles d'Italie. Une vanne levée ou baissée devait maintenir l'eau au niveau nécessaire ou la laisser écouler lorsqu'on voulait vider le bassin.

Près de là sont trois chambres voûtées qui servaient de citernes pour le port. Le grand nombre des autres citernes que l'on observe montre que la ville et le port étaient amplement fournis d'eau par le moyen d'un aqueduc dont on retrouve les traces. Des quais environnaient le port et sont encore apparents; mais il est à croire que les eaux de la mer ont gagné du terrain, car plusieurs escaliers de maisons particulières descendent directement dans l'eau.

En suivant une dépression de terrain qui se dirige au sud-ouest, on reconnait la direction d'une des rues principales. A droite et à gauche on retrouve presque tous les soubassements des maisons, qui étaient bâties avec autant de soin que les édifices publics, en pierre de taille et en briques. A l'extrémité de cette rue s'élèvent de grandes ruines dans lesquelles on observe deux salles parallèles, et divisées en trois par des pilastres. L'édifice était carré et devait avoir une cour ou *atrium*. Cette disposition permet de supposer que ces ruines sont celles d'un gymnase. Parmi les blocs de pierre équarris que nous avons trouvés, les chambranles de portes ou de fenêtres sont percés de trous indiquant que les ouvertures des édifices étaient ornées de moulures de marbre. Mais presque tout a été enlevé ou reste enseveli sous les décombres. Une corniche appartenant à l'entablement du gymnase est le premier morceau qui permette de juger

le caractère des moulures. On y retrouve les principes en usage du temps des empereurs Septime Sévère et Adrien.

On peut observer dans ce quartier de la ville d'autres monuments auxquels les Arabes ont donné les noms de palais du Roi, palais de la Reine. Un vaste édifice, que nous n'avons pu étudier qu'imparfaitement, paraît avoir été le prétoire. Les Arabes de la tribu voisine, qui s'étaient offerts pour nous guider, nous entraînaient toujours vers la presqu'île pour nous montrer l'église. Nous allâmes cependant vers la limite ouest de la ville. Là était un beau théâtre, dont heureusement les gradins sont presque tous enterrés, ce qui les a sauvés de la destruction. Un portique d'ordre dorique donnait accès dans l'orchestre. La scène est presque entièrement détruite; mais la *cavea*, ou salle, est conservée dans tout son pourtour; et des fouilles y mettraient certainement à découvert des objets intéressants.

Les remparts de la ville étaient composés de murailles défendues par des tours demi-circulaires; ils étaient bâtis en grands blocs de pierre et avaient une épaisseur de six mètres. L'amas des ruines couvre une surface beaucoup plus étendue que celle de Cherchell, capitale du pays. Le vent nous obligea de partir avant d'avoir pu compléter l'exploration; et c'est au grand regret des Arabes que nous renonçâmes à visiter la presqu'île, et par conséquent les ruines de l'édifice qu'ils appellent l'église. Cependant, avant de s'embarquer, l'amiral voulut faire le tour de la presqu'île en canot. Nous vîmes que partout elle avait été défendue par la nature et par l'art. Les tombeaux des anciens habitants sont situés sur le revers ouest de la presqu'île; ils sont formés de grottes à moitié taillées dans le rocher et ayant une porte en maçonnerie.

La masse de débris de toute sorte accumulés sur le sol, et surtout les beaux blocs de pierre de taille, avaient déjà attiré l'attention des spéculateurs, et ils y envoyaient des barques qui se chargeaient pour Alger. La direction de l'intérieur a arrêté à temps ce trafic, qui menaçait les ruines de Tefesed d'un anéantissement très-prochain.

CHERCHELL.

Cherchell est l'ancienne Césarée. Le port de cette ville était un des meilleurs de la côte, aussi avait-il été décoré avec un soin particulier. Le quai était entouré d'un portique. Les débris de ces colonnes ont servi à former la levée faite pour l'agrandissement du bassin.

L'ancien port deviendra ainsi l'avant-bassin du nouveau; une jetée en équerre arrêtera les brisants du côté de l'ouest : on arrivera par là à offrir un abri à cinquante ou soixante bâtiments d'un petit tonnage.

Chaque fouille faite à Cherchell met à découvert quelques débris plus ou moins importants des monuments de l'antique Césarée. Par les soins de l'administration locale, ces fragments ont été réunis dans une salle qui forme déjà un musée intéressant. On y remarque plusieurs tombeaux avec des inscriptions, un torse de Vénus en marbre, plusieurs statues et statuettes qui ne manquent pas de mérite. Les fragments d'architecture ne le cèdent pas à ceux de sculpture : plusieurs grands chapiteaux corinthiens provenant d'un temple, un chapiteau composite orné de dauphins et de palmettes, des corniches de marbre, ne seraient déplacés dans aucun musée. Les rues de la ville sont pleines de colonnes de marbre qu'on pourrait fort bien employer. Le monument qui a principalement fixé mon attention est déposé dans la cour de l'hôtel des bâtiments civils et a été récemment découvert. C'est une statue barbare, d'un mètre environ de hauteur; elle représente un dieu imberbe, coiffé du modius. Sur le devant de sa coiffure est une palme ou palmette; la tête est grossièrement modelée, le corps sans bras, ou bien les bras sont si faiblement indiqués qu'on en suit difficilement les contours. Les jambes sont grêles et les pieds tournés en dedans. Cette figure est appuyée contre une gaîne ou un pilastre; elle n'offre aucun des caractères des sculptures romaines ou vandales; j'y reconnaîtrais plutôt quelques symptômes de l'art asiatique (4).

PHILIPPEVILLE.

L'ancienne Rusicada était située à l'embouchure d'une vallée dont les flancs sont escarpés (5). Cette vallée communique à une plaine arrosée par la rivière appelée aujourd'hui le Saf-Saf (6). Mais Rusi-

(4) Nous renverrons pour l'explication de cette statue, à la notice que nous publierons dans un des prochains numéros. — A. M.

(5) La table de Peutinger donne seule à Rusicada le titre de colonie. La distance de cette ville à Cirta, fixée par Pline à quarante-huit milles, et les nombreuses inscriptions trouvées à Sk'ik'da, aujourd'hui Philippeville, établissent l'identité de celle-ci avec Rusicada. Cf. Pellissier, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Algérie*, p. 366. D'après Gesenius, le nom de *Rusicada* viendrait du phénicien, ראש יקדה mot à mot *caput ardoris* ou *caput ignis*, expression qui semble indiquer l'existence en ce lieu d'un phare destiné à éclairer le golfe de Stora.— A. M.

(6) Il est probable que si l'on entreprend les travaux nécessaires pour remplacer

cada n'était pas abreuvée par des cours d'eau naturels. Les anciens rejetaient l'usage des eaux de rivière par des principes d'hygiène qui, plus que partout, doivent être observés en Afrique. Les ruines des citernes de Rusicada existent encore; mais jusqu'à ces derniers temps, on ignorait complétement comment elles étaient alimentées. Les uns imaginaient qu'elles étaient remplies par des sources aujourd'hui perdues, les autres par des eaux pluviales. Cette dernière hypothèse est la plus voisine de la vérité; mais comme la contenance de ces citernes dépasse pour chacune plusieurs mille mètres cubes, on concevait difficilement des pluies assez abondantes et assez prolongées pour y fournir.

Il vient d'être reconnu que les grandes citernes de Philippeville sont toutes alimentées par un même système qui les fait dépendre les unes des autres. Celles qui sont situées à mi-côte, non loin de la place Royale, et celles qui se trouvent dans un grand soubassement d'un ancien édifice, reçoivent l'une après l'autre leur volume d'eau particulier. Les plus belles et les mieux conservées se trouvent sur la montagne; leur ensemble se compose de cinq grandes salles à ciel ouvert, communiquant entre elles par des arcades. On a fait de grands travaux pour reconnaître la source que l'on croyait seulement détournée; mais le service des ponts et chaussées s'est convaincu que ces citernes n'étaient alimentées que par un barrage, situé dans une des vallées supérieures, qui porte le nom de *Bou-Melek*. Un grand nombre d'affluents se réunissent dans cette vallée. La citerne était divisée en ces divers compartiments, afin que les eaux eussent le temps de déposer et de s'épurer. Dans la première salle, celle qui est voisine du regard d'arrivée, on a reconnu plusieurs piles de briques qui la coupent en deux parties. Je suppose que ces piles retenaient une grille qui arrêtait les débris d'arbustes, les cailloux et les autres impuretés. L'eau, se déposant ainsi dans la première salle, était introduite dans la seconde, après avoir subi un

la misérable estacade de Philippeville par une jetée convenable, on trouvera dans la baie les vestiges de monuments ayant appartenu à l'ancienne Rusicada. Divers objets antiques, rejetés par la mer sur le rivage, prouvent que la Méditerranée s'est avancée dans la baie. Ce phénomène, observé en différents points de la côte d'Afrique, et notamment à Sân, l'ancienne Tanis, semble être dû à un affaissement du terrain plutôt qu'à un exhaussement du niveau de la mer (*voy.* le *Mémoire* de M. L. Cordier, ch. XXIII du tome II des antiquités, descriptions, du grand ouvrage de l'expédition d'Egypte). Nous avons nous-même trouvé sur la plage une monnaie romaine très-fruste et deux petits fragments de moulure que venait d'y laisser le flot en se retirant. — A. M.

premier degré d'épuration, et successivement ainsi dans les salles suivantes, jusqu'à la dernière qui était la salle de distribution. Celle-ci était contiguë à une grande coupure à laquelle aboutissaient ces conduits descendants.

Le mur extérieur de la salle est attenant à une tour circulaire, dont l'usage n'avait pas encore été bien déterminé. Je crois pouvoir, après un mûr examen, émettre l'opinion que c'était une balance d'eau, dont le mécanisme marchait à l'aide d'un flotteur. Le flotteur (sans doute une boule creuse en bronze) était attaché à un levier, qui, de l'autre bout, tenait la chaîne d'une vanne, laquelle fermait l'issue de la salle de distribution. Le flotteur, en baissant, opérait ainsi un mouvement de bascule qui faisait lever la vanne. En remontant, il laissait retomber la vanne par son propre poids. Tant que la tour était pleine, le flotteur était élevé et la vanne fermée. Lorsque l'eau de la tour était épuisée, le flotteur baissant, la vanne s'ouvrait et donnait entrée aux eaux.

Les eaux introduites dans le canal de descente étaient portées dans les citernes inférieures, qui étaient aussi divisées en plusieurs salles, presque toutes assez bien conservées aujourd'hui pour être facilement restaurées. Les citernes de la ville basse sont voûtées et parfaitement closes; elles sont bâties en briques, recouvrant un mur en retour de deux ou trois mètres d'épaisseur. L'administration, en rétablissant tout le système d'alimentation des citernes, rendra un grand service à Philippeville, tout en faisant une intéressante application de l'hydraulique des anciens.

On n'a trouvé dans ces monuments aucun indice certain qui puisse faire connaître l'époque à laquelle ils furent bâtis. D'après la construction on peut cependant supposer qu'ils datent de Septime-Sévère ou d'Adrien.

L'amphithéâtre, le théâtre et plusieurs autres édifices sont dans un état plus ou moins fruste, mais offrent encore des ruines qui ne sont pas sans intérêt. Trois statues de marbre ont été découvertes, au mois de mai dernier, dans des fouilles sur la montagne des citernes. L'exécution en est bonne; deux paraissent des portraits de sénateurs; elles sont vêtues de la toge et ont à leurs pieds le scrinium, garni de manuscrits roulés. Le travail de la tête est bien inférieur à celui du corps; remarque qu'on a lieu de faire souvent pour les statues anciennes. Dans la troisième, qui est une statue de femme, la tête manque. L'ajustement des draperies est moins correct que dans les premières. Un bras fléchi sur la poitrine, l'autre

main, tenant une plante, rappellent la pose, souvent imitée, de la Cérès.

Les environs de Philippeville fournissent encore un certain nombre de monuments, principalement dans le genre tumulaire. On a trouvé plusieurs sarcophages de marbre qui offrent tous le cachet chrétien. Ils n'ont généralement pas d'inscriptions.

Constantine.

Au contraire, on trouve journellement quelque inscription nouvelle dans les travaux qui s'exécutent à Constantine (7). Mais la surface de la ville étant limitée de toutes parts, on sera dans la nécessité d'occuper l'emplacement des monuments anciens qui existaient dans l'acropole ou casbah. Cet édifice contenait les monuments les plus importants de la ville, les citernes, le palais et les casernes. Les murailles qui subsistent encore sont de trois époques : la première, que l'on doit faire remonter aux rois numides, présente un appareil d'une précision merveilleuse, en pierres de grand échantillon, irrégulières, mais par assises réglées; l'autre appareil est évidemment romain; enfin un troisième, dans lequel on retrouve des fûts de colonnes et des débris d'édifices, paraît être un ouvrage des princes vandales (8).

(7) Nous ajouterons, pour les personnes qui ne connaissent point les localités, les détails suivants sur la situation de Constantine :

La ville est construite sur la table de rochers séparée du Mans'ourah par un immense ravin; sa forme est celle d'un quadrilatère irrégulier; sa surface, qui offre une étendue de 42 hectares, est entièrement couverte de constructions, la plupart mauresques, et forme un plan fortement incliné vers le sud. La partie la plus élevée de la ville, située vers le nord, est de 664 mètres au-dessus du niveau de la mer; la partie sud, qui est la plus basse, est juste de 100 mètres moins élevée que l'extrémité opposée. Le ravin se termine au nord par des cascades qui ont 53 mètres de haut et sont placées à 175 mètres au-dessus de la ville. Ce gouffre vraiment effrayant présente donc une profondeur totale de 228 mètres. — A. M.

(8) Pour compléter les détails donnés ici sur les antiquités de Constantine par M. Ch. Texier, nous empruntons les renseignements suivants à l'ouvrage intitulé : *Excursions dans l'Afrique septentrionale par les délégués de la société française établie à Paris pour l'exploration de Carthage* :

« Les anciens édifices de Constantine ont souffert de rudes dévastations : la majeure partie de ceux qui ont été mentionnés par Shaw n'existent plus aujourd'hui. Les belles portes de marbre rouge et l'arc appelé Qasr-el-Ghoulah (le Château de la Goule ou Ogresse) furent démolis, il y a une vingtaine d'années, pour servir à d'autres bâtisses, et les derniers débris ont été employés, dans l'intervalle des deux expéditions de Constantine, à la réparation et à l'extension des fortifications.

« Auprès du sanctuaire de *Sidi-Mabrouk, sur la terrasse de Mansourah*, on voit encore l'enceinte d'une construction bâtie en pierres carrées. Parmi les débris

Les égouts de Constantine étaient, après les aqueducs, les ouvrages les plus remarquables de la ville. Comme elle est partout fondée sur le roc vif, il a fallu y creuser ces égouts, qui, selon toute apparence, suivaient la direction des rues. L'égout principal a son issue au sud de la ville par une ouverture de plus de trois mètres de large. Il était recouvert par de grandes dalles plates, ce qui est un caractère de haute antiquité. Plus tard, lorsqu'il fut restauré par les Romains, on le voûta en pierres dans certaines parties de son parcours. Enfin, au moyen âge, il fut voûté en briques. Mais, pendant toute la période arabe, les égouts ne reçurent aucune espèce de soins; les directions des rues antiques furent abandonnées pour les rues tortueuses des Arabes; plusieurs maisons, construites sur les voûtes mêmes, défoncèrent la couverture, et les fondations furent descendues jusque dans l'intérieur de l'égout, de sorte que les eaux et le limon accumulés formèrent des dépôts qui finirent par acquérir la dureté de la pierre. Les branches secondaires, n'étant jamais curées, s'encombrèrent; on perdit la trace de la plupart des conduits, et aujourd'hui que la population de Constantine prend un accroissement considérable, le service des égouts devient insuffisant. Les eaux pluviales s'écoulent par les rues, se perdent inutilement, et les résidus des maisons répandent l'infection partout.

Le curage et la réparation des égouts anciens auraient donc un double but : celui de retrouver presque trait pour trait les dispositions des rues de l'ancienne ville, et surtout d'assainir la ville actuelle. Il y avait sous les Arabes une sorte d'administrateur qu'on appelait l'*amin des égouts;* c'est le *curator cloacarum* des temps romains. Ces fonctions subsistent encore; mais l'agent est d'une ignorance telle qu'il ne sait pas indiquer la trace des conduits; il faut, pour les retrouver, faire le tour de la ville en marchant sur la corniche élevée qui domine le Roummel. Ce trajet n'est pas sans danger.

Le pont du Roummel, fondé sur une des voûtes qui couvrent le cours du torrent (9), est un ouvrage des temps romains. J'en attribue

s'est trouvé le fragment d'une inscription funéraire. La ruine n'offre aucun indice qui puisse faire sûrement reconnaître la destination primitive de l'édifice. Nous soupçonnons cependant que c'était une station romaine. Il est bon à noter ici que nous ne connaissons pas un seul de ces sanctuaires ou tombeaux de marabouts qui n'ait été élevé sur les fondements d'un édifice plus ancien; en voyant de loin la coupole blanche d'une telle bâtisse, seul signe distinctif d'habitation dans ces contrées, on peut d'avance être assuré d'y trouver des ruines plus ou moins considérables, ou tout au moins quelques vestiges de plus anciennes constructions. — A. M.

(9) Ces voûtes du Roummel sont un produit naturel des plus curieux. On avait

là destruction à un mouvement qui se sera opéré dans la voûte qui lui sert de base. Les piles qui existent encore et qui sont bâties en grosses pierres à bossage sont fendues dans toute leur hauteur; les fentes ont été rebouchées avec du mortier lorsque, en 1796, le pont fut rétabli par les soins de Salah-Bey (10).

Il ne reste d'antique que les piles du pont et une partie des culées jusqu'à la hauteur du parapet. Deux éléphants, sculptés sur un bloc de pierre, se remarquent du côté de l'est. Je pense que ce bas-relief n'est pas en place et a été encastré là quand on a rétabli le pont; mais je crois qu'il appartenait à l'édifice même, peut-être au parapet. Une tête de victime avec des bandelettes, sculptée sur la doucine qui forme l'imposte, appartient à l'art romain.

Le pont du Roummel n'était pas le seul qui donnait accès dans la ville de Constantine; un pont-aqueduc avait été construit plus à l'ouest; mais malgré la défense naturelle que présente l'assiette de la ville, elle était de plus entourée par une muraille flanquée de tours rondes et carrées dont les soubassements s'observent presque partout, et qui dans quelques endroits sont entièrement conservés. Un bas-relief représentant un bouclier et des armes me paraît une ancienne sculpture indigène. Les monuments d'art de cette époque sont extrêmement rares.

J'ai dit que les citernes de Constantine étaient situées dans le palais ou casbah. Elles étaient ainsi doublement à l'abri de toute destruction, occupant le point culminant à cent soixante mètres au-dessus du cours du Roummel, et à plus de trente mètres au-dessus du point inférieur de la ville. Elles sont au nombre de trente-deux et formaient des salles voûtées. On suit bien dans la plaine voisine les traces de l'aqueduc qui les alimentait; mais ce n'est que cette année qu'on a déterminé la prise d'eau par des nivellements et des opérations topographiques. L'aqueduc qui traverse le Roummel, et dont le rang inférieur est parfaitement conservé, avait trois étages d'arcades. Il s'élevait ainsi jusqu'à la hauteur du Koudiat'-Aty (11).

cru jusqu'ici qu'elles faisaient partie de la roche même de Constantine; mais j'ai constaté qu'elles sont d'une formation beaucoup plus moderne. — C. T.

(10) Le pont du Roummel a 56 mètres au-dessus de la rivière; les arches à deux étages qui le soutiennent, ont une hauteur de 48 mètres; le ravin offre donc en cet endroit une profondeur de 104 mètres. — A. M.

(11) Parmi les ruines de Koudiat'ati, l'on voit, dans plusieurs endroits, les restes d'une voie romaine encore intacte à l'endroit où se trouve le canal du grand aqueduc. Cette route est pavée avec des pierres dures et de couleur grisâtre de la seconde couche. Elles sont placées en losanges; leurs dimensions varient un peu, mais la majeure partie mesurait 1 mètre de long sur 60 centimètres de large et

Là il déposait les eaux dans des citernes, après les avoir conduites par un système de piles creuses dont je n'ai pu déterminer l'usage, mais qui, je pense, ont eu pour objet l'épuration des eaux dans un premier château d'eau, d'où elles passaient dans les grands réservoirs (12). La prise d'eau est située dans une vallée qu'on appelle *Oued-Yacoub*. Deux sources très-abondantes, au milieu de débris de constructions romaines, s'écoulent aujourd'hui dans le Roummel. Ces sources sont à une hauteur suffisante pour arriver dans les citernes de la casbah. Mais depuis la destruction des aqueducs on n'a d'autre eau à Constantine que celle du Roummel, montée péniblement à dos d'âne du fond du précipice où coule le torrent. Heureusement les trente-deux citernes de Constantine sont aujourd'hui totalement restaurées par les soins du génie, et si une partie a dû être convertie en casernes, l'autre n'attend plus que les eaux qui doivent l'alimenter (13).

Ainsi la domination française, ramenant en Afrique la civilisation, se rattache d'abord aux grands ouvrages de la domination romaine, partout où ils peuvent être rétablis.

12 centimètres d'épaisseur. La route est large de cinq mètres, bordée par une petite banquette élevée de 35 centimètres au-dessus du pavé. La voie romaine de Constantine à Stora, qu'a reconnue, en avril 1838, M. Puillon-Boblaye, et qui est d'une si admirable conservation, est large de 6 mètres. Voy. *Excursions dans l'Afrique septentrionale*, p. 85.

Une seconde voie romaine, pavée de la même manière que l'autre, passe près Bardo, où étaient les écuries du bey. La position et la direction des traces qui en restaient font supposer qu'elle traversait le Roummel à l'endroit appelé aujourd'hui Mdjez-al-Ghanem (le Gué des Troupeaux).

C'est entre Koudiat'ati et Mans'ourah, dans la vallée du Roummel, que se trouvait le faubourg appelé *Mugure*, mentionné dans un des actes des martyrs, publiés par D. Ruinart, ainsi que l'a démontré une inscription trouvée sur les lieux par le capitaine du génie Carette. Cf. Pellissier, ouv. cit., p. 370. — A. M.

(12) On pourra comparer ce système de distribution des eaux de Constantine avec celui de Constantinople, si bien étudié et si savamment décrit par le général Andréossy, dans son *Voyage à l'embouchure de la mer Noire*, publié en 1818 (Paris, in-8°). — A. M.

(13) Au-dessous de ces citernes s'étend un long espace de terrain assez uni sur le bord du précipice dans lequel coule la rivière. Cet emplacement était anciennement occupé par un cirque ou hippodrome. Les *carceres* étaient en ligne avec le pont, l'entrée était à l'autre bout vers le sud, où commence le ravin escarpé. Cette entrée semble avoir été vers l'arc appelé *Qasr-el-Goulah*, qui avait trois entrées dont celle du milieu était la plus large. Shaw fait observer que les pilastres étaient d'un goût particulier à Cirta, ce qui nous fait croire que cet édifice était peut-être d'une architecture numidique. La forme générale du cirque, quelques fondements des murs qui l'environnaient à l'extrémité arrondie vers son entrée, se distinguent encore faiblement. La *spina* est enterrée sous le sol, charrié par les pluies du haut des côtes rapides de la terrasse de Mans'ourah. (*Excursions dans l'Afrique septentrionale*, p. 80.) — A. M.

SCEAU INÉDIT DE PHILIPPE Ier.

Dans un intéressant article sur l'iconographie de Saint-Louis, inséré dans le dernier numéro de cette *Revue* (p. 675 et suiv.), M. E. Cartier a fait ressortir l'importance que présente, au point de vue de l'art, le Musée sigillographique des Archives du Royaume. Ce n'est là qu'un des côtés utiles de la précieuse collection dont une heureuse et féconde pensée de M. Letronne a doté l'établissement confié à sa direction. Une découverte, due tout récemment, comme beaucoup d'autres du même genre, à la sagacité et aux recherches persévérantes de M. Auguste Lallemand, commis d'ordre aux archives et chargé du moulage des sceaux, nous fournit l'occasion d'indiquer, par un exemple, les ressources que ce Musée peut fournir aux études historiques, soit pour aider à combler les lacunes des ouvrages publiés sur la matière, soit pour rectifier les erreurs qui s'y sont glissées.

M. A. Lallemand a trouvé apposé à un diplôme de l'année 1082, et à un autre acte de l'année 1100, un sceau du roi Philippe Ier, employé par ce prince, au moins pendant les vingt-six dernières années de son règne, et qui n'a été mentionné ni par D. Mabillon, ni par les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*. D'un autre côté, le sceau qui, dans ces deux ouvrages, est donné comme étant le sceau unique de Philippe Ier, a été gravé d'une manière défectueuse. Nous rectifierons ce type déjà publié avant de parler de celui que nous signalons comme inédit.

On lit dans le *Nouveau traité de diplomatique* (1) : *Le sceau de Philippe Ier ne diffère guère de celui de Henri Ier, que par l'inscription.* Néanmoins, les dessins que cet ouvrage donne des deux types en les reproduisant d'après les gravures publiées par D. Mabillon (2), présentent entre eux quelques différences essentielles qui ne devraient pas exister. Le sceau de Philippe Ier (Voir pl. 61, n° 1) n'est autre, en effet, que celui de Henri Ier, sur lequel on a changé seulement le nom; des comparaisons minutieuses, des mesures ma-

(1) *Nouveau traité de diplomatique*, par deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; in-4°. Paris, 1759, t. IV, p. 126.

(2) D. Mabillon, *De re diplomatica*; in-fol. Paris, 1709, pages 423 et 425.

thématiquement prises sur les originaux qui ont servi de modèles au graveur de D. Mabillon, et que l'on possède aujourd'hui aux archives, prouvent cette assertion jusqu'à l'évidence. C'est donc à tort que le sceau de Henri Ier, gravé dans l'ouvrage de D. Mabillon et dans le *Nouveau traité de diplomatique*, ne donne qu'un étage au trône en forme de palais sur lequel le roi est assis. Ce trône doit être à deux étages, et avec des ornements aux moulures, tel qu'il est dans le sceau de Philippe Ier, publié à sa suite. D'un autre côté, c'est également à tort que, dans la légende de ce dernier sceau, on a complété le mot GRATIA. L'original ne le donne qu'en abrégé : GRA.

L'erreur remarquée dans le sceau de Henri Ier, provient du mauvais état de l'empreinte fournie au graveur de D. Mabillon, par les archives de Saint-Denis. Sur ce type, en effet, aujourd'hui déposé aux archives du royaume (1), l'étage inférieur du trône et les ornements des moulures ont presque entièrement disparu, mais on les retrouve bien distincts sur une autre empreinte du même sceau, qui existe, comme la première, aux archives, et qui provient des titres de l'abbaye de Sainte-Geneviève (2).

Il résulte de l'identité complète des deux sceaux de Henri Ier et de Philippe Ier, que ce dernier, qui était monté, comme on sait, sur le trône, à l'âge de sept ans, n'a pas eu pendant sa minorité, et certainement avant l'an 1068, d'autre sceau que celui de son père, avec simple substitution de nom dans la légende. La découverte due à M. A. Lallemand, établit de plus, que dès l'année 1082, au plus tard, Philippe Ier s'est servi d'un autre sceau gravé spécialement pour lui, et qu'il a dû employer jusqu'à la fin de son règne, puisqu'on le retrouve encore en usage le 25 février 1100, sans qu'il y ait d'exemple que le premier type ait reparu depuis.

Ce second sceau, se trouve apposé pour la première fois, ainsi que nous l'avons dit, à un diplôme de l'an 1082, daté de Poissy le 6 janvier de cette année, et par lequel Philippe Ier faisant droit aux plaintes d'Isambart, abbé de Saint-Germain des Prés, déboute un chevalier, nommé Hugue Stavello, du droit de lever des taxes sur les habitants de Dammartin (3). Sur ce sceau (V. pl. 61, n° 2)

(1) Cartons des Rois, K. 19, 3.

(2) *Idem.* K. 19 1 *bis*.

(3) Ce diplôme existe en original aux archives du royaume, cartons des Rois, K 20, 6. Il est imprimé dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par D. Jacques Bouillard, religieux bénédictin. Paris, 1724, in-fol. Pièces justificatives, n° XXXII. Il en est aussi fait mention dans le *Galliana christiana* (nouv. édition), t. VII, col. 438.

le roi est représenté jeune et sans barbe. Il est assis sur un trône à têtes et à pieds de lions (particularité qu'il est bon de remarquer, car les bénédictins ne la faisaient remonter qu'à Louis le Gros). Sa couronne est surmontée de trois fleurs de lis; il tient de la main gauche un bâton royal terminé par une fleur de lis, et de la droite, un petit sceptre en forme de trident.

Il est probable que ce sceau de Philippe Ier, postérieur à 1068 et antérieur à 1082, date de l'époque de sa majorité, c'est-à-dire de l'année 1074 environ, si l'on s'en rapporte à l'*Art de vérifier les dates*. Cet ouvrage contient d'ailleurs, à l'article qui nous occupe, une erreur assez grave, pour qu'il nous paraisse nécessaire de la relever ici : on y lit (1). « Le jeune prince gouverna d'abord sous la « tutelle et la régence de la reine sa mère; puis, après la retraite de « cette princesse, arrivée l'an 1062, sous celle de Baudoin V, comte « de Flandres, qui exerça ce double emploi jusqu'à sa mort arri- « vée le 1er septembre 1067. — Philippe, à la mort de Baudoin, « n'était que dans sa quinzième année, et la majorité de nos rois « était alors communément fixée à 21 ans. Baudoin, cependant, « n'eut pas de successeur dans la régence, et Philippe commença « dès lors à gouverner par lui-même, et à faire expédier les actes « en son nom, car il est à remarquer qu'autrefois les régents pre- « naient absolument la place des rois, mettaient leurs propres noms « à la tête de tous les actes émanés de l'autorité souveraine et les « scellaient de leurs sceaux. »

Loin que les actes originaux, seule source de certitude en tel cas, fournissent rien en faveur de cette assertion, ceux que possèdent les archives prouvent le contraire de la manière la plus évidente. Il suffirait d'en énoncer quelques-uns datés des premières années du règne de Philippe Ier, pour démontrer que l'opinion énoncée dans l'*Art de vérifier les dates*, au sujet des attributions de la régence à cette époque, n'a aucune espèce de fondement.

Nous nous bornerons à citer un diplôme, daté de Senlis, l'an 1060, *première année du règne de Philippe Ier, donné au nom du roi, revêtu de son monogramme, et scellé de son sceau*, et par lequel ce prince confirme une donation d'Adèle, sa tante paternelle, à l'abbaye de Saint-Denis. Un seul passage, dans ce diplôme, peut rappeler la régente et son conseil, c'est celui où le roi dit qu'il accorde cette confirmation *per interventum matris A. et per assensum*

(1) *Art de vérifier les dates*; 3e édit., in-fol. 1783, t. I, p. 571.

fidelium (1). Les autres actes du commencement de ce règne, sont semblables à celui-ci pour la forme; tous sont au nom du roi, aucun au nom de la régence. On en peut consulter plusieurs, réunis dans un intéressant ouvrage du prince Alexandre de Labanoff (2).

On reconnaîtra que les rectifications de la nature de celles que nous venons d'indiquer, ne sont pas sans importance, lorsqu'elles portent sur des ouvrages aussi généralement et aussi justement estimés. Ces ouvrages remplacent en effet entre les mains de la plupart des savants les actes originaux qui, antérieurement au XIIe siècle, ne se trouvent guère que dans quelques grands dépôts publics; et dans ces dépôts mêmes, le nombre en est très-restreint. C'est donc en général sur les *fac simile* publiés par D. Mabillon et et par les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, ainsi que sur les assertions de l'*Art de vérifier les dates*, que s'appuient les dissertations relatives aux anciens diplômes de notre histoire, et à quelles erreurs n'est-on pas exposé, surtout dans l'appréciation de l'authenticité des actes, lorsque le point de départ de cette appréciation n'est point rigoureusement exact. Or, il faut l'avouer, c'est sous le rapport des reproductions graphiques que les magnifiques monuments dus à la science des bénédictins laissent le plus à désirer. Depuis le siècle dernier les arts ont fait de grands progrès en ce genre, et la science exige plus aujourd'hui. Nous pouvons citer comme un exemple de la perfection qu'elle est désormais en droit d'attendre, les belles planches de *fac simile*, dues au burin de M. S. Jacobs, et qui, exécutées aux archives du royaume, sous la surveillance consciencieuse de M. Natalis de Wailly, ont été jointes à son *Manuel de paléographie*, publié en 1838.

E. DE STADLER.

(1) Archives du royaume, K 20, 1.

(2) Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnès, épouse de Henri Ier, roi de France, par le prince Alexandre de Labanoff de Rostoff; in-8. Paris, Firmin Didot, 1825. Preuves, p. 29.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LE QUARTIER DE LA CITÉ, A PARIS,

A L'OCCASION

DE LA DÉMOLITION DES RESTES DE L'ÉGLISE PAROISSIALE

DE SAINTE-CROIX.

Lorsqu'on fouille le sol de l'ancien Paris, quand les besoins et les perfectionnements de notre civilisation nécessitent la suppression ou la modification de ses vieilles rues étroites et tortueuses, il est bien rare de n'y pas rencontrer de précieux vestiges d'antiques monuments de son histoire militaire, civile et ecclésiastique. Tantôt apparaissent des substructions remontant aux époques les plus reculées, des chaussées avec leur pavement de pierres plates, des murailles ou des aqueducs du temps de la domination romaine. Tantôt les assises inférieures des remparts et des tours de son enceinte au moyen âge viennent déterminer les points demeurés indécis du périmètre municipal. Souvent, dans les détours anguleux de quelque rue obscure, et serrés entre de vieilles et hideuses maisons que le pic du manœuvre démolit sans effort, surgissent les restes d'une église, d'une simple chapelle, une crypte sépulcrale, ou quelque inscription funéraire. La Cité, comme étant le plus ancien quartier, et même le berceau de Paris, offre souvent, et surtout depuis qu'on s'occupe de l'embellir en l'assainissant, l'occasion de ces découvertes pleines d'intérêt pour l'archéologie.

Ainsi, au mois d'avril 1842, en démolissant plusieurs vieilles maisons situées entre les rues des Deux-Hermites et de Perpignan pour le percement de la rue de Constantine, aboutissant à celle d'Arcole, on découvrit plusieurs caves superposées, dont l'une plus rapprochée de la rue des Deux-Hermites, sous laquelle elle passait, offrait une voûte ogivale à nervures croisées et taillées en coin.

Il n'existe point dans l'histoire, ni dans les anciens plans de Paris d'indication ou de traces que ces curieuses substructions aient appartenu à un édifice religieux ou civil ; à moins, ce qui paraît probable, qu'elles n'aient fait partie des anciennes prisons et cachots de la justice seigneuriale du chapitre de Notre-Dame, que l'on croit avoir été anciennement établis à l'entrée de l'impasse de Sainte-Marine en entrant à gauche (1). Mais le bâtiment destiné à cet usage avait subi d'immenses modifications dans sa forme pendant la suite des siècles. Ce n'était plus qu'une vieille maison fort ordinaire appropriée depuis longues années aux travaux d'un atelier de serrurerie, successivement occupé par les sieurs Bouresche, Garnier et Duverne, tour à tour serruriers de l'ancien et du nouveau chapitre de l'église métropolitaine. Plus tard, en 1843, en creusant près de cette même rue de Perpignan, pour asseoir les fondements de la maison de M. Regnard Sylvestre, commissaire-priseur, on découvrit un aqueduc de construction romaine, dont les briques formant le canal furent reconnues pour appartenir à cette époque.

Au moment où nous écrivons ceci, les utiles travaux d'élargissement de la rue de la Cité et d'achèvement de la rue de Constantine, font disparaître tout à la fois la rue de la Vieille Draperie et le portail de l'antique église paroissiale de Sainte-Croix. Respectable débris, d'une grande solidité, qui s'élevait encore avec son pignon sur la rue Sainte-Croix ; mais qui demeurait inaperçu dans cette ruelle fangeuse de trente-sept mètres de long, sur à peine deux mètres de large, sans boutiques au rez-de-chaussée et aboutissant à des repaires infâmes. Hormis quelques antiquaires, les voisins, même les plus près de cette ruine chrétienne ignoraient peut-être que là, pendant plus de sept siècles, avait existé une église.

Dès le règne de Louis VI, dit le Gros, la rue de la Vieille-Draperie était habitée par des juifs. Mais ces boucs émissaires de préventions populaires plus ou moins fondées, furent chassés du royaume,

(1) Cette petite église qui fut pendant plus de trente ans l'atelier de teinture du sieur Mahussier, existe encore au fond de l'impasse. Elle n'a rien de remarquable que son abside, en ogive à nervures croisées, très-surbaissée, sans doute à cause de l'élévation postérieure du sol. La cure était à la collation pure et simple de l'archevêque de Paris. Elle était la paroisse des officiers et domestiques de sa maison bien qu'éloignée du palais épiscopal. Aux termes d'un procès-verbal d'enquête de 1495, cité par l'abbé Lebeuf (*Hist. du D. de Paris*, t. I, p. 352), le curé de Sainte-Marine avait *sa pitance* à l'évêché ; mais aussi, il était chargé de confesser les prisonniers des prisons épiscopales. Il faisait aussi dans son église les mariages ordonnés par sentence de l'officialité.

par un édit de Philippe-Auguste, du mois d'avril 1182; alors les drapiers vinrent s'établir dans cette rue qui, pour ce motif fut appelé *la draperie*. Dans le rôle des tailles de Philippe le Bel, dressé en 1313, elle y figure sous le nom de *Vieille Draperie*, qu'elle a porté jusqu'à sa suppression en 1846. C'était au coin de cette rue, vers la place du Palais, qu'était la maison du père de Jean Châtel, qui attenta à la vie de Henri IV en le blessant d'un coup de couteau à la lèvre, le 27 décembre 1594.

Dans l'enceinte si étroite de la Cité se dressaient autrefois les clochers de vingt-une églises ou chapelles, de toute date, de toute forme, et de toute grandeur : décoration merveilleuse, riche et imposante, que la faux révolutionnaire a rasée, et dont elle a privé nos grandes villes, probablement pour toujours (1). Toutes ces églises étaient bâties avec une magnificence proportionnée à leur importance relative; car, au moyen âge, rien n'était épargné pour décorer la maison de Dieu. Mais, par un contraste qui sert à faire ressortir la foi ardente de nos pères et la simplicité patriarcale de leurs habitudes domestiques, leurs demeures n'offraient rien que de triste et de misérable. Les rues étaient étroites, tortueuses, sales, humides et sans air. Elles étaient bordées de maisons à pignons en avant-solier (2), obscures, encombrées et malsaines : celles qui nous restent attestent par la laideur de leur structure et leur distribution incommode que les hommes illustres qui préparèrent et firent la renaissance dans le XVe et le XVIe siècle, avaient à peine mis leurs contemporains sur la voie des améliorations et des inventions utiles que les siècles plus polis sont venus faire éclore ou perfectionner. Avant cette ère de progrès, les choses les plus ordinaires suffisaient à tous les besoins; car, alors, même dans les conditions les plus élevées, on vivait sans luxe, avec une économie et une simplicité à peine croyables aujourd'hui, à tel point que les appartements de nos rois et des seigneurs étaient jonchés de paille, au lieu de tapis et de

(1) Voici les noms de ces vingt-une églises : Notre-Dame. — Saint-Denis du Pas. — Saint-Jean le Rond. — Saint-Aignan. — Sainte-Marine. — Saint-Pierre aux Bœufs. — Saint-Christophe. — Sainte-Geneviève des Ardents. — Saint-Landry. — Saint-Denis de la Chartre. — Saint-Symphorien (depuis Saint-Luc). — Sainte-Madeleine. — Sainte-Croix. — Saint-Pierre des Arcis. — Saint-Germain le Vieux. — Saint-Martial. — Saint-Éloy. — Saint-Barthélemy. — La Sainte-Chapelle. — La chapelle de l'Hôtel-Dieu. — L'antique et double chapelle du palais épiscopal, démolie par l'émeute en 1831.

(2) On voit encore de ces avant-solier dans plusieurs rues de Paris, notamment à une maison rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois et à celle formant l'angle de cette rue, sur la façade regardant la place de l'École.

nattes. Souvent un seigneur n'était guère mieux logé qu'un simple bourgeois. Ainsi, dans la partie la plus triste et la plus infime de la Cité, se trouve une rue formant encore une équerre qui commençait à la rue Saint-Pierre aux Bœufs (aujourd'hui rue d'Arcole), et qui aboutit à la ruelle des Trois Canettes. Les vieilles maisons de plâtre de cette rue, dont les soubassements de pierre de taille révèlent l'ancienne importance, formaient jadis l'ancien fief de *Cocatrix*, ainsi appelé de Geoffroy de Cocatrix, échanson du roi Philippe le Bel, et seigneur de ce fief, où il demeurait vers 1300. Il est vrai qu'ignorant les délicatesses d'une civilisation dont les nombreux avantages compensent largement certains travers, ces vieilles générations, plus robustes que les nôtres, n'étaient point blasées par un confortable sans bornes, comme sans mesure, ou énervées par des causes qui se rattachent à la mollesse, et peut-être jusqu'à un certain point au relâchement des principes et des mœurs.

Nous sommes loin de nous extasier, comme certains romanciers à la mode, sur cet ancien et hideux état de la vieille Cité parisienne. Nous pensons au contraire qu'il appelait une réforme intelligente, mais qu'il était dû à l'absence de toute police et de sages règlements sur la voirie ; de sorte que toutes personnes, propriétaires ou prolétaires, pouvaient agir suivant leur intérêt privé ou leurs caprices. L'hygiène publique était à peu près inconnue; aussi les épidémies sévissaient-elles souvent sur cette population, entassée dans des maisons dont l'aspect seul nous fait reculer d'horreur. On ne commença à construire des égouts dans Paris qu'en 1381. La première ordonnance pour le nettoyement des rues date de 1476 ; avant, on amoncelait les immondices dans les carrefours, et lorsque leur masse gênait la circulation, les voisins la faisaient enlever à frais communs. Ceux qui ne pouvaient payer leur part portaient leurs ordures sur les places publiques. Les premières fosses d'aisance ne furent établies à Paris qu'en 1539, et encore toutes les maisons n'en étaient pas pourvues à la fin du règne de Louis XIV. Il est facile d'imaginer combien étaient infects et dangereux ces *detritus* de toute nature stagnant dans des rues, telles que celles de la Lanterne et de la Juiverie ne formant qu'une seule voie, aujourd'hui élargie d'environ neuf mètres, où le soleil pénétrait à peine, avant que le lieutenant de police de La Reynie eût établi vers 1667 un service régulier pour le nettoyage des rues et l'enlèvement des immondices. Après ces deux rues, artères de la Cité, la rue des Marmouzets était une des mieux entretenues par sa population industrielle, et

cependant, au dire du commissaire de La Marre, (*Traité de la Police*, t. I, p. 560) et de Sainte-Foix (*Essais sur Paris*, t. I, p. 205, édit. de 1777), le médecin Courtois, qui y demeurait sous Louis XIV, voyait ternir dans l'espace du matin au soir, les chenets de cuivre, ornement de son foyer, qu'il faisait frotter tous les jours.

Si, au moyen âge, les rues étaient étroites et sinueuses, les maisons drues, hautes et obscures, cela tenait à des habitudes immémoriales qu'on peut faire remonter à l'antiquité païenne. Nous croyons assez à l'intelligence de ceux qui persiflent cette vieille civilisation pour admettre qu'ils ne prétendent point emprisonner dans leur pensée propre, la pensée progressive d'une société qui n'est plus : car la réformation ou la transformation dans les lois, les sciences et les arts a été relative à l'état actuel de ses habitudes, de ses instincts et de ses besoins. Nos aïeux, dont tous les transports se faisaient à somme d'animaux, à cause du mauvais état des chaussées, et qui ne circulaient dans la ville qu'à cheval ou sur des mules, n'avaient aucun besoin de rues spacieuses; c'est pourquoi ils ne leur donnaient presque toujours que des proportions étroites, peut-être aussi par économie de terrain; leur irrégularité pouvait avoir aussi un motif de défense, une raison stratégique, pour le cas d'envahissement de la ville par l'ennemi. Deux circonstances ont amené depuis deux siècles seulement, l'élargissement des rues : l'usage des carrosses dont l'invention remonte à Henri II; mais dont l'emploi permanent ne date que du commencement du XVIIe siècle; et surtout la multiplication plus récente des charrettes, chariots, haquets et voitures de roulage.

Pour ce qui est du confortable et des précautions hygiéniques; tous ces perfectionnements ne pouvaient être que l'ouvrage du temps et de l'expérience : pour y arriver, il a fallu traverser bien des jours malheureux. Il est notoire que nos pères, excessivement routiniers, se départaient difficilement de leurs habitudes. Il est donc évident que l'abolition des usages et des procédés de leur époque n'aurait pu se faire par la conception *a priori* d'un système d'améliorations pleinement conformes à ce que le cours des âges a pu réaliser plus tard. Est-ce qu'il ne serait point contraire à toutes les idées de logique, d'imaginer qu'on eût pu imposer de prime saut à une société pleine de préjugés, une foule d'usages admis aujourd'hui dans nos mœurs? Et qui donc eût compris une semblable perturbation? Qui l'eût voulu? Qui ne l'eût repoussée comme une pensée diabolique? Puis d'ailleurs, quiconque a étudié le moyen âge, a pu y apprendre

que chaque société a son caractère propre; que le bonheur des hommes, leur liberté même réside le plus souvent dans l'idée qu'ils ont conçue, idée pour eux relative aux habitudes présentes et parfaitement distincte de l'idée générale que peut en donner la philosophie; et ceci s'applique à notre époque même, si fière de ses perfectionnements.

Au reste, qu'a fait l'édilité parisienne, depuis un demi-siècle de progrès, pour assainir et transformer la vieille Cité, mère de la capitale de la France? — Peu de choses. — Les repères de ses rues si noires et si tortueuses sont restés à peu près les mêmes; car, excepté le changement de l'étroite rue Saint-Pierre aux Bœufs en une voie large et droite, conduisant du pont d'Arcole au parvis Notre-Dame, le percement de la belle rue de Constantine en face du Palais de Justice, et l'élargissement de la rue médiaire de la Cité: ses vieilles maisons offrent encore un ensemble assez complet et des cloaques assez fétides, pour donner aux étrangers une idée de ce qu'elle fut matériellement au moyen âge. Le changement le plus apparent que ce quartier ait subi, au point de vue des arts, depuis cinquante ans: c'est la démolition de toutes ses églises, excepté Notre-Dame et la Sainte-Chapelle, que l'on restaure splendidement aujourd'hui. Encore doit-on regarder la conservation de Notre-Dame comme providentielle, car à la Convention nationale et dans le conseil général de la commune, il fut plus d'une fois question de mettre en vente cette belle et vénérable basilique, pour être démolie; et la Sainte-Chapelle, précieux reliquaire de saint Louis, ne fut sauvegardée que pour servir d'Archives judiciaires du palais auquel elle confine, et en subissant les plus brutales mutilations.

C'est dans les instincts moraux de la population pauvre de la Cité, qu'une triste métamorphose s'est presque complétement accomplie depuis les dix dernières années du XVIIIe siècle. Dans des temps meilleurs et moins agités, cette population obscure, industrielle et de mœurs pures, avait des habitudes d'ordre intérieur et de sobriété. Elle se mêlait peu de politique, parce qu'elle ne formait point son opinion sur des journaux. Ce n'était point là que les séditieux allaient chercher des complices pour répandre l'anarchie dans la capitale: car l'aisance des petites gens est le meilleur préservatif contre la révolte. Il est vrai que nous n'étions pas encore arrivés à cet âge d'incrédulité systématique qui étouffe toute noblesse d'âme, tout sentiment généreux et conduit l'homme à l'instinct de la brute: il y avait de la foi et des convictions ardentes. Mais depuis lors, l'oisiveté du

grand nombre causée par une recrudescence de population pendant trente ans de paix, et par la simplification ingénieuse des procédés industriels qui fait qu'une simple machine supplée à une multitude de bras, a fait prendre des habitudes de débauche qui ont fini par tout envahir dans les parties les plus obscures de ce quartier excentrique. Il faut reconnaître cependant que la population infime forcée d'émigrer des autres quartiers de Paris, où se font actuellement tant de somptueuses constructions, vient chercher une retraite moins coûteuse dans les sombres garnis et les vieilles maisons de la Cité; elle choisit de préférence les parties les plus populeuses où la boue tapisse les rues en toute saison, où le ruisseau est un marais en petit, où des forêts de masures hautes et drues lui permettent d'installer librement sa misère et ses penchants.

Dans la seule rue de la Cité (1) qui traverse l'île dans toute sa largeur on ne compte pas moins de trente-cinq boutiques d'estaminets, de marchands de vins, de liquoristes ou épiciers rogomistes. Il y en a au moins autant dans le reste de la Cité; preuve infaillible de l'épouvantable consommation de liquides spiritueux qui se fait journellement dans ce petit espace. C'est là qu'on voit des hommes et des femmes en guenilles debout autour d'un comptoir, vociférant l'orgie ou échangeant des quolibets licencieux, en doublant et triplant la dose d'une boisson incendiaire. « Au milieu de cette population abrutie, disait naguère un savant écrivain; au milieu de cette population dont les hommes se répandent le jour dans les ateliers où le travail les appelle, dont les femmes et les enfants, haves et décolorés, végètent au bord du ruisseau où ils cherchent un peu d'air et de jour, se glisse une autre population qui fuit la lumière et qui se dérobe à l'œil de la police, en s'enfonçant dans les inextricables détours de ce labyrinthe de maisons aux chambres noires, aux innombrables cloisons, et qui, au moyen de faciles communications, peuvent offrir plusieurs issues. Douze cents malfaiteurs habitent ordinairement dans ce quartier. Il est vrai qu'on ne peut mettre la main sur eux que quand on les prend en flagrant délit; mais parmi eux se cachent des gens repris de justice, des scélérats dont les crimes sont avérés, les mêmes dont à certains jours on voit apparaître les figures étranges, et dont les physionomies font un tel contraste avec celles qui circulent journellement dans la ville, qu'elles effrayent les honnêtes gens, en révélant une horde inconnue dont on

(1) Ci-devant rues de la Lanterne et de la Juiverie.

ne peut deviner les habitations. Telle est la Cité, qui était jadis tout Paris, et que cependant l'empereur Julien appelait sa chère Lutèce ! » (Du Mersan, art. *Cité, Encyclop. cath.*, t. VIII).

Le *Prado*, ancienne salle de spectacle bâtie sur les ruines de l'église paroissiale de Saint-Barthélemy, est aujourd'hui un lieu où une exorbitante liberté est laissée aux danses obscènes, aux excès les plus cyniques et les plus dégradants. A quelques pas de cet antre, dans les rues Gervais-Laurent, aux Fèves, de la Licorne, de la Calandre et Saint-Martial, existent des établissements plus dangereux encore : des êtres dégradés pénètrent dans les nombreux détours de ces repaires et s'y livrent avec impunité à toutes les turpitudes du vice, à tous les excès de la débauche. Un crime a-t-il été commis, la police jette son filet dans ces cloaques, et presque toujours elle y saisit les coupables. Aussi les voleurs, commensaux de ces horribles lieux, ont maintenant une certaine importance depuis que les feuilletons à la mode leur ont donné droit de cité dans les salons, et que l'argot est enseigné comme une de ces langues vivantes, dont l'illustre chancelier d'Aguesseau disait que *leur étude devrait être la récréation de la jeunesse.* C'est dans l'une de ces rues : la rue aux Fèves, qu'un écrivain prétendu *moraliste*, qu'un publiciste plus sérieux a spirituellement appelé *le barde des bagnes*, a placé les premières scènes d'un roman tristement fameux où la théorie du vol, de l'adultère et de l'assassinat est exposée et discutée aussi gravement qu'une leçon de philosophie des cours de la Sorbonne. Des travaux de voirie et de salubrité qui prennent chaque jour plus d'importance, doivent heureusement, dans un temps plus ou moins prochain, purger le quartier de la Cité, de cette lèpre sociale.

C'est en faisant disparaître, pour former l'alignement du côté méridional de la rue de Constantine, un pâté considérable de ces hideuses maisons, véritable échantillon de l'art de bâtir avant qu'il ait été assujetti à une méthode régulière, et à des règles puisées dans la raison et dans le goût, que les derniers vestiges de la vieille église de Sainte-Croix viennent d'être atteints. Ce n'est point une perte pour l'art que nous enregistrons, mais simplement un souvenir historique, pour montrer qu'un monument sacré, sans avoir par lui-même ou par ses ruines, une grande importance, par cela seul qu'il a traversé plusieurs siècles, se trouve renfermer dans ses humbles annales des renseignements précieux et dignes de passer à la postérité.

Les historiens sont partagés sur la véritable origine de l'église de Sainte-Croix. Mais l'opinion la plus probable est celle de Jaillot : ce juge excellent en fait d'antiquités parisiennes, estime qu'elle fut d'abord une chapelle ayant pu servir à l'infirmerie du monastère de Saint-Éloy, dès le VIIe siècle. En 631, saint Éloy, aidé des libéralités du roi Dagobert, fonda dans sa propre maison, située près de l'église de Saint-Martial, dans la Cité, un monastère où il réunit trois cents religieuses, sous la conduite de sainte Aure, fille de Maurice et de Quirie. Après trente-trois ans de vertus et de pénitence, Aure mourut de la peste, en 666, avec cent soixante de ses religieuses; toutes furent inhumées dans le cimetière de l'église de Saint-Paul, sur la rive droite de la Seine, que saint Éloy, d'après le témoignage de saint Ouen, évêque de Rouen, son biographe et son ami, avait destiné à servir de sépulture à la communauté dont il était le fondateur, parce qu'alors il était défendu d'enterrer les morts dans les villes (1).

Le périmètre de ce monastère occupait primitivement dans la Cité un espace carré qu'on appelait la *ceinture Saint-Éloy*. Il s'étendait au nord depuis la rue de la Calandre jusqu'à celle de la Vieille Draperie qu'on vient de supprimer; et du couchant au levant, depuis la rue de la Barillerie jusqu'à la rue aux Fèves : circonstances qui démontrent, dit l'abbé Lebeuf (2), combien la cité de Paris était peu peuplée au VIIe siècle, puisque l'habitation de l'orfévre du roi occupait tant de terrain. Ce vaste domaine, situé devant le palais nouvellement bâti, lui avait été donné par le roi Robert. Les rois carlovingiens demeuraient à la campagne. Leur palais était à Gentilly, alors un des plus agréables lieux des environs de Paris, village au-

(1) L'église de Saint-Paul fut bâtie sur l'ancienne chapelle en 1108. Vendue le 6 nivôse an v, elle fut démolie deux ans après. Il n'en reste plus que les ruines de la cage d'escalier à vis de la tour, engagées dans le pignon de la maison n° 36 de la rue Saint-Paul. Le dimanche 23 août 1846, par suite de travaux de terrassement ouverts pour l'assiette des fondations d'une grande et belle maison sur le sol de cette ancienne église, les ouvriers découvrirent des masses d'ossements humains qu'ils réunirent en tas pour être transférés ultérieurement dans l'un des grands cimetières de Paris. Quelques jours après ils exhumèrent environ quarante cercueils de plomb portant tous une inscription pectorale d'où il résultait qu'aucun ne remontait au delà du XVIIIe siècle et que les individus qui y reposaient étaient de simples bourgeois. Par un esprit de rapacité aussi indécent que sordide, le propriétaire du terrain s'est emparé des plombs après avoir dispersé les restes qu'ils contenaient. C'était là qu'était le célèbre cimetière Saint-Paul où Rabelais, mort le 9 avril 1553, fut inhumé. L'homme au masque de fer y fut également enterré sous le nom de *Marchiali*, le 26 novembre 1703.

(2) *Hist. du Dioc. de Paris*, t. II, p. 494.

jourd'hui marécageux, rempli de carrières et désagréable. Mais les rois capétiens crurent qu'ils seraient plus en sûreté dans la ville, située au milieu d'une île, et bordée de remparts. En conséquence Hugues Capet y fit bâtir un palais. Robert le Pieux, son fils, y fonda la chapelle Notre-Dame que saint Louis fit rebâtir avec magnificence sous le titre de *Sainte-Chapelle*. Louis XII abandonna le palais dont nous parlons. Il en donna une partie au parlement, qui depuis y a toujours tenu ses séances jusqu'à sa suppression en 1790; c'est encore aujourd'hui le Palais de Justice. Après bien des vicissitudes et des changements arrivés dans le cours des siècles, et dont le récit serait étranger à notre sujet le monastère de Saint-Martial qu'on nommait aussi de Saint-Éloy à cause de son fondateur, fut donné en 1629, par Jean François de Gondi, premier archevêque de Paris, aux clercs réguliers venus de Milan, et connus sous le nom de *Barnabites*. L'église séparée en grande partie de l'ancien monastère qui tombait en ruines, était depuis longtemps devenue paroissiale. Démolie en 1722, elle fut rebâtie au XVIIIe siècle par ces religieux, qui ne l'ont jamais achevée ni voûtée. Supprimée en 1790, elle sert maintenant de dépôt général des comptabilités du royaume. On appelle encore ce quartier de la Cité la *ceinture de Saint-Éloy*, mais les temps comme les lieux ont bien changé! Dans les détours étroits de ces rues sombres et populeuses on voit parmi de tristes boutiques d'artisans, de cabaretiers et de liquoristes, d'exécrables maisons dont les habitantes immondes, stationnées à l'entrée de ces cloaques, s'efforcent d'appeler avec un odieux sourire le passant qui fuit épouvanté.....

Sous la race mérovingienne, presque toutes les abbayes avaient indépendamment de l'église principale des oratoires ou chapelles détachés et dispersés dans leurs vastes enclos; il en était ainsi, à Paris, dans le pourpris des abbayes de Saint-Germain des Prés, de Sainte-Geneviève et de Saint-Martin des Champs. C'est à cause de cet usage que les églises de Saint Pierre des Arcis et de Sainte-Croix qui étaient très-voisines durent leur commencement au monastère de Saint-Éloy dont elles dépendaient. Mais ce monastère ayant été donné en 1107 à Galon, évêque de Paris, la chapelle de Sainte-Croix en fut détachée, et rebâtie plus loin hors de la Ceinture, ainsi que Saint-Pierre des Arcis, au milieu du XIIe siècle. Lorsque le culte de saint Hildevert, évêque de Meaux, disciple et successeur de saint Faron fut pratiqué à Paris vers la fin du XIIe siècle, la chapelle de Sainte-Croix dans laquelle avaient été déposées ses reliques, lui fut

dédiée. Alors l'ancienne infirmerie de Saint-Éloy fut changée en hôpital pour les épileptiques et les frénétiques qu'on y menait pour être guéris ou soulagés par l'intercession de saint Hildevert. Mais les cris de ces malades interrompant les voisins, qui, pour la plupart, dit Dubreul, étaient gens de justice, obligèrent de transférer cette dévotion à Saint-Laurent (aujourd'hui au faubourg Saint-Martin), où on leur donna une chapelle dans la nef, et quelques chambres auprès de cette église pour les loger pendant qu'ils faisaient leur neuvaine. L'église de Sainte-Croix reprit alors son premier vocable, et fut érigée plus tard en paroisse. Elle est mentionnée sous le nom d'*Église dépendante de Saint-Éloy*, dans une bulle d'Innocent II, de l'an 1136, quoiqu'elle ne soit qualifiée que de chapelle dans les lettres de Maurice de Sully, en faveur de Saint-Maur des Fossés, datées du mois de septembre 1105. (Félib, *Hist. de Paris*, Preuv. t. III, p. 23.) Les anciennes constructions de cette église qui avaient été faites du XIIe au XIVe siècles n'existaient déjà plus pour la majeure partie quand les marguilliers voulant en agrandir le bâtiment, achetèrent, par contrat du 2 mars 1450, une masure d'un nommé Hugues de Guillemeaux, vendeur de vins et bourgeois de Paris. Sur le terrain de cette masure ils firent bâtir le chœur et le chevet de l'église et quelques temps après, lorsqu'ils eurent des fonds suffisants, une partie de la nef. Le tout ne fut achevé qu'en 1529. La dédicace de cette église avait été faite dix-huit ans avant ces reconstructions, par Pierre Aureacella, évêque *in partibus* de Mégare, le premier dimanche de septembre de l'ère 1511, ainsi qu'il résultait d'une inscription scellée dans le mur septentrional de l'église, et insérée dans les *Antiquités de Paris*, de D. Dubreul, p. 105. On voit par cette inscription que le prélat y consacra trois autels dont le principal était sous le titre *de la Croix, de Notre-Dame de Pitié* et *de Saint-Hildevert*. L'abbé Lebeuf fait observer que c'était le premier monument faisant mention de ce saint prélat par rapport à cette église. Elle avait en outre deux autels latéraux : celui adossé au mur de la rue de la Vieille Draperie, était dédié sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, saint Jacques le Majeur et saint Nicolas; et celui de l'autre côté avait pour patrons Notre-Dame, sainte Anne et saint Sébastien. Il est certain que cette église était paroisse depuis déjà longtemps au commencement du XVe siècle, car il y avait dans le chœur une pierre tombale, datée du jeudi 17 juillet 1428, portant que Nicolas du Pont et Jacqueline, sa femme, *paroissiens de ceste église*, gisaient sous ladite tombe. On voit dans les anciens

plans figurés de Paris, notamment celui de Jaillot pour le quartier de la Cité, que le plan du bâtiment de Sainte-Croix, orienté selon la règle canonique, était un parallélogramme d'une seule nef avec un pan coupé à l'angle nord du chevet; et que le clocher dont on voit la base était dans l'angle, à gauche de la porte occidentale. Une autre porte au bas de l'église est indiquée sur la rue de la Vieille Draperie. Suivant qu'on en pouvait juger par ce qui était resté du

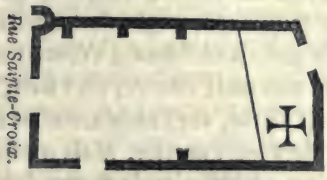

Rue de la Vieille Draperie.

mur septentrional pour servir de fond à la maison bâtie sur l'emplacement de cette église, elle appartenait au style ogival, on voyait encore des fragments de pied droits à moulures prismatiques dans la cour, et l'intrados d'un arc de fenêtre. Supprimée en 1790, elle fut vendue comme propriété nationale, le 2 mars 1792 et démolie en 1797. Le portail seul fut conservé à cause de sa grande solidité pour en former un mur de pignon à la maison qui remplaçait l'église. Il n'offre rien de remarquable qu'une muraille épaisse en grandes pierres bien appareillées, avec un soubassement marqué par une large moulure à talon. Au milieu on voit la baie carrée de la porte bouchée à fleur du mur et au-dessus une grande fenêtre à plein cintre également bouchée. En démolissant cette maison on vient de trouver sous l'ancien sol de l'église, les restes d'une maison romaine, des médailles et des monnaies impériales qui seront reproduites dans la statistique monumentale de Paris, publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, par M. Albert Lenoir.

Parmi les curés qui ont administré la paroisse de Sainte-Croix, on cite particulièrement Pierre Danet, abbé de Saint-Nicolas de Verdun, linguiste distingué, qui fut du nombre des savants choisis par le duc de Montausier pour éclaircir les auteurs à l'usage du Dauphin. Il eut en partage Phèdre qu'il publia avec un commentaire et des notes latines. Il publia en outre deux dictionnaires: l'un français-latin, l'autre latin-français, beaucoup moins estimé que le précédent; mort en 1709.

Le percement de la partie de la rue de Constantine qui débouche sur la rue de la Cité, s'est opéré sur l'emplacement du hideux pas-

sage de *la Madelaine*, qui communiquait de la rue de la Licorne à celle de la Cité. Ce passage était lui-même formé du sol de l'ancienne église paroissiale et archipresbytérale de Sainte-Madelaine. Toute la muraille nord de la nef de cette église, avec les grandes ogives à moulures en tores de ses fenêtres, dominaient encore les laides baraques et les hangars d'un marchand de planches qui occupait la majeure partie du passage. Puis, sur la rue de la Licorne régnait une délicieuse porte gothique à ogive en accolade avec culots et pyramidion feuillagés, style de transition du XVIe siècle. Cette église, dont le portail occidental s'élevait sur la fraction de la rue de la Cité, qu'on nommait encore, en 1840, rue de la Juiverie, avait été bâtie au XIIe siècle, sur l'emplacement de la synagogue des juifs qui habitaient alors ce quartier. Mais après les avoir bannis, Philippe-Auguste donna à Maurice de Sully, évêque de Paris, l'autorisation de convertir cette synagogue en église. Les lettres royales sont de 1183. Ce ne fut d'abord qu'une chapelle où les poissonniers et les bateliers de la Seine avaient établi leur confrérie de Saint-Nicolas, bien que cette chapelle était déjà sous le vocable de Sainte-Madelaine avant 1197. Un titre de 1232, qui existait dans les anciennes archives de l'abbaye bénédictine de Saint-Magloire, désigne la cure de Sainte-Madelaine en la cité comme archipresbytérale (1). Ainsi que cela existe aujourd'hui dans l'église des anciens Augustins réformés, ou Petits-Pères, dite de Notre-Dame des Victoires, il y avait dans cette église de Sainte-Madelaine, une célèbre confrérie de la Sainte-Vierge, nommée *la grande confrérie de Notre-Dame aux seigneurs, prêtres, bourgeois et bourgeoises de Paris*. Elle était comme la mère de toutes les autres confréries, car elle était si ancienne, que rien ne révélait son origine.

Les vieux monuments du catholicisme ont cela de particulier, que leurs nobles débris, quelque frustes qu'ils soient, portent jusqu'à la fin l'empreinte de la foi qui les planta sur le sol de la patrie. La main du manœuvre aura beau les défigurer, il restera toujours assez de trace pour signaler leur origine et leur destination sacrée, tant

(1) L'archiprêtre est un curé ou prêtre préposé au-dessus des autres pour l'office sacerdotal. Il exerce sur les autres prêtres et clercs le droit de surveillance attaché à sa charge, la première après celle de l'évêque, qu'il pouvait remplacer en cas d'absence; ce qui existe encore dans quelques diocèses. Il n'y avait autrefois qu'un seul archiprêtre dans chaque cathédrale; le nombre en fut augmenté dans le VIe siècle. On vit des archiprêtres de ville, ou *doyens des curés*; et des archiprêtres de campagne, ou *doyens ruraux*. Paris a eu deux archiprêtres : c'étaient les curés de Sainte-Madelaine en la Cité, et de Saint-Séverin.

que les derniers vestiges de leurs fondements n'auront point été arrachés du terrain béni qu'ils occupaient. Ainsi, en 1845, un pharmacien s'est fait construire une assez jolie maison qu'on a adossée contre l'ancien mur nord de l'église de Sainte-Madelaine : les règles d'alignement de la rue de la Licorne, et sans doute le plan adopté pour cette maison, qui finit en pan coupé de ce côté, ont laissé à découvert dans un angle l'intrados d'une grande fenêtre ogivale qu'on a voulu dissimuler en bûchant la moulure curviligne. Mais on a eu beau faire, le vénérable stigmate paraît toujours. Puis, d'ailleurs, en retour sur la rue de la Licorne, on aperçoit encore une notable portion du chevet qui se distingue par trois contre-forts saillants, entre lesquels apparaissent les traces de deux fenêtres plein cintre.

On ne peut donner, en général, que des louanges aux travaux d'élargissement et de constructions nouvelles qui s'exécutent depuis six ans dans le quartier de la Cité. Une fontaine monumentale, d'un caractère religieux, vivifie la promenade un peu monotone créée sur l'emplacement de l'antique demeure des archevêques. L'image de la Vierge divine fait presque oublier la brusque confiscation de ce dernier débris du riche et antique domaine de l'Église de Paris. Les travaux en projet pour ce quartier en opéreront totalement la transformation architectonique, en même temps que la condition morale et d'hygiène publique pour ses habitants. Un vaste palais archiépiscopal d'un style noble et gracieux, dans lequel entreront les débris de l'ancien hôtel de Louis de La Trémouille, le vainqueur de Fornoue et d'Agnadel, ou leur imitation, viendra, d'ici à quelques années, mirer une de ses façades dans la Seine sur sa rive gauche, en regard du splendide hôtel de ville. Les travaux de consolidation, d'ornementation et de restauration générales de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle sont en voie d'exécution. Ces deux admirables édifices sortiront bientôt de leur état de ruines. Mais là, nous le disons avec franchise, se montrent trop visiblement l'inconséquence et la contradiction des jugements de la commission des bâtiments civils, ou de toute autre autorité compétente sur cette matière; ainsi on a trop dénudé Notre-Dame et compromis la sûreté de ses abords en voulant l'isoler ; tandis qu'au contraire, on va étrangler la Sainte-Chapelle dans l'étroite ceinture de bâtiments dont on agrandit le Palais de Justice, comme si le bon goût et les convenances devaient être étouffés à jamais sous les progrès de plus en plus menaçants de la chicane.

TROCHE.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Nécrologie. — La *Revue* avait à peine fait connaître à ses lecteurs la perte douloureuse qu'elle venait de faire, d'un de ses collaborateurs, M. L. J. J. Dubois, que la mort lui en enlevait tout à coup un nouveau encore plein de vie et d'activité. Pour remplir le pieux devoir que ce recueil s'est imposé, et pour obéir personnellement à un sentiment de reconnaissance et d'affection, nous rappellerons, ainsi qu'il a été fait pour le collègue qui l'a précédé de si près dans la tombe, les principaux événements de la vie et les travaux de ce collaborateur regretté, M. le comte de Clarac.

Charles-Othon-Frédéric-Jean-Baptiste, comte de Clarac, était né à Paris, le 18 juin 1777, d'une ancienne famille de la Gascogne qui a compté dans son sein plusieurs officiers généraux de terre et de mer. Forcé d'émigrer encore très-jeune, à la suite de son père, le maréchal de camp comte de Clarac, il alla achever en Suisse, puis en Allemagne, les études qu'il avait commencées à Paris. Le goût, les heureuses dispositions qu'il montrait pour les arts, et que développa encore un premier voyage qu'il fit en Italie, en allant rejoindre son père, eussent décidé de sa vocation, si les liens de famille et les nécessités de sa position ne l'eussent pas mis dans l'obligation de prendre du service à l'armée de Condé. Le jeune officier s'y fit chérir par son aimable naturel; il reçut, plusieurs fois du général Lecourbe, des témoignages d'intérêt pour l'humanité qu'il apportait à soigner les blessés de notre armée contre laquelle le malheur des temps lui faisait porter les armes. L'infortuné duc d'Enghien se l'attacha comme officier d'ordonnance. Lors du licenciement de l'armée royale, M. de Clarac passa en Pologne, et il y accepta momentanément un grade dans un régiment de la Volhynie. Néanmoins, la carrière militaire ne lui fit négliger ni la culture du dessin, ni celle des langues anciennes et modernes. Il apprit à parler presque toutes les langues européennes; il s'adonna aussi aux sciences naturelles. Lors de l'amnistie rendue en faveur des émigrés par le premier consul, notre collaborateur s'empressa d'en profiter; il rentra en France et vint poursuivre, à Paris, les travaux qu'il avait commencés au milieu des camps. L'archéologie à laquelle le conduisait naturellement son goût pour les arts, attira surtout son esprit curieux de s'instruire. C'est alors que son mérite, distingué par Larcher, Gossellin et Sainte-Croix, le fit choisir par la reine Caroline

Murat, pour diriger l'instruction de ses enfants. Il se rendit à Naples en 1808; la vue de ce sol où tout est antiquité, parla vivement à son imagination, et acheva de déterminer sa vocation. Il fut chargé de conduire les fouilles de Pompeï, et il s'acquitta de ce soin avec savoir et intelligence; il a consigné dans un petit ouvrage, devenu aujourd'hui fort rare, le résultat de ses explorations.

En 1814, la restauration ramena M. de Clarac en France. Un instant il parut rentrer dans la carrière des armes, mais son goût l'entraînait ailleurs. Désireux d'aller étudier en Amérique les scènes les plus magnifiques de la nature, il accompagna M. le duc de Luxembourg dans son ambassade au Brésil; de ce pays, il passa en Guyane, et revint en France par les Antilles. C'est de ce voyage que notre collaborateur a rapporté les charmants paysages que ses amis admiraient chez lui, et notamment celui d'une forêt vierge des bords du Rio-Bonito. Ce beau dessin, que la gravure a reproduit, a été cité par M. de Humboldt, comme la reproduction la plus fidèle qu'il ait rencontrée, de la végétation du nouveau monde.

A peine de retour dans sa patrie, M. de Clarac fut appelé par Louis XVIII à l'honneur de succéder à Visconti, dans la conservation du Musée des Antiques du Louvre, puis nommé successivement chevalier et officier de la Légion d'honneur. Il rédigea le catalogue des statues et bas-reliefs confiés à sa garde, catalogue dont deux éditions successives ont été rapidement épuisées, et dans lequel il a fait preuve d'une connaissance solide de la sculpture, et en général, des arts et des usages de l'antiquité. Il donnait en même temps plusieurs dissertations sur divers points d'archéologie, et un catalogue des artistes anciens. Mais la plus grande de ses publications a été, sans contredit, son *Musée de sculpture*, commencé en 1826 : vaste répertoire dans lequel sont dessinés et expliqués les bas-reliefs du Louvre et la plupart des statues de l'Europe, et que précède une intéressante histoire de l'ancien palais de nos rois. Quand la mort a frappé à l'improviste M. de Clarac, l'antépénultième livraison de ce bel ouvrage venait d'être imprimée, et les autres étaient en partie gravées et rédigées. Espérons que ce monument que notre collaborateur a élevé à l'art, pour lequel il a fait tant de sacrifices pécuniaires, entrepris plusieurs voyages, sera achevé par la volonté de l'État ou de ses héritiers. Les nombreux matériaux qu'il laisse, rendent la tâche facile à remplir.

M. de Clarac avait en outre commencé l'impression d'un *Manuel de l'art ancien*, auquel ont été empruntés les articles qu'il a communi-

qués à cette *Revue*, et auquel appartenait aussi le nouveau catalogue d'artistes dont il avait fait tirer à part un petit nombre d'exemplaires pour ses amis. Il est bien à désirer que le public puisse un jour jouir de cet ouvrage consciencieux.

Bon et affectueux, toujours prompt à obliger, plein de bienveillance pour la jeunesse, encourageant sans cesse de ses conseils et aidant souvent même de sa bourse les artistes et les jeunes antiquaires, sans ambition, modeste, constamment prêt à se rendre à l'avis des autres, le demandant même, simple dans sa vie, désintéressé au dernier point, nullement infatué des idées aristocratiques dans lesquelles il avait été élevé, M. de Clarac a laissé une mémoire bien chère et de bien légitimes regrets.

Il y a eu sans doute des antiquaires plus habiles et plus exercés que lui; on ne trouvait en lui ni la sagacité et la puissance de critique de quelques-uns des archéologues français, ni l'érudition profonde des Allemands, ni le style et la clarté qui font l'écrivain. Mais M. de Clarac n'eut jamais aucune prétention; il reconnaissait modestement ce qui lui manquait. Que de fois nous lui avons entendu dire : *Je ne suis qu'un amateur !* Mais si ce ne fut qu'un amateur, avouons, du moins, que ce fut un amateur des plus distingués. L'Académie des Beaux-Arts de l'Institut, les Académies de Berlin, de Turin, de Bruxelles, la Société des Antiquaires de Londres, en se l'associant, le jugèrent ainsi, et rendirent hommage à ses mérites.

Quant à nous, qui avons pu apprécier toutes les qualités de son cœur et de son esprit, qui avons connu cet homme de bien dans l'intimité et le laisser-aller de la vie privée, nous pouvons dire hardiment qu'il en est peu qui aient plus gagné à être connus, et qui aient montré pour la science et l'art, plus d'amour et de vrai dévouement. ALFRED MAURY.

— Nous annonçons avec une vive satisfaction que deux de nos collaborateurs, M. le comte de Laborde et M. Ad. de Longpérier viennent d'être nommés par le roi, conservateurs des Antiques au Musée du Louvre. La division des Antiquités grecques et romaines est confiée à la direction de M. le comte de Laborde, celle des monuments égyptiens et orientaux à M. de Longpérier. Cette deuxième section, restée vacante depuis la mort de Champollion le jeune, vient d'acquérir un nouveau degré d'importance par la découverte des monuments de Ninive qui sont arrivés à Paris. La place de sous-conservateur demeurée vacante par la mort de M. Dubois est supprimée.

INSCRIPTION PHÉNICIENNE

GRAVÉE

SUR LA JAMBE DU COLOSSE BRISÉ D'IPSAMBOUL

Un des quatre grands colosses placés à l'entrée du temple souterrain d'Ipsamboul (c'est celui qui est à gauche de la porte), a été brisé à une époque indéterminée, et par une cause qui jusqu'ici est restée inconnue. La tête de ce colosse a été séparée du tronc par un choc violent, et l'on a supposé qu'une masse de rocher se détachant de la montagne dans laquelle le temple est creusé, avait pu en roulant au hasard, atteindre cette tête qu'elle avait rompue et entraînée avec elle dans sa chute. Cette hypothèse toute gratuite semble aujourd'hui devoir être abandonnée, et, si je ne me suis pas trompé, la petite inscription que je vais analyser, nous révélera la cause réelle de cette mutilation extraordinaire, qui ne saurait être imputée à la violence humaine. Les jambes du colosse brisé ayant été dégagées du sable qui encombre toute la base du temple, M. Ampère, à son passage à Ipsamboul, a remarqué sur l'une de ces jambes deux épigraphes antiques qu'il a eu le soin de recueillir et dont je dois un estampage à son amitié. Ces inscriptions sont conçues en lettres phéniciennes d'une grande dimension, mais qui ont été altérées à une époque probablement fort éloignée déjà, par l'adjonction de quelques traits parasites tracés par une main ignorante et barbare. Heureusement ces altérations des textes primitifs sont assez faciles à reconnaître, pour que ces textes précieux puissent être restitués avec un degré suffisant de probabilité. Je vais donc examiner successivement les deux inscriptions et j'ose espérer que les transcriptions que je proposerai ne trouveront pas beaucoup de contradicteurs.

N° 1.

La première inscription se compose de deux lignes, dont la première contient vingt-sept caractères d'assez grande dimension (ils

ont moyennement six à sept centimètres de hauteur). La seconde ligne tracée malheureusement avec plus de négligence que la première est aussi plus fruste que celle-ci, bien que cependant sa lecture ne présente pas de très-grandes difficultés; elle contient neuf caractères seulement et de dimension un peu moindre. Dans la première ligne, les cinq derniers caractères sont séparés de tous ceux qui les précèdent, par un petit intervalle suffisant pour insérer une lettre. Cet intervalle laissé en blanc pourrait faire supposer que ces cinq caractères appartiennent à une phrase distincte de celle que constituent les vingt-deux premiers; mais comme il est possible que la présence d'une veine plus dure que le reste de la pierre ait empêché d'y tracer des lettres, il n'y a rien à conclure *a priori* de la présence de cet intervalle, toute explication préalable pouvant être réellement réfutée par la simple analyse du texte. Il n'y a aucune erreur possible à commettre dans la transcription des dix-sept premières lettres de l'épigraphe; elles nous fournissent l'ensemble suivant:

כאית עבדפתח בן יתר אש - - - -

Vient ensuite un *mem* très-reconnaissable, mais dont le trait qui doit recouper la tête formée d'une courbe concave, a été doublé par un trait vertical, ajouté après coup. La lettre suivante a été altérée de même par l'adjonction de plusieurs traits inutiles, qui n'empêchent pas d'ailleurs d'y retrouver la forme régulière d'un *tzade*, facile à dégager des linéaments parasites que l'on y a postérieurement ajoutés. La lettre qui suit est certainement un *daleth;* puis vient un groupe dans lequel on ne peut voir qu'un *lamed* suivi d'un *aleph*. Nous avons ainsi en définitive l'ensemble de caractères

כאיתעבדפתחבניתר אשבצדלא

Cherchons à nous rendre compte du sens de cette première phrase.

En général les inscriptions du genre de celle qui nous occupe constatent le passage d'individus qui à toutes les époques ont eu la malencontreuse idée de couvrir de leurs noms obscurs les monuments qu'ils visitaient (1). L'Égypte est un des pays où les monuments ont le plus fréquemment subi les mutilations qui résultent de cette manie

(1) Comment qualifier, par exemple, la monomanie d'un certain Samuel Baird et de son frère qui se sont obstinés à constater, sur tous les pans de mur, leur visite aux monuments les plus respectables de la Grèce entière, en y affichant leurs noms en lettres d'un demi-pied de haut, qu'il n'ont pu tracer qu'en se condamnant à colporter opiniâtrément tout un attirail de barbouilleur?

ridicule. Il est vrai que sous le ciel de l'Égypte rien ne s'efface que par le contact de la main des hommes, et il en résulte que beaucoup de ces inscriptions rachètent leur futilité originelle par l'importance qu'elles tirent de leur respectable antiquité. C'est ainsi que les inscriptions tracées sur la statue colossale de Memnon, et les proscynèmes répandus à foison sur toutes les parois des temples, ont servi à constater bon nombre de faits dignes de toute l'attention des érudits. Nous allons voir que notre inscription du colosse d'Ipsamboul peut à bon droit être mise au rang des plus curieuses.

La première phrase nous offre dès l'abord le mot בן, *fils de,* très-nettement écrit ; il est donc tout naturel de chercher des noms propres d'homme avant et après ce mot. En le faisant nous reconnaissons dans les trois premières des six lettres qui précèdent, le mot עבד, *serviteur,* qui entre si fréquemment en composition dans les noms phéniciens; nous avons donc ainsi à n'en pouvoir douter le commencement du premier des deux noms cherchés. Par suite ce nom est forcément composé ainsi qu'il suit : עבדפתח, *Abdftah.* Il est impossible de ne pas reconnaître dans le second composant, le nom divin de *Phtah,* divinité égyptienne que les Grecs ont assimilée à leur Ἥφαιστος, et les Romains à leur Vulcain. Il est facile de se rendre compte de la présence d'un nom de divinité égyptienne dans un nom propre d'homme de race sémitique, en admettant que ce personnage en se fixant en Égypte avait adopté le culte du pays. Après le mot בן, vient un groupe trilittéral qui se lit יתר, *itâr.* Or, ce mot qui signifie *excellent,* est un nom propre fort en usage chez la nation hébraïque; nous avons donc en définitive pour le nom de celui qui a gravé l'inscription, *Abdftah-ben-Itâr, Abd-Ftah fils d'Itâr.* Ce nom une fois mis de côté, il nous reste deux parties de phrase à analyser, savoir : כאית qui commence la phrase et אשכיצ דלא qui la termine. Procédons par ordre : le mot כאית, si nous le considérons comme concret, ne nous donne aucun sens. Nous sommes donc amenés à séparer comme particule de temps le כ initial, qui signifie *quand, lorsque, quùm,* Ὡς. Reste alors le mot אית que je n'hésite pas à assimiler au chaldéen איתי, équivalent de l'hébreu יש, *fuit, est, adest,* et de l'arabe أَيْسَ, de même signification, qui perd son *elif* prosthétique dans le contracté لَيْسَ, pour لَا أَيْسَ, *non est.* כאית, signifie donc, *quùm adfuit,* lorsqu'il fut présent, idée qui a pour complément nécessaire et naturel, le nom propre trouvé; nous avons donc : *lorsque fut présent Abd-Ftah fils d'Itâr.*

Passons à la dernière partie de la phrase dans laquelle nous devons nécessairement trouver la mention complète d'un fait accompli. Nous lisons אש מצ דלא, et cet ensemble de lettres doit vraisemblablement à cause du caractère essentiel de la langue et de la nature même des lettres, contenir trois mots distincts.

אש signifie, *ignis*, *feu;* d'où l'expression אש אלהים, *ignis Dei, fulmen,* la foudre. Mais les recherches antérieures sur la paléographie phénicienne ont démontré surabondamment que le même mot représente rigoureusement notre *qui* relatif.

מץ, ou son équivalent מוץ, signifie *pressit, oppressit,* a poussé, et très-probablement frappé. D'un autre côté מצא, signifie *attigit, pervenit ad, accidit.* On pourrait choisir entre ces deux sens, mais je préfère le premier.

דלא, n'est certainement pas différent de l'hébreu דלה ou דלת, *janua,* porte.

Ceci posé, nous avons : le feu, la foudre a frappé ou atteint cette porte, ou beaucoup plus simplement : ce qui a frappé la porte. Voyons ce que signifie le reste de la phrase. On lit :

אחמסי

פתחיהדפאש

Le groupe de cinq lettres qui termine la première ligne comporte vraisemblablement l'article א; celui-ci mis à part il nous reste le mot חמסי qui se rapporte nécessairement au radical חמס, *violenter tractavit, vim intulit, violenter revellit, destruxit;* d'où le substantif חמס, et avec les suffixes חמסי, *violentia.* Je traduis donc cette fin de ligne : *la violence.*

Les trois premières lettres de la ligne suivante nous fournissent de nouveau le nom divin *Phtah;* puis viennent les mots יהדף אש, le radical הדף, signifie *pepulit, trusit, impulit,* lancer sur ou contre; אש, placé à la fin de la phrase, ne peut naturellement recevoir qu'un seul sens, celui de feu, de foudre, et nous trouvons en définitive : la violence de Phtah il lance la foudre, phrase sémitique qui revient à celle-ci : la violence de Phtah qui lance la foudre.

En résumé notre inscription signifie, du moins je le crois :

« Pendant qu'était présent Abd-Phtah fils d'Itâr, ce qui a frappé « cette porte, est la violence de Phtah qui lance la foudre. »

A côté de cette première inscription se trouve la seconde qui nous reste à analyser. Celle-ci qui ne se compose que de dix lettres en

tout, est tracée en deux lignes dans un cercle orné d'une espèce de manche ou de support placé verticalement et au-dessous du cercle.

La première ligne contient trois lettres seulement et la seconde sept. Elles se lisent :

כאי

בב בהרעם

Dans notre premier groupe כאי, nous retrouvons les trois premières lettres de l'épigraphe précédente qui commence par les mots כאית, *quùm fuit*, lorsque fut présent. Ici le ת final manquant, il serait téméraire d'affirmer et même de croire que le sens du groupe trilittère reste le même que celui du groupe quadrilittère précité. Je renonce prudemment à proposer aucune version positive de ce mot et je me bornerai à faire remarquer qu'il existe un radical כוה, *ussit, cauterio notavit, transfodit*, auquel se rattachent les mots סו, *fenestra*, כויה, *adustio, nota adustionis, stigma*, et כי pour כוי, *stigma*. A la rigueur on pourrait encore chercher un rapport entre notre mot phénicien et le radical dont je viens d'énumérer quelques dérivés, si on se laissait guider par le sens général de la première épigraphe, et surtout par le sens des deux mots qui suivent. Ceux-ci se lisent ainsi que je l'ai dit :

בבבהרעם

בהרעם signifie littéralement *par* ou *avec la foudre*, בב, se rattache tout naturellement au radical בוב, d'où provient בבה, *cavitas, foramen*, et qui n'est que l'arabe باب, *porte*.

La rencontre du mot la foudre הדעם dans cette seconde inscription ne saurait être fortuite, et à mon sens du moins, elle corrobore et justifie jusqu'à un certain point ma version de la première. Que signifie maintenant la seconde qui vraisemblablement fut tracée par le même Abd-Phtah fils d'Itâr, puisqu'elle ne contient aucun nom propre nouveau, et que d'ailleurs elle est placée si près de l'autre ? Je ne saurais le dire, et je m'abstiens de toute hypothèse sur ce point. La seule chose que je veuille me permettre d'avancer, c'est qu'il y est question de la foudre, d'une excavation faite par celle-ci, ou enfin de la porte qu'a frappée la foudre. Puissent de plus habiles venir à bout de déterminer le sens précis de cette épigraphe !

Quoi qu'il en soit, il me paraît ressortir de ces deux textes phéni-

ciens que le feu du ciel a frappé l'entrée du temple souterrain d'Ipsamboul, à une époque fort reculée sans doute, et que c'est à cet accident qu'il faut attribuer la mutilation du colosse placé à la gauche de la porte, et dont la tête a été brisée par une cause restée inconnue et inexpliquée jusqu'à ce jour.

Quant à la forme des caractères phéniciens employés par Abd-Phtah, elle est très-pure et très-correcte; et je ne crois pas qu'il y ait de la témérité à penser que ce personnage les a écrits quatre ou cinq siècles avant notre ère.

F. DE SAULCY.

SUR

UNE STATUE DU DIEU ASCHMOUN OU ESMON

TROUVÉE A CHERCHELL PAR M. CHARLES TEXIER.

La statue que M. Ch. Texier a fait connaître dans l'intéressant article sur les monuments de l'Algérie qu'il a communiqué à la *Revue*, a été reconnue par divers antiquaires, et notamment par M. F. de Saulcy, pour une figure du dieu phénicien Aschmoun ou Esmon. Pour compléter les notes que nous avons cru utile de joindre au travail du savant voyageur, nous ferons connaître à nos lecteurs les renseignements qu'on possède sur cette divinité. Malheureusement, ces renseignements sont peu nombreux, et nous nous trouvons, relativement au culte d'Aschmoun, dans cette désolante ignorance où nous plonge, pour tout ce qui se rattache à l'histoire du peuple phénicien, l'insuffisance des documents que nous a transmis l'antiquité.

Peut-être les progrès rapides que fait, depuis quelques années, l'épigraphie phénicienne, la découverte d'inscriptions nouvelles, viendront-ils combler cette immense lacune de l'histoire ancienne. La voie ouverte par Gésenius est aujourd'hui suivie avec une extrême ardeur, et a amené aux plus heureux résultats. C'est surtout à l'un des collaborateurs de cette *Revue*, à M. F. de Saulcy, dont nous venons d'invoquer l'opinion pour la dénomination à attribuer à cette statue, que les études phéniciennes doivent l'importance qu'elles ont enfin conquise. C'est de lui et des philologues qui marchent sur ses traces, que nous attendons la lumière. Avec cette sagacité qui semble croître de puissance à proportion de la difficulté du sujet, l'ingénieux académicien tirera des phrases les plus vulgaires, des inscriptions en apparence les plus insignifiantes, ces aperçus lumineux qui jettent tout à coup une vaste clarté sur les points demeurés jusqu'alors dans l'obscurité (1).

(1) Voyez l'intéressant article que M. F. de Saulcy a publié dernièrement (15 décembre 1846), sur les *Études phéniciennes*, dans la *Revue des Deux Mondes*.

Mais, en attendant qu'un hasard fortuné fasse tomber sous l'œil pénétrant de M. de Saulcy, un de ces monuments qui valent un passage de Sanchoniathon ou de la Bible, nous devons nous borner à faire connaître modestement le peu que nous savons du dieu Aschmoun. Dans nos recherches, nous emprunterons beaucoup au savant ouvrage de M. Movers; car cet érudit a tellement avancé cette question mythologique, qu'il ne nous reste que fort peu de chose à dire pour compléter son travail.

Aschmoun, Esmoun ou Eschmôn (אשמון) était le huitième des dieux Cabires, ainsi que son nom l'indique, en hébreu שמנה (*schemona*), signifie *huit*, et שמני (*schemini*), huitième; l'aleph initial (א) joue ici le même rôle que l'hé (ה), article hébreu; on sait que ces deux lettres sont affines; en chaldéen l'aleph final remplace souvent l'hé final correspondant. Cette substitution de l'aleph au hé, paraît avoir été très-fréquente en phénicien (2). La voyelle vau dans la composition des adjectifs peut, comme on sait, se remplacer par l'iod, changement dont le mot phénicien יחיד répondant au grec μονογενής, nous fournit un exemple, puisqu'il correspond, au témoignage de Sanchoniathon, à l'hébreu יחיד (*iakhid*), *unicus*, *unigenitus* (3). L'iod final du mot hébreu est tombé comme l'iod antépénultième, et cette disparition de la voyelle est constatée par le nom d'Ἀστρεσμουνίμ, חציר אשמון Hatsir Aschmoun, *herbe d'Aschmoun* ou d'*Esculape*, que nous fournit Dioscoride (4).

Cette étymologie du nom de ce dieu qui nous est formellement donnée par Damascius (5), est infiniment plus vraisemblable que celle qui dérive ce nom de l'égyptien, et que Champollion s'est efforcé de faire prévaloir.

M. Movers regarde Aschmoun comme correspondant au *Tat* ou *Athotis* des Égyptiens. En effet, les Grecs identifiaient Aschmoun à Esculape, et les Pères de l'Église citent souvent un livre hermétique, dans lequel le second *Thot* ou *Hermes* donne ses enseignements à un élève appelé tantôt *Tat*, tantôt *Esculape* (6). Manéthon mentionne ce Tat parmi les dieux que l'on regardait comme auteurs

(2) « In aleph et he litteris nil memoratu fere dignum est quam Phœnices « subinde more Tyrorum א ponere ubi Hebræi habent ה velut in articulo א pro ה « et in nota femini generis. » Gesenius, *Scriptur. ling. phœnic.* Pars I, p. 430.

(3) *Sanchoniathonis Fragmenta*, ed. Orelli, p. 38.

(4) *Dioscor.* IV, 71.

(5) *Apud Photii Biblioth.*, p. 352, ed. Bekker.

(6) Cf. *S. Cyrill. adv. Julian.*, p. 33, 35. *S. Augustin. de civit. Dei*, VIII, 23. *Chron. Pasch.* 65, 66.

d'une littérature sacrée (7); il lui donne pour père Agathodaemon Cneph, et en fait un descendant du second Hermes (8). Ce Tat est aussi identique à Athotis, le second roi d'Égypte, qui avait composé des traités de médecine (9), ainsi qu'on le rapportait également d'Esculape Imouthes.

Imouthes ou Imatep (c'est-à-dire *I-em-atep*, en égyptien *je viens à l'offrande*), avait, à Philæ, un temple qui a été découvert par Salt. L'inscription placée sur ce monument a été expliquée par Young (10), avec assez d'exactitude, eu égard au peu d'avancement où se trouvaient alors les études hiéroglyphiques. Elle est de l'époque des Antonins, et porte Asclepios, qui est Imouthos, fils d'Héphaestos (Vulcain, Phtah). Ainsi comme fils de Vulcain, Imouthes rappelait les dieux Cabires, et ainsi qu'Aschmoun, l'un d'eux, il était identifié à Esculape. Le titre de fils de Phtah lui est donné dans un grand nombre d'inscriptions hiéroglyphiques (11).

Ce premier rapprochement identifie le dieu égyptien au dieu phénicien. Les bas-reliefs de l'Égypte donnent à Imouthes la calotte ou coiffure sacrée qui est l'attribut de Phtah.

Quant à Athotis, second roi de la première dynastie égyptienne, son nom est le même que celui de Thot ou Tat. Il est écrit, en effet, dans une inscription hiéroglyphique fort ancienne, *Att*, ou, en substituant un *e* muet ou scheva entre les deux lettres doublées, suivant le système de transcription adopté par M. Lepsius, *Atet* (12), mot qui est identique à *Tat*.

Le dieu Toth étant spécialement adoré dans la ville égyptienne de Schmoun, Ϣⲙⲟⲩⲛ ; les Grecs, qui assimilaient ce dieu à leur Hermes, avait changé ce nom en celui d'*Hermopolis* (13). Or, ce nom de Schmoun est précisément celui du dieu égyptien, l'aleph article étant supprimé. En égyptien, Schmoun signifiait aussi huit (14). Les Égyptiens semblent donc avoir imposé à la ville d'*Hermopolis-Magna*, le nom de la divinité phénicienne, qui était également passé dans leur langue, pour exprimer le nombre cardinal dont Aschmoun tirait sa dénomination.

(7) *Ap. Syncell.*, p. 75.
(8) Jablonsky, *Panth.*, t. III, p. 192.
(9) *Manethon.*, l. c.
(10) Young, *Hieroglyphics*, pl. 52.
(11) Bunsen, *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. I, p. 460.
(12) *Ib.*, t. II, p. 46.
(13) Champollion, *L'Égypte sous les Pharaons*, t. I, p. 290.
(14) Cf. Champollion, *Grammaire égyptienne*, p. 212. Th. Benfey, *Ueber das Verhæltniss der Ægyptischen Sprache zum semitischen Sprachstamm*, p. 19.

Une tradition, conservée par les Arabes, tendrait à faire croire que la ville avait été bâtie par Athotis identique à Tat et à Aschmoun, et expliquerait par là pourquoi Thot y était spécialement adoré; Oschmounein, disent les Arabes qui donnent actuellement ce nom à Hermopolis, fut bâtie par Ichmoun, fils de Missr (15), Missr étant le même que Menès, Ichmoun se reconnaît pour Athotis, son successeur et son fils.

Ainsi Hermopolis Magna avait probablement une origine phénicienne et le culte du Cabire Aschmoun qui y fut apporté de bonne heure, la fit regarder comme ayant été construite par ce dieu, dont les Égyptiens avaient fait le second de leurs rois.

Les rapprochements que nous venons de faire entre Thot ou Tat et Aschmoun, nous ont déjà conduit à reconnaître dans ce dernier dieu l'Esculape des Grecs. Les preuves de cette identité ne se bornent pas là, et les faits abondent pour établir l'origine phénicienne de la divinité médicale des Hellènes.

Sur les médailles de Cossura, aujourd'hui Pantellaria, on voit (16) un des dieux Cabires, sous l'invocation desquels l'île était placée, représenté, la tête ornée de huit rayons et un serpent à la main. C'est très-certainement Aschmoun, le huitième de l'Ogdoade cabirique. Or, l'ophiuchus ou serpentaire était, comme on sait, une constellation qui portait aussi le nom d'Esculape; et l'on sait également que le serpent était l'animal symbolique par excellence du dieu d'Épidaure.

Un passage de Damascius, que nous a conservé Photius (17), établit formellement l'identité d'Aschmoun ou d'Esculape : l'Esculape que l'on adore à Berythe, rapporte cet écrivain, n'est ni grec, ni égyptien; il est né en Phénicie. Sadyk engendra sept fils qui furent appelés Cabires ou Dioscures; puis il en eut un huitième, Esmoun, que l'on nomme Esculape, et dont quelques-uns traduisent le nom par *huitième*, à raison de cette circonstance (18). Sanchoniathon (19) parle aussi de sept fils de Sydyk et du huitième qui fut Esculape.

C'est dans les idées astronomiques qui constituaient le fond de la

(15) Champollion, *L'Égypte sous les Pharaons*, t. I, p. 250.

(16) Voy. Fr. Neumann, *Populorum et regum numi veteres inediti*. Part. II, tab. 4, fig. 10 et 11. Mionnet, *Med. antiq. supplem.*, t. IV, p. 404. Gesenius, *Monum. Phœnic.* tab. 39, XII, o. c. f. g. 1.

(17) P. 352, éd. Bekker.

(18) Cf. Champollion, l. c.

(19) *Sanchoniathonis fragmenta*, ed. Orelli, p. 38.

religion des Phéniciens, qu'il faut chercher le sens du mythe des huit dieux Cabires. Xénocrate, écrivain carthaginois, cité par S. Clément d'Alexandrie (20), nous apprend que les sept Cabires étaient les sept planètes, et que le huitième (Aschmonn), était le monde formé de leur assemblage. Cicéron (21) paraît avoir fait allusion à ce passage, lorsqu'il dit : « Xénocrate, dans ce qu'il a écrit des dieux, ne dit point de quelle figure ils sont, mais seulement qu'il y en a huit. Les planètes en font cinq; les étoiles fixes n'en font qu'une toutes ensemble comme autant de membres épars; le soleil fait le septième, et enfin la lune le huitième. »

Aschmoun présentait le triple caractère uranique, cosmique et médical. Image du cercle céleste embrassant les sept orbites des planètes, il se confondait avec Thoth ou Taaut, avec Cadmus et Ophion, divinités serpentiformes. L'attribut du serpent rappelait la marche sinueuse et orbiculaire des astres. Le Jupiter assyrien paraît être sorti du même mythe astronomique. Les huit divinités, en l'honneur desquelles s'élevaient, à Babylone, ces huit tours superposées qui formaient le monument de Belus, n'étaient autres que les Cabires représentant chacun l'orbite d'une planète. La huitième tour qui constituait l'étage supérieur, renfermait un petit temple dédié à Jupiter-Belus. Ainsi Belus, de même qu'Aschmoun, était regardé comme le dernier et le plus grand des huit dieux.

Creuzer (22) et Boettiger (23) ont établi l'identité d'Aschmoun et d'Esculape, et beaucoup de points rapprochent Belus de ce dernier, ce qui corrobore la liaison intime que M. Movers reconnaît entre la divinité assyrienne et la divinité phénicienne. Esculape était fort révéré dans la Cyrénaïque; il avait un temple à Balagre (24), à Cyrène (25). C'était de cette première ville, que son culte avait été apporté à Lébéné en Crète (26). Or, nous voyons que Belus (*Bel* ou *Baal, Bal*), était honoré en Cyrénaïque, et avait un hiéron à Balis, ville qui lui devait son nom (27). Les adorateurs de Belus venaient coucher la nuit dans son temple, comme ceux d'Esculape dans les

(20) *Protrept.*, c. V, § 66.
(21) *De Natur. deor.* I, 13.
(22) *Religions de l'Antiquité*, trad. Guigniaut, t. II, p. 336 et suiv.
(23) Boettiger, *Kleine Schriften*, ed. Sillig. Th. I, p. 193 et suiv. 112 et suiv.
(24) Pausan. *Cor.* 26, 7.
(25) Tacit. *Annal.* XIV, 18.
(26) Pausan. II. *Cor.* 26, 7.
(27) Steph. Byzant. V. Βάλις.

hiérons qui lui étaient consacrés à Épidaure (28), à Naupacte (29), en Phocide, à Athènes (30).

En tant que dieu Cabire, Aschmoun se rattachait à l'Hercule tyrien ou Melkarth, divinité cabirique qui était l'un des ancêtres de l'Hercule hellénique. Aussi, voit-on que celui-ci était quelquefois invoqué comme dieu de la Santé, par exemple au temple d'Hyette (31). Aschmoun et Belus étaient la personnification de la sphère étoilée; de là l'usage de leur élever des temples, de les adorer spécialement dans les lieux élevés d'où l'on pouvait découvrir toute l'étendue des cieux. Cette circonstance nous donne à penser que le Jupiter des anciens Perses, dont fait mention Hérodote (32), devait être également le ciel. Car, nous dit cet auteur, ce peuple est dans l'usage de lui sacrifier sur les montagnes, d'où ils l'invoquent comme la sphère étoilée. C'était sur la crête la plus élevée de la citadelle de Carthage qu'Aschmoun (Esculape) avait son temple (33). M. Movers a fait observer que Plutarque (34) nous apprenait qu'Esculape avait de même son temple sur les hauteurs. Mais on lui en élevait aussi sur le bord de la mer et près des sources réputées bienfaisantes, et il semble, d'ailleurs, plus probable que les montagnes n'étaient choisies à cet effet, qu'à raison de l'air plus pur qu'y trouvaient les malades qui venaient consulter le dieu. Ecbatane, dont la sextuple enceinte avait sans doute été élevée à dessein pour rappeler les sept orbes planétaires (35), renfermait un temple de Belus, sur son point le plus élevé, et le dieu y était invoqué, de même qu'Esculape, comme divinité médicatrice. Aussi, Arrien (36) l'identifie-t-il à ce dieu.

C'est en tant que personnification de la sphère étoilée, qu'Aschmoun est appelé par Damascius le plus beau de tous les dieux. Sanchoniathon avait dit la même chose d'Uranus, en nous rapportant que ce nom lui avait été imposé à cause de l'excellence de sa

(28) Pausan. Cor. c. 26.
(29) Pausan. Phoc. 38, 7.
(30) Pausan. Attic. c. 21.
(31) Pausan. Beot. 24, 3.
(32) Herodot. lib. I. c. 131.
(33) Strab. XVII, p. 382. *Appian. Punic.* VIII, 30. Apul. *Florid.*, lib. IV, c. 18. Cf. Münter, *Religion der Carthager*, p. 91. C'est dans ce temple qu'Asdrubal et son épouse se brûlèrent.
(34) *Quæst. roman.* 94.
(35) Herodot. I, 98.
(36) Arrian. VII, 14. Nous renverrons pour le développement de la question des liens de parenté qui unissent Aschmoun à Esculape, à la note de nous que le savant M. Guigniaut a bien voulu insérer dans le dernier volume de sa *Symbolique*, actuellement sous presse.

beauté. Uranus et Aschmoun ne sont, en effet, qu'un seul et même dieu, ainsi que l'indiquent les rapports dans lesquels ces divinités sont placées avec la mère des dieux.

L'étoile polaire était donnée comme mère à Aschmoun, précisément parce que celui-ci représentait la sphère étoilée : c'est ce qui résulte du rapprochement de divers mythes que Sanchoniathon nous a fait connaître. Cronos avait, nous dit-il, eu sept filles d'Astarté, c'étaient les sept Titanides ou Artémides; de Rhéa, le dieu avait eu autant de fils, dont le plus jeune fut placé au rang des dieux, immédiatement après sa naissance. La mère d'Aschmoun était l'une des sept Titanides (37). Or, une légende très-répandue dans l'antiquité, racontait, relativement aux pléiades, quelque chose de fort analogue à ce que Sanchoniathon nous rapporte des sept fils de Rhéa. Ces étoiles, dont Ovide nous dit : *Quæ septem dici, sex tamen esse solent* (38), ne sont pas toutes de la même grandeur. L'une d'elles est de la troisième, trois sont de la cinquième, deux de la sixième, et les autres, en grand nombre, sont plus petites encore et cessent par conséquent d'être visibles à l'œil nu. Ainsi, bien qu'on voulût retrouver dans les Pléiades le nombre sacramentel sept, il n'y en avait réellement que six pour des observateurs dépourvus, comme étaient les anciens, d'instruments d'optique. De là s'était accréditée l'idée que l'une des Pléiades avait disparu; l'on racontait, tantôt qu'elle avait été atteinte de la foudre, tantôt qu'elle s'était perdue dans la queue de la petite Ourse; on disait aussi que la septième de ces divinités stellaires avait épousé le mortel Sisyphe, tandis que ses sœurs s'étaient unies à des dieux, et qu'elle avait eu tellement honte de cette mésalliance, qu'elle avait disparu des cieux, ou, que depuis ce moment, elle se cachait le visage dans ses mains (39). Cette disparition de la septième pleïade rappelle dans le mythe égyptien celle du septième fils de Cronos et de Rhéa.

La seconde heptade, mentionnée par Sanchoniathon, celle des Titanides, ne peut être qu'une autre heptastérisme, et l'on est naturellement conduit à y reconnaître la grande Ourse, les *septem triones* des anciens, ou la petite; en un mot, l'un des *gemini triones* de Virgile. Or, parmi les étoiles composant ces constellations, nulle ne dut attirer plus l'attention que l'étoile polaire; car, dans le

(37) *Sanchoniathon*, ed. Orelli, p. 30.
(38) *Ovid. Fast.*, IV, 170.
(39) *Ovid.* l. c. IV, 171. Ideler, *Ueber den Ursprung und die Bedeutung der Sternnamen*, p. 145, 316.

grand Charriot, aucune ne se distinguait assez pour pouvoir être considérée comme la mère d'Aschmoun. L'étoile polaire avait originairement été peu remarquée des Grecs, et Thalès passait pour en avoir apporté la connaissance en Occident. Les Phéniciens, au contraire, comme peuple navigateur, avaient appris de bonne heure à connaître son importance, et cette circonstance lui fit imposer chez les Grecs le nom de Φοινίκη (40). C'est peut-être là qu'il faut chercher le motif qui faisait dire aux Phéniciens qu'Aschmoun était originaire de leur patrie, Ἐπιχώριος Φοίνιξ, suivant l'expression de Damascius. Rien n'était plus convenable dans cet ordre d'idées symboliques, que de donner pour mère au dieu qui était la personnification de la sphère étoilée, l'étoile autour de laquelle, comme centre, tourne la voûte céleste.

Aschmoun, envisagé comme divinité cosmique, comme emblème du κόσμος, répondait au dieu Pan. En Égypte, le culte de Pan, d'origine certainement phénicienne, avait de nombreuses relations avec celui de Schmoun dont nous avons fait voir plus haut l'identité avec Aschmoun. La ville que les Grecs avaient baptisée du nom de Panopolis, et où Pan était spécialement adoré, portait chez les Égyptiens le nom de Schmin Ϣⲙⲓⲛ, qui est presque le même que celui de Schmoun (41). Creuzer et Hug ont éclairci ce point. M. Movers, par de nouveaux rapprochements, a parachevé la démonstration. Au dire de Damascius, Aschmoun recevait un culte spécial à Bérythe, et Strabon mentionne le *lucus* de cette divinité dans le voisinage de cette cité. Nonnus, qui a consacré trois livres de ses *Dionysiaques* à l'exposition des mythes de Bérythe, et qui énumère au commencement du XLIe, les dieux et les temples de la ville, ne dit rien d'Aschmoun ni d'Esculape, mais il parle du *lucus* de Pan et de la mère des dieux, précisément là où Damascius parle d'Aschmoun et d'Astronoé, la mère des dieux. Aschmoun, nous rapporte cet auteur, était le plus beau des dieux, et Astronoé fut éprise d'amour pour lui. Ils se rencontrent un jour à la chasse; la déesse poursuivit le jeune dieu, qui, pour résister à sa tentative amoureuse, se coupa le membre viril d'un coup de hache. Astronoé, au désespoir, le ressuscita, par sa chaleur vivifiante, et elle lui donna, en mémoire de cet événement, le nom d'Aschmoun, puis elle le plaça au rang des dieux.

(40) Cf. Ideler, *Ueber den Ursprung und die Bedeutung der Sternnamen*, p. 5.

(41) Champollion, *l'Égypte sous les Pharaons*, t. I, p. 260.

Ce mythe, dans lequel se trouve une allusion au radical אש (*Asch*, *Esch*) « feu, » qui entre dans le nom de la divinité phénicienne, offre une analogie nouvelle entre son personnage et celui d'Uranus, privé aussi des parties génératrices. Cette étymologie, attribuée au nom du dieu, est tirée du mot composé, אש חמון, (*Esch-'Homen*, *Asch-Hemoun*), *ignis calefaciens*, fut probablement l'origine du mythe lui-même.

On sait combien de légendes ont été fabriquées sur les diverses significations que présentaient certains noms de dieu.

Une parenté plus proche encore, résulte de ce mythe entre Aschmoun et l'Attys ou l'Attes de la religion phrygienne. Attes est aussi le favori de la mère des dieux, il succombe aussi des suites de sa castration volontaire, mais il ressuscite par les chauds embrassements de la déesse, image de la nature que l'haleine vivifiante du printemps arrache à la torpeur hivernale. Esculape-Aschmoun et Attes sont tous deux exposés par l'ordre de leur aïeul qu'avait irrité le commerce de ses filles; des bergers recueillent les dieux-enfants, et les nourrissent de lait de chèvre (42).

Attes et Esculape, lequel est identique à Aschmoun, chassaient tous deux dans les forêts avec la mère des dieux. Le cône de pin, placé dans la main du dieu grec, rappelle le pin sous lequel Attes s'émascula et en mémoire duquel les Galles plantaient, tous les ans, au printemps, un de ces arbres entouré de laine (43).

Aschmoun-Esculape, Attes et Pan étaient tous trois des divinités pastorales; ils se plaisaient au milieu des bois et formaient le cortége de la mère des dieux. Pan-Aschmoun semble être le Dan-Jaan, dont il est question dans le second *Livre des Rois* (44), et qui plus tard fut adoré dans une grotte de Paneos, sous le nom de Pan. Sur les monnaies de Paneos ou de Dan-Jaan, appelé plus tard Bel-Inas, au lieu de Baal-Jaan, on voit, figurer tantôt entre les mains de la divinité la syrinx à sept trous ou flûte de Pan, tantôt le serpent d'Esculape (45), et il serait fort possible que la prétendue statue du Christ dont il est fait souvent mention à Paneos, et au pied de laquelle croissait une herbe qui guérissait toutes les maladies (46),

(42) Pausan. II, 26, 4. Cf. Arnob. *adv. Gentes*, V, 199.
(43) Pausan. II, 10, 3.
(44) XXIV, 6.
(45) Eckhel, *Doctrin. num. veter.* t. III, p. 342.
(46) Voy. Euseb. *Hist. Eccles.* VII, 18. *Glycas*, p. 253.

ait été auparavant une image du dieu phénicien Aschmoun (47). Quand on voit les Pères de l'Église prendre pour une statue de Simon le Magicien, celle du dieu Sangus ou Sancus, à Rome, on comprend la possibilité d'une pareille erreur chez des chrétiens moins éclairés.

Le rôle qu'Aschmoun-Esculape jouait comme divinité médicatrice, paraît avoir été la conséquence de l'attribution qu'on lui avait faite du serpent comme symbole cosmique, ou, pour parler plus simplement, de ce que ce reptile était le fétiche sous la figure duquel les Phéniciens rendaient un culte à ce dieu. En Grèce, Esculape était adoré sous la forme d'un serpent : *Anguis in quo ipsum numen esse constabat*, dit Tite-Live (48) ; *in serpente deus*, écrit Ovide (49). Les Israélites adoraient le serpent d'airain comme symbole du dieu de la santé. Ézéchias, lit-on dans le IVe *Livre des Rois* (50), brisa le serpent d'airain qu'avait fait Moïse ; car, jusqu'à ce jour, les enfants d'Israël lui avaient sacrifié sous le nom de Nehoustan.

Ainsi, l'habitude que l'on avait de représenter le monde par un serpent qui formait avec son corps allongé un orbe, image du cercle céleste, et la vertu thérapeutique attribuée à cet animal, expliquent l'apparente discordance qu'offre l'identification d'un dieu de la santé et du Cabire phénicien, image du monde.

La liaison qui rattachait le culte du serpent d'airain à celui d'une divinité d'un peuple voisin, montre comment il avait pu se conserver si longtemps chez les Hébreux ; ce fut, en effet, près de mille ans après Moïse, que cette image cessa d'être environnée de leur respect superstitieux. Il semble donc que le serpent d'airain et celui d'Épidaure aient eu la même origine.

Lorsqu'à une époque plus récente, le culte du soleil se développa chez les Phéniciens, on subordonna à ce nouveau dieu, Aschmoun-Esculape. C'est de la sorte qu'Esculape est devenu fils d'Apollon, mythe par lequel on exprimait sous le voile de l'allégorie, l'effet bienfaisant sur la nature animée des rayons du soleil qui venaient purifier l'air (51).

(47) Le Christ a pu d'autant plus être confondu avec Esculape que les manichéens, qui formaient une secte fort nombreuse et qui avaient certains dogmes de commun avec les chrétiens, faisaient du serpent l'image du Christ. *Christum fuisse affirmant*, dit à leur sujet saint Augustin, *quem dicit nostra Scriptura serpentem a quo illuminatos eos afferunt, nempe Adam et Evam.* (*De hæres.* c. 46.)

(48) *Epit.* lib. XI.

(49) *Metamorph.* XV, 670.

(50) XVIII, 4.

(51) Macrob. *Saturn.* I, 20.

Le célèbre dieu Sérapis paraît avoir résumé en lui une partie des attributs divers que nous avons rencontrés chez Aschmoun. Le serpent lui étant attribué comme un symbole qui renfermait les différentes faces sous lesquelle la divinité phénicienne s'est offerte à nous (52). Sérapis était étranger à la religion phénicienne, on n'y rencontre, en effet, aucune trace de son culte. Mais Arrien (53) nous apprend que ce dieu était adoré à Babylone, et son nom, dans lequel on retrouve le radical indo-germanique *sarpa*, *serpens* (en grec ἕρπω, *serpô*, d'où le dieu serpent des Lombards *Saribant*), accuse une origine chaldéenne. Dans un Mémoire que nous préparons sur le serpent et les idées qui s'attachaient à ce reptile dans l'antiquité et au moyen âge, nous reviendrons sur ce sujet si riche et si fécond pour la connaissance de la mythologie. Qu'il nous suffise de remarquer ici que l'on passait aussi la nuit dans le temple de Sérapis à Babylone, lorsqu'on voulait consulter le dieu (54), circonstance qui rapproche encore cette divinité d'Aschmoun-Esculape.

Ne voulant donner ici qu'une simple Notice destinée à faire connaître le dieu représenté dans la statue de Cherchell, nous nous bornerons à ce court aperçu, et nous rappellerons encore une fois au lecteur que c'est au savant M. Movers qu'il doit rapporter l'intérêt et la nouveauté que ces recherches ont pu lui présenter.

Ajoutons seulement que la présence fréquente du nom d'Aschmoun dans les noms propres phéniciens que l'histoire et les inscriptions nous ont transmis, indique la vénération toute particulière dont ce dieu était environné. Les noms de עבדאשמך (*Habdeschmoun*), c'est-à-dire serviteur d'Aschmoun ou de בדאשמך (*Bedeschmoun*), qui a la même signification, נצבאשמך (*Netzibeschmoun*), colonne d'Aschmoun, חנאאשמך (*'Hannaschmoun*), grâce d'Aschmoun (55), en fournissent une preuve incontestable.

ALFRED MAURY.

(52) « Le serpent, symbole de la terre et des pouvoirs souterrains, de la vie, de la santé, de l'immortalité, de l'éternité appartenait, sous tous ces points de vue, au Sérapis d'Alexandrie. » Guigniaut, *Sérapis et son origine*, t. V, p. 549 du Tacite, trad. par Burnouf.

(53) *Arrian.* lib. VII, c. 6.

(54) *Ib.* l. c.

(55) Gesenius, *Scriptur. ling. phœnic.* Pars I, p. 347. Cf. Falbe, *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, p. 94 et 105.

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR LES AUGUSTALES.

II (1).

Nous avons dans le précédent article montré sur quelles preuves ou, si l'on veut, sur quelles vraisemblances s'appuie l'opinion qui assimile l'institution provinciale des *Augustales* à celle des *Magistri vicorum* dans la capitale du monde romain. Cette opinion rencontre aussi des difficultés de plusieurs genres que nous allons successivement examiner.

1° M. Zumpt remarque avec nous que les *Magistri vicorum* ne sont jamais nommés *Augustales* sur les monuments; mais il en tire contre notre hypothèse une objection qui nous paraît assez faible. Qu'est-il besoin en effet que les magistrats prêtres des dieux Lares aient porté dans les provinces précisément le même nom qu'à Rome? Si les *Lares Augusti* étaient honorés à Rome par des *Magistri vicorum*, pourquoi ces *Magistri* ne seraient-ils pas devenus, dans les provinces, *Magistri Larum Augustorum*, puis *Magistri Larum Augustales*, puis enfin *Magistri Augustales*, puis simplement *Augustales?* (2) M. Zumpt se préoccupe mal à propos de la forme de ce dernier adjectif, voulant qu'il désigne, non ce qui a été institué par Auguste, mais ce qui se fait en l'honneur d'Auguste, comme jeux, sacrifices, etc. (page 3); c'est combattre une erreur imaginaire. En effet, nous n'avons pas dit que les Augustales fussent *directement* appelés du nom de leur fondateur. La série des formes que nous rappelions ci-dessus montre comment cet adjectif honorifique *Augustus* passa de l'empereur aux dieux Lares, et de ceux-ci à leurs prêtres; dans le dérivé *Augustalis* il n'y a plus, à vrai dire, qu'un souvenir du fait accompli par l'empereur. Nous allons plus loin. Il nous semble *a priori* peu naturel que les magistrats prêtres des dieux Lares eussent dans les municipes et les colonies le même titre que dans

(1) Voy. plus haut, p. 635.

(2) C'est d'une manière analogue que le *flamen* de Jupiter s'est appelé d'abord *flamen dialis*, puis plus brièvement *dialis*. Voy. Aulu-Gelle, *N. A. X*, 15.

la capitale. Les municipes et les colonies avaient des *consuls*, mais qui, sauf de rares exceptions, s'y nommaient *duumvirs;* ils avaient des *censeurs*, mais qui s'y nommaient *quinquennales;* ils avaient des préteurs, mais qui s'y nommaient *quatuorviri juri dicundo*. Les *édiles* seuls gardent habituellement le même titre dans les provinces que dans la métropole (1). Les titres des prêtres provinciaux des dieux Lares s'ajoutent donc, dans notre hypothèse, aux exemples de la règle; aimerait-on mieux qu'ils s'ajoutassent aux exceptions?

2° Deuxième objection. Il n'y a jamais eu de collége des *Magistri vicorum;* les Augustales, au contraire, forment un collége, un corps constitué. — C'est tout simplement que les prêtres provinciaux des dieux Lares sont devenus un peu autre chose que n'étaient leurs confrères de Rome. Ceux-ci n'étaient nommés que pour un an, et ne gardaient, après leur sortie de charge, aucun privilége, aucun titre; seulement ils pouvaient être nommés une seconde fois. De même les grands magistrats de Rome, consuls, préteurs, questeurs, édiles, tribuns, ne conservaient, après l'expiration de leurs pouvoirs, aucun droit de se réunir, ou d'agir en commun, mais seulement la capacité d'être réélus ou d'exercer une autre charge. Les titres de *consularis, prætorius*, etc., étaient purement honorifiques. Or, il n'était pas nécessaire que l'institution augustale restât dans les provinces tout juste ce qu'elle était à Rome; au contraire, on comprend bien que, sous l'influence de circonstances très-diverses, elle se soit modifiée dans le sens qu'indiquent les monuments compris selon notre hypothèse. Nous avons parlé d'origine commune, de similitude, jamais d'une parfaite identité entre l'institution *romaine* et l'institution *provinciale* (qu'on nous passe ces deux termes pour plus de brièveté); et l'on verra plus bas que dans l'hypothèse de M. Zumpt il y a aussi des différences entre Rome et les provinces, mais des différences plus essentielles encore.

3° Troisième objection. D'une part on ne trouve pas d'Augustales avant la mort d'Auguste; et, de l'autre, il y a des *Magistri Larum Augustorum* même après sa mort, lorsque déjà l'*Augustalitas* était répandue dans tout l'empire. Nous avons déjà répondu, dans le précédent article, à la première partie de l'objection, en citant plusieurs textes dont deux même sont transcrits à la page 9 et à la page 50 de la dissertation de M. Zumpt. D'ailleurs, n'eût-on pas de monument antérieur à la mort d'Auguste, qui se rapportât à l'exten-

(1) Voyez le chap. XVI de la Collection d'Orelli.

sion dans les provinces d'une institution organisée à Rome par cet empereur, y aurait-il là une raison de croire que l'organisation romaine n'eût pas été imitée par les municipes et les colonies? Cela ne prouverait rien, sinon que les monuments de ce genre ont tous disparu, ou que l'imitation ne commença qu'après la mort d'Auguste, ce qui, après tout, ne serait pas impossible.

Quant à la deuxième partie de l'objection, trop brièvement exposée par M. Zumpt (1), si nous l'avons bien saisie, elle aurait ce sens que pour être assimilée aux *Augustales* les *Magistri Larum Augustorum* devraient porter le même titre; c'est, en d'autres termes, la première objection, que nous croyons avoir réfutée, et que, du reste, M. Zumpt détruit lui-même lorsqu'à la page 52 de son mémoire, il reconnaît dans les *Magistri Augustales*, *Magistri Larum Augustales*, etc., un sacerdoce provincial imité de celui des *Magistri vicorum*. Seulement il ne veut toujours pas reconnaître dans ces *Magistri* les Augustales qui font le sujet de sa dissertation.

M. Zumpt affirme ensuite que *beaucoup* d'autres objections *non moins graves* ressortent de ses études sur la constitution des Augustales. Nous avons tâché de les recueillir exactement à travers les détours de ce long travail; elles nous semblent se réduire à deux que nous reproduisons sans les atténuer.

4° Quatrième objection (2). Choisis par les décurions et formant un ordre intermédiaire entre la curie et le peuple, un ordre où la curie se recrute quelquefois, les Augustales sont bien supérieurs en dignité aux *Magistri vicorum et Larum*. S'agit-il des *Magistri Larum* dans les provinces? Les prêtres de cette classe, que M. Zumpt reconnaît sur les marbres (3), sont précisément de la même classe que les Augustales, c'est-à-dire de la classe moyenne, tous ou presque tous affranchis. S'agit-il des *Magistri vicorum* de la capitale, la seule différence des lieux explique bien la différence de condition que M. Zumpt a remarquée. Dans la capitale de l'empire, il y avait plus de mille *Magistri vicorum;* l'honneur de cette charge perdait beaucoup à être ainsi divisé, il perdait surtout au voisinage de la cour, de cette aristocratie de hauts fonctionnaires qui peuplait les palais de Rome. D'ailleurs M. Zumpt ne s'est-il pas exagéré cette dignité du rôle des Augustales? Nous n'insisterons pas sur certains

(1) « At Larum Augustorum magistri fuerunt etiam post decessum ejus, cum « dudum per totum imperium Augustalitas propagata erat, » p. 10.

(2) Résumée par l'auteur, p. 30.

(3) Pages 50 et suiv.

monuments qui nous montrent des *esclaves* revêtus de l'augustalité; ces monuments sont très-rares et peuvent paraître suspects (1), mais à côté des nombreuses inscriptions où tant d'Augustales affranchis figurent pour le souvenir de très-modiques dépenses, qu'on relise le curieux passage de Pétrone (2) que nous avons déjà produit dans l'examen de cette question. Un affranchi parle à une chevalier romain : « Tu es chevalier romain, et moi, je suis fils de roi. — Pourquoi donc étais-tu esclave? — Parce que je me suis moi-même livré en servitude.... Et maintenant j'entends vivre de façon que personne n'ait le droit de me rire au visage; je me promène le front découvert parmi mes égaux; je ne dois pas un sou de cuivre à qui vive au monde; je ne sais pas ce que c'est qu'une assignation. Personne ne m'a dit sur la place : rends-moi ce que tu me dois. J'ai de petits sillons à moi, voire un peu de vaisselle plate; je nourris vingt bouches et mon chien; j'ai racheté ma compagne de lit, pour avoir le droit d'en user seul (3). Il m'en coûte mille beaux deniers. Aujourd'hui me voilà sévir et sans frais (*sevir gratis factus sum*), et je compte bien trépasser de façon à ne pas rougir dans ma tombe. » Ce portrait de l'affranchi parvenu, maintenant sévir augustale dans sa petite ville, ne répond-il pas bien en général à l'idée qu'on s'est faite, par les monuments, de ces vanités municipales assurément fort comparables à celles des quarteniers de Rome?

5° Une cinquième objection plus sérieuse, à mon avis, résulte de ces inscriptions où le titre d'*Augustalis* se voit uni à celui de *Claudialis* et de *Flavialis* (4). Il paraît certain en effet que ces deux derniers titres, comme ceux d'*Hadrianalis*, *Antoninianus*, etc., dési-

(1) M. Zumpt, p. 9, note 2, décline, à cet égard, l'autorité de cette inscription d'Orelli, n° 2423 :

PHILEROS. DISPEN
MELANTA. CELLAR
MAG. L. F. D. D.

Il refuse d'y voir un monument du culte public des Lares. L'inscription n° 2425, qu'il a transcrite, et qu'on a lue aussi dans notre premier article, p. 646, est plus embarrassante.

(2) *Satyricon*, c. 57.

(3) Ici on n'ose pas traduire. « Contubernalem meam redemi, ne quis sinu illius manus tergeret. »

(4) Au sujet de l'inscription de Gruter, 376, 1 (Orelli, n° 3932) où le texte donne IIIIII VIR. ET. AVGVSTALIS. ET. FLAMINALIS, M. Zumpt (p. 36) ne doute pas que Hagenbuch n'ait changé avec raison FLAMINALIS en FLAVIALIS, *quia flaminales nulli omnino sunt*. Est-ce parce que l'inscription d'Orelli, n° 155, où sont mentionnés des FLAMINALES. VIRI (flamines sortis de charge), ne lui paraît pas authentique? Cela demandait au moins quelques mots d'explication.

gnent les membres de corporations vouées au culte des empereurs, de Claude, de Vespasien et de sa famille, d'Hadrien, etc.; mais puisque, même selon notre hypothèse, le titre des *Augustales* est un hommage d'adulation envers Auguste, puisque les fonctions de ces prêtres sont comme un culte indirect de la personne de l'empereur, dans les cas en question, on peut penser, sans invraisemblance, de deux choses l'une, ou bien que le titre de *Claudialis* ou de *Flavialis* était ajouté par forme de flatterie à celui d'*Augustalis*, lors de l'avénement de Claude ou de la famille Claudia, ou que le même personnage était associé à deux corporations : celle des prêtres *Augustales* et celle des *Claudiales*, ou des *Flaviales*. Un tel cumul de fonctions n'est contraire ni au bon sens, ni aux usages de l'antiquité. M. Zumpt en reconnaît un exemple incontestable et sur lequel il se propose de revenir quelque jour; ce sont les HERCVLANEI AVGVSTALES mentionnés dans deux inscriptions d'Orelli, n°s 2679, 3933, et ailleurs. Nous en remarquons un autre dans l'inscription de Grumentum que M. Zumpt transcrit lui-même d'après Orelli, n° 2467 :

SILVANO. DEO. SAC
Q. VIBIEDIVS. PHILARGIRVS
MINIST. LAR. AVG. ET. AVG
MERC. TECTVM. MENSAM
LAPID. ARAM. VOTO. SVSC
E. M. D. P. S. E. (1)

où l'on voit assez clairement, ce nous semble, d'une part le culte des dieux Lares, de l'autre le culte de MERCVRIVS AVGVSTVS., tous deux représentés par le même personnage; puis, dans une inscription indiquée aussi par M. Zumpt :

D. M
L. AVIDIVS
L. L. PHILOGENES
MERC. ET. AVG. VIX. AN. LXV
FILI. PIIS. PATRI.

(Orelli, n° 2381.)

(1) M. Zumpt écrit en note : « Extremæ tituli notæ recte apud Orell. explicantur : *e monitu de* (vel *dei*) *pecunia sua erexit.* » Ne pourrait-on pas expliquer plutôt les premières lettres par *è magistrorum decreto*, puisqu'il y avait des *magistri* dans l'une et l'autre corporation, et que les arrêtés de ces *magistri* s'appelaient quelquefois *decreta* (Orelli, n° 4133). De même, *si parva licet componere*

M. le comte Borghesi (1) admet même une fusion régulière et constante de ces deux corporations, dans la ville de Narona en Dalmatie, selon le témoignage de plusieurs inscriptions dont nous citerons seulement les deux plus significatives :

1.

MERCVRIO. AVG. SACR
M. VLPIVS. AVG. LIB. NEDYMVS
C. POLLIVS. ALBANVS
T. VETVLENVS. T. L. ABASCANTVS
Q. CORNELIVS. AVGVSTALIS
L. VOLCEIVS. CERDO
IIIIII VIRI. M. M. OB. HON.

2.

DIVO. AVG. SACR

Q. SEXTILIVS. CORINTHVS.	C. SEXTILIVS. SYNECDEMVS
L. VIBIVS. AMARANTHVS.	L. AQVILLIVS. APIVS
L. TITIVS. IDIVS. CHRYSEROS	C. VALERIVS. HERMA

IIIIII VIRI. M. M. OB. H.

Il y explique la sigle M. M. par MAGISTRI. MERCVRIALES ; et de ces inscriptions ainsi comprises, il tire, pour expliquer l'origine des Augustales et leur constitution, une hypothèse particulière que nous ne devons pas examiner ici. La dernière objection de M. Zumpt touche au fond même de sa théorie historique sur les Augustales et nous conduit naturellement à l'examen de cette théorie.

III.

M. Zumpt renouvelle une opinion déjà fort ancienne, celle de Reinesius et de Morcelli, qui rattache les *Augustales* de province aux *Sodales Augustales*, institués à Rome par Tibère, selon ces témoignages classiques de Tacite (*Annales*, I, 54) : *Idem annus*

magnis, l'an de Rome 570, lorsque, selon le récit de Tite Live (XL, 34), M. Acilius Glabrion dédia le temple de la *Piété* : « Is erat qui ipse eam ædem *voverat*, « quo die cum rege Antiocho ad Thermopylas depugnasset, locaveratque idem *ex* « *senatusconsulto*. »

(1) Dans le Mémoire que nous avons cité plus haut.

(14 après J.-C.) *novas cerimonias accepit addito Sodalium Augustalium sacerdotio, ut quondam Titus Tatius retinendis Sabinorum sacris sodales Titios instituerat. Sorte ducti e primoribus civitatis unus et viginti. Tiberius Drususque et Claudius et Germanicus adjiciuntur. Hist.* II, 95, à l'occasion des funérailles de Néron : *Cæsæ publice victimæ crematæque; facem Augustales subdidere, quod sacerdotium ut Romulus Tatio regi, ita Cæsar Tiberius Juliæ genti sacravit.* Enfin au troisième livre des *Annales*, ch. 64, Tacite range les *sodales Augustales* parmi les prêtres du premier ordre qui présidaient aux jeux publics. Les monuments sont unanimes à confirmer ces témoignages; ils nous montrent toujours la fonction de *sodalis Augustalis* confiée à des *primores civitatis*, souvent même à des princes de la famille impériale. A côté de ce haut sacerdoce, on voit se former, par l'émulation des particuliers, certains colléges très-inférieurs, également voués au culte de la divinité d'Auguste. Tacite encore nous l'apprend dans un chapitre du premier livre des *Annales* où l'on voit un pauvre chevalier romain accusé de lèse-majesté, *quod inter cultores Augusti qui per omnes domos in modum collegiorum habebantur, Cassium quemdam mimum, corpore infamem, ascivisset* (1); et M. Zumpt rapporte avec raison à ces *cultores Augusti* l'inscription suivante, trouvée à Rome :

IMP. CAESARI. DIVI. NERVAE. F
NERVAE. TRAIANO. AVG. GERM
DACICO. PONT. MAX. TRIB. POTEST. VIII
IMP. VIII. COS. V. P. P. OPTIMO. PRINCIPI
SAGARI [THE]ATRI (2) MARCELL
CVLTORES. DOMVS. AVG.

(Gruter, 246, 9.)

Il pouvait ajouter cette autre inscription, de Tibur :

P. FLAVIVS. SP. F. CAM. DECIMVS
P. FLAVIVS. PALAESTRICVS. HA
M. TREBONIVS. TIBVRTINVS. HA (3)

(1) C. 73. Voyez sur les deux passages des *Annales*, le commentaire de M. Orelli dans l'excellente édition de Tacite qu'il publie en ce moment.

(2) Nous proposons cette restitution vraisemblable et que nous croyons être neuve.

(3) M. Orelli avoue ne pas comprendre la sigle HA. Pourtant dans son *Index notarum* il devine que la première lettre désigne Hercule, qui était particulièrement honoré à Tibur; il ne lui restait plus qu'à se souvenir de deux inscriptions de son recueil (n° 2679, 3933) pour rétablir avec confiance *Herculaneus Augustalis*.

CVR
CVLTORIBVS. DOMVS. DIVINAE
ET FORTVNAE. AVG. LARES
AVG. D. D.

(Orelli, n° 1662.)

Des deux classes de *cultores* dont l'existence est attestée par l'histoire et par les monuments, c'est la première que M. Zumpt choisit pour en faire le modèle des *Augustales* de provinces, et quelle raison apporte-t-il de cette préférence? Aucune, si j'ai bien lu sa dissertation, aucune du moins qui se puisse appeler une preuve. Pas un témoignage d'auteur ancien, pas un texte épigraphique dont la clarté et l'autorité soient décisives. M. Zumpt insiste beaucoup sur l'identité de dénomination *Augustales* à Rome, *Augustales* dans les provinces, identité que nous avons suffisamment expliquée dans le sens de notre opinion. Il exagère l'importance des Augustales provinciaux, pour les élever jusqu'à leurs nobles confrères de Rome qui étaient les premiers personnages de l'État. Or, pour répondre en dignité à des princes, à des consuls, à des gouverneurs de provinces, les Augustales municipaux devraient être au moins des décurions (1); et, au contraire, on les voit constamment inférieurs aux décurions, qui les nomment, qui les honorent, par exception, de leurs insignes (*ornamentis decurionalibus*), qui les appellent, mais plus rarement encore, à siéger dans la curie. Pour résoudre cette grave difficulté, M. Zumpt imagine que les charges du décurionat étant déjà bien lourdes, on n'y put ajouter celles de l'*Augustalité*, elles-mêmes fort coûteuses, et qu'on chercha ainsi de riches affranchis, capables et peut être heureux de les subir; comme si la curie du temps de Tibère pouvait être jugée d'après la curie du IIIe et du IVe siècle de l'empire, comme si l'oppression du décurionat, oppression dont témoignent et l'histoire et les textes législatifs du temps de la décadence, avait commencé avec le règne des premiers Césars. A l'appui de sa conjecture, toute gratuite comme on le voit, M. Zumpt allègue les inscriptions, assez rares d'ailleurs, qui nous représentent des enfants appelés à l'Augustalité; il suppose qu'à défaut d'autres personnes assez riches pour suffire aux frais de cette fonction, on fut

(1) Dans une seule inscription, du temps d'Antonin le Pieux, on voit un citoyen nommé quinquennal, ou censeur, donner la même somme d'argent aux décurions et aux Augustales (Orelli, n° 842); c'est une exception, qui ne prouve pas d'ailleurs que ces décurions et ces Augustales eussent précisément le même rang dans la cité.

dès le IIe siècle forcé de faire tomber ces charges sur des enfants (1). Nous avions considéré ces exemples comme des faveurs purement honorifiques, et jusqu'à preuve positive du contraire, nous sommes autorisé à maintenir cette explication; nous pouvons même l'appuyer d'une preuve analogique assez frappante en rappelant cette inscription, du temps des Antonins, transcrite par M. Zumpt, p. 31, où l'on voit le fils d'un C. Titius Chresimus qui avait dépensé beaucoup d'argent pour la ville de Suessa, élevé à l'*honneur gratuit du décurionat* : c'était évidemment dans ce cas un remercîment, une politesse des habitants de Suessa envers leurs bienfaiteurs. Or rien n'empêche de croire qu'il en fut de même de l'*Augustalité* conférée à des enfants. D'ailleurs, sur trois exemples que nous connaissons de ces collations étranges, il y en a deux qui répugnent tout à fait à l'induction qu'en veut tirer M. Zumpt :

D. M
M. CAVIO. M. F. SVAVISSIMO
VIVIR. SVASAE. VIXIT
ANNOS. XIII. DIES. XXVII
M. CAVIVS. VIRNEI
CAVIA. IANVARII. FILIO
PIENTISSIMO.

(Orelli, n° 3938.)

DIBVS. SECVRIS
M. SALVVI
FELICISSIMI
HERACLITIANI. TRIBV
ESQ. CORPORE. AVG
PVERO. PIISS. ET. DVLCISS
M. SALVVIVS
ANTIOCHVS. PAT. FEC. ET. SIBI
VIX. ANN. XIII. MEN. IIII. DIEB. XI.

(Orelli, n° 3091.)

On remarquera en effet que ces deux Augustales enfants avaient l'un sa mère et son père, l'autre son père. Dans quel intérêt les charges de l'Augustalité pouvaient-elles être dévolues à un enfant

(1) Voyez pages 22, 47, 77. La troisième inscription qui nous montre un enfant augustale, est celle d'Orelli, n° 3937.

dont le père vivait, *et n'était pas Augustale* (1), pas plus que Titius Chresimus n'était décurion lorsqu'il vit son fils appelé aux honneurs de la curie?

Mais ce ne sont pas là les seules difficultés que présente l'opinion de M. Zumpt. Énumérons à notre tour les objections qui la combattent.

1° Pour admettre que les *Augustales* de province soient une imitation des *sodales Augustales* de Rome, il faut placer leur création après la mort d'Auguste. Or nous avons vu qu'il y a sur les marbres des mentions de nos Augustales expressément antérieures à l'an 766. M. Zumpt cite lui-même quelques-uns des monuments qui nous les offrent, mais il nie que ces monuments se rapportent à nos Augustales; il y reconnaît seulement la trace d'une imitation provinciale du culte des dieux Lares, mais étrangère à la grande institution dont il écrit l'histoire. Et pourquoi cela? parce que, selon lui, nos Augustales sont de création postérieure à la mort d'Auguste. Or cette postériorité est précisément un des faits essentiels qu'il fallait démontrer. Le raisonnement tourne donc dans un cercle vicieux.

2° Dès qu'on admet que les *Augustales* sont les confrères provinciaux des *sodales* de Rome, comment expliquer cette dédicace qu'on a trouvée dans une ville d'Espagne :

NERONI. CAESARI
GERMANICI. F
TI. AVGVSTI. N. DIVI AVG
PRON. FLAMINI. AVGVSTALI
SODALI. AVGVSTALI
Q. NOVANIVS. Q. L. SALVIVS
C. CVLMINIVS. Q. F. FVSCVS
L. FVLVIVS. L. F. DOCIMVS
L. FVLVIVS. L. L. RECTVS
L. POPILLIVS. L. L. APOLLONIVS
L. FVRIVS. L. L. GEMELLVS
VI. VIR. AVGVST. (Gruter, 237, 1.)

(1) Il est vrai que, dans le premier exemple, M. Zumpt croit que les parents étaient des esclaves. Mais, d'une part, il n'est pas démontré sans réplique que, dans de très-petites villes, des esclaves n'aient pu être appelés à l'Augustalité (voy. plus haut, p. 777); de l'autre il faudrait, pour être sûr que CAVIVS et CAVIA étaient des esclaves, établir : 1° que nous avons sous les yeux le texte bien exact du monument ; 2° que le nom au génitif qui suit chacun de ces deux noms est véritablement celui d'un *maître*. Or on sait que ce génitif désigne également le *maître*, le *père*, le *mari*.

En effet dans ce rapprochement d'un petit-fils d'Auguste, *sodalis Augustalis*, et des *seviri Augustales*, pauvres bourgeois d'un municipe espagnol, la plupart affranchis, on voit clairement la distance qui sépare et les personnages et leurs dignités respectives.

3° Si les *sodales* dans le témoignage de Tacite et sur les monuments se montrent fort supérieurs aux *Augustales*, le même fait est prouvé, et plus abondamment encore pour les *flamines Augusti* ou *flamines Augustales*. Nous avons dit nous-même, mais trop légèrement, « que les *flamines* se rapprochent des sévirs Augustales par leur condition civile, et qu'on trouve sur les marbres de *fréquents* exemples du cumul de ces deux dignités. » Il fallait dire de *rares* exemples. Tout compte fait et après examen attentif des inscriptions citées dans notre travail et de celles que nous avons depuis réunies, nous ne trouvons que deux ou trois monuments où le titre d'Augustale et celui de flamine d'Auguste se trouvent réunis sur la même tête (1). Tous les autres monuments, et ils sont assez nombreux, qui mentionnent des flamines d'Auguste attribuent cette charge, soit à de hauts fonctionnaires de l'armée et de l'administration, soit à des citoyens qui avaient passé par tous les honneurs municipaux (*omnibus muneribus functi* ou *omnes honores adepti*), dans leur ville (2), ou qui en avaient du moins exercé quelqu'un des plus importants, comme celui d'édile, de duumvir, de questeur; ce sont quelquefois aussi des décurions, jamais, que je sache, des affranchis (3). Il en est de même des *sacerdotes Romæ et Augusti*, assez fréquents aussi sur les marbres (4); et quand le sacerdoce de la divinité d'Auguste se trouve dévolu à des femmes, particularité dont il y a plusieurs exemples très-authentiques (5), c'est encore à la première classe de la société municipale que ces femmes appartiennent. Or, si les *sévirs Augustales* sont des prêtres d'Auguste, comment concevoir qu'ils soient constamment choisis dans une classe in-

(1) Muratori, 181, 7, à Préneste; 1104, 3, à Cæré (le n° 1108, 3, que j'avais cité, offre un sévir du municipe *forum Flaminii*, FOR. FLAMIN. IIIII VIR. AVGVST., d'où la confusion où m'avait induit la table de Muratori). Gruter, 382, 6, près de Côme.

(2) Orelli, nos 155, 2183, 3905. Muratori, 166, 3.

(3) Orelli, nos 311, 344, 488, 643, 3725, 3770, 3881, 4025. Gruter, 345, 6; 354, 6; 399, 5; 411, 1; 489, 11 et 12. Muratori, 43, 5; 58, 5; 167, 2; 747, 1 et 2.

(4) Orelli, nos 363, 2171, 4031. Gruter, 58, 5. Artaud, *Musée de Lyon*, n° 4; et les trois inscriptions réunies par M. Osann dans la *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1837, n° 47. La même observation s'applique aux flamines des autres empereurs. Il y a du reste sur ce sujet un curieux témoignage d'Arrien. (*Dissert. Epict.* I, 19), qui n'a pas, que je sache, été encore relevé.

(5) Orelli, n° 345. Cf. 344, 360 et 363, nos 618, 3272, 5019.

férieure à celle où se recrutaient les *flamines;* et puisque c'est dans cette classe inférieure, presque toujours parmi les affranchis, que les *sévirs Augustales* se recrutent, combien il est invraisemblable de voir dans leur collége une imitation du *sodalicium Augustale* de Rome que son fondateur avait précisément placé au-dessus de toutes les corporations, de tous les prêtres consacrés au culte de la divinité d'Auguste! Puisqu'il y avait à Rome d'humbles magistrats chargés des fonctions de prêtres pour honorer, deux fois l'an, à côté des dieux Lares, génies domestiques et protecteurs, le génie éminemment protecteur d'un prince qui les avait restaurés, n'est-il pas plus naturel de voir dans ces *Magistri vicorum*, en même temps *cultores Larum Augustorum*, les premiers modèles d'une institution provinciale qui associait indirectement au culte de l'empereur divinisé, non plus des princes, des proconsuls, des généraux (comme sont tous les *sodales*), non plus des décurions et des magistrats municipaux (comme sont les *flamines*), mais les derniers habitants libres d'un municipe ou d'une colonie?

4° Cela offre d'ailleurs le seul moyen de résoudre une grave difficulté qu'on a jusqu'ici passée sous silence dans toute la polémique relative aux Augustales. On voit en effet ces fonctionnaires, dès le premier siècle de l'empire, constitués non-seulement en corporation, mais en ordre de l'État; ils ont rang, dans la colonie ou le municipe entre les décurions et le peuple; ce sont de véritables *chevaliers* municipaux. Plus de trente inscriptions, dont on pourrait encore augmenter le nombre (1), nous ont montré ce fait sur autant de points de l'Occident romain, avec des variations légères qui n'en altèrent pas l'uniformité essentielle. Or de deux colléges, l'un voué au culte d'un dieu de création toute politique, l'autre attaché au culte des Lares, qui sont les génies du foyer de la famille, du quartier et comme du carrefour (*compitales*), laquelle devait plus facilement prendre un rôle dans les affaires municipales? La seconde, sans doute. A supposer même que les *Magistri Augustales* n'eussent pas dès l'origine des attributions civiles comme les *Magistri vicorum*, on s'explique sans peine comment ils ont pu en acquérir; de leur premier rôle au second, il y a une transition pour ainsi dire indiquée par la nature des choses; du rôle de prêtre d'Auguste à celui de chevalier municipal, il n'y en a point. Enfin pour former dans tant de villes un

(1) J'ajouterai ici à celles que j'ai déjà réunies p. 383 et suiv. de mon Mémoire, Orelli, nos 842, 3714, 3716, 5090 (Supplément encore inédit, dont l'éditeur a bien voulu me communiquer les premières feuilles).

ordre particulier il fallait que les Augustales fussent très-nombreux, condition qu'ils remplissent très-bien si on les suppose attachés au culte et à l'administration dans chaque quartier de leur petite ville; condition au contraire qui leur convient fort mal si on en fait des prêtres d'Auguste. Tibère créa dans Rome *vingt et un sodales Augustales;* le nombre des *flamines* y était sans doute le même que celui des temples d'Auguste, c'est-à-dire fort restreint; mais Rome comptait plus de *mille Magistri vicorum,* gens libres, et autant de *Ministri,* esclaves auxiliaires!

5° Ici nous prévoyons une réponse de M. Zumpt. Il nous dira que ses *Augustales* ne sont pas à proprement dire des prêtres d'Auguste, mais des commissaires en permanence ou perpétuels, chargés de célébrer par des fêtes, qui n'ont pas toutes un caractère religieux, les anniversaires mémorables dans la vie de l'empereur, par exemple celui de sa naissance, du jour où il a reçu le surnom d'*Auguste,* du jour où il a conféré quelque bienfait à la ville dans laquelle ces jeux se célèbrent. Mais outre que cette distinction n'explique suffisamment ni le rôle municipal de l'Augustalité, ni le grand nombre des Augustales, sur quoi parviendra-t-on à l'établir? sur de simples conjectures ou sur le témoignage d'un monument qu'on a déclaré formellement étranger à la question, d'un monument dont on a reconnu le caractère tout exceptionnel, je veux dire l'autel de Narbonne (1). C'est là un procédé de critique beaucoup trop arbitraire.

En général, M. Zumpt, qui tient pour nulles le preuves de notre opinion, ne s'aperçoit pas qu'il appuie souvent la sienne sur des preuves encore plus faibles. On a vu que le titre seul d'*Augustales* est pour lui une raison considérable en faveur de l'assimilation des Augustales provinciaux aux *sodales* de Rome; plus loin il déclare que les chefs de la corporation augustale ne sont pas les *Magistri* dont on trouve quelques exemples sur les marbres, mais bien les *seviri* (2), et cela parce qu'il ne veut pas reconnaître l'existence de ladite corporation avant celle des *sodales,* avant la mort d'Auguste. Lorsqu'il s'agit de la création des colléges Augustales, M. Zumpt pense qu'on s'abstint d'en instituer dans beaucoup de provinces et

(1) Pages 10-12, 37 et suiv.

(2) Page 55 : « Nec magistros Augustales ad hoc de quo hæc quæstio instituta « est, Augustalium sodalicium refero, nec omnino ullos horum magistros fuisse « utique censeo : eos, qui *sexviri magistri augustales,* qui *sexviri magistri* « *mercuriales appellantur,* duos, non unum honorem gessisse statuo. — Præerant « Augustalibus *Seviri,* etc. » Cf. p. 52 au commencement.

dans beaucoup de villes où il n'eût pas été d'une bonne politique de provoquer les habitants à des associations ; que pour ouvrir un de ces colléges les décurions demandaient l'autorisation du pouvoir, comme Tibère s'était autorisé d'un sénatus-consulte pour créer les *sodales* (1). Voilà bien des suppositions, vraisemblables peut-être, mais certainement gratuites. Ce n'est pas tout; les Augustales étant des prêtres d'Auguste, devaient, selon M. Zumpt, avoir, dans chaque ville, un temple d'Auguste ; comme le collége de Diane et d'Antinoüs, dont on a récemment publié un monument très-curieux, se réunissait dans le temple d'Antinoüs, comme les *sodales Antoniniani* se réunissaient dans le temple d'Antonin et de Faustine, *item Augustales templum suum habebant, divo Augusto dedicatum, cujus religione nullam civitatem caruisse existimo* (2). Mais que fera-t-on alors des flamines d'Auguste si on n'admet pas qu'ils desservaient, dans chaque ville, le temple de cette divinité? On connaît en effet l'existence de temples d'Auguste dans un très-grand nombre de villes du monde romain, et l'on peut supposer que presque toutes en possédaient ; mais pour affirmer que ces temples étaient desservis par nos Augustales, il faudrait au moins quelque témoignage ; or jusqu'ici on n'en a pu citer un seul ; et cela est d'autant plus remarquable que les inscriptions relatives aux Augustales sont plus nombreuses.

M. Zumpt va plus loin encore dans cette voie. Il lui arrive de nous reprocher une conjecture que lui-même il adopte, ou peu s'en faut, précisément au même endroit. Nous disions : « Soit qu'un édit de l'empereur eût imposé aux villes d'Italie le culte des dieux Lares, soit qu'un *mouvement spontané* d'imitation y ait sollicité jusqu'aux moindres municipes, on voit.... se multiplier hors de Rome la magistrature et le sacerdoce des Augustales. » M. Zumpt trouve cela tout à fait étranger aux usages romains, *prorsus alienum a more romano.* Pourtant, de nos deux suppositions, il y en a au moins une qu'il ne désapprouve pas, c'est la seconde, puisque, après avoir défini l'origine et le caractère des *sodales Augustales*, il ajoute : « Comment donc de cette institution est dérivée celle qui fait proprement l'objet de nos recherches? Comme se sont, en général, constitués les municipes, par une imitation de ce qui se faisait à Rome. Il est incroyable combien cette imitation toute spontanée (*sponte illa quidem*

(1) Page 19 et suiv.

(2) Page 43. On trouve une ample liste des villes où l'on sait qu'il a existé des temples d'Auguste, dans M. Artaud : *Discours* sur les médailles d'Auguste, notes 51 et 104.

suscepta), sans aucune intervention de lois ou d'édits impériaux, a eu d'influence dans tout l'empire, combien elle a contribué à établir la belle unité que nous admirons dans le monde romain (1). » Nous croyons, ainsi que notre savant contradicteur, à la puissance des exemples quand ils partaient de la métropole, quand ils partaient d'un prince comme fut Auguste; mais si nous renonçons pour le moment à la supposition d'un édit spécial promulgué à l'effet d'instituer les Augustales, c'est parce qu'elle n'est appuyée d'aucun témoignage, non parce qu'elle nous semble contraire à l'esprit de ce temps. Auguste avait traité *de statu Municipiorum* dans un discours que J. Frontin cite comme une autorité (2); et c'est sans doute les discours de ce genre qu'on lisait encore chaque année dans le sénat, aux kalendes de janvier, sous le règne de Claude (3). Un *édit* du même prince, auquel se réfère Pline le Jeune dans sa correspondance officielle avec Trajan, déterminait l'âge à partir duquel on pouvait exercer des magistratures dans les villes de Bithynie. Dans une autre affaire, relative à la condition de certains esclaves, on produisait à Pline un autre édit d'Auguste dont il réclame vérification à la chancellerie impériale (4). Vespasien, dans une lettre (5) aux habitants d'une petite ville de Corse, confirme *les bienfaits* qui leur ont été *accordés par Auguste après son septième consulat et qu'ils avaient conservés jusqu'au temps de Galba*. Un rescrit de Domitien (6) aux habitants de Faléries, dans le Picenum, nous montre Auguste écrivant aux soldats de sa quatrième légion (*diligentissimi et indulgentissimi erga quartanos suos principis epistola*) pour les avertir de réunir et de vendre leurs *subsiciva*, conseil salutaire que Domitien aime à croire qu'ils auront suivi (*quos tam salubri admonitioni paruisse non dubito*). L'inscription n° 4474 du *Corpus* nous montre les habitants d'une petite ville de Syrie, soumettant à la sanction d'Auguste un réglement relatif à la police d'une foire de bestiaux et d'esclaves qui se tenait dans leurs environs (7). Enfin, on cite comme trouvée à Pompéi l'inscription suivante :

(1) Page 16.

(2) *De Limitibus agrorum*, p. 41, ed. Goes (p. 16, du Choix publié par M. Ch. Giraud en 1843) : « Hujus soli jus quamvis habita oratione Divus Augustus « *de statu municipiorum* tractaverit, in proximas urbes pervenire dicitur, » etc.

(3) Dion Cassius LX, 10; LXI, 3.

(4) Pline, *Epist.* X, 83 et 71.

(5) Orelli, n° 4031.

(6) Orelli, n° 3118.

(7) Cf. n° 2715, inscription de Stratonice. Tacite, *Ann.* III, 62.

I[V]SSV. IMP. CAESARIS
AVGVSTI
GERVLIS. PED. III S.

qui prouve qu'en un certain endroit de la ville un espace de *trois pieds et demi* était réservé aux porte-faix par un ordre (que je veux bien croire indirect) de l'empereur Auguste (1).

On voit sous combien de formes, discours, lettres, édits, l'inquiète sollicitude du gouvernement impérial se multiplie et pénètre jusque dans les plus minces affaires des colonies et des municipes; il y a donc quelque témérité à déclarer cette intervention étrangère aux principes de l'administration romaine.

Un monument retrouvé à Rome, sur la *Voie Sacrée*, porte l'inscription suivante :

LARIBVS. PVBLICIS. SACRVM
IMP. CAESAR. DIVI. F. AVGVSTVS
PONTIFEX. MAXIMVS
TRIBVNIC. POTEST XVIIII
EX. STIPE. QVAM. POPVLVS. EI
CONTVLIT. KAL. IANVAR. APSENTI
C. CALVISIO. SABINO
L. PASSIENO. RVFO. COS.

(Orelli, n° 1668.)

Telle est la simple et majestueuse dédicace qu'Auguste faisait graver *deux ans* après la réorganisation des régions de Rome et du culte des Lares ; telle était sa dévotion aux dieux Lares, dévotion de politique ou de bon croyant, peu importe. Dès lors, nous étonnerons-nous qu'il ait, par un des mille moyens qui s'offraient à son habileté, recommandé aux villes de provinces le renouvellement (2) d'un culte éminemment *général*, éminemment fait pour contribuer à la fusion de tous les autres cultes en une religion de l'empire?

La plupart des arguments que nous avons fait valoir contre

(1) Guarini, *Fasti duumvirali*, etc., p. 82. Cf. Orelli, n°s 575, 874, 976, 4198.

(2) Je dis renouvellement, car il est certain que plusieurs villes de province adoraient déjà leurs *dieux lares*. Voy. par exemple, Orelli, n° 1670, inscr. de l'an de Rome 731.

M. Zumpt étaient ou indiqués ou développés dans notre Mémoire sur les Augustales ou dans quelque autre partie de nos recherches sur les historiens d'Auguste. En négligeant, par des préoccupations que nous ne nous expliquons pas, de les y relever pour les combattre sérieusement, M. Zumpt nous a fourni l'occasion d'approfondir et de rectifier en quelques points, par un nouvel examen, nos idées sur l'origine de la corporation augustale, de les exposer avec plus d'ensemble et sous un jour nouveau. Nous l'en remercions pour notre part, et nous serons très-heureux si nos lecteurs ne lui en savent pas mauvais gré.

Quant à l'organisation du corps augustale, qui fait le principal sujet du travail de M. Zumpt, nous avons, sur ce terrain, le plaisir de nous trouver plus souvent d'accord avec l'habile philologue, et peut-être un jour réviserons-nous en quelque sorte avec lui, cette seconde partie d'une intéressante question historique.

E. Egger.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE DE M. LAYARD A M. BOTTA

AU SUJET DE SES FOUILLES A NIMROUD.

M. Botta a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la note suivante qu'il nous a permis de reproduire dans la *Revue*.

« Plusieurs membres de l'Académie savent que depuis mon départ de Mossul un Anglais, M. Layard, encouragé par mes succès archéologiques, est allé dans ce pays pour y tenter des recherches. Il y a ouvert le monticule de Nimroud, situé au confluent du grand Zâb et du Tigre, à huit lieues au sud de Mossul, et y a découvert des monuments remarquables. Je viens de recevoir une lettre de M. Layard, et je vais en lire quelques passages à l'Académie, espérant qu'ils lui offriront quelque intérêt. Voici ce qu'il m'écrit :

« Les fouilles à Nimroud se continuent maintenant sur une grande « échelle ; je suis occupé jour et nuit, mais ne dois pas me plaindre « de mes fatigues, car j'en suis amplement récompensé. Dans ma « lettre précédente, je vous avais dit que dès le commencement j'avais « soupçonné qu'il y avait eu à Nimroud deux monuments d'âges dif- « férents : ce soupçon est maintenant confirmé ; je trouve qu'il y a eu « deux palais ou deux édifices, quelle qu'ait pu être leur destina- « tion ; le plus ancien et le mieux conservé doit appartenir à la pre- « mière dynastie assyrienne, car le major Rawlinson et moi-même « nous nous accordons à trouver dans les inscriptions des noms de « rois de cette dynastie. Le costume des figures, le style des sculp- « tures et des ornements, les grands lions et les taureaux diffèrent « de ceux de Khorsabad. Le second édifice est sous tous ces rapports « identique avec celui de Khorsabad, et dans sa construction on a « employé plusieurs blocs appartenant à l'autre et plus ancien édi- « fice. On y voit même des plaques sculptées appartenant à ce der- « nier, placées contre les briques séchées au soleil et sculptées de « nouveau à leur face postérieure.

« L'édifice le plus moderne, comme celui de Khorsabad, a été « très-endommagé par le feu, tandis que le plus ancien n'a pas été « incendié, mais est simplement tombé en ruine. Parmi les objets « nouvellement découverts est un obélisque d'environ sept pieds de « haut, taillé dans une espèce de marbre noir; il offre vingt bas-« reliefs qui semblent représenter la conquête de quelque contrée « éloignée. Parmi les animaux qui s'y trouvent représentés, se « trouvent l'éléphant, le rhinocéros, le chameau de la Bactriane, « des lions et plusieurs espèces de singes. Sous les bas-reliefs il y « a de longues inscriptions en petits caractères qui semblent con-« tenir beaucoup de noms propres. C'est, à tout prendre, un sin-« gulier monument et que je crois unique. Il est dans le plus bel état « de conservation.

« Il me semble que Nimroud n'a pas été saccagé aussi complé-« tement que d'autres ruines de ce genre, car j'ai déjà fait une col-« lection considérable de petits objets tels que poteries, vases, « armures, ornements, qui sont très-intéressants et caractéristiques « des usages et des arts des Assyriens : un fait remarquable est la dé-« couverte d'une petite chambre voûtée dont la position prouve « qu'elle a dû être bâtie à l'époque la plus reculée. »

« Tels sont, dans la lettre de M. Layard, les faits qui peuvent intéresser l'Académie; ils prouvent, comme je l'avais dit dès l'origine, que la découverte de Khorsabad n'est que le premier pas fait dans une voie de découvertes du plus grand intérêt. Ces nouvelles me font regretter encore plus vivement d'être retenu en France plus longtemps que je ne le pensais. »

BOTTA.

STATUE D'HERCULE DÉCOUVERTE A DÉNIA.

La statue, dont nous donnons un croquis (voir la pl. 62 bis), a été découverte à Dénia, dans le royaume de Valence, autrefois Dianium ou Artemisium, colonie massaliotte. Elle appartient à M. F. de Lesseps, consul de France à Barcelone. Elle est d'un marbre blanc assez semblable à celui de Carrare, mais qui peut provenir, me dit-on, de carrières autrefois exploitées dans la Péninsule. Je suppose que, dans son intégrité, la figure avait un peu plus d'un mètre de haut. Par le travail, elle paraît appartenir à l'époque romaine. Les cheveux, les draperies refouillés au trépan, une certaine facilité un peu triviale dans l'exécution, tout me porte à croire qu'elle remonte au siècle des Antonins.

La tête, aujourd'hui séparée du tronc, s'y rapporte sensiblement par la cassure; d'ailleurs, la peau de lion dont le mufle couvre la tête, et dont les pattes se croisent et se nouent sur la poitrine du personnage, ne permet pas de douter que les deux principaux fragments n'appartiennent à une même statue. Le bras droit cassé à l'épaule n'a pu être retrouvé, mais sa position est parfaitement indiquée par le poignet qui touche au torse. Les jambes et la partie inférieure des cuisses sont perdues. Quant aux pieds que l'on a découverts avec les deux premiers fragments, pour supposer qu'ils ont autrefois appartenu à notre statue, on a pour indices leurs proportions, l'identité du marbre, enfin leur position qui convient à celle des cuisses. Ils sont fracturés au-dessous de la cheville, et adhérents à un socle assez mince et de forme irrégulière. On remarque un trou dans un des pieds qui semble annoncer une restauration ancienne.

Le costume, aussi bien que le caractère de force que le sculpteur a donné à cette figure, indiquent clairement un Hercule. Quelques mutilations qu'elle ait subies, on devine sa position. Le héros est debout, les deux mains ramenées et réunies derrière le dos, sous la peau de lion; il est adossé à un objet cylindrique qui paraît être une colonne ou une stèle décorée d'une ornementation bizarre, que le croquis fait mieux connaître qu'une description. Aux poignets, on remarque de gros bracelets arrondis, ou plutôt des

menottes, et si l'on fait attention à la manière dont le corps est placé le long de la stèle, on s'assurera que la figure n'est point représentée dans une attitude de repos, mais dans une situation contrainte. En effet, si elle s'appuyait volontairement à la stèle, elle n'y toucherait que par les épaules, et le bas du torse, ainsi que les cuisses, formeraient un angle avec ce point d'appui; les pieds seraient écartés, peut-être croisés, comme ceux de l'Hercule Farnèse (1). Au contraire, le corps est serré contre la stèle, les cuisses sont étendues droites et rapprochées parallèlement à cette même stèle. A mon avis, le héros est captif, enchaîné fort étroitement. Ses mains sont assujetties par des menottes, peut-être ses jambes étaient-elles également retenues par des entraves.

Je ne dois pas oublier l'expression très-remarquable du visage. Les yeux levés au ciel, les sourcils abaissés, la bouche à demi ouverte, dénotent l'abattement et la tristesse. Le caractère général de la tête rappelle le Laocoon. Si je ne me trompe, la barbe et la chevelure sont plus longues qu'il n'est ordinaire dans les représentations d'Hercule qui datent de la même époque. Peut-être l'artiste romain a-t-il voulu exprimer la douleur par cette barbe et cette chevelure en désordre, signes de deuil bien connus chez ses compatriotes. D'un autre côté, on pourrait supposer, qu'en donnant à son Hercule, au lieu de la *coiffure d'athlète* qu'il porte ordinairement, une chevelure ondoyante et une barbe touffue, le sculpteur a voulu mettre en évidence le caractère héroïque ou divin de son modèle.

J'abandonne ces deux explications pour ce qu'elles valent, et peut-être ai-je tort d'attacher tant d'importance à un détail médiocrement caractérisé. D'ailleurs, Euripide ne décrit-il pas Hercule avec une barbe touffue, γενειὰς εὔτριχος? *Herc fur.*, 934. Mais pourquoi représenter captif et enchaîné, le destructeur des monstres, le protégé de Jupiter et de Minerve, le héros toujours heureux dans ses entreprises les plus téméraires? Telle est la question que l'on s'adresse et à laquelle j'essayerai de répondre. Le but de ce petit travail est de rechercher, premièrement si la légende d'Hercule peut offrir une explication de cette curieuse statue; en second lieu, si la représentation d'un héros ou d'un *dieu captif* était compatible avec les idées religieuses des anciens.

---

(1) Une échancrure au socle, assez profonde, derrière les pieds, indique à mon avis le point où la stèle s'y joignait. C'est une nouvelle présomption pour l'origine des pieds.

Je rapporterai d'abord tous les passages des auteurs qui me sont connus, et dans lesquels je trouve une allusion quelconque aux chaînes ou à la captivité d'Hercule.

1° Léprée, petit-fils de Neptune, conseilla, suivant Élien, à Augias de jeter Hercule dans les fers, *de le lier*, prétendant qu'il avait usé de supercherie pour nettoyer les fameuses étables. Συνεβούλευσε τῷ Αὐγέᾳ δῆσαι τὸν Ἡρακλῆ. *Var. Hist.* I, 24. Mais rien n'indique que le conseil fut suivi par Augias, et le récit assez détaillé de Pausanias, lib. V, cap. 1 et 3, semble prouver le contraire. Quelle apparence d'ailleurs que ce mythe fût assez populaire en Espagne, pour y être commenté et pour y donner un sujet à la statuaire?

2° Hercule fut vendu à Omphale, et conduit captif à cette reine par Mercure. Mais ce mythe a des caractères très-précis, qu'il est impossible de retrouver dans la statue de Dénia. On sait d'abord que l'esclavage d'Hercule fut volontaire. Il s'y soumit d'après un oracle pour guérir d'une maladie, punition du meurtre d'Iphitus ou de l'enlèvement du trépied de Delphes. Puis, je ne vois nulle part que la reine Omphale l'ait fait attacher à une colonne. Elle le traita mieux. Ajoutons encore que deux monuments très-curieux, publiés par mon savant ami, M. de Witte, s'accordent pour représenter le captif d'Omphale revêtu d'habits de femme. (Voir Catalogue Durand, n°s 316, 317.) Dans ce mythe, d'origine évidemment asiatique, le héros grec paraît assimilé au Sandon de Lydie. (Voir *Lyd. de Mag.* 3, 44; Lucien, *Dialogi Deor.* 13, 2). Ici encore, nul rapport avec notre Hercule de Denia.

3° Hercule traversant les États de Busiris, roi d'Éthiopie, fut arrêté et conduit à l'autel pour y être sacrifié, suivant la coutume de ce roi inhospitalier. Mais ayant rompu ses liens, dit Apollodore, τὰ δὲ δεσμὰ διαῤῥήξας, Ap., II, 5, 11, il tua Busiris. Mieux que les précédents, ce dernier trait peut convenir à notre statue. Restent cependant bien des difficultés. Comparons d'abord l'Hercule de Dénia avec le captif de Busiris, représenté sur un vase grec, que M. de Witte a décrit, dans son excellent Catalogue de la Collection Durand, n° 306. Dans cette peinture, Hercule, la tête baissée, marche au supplice conduit par un esclave éthiopien, qui tient l'extrémité des courroies attachées aux pieds et aux mains du héros. — On peut supposer, qu'arrivé au lieu du sacrifice, il aurait été lié à une colonne, auprès de l'autel, pour y être égorgé. — Toutefois, j'ai plusieurs objections contre cette hypothèse. D'abord

je ne sais trop comment expliquer une colonne ou une stèle auprès d'un autel où l'on égorge des victimes, car le sacrifice avait lieu, en général, en dehors des temples. Admettons, au lieu d'une colonne un pieu planté exprès pour l'exécution. J'hésiterai encore à voir une victime prête pour le sacrifice dans cet Hercule lié à un pieu. En effet, la victime, au moment où on allait la frapper, ne devait-elle pas être libre? Je crois que dans les idées religieuses du paganisme, le sacrifice était censé volontaire, et pour qu'il fût agréable aux dieux, il fallait que la victime fît un signe de consentement, obtenu par surprise. De là l'usage des libations répandues sur la tête des animaux conduits à l'autel. C'est du moins ce qu'on pourrait conclure de ce passage de Plutarque : Ἄχρι δὲ νῦν παραφυλάττουσι ἰσχυρῶς τὸ μὴ σφάττειν πρὶν ἐπινεῦσαι κατασπενδόμενον. *Sympos.*, lib. VIII, quæst. 8.

J'avoue qu'un vase grec de la collection d'Hamilton autoriserait à croire que cette cérémonie n'était pas de rigueur, et qu'on ne laissait pas aux victimes les moyens de protester. En effet, on voit Oreste (t. II, pl. 4) les mains liées derrière le dos, assis sur l'autel où il va être immolé. D'ailleurs, la mauvaise réputation de Busiris permettrait de le supposer affranchi de pareils scrupules. En résumé, s'il faut expliquer historiquement notre statue, je veux dire, si c'est un trait de la légende que l'artiste a voulu représenter, l'aventure de Busiris me paraît fournir, après tout, l'interprétation la plus plausible, ou plutôt la moins improbable. Nous sommes réduits malheureusement à des données fort insuffisantes pour une explication complète, puisque nous n'avons qu'une statue mutilée, et que nous ignorons absolument si cette statue était isolée ou si elle faisait partie d'un groupe; si elle se rattachait à une suite d'autres compositions relatives à l'histoire d'Hercule, enfin si elle était placée dans un temple, dans un musée, ou dans une maison.

A supposer toujours que la statue de Dénia se rapporte à un fait historique ou légendaire, il peut paraître singulier qu'un artiste ait choisi pour sujet le moment où son héros joue un si triste rôle. N'eût-il pas mieux valu, en effet, le représenter tuant Busiris, qu'enchaîné par ce roi cruel? A cela, je ne puis répondre que par les vers d'Horace : *Pictoribus atque poetis*, etc. J'ajouterai que le vase décrit par M. de Witte, offre un exemple d'un sujet pareil; enfin, je rappellerai l'Hercule de Tégée, dont la statue, au rapport de Pausanias, montrait la blessure à la cuisse que le héros reçut en combattant les fils d'Hippocoon, lib. VIII,

53, 9. Seulement, dans ce dernier exemple, on s'explique cette statue à Tégée, car Hercule avait été blessé dans une expédition entreprise de concert avec les guerriers Tégéates (Apollodore, I, 7, 3), tandis que je ne trouve aucune raison qui rende l'aventure de Busiris particulièrement intéressante pour les habitants d'Artemisium (1).

4° J'ignore jusqu'à quel point dans sa tragédie d'*Hercule furieux*, Euripide s'est inspiré des légendes antiques, et quelle est, dans cette pièce, la part d'invention qui appartient au seul poëte. J'y trouve, d'ailleurs, une scène qu'il nous importe d'étudier avec soin. Hercule, de retour à Thèbes, après avoir achevé ses travaux, tue Lycus qui allait faire mourir la femme et les enfants du héros. Au moment où il se prépare à se purifier de ce meurtre, Iris, par l'ordre de Junon, conduit dans son palais la *Fureur*, Λύσσα. Aussitôt Hercule donne des signes de folie; il monte sur un char sans chevaux, et agite son fouet dans l'air, croyant courir vers Mycènes, où il veut égorger Eurysthée. Bientôt, à la vue de ses propres enfants, il se persuade qu'il est devant les fils de son ennemi; il les tue ainsi que Mégare, leur mère. Il va même massacrer Amphitryon, lorsque Minerve, en lui jetant une pierre, le plonge dans un sommeil léthargique. En tombant, il heurte de son dos le tronçon d'une colonne qu'il avait renversée lui-même comme Samson.

.... Πίπτει δ' ἐς πέδον, πρὸς κίονα
νῶτον πατάξας, ὃς πεσήμασι στέγης
διχορράγης ἔκειτο κρηπίδων ἔπι. (*Herc. fur.* 1006.)

Amphitryon, et quelques Thébains, profitent de son sommeil pour l'enchaîner à la colonne brisée.

Ἡμεῖς....
Σὺν τῷ γέροντι δεσμὰ σειραίων βρόχων
ἀνήπτομεν πρὸς κίονα. — (1010.)

En me rappelant ces vers, je crus d'abord avoir trouvé la meilleure explication; mais la position de l'Hercule de Dénia peut-elle convenir à cette scène? Le sculpteur a représenté son héros *debout*, cela me semble hors de doute; et, suivant le poëte, les Thébains le chargent de liens, tandis qu'il est *couché, étendu sur le sol*, ἐς πέδον, étourdi par le coup que Pallas vient de lui porter. Plusieurs

(1) M. de Witte cite une statuette en bronze inédite du musée de Florence, qui représente Hercule blessé. Voy. *Nouvelles Annales archéol.*, t. II, p. 331, note 4.

passages décrivent d'ailleurs fort exactement l'attitude d'Hercule sur la scène tragique. « Voyez ces enfants devant leur père qui dort d'un sommeil étrange, le corps tout entouré de liens attachés aux colonnes du palais. »

Ἴδεσθε δὲ τέκνα πρὸ πατρὸς
. . . . . .
εὕδοντος ὕπνον δεινὸν ἐκποδὼν φόνου·
περὶ δὲ δεσμὰ καὶ πολύβροχ' ἁμμάτων
ἐρείσμαθ' Ἡράκλειον
ἀμφὶ δέμας τόδε λαΐνοις
ἀνημμέν' ἀμφὶ κίοσιν οἴκων. — (1032.)

Plus loin, Hercule, à son réveil, s'écrie : « Pourquoi suis-je amarré comme un navire? Pourquoi ces liens sur mes bras et ma poitrine? Comment suis-je *couché* auprès de cette colonne brisée, entouré de cadavres? »

Ἰδοὺ τί δεσμοῖς ναῦς ὅπως ὡρμισμένος
νεανίαν θώρακα καὶ βραχίονα
πρὸς ἡμιθραύστῳ λαΐνῳ τυκίσματι
ἧμαι νεκροῖσι γείτονας θάκους ἔχων ; — (1094.)

On le voit, la mise en scène est parfaitement indiquée, et un artiste qui aurait voulu prendre pour sujet l'*Hercule* d'Euripide, ne pouvait le représenter autrement que *couché*. Cependant, si l'on admet, ce qui est probable, que le poëte a suivi en la modifiant, une légende antique moins précise que sa description, on pourrait supposer, à la rigueur, que le sculpteur, ayant connaissance de cette légende, a voulu représenter le héros, alors qu'attaché au tronçon de la colonne, et retrouvant sa raison, il déplore sa fureur et exhale ses plaintes, entouré de ses victimes innocentes.

Je passe à l'examen de la seconde question que je me suis proposée. C'est à savoir, si, indépendamment de toute légende, et seulement par une forme de la symbolique païenne, on a pu représenter Hercule enchaîné. La raison, si c'est ici le cas de l'invoquer, et la plupart des monuments de l'antiquité semblent d'accord pour que les dieux soient représentés plutôt dans leur glorification que dans leur abaissement. Cependant des exemples du contraire ne nous manqueraient pas, et la mythologie païenne offre tant de dieux vaincus, captifs, enchaînés, que dans la conformité singulière de ces

phases d'humiliation où tombe chaque dieu du paganisme, on est tenté de voir comme une formule mystérieuse, une espèce de loi des religions antiques. Rappellerai-je Jupiter enfermé dans une caverne par Typhon qui lui a coupé les nerfs?—Junon suspendue entre le ciel et la terre par une chaîne d'or?—Bacchus enchaîné par les géants Ascus et Lycurgue?—Mars emprisonné treize mois par les Aloades? Je pourrais multiplier les citations à l'infini. Le rapprochement de ces différents mythes, leur origine et leur interprétation forment une des questions les plus intéressantes qu'offre l'étude de la mythologie. Elle dépasserait les bornes de cet article, et serait en outre fort au-dessus de mes forces. Je ne puis que renvoyer les lecteurs aux excellents travaux de M. Guigniaut, sur les religions de l'antiquité, surtout au Mémoire si remarquable de M. Lenormant, sur le culte de Cybèle. Je ne doute pas que la suite de ce travail, promise depuis longtemps, ne jette une vive lumière sur toute cette classe de mythes à laquelle je fais allusion. Ma tâche est plus simple, et je m'occuperai seulement à réunir quelques exemples pour prouver que des statues de dieux ou de héros enchaînés n'étaient point inconnues dans l'antiquité. A l'incohérence des explications qu'en donnent les auteurs, on reconnaîtra sans doute qu'il ne faut point chercher dans ces représentations, soit des traits empruntés à des légendes, soit des allégories poétiques. Restera donc une forme symbolique et particulière aux religions naturelles.

1° On lit dans Quinte Curce, qu'un habitant de Tyr, pendant le siége de la ville par Alexandre, vit en songe Apollon, une des divinités topiques des Tyriens, sortant des remparts comme s'il retirait sa protection à une cité condamnée par les dieux. Sur le rapport du songeur, on lia la statue avec des chaînes d'or qu'on attacha à l'autel d'Hercule, comme pour charger ce dieu de retenir Apollon. *Quasi illo deo Apollinem retenturi*, Q.-Curt. IV, 3. Il est vrai que la superstition ne recule devant aucune absurdité, mais on peut se demander si l'histoire rapportée par Quinte Curce n'est pas une invention moderne, trouvée tout exprès pour rendre compte du mystère de ces chaînes dont nous allons trouver d'autres exemples tout aussi bizarrement expliqués.

2° Pausanias, à l'occasion du culte que les Orchoméniens rendaient à Actéon, raconte, avec sa brièveté désespérante, que le territoire d'Orchomène fut autrefois ravagé par un spectre en possession d'un rocher. Je traduis littéralement un texte assez obscur. Περὶ δὲ Ἀκταίωνος λεγόμενα ἦν Ὀργομενίοις λυμαίνεσθαι τὴν γῆν πέτραν

ἔχον εἴδωλον. Siebélis paraît croire que ce spectre était un revenant quelconque, une espèce de loup-garou (V. Pausanias, t. IV, p. 129, *ad not.*). La suite du récit me donne lieu de penser, avec O. Müller, qu'il s'agit du spectre d'Actéon lui-même. — On consulta l'oracle de Delphes qui prescrivit aux Orchoméniens de chercher les restes d'Actéon et de les couvrir de terre, puis de faire une statue de bronze semblable au spectre, laquelle serait attachée avec du fer à son rocher. Κελεύει καὶ τοῦ εἰδώλου χαλκῆν ποιησαμένους εἰκόνα πρὸς τῇ πέτρᾳ σιδήρῳ δῆσαι. « J'ai vu moi-même la statue, » ajoute Pausanias, (lib. IX, 38, 5), oubliant de nous dire si le spectre posa pour le sculpteur. Ici, l'absurdité de la légende ne laisse aucun doute que l'explication des fers de la statue ne soit très-postérieure à son érection. O. Müller n'hésite point à reconnaître dans cette figure enchaînée à un rocher, une espèce de *talisman de la Fécondité* attaché à la terre. (*Orchomenos*, p. 342, éd. de Breslau, 1844.) C'est ainsi qu'on explique, ce me semble, ces phallus gigantesques trouvés en plusieurs parties de l'Italie. Mais je ne prétends pas discuter le sens du symbole ; je passe à un nouvel exemple, et c'est encore Pausanias qui me le fournira.

3° A Sparte, dit-il, on voit une vieille statue de Mars ayant des chaînes. Πέδας ἐστὶν ἔχων Ἐνυάλιος, ἄγαλμα ἀρχαῖον, III, 15, 5. Les Lacédémoniens, poursuit Pausanias, ont représenté Mars enchaîné, par un motif semblable à celui qui a fait élever dans l'Acropole d'Athènes un temple à la Victoire sans ailes. Ils ont cru que le dieu enchaîné de la sorte ne s'enfuirait jamais d'eux. Prise du côté poétique, l'allégorie me semble détestable. Tout belliqueux qu'ils fussent, les Spartiates n'aimaient pas à avoir la guerre chez eux ; ils voulaient la faire loin de leurs frontières, et longtemps, en effet, ils se vantèrent que jamais leurs femmes n'avaient vu la fumée d'un camp.

4° Ce n'était pas seulement Mars qu'on enchaînait à Sparte. Il y avait encore une statue de Vénus voilée, avec des fers aux pieds, fabriquée, dit-on, par Tyndarée. Κάθηται δὲ καλύπτραν τε ἔχουσα, καὶ πέδας περὶ τοῖς ποσί. On appelait cette Vénus *Morphô*. L'image était de cèdre, comme presque toutes les vieilles statues. Pausanias rapporte l'explication populaire, et celle des honnêtes gens. Suivant la première, Tyndarée avait voulu punir Vénus d'avoir si mal inspiré ses filles, ces grandes héroïnes de l'adultère. Mais Pausanias rejette bien loin cette tradition vulgaire. Ces fers lui paraissent un symbole de l'attachement que les femmes doivent avoir pour leurs maris. « Quelle

apparence, dit-il, que Tyndarée ait pu croire qu'il se vengeait de la déesse en faisant une statue de cèdre et en appelant cette image Vénus ? » Ἦ γὰρ δὴ παντάπασιν εὔηθες κέδρου ποιησάμενον ζώδιον καὶ ὄνομα Ἀφροδίτην θέμενον ἐλπίζειν ἀμύνεσθαι τὴν θεόν. Paus. III, 15, 8. A mon avis les deux explications se valent. La seconde même me paraît un peu trop subtile pour les Lacédémoniens, peuple fort superstitieux, mais dont l'esprit était loin d'avoir un tour si poétique. Au contraire la vengeance de Tyndarée, à laquelle d'ailleurs je ne crois point, pourrait être justifiée par des exemples modernes. Me permettra-t-on de rapporter ici un trait de superstition dont j'ai été témoin il y a quelques années? C'était dans une petite ville d'Andalousie ; on avait perdu un objet précieux, et l'on avait fait une prière à saint François qui passe parmi le peuple pour faire retrouver les choses perdues. Après bien des recherches inutiles, l'image du saint (il y en a une dans toutes les maisons), fut admonestée et les recherches continuèrent sans plus de succès. Il fallut en venir à des mesures de rigueur. On mit une corde au cou du saint et on le descendit dans un puits, en l'avertissant qu'il y resterait jusqu'à ce qu'il eût rendu l'objet qui avait disparu. Moins d'une heure après l'exécution, on le retrouva, c'est l'objet perdu que je dis, dans un tiroir où l'on ne s'était pas encore avisé de fouiller. Aussitôt, on retira le saint du puits, on le remit honorablement dans sa niche, et l'on alluma devant une petite bougie en signe de remercîment.

5° Au reste Pausanias à force de donner des interprétations finit par s'épuiser. A Phigalie il trouve une déesse enchaînée dont il ne sait que dire. Il est vrai qu'il ne l'a point vue lui-même, car son temple ne s'ouvrait qu'une fois par an et il n'a pu que répéter la description que lui ont fournie les Phigaliens. Dans l'opinion du peuple cette déesse nommée Eurynome était identifiée avec Diane, mais selon les doctes et les antiquaires (ὅσοι δὲ αὐτῶν παρειλήφασιν ὑπομνήματα ἀρχαῖα), Eurynome était fille d'Océan ; Homère, ajoutaient-ils, la désigne dans l'*Iliade* comme la compagne de Thétis. L'une et l'autre avaient recueilli Vulcain lorsque Jupiter le précipita des cieux. Quant à l'image de cette divinité mystérieuse, elle était liée de chaînes dorées; son corps jusqu'aux hanches était celui d'une femme, et les membres inférieurs finissaient en queue de poisson : Τῶν Φιγαλέων δὲ ἤκουσα ὡς χρυσαῖς τε τὸ ξόανον συνδέουσιν ἁλύσεις καὶ εἰκὼν γυναικὸς τὰ ἄχρι τῶν γλουτῶν, τὸ ἀπὸ τούτου δέ ἐστιν ἰχθύς. Paus. VIII, 41, 5. Pausanias remarque fort bien que cette queue de poisson ne convient guère à Diane et qu'elle doit plutôt appartenir à quelque divi-

nité marine. Des chaînes il ne dit pas un mot et l'on peut supposer que les Phigaliens en avaient perdu la tradition.

6° A Rome, la statue de Saturne avait, pendant une partie de l'année, des cordes de laine en manière d'entraves aux pieds. Macrobe, qui relate ce fait curieux, en donne une explication évidemment trop restreinte. Après avoir rapporté que la statue était déliée au mois de décembre, au moment des Saturnales : « Les semences, dit-il, animées dans le sein de la terre, et retenues jusqu'alors par les doux liens de la nature, s'échappent à la lumière au dixième mois. » *Decimo mense semen in utero animatum in vitam grandescere ; quod donec erumpat in lucem mollibus naturæ vinculis detinetur.* (*Sat.* I, 8.) Verrius Flaccus, tout antiquaire qu'il fût, avouait qu'il ne comprenait rien à ces liens de laine (Macrob. *loc. cit*). Quant à Macrobe, plus hardi, on peut lui demander comment il se faisait que les liens se détachassent précisément dans la saison de l'année où les semences sont le plus étroitement renfermées dans la terre. Mais mon but n'est pas de discuter les interprétations des anciens, et je me borne à constater leurs usages. — Il paraît que les Romains donnaient des liens à bien d'autres divinités encore, car Macrobe cite ce proverbe vulgaire, même de son temps, comme il semble : *Deos laneos pedes habere. Ibid.* Le même dicton se retrouve dans la bouche d'un des personnages introduits par Pétrone dans le festin de Trimalchion, et le sens en est fixé : « Autrefois, dit Ganymèdes, quand il y avait une sécheresse, on priait les dieux ; les femmes faisaient de belles processions pieds nus. Aussitôt il pleuvait à seaux. Maintenant on estime les dieux autant que les rats, *aussi ont-ils des pieds entravés de laine*, parce qu'on n'a plus de religion ; et nos champs sont perdus. » *Nunc dii tanquam mures !... Itaque dii pedes lanatos habent, quia nos religiosi non sumus ; agri jacent.* Porphyrion, à l'occasion des vers d'Horace :

> Raro antecedentem Scelestum
> Deseruit pede Pœna claudo. (*Carm.* III, od. 2.)

cite encore le même proverbe, et en rapprochant tous ces passages, on en pourrait conclure, qu'à une époque ancienne, les dieux qui président à la fécondité, et les dieux vengeurs des parjures, tout au moins, étaient représentés avec des entraves.

Malgré le *mollibus vinculis* de Macrobe, je ne pense pas qu'il faille donner beaucoup d'importance à la matière dont ces entraves étaient fabriquées. La laine était d'un usage général chez les Romains, et

s'ils la préféraient pour attacher leurs dieux, c'est qu'ils regardaient probablement des cordes de laine comme plus élégantes que des cordes de chanvre ou d'écorce.

Voilà, de compte fait, six exemples de statues de dieux ou de héros enchaînées. L'Apollon de Tyr peut avoir été lié à l'occasion d'une superstition postérieure à l'établissement de son culte. Je concéderai, si l'on veut, qu'il en était de même pour le Saturne de Rome; quant aux autres statues, elles semblent avoir toutes été faites pour être liées, et la Morphô de Sparte surtout, d'après le texte de Pausanias, paraît avoir eu des entraves *figurées* en bois de cèdre, comme sa statue. Qu'on me pardonne d'insister sur ce point; les chaînes de l'Hercule de Dénia, sont de marbre comme sa statue, et je cherche à établir que c'était l'idée *d'enchaînement*, *de lien* qui importait chez les anciens dans de telles représentations, non la matière même des liens.

On n'en peut douter pour la Diane d'Éphèse dont on voit les images dans un grand nombre de musées et sur les médailles de beaucoup de villes. La déesse est invariablement figurée avec des bandelettes qui la lient très-étroitement par la partie inférieure du corps. Elle porte un voile comme la Vénus-Morphô de Lacédémone. Remarquons, en passant, qu'outre les bandelettes qui la serrent comme une momie, la Diane d'Éphèse, sur beaucoup de médailles, porte aux mains des chaînes. Du moins, c'est ainsi que MM. Lenormant et de Witte ont interprété les traits saillants qui partent de ses mains et se dirigent vers ses pieds ou vers la terre. Je sais qu'on a expliqué ces traits d'une autre manière, et que quelques antiquaires les prennent pour des broches ou des tiges métalliques destinées à soutenir les membres d'une statue qui, en raison de leur saillie extraordinaire, avaient besoin d'un appui. Mais il me semble tout à fait contraire au génie de l'art antique, d'exprimer dans la représentation d'une statue, un objet inutile pour la caractériser. Les artistes grecs suppriment les détails sans intérêt au sujet qu'ils traitent; or, les tiges en question n'ayant d'importance que pour la solidité de la statue, comment supposer qu'on leur eût donné une place dans une gravure de quelques millimètres? Lorsque l'on voit sur des médailles, et même sur de grands bas-reliefs des archers bandant un arc *sans corde*, des chars traînés par des chevaux *sans harnais*, on peut croire que les anciens ne se piquaient guère de reproduire scrupuleusement la réalité dans leurs monuments figurés.

On sait que le culte de la Diane éphésienne avait été apporté en

Espagne par les Massaliotes. Artémisium était sous sa protection particulière; elle avait donné son nom à la ville, et suivant Strabon (lib. III, p. 215), elle y avait un temple révéré. De l'existence de ce culte tout asiatique sur la côte de Dénia, on peut inférer que le symbole ou l'allégorie religieuse des liens était connue dans le pays, et même qu'elle pouvait être appliquée à d'autres divinités. Je sais qu'il est impossible de conclure logiquement que, parce que Diane était garrottée de bandelettes, Hercule devait avoir des chaînes à son tour. Cependant on a vu tout à l'heure des divinités fort différentes en apparence par leurs attributions, Apollon, Actéon, Mars, Vénus, Eurynome, Saturne, Diane, représentées dans une même situation; on a pu remarquer que les explications proposées sont évidemment postérieures à la fabrication des statues, et qu'elles portent toutes l'indice d'un système d'interprétation moderne. N'est-ce pas une forte présomption pour croire à l'existence d'un symbole que j'appellerai divin, compatible avec les idées religieuses du paganisme?

Je me hâte de répondre à une objection qui se présente naturellement. Les statues citées par Pausanias étaient très-anciennes, si anciennes que de son temps, la tradition concernant les liens qui les distinguaient, s'était altérée ou perdue. Or, l'Hercule de Dénia ne remonte qu'à l'époque des empereurs. Pourquoi aurait-on imité alors des représentations archaïques dont on avait oublié la signification depuis longtemps? On peut répondre que la Diane éphésienne a été souvent reproduite dans sa forme archaïque. Il en existe une statue dans le musée de Naples, par exemple, postérieure peut-être aux Antonins. Rien d'extraordinaire qu'un type consacré soit retracé à différentes époques. Les statues de Mithra Léontocéphale datent, pour la plupart, du Bas-Empire, et il ne serait peut-être pas difficile d'établir un rapport entre le serpent qui les entoure de ses replis et les chaînes des statues archaïques (1).

En résumé, ce n'est point une explication de la statue de Dénia que j'ai prétendu donner. Dans l'état où ce fragment nous est parvenu, on ne peut que former des conjectures nécessairement fort incertaines. J'ai voulu montrer que ces conjectures pouvaient être cherchées, soit dans la légende d'Hercule, soit dans les formes de la symbolique des anciens. De quelque côté que soit la vérité, la statue de Dénia me paraît mériter l'intérêt des archéologues, et je serais heureux, si ce petit travail pouvait engager de plus habiles que moi, à des recherches plus complètes et plus fructueuses. P. Mérimée.

(1) V. *Mémoire sur le bas-relief Mithriaque de Vienne*, par M. F. Lajard.

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE DE S^T-NICOLAS

(MEURTHE.)

Lorsqu'on pénètre dans une de ces basiliques, bâties par la foi et la piété de nos pères, on ne peut se défendre d'un certain sentiment d'admiration. L'homme le plus ignorant ne peut maîtriser une certaine émotion, il ne comprend pas peut-être les beautés de ces édifices; mais la nature qui parle en lui, lui dit que c'est là vraiment une demeure digne de Dieu sur la terre.

Le sol français est riche en monuments du moyen âge, mais peu sont connus; les grandes cathédrales, et quelques églises élevées dans les grandes villes sont étudiées, mais un grand nombre d'édifices religieux non moins dignes d'admiration demeurent inconnus; car la piété de nos pères ne s'est pas arrêtée aux grandes cités. Existait-il un célèbre pèlerinage? aussitôt une église était bâtie dans ce lieu; témoin, Notre-Dame de l'Épine, près de Châlons-sur-Marne; aussi c'est jusque dans les bourgs et les villages que l'on trouve quelquefois de magnifiques monuments du moyen âge. J'en donnerai un exemple : Une église peu connue existe en Lorraine; cette église qui a les proportions d'une cathédrale, est digne à bien des titres de l'attention des connaisseurs; c'est pourquoi je vais essayer d'en donner une courte description, afin de pouvoir la tirer de l'obscurité dans laquelle elle demeure.

La petite ville de Saint-Nicolas, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meurthe, est agréablement située sur le bord de cette rivière, au débouché d'une magnifique vallée, au milieu de laquelle, mais à deux lieues plus loin, est bâtie Nancy. Notre but n'est pas d'entreprendre l'histoire de la ville; mais nous voulons seulement raconter tous les événements qui ont rapport à sa magnifique basilique. En 1087, un gentilhomme lorrain avait apporté de Bari l'os d'un article de la main de Saint-Nicolas, évêque de Myre, relique qui fut donnée à l'église de la sainte Vierge, modestement bâtie dans un petit village qui fut le noyau de Saint-Nicolas.

A la nouvelle de l'arrivée de la relique, le concours des pèlerins fut immense; beaucoup, séduits par la beauté du site et par la facilité

d'y faire le commerce, à cause des foires qui commençaient à s'y tenir, se fixèrent près de l'église, qui, devenue trop petite, fut remplacée par une autre plus grande, sous l'invocation de saint Nicolas.

Ce fut Eudes de Vaudemont, évêque-comte de Toul, qui fit la dédicace de la nouvelle église, en 1193. Les miracles opérés par l'intercession de saint Nicolas furent très-nombreux, si l'on en croit la tradition. Des chaînes suspendues par les croisés y demeurèrent longtemps comme un témoignage sensible de la bienveillante protection du patron des matelots. Enfin le concours des pèlerins étant devenu de plus en plus considérable, l'église fut trop petite pour les contenir. Simon Moyset, prieur du lieu, que d'autres nomment curé, résolut de bâtir une église en rapport avec le grand nombre des pèlerins, et qui soit digne du grand saint dont on avait reçu tant de témoignages de protection. Il jeta les fondements de la magnifique basilique que nous admirons aujourd'hui.

Elle fut commencée en 1494, et les travaux se continuèrent jusqu'en 1530, époque à laquelle elle fut complétement terminée, d'où l'on voit que la construction de cette église fut poussée avec activité. Simon Moyset fut aidé dans cette grande entreprise par les ducs de Lorraine René II et Antoine, et plusieurs personnes puissantes. René, dit la chronique, avait fait paver le chemin de Saint-Nicolas à la carrière de Viterne pour faciliter le transport des pierres. Cette église fut ensuite enrichie de magnifiques présents faits ou par les ducs de Lorraine, ou par les rois de France, ou même par plusieurs princes étrangers qui avaient une dévotion toute particulière à saint Nicolas. L'église se montra dans toute sa splendeur jusqu'au règne de Charles VI, duc de Lorraine. Ce fut alors qu'une invasion de Français, d'Allemands et de Suédois envahit cette province; mais ce furent surtout les Suédois qui firent le plus de ravages, pillèrent l'église profanée en mille manières, et l'incendièrent en décembre 1635. Elle ne put jamais réparer ses pertes. La révolution n'augmenta pas de beaucoup les mutilations déjà si nombreuses; elle se présente à nous encore pleine de beautés mais dépouillée de tous les ornements et de toutes les statues qui donnaient tant de vie à son magnifique portail.

Tout ce que le XVe siècle a de plus noble, tout ce qu'il a de plus grandiose a été employé pour la construction de cette église. Il ne faut pas y chercher d'autre style; bâtie en moins de quarante années, elle n'a pas subit l'influence des changements qu'apporte dans

l'architecture le long cours des années. Ce n'est point cependant une profusion d'ornements comme on en voit dans bien des églises de ce siècle; mais l'architecture, quoique pleine de grâce et de beauté, a quelque chose de sévère qui plaît à l'œil.

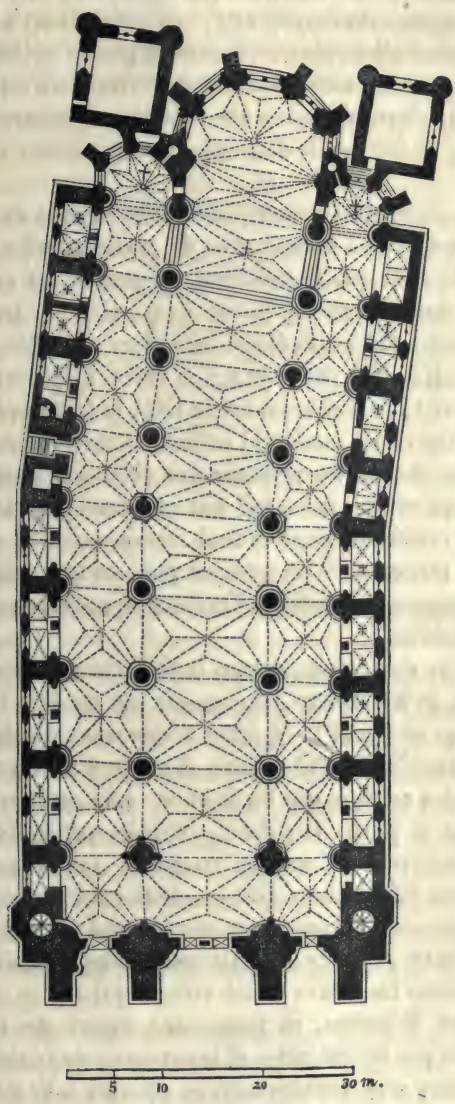

Le plan de l'église de Saint-Nicolas est celui de la basilique an-

cienne à croix latine, avec un transsept, qui est remarqué seulement par l'élévation des voûtes. Une grande nef occupe le milieu de l'édifice, deux petites nefs l'accompagnent, lesquelles sont aussi accompagnées de chapelles, comme on le peut voir dans le plan ci-dessus.

Les petites nefs ne tournent pas autour du chœur comme dans beaucoup d'églises du moyen âge, mais s'arrêtent à la naissance de l'abside, ou sont elles-mêmes terminées par de petites absides semblables à la grande. Cette modification du plan, peut-être moins pittoresque que lorsqu'il existe des nefs déambulatoires accompagnées de chapelles, se fait sentir dans presque toutes les églises de Lorraine.

Mais une chose très-remarquable dans l'église de Saint-Nicolas, c'est que la nef dévie à la naissance du transsept et se dirige vers le sud-ouest, de sorte que le collatéral de gauche est un peu plus long que celui de droite. Cette déviation s'explique par trois raisons. La première, tout à fait symbolique, est assez probable. Le Christ, en mourant, avait la tête penchée sur la croix. L'église matérielle est la figure du Christ, le chœur en est la tête, le transsept les bras, et la nef, la poitrine et les jambes; l'on aura voulu figurer par cette déviation la tête du Christ penchée sur la croix. L'autre moins probable, c'est qu'on aura été gêné par quelques propriétés voisines, et obligé de se renfermer dans le seul terrain que l'on possédait; enfin la troisième raison que l'on peut adopter est que cette déviation demandant beaucoup de calcul, l'architecte aurait voulu par là faire briller son habileté.

La longueur de l'église, depuis le fond du chœur jusqu'à la porte d'entrée, est de 84 mètres, sa largeur est de 37 ; l'on voit par ces dimensions qu'elle peut le disputer à bien des cathédrales de France. La voûte, magnifiquement traitée dans le style du XVe siècle, est divisée par des arceaux qui forment la croix, tel qu'on peut le voir dans le plan ci-joint. Dix-huit colonnes rondes supportent cette voûte, qui s'élève à 31 mètres au-dessus du sol; et qui produit un majestueux effet ; aussi l'on ne peut entrer dans cette magnifique basilique sans éprouver un sentiment d'admiration ; l'œil contemple de suite ces arcs si artistement rangés, s'affaissant sur les colonnes comme les arbres d'une avenue qui à une certaine hauteur marient leurs branches, et forme une espèce de berceau ; tel est l'effet produit par les colonnes et les arceaux de l'église.

Les colonnes sont traitées dans le style du XVe siècle ; elles sont rondes, sans chapiteaux; à la naissance des arcs qui forment la voûte

les petites nefs, une guirlande de feuilles surmontée de trilobes les entoure. Ce qui fait surtout l'admiration des connaisseurs, ce sont deux colonnes qui soutiennent le transsept. Quoique de la largeur de la nef, ce transsept est divisé par ces deux colonnes, qui s'élèvent depuis le sol de l'église jusqu'à la naissance des maîtresses voûtes, à la hauteur de 28 mètres : l'une, celle de gauche, est ornée à la moitié d'arcs trilobés et de festons; l'autre, celle de droite, unie jusqu'à la moitié, est ornée également de festons,

t ensuite elle devient torse jusqu'à la retombée des voûtes dont elle soutient tout le poids.

Les fenêtres qui éclairent l'église sont aussi traitées avec beaucoup de goût et avec beaucoup d'art ; production du XVe siècle, elles sont toutes flamboyantes, mais elles se ressentent encore de la prospérité de l'art ogival : on voit dans un siècle où ce système d'architecture était déjà sur sa décadence, qu'il avait conservé en Lorraine toute sa gravité et qu'il la conserva encore dans toute la durée du siècle suivant. La partie qui existe entre le sommet des arcs des petites nefs et le pied des fenêtres, partie occupée dans les autres églises par le triphorium, est ici remplacée par un mur plein orné d'arcs trilobés; on peut se faire une idée de cette ornementation par le dessin que nous donnons page 811.

La rose du portail étale ses magnifiques pétales avec grâce et harmonie. Elle est aussi traitée dans le style flamboyant. Mais c'est surtout dans les fenêtres du transsept que l'art a déployé toute sa magnificence. Le chœur est orné de cinq grandes fenêtres assez

étroites qui, quoique du XVe siècle, nous rappellent le style si sévère et si grave du XIIIe.

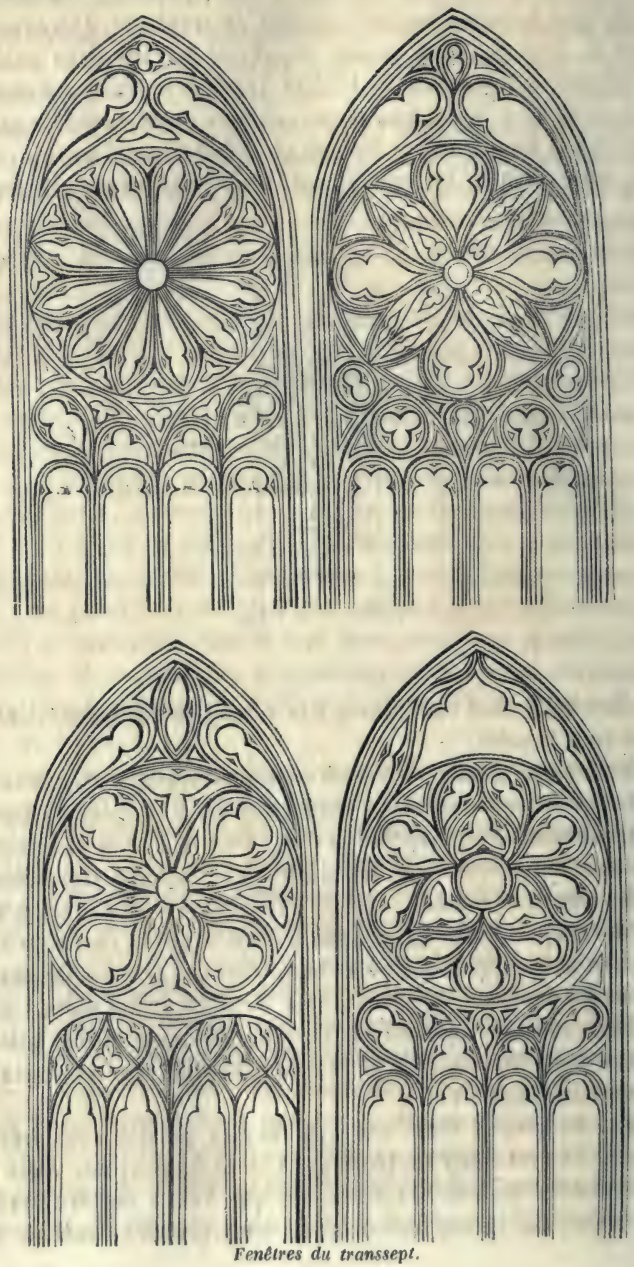

Fenêtres du transsept.

Les chapelles qui accompagnent les nefs sont aussi très-remarquables; cependant on s'aperçoit que c'est la dernière partie de

l'édifice qui ait été achevée; on voit apparaître déjà les arcs Tudor; mais elles sont traitées avec élégance ; élevées entre les contre-forts de l'édifice, elles sont moins hautes que les petites nefs, deux fenêtres les éclairent, et un pilier, ou un simple pendentif les séparent en deux parties égales.

Que dirai-je de l'ornementation de toutes ces chapelles? Souvenons-nous que l'église dont nous donnons la description est bâtie dans un bourg, cela suffira pour nous donner une idée de ce que peut être cette ornementation. Quelques chapelles ont été revêtues d'une espèce de plâtre, recouvert de marbrures plus ou moins exactes; on a jugé à propos dans une chapelle de boucher les belles fenêtres flamboyantes pour les remplacer par de petits œils-de-bœuf

entre lesquels est placé un autel d'ordre grec. Les autres sont ornées de misérables autels, qui forment un contraste peu agréable avec la beauté architecturale de l'édifice. Pour moi, si je puis donner mon sentiment, j'aimerais mieux que l'on détruisît tous ces autels qui sont complétement inutiles, et que l'on employât les quelques fonds destinés à leur entretien pour faire exécuter dans le style de l'église ceux qui sont nécessaires. Dans une chapelle à gauche en entrant, un autel nouvellement sculpté, dans le style du XVIe siècle, nous montre le plan que l'on suivra sans doute dans la restauration des autres. L'on ne peut voir non plus sans éprouver un sentiment de tristesse ces lourds tambours qui obstruent les portes d'entrée, ni le badigeon épais qui recouvre les murailles de l'église. Au reste, pourquoi être si exigeant ? l'ornementation d'une aussi grande église ogivale coûte beaucoup, et les fonds dont on peut disposer sont loin d'être en rapport avec toutes les dépenses à faire.

Mais avant de sortir de l'édifice jetons nos regards sur les restes des anciens vitraux. Les plus complets ornent les fenêtres du chœur, celle du milieu surtout est la mieux conservée. On peut y remarquer la beauté du coloris et l'exactitude du dessin. Cette fenêtre date du XVIe siècle ; les personnages sont représentés en pied à peu près de grandeur naturelle. Quelques fenêtres du collatéral gauche vers le haut ont encore conservé quelques fragments que je crois plus récents. Mais c'est surtout la rose du portail qu'il faut admirer, elle est conservée tout entière, et représente une Gloire entourant le nom de Dieu renfermé dans la petite rosace du milieu. Si vous allez voir l'église au soleil couchant, vous ne pouvez vous empêcher d'être charmé en voyant cette rose briller de mille feux qui colorent les piliers de l'église de toutes les nuances de l'arc-en-ciel.

Mais sortons de la basilique, arrêtons-nous devant ce magnifique portail qui se dresse devant nous ; le peu d'espace qui existe entre ce portail et les maisons qui sont vis-à-vis, nous fait perdre malheureusement l'ensemble des beautés qu'il déroule à nos yeux.

Deux tours surmontent ce portail (voir la pl. 62); elles s'élèvent à 84 mètres au-dessus du sol. Leur ornementation diffère un peu du point où elles prennent leur essor vers les cieux.

Trois voussures donnent accès dans les trois nefs ; elles sont garnies de piédestaux et de niches de la plus grande délicatesse et de la plus grande beauté ; mais elles sont vides de leurs saints. La grande porte est divisée en deux parties par un trumeau orné d'un piédestal et d'un dais d'une bien grande beauté. Un saint Nicolas de je ne

sais quel artiste, barbouillé en toutes sortes de couleurs, occupe la place d'une ancienne statue qui ne le cédait en rien aux productions des grands maîtres. Plusieurs antiquaires veulent que ce soit la statue primitive, seulement badigeonnée. Il suffit de la voir pour être convaincu du contraire.

Une accolade entoure la dernière arcade et s'élève surmontée d'un magnifique crochet jusqu'au milieu de la rosace qui tient le milieu de l'édifice. Dans une plate-bande qui surmonte la voussure du portail se trouvent quatre anges qui supportent à deux un écusson uni qui a été destiné sans doute à représenter les armes des principaux bienfaiteurs de l'église.

Le portail est couronné, comme nous l'avons dit, par deux tours d'une ornementation diverse; elles sont terminées par des calottes en bois couvertes d'ardoises, qui ne font pas le meilleur effet. On peut croire que cette construction n'entrait pas dans le plan de l'architecte, et que sans doute elles devaient être remplacées par des flèches en pierre, que le manque de fonds aura sans doute empêché d'élever. Au reste, ce portail est magnifique. Une description en serait fastidieuse et peut-être peu exacte ; j'ai pensé qu'il serait plus avantageux de mettre sous les yeux des lecteurs un dessin exact de ce portail. Malheureusement plusieurs fenêtres de ces tours ont été bouchées avec des briques, ce qui produit un effet désagréable.

Si nous examinons l'église dans son ensemble nous verrons que l'effet produit par les contre-forts qui soutiennent l'édifice est vraiment majestueux, mais il est à regretter que quelques-uns soient privés de leurs pinacles. Une corniche ornée de feuilles de vignes et d'animaux soutenait la balustrade sculptée en pierre qui n'existe plus. Dans la partie septentrionale de l'édifice est percée une petite porte, ornée de dais et de niches, aussi d'un beau travail.

En poursuivant notre marche nous trouvons à l'est de l'abside de la nef de gauche une chapelle carrée, qui n'a d'autre entrée que sur la voie publique. Peu connue, elle a échappé aux investigations de bien des curieux, et cependant elle renferme un chef-d'œuvre de sculpture du XVIe siècle. C'est un rétable d'autel composé d'abord d'une plate-bande contre laquelle sont appuyées neuf petites niches surmontées de dais, qui ont encore conservé leurs statues ; au-dessus est une espèce de tabernacle surmonté d'une magnifique pyramide sculptée tout à jour; aux angles existent encore deux petites pyramides de la même beauté que la grande. Il serait à désirer, s'il était possible, que ce rétable fût transporté dans l'intérieur de l'église; on

pourrait y ajouter un tombeau d'autel du même style et il remplacerait un des autels, style Louis XV, qui ornent l'abside des petites nefs, et qui par la suite servirait de modèle à celui que l'on placerait du côté opposé. Telles sont les particularités tant historiques qu'archéologiques qui méritent d'être remarquées sur l'église de Saint-Nicolas. On a pu voir, par cette faible esquisse, que cette église mérite quelque attention, et qu'on ne peut attribuer l'obscurité dans laquelle elle demeure qu'à son éloignement de la capitale. Si on nous demande dans quel état de conservation elle se trouve, nous répondrons que ce bel édifice exige bien des réparations : une des tours menace ruine, une partie des voûtes demandent une prochaine restauration, bien des parties sont lézardées; nous désirons ardemment que l'attention du gouvernement se porte de ce côté-là, et qu'il ne laisse point périr un monument qui est notre gloire, à nous Lorrains, et qui est aussi digne d'être conservé, tant à cause de sa magnificence que de sa grandeur. Rangée parmi les monuments historiques, nous espérons que ce sera pour l'église de Saint-Nicolas un moyen de salut. Si quelquefois des membres de la commission des monuments historiques viennent à lire ce faible travail, je leur demande indulgence; car le pas que j'ai fait dans la science archéologique n'est pas encore bien grand; mais aussi je les prie de penser à l'église de Saint-Nicolas, et ce n'est pas moi seulement qui les prie, mais tous ceux qui ont étudié un peu le moyen âge, et qui sentent combien serait fâcheuse la perte d'un monument si digne d'intérêt; c'est toute une population, qui ne peut voir sans peine le lieu de son pèlerinage dans un aussi triste état. Nous pensons que nous serons compris, et qu'on nous aidera à rendre à cet édifice toute sa beauté et surtout sa solidité. Tel est le vœu que nous exprimons tous et que nous tenons à voir réaliser.

C. G. Balthasar,
Membre de la Société française pour la conservation des Monuments historiques.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES

SUR

LA CRYPTE, OU CHAPELLE SOUTERRAINE

QUI A ÉTÉ DÉCOUVERTE SOUS L'EMPLACEMENT OU SE TROUVAIT LE CHOEUR DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE DE BOULOGNE SUR MER (1).

Les monuments sont les témoins vivants des siècles les plus reculés, et de l'histoire des peuples. Sans leur découverte et leur juste appréciation, combien de faits intéressant une foule de localités resteraient ensevelis sous la poudre de l'oubli?

Dans un rapport que M. Vitet, inspecteur général des monuments historiques, fit en 1831 au ministre de l'intérieur, il disait : « A Boulogne sur Mer, ville où l'on apprécie les arts presque autant qu'on les néglige ailleurs, on respecte les monuments : malheureusement il y en a peu. » Rien de plus vrai que cette observation ; car, à l'époque où M. Vitet écrivait, Boulogne ne pouvait montrer, en fait d'édifices anciens, que la tour du beffroi, ancienne dépendance du palais des comtes, où le héros du Tasse avait reçu la naissance; le vieux chastel que Philippe Hurpel fit construire en 1231; et le chœur de l'église Saint-Nicolas. Implacable dans son aveuglement, le génie de la destruction avait renversé, à la suite des sanglantes saturnales de 1793, presque tous nos monuments religieux, et en particulier notre cathédrale.

C'est en creusant la surface couverte d'épais décombres, dans l'emplacement occupé par l'ancien chœur de cette basilique, que l'on a retrouvé les premiers vestiges de la crypte dont je vais retracer l'origine et l'histoire.

En voici la description : cette crypte a douze mètres de longueur, dix mètres trente centimètres de largeur, et sa hauteur sous voûte est de quatre mètres. Elle est décorée de huit colonnes, distantes les

(1) Extrait du manuscrit de l'*Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, par M. P. Hédouin.

unes des autres de deux mètres soixante-dix centimètres, avec demi-banc formant son pourtour. Leurs bases sont extrêmement simples; le diamètre de ces colonnes est de cinquante centimètres. Plusieurs de leurs chapiteaux n'existaient plus; ceux retrouvés sur place, et ceux ajoutés en les enlevant à des colonnes des bas côtés de l'ancienne église, sont variés, d'une haute antiquité, et supportaient des cintres surbaissés. A l'entrée de la crypte, faisant face à la place Notre-Dame, se trouvent pratiquées, sur les côtés, deux ouvertures ou portes cintrées. Je pense que ces portes sont bien moins anciennes que le reste du monument; je dirai bientôt pourquoi. Quatre pierres carrées, ayant évidemment servi de bases à d'autres colonnes, occupent symétriquement le centre de cet édifice.

Voilà, en masse, l'aspect qu'offre cette crypte : quelques détails particuliers, se liant à la partie historique, vont compléter sa description.

C'est, selon moi, du VIIe au IXe siècle qu'il faut remonter pour fixer l'époque de sa construction. Alors l'architecture dite gothique n'était point née, et les églises et chapelles, presque toutes souterraines, en mémoire des catacombes où les premiers chrétiens ensevelissaient les restes des martyrs, et célébraient les saints mystères, avaient, comme le font observer tous les archéologues, beaucoup d'analogie, sinon avec les constructions romaines, du moins avec celles des premiers siècles de la conquête. « C'étaient, disent-ils, de grands caveaux simples, réguliers, avec de grosses colonnes, et dont les murs, à angles droits, n'avaient ni filets ni moulures. » Or, ce genre de construction est bien celui que présente la crypte dont je m'occupe.

Les chroniques locales, surtout celles concernant *Notre-Dame*, viennent à l'appui de la date indiquée ci-dessus, et nous paraissent prouver que cette crypte servit de chapelle pour la vierge miraculeuse des Boulonnais.

En effet, d'après Valesius, *de Gesoriaca*, le père Malbrancq, *de Morinis*, l'archidiacre Leroi, *Ancienne histoire de Notre-Dame*, et autres chroniqueurs, ce fut sous le règne de Dagobert que la sainte image arriva dans notre port. On la transporta dans la ville haute dont la chapelle *n'avait de grand*, ont-ils écrit, *que la sainteté du lieu, puisqu'elle était couverte de genêts et de joncs marins; ce fut elle ensuite qui désigna l'endroit où l'on n'avait qu'à fouir pour construire un édifice digne de la renfermer.*

En enlevant même à ce récit ce qu'il peut avoir de surnaturel,

il fixe la destination primitive de la crypte, et à peu près la date de sa fondation.

Plusieurs monuments semblables existent en Europe, et c'est du VIIe au IXe siècle que part leur origine. La chapelle souterraine de Cantorbéry, celle contenant les reliques de sainte Radegonde, à Poitiers, sont de ce nombre.

Les colonnes décorant la crypte de Notre-Dame étaient peintes, et l'une d'elles a conservé une fraîcheur de coloris très-remarquable. Les dessins qui y sont représentés appartiennent au genre byzantin : c'est une importation de l'Orient, dont l'invasion en France remonte au VIe siècle, et qui devint générale au retour de la première croisade.

En ce qui concerne les deux ouvertures ou portes cintrées qui communiquaient sans doute par des escaliers aux collatéraux de l'église, elles me paraissent, ainsi que je l'ait dit plus haut, bien moins anciennes que la crypte. On sait que cette disposition, dans les monuments religieux, n'est pas très-primitive, et n'a guère été employée qu'à dater du XIe siècle. La chapelle souterraine de Saint-Médard en offre un exemple.

Tout me porte donc à croire que cette crypte fut la plus ancienne chapelle de la vierge miraculeuse, et qu'autour d'elle s'éleva la cathédrale, comme à Lorette, en Italie, s'éleva l'église qui renferme la *Sancta casa.*

Cette chapelle, qui acquérait un vif intérêt de son antiquité, a été jadis très-précieusement ornée par les dons des souverains et des grands personnages l'ayant visitée. Arnoul de Ferron, dans son *Supplément à l'histoire de Paul-Émile*, livre IX, édition de 1550, en parle en ces termes : « C'était un lieu des plus secrets, des plus saints et des plus augustes. Sept lampes, dont quatre étaient d'argent, et les trois autres d'or, brûlaient incessamment devant l'image de Notre-Dame. Les colonnes près de l'autel étaient revêtues de lames d'argent. »

Cet état de choses dura jusqu'au siége de Boulogne par Henri VIII, en 1544. Après la reddition de la place, malgré les efforts généreux du brave mayeur, Antoine Eurvin, et des habitants, l'église de Notre-Dame fut abandonnée par le vainqueur au pillage de ses soldats. On transporta la sainte image, en partie mutilée, en Angleterre, ainsi que plusieurs objets précieux ornant son temple, entre autres le buffet d'orgues dont les tuyaux sont d'argent, et que l'on voit encore dans la cathédrale de Cantorbéry.

Quant à la crypte ou ancienne chapelle, sa voûte fut crevée, ses colonnes centrales et les voussures à arêtes les unissant disparurent, et on la combla entièrement avec les démolitions produites par ces actes de vandalisme et d'impiété. Sur ces ruines les Anglais élevèrent une espèce de boulevard qu'ils garnirent de pièces d'artillerie. Il est à remarquer qu'il y a peu d'années, en enlevant les décombres et la terre remplissant la crypte, on a retrouvé, à peu de profondeur, de nombreux projectiles. On avait fait un arsenal de l'église. Aussi Guillaume Paradin, en l'*Histoire de son temps*, imprimée en 1554, livre IV, dit-il avec autant d'énergie que de naïveté : *Ils changèrent en magasin de Vulcain et sanguinaire officine de Mars, un lieu de si grand amour, sainteté et dévotion.*

Depuis cette époque, la crypte avait disparu. Lors de la réédification de l'église, après l'évacuation de la place, et à la suite des ravages qu'elle eut encore à subir de la part des troupes huguenotes, sous le commandement du seigneur de Morvilliers, on ne songea point à la rétablir.

Ce fut derrière le chœur de la nouvelle église qu'on plaça la chapelle de la Vierge, miraculeusement revenue d'Angleterre en 1550, et retrouvée dans le puits d'Honvault en 1607.

Il est certain que la crypte était sous le chœur de la cathédrale. Or, à partir du moment où elle a été comblée, on a souvent enterré en cet endroit des personnages marquants dans la hiérarchie ecclésiastique. C'est ce qui explique la présence d'une assez grande quantité de crânes et d'ossements dans ses décombres. Vers le fond, une tombe voûtée en briques a été ouverte; elle contenait une crosse en bois conservant des restes de dorure, des fragments de tissu de soie, des gants et le cuir de chaussures, le tout assez bien conservé. Quelques ossements d'un brun foncé, et chargés de petits cristaux de phosphate de chaux surgissaient au milieu d'un amas de cendres. Cette tombe a été refermée, et sa conservation est entrée dans la restauration de la crypte.

Il résulte de nombreux renseignements que c'est là que furent déposés les restes de l'avant-dernier évêque de Boulogne, monseigneur François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy. Une note manuscrite en la possession de M. l'abbé Haffreingues porte, conformément à la tradition orale des contemporains, que ce digne pasteur *fut enterré dans le chœur de la cathédrale.* En outre, voici l'extrait d'un journal tenu par M. Abbot de Basingham, de 1778 à 1798, ne laissant aucun doute sur ce point : *Le jeudy, jour de sa mort*

(8 octobre 1789), *on l'exposa dans une chapelle, visage et pieds découverts, et toute la ville s'y rendit. Il fut inhumé sous les marches du trône, dans le chœur de la cathédrale.*

Ajoutons que le pavé de la crypte était formé de carreaux en terre cuite, dont plusieurs, encore adhérents au sol, ont été retrouvés intacts. Ils sont peints en rouge et blanc et de dessins variés. Les uns représentent une grande fleur de lis, placée de coin en coin; les autres sont couverts d'un semis de cette fleur; d'autres enfin offrent aux regards un aigle déployé posé en bande. On sait que les manoirs et édifices des plus anciens temps de la féodalité étaient ornés d'un pavage en carreaux, représentant des fleurs, des oiseaux et des emblèmes chevaleresques. Plusieurs carreaux de ce genre, provenant du château de Domart, en Picardie, ont été donnés au musée d'Amiens par M. l'abbé Deroussen, et par M. Tilliette d'Acheur (1).

Je considère la découverte de cette crypte comme précieuse pour l'art archéologique, et l'histoire religieuse de l'ancienne Morinie. C'est bien certainement le monument le plus curieux existant à Boulogne, et le plus ancien qu'il y ait peut-être dans le département du Pas-de-Calais.

Sa restauration a été confiée à un homme de talent, ayant fait une étude particulière de nos antiquités nationales. Tant de souvenirs se rattachent à ce vieux berceau de pierres, asile primitif en des temps de foi de la vierge patrone du Boulonnais et de son divin enfant, que l'architecte a dû tenir à honneur de nous rendre ces souvenirs dans toute leur force et leur naïveté.

P. Hédouin,

Membre honoraire de la Société des Antiquaires de la Morinie.

(1) Je possède un de ces carreaux représentant deux aigles couleur d'azur, ailes éployées et sur fond jaune.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Le chœur de l'église Saint-Nicaise de Reims, véritable chef-d'œuvre d'architecture gothique du XIIe ou XIIIe siècle, détruite pendant la révolution de 89, offrait une particularité bien remarquable. Il était orné d'une suite de grandes *dalles* de pierres gravées en creux, sur lesquelles on voyait représentés les faits les plus remarquables de l'ancien Testament. Pour donner au dessin plus de durée, on avait rempli les creux avec du plomb. Lors de la démolition de cette église, ces *dalles* furent vendues; quarante-huit de ces précieux monuments de la sculpture du XIIIe siècle, servirent à daller une cour, et furent exposés à tous les hasards de la destruction. Pendant sept années consécutives, M. Brunette, architecte de Reims, ne cessa de réclamer contre ce vandalisme qui s'attachait à des monuments, peut-être uniques. Enfin, en 1846, sa persévérante sollicitude fut couronnée d'un plein succès; les précieuses *dalles* furent acquises par la ville, enlevées à leur profane destination, reportées à Reims et placées dans l'église de Saint-Méry. Ces *dalles*, qui sont en forme de losange, encadrées d'un ornement dans le style d'un quatre feuilles, ont environ 58 centimètres sur chaque face. On ignore combien il y en avait en tout. Elles viennent d'être dessinées par les soins de M. Prosper Tarbé, qui en donne la description. La première représente la construction de l'arche, la dernière, la descente de Daniel dans la fosse aux lions.

— Dans les fouilles que l'administration municipale fait exécuter en ce moment pour le déblayement du théâtre romain à Arles, on a découvert du côté méridional du monument, des constructions nouvelles, dont des architectes versés dans l'étude de l'antiquité, n'auraient pu supposer l'existence. Parmi les objets de sculptures qui y ont été trouvés, le plus remarquable est le buste d'un adolescent; ce buste, mi-corps, trouvé dans l'enceinte du théâtre, non loin de la scène, représente le portrait d'un jeune homme de seize à dix-huit ans; il est vêtu du *paludamentum* agrafé sur l'épaule droite. La figure présente peu de relief, les cheveux sont longs et tombants, la prunelle est marquée comme chez toutes les statues de la décadence: le nez manque, et sur le dos, on remarque une forte entaille qui fait présumer que ce buste était mobile et exhibé lorsqu'une représentation l'exigeait.

— M. le maire de Grenoble vient d'envoyer à M. le Ministre de l'Instruction publique, cent soixante-seize empreintes des sceaux que possède la bibliothèque de cette ville. Ces empreintes, prises avec beaucoup de soin par M. H. Gariel, bibliothécaire adjoint, sont d'une grande netteté : plusieurs sont remarquables pour le travail de la gravure; la plupart sont précieuses et serviront à remplir quelques-uns des vides qui existent dans la sigillographie. M. le Ministre de l'Instruction publique s'est empressé de les faire déposer aux Archives du royaume, pour compléter le vaste musée sigillographique qui se forme dans ce grand établissement, et qui bientôt, on a lieu de l'espérer, pourra être l'objet d'une exposition publique des plus intéressantes.

— Plusieurs lettres reçues de Rome à Paris, ont annoncé que le R. P. Secchi vient d'ouvrir, dans cette première ville, un cours public sur un nouveau système d'interprétation des hiéroglyphes qui lui est propre. Nous ne savons si les idées émises par l'illustre savant tendent à compléter celles de Champollion, relativement aux caractères purement symboliques, ou si elles lui sont contradictoires. Dès que nous aurons reçu des renseignements authentiques à cet égard, nous en ferons part à nos lecteurs. En attendant, l'autorité qu'a le nom du R. P. Secchi en Europe, nous fait un devoir d'annoncer cette nouvelle, malgré tout le vague dont elle est entourée.

BIBLIOGRAPHIE.

The youth of Jason renewed by Medeia (a Canino vase), par Samuel Birch. Londres, 1846, 8°, 1 pl.

Le vase publié dans cette brochure, et que l'auteur considère comme contemporain d'Eschyle, est une hydrie ou vaisseau à trois anses, décoré de figures rouges sur fond noir. Le sujet est emprunté à un mythe bien connu, mais traité d'une manière inaccoutumée. A droite, on aperçoit Jason, déterminé par le mot ΙΑΣΟΝ tracé dans le champ. Ce personnage est drapé dans une tunique talaire, par-dessus laquelle est jeté un péplus; sa main droite est étendue en avant, mouvement qui exprime le commandement ou la surprise; de la main gauche il tient un bâton ; les cheveux et la barbe sont

blancs. On voit que Jason est arrivé au terme de son existence. Devant lui est un chaudron soutenu par un grand trépied, τριποῦς λέβης, et dans lequel est un bélier qui sort à moitié du vase sous lequel est allumé un grand feu. A gauche est Médée, reconnaissable au nom AIƎΛƎ[M] écrit devant sa tête en sens retrograde. Les cheveux de la sorcière sont retenus par une bandelette ; elle est vêtue comme Jason, tient de la main gauche une coupe, et semble oindre le bélier.

On trouve sur plusieurs vases archaïques ou de beau style, la représentation de Médée et Pélias à peu près semblable à celle que nous venons de décrire. M. Birch compare ces différents sujets, et remarque que ces monuments prouvent que l'histoire de Jason et celle de Pélias sont également antiques, ce qui s'accorde avec le témoignage de Phérécydes, qui, vers le milieu du VIe siècle avant notre ère, cite, comme une tradition bien établie, le trait des Péliades engageant leur père à se soumettre à l'expérience du chaudron régénérateur. Le premier récit positif du renouvellement de Jason est fourni par le scoliaste d'Aristophane (dans *les Chevaliers*), et la citation est empruntée au VIIe livre de Phérécyde. D'après ce texte, on voit que l'idée de cette fable était conçue d'après le mythe du rajeunissement d'Æson.

Ottfrid Müller, qui a connu ces témoignages, les rapproche du passage de Lycophron, λέβητι διατριυθεὶς δεμαι, qui s'applique parfaitement à la peinture du vase.

M. Birch rappelle ensuite des mythes analogues à celui de Jason, et leur rapport avec le mystère de Bacchus mis en pièce par les Titans, cuit dans un chaudron, puis découvert par Jupiter, et ramené à la vie par Mélicertes. Le savant archéologue remarque et approuve une opinion émise dans ce recueil par M. Vinet au sujet du nom de Jason. Le vase du musée Britannique, dit, en finissant, M. Birch, prouve que les peintres céramographes n'inventaient pas les variantes qu'ils introduisaient dans la représentation des fables, mais qu'ils copiaient les grandes œuvres d'art, ou suivaient des traditions admises dans le pays qu'ils habitaient.

A. L.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME

DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

PAGES

Abacus athénien. Monument inédit publié par M. Rangabé, avec des notes de M. Letronne, 305. — Recherches sur l'*abacus* chez les Romains et les Grecs. En quoi ils diffèrent. Lettre de M. Vincent..... 401
Abbaye de Dissentis incendiée, 532; — du Bec-Helloin..... 690
Abbott (M.). Sa collection d'antiquités égyptiennes..... 116
Abeken (Le docteur). Traduction française de son rapport sur la haute Nubie 171
Abraxas, publié par Maffei et cité pour tous ses attributs, 328; — autre expliquée par M. Ch. Lenormant..... 510
Académie des inscriptions et belles-lettres, 53, 420, 689
Adoration des Mages, bas-relief du XVe siècle..... 110
Adoration (Acte d') à Amounôph Ier, peinture égyptienne..... 707
Adria et *Hadria*..... 379
Æ. Cette double lettre a-t-elle été connue des anciens..... 256
Africa sacra de Morcelli. Citée..... 142
Agnès Sorel. Son tombeau à Loches..... 483
Agrippa (Cornelius). Cité pour les miroirs magiques..... 160
Alchimie (Traités d'). Mentionnés, 259; — ouvrage cité..... 155
Algérie (Aperçu statistique des monuments de l')..... 724
Alphabet hiéroglyphique. Recherches sur les auteurs de cette découverte, 12 et suiv. — Observations sur l'alphabet phonétique, 67. — Alphabet Salvolini. Cité..... 68
Amphithéâtre d'Oudenah..... 147
Amphore panathénique trouvée à Tripoli. 379. — Amphores romaines trouvées à Vienne (Isère)..... 272
Amulette de Jules César. Dissertation sur cette curiosité, 148; — contestée par M. Letronne..... 253, 426, 668
Ἀναθήματα (Les). Cités..... 97
Andreossi (Général). Son ouvrage cité.... 735
Andros (L'île d') visitée par M. Le Bas, 273; — sa description..... 281
Angerona. Dissertation du docteur Sichel sur cet objet..... 224, 327, 364, 371
Anneaux magiques connus et en usage à Athènes..... 397

PAGES

Antinoüs (Coffret d') jugé de fabrique moderne..... 431
Antiquaires de France (Société des). 53, 689. — *Antiquaires (Mémoires de la Société des) de l'ouest*..... 57
Antiquité expliquée (L'). Voir Montfaucon.
Antiquités du Bosphore. Ouvrage de M. Raoul-Rochette. Cité, 37; — du département de la Creuse, 109. — *Antiquités helléniques*. Recueil de M. Rangabé. Cité, 326; — égyptiennes, 649, 694; — trouvées à Nimroud..... 791
Antiquités nouvellement découvertes près d'Amiens..... 485
Aoriste (De l'emploi de l') dans les inscriptions des artistes 133
Appel des âmes..... 350
Aqueduc de Oudenah, 147. — Lettre de M. Letronne sur celui de Beyrouth, 82, 489
Arbalète avec arc d'acier. Époque de l'usage de cette arme, note 1..... 45
Arbre de Jessé..... 542
Archéologie (De l') dans l'antiquité..... 447
Archiprêtre (L'). Quelle est cette dignité? à la note..... 752
Architecte du VIIe siècle mentionné, 48; — de la basilique de Sainte-Sophie, 511; — de l'hôtel de ville de Louvain..... 531
Archives de la Sicile. Citées, 55. — Archives du royaume. Améliorations qui y sont faites par le garde général, 625. Voir aussi à *Sceaux*.
Argus bifrons. Recherches sur cette figure.. 309
Arme qu'on croit être un pilon, 517; — Armes des gladiateurs..... 5
Art de vérifier les dates. Rectification de diverses erreurs commises par les auteurs de cet ouvrage..... 738
Artistes. Recherches sur les noms et les ouvrages de plusieurs sculpteurs de l'antiquité..... 34, 131, 209
Artistes grecs. Voir *Synodes*.
Aschmoun (dieu), 763; — ce dieu identifié à Esculape..... 764
Ascia (Sub). Recherches sur cette formule..... 57
Asile. Décrets de treize villes grecques sur le droit d'asile..... 455
Astrologie (Traités d'). Mentionnés..... 259

PAGES
Athènes, 499; — caractère de ses habitants. 508
Atthides (Les). Traités descriptifs de l'Attique. 448
Atticus (Hérode), inscriptions erronées de ses *villa*... 452
Augustales (Nouvelles observations).. 635, 774
Balthasar (L'abbé). Description du l'église Saint-Nicolas du Port... 805
Bannière égyptienne sur un cylindre. 713
Banquets funèbres. 9
Barbezieux. Ses antiquités. Voir *Saintes*.
Bari ou la barque allégorique. 703
Bas-relief assyrien de l'Arcana, 114; — observation de M. Letronne sur ce monument, 115. — Celui de Merbaka, près d'Argos, expliqué par M. Le Bas. Cité... 219
Bassin orné d'une mosaïque. Voir à ce mot.
Baudelot de D'Airval. Sa collection léguée à l'Académie. 463
Beaux-arts (Société des) fondée à Athènes. 271
Béhistun (Inscription cunéiforme de). 549
Belleville. Son église classée comme monument historique. 531
Bénézech (Ministre de l'intérieur). Sa lettre sur les attributions respectives des musées. 469
Béotie (La) vengée, 505; — inscriptions de ce pays; ce qu'elles offrent de particulier. 506
Bertou (J. de). Sa note sur l'aqueduc de Beyrout et sur les antiquités de Deir-el-Kalaah. 617
Beyrout (Aqueduc de). 82, 489
Bianchini. Cité. 324
Bibliographie... 54, 118, 194, 486, 533, 821
Bibliothèque de l'école des chartes. 2e série. Citée, 54; — autre citation à la note 1.. 103
Bicéphales (Figures). Recherches à ce sujet, 315; — sentiment de Zoëga. 316
Birch (M.). Mémoire sur un vase grec... 821
Blé (Semences de) égyptien. 722
Blécourt (Église de N.-D. de). 47
Blois (Château de). Notice sur la restauration de ce monument. 271
Boechh. Son recueil des inscript. troyennes. 454
Bœuf Apis. Recherches sur cette divinité... 649
Bœuf à l'état de momie ornée de découpures en or. 117
Bœufs momifiés trouvés dans un puits. 116
Bontemps (M. G.). Ses réflexions sur la peinture sur verre au XIXe siècle. 63
Botta (M.). Communication d'une lettre de M. Layard. 791
Boucliers des gladiateurs, leurs différentes formes. 5
Bouclier prétendu de Scipion. 514
Bougival (Église de). Description de ce monument; — son clocher. 686
Bourgeoisie (Sceaux de la) aux archives... 676
Brunn (Le docteur). Examen critique des explications mythologiques de M. Raoul Rochette. 118, 310
Bulus. Nom d'artiste. 209
Bupalus. Nom d'artiste. 209
Cabinet des antiques de la Bibliothèque royale, 469; — ce qu'il a perdu, 474; — enrichi de diverses acquisitions. 624
Cachet punique expliqué, 99; — de Sépullius-Macer; son importance, 371; reconnu de fabrique moderne, 256, 441, 668
Cage de fer du château de Loches. 478
Calamis. Observations sur ce nom d'artiste, 210
Callier (M. le colonel). Sa reconnaissance géographique de la Syrie; mentionné... 82
Callimaque, nom d'un artiste grec. 134
Calvaire (Monastère des filles du). 520
Camps de César. Cités. 426
Carreaux en terre cuite trouvés dans la crypte de Notre-Dame de Boulogne. 819
Cartier (M.) fils. Notice sur des chapiteaux de l'église Saint-Denis à Amboise, 106; — recherches sur le sceau de saint Louis, sur le mérite de ce genre de collection pour l'histoire. 675
Casque trouvé à Olympie. 216
Castella. Sorte de réservoir antique. 83
Catoptromantie (La). 158, 162
Cavea. Ce qu'on doit entendre par cette expression. 488
Caylus (De). Monuments publiés et expliqués par ce savant... 225, 233, 313, 316
Chalques ou subdivisions de l'obole. 306
Chambon (Église de). 111
Champollion jeune. Examen de sa découverte de l'alphabet hiéroglyphique.. 12 et 65
Champollion-Figeac. Recherches sur la ville d'*Uxellodunum*. 250
Chapiteaux du XIIe siècle avec sujets sculptés. 106
Charles le Téméraire. Monnaie de ce prince. 56
Chasses et chasseurs sculptés sur un tombeau du moyen âge, pl. 47 et le texte. 43
Château fort de Loches. 476
Chaudruc de Crazannes (M.). *Notice sur quelques médailles et monnaies*, etc., 59; — sur une inscription de la ville de Saintes, 246; — explication d'une statuette d'Isis. 576
Cherchell, l'antique Césarée. 728
Cheval. Ce qu'il représente sur les bas-reliefs funèbres, 10; — d'après d'autres savants, 87, 89, 91
Chien (Le) représenté sur des monuments funèbres. 90
Christ (Statue du) à Pœnaos. 771
Chypre (Excursion dans l'île de), par M. de Mas-Latrie. 114
Cité de Paris. Recherches historiques sur ce quartier, par M. Troche. 740
Citernes d'Oudnah. Remarques sur leur architecture. 145, 147
Citernes (Grandes) de Rusicada, 730; — de Constantine. 734
Clarac (M. de). Son ouvrage sur le Musée du Louvre, 9, note 1; — son Catalogue des anciens artistes, 35, 756; — réfute les assertions de M. Raoul Rochette, sur l'emploi du mot ἐπόστ, 131, 209; — sa mort, 754; — notice sur ce savant et ses travaux. 754
Cléomène, artiste grec. 138
Clerc (M. Alfred). Recherches sur les antiquités égyptiennes. 649
Cloches du temple de Dodone. 496
Cloître du XVIIe siècle. 528
Coffret d'Antinoüs, fausseté de ce meuble. 430, 431
Collections Nointel. Recherches historiques de M. Letronne sur ce qui en faisait partie. 463

PAGES

Collection Pourtalès citée, 175;—de la Malmaison..... 175
Comète sur des médailles romaines..... 442
Commission d'histoire et d'archéologie du département de la Haute-Vienne, 117; — des monuments historiques du ministère de l'intérieur..... 190
Constantine (Antiquités de)..... 732
Corporations (Sceaux des) aux archives du royaume..... 676
Courtet (M. Jules). Sa Notice sur un portrait de Jésus-Christ, 99; — et d'un médaillon, 105; — Amulette de Jules César, 148, 668
Couvent de Deir-el-Kalaah, pl. 58..... 616
Craton, musicien grec..... 457
Creuse (Antiquités du département de la). Notice de M. J. A. L..... 109
Croix ansée. Méprise de M. Raoul Rochette à ce sujet. Ouvrage de M. Letronne cité, 261; — de M. Lajard cité..... 538
Croix romane avec ornements..... 46
Croix (Eglise Sainte-)..... 748
Crypte de l'église Saint-Méry à Paris, 268; — de l'ancienne cathédrale de Boulogne-sur-Mer..... 815
Cuir de bœuf, ayant servi à ensevelir une princesse au XIIe siècle..... 690
Cuisine portative trouvée à Pompéia..... 344
Culte des pierres pratiqué chez les Celtes, 111. — Culte d'Isis, 150. — Culte de Mithra..... 150
Cuper sur Harpocrates. Cité..... 329
D'Agincourt. Compte rendu de son *Histoire de l'art*..... 126
Dague de forme curieuse avec inscription arabe..... 411
Danaüs (Stèle de)..... 346
Danses armées..... 7
Darius, fils d'Hystaspes, représenté sur un bas-relief de la fin du VIe siècle..... 552
Décret de Rosette. Cité, 21, 29. — Décret des Athéniens en faveur de Craton, joueur de flûte..... 458, 459
Déesse de Rome. Recherches sur cette divinité tutélaire..... 222
Degrés, comment divisés dans la géographie de Ptolémée..... 306
Déir-el-Kalaah. Lettre de M. Bertou sur les ruines antiques de ce lieu et sur le couvent de ce nom..... 617
Denderah (Temple de) déblayé par ordre du pacha d'Egypte..... 53
Dezobry (M.). Importance de son ouvrage, *Rome au siècle d'Auguste*..... 488
Diadème d'une momie pharaonique, au Musée de Leyde..... 710
Dialectes grecs; leur formation..... 507
Diana Montana. Divinité supposée..... 435
Διαγραμμισός (Le). Sorte de jeu chez les anciens. Cité..... 301
Dictionnaire iconographique des Monuments. Cité..... 546, 679
Dictionnaire de l'Architecture du moyen âge, etc., par Jules Berty; compte rendu..... 64
Diis manibus. Cette formule païenne se trouve sur des tombeaux chrétiens..... 43
Dissentis (Abbaye de). Sa destruction..... 532
Divalia et *Angeronalia*. Recherches sur ce genre de culte, 221, 233, 320..... 364
Drôme (Statistique de la), par de Lacroix. Citée 102, note 1.
Dubois. Sa lettre à M. Letronne, sur un Laocoon de fabrique moderne, 437, 628; — son Catalogue du cabinet d'antiquités de M. Mimaut, 438; — mort de cet archéologue..... 691
Dujardin (Le Dr) rétracte sa critique des travaux de Champollion le jeune..... 12
Dureau de la Malle, *Recherches sur Carthage*, 494, note 2.
Duvivier (le général) remarque sur sa publication d'*Inscriptions puniques, numidiques*, etc., in-8..... 58
Eaux thermales d'Amélie-les-Bains..... 672
Echiquier (jeu de l') chez les anciens..... 297
Eckhel. Cité..... 316, 320
Edfou (Temple d') déblayé par ordre du pacha d'Egypte..... 53
Egger (M.). Polémon, 446, 494; — Mémoire sur les Augustales et les dieux Lares, 635, 774
Eglise de Blécourt. Voir à *Notre-Dame*, etc.
Eglise Saint-Denis à Amboise..... 106
Eglise de Chambon. Ce monument offre des traces positives du Xe siècle, dans sa toiture en tuiles de forme romaine, 112; — plus large que longue, 112; — Saint-Nicolas du Port, 805. — Notre-Dame de Boulogne..... 815
Eglises (Noms de 21) détruites dans la Cité, à Paris..... 742
Egypte (Fab. de fausses antiq. en)..... 649
Egyptianisme dans le style des monuments.. 2
Egyptiens (Monuments), 658, 693; — meubles, vases, armes, outils, 719..... 721
Emaux remarquables du Musée de Guéret.. 110
Encyclopédie Britannique. Recueil cité 16, 18, 19
Epingles antiques..... 369
Epitaphe du XIIIe siècle. Voir *Joinville*; — anciennes comparées aux modernes, 498; — d'un peintre grec..... 512
ΕΠΟΙΕΣΕ. Remarque sur cette expression usitée sur les vases antiques..... 385, 386
Esculape identifié au dieu Aschmoun, 764; — et au Christ..... 772
Estampages (des) en papier reproduits en plâtre..... 341
Euphémisme grec..... 538
Evêques de Uthina (Oudnah)..... 143
Fabriques de fausses antiquités égyptiennes. 652, 655
Faciebat; sur l'usage et la valeur de ce mot comme signature d'artiste de l'antiquité... 132
Fastes de l'église Saint-Germain l'Auxerrois. 610
Fasti calendares. Cité..... 422
Faussaires en antiquités. Divers exemples de leurs fabrications, 427, 428, 429, 430, 435, 436, 652
Femme assise aux repas. Voir *Matrone*.
Feudataires (Sceaux des) aux archives..... 676
Figures d'êtres animés; — quand sculptées chez les musulmans..... 340
Figurines de terres cuites trouvées à Khorsabad..... 53

PAGES

Filles du Calvaire (Monastère des). Sa description par M. Troche. 520
Flamel (Nicolas). Recherches critiques sur son inscription funéraire..... 682
Flamines divales. Leurs fonctions..... 222
Fleur. Image du diable, note 1..... 160
Flutiste grec. Son talent, ses largesses et son mobilier de théâtre, ses dons à ses concitoyens 457
Fouilles à Pompéia, 343; — à Nimroud... 791
Formules des mystères des temples antiques. 371
Four romain pour cuire les poteries..... 672
Gassendi. Ses expériences sur l'aliénation mentale 167
Génie (Le) familier des morts. Cité, 96, note 10. — Génie de Rome, si c'est le même qu'Angérone..... 371
Géomores de Syracuse..... 381
Gerhard (M.). Ses travaux cités, 314 à 326
Germain (Saint-) l'Auxerrois. Réflexions sur les dévastations et réparations de cette église..... 413, 591
Giraud, sculpteur. Sa discussion avec Eméric David..... 139
Gladiateurs. Leurs diverses classes, 4; — représentés armés, 6; — longtemps inconnus aux villes grecques..... 456
Gloucester (Congrès archéologique de)..... 192
Gnostiques. Valeur des monuments de cette secte 259, 263
Goropius-Bécanus, antiquaire. Cité.. 327, 328
Gothique (Architecture). Rapport sur la question de savoir si on doit bâtir dans ce style au XIXe siècle..... 179
Grenoble (Sceaux de la biblioth. de)..... 821
Grignon, naturaliste et archéologue..... 587
Guénebault (L. J.), sur la crypte de l'église Saint-Méry à Paris, 268; — sur l'ouvrage de d'Agincourt, *Histoire de l'Art*, 126; — sur le *Dictionnaire de l'Architecture au moyen âge*, 164; — sur l'ouvrage de l'abbé Michon sur la Charente..... 547
Guerrier grec représenté sur un vase..... 515
Guide de la peinture, manuscrit grec. Cité. 544
Guides des voyageurs touristes dans l'ancienne Grèce. Comment on les désignait. 448
Hachisch, substance végétale provoquant des hallucinations 166
Haute-Borne. Notice sur ce monument..... 585
Hainaut (Catalogue des monnaies des comtes de). Cité..... 56
Hécate (Triple). Comment représentée.... 510
Hédouin (M.). Note sur la crypte de l'ancienne cathédrale de Boulogne sur Mer... 815
Hémiploïdion. Vêtement de femme..... 312
Henri Ier (roi de France). Son sceau, pl. 61; — Pièces et documents touchant la femme de ce prince, 739, note 2.
Henri (M.). Sa lettre à M. de Longpérier sur une inscription arabe, 406; — sur un four romain..... 672
Hercule (Statue d'), trouvée à Dénia..... 793
Herméracles. Ce que c'étaient que ces figures..... 319
Hermès (Sur le culte des religieux des), ouvrage de M. Gerhard..... 317, 318, 319
Himyaritique (Inscriptions en langue). 55
Hippobotes (Les)..... 381
Histoire de l'Art, depuis la décadence, etc. 126

PAGES

Homère. Ce qu'on doit penser de sa description des lieux antiques..... 451
Horeau (M.). Mérite de son ouvrage et des planches de son *Panorama d'Egypte et de Nubie*..... 62
Hôtel Carnavalet menacé de destruction. 191
Hôtel-Dieu (Ancien) d'Orléans. Sa destruction..... 191
Hôtel-de-ville de Louvain. Nom de son architecte retrouvé..... 531
Hunter. Sur les médailles des peuples..... 315
Hysteria. Quel est ce genre de sacrifice.... 230
Icius (Le port). Nom ancien présumé de Boulogne sur Mer..... 228
Ilion. Origine et vicissitudes de cette ville. 452
Inde (Mémoire géographique, etc., sur l'), par M. Reinaud. Cité..... 120
Inscription cunéiforme de Behistun. Rapport de M. Alf. Maury sur ce monument, 549; — autre à Larcana, 115. — funéraires des anciens, 498. — Inscription funéraire de Nicolas Flamel..... 680
Inscription sur le bord d'une tunique. Voir à *Tunique*; — autre à Déir-del-Kalaah, expliquée par M. Letronne, 78, 83; — ce qu'elle lui fait découvrir. Voir *Aqueduc*.
Inscriptions *memnoniennes*. Citées, 217; — Carthaginoises 629
Inscription antique de la ville de Saintes.... 246
Inscription phénicienne trouvée à Marseille, 53; — du colosse d'Ipsamboul, 707. — Remarque sur la méthode du général Duvivier, pour l'explication de ce genre d'inscription 58
Inscriptions augustales..... 639 à 648
Inscriptions Nointel, leur importance, 464, 472
Institut Archéologique (Bulletin de l'). Cité..... 310, 312
Inventaires du temple de Minerve..... 500
Isis. Statuette en bronze de cette divinité trouvée près de Toulouse..... 576
Jahrbücher fur Wissens chafliche kritik. Voir à *Annales critiques*, etc.
Jal (M.). Son travail remarquable sur Virgile et la navigation antique..... 539
Janssen publie un tableau de l'arbre de Jessé..... 542
Jason, représenté dans une peinture de vase..... 821
Jeanne d'Arc (Nouvelle histoire de) d'après une chronique inédite..... 55
Jessé. Comment représenté..... 544
Jésus-Christ. Recherches sur son portrait... 101
Jeux (Recherches sur divers) connus des anciens, 297; — on jouait dans les temples des dieux 303
Joinville (Le sire de). Épitaphe de son tombeau, 48. — Verrières exécutées pour sa chapelle..... 50
Journal Asiatique. Paris, 1845. 4e série, t. VI, juillet à décembre, 55; — *Journal Archéologique d'Athènes*. Cité, 87, note 6; — *de Berlin, id.*
Journal (*The Archeological*), 10e livraison de cette publication..... 488
Journal des Savants. Cité..... 234
Jugement de Pâris, sur un bas-relief.... 287

PAGES

Jules César déifié après sa mort, et ce qui en résulte, 255; — sa haute réputation dans les Gaules... 426
Julien (Église Saint-) de Tours. Monument du XIIIe siècle, acquis par le gouvernement... 191
Junius (F.). Son Catalogue des noms des artistes... 34
Jupiter Salaminius (Tête de)... 190
Kœhler. Savant antiquaire... 36, 37
Khorsabad. Monuments trouvés dans les ruines de cette ville, 53; — annonce de l'arrivée de plusieurs antiquités de cette ville à Paris... 627
Klaproth. Examen de ses critiques sur la découverte de Champollion... 12, 65
La Borde (Le comte de) apporte en France une tête de Phidias, 461; — nommé conservateur du Musée des Antiques au Louvre... 756
Lajard (M.). Mémoire de ce savant sur une sculpture antique. Cité... 228 à 331
Lallemand (M.). On doit à sa persévérance la plus belle collection de sceaux qui soit en Europe... 675, 676
Lampes noires des Arabes... 164
Lanci (L'abbé). Interpr. des hiéroglyphes. 716
Langres, ville du département de la Haute-Marne... 585
Laocoon. Bronze de fabrique moderne. 436, 628
Laurin (M.). Stèle funéraire de sa collection, pl. 46... 1
Layard (M.). Lettre sur les fouilles exécutées à Nimroud... 791
Le Bas (M.). Sa lettre à M. Letronne sur la manière dont il explique un bas-relief de pierre funèbre, 84; — son *Expédition scientifique en Morée*. Citée, p. 86, n° 4. — 10e rapport au ministre sur ses voyages archéologiques en Grèce et dans l'Asie-Mineure... 173
Lechevalier et non Lechevaler, auteur cité, p. 89, note 2.
Lectisternium. Signification de ce mot suivant M. Le Bas, 94; — suivant M. Letronne... 351
Lécythus (Les). Noms de certains vases athéniens... 379
Lenoir (Alex.), conservateur du Musée des Petits-Augustins... 467
Lenormant (M. Ch.) découvre, dans une cave de la Bibliothèque royale, une tête de Phidias. Lettre que lui adresse M. Letronne à ce sujet, 460; — explique un abraxas, 510; — Diverses acquisitions qu'il fait faire au Cabinet des antiques... 624
Lepsius (Le Dr). Son rapport sur les nilomètres de la Nubie, 177; — nommé à une chaire d'archéologie... 530
Letronne (M.). Son examen critique des assertions de M. Raoul Rochette, 34; — Discussion avec M. Le Bas, au sujet d'un bas-relief antique, 84 214; — son rapport à l'Académie, sur une inscription cunéiforme, trouvée à Larnaca, 115; — note sur un *abacus* grec, 305; — nommé membre de diverses sociétés savantes étrangères, 344; — sur les noms des artistes, 375; — sur diverses antiquités fausses, 425; — sa lettre à M. Lenormant sur une tête de Phidias, 460; — devine l'existence d'un aqueduc par suite d'une inscription, 78, 83; — donne la description de ce monument, 489. — Mémoire sur l'étude des noms propres grecs, 537; — son explication d'un bas-relief antique, représentant un *Repas de famille*, p. 1. — Critique de la prétendue *Amulette de César*... 252
Lettres éphésiennes. Citées, 169, 170. — milésiennes. Citées par Clément d'Alexandrie, 169. — *Lettres d'un Antiquaire*. Collection citée, 237, note 2.
Lettres numériques grecques, avec leur valeur en chiffres... 308
Lexique copte de A. Peyron. Cité... 26
Liége (Monnaie de). Notice citée... 56
Ligature des lettres doubles; à quelle époque apparaît... 256
Limoges. *Bulletin de la Société archéologique de cette ville*. Annonce de la 2e livraison... 488
Lion égyptien... 698
Loches. Recherches historiques sur son château fort, 476; — son donjon, 477; — son église... 483
Lois de Solon écrites sur du bois... 503
Longpérier (M. de). Recherches sur un miroir arabe et des inscriptions arabes, 338, 408. — Nommé conservateur des antiques égyptiens et orientaux au Louvre... 756
Longuerue (L'abbé). *Description de la France*. Citée... 249
Lottin de Laval (M.). Ses beaux moulages d'antiquités persépolitaines... 690
Louis (saint). Beau portrait de ce prince, 677. — Son Sceau, pl. 60... 675
Lysippe (École de), fondée dans l'île de Rhodes, 81. — Vase de ce sculpteur... 438
Magie. Recherches sur cette science... 154
Magistri vicorum. Recherches sur l'année de leur installation... 641
Magnin (M.). Ses dissertations sur la mise en scène des Grecs, 457, note 2.
Maguelone. Monnaie d'évêque de cette ville. 59
Malval (Église de)... 112
Manassés (Monnaies de), archevêque... 61
Manneken-Pis, fontaine de la ville de Bruxelles... 80
Mars égyptien. Statuette. Voir *Onouris*.
Mas-Latrie (M. de). Son rapport sur sa mission scientifique en Chypre, 114. — Objets donnés par ce savant et trouvés dans l'ancienne Idalie... 190
Masque de Fer (Le). Ce qu'il était, 104; — lieu de sa sépulture... 748
Mater Idæa. Nom donné à Cybèle... 231
Mathilde, imp. Sa sépulture retrouvée... 690
Matrone (La) assise au repas. Remarque sur cette particularité... 354, 356
Maury (M. Alfred). Dissertation sur un miroir magique, et recherches sur l'histoire des sciences occultes, 154; — sa dissertation sur les *divinités psychopompes*, citée p. 89, note 1. Analyse d'un Mémoire de M. Janssen sur l'arbre de Jessé, 542; — son explication d'un bas-relief persépolitain, relatif à Darius, trouvé à Behistun,

PAGES

549. — Notice sur M. de Clarac et ses travaux, 754; — sur une statue du dieu Aschmoun. 763
Menuiserie du XVe siècle dans l'église de Notre-Dame de Blécourt..... 52
Merbaka (Bas-relief de)..... 346
Mérimée (M. Prosper). Notice sur un tombeau du moyen âge, 43. — Recherches sur une statuette antique, 264; — son rapport au ministre de l'intérieur sur les travaux de la commission des monuments historiques, 190. — Sur une statue d'Hercule découverte à Dénia, 793. — Métamorphoses opérées par M. Raoul Rochette..... 391
Métaux. Quels sont les dieux à qui ils étaient attribués, 259. — Comment désignés aux divers siècles dans les manuscrits..... 260
Michon (M. l'abbé). Son ouvrage sur la Charente monumentale..... 547
Millin. *Voyage dans les départements de la France*. Cité..... 248, 669
Minervini, antiquaire italien. Cité, p. 309, note 2.
Mionnet (M.). Éloge de ce savant et de ses ouvrages..... 420
Miroir arabe à figures..... 338
Miroirs étrusques (Recherches sur les), ouvrage de M. Gerhard. Cité..... 322
Miroirs japonais. Leur singulière propriété, 167; — magiques du XVe au XVIe siècle. 154
Miséricordes du chœur de l'église du Val-des-Écoliers..... 52
Modius. Ce que désigne cette coiffure et à qui elle appartient..... 92
Monastère d'Hagia..... 277
Monétaires. Exemples de leur nom sur la monnaie avec celui du roi..... 59
Monnaie (La) sous la protection de Junon. Pourquoi?..... 372
Monnaies inédites du XIVe siècle, 60; — d'évêques de Reims, 60; — du comte Eudes de Champagne, 61; — du roi Charibert retrouvées, 59; — du XIVe siècle. 60
Monnaies d'or et d'argent de saint Louis, 409; — romaines trouvées à Rouen..... 532
Montfaucon. Son ouvrage l'*Antiquité expliquée*. Cité..... 9, 86, 89, 225, 226, 327
Monuments céramographiques (Elite des). 39
Monuments figurés. Ouvrage de M. Le Bas. Cité, 85, note 1. — *Monuments inédits*. V. *Winckelman*. — *Monuments de de l'Art Antique*. V. *Muller*.
Monumenta Mattheiana. Cités..... 96
Morée. *Expédition scientifique* de M. Le Bas en ce pays. Cité, 86, note 4, et p. 88, 215
Mort (Personnification de la), 89 et les notes 2 et 3.
Mort. Sa représentation sur un bas-relief... 360
Morts. Comment transportés aux Champs-Élysées, 89, note 2,
Mosaïque découverte à Oudnah, 142; — autre trouvée en Égypte..... 189
Movers (M.). Archéolog. Cité..... 764
Moyen âge. Ce que lui doit la décoration des tombeaux..... 44
Müller (K. O.). Son ouvrage sur les *Monuments de l'Art antique*. Cité, 87, n° 3.

PAGES

Munus gladiatorium. Sorte de combat chez les Grecs..... 6
Musaraigne égyptienne..... 717
Musée Sigillaire des Archives du royaume, 736, 821
Musée à Guéret. Son importance, 110. — Musée fondé à Limoges, 117; — de Langres..... 585
Musée de Leyde, 710; — égypt. à Londres. 693
Musée du Louvre. Cité, 9, note 1; — son origine, 466, 530, 756, note 1; — d'Oxford, *id.*; — de Munich, *ib.*; — de Vérone, *ib.* et p. 97, note 2, — de Niort Cité..... 43
Musée Nani. Cité, 96. — Musée de l'école des Beaux-Arts, 186; — de Turin. Cité, 23; — impérial de Vienne. Cité, 345, note 1.
Musée des Petits-Augustins. Son origine, 466. — Catalogue des objets d'antiquités qui s'y trouvaient en 1795..... 467
Musées. Leurs attributions respectives sagement déterminées..... 469
Museo Borbonico. Cité..... 229
Museum romanum de la Chausse. Cité, 224, 232, 328, 333
Museum (British), ou Musée britannique. Sa description..... 694
Museum Worslejanum. Cité, 87, 92, aux notes.
Mycérinus ou Menkaré. Son tombeau restitué par M. Lenormant..... 709
Nécrologie..... 691, 754
Nécropole de Memphis. Cité..... 117
Νεκύσια (Les). Signification de ce mot. 97, 350
Nil (Dieu), statue du musée de Londres... 705
Nil. Recherches sur les preuves de la hauteur ancienne et actuelle de ses eaux..... 177
Nilomètres (Anciens) de la Nubie..... 177
Nimroud (Objets antiq. trouvés à)..... 791
Ninive. Description des ruines de cette ville par MM. Botta et Flandrin; crédit pour la publication de cet ouvrage, 271. — Sculptures de cette ville au Louvre..... 530
Niort (Tombeau du Musée de), pl. 47..... 43
Noblesse (Sceaux de la) aux archives du royaume..... 676
Nointel. Sa précieuse collection et recherches à ce sujet, 460. Voir aussi à *Inscriptions*.
Noms de bon augure chez les Grecs, 3. — Noms de monétaires français sur les monnaies avec celui du roi..... 59
Noms des vases dans l'antiquité..... 306
Noms des artistes grecs et romains, 34, 129, 375, 499 — Noms des évêques de Uthina (Oudnah), 143. — Noms anciens de quelques villes et rivières du département de la Charente..... 246
Notre-Dame de Blécourt ou Bléchicourt. Notice sur cette église..... 47
Nubie (Haute). *Rapport sur l'expédition dans ce pays*..... 171
Numidiques (Inscriptions). Voir au mot *Inscriptions* et à *Duvivier*.
Numismatique orientale. Lettres citées..... 55
Obole attique. Recherches sur sa subdivision en six chalques..... 305, 306
Onouris (Dieu)..... 717
Ops Consivia. Quelle est cette divinité.... 444

PAGES

Ornements de vêtements et d'étoffes en caractères arabes 406
Oxybaphon. Nom d'un vase antique 309
Panégyries (Emblème des) 708
Panofka (M). *Argos Panoptes*. Cité. 309 à 319
Panorama d'Égypte et de Nubie, par M. H. Horeau 62
Panthéon Egyptien de M. Champollion. Cité 24, 71, 73
Papyrus astrologique du Musée royal 259
Parentalia (Les). Signification de ce mot. 352
Parasites dans l'antiquité 504
Parthénon. Détails de diverses sculptures de ce temple, 461; — converti en église dédiée à la vierge Marie, 235. — Inscription grecque retrouvée et expliquée par M. Rangabé 235
Pasteurs (Rois). Statue présumée de cette époque 175
Pavage des églises Notre-Dame de Boulogne. 819. — De Saint-Nicaise à Reims 820
Pavots (Trois têtes de). Ce qu'elles signifient 327
Peintre grec mort en Gaule 512, 583
Peinture sur verre au XIXe siècle, 63. — Peinture murale dans les monuments grecs 237
Peintures (Choix de) de Pompéi, avec figures en couleurs, par M. Roux et des explications par M. Raoul Rochette, in-fol. Jugement porté sur cette publication 118, 194
Peintures murales de tombes représentant des scènes familières 361
Pelasgicon. Monument d'Athènes. Cité 446
Pénates. Ce que disent de leur culte les auteurs anciens 324
Peplus. Détails sur ce genre de voile 494
Περιόδεπνα. Ce que c'est 97, 352
Périégètes (Les), écrivains compilateurs ... 448
Perruque égyptienne 720
Πεσσοί. Nom d'un jeu connu des anciens ... 297
Peyron (A.). Voir à *Lexique copte*.
Phénicienne (Langue). V. *Inscription*.
Phidias. Lettre de M. Letronne, sur une tête de ce sculpteur, retrouvée par M. Lenormant, 335, 460. Voir aussi à *Parthénon*.
Philippe Ier (Sceau de), roi de France 736
Philochore. Nom d'un voyageur antiquaire. 448
Phonétique. Valeur de ce mot, 25, 30. Voir aussi à *Alphabet*.
Pierres (Culte des) chez les Celtes, 111. — Pierres gravées, faussement réputées antiques, 261, 262, 263. — Pierres levées .. 585
Pile de Cinq-Mars. Dissertation sur cette antiquité 426
Pilon, employé comme arme par une femme troyenne 515
Pinacothèque (La) d'Athènes. Citée 242
Pinard (M.). Notice sur l'église de Blécourt, 47; — sur la *Haute-Borne*, 585; — recherches sur l'église de Bougival 685
Planètes. Comment désignées du XIIe au XIIIe et du XVe au XVIe siècle, 258, 260
Plâtre. Procédé pour le durcir 342
Poignard curieux. Voir *Dague*.

PAGES

Polémon, ou voyageur archéologue, 446. — Recherches sur ce voyageur 449, 492
Πόλις ou πόλεις Nom d'un jeu connu des anciens 298
Pompéi. Choix de peintures de cette ville, 118, 194, 310, 343. — Fouilles exécutées dans cette ville 343
Pont à trois rangs d'arcades superposées en Syrie. Monument inédit, 82. — Pont Julian 426, 669
Pont de Saint-Benezet; n'est pas en ogives, mais en plein-cintre 670
Porcs offerts en sacrifice à Vénus 230
Porché de Saint-Germain l'Auxerrois couvert de peintures 596
Porte de l'ancien hôtel de Guise 625
Portrait de Jésus-Christ 101
Poteries romaines trouvées à Vienne (Isère), 272; — autres trouvées dans le département de la Gironde 628
Potiers (Les) rangés à tort parmi les artistes. 386
Pourtalès-Gorgier (M. le comte de). Son cabinet des antiques, mentionné 87
Preller (M.), sur la vie et les ouvrages de Polémon 450
Priapé trouvé près d'Amiens 485
Prison de la Chambre des pairs 526
Prisonniers célèbres détenus au château de Loches 479
Prisse d'Avennes. (M.). Description du Musée de Londres ..... 693 à 723
Prix offerts par la Société des antiquaires de la Morinie, 117; — Prix et mentions honorables décernés par l'Académie 421
Proscynème de l'époque d'Aten-re-Bakhan .. 53
Prussienne (Expédition) en Nubie 171
Punique (Langue). Rectification d'un caractère, 567. — Explication de quatre inscriptions carthaginoises, 629. — Cachet 99
Puy-de-Gaudy, lieu de sépulture près de Guéret au XIIe siècle 110
Quaranta (M. Bernard), archéologue. Cité 229, 230; — son explication d'un sujet de vase antique 515
Quatuorviri monetales. Quelles étaient leurs fonctions 222
Questions de l'histoire de l'Art, par M. Raoul Rochette. Critique de cet ouvrage 129
Rangabé. (M.) Sa lettre sur les peintures murales du temple de Thésée, 234. — Lettre à M. Letronne sur une table numérique antique et inédite 293
Raoul Rochette. (M.). Examen de ses critiques, par M. Letronne, 34. — Rapport sur les églises gothiques, 179. — Critique de son *Choix de peintures de Pompéi*, par le docteur H. Brun, 118; — ses assertions sur les arts et les artistes réfutées, 129; — ses méprises sur divers noms d'anciens artistes 377
Régence. S'il est vrai que les sceaux des rois de France, mineurs, aient été remplacés par ceux de leurs régents 738
Rapport sur l'expédition prussienne en Nubie 171
Rawlinson (Le major) fait connaître l'inscription cunéif. de Behistun 549

PAGES

Recette cabalistique contre la colique..... 510
Reims (Evêques de). Monnaies retrouvées 61
Reinaud (M.). Sa traduction d'une relation de voyages dans l'Inde et la Chine au IXe siècle, 128; — sa description du cabinet Blacas. Cité..... 164, 339
Reine blanche et Reine noire, sur une stèle pharaonique..... 706
Reliquiæ antiquæ. Ouvrage cité..... 192
Renaissance. Cette époque jugée..... 44
Repaires des malfaiteurs à Paris. 746, 747
Repas de famille représenté sur un bas-relief, pl. 46, p. 9, 218, 347. — Repas funèbre. Remarque sur cette attribution, 9. — Réponse de M. Le Bas à ce sujet, 85, 92, 97. — Repas des vivants dans l'antiquité..... 349
Retable d'une chapelle de la cathédrale de Burgos, 547; — autre de l'église de Saint-Nicolas du Port..... 813
Revue Numismatique Belge, 1843-1845, t. II. Citée, 56; — de Blois..... 54
Revue philologique de littérature et d'histoire, année 1845. Citée.. 54
Rheinzaben (Antiquités de). Ouvrage posthume de feu Schweighæuser, in-fol. avec planches..... 62
Riccio. *Le monete di famiglie romane*. Cité, 256, à la note.
Richardson. *Histoire de la Peinture*..... 139
Rois de France. Leurs sceaux réunis. 676
Rome au siècle d'Auguste. Ouvrage de M. Dezobry. Analyse des deux premiers volumes..... 486
Rome. Description nouvelle de cette ville d'après les fragments d'un vieux plan en relief, 487; — mérite de ce travail..... 488
Rosette (Décret ou inscription de), Citée, 17, 21, 29
Ross (M.). *Voyages dans les îles grecques*, ouvrage cité, 276; — son grand recueil d'inscriptions..... 281, 284, 287
Rues (Nétoyage des) au XVIIe siècle..... 143
Sabre votif faussement attribué à Vespasien. 432
Saint-Germain l'Auxerrois (Église). Sa restauration..... 591
Saint-Jacques la Boucherie (Église)..... 681
Saint-Paul (Église) à Paris..... 748
Sainte-Sophie (Basilique de). Nom de son architecte..... 511
Saintes (*Antiquités de cette ville et de celle de Barbezieux*, par Élie Vinet. Cité, p. 247; — autre ouvrage sur les antiquités de cette ville, etc., par M. Chaudruc de Crazannes..... 248
Salvolini. Alphabet phonétique de ce savant, 68; — son travail sur les valeurs alphabétiques de Champollion..... 69, 70
Saulcy (M. de). Son examen des écrits de Klaproth contre Champollion, 12, 65 à 77; — Note sur un cachet punique, 99; — son Mémoire sur l'épigraphie phénicienne et punique, 538, 559; — restitution d'une inscription trilingue, 567; — inscription phénicienne d'Ipsamboul..... 707
Saumaise. Son travail sur l'origine des planètes..... 260

PAGES

Sceau de saint Louis, publié par M. Cartier, 675. — Remarques sur le soin apporté par les graveurs du moyen âge, à la reproduction de sa figure, 677. — Sceau de Philippe Ier, roi de France (1082), 736, et la pl. 61. — Sceau égyptien..... 721
Sceaux historiques réunis à l'école des Beaux-Arts, 186. — Magnifique collection de 12,000 sceaux de tous genres, etc., aux Archives du royaume, 676. — Importance de ce genre de collection, 736; — de la bibliothèque de Grenoble..... 821
Scènes d'adieux (Des) dans l'antiquité..... 214
Sculptures de divers artistes grecs, expliquées par M. de Clarac..... 129
Secchi (R. P.). Interpr. des hiéroglyphes. 821
Seine. Monument gallo-romain découvert près de ses sources..... 192
Sépullius Macer (Cachet de) reconnu de fabrique moderne..... 441, 668
Sépulture (Découverte de la) de l'impératrice Mathilde..... 690
Sépultures des évêques de Boulogne..... 818
Serapis, divinité payenne 773
Serpent. Ce qu'il représente sur les bas-reliefs..... 96, 773
Shaw (Le Dr). Son ouvrage cité..... 142
Sichel (D. M.). Mémoire sur le culte secret et les attributs de Venus Genitrix, 221, 321
Siècle (Xe). Reste d'architecture romano-byzantine..... 111
Sigles monétaires..... 306
Signes planétaires sur les monuments. Comment représentés, 150, 258; — dans les manuscrits..... 259, 260
Silence (Déesse du)..... 225
Silicernium (Le). Ce que c'est..... 352
Sillig (M.). Son *Catalogus Artificum*, etc. Cité, 34, 35. — Additions qu'y a faites M. Raoul Rochette. Ce qu'en pense M. Letronne..... 35, 386
Société royale des antiquaires de France.... 53
Société des Beaux-Arts à Athènes, fondée en 1845..... 271
Solesme (Abbaye de). Ses sculptures citées. 547
Souterrains des temples. Leur usage dans les cérémonies secrètes..... 288
Souverains de l'Europe (Sceaux des) aux Archives du royaume..... 676
Specularii. Nom donné à certains magiciens au moyen âge..... 159
Stadler (M. de), sur les sceaux de deux rois de France..... 736
Stalles de Solesmes 547
Statue trouvée à Andros, moulée et placée à l'école des Beaux-Arts..... 282
Statues des dieux enchaînées à Chio, à Érythrée..... 454
Statuette trouvée à Herculanum, actuellement à la Bibliothèque royale de Madrid. 264
Stèle funéraire avec bas-reliefs, p. 1, et pl. 46. — Ce qu'en pense M. Le Bas, 84, 85. — Stèle de Danaüs..... 346
Stratéges d'Andros. Inscription qui les concerne, 278; — leurs noms..... 279
Subligaculum (Le). Partie du costume des gladiateurs..... 6

PAGES

Supplications. Discussion à ce sujet entre M. Letronne et M. Le Bas..... 10, 94
Suppositii gladiatores. Espèce de gladiateurs..... 5
Symboles (Les) sur les monuments arabes. V. *Lanci*. Cité..... 321
Symbolique chrétienne au moyen âge..... 44
Symbolisme (Du) dans l'antiquité figurée, 218. V. *Cheval, Serpent* et *Chien*.
Synode des artistes des villes grecques..... 457
Table léontocéphalopode..... 9
Table théodosienne ou de Peutinger. Citée, 249.—Table astronomique des Égyptiens, 297. — Table à compter..... 401
Table d'Abydos..... 697
Tabula alimentaria Bæbianarum. Travail de M. Heuzen. Cité..... 535
Temples déblayés en Égypte, 53. — Détails sur celui de Thésée, 241; — de Bacchus. 288
Tenichus ou Tynnichus. Observations sur le nom de cet artiste..... 212
Tête de Méduse. Mosaïque romaine..... 189
Texier (M. Ch.). Statistique des monuments de l'Algérie..... 724
Thème natal de Proculus. Cité..... 259
Théocrite critiqué à tort par M. Raoul Rochette, p. 123, à la note 1.
Théogonie égyptienne. Recherches de M. Champollion à ce sujet..... 24, 29, 31
Thésée (Temple de)..... 241
Théséum (Le), ou temple de Thésée. Ses peintures murales. Citées, 236, 237, 238, 243
Timée le Sicilien. Jugement porté sur ce compilateur..... 450
Tombeau (Le) d'Achille, 379, 451; — d'Agnès Sorelle..... 483
Tombeau du moyen âge et chrétien. Notice de M. Mérimée, 43; — assyrien découvert dans l'île de Chypre..... 114
Tour hellénique à Gavrio..... 276
Tour Saint-Jacques la Boucherie..... 684
Tournefort. *Voyage au Levant*. Cité..... 96
Tragédie (De la) chez les Grecs. Ouvrages cités, p. 457, notes 1 et 2.
Traités d'alliance chez les Romains, accompagnés de cérémonies religieuses, 232, et la note 15.
Tribune aux harangues; s'il est vrai qu'il n'y en a eu qu'une seule..... 487
Tric trac. Origine présumée de ce jeu..... 404
Triumviri monetales. Leurs fonctions..... 222
Troche (M.). Notice sur les vitraux anciens et modernes de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, 412. — Les peintures et sculptures de la même église, 591. — Notice sur le couvent des Filles-du-Calvaire, 515. — Recherches sur le quartier de la Cité..... 740
Trône à tête et pieds de lions. Cette particularité remonte plus haut que Louis le Gros..... 738
Troye (La nouvelle ville de ce nom). Fables qui s'y rattachent. Voir *Ilion*.
Troyenne (Femme) tuant un soldat grec... 514

PAGES

Truie (La) offerte en sacrifice, 230; — de couleur noire ou blanche apportée d'Ilion, 231. — Truie à deux têtes, 232. — Symbole de Vénus nationale et tutélaire.... 232
Tuile du musée de Syracuse portant une date d'Olympiade..... 535
Tunique de Pallas avec une inscription dans la bordure..... 389
Tunis (Le bey) visite la Bibliothèque royale. 627
Tynnichus. Voir *Tenichus*.
Uthina (L'ancienne) aujourd'hui Oudnah. Voir *Mosaïque*. Évêque de cette ville... 143
Valois (Hadrien). *Galliarum*. Cité..... 249
Vandalisme (Actes de) dans les églises à Paris..... 268, 270
Vase attribué à Lysippe, 438; — servant à broyer les couleurs, 293; — de Vivenzio représentant le sac de Troye..... 515
Vases antiques. Mémoire de M. Letronne sur leurs divers noms. Cité, 306, note 1; — d'où proviennent-ils?..... 377
Vaugirard (Église de)..... 530
Vautour sacré d'une bari..... 704
Vénus-Cybèle, 224; — son culte à Rome, 372. — Vénus nationale et tutélaire. Son symbole. V. *Truie*. — Du culte secret de Vénus chez les Romains, prouvé par les *Divalia* et les *Angeronalia*, 221; quels sont ses attributs..... 222
Vénus Énéade, 230. — *Venus Genitrix*, déesse de la procréation chez les Romains. 221
Vespasien (Sabre de), pl. 55..... 425
Vie divine. V. à *Bari*.
Villes (Sceaux des) aux Archives..... 676
Vincent (M.). Recherches sur l'*Abucus*.... 401
Vinet (M. Ernest). Recherches sur les figures à double visage. Argus Bifrons.... 308
Virgilius Nauticus. Ouvrage de M. Jal. 539
Visconti. Cité..... 37, 87
Vitraux de Saint-Germain l'Auxerrois, et par occasion recherches sur la fabrication moderne des vitraux d'églises..... 412
Vitry (Église de). Restauration de son clocher..... 424
Voie romaine près de Blois, 530; — du midi de la France, 577. — Voies romaines à Constantine..... 734
Voyages et recherches archéologiques de M. Le Bas, pendant les années 1843-44; dixième rapport..... 273
Voyages des Arabes et des Persans dans l'Inde, la Chine au IXe siècle. Texte et note. Annonce de cet ouvrage..... 128
Walbert, architecte du VIIe siècle..... 48
Welcker. Antiquaire critiqué par M. Raoul Rochette, 39; — ses ouvrages cités. 237, 239
Wincester (Cathédrale de). Notice sur ce monument. Citée..... 192
Winckelman justifié contre les critiques de M. Raoul Rochette, 135; — ses *Monuments inédits*. Cités..... 86
Vénus de Médicis. Inscription de sa base... 138
Visconti. Cité..... 315, 316
Witte (M. de) cité sur les monuments céramographiques, 318. — Catalogue Durand, 311, 315

PAGES

Woolsey (M. Th.). Auteur d'une édition du *Gorgias* de Platon, p. 78, note 1.

Young (Le Dr). Quelle est la valeur de sa découverte hiéroglyphique, 15, 17, 18., 19

Zeitschrist fur Munz-Siegel Wappenkunde, par le docteur Kœhne..... 55

Zends (Texte). Études citées..... 55

Zizim. Quelques mots sur le sort et la fin de ce jeune prince..... 102

PAGES

Zodiacales (Représent.) sur des monuments égyptiens..... 711

Zoëga. Son ouvrage sur les bas-reliefs antiques, 85; — et cet autre *de usu et origine obeliscorum*, du même. Cité. 29; — son opinion sur les figures bicéphales, 316; — on lui doit le nom de phonétique appliqué à l'écriture égyptienne.. 29

Zumpt (M.). Philologue cité..... 774

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU TROISIÈME VOLUME.

BINDING SECT. MAR 20 1970

CC
3
R4
année 3

Revue archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY